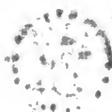
HISTOIRE DES EMPEREURS, ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ DURANT LES SIX PREMIERS...

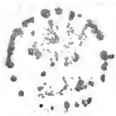
Louis Sebastien Le_Nain de Tillemont

XLVII

C

20





HISTOIRE DES EMPEREURS,

ET DES AUTRES PRINCES QUI ONT REGNÉ durant les six premiers siecles de l'Eglise, de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur temps.

JUSTIFIÉE PAR LES CITATIONS des Auteurs originaux.

AVEC DES NOTES POUR ÉCLAIRCIR les principales difficultez de l'histoire.

TOME SECOND,

QUI COMPREND DEPUIS VESPASIEN jusques à Pertinax.

Par M. LENAIN DE TILLEMONT.

NOUVELLE EDITION.





A PARIS,
Chez CHARLES ROBUSTEL, rue Saint Jacques, au Palmier.

M. DCC. XX.

AVEC PRIVILEGE DE SA MAJESTÉ.

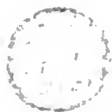




TABLE DES TITRES
CONTENUS DANS CE SECOND VOLUME.

TABLE DES PRENOMS ROMAINS, qui se mettent d'ordinaire en abregé.

A.	Aulus.	N.	Numerius.
Ap.	Appius.	P.	Publius.
C.	Caius.	Q.	Quintus.
Cn.	Cnæus.	Ser.	Servius.
D.	Decimus.	Sex.	Sextus.
L.	Lucius.	Sp.	Spurius.
M.	Marcus.	T.	Titus.
M'.	Manius.	Ti.	Tiberius.
Mam.	Mamercus.		

TABLE DES CITATIONS.

A

Adri. v. — ADRIANI Augusti vita per Spartianum, in historia Augusta Parisiis edita anno 1620.

Æli. v. — Ælii Veri Cæsaris vita per Spartianum : Parif. an. 1620.

Æli. de aci *seu* tact. — Claudii Æliani tactice, seu de instruendâ acie, cum Vegetio, aliisque de re militari scriptoribus : Antuerpiæ anno 1607.

Alb. v. — Clodii Albini vita per Capitolinum in historia Augusta : Parif. an. 1620.

Alex. v. — Alexandri Augusti vita per Lampridium, Ib.

Alf. 123. 55. — Alfordi annales Britannorum anno Christi 123, art. 5 : Leodii an. 1663.

Amm. l. 15. p. 44. c. — Ammianus Marcellinus libro 15, ex prima recensione Henrici Valesii : Parif. an. 1636.

n. p. 138. — Henrici Valesii notæ in Ammianum : ex eadem editione.

Anal. t. 4. — Joannis Mabillon Analectorum, tom. 4 : Luteciæ an. 1685.

Ant. v. l. 1. c. 4. p. 5. — Marci Aurelii Antonini de seipso lib. 1, cap. 4 : Londini an. 1643.

Apol. Ty v. l. 1. — Apollonii Tyanæi vita per Philostratum lib. 1 : Parif. an. 1608.

Appi. syr. p. 83. — Appiani opera : Luteciæ edita an. 1551.

Apul. met. l. 1. — Apuleii Madaurensis metamorphoseon lib. 1 : Francofurti an. 1611.

Arist. or. 16. — Ælii Aristidis sophistæ, oratio 16, tom. 1 : Genevæ an. 1604.

Arisn l. 1. ep. 28. — Aristæneti epistolarum liber primus, epist. 28 : Parif. an. 1596.

Arri. ex Epi. l. 1. c. 1. — Arriani Epictetus seu commentarii disputationum Epicteti : Lugduni an. 1600.

in Ala. p. 69. — ... mandata in Alanos edita græcè cum Mauricii arte militari : Upsaliæ an. 1664.

tact. — ... tactica ibidem edita.

de Pont. p. 1. — ... periplus Ponti-Euxini : Genevæ an. 1577.

de Ery. — ... ejusdem periplus Erythræi maris.

Arn. l. 2. — Arnobii in gentes, lib. 2 : Lugduni Batavorum an. 1651.

Artem. — Artemidori de somniis : Luteciæ an. 1603.

Ath. de Inc. l. 2. — Athanasii in gentes liber 2, seu de Incarnatione Verbi, tom. 1 : Parif. an. 1627.

v. Ant. p. 453. — ... de vita Antonii, tom. 2 : Ibid.

Athen. l. 1. — Athenæi deipnosophistæ lib. 1 : Typis Commelinianis an. 1611.

Athng. ap. *seu* leg. — Athenagoræ apologia seu legatio pro Christianis, edita cum Justino : Parif. an. 1636.

ref. — ... tractatus de resurrectione : Ibidem.

n. l. 1. c. 2. — ... notæ Casauboni in Athenæi librum 1. &c : Lugduni an. 1621.

Aug. ad. conj. — Augustinus de adulterinis conjugiis, tom 6 ; ex editione Parisiensi Lovaniensium an. 1586.

civ. — ... de civitate Dei.

ep. 82. — ... epistola 82, ex edit. Lovan. Parif. an. 1586.

ep. 138. B 513. — ... epist. 138, editionis Benedictinorum.

ps. B. 146. v. 8. — ... in psalmi 146, versum octavum, editionis Benedictinorum, tom. 4.

Aurel. v. — Aureliani Augusti vita per Vopiscum in Augusta historia : Parif. an. 1620.

Aur. V. — Aurelii Victoris, in hoc ipso Cæsare de quo narratur.

Aur. V. v. Const. — Idem in vitâ Constantini.

Aur. V. ep. — Idem Victor cum alterius junioris Victoris epitome.

Auf. conf.	Aufonii gratiarum actio ad Gratianum pro confulatu, ex editione Eliæ Vineti : Burdigalæ an. 1580.
prof. 1.	... de profefforibus Burdigalenfibus carmen primum.
Mof.	... carmen de Mofella.
eidy.	... idyllia feu edyllia.
	B
Bail. poet.	MONSIEUR Baillet dans fes jugemens des favans fur les poetes ; à Paris en 1686.
Bar. 34. § 314.	Baronii annales anno Chrifti 34, articulo 314 : Antuerpiæ an. 1612.
Baud p. 100.	Le dictionaire geographique de Ferrarius augmenté par Baudrand ; à Paris en 1670.
Bir.	Francifci Mediabarbi Biragi numifmata : Mediolani anno 1683.
Blond. fib.	Blondel fur les Sibylles ; à Charenton en 1649.
B. ll. 13. feb.	Bollandus feu ejus continuatores ad diem februarii 13.
feb. t. 1.	... prolegomena in tom. 1, februarii, & fic de aliis menfibus.
Bonf. l. 1.	Antonii Bonfinii rerum Hungaricarum decadis primæ liber primus : Hanoviæ an. 1606.
Buch.	Bucherii de cyclo Victorii & aliis cyclis pafchalibus : Antuerpiæ an. 1633.
de Bel. l. 3. c. 3. § 1. p. 124.	... de hiftoria Belgica : Leodii an. 1655.
	C
Calv.	SETHI Calvifii chronologia : Francofurti an. 1620. Si nec pagina notetur, is annus quærendus cujus texitur hiftoria.
Cafd.	Caffiodori fafti Confulares feu chronicon : Parif. an. 1588.
l. 4. ep. 5.	... variarum epiftolarum lib. 4, epift. 5 : Ibid.
Caff. v.	Avidii Caffii tyranni vita per Vulcatium, in hiftoria Augufta : Parif. an. 1620.
Cedr.	Cedreni hiftoriarum, tomus 1 : Parif. an. 1647.

Cenforini de die natali : Lugd. Batavorum an. 1642.	Cenfor. c. 18. p. 132.
Chronicon Alexandrinum, à Radero editum : Munachii an. 1615.	Chr. Al. p. 580.
S. Joannis Chryfoftomi oratio feu homilia 36, primi tomi, edit. Parif. an. 1639.	Chry. t. 1. or. 36. p. 398.
... in Acta Apoftolorum homilia 48.	in Act. h. 48.
... homilia 3 in Judæos, tom. 1.	in Jud. h. 3. t. 1.
Alphonfi Ciaconii de columna Trajana opus, à Fabretto fuo ejufdem tituli operi fubjunctum, non paginis diftinctum, fed capitulis : Romæ an. 1683.	Ciac. col. T. § 14.
Claudiani de fexto Honorii confulatu carmen : Lug. Bat. an. 1650.	Claud. conf H. 6.
Clementis Alexandrini protrepticon, feu admonitio ad Gentes : Lutec. æ an. 1641.	Cl. adm.
... ftromatum libro 6, Ib.	ftr. 6.
Codicis Juftinianæi liber 9, titulo 8, lege feptima ; ex editione Lugdunenfi an. 1650.	Cod. J. 9. t. 8. l. 7.
Georgii Codini origines feu antiquitates Conftantinopolitanæ : Luteciæ an. 1655.	Codi. ori. C.
Gothofredi commentaria in codicem Theodofianum, tom. 6 : Lugduni an. 1665.	Cod. Th. t. 6. p. 212.
... ejufdem in hunc codicem prolegomena.	prol.
Commodi Augufti vita, in hift. Augufta : Parif. an. 1620.	Com. v.
Differtation du P. Craffet fur les Sibylles ; à Paris en 1678.	Craf.
Cufpiniani in faftos : Francof. an. 1611.	Cufp p. 313. a.
Annales Cyprianici qui Cypriani opera antecedunt, in editione Oxonienfi an. 1682.	Cyp. an.
Differtationes Cyprianicæ per Dodwellum : Oxonii an. 1684.	dif.
... appendix ad illas Differtationes.	dif. app.
Liber de fpectaculis inter opera	fpec.

Cypriani dubia, ex edit. Pamelii.

D

Diad. v. — ANTONINI Diadumeni vita per Lampridium, in historia Augusta : Paris. an. 1610.

Dig. 37. t. 14. l. 5. p. 1292. — Digestorum libro 37, titulo 14, lege vel articulo aut capite 5 : Lugduni an. 1650.

Dio, l. 60. — Dionis Cassii historiarum libro 60 : Typis Wecchelianis. an. 1606.

val. p. 670. — ... ejusdem & aliorum historicorum excerpta per Valesium : Paris. an. 1634.

Du P. — Bibliotheque des auteurs ecclesiastiques par M[r] Du Pin ; à Paris en 1686 &c. On suit toujours sa premiere edition.

E

Epi. mens. c. 14. p. 170. c. — EPIPHANII de mensuris & ponderibus, tom. 2, editionis Petavianæ : Luteciæ an. 1622.

n. — Petavii notæ in Epiphanium, Ibid.

Eva. l. 3. — Evagrii Scholastici de historia ecclesiastica, lib. 3, ex editione Henrici Valesii : Paris. an. 1673.

Eun. præf. p. 11. — Eunapii sophistæ præfatio in vitas philosophorum : Genevæ an. 1616.

Eus. l. 2. c. 15. p. 38. a. b. — Eusebii Cæsariensis historia ecclesiastica, lib. 2, ex editione Valesii : Luteciæ an. 1659.

chr. — ... chronicon, editum Lugduni Batavorum an. 1658.

chr. n. — Scaligeri in hoc chronicon notæ.

chr. n. P. p. 588. — ... notæ Arnoldi Pontaci in Eusebii chronicon.

dem. l. 6. c. 20. p. 265. — Eusebii de Demonstratione evangelica : Paris. an. 1627.

in Hier. p. 434. b. c. — ... in Hieroclen liber cum Philostrato editus : Paris. an. 1608.

Henrici Valesii notæ in historiam Eusebii : Paris. an. 1659.

præp. l. 5. c. 17. p. 207. b. — ... de Præparatione evangelica : Paris. an. 1628.

tric. — ... oratio habita in tricennalibus Constantini.

V. Const. l. 3. — ... de vita Constantini.

χρ. ad. p. 340. — ... historica græca de temporibus, ad Eusebii chronicon per Scaligerum addita : Lugduni Batav. an. 1658.

Eutr. v. Cl. p. 577. — Eutropius in vita Claudii Augusti, ex historia Augusta : Francofurti an. 1588.

Eutr. — Eutropius in ejus Imperatoris vita de quo agitur : Lugd. Bat. an. 1632.

F

Fabr. — RAPHAELIS Fabretti de columna Trajana : Romæ an. 1683.

Falc. — Octavii Falconerii de inscriptionibus athleticis, de nummo Apamensi &c : Romæ an. 1668.

Ferrand, c. 1. p. 290. — Reflexions sur la religion Chrétienne par M[r] Ferrand ; à Paris en 1679.

Ferr. — Ferrarii dictionarium geographicum, à Baudrando auctum : Paris. an. 1670. Quandoque c. t. &c. adduntur, ut sub qua litera quærendum sit, distinguas.

Fest. — Sex. Rufi Festi breviarium rerum gestarum populi Romani, in historia Augusta : Francofurti edita an. 1588.

Frass. p. 202. — Caroli Frassenii Franciscani Disquisitiones Biblicæ : Luteciæ an. 1682.

Front. aq. p. 107. — Frontini de aquæ ductibus, cum Vegetio editus apud Plantinum an. 1607.

strat. l. 4. c. 3. p. 83. — ... de stratagematis libro 4.

G

Gal. ant. — GALENI de antidotis, tom. 2, edit. græcæ : Basileæ an. 1538.

lib. — ... de libris suis, tom. 4.

prog. p. 458. — ... de prognosticis, tom. 3.

ther. — ... ejusdem seu coætanei medici liber de theriaca ad Pisonem : apud Galenum, tom. 2.

Gell. l. 15. — Auli Gellii Noctes Atticæ : Amstelodami an. 1651.

Gesn.epit.p.2.c.3. — Gesneri epitome per Lycosthenem : Tiguri an. 1555.

Geo. sac. p. 246. — Geographia sacra, seu notitia antiquorum episcopatuum, per Carolum à S. Paulo Fullensem : Paris. an. 1641.

Ger. Nov. — Gerardi Noviomagi historia Batavorum inter scriptores Bataviæ illustratæ : Lug. Batav. an. 1609.

Get. v. — Antonini Getæ vita per Spartianum, in hist. Aug. Paris. an. 1620.

Glyc.l.3.p.231.a.b. — Michaelis Glycæ annalium, lib. 3, è Typographia regia an. 1660.

God. p. 246. — Histoire ecclesiastique de M[r] Godeau, tome premier ; à Paris en 1663.

Goltz. p. 37. — Goltzii thesaurus rei antiquariæ : Antuerpiæ an. 1618.

Grand. p. 10. — Jacobi Grandamici chronologia Christiana, pars tertia : Luteciæ an. 1668.

Grut. p. 434. 1. — Gruteri inscriptiones Romanæ, inscriptio 1 : Typis Commelinianis an. 1616.

H

Hall. v. Aber. — PETRI Hallei de vita Sancti Abercii inter illustriores primi aut secundi sæculi Ecclesiæ scriptores, tom. 2 : Duaci an. 1636.

v. Quad. — ... de vita S. Quadrati, tom. 1.

Helio. v. — Heliogabali vita per Lampridium, in historia Augusta : Paris. an. 1620.

Her. l. 3. — Herodiani historiarum liber 3, in historia Augusta : Francofurti an. 1590

Hier. chr. *seu* an. Chr. 21. — Hieronymi chronicon anno Christi 21, ex recensione Scaligeri : Amstelodami anno 1658.

ep. 129. — ... epistola 129.

in Dan. 9. — ... in Danielis, cap. 9, tom. 5.

in Is. 46. p. 137. — ... in Isaiæ cap. 46.

in Ez. — ... in Ezechielem prophetam, tom. 5, & sic de aliis Prophetis.

in Ruf. p. 226. — ... in Rufinum, tom. 2.

... in Vigilantium, tom. 2. — in Vigil. t. 2.

... de viris illustribus, seu scriptoribus ecclesiasticis, cap. 45. t. 1. — v. ill. c. 45.

Hilarii in psalmum 131 : Paris. an. 1572. — Hil. ps. 131.

Lucæ Holstenii notæ & castigationes in Stephani Byzantii de urbibus : Lugd. Bat. an. 1684. — Holst. ad Ste.

I

MARQUE que les citations du dernier article sont encore pour celui-ci. — Ibid *seu* Ib.

Idatiani fasti integri apud Labbæum, bibliothecæ novæ tom. 1 : Paris. an, 1657. — Idat. chr. *seu* Idat.

Ignatii acta : Londini an. 1647. — Ign. act.

Usserii notæ in hæc acta. — n.

Epistola Ignatii ad Trallenses, cap. 2. — ad Trall. c. 2.

Usserii notæ in veras Ignatii epistolas : Oxoniæ an. 1644. — ep. n.

Ignatii ad Polycarpum ex editione Cotelerii : Paris. an 1672. — ad Poly. C.

Joannis Jonsii de scriptoribus historiæ philosophicæ : Francofurti anno 1659. — Jons. l.

Jornandis de rebus Gothicis, ex editione Grotii : Amstelodami an. 1655. — Jorn r. Got. c. 12 p. 628.

Josephi antiquitates Judaicæ : Genevæ an. 1634. — Jos. ant.

... de bello Judaico, lib. 2, cap. 26. Libros ut latinus interpres dividimus ; in capitibus græca sequimur. Sua hic difficultas, sed & ubique. — bel. l. 2. c. 26.

Itinerarium Burdigalense, inter addita ad Ptolemæi geographiam : Antuerpiæ an. 1618. — It. Bur.

Juliani Cæsares, tom. 2, edit. Petavii : Luteciæ an. 1630. — Juli. cæs. p. 10.

Didii Juliani Augusti vita, in historia Augusta : Paris. an. 1620. — Juli. v.

Justini martyris apologia quæ brevior est & prima ponitur ; in editione Paris. an. 1636. — Just. ap. 1. p. 46.

... apologia major, quæ secunda ponitur. — ap. 2.

dial.p.234.c. ... dialogus cum Tryphone Judæo.

Juv. sat. 10. v. 90. Juvenalis satyra 10, versu 90: Lugduni Batavorum an. 1664.

K

Kirc. Joannis Kircmanni de funeribus Romanorum: Hamburgi an 1605.

L

Lab. chr. Abregé chronologique du Pere Labbe; imprimé à Paris en 1665.

scri. ... de scriptoribus ecclesiasticis: Paris. an. 1660.

Lact. l. 4. c. 7. Lactantii institutionum contra gentes, lib. 4, cap. 7: Leydæ an. 1660.

persc. c 2. p. 2. ... de morte persecutorum apud Baluzium, miscellaneorum, tom. 2: Paris. an. 1679.

Lamp. v. Ver. Veri Augusti vita per Lampridium in historia Augusta: Paris. an. 1620.

Lib. or. 11. Libanii sophistæ oratio undecima secundi tomi, prout numeratur in indice: in textu est 9, & sic de cæteris: Paris. anno 1627.

Lloyd, p. 223. Dictionarium historicum &c. per Nicolaum Lloyd auctum: Oxonii. 1671.

Luci. apol. Luciani Samosateni, pro iis qui mercede conducti in divitum familiis vivunt: Paris. an. 1615.

hist. ... quomodo sit historia conscribenda.

ind. ... in indoctum, multos libros ementem.

phil. ... in philopatride dialogo.

pseud. ... pseudomantis, seu de Alexandro præstigiatore.

tox. ... Toxaris seu de amicitia.

v. Alex. ... vita Alexandri præstigiatoris, seu pseudomantis.

v. Dem. ... de vita Demonactis.

v. Per. ... de morte Peregrini Protei.

L. Ver. Lucii Veri Augusti vita per Capitolinum: Paris. an. 1620.

M

Joannis Mabillon iter Italicum, quod Musæi Italici, tom. 1, præmittitur: Paris. an. 1687. Mabi. it. Ir.

Macrini Augusti vita per Capitolinum Paris. an. 1620. Macr. v.

Macrobii Saturnaliorum, lib. 2, cap. 4: Lugd. Bat. an. 1628. Mac. sat. l. 2. c. 4. p. 279.

... in somnium Scipionis. som.

Marcellini Comitis chronicon. Marc. chr.

Martialis epigramma 87, lib. 1, in corpore poetarum: Lugduni edito an. 1603, tom. 2. Marti. l. 1. epig. 87.

Marci Aurelii vita & ad eandem Salmasii notæ: Paris. an. 1620. M. Aur. v. n S. p. 132. 1. b.

Marci Aurelii Antonini opus de seipso: Londini an. 1643. M Ant l 1.

Mauricii tactica seu stratagemata: Upsaliæ edita an. 1664. Maur.

Maximi Tyrii philosophi opera: Lugduni Batav. an. 1614. Max. Ty.

Minucii Felicis Octavius, ex editione Priorii cum Cypriano, suo proprio numero: Paris. an. 1666. Min. F.

Joannis Morini dissertationes Biblicæ: Paris. an. 1689. Mori. bib.

N

Gregorii Nazianzeni orationes, tom. 1: Paris. an. 1630. Naz. or.

Pescennii Nigri vita per Spartianum, in historia Augusta: Paris. an. 1620. Nig. v p. 75.

Cardinalis Henrici Noris dissertatio de votis decennalibus Imperatorum: Patavii an. 1686. Nor. dec.

... de Diocletiani nummo, Ibid. de Dio.

... dissertatio de Licinii nummo, una cum decenna: Ibid. de Lic.

... cenotaphia Pisana C. & L. Cæsarum: Venetiis an. 1681. de Pis.

... de epochis Syromacedonum: Florentiæ an. 1689. epo.

... epistola Consularis: Bononiæ an. 1682. ep. cons.

fast. ...fasti Consulares ex bibliotheca Cæsarea editi subjectique operi de epochis Syromacedonum : Florentiæ an. 1689.

Notit. c. 1. p. 3. Notitia dignitatum Imperii Romani, cap. *seu* sect. 1; ex editione Luparensi an. 1651.

Not. G. Notitia Galliarum per Adrianum Valesium : Paris. an. 1675.

Nphr. l. 3. c. 22. Nicephori Callisti historia ecclesiastica : Paris. an. 1630.

Nyss. Qua. 2. Gregorii Nysseni oratio 2, de Quadraginta Martyribus, tom. 3. Paris. an. 1638.

O

Occ. p. 141. ADOLPHI Occonis numismata : Augustæ Vindelic. an. 1601.

Onu. in fast p. 188. Onuphrii Panvinii commentarii in fastos Consulares : Heidelbergæ an. 1583.

fast. ... fasti Consulares.

lud. p. 11. b. c. ... libri de ludis sæcularibus, carminibus Sibyllinis &c. fastis subjuncti.

1. Rom. l. 3. ... de Republica Romanorum commentarii : Francofurti an. 1597.

Ori. ad Afr. Origenis epistola ad Africanum de Susanna, edita cum Adamantii dialogis : Basileæ an. 1674.

in Cels. l. 6. p. 293. ... in Celsum liber 6. &c. Cantabrigiæ an. 1658.

in Jos. ... in librum Josue, tom. 1: Basileæ an. 1571.

in Matt. h. 29. ... tomus, tractatus, seu sectio 29 in Matthæi Evangelium, tom. 2.

Oros. l. 7. c. 4. p. 289. Pauli Orosii historia lib. 7, c. 4, Bibliothecæ Patrum Paris. an. 1644, tom. 15.

P

Pagi, dis. ANTONII Pagi Franciscani dissertatio de Consulibus : Lugduni an. 1682.

20. § 6. ...ejusdem critica in annales Baronii, in annum Christi 20: Paris. an. 1689.

... addenda ad criticam Pagi in Baronium in fine tomi. ad. p. 305.

Paulini Nolani epistola 16 : Antuerpiæ an. 1622. Paul. ep. 16.

Pausanias in Corinthiacis, lib. 2. in editione græca : Francofurti an. 1583. Paus. in Cor. *seu* l. 2

Joannis Pearsonii Episcopi Cestriensis opera postuma : Londini an. 1688. Pears. post.

Ejusdem vindiciæ pro S. Ignatii epistolis parte 1: Cantabrigiæ an. 1672. de Ign. t. 1.

Isaaci Vossii epistolæ duæ additæ ad Pearsonii Ignatiana : Cantabrigiæ an. 1672. ep. Voss.

Persii satyræ : Lugduni Bat. cum Juvenali editæ, an. 1664. Pers. saty. 6.

Pertinacis Augusti vita per Capitolinum, in historia Augusta : Paris. an. 1620. Pert. v.

Petavii de doctrina temporum : Paris. an. 1627. Pet. doct. t. l. 11 c. 72 p. 304. a.

... paralipomena, quæ ad finem tomi 2, de doctrina temporum. par.

... chronologia, qua constat ejus 13, liber de doctrina temporum. chr.

... rationarium temporum parte 1, lib. 5. &c: Paris. an. 1652. rat. 1. l. 5. &c.

... uranologia : Paris. an. 1630. ura.

Petri Patricii in excerptis de legationibus, in corpore historiæ Byzantinæ: Paris. an. 1648. Petr. leg. *seu* Leg.

Défense de l'antiquité des temps par D. Paul Pezron; à Paris 1692. Pez. def.

Philostrati de vita Apollonii Tyanei : Paris. an: 1608. Philst. v. Ap. l. 6. c. 17. p. 316.

... de vitis sophistarum cap. 21, qui est de Sespeliano. soph. 21. p. 520.

Phlegontis Tralliani de rebus mirabilibus : Leydæ an. 16.0. Phleg. mir.

Photii bibliothecæ caput seu codex 171 : Genevæ an. 1602. Phot. c. 171.

Plinii majoris historia naturalis lib. 5: Francofurti an. 1599. Plin. l. 5. c. 1. p. 93.

... ejusdem in suam historiam præfatio. pr.

Plin. l. 4. ep. 2. Plinii junioris epistolarum liber 4, epist. 2 : ex editione Pauli Stephani an. 1600.

pane. p 65. ...panegyricus Trajano dictus.

Plot. v. Plotini vita per Porphyrium, Plotini operibus præfixa : Basileæ an. 1585.

Plut. amat. p 1372. Plutarchi ἐρωτικὸς, seu de amore tom. 2, edit. græc. per Hen. Stephanum : Paris. an. 1572.

de sanit. p. 212. ... præcepta de tuenda sanitate, tom. 1.

num. ...de sera numinis vindicta.

qu. R. p. 566. ... quæstiones de rebus Romanis. Moralium tom. 1.

v. Æmil. p. 489. ... vita Æmilii Pauli, vitarum tom. 1.

v. Galb. p. 1491. ... vita Galbæ. Moralium tom. 3.

v. Pub. ... vita Publicolæ inter illustrium virorum vitas.

Poll. Julii Pollucis onomasticon græcum : Francofurti an. 1608.

Porph. v. Porphyrii philosophi vita, per Holstenium an 1630.

Proc. ædi. l. 5. c. 1. p. 95. a. b. Procopii de ædificiis Justiniani lib. 5, cap. 1 : Paris. an. 1662.

arc. ... arcana historia seu anecdota, in secundo tomo.

b. Got. l. 2. c. 4. ... de bello Gothico lib. 2. &c.

n. Nicolai Alemanni notæ in Procopii arcanam historiam.

Prof *seu* Prof. chr. Prosperi Aquitani chronicon Hieronymo subjectum, integrum apud Labbeum, bibliothecæ novæ tom. 1 : Paris. an. 1657.

Prud. in Sym. p. 217. Prudentii in Symmachum : Amstelodami an. 1631.

Ptol. l. 3. c. 2. p. 75. ...Claudii Ptolemæi geographicorum lib. 3. &c: Antuerpiæ an. 1618.

Q

Quint. l. 10. c. 1. p 5:. QUINTILIANI institutiones oratoriæ : Paris. an. 1554.

R

Rein. THOMÆ Reinesii inscriptiones &c : Lipsiæ & Francofurti an. 1682.

Rom. ill. Roma illustrata, sive antiquitates Romanæ ex Lipsio per Thysium breviatæ : Amstelodami an. 1657.

Rual. v. Pl. Plutarchi vita per Joannem Rualdum ex Antonii Stephani Typographia.

Rut. p. 128. Rutilii Numatiani itinerarium apud Onuphrium de Republica Romana : Francofurti an. 1597.

S

Salm. in sol. PLINIANÆ exercitationes, seu Salmasii commentarii in Solinum.

Sans. Les cartes de geographie de Sanson.

in Lab. ... Ejusdem Nicolai Sansonis in Pharum Labbei : Luteciæ an. 1647.

Scal. in Euf. p. 158. 2. Scaligeri notæ in Eusebii chronicon col. 2 : Amstelodami an. 1658.

isag. p. 113. ... isagoge in canones chronicos, eodem volumine.

Seg. Petri Seguini selecta numismata Paris. edita an. 1684.

Sen. nat. qu. l. 5 p. 404. Annæi Senecæ naturalium quæstionum &c : Paris. an. 1599.

decl. l. 10. Senecæ patris declamationum seu controversiarum filii operibus subjunctarum lib. 10.

Sex Ruf. p. 550. Sex. Rufi Festi breviarium rerum populi Romani ex historia Augusta : Francofurti an. 1588.

Sid. l. 1. ep. 7. p. 19. Apollinaris Sidonii liber 1, epistola 7, ex editione Sirmondi : Paris. an. 1652.

car. 9. v. 20. ... carmen nonum, versu 20.

Silii, l. 3. p. 51. Silii Italici de bello Punico lib. 3 : Amstelodami an. 1620.

Simoc. Theophylacti Simocattæ de historia Maurici Augusti : Ingolstadii an. 1604.

Spanh. l. 9. p. 864. Ezechielis Spanhemii dissertatio seu liber 9 de præstantia & usu numismatum : Amstelodami an. 1671.

Spart. n. C. *seu* S. Casauboni, vel Salmasii notæ in Spartianum & alios Augustæ

historiæ scriptores : Parisiis an. 1620.

v. Adri. Adriani Augusti vita per Spartianum : Ib.

Spon. Jacobi Sponii miscellanea antiquæ eruditionis : Lugduni an. 1685.

Stat.sil.l.1.c.3.p 16.1. S. Statii Papinii silvarum lib. 1, carmine 3, in corpore poetarum Lugduni edito an. 1603, tom. 2.

theb.l.1 v.19. ... Thebaidos lib. 1, versu 19.

Steph. Stephani de urbibus : Amstelodami an. 1678.

Strab. l. 14. Strabonis liber 14 : Parisf. an. 1620.

Suet. l. 6. c. 4. Suetonii Tranquilli liber 6, qui est de Nerone cap. 4 : Leydæ an. 1656.

v. Galb. c. 5. ... vitæ Galbæ & sic de cæteris Cæsaribus.

var. inscr. Variæ inscriptiones in notis ad Suetonium.

S. Van. Remarques du P. Petit-Didier, de la Congregation de S. Vanne, sur la Bibliotheque ecclesiastique de Mr du Pin ; à Paris en 1691.

Suid. α, β, p. 550.d. Suidæ lexicon in littera α, β, & sic de cæteris : Genevæ an. 1619.

Sulp. l. 2. Sulpicii Severi historiæ sacræ liber 2 : Antuerpiæ an. 1574.

Sym.l.4.ep.18. Symmachi epistolarum liber 4, ep. 18.

Sync. Georgii Syncelli chronographia : Parisf. an. 1652.

T

Tac. an.13.c.10. p. 200. CORNELII Taciti annalium liber 13, Parisf. an. 1608. In capita libri dividuntur ex tabula quæ in eodem est volumine.

deGer.c.37. ... de Germaniâ caput 37.

orat.c 17.p.161. Dialogus de claris oratoribus inter Taciti opera editus.

l. 1. Taciti historiarum liber 1.

v.Agr.c.4.p.140. ... de vita Agricolæ cap. 4.

T. Ant. v. p. 17. T. Antonini Pii vita per Capitolinum, in historia Augusta : Parisf. an. 1620.

Tatiani Assyrii oratio contra Græcos, cum Theophilo Justini operibus subjuncta : Parisf. an. 1636. Tati.

Samuelis Tennulii notæ in Iamblichi arithmeticam à se editam : Arnemiæ an. 1668. Ten. in Iam.

Tertulliani ad Scapulam, ex editione Rigaltii : Luteciæ an. 1634. Tert. ad Sc.

... apologia seu apologeticus, cap. 3. ap. c. 3.

... de anima. de ani.

... de pœnitentia. de pœni. c. 12.

... adversus Judæos. in Jud.

... in Marcionem lib. 3, prosa scriptus. in Marc. l. 3.

... de pallio. pal.

Theodoreti Cyrensis Episcopi de curandis Græcorum affectibus lib. 8, tomo 4, editionis Sirmondi : Parisf. an. 1642. Thdrt.gr.aff.l.8.c. 4.p. 607.

Themistii oratio 5, ex editione Joannis Harduini : Luteciæ an. 1684. Themi. or. 5.

Theophili Antiocheni liber 3, ad Autolycum unâ cum Justino Martyre : Parisf. an. 1636. Thphl.l. 3.

Triginta Tyrannorum sub Galliano historia per Trebellium Pollionem, in historia Augusta Parisiis edita anno 1620. Trig. ty.

Typicon S. Sabæ : Venetiis editum an. 1543. Typic.

V

VALERII Flacci argonautica lib. 1, versu 12. Est in corpore poetarum Lugduni edito an. 1603, tom. 2. Val. Fl.

Vegetii Renati de re militari : Antuerpiæ an. 1607. Veg.

Marci Velserii monumenta Augustana capite seu lapide 35 : Norimbergæ an. 1682. Velf.mon.c.35.d. 389.

L. Ælii Veri Cæsaris ab Adriano adoptati vita per Spartianum : Parisf. an. 1610. Veri. v.

Whel. Voyage de Constantinople, d'Asie, & de Grece, par George Wheler Protestant Anglois; à Anvers en 1689.

Vict. epi. Victor junior seu Victorinus, in ejus Cæsaris vita de quo sermo est.

Vorb.t.1.p.313.1 Vorburgi historia Romano-Germanica, tom. 1: Francofurti an. 1645.

Vop. v. Aur. p. 631. Vopisci de vita Aureliani cum Spartiano: Paris. an. 1620.

Voss. h.g.l.2.c.14. p.230. Vossii de historicis græcis lib. 2. Leydæ an. 1650.

h. lat. p. 120. ... de historicis latinis: Leydæ an. 1651.

po. g. ... de poetis græcis &c. Amstelodami an. 1654.

rhet. ... de rhetorices natura: Lugduni Batavorum an. 1622.

sib. ... de sibyllinis oraculis: Oxoniæ an. 1680.

Uss. r. Br. Usserii Britannicarum Ecclesiarum antiquitates: Dublinii an. 1639.

X

Xiph. XIPHILINI ex Dionis historia epitome, inter autores Græcos historiæ Augustæ editos: Francofurti an. 1590.

Z

Zon. p. 15. ZONARÆ annales, tom. 2, in ejus Principis vitâ de quo sermo est: Basileæ an. 1657.



TABLE
DES ARTICLES ET DES NOTES.

L'EMPEREUR VESPASIEN.

L'EMPEREUR TITE.

L'EMPEREUR DOMITIEN.

L'EMPEREUR

L'EMPEREUR ADRIEN.

REVOLTES ET MALHEURS DES JUIFS SOUS TRAJAN ET SOUS ADRIEN.

L'EMPEREUR TITE ANTONIN.

LES EMPEREURS MARC AURELE, ET LUCIUS VERUS.

L'EMPEREUR COMMODE.

L'EMPEREUR PERTINAX.

NOTES SUR L'EMPEREUR VESPASIEN.

NOTES SUR L'EMPEREUR TITE.

NOTES SUR L'EMPEREUR DOMITIEN.

NOTES SUR L'EMPEREUR NERVA.

NOTES SUR L'EMPEREUR TRAJAN.

NOTES SUR L'EMPEREUR ADRIEN.

NOTES SUR LES REVOLTES DES JUIFS.

NOTES SUR L'EMPEREUR TITE ANTONIN.

NOTES SUR LES EMPEREURS MARC AURELE, ET LUCIUS VERUS.

NOTES SUR L'EMPEREUR COMMODE.

NOTES SUR L'EMPEREUR PERTINAX.

L'EMPEREUR


B. Audran in. et sculp.

Apparuerunt fontes aquarum, et intonuit de cælo Dominus. Ps. 17

L'EMPEREUR VESPASIEN.

ARTICLE PREMIER.

De ce que Vespasien a fait avant que d'estre elevé à l'Empire.

[ON a vu dans le premier tome de cette histoire, que Dieu aprés avoir formé la monarchie Romaine par Auguste, l'a aussitost rabaissée de la maniere du monde la plus humiliante, en la soumettant à des princes ou sans jugement & sans capacité, ou les plus cruels, les plus furieux, & les plus detestables que l'histoire nous ait peutestre jamais fait connoistre: Et tout cela finit par de sanglantes guerres civiles, qui ravagerent une grande partie de ce que l'avarice des Empereurs & de leurs ministres avoit epargné.

Domitien & Commode nous representeront encore dans ce second volume, quelques traits de cette idée si triste & si affreuse. Mais à la reserve de ces deux princes, & peutestre d'Adrien qui a esté assez meslé de bien & de mal, nous y verrons le temps le plus heureux de l'Empire Romain, & presque tout ce que le paganisme y a pu produire de plus excellent; n'y ayant guere qu'Auguste dans ce qui precede, & Alexandre

avec Probe dans ce qui suit, qu'on puisse comparer à ceux dont on va voir ici l'histoire.

Suet. l. 8. c. 1 p. 729. 730. Vespasien fut choisi de Dieu pour relever l'Empire affligé & deshonoré par ses sept predecesseurs.] 'Ce prince n'eut rien dans sa race que de meprisable & de bas, surtout du costé de son pere T. Flavius Sabinus, qui n'avoit point eu d'autre emploi que de s'enrichir dans les partis, & par les usures. Il estoit de Rieti dans le pays des Sabins, [aujourd'hui dans le duché de Spolete.] Sa mere Vespasia Polla estoit un peu plus considerable, estant fille d'un "Maréchal de camp, & sœur d'un Senateur Romain. Elle demeura veuve avec deux enfans, [Flavius] Sabinus, & Vespasien. Sabinus qui estoit l'aisné, 'se fit d'abord recevoir dans le Senat, [a] s'acquita avec honneur de plusieurs grands emplois, & aprés avoir esté douze ans Prefet de Rome," il fut tué vers le 19 decembre de l'an 69, lorsque son frere estoit déja declaré Empereur, & sur le point d'estre reconnu dans Rome mesme.

Prefecti castrorum.

c. 2. p. 731. a Tac. l. 3. c. 65. 74. p. 78. 81.

V. Vitellius § 9.

Suet l. 8. c. 2. p. 731. b Tac. l. 2. c. 74. p. 52 | Apol. Ty. v. l. 5 c. 10. p. 236. a. c Goltz. p. 48. d Onu. in fast. p. 207. 'Vespasien naquit le 17 novembre de l'an 9 de l'ere commune, cinq ans avant la mort d'Auguste: [b] de sorte qu'il avoit 60 ans quand il parvint à l'Empire, [l'an 69.] [c] Diverses inscriptions l'appellent T. Flavius Sabinus Vespasianus. [d] On assûre que luy, son frere, ses deux enfans, & ses neveux Sabinus & Clemens, portoient tous le nom de Tite, [contre la coutume des Romains, qui se servoient ordinairement de ces prenoms pour distinguer les freres.] 'Vespasien fut obligé par sa mere d'entrer contre son inclination dans le Senat. [e] Il y exerça divers emplois tant de l'épée que de la robe. Il fut colonel d'une legion en Angleterre [en l'an 43,] Consul durant les deux derniers mois [de" l'an 51,] '& Proconsul d'Afrique sous Neron. 'Il epousa Flavia Domitilla qui estoit d'une condition tres basse. Il en eut Tite & Domitien qui regnerent aprés luy, & une fille nommée Domitille, 'qui mourut aussibien que sa mere avant qu'il fust Empereur. 'On donna neanmoins à l'une & à l'autre le titre d'Auguste. 'On pretend que Domitien fit une deesse de Domitille sa sœur.

Suet c. 2. p. 731. 732. e c. 2. 4. p. 732. 734. c. 4. p. 734. c. 3. p. 733. Goltz. p. 52. c. f. f | Suet. p 733 | n. 5.

V. Claude § 24. V. Sainte Domitille.

Tac. l. 1. c. 50 p. 20. 'C'a esté une chose toute particuliere à Vespasien d'avoir eu une meilleure reputation" estant prince qu'avant que de l'estre. 'Il avoit paru flatter Caius d'une maniere basse, & peu digne d'un homme de cœur: [& Caius l'avoit traité de mesme, 'ayant fait jetter de la boue dans sa robe lorsqu'il estoit Edile, en l'an 38, parcequ'il n'avoit pas eu assez soin de faire ba-

&c.

Suet. c. 2. p. 732. c. 5. p. 737 | Dio, l. 59. p. 649. a. b.

layer les rues. 'Ce fut par le credit de Narcisse affranchi de Claude, qu'il fut elevé aux grands emplois : de sorte qu'aprés la mort de ce ministre, & durant les premieres années de Neron, il vecut hors de l'eclat & des affaires par la crainte d'Agrippine ennemie de Narcisse & de ses amis. [Ce fut donc apparemment aprés sa mort & aprés l'an 58,] qu'il fut fait Proconsul d'Afrique. Suetone dit qu'il la gouverna avec beaucoup d'integrité & " de reputation. 'Au contraire Tacite assure qu'il s'y estoit attiré " la haine & le mepris des peuples : [a] & Suetone avoue au moins * qu'il fut traité à Adrumet avec beaucoup d'indignité dans une sedition. [Ce fut de toutes les provinces celle qui s'opposa le plus à son elevation," & qui soutint davantage le parti de Vitellius, qui s'y estoit fait aimer dans le mesme emploi.] 'Ses affaires estoient alors en un si mauvais état, que pour satisfaire à ses creanciers, il fut obligé d'engager toutes ses terres à Sabinus son frere, qui estoit alors l'honneur & l'appui de sa maison, '& à faire de l'argent par des trafics " bas & honteux, & mesme par des injustices. [Ce fut sans doute ce qui le fit passer pour avare,] '& cette tache luy est toujours demeurée. [b] Sa vie n'a jamais esté non plus assez chaste.

Suet. c. 4. p. 734.
dignatione.
famosum invisumque.
* *On luy jetta des raves.*
Tac. l. 2. c. 97. p. 59.
a Suet. c. 4. p. 734.
V. Vitellius § 9.
p. 735|Tac. l 3. c. 65. p. 78.
Suet. p. 735.
mangonicos.
Tac. l. 2. c. 5. p. 35.
b Suet. c. 3. p. 733. 734|21. p. 755.

[Ces defauts de Vespasien, à cause desquels] [c] sa reputation n'estoit pas tout à fait hors d'atteinte, [estoient neanmoins recompensez par beaucoup de grandes qualitez.] 'Il s'estoit acquis dés l'an 43 une tres grande estime pour la guerre, dans celle que Claude fit contre les Anglois ; ce qui luy fit donner les ornemens du triomphe, & beaucoup d'autres avantages. 'Il estoit & soldat & capitaine, egal en ce point aux anciens Romains ; [d] sage " & vigilant, [e] circonspect & nullement temeraire à s'engager dans les dangers. [f] Il ne gagnoit point ses soldats par des liberalitez indiscretes ; mais les conduisoit d'autant mieux, qu'il les flatoit & les enrichissoit moins : [g] ce qui n'empeschoit pas qu'il n'en fust extremement aimé.

c Tac. l. 1. c. 50. p. 20.
Suet. c. 4. p. 734|Dio, l. 60. p. 678. 1. d.
Tac. l. 2. c. 5. p. 35.
&c.
d c. 77. p. 53.
e Dio, val. p. 701.
f Tac. l. 2. c. 2. p. 55.
g c. 74. p. 52.

'Depuis mesme qu'il fut Empereur, il employoit aux affaires une partie de la nuit. [h] On pretend que dés sa jeunesse il n'avoit jamais aimé ni le jeu, ni la bonne chere, ni les debauches. [i] Sa table & tout son exterieur imitoit la modestie & la frugalité des anciens. [k] Il n'aimoit point le faste, & ne vouloit point paroistre plus qu'il n'estoit ; mais il savoit tenir son rang sans bassesse. [l] Il estoit uni d'amitié avec Thrasea & Soranus, [les deux personnes les plus estimées dans le Senat pour leur

Plin. l 3. ep. 5. p. 161|Apol. Ty. v l 5. c. 11. p. 238. l|Suet. c. 21. p. 755
h Apol. Ty. v. l. 5. c 13. p. 247. 248.
i Tac an. 3. c. 55. p. 88.
k Apol. Ty. v. l. 5. c. 10. p. 236 a|Suet. c. 12. p. 747
l Tac. l. 4. c. 7 p. 88.

Suet. c. p. 12. p. 747 | Dio. val p 702. a Suet. c. 14 p. 748. b c. 15. p. 750. c Apol. Ty v. l. 5 c. 10. p. 235. a. d Suet. c. 22. 23. e Aur. V ct. Suet. l. 8. c. 20. p. 754. 755.

probité.] Outre cela il avoit beaucoup de douceur & de bonté; a point de fiel ni de vengeance, b ne voyoit qu'avec douleur punir les plus criminels. c On le regardoit comme un homme juste, genereux, "sage & moderé, & comme un vray pere du peuple. d Il estoit fort gay dans la conversation, se plaisoit à railler, quoiqu'il le fist quelquefois d'une maniere un peu basse. e Il avoit assez d'eloquence pour bien exprimer ses pensées. 'Son corps estoit robuste, & d'une grande santé, qu'il entretenoit en usant de peu de remedes, & en passant "tous les mois un jour sans manger.

σώφρονα. &c.

c. 5 | Dio, l. 66 p. 744 7 5 | Tac. l. 1. c. 86. p. 30 | 2. c. 78. p. 53. Suet. c. 4. p. 736. Tac. l. 1. c. 10. p. 8. Suet. c. 4. p. 735. f p. 736.

'On marque "plusieurs presages qu'on pretend qu'il avoit eus de la grandeur à laquelle Dieu le destinoit. [Le plus celebre de tous est la prediction que Joseph assure luy en avoir faite luy mesme [1] deux ans auparavant, * & qui a esté remarquée par plusieurs historiens.] 'Cependant on ne pouvoit se persuader qu'ayant si peu de naissance & si peu de nom, il osast jamais songer à l'Empire: ' & on ne crut qu'il pouvoit estre Empereur que quand on vit qu'il l'estoit, [ou peu de mois auparavant.] 'Ce fut par ce mepris mesme qu'on faisoit de luy, que Dieu l'y eleva, f lorsqu'il desesperoit presque de sa vie. Car comme il temoignoit peu de zele pour entendre chanter Neron qui l'avoit mené avec luy en Acaïe", & qu'il s'en alloit souvent, ou s'endormoit, au lieu d'admirer sa belle voix, [sans se souvenir] 'qu'il avoit déja pensé perir à Rome pour le mesme crime; g ce prince s'en offensa tellement, qu'il luy defendit de se presenter devant luy: de sorte que ne sachant que devenir, il se retira en une petite ville écartée, où il n'attendoit que l'arrest de sa mort, lorsque Neron, qui cherchoit un homme de guerre capable de dompter les Juifs, mais dont il n'eust rien à craindre, crut n'en pouvoir trouver qui eust l'un & l'autre plus que luy, & l'envoya ainsi en Orient avec une puissante armée "sur la fin de l'an 66.

Tac. an. 16. c. 5. p. 268. g Suet. c. 4. p. 735 | 14. p. 748.

Note 1. 1. *V. la ruine des Juifs § 58. en l'an 66. V. la ruine des Juifs § 46.

Dio, l. 66. p. 745. a.

1. 'Dion dit [illegible]; [ce qui ne s'eloigne pas des deux ans presque entiers qui se sont passez entre la prise de Joseph & l'elevation de Vespasien à l'Empire.]



ARTICLE II.

Vespasien est declaré Empereur en Orient, & est reconnu à Rome aprés la mort de Vitellius.

L'AN DE JESUS-CHRIST 69, DE VESPASIEN I.

V. Galba § 7. "*Serv. Sulpicius Galba Aug. II, & T. Vinius Rufinus, Consuls.*

V. la ruine des Juifs § 58. 'LA guerre que Vespasien "fit aux Juifs ayant beaucoup augmenté sa reputation, & l'ayant rendu tres puissant, on commença à jetter les yeux sur luy, lorsqu'aprés la mort de Neron & de Galba, on vit l'Empire dechiré par la guerre d'Othon & de Vitellius, reconnus tous deux pour indignes & incapables de gouverner. Tout le monde, [ou au moins le plus grand nombre souhaita alors de voir Vespasien sur le throne, 'les bons pour l'interest de l'Etat, les autres par diverses vues, tous avec une mesme ardeur. ᵃVespasien s'estant enfin rendu avec peine à ce desir general, fut proclamé Empereur à Alexandrie " le premier juillet de l'an 69; en Judée où il estoit, le 3 du mesme mois; & peu de temps aprés dans tout l'Orient. Dio, l. 65. p. 736. c. d. Tac. l. 2. c. 7. p. 35. a c. 79. p. 53. V. Vitellius § 5.

'Il distribua aussitost les charges & les honneurs, presque toujours selon le merite; & il anima tout le monde par ses discours, & par son exemple, plus promt à recompenser qu'à punir, & dissimulant plutost les vices que les vertus. 'Il resolut avec ses amis, & apparemment dans une grande assemblée qu'il tint à Beryte, que Mucien gouverneur de Syrie marcheroit avec une armée contre Vitellius, & que Tite son fils avec une autre armée continueroit la guerre contre les Juifs, 'estant utile qu'il demeurast en armes jusques à ce que ce nouveau regne fust bien établi. Tite ne fit rien neanmoins contre les Juifs jusques à l'année suivante. [Pour Mucien, "il fut prevenu par Antonius Primus, qui avec les troupes de l'Illyrie défit ou gagna les armées de Vitellius, & le fit enfin executer dans Rome comme un criminel, le 20 de decembre, ou fort peu de jours aprés.] c. 81. p. 54. c. 81. 82. l. 5. c. 10. p. 118. Ibid. § 10.

'Cependant Vespasien vint à Antioche; [& aprés avoir passé quelques mois dans la Syrie,] ᵇil alla en Egypte. Il n'y faisoit qu'entrer, lorsqu'il apprit la nouvelle de la bataille de Cremone, " que ses troupes avoient gagnée [vers le 25 d'octobre:] de sorte que lorsqu'il alla ensuite à Alexandrie, 'toute la ville Jos. bel. l. 5. c. 40. p. 921. d. b Tac. l. 3. c. 48. p. 74. Ibid § 7. Apol. Ty. v. l. 5. c. 9. p. 234. b.

A iij

 L'an de J.C. 69, de Vesp. 1.

sortit audevant de luy, * avec ce qu'elle estimoit estre le plus
c. 10. p 237. c. sacré, & tous les mysteres des Egyptiens. 'Il n'y entra, s'il en * τὰ ἱερὰ ἀν[illegible].
p. 234. 252. faut croire Philostrate, que vers le 20 de decembre. 'Il y voulut voir Apollone de Tyanes qui y estoit alors, & selon le mesme
p. 235. d|24. p. 250. c. auteur, il luy temoigna "beaucoup d'affection. 'Philostrate dit &c.
aussi que Vespasien dans le temps qu'il alla en Egypte, rétablit beaucoup ce pays, presque ruiné par les charges dont il
Dio, l. 66. p. 748. 749|val. p. 701. 702|Suet. l. 8. c. 19. p. 753| not. 2. estoit accablé. 'Cependant Dion nous assure qu'il s'attira la haine des Alexandrins, parcequ'au lieu des faveurs qu'ils s'imaginoient recevoir de luy, pour l'avoir reconnu les premiers pour Empereur, il augmenta les imposts, en rétablit qui estoient abolis, en mit mesme de nouveaux, les fit payer à la rigueur par les plus pauvres, & n'en excepta ni les revenus [1] de la ville, ni ceux des temples. Les Alexandrins s'en vengerent par des railleries sanglantes, qui irriterent Vespasien, quelque grande que fust sa douceur: & il vouloit les punir severement, si Tite son fils n'eust intercedé pour eux, & n'eust obtenu leur grace. Ils ne laisserent pas aprés cela de continuer à le railler; & il le souffrit: car c'estoit un vice comme naturel à cette ville, & qui sembloit incorrigible.

Tac. l. 3. c. 48. p. 74. 'Vespasien estoit venu à Alexandrie, pour obliger Vitellius à se rendre, en empeschant qu'on ne portast d'Egypte du blé à Rome, & dans le mesme dessein il vouloit attaquer l'Afrique par mer & par terre; [Rome tirant presque toute sa subsistance de ces deux pays. Il changea bientost de dessein, parceque la mort de Vitellius le rendit des cette année maistre de Rome & de l'Afrique: il l'estoit des auparavant de tout le reste de
c. 86. p. 84. l'Empire.] 'Le jour mesme que Vitellius fut tué, [qui estoit le 20 de decembre, ou au plustard le 23,] les soldats qui estoient à Rome proclamerent Cesar Domitien second fils de Vespasien.

l. 4. c. 3. p. 86. [Des le lendemain sans doute] 'Le Senat s'estant assemblé; donna à Vespasien tout ce que l'on avoit accoutumé de decer-
n. p. 520. 1|Suet. var. insc. ner aux autres princes. 'Nous avons encore une partie de cet arrest; qui luy donne le droit de traiter avec qui il voudra, de faire nommer qui il voudra aux dignitez par le Senat ou par le peuple, d'augmenter la ville [à cause de la conqueste de la Judée,] en un mot de faire tout ce qu'il jugera estre de l'utilité & de la dignité de la Repuplique, dans toutes les affaires divi-

Dio, val. n. p 99. 1. ἐκ τῶν ὁσίων, ce qui signifie selon Mr Valois, non les biens consacrez à la religion, appellez aussitost aprés τὰ ἱερὰ, mais ceux du peuple & du public.

nes & humaines, publiques & particulieres. Cet arrest confirme aussi tout ce que Vespasien avoit déja fait ou fait faire. Il est remarquable que voulant egaler dans chaque article le pouvoir de Vespasien à celui des autres Empereurs, il ne nomme jamais qu'Auguste, Tibere & Claude.

'Le Senat donna aussi alors à Tite & à Domitien la qualité de Cesars,[a] & de Prince de la jeunesse. [b] Il fit Tite Consul [pour l'année suivante] avec son pere, & donna la Preture à Domitien, avec la puissance Consulaire. [c] Il decerna aussi divers honneurs à Mucien, à Primus, & aux autres qui avoient le plus contribué à mettre Vespasien sur le throne. 'Arrius Varus avoit [*] déja esté fait Prefet du Pretoire.

Dio, l. 66. p. 744. a Goltz. p. 52. b Tac. l. 4. c. 3. p. 85 | Dio, p. 744. c Tac. c. 4. p. 87, c. 2. p. 86.

&c.



ARTICLE III.

Mucien regne à Rome; y fait tuer Galerianus, & L. Piso en Afrique; empesche de poursuivre les delateurs.

'MUCIEN arriva à Rome le lendemain de la mort de Vitellius, selon Joseph, & y disposa de toutes choses avec l'autorité d'un Empereur, 'quoiqu'il en laissast le nom à Vespasien. Car ce prince luy avoit donné un pouvoir absolu, & luy avoit envoyé son anneau pour seeller tout ce qu'il voudroit. Domitien prenoit aussi quelque part à l'autorité; '& l'on mettoit son nom à la teste des actes à cause de sa qualité de Cesar. 'Mucien le presenta aux soldats, à qui ce jeune prince fit une harangue accompagnée d'une largesse [*] d'environ dix francs par teste. 'Il se servoit principalement de sa qualité de fils d'un Empereur pour commettre toutes sortes de crimes; [d] & ne laissoit pas neanmoins de donner bien des marques de son esprit ambitieux & turbulent, soit par sa propre inquietude, soit par les mauvais conseils de ceux qui estoient auprés de luy. Il distribua en un jour plus de vingt charges: ' ce qui obligea Vespasien de luy mander qu'il le remercioit de ce qu'il luy laissoit l'Empire, & ne luy avoit pas envoyé un successeur aussibien qu'aux autres.

Tac c. 11. p. 89 | Jos. bel. l. 4. c. 42. p. 902. g. Dio, l. 66. p. 745. a. b. Tac. l. 4. c 39. p. 97. Dio, l. 65. p. 743. c. Tac. l. 4. c. 2. p. 86 | Suet. v. Dom. c. 1. p. 780. d Suet. p. 780 | Tac. c. 39. p. 97. Suet. p. 780 | Dio, p. 745. c.

* 25 dragmes

'Mucien arresta enfin les desordres que les soldats de Primus commettoient dans Rome. [e] Il fit punir Asiaticus affranchi de Vitellius, de l'abus qu'il avoit fait de la puissance de son maistre. Julius Priscus Prefet du Pretoire sous le mesme prince, se donna la mort sans necessité: car on laissa vivre

Jos. bel. l. 5. c. 42. p. 922. g. e Tac. l. 4. c. 11. p. 89.

Alphenus Varus son collegue, qui voulut bien survivre à la ruine de son parti. Mais tout le monde fut effrayé de la mort de Calpurnius Galerianus. Il estoit fils de C. Piso [qui avoit voulu se faire Empereur sous Neron]: mais pour luy il n'avoit point d'autre crime que d'estre aimé du peuple, & d'estre jugé digne de la puissance souveraine. Cependant Mucien le fit enlever de Rome; & quand il fut environ à "quinze lieues loin, on luy ouvrit les veines. 40 milles.

c. 48. 49. p. 100. 'Il estoit cousin germain & beaupere de L. Piso Proconsul d'Afrique, que bien des gents sollicitoient à prendre les armes: c. 38. p. 97. '& comme l'hiver empeschoit que les vaisseaux de blé ne vinssent d'Afrique, beaucoup croyoient qu'il les retenoit, & qu'il se revoltoit effectivement. Il n'en avoit aucune pensée : c. 48-50. p. 100. 101. '& cela n'empescha pas que Mucien n'envoyast Papirius Centenier pour le tuer. Pison qui en fut averti, fit executer Papirius, & ne songea pas davantage à se revolter. Mais Valerius Festus Lieutenant des troupes de l'Afrique l'envoya assassiner, ou pour se faire un merite auprés de Vespasien, ou pour empescher que Pison ne le convainquist d'avoir formé luy mesme Plin. l. 3. ep. 7. p. 171. de mauvais desseins. 'Quoy qu'il en soit, cette action de Festus passa pour un crime detestable. [a] Elle arriva au commencement de l'année suivante. [b] L. Piso pere de celui dont nous venons de parler, survéquit son fils, & tous les Senateurs de qui il avoit pris l'avis estant Consul en l'an 57.

a Tac. c. 48. p. 100.
b Plin. l. 3 ep. 7. p. 171. 172 | not.

Dio, l. 66 p. 745. c. d. 'Un des grands soins de Mucien à Rome, fut d'amasser de grandes sommes d'argent pour remplir le thresor public & le sien propre. C'est pourquoi il vouloit bien se charger de la haine de ces levées.

L'AN DE JESUS-CHRIST 70, DE VESPASIEN 1, 2.

Tac. l. 4. c. 38. p. 97 | Onu. in fast. p. 207. a. '*T. Flavius Vespasianus Aug.*" *II, & Titus Flavius Cæsar, Consuls.* NOTE 2.

['Mucien peut avoir esté Consul au mois de juillet pour la seconde fois, avec Valerius Asiaticus.] NOTE 3.

Tac l. 4. c. 39. p. 97. 'Comme les deux Consuls Vespasien & Tite estoient absens, le Senat fut convoqué le premier jour de janvier par Julius Frontinus Preteur de la ville, [celui apparemment dont nous avons le traité des aqueducs.] Il se demit aussitost aprés cette action, & Domitien prit la Preture [en sa place, de quoy on Suet. v. Dom. c. 1. p. 780. ne dit point la raison.] 'Domitien se contenta du titre de cette dignité, & en laissa [presque] toutes les fonctions au second Tac. c. 40. 47. Preteur. 'Il en exerça seulement" quelques unes dans le Senat: &c. & ce fut sur sa requisition qu'on rétablit l'honneur & la memoire

moire de Galba. On ordonna la mesme chose pour Pison [son fils adoptif :] mais on ne l'exécuta pas.

'Musonius Rufus qui avoit commencé l'année precedente à poursuivre P. Egnatius Celer accusateur de Soranus Bareæ, continua en celle-ci, & le fit enfin condanner. 'On vouloit poursuivre de mesme les autres qui avoient employé leur eloquence à faire perir diverses personnes sous Neron ; sur tout Aquilius Regulus, si celebre dans Pline le jeune : & quelques uns furent obligez de sortir du Senat, d'autres renvoyés dans leur exil. Mais Mucien ne voulut pas qu'on poussast si fort les choses ; & aussitost le Senat ceda. c. 10. 40. c. 40-44.

ARTICLE IV.

Mucien abbaisse Primus & Varus : On rebastit le Capitole : Guerres contre les Garamantes & les Sarmates.

'MUCIEN n'aimoit pas Antonius Primus, qui luy avoit ravi la gloire de vaincre Vitellius ; [a] & il le craignoit parce que cette victoire l'avoit rendu puissant & aimé des soldats : il n'estoit pas mesme haï du peuple. C'estoit d'ailleurs un esprit brouillon ; & on tenoit qu'il vouloit porter Scribonianus Crassus frere de Pison Cesar, à faire quelque remuement : mais celui-ci n'en avoit aucune envie. 'Mucien n'osant l'entreprendre ouvertement, luy témoignoit de l'amitié, luy donnoit de grandes esperances, avançoit ses amis dans les charges. Mais en mesme temps il luy ostoit le soutien de sa puissance, en faisant sortir de Rome les legions qui luy estoient les plus assurées, & les dispersant en divers endroits. 'Il empescha aussi Domitien de le prendre auprés de luy. [Primus n'eut pas de peine à comprendre les desseins de Mucien : de sorte] qu'il quitta bientost Rome, & s'en alla trouver l'Empereur. Il fut assez bien receu de luy, parce que Vespasien estoit persuadé qu'il luy devoit la fin de la guerre, mais non aussibien qu'il l'esperoit, à cause de ce que Mucien en avoit écrit. Son credit diminua davantage dans la suite par le soin qu'il prenoit de relever ses services, & de rabaisser les autres : ce qui faisoit qu'on se souvenoit plus volontiers de ses anciens crimes. [Je ne trouve point ce qu'il devint depuis ce temps là.] Tac. l. 3. c. 52. p. 75 | l. 4. c. 11. p. 89. a l. 4. c. 39. p. 97. p. 97 | c. 11. p. 89. c. 80. p. 111. *inter comites*

'Comme Arrius Varus paroissoit aussi trop puissant à Mucien,[b] il luy osta la charge de Prefet du Pretoire, pour luy don- c. 11. p. 89 | 39. p. 97. b c. 68. p. 107.

ner celle d'Intendant des vivres, [exercée quelquefois par des personnes plus considerables, mais qui donnoit moins d'autorité.] Il donna celle de Prefet à Clement Arretin, fils d'un autre Clement qui l'avoit exercée sous Caius; ce qui le fit recevoir avec joie par les soldats. Domitien l'aimoit aussi, & ils estoient alliez. Tacite dit qu'il estoit Senateur, ce qui estoit nouveau,

Suet. v. Tit. c. 6. p. 767. 'cette charge n'ayant esté donnée jusqu'alors qu'à des Chevaliers. Et Suetone mesme assure que Tite qui la voulut faire sous

n. 4. son pere, fut le premier Senateur qui l'exerça. 'Mais nonobstant mesme ces exceptions, les Empereurs continuerent au moins jusqu'à Alexandre à ne la donner qu'à des Chevaliers.

Tac. c. 46. p. 99. 100. 'On craignit en ce temps-ci une sedition à Rome entre les soldats. Mucien l'appaisa aussi tost avec douceur. [Je n'entens point la maniere dont Tacite rapporte qu'il le fit.]

c. 4. p. 87. 'Des la premiere fois que le Senat s'assembla aprés la mort

c. 9. p. 88. de Vitellius, on ordonna qu'on rebastiroit le Capitole. 'Helvidius Priscus [trop grand amateur de la liberté,] vouloit qu'il fust rebasti "aux depens du Public avec l'aide de l'Empereur. *publicè.* Il fut seul de son avis, & on ne s'en souvint que pour luy en

c. 53. p. 101. 102. faire un crime. 'Vespasien en donna le soin à P. Vestinus simple Chevalier, mais de grande reputation. [Comme ni Vespasien, ni Tite, alors Consuls, n'estoient point à Rome, & que Domitien estoit dans les Gaules "selon ce que nous dirons dans la suite,] le Preteur Helvidius Priscus mit la premiere pierre le 21 de Juin en presence de tout le Senat & de tous les magistrats, avec les ceremonies que marque Tacite. [Lorsque Vespasien V. § 2.

Suet. l. 8. c. 8. p. 744. 745. 'Dio, l. 66. p. 749. c. fut revenu à Rome"peu de temps aprés,] 'il voulut mettre luy mesme la main à cet ouvrage, emporta de la terre des demolitions, & fit faire la mesme chose par les autres personnes les plus illustres, afin que le peuple ne pust point s'excuser d'y tra- Note 4.

Suet p. 745. vailler. 'Il se chargea aussi de rétablir trois mille plaques d'airain fondues dans l'embrasement du Capitole, & qui estoient l'un des plus beaux monumens de l'Empire. Car c'estoient les arrests du Senat & les decrets du peuple faits presque depuis la fondation de Rome, pour faire alliance, traiter la paix, ou donner des privileges à toutes sortes de personnes. Vespasien en fit rechercher partout des copies, pour les faire graver de nouveau, & les remettre dans le nouveau Capitole.

Tac. l. 4. c. 50. p. 101. 'La division des villes d'Oea & de Lepti dans la Libye [Tripolitaine,] forma cette année une guerre contre les Garamantes, que ceux d'Oea avoient appellez à leur secours. Valerius

Festus avec les troupes Romaines les repoussa, '& apprit aux Romains le plus court chemin pour entrer dans leur pays. Plin. l. 5. c. 5. p. 96. b.

'Les Sarmates firent aussi une descente dans la Mesie, & y tuerent Fonteius Agrippa, [que Mucien y avoit laissé l'année precedente pour] gouverneur. Rubrius Gallus envoyé en diligence par Vespasien, en tua un grand nombre en divers combats, contraignit les autres de repasser le Danube, & fortifia avec soin les bords de ce fleuve, afin que la province ne fust plus exposée à leurs ravages. Jos. bel. l. 7. c. 22. p. 976 | Tac. l. 4. c. 54. p. 102.

'Il semble que les Daces aient fait en mesme temps quelques courses dans la Pannonie, ou que les Sarmates & les Daces joints ensemble aient pillé cette province avec celle de la Mesie, [ce qui s'accorde mieux avec la situation de ces pays.] Il faut mettre ces ravages des le commencement de cette année au plustard. Tac. l. 4. c. 54. p. 102.



ARTICLE V.

Civilis fait revolter les Hollandois contre les Romains, & remporte divers avantages.

[LA guerre contre les Bataves fut bien plus importante & plus difficile que celles dont nous venons de parler.] 'Ces Bataves originaires du pays des Cattes audelà du Rhein, ayant esté chassez par une sedition, s'estoient habituez dans une isle entre les branches du Rhein & l'Ocean, aux extremitez des Gaules. 'Ainsi ils tenoient à peu prés la Hollande meridionale avec une partie du pays d'Utrecht, & l'isle de Betaw ou Betuve dans le duché de Gueldres, qui semble garder encore aujourd'hui leur nom. [On a neanmoins accoutumé de les appeller Hollandois: & nous suivrons cet usage.] Tac. l. 4. c. 12. p. 89. — Note 5. — Baud. p. 107. 1 | Not. G. p. 731.

'Ils estoient sujets des Romains, mais seulement pour leur fournir des troupes commandées par des chefs de leur nation. 'Il y en avoit en ce temps-ci huit cohortes exercées dans les guerres d'Allemagne & d'Angleterre. [a]C'est pourquoi Vitellius avoit pris grand soin de les attirer à son parti: [b] & elles contribuerent beaucoup à la victoire de Bedriac.[c] Mais elles avoient aussi beaucoup d'insolence; [d] de sorte que Vitellius les renvoya bientost dans la Germanie, où elles eurent une grande part à la guerre dont nous parlons. Tac. c. 12. p. 89. — p. 89 | l. 1. c. 59. p. 22. — a l. 1. c. 59. 64. — b l. 2. c. 43. p. 44. 45. — c c. 27-29. p. 40. 41. — d c. 69. p. 51.

'Claudius Civilis estoit alors le plus illustre des Hollandois, l. 4. c. 13. p. 90.

estant sorti du sang royal, ayant un grand cœur, beaucoup d'a-
dresse, & l'ambition d'egaler la gloire de Sertorius & d'Anni-
c.13. 14. p.91. bal, qui avoient perdu un œil comme luy. 'Il avoit esté"maltrai- &c.
té par les Romains; de sorte que les voyant embarassé en l'an
69, dans les guerres de Vitellius & de Vespasien, il prit la reso-
lution de faire soulever son pays contre eux. Mais afin qu'ils
s'opposassent moins à luy, il fit semblant de prendre les armes
pour Vespasien, y ayant effectivement esté sollicité par Primus:
& mesme Hordeonius Flaccus qui commandoit les troupes de
la Germanie au nom de Vitellius, mais qui favorisoit Vespa-
c.13 | l.2. c.97. p. 58. sien, l'y exhortoit [secrettement,]'estant bien aise d'avoir une
raison de ne point envoyer ses troupes à Vitellius qui les de-
mandoit.

l.4. c.14. p.90. 'Civilis commença donc par empescher les nouvelles levées
c.15.16. p.90.91. que Vitellius avoit"ordonné de faire dans son pays. 'En mesme &c.
temps il sollicita les Caninefates, qui habitoient une partie de
leur isle, & ceux-ci elurent aussitost un Brinion pour leur chef,
en l'elevant sur un bouclier selon leur coutume. Ce Brinion
homme hardi, mais sans jugement, ayant attiré les Frisons à
son parti, alla sans differer attaquer les garnisons Romaines qui
estoient dans l'isle, & les tailla en pieces, ou les contraignit de
quitter leur poste, & de se retirer"vers Nimegue. Civilis & les *in superiorem insulæ partem.*
Hollandois se joignirent alors ouvertement aux Caninefates,
donnerent bataille aux Romains conduits par Aquilius sur les
bords du Rhein, & remporterent aisément la victoire, parce que
la Cohorte de Tongres, & 24 vaisseaux, avoient quitté les Ro-
c.15. p.91 | l.2. c. 57. p. 48. mains pour se joindre à eux. 'Mais de plus Vitellius avoit em-
mené avec luy presque tout ce qu'il y avoit de vieux soldats
dans les troupes de la Germanie, & avoit mis à leur place des
gents levez depuis peu parmi les peuples voisins, qui n'avoient
encore [ni experience] ni courage.

l.4. c.17. p.91. 'Le bruit de cette victoire fut grand. "Les Allemands depute- *Germania.*
rent aussitost à Civilis pour se joindre à luy. Il fit ce qu'il put
c.25. p.94. pour ébranler les Gaulois; '& non sans effet comme la suite le
c. 18. p.91. fit voir. 'Hordeonius qui d'abord avoit dissimulé, ayant enfin
envoyé contre luy Memmius Lupercus avec deux legions de
la Cavalerie de Cologne, de Treves, & de la Hollande mesme,
celle-ci se joignit à Civilis dans le combat; ceux de Cologne &
de Treves tournerent le dos; & les legions furent obligées de
Buch. de Belg. l. .c 9. 57. p. 172. Not. G. p. 602. 2. se retirer au Vieuxcamp, 'qu'on croit estre vers Santen sur le
a Tac. c.15.19. Rhein au pays de Cleves. ª En mesme temps les [huit] cohortes

Hollandoises renvoyées par Vitellius à Mayence, 'se mirent en marche comme pour retourner en Italie, où Vitellius les mandoit, mais aussitost elles rebroufferent chemin pour s'aller joindre à Civilis, & defirent prés de Bonn Herennius Gallus, qui vouloit s'opposer à leur passage. 19.20.p.92.

'Civilis qui avoit alors assez de troupes pour une armée; leur fit prester serment au nom de Vespasien; envoya sommer les deux legions du Vieuxcamp de le prester, & sur leur refus, les vint attaquer avec un grand nombre d'Allemans qui s'estoient venus joindre à luy. Les deux legions ne faisoient alors que cinq mille hommes: & cependant elles se défendirent si bien, que Civilis fut reduit à tascher de les prendre par la famine. 'Ainsi Hordeonius eut le loisir d'envoyer des troupes à leur secours sous Dillius Vocula, & Herennius Gallus, qui estoient encore campez à [1] Gelduba sur le Rhein, 'lorsqu'on sceut la nouvelle de la defaite des Vitelliens à Cremone. [Ainsi c'estoit au commencement de novembre 69.] 'Les principaux officiers qui avoient toujours esté pour Vespasien, 'se declarerent alors, & obligerent les soldats, quoiqu'affectionnez à Vitellius, à faire serment au victorieux. 'On en envoya aussitost avertir Civilis, pour luy dire que s'il avoit pris les armes pour Vespasien, il estoit alors obligé de les quitter: mais ce n'estoit nullement son dessein. Ainsi il déclara ouvertement qu'il vouloit affranchir son pays & toutes les Gaules du joug des Romains, & qu'il l'esperoit. 'Il envoya à l'instant attaquer les Romains à Gelduba, les surprit, & les défit: mais quelques regimens de Gascons (*Vasconum.*) arrivant à l'heure mesme à Gelduba, prirent les Hollandois par derriere, & les défirent eux mesmes entierement. 'On croit que Vocula qui commandoit les Romains, n'usa pas comme il pouvoit de cet avantage, ni d'un autre qu'il eut encore peu aprés, & par lequel il fit lever le siege du Vieuxcamp. 'Il laissa prendre le camp de Gelduba, & fut battu dans une rencontre prés de Nuys où il s'estoit retiré.

(Marginal references: c. 21-23. p. 92. 93 c. 28-30. p. 94. 95. — c. 24-27. p. 93. 94. — c. 31. p. 95. — c. 27. p. 94. — c. 31. p. 95. — c. 32. — c. 33. — c. 34. 35. p. 96. — c. 36.)

1. *aujourd'hui* Gelb ou Geloub, village pres de Linn ou d'Ordingen, où le pays de Cologne confine avec le comté de Mœurs,



ARTICLE VI.

Les troupes Romaines se mutinent, tuent leurs chefs, & se joignent à Civilis, qui souleve une partie des Gaules: Mais Sabinus de Langres est défait, ceux de Reims veulent la paix, & les Romains arment.

Tac. l. 4. c. 36. 37. p. 96 97. 'PARMI ces desordres, rien ne faisoit tant de tort aux Romains que leurs propres divisions, n'y ayant aucune union entre les soldats & les chefs. Ils en vinrent enfin jusques à tuer Hordeonius Flaccus, [qu'ils avoient toujours accusé de favoriser Civilis; & ils rejettoient toutes leurs pertes sur sa foiblesse & sa lascheté.] Cependant la confusion augmentant, ils releverent les images de Vitellius déja mort, & aussitost aprés celles de Vespasien. Ils prirent les armes pour s'opposer à Civilis qui venoit assieger Mayence, & les quitterent pour s'enfuir. Ils les reprirent enfin, & sous la conduite de Vocula qu'ils avoient voulu tuer avec Hordeonius, ils revinrent faire lever le siege de Mayence à Civilis, qui se retiroit déja.

c. 54. 55. p. 102. 103. Jos. bel. l. 7. c. 11. p. 975. 'La mort d'Hordeonius, celle de Vitellius, & l'embrasement du Capitole qu'on apprit en mesme temps, produisirent [au commencement de l'an 70,] un étrange changement dans les Gaules: & comme si l'Empire Romain eust esté ruiné, chacun y songeoit à la revolte. Les chefs furent Classicus, Julius Tutor, & Julius Sabinus, celui-ci de Langres, les deux autres de Treves. Tac. c. 67. p. 107. 'Sabinus qui se prétendoit descendu de Jule Cesar, en prit le nom. Mais ayant aussitost mené ceux de Langres contre les Francontois fideles aux Romains, il fut défait, & réduit à mettre le feu à une Maison de Campagne où il s'estoit retiré, pour vivre caché durant qu'on le croiroit mort, & il vécut en effet ainsi durant neuf ans, comme nous le dirons dans la suite. *Sequanos.*

c. 55. 66. 'La revolte de Classicus & de Tutor fit bien plus de bruit. Ils engagerent mesme les legions à prendre leur parti, à tuer Vocula & leurs autres principaux officiers, & à faire serment pour la souveraineté [& la liberté] des Gaules, ce que neanmoins Civilis ni les Hollandois ne faisoient pas, quoiqu'unis au mesme parti. On peut voir dans Tacite les autres particularitez de cette revolte, & jusqu'où alla la lascheté & la honte des legions, dont aucune n'attendit mesme à estre forcée que celles qui estoient dans le Vieuxcamp. *pro imperio.*

c. 67. p. 107. 'Cependant la défaite de ceux de Langres par les Francon-

tois, diminua bientost l'ardeur de cette revolte dans la plusPart des peuples des Gaules, 'portez naturellement à la paix. [a]Ceux de Reims furent les premiers qui penserent à la soumission: & ils envoyerent partout "prier qu'on envoyast des deputez pour deliberer en commun s'il failoit choisir la paix ou la guerre. 'L'assemblée se tint à Reims; où Tullius Valentinus deputé de Treves soutint fortement pour la guerre. Chacun loua son courage, mais on suivit comme plus utile le sentiment de Julius Auspex qui parla au nom de ceux de Reims pour la paix & l'obeïssance. Car on voyoit déja que la jalousie & les piques d'entre les peuples & les principaux empescheroient la victoire ou en ruineroient le fruit. Ainsi hors ceux de Treves, de Langres, & peu d'autres villes, tout le reste resolut de demeurer dans l'obeïssance des Romains. On écrivit au nom des Gaules à ceux de Treves, pour s'offrir d'interceder en leur faveur s'ils vouloient deslors quitter les armes: mais le mesme Valentin meilleur harangueur que capitaine, les empescha d'accepter ces offres. c. 68. a c. 67. edixere. c. 68. 69.

'Ce qui contribua beaucoup à resoudre les Gaulois à la paix, fut le bruit de l'armée que l'on envoyoit contre eux, composée de quatre legions d'Italie, deux d'Espagne, & une d'Angleterre, avec deux grands capitaines, Annius Gallus, & Petilius Cerealis 'qui avoit déja commandé dans la Germanie. Joseph dit que Vespasien en luy donnant le Consulat, [peut estre pour l'année suivante,] luy avoit aussi envoyé l'ordre d'aller gouverner l'Angleterre; mais qu'ayant appris en chemin l'etat des Gaules, il avoit tourné de ce costé là: '& il le fit par ordre de Mucien, comme nous l'apprenons de Tacite. 'Il avoit beaucoup de cœur, de hardiesse, "mais quelquefois peu de vigilance. [b]Sextilius Felix arrivé avant luy avec quelques troupes, avoit défait Tutor à Bingen [sur le Rhein] audessus de Mayence, & ramené à l'obeïssance quelques troupes Romaines, avec "tout ce qui est le long du Rhein depuis Mayence jusques à Basle. Les legions qui avoient pris le parti des Gaulois, jurerent de nouveau obeïssance à Vespasien; & de Treves où elles estoient, elles s'en allerent à Mets qui obeïssoit aux Romains. 'Elles se joignirent ensuite à Cerealis, qui les croyant assez punies par la honte qu'elles avoient de leurs fautes, leur promit de ne s'en point souvenir, & fit défense à tous les autres soldats de leur en parler jamais. c. 68. Jos. bel. 7. c. 11. p. 973. c. Tac. l. 4. c. 68. c. 71. p. 108 | l. 5. c. 21. p. 121. b. l. 4. c. 70. &c. Triboci, Vangiones, Nemetes. c. 72. p. 109.



ARTICLE VII.

Cerealis General Romain défait Civilis & ses troupes, & reduit tout à l'obeïssance : Velleda fait la Prophetesse en Allemagne.

Tac. l. 4. c. 71. 'CEREALIS défit d'abord les troupes de Treves, & prit Valentin leur chef à "Rigol ou Reol sur la Moselle, [deux Rigodulum. lieues audessous de Treves.] 'Il entra le lendemain dans Treves, & empescha les soldats de la piller, ne voulant pas donner d'abord une mauvaise impression de luy par une action si honteuse. 'Il se contenta de reprocher aux habitans par un fort beau discours & de trés bonnes raisons, la legereté avec laquelle ils avoient pris les armes, & de les exhorter à aimer les Romains à l'avenir. Il traita avec la mesme bonté ceux de Langres, 'qui pour reconnoistre cette grace qu'ils n'attendoient pas, luy offrirent, dit un auteur de ce temps là, soixante & dix mille hommes de guerre. 'Et ils avoient encore des troupes dans l'armée de Civilis. [a] Il envoya Valentin chef de ceux de Treves à Domitien, qui le fit mourir.

(Marginal references: c. 72. p. 109. — c. 73. 74. — Front. strat. l. 4. c. 3. p. 83. — Tac. c. 77. p. 110. — a c. 85. p. 112.)

c. 75-78. 'Civilis, Tutor, & Classicus, rassemblerent bientost leurs troupes, pour marcher contre Cerealis. L'ayant surpris, ils entrerent jusques dans son camp, & y mirent tout en desordre. Cependant son courage rétablit ce que son peu de soin avoit perdu. Il repoussa les ennemis & prit leur camp des le jour mesme. 'Cette bataille se donna à la porte de Treves sur la Moselle : [& c'est apparemment celle où] 'Dion dit que le nombre des morts fut si grand de part & d'autre, que le cours de la riviere en fut arresté. 'Tacite [qui fait assez souvent profession d'impieté,] reconnoist neanmoins dans cet evenement une operation particuliere de Dieu, qui changea tout d'un coup les esprits, & fit fuir par une terreur subite ceux qui estoient déja victorieux.

(Marginal references: c. 77 | l. 5. c. 17. p. 110. — Dio, l. 66. p. 745. c. — Tac. l. 4. c. 78. p. 111.)

c. 65. p 105. 106. La ville de Cologne "qui avoit pris malgré elle le parti de Ci- &c.
c. 79. p. 111. vilis, 'l'abandonna des qu'elle crut le pouvoir faire avec sureté.

p. 111. 'D'autre part neanmoins les ennemis "eurent de l'avantage &c. en diverses petites rencontres : '& Civilis ayant fait une nouvelle armée dans l'Allemagne, vint se poster au Vieuxcamp. Cerealis fortifié par de nouvelles troupes l'y vint attaquer. Mais la campagne marécageuse d'elle-mesme, & inondée exprés par Civilis, estoit plus avantageuse aux Allemans, 'qui en effet y battirent les Romains dans une escarmouche. 'Cependant

(Marginal references: l. 5. c. 14. p. 119. — c. 15. — c. 16. 18.)

dant

dant les deux chefs ayant voulu le lendemain donner une bataille generale, les Romains y remporterent la victoire, '& Civilis se renferma dans l'isle des Hollandois. c.19. p.120.

'Classicus, Tutor, & 113 Senateurs de Treves, passerent le Rhein pour aller chercher de nouveaux secours dans l'Allemagne: & ils en amenerent assez pour attaquer tout à la fois les troupes Romaines postées [le long du Rhein] 'à * Arnhem, Wageningen, Rhenen, & Duerstede, dans l'esperance de réussir au moins en quelque endroit. Ils causerent en effet partout beaucoup de trouble, & quelque dommage: '& peu de jours aprés, Civilis entra durant la nuit dans le camp de Cerealis, placé sur le bord du Rhein, y tua beaucoup de monde, emmena l'amiral avec plusieurs autres vaisseaux, & pensa enlever Cerealis mesme occupé à des plaisirs criminels, au lieu de songer à garder la discipline, & à la faire garder par ses soldats. c.19-21. p.120. NOTE 6. * Arenaci. Vada, Grinnibus, Batavoduri. c.22. p.121.

'Nonobstant ces petits avantages, Civilis se vit enfin contraint d'abandonner son isle mesme à la discretion des Romains & à se retirer audelà du Rhein. 'On pretend qu'il pouvoit inonder la Hollande déja toute couverte d'eaux par les pluies de l'autonne, & y submerger les Romains. Il se fit un merite de ne l'avoir pas voulu: & il paroist au moins qu'il se lassoit alors de la guerre, & que depeur que les siens ne le livrassent aux Romains, il se resolvoit à accepter les conditions que Cerealis luy offroit. 'Ils eurent une conference sur une riviere, [dont on ne sçait pas l'effet, parce que le reste de Tacite est perdu.] 'Mais il est certain que luy & les Hollandois se rendirent peu de jours aprés, '& que Cerealis termina enfin leur revolte [a] sur la fin de cette année. [b] Les Hollandois demeurerent [comme ils estoient auparavant,] exempts de tribut, & obligez seulement à fournir des troupes. [c] La paix dura ensuite fort longtemps dans ces pays. c.23. c.24. c.26. p.122. c.24. p.121. Jos. bel. l.7. c. 11. p.975. f. a Tac. l.5. c.23. p.121. b de Ger. c.29. p. 134. c Buch. de Belg. l.6. c.13. p.183.

[d] Tacite donne une grande part dans cette guerre à Velleda, qu'il qualifie vierge de la nation des Bructeres, & qui regnoit alors sur un grand pays dans l'Allemagne. Les Allemans qui ont accoutumé de prendre la pluspart des femmes pour *prophetesses, & souvent pour deesses, avoient une fort grande veneration pour celle ci. 'Pour attirer davantage le respect, elle ne se faisoit point voir, & demeuroit dans une haute tour, où un de ses parens luy disoit ce qu'on desiroit savoir d'elle, & raportoit ses réponses comme les oracles d'une divinité. 'On pretendoit qu'elle avoit prédit les avantages que les Hollandois eurent d'abord dans cette guerre; ce qui augmenta beau- d Tac. l.4. c.61. p.105 | l.5. c.24. p.121 | de Ger. c. 8. p.127. * Fatidicas. l.4. c.65. p.106. c.61. p.105.

c.65. coup son credit. 'Aussi on la faisoit arbitre des affaires les plus
c.61| l.5. c.22. p.121. importantes, '& Civilis luy faisoit present de ce qu'il avoit pris de plus precieux sur les ennemis. [a] Cerealis mesme pour faire la
a l.5. c.24. p. 121. de Ger. c.8. p.127| n.j31. paix, la sollicita elle & ses proches d'y porter les peuples. 'Elle fut emmenée captive à Rome sous Vespasien. [On n'en dit point l'occasion.]



ARTICLE VIII.

Domitien vient à Lion : Vespasien fait quelque sejour à Alexandrie, & vient à Rome.

Tac. l.4. c.68. p.107. b Suet. v. Dom. c.2. p.780.781| Jos. bel. l.7. c. 11. p.975. f.g. 'LA nouvelle de la revolte des Gaules avoit causé à Rome beaucoup de terreur : [b] & Domitien jaloux de la gloire que Tite son frere avoit acquise dans les armes, entreprit sur cela de venir luy mesme conduire cette guerre pour s'y signaler, malgré tout ce que les personnes les plus sages luy purent dire.

Tac. l.4. c.68. p.107. 'Mucien eust bien voulu ne pas quitter Rome ; mais il craignoit encore davantage de quitter Domitien, capable par ses inclinations propres, & par les mauvais conseils des autres, de gaster tout. Ainsi ne pouvant le retenir, il aima mieux le suivre, mais en differant autant que l'ardeur & l'impetuosité de Domitien

c.85. p.112. le pouvoit permettre : 'de sorte qu'ils n'estoient pas encore au pié des Alpes lorsqu'ils apprirent la défaite de ceux de Treves [à Rigol.] Sur cela Mucien qui jusque là n'avoit osé s'opposer ouvertement à ce voyage, representa à Domitien que la victoire estant si avancée, il n'auroit pas d'honneur à se mesler d'une guerre qui n'en valoit plus la peine, & qu'il feroit mieux de s'arrester à Lion pour se montrer aux peuples, & estre en état d'aller plus loin si les affaires le demandoient. Domitien vit bien que c'estoit un conseil auquel il falloit obeïr.

c.86. p.113. 'On croit qu'il écrivit secrettement à Cerealis pour le tenter, s'il luy remettroit l'armée entre les mains, en cas qu'il allast jusque là : mais que Cerealis détourna la chose adroitement, comme si c'eust esté un trait de jeunesse. On ne sçait s'il songeoit seulement à estre assez fort pour disputer l'Empire à son frere, ou s'il vouloit se revolter mesme contre Vespasien. [Mais

c.52. p.101. Tite en usoit bien autrement.] 'Car on dit qu'avant que de quitter son pere pour aller assieger Jerusalem, il le conjura de ne se point laisser aller à ce qu'on luy mandoit de Domitien, mais de le traiter toujours en fils, & comme le support de sa

maison. Vespasien fut ravi de voir le bon naturel de son aisné mais ne demeura point persuadé de l'innocence de son cadet.

V. 54. [Domitien estoit sans doute parti de Rome avant le 21 de juin puisque ce ne fut pas luy, mais]'un autre Preteur"qui mit la premiere pierre au Capitole. c.53.p.102. 'Joseph semble dire qu'il demeura dans les Gaules jusques aprés la fin de la guerre; Jos.bel.l.7.c.11. p.975.g. [ce qui iroit aux derniers mois de cette année: mais nous le verrons en Italie avant ce temps-là, pour aller audevant de son pere.]

'Vespasien receut bientost à Alexandrie la nouvelle de la mort de Vitellius, l'hiver n'ayant pu empescher que beaucoup de personnes ne se hastassent de la luy porter. Tac.l.4.c.51. p.101. 'Toutes les villes luy deputerent aussitost, & Alexandrie la plus grande ville de l'Empire aprés Rome, estoit trop petite pour le monde qui y accouroit. Jos.bel.l.4.c.42.p.903.a.b. 'Les ambassadeurs de Vologese Roy des Parthes y arriverent aussi dans ce temps-là. Tac.l.4.c.51. p.101.

'Le premier soin de Vespasien fut [non plus d'affamer Rome, mais] d'y envoyer promptement plusieurs vaisseaux chargez de blé: & lorsque ces vaisseaux arriverent, il n'y avoit plus de blé dans les greniers que pour dix jours. c.52. 'Il envoya aussi à Rome un edit pour casser tout ce que Neron & ses trois successeurs avoient fait sous le titre du crime de leze majesté, & pour en bannir les astrologues, pendant qu'il consultoit luy mesme ceux qu'il croyoit les plus habiles, Dio, val.p.702. 'n'estant pas moins foible sur cela, ni moins superstitieux que les autres. Tac.l.2.c.78.p.53. Il se servoit surtout d'un Seleuque, '& d'un Barbille, en faveur duquel il permit aux Ephesiens seuls d'instituer de nouveaux jeux, qui porterent le nom de ce Barbille. Dio, val.702. n.p.99. 'Il en est parlé dans quelques inscriptions. Falc.

'Durant que Vespasien attendoit à Alexandrie le temps propre pour s'embarquer, on prétend qu'un aveugle connu dans cette ville-là, & un autre"qui avoit[1] la main paralytique ou retirée, vinrent le prier de la part de Serapis le grand dieu des Alexandrins, l'un de luy mettre de sa salive sur les yeux, l'autre de luy marcher sur la main; & que l'ayant fait à la vue de tout le peuple, ils furent tous deux gueris. On ajoute qu'ayant[2] ensuite esté au temple de Serapis, il y vit auprés de luy un nommé Basilide, qui estoit alors à trente lieues de là. Les historiens donnent ces faits pour constans. 'Et puisque l'Ecriture mesme

Dio, l.66.p.748.d| Tac.l.4.c.81.82.p.p.111| Suet.l.8.c.7.p.741.

agrum manu, [illegible]

Aug.civ.l.10.c.16.p.114.1.b.c| l.21.c.6 p.279.2.d| Chry.t.1.or.36.p.398.b.c.

1. Suetone dit *debili crure*.

2. Suetone le met avant le reste, & avant que Vespasien eust sceu la bataille de Cremone. Mais il la savoit, selon Tacite *l. 3. c. 48. p. 74*, avant que d'arriver à Alexandrie.

nous oblige d'avouer, dit S. Augustin, que Dieu permet quelquefois aux demons de faire divers miracles, [il ne faut pas trouver étrange qu'ils en aient fait quelques-uns en ce temps-ci, pour obscurcir, s'ils eussent pu, l'eclat de ce grand nombre de prodiges que J. C. faisoit alors par ses Apostres & par leurs
Bar.71.§7.8. disciples.] 'Ils taschoient, comme remarque Baronius, de faire attribuer à Vespasien par Joseph & par d'autres, ce que les Prophetes avoient predit du Messie: & ainsi il falloit qu'ils luy
Aug.civ.l.18.c. 18.p.225.1.c. fissent aussi faire des miracles. 'Mais plus Dieu donne de pouvoir aux demons dans les choses de ce siecle, plus nous devons travailler à sortir de cette Babylone par une foy vive, & à nous attacher à J. C. nostre mediateur, afin qu'il nous tire de cette terre[où le demon regne,] & qu'il nous eleve dans le ciel. [Il ne
Tac.l.4.c.81.p. 111. faut pas oublier que] 'Tacite avoue que les medecins dirent à Vespasien que cet aveugle, & ce paralytique, se pouvoient guerir
Bar.71.§7. par les remedes de la medecine. 'Ainsi les demons le pouvoient encore bien plus aisément.

[On ne sçait pas bien"jusqu'à quel temps Vespasien demeura Note 7.
Jos.bel.l.7.c.5. p.971.e Zon.p. 194.d. à Alexandrie.] 'Il en partit pour venir à Rome par mer, & visita en chemin l'isle de Rhode & diverses villes de l'Asie mineure. Il aborda selon Joseph,"au cap qui finit la terre d'Otrante du ἐπ' ἄκρων Ἰαπυγίαν.
Jos.c.10.p.974. c. costé du midi, & y prit terre. 'Comme on le souhaitoit extremement, plus de la moitié de Rome alla bien loin au devant de
Dio,l.66.p. 749.c. luy: & il recevoit tout le monde avec une extreme bonté. 'Il trouva Mucien qui l'attendoit à Brinde avec les personnes les plus qualifiées, & Domitien à Benevent dans la crainte que
Jos.bel.l.7.c. 10 p.974.b.f.g luy donnoit sa mauvaise conscience. 'Il fut receu dans toutes les villes d'Italie avec toute la joye & la magnificence possible, surtout à Rome, où tout ce qui restoit de peuple, sortit audevant de luy. Il n'y arriva ce semble que dans les derniers mois
Zon.p.194.d de cette année. 'Il fit diverses liberalitez tant au peuple qu'aux soldats.

["Ce fut peutestre seulement alors qu'il prit la puissance du Note 8.
Suet.l.8.c.12.p. 748. Tribunat, & le titre de Pere de la patrie.]'Car il n'accepta l'un
a Goltz. p.49. 50| Tac.l.4.c. 3.p.86. & l'autre que tard: a quoiqu'on voie par Tacite & par les medailles, que le Senat les luy avoit donnez des la fin de l'an 69. [Il semble aussi qu'il devoit estre arrivé à Rome,] lorsqu'il prit la qualité de grand pontife. Neanmoins il y a des medailles qui la luy donnnent des l'an 69, [s'il ne s'y est point glissé quelque faute.]



ARTICLE IX.

Vespasien travaille à rétablir l'Empire: Sa vie particuliere.

'On avoit attendu Vespasien à Rome comme un Empereur qui n'estoit elevé audessus des autres que pour procurer l'avantage de tout le monde: [& on ne fut point trompé dans cette esperance.] 'Car il n'eut point de plus grand soin durant tout son regne, que de rétablir l'Etat ebranlé par les regnes precedens, & ensuite de l'orner & de l'embellir; 'à quoi il réussit fort bien en peu d'années. 'Ayant trouvé tous les soldats, tant les siens que ceux de Vitellius abandonnez à toute sorte de licence, il arresta ceux de Vitellius en en cassant une partie, & les siens en ne leur souffrant rien que dans l'ordre. 'Il maintint avec beaucoup de vigueur la discipline parmi les troupes. Jos.bel.l.7.c.10.p.974.d. Suet.l.8.c.8.p.742. Aur.V.epit. Suet.c.8.p.745 Eutrop.

'Il travailla beaucoup à vider & à abreger les procés: [a] & il rendoit souvent la justice dans la grande place de Rome. Il communiquoit toutes les affaires [publiques] au Senat, y alloit toujours; & quand il ne le pouvoit pas, il y faisoit lire [non par un Questeur, mais] par ses propres enfans, ce qu'il écrivoit à la compagnie. Suet.c.10.p.746. a Dio.l.66.p.750.b.

'Il permit à quiconque le voudroit, de bastir dans beaucoup de places de Rome qui demeuroient encore vides depuis l'embrasement [de Neron,] si ceux à qui elles appartenoient ne le faisoient dans un certain temps. Suet.l.8.c.8.p.744.

'Il prit cette année la qualité de Censeur, & la garda jusques à la mort. 'On marque qu'il en fit le dernier les fonctions, dont la principale estoit la revue des citoyens & de leurs biens. [b] Il chassa du Senat & de l'ordre des Chevaliers diverses personnes qui en estoient indignes: & comme ces deux ordres se trouvoient fort diminuez par les cruautez [des Princes & par les guerres civiles,] il les remplit de personnes les plus dignes qui se trouvassent dans l'Italie & dans les Provinces; 'les faisant monter jusqu'à mille familles, au lieu qu'il y en avoit à peine trouvé deux cens. 'Il crea aussi de nouveaux Patriciens entre lesquels il mit Cnæus Julius Agricola, dont les deux grands-peres estoient simples Chevaliers. Birag.p.110. Vorb.p.323.2.cv.Cens. b Suet.l.8.c.9.p.746. Aur.Vict. Tac.v.Agr.c.49.p.140.141.

'Il fit de fort bonnes loix pour la reformation des mœurs. [c] Mais la meilleure de toutes, & celle qui contribua le plus à abolir beaucoup de vices, fut son exemple: [d] & parce qu'il estoit Aur.V; Suet.c.11.p.747; Dio,l.66.p.749.c. c Aur.Vict. d Tac.an.3.c.55.p.87.88.

fort frugal, & fort simple dans sa vie particuliere, le desir qu'on eut de se mettre dans ses bonnes graces en l'imitant, fut plus puissant que toutes les peines, & que toute la crainte des loix, & fit que le luxe qui depuis cent ans s'estoit toujours augmenté, commença enfin à diminuer. 'Il ne laissoit echapper aucune occasion de rétablir la discipline. Et un jeune homme à qui il avoit accordé "une charge, estant venu tout parfumé pour l'en remercier, il le receut trés mal, en luy disant mesme: J'aimerois « mieux que vous sentissiez l'ail; & il luy osta le brevet qu'il luy « avoit donné.

Suet. l. 8. c. 8. p. 743. — Præfecturam

'Il ne paroissoit Empereur que par le soin qu'il prenoit des affaires. Dans tout le reste il s'égaloit aux autres, & vivoit comme un simple particulier. 'Il s'eveilloit toujours de fort bonne heure, & des la nuit, il lisoit les lettres & les memoires [qu'on luy apportoit.] 'Il recevoit ses amis particuliers estant encore au lit: a & c'estoit l'heure que Pline l'ancien prenoit pour l'aller trouver. b Les autres pouvoient le venir saluer lors mesme qu'il s'habilloit, c ou qu'il alloit dans les rues. Car on avoit un fort libre accés auprés de luy. Les portes de son palais estoient ouvertes toute la journée, sans qu'il y eust aucun huissier. 'Il vouloit [surtout] qu'elles fussent ouvertes aux personnes sages; d & on prétend qu'il fit une fois cette priere: [1] Que je puisse « commander à des sages, & que les sages puissent aussi me com- « mander. «

Dio, l. 66. p. 750. c. — Suet. c. 21. p. 755. — Dio, l. 66. p. 750. a. — a Plin. l. 4. ep. 5. p. 161. — b Suet. p. 755. — c Dio, p. 750. a. — Apol Ty. v. l. 5. c. 11. p. 238. d. — d c. 10. p. 235. c.

'Il avoit aboli la coutume établie depuis Claude, de ne laisser entrer au palais que ceux qui avoient obtenu des affranchis une bague d'or où estoit l'image du Prince, 'aussibien que celle de fouiller tous ceux qui l'approchoient, introduite par la timidité du mesme Prince, ce que Vespasien osta dans le temps mesme que la guerre civile duroit encore. 'Il recevoit tout le monde moins comme Empereur que comme particulier, & comme se souvenant toujours de ce qu'il avoit esté.

Plin. l. 33. c. 3. p. 790. c. — Suet. l. 5. c. 35. p. 557. l. 8. c. 12. p. 748. Dio, l. 60. p. 666. 6. c. — Dio, l. 66. p. 749. d.

'Aprés avoir donné le temps necessaire aux affaires, "il se promenoit en chaise pour faire exercice; dormoit un peu, prenoit le bain, & puis soupoit, 'toujours avec un grand nombre de Senateurs, ou d'autres personnes inferieures, & souvent chez ses amis, les entretenant avec beaucoup de douceur, de familiarité, & de gayeté.

Suet. l. 8. c. 21. p. 755. — gestatio. — Dio, l. 66. p. 750. b. c. — Suet. c. 22. p. 756.

'Il ne dissimuloit point dutout la bassesse de sa premiere fortune; & il fut le premier à se mocquer de ceux qui luy vouloient

c. 12. p. 747.

1. σοφῶν μὲν ἐγὼ ἄρχοιμι, σοφοὶ δὲ ἐμοῦ.

dresser une magnifique genealogie. 'Il alloit tous les ans passer l'eté dans la petite maison de campagne prés de Rieti où il estoit né, & il n'y voulut rien changer. Dans les jours solennels il buvoit dans une petite tasse d'argent, que sa grand'mere qui l'avoit elevé, luy avoit laissée. Vologese Roy des Parthes luy ayant écrit avec ce titre fastueux,[1] *Arsace Roy des Rois, à Flavius Vespasianus*, il mit le mesme titre à la reponse qu'il luy fit. c.2.p.731; 24. p.760. Dio, l.66. p. 750.c.

ARTICLE X.

Bonté de Vespasien; sa conduite envers Mucien & Domitien.

'CE Prince a toujours esté"bon & humain. [a] Il souffroit comme nous avons dit, qu'on le raillast, & repondoit de mesme par des railleries, quelquefois un peu basses, & quelquefois ingenieuses. 'Quand on faisoit afficher des pasquins contre luy, comme cela estoit deslors fort ordinaire, il en faisoit afficher de contraires, & ne s'en mettoit pas davantage en peine. 'Il ne se faschoit point non plus ni des railleries couvertes des avocats, ni des censures aigres des philosophes; bien loin de trouver mauvais que ses amis luy dissent la verité avec liberté & avec franchise. 'Un auteur du temps dit"qu'il souffroit la verité avec une extreme patience.

civilis & clemens. — Suet. c.12.p. 747. a c.22.p.756. — Dio, l.66. p. 750. c. d. — Suet. l.8.c.13. p.748. — *patientissimus veri.* Tac. de orat.c. 8. p.158.

'Il aima mieux"gagner par des bienfaits ceux qui avoient esté les ministres de la cruauté des tyrans, que les punir, voulant croire qu'ils avoient plutost agi par crainte que par malice; & il n'en excepta que ceux qui s'estoient signalez par de grands excés. 'Entre ses autres bonnes qualitez, il avoit surtout celle d'oublier les injures, & de ne se point venger de ses ennemis. 'Il maria trés bien la fille de Vitellius. [b] Lorsqu'il fut disgracié sous Neron, Phœbus affranchi de ce prince le voyant embarassé de ce qu'il feroit, luy avoit dit d'une maniere fort dure, "qu'il allast se faire pendre. Il luy vint demander pardon quand il le vit Empereur: & Vespasien se contenta de luy faire une reprimende un peu forte, & de luy dire aussi, [mais plus gayement,] qu'il allast se faire pendre. 'Nonobstant son extreme bonté, plusieurs conjurerent contre luy: & il ne les punit jamais guere que de l'exil, ajoutant qu'il avoit pitié de la folie de ceux qui aspiroient à l'Empire, parce qu'ils n'en sentoient pas le poids & les épines.

flectere. Aur. Vict. — Vict.epit; Eutr; Suet. c.14.p. 748. — Suet. l.8. c.14. p.748. b p. 748.749; Dio, l.66. p. 750. d. — *abire morbo-niam ἐς κόρακας.* — Eutr; Aur.Vict.

1. 'Les Rois des Parthes faisoient gloire d'estre descendus d'Arsace. [Mais je ne voy pas qu'ils eussent accoutumé d'en prendre le nom.] Sapor & d'autres mettoient leur nom propre. Amm l. 23. p. 248. d; l. 17. p. 94. d; n. 138.

Suet. c. 14. p. 749 | Vict. epit. 'Il estoit tres eloigné de faire mourir personne sur des craintes & des soupçons. Ses amis l'avertissant de prendre garde à Metius Pomposianus, parce qu'on tenoit que son horoscope luy promettoit l'Empire: au lieu de le faire mourir, il le fit Consul, ajoutant en riant: [S'il devient Empereur,] il se souviendra « que je luy ay fait du bien. 'Domitien le fit depuis mourir mal- « gré son horoscope. (Suet. v. Dom. c. 8. p. 799.)

Eutrop. 'Il ne faut pas s'étonner aprés cela que Vespasien ait esté extremement aimé du Senat, du peuple Romain, & de tout le monde, & que S. Augustin l'ait appellé un Prince"tres bon & tres digne d'estre aimé. (Aug. civ. l. 5. c. 21. p. 63. 1. a.) *suavissimum*

Suet. c. 13. p. 748. 'Entre les marques de la bonté de Vespasien, on met la maniere dont il se conduisit envers Mucien. ["Ce Mucien qui estoit gouverneur de Syrie 1 lorsque Vespasien faisoit la guerre aux Juifs, avoit extremement contribué à l'elever à l'Empire, en l'animant plus que personne à cette grande resolution, l'appuyant ensuite de quatre legions qu'il commandoit, & de tout son credit qui estoit grand, & se chargeant du soin d'amener les troupes en Italie pour faire la guerre à Vitellius. (V. Vitellius 55. 1.)

Ces grands services eussent esté de grands crimes pour une ame basse & ingrate. Mais de plus,] 'Mucien qui n'avoit fait Vespasien Empereur que dans l'esperance de l'estre avec luy, 'agissoit plutost en collegue qu'en ministre, [a] vantoit insolemment son merite, & écrivoit hautement au Senat qu'il avoit eu l'Empire entre ses mains, & l'avoit donné à Vespasien. (Dio, l. 65. p. 736. d. — Tac. l. 2. c. 83. p. 56. l. 3. c. 75. p. 81. — a l. 4. c. 4. p. 86 | 2. c. 80. p. 54. — b l. 3. c. 52. p. 75.)

b Cependant on pretendoit qu'il avoit mesme tasché de retarder la victoire de Vespasien, pour pouvoir se vanter d'y avoir eu part; 'que durant qu'on temporisoit un peu pour l'attendre, on avoit laissé bruler le Capitole, & tuer Sabinus frere du Prince, '& qu'il s'estoit rejoui de cette mort, pour n'avoir personne qui luy disputast le premier degré de l'autorité & de la faveur. 'Ses mœurs"estoient d'ailleurs si corrompues, que Vespasien mesme [quelque peu chaste qu'il fust,] ne pouvoit s'empescher de le condanner. (c. 78. p. 82. — c. 75. p. 81. — l. 1. c. 10. p. 8 | 2. c. 5. p. 35 | Suet. l. 8. c. 13. p. 746.) *&c.*

'Vespasien souffroit neanmoins & sa vie, & la maniere peu respectueuse ou mesme insolente dont il agissoit avec luy, sans s'en plaindre jamais qu'en secret & devant quelque ami commun. 'Il luy donnoit comme nous avons vu, un pouvoir absolu, l'appelloit son frere, [c] & [vouloit bien] qu'on le regardast presque comme Empereur. [Cependant on ne peut douter qu'il ne (Suet. p. 748 | Vict. epit. — Dio, l. 66. p. 745. b. c. — c Tac. l. 1. c. 10. p. 7.)

1. 'On a une medaille frappée à Antioche sous Galba & Mucien. (Pagi, an. 67 § 24)

luy fust aisé de l'abaisser.] 'Car la grandeur de Mucien estoit un sujet d'envie à beaucoup d'autres. 'Il vouloit bien se charger de la haine de beaucoup d'exactions. [a]Tacite dit que c'estoit un autre nom, mais le mesme genie & les mesmes mœurs que les Vinius & les Iceles, qui avoient tant fait souffrir la ville de Rome. 'Et comme il estoit fort vindicatif, [ce qui faisoit] [b]qu'on craignoit plus de l'offenser qne d'offenser Vespasien, [on l'aimoit sans doute aussi beaucoup moins.

l.4.c.4.p.87. Dio, l.66.p. 745.c. a Tac.l.2.c.95. p.58. Dio,val.p.702 b Tac. l.3.c. 49.p.74.

Quelque douceur qu'eust Vespasien,] 'il fut neanmoins obligé d'user quelquefois de rigueur, [c]mais toujours dans la justice: & on auroit peine, dit Suetone, à trouver une seule personne punie sous son regne sans le meriter, à moins que ce ne fust durant son absence & à son insceu, ou au moins malgré luy. 'Il pleuroit mesme la mort des personnes les plus criminelles; & jamais l'execution de qui que ce soit ne luy donna de la joie.
V. §17. [Il n'y a que la mort de Sabinus dont nous parlerons en son lieu, qui est condannée par l'histoire.]

Dio, l.66.p. 752.c. c Suet. l.8.c. 15.p.749. p.750.

'Autant qu'il estoit bon envers les autres, autant il estoit ferme à l'égard de Domitien son fils, parce qu'il connoissoit ses mauvaises inclinations. [d] Il luy refusoit beaucoup de choses qu'il demandoit mal à propos, [e] le reprenoit severement, le faisoit demeurer avec luy afin de le tenir dans l'obeïssance, le faisoit suivre derriere luy & derriere son frere quand ils sortoient, faisant tout ce qu'il pouvoit pour l'humilier, & le faire souvenir qu'il estoit le dernier pour l'age & la dignité.

Dio, l.66.p. 749.d. Suet. v. Dom.c.2.p. 781. d Dio, l.67.p. 759.c. e l.66.p.749.d| Suet.p.781.

ARTICLE XI.

Ce que l'on dit de l'avarice & de la liberalité de Vespasien.

'ON ne pouvoit blasmer en Vespasien que l'ardeur qu'il témoignoit pour amasser de l'argent. [f]Car non seulement il renouvella divers imposts que Galba avoit abolis, mais il en établit encore de nouveaux qui estoient tres onereux. 'Tite ne *ex lotio.* put souffrir qu'il en eust mis sur des choses qu'on n'oseroit pas mesme nommer: & comme on luy eut apporté le premier argent de ce tribut, il demanda à Tite s'il sentoit mauvais. 'Il faisoit ouvertement des trafics honteux à des particuliers. On tenoit mesme qu'il donnoit les plus belles Intendances à ceux qui estoient les plus habiles à piller, pour les presser ensuite comme des eponges. 'Une femme qu'il aimoit nommée Cenis,

Suet.l.8.c.16.p. 750. f p.750| Zon. p.194.d. & alii. Suet. c.23.p. 758.759. Dio, l.66.p.751.c. Suet. c. 16. p. 750. Dio, l.66.p. 751.d.

vendoit bien cher ces Intendances, les sacerdoces, les charges de justice & d'épée, '& quelquefois aussi l'absolution de ceux qui estoient accusez, coupables ou innocens: & l'on tenoit que c'estoit Vespasien mesme qui le luy faisoit faire.

d| Suet.c.16.p. 750.

'L'histoire accuse Mucien de l'avoir porté à une conduite si indigne de ses autres qualitez. [a] Des le commencement de leur revolte, sous pretexte que l'argent est le nerf de la guerre, Mucien n'avoit point d'égard dans le jugement des procés à la justice & à l'équité, mais aux richesses. Les plus riches estoient les premiers accusez sur de faux crimes, [pour estre obligez de se racheter.] Quelque insupportable que cela fust, on l'excusa d'abord par la necessité de la guerre. Mais les mesmes injustices continuerent durant la paix. Et Vespasien mesme, dit Tacite, qui d'abord faisoit scrupule de cette maniere d'agir s'y accoutuma enfin, corrompu par de mauvais conseils, & devenu plus hardi par les heureux succés qu'il avoit. [Tout ce que Dion dit en faveur de Vespasien,] 'c'est que s'il sauvoit quelquefois des coupables pour de l'argent, jamais neanmoins il n'en prit sujet de faire mourir un innocent. Eutrope assure mesme que le soin qu'il avoit d'amasser de l'argent, n'alla jamais jusqu'à le ravir à personne par des injustices

Dio, l.66.p. 745.c. a Tac.l.2.c.84. p.55.

Dio, l.66.p. 751.d.

'Il faisoit quelquefois une raillerie de son avarice, afin d'en couvrir un peu la honte. [b] Les deputez [d'une ville] luy ayant dit un jour que leur Conseil avoit arresté de luy dresser une statue qui devoit couter une grande somme d'argent: en voilà « la base, leur dit-il, en leur étendant sa main; vous n'avez qu'à « y mettre l'argent de votre statue. 'Un jour qu'il estoit en littie- « re, le muletier arresta pour faire, disoit-il, ferrer les mules. Vespasien se douta que c'estoit pour donner le temps à une personne de luy parler d'une affaire. Il demanda au muletier combien il avoit eu pour ferrer ses mules, & en voulut avoir la moitié. On rapporte encore d'autres exemples semblables.

Suet.l.8.c.23.p 758. b p.759| Dio, l.66.p.751.c.

Suet.c.23.p. 758.

'Les historiens doutent si cet avarice estoit en luy un defaut naturel, ou s'il venoit seulement de la necessité de pourvoir aux besoins de l'Etat, dont le thresor estoit épuisé; [ce qui la rendroit non pas innocente, mais moins criminelle.] 'Tacite se declare assez pour le premier. [c] Suetone suivi de quelques autres, penche plus pour le second, [d] & Philostrate luy fait protester qu'il n'avoit jamais aimé les richesses. [e] On assure en effet que s'il amassoit de l'argent par des voies assez fascheuses, il le depensoit avec une sagesse & une liberalité vraiment royale,

c.16.p.750.

Tac.l.2.c.5.p. 35. c Suet. c.16.p. 751| Aur. V. epit| Eutr. d Apol.Ty.v.l. 5.c.10.p.235.a. e Suet. p.751, & alii.

'estant aussi magnifique dans ce qui estoit pour le public, que menager pour sa personne. 'Il fit plusieurs bastimens publics, & il en"retablit d'autres, [a] ausquels il ne mit point son nom, mais celui des anciens qui les avoient bastis les premiers. [b] Une inscription"de l'année suivante nous apprend qu'il avoit déja rétabli à Rome quelques acqueducs. 'Il estoit fort liberal envers toutes sortes de personnes, donnoit à ceux qui estoient de qualité, de quoy la soutenir. Il rétablit dans toutes les parties de l'Empire beaucoup de villes ruinées par des tremblemens de terre ou par le feu, & les rendit plus belles qu'elles n'estoient. 'Il fit faire de grands chemins qui luy couterent beaucoup, creuser des montagnes & des rochers; tout cela en peu de temps &"sans interesser les habitans des lieux: ce qui marque & de la liberalité, & de la prudence.

Zon. p. 194. c. Suet. c. 9. p. 745 | Aur. Vict. a Zon. p. 194. c. b Aual. t. 4. p. 488. Suet. c. 17. p. 751. Aur. Vict.

&c. Tr. po. II. Imp. VI. Cos. III. des. IIII. *in actis.*

'Ayant trouvé dans les troupes un jeune homme de qualité, qui n'estoit nullement propre pour l'épée, mais qui s'y estoit jetté faute de biens, il luy donna son congé d'une maniere qui ne faisoit point de tort à son honneur, & du bien pour s'entretenir.

Front. str. l. 4. c. 6. p. 87.

'Il favorisa aussi beaucoup les arts & les beaux esprits. C'est le premier qui a donné des pensions aux professeurs de l'eloquence greque & latine à Rome. Il recompensoit magnifiquement non seulement les bons poetes, mais aussi les ouvriers qui excelloient en quelque art. 'Un homme habile"dans les mecaniques s'estant offert de transporter de grandes colonnes pour peu de depense, il le recompensa amplement de son invention, mais luy dit qu'il ne s'en serviroit pas, parce qu'il falloit donner à gagner au petit peuple. 'On prétend que par la mesme raison il faisoit souvent des festins, & vouloit qu'ils fussent grands & magnifiques.

Suet. c. 18. p. 751. Zon. p. 194. f. g. Suet. p. 752. c. 19. p. 753. &c.

'Zonare, [qui l'avoit apparemment pris de Dion,] dit qu'il ne voulut point profiter des biens de ceux qui estoient morts en portant les armes contre luy, mais les laissa à leurs enfans & à leurs proches, & dechira les memoires de ce qui estoit dû au fisc [des impositions trop anciennes.]

Zon. p. 194. c.





ARTICLE XII.

Vespasien triomphe des Juifs avec Tite; bastit le temple de la Paix; se rend maistre de la Comagene.

L'AN DE JESUS-CHRIST 71, DE VESPASIEN 2, 3.

Front. aq. p. 119| Idat; Grut. p. 300. Goltz. & alii.

'*Vespasianus Augustus III, & M. Cocceius Nerva, Consuls.*

'ON croit que Nerva qui fut Consul cette année avec Vespasien, est celui qui fut Empereur aprés Domitien; [& que Domitien au contraire luy succeda dans le Consulat.]'Car on voit par plusieurs inscriptions que Domitien qui avoit esté Preteur l'année precedente, estoit en celle ci designé Consul. Et on voit expressément dans un autre, qu'il estoit Consul le 5 mars de cette année avec Cn. Pedius Castus. 'Zonare dit qu'il l'estoit lorsque Tite triompha.

Nor. ep. conf. p. 53. 54| Pagi, an. 71. § 1. 2| Grut. p. 573: 1. Zon. p. 194. f.

["Car ce fut en l'an 71, que Tite estant revenu d'Orient aprés avoir dompté les Juifs, & ruiné Jerusalem,] 'entra à Rome en triomphe avec Vespasien. Le Senat leur avoit decerné le triomphe à l'un & à l'autre en particulier: mais Vespasien se contenta d'un seul pour eux deux; '& se trouva encore bientost las de cette pompe. [a] On remarque que Rome n'avoit jamais vu jusqu'alors un pere & un fils triompher ensemble. [b] Quelques uns croient qu'il faut mettre leur triomphe des la fin du mois d'avril: '& on marque en effet que Tite fit son voyage avec une extreme diligence, ensorte qu'il surprit Vespasien, [c] qui le sceut neanmoins assez tost pour aller audevant de luy.

V. la ruine des Juifs § 76.

Jos. bel. l. 7. c. 16. p. 977. f. Suet. v. Vesp. c. 12. p. 747. 748. a Oros. l. 7. c. 9. p. 211. 2. c. b Pagi, an. 71. § 6 Suet. v. Tit. c. 5. p. 767. c Jos. bel. l. 7. c. 16. p. 977.

'Avant qu'il fust arrivé, [& "vers la fin du mois de mars,] Vespasien l'avoit fait déclarer Empereur, & son collegue dans la puissance du Tribunat: ensorte qu'il estoit veritablement associé à l'Empire pour le gouverner avec la mesme autorité que luy, 'sans avoir neanmoins le titre d'Auguste, ni de Pere de la patrie. 'Vespasien le prit aussi pour collegue dans la charge de Censeur: [d] & ce fut au plustard en l'année suivante.

Note 9.

Apol. Ty. v. l. 5. c. 14 p 305. 306 Suet. v. Tit. c. 6. p. 767; Pagi, an. 71. § 4. 5. Birag. Suet. v. Tit. c. 6. p. 767. d Birag. p. 121.

[e] Ils firent aussitost aprés fermer pour la sixiéme fois, dit Onuphre, le temple de Janus, afin qu'on sceust que tout le monde [Romain] estoit dans la paix. 'Vespasien commença aussi alors à bastir le temple de la paix, [f] dont on pretend qu'il reste encore quelque chose. [g] Il fut achevé en fort peu de temps, [h] & dedié en l'an 75. [i] Il y fit mettre entre autres choses les depouilles les plus

e Oros. l. 7. c. 9. p. 211. 2. c. Jos. bel. l. 7. c. 19. p. 979. g. f Suet. p. 795. n. 2. g Jos. p. 979. g. h Dio, l. 66. p. 751. 752. i Jos. p. 980. a.

precieuses du Temple des Juifs.' C'est là que les gents de lettres tenoient leurs assemblées ordinaires, & que l'on conservoit leurs ouvrages, jusqu'à ce que ce temple fut brulé ["du temps de Commode.] 'Baronius croit que Vespasien le fit bastir sous le titre de la Paix, sur la vaine imagination qu'on luy donnoit, qu'il estoit ce prince de paix promis aux Juifs par l'Ecriture. 'Il soutient aussi qu'il n'y avoit jamais eu à Rome d'autre temple de la paix, & que ce que quelques modernes disent d'un autre qui tomba à la naissance de J. C. n'est qu'une fable sans fondement.

Gal. libr. t. p. 363. a. c. — V. Commode § 11. — Bar. 77. § 2. 3. — 1. § 11-13.

'Depuis que Tite fut revenu de Rome, il faisoit auprés de son pere toutes sortes de fonctions. Il dictoit luy-mesme les lettres & les edits en son nom, [comme secretaire;] & parloit pour luy dans le Senat. Il prit mesme la charge de Prefet du Pretoire, 'ce que Pline loue beaucoup en luy: [a] & cette charge déja trop puissante en tira un nouvel éclat: desorte qu'elle devint comme la seconde dignité de l'Empire, dit Aurele Victor, [qui vivoit du temps de Constance, où elle tenoit en effet ce rang: mais les fonctions en estoient toutes differentes.]

Suet. v. Tit. 6. p. 767. — Plin. præf p. 1. c. — a Aur. Vict.

'On tire des anciennes inscriptions que Vespasien amena cette année quelques eaux à Rome, racommoda à ses depens les rues de la ville qu'on avoit laissé gaster, & fit faire des chemins en Espagne.

ap. Suet. Vorb. p. 350. 1| Onu. in fast. p. 207. 208.

1. 'Il y eut une eclypse de lune le 4 de mars [1] à huit heures & demie du soir, & une de soleil quinze jours aprés, le 20 de mars, à neuf heures du matin: ce que Pline a jugé digne d'estre observé. ["Mais il en marque mal l'année.]

Plin. l. 2. c. 13. p. 10. c| Calv. p. 330. — Note 10.

L'AN DE JESUS CHRIST 72, DE VESPASIEN 3, 4.

'*Vespasianus Augustus IV, & Titus Cesar II, Consuls.*

Onu. in fast. p. 208. b| Chr. Al. p. 486 Cusp. p. 331. b Idat. — b Jos. bel. l. 7. c. 9. p. 974 a. — c c. 28. p. 983.

2. [b]Cesennius [2] Petus que Vespasien avoit fait gouverneur de Syrie [en la place de Mucien,] [c]luy manda en ce temps-ci que Antiochus Roy de Comagene, & Epiphane son fils, avoient traité avec [Vologese] Roy des Parthes, & vouloient se revolter. Cette revolte estoit de consequence, la Comagene qui estoit sur l'Euphrate, ouvrant le chemin aux Parthes pour entrer dans la Syrie; '& Antiochus qui y regnoit depuis longtemps, [c'est à dire depuis l'an 37 que Caius luy avoit donné cet Etat,] estoit le plus riche de tous les Rois sujets aux Romains. 'Il eust encore esté le plus heureux, s'il n'eust pas vécu si longtemps.

Tac. l. 2. c. 81. p. 54. — Jos. bel. l. 6. c. 29. p. 934. c. d. e.

1. D'autres disent entre sept & huit à Rome. (M. Toinard.)
2. ou Cæsennius Pætus, *Spanh. l. 6. p. 570.*

Epiphane son fils nommé aussi Antiochus, estoit un prince hardi & vaillant, qui aimoit la guerre, & savoit combattre. [C'est sans doute] 'ce Roy Epiphane qui fut blessé en combatant avec beaucoup de cœur pour Othon. [a] Il amena de belles troupes à Tite, pour le siege de Jerusalem. [b] Il avoit un frere nommé Callinique habile comme luy dans la guerre.

Tac. l. 2. c. 26. p. 40. a Jos. bel. l. 6. c. 19. p. 934. b l. 7. c. 28. p. 984. c. d. c p. 983. f.

[c] Joseph dit qu'on ne sçait point si ce qu'on disoit d'Antiochus estoit veritable, ou si c'estoit une calomnie de Petus qui ne l'aimoit pas. [Il semble mesme pencher plutost à croire que ce prince estoit innocent.] 'Cependant Vespasien ayant permis à Petus d'agir comme il jugeroit à propos; il entra tout d'un coup dans la Comagene avec Aristobule Roy de Calcide & Soeme Roy d'Emese. Antiochus entierement surpris, se resolut de luy abandonner tout, & se retira avec sa famille & ce qu'il avoit de troupes à cinq ou six lieues de Samosates: de sorte que les Romains entrerent sans peine & sans resistance jusque dans cette ville, qui estoit la capitale de la Comagene.

p. 984. a. b. c. — à 120 stades

'Petus marcha aussitost contre Antiochus qui ne voulut point se défendre. Mais Epiphane & Callinique prirent les armes & soutinrent les Romains jusques à la nuit. Neanmoins Antiochus s'estant retiré cependant avec sa femme & ses filles, pour s'en aller en Cilicie [où il possedoit aussi quelques pays,] ses soldats se rendirent aux Romains, & ses deux fils se retirerent auprés de Vologese, qui les receut non comme des exilez, mais comme des Princes. 'Au contraire Petus ayant sceu qu'Antiochus estoit à Tarse, il envoya un Centenier, qui le fit charger de chaines pour le mener à Rome. Mais Vespasien envoya ordre de le laisser libre, luy permit de se retirer à Lacedemone, où il luy fit fournir de quoy entretenir une depense de Roy. Vologese ayant écrit à Vespasien pour ses deux fils, 'ils eurent permission de venir à Rome, où leur pere se rendit aussi: & ils y demeurerent tous avec honneur.

p. 983. g. c. d. e. — f. g. — p. 985. a.

'Joseph met ceci sur la 4[e] année de Vespasien, [& ne marque point davantage ce qui arriva de ces princes, parcequ'il écrivoit apparemment assez peu aprés.] 'Il est certain que la Comagene fut reduite en province par Vespasien; & S. Jerome le met sur l'année suivante. 'Les Romains l'appellerent Augusteuphratesienne, [ou Euphratesienne, parce qu'elle estoit le long de l'Euphrate.] 'La chronique d'Alexandrie [1] dit que ceux 1.

p. 983. e. — Suet. l. 8. c. 8. p. 744. — Vict. epit. — Chr. Al. p. 587.

1. On trouve la mesme chose dans le grec de la chronique d'Eusebe. Mais il est à craindre que cela n'y ait esté ajouté, puisque S. Jerome ne l'a point traduit.

de Samosates & de la Comagene commencent à conter leurs années des l'an 71, ['& peuteſtre que leur année commençant au mois de ſeptembre ou d'octobre, comme cela eſtoit ordinaire dans la Syrie, ils ont pris pour leur premiere année celle à la fin de laquelle ils avoient commencé à vivre ſous les Romains.] Noris epo. p. 119. m.



ARTICLE XIII.

Veſpaſien ne veut point ſecourir les Parthes contre les Alains: Cerealis & Frontin font la guerre en Angleterre.

'JOSEPH joint au malheur d'Antiochus les ravages que les Alains firent dans tout le pays des Medes, & dans l'Armenie. Pacorus Roy des Medes fut contraint de s'enfuir, aprés avoir vu prendre ſa femme; & Tiridate ſon frere [qui eſtoit ſans doute le Roy d'Armenie ſi celebre ſous Neron,] penſa eſtre pris luy meſme par un filet dont on l'envelopa dans une bataille qu'il leur donna. Les Alains eſtoient alors contez parmi les Scythes, & demeuroient vers le Tanaïs & les Palus Meotides. 'Ils avoient peu fait parler d'eux juſques ici, [a] ſinon que Joſeph les fait deſcendre dans l'Armenie ſous Tibere. Joſ. bel. l. 7. c. 29. p. 985. Vorb. p. 350. r. a Joſ. ant. l. 18. c. 6. p. 625. a.

[Ils firent trembler] [b] Vologeſe meſme Roy des Parthes: & il pria Veſpaſien de luy envoyer des troupes, & un de ſes fils pour les combattre. Domitien fit tout ce qu'il put pour obtenir cet emploi. Mais la choſe ne ſe fit pas, 'les Alains s'eſtant retirez en leurs pays, chargez de butin, avec un grand nombre de captifs. 'Et Veſpaſien [1] ne jugea pas à propos d'envoyer du ſecours aux Parthes; ni de ſe meſler de leurs affaires. [Cela produiſit de l'alteration entre eux: & ce fut ſans doute alors que] 'Vologeſe écrivit à Veſpaſien avec ce titre ſi fier: Arſace Roy des Rois, à Flavius Veſpaſianus. 'Un hiſtorien dit que Veſpaſien le contraignit par la guerre à vivre en paix. 'Mais un autre dit ſeulement *par la crainte de la guerre*. 'Zonare marque auſſi qu'il y avoit de la meſintelligence entre Tite & Artabane Roy des Parthes, qui à cauſe de cela voulut proteger un faux Neron. b Suet. v. Dom. c. 2. p. 781. Joſ. bel. l. 7. c. 29. p. 985. d. Dio, l. 66. p. 752. b. p. 750. c. Aur. Vict. epit. Zon. v. Tit. p. 195. c.

'Vepaſien prit trois fois au moins le titre d'Imperator en l'an 71, & autant en 72, [pour des avantages remportez ſur les ennemis, dont nous n'avons point de connoiſſance.] 'On marque Goltz. p. 49. 50. Suet. l. 8. c. 8. p. 744.

1. Dion marque ceci comme poſterieur à l'an 75: de ſorte qu'on peut douter s'il le faut raporter à la deſcente des Alains.

que les courses continuelles des Barbares l'obligerent de donner à la Cappadoce un Consulaire pour gouverneur, au lieu d'un simple Chevalier qu'on y envoyoit auparavant, & d'y mettre des legions. 'Car jusque là il n'y avoit point de troupes qui y eussent leur quartier ordinaire.

Tac.l.2.c.81.p.54.

[Il y eut aussi alors des guerres dans l'Angleterre, qui estoit demeurée paisible depuis que Suetonius Paulinus y avoit arresté "la revolte des peuples en 61,] 'en laissant neanmoins plusieurs qui ne vouloient point quitter les armes. Turpilien son successeur se contenta de maintenir les choses dans l'estat où il les avoit trouvées. Trebellius Maximus qui vint aprés luy, 'apparemment en l'an 65, [a] suivit la mesme conduite: & il n'avoit nulle experience dans la guerre; [b] outre que soit par sa lascheté & son avarice, soit par l'insolence des officiers, il n'estoit pas obeï de ses soldats, qui penserent mesme luy oster la vie. Il quitta enfin la province, "& s'en vint trouver Vitellius, [c] qui mit en sa place "Vectius Bolanus. 'Celui-ci se fit aimer en laissant les soldats sans discipline, & les ennemis sans guerre. Car les Barbares d'Angleterre n'attaquoient point quand on ne les attaquoit pas, 'quoiqu'ils ne demeurassent pas tout à fait en repos, '& qu'ils parussent quelquefois disposez à prendre les armes durant que les Romains se battoient entre eux: & Venutius Roy "du Northumberland les y excitoit.

v.Agr.c.16.p.144. an.14.c.39.p.233. — V.Neron.§ 13. — an.15.c.72.p.265. — a v.Agr.c.16.p.144. — b c.16. l.1.c.60.p.22.23. — c l.2.c.66.p.50. — &c. — v.Agr.c.16.p.144. — en l'an 69: — l.2.c.97.p.58. — l.3.c.45.p.73. — Brigantum — V. Claude note 19.

'Enfin Vespasien estant devenu paisible, & Petilius Cerealis, [qui avoit terminé la guerre des Hollandois à la fin de l'an 70,] estant bientost passé en Angleterre, il attaqua ceux du Northumberland; & par divers combats, dont quelques uns furent assez sanglans, il en reduisit une grande partie à l'obeïssance. 'Cn. Julius Agricola, à qui Mucien avoit donné le commandement d'une legion lorsque Vectius gouvernoit encore, eut beaucoup de part aux victoires & à la gloire de Cerealis. 'C'est luy dont Tacite, qui estoit son gendre, a ecrit la vie.

v.Agr.c.17.p.144. — c.8.p.141. — c.9.p.142.

'L'eclat de Cerealis étouffa tout ce que put faire son successeur, qui n'est point nommé. Mais Julius Frontinus qui vint ensuite, ne laissa pas de se rendre illustre par la conqueste des Silures, [qui tenoient le pays qui fait aujourd'hui les comtez de Monmouth, de Glamorgan; de Brunock, & de Radnor au pays de Galles.] 'A Frontin succeda Agricola, [d] quatre ans au moins aprés estre revenu d'Angleterre à Rome: [& on croit que ce ne fut qu'en 78.]

c.17.p.144. — c.18. — d c.9.p.141.142.

ART. XIV.

ARTICLE XIV.

Sedition à Alexandrie: Vespasien donne des Gouverneurs à la Grece, à Rhode, & à d'autres lieux.

L'AN DE JESUS CHRIST 73, DE VESPASIEN 4, 5.

'Domitianus Cæsar II, & Valerius Messalinus, Consuls. Onu. p.238 | Front. aq. p. 119 Idat, Cusp. p.332. a.

[a] VESPASIEN accorda enfin [cette année] un Consulat ordinaire à Domitien: mais il ne luy accorda que celuy là: & ce fut encore à la priere de son frere Tite, à qui il l'avoit voulu donner. 'Frontin ne nomme que [1] Valerius Messalinus 'son collegue, parce qu'on avoit alors effacé des fastes le nom de Domitien. a Suet.v.Dom. c.2. p.781. Front.aq.p 119. Onu. in fast.p. 208.c|Pagi.an. 73.

[Eusebe marque cette année une sedition à Alexandrie dont nous ne trouvons rien dans les auteurs originaux, si on n'y veut raporter, ['quelques tumultes'qui y arriverent vers ce temps là entre les Juifs, & qui obligerent Vespasien d'ordonner à Lupus Prefet d'Egypte d'abatre le temple qu'ils avoient dans le territoire d Heliople. 'Libanius dit que dans une sedition arrivée à Alexandrie, l'on avoit abatu les statues de Vespasien', qui s'estoit contenté d'une punition mediocre sans condanner personne à la mort. Elle avoit esté causée par quelques [Juifs]"fugitifs de la Palestine, & par les exactions du blé, qui faisoient craindre une famine. V. la ruine des Juifs § 78. Jos.bel.l.7.c. 37.p.995. Lib.or.15.p. 414.c.d. ἐκέτας.

'Aprés la sedition d'Alexandrie, S. Jerome marque que l'Acaïe ou la Grece, la Lycie, Rhode, Byzance, Samos, la Thrace, la Cilicie, la Comagene, qui auparavant estoient libres ou sous leurs Rois, furent alors reduites en provinces, 'parce qu'elles n'usoient de leur liberté que pour se ruiner par des seditions. bApollone de Tyanes fit un grand crime à Vespasien de ce qu'il ostoit aux Grecs la liberté"que Neron leur avoit donnée [en l'an 67; Vespasien ne se mit pas sans doute beaucoup en peine de ses reproches,]' & continua à obliger les Grecs à payer les tributs, & à se soumettre à un Gouverneur, disant qu'ils avoient desappris à estre libres. Pausanias paroist reconnoistre que leurs seditions leur avoient rendu ce joug necessaire. [On voit par la suite de l'histoire qu'ils continuerent à estre gouvernez par un Proconsul comme avant Neron.] Hier.chr.|Suet. c.6. p.743. 744| Vict.epit|Eutr. Apol.Ty.v.l. 5.c.14. p.253. a, Scal. in Eus. p.200.1|Suet.l. 8.c.8.p.743. b Apol.p.253. b. c. V. Neron § 25. Pauf. in Acha. p.222. c.

'Rhode, Samos, & les autres isles voisines, qui avoient aussi Sex. Ruf. p. 550. e.f, Geo. sic. p. 246.

1. Son texte porte *Valerio & Messalino*. Mais il faut assurément oster &.

esté libres jusques alors, furent unies par Vespasien en une mesme province, appellée la province des Isles ou des Cyclades, dont la ville de Rhode fut la metropole.

[Je ne sçay pas si Neron avoit donné la liberté à la ville de Byzance.] 'Mais on voit que sur la fin du regne de Claude elle payoit tribut aux Romains : [a] & neanmoins Pline l'ancien [qui écrivoit en ce temps-ci,] l'appelle une ville libre. [b] Son neveu luy donne le titre de Republique sous Trajan. Il en regla les depenses estant gouverneur de Bithynie, & retrancha celle qu'elle faisoit pour envoyer tous les ans un deputé à l'Empereur & un autre au Gouverneur de la Mesie. 'Les Empereurs y envoyoient un Centenier comme pour luy servir de sauvegarde, à cause de la qualité de la ville, & du grand nombre de personnes qui y abordoient de toutes parts.

Tac. an. 12. c. 62. 63. p. 192. a Plin. l. 4. c. 11. p. 78. 79. a. b l. 10. ep. 44. p. 595. ep. 83. 84. p. 619.

[La Thrace & la Cilicie estoient des auparavant des provinces de l'Empire. "Mais il y en pouvoit avoir encore quelques parties soumises à leurs Princes : & l'histoire le marque de la Cilicie.] 'Il semble que la province d'Europe [où estoit Byzance] doive son origine à Vespasien.

Note II. Scal. in Eus. p. 200. 1.

ARTICLE XV.

D'Helvidius Priscus : Vespasien le fait mourir, & chasse de Rome tous les Philosophes.

'CALVISIUS met sur cette année l'expulsion des philosophes qui estoient à Rome ; [quoiqu'elle puisse bien n'estre arrivée que deux ou trois ans aprés. En quelque année qu'elle se soit faite] 'il paroist que les philosophes furent chassez à l'occasion d'Helvidius Priscus homme fort celebre en ce temps-là. 'Son origine estoit "mediocre. [c] Il etudia peu l'eloquence ; [d] mais il se rendit illustre par la philosophie stoïcienne, à laquelle il s'appliqua, [non par divertissement,] non par ostentation, non par paresse ; mais pour s'y affermir contre tous les accidens de la vie, afin de servir plus utilement l'Etat : [car c'estoit le but que les Stoïciens se proposoient.] Aussi Tacite assure qu'il meprisoit les richesses, qu'il estoit inflexible dans l'amour de la justice, invincible à la crainte, & avec cela bon citoyen, bon Senateur, bon mari, bon gendre, bon ami, parfait dans tous les devoirs de la vie civile. 'On l'accusoit d'aimer trop la gloire : & les payens reconnoissent, [comme les Chrétiens,] que c'est le

Calv. p. 330. Dio, l. 66. p. 750. 751. Tac. l. 4. c. 5. p. 87. c orat. c. 5. p. 156. d l. 4. c. 5. p. 87. c. 6.

patre primipilari.

dernier vice qui reste dans ceux mesmes qui ont étoufé tous les autres. [Mais outre cela] 'il manquoit de discretion : & ce defaut rendit inutile toutes les bonnes qualitez qu'il avoit d'ailleurs. Dio, val. p. 702. 705.

'Il epousa une premiere femme dont il eut Helvidius que Domitien fit mourir ; & ensuite il epousa Fannia [a] fille de Thrasea Pætus : ce qui le fit chasser d'Italie [en l'an 66,] lorsque Neron fit mourir Thrasea ; [b] & il se retira à Apollonie [dans la Macedoine.] [c] Il fut rappellé sous Galba, [d] dont il prit soin d'enterrer le corps. [e] Il avoit esté Questeur en Acaïe sous Neron, & il s'y estoit extremement fait aimer. [f] Nous avons vu qu'il estoit Preteur en l'an 70, & qu'en cette qualité il mit la premiere pierre au nouveau bastiment du Capitole. Tac v. Agr. n. 81. p. 151. a an. 16. c. 28. 35. p. 274. 275 | l. 4. c. 5. p. 87. b Juv. sat. 5. n. p. 129. 1. c Tac. l. 4. c. 6. p. 87. d Plut. v. Gal. p. 1511. e Juv. sat. 5. p. 129. 1. f Tac. l. 4. c. 53. p. 102.

[g] Tacite raporte plusieurs occasions où il avoit parlé & agi avec beaucoup de vigueur & de liberté sous Galba, [h] sous Vitellius, [i] & surtout sous Vespasien. [k] C'estoit en cette liberté qu'il taschoit le plus d'imiter Thrasea son beaupere, [l] mais il l'imitoit tres mal. Car Thrasea quelque horreur qu'il eust de la vie de Neron, ne disoit neanmoins & ne faisoit rien qui pust l'offenser, sinon en ce qu'il ne pouvoit prendre part à ses crimes, [ni témoigner qu'il les approuvast :] [m] au lieu qu'Helvidius vivant sous Vespasien [Prince tout different de Neron,] ne témoignoit pour luy que de l'aversion, & le dechiroit luy & ses amis, & en particulier & en public. g c. 6. p. 87. 88. h l. 2. c. 91. p. 57. Dio, val p. 701. i Tac. l. 4. c. 4-9. p. 87. 88 c. 43. p. 99. k c. 5. p. 87. l Dio, val. p. 705. m p. 701.

'Mais ce qui irrita Vespasien contre luy plus que tout le reste, c'est qu'il excitoit du trouble dans la ville "par une vaine ostentation de prendre le parti du peuple, parloit toûjours contre la monarchie, louoit le gouvernement populaire, & joignant les actions aux paroles, "il formoit des ligues & des partis : comme si le but de la philosophie estoit de troubler l'ordre d'un Etat, de soulever les peuples, de décrier ceux qui gouvernent, & de leur faire des affaires. 'On marque qu'il faisoit des festes solennelles pour Brutus & Cassius. p. 701-705. καὶ τοῦ ὄχλου προσποιούμενος. ποιῶν τινάς. Juv. sat. 5. v. 37.

'Il sembloit qu'il cherchast la mort ; & il la trouva bientost. [Qui l'obligeoit par exemple] 'des le premier jour que le Senat eut reconnu Vespasien, de demander que le Capitole fust rebasti au nom du public, avec l'aide de l'Empereur ? [C'estoit offenser le Prince, sans aucune apparence d'utilité.] Aussi qui que ce soit ne suivit cet avis, & ne le releva que pour luy en faire un crime. 'Dans tous les edits qu'il fit estant Preteur [en l'an 70,] jamais il ne parla de Vespasien, & n'y mit pas un seul mot à son avantage : [n] & quand ce Prince fut revenu [la mesme année,] Dio, val. p. 705. Tac. l. 4. c. 9. p. 88. Dio, l. 66. p. 750. e| Suet. l. 8. c. 15. p. 750. n Suet. p. 750.

il fut seul à le saluer sous le simple nom de Vespasien, comme si c'eust esté un particulier.

p. 750. 'Vespasien estoit assez bon pour voir tout cela sans s'en offenser. Mais enfin il eut peine à souffrir"qu'il disputast contre luy d'une maniere tres insolente, dit l'histoire, & comme contre un egal. *altercationibus insolentissimis.* Arr. ex. Epi. l. 1. c. 2. p. 11. 12. 'Arrien raporte quelque parole de luy, & de Vespasien qui luy defendoit d'entrer au Senat: [Mais celles qu'il attribue à Vespasien ne sont pas dignes de luy.] Dio. l. 66. p. 750. 751. 'Les Tribuns du peuple pour arrester cette insolence se saisirent un jour de luy dans le Senat, & le mirent entre les mains de leurs licteurs, [comme pour le mener en prison.] Vespasien en fut confus, & sortit du Senat en pleurant, sans dire autre chose sinon qu'il estoit bien Suet. l. 8. c. 25. p. 760. 761. assuré qu'il n'auroit point d'autre succesfeur que son fils, ('ce qu'on pretend qu'il s'estoit persuadé par l'astrologie, ou par quelques songes,) [& qu'Helvide n'avoit que faire d'y pretendre.]

Juv. sat. 5. n. p. 129. 1. 'Comme Helvide sembloit donc ne tendre qu'à rétablir la liberté, il fut une fois mis en justice pour cela, & renvoyé absous contre l'opinion [de tout le monde. Mais ne changeant pas Suet. l. 8. c. 15. p. 750. pour cela de conduite,] 'il fut depuis condanné à estre banni: & a Plin. l. 7. ep. 19. p. 431. [a]Fannia sa femme le suivit dans son second exil, comme elle avoit fait [sous Neron] dans le premier. [Il faut que dans son bannissement mesme Priscus ait encore continué à brouiller.] Suet. p. 750. 'Car il fut enfin condanné à la mort. Vespasien en eut regret; & se faisant un honneur de luy sauver la vie, il contremanda ceux qui estoient envoyez pour l'executer. Mais cet ordre fut inutile, parce qu'on vint dire qu'Helvide estoit déja mort, quoique cela fust faux, & qu'il y eust encore assez de temps pour le sauver. [Mucien sans doute souhaitoit plus cette mort que Vespasien.

Quoiqu'Helvide ait merité cette fin funeste; cependant comme il avoit de fort grandes qualitez, & que la generosité, lors mesme qu'on en fait un mauvais usage, est belle & estimable en elle mesme; il a trouvé de grands hommes pour admira- Tac. l. 4. c. 4. p. 87. Plin. l. 4. ep. 21. p. 258| Juv. sat. 5. v. 36. teurs.] 'Tacite, Pline le jeune, & Juvenal, n'en parlent qu'avec estime: [b]& mesme le dialogue des Orateurs fait au plustost sur b Tac. orat c. 17. p. 161. la fin de l'an 74, [c]loue sa sagesse: [ce qui peut donner lieu de c c. 5. p. 156. douter s'il faut mettre sa mort & son exil mesme avant ce temps d Tac. v. Agr. c. 2. p. 139. là. [d]Herennius Senecio fit son eloge sous Domitien, qui luy en fit un crime digne de mort.

e Dio. l. 66. p. 751. a. b. [e]Beaucoup d'autres Stoïciens, & Demetrius de la secte des

cyniques, imitoient Helvide & souleveoient les esprits par les discours seditieux qu'ils faisoient mesme publiquement. De sorte que par le conseil de Mucien, qui apparemment estoit mort en 77,] Vespasien chassa de Rome tous les Philosophes, hors [peutestre] Musonius Rufus [dont nous avons parlé autrepart.] Demetrius fut relegué dans une isle avec un Ostilius, qui ayant appris l'arrest rendu contre luy durant qu'il faisoit un discours contre le gouvernement monarchique, le continua avec beaucoup de force & de vehemence. Neanmoins depuis cela"il fut plus sage. 'Pour Demetrius, Vespasien le rencontra un jour depuis sa condannation, [qu'on ne se pressoit peutestre pas d'executer;] mais ce philosophe ne voulut pas seulement se lever & saluer son Empereur. 'Il continua toujours depuis à crier: surquoi Vespasien luy fit dire: Tu fais tout ce que tu peux afin que je te fasse mourir: mais je ne m'amuse pas à faire tuer les chiens qui aboient. [On pourroit ramasser beaucoup de choses touchant ce Demetrius: mais nous n'avons pas cru que cela en valust la peine.]

V. Neron § 22. | *parlen.* | Suet. l. 8. c. 13. p. 748. | Dio, l. 66. p. 751. b. | cynique signifie chien.

ARTICLE XVI.

Vespasien fait le dernier lustre des Romains: Du dialogue des Orateurs: Peste à Rome: Pline acheve son histoire de la nature.

L'AN DE JESUS CHRIST 74, DE VESPASIEN 5, 6.

'Vespasianus Augustus V, & Titus Cæsar III, Consuls.

[a] ONUPHRE presume que Domitien fut Consul cette année pour la troisieme fois, mais subrogé.

'Vespasien & Tite y fermerent en qualité de Censeurs le dernier lustre ou denombrement des citoyens Romains; & il ne s'en fit plus depuis. 'Pline marque diverses personnes d'un age extraordinaire couchées dans les actes de ce denombrement, dont deux avoient 150 ans. Il ne parle que des pays qui sont entre le Po & l'Apennin.

Idat | Front. aq. p. 119 | Chr. Al | Cusp. p. 333. b. | a Onu. in fast. p. 208. e. | Censor. c. 18. p. 131. | Plin. l. 7. c. 49. p. 165. c. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 75, DE VESPASIEN 6, 7.

'Vespasianus Augustus VI, & Titus Cæsar IV, Consuls.

b On croit que Domitien & Mucien furent subrogez Consuls en cette année, l'un pour la quatrieme fois, l'autre pour la troisieme. c Il est certain que Mucien a esté trois fois Consul.

d Vespasien consacra en ce temps-ci le temple de la Paix.

Idat Chr. Al | Onu. in fast. p. 209. a | Dio, l. 66. p. 751. e. | Cusp. p. 333. b | Spon, p. 43. | b Onu. in fast. p. 208. f.

c Plin. l. 34. c. 7, p. 809. d. d Dio, l. 66. p. 751. 752.

p.752.a' Euf. chr|Hier|Plin. l.34.c.7.p.810. c. d|Suet.c. 18. p.751. 'On y dressa aussi [à Rome] en la rue sacrée un colosse d'airain de cent ou [1] cent-dix piez de haut. Il avoit esté fait pour Neron: 1. mais au lieu de sa teste on y mit une representation du soleil sous la figure de Tite selon quelques uns.

Plin. l.3.c.5.p. 55.d. 'On mesura le tour des murailles de Rome, qu'on trouva estre "de plus de cinq lieues: & toutes les rues jointes ensemble, en 13200 pas &c. y comprenant celles du camp des Pretoriens, faisoient * plus de 28 lieues [de chemin.] * plus de 70 milles.

Calv. p.331| Onu. in fast.p. 209. a. 'On tire des anciennes inscriptions, que Vespasien fit cette année quelques reglemens pour les vignes, & pour les mesures.

a Tac. orat. c. 17.p.161. a L'entretien qui fait le sujet du dialogue des Orateurs, est representé comme fait en la 6e année de Vespasien, 120 ans [ou c.1.p.155. un peu moins] aprés la mort de Ciceron. 'L'auteur de ce traité pr.p.154|Calv. p.331. 1. dit y avoir assisté estant fort jeune: 'ce qui fait que Lipse & d'autres ont peine à croire qu'il soit de Tacite, à qui on l'attribue depuis plusieurs siecles. Et le style en a moins de raport à celui de Tacite qu'à celui de Quintilien: outre qu'il traite beaucoup des choses qui ont corrompu ou affoibli l'eloquence; surquoi Quintilien témoigne en plusieurs endroits qu'il avoit fait un ouvrage. Neanmoins il est difficile de croire que Quintilien fust fort jeune en ce temps-ci. C'est pourquoi il vaut mieux avouer qu'on ignore quel est l'auteur de ce dialogue, [qui ne peut manquer de meriter beaucoup d'estime, puisqu'on l'a jugé digne de deux si illustres auteurs.] Lipse trouve qu'il est excellent pour le style, pour l'invention, pour le jugement; & qu'il est comparable aux meilleurs ouvrages des meilleurs sie-Tac.orat.c.42. p.172. cles. Mais il est imparfait, '& ce n'est que comme une premiere partie qui en demande au moins une seconde.

L'AN DE JESUS CHRIST 76, DE VESPASIEN 7, 8.

Idat|Chr. Al| Adr.v.p.1. b| *'Vespasianus Augustus VII, & Titus Cæsar V, Consuls.*

Cusp.p.333. b. b Calv Onu.in fast. p.209. c Tac.n.p.459. 1. b On marque que Domitien fut encore Consul cette année, pour la 5e fois, mais subrogé; & qu'il eut pour collegue Tib. Plautius Silvanus Ælianus, c qui avoit déja esté Consul [en l'an 47, selon Onuphre,] Proconsul d'Asie, & Propreteur de Mesie vers l'an 63. Vespasien l'avoit fait gouverneur d'Espagne, & le rappella ensuite pour le faire Prefet de Rome. Il joignit à cette dignité les ornemens du triomphe à cause de divers exploits "qu'il avoit faits en Mesie [sous Neron,] & un second Con- V. Neron § 17. sulat.

Eus. chr. 'Eusebe met en cette année la chute des trois villes dans l'isle

Scal. in Eus.p. 200.1. 1. D'autres content à peu pres de mesme. Le grec d'Eusebe porte 127 piez.

de Cypre par un tremblement de terre. 'On croit que celles de Salamine & de Paphos furent de ce nombre. 'Orose met cet accident en la neuvieme année de Vespasien. a Les imprimez & les manuscrits de la chronique de S. Jerome le place differemment.

n. p.201. Oros. l.7.c.9. p.212. 1. a. a Eus. chr. n. Pont. p.583.

L'AN DE JESUS CHRIST 77, DE VESPASIEN 8, 9.

NOTE 12. '*Vespasianus Augustus VIII,"& Titus Cæsar VI, Consuls.*

'On croit que Domitien fut encore Consul subrogé en cette année pour la sixieme fois;"& il y a apparence que Cnæus Julius Agricola y eut aussi le mesme honneur pour aller commander en Angleterre l'année suivante.

Onu. p.209. V. Tite note 3.

'Pline adressa son grand ouvrage de l'histoire de la nature à Tite Consul pour la sixieme fois,'quatre ans"au plus aprés que le lustre eut esté achevé [en l'an 74.] b Il marque des son 3e livre le III. Consulat de Mucien, [qu'on ne met qu'en l'an 75,] c & l'année de Rome 828 [qui est aussi l'an 75.]

Plin. præf. l.7.c.49.p.165. c. *intra quadriennium.* b l.3.c.5.p.54.f. c p.55.d.

'Eusebe dit qu'il y eut en cette année à Rome une peste si furieuse, que durant plusieurs jours on y conta par jour pres de dix mille morts. 'La chronique d'Alexandrie raporte que durant cette peste une femme nommée Alcippe accoucha à Rome d'un elephant.

Eus. chr. Chr. Al. p.580.

ARTICLE XVII.

Conduite d'Agricola en Angleterre: Histoire de Julius Sabinus.

L'AN DE JESUS CHRIST 78, DE VESPASIEN 9, 10.

'*L. Ceionius Commodus, & D. Novius Priscus, Consuls.*

Nor. ep. cons. p.49 | Spon, p. 51 | Cusp. p.333. b. Nor. ep. cons. p.50.

[AU lieu de Priscus, Cassiodore & S. Prosper mettent Rufus: & Priscus pouvoit s'appeller Rufus.] 'C'est assez probablement ce Novius Priscus banni par Neron parce qu'il aimoit Seneque. 'On pretend que le premier estoit ayeul de L. Verus qui fut adopté & fait Cesar par Adrien. [Idace a oublié ce Consulat.]

Calv, p.331 | Nor. ep. cons, p.47.48.

'Agricola ayant esté envoyé en Angleterre au milieu de l'été, peu aprés son Consulat, pour succeder à Julius Frontinus, ne laissa pas, quoique la campagne fust si avancée, de gagner une bataille, & de réduire sous l'obeïssance"le pays de Nort-Galles, avec l'isle"d'Anglesey [qui y est jointe.] Ces pays avoient déja appartenus aux Romains; mais ils les avoient perdus par la revolte des peuples sous le gouverneur Suetone."C'est pour-

Tac. v. Agr c.9. 18. p.142.144. *Ordovices.* *Monam.* V. Neron § 13.

quoi Agricola ne voulut pas mesme en écrire [à l'Empereur.] Et en meprisant la reputation, il en acquit une plus grande.

c.19. p.145. 'Comme il savoit par l'experience des autres, que les armes avancent peu quand on traite mal les peuples; pour empescher les revoltes, il songea à établir la discipline, & commença par sa maison, ce qui n'est pas moins difficile à quelques uns que de gouverner une province. Il prenoit pour soldats"ceux qu'il voyoit les mieux reglez, s'assurant qu'ils seroient toujours les plus fideles; & ne donnoit rien en ce choix ni à la priere des particuliers, ni à la recommandation des Officiers. *optimum quemque.*

c.19. 'Il vouloit tout savoir, non tout"relever, rigoureux dans les grandes fautes, & indulgent dans les petites, se contentant souvent du repentir. Il aimoit mieux [1] mettre dans les emplois ceux qu'il jugeoit n'y devoir point faire de fautes, que punir les fautes qu'on avoit commises. *exequi.* 1.

§19. 'Il adoucissoit aussi la rigueur des imposts"en les asseiant à proportion de ce que chacun pouvoit porter, * & en retranchant les vexations que l'avarice a coutume d'y ajouter, & qui sont plus insupportables que les imposts mesmes. Ainsi il fit aimer la paix, qu'on n'apprehendoit pas moins que la guerre par la negligence ou la tolerance de ceux qui avoient gouverné avant luy. *æqualitate munerum.* * &c.

L'AN DE JESUS CHRIST 79, DE VESPASIEN 10.

Bir. p.117. 124| Onu. in fast. p. 210. a. *'Vespasianus Augustus IX," & Titus Cæsar VII, Consuls.* V. la note 12.

a Tac. l.4 c.67. p.107. [a] Julius Sabinus"qui avoit pris le titre de Cesar dans les Gaules au commencement de l'an 70, fut enfin decouvert au bout de neuf ans. Aprés avoir esté défait, comme nous avons vu, il s'estoit retiré en un lieu creusé sous terre, 'ou pour y cacher ses thresors (car il estoit fort riche)[b] ou pour y trouver un tombeau. [c] Deux de ses affranchis, de la fidelité desquels il estoit assuré, savoient seuls ce lieu. [d] On a écrit qu'il luy eust esté fort aisé de se retirer parmi les barbares d'Allemagne, ou parmi les Gaulois [de sa faction qui subsistoient encore:] mais qu'il ne le voulut jamais, ne pouvant se resoudre à s'éloigner de sa femme, avec laquelle il estoit extremement uni. 'On l'appelle Peponille, [e] Epponine, [f] ou Empone: & Plutarque dit que ce nom parmi les Gaulois signifioit une heroïne. V. §6.

Plut. amat. p. 1372. b Dio, l.66. p. 752. d. c Plut. amat p. 1372. d 1371.

Dio, l.66. p. 752. d. e Tac. l.4. c.67. p.107. f Plut. p.1371. g p.1372.

[g] Il luy fit dire qu'il estoit mort, [moins] pour éprouver son amitié, que parce qu'il estoit important qu'on le crust mort, afin qu'on ne le cherchast pas. Aussi aprés avoir souffert qu'elle

1. *Officiis & administrationibus (præficere) potiùs non peccaturos, quàm damnare cùm peccassent.*

donnast

donnast durant trois jours toutes les marques de la douleur la plus vive & la plus sincere, jusqu'à ne vouloir point manger dutout, il luy fit dire par Martial l'un de ses affranchis ce qu'il estoit devenu, mais qu'il falloit qu'elle continuast à le pleurer comme mort. Elle le venoit voir la nuit, & le jour elle retournoit chez elle, & quelquefois elle s'absentoit plus longtemps [sous divers pretextes] pour venir passer ce temps avec luy. Elle en eut mesme deux enfans, ayant eu l'adresse de cacher sa grossesse, ses couches, & ses enfans, 'qui naquirent & furent elevez dans ce lieu sous terre. [a] Elle mena mesme à Rome son mari si bien deguisé qu'on ne le reconnut pas. C'estoit sur des esperances qu'on luy avoit données: [on ne dit point de quoy:] & comme ces esperances ne réussirent pas, elle le ramena en sa retraite ordinaire. 'Elle avoit des amis qui prenoient part à ce rare exemple de fidelité & de constance.

Dio, l. 66. p. 752. d.
a Plut. p. 1372.
Tac. l. 4. c. 67. p. 107.

'Enfin neanmoins Sabinus fut decouvert & amené à Rome avec sa femme, qui se jetta aux piez de Vespasien avec ses enfans. Il en fut touché jusqu'à repandre des larmes; & cependant il la condanna elle mesme à la mort aussibien que son mari. 'Elle entra sur cela en furie, & parla avec toute la liberté d'une femme animée qui ne craint plus rien: ce qui ne fit neanmoins qu'irriter Vespasien. Les enfans furent conservez: l'un d'eux mourut depuis en Egypte; & Plutarque avoit vu l'autre nommé Sabin à Delphes peu de temps avant que de raporter cet evenement. [L'histoire n'exprime point pourquoi Vespasien n'usa pas de sa bonté ordinaire dans une occasion qui sembloit si fort le meriter.] Plutarque dit que son regne ne vit rien de plus odieux & de plus tragique: & il raporte à cela les malheurs qui arriverent depuis à luy & à sa maison.

Dio, l. 66. p. 752. d. e.
Plut. p. 1373.

ARTICLE XVIII.

Cecina & Marcellus conspirent contre Vespasien, & sont punis: Mort de Vespasien: Ses colonies.

'DANS le temps que Sabinus fut executé, Alienus Cecina, & Marcellus conspirerent contre Vespasien. Il les avoit toujours traitez comme ses meilleurs amis, & les avoit comblez d'honneurs, [quoique "Cecina ne le meritast guere, & Marcellus encore moins. Car c'est sans doute Eprius Marcellus dont Tacite parle assez souvent.] 'Il estoit né à Capoue d'une

Dio, l. 66. p. 752. e| Suet. v. Tit. c. 6. p. 768.
V. Vitellius 57.
Tac. orat. c. 8. p. 157.

famille tres basse & sans biens, mais son eloquence le rendit l'un des plus riches & des plus puissans de Rome, [sans le pouvoir neanmoins faire passer pour homme d'honneur.] 'Des l'an 48, il voulut bien accepter la Preture pour un seul jour à la place de Silanus qu'Agrippine faisoit degrader. 'En l'an 57, estant justement accusé de peculat par les Lyciens, il eut assez [de lascheté &] de credit pour faire mesme bannir ses accusateurs. 'Il se rendit extremement odieux en servant de ministre à Neron en l'an 66 pour faire condanner Thrasea, Helvide son gendre, & quelques autres. 'C'est pourquoi Helvide l'entreprit plusieurs fois sous Galba, & sous Vespasien. [a] Mais Marcellus qui avoit bien plus d'eloquence que luy, eluda & les raisons d'Helvide, & toute la haine du Senat: 'outre que Galba & Mucien ne vouloient pas qu'on poussast des personnes de cette importance. 'Vespasien mesme l'aimoit & le consideroit à cause de son eloquence: & il luy donnoit assez de credit "pour piller & dechirer tout. 'Il fut sous son regne Proconsul de Cypre.

an. 12. c. 4. p. 172. | 13. c. 33. p. 209. | 16. c. 23. 28. 33. p. 273. | l. 4. c. 6. 10. 43. p. 87. 99. | a orat. c. 5. p. 156. | l. 4. c. 6. 43. p. 85. 99. | l. 2. c. 95. p. 58| orat. c. 8. p. 158. | Spanh. l. 6. p. 563| Seg. p. 102. 103. | *agunt ferunt que cuncta.*

[Mais comme les mechans sont mechans envers tout le monde, & envers ceux mesmes qui leur font le plus de bien,] [b] Marcellus ne laissa pas de conspirer contre luy avec Cecina: beaucoup de soldats estoient déja entrez dans leur faction; '& on avoit des preuves du crime de Cecina par des pieces écrites de sa main. 'Tite estoit d'ailleurs piqué contre luy au sujet de quelque jalousie. 'Il le pria à souper, & au sortir il le fit tuer dans le palais mesme, craignant que sa conjuration n'eclatast des cette nuit là. [c] Marcellus fut jugé par le Senat; & ayant esté condanné, il se coupa la gorge avec un rasoir.

b Dio, l. 66. p. 752. c. | Suet v. Tit. c. 6. p. 768. | Vict. epit. | Suet. p. 768| Dio, l 66. p. 752. c. | c Dio, p. 752. 753.

[Peu aprés cette execution,] 'Vespasien s'estant senti un peu incommodé, s'en alla dans sa maison paternelle où il avoit accoutumé d'aller passer les étez, & où il y avoit "des eaux extremement froides. Il en but avec excés, ce qui, outre la fievre qu'il avoit déja, luy causa un tres grand dereglement d'estomac. Il ne laissoit pas cependant d'ecouter les deputez qu'on luy envoyoit, & de travailler à toutes les affaires, comme s'il eust esté en santé, disant qu'il falloit qu'un Empereur mourust debout. Et en effet il rendit mesme l'esprit estant debout entre les mains de ceux qui le soutenoient. Ainsi il mourut constamment, & mesme gayement, comme on le peut voir dans les historiens, lorsqu'ils parlent d'une comete & de quelques autres accidens qui avoient precedé sa mort. [Mais cette gayeté fait pitié à ceux qui voient un Prince sortir d'une felicité telle

p. 753. a. b| Suet. l. 8. c. 24. p. 760. | *aqua Cutilia*

quelle, pour tomber entre les mains d'un Dieu qu'il avoit irrité en ne l'adorant pas, en le persecutant au moins en la personne "de tous les descendans de David, & par beaucoup d'actions dignes d'un supplice éternel.]

V. la ruine des Juifs § 78.

1. 'Il mourut [1] le 24 juin de cette année, agé de 69 ans, sept mois & sept jours, 'ayant regné dix ans moins six jours, [à commencer] [a] au premier de juillet 69, qu'il fut proclamé Empereur à Alexandrie: car c'est de ce jour là qu'il contoit le temps de son regne.

Suet p 760. Dio, l.66. p. 753. c. a Tac. l.2. c.79. p.53.

'On marque que les Romains estoient si fous de danses & de comedies, qu'ils en faisoient mesme dans les funerailles des personnes de qualité; où ils representoient leur genie & leurs actions: & que dans celles de Vespasien, le comedien qui le representoit ayant demandé à ses Intendans combien coutoit sa pompe funebre, & eux ayant répondu qu'elle coutoit tant, il s'écria aussitost: Donnez moy cet argent, & jettez moy dans le Tybre si vous voulez. 'Les hommes en firent une divinité, [pendant que le seul vray Dieu le condannoit avec les demons aux feux de l'enfer.

Suet. l.8. c.19. p.753.754. n. 6. — Eutrop.

Eusebe dans sa chronique marque comme la derniere action de Vespasien, qu'il envoya des colonies en divers endroits. Il ne le fit pas seulement en cette extremité de son regne. Car Joseph parlant de ce qui arriva en l'an 72,] 'nous apprend que ce prince [par un effet de son avarice ordinaire,] se reserva toute la Judée, sans y fonder aucune ville, sinon qu'il donna le lieu d'Emmaüs à"trois lieues de Jerusalem, pour servir de logement à huit-cents soldats veterans, [& en fit ainsi une colonie. Cela revient à ce que dit Sozomene,] 'que les Romains aprés avoir pris Jerusalem, donnerent à ce lieu celebre dans l'Evangile, le nom de Nicople, ou ville de victoire, à cause de la victoire qu'ils avoient remportée sur les Juifs. 'Elle faisoit avec son territoire un des dix"cantons qui composoient en ce temps-ci la Judée entre l'Idumée & la Samarie. [S'estant bientost ruinée, elle fut rétablie vers l'an 221, à la sollicitation du celebre Jule Africain."]

Jos. bel. l.7. c. 27. p.983. — 60 stades. — Soz. l.5. c.21. p. 630. a. — Plin. l.5. c.14. p.101. d. — *toparchies.* — V. son titre note 3.

'Des devant l'an [76,] auquel Pline écrivoit, Vespasien avoit mis une colonie à Cesarée, qu'on appelloit pour ce sujet"la Flavienne, & la premiere, [sans doute parce que c'estoit la

c.13. p.101. c| Spanh. l.1. p. 69. — *Colonia prima Flavia.*

1. L'Edition de Suetone à Leyden en 1656, met le 23, *VIIII. kal.* Mais la date de sa vie montre qu'il faut dire *VIII. kal.* comme dans l'edition de Francford en 1588. S. Theophile, Saint Clement d'Alexandrie, Eusebe, & Cassiodore donnent 9 ans, 11 mois, & 22 jours, au regne de Vespasien, ne le commençant qu'au 3 de juillet.

Dig. l.50. t.15. l.8. 7. p.1924. premiere en dignité de toute la Palestine, dont cette ville fut toujours depuis ou la seule ou la premiere metropole.] 'Il remit aux habitans le tribut que l'on faisoit payer par teste: & Tite les exemta encore de la taille qui se levoit sur les terres.

Spanh. l.7. p. 7 .. | Plin. l.4. c. 11. p.78. c. 'On croit qu'il faut mettre aussi entre les colonies de Vespasien [ou de ses enfans,] celle de Develte ou Deültre comme on l'a quelquefois appellée, parce qu'elle a porté le surnom de Flavienne. C'est une ville celebre de la Thrace, où l'on avoit mis des veterans [comme à Emmaüs.] 'On donne le mesme surnom à Sinope dans le Pont, & au Port d'Aman ou Amand, nommé aussi Flaviobriga sur la coste septentrionale de l'Espagne, 'qu'on croit estre aujourd'hui Bilbao capitale de la Biscaïe 'Mais pour Sinope on luy donne encore d'autres" surnoms, [qui font croire que c'est une colonie plus ancienne, & qui avoit seulement receu quelque faveur particuliere de Vespasien.]

Spanh. p.769 | Plin. l.4. c.20. p. 89. d.

Baud. p.292.

Spanh. l.7. p. 769.

Julia Augusta.

p.769. 771. 'Diverses autres villes qu'on ne marque point avoir esté colonies, ont encore porté le surnom de Flavienne, comme Neapolis [ou Naplouze,] nommée autrefois Sichem dans la Samarie, comme Samosates capitale de la Comagene, Tripoli dans la Phenicie, Calcide & Philadelphie dans la Syrie, Cyrene dans la Lybie, Critie dans la Bithynie, Eumenée dans la Phrygie. 'Nous verrons" dans la suite que Calcide ne le prit qu'en l'an 92, sous Domitien.

Noris. epo. p. 273. f.

V. Domitien § 15.



ARTICLE XIX.

Sedition à Antioche: De quelques écrivains.

Apol. Ty. v. l.6. c.16. p.313. a. 'PHILOSTRATE marque qu'il y eust vers ce temps-ci une sedition à Antioche, causée par le Gouverneur mesme de Syrie, qui en divisoit les habitans par des soupçons & des défiances. Mais un grand tremblement de terre estant survenu, le peril commun les réunit.

[Entre les auteurs qui sont morts ou qui ont fleuri du temps de Vespasien, on peut mettre Suetonius Paulinus dont nous avons parlé sous Neron & sous Othon comme d'un grand homme de guerre.] 'Mais il avoit aussi laissé quelques écrits sur l'expedition qu'il avoit faite audelà du mont Atlas [en l'an 42.] 'Il a survécu Othon: [a] mais Pline en parle [en l'an 77,] comme d'un homme qui estoit mort. [b] Ceux qui l'ont fait pere de Suetone l'historien en le confondant avec Suetonius Lenis simple

Plin. l.5. c.1. p. 93. a. b.

Tac. l.2. c.60. p.

a Plin. l.5. c.1. p.93. a

b Voss. h. lat. l.1. c.26. p.134.

Tribun militaire dans l'armée d'Othon dont Paulinus estoit General, [ne meritent pas qu'on s'arreste à les refuter.]

'Pline cite souvent l'autorité & les écrits de Mucien, surtout pour ce qui regarde l'histoire & la geographie de l'Orient, dont on peut juger par là qu'il avoit écrit quelque ouvrage. 'Il travailloit en 75 à ramasser les discours, les actes, & les lettres des anciens Romains, qui se trouvoient dans les bibliotheques. Il avoit déja publié onze livres de ces actes [& de ces harangues,] & trois livres de leurs lettres. 'Pline marque plusieurs fois son troisiéme Consulat, [qu'il eut à ce qu'on pretend en l'an 75, mais je ne pense pas qu'il dise nullepart qu'il vécust encore. Il semble au contraire insinuer en divers endroits"qu'il ne vivoit plus. Ainsi il peut estre mort vers l'an 76.] 'Il portoit toujours sur luy une mouche vivante, s'imaginant se garentir"du mal des yeux par cette superstition.

c.27 p.141. Tac. orat c 37. p.170. Voss. h. lat. c. 27. p.141. *prodidit.* Plin. l.28.c.2. p.685. c. d. *lippitudino.*

'Julius Secundus qui parle dans le dialogue des Orateurs, avoit écrit la vie d'un Julius Asiaticus: & on s'attendoit qu'il en écriroit plusieurs autres. 'Il a aussi publié des harangues dont Quintilien parle avec estime: mais il ne vécut pas assez pour se perfectionner entierement.

Voss. h. lat. l. 1. c.27. p.145. Quint. l.10. c. 1. p.52.53.

'Vipsanius Messala paroist aussi dans le mesme dialogue, & y a la principale part. [a] Il estoit d'une famille illustre, avoit de grandes qualitez, & fut le seul"homme d'honneur & de lettres qui se joignit pour Vespasien à Antonius Primus. Il commandoit alors une legion '& n'avoit pas encore l'age pour entrer dans le Senat. 'Tacite nous apprend qu'il avoit écrit cette guerre: & l'on juge par Plutarque qu'il avoit encore composé d'autres histoires. 'On estima beaucoup son éloquence & son bon naturel, lorsqu'il tascha en l'an 70 de flechir le Senat justement irrité contre Aquilius Regulus son frere, mais tout different de luy."Il semble qu'il se soit offert à porter la peine que son frere avoit meritée en accusant sous Neron les personnes les plus illustres.

Tac. orat. c.14. p.160. a l.3. c.6. p.63. *bonas artes attulit.* l.4 c.42. p.98. Voss. h. lat. l.1. c.28. p.146. Tac. l.4. c.42. p.98. *periculis fratris semet opponens.*

'Moderat philosophe Pythagoricien, qui a laissé divers écrits sur"la philosophie, vivoit vers ce mesme temps: il estoit de Cadis en Espagne. S. Jerome loue son eloquence. [b] Porphyre pretend qu'Origene lisoit beaucoup ses ouvrages.

Jons. phil. l.3 c. 5. p.229 230. Eus. n. p.122.1. a. b. *&c.* b Eus. l.6. c.19. p.220. c.

[c] Curiatius Maternus celebre avocat de Rome du temps de Vespasien s'occupoit encore plus à la poesie, [d] dont l'auteur du livre des Orateurs luy fait entreprendre la défense. [e] Il avoit fait des tragedies de Medée, de Domice, & de Caton, & tra-

c Tac. orat. c. 2.3 p.155.156. d c.11. p.159. e c.3. p.156.

c.2.10.p.155. 159. vailloit alors à celle de Thyeste. 'Son Caton faisoit du bruit, & on croyoit que les puissances s'y trouvoient blessées.

c.5.p.156.158. 'Saleius Bassus estoit aussi alors celebre par les poemes qu'il composoit, & que Vespasien recompensa par ses liberalitez. Quint.l.10.c.1.p.50.1. 'Quintilien le met entre les poetes epiques, & estime beaucoup son genie ardent & poetique, s'il eust vécu assez longtemps pour y joindre la maturité. [Il ne nous reste rien de tous ces auteurs, hors peutestre quelques mots citez par les anciens grammairiens.]

Tac.an.13.c.20.p.20|14.c.2.p.219| Plin.l.9.ep.19.p.534. 'Cluvius a écrit l'histoire de Neron & des guerres civiles qui precederent l'etablissement de Vespasien: & il faisoit profession d'y dire la verité sans craindre de blesser les personnes les plus illustres. Tac.an.13.n.65.p.204|l.2.c.65.p.50| Plin.p.534|not Voss.h.lat.l.1.c.28.p.146. 'On croit que c'est ce Marcus Cluvius Rufus qui estoit [gouverneur d'Espagne sous Galba, Othon, & Vitellius;] [a] & dont on marque qu'il avoit esté riche & puissant sous Neron sans faire tort à personne. Ce Cluvius Rufus estoit en effet un homme eloquent, [b] plus propre à paroistre dans la paix que dans la guerre. [c] Onuphre croit que c'est ce Rufus qui fut Consul subrogé des l'an 45 sous Claude, [de quoy il ne donne point de preuve] [d] Ceux aussi qui le confondent avec Cluvius pere de Helvidius Priscus, [n'ont pas consideré que] celui-ci "ne s'estoit elevé [e] que jusqu'aux degrez les plus mediocres de la milice. *primipili ordinem duxit.*

a Tac.l.4.c.43 p.9?.
b l.1.c.8.p.7.
c Onu. in fast. p.199.c.
d Plin. ep. n.p 534.
e Tac.l.4.c.5.p.87.

L'EMPEREUR TITE.

ARTICLE PREMIER.

Qualitez naturelles de Tite; il contribue à elever son pere à l'Empire, & prend Jerusalem.



Suet.l.8.c.3.p.733. 'L'EMPEREUR Tite fils de Vespasien & de Flavie Domitille, [f] naquit le 30 de decembre vers le temps de la mort de Caius, [c'est à dire "en l'an 40.] [g] Les inscriptions luy donnent comme à son pere les noms de Titus Flavius Sabinus Vespasianus. [Mais il n'est connu dans l'histoire que sous son prenom de Tite, comme Tibere, Caius, NOTE 1.

f v. Tit. c.1.p.763|Buch.cycl.p.276.
g Occo, p 161| Goltz.p.53.

& Neron.] 'Des son enfance il parut en luy d'excellentes qualitez de corps & d'esprit. Il n'estoit pas extremement grand, & son ventre avançoit un peu trop. 'Mais du reste il estoit parfaitement bien fait, & avoit beaucoup d'agrément & de majesté dans le visage. 'Il estoit"aussi extremement fort, adroit à toutes sortes d'exercices du corps & de la main; & il disoit quelquefois qu'il eust pu estre tres habile faussaire, parce qu'il contrefaisoit sans peine toute sorte d'écriture.

Suet. v.Tit. c. 3. p.764. | p.764|Tac.l.2. c.1. p.34. | &c. | Suet.c.3.p.764. 765| Apol.Ty. v. l.6.c.14. p. 306.a.

'Son genie estoit capable"de la plus haute fortune. a Il avoit une memoire extraordinaire, & une grande facilité pour apprendre tout ce qui regarde la guerre & les belles lettres, jusqu'à composer des poemes en grec & en latin, & à faire un discours sur le champ. 'Il semble qu'il ait composé un eloge de son pere. 'On parle de quelques tragédies qu'il avoit faites en grec: & Pline loue sa poesie.

Tac. l.2.c.1.p. 34. | a Suet. c.3. p. 764. | Plin. præf. | Voss.po.g.c.9. p.73| Eutr.

'Il avoit & par art & par nature une grande adresse à gagner les cœurs: & cela contribua beaucoup à elever son pere à l'Empire. 'Il estoit civil, affable, & populaire,"sans neanmoins se rabaisser trop, & sans rien faire qui diminuast son autorité. [Joseph nous le represente toujours comme plein de courage & de hardiesse dans la guerre:] '& Suetone en parle de mesme. [Mais ce qu'on remarque le plus de luy, c'est sa douceur & sa bonté envers tout le monde, comme on le verra dans toute la suite.] L'histoire loue"la moderation & la sagesse qu'il fit paroistre des sa premiere jeunesse. Et Eutrope pour faire son eloge en trois mots, dit qu'il a esté tres eloquent, tres vaillant, & tres moderé.

Tac.l.2. c.5. p.35. | *incorrupto ducis honore* | l.5.c.15.p.114. | Suet.c.4.p. 764. | *modestia.*

'Il fut elevé à la Cour [de Claude & de Neron] avec Britannicus, à qui pour marque"de leur ancienne amitié, il fit depuis dresser diverses statues. 'Il porta d'abord les armes en qualité de Tribun dans la Germanie & dans l'Angleterre, & y laissa une grande estime de sa capacité & de ses mœurs,'surtout parmi les troupes de la Germanie. b Il plaida ensuite quelque temps, & epousa Arricidia Tertulla fille d'un Prefet du Pretoire, qui estant morte au bout de quelque temps, il epousa encore Marcia Furnilla d'une famille illustre. Il la repudia neanmoins, aprés en avoir eu une fille 'nommée Julia Sabina. c Philostrate luy attribue plusieurs filles. d Il fut fait Questeur, puis colonel d'une legion, e & suivit en cette qualité son pere"dans la guerre qu'il fit aux Juifs. f Il y signala"beaucoup son courage, [comme Joseph ne manque pas de le remarquer en divers endroits,]

c.2. p.764. | &c. | c.4. p.765. | Tac.l.2. c.77. p.53. | b Suet.c.4. p. 765. | Goltz.p.57| Occo, p.168. 169. | c Apol.Ty.v.l. 7.c.3.p.325.a. | en l'an 66. | d Suet. p. 765. | e v. Vesp. c.4. p. 736. | &c. | f v.Tit.c.4.p. 765.

Tac. l.5.c.1.p. 114. a l.2.c.5.p.55. '& s'acquit deſlors beaucoup de reputation dans les armes. [Mais il fit encore plus pour luy,] a en uniſſant Mucien gouverneur de Syrie avec ſon pere.

Joſ.bel.l.4.c. 29.p.895.c.f. b Tac. l.2.c.1-4.p.33.34| Suet. v.Tit.c.5.p. 766. 'Veſpaſien l'ayant envoyé à Galba"pour prendre ſes ordres, en l'an 68. b chacun crut & dans les provinces, & à Rome meſme, que Galba l'avoit mandé pour l'adopter. Mais il apprit à Corinthe "la mort de Galba; & ſur cela il s'en retourna trouver ſon pere. en l'an 69. On pretend qu'ayant eſté en paſſant conſulter la celebre Venus de Paphos, qui n'eſtoit autre choſe qu'une [pierre ou un morceau de bois] en forme de cone, le preſtre du lieu le renvoya comblé d'eſperances. Et il trouva ſon pere ſur le point de prendre l'Empire, Tac. l.2.c.74-76.p.52. c c.79.p.54. 'ſollicité ſurtout par Mucien, qui ne haïſſoit pas Veſpaſien, mais qui aimoit Tite. c C'eſtoit Tite qui negocioit la choſe entre eux [depuis ſon retour,] & qui portoit les paroles de l'un à l'autre.

p.55. c.82.p.55.| l. 5.c.10.p.118. Dio,val p.701. 702. d Tac.l.4.c.52. p.201. Apol.Ty.v.l.6. c.14.p.305.a. 'Veſpaſien ayant donc eſté declaré Auguſte le premier juillet de l'an 69, Tite fut chargé du ſoin de continuer la guerre contre les Juifs. [Il ſuivit neanmoins ſon pere à Alexandrie,] '& y appaiſa"la colere aſſez juſtement irritée contre le peuple V. Veſp.§2. de cette ville. d Il tacha"de rendre le meſme office à Domitien Ibid.§8. ſon frere, mais il n'en remporta que l'honneur d'avoir donné un témoignage de ſon excellent naturel. 'Il alla enſuite preſſer ſes mains à Dieu, comme il le reconnut luy meſme, pour punir les crimes des Juifs, en ruinant Jeruſalem leur capitale & leur unique eſperance. [Nous ne diſons rien ici de ce fameux ſiege, en ayant aſſez parlé autre part. Nous nous contentons de remarquer que dans l'hiſtoire que Joſeph en a faite, on voit partout le caractere de Tite, actif, vigilant, courageux, plein de bonté & de compaſſion; mais un peu trop hardi à s'expoſer aux dangers.]

ARTICLE II.

Tite gouverne l'Empire ſous ſon pere: Se rend odieux.

Tac. l.5.c.11. p.118. 'TACITE ſemble accuſer Tite d'avoir trop preſſé le ſiege de Jeruſalem pour aller promtement jouir des plaiſirs de Rome. [Cependant quoique Jeruſalem euſt eſté priſe le 8 ſeptembre de l'an 70, il ne retourna à Rome que huit mois aprés. De ſorte] Suet. v. Tit. c. 5. p.766. 'qu'on craignit meſme qu'il ne vouluſt ſe rendre independant de ſon pere, & maiſtre de l'Orient, où il eſtoit extremement

tremement aimé par les soldats [& par les peuples. Ce qui augmenta ce soupçon fut peutestre] 'l'entrevue qu'il eut à Zeugma avec les ambassadeurs des Parthes; &[a] de ce qu'il avoit porté le diademe à Alexandrie selon une ancienne coutume, dans la consecration du bœuf que les Egyptiens appelloient Apis. 'Ce soupçon l'obligea à se haster de revenir en Italie. Jos.bel.l.7.c.14.p.976.g. a Suet.p.766. p.767.

&c. 'En passant à Argos, il y voulut voir Apollone de Tyanes,[b] à qui il protesta, dit Philostrate, de vouloir toujours demeurer soumis à son pere. [c] Il luy demanda quelques regles pour bien gouverner: & Apollone ne luy en donna point d'autres que d'imiter son pere, '& de souffrir les reprimendes de Demetrius philosophe cynique, qui fait profession, luy dit-il, de parler librement, & de dire la verité sans respecter qui que ce soit. Tite promit de l'ecouter, & de souffrir tout ce qu'il luy pourroit dire de plus aigre quand il auroit fait quelque faute. 'Il consulta aussi Apollone comme un devin sur sa fortune; & selon Philostrate, Apollone luy prédit que son frere l'empoisonneroit; mais il le luy dit d'une maniere si obscure, qu'il paroist que Tite ne le comprit pas: [& la prediction n'a peutestre esté faite que sur l'evenement.] Apol.Ty.v.l.6.c.14.p.305.d. b p.306.a.b. c c. p.307. p.307.308.

NOTE 2. 'Philostrate ajoute que les habitans "d'une ville par où Tite passoit, luy ayant demandé une grace importante, il leur répondit qu'il se souviendroit de leur requeste, qu'il en parleroit à son pere, & qu'il seroit luy mesme leur avocat. Apollone qui estoit encore alors auprés de luy, le pria de luy dire ce qu'il feroit si on luy venoit donner avis que quelques-uns de ces habitans faisoient une ligue contre luy & contre son pere, & avoient eu des intelligences secrettes avec les Juifs de Jerusalem. Tite répondit qu'il ne pourroit pas se dispenser de les faire mourir. » Est ce » donc, repartit Apollone, que vous pouvez ordonner de vous » mesme sur le champ la mort des hommes, & que pour faire des » graces il faut deliberer longtemps, & avoir recours au conseil » & à l'autorité d'un autre? [Un esprit dur se fust bientost debarassé de cette question.] Mais Tite fut ravi d'estre comme obligé de faire du bien, & dit qu'il s'assuroit que son pere ne trouveroit point mauvais qu'il eust cedé à la verité. c.15.p.309.

V. Vespasien § 12. [Il fut receu à Rome en triomphe, "comme nous l'avons marqué autrepart.] 'Le Senat luy avoit donné dés la fin de l'an 69 la qualité de Cesar. [d] On y joignit [en cette année "avant qu'il fust arrivé, & ce semble sur la fin de mars, le titre d'Empereur &] la puissance du Tribunat. Il eut aussi vers le mesme temps Dio.l.66.p.744. d Suet.v.Tit.c.6.p.767.Vict.epi. Ibid.note 9.

la qualité de Censeur que Vespasien avoit prise. Ainsi il fut proprement le collegue & l'associé de son pere dans la puissance souveraine ; & il en estoit mesme comme le tuteur, selon l'expression de Suetone,"se chargeant du soin de toutes choses, grandes & petites, jusqu'à prendre la charge de Prefet du Pretoire. Ibid. § 11.

Ibid. 'On pretend qu'il usa de ce pouvoir avec"trop de hauteur & de violence ; & que quand quelqu'un luy estoit suspect, il faisoit demander sa mort dans le theatre ou dans le camp [des Pretoriens] par des gents apostez, & aussitost le faisoit exécuter. 'On l'accuse mesme d'avarice, & Suetone pretend qu'il avoit certainement accoutumé de prendre de l'argent pour appuyer auprés de son pere ceux qui avoient des procés. On blasmoit beaucoup ses festins excessifs, & on tenoit qu'ils estoient suivis des crimes les plus infames. Le peuple murmuroit tout à fait de son attache pour Berenice [sœur du Roy Agrippa II.]'En un mot, on le haïssoit déja, & on le regardoit, dit Suetone, comme devant estre un second Neron quand il regneroit. *incivilius.* Suet. c. 7. p. 768. p. 768 | c. 1. p. 763.

c. 7. p. 768. 'Mais cette opinion si desavantageuse qu'on avoit conceue de luy, tourna ensuite à sa gloire, 'lorsqu'on le"vit plus reglé estant Empereur que durant l'empire de son pere. [a] Et aprés tout, on ne marque en particulier aucune execution qui puisse l'avoir rendu odieux, que celle de Cecina qu'il fit tuer"à la sortie de sa table. Mais Suetone mesme excuse cette action sur la necessité. Et dans le fond il est certain que Cecina estoit coupable. 'Suetone raporte aussibien que Dion, "qu'il reprenoit mesme quelquefois l'avarice de son pere. Tac. l. 2. c. 2. p. 34. Dio, l. 66. p. 753. c. a Suet. c. 6. p. 768. &c. en l'an 79. V. Vespasien § 18. v. Vesp. c. 23. p. 758 | Dio, l. 66. p. 751. c. Ibid. § 11.

[b] Pour Berenice qui estoit fille du grand Agrippa dernier Roy de Judée, & sœur du jeune Agrippa Roy d'Iturée, [c] elle avoit esté mariée à Herode Roy de Calcide son oncle, & ensuite à Polemon Roy de Cilicie. [C'est pourquoi] 'on luy donnoit le titre de Reine. [d] C'estoit un dangereux piege du demon : [e] & on croit que Tite y fut pris durant qu'il faisoit la guerre en Judée avec son pere, quoique non pas jusqu'à manquer en rien au soin & à l'application qu'il devoit aux affaires. [f] Elle le suivit à Rome aprés la prise de Jerusalem, avec Agrippa son frere, & elle logea dans le palais, 'ayant gagné l'esprit de Vespasien mesme par ses presens. b Jos. ant l. 18. c. 7. p. 628. a. c l. 20. c. 5. p. 693. e. f. Tac. l. 2. c. 81. p. 54. d. p. 54 | Jos. p. 693. f. e Tac. l. 2. c. 2. p. 34. f Dio, l. 66. p. 753. b. Tac. l. 2. c. 81. p. 54.

'On tenoit que Tite luy avoit promis de l'epouser. [g] Dion dit qu'elle s'y attendoit tellement, qu'elle agissoit déja en toutes rencontres comme si elle eust esté Imperatrice : [h] & un historien Suet. v. Tit. c. 7. p. 768. g Dio, l. 66. p. 752. b. h Vict. epit.

l'appelle sa femme. 'Cependant Tite sachant que les Romains en murmuroient, fit ceder sa passion à son honneur, & la renvoya, ou depuis qu'il fut Empereur, comme Suetone le semble dire, ou dés devant, comme Dion le dit assez nettement: '& il ajoute que Berenice estant revenue à Rome aprés la mort de Vespasien, "elle ne put faire de tort à la reputation de Tite. Ibid| Suet. p. 769. Dio, l. 66. p. 752. b. Dio, l. 66. p. 753. d. Τῇ τε φήμῃ ἐγένετο.

vers l'an 78. 'Dion marque "sur la fin du regne de Vespasien, que quelques sophistes cyniques s'estant glissez dans Rome, [malgré la defense que Vespasien avoit faite aux Philosophes d'y demeurer,] l'un d'eux nommé Diogene entra au theatre, & y dit avec insolence tout ce dont il s'avisa contre Tite & Berenice: ce qui obligea à le faire fouetter. Heras de mesme profession voulut l'imiter, croyant qu'il en seroit quitte aussi pour le fouet: mais on luy fit trancher la teste p. 752. c.

'L'Empereur Adrien & d'autres ont accusé Tite d'avoir empoisonné son pere dans un festin: mais Dion qui le raporte, assure en mesme temps que c'est une fausseté. p. 753. a.



ARTICLE III.

Tite est fait Empereur; eloge de son gouvernement.

L'AN DE JESUS CHRIST 79, DE TITE 1.

'*Vespasianus Augustus IX, & Titus Cesar VII, Consuls.* Onu. in fast. p. 210. a.

V. Vespasien § 18. 'APRES que Vespasien fut mort, ["le 24 juin de l'an 79, Tite ayant esté reconnu seul Empereur,] comme il paroist que son pere l'avoit ordonné par son testament, Domitien delibera longtemps s'il ne promettroit point aux soldats le double de ce que les nouveaux princes avoient accoutumé de leur donner, [afin qu'ils le declarassent Auguste. Il n'osa le faire,] mais il publia toujours depuis que son pere l'avoit laissé heritier de l'Empire avec son frere; & qu'on avoit falsifié son testament. Depuis cela il ne cessa point de dresser secrettement & ouvertement des pieges à Tite: 'sollicitant publiquement les armées, & songeant à quitter Rome [pour aller exciter quelque brouillerie.] Suet. v. Dom. c. 2. p. 781. v. Tit. c. 9. p. 774.

'Cependant Tite ne se put resoudre ni à le faire mourir, ni seulement à "l'eloigner, ou à le rabaisser un peu. Il témoignoit toujours qu'il le regardoit comme son collegue & son succes- p. 775. seponere.

seur. Il le conjuroit quelquefois en secret les larmes aux yeux, de ne pas haïr un frere qui l'aimoit sincerement; 'Vict. epit. & de ne pas vouloir obtenir par un crime le pouvoir que la nature luy devoit donner un jour, & qu'il possedoit déja [presque tout entier.] 'Tac. l. 4. c. 52. p. 101. Nous avons vu "comment il avoit tasché de le remettre bien dans l'esprit de leur pere: V. Vespasien § 8. a & il luy avoit fait donner [en l'an 73,] a Suet. v. Dom. c. 2. p. 781. l'unique Consulat ordinaire que Vespasien voulut bien luy donner, & qu'il avoit destiné à Tite mesme. 'Dio, l. 67. p. 759. c. Il se trouvoit neanmoins contraint de le refuser quelquefois, parce que Domitien demandoit trop de choses, & souvent ce qu'il devoit le moins demander. 'Plin. l. 4. ep. 9. p. 230. Pline marque que Julius Bassus craignoit Tite, parce qu'il estoit ami de Domitien. On voit cependant que Tite ne luy fit aucun tort; & Domitien le bannit.

'Suet. v. Tit. c. 8. p. 770 | Dio, l. 66. p. 754. c. d | Aur. Vict. Cette bonté de Tite estoit son caractere naturel. C'est pourquoi au lieu que Tibere & les autres ensuite n'avoient point d'égard aux graces accordées par leurs predecesseurs, à moins qu'ils ne les eussent accordées eux mesmes de nouveau; Tite les confirma toutes par un seul edit dès qu'il fut elevé à l'Empire, sans attendre qu'on le luy vinst demander: 'Suet. n. 2. p. 770. ce que la pluspart des autres Princes ont fait depuis à son imitation. b Dio, l. 66. p. 754. c. b Il fit ainsi plusieurs edits pour faire vivre les peuples dans la sureté & dans la joie. 'Suet. c. 8. p. 770. Il avoit pour maxime inviolable, qu'il ne faut point que personne sorte triste d'avec son Prince. Chacun sçait que s'estant souvenu un soir qu'il n'avoit rien donné ce jour là, il dit cette parole si memorable, & si celebre dans l'histoire: n. 3. *Mes amis, Voilà un jour que j'ay perdu.* 'Les autres princes se sont fait honneur "d'imiter une parole si digne d'un Roy. &c.

'p. 772. Dans les malheurs publics il avoit le soin d'un prince, & la tendresse d'un pere, consolant le peuple par des edits, & le soulageant autant qu'il pouvoit. 'p. 771. On voyoit son affection pour le peuple jusque dans les moindres occasions, où il savoit s'abaisser sans rien faire ni contre la bienseance, ni contre l'ordre & la justice.

'c. 7. p. 769. Il fut extremement exact à ne point prendre ce qui ne luy appartenoit pas; & il ne recevoit pas mesme "les presens ordinaires & permis: *collationes.* ce qui ne l'empescha pas d'estre aussi magnifique que jamais prince l'ait esté; [parce qu'estant tres liberal] 'Zon. p. 195. d. il n'estoit pas prodigue, mais sage dans sa liberalité, sans faire jamais de depenses superflues.

'Suet. c. 9. p. 773. 774. En prenant le grand pontificat [aprés la mort de son pere, avec le titre d'Auguste,] il protesta qu'il le prenoit pour con-

server ses mains pures [& exemtes de sang.] 'Et il le fit, n'ayant jamais eu part à la mort de qui que ce fust. [a] Il ne manqua pas d'occasions; mais il aimoit mieux perir que faire perir les autres. 'Deux Patriciens ayant conspiré contre luy, ils furent convaincus, & condamnez par le Senat au dernier supplice. Cependant il se contenta de les avertir de quitter un dessein si malheureux & si inutile; parce que la souveraineté "depend d'une puissance superieure à celle des hommes; de sorte que c'est envain qu'on tasche de s'y conserver ou d'y arriver par des crimes: que pour toute autre chose qu'ils luy pourroient demander, il la leur accorderoit. Il depescha à l'heure mesme un courier à la mere de l'un des deux, depeur qu'elle ne fust en peine pour son fils. Le mesme jour il les fit manger à sa table: & le lendemain les ayant fait mettre auprés de luy à un spectacle, il leur presenta les épées des gladiateurs qu'on luy avoit apportées selon la coutume. 'Il leur témoigna toujours depuis la mesme familiarité qu'auparavant.

p.774 | Dio, l. 66. p.754. b | Eutr.
a Suet. p.774.
p.774 | Aur. V | epit.
fato dari.
Eutr.

'Il ne vouloit jamais ecouter ni souffrir que les Magistrats ecoutassent ceux qui accusoient les autres d'avoir violé le respect dû aux Princes; ce qu'on traitoit de leze majesté: Car je » ne croy point, disoit-il qu'on me puisse faire d'injure, puisque » je ne fais rien qu'on puisse blasmer avec justice: & si quelqu'un » me blasme injustement, [il se fait plus de tort qu'à moy;] & j'ay » moins sujet de me fascher contre luy, [que d'avoir pitié de sa » mauvaise disposition.] Pour mes predecesseurs, si ce sont des » heros, & qu'ils aient le pouvoir qu'on leur attribue, [en les ho- » norant comme des dieux,] ils se vengeront bien eux mesmes.

Dio, l.66. p. 754. c. d.

[Sa bonté mesme le rendit rigoureux contre les delateurs] 'Il les poursuivit avec beaucoup de force pour mettre le repos de tous les autres hommes en assurance. 'Il les fit battre plusieurs fois publiquement à coups de verges & de bastons, "promener dans l'amphitheatre, & enfin vendre pour estre esclaves, ou enfermez dans les isles les plus desertes. Il fit diverses loix pour empescher mesme à l'avenir leurs vexations. 'Cette punition des delateurs fut une des choses qu'on estima le plus en luy [1].

Plin. panc. p.65.
Suet. v. Tit. c. 8. p.773.
traduci.
&c.
Plin. panc. p.65

[On vit la mesme sagesse dans le reste de sa conduite. Il fit cesser, comme nous avons dit, les mauvais bruits qui couroient de luy au sujet de la Reine Berenice.] 'On l'accusa encore d'avoir mal vécu avec Domitia sa belle-sœur. Mais Domitia pro-

Suet. v. Tit. c. 10. p.776.

1. Il y en a une epigramme de Martial, *lib. proprio, epig.* 4.

testoit avec serment que c'estoit une calomnie: & selon l'histoire elle merite d'en estre crue. a.7. p.769. 'Il eloigna de sa Cour quelques jeunes gents qui faisoient tort à sa reputation, & ne les voulut pas seulement voir depuis: il prit au contraire auprés de luy des personnes si dignes de cet honneur, que ses successeurs les employerent toujours comme les plus capables de servir & eux & l'Etat. p.768. 'Ses festins"estoient plus considerables pour la politesse que pour la dépense. *jucunda magis quam profusa.* Aur. V epit. 'Ainsi s'estant proposé son pere à imiter, il le surpassa infiniment, particulierement pour la clemence, Suet.c.7 p.768. la liberalité, la civilité, & le mepris des richesses. 'En un mot depuis qu'il fut Empereur, on vit en luy, dit Suetone, de grandes vertus sans aucun vice: c.1.p.763|n.2. '& il gagna tellement tous les cœurs, qu'on l'a appellé l'amour & les delices du genre humain.

ARTICLE IV.

Guerre en Angleterre: Embrasement du mont Vesuve.

Onu. in fast. p. 210. c. a Goltz. p.56. Dio, l.66. p. 754. c. 'SUR la fin de l'an 79, Tite fit rétablir à Rome un ancien acqueduc; a & prit le titre d'Imperator pour la quinzieme fois, 'à cause des avantages qu'Agricola remportoit en Angleterre, [où Vespasien l'avoit envoyé, comme nous croyons, "l'annee precedente.] Note 3. Tac. v. Agr. c. 20. p. 145. 'Dans cette seconde campagne il fit diverses courses sur les peuples qui n'estoient point encore soumis aux Romains, & obligea plusieurs villes de leur promettre obeïssance. Il s'assura de leur fidelite par les ostages qu'il leur fit donner, & par divers forts qu'il fit bastir sur leurs terres pour y mettre des garnisons. c.21. 'Il y etablit les études, les mœurs des Romains, & aussi leurs vices, l'amour de l'eloquence, la magnificence des bastimens, le bain, les festins, tout cela non pour les faire devenir meilleurs, mais pour les rendre plus lasches, '& ensuite plus soumis.

Senec. nat. q. l. 6. c. 1. p. 454. 'La Campanie [qui passoit pour le pays le plus delicieux de l'Italie,] avoit este souvent agitée par des tremblemens de terre, qui n'estoient encore que des menaces, jusqu'à ce qu'en l'an 63 il y en arriva un qui fit de tres grands ravages. [Mais la colere de Dieu y parut bien davantage] Dio, l.66. p. 755. a. b. 'en"cette annee par les feux Note 4. qui sortirent du mont Vesuve. Cette montagne qui est sur le bord de la mer, un peu audelà de la ville de Naple, est composée de plusieurs"hauteurs assez egales, *κορυφάς.* qui forment comme un amphitheatre autour d'un endroit un peu plus bas, mais qu'on

pretend avoir esté autrefois egal au reste. 'Tous les environs & les costeaux de cette montagne estoient alors des lieux tres agreables, '& les hauteurs mesmes qui faisoient comme l'amphitheatre, estoient couvertes de vignes & d'arbres. 'Mais le milieu estoit stérile des le temps d'Auguste. Il y avoit de grandes fondrieres: la terre en paroissoit comme de la cendre, & les pieres noires & enfumées; 'en sorte qu'on jugeoit des ce temps-là qu'il y avoit dans la montagne[a] des sources de feu, qui l'avoit embrasée autrefois, [quoiqu'on n'en trouve rien dans l'histoire.] Strab. l. 5. p. 247. a. Dio, p. 755. b. Strab. p. 247. a. b. bl n. p. 116. ex Diodoro.

[a] κρατῆρας.

'Dion dit qu'en ce temps-ci il parut comme un grand nombre de geans sur la montagne & dans tout le pays d'alentour, dans la campagne, & mesme dans les villes, tantost sur la terre, tantost dans l'air. 'Il vint ensuite de fort grandes chaleurs, & des tremblemens de terre 'qui durerent beaucoup de jours, plus foibles [en des endroits,] [a] & violens [en d'autres,] accompagnez de bruits comme de tonnerres & de mugissemens dans l'air, sous la terre, & sur la mer. Enfin il se fit tout d'un coup un bruit & un fracas furieux, comme si des montagnes se fussent entrechoquées, [& du creux du Vesuve dont nous avons parlé,] 'il sortit de grandes pierres qu'on voyoit voler bien haut, ensuite un grand feu, & une fumée effroyable, qui couvrit tout l'air, & du jour en fit la nuit. On pretend qu'on voyoit encore dans cette fumée des fantosmes de geans, & qu'on entendoit comme des trompettes. Dio, l. 66. p. 755. d. c. Plin. l. 6. ep. 20. p. 378. a Dio, p. 755. e. p. 756. a.

'Le feu fut aussitost suivi par une quantité incroyable de cendres [meslées de terre & de pierres,] qui remplit l'air, la terre, & la mer, fit mourir tous les oiseaux & les poissons, étoufa un grand nombre d'hommes & de bestiaux, couvrit quantité de terres, 'ruina les plus beaux pays [de l'Italie,] accabla des villes & des peuples entiers, [b] comme la ville d'Herculane, & celle de Pompeies, qui perirent toutes entieres. Elles estoient toutes deux sur la coste au pié du Vesuve.] 'Celle de Pompeies avoit déja esté ruinée par le tremblement de l'an 63. [Mais on l'avoit rebastie, & on y avoit fait un theatre,] 'où les habitans estoient assemblez lorsque la cendre vint fondre sur eux. 'Il semble que les villes de Pouzoles & de Cumes aient aussi ressenti les mesmes malheurs. 'Cette cendre vola jusqu'en Afrique, en Egypte, & en Syrie. Elle fut si grande à Rome, que le soleil en fut obscurci durant plusieurs jours; ce qui causa d'autant plus d'effroy, qu'on ne pouvoit deviner la cause d'un evenement si prodigieux. b. Plin. l. 6. ep. 16. p. 368. b Dio, p. 756. e. Senec. nat. q. l. 6. c. 1. p. 454. Dio, p. 756. c. Plut. num. vind. p. 1005 | Bar. 81. § 7. Dio, p. 756. c.



ARTICLE V.

Pline l'ancien étoufé par les cendres du Vesuve; son neveu en danger de l'estre.

Plin.l.6.ep.16. p.369-371. 'LE premier jour de novembre un peu aprés midi, on commença à appercevoir de Misene cette nuée meslée de cendres, de terre, & de pierres, qui sortoit du mont Vesuve, [environ à huit lieues de là.] Pline l'ancien estoit alors à Misene: & comme il savoit & aimoit extremement les choses de la nature, il voulut aller droit vers le lieu d'où venoit la nuée: car il ne savoit pas encore qu'elle sortoit du mont Vesuve. Il commandoit la flote de Misene. p.370. 'Ainsi il prit une galere, & s'avança vers le Vesuve. Il trouva bientost sur la mer des gents qui quitoient la terre pour eviter l'embrasement: p.371. 'la cendre & les pierres tomboient jusque dans son vaisseau, & il trouva un nouveau cap que les terres ecroulées du Vesuve avoient déja fait dans la mer. p.372. 'Il passa outre neanmoins, & gagna Stabia, [qui est entre Pompeies & Sorrento.] Il y trouva tout le monde qui se jettoit dans la mer pour s'enfuir; & ne laissa pas d'y demeurer, & d'y passer la nuit, dont l'obscurité fit mieux voir toute la montagne couverte de feu en divers endroits. V. la note 4.

p.373. 'Il se fit la mesme nuit un furieux tremblement tant à Stabia, ep.20. p.378. 'qu'à Misene. a ep.16. p.373. [a] En mesme temps la cendre & les pierres commencerent à tomber à Stabia en si grande quantité, que Pline depeur d'en estre enfermé, ou d'estre accablé par le tremblement se resolut enfin d'en sortir pour gagner la mer: mais le vent estant tout à fait contraire, il demeura sur le rivage jusques au jour. L'heure du jour vint, mais non pas le jour, [à cause de la cendre qui couvroit l'air.] p.374. 'Enfin une odeur de soufre faisant juger que le feu estoit proche, Pline se hasta de fuir avec les autres. Mais quoique soutenu par deux de ses domestiques, il tomba bientost, 'étoufé à ce qu'on crut par l'epaisseur de l'air, à laquelle il resista moins que les autres, parce qu'il avoit la poitrine foible & étroite, desorte qu'il avoit souvent peine à respirer. Trois jours aprés on trouva son corps sans aucune blessure. 1.

ep.20. p.377. 378. 'Pline le jeune son neveu [qu'il avoit adopté,] pensa perir de

1. Ainsi il ne faut point s'arrester à ce que porte sa vie, *ap. Suet. p. 852.* que ne pouvant souffrir l'oppression qu'il sentoit, il s'estoit fait tuer par un de ses valets.

mesme

mesme à Misene où il estoit demeuré. La crainte du tremblement le fit lever la nuit. Il sortit de la maison où il estoit & demeura neanmoins dans une place qui n'en estoit pas bien éloignée, occupé à lire Tite-Live. Il faisoit encore peu de jour, quoique le soleil fust levé, lorsque le tremblement qui continuoit l'obligea de sortir la ville avec tout le peuple, qui estoit dans une etrange consternation. 'Il remarque que les chariots p.379. qu'on vouloit faire avancer, reculoient, quoique ce fust en une pleine campagne, & qu'on mist des pierres sous les roues pour les arrester. La mer aussi s'estoit retirée par le tremblement, & avoit laissé un grand espace tout sec.

'Ce qui étonna bien plus, fut qu'on apperceut de l'autre Ibid. costé une nuée noire, qui jettoit des flammes de toutes parts. On la vit bientost descendre & cacher tout ce qu'on voyoit auparavant des environs, puis fondre sur Misene & sur ceux qui s'enfuyoient, 'causant des tenebres plus grandes que celles p.380. mesmes des nuits les plus sombres. Il parut ensuite un peu de jour qui sembloit plutost venir du feu que du soleil. Neanmoins le feu s'arresta assez loin, & les tenebres revinrent avec une grande quantité de cendres, dont Pline qui s'estoit assis en un endroit, dit qu'il eust été couvert & accablé, si de temps en temps il ne se fust levé pour l'écarter. Enfin la nuée se dissipa, le jour revint, & le soleil parut, mais foible & pasle: '& alors p.381. on vit toute la terre couverte de cendres. Pline retourna à Misene, quoique le tremblement continuast, ne voulant point s'éloigner jusqu'à ce qu'il eust sceu des nouvelles de son oncle: '& il apprit bientost ce qui luy estoit arrivé. ep.16. p.374.

'On tient que le poete Cæsius Bassus fut brulé par ce debordement de feu avec la maison où il estoit. [a]Agrippa fils de Claudius Felix autrefois gouverneur de Palestine, & de Drusille fille du grand Agrippa dernier Roy de Judée, y perit aussi avec sa femme. Perf. sat 6. n. p.594. 2. a Jos.ant. l.20. c.5. p.693. c.



ARTICLE VI.

Diverses remarques sur le mont Vesuve, & sur Pline.

[NOus avons cru devoir raporter toutes ces particularitez que Dieu nous a voulu conserver d'un evenement si remarquable.] Tacite les avoit demandées à Pline le jeune pour les mettre dans son histoire. [b]Et il n'y avoit pas oublié ces Plin.l.6.ep.16. p.368.374|20. p.377. b Tac.l.1. c.2. p.5.

feux qui avoient ravagé la coste si feconde [& si agreable] de la Campanie, ni les villes englouties dans la terre, ou accablées par les pierres & par la cendre. Mais cet endroit de son ouvrage est perdu. 'Silius Italicus, Martial, Suetone, Plutarque, Vitruve, & plusieurs autres en ont aussi parlé. [Dion est celuy qui nous en apprend le plus de choses.] 'Il assure que [depuis ce premier embrasement,] le Vesuve jettoit sans cesse des flammes qui durant le jour ne paroissoient que de la fumée, tantost plus, & tantost moins grande; mais que de temps en temps & presque tous les ans, il jettoit de la cendre & mesme des pierres avec un fort grand bruit. 'Cassiodre témoigne aussi que cela estoit fort ordinaire au VI. siecle, & precedé non seulement par de grands bruits qui faisoient trembler tous les habitans d'alentour, mais aussi par une odeur tres puante qui se repandoit presque par toute l'Italie. Les cendres estoient quelquefois en si grande quantité dans les campagnes, qu'elles egaloient la hauteur des arbres. Procope dit qu'outre les cendres & les pierres, il en sortoit mesme comme un torrent de feu, qui se repandoit assez loin, & creusoit la terre où il passoit. 'Cassiodore parle d'un de ces embrasemens, qui obligea Theodoric de remettre à la Campanie une partie des imposts, particulierement à ceux de Nole & de Naple. 'Tous ces embrasemens ensemble, quelque grands qu'ils fussent, n'egaloient point celui qui arriva sous Tite, [hormis peutestre] 'celui de l'an 472, qui est celebre dans l'histoire.

Eus. chr. n. Pont. p. 586. a.

Dio, l. 66. p. 755.

Cassd. l. 4. ep. 50 'Proc. b. Got l. 2. c. 4. p. 397. 398 | l. 4. c. 35. p. 662. 663.

Cassd. l. 4. ep. 50.

Dio, l. 66 p. 755. d.

Marc. chr. & alii.

'On marque que les cendres qui sortent de cette montagne, & qui d'abord brulent tout ce qu'elles rencontrent, rendent ensuite les terres plus fertiles; [a] de quoy Strabon avoit donné quelque raison par avance: & que l'air est si pur & si sain sur la montagne, que les medecins y envoient "ceux qui languissent par de longues maladies. Procope [qui nous dit l'un & l'autre,] 'assure neanmoins que le bas seul de la montagne estoit couvert d'arbres, & que le haut estoit tout en precipice, & extremement sauvage.

Cassd. l. 4. ep. 50 | Proc. b. Got. l. 2. c. 4. p. 398. b. a Strab. l. 5. p. 247.

τοὺς φθόης ἁλόντας.

Proc. b. Got. l. 2. c. 4. p. 397. d.

'Comme le mont Vesuve & quelques autres brulent sans cesse, & subsistent neanmoins au milieu de ces embrasemens, 'Tertullien, Lactance, & S. Pacien, en ont pris sujet de les comparer aux feux eternels qui bruleront les ennemis de Dieu sans les consumer. S. Pacien veut mesme qu'on regarde ces montagnes "comme estant en quelque sorte des cheminées & des soupiraux de l'enfer.

Cassd. l. 4. ep. 50.

Bar. 85. § 5 | Tert. de pœni. c. 12. p. 148. b.

fumariola quædam.

[Pline dont la mort a rendu l'embrasement du Vesuve fort
1. celebre,] 'estoit certainement de Verone [1], dit Vossius aprés Onuphre, quoique sa vie attribuée à Suetone, mais écrite plus de quatre siecles aprés selon Scaliger, porte qu'il estoit de Come, & quoique S. Jerome mesme le dise aussi. On croit qu'ils l'ont confondu avec l'autre Pline fils de sa sœur qui en estoit. 'Tacite l'appelle C. Plinius. [Sa vie & S. Jerome luy donnent aussi le nom de Secundus,] [a] qu'on peut trouver dans l'epitaphe de son pere faite par luy mesme: [b] & c'est de luy selon Scaliger, que le jeune Pline son neveu a eu ce mesme nom, parcequ'il en avoit esté adopté.

Voss. h.lat.l.1. c.29.p.153; Eus. chr.n.p.207.1. Hier. chr. an. 110. Tac.an.l.1.c. 69.p.32 & alibi. a Onu in fast. p.215.c. b Eus.chr n. p. 207.2.

'Ce jeune Pline nous apprend la maniere dont son oncle avoit accoutumé de vivre, son application extraordinaire à l'étude, & le grand nombre d'ouvrages qu'il a composez, parmi des charges & des emplois qui sembloient demander tout son temps. Mais il dormoit tres peu, & menagoit tous les momens qu'il pouvoit donner à l'étude, n'exceptant que le temps du bain [& du sommeil.] Il faisoit des extraits de tout ce qu'il lisoit, de sorte qu'il en laissa pour une grande somme d'argent: & il disoit qu'il n'y avoit point de si méchant livre où on ne trouvast quelque chose d'utile. [Il ne nous reste de luy que l'histoire de la nature, 'dont nous avons parlé sur Vespasien.] 'Tacite cite plusieurs fois son histoire des guerres d'Allemagne, & son histoire Romaine, [c] qui commençoit au plustost aprés les guerres civiles, [d] & comprenoit au moins une partie du Regne de Vespasien. [e] Symmaque parle des guerres d'Allemagne écrites par Pline second. [f] Il mourut dans la 56e année de son age.

Plin. l.3.ep.5. p.159-166. V.Vesp.519. Tac an.1.c.69 p.32|13.c.20.p. 204|15.c.53.p. 259. c Voss. h. lat.l. 1.c.22.p.113. d c.29.p.154. e Sym. l. 4. ep. 18.p 152. f Plin.l.3.ep.5. p 161.

ARTICLE VII.

Grand embrasement à Rome: Peste: Agricola ravage la moitié de l'Ecosse.

L'AN DE JESUS CHRIST 80, DE TITE 1, 2.

2. '*Titus Augustus* [2] *VIII, & Domitianus Cæsar VII, Consuls.*

Onu. in fast. p. 216.c. Idat| Chr. Alex.

[g] TITE fit tout ce qu'il put pour réparer les pertes que l'embrasement du mont Vesuve avoient causées dans la Cam-

g Suet.v.Tit. c. 8.p.772.

1. Parce que dans sa preface il appelle Catulle *conterraneum suum*. Onuphre ajoûte la tradition de ceux de Verone (ce qui est peu de chose.) & l'epitaphe faite par Pline mesme pour son pere, sa mere, & sa sœur. Et cette epitaphe consiste en quelques bouts de lignes qui ne font point de sens; [a] outre qu'on pourroit l'avoir apportée d'ailleurs à Verone: & on trouve des Plines en d'autres pays dans les inscriptions.

2. Les nombres brouillez dans tous les fastes se justifient par les inscriptions, [b] & par Suetone.

Onu in fast p. 215.b c|Eus chr. n p.207 1. a Voss. h. lat p. 15 | Eus chr n. p. 207 2. b Suet. v. Tit c. 6 p 7..|v.Dom. c.2 p 7..

p.772. Dio,l. 66.p.756.c. panie.'Il y envoya deux [1] Consulaires avec de l'argent, pour y faire rétablir les villes qui avoient esté ruinées ; & appliqua à ce rétablissement les biens de ceux qui estoient morts dans cet accident sans laisser d'heritiers.'Il fut luy mesme cette année dans la Campanie pour estre témoin des maux que cette province avoit soufferts. Dio,l.66.p. 756.d.

'Mais pendant qu'il y estoit, [2] le feu prit dans Rome; & en trois jours & trois nuits qu'il dura, il consuma le Capitole, le Pantheon, la bibliotheque d'Auguste avec les livres qui y estoient, le theatre de Pompée, & plusieurs autres bastimens publics, sans parler du reste.'Tite protesta que cette perte tomboit toute entiere sur luy, parce qu'un bon Prince sent tout le bien & le mal qui arrive à ses sujets. Les particuliers, les villes, & les Rois, luy offrirent & luy promirent de grandes sommes : mais il ne les voulut point accepter, [comme avoit fait Neron :]'& il aima mieux vendre tous les ornemens de ses palais, afin de faire rebastir les edifices publics. d.c' Suet.c.8.p. 772. Suet.p.772.' n.5. Dio,l.66.p. 756.757. Suet.p.772.

'Aprés cet embrasement, Suetone met une peste la plus grande qu'on eut peutestre jamais vue.'On croit qu'elle vint des cendres que le Vesuve avoit repandues partout, quoique cela n'eust pas paru d'abord.'Tite employa pour l'appaiser tous les remédes humains & divins qu'il put trouver. [Mais il n'estoit pas assez heureux pour connoistre le veritable Dieu, qui tient en sa main la vie & la mort des hommes, quoique sa religion eclatast alors de toutes parts, & eust peutestre mesme déja gagné quelques uns de ceux qui luy estoient les plus proches.] p.772. Dio,p.756.d. Suet.p.772.

'Il acheva"cette année un grand amphitheatre pour les combats des bestes, commencé par son pere au milieu de la ville, & dont on voit encore aujourd'hui une partie.[Martial en a fait une epigramme celebre, où il parle des bains] que Tite acheva aussi cette année. [On y voit que ces grands bastimens n'estoient que des parties du palais d'or de Neron.] Pour dedier ces deux ouvrages, Tite donna des spectacles tres magnifiques dont on peut voir la description dans Dion. Ils durerent cent jours. On y representa"dans les mesmes endroits des batailles de terre & de mer. c.7.p.769|v. Vesp.c.9.p.745| n.4|Dio,p. 747.a. Note 5. &c.

'Il fit encore refaire quelques aqueducs à ses depens.aOn cite de Solin, qu'il fit paver de grosses pierres"le chemin qui conduisoit depuis Rome jusqu'à Rimini au travers des roches & Onu.in fast.p. 210.c.d. a Calv.p.232.2. *viam Flaminiam.*

1. c'est à dire qui avoient esté Consuls.
2. Eusebe le met l'année suivante.

des montagnes [de l'Apennin,] afin que le charroi y pust passer commodément.

'Agricola dans sa troisieme campagne d'Angleterre continuoit ses courses sur les barbares,"dont quelques uns avoient esté jusques alors inconnus aux Romains, [bien loin de leur avoir donné sujet de leur venir faire la guerre.] Il poussa le degast "jusqu'au golphe [que fait l'embouchure] du Tay riviere d'Ecosse, [& qui la partage en deux parties presque egales.] L'armée Romaine souffrit beaucoup en cette marche par le mauvais temps : mais l'effroi estoit si grand parmi les barbares, qu'ils ne l'oserent attaquer : & elle eut mesme la liberté d'y bastir plusieurs chasteaux pour y laisser des garnisons. [Ce fut peutestre à l'occasion de cette victoire que]'Tite prit vers ce temps-ci le titre d'Imperator pour la 16 & la 17e fois.

novas gentes aperuit. — *ad Taüm æstuarium.* — Tac.v.Agr.c. 22.p.145 | Lloyd.p.774.1. — Goltz.p.56.c.

ARTICLE VIII.

Faux Neron : Mort de Tite.

L'AN DE JESUS CHRIST 81, DE TITE, 2, 3.

Note 6. *'Sex. Annius Silvanus,"& T. Annius Verus Pollio, Consuls.* Nor.ep.cons. p.50.51.|Cusp. p.334.b | Cald. a Tac.v.Agr.c. 23.p.146.

a AGRICOLA se contenta d'assurer dans cette quatrieme campagne les conquestes qu'il avoit faites les autres années dans l'Angleterre, particulierement tout ce qui est audeça des golfes de Glota & de Bodotria, [appellez aujourd'hui de Clyd & de Forth,] qui venant l'un de la mer occidentale, l'autre de l'orientale, ne laissoient entre deux qu'un espace de terre assez étroit. Les Romains maistres de cet espace, & des bords des deux golfes pouvoient borner là leurs conquestes, & laisser en paix les barbares qui estoient audelà des golphes comme dans une isle differente. Mais leur gloire,'[c'est à dire leur ambition, & leur desir d'usurper ce qui ne leur appartenoit pas,]n'avoit point de bornes. Ainsi Agricola continua la guerre les années suivantes, ["comme nous le verrons autrepart.]

V. Domitien § 13.

'Un Terentius Maximus se voulut faire passer vers ce temps-ci pour Neron selon Zonare,"& causa quelques troubles dans l'Asie, & encore plus vers l'Euphrate. Il se retira ensuite chez les Parthes, & fut fort bien receu par Artabane leur Roy, qui estoit brouillé avec Tite; de sorte qu'il se prepara mesme à rétablir ce faux Neron par les armes. [Je ne trouve point quand cet Artabane avoit succedé à Vologese, ni ce qu'il luy estoit.

Zon.p.195.d.c. — V. Neron § 82.

Plin. panc. p. 26. Il faut peuteſtre raporter à cela ce que dit Pline,]'que* Trajan qui fut depuis Empereur, eſtant encore fort jeune, avoit arreſté la fierté des Parthes en s'approchant ſeulement d'eux. [Il avoit environ 28 ans en l'an 81.] Il pouvoit commander alors ſous ſon pere, [qui portoit le meſme nom que luy.] * V. Trajan §1.

Dio, l. 66. p. 757. d. e. a d|Suet. v. Tit. c. 10. p. 775. 'Tite ne fit rien de conſiderable en cette année, mais il la rendit celebre par ſa mort.[a]On remarque qu'à la fin de quelque ſpectacle qu'il avoit donné, il pleura beaucoup à la veue de tout le peuple: [& on n'en dit point le ſujet.] Auſſitôt aprés, ſelon Suetone, il s'en alla au pays des Sabins, aſſez triſte à cauſe de quelque mauvais preſage: & dés la premiere nuit qu'il coucha hors de Rome, la fievre le prit. Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 308. b. c. 'Philoſtrate dit que Domitien l'avoit empoiſonné avec un poiſſon tres venimeux appellé le lievre marin, dont Neron ſe ſervoit ſouvent pour ſe défaire de ceux qu'il haïſſoit. Suet. v. Tit. 10. 11. p. 775. 776. 'Tite tout malade qu'il eſtoit, ne laiſſa pas de ſe faire porter juſqu'à ſon ancienne maiſon de campagne, pour mourir au meſme lieu que ſon pere: & on pretend qu'en chemin levant les yeux au ciel, il ſe plaignit de perdre la vie dans un age ſi peu avancé ſans qu'il le meritaſt, n'ayant jamais fait qu'une choſe dont il euſt ſujet de ſe repentir. [Mais le juge ſouverain qui le condannoit à la mort, l'en alloit convaincre de beaucoup d'autres.] On ne ſçait point celle dont il ſe repentoit. Dio, l. 66. p. 758. a. 'Pluſieurs ont voulu dire que c'eſtoit qu'ayant ſceu certainement que Domitien avoit attenté à ſa vie, il luy avoit laiſſé, en ne le puniſſant pas, le moyen de le faire mourir, pour dechirer enſuite l'Empire Romain, comme nous verrons qu'il fit. [Cependant Neron meſme n'auroit pas cru meriter la mort, pour n'avoir pas oſté la vie à un frere.

Plut. de ſanit. p. 214. 'Plutarque témoigne avoir ſceu des medecins de Tite, que le bain le fit mourir, parce qu'il s'y eſtoit tellement accoutumé, qu'il ne pouvoit manger qu'aprés l'avoir pris: p. 216. 'de ſorte qu'il le prenoit dés le grand matin: & un nommé"Regulus qui par complaiſance l'avoit une fois pris avec luy à cette heure là, fut auſſitot ſaiſi d'une apoplexie dont il mourut. Aurele Victor joint tout enſemble le bain, le poiſon, & le crime de Domitien, comme les cauſes de la mort de Tite. Dio, l. 66. p. 757. c. Zon. p. 196. c. 'Dion écrit que lorſqu'on ne deſeſperoit pas encore tout à fait de ſa vie, Domitien le fit mettre dans une cuve pleine de neige, comme pour le ſoulager par ce raffraichiſſement, dit Zonare, & en effet pour le faire mourir plutoſt. Suet. v. Dom. c. 2. p. 782. 'Il reſpiroit encore lorſque Domitien commanda à tout le monde de le quitter comme s'il euſt eſté mort, Γὔλλος.

& le quitta luy mesme pour s'en aller promtement à Rome se faire declarer Empereur. Dio, l. 66. p. 757. 758.

NOTE 7. 'La nouvelle" de la mort de Tite arriva le soir à Rome : & aussitost tout le monde fut dans une aussi grande tristesse que si chacun eust perdu un fils. Les Senateurs sans attendre qu'on les mandast, coururent au palais, en firent ouvrir les portes, & luy donnerent de plus grands eloges qu'ils n'avoient jamais fait durant sa vie.'On témoigna la mesme douleur dans les provinces.'Domitien en fit [avec joie] un dieu pretendu ; mais fit du reste tout ce qu'il put pour diminuer l'amour & l'estime qu'on avoit pour luy. Suet. v. Tit. c. 11. p. 776 | Eutr. Aur. Vict. Suet. v. Dom. c. 2. p. 782.

'Il mourut le 13e jour de septembre, a aprés avoir regné deux ans, deux mois, & vingt jours depuis la mort de son pere. Il n'estoit que dans la 41e année de son age : b& on pretend qu'il luy a esté aussi avantageux de mourir jeune, qu'à Auguste de vivre longtemps, parce qu'il luy estoit difficile de conserver ce grand amour qu'il s'estoit acquis, s'il eust regné beaucoup d'années; au lieu qu'Auguste ayant esté engagé d'abord à faire beaucoup d'actions odieuses & cruelles, ne se put faire aimer qu'en changeant de conduite dans les dernieres années de son regne. [Ainsi l'on peut dire qu'ils ont autant vécu l'un que l'autre.] v. Tit. c. 11. p. 776. a p. 776 Dio, p. 754. a | 758 | Vict. epit | Eutr. b Dio, p. 754. a. b.

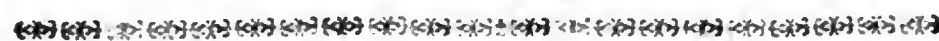
'Tite, comme nous avons dit, avoit une fille nommée Julia Sabina,'qu'il voulut faire epouser à Domitien son frere. Domitien n'en voulut point, [non parce que c'estoit sa niece, mais] parce qu'il ne vouloit pas quitter Domitia sa femme à laquelle il estoit fort attaché : de sorte que Tite maria sa fille à Sabin son parent [& son cousin germain, fils de Flavius Sabinus frere de Vespasien.]'Cependant Domitien en abusa du vivant mesme de Tite, & aprés sa mort, surtout depuis qu'il eut fait tuer Sabin son mari sous des pretextes ridicules, & repudié Domitia. c Il l'epousa mesme solemnellement s'il en faut croire Philostrate, qui dit qu'on en fit des rejouissances jusqu'à Ephese :'mais il se trompe certainement en cela. Domitien [qui auroit assurément esté ravi d'avoir un fils d'une femme legitime,]l'obligea de se défaire de celui qu'elle avoit déja conceu, & par là luy causa la mort, quoiqu'elle fust assez accoutumée à ce crime. 'Elle eut durant sa vie le titre d'Auguste, & aprés sa mort celui de deesse, comme on le voit par une medaille de l'an 90; [mais jamais elle n'eut la reputation d'une honneste femme.] 'Si Tite a eu quelque autre fille, comme Philostrate seul le dit, [on ne sçait point ce qu'elle devint. Goltz. Suet. c. 22. p. 815. Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 324. d. d | Suet. c. 10. 12. 22. p. 759. 803. 815. c Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 324. 325. Dio, l. 67. p. 760. a | Suet. c. 22. p. 815. n. 2 | Plin. ep. 11. p. 239. Birag. p. 142. Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 325. a.

Divers auteurs parlent de la force extraordinaire d'un athlete nommé] 'Melancomas, celebre du temps de Tite, & aimé de luy.

Themi. or. 10. p. 139. a | n. p. 454.

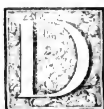


L'EMPEREUR DOMITIEN.



ARTICLE PREMIER.

Mauvais naturel de Domitien: Ce qu'on sçait de luy jusqu'à son regne.



'DOMITIEN fut le troisieme & le dernier Prince de sa maison, à laquelle il fit peutestre autant de tort que Vespasien son pere & Tite son frere luy avoient acquis d'amour & d'estime. 'Il estoit d'un naturel colere & violent. [a]On l'a appellé "un second Neron à cause de sa cruauté: & il a eu le malheur comme luy d'estre le persecuteur des Chrétiens. Il l'imitoit dans ses injustices, "dans sa haine envers ses plus proches, dans l'infamie de sa vie particuliere, 'dont l'histoire ne donne que trop de preuves, [b]& qu'il poussa jusqu'à la derniere extremité.

Eutr | Juv. sat. 4. n. p. 106.
Dio, l. 67. p. 759. a.
a Tert. apol. c. 5. p. 6. c. d | pall. p. 136. a.
portio Neronis, subnero.
impii.
Suet. v. Dom. c. 1. 22. Apol. Ty. v. l. 7. c. 17. p. 370 | Dio, p. 761. d.
b Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c.

[c]Il surpassoit mesme Neron en ce qu'il vouloit "voir les douleurs & les supplices de ceux que sa cruauté faisoit souffrir. [d]C'estoit son unique divertissement: car il n'aimoit point dutout ni les instrumens de musique, ni les autres plaisirs semblables, qui eussent pu adoucir un peu son humeur triste & cruelle. Que si en cela il estoit fort different de Neron, [il estoit tres semblable à Tibere, dont] 'il avoit aussi l'esprit sombre, couvert, dissimulé & implacable. [e]Mais il cachoit plus aisément sa joie que sa crainte, [f]& ne tèmoignoit jamais plus de douceur & d'amitié, que lorsqu'il estoit pres de faire les actions les plus cruelles. [g]On assure que jamais il n'aima sincerement personne, hors ceux qui le meritoient le moins.

&c.
c Tac. v. Agr. c. 45. p. 153.
d Apol. Ty. v. l. 7. c. 25. p. 323. a | 331. c. d.
Dio, l. 67. p. 759. a | Tac v. Agr. c. 39. 42. p. 150. 151.
e Tac. v. Agr. c. 43. p. 152.
f Suet. v. Dom. c. 11. p. 800 | Dio, l. 67. p. 759. b.
g Dio, p. 759. b.

[h]Il estoit naturellement liberal: [i]mais quand il eut besoin d'argent pour ses depenses excessives, il fit pour en avoir, les mêmes violences & les mêmes injustices que les plus avares.

h Suet. c. 9. p. 795
i c. 12 p. 801. 802.

Il

'Il avoit une grande passion pour les honneurs, [& pour dominer.] 'Il parut dés ses premieres années fier, superbe, & peu civil. [a] Il estoit lasche & sans cœur, incapable d'aucune fatigue, [b] jusqu'à ne pouvoir presque aller à pié: [c] & lorsqu'il avoit à aller par eau, il estoit toujours dans une galere ou un bateau trainé par d'autres bateaux, sa delicatesse ou sa timidité ne pouvant mesme souffrir le bruit des rameurs. [d] Suetone semble dire que c'estoit sa timidité qui le rendoit cruel, & qu'il ne l'estoit pas naturellement. [Mais il ne'st pas aisé de le croire. Il parut du dereglement d'esprit & de sa folie en quelques unes de ses actions. c.14. p.806. c.12.13.p.801-804. a Dio, l.67.p.761.d. b Suet. c.19. p. 812. c Plin. panc. p. 147. d Suet. c.3.9. 14.p.783.795. 805.

Parmi tant de vices & de defauts, il ne laissoit pas d'avoir quelques bonnes qualitez, dont nous parlerons au commencement de son regne.]

'Il estoit "grand de corps, fort, & bien fait. Son visage estoit souvent couvert d'une rougeur, qui sembloit marquer de la pudeur & de la modestie, [e] & qui neanmoins ne paroissoit jamais davantage que lorsqu'il avoit surmonté toute honte, [f] de sorte qu'elle passa pour une marque non de modestie, mais de colere & de fureur. [g] Pline le jeune luy attribue un abord & un regard terrible, un front plein d'orgueil & de fierté, des yeux qui ne respiroient que la colere: de sorte qu'on n'osoit l'approcher & luy parler. [h] Lors mesme qu il vouloit parler avec le plus de douceur, "il avoit toujours un ton & une voix rude, comme s'il eust esté en colere. 'Dans la suite son corps mesme devint assez difforme, & les cheveux luy tomberent: de sorte que c'estoit un crime de se railler devant luy d'un homme qui n'avoit point de cheveux: '& on l'a appellé par derision *Neron le chauve*. c.18.p.811.812| Tac. l.4.c.40. p.97|Apol.Ty. v.l.8.c.10. p. 424. d. e Tac. v.Agr.c. 45.p.153|Plin. panc.p.88. f Apol.Ty. v.l. 7.c. 12.p.355.c. g Plin. panc. p. 87. 88. h Apol.Ty.v.l. 7.c.12.p.355.c. Suet. c.18.p. 812. Juv.sat.4.v.38. φθίγγεται βαρύ.

V. § 12. 'Il naquit le 24 octobre [de l'an 51,] [i] puisqu'il mourut ["le 18 septembre de l'an 96,] age de 44 ans, dix mois, & 26 jours. [k] On luy donne les noms de T. Flavius Sabinus Domitianus. [l] Il fut elevé jusqu'à un age assez avancé, [& jusqu'au regne de son pere,] dans une grande pauvreté, manquant presque de toutes choses. 'De tous les exercices des armes il ne se plut qu'à celui de l'arc, "auquel il se rendit fort adroit. 'Il ne s'appliqua point non plus à la poesie dans ses premieres années. Suet.c.1.p.779. i Dio, l.67. p. 768. b. k Goltz. p.58. b. l Suet. c.1. p. 779. c.19. p.813. c.1.p.781. &c.

V. Vitellius § 5, 9. [Il estoit à Rome lorsque son pere prit "l'Empire dans la Palestine en l'an 69,] 'Vitellius luy donna des gardes pour l'empescher seulement de s'en aller. [m] Lorsqu'on eut mis le feu au Capitole où il s'estoit retiré avec Sabinus son oncle, il se cacha Tac.l.3.c.59.p. 77. m c.47. p. 81| Suet.v.Dom.c. 1. p.780.

dans la chambre d'un des ministres du temple, où un affranchi luy mit un habit de lin, comme s'il eust esté prestre d'Isis, & le sauva ainsi des soldats de Vitellius qui le cherchoient, jusqu'à ce qu'il eust moyen de s'aller cacher audelà du Tibre, en attendant que les troupes de Vespasien fussent entrées dans la ville. Il changea peu aprés la chambre où il s'estoit caché, en une chapelle sous le nom de Jupiter Conservateur. Il y fit representer en marbre ce qui luy estoit arrivé : & lorsqu'il fut Empereur, il bastit en ce mesme endroit un temple fort magnifique en reconnoissance de sa conservation.

Tac. l.3.c.86.p. 8•. | a Dio, l.56.p. 744. | Suet. v. Dom. c.1. p.780. | Tac. l.4. c.2.p. 86. | b Dio. l.66. p. 746. a|Suet. c.1. p.780. | Suet c.3. p.782| n 4|Bir. p.141| Spanh. p.650. | Spon, p.12.8.

'Le mesme jour que Vitellius fut tué, "il fut declaré Cesar par les soldats; [a] ce qui fut confirmé [le lendemain] par le Senat: [& il regna deslors en quelque sorte durant plusieurs mois, jusqu'à ce que son pere fust revenu d'Orient.] 'Il fit voir des ce temps là ce qu'il devoit estre un jour, [& combien son esprit estoit "brouillon & ambitieux.] 'Mais il n'usa particulierement de sa puissance que pour commettre divers crimes. [b] Et ce fut en ce temps là qu'il enleva Domitia Longina fille du [celebre] Domitius Corbulo, à L. Ælius Lamia son mari. Il l'epousa quelque temps aprés, '& il en eut un fils en l'an 73, à qui on ne donne que le nom de Cesar. On croit qu'il mourut tout enfant, & que Domitien en fit un dieu. [Il semble qu'il ait encore eu quelque autre fils dont l'histoire ne dit rien dutout:] 'Car on a à Rome l'epitaphe d'un Pierius affranchi de l'Empereur, & "precepteur de ses enfans : & cette epitaphe est faite par Flavia Nicé femme de Pierius, avec la permission d'Hermas affranchi & Chambellan de l'Imperatrice Domitia.

vers le 20 de decembre. | V. Vespasien § 8. | *præc. puer. Cæsaris n.*

Suet. v. Dom. c. 3. p.782. | p.783|v. Tit. c. 10. p.776. | c v. Dom. c.3.13. p.782.803. | d Dio, l 67. p. 765.767.

'L'année d'aprés ["que Domitien eut esté fait Auguste,] il donna le mesme titre à Domitia, & la repudia neanmoins depuis, 'parcequ'elle se vantoit mesme de ses crimes. [c] Il ne laissa pas de la reprendre peu de temps aprés : [d] & cependant on pretend qu'il en conceut enfin une telle aversion, qu'il resolut de la faire mourir. On ajoute qu'elle le sceut, & qu'elle contribua à le faire tuer luy mesme.

Note 1.

Tac. l.4. c.86. p.113|Suet. v. Dom. c.2. p. 781.

[Nous avons marqué sur Vespasien & sur Tite le reste de ce que Domitien fit sous leur regne, particulierement "le voyage que la jalousie qu'il avoit contre Tite son frere aisné, luy fit faire dans les Gaules en l'an 70. Nous ajoutons seulement] 'que ne voyant pas qu'on eust grande consideration pour luy, il fit semblant de se degouster du soin des affaires, & de se vouloir donner tout entier aux lettres, pour couvrir ses desseins [ambi-

V. Vespasien § 8.

tieux,] sous une simplicité & une modestie apparente. Il fit des declamations publiques. Il s'appliqua surtout à la poesie pour laquelle il témoignoit beaucoup d'ardeur. 'Pline le naturaliste & d'autres parlent de ses vers avec estime. [a] Quintilien les releve extremement: [b] & Vossius soutient que ce n'est point une flaterie, comme on le voit, dit-il, par la tradition d'Aratus que nous avons encore,[c] dont on ne peut guere douter qu'il ne soit auteur. [d] Lactance & d'autres luy attribuent aussi le commentaire que l'on a sur cette traduction. Vossius n'entre pas dans ce sentiment.[e] Le poete Valerius Flaccus qui écrivoit sous Vespasien, promet un poeme de luy sur la prise de Jerusalem par Tite. [f] On en cite un livre en prose, intitulé Du soin des cheveux.

Plin.pr;Suet. p. 813 n. 4.
a Quint. l. 10. c. 1. p. 501.
b Voss. po.l. 1. c. 3. p. 43.
c h. l. 1. l. 1. c. 22. p. 115; ... l. 1. c. 21. p. 123 l. 5. c. 5. p. 43.
d Voss. h. l. ... p. 15 Lact. l. 1. c. 11 p. 7c.
e Val. Fl. l. 1. v. 12. p. 265.
f Suet. v Dom. c. 18. p. 812.
g c. 2. p. 781.

[g] Quoiqu'il semblast ne songer qu'à l'étude, il fit neanmoins ce qu'il put pour obtenir de son pere qu'il l'envoyast commander des armées en Orient, & il sollicita les Rois voisins afin qu'ils le demandassent; mais tout cela inutilement, [parceque son pere le connoissoit trop pour s'y fier.] Il n'osa non plus disputer l'Empire à son frere, "quoiqu'il n'en manquast pas d'envie. 'Ainsi il passa jusqu'à la mort de Tite sous le seul titre de Cesar & de Prince de la jeunesse.

V. Tite § 3.

Onu. in fast. p. 210. d.

ARTICLE II.

Domitien est fait Empereur: Ses Consulats; sa qualité de Censeur; sa vie ordinaire.

L'AN DE JESUS-CHRIST 81, DE DOMITIEN 1.

"*Sex. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio, Consuls.*

V. Tite note 6.

Ibid. § 8.

[TITE mourut dans "le pays des Sabins le 13 septembre de l'an 81, & on croit que Domitien contribua au moins à avancer sa mort. Ce qui paroist plus certain,] 'c'est qu'avant qu'il eust rendu l'esprit, Domitien obligea tout le monde de l'abandonner, '& montant à cheval, se rendit en diligence à Rome, alla au camp [des Pretoriens,] & leur ayant donné autant qu'avoit fait son frere, il prit le titre & la puissance d'Empereur.'On juge par les inscriptions, qu'il prit en mesme temps tous les autres titres dont on avoit accoutumé d'accompagner la puissance souveraine, 'quoique les premiers Empereurs les receussent quelquefois separement. [h] Mais pour luy il aimoit

Suet. c 2. p. 782.
Dio, l. 66. p. 758.
Onu. in fast. p. 210.
Dio, l. 53. p. 509. c.
h Suet. v. Dom. c. 5 14. p. 788. 806.

extremement ces sortes d'honneurs, & tout ce qui ressentoit le
Bir. p.131.132. faste quelque vain qu'il fust. 'Diverses medailles font aussi juger qu'il prit des cette année le titre de Germanique, [peutestre à cause du voyage qu'il avoit fait à Lion en l'an 70, durant la revolte des Gaules & de la Hollande. Au moins on ne voit rien qui ait pu donner plus de pretexte à sa vanité.

Suet. v. Dom. c. 13. p. 804|Dio, l.67. p.761. d. Comme il aimoit tout ce qui le relevoit dans son imagination,]'il remplit Rome de chars & d'arcs de triomphe, qui marquoient ses victoires pretendues, &'on n'y voyoit partout que ses statues, [presque toutes] d'or & d'argent, & d'un certain poids; car il le vouloit ainsi: & cela estoit de mesme partout l'Empire.

Dio, l.67. p. 760. c|53. p. 509. c. 'Sa folie & sa vanité luy firent aussi recevoir le Consulat pour dix ans de suite, avec 24 licteurs, &"le titre de Censeur pour toute sa vie. [Il fut en effet dix fois Consul durant son regne, mais il ne le fut d'abord que sept ans de suite] 'Aussi on a écrit qu'il ne prenoit si souvent le Consulat, que par jalousie, & pour ne pas ceder à d'autres l'honneur de remplir les fastes, & de voir conter les années par leur nom. Cependant ce que sa vanité luy faisoit faire tournoit contre elle. Car on se moquoit de cette basse avidité pour les honneurs, & de cette longue liste de ses Consulats, qui pouvoit bien enfler son orgueil, & le rendre encore plus insolent qu'il n'estoit, mais qui au jugement mesme des hommes du siecle ne le pouvoit pas rendre heureux. NOTE 2.

Auf. conf. p. 385.

Suet. v. Dom. c. 13. p. 804. a Plin. panc. p. 125. 'Il ne tint mesme jamais le Consulat plus de quatre mois, & le plus souvent il s'en demettoit dés le 13 de janvier. [a] Il quittoit cette charge par un edit sans en avoir fait aucune fonction, & sans s'estre seulement montré sur le siege des Consuls: en sorte qu'on ne savoit qu'il estoit Consul, que parcequ'on n'en voyoit qu'un; la mesme vanité [qui luy faisoit desirer le Consulat,] luy faisant dedaigner de l'exercer. [Il l'avoit déja eu sept

Suet. c.13. p. 804. fois avant que d'estre Empereur.] 'Ainsi il l'eut dixsept fois; ce qui est plus qu'aucun autre ne l'a eu ni avant luy [ni depuis.]

c.8. p.793. b Bir. p.132. 'Il semble qu'il n'ait pas pris d'abord la qualité de Censeur: [b] & les inscriptions ne luy en donnent le titre que l'année suivante.

p.134. 'Il peut bien mesme"ne l'avoir eue perpetuelle que par un decret exprés du Senat qu'en l'an 85. V. la note 2.

[Aprés que Domitien se vit elevé au degré où il aspiroit de-

Suet v. Dom. c. 2. p.782|Dio, l.66. p.760. puis tant d'années,]'il fit l'apotheose & les funerailles de Tite, & prononça son eloge avec des larmes qu'on savoit bien n'estre

pas sinceres. 'Il décria autant qu'il put ses actions,[a] & persecuta étrangement tous ceux que luy & Vespasien avoient aimez : car c'estoit assez pour les luy faire haïr : outre qu'il se plaignoit de ce qu'ils ne luy avoient pas fait accorder bien des choses deraisonnables qu'il avoit demandées. 'Il se vantoit mesme dans le Senat que c'estoit luy qui avoit donné l'Empire à son pere & à son frere, & qu'ils n'avoient fait que le luy rendre: '& Martial n'a pas eu honte de le flater decette pensée. 'C'estoit luy faire une injure que de louer Tite en sa presence. Suet. c. 2. p. 782. a Dio, l. 67. p. 759. c. d|val. p. 705. Suet. c. 13. p. 803. n. 2. Dio, val. p. 706.

'Depuis qu'il fut Empereur, il abandonna absolument les belles lettres, ne composa jamais rien, & ne lut ni histoire, ni poesie, ni aucune autre sorte d'ouvrages, hormis les memoires de Tibere. Quoiqu'il parlast assez bien, il ne vouloit pas se donner la peine de dresser ses lettres, ni ses edits, ni les discours qu'il avoit à faire, mais les laissoit composer par d'autres. Il prit neanmoins un grand soin de reparer les bibliotheques qui avoient esté brulées [en l'an 80.] Il fit chercher des livres partout, & envoya copier ceux qui estoient à Alexandrie. 'Il aimoit mieux employer le temps qu'il avoit de reste, [si un Prince en peut avoir,] à jouer aux dez : ce qu'il faisoit des le matin, mesme dans les jours "destinez aux affaires. Suet. c. 20. p. 813. c. 21. p. 814. professis.

'Dans le commencement de son regne il avoit encore tous les jours un temps reglé, où il estoit seul, sans faire autre chose que tascher à attraper des mouches, & à les percer avec un poinçon : ce qu'Hippocrate met entre les marques d'un esprit sombre & melancolique. On raporte qu'un homme demandant s'il n'y avoit personne avec luy, Vibius Crispus celebre en ce temps » là pour son esprit & son eloquence, répondit plaisamment, Il » n'y a pas mesme une mouche. c. 3. p 782|n. 2. 3|Aur. Vict.

'Il prenoit le bain "de fort bonne heure, [comme son frere,] & disnoit amplement. Car il mangeoit beaucoup, & fort viste. Mais pour le souper, [qui estoit le principal repas parmi les Romains,] il ne prenoit [souvent] qu'une pomme, & buvoit un coup. 'Il ne laissoit pas de tenir table à souper, d'y inviter diverses personnes, [comme c'estoit la coutume des Empereurs,] & de s'y trouver avec eux, mais moins pour manger, ou pour honorer la compagnie, que pour estre le censeur des autres. Il se lassoit bientost de cette espece de societé avec des personnes qu'il dedaignoit, & se hastoit de se renfermer dans sa solitude. 'Car avant que de se coucher il estoit encore quelque temps seul à se promener. 'Et il s'entretenoit ainsi longtemps seul avec de die. Suet. c. 21. p. 814. Plin. pane. p. 91. Suet. p. 814. Tac. v. Agr. c. 39. p. 150.

luy mesme quand il vouloit mediter quelque action méchante & cruelle. 'Car c'estoit particulierement dans le silence de la nuit"qu'il resolvoit ou qu'il executoit ses meurtres.[a] Il aimoit tellement à se renfermer seul dans son palais, [soit par melancolie,] soit par timidité & par défiance, soit par fierté, qu'on n'approchoit jamais de luy qu'en tremblant : & aprés qu'on estoit venu avec grand empressement le matin luy faire la cour, pour satisfaire sa vanité, on n'avoit pas moins d'empressement à se retirer aussitost, & à le laisser à sa solitude. 'Cependant on le voyoit quelquefois s'entretenir longtemps avec des enfans, & mesme de choses serieuses.

Apol. Ty. v. l. 7. c. 2. p. 323. b. a Plin. panc. p. 86-90. — φόνων ἐρχῆ. — Suet. c. 4. p. 784. Dio. l. 67. 766. c.

'Il perdit beaucoup de temps & d'argent à des spectacles, retablissant ceux que l'on avoit abolis, & en établissant de nouveaux. 'Ceux qui conduisoient les chariots dans le cirque estoient divisez en quatre bandes, distinguées chacune par la couleur des habits, savoir"le verd, le bleu, le rouge, & le blanc. Cette distinction causoit des factions [entre les spectateurs mesmes,]ce qui fait que les auteurs parlent souvent des fureurs du cirque : & cela a causé quelquefois des seditions dangereuses. Domitien ajouta deux nouvelles couleurs à ces quatre, le jaune[1] & le violet : [mais elles n'ont pas duré.] 1.

Suet. p. 783-787. — c 7. p. 790. Proc. n. p. 106. 107. — prasinus. venetus.

ARTICLE III.

Premier gouvernement de Domitien assez favorable : Il fait neanmoins mourir Sabinus son cousin.

[QUELQUE mauvais naturel qu'eust Domitien,]'son premier gouvernement fut assez egalement meslé de bien & de mal. 'Il parut"avoir de l'application pour les affaires civiles, & aimer les travaux de la guerre. 'Il ne faisoit paroistre aucune inclination à la cruauté. [b] Il estoit non seulement sans avarice, mais mesme liberal & honneste, donnoit beaucoup à ses officiers, afin qu'ils n'eussent point besoin de faire aucune bassesse ; & il le leur recommandoit tres fortement. Il ne recevoit point les successions que luy laissoient ceux qui avoient des enfans.'Il mit hors de cour tous ceux à qui le fisc demandoit des dettes anciennes de plus de cinq ans ; & ordonna"qu'on ne pourroit obtenir de requeste civile, que dans l'an, & à condition que celui qui l'auroit mal obtenue, seroit banni. Il defen-

Suet. c. 3. p. 783 | Eutr. — Aur. Vict. — Id|Suet. c. 5. p. 795. b Suet. c. 9. p. 795. — p. 796. — non adeo iners domi, belloque tolerantior. — repeti.

1. Dion dit le jaune & le blanc. - Mais le blanc estoit encore une des couleurs du cirque au V. siecle.

Dio, l. 67. p. 760. d. a Cass. l. 3. ep 51.

dit aux greffiers des trafics autorisez contre les loix par la coutume. Il donna à des particuliers plusieurs terres dont il eust pu profiter. Il punit avec grande severité ceux qui faisoient à d'autres de mauvais procés en faveur du fisc; '& disoit sur cela que qui ne chastie pas les delateurs,"les anime à calomnier. [a] Il confirma [comme Tite] par un seul edit toutes les donations faites par ses predecesseurs.'Il augmenta la paie des soldats. [b] Il rebastit le Capitole, le Pantheon,& beaucoup d'autres edifices brulez [sous Tite en l'an 80.] Mais"il n'y mit partout que son nom, sans conserver la memoire de leurs premiers fondateurs. 'Plutarque assure qu'il employa plus de douze mille talens pour la seule dorure du Capitole; [c] & que neanmoins toute la magnificence de ce temple n'estoit plus rien quand on venoit à considerer les étuves, une seule galerie, ou"une sale de son palais.

instigat. p.769|Dio, val. p.705. a Dio, val.p. 705. Suet.v.Dom. c.8. p.792. b c.5. p.787. 788|n.6| Hier. chr. *&c.* Plut.v.Public. p.190. c p.191. *βασιλικῆ.*

'Outre les anciens edifices qu'il rétablit, il en fit encore plusieurs nouveaux. 'Car il avoit une étrange passion de bastir; & il sembloit qu'il eust voulu que tout eust esté changé en pierres & en or. Eusebe marque sur l'an 85. qu'il bastit un temple où il n'y avoit point de bois.

Suet. p.788. Plut.v.Public. p.190.

'Il rendoit la justice"avec application & avec equité. Il exhortoit les juges à faire la mesme chose, cassoit les sentences qu'ils avoient rendues par faveur, & declaroit infames & les juges & les Assesseurs qui avoient pris de l'argent. Enfin il tint si bien la main à l'administration de la justice & dans Rome & dans les provinces, que jamais elle ne fut mieux administrée, & les peuples mieux gouvernez. Ceux mesmes qui aimoient le moins leur devoir, furent obligez d'estre sages tant qu'il regna [Nous verrons sur l'an 82.]'quelques bonnes ordonnances qu'il fit comme Censeur. [Voilà l'idée que l'histoire nous donne des premieres années de Domitien. Ce que nous dirons des dernieres en un autre endroit en donnera une bien differente.

industriè & diligenter. Suet.c.8.p.792. 793|Vict.epit| Alex.v. p. 137. a. Suet.c.8.p.793.

Il faut sans doute raporter à ses premieres années,] 'la permission que luy demanda plusieurs fois le Senat, de declarer par une loy qu'il ne seroit point permis aux Empereurs de faire mourir aucun Senateur qu'il n'eust esté condanné par la compagnie. Il rejetta toujours cette demande. Et aprés tout, cela importoit peu aux Senateurs, puisque le Senat n'avoit garde de ne pas condanner tous ceux que vouloit l'Empereur.

Dio,val.p.705.

L'AN DE JESUS CHRIST 82, DE DOMITIEN 1, 2.

Onu in fast p. 211.a| Cusp.p. 334.b| Chr.Al. 'Domitianus Augustus VIII. & T. Flavius Sabinus, Consuls.

a Suet.v.Dom. c.13.p.804. a Nous avons déja remarqué que Domitien ne tint jamais le Consulat que quatre mois au plus, & qu'il le quittoit ordinairement dès le 13 de janvier. [On ne dit point qui luy fut subrogé.] Onu.p.210.f| Suet.v.Dom.c. 10.p.799.800. 'Sabinus qui fut cette année son collegue, estoit aussi à ce qu'on croit son cousin germain, fils de ce Sabinus Prefet de Rome, "qui avoit esté tué sous Vitellius. V. Vitellius §. 9. Domitien fit aussi tuer le fils, [& ce semble dès les premieres années de son regne,] parceque le heraut voulant le proclamer devant le peuple, designé Consul, s'estoit trompé, & au lieu de Consul, l'avoit proclamé Empereur. Suet. c.12.p. 823. 'Domitien trouvoit encore fort mauvais que ses domestiques fussent habillez de blanc, comme ceux de l'Empereur. Apol.Ty.v.l.7. c.3 p.324 325. 'Il avoit epousé Julie fille de Tite: ["& ce fut peutestre la principale cause de sa mort. V. Sainte Domitille, & la pers. de Domitien. Nous verrons ailleurs ce qui regarde Flavius Clemens frere de Sabinus.]

Birag. p.131. 'Les inscriptions attribuent dès cette année à Domitien le titre de Censeur. Suet.c.8.p.793. 794. 'Ce fut en cette qualité qu'il fit "quelques ordonnances marquées par Suetone. &c. Il osta aux femmes "dont la vie estoit dereglée, *probrosis.* le pouvoir de recevoir aucune succession ni aucun legs, & leur défendit mesme d'aller en littiere. p 793| Dio, l. 67. p 765. c. 'Il chassa du Senat Cæcilius Rufinus, qui avoit esté Questeur, parcequ'il dansoit. Suet. p.794. 'Il osta un Chevalier Romain du nombre des juges, parcequ'il avoit repris sa femme aprés l'avoir repudiée & l'avoir accusée d'adultere: [c'est neanmoins ce qu'il fit luy mesme.] Dio, p.765.c. 'Il rendit un Claudius Pacatus Centenier à son maistre, ayant verifié qu'il estoit esclave. Suet.c.8.p.795. 'Un de ses affranchis ayant basti un monument à son fils des pierres destinées pour le Capitole, il fit demolir le monument, & jetter les os du mort dans la mer. Plin. panc.p. 82 not. 'Il osta au peuple les spectacles "des farceurs, *pantomimorum.* b Suet c.7.p. 790. b permettant * aux comediens d'exercer leur art dans leurs maisons, mais non de paroistre sur les theatres. * *histrionibus.* c Zon. p.197.c. c Il fit punir, & ce semble du dernier supplice, beaucoup d'hommes & de femmes adulteres.



ART. IV.



ARTICLE IV.

Affaires d'Angleterre, dont quelques Allemans font le tour : Domitien défend de faire des eunuques, punit trois Vestales.

'DOMITIEN avoit pris deux fois le titre d'Imperator l'année precedente, [pour quelque guerre dont nous n'avons point de connoissance.] Il le prit cette année jusqu'à la 4e fois, [peutestre à cause]'des victoires qu'Agricola gouverneur d'Angleterre y remporta dans sa cinquieme campagne sur diverses nations jusques alors inconnues, qu'il avoit falu aller chercher par mer. Il mit des troupes sur les costes les plus proches de l'Irlande, non qu'il eust rien à craindre des habitans de cette isle, [ni qu'il en eust receu aucun mecontentement,] mais parcequ'il esperoit que la conqueste luy en feront aisée & avantageuse: & il gardoit pour cela auprés de luy un Prince de ce pays qui en avoit esté chassé. Goltz. p. 58. Tac. v. Agr. c. 24. p. 146.

L'AN DE JESUS CHRIST 85, DE DOMITIEN 2, 3.

1. '*Domitianus Augustus IX, &* [1] *Q. Petilius Rufus II, Consuls.* Nor. ep. conf. p. 54.

[a] Comme Cassiodore & d'autres ne donnent au dernier de ces Consuls que le seul nom de Rufus, Onuphure a cru que c'estoit le celebre Verginius Rufus qui avoit si souvent refusé l'Empire sur la fin du regne de Neron. [b] Mais Phlegon parlant d'une femme de Trente en Italie, qui estoit accouchée de plusieurs serpens roulez ensemble, appelle ce Consul Petilius Rufus II. 'Et on trouva la mesme chose dans une inscription greque decouverte auprés de Smyrne en Asie l'an 1679, & apportée de là à Rome. a Cass. p. 334. b Chr. Al. Idat. Onu. in fast. p. 211. b Phle. mir. c. 24. p. 90. Nor. ep. conf. p. 55. 56.

'Agricola remporta cette année'une illustre victoire sur les Caledoniens"assez avant dans l'Ecosse. &c. *trans Bodotriam.* Tac. v. Agr. c. 25-27. p. 146.

'La mesme année, un regiment Allemans levé par les Romains dans le pays des Usipes, [vers Zutphen ou dans la Westphalie,] & déja transporté en Angleterre, se mit en mer sur trois"brigantins [pour retourner en Allemagne,] aprés avoir tué le Colonel, les Centeniers, & quelques soldats Romains meslez parmi eux pour leur apprendre la discipline. Le pilote d'un des brigantins fit si bien qu'il ramena le sien à la coste c. 28. p. 147. Dio, l. 66. p. 754. d. e. *liburnicas.*

1. 'Reinesius p. 221, raporte une inscription datée *T. Flav. Domitian. Aug. IX T. Virginio Rufo Cos.* Mais elle vient de Ligorius, fort suspect dans ce qu'il donne : & on soutient en particulier que cette date est supposée. Nor. ep. conf. p. 55. 56.

d'Angleterre : les Allemans tuerent les deux autres pilotes, depeur qu'ils n'en fissent autant, & se mirent à voguer au gré du vent, qui leur fit faire tout le tour de l'Angleterre, [par le septentrion;] en sorte qu'estant partis de la coste orientale, ils se retrouverent, selon Dion, à la coste occidentale où estoit alors l'armée Romaine. Tacite dit qu'ils firent le tour entier, [par le midi & par le septentrion,] & aborderent sur les costes de l'Allemagne, où les deux brigantins ayant echoué, ils furent pris pour des pirates par les Sueves & les Frisons, qui les arresterent & les vendirent comme esclaves: de sorte que quelques uns furent ramenez jusque sur les terres des Romains. Ce fut par ce moyen qu'on apprit que l'Angleterre estoit certainement une isle; & sur cela, Agricola en fit faire le tour [l'année suivante] par sa flote.

[Ces Allemans avoient bientost manqué de vivres dans leur navigation:] '& lorsqu'ils avoient voulu aborder à quelque rade, les Anglois les avoient presque toujours receus en ennemis: de sorte qu'enfin ils se trouverent reduits à la necessité de manger les plus foibles, & puis ceux sur qui le sort tomboit.

Tac.v.Agr.c. 28.p.147.

[Eusebe'met en cette année la punition de trois Vestales,]'& la défense que fit Domitien de faire des eunuques.[a] On pretend qu'il fit cette défense non à cause qu'elle est juste en elle mesme, mais pour faire blasmer Tite qu'on tenoit avoir trop favorisé ces sortes de gents.[b] On voit dans Saint Justin qu'on n'osoit violer cette défense sans une permission particuliere des Gouverneurs. 'Entre tant de mechantes actions qui ont rendu odieux le nom de Domitien, cette loy luy fit honneur dans la posterité, surtout lorsqu'on vit dans les siecles suivans la pluspart des maux venir des eunuques, quoiqu'il y en eust assez peu. [C'estoient presque tous des esclaves achetez dans les pays étrangers.]

Suet c.7.p.79e| n.4| Apol. Ty. v.l.6.c.17.p. 316.c. a Dio, l.67.p. 759.c.d. b Just. ap. 2.p. 71.c. Amm.l.18.p. 119.120. Note 3.

'Les trois Vestales que Domitien punit comme ayant violé la chasteté qu'elles avoient promis de garder [durant un certain temps,] furent deux Ocellates sœurs, & une Varronille. Il laissa le genre de leur mort à leur choix: & bannit les complices de leur crimes. On pretend qu'elles estoient coupables des le temps de Vespasien au moins; mais que luy & Tite avoient negligé de les punir. [C'estoit assez à Domitien pour n'y pas manquer.] 'Il se fit un merite de ce qu'il ne les avoit pas fait enterrer toutes vives [selon l'ancienne coutume des Romains.]

Suet.c.8.p. 794|Apol.Ty. v.l.7.c.3.p. 324.c|Dio, l. 67.p.760.a. Dio, val.p.706.

'Cette severité de Domitien, & les autres loix dont nous avons parlé sur l'année precedente, arresterent un peu les dereglemens des Romains, si nous en croyons Martial & Stace. Mais cette chasteté qui ne venoit que de la crainte de la loy, & non de l'amour de la vertu, ne pouvoit estre, dit Baronius, que feinte & apparente: & on voit assez par les auteurs du temps, qu'elle alloit à peu de chose. Bar.83. § 2.3| Stat. sil. 1. c.3. p.26. 1.

'Peu avant la loy de Domitien contre les eunuques, il y avoit eu des tremblemens de terre vers l'Hellespont, qui avoient donné moyen aux [magiciens] Egyptiens & Chaldéens de s'enrichir de l'argent que les peuples leur donnoient, sous pretexte de faire des sacrifices pour appaiser ces tremblemens. Apol.Ty v.l. 6.c.17. p.316. a.b.

****

ARTICLE V.

Domitien va en Allemagne, & triomphe des Cattes: Agricola acheve de conquerir l'Angleterre; est rappellé à Rome, & mal receu de Domitien.

Note 4. [NOus croyons devoir mettre en l'an 83,] 'le voyage que Domitien fit en Allemagne contre les Cattes, 'peuples celebres en ce temps là, & que Tacite nous represente comme les plus prudens, les plus adroits, & les mieux disciplinez de tous leurs voisins. 'Domitien entreprit ce voyage sans aucune necessité. 'Aussi il n'y fit autre chose que ravager ou fouler audelà du Rhein les peuples alliez de l'Empire, & s'en revint sur cela aussi enflé que s'il avoit fait de grands exploits, 'quoiqu'il n'eust pas seulement vu l'ennemi. [Nous ne voyons que cette expedition à laquelle nous puissions raporter ce que Frontin écrit du temps de Domitien mesme,] 'que ce prince voulant accabler les Allemans qui estoient en armes, & ne doutant pas que s'ils savoient qu'un si grand Capitaine marchast contre eux, ils ne fissent de grands preparatifs pour le combattre, il fit courir le bruit qu'il venoit seulement dans les Gaules, 'pour y faire le denombrement des biens; & que de là ayant passé le Rhein losqu'on y songeoit le moins, il dompta la fierté de ces nations redoutables, & mit la sureté dans les provinces voisines. 'Il fit apparemment quelque traité avec les Cattes.' Suet.c.6.p.788. Tac. de Ger. c. 30. p.134. Suet.c.6.p.788. Zon. p.195.f. Dio, l.67. p. 760. a. Front.str. l.1.c. 1. p.6. census. Stat.sil.1. c.1.v. 27.

[On peut juger qu'il avoit remporté sa victoire pretendue des devant le 13 de septembre, & avant la fin de la deuxieme année de son regne,] 'en laquelle il prenoit déja le titre d'Imperator Goltz. p.58. f.

pour la cinquieme fois. [Cela luy fit sans doute confirmer le titre de Germanique qu'il avoit pris des l'an 81, mais qui luy est attribué dans toutes les inscriptions de l'année 84 & des suivantes.].

Dio, l. 67. p. 760. b. 'Le Senat luy decerna toutes choses, [& le triomphe mesme,] depeur qu'il ne vist qu'on se moquoit de sa victoire imaginaire. Suet. c. 6. p. 788. 789. 'De sorte qu'il triompha des Cattes, [sans les avoir vaincus,] a. Tac. v. Agr. c. 39. p. 50. [a] menant au lieu de captifs divers esclaves qu'il avoit fait acheter & deguiser en Allemans. [Nous ne savons point si ce fut des cette année qu'il entra à Rome en triomphe, Bir. p. 134. &c. ou seulement en la suivante,] 'où les medailles sont toutes pleines des marques de sa pretendue victoire & de son triomphe. Il y en a de l'an 85, avec cette inscription, *Pour avoir conquis l'Allemagne*. Dio, l. 67. p. 760. c. d. 'Il fit de grandes magnificences" &c. ensuite de ce triomphe, se fit decerner quantité d'honneurs, & vouloit toujours depuis porter la robe de triomphe quand il venoit au Senat.

Zon. p. 196. 197 | Suet. c. 12. p. 792. 801. 'Ce fut peutestre à cause de cette victoire pretendue, qu'il augmenta" d'un tiers la paie des soldats. (cent dragmes au lieu de 75.) Mais il s'en repentit bientost lorsqu'il eut vu où alloit cette augmentation. Il voulut y remedier en diminuant le nombre des troupes. Mais comme cela affoiblissoit trop l'Empire, il s'engagea enfin à toutes sortes de violences pour pouvoir trouver de l'argent.

L'AN DE JESUS CHRIST 84, DE DOMITIEN 3, 4.

Chr. Al' Cusp. p. 335. b. '*Domitianus Augustus X, & Sabinus, Consuls.*

b Onu. p. 211. b | Nor. ep. cons. p. 56 | Suet. c. 6. p. 785. [b] On croit que le dernier de ces Consuls est un Appius ou Oppius Sabinus Consulaire, [1] qui fut tué peu de temps aprés ceci. 1.

c Goltz. p. 58. 59. [c] Domitien prit cette année le titre d'Imperator pour la 6e, & jusques à la neuvieme fois. [Agricola luy donna la matiere de quelqu'un de ces titres,] Tac. v. Agr. c. 19-33 | n. p. 620. 2. 'par la grande victoire qu'il remporta en cette settieme année de son gouvernement d'Angleterre, sur les Caledoniens au mont Grampius, d Lloyd, p. 410. 1 | Sans. [d] qui est une grande coste de montagnes appellée aujourd'hui Granzebain dans l'Ecosse septentrionale. On marque qu'elle divise l'Ecosse en citerieure & ulterieure. Sanson en fait sortir la riviere du Tay. Tac. v. Agr. c. 29. p. 147. 'Il paroist que tous les barbares d'Angleterre qui ne s'estoient pas encore soumis aux Romains, s'y estoient rassemblez sous un chef nommé Galgacus. c. 29-38. 'La victoire d'Agricola dont on peut

1. Jornande *de rebus Geticis c. 13. p. 627*, luy donne le nom de Poppæus Sabinus. [Il pouvoit donc s'appeller App. Poppæus Sabinus, & estre descendu de Poppæus Sabinus celebre sous Tibere. Mais il est aussi aisé de croire qu'il faut lire Oppius dans Jornande au lieu de Poppæus,]

voir les particularitez dans sa vie, en fut plus illustre.'Elle se donna tout à la fin de l'été, & fut suivie de la soumission des Horestes, que Sanson place audelà du Tay, où est aujourd'hui la province d'Angus. c.38.p.150.

'L'Angleterre se trouva ainsi entierement soumise & domptée selon les termes de Tacite: mais elle fut aussitost perdue [aprés qne Domitien en eut retiré Agricola.] 'Juvenal parle d'un Roy Arviragus qui faisoit la guerre en Angleterre contre Domitien. c.10.p.142|l.1. c.2.p.4|n.10. Juv.sat.4.v.127.

'Aprés la soumission des Horestes, Agricola ramena son armée de terre en quartier d'hiver; & envoya celle de mer,[a] dont il avoit commencé l'année de devant à se servir, [b] faire le tour de l'isle [par le nord: & quoique la saison parust déja bien avancée pour ce voyage,] il réussit neanmoins heureusement. [c] On s'assura ainsi de plus en plus que l'Angleterre estoit une isle. La flote alla "reconnoistre les isles Orcades, [qui sont au nord de l'Ecosse,] & les soumit pour la premiere fois à l'Empire. Elle decouvrit mesme celle "d'Islande. Tac. v. Agr. c. 38. p. 150. a c.25. p. 146. b c.38. p.150| Dio, l.66. p. 754. e. c Tac.v.Agr.c. 10.p.142. V. Claude § 13. *Thyle.*

'Agricola manda toutes ces choses à Domitien, & la renommée les rendit celebres à Rome. Domitien en témoigna exterieurement de la joie, comme c'estoit son ordinaire; mais dans le cœur il voyoit avec envie & avec inquietude que la renommée d'un particulier montast plus haut que celle du Prince, & qu'une veritable victoire effaçast son faux triomphe. Il fut longtemps à s'entretenir seul [de la peine qu'il se faisoit à luy mesme;] & c'estoit une marque qu'il formoit quelque mauvais dessein. [Il se resolut en effet à rappeller Agricola:] mais craignant de faire paroistre son mecontentement, 'il luy fit en mesme temps decerner par le Senat les ornemens du triomphe, une statue, & tout ce qu'on avoit accoutumé de donner en ces rencontres, depuis que les triomphes estoient reservez aux Princes. Il fit mesme courir le bruit qu'on ne le rappelloit d'Angleterre que pour l'envoyer en Syrie, dont le gouvernement ne se donnoit qu'aux personnes les plus considerables:& il estoit alors vacant par la mort d'Atilius Rufus. On crut qu'il luy en avoit envoyé le brevet par un de ses affranchis, avec ordre de ne le luy mettre entre les mains qu'en cas qu'il le trouvast encore en Angleterre: & que l'affranchi s'en retourna sans l'avoir seulement salué, parcequ'il le trouva qu'il repassoit d'Angleterre en France, aprés avoir remis la province paisible & sans guerre entre les mains de son successeur, 'qui fut c.39.p.150. c.40.p.150.151. Suet.v.Dom.c.10.p.799.

peuteſtre Salluſtius Lucullus.] Cela ne ſe fit apparemment qu'en 85.]

Tac v. Agr. c. 40. p. 151. 'Agricola entra à Rome [1] durant la nuit, pour eviter l'éclat, & le nombre de ſes amis qui vouloient venir audevant luy; fut auſſi ſaluer la nuit Domitien, qui luy avoit donné cette heure là, & en fut receu fort froidement. Il paſſa le reſte de ſa vie en ſimple particulier,'taſchant de n'irriter pas la mauvaiſe humeur du Prince, qui le haïſſoit parcequ'il l'avoit offenſé [en ne recompenſant point ſon merite,] & qui le craignoit à cauſe de ſes grandes qualitez. Il y avoit meſme aſſez de gents qui animoient ce Prince contre luy, ou en l'accuſant de choſes dont il n'eſtoit point coupable, ou en le louant. Mais ſa moderation & ſa prudence le juſtifioient dans l'eſprit meſme de Domitien. Ainſi il eſtoit ſouvent & accuſé & abſous ſans le ſavoir. 'Voilà la vie qu'il mena juſqu'en l'an 93 auquel il mourut, [comme nous le pourrons dire alors.]

(marginal notes: c. 41. 42. p. 151. — c. 43. 44. p. 152.)



ARTICLE VI.

Guerres en Allemagne : Les Sarmates font quelques ravages.

'ON croit qu'il ne faut mettre qu'aprés le voyage de Domitien contre les Cattes, ce que Dion dit de Cariomer Roy des Queruſques' peuples d'Allemagne voiſins des Cattes, mais plus portez à la paix dont ils avoient longtemps joui.[a] Cariomer leur Roy eſtoit ami des Romains, à qui il avoit donné des oſtages : & à cauſe de cela il fut chaſſé de ſon Royaume par les Cattes. Il ſe rétablit par le moyen de ſes alliez : mais en ayant enſuite eſté abandonné, il eut recours à Domitien, qui ſe contenta de luy envoyer quelque argent. 'Tacite écrit au commencement de Trajan, que les Queruſques dont on vantoit auparavant la ſageſſe & l'equité, parcequ'ils taſchoient de vivre en paix avec leurs voiſins, paſſoient alors pour laſches & pour timides depuis qu'ils avoient eſté vaincus par les Cattes : au lieu que la fortune avoit tenu à ceux-ci lieu de prudence. Car la modeſtie & la probité ſont des noms dont on n'honore que le vainqueur, dit cet hiſtorien, [qui repreſente parfaitement la penſée de ceux qui n'aiment que la terre, & qui ne ſon-

(marginal notes: Buch. de Belg. l. 5. c. 15. § 6. p. 186. — Tac. de Ger. c. 36. p. 135. — a Dio, l. 67. p. 760. 761. — Tac. de Ger. c. 36. p. 135.)

1. Onuphre dans ſes faſtes de l'edition de 1557, p. 210. 2. dit qu'il eut le petit triomphe de l'Ovation en l'an de Rome 82, [de J. C. 79.] Mais il l'a oſté dans l'edition de 1588, ſe contentant de dire, p. 205. 2. qu'il a eu les ornemens du triomphe en l'an de Rome 840, [de J. C. 87.]

gent pas que les crimes des puissans les plus honorez des hommes, seront punis le plus severement par le pere des orphelins, & par le juge des veuves.

Vers ce mesme temps,] 'Ganda vierge Allemande qui faisoit la propheteſſe dans son pays, comme Velleda avoit fait avant elle [sous Vespasien,] vint trouver Domitien, en fut fort bien receue, & s'en retourna. On dit la mesme chose de Masye Roy des"Semnons 'peuples d'Allemagne. Dio, l.67.p. 761.a. | Nota 4. | Tac.de Ger. c. 39. p.136.

L'AN DE JESUS CHRIST 85, DE DOMITIEN 4, 5.

'Domitianus Augustus XI, & Fulvius, Consuls. Idat|Chr. Al.

'Onuphre croit que ce Fulvius est T. Aurelius Fulvus ou Fulvius ayeul paternel de l'Empereur Tite Antonin. Il estoit de Nisme, fut deux fois Consul, en 85 & 89, & Prefet de Rome. Onu.p.211.b.c| T.Ant.v. p.17. a.

'Domitien prit cette année quatre fois le titre d'Imperator [pour des guerres que nous ne connoissons point. On peut si l'on veut raporter à ce temps-ci] ce que dit Dion, 'que quelques Sueves & les Lyges [peuples[1] d'Allemagne,] demanderent du secours à Domitien, qui leur envoya seulement cent"cavaliers. Les Sueves indignez, s'unirent avec les Jazyges [peuples Sarmates,] & se preparerent à passer le Danube [pour piller les terres de l'Empire. Dion ne nous apprend point ce qui en arriva.] 'Mais Tacite qui dit en un endroit que les Sarmates & les Sueves se souleverent contre l'Empire, [a] ajoute en un autre, que peu aprés qu'Agricola fut revenu à Rome [cette année mesme,] les armées Romaines furent défaites dans la Pannonie. Goltz.p.59.e. | Dio, l.67.p. 761.a.b. | 1. | ou Chevaliers. | Tac. l.1.c.2. p.4. | a v. Agr.c.41. p.151.

'On trouve, comme nous avons dit, en cette année diverses marques d'une victoire vraie ou fausse sur les Allemans, [entre lesquelles on pouvoit bien mettre les Sarmates.] 'Pour le voyage que Domitien fit en personne contre ces peuples, nous en parlerons"sur l'an 93. 'On juge par une de ses medailles, qu'il revint cette année à Rome de quelque autre voyage [dont nous ignorons le sujet.] Bir. p.134. | Nor.ep.cons. p.175.176. | V. § 16. | Pagi,an.85.§ 2| Bir. p 135.

1. Dion met les Lyges & les Sueves dans la Mysie. [Mais il faut qu'il étende la Mysie ou Mœsie plus que les autres :] car selon luy mesme, ces peuples estoient audelà du Danube à l'égard de Rome.



ARTICLE VII.

La timidité, la croyance à l'astrologie, & les calomniateurs, rendent Domitien cruel.

[COMME l'histoire nous fournit peu de choses pour cette année, nous y parlerons de ce qu'elle nous dit] 'de la seconde partie du regne de Domitien, celebre surtout par sa cruauté.'Il estoit, comme nous avons dit, naturellement colere & violent.[a] Il avoit encore une grande ambition, mais de cette ambition basse, qui fait que voulant paroistre exceller en tout, & ne pouvant exceller en rien, on hait ceux qui paroissent avoir quelque chose audessus de nous au lieu de les estimer. 'C'est pourquoi il estoit ennemi des grands hommes, & de tous ceux qui avoient du cœur. [Nous avons déja vu comment il traita Agricola cette année mesme.] [b] On croit qu'il le fit enfin empoisonner: [c] car il se servoit aussi de cette voie.

Suet. v. Dom. c 10. p.796. | Dio, l.67.p. 759. a. | a Tac. v. Agr. c.39.p.150. | c.41. p.151| Amm.l.15.p. 44 c|Dio, val. p.709. | b Tac.v.Agr.c. 43.p.152. | c Dio, l.67.p. 760.d. | d val. p.706.

[d] Son ambition luy faisoit encore aimer à estre flaté, & à vouloir passer pour ne pas aimer la flaterie. Ainsi on ne savoit comment le prendre: car on l'offensoit en ne le flatant pas, & on l'offensoit encore en le flatant. On estoit dans le mesme embaras en beaucoup d'autres occasions, son esprit couvert & dissimulé faisant qu'on l'offensoit, ou en n'entrant pas dans ses pensées, ou en témoignant trop les penetrer. 'Il avoit pour principe que la "défiance est le meilleur moyen qu'aient les peuples pour se maintenir contre les tyrans, & les tyrans pour se maintenir contre les peuples: [ce qui est mettre l'épée à la main & des princes & des sujets, pour s'egorger les uns les autres, & renverser tous les Etats.] Aussi l'on voit que "ses défiances avoient entierement ruiné les armées.

Apol. Ty.v.l. 7.c.2.p.323.a.b. | ἀπιστίαν. | Plin.panc.p.35. | &c.

[Il se faisoit mesme une maxime d'estre severe,]'disant que ce ne sont pas les bons princes qui ne punissent pas beaucoup de personnes, mais ceux qui sont assez heureux [pour rencontrer peu de crimes à punir.] 'Aussi il ne se mettoit guere en peine des louanges qu'il savoit bien que l'on donnoit à la bonté de Tite. 'Il se plaignoit que la condition des princes estoit miserable, parcequ'on ne croyoit jamais qu'on eust conspiré contre eux, qu'aprés qu'ils estoient tuez.

Dio, l.67.p. 759.d. | val. p.706. | Suet. c.21. p. 814.

'Estant, comme nous avons dit, lasche & timide, [il ne faut pas s'étonner qu'il fust cruel.] [e] Mais sa timidité naturelle fut beaucoup

Dio, l.67. p. 761.d. | e Suet. c.14. p. 805.806.

beaucoup augmentée par la croyance qu'il avoit aux folies des astrologues, qui dés sa jeunesse luy avoient predit, à ce qu'on pretend, le temps & le genre de sa mort ; [Dieu permettant assez souvent que ceux qui contre l'ordre de sa loy consultent ces imposteurs, soient punis de ce peché en apprenant d'eux les malheurs dont sa justice les veut chastier, afin qu'eux & les autres qui le meritent, s'attachent d'autant plus au mensonge qui les fait perir, qu'ils s'eloignent davantage de la verité qui seule les peut sauver.] Domitien ayant donc l'imagination frapée qu'il seroit tué quelque jour, trembloit à tout moment, surtout lorsque le temps qu'on luy avoit marqué approcha. Il se laissoit emporter aux moindres soupçons, [& n'epargnoit aucun de ceux qu'il s'imaginoit avoir sujet de craindre; reconnoissant par ses precautions la fausseté de l'art qu'il autorisoit par sa crainte, puisque si les regles de l'astrologie sont veritables, il estoit assuré qu'il ne pouvoit pas faire mourir celui qui estoit destiné pour le tuer.]

'C'est par la mesme vanité qu'ayant voulu avoir l'horoscope de toutes les personnes de qualité, il fit mourir sur cela un grand nombre des principaux de l'Empire, qu'il s'imagina y voir destinez à quelque chose de grand, [& qui dans l'ordre de Dieu estoient destinez non à la puissance souveraine, mais à cette fin malheureuse.['Metius Pomposianus qu'on avoit tasché inutilement de rendre suspect à Vespasien sous ce pretexte, 'fut de ce nombre. Il le bannit dans l'isle de Corse, & le fit enfin mourir, sans luy pouvoir rien reprocher, sinon qu'il avoit dans sa chambre une carte du monde,"& d'autres badineries semblables.'Mais il ne put pas faire le mesme traitement à Nerva, quoiqu'il le voulust. [Celui dont la sagesse fait la destinée des Rois comme des autres,] ayant resolu de le faire regner aprés luy, luy conserva la vie par le moyen mesme des astrologues, dont l'un fit croire à Domitien qu'il devoit mourir dans peu de jours.

Dio, l. 67. p. 767. b. | Suet. v. Vesp. c. 14. p. 749. | v. Dom. c. 10. p. 799 | Dio, l. 67. p. 765. a. | &c. | Dio, l. 67. p. 767 a. b.

[A tant de causes que Domitien trouvoit en luy mesme pour estre cruel, il faut joindre la malice des delateurs & des calomniateurs, qui ne manquent jamais sous les princes qui les veulent ecouter.]'Les principaux estoient Metius Carus, [Catullus] Messalinus, [a]Bebius Massa.[b]Carus est celebre dans Pline contre lequel il donna des memoires à Domitien, dans Juvenal, & dans Martial. Il appelloit *ses morts* ceux qu'il avoit fait mourir, & ne vouloit pas que d'autres se meslassent d'en dire du mal.

Tac. v. Agr. c. 45. p. 132. | a p. 132 | l. 4. c. 50. p. 101. | b Plin. l. 1 ep. 5. p. 16 | not. 7. ep. 27. p. 445.

l.4. ep.22. p. 261. 262|Juv. sat.4. v. 113. 'Catullus [1] Messalinus estoit aveugle, & n'en estoit pas moins méchant. Il estoit sans respect, & sans pudeur, sans pitié : & Domitien s'en servoit comme d'un trait pour percer les plus gents de bien avant qu'ils s'en fussent apperceus. Il mourut avant Domitien ou aussitost apres. Plin. l.3. ep.4. p.155. 'Pline le jeune fut obligé de défendre ceux de la Betique contre Bebius Massa qui les avoit pillez. l.1. ep.5. p.91 Tac. l.4. c.42. p.93. 'M. Aquilius Regulus qui s'estoit beaucoup signalé sous Neron, ne se fit pas moins craindre sous Domitien, quoiqu'il se cachast un peu davantage. [Pline en parle souvent, & toujours comme d'un des plus méchans hommes de son temps.] Plin. panc. p. 60. 'Ces voleurs, comme il les appelle, pilloient non sur les grands chemins, mais au milieu des tribunaux ; attaquoient tout le monde, & ne laissoient personne assuré de son état & de son bien. Apol. Ty. v. l.8. c.8. p.422. c.d. 'On leur attribuoit les cruautez de Domitien plus qu'à Domitien mesme.



ARTICLE VIII.

Suite des cruautez de Domitien.

Dio, val. p.705. 'LE plus grand objet de la haine de Domitien, estoient ceux que son pere & son frere avoient aimez. Plin. panc. p. 119. 'Il haïssoit encore tous ceux qui estoient les plus aimez & les plus estimez du Senat : & rien ne le portoit tant à perdre un homme. Dio, l.67. p. 759. 760. 'Il fit aussi tuer beaucoup de personnes au sujet de son divorce avec Domitia ; p.759. e. '& on pretend qu'il l'eust fait mourir elle mesme sans un nommé [2] Ursus qui luy conseilla de la repudier. val. p.706. 'Il fut une fois pres de tuer cet Ursus, parcequ'il ne pouvoit approuver sa conduite ; & puis il le fit Consul à la priere de Julie [fille de Tite.

Ceux qu'il avoit bannis n'estoient pas pour cela en assurance de leur vie.] p.706. 'Car il en fit mourir plusieurs, [à l'imitation de Caius.] Il obligea beaucoup de personnes à se donner elles mesmes la mort, s'imaginant qu'on croiroit qu'elles l'auroient fait volontairement, & non par contrainte. p.709. 'On ne sauroit savoir le nombre de ceux qu'il fit mourir. Car ne pouvant souffrir les reproches que sa conscience luy faisoit de ses cruautez, il tas-

1. Catanée dans son commentaire sur Pline le jeune, *p. 261*, veut que ce soit ce Catulle gouverneur de la Cyrenaique dont parle Joseph *de bel. Jud. l.7. c.39. p.997. e.* Mais on voit par l'endroit mesme de Joseph, qu'il mourut sous Vespasien.

Dio, val. n. p.100. Stat. sil. 1.2. v.591. 2. C'estoit un homme de lettres & fort habile. Stace luy adresse un poeme sur la mort d'un esclave qu'il aimoit, 'où l'on voit qu'il estoit fort riche.

choit de les cacher aux autres, [ne se les pouvant cacher à luy mesme.] C'est pourquoi il ne vouloit point qu'on les mist dans les registres publics, & n'en écrivoit point au Senat, non pas mesme de ceux dont il faisoit exposer publiquement la teste
V. § 13. 17. dans Rome. 'Sa cruauté se repandit particulierement"aprés la guerre d'Antoine, [& apres l'an 93, comme nous le dirons alors.] 'Car ses crimes s'augmenterent toujours comme par degrez durant les quinze ans qu'il regna, jusqu'à ce qu'y ayant mis le comble par la persecution qu'il fit à l'Eglise, [Dieu l'osta de dessus la terre.] Vict. epit. Oros. l.7.c.10. p.212. 1.b.

'Il vouloit nonseulement faire des injustices, mais les faire avec l'apparence & les formes de la justice. [a] Il envoyoit dans les prisons des gents apostez, qui epioient ce qui se disoit, & declamoient les premiers contre le gouvernement, pour faire dire aux autres quelques paroles dont on leur pust faire un crime. 'Il concertoit avec les accusateurs & les faux témoins, ce qu'il falloit qu'ils dissent. [b] Il estoit ensuite present aux tourmens qu'il faisoit souffrir, & dont le plus cruel estoit de voir l'auteur de tant de maux & d'en estre vu. Car il sembloit qu'il se divertist de l'effroi & de la pasleur peinte sur tous les visages, & qu'il fust là pour conter tous les soupirs : en quoy il surpassoit Neron mesme, qui se contentoit de commander les crimes, & s'en epargnoit la vue. 'Souvent il interrogeoit les prisonniers seul à seul, pour n'avoir point de témoins de ce qui se diroit : & quoiqu'ils fussent enchainez, il tenoit leurs chaines de ses mains ; tant il les craignoit encore. Apol. Ty. v. l. 7 c.9. p.343.c. a c.12. p.354. Dio, l.67. p. 765.b. b Tac. v. Agr. c.45. p.153. Dio, l.67. p. 765.b.c|Suet. c.14. p.806.

'Comme il estoit tout ensemble & colere & dissimulé, il s'enflammoit quelquefois en un moment comme un foudre, pour des sujets tres legers, & quelquefois il cachoit longtems sa haine pour la faire eclater lorsqu'on y pensoit le moins. 'Suetone raporte quelques exemples du premier : [c] & pour l'autre, il remarque qu'ayant donné un jour"à l'Intendant de sa maison toutes les marques possibles de satisfaction & d'amitié, le lendemain il le fit crucifier. 'Il avoit beaucoup aimé Clement Arretin son parent, qui avoit esté Prefet du Pretoire sous Vespasien, '& [depuis] elevé au Consulat ["peutestre en l'an 94.] Cependant cette amitié se changea en une telle haine, qu'il se resolut à le faire mourir, mais sans changer de conduite au dehors, jusqu'à ce qu'un jour qu'il l'avoit fait monter dans son carosse, il luy dit en montrant un esclave qui l'avoit accusé, Voulez vous que nous entendions demain"ce miserable valet ? Dio, l.67. p. 759.a|Suet. c. 11. p.800. Suet. c.10. p. 797. c c.11. p. 800-801. Tac. l.4. c.68. p.107. Suet. c.11. p. 801.

Actori summarum. V. la note 12. *nequissimum.*

& il le condanna ainsi à la mort. On estoit assuré qu'il vouloit finir par une cruauté lorsqu'il commençoit à parler de douceur & d'indulgence.

ARTICLE IX.

Etat miserable des Romains sous Domitien: Les delateurs punis.

Suet. c.10.p. 797|Apol. Ty. v.l.7.c.2.p.323. b. a Plin.l.8.ep. 14.p.480.481| pane.p.116.

'LEs cruautez de ce prince firent perdre au Senat les plus illustres de ses membres, [dont nous marquerons quelques uns dans la suite:] [a] & laissant les autres dans la terreur, elles les reduisoient ou à demeurer dans le silence, parcequ'on n'osoit dire ce qu'on vouloit, ou à la miserable necessité de dire ce qu'ils ne vouloient pas. On assembloit le Senat ou pour ne rien faire, ou pour autoriser les plus grands crimes, de sorte que les meilleurs esprits estoient engourdis, languissans, abatus & comme hebetez. pane.p 139. 'On plaignoit ceux qui estant à la teste du Senat, ne pouvoient se dispenser d'opiner. Les autres n'osoient dire un mot; & sans ouvrir la bouche, sans se lever de leurs sieges, la teste & les yeux baissez, ils consentoient avec un extreme chagrin, & un fremissement de tout le corps à l'avis que le premier avoit ouvert. Ainsi il n'y avoit qu'un Senateur qui parlast: son opinion estoit suivie de tout le monde, quoiqu'elle deplust à tout le monde, & à celui qui l'avoit avancée le premier plus qu'à personne. Car souvent, dit Pline, rien n'est plus generalement desapprouvé, que ce qui paroist se faire avec une approbation generale.

Tac.v.Agr.c. 2.p.139. 'La mesme consternation & le mesme silence regnoit partout: on n'osoit dire ses sentimens, ni ecouter ceux des autres, 'à cause des espions [repandus de tous costez:] *per inquisitiones.* En quoy nous « avons montré, dit Tacite, que nostre patience estoit à l'epreuve « de tout: & comme nos peres ont vu le plus haut point de la « liberté, nous pouvons dire que nous avons vu le dernier degré « de la servitude. On nous eust osté la memoire mesme avec la « parole, s'il estoit aussibien au pouvoir de l'homme d'oublier « que de se taire. pane.p.84. 'Il haïssoit surtout les gents de lettres, & les bannissoit bien loin, comme s'il n'eust pu souffrir la vue de ceux dont il savoit bien que les maximes condannoient ses actions.

Dio, l.67.p. 759.b.c|val.p. 705. 'Mais les ministres mesmes des passions de Domitien n'estoient pas mieux traitez que les autres. Aprés qu'ils luy avoient servi ou à amasser beaucoup d'argent, ou à ruiner beaucoup de per-

sonnes par leurs calomnies, il ne manquoit guere de les perdre aussi, pour faire rejetter sur eux les crimes qu'il leur avoit fait commettre. Ainsi aprés avoir receu de luy des richesses, des honneurs, des dignitez, ils se trouvoient enfin envelopez dans les mesmes malheurs où ils avoient fait tomber les innocens. C'estoient surtout les serviteurs qui avoient denoncé leurs maistres, 'car il ne manquoit pas de soulever les esclaves contre ceux à qui ils devoient une obeïssance & une fidelité entiere, & d'exciter partout une guerre domestique. Plin. panc. p. 75.

'Dion semble dire que des devant son voyage d'Allemagne, il avoit déja exilé & fait mourir sous divers pretextes plusieurs des premiers de Rome: [& Eusebe marque sur l'an 84, qu'il bannit beaucoup de Senateurs.] 'Il avoit fait mourir diverses personnes avant la fin de la guerre des Daces, & il y en ajouta alors plusieurs. 'La revolte d'Antoine [dont nous parlerons sur l'an 92,] luy donna sujet de faire de nouvelles cruautez. [a] Mais tout ce qu'il avoit fait jusqu'en l'an 93, ne fut rien au prix de ce qu'on vit dans les dernieres années de son regne, [comme nous le dirons alors.] N'aimer pas quelqu'un de ses gladiateurs, estoit pour luy un crime de leze majesté digne du feu. Dio, l. 67. p. 760. a. p. 763. c. p. 764. c | Suet. c. 10. p. 800. a Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. Plin. panc. p. 59.

Entre les personnes illustres qu'il fit mourir, on marque Ælius Lamia, [dont il avoit autrefois enlevé la femme,] & qui l'avoit piqué longtemps auparavant par quelques railleries. Civica Cerealis fut tué estant Proconsul d'Asie, sous pretexte de rebellion, '& en effet parcequ'il avoit accepté ce gouvernement lorsqu'il luy estoit échu par le sort. C'est pourquoi Agricola se trouvant dans le rang d'en avoir un par la mesme voie, & sachant que Domitien n'agréeroit pas qu'il le prist, il luy demanda comme une grace d'estre excusé de cet emploi; & Domitien n'eut pas de honte de le luy accorder aussi comme une grace. 'Salvius Cocceianus fut puni de mort pour avoir celebré le jour de la naissance de l'Empereur Othon son oncle; 'Sallustius Lucullus pour avoir donné son nom à une nouvelle espece de lances; 'Materne[1] sophiste pour avoir fait une declamation contre les tyrans. [Nous en marquerons quelque autre dans la suite, dont nous savons le temps plus precisément. On verra aussi" en un autre endroit la persecution que sa timidité défiante luy fit faire contre la maison de David, &"celle qu'il excita sur la fin de son regne contre l'Eglise.] 'Pline loue Vectius Modestus que Domitien avoit banni. Suet. c. 10. p. 798 | Juv. sat. 4. v. 154. Tac. v. Agr. c. 42. p. 151. Suet. c. 10. p. 798. p. 799. Dio, l. 67. p. 765. b. V. S. Jude. V. la pers. de Domitien. Plin. l. 1. ep. 5. p. 11 suot.

1. Les sophistes estoient ceux qui faisoient profession de savoir & d'enseigner un peu de philosophie & beaucoup d'eloquence.

ARTICLE X.

Avarice de Domitien, qui fait revolter les Nasamons : Les troupes sans discipline : Domitien se fait dieu.

Dio, l.67.p. 760.d. a Suet. c.10. p. 796. 'UNE des causes qui portoit Domitien à commettre tant de cruautez, estoit le desir d'avoir de l'argent, [a] qui ne parut neanmoins en luy que quelque temps aprés qu'il eut donné des preuves de son naturel sanguinaire. c.9.p.795. 'Nous avons déja dit que de luy mesme il estoit liberal : c.12. p. 801. 802. 'mais ses grandes depenses le rendirent avare, jusqu'à trouver tout legitime pourvu qu'il en tirast de l'argent. Il s'emparoit des biens des morts & des vivans dés qu'on estoit accusé d'avoir parlé contre la majesté du Prince, Plin. panc.p. 59.60. '(& c'estoit assez pour cela d'avoir un mot contre un gladiateur,) b Suet.p.802. [b] ou dés qu'un seul homme venoit dire qu'un tel avoit dit avant que de mourir que Cesar estoit son heritier. Plin. l.1.ep.12. p.33. [Ainsi c'est avec sujet] 'qu'on le traitoit de voleur.

c Zon.p.197.a. [Comme il estoit si avide d'argent,] [c] les officiers des provinces estoient obligez d'exiger les imposts avec beaucoup de rigueur. Suet. c.12.p. 802|Bar.94.§ 2-6. 'Ils le faisoient surtout à l'égard des Juifs, [sans en excepter ceux qui avoient abandonné leur religion;] & on leur faisoit publiquement des affronts pour prouver qu'ils estoient Juifs, quand ils ne le vouloient pas avouer. On y comprenoit mesme, dit Suetone, ceux qui vivoient dans Rome à la maniere des Juifs, & sembloient faire profession [de l'estre : ce qui selon toutes les apparences, marque les Chrétiens.] Dio, l.68.p. 769.c. Nerva restitua depuis ce qui pouvoit rester dans l'Epargne de ces voleries de Domitien, Suet.p.802|n. 2. '& fit cesser les rigueurs dont on usoit à l'égard des Juifs.

Zon.p.197.a.b| Euf. chr.n.p. 203.1. 'La violence avec laquelle on exigeoit de l'argent dans les provinces, y causa beaucoup de revoltes, & entre autres [en Afrique] celle des Nasamons, qu'Eusebe met sur l'an 86. Ils tuerent ceux qui faisoient ces levées, defirent Flaccus gouverneur de Numidie, & demeurerent maistres de son camp. Mais y ayant trouvé beaucoup de vin, ils en burent jusqu'à s'enivrer : & Flaccus qui le sceut, les vint charger en cet état, & les tua tous, sans excepter "ceux qui n'estoient pas en état de porter les armes. τοὺς ἀπομάχους. Il faut apparemment raporter à cette guerre, ce qu'Aristide dit à M. Aurele, Arist. t. 2.p. 194. 'Qu'un Empereur en jouant aux dez, avoit dit presque sans y songer, qu'il ne vouloit plus qu'il

y eut de Nasamons;& que sur cela les Nasamons * furent tout à fait exterminez.'Il s'en conservoit neanmoins encore[quelques restes] du temps de Ptolemée,qui les place au midi de la Libye Marmarique. Ptol. l. 4. c. 5. p. 117.

* ἀπώλοντο.

'Domitien enflé d'orgueil par cette victoire, osa dire dans le Senat"qu'il avoit aneanti les Nasamons. 'Car il ne manquoit point de s'attribuer tous les bons succés, quoiqu'il n'y eust eu aucune part : au lieu qu'il imputoit toujours les mauvais à la faute des officiers, & leur en faisoit des crimes, lors mesme qu'ils n'avoient mal réussi que pour avoir suivi ses ordres. Et comme de plus il haïssoit tous ceux qui avoient de la capacité, '& les avoit pour suspects, chacun pour bien faire sa cour, evitoit de paroistre, & se piquoit de ne rien faire, aimant mieux s'exposer aux insultes des ennemis, qu'aux mauvais raports de ses compagnons,& aux cruelles défiances du Prince. Ainsi les chefs estoient sans autorité, & les soldats sans respect : aucun ne songeoit ni à commander ni à obeïr : tout estoit sans ordre, sans regle, & sans discipline. [Il ne faut pas s'étonner si des armées de cette sorte ont esté souvent défaites, comme nous le verrons dans la suite.

Zon. p. 197. a. b. Dio, val. p. 709. Plin. l. 8. ep. 14. p. 480. panc. p. 35.

κωλύσα ... εἶναι.

Domitien qui par tant de crimes s'estoit rendu indigne de la qualité d'homme,]'poussant enfin son orgueil [jusqu'à son comble,]voulut s'egaler à Dieu mesme. Quoiqu'on eust trouvé fort étrange, qu'il eust souffert sans peine que le peuple le traitast de Seigneur, il n'eut pas honte de dicter un jour"un formulaire de lettre en ces termes : *Nostre seigneur & nostre dieu ordonne.* Et ce fut une loy qui contraignit tout le monde de le traiter de dieu comme Caius:de sorte que depuis cela on n'osa plus luy écrire ni luy parler que sous ce titre. 'On assure mesme qu'il en fit un commandement exprés,que S. Jerome met sur l'an 86. Il ajoute qu'il ordonna le premier qu'on se servist de ces titres: [& ce fut au moins le premier aprés Caius] 'Nous voyons encore des marques de cette impieté dans les vers de Martial & de Juvenal. 'Pline se plaint que tout le chemin du Capitole estoit embarassé par de grands troupeaux qu'on menoit immoler à la statue de Domitien, à laquelle,dit cet auteur, on sacrifioit autant de bestes, qu'il sacrifioit luy mesme d'hommes à sa colere.'Il vouloit qu'on le dist fils de Pallas, [a] dont il faisoit luy mesme sa deesse particuliere ; [b] & le magistrat de Tarente fut mis en prison [en l'an 94,] pour ne luy avoir pas donné cette qualité dans un sacrifice.

panc. p. 6. Suet. c. 13. p. 803. 804.

formalem epistolam.

Aur. Vict. Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. b. Eus. chr. n. P. p. 588. Plin. panc. p. 99. Apol. Ty. v. l. 7. c. 12. p. 350. d. a Suet. c. 4. 15. p. 786. 807 Dio, l. 67. p. 759. a. b Apol. Ty. v. l. 7. c. 12. p. 350. c.

Aur. Vict. v. Dom. & Dioc. 'Ses successeurs eurent aussitost honte de ce faste impie, [qui irritoit l'unique Dieu du ciel & de la terre.] Cependant Dioclerien ne laissa pas de tomber encore dans la mesme folie. Ath. de syn p. 871. a.b. '& S. Athanase en parlant de Constance qui s'attribuoit l'eternité, gemit de ce que la veritable religion ne l'avoit pu encore entierement abolir dans les Empereurs Chrétiens. [On n'en voit que trop de marques par les termes fastueux, pour ne dire rien de plus, dont ils se servent dans leurs loix.]

Aur. Vict. v. Dom. & Dioc. 'Les payens parlent du titre de "Seigneur comme s'il n'eust guere esté moins insolent & moins odieux que celui de dieu, Dominus. Eus. chr. n. P. p. 538. 'parcequ'il marquoit proprement l'empire des maistres sur leurs esclaves. C'est pourquoi Auguste & Tibere n'avoient Aur. Vict. v. Dioc. point voulu souffrir qu'on le leur donnast. 'Cajus l'avoit pris le premier ; & il semble que ses successeurs l'aient tous refusé Stat. sil. 1. v. 774. p. 9. jusques à Domitien, 'qui mesme en avoit [d'abord] fait quelque défense. [a] Neanmoins parcequ'on s'en servoit deslors à a Eus. chr. n. P. p. 589. Marti. l'égard de tout le monde [1] comme d'un simple titre d'honneur, 1. & que les maistres mesmes en usoient assez souvent à l'égard de leurs esclaves, [les bons Princes souffroient quelquefois qu'on le leur donnast, comme on le voit par les lettres de Pline à Trajan.] Alexandre Severe ne laissa pas de le rejetter. Tert. apol. c. 34. p. 31. c. 'Les Chrétiens ne refusoient point de le leur donner, à moins qu'il ne parust qu'on le leur vouloit attribuer comme à Spanh. l. 8. p. 729-731. des divinitez. 'On remarque que ce titre ne se trouve dans aucunes medailles des Empereurs jusqu'à celles d'Aurelien, où mesme il est rare ; qu'il est plus commun dans celles de Carus, mais qu'il est partout dans celles de Diocletien & de ses successeurs, hormis dans quelques unes de Julien, qui eust voulu l'abolir.

[Il faut maintenant reprendre la suite de l'histoire de son regne, suivant le peu de lumiere que nous en trouvons dans les auteurs.]

1. comme de nostre *Monsieur*.

ART. XI.

ARTICLE XI.

Jeux Capitolins : Des guerres contre les Daces : Duras en cede la couronne à Decebale.

L'AN DE JESUS CHRIST 86, DE DOMITIEN 5,6.

'*Domitianus Augustus XII, & Serv. Cornelius Dolabella, Consuls.* Cens. c.18. p. 132; Cusp. p. 335. b|T. Aut. v. p. 17. b.

Agon. a CE fut en cette année que commencerent"les jeux Capitolins instituez par Domitien, pour estre celebrez"tous (πενταετηρίς) les cinq ans, comme parlent les auteurs, [ou tous les quatre selon nostre maniere de conter.] Car on les faisoit comme les Olympiades au bout de quatre ans complets, & au commencement du 5e.'On les faisoit vers le 12 de janvier selon quelques uns; 'dautres disent vers le 15 d'octobre : le Pere Petau soutient que c'estoit vers le solstice d'été, comme les Olympiades. a Cens. p. 131. 132. 140 | Onu. in fast. p. 211. d. Calvisius. Pet. par. p. 855 | Pagi. an. 86. § 56.

b Suetone décrit quelques particularitez de ces jeux, & nous apprend que c'estoit comme tous les autres jeux des payens, des combats de diverses sortes d'exercices de corps & d'esprit, où celui qui avoit le mieux fait en chaque exercice, estoit recompensé d'une couronne. On y voyoit mesme paroistre des filles. Ils estoient en l'honneur de Jupiter, dont le"pontife, (Dialis.) '& quelques autres prestres y presidoient avec l'Empereur. [Ainsi ils estoient visiblement contraires à la vraie religion:]'& ils l'estoient encore à la pureté des mœurs : de sorte que ceux qui avoient le plus d'honneur parmi les payens, souhaitoient de les voir abolis, comme on en abolit de semblables à Vienne, qu'un particulier avoit établis. [Ils subsisterent neanmoins tant que le paganisme regna.]'Car on les celebra encore pour la 39e, fois en 238:c& on croit qu'ils ne furent abolis que par Constantin. b Suet. c.4. p. 785. 786. p. 786 | Her. l. 2. p. 474. a. Plin. l. 4. ep. 22. p. 253. 260. Cens. c. 18. p. 132. c Suet. n. 4. p. 785, Onu. in fast. p. 211. c.

d Une ville de Syrie dont on ignore l'ancien nom, prit vers ce temps-ci celui de Capitoliade, peutestre pour flater la passion qu'avoit Domitien pour ses jeux Capitolins. [Nous ne remarquons ceci, que parceque] 'cette ville a quelquefois esté confondue par des personnes habiles avec celle de Jerusalem, qui depuis Adrien portoit parmi les Romains le nom de Capitoline. Mais celle-ci estoit une colonie qui se gouvernoit par les loix Romaines : au lieu que Capitoliade estoit une ville libre & municipale,"qui se conduisoit par ses propres loix. (αὐτόνομοι) d Noris, epo. p. 280. p. 277-279.

'Domitien ne prit cette année le titre d'Imperator qu'une fois, qui fut la quatorzieme, aprés le 13 de septembre. [On peut Goltz. p. 62. a.

le raporter, selon Eusebe, à la guerre des Nasamons, dont nous avons parlé l'année precedente.[1]] 1.

Euf. chr. 'Eusebe marque encore"en cette année la guerre des Daces; Note 6. Dio, l. 67. p. 761. b. c. 'la plus grande de toutes celles que les Romains eurent sous ce regne. a Juli. cæs. p. 39. 40. a Car les Daces ont passé pour les plus belliqueux de tous [les barbares,] non seulement parcequ'ils avoient [beaucoup de cœur,&] le corps extremement robuste; mais encore parceque suivant ce qu'ils avoient appris[2] d'un ancien, pour qui ils avoient 2. beaucoup de respect, ils ne regardoient pas la mort comme la fin de leur vie, mais comme"un passage à une nouvelle; ce qui μετοικίζεσθαι. les rendoit aussi prests à s'exposer à tous les plus grands dangers qu'à entreprendre un voyage.

Dio, l. 67. p. 761. b. c. 'Dion remarque que quelques Grecs donnoient à ces peuples le nom de Getes; mais que les Romains les appelloient Daces, & que c'est le nom qu'ils prenoient eux mesmes, outre qu'il y avoit d'autres Getes qui demeuroient audelà du mont Lloyd, p. 405. Hæmus sur le Danube, 'vers son embouchure, assez prés du Pont-Euxin: au lieu que ceux-ci estoient plus haut vers l'Oc- Baud. p. 237. cident, & plus pres de l'Allemagne. 'On croit qu'ils tenoient ce qui fait aujourd hui la Moldavie, la Valachie, & la Transilvanie. Mais il faut remarquer qu'Aurelien les ayant depuis transportez[3] en deçà du Danube, ils donnerent leur nom à la partie de 3. l'Illyrie qu'ils habiterent: & c'est la province de Dace connue Jorn. r. Got. c. 12. p. 628. dans le IV. & le V. siecle. 'Car pour l'ancienne Dace, c'estoit alors le pays des Gots. [Et c'est peutestre à cause de cela, aussibien que par la confusion que les Grecs faisoient des noms c. 13. p. 629. de Daces, de Getes, & de Gots,] 'que Jornande attribue à ses Gots ce qui fut fait en ce temps-ci par les Daces.

Dio, val. p. 709. 'Duras possedoit alors l'Etat des Daces, ou avoit droit d'y pretendre. Mais [par un exemple rare entre ceux mesmes qui font le plus profession de mepriser les grandeurs du monde,] il le ceda volontairement à Decebale, parcequ'il estoit plus l. 67. p. 761. c. capable que luy de le gouverner. 'Car Decebale savoit fort bien voir ce qu'il falloit faire dans la guerre, & l'executer;

1. Nous suivons Goltzius, qui cite d'une inscription de Domitien, *Imp. XIII. Cos. XI*, d'une autre *Imp. XIII. Cos. XII.* & d'une troisieme *Imp XIIII. Cos. XII.* Ainsi il peut bien y avoir faute dans celle Onu. in f. st. p. 2.1. qui porte selon Onuphre *Imp. XII. Cos. XII.* Biragne *p. 135*, joint le *Cos. XII.* avec *Imp. XI. XII. XIII*, & mesme *p. 136*, *Cos. XIII.* avec *Imp. XIII.* Un *I* ajouté ou retranché, ce qui n'est pas rare, fait toutes ces differences, qui diminuent beaucoup le secours que l'histoire pourroit tirer des medailles.

Lloyd, p. 857. Hdot. c. 66. p. 150. a Strab. l. 7. p. 2[illegible]. a Suid. ζ. p. 1121. c. 2. de Zamolxis. 'C'estoit à ce qu'on pretend, un barbare de ces pays là, qui avoit esté disciple ou esclave de Pythagore, & dont les payens avoient fait un dieu. a D'autres le font plus ancien que Pythagore.

3. Quand nous parlons de deçà ou delà le Danube, c'est toujours à l'égard de Rome.

attaquer ou se retirer selon qu'il luy estoit avantageux; dresser des embuscades, & combatre à force ouverte; pousser la victoire, & se soutenir quand il avoit esté vaincu. 'Il paroist qu'outre le nom de Decebale, il avoit encore celui de "Dorpanée ou Diurpanée, 'sous lequel il est marqué non seulement dans Jornande, [a] mais encore dans Orose, qui semble l'avoir tiré de Tacite.

Vorb. p.354.2. Note 7. Jorn. r. Got. c. 13. p. 629. a Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c.

[Il faut ce semble raporter particulierement à la guerre des Daces ce que dit Tacite,] 'que peu aprés le retour d'Agricola à Rome beaucoup d'armées perirent dans la Mesie & dans la Dace par la lascheté ou la temerité des chefs, beaucoup "de troupes des legions & des alliez furent forcées & prises dans les places, en sorte qu'on estoit en danger de perdre non les bords [du Danube,] & les frontieres de l'Empire, mais [des provinces entieres,] & les quartiers des legions. Ces malheurs se suivoient les uns les autres, & chaque année estoit signalée par quelque défaite. 'Tacite n'a pas osé marquer combien les Romains avoient perdu de monde en tant de combats, imitant la reserve de Saluste & de quelques autres historiens en de pareilles rencontres. 'Tout le monde souhaitoit alors de voir Agricola à la teste des armées: beaucoup d'affranchis en parlerent à Domitien, les uns par envie pour perdre plutost ce grand homme, les autres par une affection sincere pour l'Etat & pour leur maitre: [mais ce prince défiant craignoit tout moins que de confier des armées à un homme de cœur.]

Tac. v. Agr. c. 41. p. 151. *numeri.* Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c. Tac. v. Agr. c. 41. p. 151.



ARTICLE XII.

Domitien marche deux fois contre les Daces: Il leur refuse la paix, est contraint de la leur demander, & en triomphe.

[VOILA pour ce qui regarde en general la guerre des Daces.] 'Ce que nous en savons de particulier, c'est que ces peuples craignant, à ce que pretend Jornande, l'avarice de Domitien, rompirent l'alliance qu'ils avoient eue avec les autres Empereurs, se jetterent sur les bords du Danube que les Romains possedoient, en chasserent les soldats & les officiers, donnerent bataille à Appius ["ou Oppius] Sabinus gouverneur de la province, le défirent, & luy couperent la teste, ravagerent tout le pays, & prirent beaucoup de villages & de chasteaux. Sur ces nouvelles, Domitien se hasta de venir avec toutes ses trou-

Suet. c. 6. p. 788| Jorn. r. Got. c. 13. p. 629. V. 55.

Occo, p. 179. pes en Illyric, [ou cette année, ou la suivante,] 'dont quelques medailles representent un Dace couché par terre.

Petr.leg. p.23. b. 'Decebale envoya des deputez à Domitien luy offrir de terminer cette guerre. a p.24.a|Suet. c.6.p.788. [a] Mais Domitien [au lieu de l'ecouter,] fit marcher contre luy de grandes troupes, & il en donna "la conduite à Cornelius Fuscus, &c. Tac. l.2.c.86. p.56. 'qui estant Intendant dans l'Illyrie [en l'an 69,] s'estoit des premiers declaré contre Vitellius pour Vespasien, & avoit ensuite beaucoup agi pour son service. Suet.c.6. p.788. 'Il estoit alors Prefet du Pretoire; Juv. sat. 4. v. 112|not. 'mais on assure qu'il n'avoit appris la guerre que dans un palais de marbre, & parmi les divertissemens de la Cour. Petr.leg. p.24. a. 'Aussi Decebale se moquant [d'un tel General,] renvoya de nouveau à Domitien luy offrir la paix, mais à condition que tous les Romains luy payeroient par an un tribut de deux oboles par teste : & que s'ils ne vouloient pas accepter cette condition, il leur feroit la guerre, & tous les maux qu'il pourroit.

[Les Romains ne furent pas en peine de ce qu'ils luy répondroient.] Jorn.r. Got.c. 13. p.629. 'Ainsi Fuscus passa le Danube sur un pont de bateaux avec son armée, qui estoit tres nombreuse, & où il y avoit beaucoup de gents d'elite. p.629| Oros.l. 7. c.10. p.212.1. c. 'Cependant aprés divers combats, dans quelques uns desquels il peut avoir eu de l'avantage, il fut entierement défait, Juv.sat. 4. v. 111|not. '& luy mesme y fut tué. b Dio, l.68. p. 773. c. [b] Les Daces y gagnerent une aigle des legions, des armes, des machines, & des captifs, que Trajan trouva depuis dans leurs chasteaux.

Suet.c.6.p.788. 'Domitien estoit retourné à Rome, c Oros. l.7. c 11.p.212.1 c| Eus. chr. [c] où il faisoit le mesme carnage du peuple & du Senat, que les ennemis faisoient de ses troupes. d Suet. c.6. p. 788. [d] La mort de Fuscus l'en fit sortir pour retourner contre les Daces. e Dio, l.67.p. 761.c.d|Val.p. 709. [e] Mais sans se hazarder d'aller jusques à eux, il s'arresta dans une ville de la Mesie où il vécut à son ordinaire, & envoya ses Generaux à la guerre. Ils y eurent presque toujours de mauvais succés: f Tac. l.1. c.2. p.4. [f] mais ils y en eurent aussi "quelquefois de favorables. *cladibus mutuis.* g Dio, l 67. p. 764. a. [g] Julien l'un d'eux remporta une grande victoire, en faisant écrire aux soldats leurs noms sur leurs boucliers, afin qu'on remarquast mieux ce que chacun d'eux auroit fait. a. b. 'Vezinas le premier des Daces aprés Decebale, ne voyant point d'autre moyen d'echaper, se jetta parmi les morts, & se sauva durant la nuit. b. 'Decebale craignit mesme pour sa capitale. Mais ayant fait mettre des armes sur les troncs de divers arbres qu'il avoit fait couper dans un bois voisin, on pretend que les Romains en eurent peur, s'imaginant que c'estoient des soldats, & se retirerent.

'Enfin Decebale se sentant extremement pressé, demanda plusieurs fois la paix. Domitien la luy refusa toujours: [mais au lieu de continuer à le presser pour l'obliger à se rendre,] 'il tourna du costé de la Pannonie pour aller faire la guerre aux Quades & aux Marcomans, parcequ'ils ne luy avoient point envoyé de secours contre les Daces. Ces peuples luy deputerent par deux fois pour luy demander la paix. [Il refusa leurs soumissions,] & il tua mesme leurs seconds ambassadeurs. Mais quand il en falut venir à la guerre,] 'il fut défait par les Marcomans, & reduit à fuir: [& alors aussi lasche dans l'adversité qu'insolent dans la victoire,] il envoya offrir à Decebale la paix qu'il luy avoit souvent refusée, [& avec des conditions plus avantageuses.]

p.762. a. p.761. c. p.762. a.

'Decebale crut que l'état de ses affaires l'obligeoit de l'accepter. Et neanmoins il ne voulut point venir en personne trouver Domitien. Il y envoya son frere nommé Diegis, qui luy rendit ce qu'il luy plut d'armes & de prisonniers, '& receut ensuite de luy le diadéme au nom de Decebale. Ainsi Domitien faisoit le victorieux, & distribuoit de l'argent & des honneurs à ses soldats, 'en mesme temps qu'il perdoit tout, [& qu'il estoit reduit à demander la paix, ou plutost à l'acheter. [Car il fut obligé d'envoyer à Decebale de grandes sommes d'argent, avec des ouvriers de toutes sortes d'arts pour la paix & pour la guerre: & il s'engagea encore à luy fournir tous les ans une certaine somme, 'laquelle il falut payer jusqu'à ce que Trajan qui n'avoit pas esté vaincu par Decebale comme Domitien, se lassa de ce tribut.

a|Marti. l.5. epi.3.p.392. Dio, l.67. p. 762. b. b.c. l.68. p.771. d. e.

'Domitien qui lorsque ses armées estoient défaites, ne mandoit à Rome que des victoires, 'ne manqua point d'y écrire en triomphant aprés cette paix, en y envoyant les ambassadeurs de Decebale avec une lettre [de soumission] que ce prince luy écrivit, ou que Domitien mesme avoit supposée, comme bien des gents le croyoient. 'Le Senat luy decerna aussitost [le triomphe &] tout [ce qu'on se put imaginer.] 'Ainsi il triompha des Daces, & en mesme temps des Allemans, selon Eusebe, [c'est à dire apparemment des Marcomans qui l'avoient battu;] 'car ses triomphes estoient les preuves les plus assurées des victoires de ses ennemis. 'Il n'y eut point de depouilles dans celui-ci; & il n'en avoit point remporté; si l'on ne veut dire que les riches meubles qui y paroissoient avec eclat, estoient des depouilles des Romains pillez & domptez. [Les poetes du temps n'ont

l.67. p.761. d. p.762. b. c. Suet. c. 6. p.788. 789 | Eus. chr. Plin. pane. p. 21. Dio, l.67. p. 762. b. c.

pas laissé de faire valoir cette victoire, autant que celles des Alexandres & des Cesars. Et ils estoient payez pour cela, ou esperoient l'estre.

Il est aisé de juger"que cette guerre n'a pas esté terminée dans l'an 86, auquel nous la mettons avec Eusebe ;] '& on cite des vers de Stace qui marquent qu'elle continua longtemps. S'il faut s'arrester à Eusebe, elle dura au moins jusqu'à la fin de l'an 90, & Domitien triompha en sa maniere l'année suivante. [Nous parlerons donc encore de ce triomphe & de ses suites sur l'année 91.] 'Il faut neanmoins remarquer que Domitien a pris jusqu'à sept fois le titre d'Imperator dans la huittieme année de son regne : ce qui donne grand lieu de croire qu'il faut mettre cette année là, c'est à dire en 89, ses pretendues victoires sur les Daces ; & son faux triomphe ou la mesme année ou la suivante. 'Aprés la conclusion de la paix, il fit faire un monument sur le corps de Fuscus, dans le pays des Daces.

V. la note 6. | Tac. l. 1. n. 12. | Nor. ep. conf. p. 174. 175 | Pagi, an. 89. 90. | Marti. l. 6. epi. 76. p. 83.

'Pline se plaint que les voyages de Domitien estoient moins d'un Prince que d'un ennemi ; qu'il exigeoit des sommes immenses des lieux où il passoit, sous le nom d'étapes ; qu'on chassoit les maistres de leurs maisons ; que tout estoit ravagé & brulé à droit & à gauche, comme si les barbares qui poursuivoient Domitien, y fussent venus. 'Ces violences parurent encore plus odieuses lorsqu'on les compara peu aprés à l'ordre & à la moderation de Trajan.

Plin. panc. p. | p. 36. 37.



ARTICLE XIII.

Jeux seculiers : Revolte & défaite de L. Antonius : Faux Neron.

L'AN DE JESUS-CHRIST 87, DE DOMITIEN 6, 7.

'*Domitianus Augustus XIII, & Saturninus, Consuls.*

Idac | Chr. Al | Cusp. p. 336. b.

[CETTE année fut employée, comme nous croyons, à la guerre des Daces, mais nous ne trouvons rien de particulier à y raporter.]

L'AN DE JESUS CHRIST 88, DE DOMITIEN 7, 8.

'*Domitianus Augustus XIV, & [1] L. Minucius Rufus, Consuls.* 1.

[a] Cette anné est celebre [2] par les jeux seculiers que Domitien y fit celebrer, quoiqu'il n'y eust encore que 41 an que Claude 2.

Ib | Cens. c. 17. p. 115. | a Cens. p. 115 | Suet. c. 4. p. 784. 785.

1. La chronique d'Alexandrie, *p.* 588, met Titus Rufus.

2. Guillaume Lloyd Anglois allegue diverses raisons pour montrer que ce ne fut qu'en 89. Le P. Pagi y repond.

Pagi, an. 88.

en avoit donné de semblables, & qu'on ne les dust donner au plutost qu'au bout de cent ans.'On en cherche la raison, ce qui ne nous regarde pas. On ne les fit, [ou au moins ils ne furent achevez selon les medailles, qu'aprés le 13 de septembre,] dans la huitieme année du regne de Domitien. 'Tacite l'historien estoit alors Preteur. Onu.lud.p.11. b.c. Tac.an.11.c. 11.p.157.

'Domitien signala encore cette année, selon Eusebe, par la mort de beaucoup de personnes de qualité: '& c'est à quoy nous avons dit qu'il s'occupoit à Rome durant que les Daces tailloient ses armées en pieces. [Ces carnages peuvent avoir esté l'effet de la revolte de L. Antonius, "qu'il faut apparemment mettre en cette année ;] '& Dion dit qu'elle arriva vers le mesme temps qu'on estoit occupé contre Decebale. Eus. chr. Oros.l.7.c.10. p.212.1.c. Note 8. Dio, l.67. p. 764.b.

'L. Antonius estoit gouverneur"de la haute Germanie,ᵃoù ne pouvant plus souffrir les cruautez de Domitien, & les railleries sanglantes qu'il faisoit de luy, il se fit declarer Empereur, '& se saisit de l'argent qu'on avoit mis en depost auprés des enseignes des legions [comme en un asyle.] 'Sa revolte causa un grand trouble dans Rome, & on s'attendoit à une grande guerre, [à cause] 'qu'Antoine appelloit les Allemans à son secours. la province de Mayence. Suet.c.6.p.789. ᵃ Vict. epit. Suet.c.7.p.791. Plut. v. Æmil. p.489. Suet.c.6.p.789.

'Domitien partit de Rome avec des troupes pour aller contre luy,'& les Senateurs mesmes que leur grand age dispensoit de se mesler des affaires, & qui vivoient d'ordinaire retirez à la campagne, furent contraints de le suivre, depeur qu'on ne les accusast de l'abandonner dans le peril, & qu'il ne leur en coutast la vie.'Mais des devant qu'il fust parti de Rome, Antoine avoit esté défait, sans qu'il fust rien resté de son armée, '& luy mesme avoit esté tué par L. Maximus, selon Dion, quoique le jeune Victor en donne l'honneur à Appius Norbanus. [C'estoit peutestre le mesme qui avoit ces quatre noms.] 'Au moins on a une lettre de Domitien à L. Appius Maximus; qui apparemment estoit alors Proconsul de la Bithynie : '& une inscription attribue à Appius Maximus la gloire d'avoir achevé la guerre de Germanie, avec un second Consulat: ce qui convient tout à fait à ce temps-ci, puisque les fastes marquent un Maxime Consul pour la seconde fois en l'an 103. ' Durant que Antoine & [Maxime] estoient aux mains [sur les bords du Rhein,] les Allemans qui venoient au secours d'Antoine [parurent de l'autre costé.] Mais le fleuve s'estoit tellement enflé tout d'un coup, qu'ils ne le purent passer.' La teste d'Antoine fut apportée à Rome, & exposée publiquement. Plut. p.489. Dio, l.67. p. 764. d. c. Plut. p.489. Dio, l.67. p. 764. b|val. p. 709. Plin.l.10.ep.61. p.60. Onu.in fast. p. 216. a. b. Suet.c.6.p.789. Dio,val p.709.

Suet.p.789.|n.2. 'On assure que le jour mesme de la bataille un aigle vint se poser à Rome sur une statue de Domitien, & jetta de grands cris comme de joie: p.78 | Plut. v. Æmil. p.489. '& peu aprés le mesme jour, il se repandit tout d'un coup un bruit parmi le peuple qu'Antoine avoit esté vaincu & tué. Beaucoup dirent qu'on avoit apporté sa teste à Rome, & qu'ils l'avoient vue eux mesmes: de sorte que plusieurs des magistrats offroient déja des sacrifices. Cependant lorsqu'on voulut savoir de qui venoit cette nouvelle, on n'en put trouver l'auteur. Ainsi le bruit se dissipa, & Domitien partit. Mais en chemin il receut des nouvelles assurées de la victoire. Plutarque qui raporte ceci, dit que c'estoit une chose connue de tout le monde.

Dio, l.67.p.764.c. 'L. Maximus fit moins paroistre son courage par la défaite d'Antoine, que par l'action qui la suivit. Car sans considerer le danger où il s'exposoit, il brula toutes les lettres qu'il trouva dans les cassettes d'Antoine, afin qu'on ne s'en pust servir contre personne. c|Suet. c.10. p. 800; Vict. epit. 'Cela n'empescha pas neanmoins que Domitien ne fist une exacte & cruelle recherche de tous ceux qui avoient pris part à ce soulevement: & il y employa une nouvelle sorte de question, en faisant appliquer le feu aux parties les plus sensibles, & que la pudeur oblige le plus de cacher. Il fit mourir sur cela un fort grand nombre de personnes, fit couper les mains à d'autres; & de tous ceux"qui avoient quelque nom, il &c. ne pardonna qu'à d'eux. Suetone dit que ces cruautez ne se firent que quelque temps aprés.

Suet.c.7.p.761. 'La revolte d'Antoine donna occasion à Domitien de faire quelques changemens dans la milice. "Il ne voulut point que &c. deux legions eussent un mesme quartier d'hiver.

Dio, l.67. p. 764. c. 'Dion aprés avoir parlé de la revolte d'Antoine, dit que dans le mesme temps il y avoit à Rome & dans toute la terre des gents qui perçoient ceux qu'ils vouloient avec des"poinçons βελόναις. empoisonnez: de sorte que beaucoup mouroient sans savoir [qui les avoit blessez.] Neanmoins quelques uns des assassins furent decouverts & punis.

Suet.l.6.c.57. p.655. 'Il y avoit déja vingt ans que Neron estoit mort, "lorsqu'un V.Neron § 31. inconnu pretendit passer pour estre ce prince. Il se retira parmi les Parthes, qui le receurent fort bien, & luy donnerent de Tac.l.1. c.2. p.5. grands secours, dit Suetone: 'jusqu'à estre prests d'entreprendre pour luy la guerre contre les Romains. [a] a Suet. p.655. Ils le rendirent neanmoins enfin à Domitien, quoiqu'avec peine: [& c'est sans Sili.l.3.p.51. doute le sujet] 'des triomphes que Silius luy attribue sur le Gange,

Gange, sur les Bactres, & en un mot sur tout l'Orient.



ARTICLE XIV.

Guerres vers le Rhein: Du Consul Glabrion: Rejouissances à Rome aprés la guerre des Daces.

L'AN DE JESUS CHRIST 89, DE DOMITIEN 8, 9.

V. § 6. [[a]*T. Aurelius*] '*Fulvius II*, *&* *Atratinus*, *Consuls.* Chr.Al|Idat| Cusp.

XVII. XVIII. XIX. XX. XXI. [a] DOMITIEN prit[a]cinq fois le titre d'Imperator en la 8[e] année de son regne: [b] ce qui fait que diverses personnes habiles croyent qu'il y faut mettre son second voyage contre Decebale. a Goltz. p. 60| Onu. in fast. p. 211. g. b Nor. ep. cons. p. 175|Pagi, an. 88. § 2.

[c] Occo raporte aussi à l'an 89, diverses medailles qui marquent des trophées remportées sur les Allemans: '& Stace veut que le Rhein ait esté subjugué deux fois par Domitien. [Mais tous ces triomphes se peuvent fort bien entendre]'des malheurs que Tacite dit estre arrivez vers ce temps-ci aux Romains dans la Germanie. c Occo, p. 212. Stat. theb. l. 1. v. 19. p. 40. Tac. v. Agr. c. 41. p. 151.

NOTE 9. 'Eusebe dit que Domitien chassa[a]cette année de Rome tous les astrologues & les philosophes, comme ils en avoient déja esté chassez [sous Vespasien. Mais pour les philosophes, nous

V. § 18. verrons[a]qu'ils ne furent chassez qu'en 94 ou 95.] Eus. chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 90, DE DOMITIEN 9, 10.

'*Domitianus Augustus XV*, *&* *Nerva*, *Consuls.* Chr.Al | Idat.

'Ce Nerva est assurément M. Cocceius Nerva, qui succeda à Domitien en 96, & qui fut Consul pour la troisieme fois en 97. Il l'avoit esté pour la premiere en 71. 'On cite de Dion que Domitien l'avoit banni l'année precedente, l'avoit aussitost rappellé & l'avoit designé Consul. [Je ne le trouve ni dans Dion, ni dans aucun autre.] 'Philostrate dit seulement que Nerva qui regna aprés Domitien, fut banni à Tarente: mais il paroist que ce ne fut qu'aprés ce temps ci. Onu. in fast. p. 212. a. Pet. chr|Calv. Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 325. b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 91, DE DOMITIEN 10, 11.

[*M:*] '*Ulpius* [1] *Trajanus*, *&* *Acilius Glabrio*, *Consuls.* Dio, l. 67. p. 765 a| Idat| Chr. Al.

[d] Ce Trajan est celui qui succeda à Nerva dans l'Empire, [aussi bien que dans le Consulat.] On pretend que les mesmes signes predirent cette année à luy l'Empire, & la mort à Glabrion son collegue: ce que l'histoire n'explique pas. 'Mais pour la mort de Glabrion, elle vint particulierement de ce que Domi- d Dio, l. 67. p. 765. a. p. 766. b| Juv. sat. 4. p. 114. 115.

1. Idace & la chronique d'Alexandrie mettent Glabrion le premier.

tien l'ayant obligé, quoiqu'il fust Consul, de combattre contre un grand lion, non seulement il n'en fut pas blessé, mais mesme il le tua. Cette adresse si peu digne d'envie, ne l'aissa pas de piquer sensiblement Domitien. On luy trouva ensuite d'autres crimes : car on n'en manquoit jamais alors: 'Domitien le bannit, & puis le fit mourir, comme coupable d'avoir voulu troubler l'Etat: 'mais ce ne fut ce semble qu'aprés Flavius Clemens, [c'est à dire sur la fin de l'an 95.] 'Baronius pretend que Domitien le fit mourir "parcequ'il faisoit profession de la religion Chrétienne, & le met sur cela entre les Martyrs les plus illustres. [Nous souhaiterions qu'il en eust de bonnes preuves. Mais nous sommes contraints d'avouer que l'endroit de Dion qu'il cite pour cela, n'en dit rien dutout. Aussi l'Eglise ne l'honore point entre les Martyrs.

Suet. c. 10. p. 798.
Dio, l. 766. a. b.
Bar. 94. § 1| Cyp. dis. 11. c. 16. p. 237.
&c.

Eusebe, comme nous avons dit, met en cette année le triomphe de Domitien sur les Daces, qui peut bien neanmoins avoir precedé d'un an ou deux.] 'Ce triomphe fut suivi de quantité de spectacles, de combats, & d'autres divertissemens durant le jour & durant la nuit, où l'on voyoit mesme combattre des femmes. Durant qu'on representoit un combat naval, il arriva un grand orage avec une pluie furieuse. Domitien demeura neanmoins, en changeant souvent de casaque. Mais il voulut aussi que tous les autres demeurassent, quoiqu'ils n'eussent pas tant de casaques que luy à changer : de sorte que presque tous ceux qui estoient du combat, & beaucoup de spectateurs en tomberent malades, & mesme en moururent.

Dio, l. 67. p. 762. 763| Suet. c. 4. p. 784.

'Dion décrit amplement le festin que Domitien fit alors aux principaux des Senateurs & des Chevaliers durant la nuit dans une chambre toute noire, "& où tout ne representoit que la mort : de sorte que chacun s'attendoit à n'en pas sortir. Ils furent neanmoins renvoyez chez eux conduits par les gents de l'Empereur, ce qui augmenta leur crainte. Lorsqu'ils commençoient à se rassurer un peu, on les vint demander de la part de l'Empereur. Chacun crut qu'on venoit luy annoncer l'arrest de sa mort: mais c'estoient des presens que Domitien leur envoyoit pour les consoler des frayeurs qu'il leur avoit faites.

p. 769.
&c.

'On raporte aux rejouissances du triomphe de Domitien, quelques epigrammes de Martial, & les saturnales de Stace.

Pagi, an. 88. § 8. 9.

'Voilà comment Domitien celebroit ses victoires pretendues, ou plutost, disoient les Romains, comment il faisoit la pompe funebre de ceux que sa mauvaise conduite avoit fait perir dans

Dio, p. 763. c.

la Dace, & de ceux qu'il avoit luy mesme fait mourir à Rome, dont il augmenta alors le nombre par de nouveaux meurtres. Un homme ayant enterré un de ces malheureux, parcequ'il estoit mort sur ses terres, il fut puni de cette action d'humanité par la perte de tout son bien.

'Ce fut aprés ses deux triomphes que Domitien eut la vanité de faire donner au mois de septembre son nom de Germanicus, parcequ'il y avoit commencé son regne, & au mois d'octobre celui de Domitien, parcequ'il y estoit né. Mais aprés sa mort ces deux mois reprirent leurs noms ordinaires. 'Il paroist qu'il ferma aussi alors le temple de Janus. Suet. c. 13. p. 804. 805 | Eus. chr | Macrob. l. 1. c. 12. p. 813. Stat. sil. 4. c. 1. v. 13. 44. p. 25.

ARTICLE XV.

Domitien fait enterrer vive Cornelia premiere Vestale; veut faire arracher une partie des vignes.

1. 'Eusebe met encore sur [1] l'an 91, la mort de Cornelia la premiere des Vestales. 'Elle avoit esté accusée autrefois d'avoir manqué à son honneur, & renvoyée comme innocente. Elle fut accusée de nouveau sous Domitien, 'qui fut ravi d'avoir occasion de faire mourir une Vestale selon la forme des anciens Romains, qui estoit de la faire enfermer sous terre toute vive. Car il s'imaginoit rendre son regne illustre par cet exemple. Eus. chr. Suet. c. 8. p. 794. Plin. l. 4. ep. 11. p. 238.

V. § 4. 'Il avoit déja fait mourir "trois Vestales; mais il leur avoit laissé choisir leur mort. Suet. c. 8. p. 794.

'Il assembla donc les Pontifes, & condanna Cornelia, qui avoit esté convaincue selon Suetone. Mais Pline soutient qu'elle n'avoit esté ni presente au jugement, ni entendue: 'Il semble la vouloir justifier & par l'injustice de la procedure faite contre elle, & par la pudeur qu'elle témoigna dans le supplice: '& il dit que cette execution passoit parmi le peuple "pour une injustice & une cruauté tres odieuse. 'Avec tout cela neanmoins il n'ose pas dire asseurément que Cornelia ne fust pas coupable. 'Dion parlant en general de ce qui se fist sous Domitien contre les Vestales, dit qu'on y agit avec une extreme dureté, & que Helvius Agrippa l'un des pontifes, en fut tellement saisi d'horreur, qu'il tomba mort dans le Conseil. (&c.) p. 794 | Plin. l. 4. ep. 11. p. 239. Plin. p. 239. 241. p. 238. 241. p. 240. Dio, l. 67. p. 766. a. b.

'Diverses personnes furent dechirées publiquement à coups de fouet jusqu'à rendre l'ame, comme complices des crimes de a | Suet. p. 794 | Eus. chr. & Al.

1. La chronique d'Alexandrie, p. 388, la met en 89.

Plin.l.4.ep.11. p 241. Cornelia. [On ne dit point s'ils les avouerent, & la suite fait juger que non.] 'Il est certain que Celer traité d'une maniere si cruelle & si indigne, quoique Chevalier Romain, protesta p.237. jusqu'à la mort qu'il estoit innocent. 'Valerius Licinianus qui avoit esté Preteur, & l'un des plus eloquens hommes de ce p.241. temps là, 'fut accusé sur le mesme sujet, parcequ'il avoit caché chez luy une femme de la maison de Cornelia: on luy fit entendre sous main que l'unique moyen d'eviter le traitement qu'on faisoit aux autres, estoit d'avouer son crime, & celui de Cornelia. Il s'y resolut, & Herennius Senecio en vint dire la nou- p.242. velle à Domitien, 'qui témoigna ouvertement s'en rejouir, jusqu'à dire que Licinien le justifioit. Il falut neanmoins le bannir, & confisquer ses biens: mais Domitien adoucit beaucoup sa peine. "Nerva luy permit depuis de demeurer en Sicile; où &c. p.237. sous Trajan, 'il devint de Senateur Romain professeur en eloquence.

L'AN DE JESUS CHRIST 92, DE DOMITIEN 11, 12.

Nor.ep.consf. p.37; Cusp.p. 327, &c. '*Domitianus Augustus XVI, & Q. Volusius Saturninus, Consuls.*

a Euf.chr. b Suet.c.7.p. 791. [a] Eusebe met en cette année [1] l'edit de Domitien contre les 1. vignes. [b] Car y ayant eu beaucoup de vin, & tres peu de blé, il s'imagina qu'on avoit plus de soin de l'un que de l'autre: & sur cela il ordonna qu'on ne planteroit plus aucune nouvelle vigne dans l'Italie; & que dans les provinces on arracheroit au moins Philst.v.Ap.l. 6.c.17.p.316. d) soph.21.p. 520.521. la moitié de celles qui y estoient. 'Philostrate en parle mesme comme s'il eust ordonné de les faire toutes arracher, au moins dans l'Asie; parce, dit-il, que l'on attribuoit au vin les seditions qui y arrivoient dans les villes. Toute l'Asie luy deputa pour cela Scopelien qui professoit l'eloquence à Smyrne. Il y réussit si bien, dit Philostrate, qu'il obtint non seulement que l'on continueroit à cultiver les vignes, mais que mesme ceux qui ne le feroient pas seroient mis à l'amende. Ainsi il revint comblé d'honneur, & des presens que Domitien luy avoit faits, comme Suet.c.14.p. 805. c'estoit alors la coutume. 'On crut que ce qui porta particulierement Domitien à abolir son edit, fut qu'on avoit semé des billets, qui portoient que quoiqu'il fist, il resteroit encore assez Eutr.& Vop.v. Pr.p.240.c.n. C.p.245.1.f. de vin [2] pour le sacrifice où l'on immoleroit Cesar. 'Il semble 2. neanmoins que son edit ait subsisté dans la plus grande partie de l'Occident jusques à Probe, [c'est à dire durant pres de deux-cents ans.]

1. La chronique d'Alexandrie le met encore deux ans plustost, en l'an 90, *p. 588.*
2. Ὅσον ἐπισπεῖσαι Καίσαρι θυομένῳ.

'On voit par quelques medailles, que la ville de Calcide en Syrie commençoit son ere & la supputation de ses années en l'autonne de l'an 92: d'où l'on tire que ce petit royaume possedé autrefois par le frere & par le fils du grand Agrippa dernier Roy de Judée, avoit alors esté éteint & uni à l'Empire par Domitien; ce qui fit prendre à ceux de Calcide le nom de Flaviens. Cela se fit peutestre aprés la mort d'Aristobule, 'qui estoit Roy de Calcide en l'an 72. Nor. epo. p. 273.274. Jos. bel. l.7.c. 28.p.984.



ARTICLE XVI.

Mort d'Agricola: Action genereuse de Pline.

L'AN DE JESUS CHRIST 93, DE DOMITIEN 12, 13.

'Pompeius Collega, & Priscus, Consuls. Tac. v. Agr. c. 44. p. 152|Idat. Chr. Al | Cusp. p.338. a.

[a] PLINE met Pompeius Collega entre les Consulaires qui vivoient sous Trajan.[b] On trouve par une inscription que M. Lollius Paulinus Valerius Asiaticus Saturninus, & C. Antius Julius Quadratus[1], estoient subrogez Consuls le 13. de juillet. a Plin. l.2.ep. 11.p.107. b Onu. in fast. p.212. d.

'Cnæus Julius Agricola qui avoit gouverné sept ou huit ans l'Angleterre, mourut le 23 aoust de cette année "dans la 54 ou 56e année de son age. 'Tout le peuple témoigna sentir sa mort, & en avoir d'autant plus de douleur qu'on estoit persuadé que Domitien l'avoit fait empoisonner. Il est certain au moins qu'il eut plus de soin que n'en ont d'ordinaire les Princes, de l'envoyer visiter dans sa maladie par les principaux de ses affranchis & de ses medecins, & de se faire promtement donner avis de sa mort. Neanmoins Tacite son gendre n'en veut rien assurer. 'Il ne fut pas present à sa mort, parcequ'il estoit alors hors de Rome depuis quatre ans. 'Il composa sa vie du temps de Trajan, & en donne une grande idée. [Sans cette vie, & un passage de Dion, nous n'aurions aucune connoissance d'un homme que l'entiere conqueste de l'Angleterre doit avoir rendu fort celebre en ce temps là.] NOTE 10. Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. c. 43. c.45. p.153. c. 44.

'Lorsqu'il mourut, Bebius Massa l'un des principaux auteurs des maux que l'on souffroit alors, estoit luy mesme accusé 'd'avoir pillé la Betique. Le Senat donna pour avocats contre luy à ceux de cette province, Herennius Senecio qui en estoit c.45 | l.4.c.50 p.101. Plin. l.7. ep.33. p.452.453.

1. De ces deux Consuls qui ont tant de noms, Goltzius en fait quatre dans ses fastes. Mais Onuphre & l'inscription qu'il raporte n'en font que deux.

originaire, & y avoit esté Questeur, avec Pline le jeune. Bebius fut condanné par le Senat à leur poursuite, & on ordonna que ses biens seroient mis sous la garde des Consuls. Comme on voyoit les Consuls prests à s'occuper à d'autres affaires avant que de songer à saisir les biens de Bebius, Senecion eut peur qu'il n'en detournast cependant une partie; de sorte qu'il se resolut de presser les Consuls de saisir, & il vint prier Pline d'agir encore en cela conjointement avec luy. Pline luy representa que cela ne regardoit plus les avocats: mais comme il vit que Senecion se jugeoit engagé d'honneur à faire encore ce pas pour des peuples qui luy estoient si unis, il luy dit qu'il se croyoit aussi engagé à ne luy pas laisser faire seul.

p.453. 'Ils furent tous deux parler aux Consuls. Bebius qui estoit present, s'emporta contre Senecion, "& demanda ajournement contre luy pour un crime de leze majesté. A ce mot tout le monde trembla: mais Pline sans s'effrayer, dit tout haut, Que Bebius en ne se rendant point denonciateur contre luy aussibien que contre Senecion, sembloit l'accuser d'agir avec moins de zele que son ami dans une affaire qui leur estoit commune, qu'il seroit neanmoins fort fasché qu'on eust de luy une si mauvaise opinion. 'Cette action exposoit extremement Pline, [quoiqu'on ne voie pas qu'il luy en soit rien arrivé.] [a] Aussi elle fut extrémement estimée, & Nerva qui pouvoit estre alors dans son exil de Tarente, luy écrivit pour lui en témoigner sa joie. 'Pline mesme pria depuis Tacite de ne la pas oublier dans son histoire, qu'il s'imaginoit ne devoir perir jamais. [Mais la lettre par laquelle il l'en prioit, a plus duré que cette histoire.]

impietatis reum postulat.

p.452|l.3.ep.4. p.157. a l.7.ep.33. p.453.454. p.452.454| Pagi, an.90. § 4.

'Il faut mettre apparemment en cette année le voyage que fit Domitien contre les Sarmates [b] aprés la guerre des Daces. [c] Car les Sarmates ayant taillé en pieces une legion avec son Colonel, ou plusieurs legions selon Eutrope, il fut obligé de marcher contre eux en personne. [d] Il eut à combatre les Marcomans dans cette expedition aussibien que les Sarmates. [On ne sçait point ce qui s'y passa,] 'mais seulement que Domitien se pretendit victorieux; 'à quoy on raporte le titre d'Imperator qu'il prit en sa treizieme année pour la 22[e] & derniere fois. 'Il revint à Rome [en l'an 94] au mois de janvier, [e] & se contenta de presenter une couronne de laurier au Capitole [f] sans triompher. Stace parle de cette guerre, [g] & Martial la marque en plusieurs de ses epigrammes avec ses flateries ordinaires pour Domitien, qu'il y traite partout de dieu.

NOTE 12.

Nor. ep.cons. p.175.176. b Stat. sil 3. v. 398 p.22. c Suet. v. Dom. c.6. p.788. d Stat. sil.3.v. 398. p.22. Suet.c.6.p.789. Noris, p.176. Mart.l.7. epi. 7. p.405|l.8. epi 8 p.413. e Suet. p.789. f Stat. p.22. g Mart. l.7. epi. 1.4-7. l.8. epi. 25.

ARTICLE XVII.

La cruauté de Domitien augmente; il fait mourir Helvide & Senecion.

L'AN DE JESUS CHRIST 94, DE DOMITIEN 13, 14.

NOTE 12. *Asprenas*, " *& Lateranus, Consuls.*

[MARRICINUS ou Aretinus Clemens peut avoir aussi esté Consul cette année, mais subrogé à quelque autre.]'Le fils du poete Silius Italicus a esté Consul de la mesme maniere, & peutestre vers le mesme temps. Mart. l. 8. epi. 54. p. 217.

[L'histoire ne nous fournit rien de particulier pour l'an 94. Nous y pouvons mettre ce que dit Tacite,] 'qu'avant la mort d'Agricola, Domitien n'avoit"affligé la Republique que par intervalles; mais que depuis il luy fit une guerre continuelle & sans relasche; qu'on vit le Senat assiegé, & environné de soldats, plusieurs Consulaires abatus "d'un seul coup, & les dames les plus illustres fugitives & exilées. [On y peut raporter encore l'idée generale que le mesme historien donne de ce regne,]'où les mers estoient pleines d'exilez, & les isles de sang, quoique le plus grand carnage fust dans Rome mesme. La noblesse, les biens, [tout ce que les hommes estiment de grand,] estoit devenu funeste. C'estoit un crime d'avoir esté dans les dignitez; c'en estoit un de n'y avoir pas voulu estre, & le plus grand de tous estoit d'estre homme d'honneur. On detestoit les crimes des delateurs, & on n'estoit pas moins indignez de les voir recompensez, les uns par les sacerdoces & les Consulats qu'ils avoient arrachez aux innocens, les autres par des intendances, & par la faveur du cabinet, tous par un plus grand pouvoir de se faire haïr par leurs violences, & de faire trembler sous eux tout le monde.'On achetoit les esclaves pour perdre leurs maistres, les affranchis pour trahir leurs patrons; les maris estoient livrez par leurs femmes; & qui n'avoit point d'ennemis en trouvoit dans ses amis mesmes.'Ainsi au milieu de la paix on voyoit renaistre les maux des anciennes guerres des esclaves [& des alliez; & on en eprouvoit de plus grands encore,] 'puisqu'on ne pouvoit trouver ni secret, [ni repos, ni assurance] dans sa maison mesme.

Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. — *exhausit.* — *una strage.* — l. 1. c. 2. p. 5. — p. 5. | Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 325. c. — Plin. panc. p. 75. — Apol. Ty. v. p. 325. c.

'Un siecle si fecond en mauvais exemples ne laissa pas d'en produire aussi de bons. Des meres accompagnerent leurs en- Tac. l. 1. c. 2. p. 5.

fans en exil, & des femmes leurs maris. Il y eut des parens genereux, des gendres constans, des esclaves fideles jusqu'à se moquer des tourmens; il y eut des morts glorieuses par la generosite avec laquelle on les souffrit, & comparables à celles que vante l'antiquité.

'Entre les personnes illustres que Domitien fit mourir alors, Tacite marque Helvide, Rustique, & Senecion. [a] Helvide estoit fils d'Helvidius Priscus, dont nous avons vu la mort sous Vespasien. 'Le fils fut elevé au Consulat. Il avoit un grand nom, dit Pline, qu'il soutenoit par ses grandes qualitez. Mais il se cachoit, & se retiroit autant qu'il pouvoit par la crainte d'un temps si fascheux. 'On ne laissa pas de l'accuser d'avoir voulu se moquer sous des noms empruntez du divorce de Domitien, dans un poeme qu'il avoit fait. 'Il fut accusé devant le Senat : & lorsqu'on y traitoit son affaire, Publicius Certus l'un des juges, qui avoit esté Preteur, mit la main sur luy, '& assisté apparemment de plusieurs autres Senateurs, le mena en prison; 'voulant faire sa cour [à Domitien] par une barbarie tout à fait indigne d'une personne de sa qualité, & qui fut regardée comme le plus honteux de tous les crimes de ce regne. 'Helvide ne put echaper à la cruauté de Domitien : [b] & Certus fut recompensé du Consulat, qu'il devoit ce semble exercer en 98. [c] Mais aprés la mort de Domitien, Pline demanda à estre receu accusateur contre luy, pour justifier Helvide, & venger l'honneur du Senat. 'On empescha la suite de cette demande: neanmoins Certus fut privé du Consulat, & mourut peu de jours aprés, s'imaginant voir Pline qui le poursuivoit l'épée à la main. 'Pline publia les discours qu'il avoit faits contre luy dans le Senat; & il les appelle Des livres. Mais ils sont perdus.]

'Nous avons déja dit qu'Herennius Senecio s'estoit rendu criminel en poursuivant genereusement Bebius Massa. [Outre cela,] 'depuis plusieurs années qu'il avoit esté Questeur, il n'avoit demandé aucune charge; & enfin il avoit écrit la vie d'Helvidius Priscus, 'à la priere de Fannia sa veuve, & sur les memoires qu'elle luy en avoit donnez. [d] Metius Carus le poursuivit [sur cela] comme criminel, '& Domitien le jugea digne du dernier supplice. [e] Fannia avoua sans peine la part qu'elle prenoit à l'histoire de la vie de son mari : & pour cela elle fut depouillée de ses biens, par un arrest du Senat, & envoyée en exil, où elle ne laissa pas de porter l'histoire de son mari : qui estoit la cause de son exil, quoiqu'on luy eust défendu de la garder.

v. Agr. c.45. p. 152.
a n 81. Suet. c. 10. p 791.
Plin. l.9. ep. 13. p 522. 523.
Suet. c.10. p. 799.
Plin. l.9. ep. 13. 522. 526.
Tac. v. Agr. c. 45. p. 152.
Plin l.9 ep. 13. p. 522. 526.
Suet. c.10. p. 799.
b Plin. l 9. ep. 13 p. 525. 528. 529.
c p. 525. 528.
p. 528. 529.
p 522. 529.
l.7. ep. 33. p. 453.
Dio, l.67. p. 765. c.d.
Plin. l.7. ep. 19. p. 431.
d l.1. ep 5. p. 10.
Dio, l.67. p. 765. d.
e Plin. l 7. ep. 19. p. 431. 432.

atrox.

der.

der.' Arria sa mere [veuve de Pætus Thrasea] fut aussi bannie: & elles furent toutes deux rappellées au commencement de Nerva. 'Pline fait un grand eloge de Fannia. l. 9. ep. 13. p. 523. l. 7. ep. 19. p. 431. 432.

a Mais Tacite se plaint beaucoup de ce qu'on avoit fait un crime à Senecion des louanges de Priscus, & à Rusticus, comme nous allons voir, de celles de Thrasea, jusqu'à faire mourir les auteurs, & faire bruler publiquement les ouvrages de ces grands esprits par la main des magistrats, pour faire ignorer si on l'eust pu, ce qui estoit sceu de toute la terre; pour opprimer la liberté du Senat, 'reduit par la crainte à donner des arrests si injustes; b & pour étoufer la voix du peuple Romain. a Tac. v. Agr. c. 2. p. 139. Plin. l. 7. ep. 19. p. 432. b Tac. v. Agr. c. 2. p. 139.



ARTICLE XVIII.

Mort de Rustique: Tous les philosophes sont chassez de Rome.

'LUCIUS Junius Arulenus Rusticus, faisoit profession de la philosophie stoïcienne. c Il estoit Tribun du peuple en 66, lorsque Thrasea fut condanné sous Neron par un arrest du Senat: & il estoit prest à s'opposer à cet arrest en qualité de Tribun, si Thrasea mesme ne l'eust retenu. 'Il estoit Preteur en 69; & Vitellius l'ayant deputé pour obtenir quelque accord des troupes de Vespasien, il fut fort mal receu, & mesme blessé, sans qu'on respectast ni le droit des gents, ni la qualité de sa personne. 'Il se rendit criminel, comme nous venons de dire, en faisant l'eloge de Thrasea, & mesme de Priscus, selon Suetone, & les appellant tous deux des hommes tres saints. d Marcus Regulus fut un de ses accusateurs, témoigna ouvertement se rejouir de sa mort, & publia mesme un livre où il le chargeoit d'injures. 'Pline le jeune qui avoit esté formé par Rustique, en fait paroistre une grande estime. Tac. v. Agr. c. 82. p. 155. c an. 16. c. 26. p. 274. l. 3. c. 80. p. 83. v. Agr. c. 2. p. 139; Dio, l. 67. p. 765. c | Suet. c. 10. p. 799. d Plin. l. 1. ep. 5. p. 10. ep. 14. p. 37.

'Plutarque dit que Domitien ne le fit mourir, que parcequ'il estoit jaloux de l'estime qu'on en faisoit. Il raporte que comme luy mesme parloit un jour publiquement à Rome, Rustique qui l'ecoutoit receut une lettre de l'Empereur, qu'un soldat luy vint apporter. Il interrompit son discours, & tout le monde fit silence afin que Rustique lust la lettre. Mais Rustique ne voulut point l'ouvrir que Plutarque n'eust achevé: & tout le monde estima beaucoup cette gravité si opposée à la curiosité & à l'empressement qu'ont les autres dans ces rencontres. 'On marque que Domitien peu avant que d'estre tué, songea que Rustique Plut. curio. p. 927. Dio, l. 67. p. 767. b. c.

 L'an de J.C. 94, de Domitien 13, 14.

M. Aur. v p. 23. b. venoit à luy l'épée à la main.'Junius Rusticus * philosophe stoïcien, que M. Aurele honoroit comme le principal de tous ses maistres, & qu'il eleva à de grands honneurs, [pouvoit estre † le petit-fils de celui-ci.] * V. Marc Aurele § 2. † Note 13.

Plin. l. 1. ep. 14. p. 37. 38. a ep. 5. p. 13 | Tac. v. Agr. c. 45. p. 152. b Plin. l. 3. ep. 11. p. 180 | not. c Suet. c. 10. p. 797. 'Junius Mauricus son frere, [dont Pline parle toujours avec grande estime, eut part à sa disgrace,] a & fut banni en ce temps-ci, mais rappellé sous Nerva. b Pomponia Gratilla qu'on dit avoir esté femme de Rustique, fut traitée de mesme.

c Domitien fit aussi tuer un Hermogene de Tarse, qui avoit écrit une histoire, " s'imaginant qu'elle parloit contre luy sous le nom des autres : & il fit crucifier les libraires qui la debitoient. propter quasdam figuras.

Dio, l. 67. p. 765. d. Suet. c. 10 p. 799 | Gell. l. 15. c. 11 p. 371 d Tac. v. Agr. c. 2. p. 139. 'L'amour de la philosophie qui avoit beaucoup contribué à faire mourir Senecion & Rustique en fit encore perir plusieurs autres ; & tout le reste des philosophes fut chassé de Rome '& de l'Italie par un arrest du Senat, rendu particulierement à l'occasion de Rustique. d Il sembloit que Domitien voulust bannir tout ce qui pouvoit servir à regler les mœurs des hommes. [Mais Dieu les vouloit regler par une sagesse plus solide & plus humble que n'estoit celle des philosophes.] 'Epictete [ce

Gell. l. 15. c. 11. p. 371. celebre stoïcien, [fut un de ceux que cet arrest obligea de quitter Rome. 'On pretend que Telesin qui avoit esté Consul sous

Apol. Ty. v. l. 7. c. 5. p. 323. c. d. Neron, aima mieux sortir aussi de Rome comme philosophe, que de s'y conserver dans sa dignité [en renonçant à cette profession.]

Plin. l. 3. ep. 11. p. 185-188. 'Pline fait un grand eloge du philosophe Artemidore, qui fut aussi obligé alors de sortir de Rome. Il estoit gendre de " C. Musonius [Rufus, & plus ancien sans doute que celui ¶ qui a écrit aprés la mort d'Adrien sur l'interpretation des songes.] V. Neron § 22. ¶ V. Marc Aurele § 34.

p. 186. 'Il avoit fait de grandes dettes, mais pour de bonnes raisons, dit Pline, qui emprunta tout l'argent qu'il falloit pour l'acquiter, & luy en fit don, lorsque d'autres de ses amis plus riches & plus puissans que luy, ne témoignoient pas se mettre beaucoup en peine de son besoin.

Ibid. 'Pline l'alla voir en un lieu où il s'estoit retiré hors de la ville : ce qui n'estoit pas peu dangereux pour luy ; & d'autant plus que toutes ses demarches se remarquoient d'avantage, parcequ'il estoit alors Preteur. Il savoit mesme qu'il estoit suspect : & il estoit impossible qu'il ne le fust pas, [faisant profession d'estre homme d'honneur,] & estant ami de Senecion, d'Helvi-

l. 7. ep. 27. p. 445. de, & de Rustique qu'on venoit d'executer.'On trouva en effet

parmi les papiers de Domitien, un memoire que Metius Carus avoit donné contre luy : de sorte que si ce prince n'eust pas esté tué, il se fust bientost vu mis en justice, & traité en criminel. 'Il dit que Domitien l'avoit elevé aux dignitez avant que de faire profession de haïr les bons : & que voyant ensuite le chemin que ce prince vouloit qu'on prist pour arriver au Consulat, il avoit mieux aimé estre du nombre de ceux qui gemissoient dans la vue des maux des autres, & dans l'attente du mesme sort. 'Nous dirons par occasion, qu'il raporte comme une chose tres assurée, que vers ce temps-ci deux de ses domestiques en dormant avec d'autres virent des gents qui entroient par les fenestres, & leur venoient couper les cheveux ; & qu'aprés s'estre eveillez ils trouverent leurs cheveux à terre. pane. p. 168. l. 7. ep. 27. p. 445.

'Les philosophes effrayez par la persecution de Domitien, quitterent [la pluspart] l'habit de leur profession, & s'enfuirent les uns dans les extremitez les plus occidentales des Gaules, les autres dans les deserts de la Libye & de la Scythie. 'Dion Chrysostome sophiste s'enfuit dans le pays des Getes, où il demeura inconnu tant que vécut Domitien, allant de costé & d'autre, gagnant sa vie à bescher, à porter de l'eau, & à d'autres ouvrages semblables, sans autre consolation que d'un traité de Platon & d'une harangue de Demosthene qu'il avoit portez avec luy. 'Il y eut d'autres philosophes qui se tirerent de sa persecution, en se joignant aux plus forts, & en prenant part eux mesmes aux crimes des delateurs. Philst. v. Ap. l. 7. c. 2. p. 323. b. v. soph. 7. p. 492. b. c | Bar. 85. v. Ap. l. 7. c. 2. p. 323. b. c.



ARTICLE XIX.

Nerva est banni : Conjuration de Celsus : Mort de Clement Consul Chrétien, & d'Epaphrodite.

'PHILOSTRATE pretend qu'au milieu de cette tempeste Apollone de Tyanes vint à Rome, [a] & y trouva de la faveur auprés de Casperius Ælianus, qui estoit alors Prefet du Pretoire. [Nous parlerons autrepart plus amplement" de ce qui regarde Apollone, & de ce qui luy arriva en cette occasion. Nous dirons seulement ici] 'qu'estant consideré par Nerva, par un Rufus, & par [Salvidienus] Orfitus, il taschoit de les porter à former une conspiration contre Domitien ; [car sa philosophie s'accordoit aisément avec bien des crimes :] '& il faisoit de mesme tout ce qu'il pouvoit pour soulever les peuples con- Philst. v. Ap. l. 7. c. 4. 5. p. 326. 328. a c. 8. p. 341. | Dio, l. 68. p. 770. d. V. son titre. Apol. Ty. v. l. 7. c. 3. p. 325. a. b. c. c. 2. 3. p. 323. 324.

c.3.p.325.d. tre luy. 'Son historien pretend que Nerva & les deux autres songerent en effet à une conjuration, mais qu'ils manquerent a.b. de courage : '& Domitien [soit qu'il en eust eu quelque connoissance, soit seulement] parcequ'on les jugeoit dignes de l'Empire, les accusa d'y aspirer, relegua Rufus & Orfitus dans des isles, & ordonna à Nerva de se retirer à Tarente.

c.4.p.327. 'Ce fust aussitost aprés cela qu'Apollone vint à Rome, [en l'an 94 au plustard selon sa vie, vers le mois d'aoust ou de septembre.] p.326. 'Domitien vouloit faire mourir Nerva & les deux autres: Suet. c.10.p.798. '& il l'executa à l'egard de Salvidienus Orfitus, accusé d'avoir voulu brouiller l'Etat.] Je ne trouve rien de Rufus. Pour Nerva, Dieu le reservoit à d'autres choses.]

Marti.l.10 epi.35.p.430. a Juv. ap. p.491.492. 'Sulpicia dame Romaine dont Martial loue les mœurs & la poesie, [a]fit un poeme sur cette expulsion des philosophes, où elle maltraite fort Domitien, & le menace de la mort. [C'est la seule piece qui nous reste] p.490.|Voss.po.lat.c.2.3.p.22.47. 'd'un grand nombre de poesies qu'elle avoit faites. Ce n'est pas neanmoins la premiere Romaine qui ait fait des vers, comme elle semble s'en vanter.

L'AN DE JESUS CHRIST 95, DE DOMITIEN 14, 15.

Dio, l.67.p.766.a|Idat. &c. '*Domitianus Augustus XVII, & Flavius, Clemens, Consuls.*

b Stat.sil.4.c.1.v.4.p.25|Pagi, an.65.§3.4. [b] Nous avons un poeme de Stace sur ce 17[e] Consulat de Domitien, qui fut aussi le dernier, parceque Dieu termina sa vie l'année suivante.

[Ce que nous avons dit de ses cruautez sur l'année precedente, se peut bien aussi raporter au moins en partie à celle-ci: & S. Jerome y met positivement l'expulsion des philosophes quoique le voyage d'Apollone à Rome montre qu'elle s'est faite Dio, l.67.p.765.d.e. en 94, si nous voulons nous arrester à Philostrate.] 'Dion semble aussi nous obliger de mettre en 95 la conspiration que [1] Juvenius Celsus forma contre Domitien avec quelques autres. Il 1. fut decouvert & denoncé : mais avant que d'estre convaincu, il demanda à parler en particulier à Domitien. L'ayant obtenu, "il se prosterna devant luy comme pour l'adorer, le traita cent fois de seigneur & de dieu, & luy protesta que pour luy il estoit innocent du crime dont il estoit accusé ; mais que s'il vouloit luy donner un peu de temps, il s'informeroit de tout, decouvriroit plusieurs coupables, & en fourniroit les preuves. Domitien le laissa aller sur cette esperance : & Celsus en differant toujours sous divers pretextes, sans luy rien decouvrir, gagna

a Plin. l.6.ep.5.p.354|not. 1. 'On croit que c'est Publius Jubentius Celsus Preteur sous Trajan, Consul sous Adrien, & celebre jurisconsulte &c.

L'an de J. C. 95, de Domitien 14, 15.

enfin le temps que ce prince fut tué [l'année suivante.]

'Dion marque qu'en ce temps là [Domitien] fit paver le chemin depuis Sinuesse jusqu'à Pouzoles. 'Stace parle aussi d'un chemin que Domitien avoit fait accommoder. Mais il semble que ce fust pour aller de Rome à Bayes. p.766. a. Stat. sil. 4. c. 3. p. 26. 27.

'La mesme année, dit Dion, il fit mourir Flavius Clemens alors Consul son cousin germain, & bannit Flavie Domitille sa parente, [& apparemment sa niece,] femme de ce Clemens. 'Il bannit [encore] Ste Flavie Domitille fille d'une sœur du mesme Consul. [Mais nous nous reservons à parler de ces personnes illustres en un lieu plus digne d'elles, "où nous montrerons qu'elles ont toutes souffert pour le nom de J. C. Nous parlerons aussi autrepart de la persecution que Domitien fit en ce temps-ci à toute l'Eglise, & de la joie qu'eurent les Fideles de Rome de voir l'Apostre S. Jean sortir de l'huile bouillante.] Dio, l. 67. p. 766. a. Eus. chr. V. Sainte Domitille.

'Aprés la mort de Flavius Clemens, Dion met celle d'Acilius Glabrio, [dont nous avons"parlé par avance,] '& celle d'Epaphrodite affranchi de Neron. 'Domitien qui s'en estoit ce semble servi comme Neron"pour recevoir les requestes qu'on luy presentoit, 'le bannit d'abord, & puis le fit punir du dernier supplice, parce, disoit-il, qu'il avoit aidé Neron à se tuer au lieu de le défendre. Mais c'estoit en effet pour donner de la crainte à ses propres affranchis, afin qu'ils n'entreprissent rien contre luy. Et cela ne les empecha pas neanmoins. [On croit que c'est cet Epaphrodite"à qui Joseph avoit adressé ses Antiquitez des Juifs en l'an 93, lors sans doute qu'il n'estoit pas encore banni.] Dio, l. 67. p. 766. b. V. § 14. Suet. v. Dom. c. 14. p. 806 | l. 6. c. 49. p. 647. *à libellis.* v. Dom. c. 14. p. 806. 807 | Dio, p. 766. c | Plin. panc. p. 100. V. la ruine des Juifs § 81.

ARTICLE XX.

Domitien averti de sa mort prochaine : Parthene & Estienne conjurent contre luy.

L'AN DE JESUS CHRIST 96, DE DOMITIEN 15.

'Caius Fulvius Valens, & Caius Antistius Vetus, Consuls. Dio, p. 766. c | Idat | Onu. in fast. p. 213. a.

CE Valens avoit 90 ans quand il fut Consul : il semble qu'il soit mort dans son Consulat. a Dio, p. 766. c | Onu. p. 213. a.

'Il arriva cette année beaucoup de prodiges à Rome & dans toute la terre : 'il y eut des tonnerres continuels durant huit mois ; & la foudre tomba sur la chambre mesme de Domitien, Eus. chr. Suet. v. Dom. c. 15. p. 807.

p.807.808; Dio, l.67. p.767. c. a Dio, p.766.c| Eutr. v. Nerv.

& sur une de ses statues. 'On raporte plusieurs autres presages qu'on dit qu'eut ce prince a du jugement que Dieu exerça cette année sur luy. [Nous marquerons seulement quelques evenemens extraordinaires que les historiens raportent comme certains, & dont nous laissons l'examen à d'autres.] 'On assure donc que dans la Germanie un Larginus Proculus dit publiquement que Domitien mourroit le 18 de septembre. Le Gouverneur l'envoya sur cela à Rome, & on le presenta à l'Empereur, à qui il soutint la mesme chose. On le condanna à mourir aprés que ce 18 seroit passé, & on le condanna le jour mesme selon Suetone. Mais Domitien ayant effectivement esté tué ce jour là, il fut sauvé, & Nerva luy donna une grande somme d'argent. * &c.

Dio, p.767. c. d, Suet. c.16.p. 809.

Suet. c.15.p.808| Dio, p.767.d| Chr. Al.p.590.

'Un Astrologue nommé Asceletarion ayant esté amené à Domitien, parcequ'il avoit aussi parlé de la mort de ce prince, & l'ayant avoué, Domitien luy demanda s'il savoit bien ce qui luy devoit arriver à luy mesme. Il répondit qu'il seroit bientost mangé des chiens: & sur cela Domitien aprés l'avoir fait [1] tuer, ordonna qu'on eust grand soin de ses funerailles, [& de bruler son corps comme c'estoit alors la coutume.] Mais lorsqu'on le bruloit, il survint un grand orage qui fit retirer tout le monde & éteignit le feu; & les chiens se jettant sur le corps à demi brulé, le mirent en pieces. Un farceur nommé Latinus en fit le conte à Domitien durant son souper pour l'en divertir: mais il en fut fort effrayé, dans la crainte que ce qu'Asceletarion avoit predit de luy n'arrivast de mesme: [& c'estoit peutestre pour cela que Dieu avoit permis cet accident. 1.

Suet.c.16.p.808. 809.

Il ne faut pas s'étonner aprés cela, de ce qu'on dit que] 'Domitien avoit un grand préssentiment du jour & de l'heure mesme de sa mort. 'Mais ce préssentiment ne servoit "qu'à le tourmenter par des craintes, des inquietudes, & des défiances cruelles. Il faisoit trembler tout le monde, ' & tout le monde aussi le faisoit trembler. Il ne se fioit à personne, non pas mesme à ses affranchis, & à ses Prefets du Pretoire qu'il traitoit comme les autres, les irritant par des reproches fascheux, & les faisant mettre en justice lors mesme qu'ils estoient encore dans l'exercice de leur charge. 'Sa propre femme Domitia n'estoit pas plus en assurance que les autres. &c.

c.14.p.805. 806.

Dio, l.67. p. 766. b. c. e.

d.

c| 766. a.

'On raporte qu'un enfant qu'il avoit avec luy pour se divertir à le faire causer, estant un jour dans sa chambre lorsqu'il dormoit, trouva un papier sous son chevet, & l'emporta pour

1. Dion dit que Domitien le condanna à estre brulé vif.

s'en jouer. Domitia l'ayant rencontré, prit ce papier pour voir ce que c'estoit, & fut bien étonnée d'y trouver son nom avec ceux de Norbanus & de Petronius Secundus alors Prefets du Pretoire, de [1] Parthene * Chambellan, & de quelques autres, dont Domitien avoit fait une liste pour les faire tuer. Elle leur montra à tous le papier; & ce fut ce qui les obigea à prendre la resolution de le prevenir, ou à se haster d'executer ce dessein s'ils l'avoient déja resolu. [Suetone qui ne remarque pas cela,] 'dit neanmoins que ses affranchis, les amis les plus intimes, & sa femme mesme, entrerent dans la conspiration. Suet. c. 14. p. 805.

1. * πρόκοιτος.

'La mort de Clement son cousin fut ce qui avança le plus la sienne, [soit par l'horreur & la crainte qu'elle donna à tout le monde;] [a] soit parcequ'elle anima contre luy Estienne affranchi & Intendant des biens de Domitille sa femme, [2] dont on l'obligeoit de rendre conte; & on l'accusa de n'en avoir pas bien usé. 'Cet Estienne se joignit donc aux conjurez; [b] & comme il estoit fort de corps, [c] il s'offrit de faire l'execution. c. 15. p. 807| Apol. Ty. v. l. 8. c. 10. p. 424. a. a Suet. c. 17. p. 809| Apol. Ty. v. p. 424. a. b. Dio, l. 67. p. 766. d. b p. 767. e. c Suet. c. 17. p. 809.

2.

ARTICLE XXI.

Domitien est tué dans son palais.

'Le 18[e] jour de septembre, [d] aprés que Domitien eut passé quelque temps à vider des procés, il rentra dans son appartement 'sur les onze heures du matin. C'estoit l'heure qu'il craignoit. C'est pourquoi ayant demandé qu'elle heure il estoit, quelqu'un [des conjurez] luy dit exprés qu'il estoit midi. Il croyoit déja estre échapé de tout danger, & ne songeoit qu'à se rejouir. Comme il vouloit aller "au bain pour disner, Parthene l'arresta en luy disant qu'on avoit quelque chose d'important & de pressé à luy dire. Sur cela il fit retirer tout le monde, & estant entré dans sa chambre, 'Parthene y fit aussi entrer Estienne; 'avec son bras gauche en echarpe. Car depuis quelques jours il ne paroissoit qu'en cet état, comme s'il eut eu la main demise. C'estoit pour mieux couvrir son dessein. Il presenta donc à Domitien [3] un memoire d'une conjuration qu'il disoit avoir decouverte, formée par Clement son cousin, qu'il assuroit n'avoir pas

Suet. p. 811. d Dio, l. 767. e. Suet. c. 16. p. 809. *ad corporis curam.* Dio, p. 767. e. Suet. c. 17. p. 810| n. 2 Apol. Ty. v. p. 424. b.

3.

1. 'Orose l'appelle eunuque, [parceque les Chambellans l'estoient d'ordinaire de son temps: mais les auteurs plus anciens ne le disent point,] ' & disent plutost le contraire. Oros. l. 7. c. 11. p. 212. 1 e. a Vict. epit. | Aur. pane. p. 1. | not.

2. L'epitome de Victor raporte cela à un Clodien, dont je ne voy point que d'autres parlent.

3. Philostrate ne parle point de ce memoire, & veut qu'Estienne luy ait expliqué la conjuration de vive voix: [ce qui est moins probable.]

esté tué ; & comme Domitien lisoit ce memoire avec grande attention, il tira un poignard qu'il avoit caché dans son echarpe, & luy en donna un coup dans le ventre. 'Aussitost Domitien demande son épée, & qu'on aille querir du secours. 'Un"page qui estoit dans la chambre, court au chevet du lit, où devoit estre l'épée, & ne trouve que le foureau ; & toutes les portes fermées [par Parthene] 'qui avoit aussi osté l'épée.

Suet. p. 810. p. 811. puer. Dio, p. 767. c.

'Domitien dont la plaie n'estoit pas mortelle, fut quelque temps à se battre avec Estienne, qu'il terrassa mesme,[a] & quoiqu'il se fust bien blessé les doits au poignard en taschant de se le tirer du corps, il s'efforçoit encore de luy arracher les yeux ; 'invoquant [fort inutilement"] sa Minerve. 'Enfin comme on eut peur qu'il n'échapast,] si les soldats avoient le temps de venir, 'Parthene ou y entra luy mesme, ou y fit entrer plusieurs personnes, qui acheverent de le tuer. 'Mais d'autres qui n'estoient point de la conjuration, estant accourus au bruit, Estienne fut aussi tué. 'C'est ainsi que mourut Domitien malgré toutes ses suretez, malgré sa divinité pretendue ; [b] aprés avoir vécu 44 ans, 10 mois, & 26 jours, & avoit regné 15 ans & cinq jours, [depuis le 13 septembre 81.]

p. 768. a | Apol. Ty. v. p. 485. a. a Suet. p. 811 | Apol. Ty. v. p. 485. a. Dio, p. 768. a. &c. a | Suet. p. 810. Dio, p. 768. a. Plin. panc. p. 89. b Dio, 768. b.

'Le peuple n'eut ni joie ni douleur de sa mort. Les soldats [dont il avoit augmenté la paie,] & à qui il faisoit souvent part de ses rapines, la regretterent extremement, & l'eussent vengée deslors, comme ils le firent quelque temps aprés, s'ils eussent trouvé leurs chefs dans le mesme sentiment. Ils voulurent aussi faire son apotheose. 'Les troupes qui estoient vers le pays des Getes, furent prestes aussi d'en venir à une revolte sur la nouvelle de sa mort. Mais Dion Chrysostome, qui comme nous avons dit, se cachoit en ces quartiers là, s'estant alors fait connoistre, les retint dans le devoir par un discours qu'il leur fit sur les crimes de ce tyran.

Suet. c. 23. p. 815 | Aur. V. c. Philst. soph. 7. p. 492. 493.

'Au contraire le Senat qui avoit perdu par sa cruauté les plus illustres de ses membres,[c] ne dissimula point la joie qu'il avoit de sa mort. Il s'assembla en diligence pour le charger de toutes sortes d'injures, fit aussitost apporter des echelles pour arracher ses images & les jetter par terre. 'On brisa & on fondit le nombre infini de statues d'or & d'argent que la crainte ou la flaterie luy avoient dressées ; 'on abatit ses arcs de triomphe :[d] & par un celebre arrest du Senat, on fit effacer son nom dans les inscriptions de tant d'ouvrages magnifiques qu'il avoit fait faire, & dans tout ce qui en pouvoit conserver la memoire.[e] On voit encore

v. Ap. l. 7. c. 2. 323. b. c Suet. c. 23. p. 816. Plin. panc. p. 98. 99. Dio. l. 68. p. 769. a. d Suet. c. 23. p. 816 | Macr. sat. l. 1. c. 12. p. 113 | Lact. pers. c. 3. p. 4. e Suet. p. 815 | n. 3.

encore plusieurs marbres où on a effacé son nom.' On fit des edits sanglans pour noircir sa memoire dans toute la suite des siecles; & on cassa generalement tout ce qu'il avoit ordonné. 'Procope remarque que de son temps on ne trouvoit qu'une seule statue de Domitien, à laquelle il dit que Justinien ressembloit assez. Mais pour la maniere dont il dit que cette statue fut faite, [ceux qui connoissoient Domitia femme de Domitien ne peuvent pas ne s'en point mocquer: outre que l'histoire en elle mesme sent parfaitement sa fable; aussi-bien que plusieurs autres du mesme auteur.] Lact. pers. c. 3. p. 4. Proc. arc. c. 8. p. 25. 26.

'Phyllis nourrice de Domitien fit enlever secrettement son corps "par ceux qui avoient soin d'enterrer les pauvres, dans une biere commune dont on se servoit pour les derniers du peuple, & le fit porter à une maison qu'elle avoit à la campagne, où elle luy rendit comme elle put les derniers devoirs. Elle mit ses cendres sans qu'on s'en apperceust dans le temple qu'il avoit fait bastir pour la maison des Flaviens, & les mesla avec celles de Julie fille de Tite. 'Le Senat avoit ordonné qu'il seroit enterré comme un gladiateur. Suet. c. 17. p. 811| Dio, l. 67. p. 758. b. *per vespillones populari sandapila.* Aur. Vict.

[Nous ne pouvons pas omettre ce que Philostrate raporte de son Apollone de Tyanes,] 'qu'estant à Ephese, & faisant un discours au peuple dans le temps qu'on tuoit Domitien, il commença à baisser sa voix comme un homme qui a peur, & continua son discours foiblement, & en hesitant, comme s'il eust fait attention à quelque autre chose; puis s'estant tu tout à fait, & regardant fixement à terre, il fit trois ou quatre pas en avant, & se mit à crier, *Frape le tyran*, *frape*. Comme tout le monde estoit étrangement surpris, il ajouta qu'on n'avoit qu'à se rejouir, parceque le tyran venoit d'estre tué à cet instant mesme. 'Dion le raporte aussi comme une chose dont il n'y avoit pas moyen de douter: & il ajoute mesme qu'Apollone nomma expressément Estienne; [ce que Philostrate ne dit point.] 'Baronius ne trouve point de difficulté à croire que ce fait est veritable, estant aisé aux demons de connoistre ce qui se fait par tout le monde, & de le faire connoistre aux hommes quand il plaist à Dieu de le leur permettre. 'C'est ce que S. Antoine enseignoit à ses disciples, comme nous l'apprenons de S. Athanase. Apol. Ty. v. l. 8. c. 10. p. 425. 426. Dio, l. 67. p. 768. Bar. 98. § 21. Ath. v. Ant.



ARTICLE XXII.

De Quintilien.

Hier. chr.

'MARCUS Fabius Quintilianus enseignoit la rhetorique à Rome avec beaucoup de reputation sous Domitien. 'Il estoit"de Calahorra en Espagne. [a] Il cite un plaidoyer ou une declamation de son pere. [b] On marque qu'il se forma particulierement dans l'eloquence sur l'exemple de Domitius Afer, [c] déja vieux lorsque Quintilien encore fort jeune s'appliquoit à l'ecouter: [d] & il mourut en l'an 59. [e] Quintilien plaida quelque temps devant la Reine Berenice, [f] & en d'autres occasions. Quand il plaidoit avec d'autres avocats, on le chargeoit d'ordinaire de faire le recit & l'exposition de la cause.

chr | Aus. prof. 1. p. 137. *a* Quint. l. 9. c. 3. p. 25. 1. *b* prol. *c* l. 5 c. 7. p. 9. 1 | l. 10. c. 1. p. 52. 2 | Plin. l. 2. ep. 14. p. 120. b. *d* Tac. an. 14. c. 19. p. 225. *e* Quint. l. 4. c. 1. p. 198. 2. *f* c. 2. p. 123. 1.

NOTE 14.

[g] Vespasien ayant commencé à assigner des gages pour les professeurs en eloquence, [h] Quintilien fut le premier qui les receut, & qui eut une ecole publique à Rome. [i] Il s'acquita de cet emploi avec beaucoup d'honneur [k] durant vingt ans. [Outre ce qu'il recevoit du public,] [l] les peres dont il instruisoit les enfans luy donnoient encore quelque chose ; mais peu à comparaison de leurs autres depenses, parcequ'ils plaignoient l'argent à tout moins qu'à l'education de leurs enfans. Il ne laissa pas de devenir fort riche par un bonheur particulier, dit un poete du temps. 'Juvenal en parle comme d'un orateur habile, qui estoit moins au goust des fous [que des sages.] 'Pline le jeune fut de ses disciples, & il l'appelle son precepteur.

g Suet. l. 8. c. 18 p. 751. *h* Hier. chr. *i* Mart. l. 2. ep. 90 | Aus. de Mos. p. 268 | Sid. car. 9. v. 318. *k* Quint. præf. *l* Juv. sat. 7. v. 186. sat. 6. v. 75. 279. Plin. l. 2. ep. 14. p. 120; l. 6. ep. 6. p. 356.

[m] Au bout de vingt ans, il obtint d'estre dechargé de l'instruction de la jeunesse ; '& écrivit [vers ce temps là] un livre des causes"de la corruption de l'eloquence. 'On ne sçait pas bien neanmoins si c'est le dialogue que nous avons encore aujourd'hui sur cette matiere, & que l'on attribue communément à Tacite. Ce qui en fait douter, 'c'est que l'auteur dit qu'il estoit encore fort jeune en 76.

m Quint. præf. l. 5. pr. p. 177. 2. Tac. de orat. p. 154. c. 1. p. 155 | c. 17. p. 161

V. Vespasien § 16.

'Mais Quintilien fut engagé par ses amis à entreprendre un plus grand ouvrage, qui sont ses douze livres de la rhetorique, [extremement estimez par les personnes les plus habiles, pour le style, pour les preceptes, & pour la solidité du jugement.] Il fut plus de deux ans à y travailler, & vouloit les garder encore du temps avant que de les publier, pour les revoir avec plus de maturité comme un ouvrage étranger. Mais on les lui demanda

Quint. præf.

avec tant d'instance, qu'il fut obligé de les donner. Il les adresse à un Marcellus Victorius. 'Il y flate Domitien par des louanges basses & indignes d'un homme d'honneur. [On trouve aussi de l'excés dans la maniere] 'dont il pleure la mort de son fils en une de ses prefaces. On peut voir au mesme endroit quelques particularitez de son domestique. l.4. pr. p. 105. 2. l.6. pr. p. 17. 8.

'Lorsqu'il composoit cet ouvrage, Domitien le chargea du soin de ses petits neveux, [qui estoient apparemment les deux fils de Flavius Clemens. Ainsi c'est sans doute le mesme Clement] 'qui luy fit donner les ornemens Consulaires selon Ausone. Je ne sçay si le mesme Ausone ne veut point dire [1] qu'aprés avoir acquis tant de gloire à Rome, il fut réduit à aller enseigner à Besançon & à Lyon : [ce qu'on pouroit croire avoir esté une suite de la mort de Clement. Mais il ne faut pas apparemment prendre ce sens, si c'est, comme on le croit, & comme il y a toute apparence, le mesme Quintilien à qui Pline écrit sur le mariage de sa fille.] 'Ce Quintilien ayant un tres grand merite & des biens mediocres [en comparaison des plus riches,] Pline le prie fort civilement d'agréer qu'il donne une somme d'argent à sa fille, afin qu'elle pust soutenir la dignité de Nonius Celer qui la devoit epouser. l.4. pr. p. 105. 2. Aus. consf. p. 387. Plin. l.6. ep. 32. p. 400.

'Outre les autres auteurs qui ont parlé de Quintilien, [a] Saint Sidoine releve beaucoup ses écrits, & luy attribue "un style vif, & comparable à un foudre *acrimoniam* Quint. prol. a Sid. l.5. ep. 10. p. 141 | car. 2. v. 190 | 9. v. 318.

'Pour les declamations qui portent le nom de Quintilien, [données par Mr Pithou en 1580,] & qui sont fort celebres dans l'antiquité, on croit qu'elles ne sont pas de celui dont nous parlons, mais d'un autre plus ancien, qui pouvoit estre son pere, [ou plutost son grand-pere, comme le croit Mr Pithou, [2] puisque] 'Seneque le pere en parle [des le temps d'Auguste,] comme d'un homme plus agé que luy, & déja mort. Aus. n. p. 268. b. Quint. prol. Sen. dec. l. 10. pr. p. 105. a | c. 4. p. 115. a.

'Il y a encore dix-neuf autres declamations [imprimées avant celle-ci, sous le nom de Quintilien, que Vossius ne croit estre ni de luy, ni de son grand-pere, mais plutost du jeune Postume, qui prit le nom de Cesar & d'Auguste dans les Gaules [avec Postume son pere, "en l'an 260.] Voss. rhet. c. 15. p. 192. V. Gallien § 3.

1. Au lieu de *gloriosius*, un manuscrit lit *gloriosus*.
2. Dans son epistre dedicatoire à Mr de Thou.



ARTICLE XXIII.

Des poetes Valerius Flaccus, Martial, & Stace.

[COMME le regne d'Auguste a porté les plus excellens des poetes latins, aussi celui de Domitien nous a donné les plus considerables d'entre les poetes du second ordre. Je ne sçay si c'est à cause que] 'Domitien s'estoit meslé de faire quelques vers dans sa jeunesse: car depuis il n'y songea plus. [Nous pouvons commencer par] 'C. Valerius Flaccus Setinus Balbus, dont nous avons encore le poeme heroïque du voyage des Argonautes, divisé en huit livres. Ce poeme fut commencé sous Vespasien à qui il est adressé [Mais il fut continué sous Domitien, s'il est vray] 'qu'il soit demeuré imparfait par la mort de l'auteur, comme l'écrit Vossius,[a] puisque Flaccus n'estoit mort que depuis peu lorsque Quintilien écrivoit sa rhetorique [dans les dernieres années de Domitien.] 'On a esté partagé sur le jugement de cet ouvrage. Mais il semble que les plus habiles en aient une opinion assez mediocre, parcequ'ils y trouvent diverses fautes contre les regles de l'art, point de grace & de beauté, & un style qui pour avoir affecté une grandeur mal soutenue, devient froid & languissant. On veut mesme qu'il n'y ait ni genie, ni rien de grand. 'Et neanmoins Quintilien dit que la poesie latine avoit beaucoup perdu par sa mort. 'Martial luy écrit comme à son ami, & l'exhorte à quitter la poesie pour plaider & faire quelque chose qui luy pust apporter plus d'argent que toutes ses muses. 'Il luy donne plusieurs fois le pays de Padoue pour patrie, comme à Tite-Live:[b] de sorte que ceux qui le font natif de Sezze dans la Campanie, [peuvent bien n'en avoir d'autre fondement que son nom de Setinus.[1]] 1.

'Le poete M. Valerius Martialis si celebre par ses epigrammes, estoit Espagnol de la ville de Bilbilis,[c] qu'on dit avoir esté peu eloignée de celle de Calataïud en Arragon. [d] On marque qu'il naquit sous Claude, vint à Rome sous Neron à l'age de vingt ans,[e] & y en demeura trente,[f] aimé des Empereurs, surtout de Domitien, qui luy accorda diverses graces. On croit que n'estant pas si bien traité aprés la mort de Domitien, il se retira en son pays, ou aprés avoir passé trois ans à ne rien faire & en silence, à cause qu'il y trouvoit des envieux, il fit son 12e livre

Marginal notes (left): Suet. v. Dom. c. 2. p. 781. — Val. Fl. l. 1. p. 265. — Voss. po. lat. p. 46. — a Quint. l. 10. c. 1. p. 49. 50. — Bail. poet. c. 1103. p. 396. — Quint. p. 49. 50 — Mart. l. 1. epi. 77. p. 370. — epi. 61. 87. p. 369. 370. — b Voss. po. lat. p. 46. — p. 46 | Mart. l. 12. ep. 18. p. 445 — c Baud. Bail. poet. c. 1145. p. 412. — d Voss. p. 46. — e Mart. l. 12. ep. 18. — f Voss. p. 46. — g Mart. l. 12. præf. ep. 18.

Marginal notes (right): V. § 1. — *nuper amisimus.*

1. qui en ce sens devroit estre aprés tous ses noms: & on le met devant celuy de Balbus.

'à la priere de Terentius Priſcus. 'a Il y parle de l'Empereur Nerva, & de Trajan qui eſtoit au moins Ceſar. b Des le 10e livre il parle de Trajan comme Empereur, & luy donne le titre de Prince. 'Pline en l'honneur duquel il avoit fait une epigramme, 'luy donna une ſomme d'argent lorſqu'il ſe retira [de Rome,] & pleura ſa mort lorſqu'il en ſceut la nouvelle. Il l'aimoit, & eſtimoit ſon genie.

[Mais il ſeroit à ſouhaiter qu'il y euſt autant de pudeur & de modeſtie dans ſes vers, qu'il y a quelquefois d'eſprit.]'L'eſtime qu'en faiſoit L. Verus adopté par Adrien, qui l'appelloit ſon Virgile, ne luy eſt pas fort honorable. 'Scaliger juge qu'il n'a jamais ſi bien rencontré, que lorſqu'il a dit de ſes propres vers, qu'il y en avoit de bons, quelques uns de mediocres, & plus de méchans que d'autres. On trouve que la premiere partie eſt la plus petite.'Car outre ce qu'il y a contre les mœurs, on remarque meſme beaucoup de defauts dans ſon genie, dans ſon ſtyle, & dans ſes pointes. 'Outre les 14. livres d'epigrammes, on en attribue un à Martial ſur les ſpectacles. Voſſius croit que c'eſt un recueil de vers de Martial & de quelques autres poetes du temps. [Il eſt fait apparemment ſur les ſpectacles que Tite fit repreſenter en l'an 80. L'ordre des lettres de Pline peut porter à mettre la mort de Martial à la fin de l'an 100.]'On luy donne quelquefois le ſurnom de Cocus ou Cuiſinier, ſoit que ſon pere [ou luy meſme en ſa jeuneſſe] n'euſt pas eu de plus haut emploi, ſoit pour quelque raiſon inconnue.

'Martial ne parle jamais de Stace, quoiqu'ils vécuſſent à Rome en meſme temps: & on croit que cela vient de jalouſie, parceque Stace plaiſoit fort à Domitien par ſon extreme facilité à faire des vers ſur le champ. 'Nous avons de luy deux poemes heroïques, la Thebaïde en 12 livres, '& l'Achilleïde, qui n'a que deux livres, parceque la mort l'a empeſché de l'achever. [Il les a adreſſez l'un & l'autre à Domitien] 'aprés la guerre des Daces. [Nous avons encore cinq livres de ſilves ou de pluſieurs petits poemes ſur divers ſujets, dont beaucoup ſont pour flater Domitien.]'Ses poeſies furent fort eſtimées de ſon temps à Rome par le peuple:'elles ont fait auſſi les delices & l'admiration du moyen age: & meſme Jule Scaliger trouve qu'aucun poete n'approche ſi fort de Virgile. Mais il s'eſt fait tort par ce jugement auſſibien que par quelques autres, 'puiſque les plus habiles d'aujourd'hui regardent Stace moins comme un bon poete, que comme un méchant hiſtorien, ou tout au plus comme un

epl. 4.
a epi. 6.8.
b l.10. epi.34.
l.1c. epi.19.
Plin. l.3.ep.21.
p.212.
n.p.212| Lamp. v. Ver. p.15. c.
Bail. poet. c. 1165. p.412.413.
p.414.
Voſſ. po. lat. c.3.p.46.
p.46| Alex. v. p.126.c| n.C.p. 168.1.a.
Voſſ. p.46.
p. 45.
Bail. poet. c. 1166. p.425.
Stat. theb. l.1. v.19.20.
Juv. ſat.7.v.82.
Bail.c.1166. p. 421-423.
p. 424.

p. 126. poete irregulier & monstrueux. 'Ses silves qu'il faisoit souvent sur le champ & sans etude, sont plus estimées que le reste, à cause des choses excellentes qui s'y rencontrent parmi plusieurs assez communes.

Voss. po. lat. p. 45. 'Il s'appelloit P. Statius Papinius; & il ne le faut pas confondre avec Statius Surculus ou plutost Ursulus qui enseignoit la rhetorique dans les Gaules sous Neron. Celui-ci estoit de Toulouse: & on marque que le poete estoit de Naple. Juv. sat. 7. v. 83. 'Juvenal nous apprend qu'il n'estoit pas riche, & qu'aprés avoir acquis bien de la reputation par sa Thebaïde, il estoit obligé de faire des pieces de theatre, & de les vendre à des comediens pour pouvoir vivre. Voss. p. 45. 46. 'On marque que ce poete a esté commenté par un Placidus Lactantius qui a écrit aussi quelque chose sur Ovide, & qui paroissoit au plutost dans le VI. siecle, puisqu'il parle de Boece.



ARTICLE XXIV.

De Juvenal, Silius, & quelques autres poetes.

[JUVENAL qui connoissoit si bien Stace, vivoit donc aussi à Rome sur la fin du regne de Domitien & mesme sous Nerva ou sous Trajan, si Martial ne s'est retiré de Rome qu'en ce temps là,] Mart. l. 12. epi. 18. p. 445. 'puisque Martial lui écrit de sa retraite de Bilbilis, le supposant à Rome: [a] & on voit par Juvenal mesme qu'il écrivoit aprés la mort de Domitien. [b] Il parle de l'exil de Marius Priscus ["banni au commencement de l'an 100.] [c] Luy & Martial estoient fort unis ensemble. V. Trajan § 11.

a Juv. sat. 4. v. 38. 153.
b n. p. 277.
c Mart. l. 7. epi. 23. 90. l. 12. epi. 18.
d Voss. po. lat. c. 3. p. 47.

[d] On donne à Juvenal les noms de Decimus Junius Juvenalis, & on marque qu'il estoit d'Aquin. Il s'est rendu trés celebre par ses satyres: Amm. l. 28. p. 374. 2. '& elles se lisoient par beaucoup de Romains qui ne lisoient point d'autres livres. [Il seroit neanmoins à souhaiter qu'en reprenant avec tant de severité les mœurs des autres, il ne nous eust pas fait voir qu'il estoit luy mesme sans pudeur;] Bail. poet. c. 1164. p. 408. '& qu'il n'eust pas combatu les vices d'une maniere qui enseigne plus à les commettre qu'elle n'en inspire l'aversion. [Son ancienne vie] Sid. car. 9. v. 274. 'autorisée par S. Sidoine, dit qu'un comedien trop puissant à la Cour, offensé de quelques vers de la setieme satyre, le fit bannir en Egypte, en l'envoyant commander à l'age de quatre-vingt ans un regiment campé à l'extremité de ce pays, où il mourut peu aprés accablé d'ennui & de

chagrin. 'Trajan aimoit beaucoup un danseur nommé Pylade. [On croit que Quintilien marque Juvenal,] 'lorsqu'il dit qu'il y avoit de son temps des poetes satyriques dignes d'estime, & qui seroient un jour fort celebres. 'Saumaise croit que l'ancien scoliaste de Juvenal peut avoir écrit vers le mesme temps que Spartien, [c'est-à-dire sous Diocletien & Constantin, au commencement du IV. siecle.] Dio,val.p.769. Quint.l.10.c.1. p.50. 2. Spart. n. S. p. 162. 1. d.

'Jule Scaliger & quelques autres critiques ont preferé la force de Juvenal à la simplicité d'Horace: mais leur autorité n'a pu empescher que toutes les personnes habiles ne soient aujourd'hui dans un sentiment contraire, & ne jugent que le genie declamateur & mordant de Juvenal, est beaucoup audessous de cette naïveté fine, delicate, & naturelle d'Horace: de sorte qu'on croit faire grace au premier de le mettre pour le premier satyrique aprés l'autre, parce qu'entre les poetes latins il ne s'en est point trouvé qui aient pris la place du milieu. Bail. poet. c. 1164. p.405.

V. Neron § 28. * Note 15. 'Caius Silius Italicus [dont nous avons parlé en d'autres endroits,] s'est rendu *celebre par son poeme de la seconde guerre Punique loué par Martial, 'quoiqu'il ne se soit appliqué à la poesie qu'aprés avoir longtemps plaidé, & avoir esté Consul en l'an 68, '& quoiqu'il y réussist plus par étude que par genie. [a] Les modernes l'estiment tres peu en qualité de poete: [b] mais on trouve qu'il surpasse tous ceux de son temps pour la pureté de la langue. [c] Il suit avec assez d'exactitude la verité de l'histoire, & on en peut tirer des lumieres pour les temps mesmes qui ne sont pas de son principal dessein, 'y ayant des faits qui ne se lisent point ailleurs. Mart. l.4. epi. 14. p.387. l.7. epi. 62. p. 409. Plin. l.3. ep. 7. p.169. a Bail. poet. c. 1162. p.388. b Voss. h. lat l. 1. c.29. p.157. c p.155.156. Bail. poet. c. 1162. p 392.

'Pline le jeune nous apprend presque tout ce que nous savons de l'histoire de Silius. C'est dans la lettre où il parle de sa mort, 'qui arriva sous Trajan [en l'an 100, s'il y a quelque ordre dans les lettres de Pline.] Il mourut le dernier de tous ceux qui avoient esté Consuls sous Neron, comme il avoit esté aussi le dernier Consul de son regne. Il se laissa mourir de faim ne pouvant plus souffrir un clou (*clavum.*) que les medecins ne pouvoient guerir, [sans songer qu'il alloit tomber dans d'autres douleurs bien plus intolerables & plus violentes.] 'Ce qu'il dit de Domitien dans son poeme fait assez voir qu'il le composoit sous ce prince, aprés la guerre des Sarmates, [sous laquelle il peut comprendre celle des Daces.] Il semble marquer son edit pour arracher les vignes. Plin. l.3. ep.7. p.168. p.170.171. Silius, l.3. p.51.

'Vossius croit que Terentien qui commandoit à Syene en Mart. l.1. epi. 87. p.371 | Voss. po. lat p.47.

Egypte du temps de Martial, peut estre le Terentianus Maurus, dont nous avons un poeme sur les mesures des piez & des vers [qui est quelquefois cité par S. Augustin.]'D'autres croient que ce grammairien est Postumius Terentianus à qui Longin adresse son ouvrage du genre sublime, [vers l'an 270,] & que ce qu'on tient communément qu'il estoit de Carthage n'est pas veritable. Ce poeme est fort estimé par les plus habiles.

Longi c. 1. p. 1| 2. p. 238.

'Le mesme Vossius ramasse ce qu'on trouve particulierement dans Martial de plusieurs autres poetes de ce temps-ci, dont il ne nous reste point d'ouvrages comme de Curtius Montanus, de Turnus & Scæva Memor qui estoient freres, d'Aruntius Stella, 'de Codrus ou Cordus, de Paccius, de Faustus, de Rubrenus Lappa, de M. Unicus, de Ligurinus, de Theodore, de Canius, de Licinien, de Voconius Victor, 'de Passienus Paulus. 'Il paroist surtout que Turnus s'est rendu fort celebre par ses satyres. Quoiqu'il fust d'une naissance mediocre, il s'estoit rendu puissant dans la Cour de Tite & de Domitien. 'Vossius marque que Scaliger a cru que la tragedie d'Octavia qu'on joint à celles de Seneque, pouvoit estre de Scæva Memor: [mais il ne dit point surquoi cette opinion se peut appuyer.]

Voss. po. lat. p. 48. — p. 49. — p. 50. — Juv. sat. 1. p. 4| Mart. l. 7. epi. 96. — Voss. p. 48.

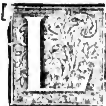
'Suidas nous a conservé la memoire d'Epaphrodite auteur de plusieurs livres sur la grammaire, [que nous n'avons plus.] Il estoit de Queronée [dans la Beocie,] & avoit esté esclave d'un Modeste Prefet d'Egypte. Il fut celebre à Rome des le temps de Neron, & vécut jusque sous Nerva. Il mourut agé de 75 ans

Suid. t. p. 966. b. c.



APOLLONE DE TYANES,

CELEBRE PHILOSOPHE, ET MAGICIEN.



[LE desir que nous avons d'éclaircir tout ce qui peut regarder l'histoire de l'Eglise nous oblige de dire quelque chose du celebre Apollone de Tyanes,] 'l'un des plus dangereux ennemis qu'elle ait eue dans sa naissance, par l'innocence apparente de sa vie, & par ses miracles pretendus. 'Le demon semble l'avoir mis au monde selon ses propres panegyristes, [vers le mesme temps que J. C. y voulut paroistre,

Godeau, p. 246. — Apol. Ty. v. l. 1. c. 3. p. 5? d.

ou pour balancer son autorité dans l'esprit de ceux qui prendroient les illusions de ce magicien pour de vrais miracles; ou] 'afin que ceux qui le reconnoistroient pour un vray fourbe & pour un magicien, fussent portez à douter aussi des merveilles de J. C. & de ses disciples. Godeau,p.246.

V. la pers. de Diocl. §. 15. 'Hierocle[qui se signala 'du temps de Diocletien entre les ennemis de l'Eglise,] a osé faire cette comparaison d'Apollone avec J. C. 'en quoy il a eu quelques imitateurs. [Il fut aussitost refuté par Eusebe de Cesarée, dont nous avons encore l'ouvrage: & l'on y peut voir une partie de ce qui se peut dire sur ce sujet, dans lequel nostre dessein qui ne regarde que ce qu'il y a d'historique, ne nous permet pas d'entrer.] Eus.in Hier. p. 434.b.c|483. Aug ep.B.136. p.401.a|138.§ 18.p.417.f.g.

'La vie d'Apollone a esté d'abord écrite par Damis originaire de Ninos[ou Ninive,]le plus attaché à luy de tous ses disciples. 'Et cette vie qui n'estoit proprement que des memoires assez mal écrits, estant tombée entre les mains de l'Imperatrice Julie'femme de Severe, a elle les donna à Philostrate, qui sur cela, & sur ce qu'il put tirer des ouvrages d'Apollone mesme, & de quelques autres memoires, forma l'histoire que nous en avons. 'Il parle d'un Maxime d'Eges qui avoit composé un livre sur Apollone, b & d'un Mœragene, qui en avoit écrit quatre livres. Mais il ne veut point qu'on s'arreste à ce dernier, [dont le recit n'estoit peutestre pas fort favorable à son heros. Nous ferons donc un petit abregé de Philostrate, pour en marquer la chronologie, & afin qu'on n'ignore pas tout à fait quel a esté cet instrument celebre de la malice du demon,]'& ce singe de J. C, comme l'appelle un auteur celebre de nostre temps. Apol.Ty.v l.1. c.3.p.4.d. p. 5. Voss.h.g.l.2.c. 15.p.235. a Apol.Ty.v.l. 1.c.2.3.p.4.5. c.3.p.5.b|Eus. in Hier. p.435. a. b Apol.Ty.v.l. 1.c.3.p.5.b. Godeau,p.247.

'S'il a vécu cent ans & plus, comme quelques uns le disoient, [il doit estre né vers le mesme temps que nostre Sauveur, trois ou quatre ans avant l'ere commune, puisque nous verrons qu'il est mort à la fin de l'an 96 de cette ere, ou fort peu aprés.] 'Il naquit à Tyanes en Cappadoce, [d'où il a pris le surnom par lequel tous ceux qui en parlent le distinguent des autres Apollones:]'& il estoit lui mesme bien aise qu'on le luy donnast. c On nous depeint sa naissance comme accompagnée de divers prodiges, d dont Eusebe se moque d'autant plus, qu'il eust esté difficile de trouver des témoins qui en répondissent. [Et neanmoins quand le demon aura dit à sa mere qu'elle devoit avoir un demon pour fils, l'effet le confirme assez.]'A quatorze ans il alla étudier à Tarse[capitale de la Cilicie,] e & peu aprés à Eges[qui est dans la mesme province.] Ce fut là qu'il apprit la c.11.p 18.a|l.8. c. 12.p.428.b| Suid.a.p.377. d. Apol. Ty.v.l.1. c. 3 p. 5.c. l.7.c.16 p.366. c. c l.1.c.3.4.p.5.6. d Eus. in Hier. p. 445.c. 2. Apol.Ty.v.l.1. c.5.p.7.d. e p. 8.b.c.

philosophie de Pythagore, d'un maistre tres dereglé nommé
p. 9. Euxene : '& à seize ans il commença à mener dans une maison
de campagne, la vie des Pythagoriciens, s'abstenant de vin, & de
c.6.p.10.a. toutes sortes d'animaux, 'ne portant point de souliers, laissant
croistre ses cheveux, & ne s'habillant que de toile, afin de ne
c.10.p.17.a. rien tirer des animaux. 'Il renonça mesme au mariage, & vécut
dans une entiere chasteté si nous en voulons croire Philostrate.
c.6.p.10.a. [De sa maison des champs]'il alla demeurer dans un Temple
d'Esculape à Eges, où bien des malades venoient demander
p.10-14. leur guerison :'& il commençoit déja à faire le censeur & le re-
c.5.p.14.c. formateur des autres, 'fort persuadé de"sa vertu. καλοκἀγαθία.
c.9.10.p.15.b.d. 'Il perdit son pere à l'age de vingt ans, vers le temps que
Archelaüs Roy de Cappadoce fut accusé d'avoir trahi les
c.10.p.15.16. Romains", [c'est à dire vers l'an 17 de l'ere de J.C;]'& quelque V. Tibere § 10.
temps aprés, [vers l'an 21,]lorsqu'il fut majeur, il ceda une par-
tie de son bien à un frere aisné qu'il avoit; & l'ayant gagné par
cette liberalité, il le retira de la vie dereglée qu'il menoit. Il
distribua encore le reste de son bien à ceux de ses parens qui
estoient pauvres, & ne s'en reserva qu'une tres petite partie.
[Voilà ce que faisoit un homme qui ne pouvoit attendre de
cette vertu apparente, qu'une vaine complaisance en luy
c.11.p.18. mesme; ou une estime encore plus vaine des autres.] 'Il passa
ensuite cinq ans sans parler, [selon la pratique ordinaire des
Pythagoriciens,] ce qu'il avouoit luy avoir esté fort difficile.
p. 19. 20. 'Philostrate dit que dans ce silence mesme il arresta diver-
ses seditions dans la Cilicie & la Pamphylie, surtout dans la
ville d'Aspende la 3e de la Pamphylie, ou"le magistrat estoit pres ἄρχων
d'estre brulé, à cause que quelques riches en cachant le blé y
avoient mis la famine.
c.12.p.21-23. 'Il alla ensuite à Antioche, à Ephese, & en d'autres villes, où
il travailloit fort à maintenir & à rétablir l'honneur & le soin
p. 22. a. des idoles.'Il pratiquoit dessors des mysteres secrets, où il n'ad-
c.12.p.23.c.d. mettoit que ceux qui avoient passé quatre ans sans parler.'Il
agissoit en legislateur & en maistre, pretendant avoir pratiqué
tout ce qu'il demandoit aux autres : & il estoit assez vain pour
dire qu'il ne cherchoit plus parcequ'il avoit trouvé la verité.
p.25.b. 'Il se vantoit mesme de savoir toutes les langues sans les avoir
apprises, & de penetrer jusque dans les pensees des hommes :
[c'est à dire qu'il estoit ou magicien ou menteur, ou qu'il estoit
plutost l'un & l'autre.]
p.24.a.b. 'Il n'avoit cependant encore alors que sept disciples, qui

mesme le quitterent des qu'il leur parla d'aller dans les Indes chercher les philosophes [ou plutost les magiciens,] qui des ce temps là portoient le nom de Bramains ou Bracmanes.'Ce fut le demon, comme il le disoit luymesme, qui le porta à ce voyage. c.

'Il partit donc d'Antioche suivi seulement de deux valets. c.d.
Mais à Ninive, Damis dont nous avons déja parlé, se joignit à luy,'& tint depuis de grands registres de ses actions, & mesme p.25.c.d.
de ses paroles.'Philostrate pretend qu'en passant par la Mesopotamie pour aller [de Ninive] au pays de Babylone, il y apprit à entendre les oracles que les oiseaux rendoient par leur chant. c.14.p.27.c.d.
[Ainsi il se donnoit bien de la peine à courir le monde, pour se charger de toutes les folies particulieres à chaque pays. 'Il c.18.p.37.38.
arriva dans le pays de Babylone, & y confera seul avec les Mages, de qui il apprit encore de nouveaux [secrets de la magie,] comme il pretendoit aussi leur en avoir appris qu'ils ne savoient pas.

'Philostrate le fait venir à Babylone, qu'il nous depeint com- p. 36.
480 stades. me une ville qui avoit" 24 lieues de circuit, environnée d'une
τρία ἡμι-πλεθρα. muraille haute"d'un arpent & demi, (car c'est ainsi qu'il conte,) & large de pres d'un arpent: & il ajoute d'autres merveilles à proportion. [Nous laissons à d'autres à examiner, s'il est vray que Babylone fust encore alors une ville, & si Philostrate ne nous la décrit point en ce temps-ci audelà de ce qu'el'e estoit du temps de Nabucodonosor.]'Selon Strabon elle subsistoit en- Strab.l.16 738.a.
385 stades. core, ayant" 19 lieues de tour, & des murailles epaisses de 32 piez.'Mais elle estoit presque toute deserte, & se ruinoit de jour d. e.
&c. en jour.'Pausanias"écrit du temps de Marc Aurele, qu'il n'en Amm.n.p.267.
restoit plus que les murailles avec le temple de Belus.'& Trajan, qui voulut venir voir un lieu si celebre, n'y avoit presque Dio, l.58. p. 785.a.
trouvé non plus que des ruines.'Pline [contemporain d'Apollone,] reduit aussi Babylone au temple de Belus, le reste n'estant Plin.l.5.c.26.p. 127.c.f.
plus qu'une solitude.'Dans le IV. siecle ses murailles subsistoient encore, mais ne servoient plus qu'à arrester toutes sortes de bestes, que les Rois des Parthes y tenoient enfermées Hier. in Is.13. p.54.b.
comme dans un parc, pour y venir quelquefois chasser:'& c'est l'état où les prophetes ont declaré qu'elle se trouveroit un jour. Pears. post.p. 49.
V.S.Simeon de Perse§10. 'Nicator Roy de Syrie avoit basti exprés"Seleucie sur le Tigre pour la depeupler, & y en attirer les habitans. Plin.p.127.c.f.

'Philostrate dit que le Roy des Parthes y estoit lorsqu'Apollone y vint, & semble supposer que c'estoit sa demeure & son sejour ordinaire, a quoique les Rois des Parthes eussent alors Apol.Ty.v.l.1. c.19 p.38.40 | l. 3.c.16.p.153.b. a Strab.l.16.p. 743.c.d. Pears. post p.50.

accoutumé de passer l'hiver à Ctesiphon pres de Seleucie, & l'été à Ecbatanes.'Celui-ci estoit Vardane, qui ayant depuis peu recouvré ses Etats[sur son frere Gotarze,] regnoit depuis deux ans & deux mois, dit Philostrate.[a] Apollone passa vingt mois à sa Cour ;[b] & le trouva encore sur le throne environ six mois aprés, selon le mesme auteur,[quoique selon Tacite,"Vardane ne puisse pas avoir regné plus de deux ans, en 47, 48, & 49,] '& mesme selon un autre conte de Philostrate, Apollone ne doit avoir fait ces voyages qu'à la fin du regne de Claude, [vers l'an 54, lorsque Vologese estoit Roy des Parthes.]

Apol.Ty.v.l. 1.c.18.19.p.29. b|39.c. a c 16.24.p.31. b|53.d. b l.3.c.15.16.p. 153.b.c.|157.b. l.8.c.3.p.398.c.

V. Claude note 16.

'Apollone partit de Babylone & de la Cour de Vardane vers l'été pour aller par terre aux Indes,[où il fut fort bien receu par un Roy nommé Phraothe, dont Philostrate dit des merveilles.]'Phraothe le fit conduire à Hiarchas chef des Bracmanes,'qui n'estoient pas alors plus de dixhuit. [Nous ne raportons rien de ce que Philostrate dit s'estre passé entre eux. Il suffit de dire que si le recit de cet auteur a quelque chose de veritable, ces Bracmanes n'estoient pas des dieux,]'comme ils avoient l'insolence de le dire, [mais d'infames magiciens : & il ne faut pas douter, vu l'estime qu'Apollone en témoigna toujours depuis, que dans les entretiens qu'il eut avec eux, où Damis mesme n'assista pas, il n'en ait appris de nouvelles manieres de se familiariser avec les demons, & de trouver l'enfer sur la terre.]'Il les quitta au bout de quatre mois,[c] & s'estant embarqué, il revint par mer[d] jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate[ou plutost du Tigre,] de là à Babylone, puis à Ninive, & enfin à Antioche.'Il paroist qu'on ne fit pas grand état de luy à Antioche. C'est pourquoi il passa dans l'Ionie, [où il fit depuis son principal séjour, tantost à Ephese, tantost à Smyrne.]

l.2.c.15.p.57. c|104.d. c. 15. p. 105. l.3.c.9.p.136.c. d. l.3.c.6.p.124. b.c. c.15.p.153.b.c. c p.154.d. d c.16.p.157.b. c.d.

'Il fut admiré à Ephese, les demons mesmes y contribuant par les oracles qu'ils rendoient en sa faveur.'On pretend qu'il retira cette ville de la paresse, de l'amour des danses, & des autres badineries ausquelles elle estoit fort attachée ;'& qu'il tascha d'en porter les habitans à s'assister les uns les autres.'Il travailloit de mesme dans les autres villes de l'Ionie à y corriger les mœurs des peuples,'& à y établir l'union. [Car le demon, que quelques Peres ont appellé le singe de Dieu, & qui veut bien que les hommes soient un peu plus reglez à l'exterieur, pourvu qu'ils soient impie en n'adorant point leur Createur ; taschoit de faire par son Apollone ce que J. C. faisoit par

l.4.c.1.p.158. p.159.b.c. d|160. p.161.a. c.2.p.162.163.

ses Apostres, pour ruiner s'il eust pu l'eclat que la reformation
des mœurs donnoit à la predication de l'Evangile.]

'De l'Ionie Apollone passa à Ilium, [a] & s'embarqua dans c.3.p.165.166.
l'autonne [b] pour venir à Lesbos, & de là à Athenes, [c] où voyant a c.4.p.168.a. b p.169.a.c 6.
le peuple fort attaché aux sacrifices, il s'appliqua à leur en p.174.a.
donner des regles, [d] à en oster les danses, & à y abolir les cruels c c.6.p.175.c.d. d c.7.p.178.179.
spectacles des gladiateurs. [e] Il fit divers voyages dans la Grece, e p.179.d|c.8.
travaillant partout à rétablir les anciennes superstitions de p.180.
l'idolatrie.

'Les Eliens l'inviterent aux jeux qu'ils devoient celebrer c.8.p.181.a.b.
pour la [210e] Olympiade [en l'an 61 de J.C.] sept ans avant que
Neron perçast l'Isthme de Corinthe. 'En passant à Corinthe, il d.
y acquit pour admirateurs Demetrius le plus illustre des cyni-
ques de ce temps là, 'avec Menippus son disciple. On dit que p.182.a|c.10.p.
d'un mot il fit reprendre aux Lacedemoniens leur ancienne 189.a.
maniere de vivre: [Mais qui le croira?] 'Il fit de grandes exhor- c.10.p.188.c.
tations sur toutes les vertus aux jeux olympiques. 'Il vint de là p.189.a.
à Lacedemone, '& y demeura jusqu'à la fin de l'hiver. Au prim- c.11.p.192.a.
temps il vint en Crete, ayant déja le dessein d'aller à Rome: &
il y fut en effet au sortir de Crete, [où l'on ne dit point qu'il
soit demeuré longtemps. Ainsi il doit estre venu à Rome dés
l'an 62.] 'Cependant Philostrate dit qu'il y vint sous le Consu- c.13.p.199 d.
lat de Telesin, [qui est l'an 66, à quoy toute la suite se raporte
mieux qu'à l'an 62.] Son historien raconte au long ce qu'il y fit,
[& mesme ce qu'il n'y fit pas,] '& nous apprend que Neron ayant c.16.p.208.
ordonné lorsqu'il fut en Grece, [en l'an 66,] que tous les Philo-
sophes sortissent de Rome; Apollone s'en alla à Cadis à l'ex-
tremité de l'Espagne, 'pour y apprendre de nouveaux secrets
[de magie.]

'Philostrate luy fait un merite d'avoir soulevé contre Neron l.5.c.3.12.p.
à Cadis l'Intendant du pays: & les autres philosophes n'en fai- 217.245.b.c.
soient pas plus de scrupule que luy; [n'y ayant que la religion
Chrétienne qui apprenne à considerer les hommes selon ce
qu'ils sont non en eux mesmes, mais dans l'ordre de Dieu, & à
ne violer jamais la foy qu'on leur a promise.] 'Durant le soule- c.3.p.218.a.
en l'an 68. vement [de Vindex & de Galba] contre Neron", Apollone s'en
alla en Afrique, en Toscane, & en Sicile, où il apprit la mort
de Neron, [arrivée au mois de juin 68] 'Aprés y avoir fait quel- c 6.p.224.d.
1. que sejour il s'en alla en Acaïe [1] vers le commencement d'octo-
en l'an 69. bre. 'Le primtemps suivant "il passa en Egypte, [f] où il estoit atten- c.7.p.225.d. f c.8.p.230.b.c.

1. Vers le lever de l'Arcturus. a qui se leve 50 jours aprés la canicule. a Lloyd.p.151.

du de quantité de gents qui luy ressembloient à Alexandrie & dans la haute Egypte.'Vespasien y vint aussi [sur la fin de l'an 69,]'& Philostrate voudroit faire croire qu'il y venoit pour voir Apollone, qui ne l'avoit pas voulu aller trouver en Judée. 'Apollone l'attendit dans un temple sans aller audevant de luy. 'Vespasien luy fit beaucoup d'honneur, & le consulta en particulier sur l'état de ses affaires.[Car ce prince grand d'ailleurs, avoit la foiblesse de croire aux devins.]'Dion & Euphrate philosophes celebres vouloient luy persuader de renoncer à l'Empire quand il auroit chassé Vitellius, & de rétablir la Republique. Apollone combatit leur sentiment; 'ce qui forma entre eux une grande querelle.'Apollone donna alors diverses regles à Vespasien pour bien gouverner; & il y en a de fort belles: 'mais il ne voulut rien recevoir de luy.

c.9.p.233.234. p.233.c.d. b. c.10.p.235-237. c.11.12.p.238-240. c.14.p.249-252. c.13.p.247-248. c.14.p.250.251.

'Vespasien le laissa à Alexandrie lorsqu'il s'en alla [à Rome vers le milieu de l'an 70, s'il faut s'arrester à quelques termes de Philostrate, qui est assez confus à son ordinaire, pour ne pas dire qu'il se contredit.]'Ce qui est clair, c'est qu'Apollone partit d'Alexandrie pour aller voir le reste de l'Egypte, & les philosophes de l'Ethiopie, à qui Philostrate donne le nom de Gymnosophistes,[que d'autres donnent à ceux des Indes.]'De trente disciples qu'il avoit alors, dix seulement le suivirent dans ce voyage: les autres aimerent mieux demeurer à Alexandrie. 'Il fut assez mal receu des Gymnosophistes, prevenus contre luy par Euphrate.[Mais ils se racommoderent ensuite; & eurent ensemble de grands entretiens,]'qu'Apollone interrompit pour aller voir les sources du Nil. 'Il fut jusqu'à la troisieme cataracte. 'Il estoit revenu en Egypte vers le mesme temps que Tite prit Jerusalem, le 8 septembre de l'an 70.] 'Tite s'en retourna à Rome [l'année suivante, &] Apollone le fut trouver à Argos.

p.250.c. c.15.p.255.a. p.255.255. l.6.c.4.p.265.266. c.12.p.299. p.301. c.14.p.304.d. p.305.d.

'Il fit ensuite divers voyages en Phenicie, en Cilicie, en Ionie, en Grece, en Italie,'& à Rome.[a]Il fut aussi dans l'Hellespont, où il pretendit arrester des tremblemens de terre; [& il peut estre venu en mesme temps à Byzance,][b]où l'on écrit qu'il avoit mis trois cicognes de pierre, pour empescher ces oiseaux d'y venir; 'des cousins de cuivre, des puces, des mouches, & d'autres petits animaux pour le mesme effet, que l'Empereur Basile fit oster;'& plusieurs autres figures, qui marquoient, disoit-on, ce qui devoit arriver à cette ville jusques à la fin du monde. La chronique d'Alexandrie dit qu'il y vint pour cela en 93, &

c.15.p.310.a.b. l.8.c.3.p.402.403. a l.6.c.17.p.316. b Codi. ori. C. p. 4. b. p. 61. 62. p 35.d|Chr. Al. p. 390.

que partout où il alloit, dans les villes & à la campagne, il y mettoit de ces sortes de figures & de "talismans.

τελέσματα.

'Il s'efforça de soulever tout le monde contre l'Empereur Domitien, particulierement Nerva qui regna depuis.[a] On raporta à Domitien quelque chose qu'il faisoit pour cela: [b] & on ajoutoit qu'il avoit mesme sacrifié un enfant auprés de Rome, pour trouver dans ses entrailles la connoissance de l'avenir en faveur de Nerva.'Sur cela Domitien manda au Gouverneur de l'Asie d'arrester Apollone qui estoit alors en cette province,& de le luy envoyer. Mais Apollone prevint cet ordre, & s'en vint 'de luy mesme en Italie, dans le temps que Domitien en chassoit tous les philosophes,[c'est à dire"en 94 ou 95,][c] quoique Philostrate le mette un peu plustost.[d] Il trouva à Pouzoles Demetrius le cynique, qui l'exhorta à se retirer promtement depeur de perdre la vie.[e] Mais il répondit qu'il ne le pouvoit sans trahir Nerva, que Domitien avoit alors banni, & qu'il estoit bien assuré que pour luy le tyran ne le pouvoit faire mourir. 'Ainsi il se remit en mer pour arriver à Rome, avec son habit de philosophe, qu'il avoit neanmoins fait quitter à Damis l'unique compagnon de son voyage, afin qu'il ne fust pas pris avec luy.

Apol.Ty. v. l. 7.c.2-4.p.323-326.
a c.4.p.326.b.
b c.5.10.p.329.b|344.345|l 8.c.3.p.400-406.
c 4.5.p.326.d|330.d.
p.327.b|328.c.d|329.a.
V. Domitien note 9.
c l.8.c.3.p.358.c.
d l.7.c.4.p.327 b.
e c 6.p.334.c.d.
c.8.p.340.c.d.

'Des qu'Apollone fut arrivé à Rome, [Casperius] Ælianus Prefet du Pretoire qui estoit son ami,'fut neanmoins obligé de le faire arrester. Il luy parla en particulier sous pretexte de l'interroger, pour luy donner moyen de se défendre: [f] & puis ayant esté parler de luy à l'Empereur, 'il le mit [par son ordre] dans une prison, où il estoit libre [& sans chaines.] Il y avoit au mesme lieu cinquante autres prisonniers,'dont l'un avoua à Apollone que lorsqu'il avoit peu de bien, il vivoit content & sans crainte; mais qu'estant devenu fort riche par beaucoup de successions qui luy estoient echues, il estoit aussi devenu miserable, obligé pour se conserver, de flater & d'enrichir les uns & les autres, reduit à craindre ses propres valets, & enfin traité comme criminel.'Apollone le consola, luy & les autres, du mieux qu'il put, 'se gardant bien de ne rien dire contre Domitien, qui avoit là ses espions.

p. 341. a.
c.3.p.342 a.
c.9.10.p.342-345.
f p.345.346.
c.11.p.347.a|c.12.p.351.c.
p.349.350.
c.12.p.350-354.
p 354.

'Six jours aprés il fut amené à Domitien, [g] qui l'interrogea aussitost sur le sujet de Nerva: & Apollone nia hardiment que Nerva eust jamais songé à aucune conspiration, ni à l'Empire, 'quoique son historien dise le contraire.[h] Sur cela Domitien en colere luy fit couper sa grande barbe & ses cheveux, & le ren-

c. 12-14.p.354-359.
g c.14.p.350.361.
c.3.p.325.d.
h c.14.p.352.a.

c. 15. p. 363. b. voya en prison chargé de chaines.'Il demeura deux jours en
c. 17. p. 358. d. cet état,'dont Domitien mesme le retira à la priere d'Elien,
c. 5. p. 356. 367. pour le laisser comme auparavant dans une prison libre.'Du-
rant qu'il estoit enchainé il assura Damis, qui le suivoit jusque
dans la prison, que Domitien ne luy feroit point de mal, &
pour luy montrer ce qu'il pouvoit, il tira sa jambe de la chaine
qui la tenoit, & puis l'y remit.

c. 17. p. 358. d| 359. b. 'Au bout de cinq jours, il fut amené devant Domitien, [a] en
[a] l. 8. c. 2. p. 375. d. presence de toutes les personnes de qualité;[b] & aprés qu'on luy
eut fait quelques questions sans le presser beaucoup.[c] Domitien
[b] p. 376. 377. le dechargea de tout ce qu'on disoit contre luy, & luy ordonna
[c] p. 377. c. neanmoins de demeurer là, jusqu'à ce qu'il l'eust entretenu en
particulier. Philostrate ne dit point d'où luy venoit cette dou-
d. ceur extraordinaire. 'Il ajoute seulement qu'Apollone aprés
avoir remercié Domitien en un mot, le pria de considerer de
combien de maux les calomniateurs remplissoient l'Empire, &
p. 378. a. de luy donner lieu[de l'entretenir sur cela.]'Sinon, ajouta t-il, «
envoyez quelqu'un pour me prendre. Car pour mon ame, per- «
sonne n'en sera le maistre. Mais je puis mesme dire que vous ne «
le serez pas non plus de mon corps, & que vous ne m'osterez «
pas la vie, parceque ce n'est pas là mon destin.'Aprés ces paro- «
c. 4. p. 410. b. les, dit Philostrate, il ne parut plus dans l'assemblée,'& se trouva
l. 7. c. 17. p. 369. c. le soir mesme à Pouzoles,'qui estoit à trois journées de là. [d] Do-
[d] l. 8. c. 4. p. 409. 410. mitien ne dit rien sur cela: mais on remarqua qu'en voulant
examiner une autre affaire il paroissoit avoir l'esprit fort trou-
blé.[Nous avons voulu raporter cet evenement le plus celebre
de la vie d'Apollone, dans les propres termes de son historien,
qui n'a pas trop songé à le faire paroistre croyable, ou y a mal
réussi.]

c. 6. p. 415. 'Apollone s'en alla ensuite en Sicile au commencement de
p. 416. l'autonne, & de là à Olympe dans le Peloponnese,'où Philostrate
dit que l'on accouroit de tous les costez de la Grece pour le
voir, [sans que Domitien se mist en peine de le faire prendre.]
c. 9. p. 423. c. Il passa[pres de]deux ans'en divers endroits de la Grece,[e] suivi
[e] c. 8. p. 421. d. partout d'un grand nombre de jeunes gents,[f] qu'il menoit dans
[f] p. 422. b. c. les endroits eloignez du bruit & des avocats : car il les regar-
doit comme les causes des maux que l'on souffroit alors, par les
faux crimes que leur eloquence faisoit trouver dans les person-
c. 9. p. 423. c. nes les plus innocentes.'De Grece il passa en Ionie [vers le
commencement de l'an 96,]où il couroit diverses villes, estant
c. 10 p. 425. 426. plus ordinairement à Smyrne & à Ephese.'Ce fut dans cette
derniere

le 18 de septembre. 96. derniere qu'on pretend qu'il vit la mort de Domitien* au mo-
* V. Domitien § 21. ment qu'on le tuoit.*

'Nerva qui succeda à Domitien, luy écrivit bientost pour le prier de le venir assister de son conseil : mais il témoigna par la réponse qu'il luy fit, qu'ils ne seroient ensemble que par la mort.'Il luy écrivit quelque temps aprés une lettre, où il luy donnoit divers avis pour bien gouverner,& il la luy envoya par Damis qui luy devoit dire encore certaines choses de bouche. 'L'evenement fit croire à Damis qu'il l'avoit envoyé en Italie, afin qu'il ne fust pas témoin de sa mort,[qu'on juge par là estre arrivée sur la fin de 96, ou au commencement [1] de 97.]'Damis n'en avoit rien marqué du tout dans ses memoires : & on n'en savoit rien d'assurée des le temps de Philostrate.'Les uns disoient qu'il estoit mort à Ephese entre les mains de deux servantes, [sans qu'on sache ce qu'estoient devenus ce grand nombre de disciples qu'il avoit eus:]'D'autres contoient qu'estant entré dans un temple, soit à Lindo[dans l'isle de Rhode,] soit à Dictyne dans celle de Crete, il estoit disparu ; à quoy on ajoutoit divers prodiges.'Philostrate assure que quoiqu'il eust vu beaucoup de pays, il n'avoit jamais pu trouver son tombeau nullepart : & Apollone avoit dit souvent qu'il vouloit mourir sans qu'on le sceust,[afin de passer pour immortel comme Empedocle. Ainsi]'nous avons grand lieu de croire que sa mort a esté tragique:'& Lucien appelle toute l'histoire d'Apollone une tragedie.

c.11.p.426.427. p. 427.a.b. c. c.12.p.428.a. c.d. p. 429. c.13.p.431.d. Bar.99.§ 12. Luci.v.Alex.p. 476,c.

[Cet abregé que nous avons fait de sa vie, est amplifié par Philostrate d'un grand nombre de propheties & de miracles qu'il luy attribue.]'Il y marque entre autres la resurrection d'une fille sortie d'une maison consulaire, & déja preste à marier. Mais il n'ose assurer que cette fille fust tout à fait morte. 'Et certainement si ce miracle estoit veritable, il auroit dû estre beaucoup plus celebre qu'il n'a esté, comme le remarque Eusebe.

Apol.Ty.v.l. 4.c.13 p.206. Euse.in.Hier.p. 461.

[Tous ces prodiges sont fondez sur l'autorité de Philostrate,] 'qu'Eusebe nous assure avoir eu plus d'erudition que d'exactitude & d'amour pour la verité.'On pourroit assurément faire voir par beaucoup d'exemples, qu'il ne savoit pas assez l'histoire Romaine, dans laquelle il fait beaucoup de fautes, comme le remarque Lipse, [& qu'il se contredit mesme en bien des rencontres. Il n'y a rien de moins probable que ce qu'il dit s'estre

p. 435. c. Tac.l.3.n.85 p. 80.

1. & non pas en la settieme année d'Adrien, comme veut la chronique d'Alexandrie, *p.* 598.

Euf. in Hier. p.467.d. passé entre Apollone & Domitien:] '& Eusebe soutient qu'il seroit facile de montrer qu'une grande partie de ses narrations "se détruisent d'elles mesmes, ou sont aisées à refuter, & qu'elles ne sentent que la fable, & le roman. Aussi il ne craint point d'assurer que tout son ouvrage est plein de fictions & de faussetez. Phot. c. 44. p. 29. 'Photius qui raporte en abregé une partie des faits de cette histoire, en traite plusieurs de fables impertinentes; a p. 32. [a]& qualifie tout l'ouvrage un travail inutile. ἀνέκαιν.

Aug. ep. 49. p. 78. 1. d. [C'est donc avec raison que] 'S. Augustin soutient que tout ce qui se dit des miracles d'Apollone "n'a point d'auteur assuré. *nullo fideli autore.* Chry. in Jud. h. 3. t. 1. p. 418. c 'S. Chrysostome soutient aussi que ce ne sont que des mensonges & des illusions. b Suid. α. p. 376. c. [b] Suidas en parle de mesme. [Que si l'on y veut joindre les sentimens des plus habiles de ces derniers temps,] Euf. chr. n. p. 191. 1. 'Scaliger dit que tous les vains prodiges que Philostrate raporte de son imposteur, n'ont pas mesme l'apparence de la verité. Voss. h. g. l. 2. c. 15. p. 235. 'Vivés, & Vossius qui le suit, ne le traitent pas plus favorablement, c Spart. n. C. p. 229. 2. f. [c] non plus que Casaubon.

[Mais quand on voudroit ne pas douter de la verité des faits qu'il raporte, on ne sauroit les lire sans voir que ce sont des effets du demon & de la magie, & non d'une puissance divine, comme Philostrate tasche en divers endroits de nous le persuader. C'est ce que les payens ont reconnu du vivant d'Apollone, & aprés sa mort.] Apol. Ty. v. l. 4. c. 6. p. 175. a l. 8. c. 8. 12. p. 420. c. l 429. c. 'Car ceux mesmes qui n'estoient pas ses ennemis, ont refusé plusieurs fois de l'admettre à leurs mysteres, le regardant comme un magicien & un demoniaque: d l. 1. c. 3. p. 3. a. [d] & c'est le jugement que beaucoup de personnes en faisoient encore du temps de Philostrate mesme. Luci. v. Alex. p. 476. 'Lucien parlant d'un de ses plus fideles disciples, luy donne pour principale qualité d'estre un celebre magicien, & d'en faire profession. Dio, l. 77. p. 878. c. 'L'abregé de Dion par Xiphilin, dit que Caracalla l'aimoit, parcequ'il avoit esté un fourbe & un magicien achevé.

[Outre cette qualité il avoit une vanité qui n'est digne que d'un demon.] Apol. Ty. v. l. 1. c. 19. p. 38. c. 'Des devant son voyage des Indes, comme on luy montroit l'image d'un Roy des Parthes pour l'obliger de luy rendre les respects ordinaires, il dit ces paroles: "Celui que vous "adorez sera trop heureux s'il merite que je l'estime & que je le "loue. c. 14. p. 26. c. 'Il s'imaginoit posseder toutes sortes de vertus, & vouloit que les autres l'en crussent. c. 15. p. 28. c. 'Il se regardoit comme le maistre, le docteur, & le censeur de toute la terre; & c'est le caractere qu'on peut dire regner dans toute sa vie.] l. 7. c. 6. p. 334. b. c. 'Il se vantoit de tout savoir, e l. 1. c. 20. p. 43. d. [e] & de connoistre jusqu'à l'avenir. f l. 8. c. 2. p. 376. c. [f] Il ne trouvoit pas

mesme mauvais qu'on le traitast de dieu : '& il souffroit qu'on l'adorast comme une divinité.[a] Que s'il empescha en une rencontre qu'on ne luy rendist publiquement des honneurs divins, ce fut, dit son historien, par la crainte de l'envie. l.7.c.10.p.346. b.c|l.1.c.13.p.25. c. a l.4.c.10.p. 189.a.

'Quoiqu'il se vantast de posseder toutes sortes de vertus, & que Philostrate releve surtout la pureté de sa vie, & son desinteressement,'on ne laissoit pas de l'accuser d'aimer l'argent : [& lui qui ne vouloit rien recevoir des Rois & des Empereurs,] 'se trouvant un jour en avoir peu de reste, demanda tout d'un coup"pres de cinq-cents livres à un pontife des idoles.[b] S. Augustin paroist accorder aux payens qu'au moins il valoit mieux que leur Jupiter: '& neanmoins le bruit commun l'accusoit aussi de n'estre nullement chaste;[c] & on marquoit quelques histoires particulieres.[d] Lucien nous apprend au moins que ses plus fideles disciples estoient des hommes abominables. l.1.c.10.p.17. &c. l.7.c.14.p.361. c. l.8.c.6.p.417. c. b Aug. ep. B. 138.518.p.418.a. Apol.Ty v.l.1. c.10.p.17.b. c Philst. soph. 31.p 568.c. d Luci.v.Alex. p.476.

" mille dragmes.

[La croyance de la metempsycose, que Philostrate luy attribue en divers endroits, n'est digne que d'un esprit capable des plus grandes réveries, aussibien que la folie qu'il eut] 'de faire adorer un lion, en qui il vouloit que fust l'ame d'Amasis autrefois Roy d'Egypte.[On voit encore une grande bassesse d'esprit] 'dans la reprimende severe qu'il fit à ceux de Smyrne, sur ce que dans un acte signé de diverses personnes, il y avoit un Lucullus & d'autres noms qui n'estoient pas Grecs. [Dans les occasions les plus importantes, il s'amusoit à parler du cours du Nil, & d'autres choses qui ne meritent pas d'occuper l'esprit d'un vray philosophe.. Apol.Ty.v. l.5. c.15.p.254.255. l.4.c.2.p.151.b. c.

Philostrate excuse comme il peut ses disputes avec le philosophe Euphrate, sur lequel il en veut rejetter toute la faute. Mais ou le mesme auteur dans un autre ouvrage, ou un autre Philostrate]'qui avoit vu la vie d'Apollone, & qui y renvoie, [e]avoue que l'un & l'autre n'agissoient point en cette rencontre en philosophes.[f] Aussi quoique Philostrate & Apollone disent pour décrier Euphrate,[g] il ne laissoit pas d'estre regardé generalement deux cents ans aprés sa mort, comme le plus illustre & le plus estimé des philosophes de son temps.'Apollone mesme en parla en ces termes à Vespasien, sans prevoir, tout prophete qu'on veut qu'il fust, qu'il alloit bientost le décrier comme un avare, un calomniateur, & un des plus méchans hommes du monde.[Pline le jeune qui n'aimoit nullement ces sortes de personnes,]'releve Euphrate par de grands eloges : & il le connoissoit à fond.[h] Epictete dans Arrien non seulement esti- Philst.soph.31. p.568.d. e c.7.p.492.a.b. f Eus. in Hier. p.464.465. g p.465.b.c. p.463.464. Plin.l.1.ep.10. p.25-30. h Arri.ex Epic. l.3.c.15.p.310.

l.4.c.8.p.489. 490. me extremement son eloquence,'mais le loue encore beaucoup de ce qu'il avoit"tasché longtempsde vivre en philosophe avant que d'en prendre les marques exterieures.'Il mourut en stoïcien"dans le commencement du regne d'Adrien avec la permission duquel il prit de la ciguë pour finir les incommoditez de sa maladie & de sa vieillesse.'Il avoit fait quelques écrits contre Apollone, que Philostrate promet de refuter. [a] Eunape semble luy en attribuer d'autres plus importans, & qui luy donnoient beaucoup de reputation. Il nous apprend qu'il estoit d'Egypte.

&c.

Dio,l.69.p.791. d.

vers l'an. 118.

Apol.Ty.v.l.1. c.1 .p.17.c.
a Eun.præf.p. 11. 12.

[L'estime que les demons avoient acquise à Apollone ne finit pas aussitost aprés sa mort. Dieu leur permit d'executer ce qu'ils luy avoient fait dire]'par les Bracmanes,s'il en faut croire Philostrate, que vivant & mort il passeroit pour dieu dans l'esprit de plusieurs.'Le peu de connoissance qu'on eut de sa mort, fit croire à ceux de Tyanes ses concitoyens qu'il estoit devenu immortel,'& ils luy dresserent un temple auprés de leur ville. 'Son image estoit encore autrepart dans beaucoup de temples: [b] & les Empereurs[au lieu d'arrester cette nouvelle superstition,] la favorisoient par les honneurs qu'ils rendoient eux mesmes à cet imposteur.'Adrien ramassa dans le palais d'Antium ce qu'il put trouver de ses lettres.'Antonin Caracalla l'aima,l'honora,& luy bastit mesme un"temple comme à un heros. 'L'Empereur Alexandre avoit son image"dans un lieu particulier du palais, meslée avec celles de J. C, d'Abraham, & des meilleurs princes:[& ce mélange plaisoit au demon.]'Vopisque dit avoir lu dans des memoires, & appris de personnes graves, que l'Empereur Aurelien estant resolu de saccager la ville de Tyanes,il vit devant luy Apollone qui luy defendit de le faire: à quoy il obeït, & il promit à Apollone une image, un temple, & des statues. Vopisque ne dit point s'il accomplit son vœu;& il ne donne pas mesme cette apparition pour assurée,quoiqu'il la raporte exprés pour faire honneur à Apollone. Et il témoigne pour luy autant d'estime qu'en pouvoit avoir un payen, qui dans la ruine de sa fausse religion ne trouvoit que les impostures de ce magicien à opposer aux vrais miracles de J.C.Il avoit mesme dessein d'écrire sa vie en latin, comme[Philostrate]l'avoit fait en grec; afin, dit-il, que ses actions admirables fussent connues de tout le monde.'Eusebe témoigne que de son temps il y avoit des personnes qui pretendoient faire des enchantemens en y meslant le nom d'Apollone.

Apol.Ty.v.l.3. c.15 p.155.c.d.
l.8.c.13.p.430. b.
l.1.c.4.p.6.b.
Aurel.v.p.217. c.
b Apol.Ty.v.l. 8.c.13.p.431.d.
c.8.p.421.c.
Dio,l.77.p. 878.c.
ἡρῷον
Lampr.p.123.c.
in larario.
Aurel.v.p.217. b.c.d.n.C.p. 229.2.f.
Euf. in Hier.p. 476.477.

[Cependant cette pretendue divinité appuyée par la terre & par l'enfer, a eu si peu de cours,]'que dés le commencement du IV. siecle, qui que ce fust ne l'honoroit comme un dieu,[a] quoiqu'on pretende que les Ephesiens reveroient encore sa statue, mais sous le nom d'Hercule, & non sous le sien; parcequ'il estoit constant que ce n'estoit qu'un homme, & qu'un imposteur.'Eusebe assure aussi que [presque] personne ne connoissoit plus alors Apollone, non comme un dieu, ou comme un homme extraordinaire & admirable, mais mesme comme un simple philosophe:'pendant que J. C. faisoit reconnoistre sa gloire par toute la terre, malgré les efforts que tous les hommes avoient faits durant"trois-cents ans pour s'y opposer. [Eunape qui écrivoit au commencement du V. siecle, eust bien voulu rétablir] 'la reputation éteinte & passée de son heros. [b] Car il dit que ce n'estoit pas tant un philosophe que quelque chose qui tenoit le milieu entre Dieu & l'homme; & que Philostrate devoit avoir intitulé l'histoire qu'il en a faite, *La descente d'un dieu sur la terre.*[Mais le temps du regne des demons estoit passé; & le veritable Mediateur devoit seul estre reconnu pour Dieu par les hommes.]'Si quelques Pythagoriciens vouloient encore qu'on le regardast au moins comme un philosophe, il ne passoit dans l'opinion generale des autres que pour un magicien.

Lact.l.5.c.3.p. 465.
a. p. 468.
Euf. in Hier.p. 468.a.
p.435.436.
&c.
Chry.in Jud. or.3.c.1.p.418.c.
b Eun. præf. p. 11.
Hier.ep.103.p. 5. b.

[Philostrate nous a conservé quelques lettres d'Apollone, toutes fort courtes,]'avec une apologie assez longue,[c] qu'il avoit dressée pour prononcer devant Domitien, [d] sans que son pretendu esprit prophetique l'avertist que Domitien ne luy donneroit pas le temps de s'en servir, & que la peine qu'il prenoit à la composer seroit inutile.[Outre cette apologie,]'& un grand nombre de lettres adressées à toutes sortes de personnes,[e] il avoit écrit un ouvrage en quatre livres"sur l'astrologie judiciaire,[f] & un autre sur les sacrifices, où il marquoit ce qu'il falloit offrir à chaque dieu,[c'est à dire à chaque demon,] pour luy plaire. Le premier n'eut pas de cours; mais le second devint extremement celebre. 'Eusebe en cite un passage. [g] Suidas le marque aussi; & y ajoute un testament, des oracles, [h] la vie de Pythagore,[i] & une hymne sur la memoire.[k] Sa theologie, dont Eusebe cite un endroit,[est apparemment la mesme chose que son ouvrage sur les sacrifices.]

Apol.Ty.v.l.8. c.3.p.379.
c c.2.p.378.c.
d Euf. in Hier. p.471. d.
Apol.Ty.v.l.1. c.2.p. 4.c|Suid. α.p.376.c.
περὶ μαντείας ἀστέρων.
e Apol Ty.v.l. 3.c.13.p.147. d.
f d|l.4.c.6.p. 175.d.
Euf.præp.l 4. c.13.p.150.
g Suid.α.p. 376. c.
h f|Jonf.l.3.c.5. p.230.
i Apol.Ty.v.l. 1.c.11.p.18. a.b.
k Euf dem. l.3. c.3.p.105.



L'EMPEREUR NERVA.



Aur. Vict. Vict. epit. | Eutrop. | Dio, l. 67. p. 767. a. a Onu. in fast. p. 213. b. b p. 189. f|Front. aq. p. 119. | Onu. p. 198. c. | Grut. p. 146. 2. | Dio, l. 68. p. 771. b. | Tac. an. 15. c. 72. p. 265. | Marti. l. 8. epi. 70. l. 9. epi. 27. p. 418. 421. | Plin. l. 5. ep. 3. p. 285. c Front. aq. p. 119|Idat. Dio, l. 67. p. 767. a|Aur. V. d Dio, l. 68. p. 770. a. b. e Eutrop. f Marti. l. 8. epi. 70|Sid. car. 7. v. 112 p. 334. g Plin. l. 7. ep. 33. p. 453. a Onu. in fast p. 213; Front aq p. 119. b Fabr. c. 9. p. 270.

'L'EMPEREUR [1 M. Cocceius] Nerva estoit 1.
originaire de Crete [par ses ancestres,] 'mais né
à Narni [dans l'Ombrie.] On marque que c'est"le &c.
premier Empereur qui ne fust pas Romain ou
Italien d'origine.'Il estoit d'une famille qui ne
passoit que pour mediocrement noble, [parce-
qu'elle n'estoit pas de ces anciennes familles Romaines;] 'mais
qui du reste estoit fort illustre.a Son pere, son ayeul, & son bis-
ayeul, avoient esté elevez au Consulat, b M. Cocceius Nerva son V. Tibere
ayeul Consul en l'an 22 de J.C, avoit*esté celebre par la science § 13, 28.
du droit, & par le credit qu'il s'estoit conservé auprés de Ti- * &c.
bere.'On croit, [mais sans grande preuve,] que son pere de
mesme nom fut aussi Consul en l'an 40.'Sa mere estoit Sergia
Plautilla 2 fille de Lænas. 2.

'Pour luy il doit estre né en l'an 32 le 17. de mars, si Dion ne
se trompe point 3 dans ce qu'il dit de son age. [C'est sans doute 3.
ce] 'Cocceius Nerva à qui Neron fit donner les ornemens du
triomphe, & une statue dans le palais en l'an 65. Il estoit alors
designé Preteur: '& la poesie en laquelle on pretend qu'il ex-
celloit, quoiqu'il ne s'y appliquast que comme un homme sage
& modeste le peut faire, le faisoit aimer de ce prince, qui luy
adressa ce semble quelque poeme.'Pline parle de ses epigram-
mes. c Il fut Consul avec Vespasien en 71, & avec Domitien en
l'an 90.

'C'estoit un homme tres sage & tres moderé, d honneste,
genereux, e actif", vigilant: f On luy attribue particulierement *strenuus*;
une humeur douce & paisible. g Il prenoit part estant encore
particulier, à tout ce qui se faisoit de bien, & s'en rejouissoit,

1 Dion *l. 68. p 769 a*, [& d'autres,] marquent son nom de Cocceius. Pour le prenom de Marcus on le tire d'une inscription de M. Cocceius Encolpus affranchi de l'empereur [Nerva.] a Son ayeul s'appelloit aussi M. Cocceius Nerva.

2. LAENATIS. F. Spon. *p. 268*, a mis LAENATISAE.

3. [Il dit que Nerva mourut le 27 janvier 98, agé de 65. ans, dix mois, & dix jours.] b Cependant le calendrier donné par Bucherius *p. 270*, & par Lambecius, marque sa naissance le 8 de novembre,

comme on le voit par la lettre qu'il écrivit à Pline [en l'an 93,] sur une action genereuse qu'il avoit faite. [Mais il paroist qu'il estoit un peu timide,]'& on ne loue rien davantage en luy que la prudence avec laquelle il jugea luy mesme qu'il falloit un corps plus robuste & une ame plus grande & plus vigoureuse qu'il n'avoit, pour gouverner un empire.'Quelques uns l'accusent d'avoir esté sujet au vin comme Trajan. 'On ne trouve point qu'il ait eu ni femme ni enfans.

Aur. Vict. — Id.v.Traj. — Spanh.l.7.p. 621.622.

'Si l'on en croit Philostrate, il songea par le conseil d'Apollone à s'emparer de l'Empire, ou au moins à le delivrer de la tyrannie de Domitien : mais il n'eut pas assez de cœur pour poursuivre son entreprise. 'Cependant Apollone le nia positivement devant Domitien,[a]& nia surtout le sacrifice d'un enfant qu'on pretendoit qu'il avoit immolé auprés de Rome en faveur de Nerva.[b]Il representa sur cela à Domitien que Nerva estoit un homme'tres prudent, tres doux, tres digne, & tres capable de gouverner, mais qui n'aimoit nullement le poids des soins & des affaires,'parce qu'il estoit fort infirme,[c] ayant l'estomac tres foible, & sujet à rejetter tout ce qu'il prenoit;[d]qu'il n'estoit d'ailleurs que tres reservé,"trop humble, & trop modeste :[e] de sorte qu'il craignoit mesme les honneurs, bien loin de les rechercher par ambition.

Apol.Ty.v.l.7. c.3.p.325.d. — c 14.p.361.a|l. 8.c.3.p.396. — a l.7.c.5.10.p. 329.b|344.345| l.8.c.3 p.400-406. — b l.7.c.14.p. 361.a. — l.8.c.3.p.397.b. — c Dio,l.68.p. 769.c. — d Apol.Ty.v.l. 8.c.3.p.397.c. — e l.7.c.14.p. 361.a.

[illegible] — [illegible]

[Soit donc que Domitien eust sceu le dessein que Nerva avoit eu, soit qu'il le crust sur de faux raports,]'soit qu'il prist ce pretexte pour perdre un homme que l'on jugeoit digne de l'Empire,'& dont les astrologues luy faisoient apprehender l'horoscope;[f] il le relegua à Tarente[en l'an 94,]selon Philostrate,[& peutestre ensuite en la Franche Comté, où Victor dit qu'il estoit retiré par la crainte du tyran lorsqu'il fut elevé à l'Empire.]'Dion dit que Domitien l'eust fait mourir sans un astrologue qui lui persuada qu'il mourroit de luy mesme dans peu de jours.[Il ne parle point de son bannissement, & semble mesme supposer qu'il estoit à Rome à la mort de Domitien.] 'Car il dit que Parthene & les autres qui avoient conspiré contre ce prince, voulurent avant que de le tuer s'assurer de son successeur; qu'ils en parlerent à diverses personnes qui le rejetterent, croyant qu'on ne leur offroit l'Empire que pour les perdre ; mais qu'enfin Nerva l'accepta, dans la crainte qu'il avoit que Domitien ne luy ostast bientost la vie.[Car il ne faut pas demander à ceux qui n'esperent rien aprés la mort, qu'ils preferent à leur vie l'obeïssance due aux Princes. C'est la gloire des vrais Chrétiens.]

l.7.c.3.p.325. a.b. — Dio,l.67.p. 767.a.b. — f Apol.Ty.v.l. 7.c.3.p.325.b. — Dio,l.67.p. 767.b. — a.

L'AN DE JESUS CHRIST 96, DE NERVA I.

Caius Fulvius Valens, & Caius Antistius Vetus, Consuls.

Plin. panc. p. 164. a Dio, l. 68. p. 769. a. b Aur. Vict. c Eutrop. d Aur. Vict.

'Domitien ayant donc esté tué ["le 18 septembre de l'an 96,] des le mesme jour [a] Nerva fut declaré Empereur par les Romains,[b] & par les legions, [ou plutost par les Pretoriens;] [c] à quoy Petronius Secundus l'un de leurs Prefets, & Parthene [Chambellan de Domitien] eurent le plus de part.[d] Les Pretoriens regrettoient beaucoup la mort de Domitien, & ils demanderent avec des cris seditieux le supplice des conjurez. Ils furent neanmoins arrestez enfin avec assez de peine par quelques personnes prudentes, & suivirent les sentimens des principaux du Senat [en faveur de Nerva.]

V. Domitien.

Vict. epit.

'Des qu'il eut accepté l'Empire, il courut un bruit que Domitien vivoit, & alloit paroistre. 'Nerva blesmit sur cela, & perdit mesme la parole: mais Parthene l'ayant rassuré, il alla parler aux soldats, &[1] leur promit la liberalité que les nouveaux Empereurs avoient accoutumé de leur faire. Il alla [ensuite] au Senat, où il fut receu de tout le monde avec une extreme joie. 1.

epit | T. Aur. v. p. 17. a.

'Il n'y eut qu'Arrius Antoninus, ayeul maternel de l'Empereur T. Antonin, qui en embrassant le nouveau prince, dont il estoit intime ami, luy dit qu'il estoit ravi pour tout le monde de le voir regner, "mais qu'il estoit fasché pour luy de le voir chargé d'un si grand poids, exposé à tant d'inquietudes & de perils, obligé de répondre & aux ennemis, & aux amis, qui croyant tout meriter, deviennent, si on leur refuse quelque chose, plus implacables que les ennemis. &c.

Aur. Vict. v. Dom. e Philst. soph. 7. p. 492. c. d. Bar. an. 85. Plin. l. 9. ep. 13. p. 525.

[Outre les dangers ordinaires, Nerva avoit beaucoup à craindre des soldats, qui avoient aimé Domitien,] '& qui ne profitoient que des malheurs & des desordres publics. [e] Ceux qui estoient vers le Danube penserent faire une sedition, s'ils n'eussent esté arrestez par un discours "de Dion Chrysostome, 'qui s'en retourna ensuite à Rome. 'On craignit aussi beaucoup du Gouverneur de Syrie, qui commandoit une armée tres grande & tres puissante. [On ne voit pas neanmoins qu'il y ait eu aucun trouble,] 'que celui que les Pretoriens exciterent [l'année suivante.]

V. Domitien § 21.

Aur. Vict. v. Dom.

Tac. v. Agr. c. 3. p. 139. 140. Plin. l. 9. ep. 13. p. 523.

'Nerva estant établi Empereur, fit voir contre ce qui avoit paru jusqu'alors, que la puissance souveraine d'un monarque, & la liberté des peuples, ne sont point des choses incompatibles l'une avec l'autre: 'car les Romains crurent sous luy avoir re-

1. *Ad solennne deleniumentum conversus est.*

couvré

couvré leur liberté, '& jouir d'un * siecle d'or. [a] Il mit hors de peine tous ceux qui estoient accusez de leze majesté, & rappella ceux que Domitien avoit bannis:[mais non pas tous generalement. 'Car Licinien banni comme coupable d'adultere avec une Vestale, eut seulement permission de venir demeurer en Sicile.[Pline marque plusieurs exilez [1] qui revinrent sous ce prince.] 'Nerva leur fit rendre à tous les biens dont on les avoit depouillez :[car la confiscation estoit une suite de l'exil.]

* beatissimi seculi.

Tac.v.Agr.c 3. p.139. a Dio,l.68.p. 769 a.b. Plin l.4.ep.11. p.241. Eus.l.3.c.20.p. 90.c.

'Il fit des loix contre les delateurs encore plus severes que celles de Tite; '& fit mourir tous les esclaves & les affranchis qui avoient accusé leurs maistres. On punit encore du dernier supplice plusieurs autres delateurs entre lesquels se trouva un philosophe nommé Seras. Il defendit aussi d'accuser personne à l'avenir ni"de leze majesté, ni de vivre en Juifs, dit Dion, 'qui sans doute a voulu marquer par là le Christianisme : [b] & il ordonna mesme[conformément aux anciennes loix Romaines,] que les esclaves & les affranchis ne seroient jamais ecoutez en justice contre leurs maistres sur quelque crime que ce fust.'Il jura publiquement de ne faire mourir aucun Senateur, & tint sa parole.

Ἰουδαϊκοῦ.

Plin.pane.p.63. Dio, l.68.p. 769.b. Bar.98. § 12. Sucur,p 365. b Dio,l.68.p. 769.b. p.770.b.

'Il rendit tout ce qui se trouva dans l'Epargne des biens que Domitien avoit pris injustement. 'Il osta tout ce qu'on avoit ajouté aux anciens tributs"sous pretexte de punir ceux qui ne payoient pas assez tost. Il soulagea beaucoup de villes opprimées,'& osta mesme les vexations que l'on faisoit aux Juifs sous Domitien dans la levée des imposts, comme on le voit par des inscriptions de cette année & de la suivante. 'Auguste avoit attribué au fisc le vintieme des successions & des legs, hors les personnes les plus proches & les pauvres.'Cette loy comprenoit tous les citoyens Romains: & l'exception des plus proches fut restreinte dans la suite aux anciens citoyens, à moins que ceux qui obtenoient ce droit de nouveau, n'obtinssent en mesme temps d'estre compris dans l'exception. Mais Nerva ordonna que tous les enfans heriteroient de leurs meres, les meres de leurs enfans, & les enfans non emancipez de leurs peres, sans estre sujets à cette loy du vintieme.

pœna nomine.

p.769.c. Vict. epit. Bar.98. § 12. Bir.p.143.144. Dio,l.55.p.565. c. Plin. pane.p. 67.68.

'Il ne souffrit point qu'on luy dressast aucune statue, ni d'or, ni d'argent. [c] Il diminua autant qu'il put les depenses, osta pour cela divers sacrifices, & plusieurs spectacles : [mais nous ne croyons point qu'il ait entierement osté les gladiateurs,]'quoi-

Dio, l.68.p. 769.c. c p.770.b. Zon.p.199.c. Chr.Al.p.592.

p. 1 Une medaille de l'année suivante porte *Exules Romæ redditi.* a Bir. p. 144.

Dio, p. 770. a. que Zonare le dise aprés la chronique d'Alexandrie. 'Et comme nonobstant tous ces retranchemens il manquoit encore d'argent ; & qu'il n'en vouloit pas avoir par les mesmes voies que Domitien ; il vendit beaucoup de meubles, & de vaisselle d'or & d'argent, tant de sa maison que du palais, beaucoup de maisons & de terres, & generalement tout ce dont il se pouvoit passer. Mais il les vendoit en homme d'honneur, "sans chicaner sur le prix, estant bien aise d'y trouver occasion de faire du bien à beaucoup de monde. Il fit mesme acheter des terres [1] pour une grande somme d'argent, & les fit partager gratuitement aux plus pauvres des Romains par divers Senateurs qu'il chargea" de l'achat & de la distribution. 'Corelle si estimé de Pline, fut un de ceux qu'il employa à cette liberalité. [a] On apprend encore de ses medailles, que des cette année il avoit fait deux fois" des distributions d'argent au peuple Romain, '& luy avoit assigné quantité de blé. 'Il faisoit nourrir aux depens du public dans les villes d'Italie beaucoup d'enfans & de filles dont les peres estoient pauvres. 'Il fit encore quelque remise à l'Italie pour les voitures publiques.

[Marge : ὡς ἀνεγκλήτως... ; 1. ; &c. ; Plin. l. 7. ep. 31. p. 450. ; a Bir. p. 143. ; p. 143. 145. ; congiarium. ; Vict. epit. ; Bir. p. 144. 145.]

Philst. soph. 27. p. 546. c. d. 'Attique bourgeois d'Athenes, pere du sophiste Herode Atticus dont nous parlerons sur T. Antonin, ayant trouvé dans sa maison un grand thresor, il le manda à Nerva pour savoir ce qu'il vouloit qu'il en fist : & Nerva luy écrivit qu'il en usast comme il voudroit. Attique qui craignoit [des recherches des officiers du fisc,] luy manda encore qu'il n'osoit user de sa grace, parceque ce thresor estoit trop grand pour un homme de sa sorte : & Nerva luy répondit : « Usez, & abusez si vous voulez, de « ce que vostre bonheur vous donne : car il est à vous. 'On marque que Plutarque parle de cet Attique : [Mais" il le faut sans doute distinguer d'un philosophe de mesme nom, qui semble avoir vécu vers l'an 175.]

[Marge : Jonsl. l. 3. c. 6. p. 240. ; Note 1.]

Dio, l. 68. p. 770. b. 'Nerva renouvella la loy que Domitien avoit faite sur les eunuques, [b] & confirma mesme tous ses dons par un edit adressé au peuple, [digne de la bonté que l'histoire luy attribue.] Il y dit que tous ses concitoyens pouvoient s'assurer qu'il n'avoit preferé la sureté publique à son repos particulier en acceptant l'Empire, que pour conserver les anciennes graces, & en faire de nouvelles ; Qu'il n'estoit pas besoin qu'un bon Prince se de-

[Marge : b Plin. l. 10. ep. 62. p. 606. ; V. Domitien § 4.]

1. *εἰς χιλιάδας καὶ πεντακοσίας μυριάδας, ad mille quingentas myriades drachmarum,* selon un des traducteurs : ce qui peut revenir à plus de cinq millions six-cents vingt-cinq mille livres, en prenant la dragme pour six sous & demi ou un peu plus. Car c'est le prix que luy donnent les plus habiles.

claraſt ſur cela, puiſqu'on eſtoit aſſuré de ſa volonté; Qu'il le faiſoit neanmoins afin d'oſter promtement la crainte que pouvoit donner la memoire de ceux de qui on avoit receu quelque don; (il parle de Domitien.) Qu'il ne falloit point qu'on luy en demandaſt de confirmation particuliere, ni qu'on luy en fiſt des remerciemens, parcequ'il ne vouloit employer ſon temps qu'à donner ce que l'on n'avoit pas encore.'Il ſemble meſme vouloir confirmer generalement dans une lettre tout ce que Domitien avoit reglé par ſes reſcrits. ep.63.p.687.

'Il défendit le premier de conteſter l'état & la condition d'une perſonne plus de cinq ans aprés ſa mort. [a] Il caſſa la permiſſion [que le Senat avoit donnée ſous Claude] d'epouſer ſes nieces. Il ne faiſoit rien qu'avec l'avis des premieres perſonnes du Senat.'Il donnoit beaucoup de temps à vider les procés, & le faiſoit avec une grande lumiere.'En un mot il ſe gouverna ſi bien, qu'il croyoit pouvoir quitter l'Empire, & rentrer avec ſureté dans l'état d'un particulier. Digeſt 40.t.15. l.4 p.1446. a Dio, p.770.b. Vict. epit. Dio, p. 770. c.

[On le blaſme ſeulement d'avoir eſté trop bon envers les méchans:]'ſurquoi on remarque qu'il avoit un jour à ſa table entre autres perſonnes Junius Mauricus [banni ſous Domitien, & frere d'Arulenus Ruſticus,] & Fabricius Veiento homme Conſulaire, mais qui avoit "ruiné bien des perſonnes ſous Domitien par ſes accuſations ſecrettes: & celui-ci eſtoit tout auprés de l'Empereur. Dans l'entretien on vint à parler de Catullus Meſſalinus qui avoit eſté l'un des plus celebres d'entre les » delateurs; & Nerva ayant dit ſur cela: Que feroit maintenant » ce Catulle s'il vivoit encore? Mauricus répondit fort libre- » ment; Il mangeroit avec nous. Plin.l.4.ep.22. p.260-261. Vict. epit. persecutus.

[Ce fut ſa trop grande facilité,]'qui luy fit accorder aux inſtances de tout le peuple le retabliſſement des ſpectacles "des farceurs que Domitien avoit oſtez. Pline qui ne veut pas le blaſmer, ne l'excuſe qu'en diſant qu'une choſe auſſi utile qu'eſtoit l'aboliſſement des farceurs eſtoit odieuſe, parceque c'eſtoit Domitien qui l'avoit faite, & en forçant les inclinations du peuple. Auſſi ceux meſmes qui avoient preſſé Nerva avec chaleur de les rétablir, reconnurent auſſitoſt combien ces divertiſſemens qui effeminent les hommes, eſtoient & dangereux, & honteux: & ils preſſerent Trajan avec la meſme ardeur de les abolir de nouveau. Plin panc. p. 82. pantomimos.

'Philoſtrate dit que Nerva écrivit à Apollone de Tyanes pour le prier de le venir aſſiſter de ſes conſeils; mais qu'Apol- Apol.Ty.v.l.8. c.11.p.426.427.

lone se sentant pres de sa mort s'en excusa, & luy donna seulement quelque avis par une lettre.

Plin. l.9.ep.13. p.523. 'Des les premiers jours que la mort de Domitien[& l'election de Nerva]eut rendu la liberté, (car c'est ainsi que Pline en parle,)chacun se pressa de demander justice contre ceux qui avoient

p.528. a Dio, l.68.p.769.b. b Plin.l.9.ep.13. p.523. c p.528. d p.523-528. opprimé les autres. On l'obtint du Senat; [a] & plusieurs des delateurs, furent, comme nous avons dit, punis du dernier supplice. [b] Mais ce n'estoient que des personnes du commun: [c]ce qui faisoit dire que le Senat estoit indulgent envers ceux de son corps, & severe envers les autres. [d]Pline ayant laissé passer ce premier feu, entreprit non seulement un Senateur, mais Publicius Certus designé par Domitien pour estre Consul peu de temps aprés avec Vectius Proculus, & appuyé par diverses personnes puissantes; & il demanda justice au Senat de la cruauté "dont ce Certus avoit usé[deux ans auparavant] contre Helvide. Chacun se récria d'abord contre une demande si hardie; mais enfin tout le monde l'admira," comme Pline le décrit amplement, hors Fabricius Veiento, qui tascha inutilement de s'y opposer.[Il semble que la conclusion du Senat ait esté de savoir V. Domitien § 17. &c.

p.528.529. le sentiment de l'Empereur:]'& Nerva ne renvoya pas l'affaire au Senat[pour la juger:]mais neanmoins il confirma le Consulat à Vectius Proculus, & nomma une autre personne pour estre Consul avec luy au lieu de Certus: & Certus mourut peu de temps aprés.

p.525. [Ce qui peut avoir empesché Nerva de le laisser condanner, est]'qu'il estoit ami du Gouverneur de Syrie, qu'on craignoit

p.523. Dio, l.68.p.769.b.c. alors [Et de plus,]'les premieres poursuites contre les delateurs s'estant faites avec peu d'ordre,'on y avoit ce semble envelopé quelques innocens, comme le philosophe Seras; ce qui causoit de grands troubles: & Fronto alors Consul pour la seconde fois, n'avoit pas craint de dire qu'il estoit bien dangereux d'avoir un Prince sous qui tout estoit défendu & criminel, & plus dangereux d'en avoir un sous qui tout estoit permis. Cela vint jusques à Nerva, qui arresta ce desordre: [on ne dit pas en quelle maniere.]

Plin.l.1.ep.5.p.9-15. 'Ce que Pline raporte des soumissions que luy fit M. [Aquilius]Regulus qui l'avoit offensé du temps de Domitien, arriva[cette année]avant que Junius Mauricus fust revenu de son exil.

L'AN DE JESUS CHRIST 97, DE NERVA 1, 2.

'*Nerva Augustus III, & L. Verginius Rufus III, Consuls.* Idat|Chr.Al|Casd Front.p. 119|Noris,ep. cons.p.57.5.

V. Neron § 29|Vitellius § 1.

[a] Ce Verginius Rufus est celui"que les soldats avoient proclamé plusieurs fois Empereur[en 68,] & Nerva bien loin[d'en prendre aucun ombrage,] le voulut avoir pour 'collegue dans ce Consulat.[b]Il jouit["pres de] trente ans de la gloire qu'il s'estoit acquise en refusant l'Empire.[c]Mais lorsqu'il se preparoit à faire comme Consul le panegyrique du Prince, un grand livre qu'il avoit pris, & qu'il tenoit estant debout, luy tomba des mains; & comme il se baissoit pour le relever, le pié luy glissa, & il se cassa la jambe. On ne put jamais la luy bien remettre à cause de son age qui passoit 83 ans: & il mourut ainsi aprés avoir longtemps souffert. On luy fit des funerailles"tres solennelles: & Corneille Tacite, qui estoit alors Consul, y fit son eloge.'Pline, dont il avoit esté tuteur, luy en fit un autre en mandant sa mort à un de ses amis.'Il n'avoit point de fils.

a Dio, l.68.p. 770.b.c. | NOTE 1. | b Plin l.2.ep.1. p.73. | c p.75. | publicum. | p.76. | p.77.

'Durant sa maladie le Senat choisit cinq personnes pour travailler à regler les depenses publiques, & à les diminuer. p.77|panc.p. 119.

'Calpurnius Crassus de l'illustre maison des anciens Crassus, conspira cette année avec d'autres contre Nerva, [d] sollicitant les soldats à la revolte par des promesses sans bornes. Il fut decouvert:'& avant qu'il le sceust, Nerva le fit asseoir luy & les autres conjurez auprés de luy dans un spectacle, [comme Tite avoit fait dans une semblable occasion:] & leur presenta les épées[des gladiateurs] qu'on luy avoit apportées selon la coutume; leur témoignant par là qu'il ne craignoit guere la mort. [On ne dit point s'ils furent touchez de cette generosité,]'mais seulement que Crassus ayant confessé sa faute, fut relegué à Tarente avec sa femme, quoique le Senat blasmast une si grande douceur.'Mais Nerva voulut observer à l'égard mesme des conjurez le serment qu'il avoit fait de ne faire mourir aucun Senateur.

Dio, l.68.p. 770.c. | d Vict.epit. | Dio,p.770.c.d. | Vict.epit. | Dio,p.770.b.

'Cependant les soldats Pretoriens toujours prests à se soulever pour venger Domitien,'& qui ne manquoient que d'un chef,[e]en trouverent un dans Ælianus Casperius;[f]qui ayant eu la charge de Prefet du Pretoire sous Domitien[en l'an 94,]l'exerçoit encore sous Nerva. Les Pretoriens le gagnerent par de grandes sommes d'argent selon l'epitome de Victor, ou il les anima luy mesme à la sedition selon Dion.'Ils allerent assieger, prendre, & enfermer Nerva dans le palais,'& luy demanderent avec de grands cris la mort de ceux qui avoient tué Domitien.

Aur.Vict. | Suet. v. Dom. c.23.p.815. | e. Vict.epit. | f Dio, l.68.p. 770.d|Apol, Ty.v.l.7.c.8.p. 341.a. | Plin.panc.p.11. | Suet.v.Dom.c. 23.p.815|Vict. epit.

Vict. epit. 'On pretend qu'on vit alors dans Nerva tout ce que la frayeur peut faire d'impression sur les corps des hommes : son cœur neanmoins ne s'abatit pas : il protesta qu'il aimoit mieux mourir que d'abandonner ceux dont il tenoit l'Empire ; Dio, l. 68. p. 770. d. '& il tendit le cou comme prest à recevoir la mort. Cependant toute sa resistance fut inutile ; Plin. pane. p. 12. 'il fut contraint selon Pline de faire mourir ceux qu'il vouloit conserver, Vict. epit. 'ou comme Victor le semble dire, les soldats sans se mettre en peine de luy, tuerent d'un seul coup Petronius [Secundus,] [1] & egorgerent Parthene aprés beaucoup d'indignitez "qu'ils luy firent. Casperius plus insolent par son crime, contraignit mesme Nerva de louer cette action devant le peuple, & de témoigner qu'il estoit obligé aux soldats de ce qu'ils avoient osté la vie aux plus méchans d'entre les hommes. 1. &c.

Plin pane. p. 10-12. 'Cette insolence des soldats fut utile à la Republique, parcequ'elle porta Nerva à adopter Trajan pour fils & pour successeur. Dio, l. 68. p. 770. c. a Aur. Vict. 'Car voyant que l'on meprisoit sa vieillesse, [a] & que l'Empire avoit besoin d'une personne qui eust autant de force d'esprit que de corps ; comme il estoit exemt de cet aveuglement qui fait qu'on ne connoist & qu'on ne mesure point ses forces, & de cette ambition de dominer qui regne souvent sur ceux mesmes qui sont le plus pres de la mort ; il se resolut à associer quelqu'un à la puissance souveraine, & fit voir quelle estoit sa sagesse par le choix qu'il fit de Trajan. Dio, l. 68. p. 771. a. 'Il avoit assez de parens ; mais il songeoit au bien de l'Empire, non à la grandeur de sa famille. Plin. pane. p. 14. 'Et il croyoit que pour gouverner tant de peuples, il falloit chercher partout celui qui "estoit le meilleur de tous. &c. p. 17 | Dio. p. 770. c. [Nous verrons autrepart quel estoit Trajan.] 'Il suffit de dire ici qu'il commandoit alors une tres puissante armée dans la Germanie ; Vict. epit. v. Traj. [& apparemment dans la basse,] 'puisque ce fut à Cologne qu'il prit l'Empire, b Sid. car. 7. v. 114. p. 334. [b] & qu'on marque qu'il avoit rendu la ville de Cologne formidable aux peuples voisins. c Vict. epit. v. Traj. [c] Il paroist que [L. Licinius] Sura dont nous parlerons sur Trajan, contribua beaucoup à le faire choisir par Nerva.

Plin. pane. p. 15. 'Il se rencontra alors que Nerva receut la nouvelle d'une victoire remportée dans la Pannonie sur les Allemans, Bir. p. 145. 'marquée dans une medaille, [& à cause de laquelle apparemment] p. 144 | Goltz. p. 63. b. c. 'il prit à la fin de cette année, ["& peutestre le 28 d'octobre,] le titre d'Imperator pour la seconde fois, avec le nom de Germanicus. NOTE 3. Plin pane. p. 15. 16. 30 | Dio, l. 69. p. 770. c | 771. a. 'Estant allé au Capitole pour y porter le laurier qu'on

1. Il y en a qui ajoutent ici le nom d'Estienne. Mais il avoit esté tué aussitost aprés Domitien

luy avoit envoyé ; & y ayant fait assembler le peuple, il declara le mesme jour & au mesme lieu, qu'il adoptoit M. Ulpius Nerva Trajanus. Il luy donna aussitost dans le Senat la qualité de César & le nom de Germanicus ; '& peu aprés, avant mesme que la nouvelle de son adoption eust pu estre portée jusqu'en Germanie, il y joignit le titre d'Empereur, & la puissance du Tribunat, le faisant ainsi "son collegue aussibien que son successeur. [Il peut mesme y avoir ajouté l'année suivante * le titre d'Auguste, ce qui n'est pas neanmoins aisé à croire.] 'Il luy donna aussi un second Consulat [pour l'an 98.] 'Pline remarque que l'adoption de Trajan fut receue avec un consentement unanime du Senat & de tout le peuple, & qu'elle fit aussitost cesser tous les tumultes.'Nerva luy envoya un diamant, [a] & luy écrivit de sa main qu'il luy abandonnoit la vengeance des injures qu'il avoit souffertes.[b] Et en effet Trajan ayant mandé quelque temps aprés Casperius & les Pretoriens de sa faction, comme pour les employer en quelque occasion," il les cassa & les dissipa, ou mesme les fit mourir.

Plin. panc. p. 16.18. — *particeps sociusque.* — * Note 4. — p. 108. — p. 16.19. — Spart. v. Adr. p. 2. c. — a Dio, l. 68. p. 770.771. — b p. 771. c. — [Greek marginal gloss]

[Puisque la basse Germanie avoit Trajan pour gouverneur, il faut raporter à la haute ce que dit Philostrate,] 'qu'un Rufus commandoit en ce temps-ci les armées des Gaules. [Je ne sçay si c'est] 'celui que Domitien avoit banni comme complice des desseins de Nerva contre luy.[c] Il avoit autrefois esté "magistrat de Smyrne ; & comme il n'estoit pas alors fort considerable, il avoit souffert sans beaucoup de peine une parole un peu haute que lui avoit dite un sophiste celebre en ce temps là, nommé Nicete. Quand il se vit grand & puissant, il crut s'en devoir ressentir comme d'une injure ; & par une lettre qu'il écrivit à Nerva, il fit de grandes plaintes contre ce sophiste. Nerva luy remit à luy mesme le jugement & la punition de celui dont il se plaignoit ; & ordonna à Nicete de l'aller trouver. Il le fit dans la croyance que Rufus ne seroit pas assez hardi pour abuser de ce pouvoir, & que mesme il auroit honte de condanner un homme en sa propre cause. En effet Nicete l'estant venu trouver sur le Rhein, desarma sa colere par le discours qu'il luy fit. Rufus repandit mesme quantité de larmes, & traita en ami celui qu'il avoit fait venir de si loin pour le punir.

Philst. soph. 19. p. 512. b. — v. Apol. Ty. l. 7. c. 3. p. 325. — c soph. 19. p. 512. — [Greek marginal gloss]

'Nerva semble avoir fait "quelque voyage hors de Rome sur la fin de cette année, comme on le peut tirer de quelques medailles, dont l'une luy donne le titre de Proconsul, [que les Empereurs ne prenoient guere que quand ils estoient hors de Rome.]

Fortunæ reduci. — Bir. p. 144.146.

L'AN DE JESUS-CHRIST 98, DE NERVA 2.

Eusp.p. 340.b| Idat. 'Nerva Augustus IV, & Trajanus Cæsar II, Consuls.

a Plin.pane.p. 19. b Vict. epit. a L'adoption & l'association de Trajan à l'Empire, fut la derniere action[celebre]de Nerva. Il mourut aussitost aprés. b Car s'estant un jour fort échaufé à crier de toute sa force contre Regulus[digne objet de sa colere,]la sueur luy causa un frisson & une fievre qui l'emporta["peutestre le 21 de janvier, ou le 27 au plustard,] aprés qu'il eut regné 16 mois & 8 ou 9 jours au plus. Dion dit qu'il a vécu 65 ans, 10 mois, & dix jours. c D'autres ne luy donnent que 63 ans : Eutrope au contraire va jusqu'à 71, & S. Jerome à 72. 'On marque qu'il mourut dans[le palais]des jardins de Salluste.'Le Senat porta son corps dans le tombeau d'Auguste 'On fit son apotheose : & Trajan par une reconnoissance[bien mal entendue] luy bastit des temples. d Il mourut glorieux devant les hommes pour avoir gouverné avec beaucoup de douceur, d'equité, & de sagesse. 'Mais rien ne l'a rendu si illustre, que d'avoir donné aux Romains Trajan pour Prince.

NOTE 6. Dio,p.771.b| Eutr. c Vict. epit. Euf. chr. Vict. epit. Plin. pane.p. 20.21. d Euf. chr| Eutr. Plin.pane.p. 20|Eutr|Sid. car.7.v.113.

Vict. epit. v. Traj. 'Il y eut sous son regne une grande inondation du Tibre.



L'EMPEREUR TRAJAN.



ARTICLE PREMIER.

Origine de Trajan : Il commande dans la Germanie.

Dio, l.68.p. 771 a. e Aur. Vict| Eutr. f Baud.p.394. Eutrop. Vict. epit. Entrop|Plin. pane.p.17. Bar. 100 § 1| Plin pane.n.p. 17. NOTE 1.



'L'EMPEREUR Trajan estoit Espagnol, e originaire &"natif de la ville d'Italica f pres de Seville, appellée aujourd'hui la vieille Seville selon les uns, & Alcala de Rio selon d'autres.'Il estoit d'une famille plus ancienne qu'illustre. 'Son pere nommé aussi Trajan, 'avoit neanmoins esté Consul, avoit eu les ornemens du triomphe, & avoit esté mis au nombre des Patriciens[par Vespasien sans doute.]'Ainsi l'on a tout sujet de croire que c'est ce Trajan Colonel d'une legion, qui se signala beaucoup dans la guerre contre

contre les Juifs, comme on le voit dans Joseph qui ne songeoit
point à flater son fils.'Baronius croit que Dieu peut l'avoir re- Bar. 100. § 1.
compensé de ce qu'il avoit executé sa volonté contre les Juifs,
en elevant son fils à l'Empire,'comme il dit dans l'Ecriture qu'il Ezech. 29. v.
veut donner l'Egypte à Nabucodonosor & à son armée, à cause 18-20.
qu'il l'avoit servi contre Tyr. [Cependant on peut dire qu'il
trouva une nouvelle malediction dans le regne de son fils,] 'qui Spanh. l. 7. p.
en pensant l'honorer luy fit l'injure d'en faire une idole. Il pa- 651.
1. roist que ce ne fut qu'aprés la troisieme année de son regne[1].

[Pour ce qu'on trouve des parens de Trajan,] 'il avoit une Plin. panc. p.
sœur dont Pline le jeune fait l'eloge,[a]& qui est appellée Mar- 151. 152.
cienne dans plusieurs inscriptions.[b]Elle eut le titre d'Auguste, a Bir. p. 166.
2. & une inscription [2] de l'an 116 luy donne le titre de deesse. b Velf. mon. 35. p. 389.
NOTE 1. Ainsi elle estoit morte alors.'Elle vivoit encore"aprés l'an 105. Dio, l. 68. n. p.
[c]La ville de Marcianople [metropole] de la Mesie [inferieure] 1040. 1.
3. en a pris son nom.[d]Elle eut une fille nommée Matidie,[3] qui fut c Amm. l. 27. p. 340. a.
mere d'une seconde Matidie, & de Julia Sabina femme d'Adrien. d Velf. mon. 35.
Elles eurent toutes trois les titres d'Augustes & de deesses, p. 389 | Goltz. p. 66. f.
hors peutestre la seconde Matidie, qui vécut jusque sous Tite
V. Tite Antonin note 1. Antonin 'dont elle estoit"tante maternelle, [ayant peutestre Rein. p. 306.
epousé son oncle.]'Adrien fit de grands honneurs à [Matidie] sa Spart. p. 5. c.
bellemere quand il fut devenu Empereur, [ayant esté adopté
par Trajan,]'dont par luy mesme il estoit cousin, [e] estant fils de Adri. v. p. 1.
4. [4] son cousin germain [f] nommé Ælius Adrianus Afer, & petit- e Vict. epit.
fils de sa tante paternelle, dit Casaubon. f Spart p. 1. a | n. C. p. 3. 1. d.

NOTE 3. 'Trajan naquit donc à Italica ["le 18 de septembre de l'an 52, Eutrop.
selon ceux qui étendent le plus sa vie : car selon d'autres il peut
n'estre né que deux ou trois ans aprés.]'On luy donne les noms Goltz. p. 63. f |
de M. Ulpius Trajanus [g]Crinitus.[h] Il fut nourri & s'appliqua de Dio, l. 68. p.
bonne heure aux exercices de la guerre,[i] qu'il apprit en ser- 770. e | Fabr. p. 285.
pene puer. vant durant dix ans en qualité de Tribun.[k]Il estoit encore"fort g Eutrop.
jeune lorsqu'il fit beaucoup parler de luy du costé de l'Euphra- h Plin. panc. p. 6.
te, en arrestant l'orgueil des Parthes, dit son panegyriste, par i p. 29.
la seule nouvelle de son arrivée, & par la terreur de son nom. k p. 26.
V. Tite § 8. [Cela peut s'estre fait"sous Tite vers l'an 80.] Mais je ne sçay
gloriam patris augens. s'il ne commandoit point alors"sous son pere qui y estoit ce semble
present ; '& à qui en effet il donna le titre de Parthique, Spanh. l. 7. p. 651.

1. 'Aprés que Pline eut fait son panegyrique, [en l'an 100 au mois de septembre.] Plin. pang. p. 151.
2. *Trib. pot. XVIII.* dans Velser, qui est l'an 115 :'mais dans Gruter & dans Onuphre il y a *XVIIII.* Grut. p. 247. 6 | Onu. in fast. p. 219. a.
3. [C'est apparemment à cette Matidie qu'il faut reduire ce que dit Themistius,] - [illegible] a Them. or. 16. p. 205. a.
4. Eutrope dit *fils de sa cousine germaine*, consobrinæ.

Plin. pane. p. 26. 27. comme on le voit encore par quelques medailles. 'Il peut aussi avoir commandé des ce temps là [une legion] dans la Germanie, & y avoir fait connoistre ce qu'il estoit.

Spart. p. 1. b. a Dio, l. 67. p. 765. a. Il fut Preteur avant l'an 86,[a] & consul ordinaire [en l'an 91] avec Acilius Glabrio: " & on pretend qu'un mesme accident que l'histoire ne marque pas, luy fut un presage de l'Empire, & à Glabrion d'une mort funeste. [Il se retira ensuite en Espagne,] 'd'où Domitien le rappella pour l'envoyer commander les armées de la Germanie. Ce prince qui n'avoit aucune bonne qualité, les haïssoit dans les autres. Mais il crut que celles qu'il voyoit dans Trajan luy estoient necessaires pour conserver la Germanie troublée alors par beaucoup de guerres. [Ainsi par un ordre particulier de la providence, non seulement Trajan echapa à ce tyran, qui renversoit tout ce qu'il y avoit d'eminent dans l'Empire, [mais il fut mesme elevé par luy à un rang qui luy servit de degré pour monter à la puissance souveraine. Il ne fut apparemment envoyé dans la Germanie qu'aprés la revolte & la ruine d'Antoine en 88, puisqu'on ne luy donne aucune part dans la défaite de ce rebelle.] 'Il eut le gouvernement de la [basse] Germanie où est Cologne, '& le commandement d'une armée tres puissante & tres nombreuse.

V. Domitien § 14.

Plin. pane. p. 29. — Eutrop. — Plin. pane. p. 17.

Buch. belg. l. 5. c. 1. 56. p. 189. b Baud. C. p. 172. 2 | T. p. 277. 1 | 533. 1. c Amm. l. 17. p. 88. b. d Baud. T. p. 277. 1. 'On voit encore quelques monumens de son sejour dans la Germanie,[b] où divers lieux ont longtemps porté son nom vers les pays " de Cleves & de Cologne. [c] Il fit mesme bastir un fort de son nom audelà du Rhein, que Julien l'apostat fit rétablir. [d] On n'en sçait pas bien la situation. [Eutrope dit qu'il repara les villes d'audelà du Rhein: mais il ne s'explique pas davantage. Il peut n'avoir fait une partie de ces bastimens, ou au moins ne leur avoir donné son nom, que depuis qu'il fut Empereur, aussibien que ce que dit Saint Sidoine,] 'qu'il rendit la ville de Cologne redoutable aux peuples voisins.

Sid. car. 7. v. 115. p. 334.

ARTICLE II.

Trajan est fait Cesar par Nerva: Son exterieur; ses vertus militaires; sa bonté; sa generosité.

Plin. pane. p. 27. [IL y a assurément toute apparence que Trajan ne fit rien de bien considerable dans la Germanie pendant qu'il en fut gouverneur, puisque Pline n'en dit autre chose,] 'sinon qu'il y gagna entierement l'affection de ses troupes, sans songer nean-

moins à se prevaloir de cette affection[pour violer la foy qu'il devoit à Domitien mesme,] & pour s'elever à l'Empire. Il merita[par cette modestie]d'y estre elevé d'une maniere plus legitime[& plus seure. Car sur"la fin de l'an 97, & peutestre le 28 d'octobre, Nerva qui avoit succedé à Domitien, l'adopta publiquement, luy"donna la qualité de Cesar, avec les noms de Nerva & de Germanicus,& peu aprés il y ajouta le titre d'Empereur,[1]avec la puissance du Tribunat, sans considerer autre chose en luy que son merite.]

V. Nerva note 3.

1.

'Ainsi, s'il en faut croire les historiens, jamais homme n'eut plus que luy tout ce qui peut contribuer à faire un grand Prince.[Et comme nous sommes obligez de raporter ce qu'ils en disent, ce nous sera une occasion de donner par avance une idée generale de la maniere dont il se conduisit estant Empereur.]'Lorsqu'il fut elevé à cette dignité, il estoit dans la vigueur de son age,"ayant quelque 42 [ou 45] ans, exemt de la precipitation de la jeunesse, & de la foiblesse des vieillars. 'Son corps estoit grand & robuste,son visage bienfait & majestueux; & ses cheveux mesmes qui blanchissoient avant le temps,contribuoient à luy attirer du respect.

p.7|Vict. epit.

Plin.p.8|Dio, l 68.p.772.a.

V. la note 3.

Plin panc.p.8. 39|Dio,p.785. d.

'Il n'avoit pas d'étude, & peu ou point d'eloquence; mais il avoit, disent les auteurs, tout ce que l'étude & les lettres peuvent donner.[a] Il favorisoit aussi beaucoup les hommes de lettres, & les professeurs des sciences,[b] aimant ceux qui excelloient dans la connoissance de quelque chose.[c]Il avoit mesme du respect pour les philosophes.

Dio, p.772. c| Vict.epit | Juli. cæs. p. 38.
a Plin.panc.p. 84.
b Vict. epit.
c Juli. cæs.p. 40.

[Chacun sçait qu'il a esté un tres grand homme de guerre.] 'Il dormoit peu,[d]estoit vigilant, infatigable, marchoit à pié à la teste de ses troupes, mesme estant Empereur:[e] & traversoit en cet état de grands pays avec ses armées, sans se servir de chariot ni de cheval.[f] Il passoit de mesme les rivieres à pié toutes les fois que les soldats ne les pouvoient passer autrement.[g] Il les accoutumoit à supporter la faim & la soif,en la souffrant comme eux.[h] Il se contentoit de lard,de fromage,& des autres choses qu'on a accoutumé de leur donner.[i] Il faisoit avec eux tous les exercices militaires, & se mesloit dans les combats qu'ils faisoient pour cela, sans souffrir qu'ils l'epargnassent plus qu'un autre.[k] Il les consoloit & les secouroit quand ils estoient malades, ne rentroit dans sa tente qu'aprés avoir visité celles des autres, & ne se reposoit jamais que le dernier.

Plin. panc. p. 92.
d p. 52|Sid.car. 7.v.115.|Dio,l. 68.p.781.d.
e Plin panc. p. 27 28.
f Dio,l 68.p. 781. d.
g Plin.panc.p. 24.
h Spart.v. Adr. p. 5.c.
i Plin panc.p. 24. 25.
k p. 25.

1. Une inscription de l'an 100. montre qu'il l'avoit avant le 29 de decembre 97.

p. 30. 'Il connoissoit tous les vieux soldats, les appelloit par leur nom, savoit toutes leurs belles actions, ne manquoit point de
Dio, l.68.p. 772.d. les en louer[& de les en recompenser.]'Mais il savoit en mesme temps si bien les maintenir dans la discipline, qu'on ne les vit jamais devenir insolens, & s'elever audessus de leur état, comme cela est ordinaire sous les Princes qui aiment la guerre.

Eutrop. 'Il se rendit encore plus admirable par sa bonté & sa modération dans la paix, que par son courage & sa valeur dans la
Dio, l.68.p.771. 772|val.p.710| Aur. Vict. guerre.'Car il estoit porté naturellement à la douceur, & nullement sujet à colere. [a] Il estoit tres patient, & en mesme temps
a Dio, p.771.d| val.p.710|Plin. panc. p. 104. franc, simple, & ouvert, trouvant bon qu'on sceust ce qu'il vouloit ou ne vouloit pas; sans deguisement, sans défiance, sans
b Dio, l.68.p. 772.b. envie; [b] grand, genereux, & magnifique; qui aimoit mieux estre aimé, que craint & respecté des peuples.

a|val.p.710| Vict. epit. 'Il aimoit, honoroit, & elevoit tous ceux qui avoient de grandes qualitez, soit pour la paix, soit pour la guerre, sans en haïr
Plin. panc. p. 84. & en craindre aucun.'Il favorisoit comme nous avons dit, les
c p. 132. hommes de lettres, & les philosophes. [c] Il recompensoit toutes les personnes de merite, & donnoit de nouvelles charges à ceux
p. 78. 79. qui s'estoient bien acquitez des premieres. 'Au lieu d'abatre & d'étoufer les esprits ardens & elevez, comme avoit fait Domitien, il leur donnoit un nouveau feu par le plaisir qu'il témoignoit prendre à les produire, & par les emplois honorables
p. 78. 80. qu'il leur donnoit.'Ceux qui avoient le plus de constance & de generosité, & le plus de haïne pour la servitude, estoient ceux qu'il aimoit & qu'il avançoit le plus.[Quoique sa maison ne fust
p. 130. devenue illustre que depuis son pere,]'il aimoit dans les autres la noblesse qu'il n'avoit pas: il recherchoit ceux qui restoient des anciennes familles de la Republique, il les produisoit, les elevoit, leur donnoit des charges mesmes avant l'age porté par les loix.

p. 83. Pour les méchans, il se contentoit de les mettre hors d'état
p. 83|Dio, val. p. 710. de se faire craindre.'Il les"laissoit, & ne les avançoit pas: [d] mais ἠμέλει.
d Plin. panc. p. 83. il ne vouloit pas employer la terreur & la severité contre eux, aimant mieux attendre qu'ils se corrigeassent d'eux mesmes, & ne voulant point remedier aux maux que quand tout le monde le souhaitoit.[C'estoit estre trop bon que de l'estre mesme aux méchans, comme on le reprochoit à un Roy de Lacedemone.] Mais on luy persuadoit que c'estoit le moyen d'établir le
l.8.ep.14.p.478. calme & la paix: [& il estoit bien aise que]'son regne passast
Tac. v. Agr. c. 3. p. 140. pour un temps de liberté,'où tout le monde"pouvoit faire ce *facilitatem.* qu'il vouloit.



ARTICLE III.

Trajan sans faste; ennemi des flateurs; appliqué aux affaires, & à faire du bien à tout le monde.

[LA bonté de ce prince paroissoit aussibien dans les petites choses que dans les grandes.]'Il recevoit toutes sortes de personnes avec beaucoup de civilité, alloit audevant de ceux qui le venoient saluer, les baisoit & les embrassoit, au lieu que les autres princes leur donnoient à peine leur main à baiser sans se lever de leur siege. Mais il savoit mieux qu'eux qu'un souverain n'a point à craindre de s'avilir, & qu'il ne peut s'elever qu'en se rabaissant par bonté. Aussi plus Trajan rendoit d'honneur aux autres, plus il leur paroissoit grand & auguste. Plin. panc. p. 133.

[Il estoit de mesme dans tout le reste.]'Sa suite estoit modeste & mediocre. Il n'envoyoit point devant luy faire retirer le monde pour luy faire place, & il vouloit bien estre quelquefois obligé de s'arrester dans les rues pour laisser passer les trains des autres. 'Sa table estoit frugale pour un Empereur: a mais il se faisoit une joie d'y avoir compagnie; son humeur gaie, & son entretien civil 'en estoient le principal agrément. 'Il passoit quelquefois le reste de la nuit à s'entretenir avec ceux qui avoient soupé avec luy, à qui ensuite il envoyoit des presens. p. 149. l. 6. ep. 31. p. 398. a panc. p. 90-92. &c. l. 6. ep. 31. p. 398.

'Il n'aimoit point ce grand nombre de statues que la flatterie elevoit alors aux Empereurs, '& il n'accordoit que rarement la permission de luy en dresser. b Pline dans son panegyrique 1 semble dire qu'il n'y en avoit alors qu'une ou deux à Rome: & elles n'estoient que de bronze. 'Il se moquoit des vains respects qu'on leur vouloit rendre, sur lesquels on faisoit souvent des crimes de leze majesté sous les autres regnes. 'Il savoit, dit Pline, quel est le veritable honneur d'un prince; que des statues & des arcs de triomphes sont sujets à perir par les flammes, par le temps, par la fantaisie d'un successeur: mais que celui qui meprise l'ambition, qui modere ses passions, qui donne des bornes à une puissance qui n'en a point, est loué de tout le monde durant sa vie, & encore plus aprés sa mort lorsque personne n'est contraint de le louer. Il ne faut pas, ajoute le mesme auteur, qu'un Empereur songe à estre connu de la posterité; il le sera toujours assez, quand mesme il ne le voudroit pas: 'mais à panc. p. 98. l. 10. ep. 10. p. 572. b panc. p. 98. l. 10. ep. 88. p. 624. panc. p. 106. p. 107.

1. fait l'an 100, au commencement de septembre.

s'en faire estimer. Et c'est ce qu'il peut acquerir par la vertu & par le merite, & non par des statues & des bastimens.

l.6.ep.27.p.389| pane.p.104. a pane. p. 7. 'Il n'aimoit point non plus qu'on luy decernast de nouveaux honneurs qui sentissent la flaterie:[a] & ne vouloit pas mesme que ceux à qui il avoit donné des charges, l'en vinssent remercier; ne souffrant qu'ils le fissent dans le Senat, que parcequ'il eust eu peine à l'empescher. p. 6. 'S'il en faut croire son panegyriste, il ne voulut point qu'on luy fist de grands eloges.

p. 8. 99. 'L'insolence des autres Empereurs fait qu'on a loué Trajan d'avoir témoigné quelque respect pour la divinité,[quoiqu'il la connust si peu,]& de n'avoir pas voulu qu'on rendist des actions de graces à son genie, mais à cette nature superieure, de qui il vouloit qu'on tinst tout le bien qu'il faisoit aux autres.

p.145-146.149. 'Quand il estoit obligé d'interrompre les affaires de l'Etat pour se delasser un peu, il ne s'amusoit pas, comme les autres princes, à jouer, moins encore à chercher une funeste joie dans des crimes: mais changeant seulement de travail, il s'en alloit à la chasse dans les bois & dans les montagnes, sans se faire aider de personne; ou se mettant sur un vaisseau, il le conduisoit luy mesme comme un pilote, ou se mettoit à ramer: & ces exercices par lesquels il se fortifioit le corps, le rendoient propre pour les fatigues de la guerre.

p. 144. 'Son occupation serieuse & ordinaire estoit de satisfaire les desirs des peuples [soit de Rome & de l'Italie,] soit des provinces; & de pourvoir aux besoins de toutes les villes particulieres. Il donnoit sans peine audience à tous ceux qui avoient des affaires, & les expedioit promtement: Il reconcilioit les villes qui avoient des querelles, il appaisoit les soulevemens des peuples autant par raison que par autorité: Il s'opposoit aux injustices des magistrats, & cassoit ce qu'ils avoient fait contre l'ordre; toujours prest à ecouter & à secourir ceux qui avoient Dio, l.98.p.772. a. besoin de luy, & à aller partout où il pouvoit faire du bien, 'sans "faire jamais tort à personne. b Plin. pane. p. 144. [b] Car sa severité * mesme estoit un effet de clemence, comme sa douceur n'estoit ni molle ni lasche. ἐπιεικὴς... *quam mitis!

Eutrop. 'Il traitoit les moindres personnes & à Rome & dans les provinces, comme s'il n'eust point esté audessus des autres, Plin.pane.p.4. 'se souvenant "non seulement qu'il commandoit à des hommes, mais &c. Eutrop. encore qu'il estoit homme. 'Il estoit liberal à tout le monde; combloit de richesses & d'honneurs ceux mesmes qu'il ne connoissoit que mediocrement, Plin. pane. p. 129.130. 'ou les consoloit en leur promettant pour l'avenir ce qu'il ne leur pouvoit pas donner encore.

'Il accordoit beaucoup d'immunitez aux villes; [a] & quand elles avoient besoin d'estre soulagées, il le faisoit avec une genereuse liberalité. Eutrop. [a] Vict. epit.

'Il traitoit tout le peuple avec beaucoup de bonté, le Senat "avec gravité & avec respect: [b] en un mot il travailloit à estre aimé de tout le monde, & à n'estre craint que des ennemis de l'Etat. 'Il réussit en cela: car tout le monde l'aimoit; [& personne ne le haïssoit, parceque personne ne le craignoit.] 'Il ne se défioit point de ceux qui estoient les plus illustres [& les plus puissans,] parcequ'il ne leur donnoit point sujet de le craindre. Dio, l. 68. p. 772. b. [b] c. b. Pliu. panc. p. 130.

'Ses amis le blasmant un jour de ce qu'il estoit " trop civil & trop bon à tout le monde; il leur répondit: Je veux estre tel que je voudrois qu'un autre Empereur fust à mon égard si j'estois particulier. Aussi cette conduite maintint toutes choses dans une si grande paix & une si grande tranquillité, qu'il n'y eut qu'un seul Senateur condanné [à mort] durant tout son regne, & encore sans qu'il le sceust. Car jamais il ne fit tort à aucune personne de ce corps.' Julien l'apostat avoue qu'il a excellé sur tous les princes pour la douceur & la bonté.'Cependant cette bonté ne diminuoit rien de sa majesté, & du respect qu'on luy devoit:'& il ne se relevoit jamais mieux audessus des grands, que lorsqu'il s'egaloit aux plus petits. Eutrop. Juli. cæs. p. 40. Pliu. panc. p. 8. p. 4.

'Il remplit l'Empire de nouveaux bastimens publics, fit faire en divers endroits des grands chemins [& des ports,] [c] fit secher des marais, [& fit beaucoup d'autres ouvrages semblables pour la commodité ou pour l'ornement des provinces.] Dio, l. 68. p. 772. a. b. [c] Eutrop.



ARTICLE IV.

Trajan aime la justice; ne foule point le peuple; n'eleve point ses affranchis.

'TRAJAN ne se relevoit pas moins par son amour pour la justice, que par son courage & par sa bonté. [d] Il ne vouloit point qu'on prononçast contre un absent en matiere criminelle, ni que l'on condannast qui que ce fust sur des soupçons: & on cite cette parole d'un de ses rescrits; Il vaut mieux qu'un criminel demeure impuni, que non pas qu'un innocent soit condanné. Dio, l. 68. p. 771. d. [d] Digest. 48 t. 19. l. 5. p. 1828.

'Il estoit aussi eloigné de prendre le bien des autres, que de Dio, p. 771. a.

a.b. les faire mourir sans y estre forcé par leurs crimes. 'On assure
Plin.panc.p. 64.65. qu'il ne fit jamais la moindre injustice en faveur du[1] fisc,'qui est 1.
le nom qu'on donnoit alors au thresor & au domaine particulier de l'Empereur. Ce fisc, dit Pline, n'a jamais tort que sous un «
bon prince. Mais ni le fisc ni le thresor public n'avoient point «
de privilege sous Trajan. Ses Intendans estoient souvent tels que l'on estoit bien aise de les avoir pour juges: mais ceux qui ne le vouloient pas, pouvoient aller[2] devant les magistrats or- 2.
dinaires, recuser ceux qu'ils croyoient ou trop timides ou trop favorables à l'Empereur, & obliger l'Intendant à venir plaider devant ceux qu'il avoit choisis.

Vict. epit v. Constantii. 'Il condannoit & detestoit mesme les vexations [qui vont à opprimer le peuple,] disant que le fisc estoit comme la rate, qui ne s'augmente qu'à mesure que les autres membres se dessechent. Il cassa la loy que l'avarice de ses predecesseurs avoit introduite, par laquelle les biens de ceux que l'on releguoit, estoient confisquez. [Mais l'avarice de ses successeurs la rétablit depuis,]'comme on le voit par S. Cyprien.
Cyp.ep.19.p. 43.1. a Aus. cons.p. 406, Spanh.l. 9.p.812. a On assure[3] qu'il 3.
remit une partie de ce qui estoit dû des anciens imposts: ce qui a depuis esté imité [par Adrien,] par Antonin, & par plusieurs autres de ses successeurs.

Plin.panc.p.73. 'Sa generosité estoit tellement connue, que ces flateurs interessez, qui savent si bien, dit Pline, plaider la cause du fisc avec un front grave, & une mine triste & severe, n'osoient pas seulement ouvrir la bouche devant luy, ni luy representer qu'il ruineroit bientost son Epargne, en l'épuisant d'une part par tant de liberalitez, & en fermant de l'autre tant de voies que ses predecesseurs avoient prises pour la remplir. Ils ne parloient
p. 105. point, parcequ'il n'y avoit personne qui les ecoutast.'Et Trajan
p. 73. qui ne depensoit rien inutilement,'trouvoit un plus grand fond dans sa frugalité, que les princes les plus avares dans leurs rapi-
Dio, l.68.p. 772.a.b. nes.'Quelque grandes depenses qu'il fist pour ses bastimens & pour ses guerres, jamais, dit un historien, il n'y depensa le sang de personne.

Plin. panc.p. 144. 'Il ne songeoit dans le jugement des affaires qu'à trouver la verité pour la soutenir, & non pas à tirer de l'argent: & ceux qui plaidoient devant luy n'estoient pas en peine de cacher leurs richesses, [comme sous les autres princes,] mais de luy faire

Aug. ps. B. 146. v.8 p.1648.d.e. 1. Ce mot par luy mesme ne signifie autre chose qu'un sac & une bourse.
2. Ou *devant une chambre particuliere établie pour cela.* Car l'endroit de Pline n'est pas bien clair.
Spanh.l.9.p.812. 3. Spanheim soutient qu'il ne l'a point fait, & que c'est une faute dans Ausone.

voir

voir leur droit, & de paroiſtre digne de ſon approbation & de ſon eſtime. 'Claudius Ariſto le premier de la ville d'Epheſe, ayant eſté accuſé par quelques perſonnes envieuſes de ce qu'il s'attiroit l'affection du peuple par ſon humeur magnifique & populaire, 'Trajan le renvoya auſſitoſt abſous & dechargé de tout ce dont on l'accuſoit. 'Gellius cite le livre d'un Ariſton juriſconſulte & habile dans les lettres: [Je ne ſçay ſi c'eſt celui-ci.] l.6.ep.31.p.395. Gell.l.11.c.18. p.279.

'Pline le jeune manda à Trajan que perſonne ne vouloit prendre l'argent du public pour le faire profiter au denier qu'on prenoit celui des particuliers, & qu'ainſi il croyoit qu'il faudroit le donner à un intereſt plus bas, & meſme obliger les magiſtrats des villes à s'en charger. 'Ce prince conſentit qu'on diminuaſt l'intereſt, mais pour obliger perſonne à prendre de l'argent qui luy pourroit eſtre à charge, il répondit à Pline que la juſtice [& l'honneur] de ſon regne ne le ſouffroit pas. Plin.l.10.ep.55. p.601. ep.56.p.601.602.

'Il avoit défendu les preſens que les villes faiſoient quelquefois en argent à des particuliers. Mais il ne voulut point qu'on retiraſt ce qui avoit eſté donné, audelà de vingt ans, depeur que cela ne ruinaſt pluſieurs perſonnes: & il finit ſon reſcrit » par ces termes: Car je ne veux pas prendre moins de ſoin du » bien des particuliers que de celui du public. ep.117.p.640. 641.

'En faiſant un nommé Saburan Prefet du Pretoire, & luy donnant l'épée nue qui eſtoit la marque de cette dignité, il luy » dit; Servez vous de cette épée pour moy, ſi je fais mon devoir, » & contre moy ſi je ne le fais pas; puiſque celui qui gouverne les » autres, doit faire moins de fautes que perſonne. pane.p.127. 128|Dio,l.68.p. 778.a.b|Aur. Vict.

'Il n'aimoit point à s'attirer le jugement des affaires: a& il vouloit que les magiſtrats euſſent l'exercice libre de toute leur juriſdiction, augmentant leur autorité plutoſt que de la diminuer. Plin. l.6.ep.31. p. 396. a pane. p. 141.

'Sous [preſque tous] les princes precedens, leurs affranchis avoient eſté les maiſtres des affaires, & des princes meſmes. Mais cela ne ſe vit pas ſous Trajan. Il ne ſe ſervoit que de ceux que luy meſme, ou Nerva, ou d'autres bons Empereurs avoient choiſis [comme les meilleurs;] "& il les traitoit fort bien, mais neanmoins comme des affranchis, voulant qu'ils ſe ſouvinſſent toujours de ce qu'ils eſtoient, & qu'ils miſſent leur principale gloire à eſtre gents de bien & gents d'honneur. Ainſi ils eſtoient honorez parcequ'ils eſtoient dignes de l'eſtre: & on les honoroit d'autant plus que ce n'eſtoit point leur credit qui obligeoit de les honorer. p. 157. *ſummum honorem habes.*

l.6.ep.31.p.397. 'Dans une affaire où Eurythme son affranchi & son Intendant avoit interest, il dit à ceux qui craignoient cet Eurythme, Il n'est[1] pas Polyclete, ni moy Neron ? & comme Eurythme « 1. mesme témoignoit craindre qu'on ne le soupçonnast d'abuser du pouvoir qu'il avoit auprés de luy : Je ne crains pas ce soup- « çon là pour vous, dit Trajan ; je le crains pour moy. «

ARTICLE V.

Trajan vray ami : Les vices de Domitien le font estimer.

Plin.pane.p.152. [ON a beaucoup estimé dans Trajan la maniere dont il agissoit envers ses amis.]'L'amitié estoit un bien qui sembloit estre alors banni du monde,[à la reserve des Chrétiens, que l'on reconnoissoit selon la promesse de J. C, par l'amour p.153. qu'ils avoient les uns pour les autres.]'Parmi les payens," la *assentationes, blanditiæ.* complaisance, la flaterie, & une apparence d'amour pire qu'une haine[ouverte,]avoient pris entre les particuliers la place de l'amitié: & les Empereurs se consideroient comme des maistres, & les autres comme des esclaves :[au lieu que l'amitié veut des egaux, ou elle en fait.]

p.153.154.Vict. epit. 'Mais pour Trajan il avoit des amis, parcequ'il aimoit, & qu'il aimoit comme un egal, comme mettant sa joie dans la douceur de l'amitié,"comme ne trouvant pas moins de satisfaction à ai- &c. Dio, l. 68. p. 772. c. mer qu'à estre aimé.'Il vivoit avec ses amis dans une familia- a Plin.pane.p. 154. rité & une liberte toute entiere,[a] se rabaissant à tous les devoirs communs de l'amitié, si l'on peut dire que ce soit se rabaisser ; Dio, p.772.d Eutrop.| & ne jugeant rien de bas pour un prince que de haïr.'Il alloit souvent visiter ses amis dans leurs maladies ou dans leurs rejouissances, les faisoit monter dans son carosse, ou montoit dans les leurs ; railloit avec eux, alloit manger chez eux, souvent sans gardes, se mesloit dans leurs chasses, dans leurs festins, & leurs autres divertissemens, & venoit mesme aux assemblées qu'ils faisoient pour consulter leurs amis sur leurs affaires do- Aur. Vict. b Dio, l. 68. p. 772. a. mestiques.'Il leur estoit tres fidele, [b] ne croyant pas aisément ce qu'on luy disoit contre eux [& nous en verrons un bel exemple touchant Sura.]

Plin. pane. p. 155-156. 'Pline donne de grands eloges à ce qu'il fit"à l'égard d'un avant l'an 101. homme excellent qu'il aimoit beaucoup, & qu'il avoit obligé de prendre la charge de Prefet du Pretoire. Cet homme aimant

1. C'estoit un celebre affranchi de Neron.

mieux le repos d'une vie privée que l'éclat de cette charge, demanda la permission de se retirer. Trajan qui souhaitoit beaucoup de l'avoir auprés de luy, en fut attristé. Cependant voyant qu'il persistoit, il ne put le refuser, aimant mieux ceder à un ami, que le vaincre, & le laissa ainsi aller malgré luy. Il luy fit de grandes liberalitez; & quand il partit, il voulut l'accompagner jusqu'au vaisseau où il devoit s'embarquer, l'embrassa, & ne se separa de luy qu'en pleurant, & en souhaitant qu'il voulust bientost revenir. [On ne dit point qui estoit cette personne.]'Car pour Licinius Sura dont Catanée l'entend, [il n. p. 154.
paroist estre demeuré toujours auprés de Trajan; & il estoit
V. § 14. d'un rang superieur à celui des Prefets, puisque nous le verrons Consul des l'an 102. Saburan dont nous avons parlé pouvoit estre ce Prefet mesme, ou son successeur.

L'affection & la confiance que Trajan avoit pour ses amis, eust pu nuire beaucoup à l'Etat, s'ils eussent eu la volonté de mal faire.] 'Mais il avoit soin de les choisir parmi les meilleurs p. 80.
citoyens, parmi ceux que Domitien avoit haïs, & qui avoient haï sa tyrannie. C'estoient des personnes dans les mœurs & dans la vie desquels on voyoit avec joie ce qu'il falloit faire pour estre aimé d'un bon prince.'Il aimoit surtout ceux qui Vict. epit.
avoient [comme luy] beaucoup de franchise & de candeur.'On Dio, l. 68. p. 777. d.
marque entre ses principaux amis Licinius Sura, dont nous venons de parler,'Sosius [Senecio, Cornelius] Palma, & Celsus, p. 778. b.
[qui est apparemment Lucius Publilius Celsus Consul pour la seconde fois en 113.] Il leur fit à tous dresser des statues.

'Trajan tira un grand avantage des vices de Domitien. Car Plin. panc. p. 77. 78.
il avoit sceu par sa propre experience, quelle misere c'est que de trembler sous un tyran, tous les jours en danger d'eprouver sa cruauté. Il avoit vu combien les méchans princes sont detestez de tout le monde, & de ceux mesmes qui les rendent méchans [par leurs mauvais conseils & leurs flateries.] Ainsi il voyoit dans ce qu'il avoit souhaité ou blasmé estant particulier, ce qu'il avoit à faire ou à eviter estant Empereur.

[Ses bonnes qualitez estoient mesme d'autant plus agreables, panc. p. 100.
qu'elles estoient opposées aux vices de Domitien.]'Aussi il n'avoit garde de trouver mauvais qu'on blasmast & Domitien, & les autres méchans princes. Comme il en estoit si different, il ne s'interessoit nullement à leur défense, sachant bien que tout ce qu'on disoit contre eux ne pouvoit retomber sur luy, & que mesme on n'aime pas assez les bons quand on ne hait pas

p. 101. les [dereglemens des] méchans.'Quand on ne blasme point, dit Pline, un méchant prince aprés sa mort, c'est que son successeur luy ressemble.

[Outre que la comparaison de Domitien avec Trajan rendoit celui-ci plus estimable,] Vict. epit. 'on l'aimoit encore parcequ'on avoit l'imagination, à cause de quelques presages, qu'il estoit destiné pour reparer les maux que ce tyran & tant d'autres avoient faits à l'Empire, & qui l'avoient presque entierement ruiné. Eutrop. 'Il fut au moins le premier depuis Auguste qui releva par les armes la gloire du nom Romain.

[Ainsi comme ses vertus estoient toutes humaines, elles ont esté recompensées en ce monde par l'estime qu'elles luy ont acquise parmi les hommes.] Aur. Vict. 'Car il a passé pour un prince accompli dans la paix & dans la guerre, epit. 'tel qu'à peine les plus grands genies sont capables de representer son merite, Aur. Vict| Eutr. '& qui peut estre comparé ou preferé mesme à tout ce que l'histoire nous fournit de plus illustre. Eutrop. 'On a eu une veneration toute extraordinaire pour luy, aussibien aprés sa mort que durant sa vie, & jusques au temps des Valentiniens, le Senat dans ses acclamations ne souhaitoit rien de plus grand aux Empereurs, que d'estre plus heureux qu'Auguste, & encore meilleurs que Trajan.

ARTICLE VI.

Defauts de Trajan.

[LA regle eternelle de la veritable vertu voyoit bien des vices dans les vertus apparentes de Trajan. Mais les hommes, & les payens mesmes en ont aussi remarqué quelques uns.]

Dio, l. 68. p. 772. c| Aur. V| Alex. v p. 127. b| Adri. v. p. 2. b. 'Les historiens le blasment d'avoir esté sujet à des exces[1] de vin 1.
a Vict. epit. a & de viande. b Dio, l. 68. p. 772. c. b Dion dit qu'il n'en perdoit jamais la raison, & que ce defaut ne luy fit jamais rien faire contre son devoir. Neanmoins Aurele Victor assure qu'il fut obligé d'ordonner, qu'on n'auroit point d'égard à ce qu'il commanderoit aprés ses festins. Adri. v. p. 2. b. c. 'Spartien remarque qu'Adrien obtint beaucoup de choses de Trajan, parcequ'il luy tenoit teste à boire: Juli. cæs. p. 39. '& Julien l'apostat luy reproche qu'il auroit eu assez de genie pour l'eloquence, si le vin ne luy eust souvent abatu l'esprit.

Plin. pane. p. 36| Vict. epit. 'Pline loue extremement sa chasteté. c Dio, l. 68. p. 772. c. a Alex. v. p. 127. b. c Mais Dion avoue en-

1. Sa regle estoit de vider encore cinq verres, *pocula*, aprés le repas, avec ses plus familiers.

core qu'il s'abandonnoit à des infamies qu'on n'oseroit exprimer. Il pretend l'excuser, parcequ'en cela, dit-il, il ne faisoit tort à personne ; 'comme si ce n'estoit pas estre assez coupable que de se deshonorer soy mesme. [a] Et on remarque qu'Adrien sceut fort bien tirer avantage de ces crimes pour devenir Empereur en se faisant adopter par luy.'Julien l'apostat ne l'a pas epargné sur cela. Bar. 100. § 13-15. a Adri.v.p 2.c. Juli. cæs. p. 12.

'Le mesme Julien l'accuse de paresse, & d'avoir laissé Sura écrire ordinairement pour luy.'On marque qu'il aimoit les gladiateurs & les danseurs,'& il faisoit quelquefois jouer " les comediens à ses festins. p.38. Dio.val.p.709. Plin.l.6.ep.31. p. 398. *acromata.*

'Quoique Pline le loue d'avoir aimé la paix sans craindre la guerre, 'Dion semble dire qu'il avoit trop d'inclination pour la guerre : [b] & il avoue que le desir de la gloire fut la veritable raison de celle qu'il fit aux Parthes.[c] Il sembloit ne pouvoir pas souffrir que son Empire eust des bornes. [d] On marque que quand il vouloit assurer quelque chose, il disoit par une espece de serment : Ainsi puissé-je voir la Dace reduite en province, ou passer l'Euphrate & le Danube sur les ponts que j'y aurai faits. 'Theodose [qui avoit un cœur vraiment genereux & vraiment Chrétien,] detestoit non seulement la foiblesse de Trajan à l'égard du vin & des plaisirs, mais encore sa passion ardente pour se signaler par des triomphes. panc.p.30.34. Dio, l. 68. p. 772.d. b p. 778. c. c Proc. æd.l.4. c.6.p.81.a. d Amm.l.24.p. 270. b. Vict.epit.v. Th.

'Un auteur payen se moque de l'ambition qu'il avoit de voir son nom écrit sur tous les bastimens, comme s'il en avoit esté le fondateur : ce qui le faisoit appeller [1] Parietaire. [Je ne sçay si le mesme desir de s'acquerir l'estime & l'affection des payens n'auroit point esté la cause de la persecution que Trajan fit à l'Eglise : car la conduite qu'il garda à l'égard des Chrétiens fut toute opposée à cet esprit de bonté dont on le loue. Amm.l.27.p. 337.a.

Il trouvoit bon qu'on le traitast de Seigneur, comme on le voit par les lettres de Pline, ce que les autres bons princes avoient toujours refusé :]'& il semble qu'il l'eust luy mesme refusé d'abord.[Mais il estoit encore plus inexcusable][e] de souffrir qu'on offrist des sacrifices à ses statues, [f] & " que l'on conjurast par sa vie & par son eternité, comme par les choses les plus sacrées, Plin.pane.p.4. 106. e l.10 ep.102.p. 631. f ep.89.p.624. *rogatus per æternitatem.*

'On pretend qu'il laissa quelque temps piller les provinces par ses Intendans : & Lampride raporte qu'Homule luy reprocha à luy mesme qu'il faisoit plus de tort à l'Etat par les mau- Vict.epit. v. Constantii Alex.v.p.137.a.

1. C'est une herbe ainsi nommée parcequ'elle vient dans les murailles, *in parietibus*.

vais magistrats qu'il établissoit, que n'avoit jamais fait Domitien ; parceque celui-ci quelque méchant qu'il fust, avoir de bons amis, [& mettoit de bons officiers.] Et il vaut mieux, dit Lampride, n'avoir qu'un tyran à souffrir que d'en avoir plusieurs. [Mais Trajan corrigea sans doute bientost les fautes que sa bonté & sa facilité luy peuvent avoir fait faire d'abord sur cela : car l'idée qu'il a laissé de son gouvernement est tres differente de celle que toute la posterité a eue de celui de Domitien. On attribue à sa femme l'honneur de l'avoir fait entierement changer sur ce point, comme nous le dirons dans la suite.

Dio, l. 68. p. 774. c. 'Decebale Roy des Daces ayant enlevé aux Jazyges une partie de leur pays, parcequ'ils ne se vouloient pas joindre à luy pour faire la guerre aux Romains; lorsqu'il eut esté vaincu, les Jazyges redemanderent à Trajan les pays qu'ils avoient perdus [pour luy.] Mais il ne voulut point les leur rendre : [& Dion qui raporte ceci, ne dit point qu'il eust aucune raison de leur refuser une chose qui paroist si juste.

Il faut voir maintenant l'histoire de son regne par l'ordre du temps.]

ARTICLE VII.

Trajan succede à Nerva ; rétablit la discipline militaire : Les Bructeres sont chassez de leur pays.

L'AN DE JESUS CHRIST 98, DE TRAJAN I.

Idat. &c. '*Nerva Augustus IV, & Trajanus Cæsar II, Consuls.*

[TRAJAN fut adopté, comme nous avons dit, par Nerva, & declaré César sur la fin de l'an 97.] Plin. panc. p. 78. 'Il témoigna d'abord vouloir s'excuser d'accepter un rang si elevé : [mais il ne resista pas longtemps. Les armées luy deputerent de tous costez pour luy témoigner la joie qu'elles avoient de son adoption.] Adri. v. p. 1. c. 'Celle de la basse Mesie luy envoya pour cela Adrien son cousin, à qui il donna aussitost de l'emploi dans la haute Germanie. Plin. panc. p. 19. 24. 25. 'Pour luy il ne changea point de conduite à l'égard des soldats, aimant toujours mieux paroistre leur General que leur Empereur.

[Nerva mourut "vers le 21 ou 27 janvier de l'an 98.] V. Nerva note 5. Adri. v. p. 1. c. 'Trajan en apprit la premiere nouvelle par Adrien; Eutr; Vict. epit. Hier. chr. '& prit l'Empire [& le titre d'Auguste] à Cologne. a Plin. l. 10. ep. 53. 54. p. 600. 601. a On en renouvelloit tous les ans la memoire au mesme jour par des rejouissances publiques ; & les Gouverneurs y faisoient de nouveau prester le serment au

nom de l'Empereur par les soldats & par les peuples. 'Il [1] paroist que c'estoit peu aprés les vœux solennels qu'on avoit faits pour ce prince [au premier jour de l'année : & c'estoit sans doute le 27. de janvier,] "auquel on voit que l'on commençoit son regne. — *ep. 104-105. p. 636. 637.* — *V. Nerva note 5.*

'Quand il eut esté fait Empereur, il écrivit au Senat de sa propre main, & luy promit avec serment de ne faire jamais perdre ni la vie ni l'honneur à aucun homme de bien. [Nous ne voyons pas si ce fut en ce temps-ci, ou dés le temps de son adoption,] non plus que ce que Dion ajoute, qu'il manda les Pretoriens qui avoient fait une sedition contre Nerva, & les punit. — *Dio, l. 68. p. 771. c.*

'On croit qu'il ne quitta pas la Germanie aussitost aprés la mort de Nerva, [a] & il paroist qu'il passa le temps de son second Consulat, & mesme une partie de l'année suivante hors de Rome auprés des barbares, qui luy envoyerent un grand nombre de deputez. 'Car Pline aussure que tous les peuples étrangers sachant que Trajan estoit Empereur, témoignerent l'estime & la crainte qu'ils en avoient, par les soumissions extraordinaires qu'ils firent pour demander la continuation de la paix. [Il faut apparemment raporter à ce temps là ce que dit le mesme auteur,] 'que les Allemans qui avoient accoutumé de passer le Danube durant qu'il estoit glacé, demeurerent alors cachez tout l'hiver sans oser paroistre. Les troupes Romaines estoient sur le bord du fleuve, qui ne demandoient qu'à passer en Allemagne comme assurées de la victoire : mais Trajan ne le voulut pas. — *Buch. belg. l. 5. c. 1. § 5. p. 169.* — *a Plin. panc. p. 108. 109. 114. 115.* — *p. 22.* — *p. 23. 24. 31. 109.*

'Il s'employa durant ce temps là à rétablir la discipline militaire, & à inspirer aux soldats l'amour du travail, & l'obeïssance envers leurs chefs, dont sa presence ne diminuoit point l'autorité, parcequ'il leur laissoit faire leurs fonctions : & il apprenoit mesme aux autres à les respecter, "en les traitant avec civilité & avec respect. Eux de leur part s'acquitoient avec joie & avec soin de leur devoir, parcequ'ils n'avoient pas affaire à un prince timide & défiant, qui redoutast & qui haïst tous ceux qui avoient du merite. — *p. 34. 35.* — *illos reverebare.*

'Tacite dans son livre Des mœurs des Allemans, y conte les années jusqu'au second Consulat de Trajan : [b] ce qui fait juger qu'il écrivoit ce livre en cette année mesme. [c] Il y marque "comme une chose toute recente, que les Camaves & les Angriva- — *Tac. de Ger. c. 37. p. 151.* — *b Buch. belg. l. 5. c. 1. § 6. p. 189.* — *c Tac. de Ger. c. 33. p. 135.* — *nunc narratur.*

1. Cela paroist, parceque les quatre lettres se suivent immediatement.

riens peuples d'Allemagne avoient chassé les Bructeres du pays qu'ils tenoient sur les bords du Rhein, & avoient mesme entierement exterminé cette nation, haïe de tous ses voisins à cause de son orgueil. Il y eut soixante mille hommes de tuez dans un combat donné [sur les bords du Rhein] en presence des Romains, qui virent avec joie un spectacle [si funeste, sans considerer qu'ils estoient hommes comme les Bructeres.] 'On croit que ces peuples demeuroient vers Rées & Emmerik au pays de Cleves. 'Mais la suite de l'histoire nous apprend qu'ils ne furent point entierement exterminez, & que s'estant placez un peu plus haut sur le Rhein vers le pays de Nassaw, ils donnerent encore souvent des affaires aux Romains. 'Nous trouvons dans Pline que Trajan fit elever une statue à Vestricius Spurinna, parcequ'il avoit obligé les Bructeres "malgré leur extreme fierté, de recevoir leur Roy. [C'estoit aparemment avant la défaite dont parle Tacite.]

Buch. belg. l. 5. c. 1. § 6. p. 189.
§ 7.
Plin. l. 2. ep. 7. p. 90. 91.
ferocissimam gentem.



ARTICLE VIII.

Trajan vient à Rome ; est appellé Optimus ; *prend soin des enfans à Rome & dans l'Italie.*

L'AN DE JESUS CHRIST 99, DE TRAJAN 2.

'Aulus Cornelius Palma" & Caius Sosius Senecio, Consuls. NOTE 4.

[a] C'ESTOIT l'ordinaire que les Empereurs fussent Consuls l'année qui suivoit leur promotion, quoiqu'il y eust d'autres personnes designées pour l'estre. [Cela s'estoit toujours fait depuis Claude, & cela se verra peutestre sans exception dans toute la suite de l'histoire.] 'Le Senat n'avoit pas aussi manqué de prier Trajan de prendre le Consulat [pour cette année;] '& il n'y en avoit aucun autre designé. 'Cependant il ne voulut pas l'accepter, principalement parcequ'il ne pouvoit pas venir l'exercer à Rome. 'Ainsi ce Consulat fut donné à des particuliers, [qui furent Palma & Senecion,] 'tous deux de ceux que Trajan consideroit le plus: [& nous les verrons encore tous deux Consuls dans la suite.] 'Senecion à qui Plutarque adresse plusieurs de ses vies & de ses morales, [b] le fut jusqu'à quatre fois.

[c] Trajan quitta enfin [cette année] ses troupes [& les frontieres de l'Empire] pour venir à Rome. Sa marche fut entierement paisible & reglée, sans desordre, & sans fouler les pays par

Onu. in fast. p. 214. d[Idat] Chr. Al.
a Plin. panc. p. 110.
p. 111. 112.
p. 110.
p. 115.
p. 112.
Dio, l. 68. p. 778. b.
Ruald. v. Plut. c. 12. p. 21.
b Onu in fast. p. 217. b.
c Plin. panc. p. 36. 37.

par où il passa.'Il fit afficher ce que ce voyage & un autre de Domitien avoient couté, afin que[l'extreme difference de l'un & de l'autre] servist d'exemple & de regle à ses successeurs. p. 37.

'Pline décrit avec quelle joie il fut receu dans Rome, & avec quelle bonté il saluoit & [1] baisoit comme un particulier ceux qui luy venoient rendre leurs respects comme à leur prince.'Il fit son entrée à pié, comme pour triompher de l'orgueil de ceux qui s'estoient fait porter ou dans des chars, ou mesme par des hommes. Il alla ensuite au Capitole, & ensuite au palais. p. 38-41. p. 38. 39.

'Sa femme Pompeia Plotina [estoit avec luy.] [a] Lorsqu'elle montoit les degrez pour entrer au palais, elle se retourna vers « le peuple, à qui elle dit: J'entre ici telle que j'en veux sortir. Elle se conduisit en effet durant tout le regne de Trajan d'une maniere irreprehensible,'& elle continua mesme beaucoup à faire aimer & estimer davantage son mari. Car plusieurs de ses Intendans faisant de tres grandes vexations dans les provinces, & y pillant toutes les personnes riches; elle l'en avertit, & luy fit voir combien cela faisoit de tort à sa reputation: de sorte qu'il corrigea entierement ce desordre. Vict. epit. v. Constantii. a Dio, l. 68. p. 771. d. Vict. epit. v. Constantii; Alex. v. p. 137. a.

'Pline fait de grands eloges de Plotine, particulierement sur sa modestie, & sur son union avec[Marcienne]sœur de Trajan. Il dit que le Senat avoit offert à l'une & à l'autre le titre d'Augustes, & qu'elles avoient refusé de l'accepter tant que Trajan refuseroit celui de Pere de la patrie.["Ainsi il semble qu'elles l'aient accepté peu aprés que Trajan fut arrivé à Rome, selon ce que nous allons dire :& cela n'est pas neanmoins sans difficulté.]'Plotine fut toujours fort favorable à Adrien auprés de Trajan: ce fut par son moyen qu'il epousa la [petite] niece de ce prince, qu'il fut adopté par luy, & qu'il parvint ainsi à l'Empire. Plin. pane. p. 150-152. Note 5. Adri. v. p. 2. 3.

'Pline remarque que Silius Italicus qui s'estoit retiré dans la Campanie à cause de sa vieillesse, ne quitta point sa retraite pour l'arrivée de Trajan: L'on estima & Trajan de luy avoir donné cette liberté, & luy d'avoir osé s'en servir. Plin. l. 3. ep. 7. p. 170.

'Il semble que Trajan n'ait receu qu'à son arrivée à Rome le titre de Pere de la patrie, qu'il avoit longtemps refusé.[Il prit aussi apparemment alors celui de grand pontife.]'Car'il n'est qualifié que pontife dans quelques inscriptions, [b] qui peuvent neanmoins avoir esté faites avant la mort de Nerva. [c] A ces titres ordinaires, le Senat & le peuple en ajouterent un nouveau, pane. p. 38. Goltz. p. 63| Bir. p. 147. b Fabr. p. 280. 283. c Plin. pane. p. 157-150.

1. C'estoit la coutume des Romains de se baiser en se saluant.

Dio, l. 68. p. 781. c. qui fut celui d'*Optimus*, c'est à dire *excellent*, ou *tres bon* ! Et il l'estima plus que ceux qu'on luy donna[depuis]pour ses victoires,parceque c'estoit l'eloge non"de son bonheur ou du courage de ses soldats,mais de ses mœurs.'On ne le trouve[guere]neanmoins dans ses inscriptions"que depuis l'an 110 ou environ,[soit qu'il n'ait pas voulu souffrir plutost qu'on l'y mist, soit pour quelque autre raison qui ne nous est pas connue.

τῶν ἐπάλων. Fabr.c.9.p.295. NOTE 6.

Plin. panc. p. 42. 43. 85. 86. Il tascha de verifier"ce titre]'par sa conduite toute paternelle, & pleine d'une extreme bonté.[a]Il avoit déja donné aux soldats la moitié de l'argent qu'il leur avoit promis à son avenement à l'Empire: & il fit"la mesme liberalité, mais toute entiere au peuple de Rome,'sans en excepter ni ceux qui estoient absens,'ni les enfans, [b] & sans en enrichir les uns de ce qu'il avoit ravi aux autres, comme les tigres qui nourrissent leurs petits des autres animaux qu'ils ont egorgez.'On voit dans plusieurs medailles [1] que cela se fit cette année.

&c. a p. 44. congiarium. p. 44. 45. p. 45. 47. b p. 47. Bir. p. 149. 12.

Spart. n. C. p. 16. 1. d. Les enfans audessous d'onze ans n'avoient jamais guere esté compris dans les distributions que les autres Princes avoient faits: [& la grace que Trajan leur fit de les y admettre estoit d'autant plus considerable,"qu'elle leur donnoit droit apparemment d'estre aussi compris]'dans les distributions du blé & des autres vivres que l'on faisoit tous les mois à ceux du peuple qui estoient moins accommodez. On pretend que ces distributions estoient pour nourrir deux millions de personnes,'& que du temps de Severe on en nourrissoit effectivement jusqu'à six-cents mille.'Le nombre des enfans à qui Trajan donna ce droit, se montoit l'année suivante à pres de cinq mille.C'estoient toutes personnes libres que l'on nourrissoit aux depens du public, pour servir un jour la Republique, soit dans les armées, soit en d'autres emplois, & qui devoient avoir d'autant plus de zele pour la patrie, qu'ils auroient esté accoutumez dés l'enfance à l'aimer comme[leur mere &]leur nourrice.

NOTE 7. Roma, ill. p. 264-266. Spart. n. C. p. 121. 2. d. Plin. panc. p. 48.

Dio, l. 68. p. 771. c. [Trajan étendit depuis sa liberalité] 'aux autres villes de l'Italie, à qui il donna"de l'argent ou des revenus pour y entretenir les enfans des pauvres.[Je pense que c'est à ceux-ci qu'il faut raporter ce qu'on trouve]'qu'Adrien augmenta depuis ce que Trajan avoit accoutumé de donner pour la nourriture des enfans de l'un & de l'autre sexe. 'On voit encore des medailles"de l'année 103,ou des suivantes, où Trajan est repre-

χρήματα. Adri.v.p.4.c. Occo, p. 201. 205. Conf. v.

1. Il y en a trois, dont l'une marque que c'estoit une seconde distribution : CONG. II. C'est apparemment une faute. Car Pline ne parle que d'une seule largesse.

senté comme distribuant du blé à des enfans, avec cette inscription [si honorable à un Prince;] * *Il a nourri l'Italie:* '& dans un autre qui paroist aussi se raporter au soin qu'il prenoit des enfans, il est appellé le restaurateur de l'Italie.

Alim. Ital. — p. 205.

ARTICLE IX.

Diverses actions de Trajan à Rome.

'TRAJAN se fit encore beaucoup aimer par le soin qu'il prit des vivres. Il mit partout l'abondance, en empeschant les vexations qui appauvrissoient les provinces, & leur ostoient le moyen de fournir les vivres dont l'Italie avoit besoin. Ainsi cette province s'en trouva tellement pourvue, 'qu'elle en fournit une grande quantité à l'Egypte, où le Nil ne s'estoit que peu debordé. 'On le loue d'avoir mesme donné ordre que Rome n'en manquast point pour l'avenir, en formant & établissant "un corps & une societé de boulangers. [Ce ne fut apparemment que dans la suite de son regne.]

Plin. panc. p. 49-51. — p. 51-58. — Aur. Vict. — *collegium.*

'Aprés avoir pourvu aux vivres, il donna un combat de gladiateurs, [a] & d'autres spectacles. Mais on vit avec bien plus de joie la juste punition des delateurs, qui avoient tant fait de maux sous Domitien, en renversant toutes les loix par les loix mesmes. Ils parurent alors publiquement comme des criminels, & ensuite ils furent " menez dans les isles desertes, où leurs calomnies avoient fait releguer tant d'innocens. 'Trajan fit des loix tres severes contre ceux qui à l'avenir tomberoient dans la mesme faute, ne se contentant pas de celles que Tite & Nerva avoient déja faites.

Plin. panc. p. 58. 59. — a p. 60-62. — &c. — p. 62-64.

'Il exemta "de l'impost du vintieme qui se prenoit sur les successions, beaucoup de personnes qui y avoient esté comprises jusques alors, & voulut mesme que cette loy n'eust lieu que pour les successions " qui se montoient à une somme considerable qu'il avoit fixée.

V. Nerva. — p. 69-72. — &c.

'Il ne voulut point souffrir l'action de leze majesté [déja abolie par Nerva,] qui estoit l'horreur des Romains, & l'unique crime des innocens. 'Il savoit bien que la crainte & l'effroi des sujets n'est point ce qui leur fait reverer les princes, [b] dont jamais la majesté n'est moins respectée, que lorsqu'ils forcent les hommes à la respecter.

p. 74. 75. — L. 10. ep. 88. p. 624. — b panc. p. 74.

'Nerva avoit esté obligé par les instances du peuple à rappel-

p. 82.

lér * les farceurs, que Domitien avoit chassez. Trajan les osta de nouveau : & Pline dit que ce fut le peuple qui l'en pressa, porté par son exemple à mepriser ces divertissemens effeminez &"indignes de la gravité Romaine.'Nous avons vu neanmoins qu'il aimoit les danseurs, selon Dion.

* pantomimes. &c.

Dio, val. p. 709.

'Il vendit aussi alors, ou donna mesme beaucoup de terres, de palais, & de meubles precieux, que les autres Empereurs avoient ou achetez ou enlevez pour enrichir leurs esclaves, ou pour avoir seuls tout ce qu'il y avoit de beau.'Il faisoit faire en mesme temps ou reparoit plusieurs bastimens publics, & faisoit une augmentation au cirque pour cinq mille personnes.

Plin. pane p. 93. 94. — p. 96. 97.

'Il defendit de parler de luy sur les theatres, qui retentissoient auparavant des louanges des mauvais princes.

p. 101. 102.

[Voilà ce que nous trouvons de]'ce grand nombre de reglemens que Trajan fit à Rome, selon Dion, avant la premiere guerre des Daces, & par lesquels il travailloit en rétablissant l'ordre dans l'Etat, à meriter l'affection des bons, de la sureté desquels il prenoit un fort grand soin.

Dio, l. 68. p. 771. c.



ARTICLE X.

Trajan, Pline, Cornutus, & d'autres, sont designez Consuls pour l'an 100.

'PLINE raporte tout ce que nous venons de dire, comme arrivé en cette année, [a] avant le temps auquel il falloit elire les Consuls[pour l'année suivante.] [b] Il semble que cette election se fist alors par le peuple.'Trajan que le Senat avoit obligé d'accepter un troisieme Consulat, 'se trouva à l'assemblée"en l'habit ordinaire de ceux qui demandoient les charges, & fit toutes les autres choses comme un simple particulier.'Il prit pour collegue'Fronton selon les uns, ou [1] Frontin selon d'autres : '& l'on trouve en ce temps ci M. Julius Fronto, & Sex. Julius Frontinus, dont le dernier est celebre par les écrits qu'il nous a laissez.'Il y a quelques raisons qui font pencher plutost pour le premier, 'dont nous avons raporté autrepart une fort belle parole qu'il dit à Nerva.[c] Julius Fronto qui commandoit la flote de Misene sous Adrien, [d] pouvoit estre son fils.

Plin. pane. p. 108. a p. 115. b p. 120. 121. p. 113-115. p. 120. 121. — candidatus. — Prosp. Cass. Victor. — NOTE 8. 1. — Nor. ep. cons. p. 61. 62. — Pagi. an. 100. §1. — Dio, l. 68. p. 769. b. c. — c Grut. p. 573. 2. — d Pagi. an. 100. §1.

[e] Il paroist que Trajan devoit estre Consul durant quatre mois, & son collegue durant deux seulement.[f] Il fit donc encore elire

e Nor. ep cons. p. 62. — f Plin. panc. p. 118. — a Cusp. p. 341. a.

1. a L'Anonyme de Cuspinien dit *Frontin*, Idace *Pontin*, & la chronique d'Alexandrie *Pontien*.

[pour les mois de mars & d'avril]une autre personne[dont on ignore le nom, & dont on sçait seulement]qu'il avoit déja esté Consul pour la seconde fois sous Nerva, aussibien que celui à qui il devoit estre subrogé.'Ils avoient aussi tous deux esté mis par le Senat à la teste de ceux qu'on avoit choisis sous Nerva pour diminuer les depenses publiques. De sorte que cet honneur que leur fit Trajan donna beaucoup de joie à tout le Senat. 119|l.2.ep.11 p.77.

'Lorsqu'aprés l'election tout le monde se retiroit, on fut bien surpris de voir Trajan s'aller presenter devant le Consul [qui avoit tenu l'assemblée] pour faire le serment ordinaire. Le Consul sans s'étonner, s'assit, & prononça les paroles du serment; & Trajan estant debout les repeta, soumettant sa teste & sa maison à la colere du ciel, "s'il manquoit volontairement à son devoir. Plin.pane.p. 123. *§ sciens fefellisset.*

[Dans la mesme assemblée, ou dans quelque autre tenue peu aprés,]'on nomma encore d'autres Consuls pour estre subrogez l'année suivante aux ordinaires. Entre ceux là furent Tertullus Cornutus,'& le celebre Pline le jeune, nommez tous deux pour l'estre au mois de septembre.'Trajan parla dans le Senat pour leur faire donner cet honneur, presida à l'assemblée du peuple où se fit leur nomination, & luy mesme les proclama Consuls.'Il en fit un grand eloge, les representant comme des hommes qui egaloient ces anciens Consuls par l'amour de la justice & du bien public. ["Nous pourrons parler de Pline en un autre endroit.] l.2.ep.11.p.103. 102.106. pane.p.162.164. p.164. p.163. V. §. 28.

'Pour Cornutus, Pline le loue beaucoup, en disant qu'ils avoient tous deux les mesmes mœurs, les mesmes vues, la mesme conduite,'les mesmes joies, les mesmes tristesses, a qu'ils avoient tous deux pour amis tous ceux qui meritoient le plus d'estime, b & qu'ils avoient eu les mesmes sujets de craindre la cruauté des tyrans. 'Outre cela il dit de Cornutus en particulier, que c'estoit un homme excellent, tres ferme pour la verité,'exemt de toute ambition; qu'on ne pouvoit rien trouver de meilleur, rien de plus saint, rien qui representast mieux tout ce qu'il y avoit eu de louable dans les anciens; qu'il avoit une tres grande reputation, & telle qu'il la meritoit. Ibid. p.162. a l.5.ep.15.p. 331. b pane.p.162. l.2.ep.11.p.106. l.5.ep 15.p.332.

'Il ne le louoit pas neanmoins sur l'estime qu'en faisoient les autres, mais parcequ'il le connoissoit parfaitement, ayant toujours esté uni avec luy.'Ils avoient esté faits tous deux ensemble "Thresoriers de l'Epargne par Trajan c il n'y avoit pas en- p.330. p.331|l.10.ep.3. p.565. c pane.p.162. *Praefecti aerarii.*

core deux ans. Et Pline remarque comme une chose extraordinaire, qu'avant qu'ils fussent sortis de cet emploi, [qui comme p. 154. je croy, duroit trois ans,] il leur avoit donné le Consulat, 'sans l. 5. ep. 15. p. 330. mesme les decharger du soin du thresor.' Ils eurent encore a p. 331. depuis tous deux ensemble le soin des grands chemins.[a] Cornutus estoit le plus agé des deux, [& ainsi tenoit apparemment le prepanc. p. 161. 162. mier rang.] 'Neanmoins Pline fit le remerciement à Trajan pour l'un & pour l'autre.

l. 2. ep. 11. p. 101. 102. 106. 'Cornutus [& Pline] estoient designez Consuls dés le mois de janvier de l'année suivante.[b] Il y en avoit encore d'autres b p. 107. designez [pour les derniers mois,] puisqu'ils opinoient aprés ep. 12. p. 111. Cornutus. Acutius Nerva semble en avoir esté:[c] Neanmoins L. c Nor. ep. consul. p. 134. Roscius Ælianus, & Tib. Claudius Sacerdos, estoient Consuls d Plin. ep. 11. p. 99. en l'an 100, le 29 de decembre.[d] Tib. Julius Ferox estoit aussi alors designé pour estre Consul, [soit avec Nerva, comme l'a cru Onuphre, soit avant Cornutus & Pline.] C'estoit un homme l. 7. ep. 13. p. 423. qui avoit beaucoup de droiture d'esprit "& d'integrité. 'Il écri- *sanctus.* voit aussi avec beaucoup de politesse. 'Il semble par la suite de panc. p. 129. 134. 140. Pline, que les Consuls [subrogez] n'aient esté elus que le premier jour de l'année suivante.

ARTICLE XI.

Trajan exerce le Consulat comme un particulier: Priscus Proconsul d'Afrique est banni.

L'AN DE JESUS CHRIST 100, DE TRAJAN 3.

Trajanus Augustus III, & " M. Julius Fronto III, Consuls. V. § 10.

[NOus venons de parler de Pline & des autres qui furent subrogez à ces Consuls.

Ce fut apparemment le premier jour de cette année, & en Plin. panc. p. 124. prenant le Consulat,] 'que Trajan" monté sur la tribune, fit ser- *in rostris.* ment d'observer les loix & de s'y soumettre. Ce serment estoit ordinaire aux Consuls: mais les princes s'en dispensoient. Trajan ne voulut pas les imiter. Il croyoit que ce qui est défendu pour les particuliers, l'est aussi pour les bons princes: & il vouloit apprendre aux autres à observer les loix & les sermens, parceque personne n'est plus interessé à leur observation que les souverains.

p. 125. 'Des ce premier jour il vint au Senat, où il exhorta tout le

monde à parler & à agir avec liberté, & à veiller avec luy pour l'interest du public. Les autres Empereurs en avoient dit autant : mais pour Trajan on croyoit qu'il le disoit avec sincerité. 'Il voulut que les vœux que l'on faisoit tous les ans à Rome & partout l'Empire pour l'Empereur [le 3 de janvier,] portassent cette condition, *S'il gouverne comme il doit la Republique, & s'il procure le bien de tous :* '& dans ce qu'il demandoit luy mesme, il ajoutoit que c'estoit s'il continuoit à meriter l'estime & l'affection du Senat. p. 127-129. p. 134.

'Pline continuant ce semble l'histoire de ces premiers jours de l'année, parle amplement de ce qui se passa dans l'election des Consuls & des autres magistrats, à quelques uns desquels Trajan donna des charges avant le temps prescrit par les loix, à cause de leur naissance, ou des services qu'ils avoient déja rendus, afin que les autres fussent portez à les imiter.'Tout cela fut suivi par des acclamations & d'autres marques de la joie extraordinaire du Senat,'que Trajan ne put voir qu'en versant des larmes, les yeux baissez, & le visage couvert d'une rougeur qui marquoit sa modestie.'Le Senat voulut que ses acclamations fussent écrites, & gravées sur du cuivre : ce qui estoit nouveau :'& Trajan eut peine à y consentir. p. 129-134. p. 135-138. p. 136. p. 137. p. 138.

'On traita dans le mesme mois de janvier l'affaire de Marius Priscus,'qui ayant pillé l'Afrique,[a] dont il avoit esté Proconsul, estoit poursuivi comme coupable de peculat par une ville de cette province, & par plusieurs particuliers. [b] Les accusateurs avoient demandé d'avoir Pline pour avocat: [car les personnes de la premiere qualité faisoient alors cette fonction.] Pline s'en estoit neanmoins excusé, parceque sa charge de Thresorier de l'Epargne luy laissoit peu de loisir : & le Senat avoit receu ses excuses. Mais sur la fin de l'an 99, Trajan mesme porta le Senat à le prier de passer pardessus cette difficulté. Il y consentit :'& ainsi le Senat le commit luy & Corneille Tacite pour entreprendre cette affaire. l. 2. ep. 11. p. 102. Juv. sat. 8. v. 120. a Plin. l. 3. ep. 9. p. 175. b l. 10. ep. 3. p. 565. l. 2. ep. 11. p. 97.

'Priscus se laissa condanner sans se défendre, & consentit à subir la peine portée par la loy, qui estoit assez douce,'& qui alloit neanmoins non seulement à restituer ce qui avoit esté mal pris,'mais encore à perdre son rang & sa dignité, [& apparemment à estre chassé du Senat.] Ayant donc esté condanné, 'il demanda des juges [pour estimer ce qu'il devoit rendre.] Mais Tacite & Pline le trouvant coupable de diverses violences qui alloient plus loin que le peculat, en avertirent le Senat, l. 6. ep. 29. p. 392. n. p. 393. l. 2. ep. 11. p. 103. p. 97. 98.

p. 98-109. 'qui ordonna sur l'avis de Julius Ferox, qu'on luy donneroit des juges comme il le demandoit, mais qu'on ne laisseroit pas de
p. 105. le poursuivre criminellement, ce qui fut fait. 'L'affaire dura
p. 103. trois jours, où les seances ne finissoient qu'à la nuit. 'Pline seul
l.6.ep.29.p.392. y parla pres de cinq heures [1]. 'La conclusion fut que Marius
l.2 ep.11.p.107. Priscus seroit relegué [c'est à dire] 'banni de Rome & de l'Italie,
p. 100. & un Flavius Marcianus qui avoit acheté de luy la mort d'un
p. 107. Chevalier Romain, 'banni aussi tant de l'Italie, que de l'Afrique [dont il estoit.]

p.101 'pane.p. 138. 139. 'Trajan fut present durant tous les trois jours à cette longue discussion, y presidant, & y agissant non comme Empereur, mais comme Consul. Chacun eut la liberté entiere d'opiner, de demander, de repliquer, de dire tout ce qu'il vouloit. On prit & on conta toutes les voix, [sans qu'il paroisse mesme que Tra-
l.2.ep.11.p.104. jan ait appuyé aucune opinion.] 'On voit sa bonté dans le soin qu'il eut de faire souvent avertir Pline, quand il s'échaufoit en parlant, de se moderer depeur qu'il ne s'incommodast.

p. 109. 110. 'On examina peu aprés, Hostilius Firminus Lieutenant de
ep.12.p.111.112. Priscus, & meslé dans ses crimes. 'Cornutus vouloit qu'on le chassast du Senat; mais on se contenta de le priver du droit d'aspirer aux charges.

Juv.sat.1.v.49| 10.v.120|not. 'On croit que ce Marius est celui dont parle Juvenal, se plaignant de ce qu'on luy avoit laissé ses grands biens, dont il abusoit encore dans son exil, pendant que l'Afrique pleuroit les maux qu'il luy avoit faits, sans se pouvoir relever de ses pertes. C'est pourquoi il dit que sa condannation "n'estoit qu'une ombre de justice. *inane judicium.*

ARTICLE XII.

Classicus Proconsul de la Betique, condanné pour avoir pillé: Panegyrique de Pline: Trajan va en Allemagne: Un Senateur tué par ses gents.

Plin.l.3.ep.9.p. 175|4.p.157. 'LE jugement rendu contre Cæcilius Classicus, ou plutost contre ses complices, semble avoir suivi la condannation
ep.4.p.155. de Priscus. 'Ce fut au moins durant que Pline estoit Thresorier
ep.9.p.175. de l'Epargne. 'Ce Classicus Africain estoit Proconsul de la Betique en Espagne, en mesme temps que Priscus originaire de

1. Pline ajoute, *Nam decem clepsydris, quas spatiosissimas acceperam, sunt additæ quatuor.* [Ainsi *clepsydra* n'estoit que le tiers d'une heure.

la Betique l'estoit de l'Afrique, l'un & l'autre avare & violent. 'Classicus ne s'en cachoit pas ; '& l'on avoit un memoire écrit de sa main de tout l'argent qu'il avoit receu, & pour quelle affaire. 'Il fut accusé par toute la province en corps : mais il mourut ou se tua luy mesme avant que d'estre jugé. La province ne laissa pas de poursuivre son action, comme les loix le permettent en cas de peculat, quoique cela ne se fust point pratiqué depuis longtemps : & elle comprit dans la mesme accusation divers complices des rapines de Classicus.

p. 177.
p. 175.

'Comme Pline avoit déja fait condanner sous Domitien Bebius Massa gouverneur de la Betique, les deputez de la province demanderent au Senat de l'avoir encore pour avocat contre Classicus. Il estoit alors en Toscane, & ses amis representerent que sa charge de Thresorier le devoit exemter de plaider. Le Senat ne voulut point aussi l'y obliger : mais il ordonna qu'il le pourroit, si les deputez pouvoient obtenir de luy qu'il le voulust. Lorsqu'il fut revenu, les deputez persistant dans leurs instances, 'il ne put refuser de servir ceux qu'il avoit déja obligez, ni s'opposer au desir qu'il vit qu'en avoit le Senat.

ep. 4. p. 155.
p. 156. 157.

'Il fit donc ordonner que les biens que Classicus avoit eus avant son gouvernement demeureroient à sa fille, & que le reste
1. seroit distribué à ceux qu'il avoit [1] pillez ; 'que Bæbius Probus & Fabius Hispanus ses ministres seroient releguez pour cinq ans, quoiqu'ils s'excusassent sur la necessité d'obeïr à leur Gouverneur ; 'que Stillonius Priscus qui avoit commandé une cohorte sous Classicus, seroit banni d'Italie pour deux ans ; '& que plusieurs autres seroient encore bannis les uns pour un temps, d'autres pour toujours. La fille de Classicus estoit aussi accusée par la province : mais Pline la jugeant innocente, declara au Senat qu'il ne pouvoit point agir contre elle.

p. 178. 179.
p. 178. 179 | l. 6. ep. 29. p. 392.
l. 3. ep. 9. p. 179.
p. 180.

'Norbanus Licinianus Lieutenant de Classicus, homme fort décrié, & qui avoit abusé du credit qu'il avoit eu sous Domitien, fut aussi relegué alors dans une isle pour des fautes qui ne sont pas bien marquées, mais differentes de celles de Classicus dont il estoit ennemi.

p. 182. 183.

'Trajan continua tant que dura son Consulat, à s'acquiter de toutes les fonctions de cette charge, grandes & petites, comme auroit fait un particulier. Il donnoit beaucoup de temps à vider les procés, suivant avec exactitude les regles de l'equité, & l'ordre des loix. 'Il gardoit avec grand soin les loix anciennes,

pane. p. 140. 142.
Vict. epit.

1. *Additum est ut pecuniæ quas creditoribus solverat, revocarentur.*

& en faisoit de nouvelles [dans ce qui n'avoit pas encore esté reglé.

Nous avons tiré une grande partie de ce que nous avons dit jusques ici,]'du discours que Pline prononça estant Consul pour remercier Trajan de luy avoir donné cette dignité, & pour faire son panegyrique selon l'ordre qu'il en avoit receu du Senat, & au nom de tout l'Empire. [C'estoit sans doute à l'entrée de son Consulat:]'& il est certain au moins que c'estoit avant le 18 de septembre.'Pour l'année, c'estoit aprés le troisieme Consulat de Trajan,'& lorsque le Senat pressoit ce prince d'en accepter un quatrieme; ce que ce prince n'avoit pas encore fait;'& il l'accepta pour l'an 101. [Pline s'y adresse partout à Trajan comme present.]

Plin. panc. p. 151. — p. 164. — p. 116. &c. — p. 143. 144. — Nor. ep. cons. p. 63. — Fabr. c. 9. p. 272. 285.

'Il ne le prononça pas tel que nous l'avons: car il y ajouta depuis beaucoup de choses, afin que ce fust une instruction & un modele pour les princes suivans.'Avant que de le publier, il le recita devant quelques uns de ses amis; & quoique cela durast trois jours, il fut toujours ecouté avec beaucoup d'attention: ce qu'il attribue non à la beauté de sa piece, mais à ce qu'on estoit persuadé que les louanges qu'il y donne à Trajan estoient un eloge sincere, & non une flaterie, [ce qui est d'autant plus glorieux à Trajan,]'que Dion assure que l'age le meurit encore, [& le rendit meilleur qu'il n'estoit au commencement.]

Plin. l. 3. ep. 18. p. 200. — p. 201. — Dio, val. p. 710.

'Pour le style de ce panegyrique, Pline assure que les endroits les plus graves & les moins fleuris furent ceux qui plurent davantage à ses auditeurs; ce qui luy donna de la joie, & luy fit esperer qu'on reprendroit peu à peu le goust de l'eloquence plus masle & plus solide des anciens.'Il envoya aussi cette piece, qu'il appelle un livre, à un de ses amis, en le priant de luy marquer ce qu'il y trouveroit à changer; afin qu'il fust assuré qu'il en approuvoit le reste.

Plin. l. 3. ep. 18. p. 201. 202. — ep. 13. p. 190. 191.

'Il semble que Trajan ait fait [à la fin de] cette année un voyage vers l'Allemagne, dont on ne trouve rien que dans quelques medailles:'& mesme il y a lieu de douter que ces medailles soient vraies. [Si neanmoins Trajan fit effectivement alors ce voyage, on y pourroit raporter ce que dit Orose,]'que Trajan déja Empereur avoit rétabli la Germanie d'audelà du Rhein en l'état où elle avoit esté autrefois: [mais l'autorité d'Orose est bien foible pour appuyer une chose de cette importance. Il l'a peutestre pris d'Eutrope, qui dit que Trajan repara les villes d'audelà du Rhein: & ce témoignage est encore bien foible & bien obscur.]

Occo, p. 197. Bir. p. 149. 150. — Nor. ep. cons. p. 63. 64. — Oros. l. 7. c. 12. p. 212. 2. 2.

'Il faut apparemment mettre*vers ce temps-ci la mort funeste de Largius Macedo, qui de fils d'un esclave [affranchi] estoit parvenu jusqu'à estre Preteur. Le souvenir de son origine n'empeschant point qu'il ne fust tres fier, & qu'il ne traitast fort mal ses esclaves, ils l'attaquerent un jour lorsqu'il estoit au bain chez luy à la campagne, & le battirent tellement, qu'il demeura comme mort. Il en revint neanmoins, assisté par d'autres de ses esclaves, & vécut assez pour voir punir ceux qui l'avoient assassiné: mais il mourut peu de jours aprés. Plin.l.3.ep.14. p.192.193. * Note 19.

'Sabine [petite] niece de Trajan fut mariée à Adrien cette année mesme, ou peu auparavant, par 'la faveur de Plotine, Trajan "l'ayant plutost agreé que voulu: '& ce mariage ne fut heureux ni pour Sabine ni pour Adrien. Adri.v.p.1.a|2.b. le viter volente. p.6.a|11.d.

[On peut raporter à la nomination des magistrats qui se fit pour l'année suivante,]'ce que dit Pline, que l'on convint unanimement dans le Senat, que chacun donneroit son suffrage par écrit sur un billet, [qu'on mettroit ensuite confusément dans une boete,] au lieu qu'on le donnoit auparavant publiquement de vive voix. On evita par ce moyen quelques inconveniens: mais il estoit à craindre qu'on ne tombast dans d'autres: '& cela arriva bientost aprés. [a] Mais pour cette premiere fois, les billets réussirent fort bien, & on nomma de tres bons officiers. Plin.l.3.ep.20. p.207.211. l.4.ep.25.p.265.266. a l.3.ep.20.d.210.



ARTICLE XIII.

Premiere guerre de Trajan contre les Daces: Diverses affaires.

L'AN DE JESUS CHRIST 101, DE TRAJAN 4.

'Trajanus Augustus IV, & Sex. Articuleius Pætus, Consuls. Idat.&c|Onu. in fast.p.215.c.

'CASSIODORE donne Orfitus pour collegue à Trajan: ce qui fait juger à Onuphre qu'il a esté Consul cette année, mais subrogé. On croit que 'Bæbius Macer, Cæpio Hispo, & peutestre encore Valerius Paulinus, [b] & Caius Cæcilius Strabo, peuvent aussi l'avoir esté [1]. [c] Adrien fut Questeur cette année, & fut ensuite chargé du soin des registres du Senat, [qu'il quitta bientost, & apparemment" des cette année,] pour suivre Trajan dans la guerre contre les Daces. Onu.p.215.c. Plin.l.4.ep.9. p.233.234. b ep.12.17.p.243.253. c Adri.v.p.2.b. Note 20.

1. 'Onuphre marque encore un Rubrius Gallus qu'il tire du livre 40 du Digeste, titre 26 [quoique le livre 40 n'ait que 16 titres.] Onu. in fast.p.215.c.

[Nous avons vu* autrepart comment Decebale Roy des Daces, aprés avoir longtemps fait la guerre à Domitien, l'avoit enfin obligé d'acheter la paix par une somme d'argent que les Romains s'estoient obligez de luy envoyer tous les ans.] 'Trajan se lassa de payer cet argent, outre qu'il voyoit que le courage & la puissance des Daces s'augmentoit de plus en plus. [Il paroist aussi que Decebale avoit intelligence avec Pacorus Roy des Parthes,] 'à qui il envoya par present un nommé Callidrome pris dans la Mesie par Suzague, qui pouvoit estre quelqu'un de ses Lieutenans [durant la guerre contre Domitien. Outre cela,] 'Dion dit que les Daces avoient fait des choses qui porterent Trajan à leur faire la guerre. [C'estoient peutestre quelques actes d'hostilité, qui luy servirent de pretexte. Car sans cela cette guerre estoit une infraction toute pure de la paix, & une injustice visible.]

* V. Domitien § 12.

Dio, l. 68. p. 771. d.

Plin. l. 10. ep. 80. p. 617 | not.

Dio, l. 68. p. 771. d.

'On peut voir dans Dion le peu que l'on sçait de ce qui se passa alors. Nous nous contentons de dire qu'il se donna un fort grand combat, où les Romains tuerent beaucoup d'ennemis, mais qui leur couta aussi beaucoup de sang: & comme on manquoit de linges pour bander les plaies des blessez, on dit que Trajan mit sa " casaque en pieces, & en fit des bandes. Il fit enterrer " avec grand honneur ceux qui avoient esté tuez.

p. 771-774.

ἐσθῆτα. &c.

'Il poussa ensuite si vivement les Daces & par luy mesme, & par ses Lieutenans, que Decebale fut oblige de luy deputer plusieurs fois ses Comtes, & les premiers " des grands de sa Cour, pour luy demander la paix. Trajan luy envoya aussi [Licinius] Sura, & Claudius Libianus prefet du Pretoire. Mais tout cela n'ayant rien produit, Trajan continua toujours à s'avancer de montagne en montagne, malgré les dangers où il falloit s'exposer, & arriva enfin jusqu'auprés de [Zermizegethuse] capitale du pays. La sœur de Decebale fut prise aussi par Maxime l'un des Generaux Romains, avec une place tres forte. Ainsi Decebale fut reduit à se venir jetter aux piez de Trajan, pour obtenir la paix " aux conditions les plus onereuses, & en luy abandonnant une grande partie de son pays. Trajan voulut qu'il envoyast demander au Senat la ratification du traité. [Ce fut sans doute à cause de sa victoire sur les Daces] 'qu'il prit cette année pour la seconde fois le titre d'Imperator.

p 773 | Petr. leg. p. 24. a. b. c | u. p. 105.

τῶν πιλοφόρων. &c.

Goltz. p. 64. c. d.

'Il fut fort bien servi dans cette guerre par Lusius Quietus, [dont nous aurons à parler plus d'une fois.] C'estoit un seigneur Maure de nation, des pays qui n'estoient point sujets aux

Dio, val. p. 710 | l. 68 p 773. a | Spart. n. C, p. 12. 1 | Eus. n. p. 59. 1. b | Themi. or. 16. p. 205. a.

Romains. S'estant neanmoins mis dans la cavalerie Romaine, il avoit esté cassé avec ignominie pour quelque méchante action. Cependant Trajan ayant besoin de Maures contre les Daces, receut ce prince qui se vint offrir de luy mesme, [avec ceux de sa dependance.] Il fit des merveilles dans cette guerre, & encore plus dans la seconde expedition de Trajan contre les Daces. 'On remarque que s'estant une fois approché des ennemis, il les amusa quelque temps par des propositions de paix, & puis vint fondre sur eux pendant la nuit lorsqu'ils s'y attendoient le moins. 'Il semble qu'il eust toujours auprés de luy un nombre considerable de Maures: ce qui le rendoit fort puissant.

Mauric. l. 9. c. 2. p. 206.

Adri.v.p.3.d.

'Trajan aprés avoir laissé des garnisons à Zermizegethuse, & en divers autres endroits de la Dace, revint en Italie, & entra à Rome en triomphe, [soit des cette année, soit seulement en l'an 102.] 'Ce fut le premier triomphe remporté par les Romains sur cette nation. [a] Aussi Trajan en prit le surnom de Dacique, [b] marqué dans une inscription de cette année, sur laquelle il y a neanmoins de la difficulté, [c] & dans plusieurs de l'année suivante. [d] Il semble, selon Dion, qu'il ne l'ait pris qu'à son retour à Rome lorsqu'il triompha. 'Philostrate dit qu'il fit mettre sur son char de triomphe tout couvert d'or, le sophiste Dion Chrysostome, & qu'il se retournoit souvent vers luy pour luy parler, & luy donner des marques d'une estime & d'une amitié extraordinaire. 'Son triomphe fut suivi d'un combat de gladiateurs, & il fit alors paroistre de nouveau sur le theatre [les farceurs &] les danseurs, 'qu'il en avoit bannis luy mesme il n'y avoit que deux ans. [e] Il ne s'amusoit pas neanmoins tellement à ces divertissemens, qu'il ne s'acquitast avec soin des devoirs d'un prince. On marque surtout qu'il s'appliquoit beaucoup à l'administration de la justice.

Dio, l. 68. p. 774. a. b | Euf. chr | Scal. ad. p. 341. 1.
Plin l. 8. ep. 4. p. 460.
a Dio, p. 774. b.
b Nor. ep consf. p. 64.
c Bir. p. 151. 152.
d Dio, p. 774. b.
Philst. soph. 7. p. 495. a. b.
Dio, l. 68. p. 774. b.
Plin. pane. p. 82.
e Dio, l. 68. p. 774. b. c.

'Nous raportons à cette année la promotion de Pline à la dignité d'Augure, vacante par la mort de Julius Frontinus: car ce titre ne se perdoit que par la mort. 'Pline l'avoit demandée à Trajan.

Plin. l. 4. ep. 8. p. 227-229.
l. 10. ep. 16. p. 574. 575.

'Nous trouvons ensuite dans les lettres de Pline l'affaire de Julius Bassus qui avoit esté mis en justice sous Vespasien, & absous aprés un long examen; "qui avoit toujours tremblé sous Tite parcequ'il estoit ami de Domitien; qui avoit ensuite esté banni par Domitien mesme; & qui ayant esté rappellé sous Nerva, & fait depuis Proconsul de la Bithynie, se trouva à son

l. 4. ep. 9. p. 229-235 | 6. ep. 29. p. 392.

Titum timuit.

retour accusé de peculat par cette province. Pline qui fut son avocat, avoue qu'il avoit manqué,"quoique moins par avarice que par imprudence, ayant accepté quelques presens, ce qui estoit contre l'ordre des loix: de sorte que plusieurs allerent à le condanner de peculat. Neanmoins on se contenta de luy donner des juges[pour estimer ce qu'il devoit rendre,]sans l'exclure du Senat. L'affaire n'alla pas plus loin pour lors. [Mais il faut qu'il y ait eu depuis de nouvelles charges contre luy.]'Car le Senat cassa tous les jugemens qu'il avoit rendus dans la province, donnant deux ans à ceux qui s'en voudroient relever, pour faire revoir leur affaire.

minime malus.

l. 10. ep. 57. p. 603.

l. 4. ep. 12. p. 243. 244.

'Trajan renvoya au Senat la question d'Egnatius Marcellinus Questeur, qui avoit receu de l'argent pour payer son greffier: & le greffier estant mort avant le temps auquel il devoit estre payé, Egnatius ne voulut point dutout garder l'argent pour luy, mais demanda à l'Empereur, s'il le devoit remettre à l'Epargne, ou le donner aux heritiers du greffier. Le Senat jugea qu'il devoit estre mis à l'Epargne. Pline n'examine point ce decret du Senat: mais il releve beaucoup l'action du Questeur, qui fut aussi fort estimée de l'Empereur & de tout le monde.

ep. 22. p. 259. 262.

'On avoit établi à Vienne en consequence d'un testament,"des combats d'exercice & de lutte, comme on en faisoit à Rome. Trebonius Rufinus estant"magistrat, les fit oster, parcequ'ils corrompoient les mœurs. On en fit des plaintes à Trajan, qui assembla diverses personnes pour en avoir leur avis: & on conclud à oster les jeux. Mais on estima beaucoup la liberté de Junius Mauricus dont Pline parle toujours avec eloge. Car comme Trajan luy demandoit s'il falloit abolir ces jeux à Vienne: Je voudrois, répondit il, qu'on les pust mesme abolir « à Rome, où Pline assure qu'ils faisoient en effet de tres grands « maux.

agon gymnicus.

Duumvir.





ARTICLE XIV.

Trajan défend aux avocats de recevoir aucun argent; fait des reglemens pour ceux qui aspirent aux charges.

L'AN DE JESUS CHRIST 102, DE TRAJAN 5.

NOTE 11. "*Suranus, & L. Licinius Sura, Consuls.*

V. la note 20. ["NOUS verrons Suranus Consul pour la seconde fois vers l'an 107, quoique ce nom ne soit pas connu dans l'histoire.] 'Mais quelques uns croient que c'est le Prefet du Pretoire"que nous avons appellé Saburan sur l'autorité d'Aurele Victor. [Car"s'il avoit quitté la Prefecture, comme nous avons cru que cela estoit assez probable, rien n'empesche que Trajan ne l'ait elevé au Consulat.] Aur. V. n. p. 727. b. V. § 4. V. § 5.

'Sura estoit comme le favori de Trajan, [a] qui avoit mesme esté elevé à l'Empire par son moyen. [On croit qu'il avoit déja esté Consul avant cette année; (car cela n'est pas tout à fait certain:)] 'Et il le fut jusques à trois fois. Diverses inscriptions dressées en son honneur par ceux de Tarragone & de Barcelone, [peuvent faire juger qu'il estoit de ces quartiers là, & cadet de] Lucius Licinius Accensus Secundus, qui y est nommé le premier. 'C'estoit de luy que Trajan se servoit pour dresser tout ce qu'il avoit à écrire; & il souffroit qu'il y mist ce qu'il vouloit. 'Il estoit extremement riche: aussi il ne manqua pas d'envieux, & de ceux mesmes que le Prince aimoit, qui s'efforcerent souvent de le ruiner dans son esprit, & de faire croire qu'il avoit de mauvais desseins. Cependant Trajan au lieu de s'arrester à ce qu'ils luy disoient, s'en alla un jour souper chez Sura sans en avoir mesme esté prié, renvoya tous ses gardes, fit venir le chirurgien de Sura pour faire quelque remede à ses yeux, se fit raser par son barbier, se baigna, & se mit à table, sans avoir la moindre défiance. Et le lendemain il dit à ceux qui avoient » accoutumé de luy parler contre Sura, S'il avoit dessein de me 1. » tuer, il l'eust fait hier [1]. Adri. v. p. 2. b. d. a Vict. epit. Grut. p. 249. Juli. cæs. p. 38. Dio, l. 68. p. 777. 778.

'Sura vivoit encore en l'an [109,] auquel Adrien qu'il avoit toujours porté, fut Consul; & il l'assura en ce temps là mesme, que Trajan le vouloit adopter. Il mourut peu de temps aprés: '& Trajan honora sa memoire"par des funerailles solennelles, Adri. v. p. 2. d. Dio, l. 68. p. 777. d. *publico funere.*

1. [Il est bon pour connoistre les Grecs, de voir] la fable que Cedrene a bastie sur cette histoire. Cedr. p. 249. a.

Vict. epit. & en luy faisant dresser une statue. 'Il donna mesme son nom à des bains qu'il avoit fait faire. 'Pline écrit à un Sura, mais comme à un homme de lettres qui vivoit dans le repos. [Ainsi c'est plutost un Actius Sura] 'pour qui il demanda la Preture à Trajan. [a] On croit neanmoins que Licinius Sura estoit aussi fort habile dans les sciences.

Plin. l. 7. ep. 27. p. 441. | l. 10. ep. 13. p. 574. | a l. 4. ep. 30. p. 272 | not.

'Onuphre raporte à cette année le Consulat auquel Pline nous apprend qu'Acilius Rufus estoit destiné. [b] Il y devoit raporter par la mesme raison [*] celui d'Afranius Dexter, [c] qui se tua luy mesme, ou fut tué dans son Consulat. [d] Pline s'attendoit aussi que Fundanus y auroit la mesme dignité. [e] C'estoit un homme sage & savant. [C'est apparemment] [f] ce Minucius Fundanus que Pline exhorte à quitter les occupations inutiles de Rome; [& celui encore à qui Adrien écrivit pour les Chrétiens.

Onu. in fast. p. 216. a | Plin. l. 5. ep. 20 p. 343. | b Plin. l. 5. ep. 14. p. 326. | c l. 8. ep. 14. p. 482. | d l. 4. ep. 15. p. 250. | e l. 5. ep. 16. p. 333. | f l. 1. ep. 9. p. 23 | not. | Note 12.

La suite des lettres de Pline nous porte à mettre en cette année] [g] la Preture de Licinius Nepos, qui se fit estimer "en condannant un Senateur à l'amende. [h] Car les Senateurs estoient alors si redoutez, que Solers qui avoit esté Preteur, ayant demandé permission au Senat d'établir "une foire dans ses terres, & les habitans de Vicence s'y opposant, Thuscillus Nominatus qui avoit commencé à parler pour eux aprés en avoir receu une grande somme d'argent, comme ils le protesterent au Preteur Nepos, les abandonna par l'avis de ses amis, depeur de se faire une affaire avec Solers: '& ce qui est plus étrange, tout le Senat, hors Flavius Aper, trouva son excuse raisonnable, & l'obligea seulement de rendre aux Vicentins l'argent qu'il en avoit receu.

g l. 4. ep. 29. p. 271. | h l. 5. ep. 4. 14. p. 292. 293. 326. | ep. 14. p. 326. 327. | multam dixit. | nundinas.

'Cependant les loix Romaines & les arrests du Senat [renouvellez au commencement de Neron,] défendoient aux avocats de recevoir aucun argent de leurs parties. 'Nepos à l'entrée de sa Preture avoit fait afficher un arrest du Senat, qui ordonnoit que les parties avant que de faire plaider leur cause, jureroient qu'elles n'avoient ni donné, ni promis quoy que ce fust à leur avocat; mais qu'aprés le jugement elles luy pourroient donner jusqu'à une "certaine somme. 'Les Vicentins ayant donc avoué à Nepos qu'ils avoient donné de l'argent à Nominat, Nigrinus Tribun du peuple, se plaignit de ce qu'on se moquoit des loix, & demanda que l'Empereur fust prié d'apporter un remede plus puissant à ce desordre. Et peu de jours aprés, l'Empereur envoya une "Declaration severe, & neanmoins moderée, dit Pline, qui ne s'explique pas davantage, 'sinon qu'il dit que n'ayant

p. 327. 328. | ep. 21. p. 344. 345. | ep. 14. p. 327. 328. | decem millium. | liber. | p. 328. 329.

n'ayant [1] jamais voulu recevoir les moindres presens de ceux pour qui il avoit parlé, il fut ravi de voir qu'on défendoit aux autres ce qu'il n'avoit jamais voulu faire.

'Nigrinus plaidoit luy mesme avec beaucoup d'eloquence: '& Pline l'appelle un tres homme de bien. a On croit que c'est celui b qu'Adrien"fit tuer au commencement de son regne, pretendant qu'il avoit fait une conspiration contre luy. Spartien dit qu'Adrien le destinoit pour estre son successeur, '& que Ælius Verus adopté depuis par le mesme prince, estoit son gendre.

l.5.ep.20.p.343. l.7.ep.6.p.412. a l.5.ep.14.p.327 l noc. b Adri.v.p.4.a. p.11.d. V. Adrien. § 7.

'On trouve ensuite dans Pline l'affaire de Rufus Varenus, accusé aussibien que Bassus par ceux de la Bithynie dont il avoit ésté Proconsul. [Elle dura ce semble assez longtemps,] '& fut renvoyée du Senat à l'Empereur. [On ne voit pas quel en fut l'evenement.]'Il y est parlé d'Acilius Rufus designé Consul, 'de Licinius Nepos, & de P. Jubentius [ou Juventius] Celsus Preteur, c qui avoit esté accusé d'avoir"conspiré contre Domitien. d Il fut * Consul [pour la seconde fois] sous Adrien [en l'an 129;] & son nom est celebre entre les jurisconsultes.

Plin.l.5.ep.20. p.340. l.7.ep.6.10.p. 414.420. l.5.ep.20.p.343. l.6.ep.[illegible].p.353-355. c Dio.l.67.p. 765.d.e. d Plin.p.354 l noc. V. Domitien § 19. * &c.

'Trajan fut quelque temps hors de Rome durant l'affaire de Varenus: [mais l'histoire ne nous fait point connoistre le sujet de cette absence. On voit seulement que dans les deux derniers mois de]'cette année, & lorsqu'il contoit déja la sixieme année depuis qu'il avoit receu la puissance du Tribunat,"il prit deux nouvelles fois le titre d'Imperator, [†pour des victoires qui ne nous sont pas connues, & qui pouvoient avoir esté remportées par ses Lieutenans.

e l.6.ep.13.p. 365. Goltz.p.64.d. *Cos. IIII. Imp. II. & IIII.* † V. la note 16.

Nous finissons cette année par]'l'assemblée tenue sur l'election des magistrats; où l'on fit de grandes plaintes de ce que ceux qui aspiroient aux charges faisoient des festins somptueux [à ceux dont ils briguoient les voix,] leur envoyoient des presens, & leur donnoient mesme des sommes d'argent sous pretexte de les mettre en depost chez eux. On pria les Consuls de faire connoistre à l'Empereur combien le Senat souhaitoit qu'on apportast quelque remede à ce mal; & il le fit en soumettant toutes ces depenses aux peines de la loy faite contre les brigues; à quoy il ajouta qu'on n'admettroit aux charges que ceux qui auroient le tiers de leur bien en fond dans l'Italie.

Plin.l.6.ep.19. p.376.377.

1. *Non modo pactione, dono, munere, verum etiam xeniis semper abstinui.*



ARTICLE XV.

Atticin calomniateur puni : Trajan fait un port à Civita-Vecchia : Envoie Pline gouverner le Pont & la Bithynie.

L'AN DE JESUS CHRIST 103, DE TRAJAN 6.

Cusp.p.343.a. '*Trajanus*" *Aug. V, & [Lucius Appius] Maximus II, Consuls,* NOTE 15.

Onu. in fast.p. 216.b. Nor.ep.cons.p. 67. Pagi,an.103. §1|Dio,l.69.p. 773.c. 'ON croit avec beaucoup d'apparence que Maxime est cet Appius Maximus qu'une inscription dit avoir esté deux fois Consul, & avoir achevé la guerre de Germanie;'c'est à dire ce L.Maximus qui vers"l'an 88, avoit défait L.Antonius revolté contre Domitien.'Ce peut bien estre aussi le mesme Maxime, qui comme on a vu, avoit eu beaucoup de part à la premiere victoire de Trajan sur Decebale, & quelques uns croient mesme que c'est cette guerre que l'inscription appelle la guerre de Germanie.[Nous croyons devoir mettre en cette année]'le Consulat de Severe, qui suivit" quelques evenemens avantageux & glorieux à Trajan, [c'est à dire ceux dont nous avons parlé à la fin de l'année precedente. (V. Domitien § 13. ; Plin.l.6.ep.27. p.389. ; *recentia opera.*)

ep. 22. p.383. 384. 'Lustricus Brutianus gouverneur d'une province, avoit" pour Lieutenant ou Assesseur Montanus Atticinus, en qui il avoit une entiere confiance. Cependant Atticin le trahissoit, & ayant gagné celui qui avoit la garde de ses papiers, il s'en servoit pour commettre beaucoup d'injustices, qu'il faisoit tomber sur Brutien. Celui-ci averti enfin de ce qui se passoit, en écrivit à Trajan : & Atticin de son costé se porta en mesme temps pour denonciateur contre luy. Ils plaiderent tous deux eux mesmes leur cause devant Trajan : & Brutien ne se contentant pas de se justifier, verifia si bien les crimes d'Atticin, qu'il fut aussitost renvoyé absous avec la reputation d'un homme de cœur, & Atticin fut condanné & relegué dans une isle. Pline qui assista à ce jugement,'le manda à Calestrius Tiro son ami particulier, afin qu'il ne tombast pas dans le mesme embaras. Car il devoit aussi aller bientost gouverner la Betique en qualité de Proconsul. (*comitem.* ; p.384|l.7.ep.16. p.424.425.)

l.6.ep.31.p.395. p.396. 'C'est seulement aprés ce jugement, que Pline en met plusieurs autres rendus par Trajan,'entre lesquels est l'affaire d'Eurythme dont nous avons déja parlé. Trajan s'en estoit chargé à la priere des parties lorsqu'il estoit encore dans la Dace:[de sorte qu'il faudroit peutestre la mettre l'année pre-

cedente. Elle peut neanmoins avoir trainé plus d'un an par differentes raisons.]'Et il est certain au moins que Trajan avoit accordé un delai.'Pline & d'autres estoient avec luy, pour luy servir de conseil lorsqu'il la jugea.'Car il n'estoit pas à Rome, mais à Centumcelles 'en Toscane, où est aujourd'hui Civita-Vecchia, ou tout auprés. p. 397. p. 394. 397. p. 394. Ferr.c.p.182| t.p.277.1.

villa pulcherrima. 'Ce lieu n'estoit alors qu'une"maison de plaisance: mais Trajan y faisoit faire un fort grand port qui devoit porter son nom, & qui devoit estre fort utile, parcequ'il n'y en avoit point que bien loin de là.'On en voit la figure dans une medaille, [a] dont on pretend tirer qu'il fut commencé cette année, comme on tire d'une autre qu'il fut achevé deux ans aprés. [Ptolemée parle du port de Trajan.]'Rutilius le decrit dans son poeme. [Mais le nom de Centumcelles a esté plus celebre dans l'histoire; & il l'est particulierement dans l'Eglise à cause des maux qu'elle a soufferts d'Epictete Evesque Arien de ce lieu du temps de Constance.] Plin.l.6.ep.31. p.398.399. Occo, p.212. a MS. p. 680. Rut. p.132.2.

'Trajan peut avoir fait cette année ou la suivante quelque voyage vers l'Allemagne, selon quelques inscriptions datées de son cinquieme Consulat. Occo, p.201.

NOTE 14. [Ce que nous venons de dire,'& d'autres raisons encore, font voir qu'on ne peut mettre plustost que sur la fin de l'an 103, la commission qu'eut Pline pour aller gouverner le Pont & la Bithynie; & il seroit difficile aussi de la mettre plustard que l'année suivante,]'estant certain qu'aprés y estre arrivé le 17 de septembre, [b] il y est demeuré environ 18 mois au moins; [c] que Trajan a esté à Rome une partie de ce temps là; [d] & que Pline mesme estoit à Rome dix ans aprés la mort de Verginius Rufus, [c'est à dire en l'an 107, lorsque Trajan estoit en Orient.] On voit par l'inscription qui est au commencement de ses œuvres, qu'il fut envoyé gouverner le Pont en qualité[non de Proconsul, comme Julius Bassus & d'autres,]mais de Lieutenant & de Propreteur, avec la puissance Consulaire:[c'est à dire qu'il n'eut pas ce gouvernement par le sort, comme envoyé par le Senat,] 'mais qu'il fut choisi & commis par l'Empereur, [comme cela paroist en effet par plusieurs de ses lettres. Plin.l.10 ep.18. p.577. b ep.36.53.105.108. c ep.19.41.p.578.592. d l.5.ep.10.p.360.361. l.10.ep.19.33.123.

La mesme inscription ne le qualifie gouverneur que du Pont:] '& l'on voit par plusieurs de ses lettres, qu'il commandoit dans cette province: [mais la pluspart parlent de la Bithynie;][e] où dés qu'il fut entré, il manda à Trajan qu'il estoit arrivé dans son gouvernement.[Ainsi il gouvernoit l'une & l'autre,]'& Bon ep.81.p.618|ep.96.98.104.114. e ep.18.p.577. Spanh.1 6.p.566.

remarque en effet que ces deux pays n'avoient communément que le mesme Gouverneur.'La ville mesme de Byzance estoit comprise dans sa commission, quoiqu'il paroisse qu'elle reconnoissoit ordinairement le Gouverneur de Mesie.'Gabius Bassus estoit Prefet de la coste du Pont ; mais sous Pline, à qui les troupes de ces quartiers là avoient ordre d'obeïr.

Plin.l.10.ep. 44.p.595. — ep. 22. 92. p. 580. 625.

'Il y avoit esté envoyé exprés, parcequ'il y avoit beaucoup de choses à reformer ; [a] & Trajan crut avoir fait une grande grace à ces peuples, de le choisir pour les gouverner. [b] Aussi on croit qu'il y fut moins comme simple gouverneur, que comme un commissaire extraordinaire avec un pouvoir particulier ; & qu'en effet sa qualité de Lieutenant de l'Empereur n'empescha pas que la Bithynie ne continuast aprés luy, ou aprés Clement son successeur, à avoir des Proconsuls, jusqu'à ce qu'Adrien se l'attribua tout à fait,'donnant en echange la Pamphylie au Senat.

ep.33.123.p.585. 644. — a ep. 19.p.578. — b Spanh. l. 6.p. 566.567. — Dio,val.p.714.

'Pline avoit particulierement ordre d'examiner les revenus & les depenses des villes, [c] & d'y retrancher les frais inutiles. [d] Trajan ne voulut point qu'il rétablist ceux que d'autres Gouverneurs auroient bannis, ni ceux qu'il auroit bannis luy mesme.'Il luy permit de luy écrire sur toutes les difficultez qu'il rencontreroit, [& de luy mander mesme des nouvelles de son voyage.]'parcequ'il y prenoit interest.'[e] Il fut par mer jusqu'à Ephese, & de là tantost par mer, tantost par terre. [f] Il arresta à Pergame pour une petite fievre ; & enfin il entra dans la Bithynie le 17 de septembre.'Servilius Pudens son Lieutenant arriva le 24 de novembre.'Il y eut peu aprés un grand embrasement à Nicomedie.

Plin.l.10.ep. 19.p.578. — c ep.44.p.595. — d ep.57.p.602. — ep.32.p.584. — ep.17.19.p.577. 578. — e p. 575. 576. — f ep. 18.p.577. — ep. 26. p. 581. — ep. 34. p. 586.

ARTICLE XVI.

Ambassade de Sauromate Roy du Bosphore : Trajan declare la guerre à Decebale ; fait un pont sur le Danube.

L'AN DE JESUS CHRIST 104, DE TRAJAN 7.

'*L. Licinius Sura II, & Marcellus, Consuls.* NOTE 15.

'CÆLIUS Clemens fut apparemment designé pour estre Consul dans les derniers mois de cette année : & Trajan accorda à Pline & à sa bellemere [qui pouvoit le luy avoir demandé au nom de son gendre,]qu'au sortir de son Consulat il succederoit à Pline dans le gouvernement [du Pont & de la

Plin.l.10.ep 52. p. 600.

Bithynie.] D'autres l'appellent Cæcilius : [& ainsi il auroit pu estre de la mesme famille que Pline qui portoit aussi ce nom.]

'Nous apprenons des lettres que Pline écrivit [cette annee mesme comme nous croyons,] qu'on attendoit alors quelque ambassade du Bosphore pour aller à Rome.'Il vint d'abord un messager du Roy Sauromate, qui estoit ce semble Roy du Bosphore, avec des lettres pour Trajan ; & d'autres pour Pline, à qui il mandoit que ce courier portoit des nouvelles pressées : de sorte que Pline luy donna un billet pour prendre les voitures publiques.'Peu de jours aprés, l'ambassadeur du mesme prince arriva à Nicée, d'où Pline qui y estoit alors l'envoya à Trajan. 'On trouve encore des medailles de ce Roy Sauromate allié de Trajan, [a] & d'un autre du mesme nom qui vivoit du temps de Severe, & qui pouvoit estre Roy du Bosphore aussibien que celui ci.

ep.68.69.p.610. Seguin, p.395. 396. ep.73.p.612. 613. Fabr.c.1.p.23. d. a Spanh.l.5.p. 463.

'On voit par une autre lettre de Pline, qu'on n'osoit pas transporter les cendres d'un mort d'un lieu en un autre, sans en avoir la permission des Gouverneurs. Pline doutoit mesme s'il ne falloit point la demander au college des pontifes, comme l'on faisoit à Rome.'Trajan luy répondit que c'estoit assez dans les provinces qu'on eust la permission du Gouverneur.

Plin.l.10.ep. 74.p.613. ep.75.p.614.

'Pline envoya alors à Trajan un nommé Callidrome pris autrefois dans la Mesie, & dont Decebale avoit fait un present à Pacorus Roy des Parthes. Il avoit servi ce prince plusieurs années, & puis s'estant enfui, il estoit venu à Nicomedie. 'Il luy parle dans une autre lettre de Dion Cocceien habitant de Pruse : [ce que nous remarquons à cause de l'historien de mesme nom, qui pouvoit estre parent de celui-ci.]

ep. 80. p. 616. 617. ep. 87. p. 622.

'Le palais d'or fut brulé cette année à Rome selon la chronique d'Eusebe.'C'estoit un reste du palais que Neron avoit fait bastir de ces sommes immenses d'argent qu'il avoit volées sur le thresor public & sur les particuliers. Orose dit que le feu qui le consuma, fut une punition de la persecution que Trajan commençoit à exciter contre l'Eglise, la justice divine ayant voulu venger le crime de Trajan sur l'ouvrage de celui qui luy en avoit donné le premier l'exemple.

Eus. chr. Oros.l.7.c.12. p. 212. 2. a. b.

'Les inscriptions "de cette année marquent une action de graces du peuple Romain à Trajan, qui leur avoit donné de nouvelles places. [S'il y faut raporter aussi] 'celles de son V. Consulat, qui parlent d'une seconde ' distribution d'argent qu'il avoit faite au peuple ; [on peut juger qu'il travailloit par

Trib. pot. VII. congiarium. Onu.in fast. p. 216. c. Occo, p. 202.

ces moyens si dignes d'un prince, à s'assurer de l'obeïssance des peuples en gagnant leurs cœurs, afin qu'il n'eust rien à craindre durant qu'il seroit occupé contre les Daces, qu'il acheva de
Dio, l. 68. p. 776. c. vaincre "l'année suivante par une seconde guerre.]'Cette guerre dura assez longtemps:[Ainsi il y a bien de l'apparence qu'elle commença dés cette année. Et peut estre que les nouvelles que Pline envoya du Bosphore y contribuerent, ou qu'elles la regardoient si elle estoit déja commencée.] NOTE 16.

p. 774. c. 'On marque encore comme l'origine de cette guerre, le mecontentement qu'avoit Decebale de voir que beaucoup de ses sujets le quittoient pour se donner à Trajan. Il faisoit de son costé diverses choses[contre le traité:] de sorte qu'il fut obligé de demander un nouvel accord. Trajan vouloit qu'il rendist les
c. d. armes, & qu'il se mist luy mesme entre ses mains.'Il aima mieux se resoudre à une guerre ouverte, fit faire des armes, assembla des troupes, receut les Romains transfuges, fortifia ses places, & sollicita les peuples voisins de se joindre à luy, depeur que les Romains, disoit-il, ne les opprimassent tous l'un aprés l'au-
Ign. act. V. p. 2. tre.'Les Scythes & beaucoup d'autres nations ecouterent ses
Dio, p. 774. d. sollicitations.'D'autres l'ayant refusé, il leur fit tous les maux qu'il put, & enleva mesme aux Jazyges une partie de leur pays.

d. 'Sur ces nouvelles le Senat le declara ennemi; & Trajan mar-
p. 775. a. cha en personne contre luy sans s'en fier à des Generaux.'Decebale n'estoit pas pour luy resister par la force, mais il réussit presque à le faire tuer dans la Mesie par de faux transfuges, parceque la guerre l'obligeoit à recevoir encore plus librement que jamais tous ceux qui luy vouloient parler. Neanmoins un des assassins ayant donné quelque soupçon, fut arresté, & de-
n. p. 1040. 1. couvrit ses complices à la question.'On pretend qu'il se trouve encore aujourd'hui des inscriptions faites par les soldats sur ce dessein barbare de Decebale.

p. 775. b. c. d. e. 'Decebale réussit mieux à surprendre Longin grand capitaine, & l'un des Lieutenans de Trajan, en l'attirant à une conference. Il tascha inutilement de savoir de luy les desseins de son maistre: & puis deputa à Trajan pour luy offrir la liberté de Longin s'il luy vouloit accorder la paix, luy rendre ses pays jusqu'au Danube, & les frais de la guerre. Trajan répondit en des termes generaux, sans témoigner ni negliger Longin, depeur qu'on ne le fist mourir, ni s'en trop soucier, depeur qu'on ne luy vendist trop cher sa liberté. Mais durant que Decebale deliberoit sur sa réponse, Longin qui n'estoit pas gardé de trop

pres, se fit apporter du poison par un affranchi, qu'il fit sauver en mesme temps en l'envoyant à Trajan comme pour menager un traité, & ensuite prit le poison qui l'étoufa. 'Decebale envoya aussitost un Centenier pris avec Longin, offrir à Trajan le corps de ce General avec dix prisonniers, s'il luy vouloit renvoyer l'affranchi, mais Trajan crut que cela seroit contre l'honneur de l'Empire : & il retint mesme le Centenier, [de peur que Decebale ne le maltraitast.] c. 776. a.

'Cependant Trajan pour avoir plus de commodité de faire passer ses troupes, fit faire un pont de pierre sur le Danube mesme ; & ce pont a passé pour le plus magnifique de tous ses somptueux ouvrages. Il y avoit vingt piles [pour porter les arches,] epaisses chacune de 60 piez, hautes de 150, sans conter les fondemens, & à 170 piez l'une de l'autre; [ce qui fait en tout
1. 4770 piez de large.[1]] C'estoit neanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube estoit le plus étroit : mais il y estoit aussi le plus rapide & le plus profond : & c'est ce qui sembloit rendre l'ouvrage impossible à tout autre qu'à Trajan, par la difficulté d'en poser les fondemens. 'Un Apollodore de Damas en fut l'architecte, & en a fait aussi ce semble la description par écrit. 'Trajan bastit deux chasteaux pour garder le pont, l'un du costé des Romains [au midi du fleuve,] qui portoit le nom mesme des Ponts, & l'autre du costé des barbares appellé la Theodore. p. 776. a. Proc. ædi. l. 4. c. 6. p. 81. a. b. c.

'Pline n'a pas oublié ce pont dans la petite description qu'il fait de la guerre des Daces ; [a] & on en a la figure dans quelques medailles. [b] Il estoit dans la Mesie [superieure] [c] qui prit sous Aurelien le nom de Dace. [d] On assure qu'on en voit encore quelques restes pres de Zeverin [dans la basse Hongrie, un peu audessous de l'ancienne ville de Viminac.] [e] Au lieu que Trajan l'avoit fait pour s'en servir contre les barbares, Adrien eut peur que les barbares ne s'en servissent contre les Romains, & en fit pour cela abatre les arches. De sorte que les piles qui subsistoient encore du temps de Dion, [plus de 120 ans aprés ceci, ne servoient plus qu'à faire voir de quoi l'esprit humain est capable.'Les eaux & le temps les ruinerent enfin, & le cours du fleuve en fut tellement bouché, qu'afin que les vaisseaux pussent passer, il falut luy faire un autre lit.

Plin. l. 8. ep. 4. p. 450. [a] Bar. 105. § 1 | Occo, p. 204 | Dio, p. 1040. a | Fabr. p. 301. [b] Dio, p. 776. c. [c] Proc. ædi. l. 4. c. 6. p. 81. b | Baud. d. p. 237. a. [d] Occo, p. 204 | Ferr. P. p. 77. 1. [e] Dio, l. 68. p. 776. d. e. Proc. ædi l. 4. c. 6. p. 81. b.

1. 'Ou au moins 3570 piez, en comprenant l'epaisseur des piles dans les 170 piez mis entre les arches : & on pretend que les figures qui nous en restent, veulent qu'on les conte ainsi. Les vingt piles font vingt & une arche, parceque celles de deux bouts doivent estre portées d'un costé sur la terre. Tabretti fondé sur les medailles, soutient que les arches n'estoient que de bois. Fabr. p. 97. p. 96-98.

ARTICLE XVII.

Tremblement en Asie : Decebale, vaincu, se tue : La Dace reduite en province : L'Arabie conquise : Ambassade des Indes.

L'AN DE JESUS CHRIST 105, DE TRAJAN 8.

Cusp.p.344.a. &c| Adri.v.p.2.c. 'Tiberius Julius Candidus II, & Aulus Julius Quadratus II, Consuls.

Onu. in fast.p. 212.d. a Pagi, 105.§ 1| Nor.ep.cons. p.77. [JE ne sçay si Quadratus ne devroit point estre nommé Caius plutost qu'Aulus.]'Car nous avons vu Caius Antius Julius Quadratus déja Consul en 93,[a] & nous trouvons un C. Antius Julius Quadratus fils d'Aulus, qui a esté deux fois Consul, Proconsul d'Asie, & gouverneur de Syrie du temps de Trajan. Il est bien difficile de croire que c'en soit un autre que le Consul de cette année.

Plin.l.5.ep.20. p.342. b Eus. chr. 'Pline parle d'un Julius Candidus.

[b]Eusebe marque en cette 8[e] année de Trajan un tremblement de terre, qui renversa quatre villes dans l'Asie, Elée, Myrine, Pitame, & Cume, & deux dans la Grece, Opunte & Orite.

Adri.v.p.2.c. 'Adrien fut Tribun du peuple cette année [durant quelques mois,] & suivit Trajan dans la seconde guerre des Daces, [ou l'y alla trouver en cas qu'il fust parti de Rome auparavant.]

Dio, l. 68. p. 776. c. 'Le pont que Trajan faisoit faire sur le Danube pour aller attaquer Décebale; estant achevé, il y fit passer son armée, & entra dans le pays des Daces, qu'il dompta enfin entierement, mais avec bien du temps, ayant mieux aimé differer la victoire que de la hazarder en se pressant; & avec bien de la peine:

Plin.l.8.ep.9.p. 459. 'car il falut, dit Pline, aller camper sur des montagnes escarpées, faire couler sur la terre de nouveaux fleuves, & faire bien d'autres choses si incroyables qu'elles pouvoient passer pour des fables.

Dio,p.776.c| 'Trajan y donna beaucoup de marques de valeur & "de sagesse : & les soldats le suivirent avec beaucoup de courage au milieu des plus grands dangers. (" στρατηγίας.)

p.777.a. 'On remarque que dans un combat, un cavalier ayant esté blessé, fut porté à sa tente pour s'y faire panser. Mais ayant sceu qu'il estoit blessé à mort, & qu'il ne pouvoit guerir, il retourna au combat, & fit encore des merveilles avant que de mourir.

Fabr.c.8.p 238-241. 'On trouve jusques aujourd'hui des inscriptions de diverses personnes recompensées par Trajan pour s'estre signalées dans la guerre des Daces.

Adri. v. p. 2.c| Dio, l.69.p. 787. 'Adrien que Trajan eut toujours auprés de luy dans cette campagne, & à qui il avoit donné le commandement d'une legion, s'y signala par beaucoup de grandes actions; de sorte que Trajan

Trajan luy fit present d'un diamant que Nerva luy avoit envoyé [en l'adoptant :] & Adrien le receut comme un gage de son adoption future.'On a mis dans une de ses inscriptions, que la Dace a esté acquise à l'Empire par sa valeur & par son courage. Fabr. c. 8. p. 242.|Grut. p. 249.

'Decebale toujours plein jusqu'alors de courage & d'esperance, ceda enfin quand il se vit chassé de son palais mesme, & tous ses Etats soumis au vainqueur. Se voyant pres d'estre pris, [& n'esperant point de pardon, ou estant trop superbe pour le demander,] il se tua luy mesme, & sa teste fut portée à Rome. Dio, l. 68. p. 777. a|Plin. l. 8. ep. 4. p. 460.

'Il avoit caché en divers endroits beaucoup de meubles precieux : & ayant detourné le cours de la riviere de Sargece qui passoit auprés de son palais, & que ceux du pays appellent aujourd'hui Istriga, il avoit fait faire une grande fosse dans son lit, où il avoit mis quantité d'or & de pierreries ; avoit fait recouvrir la fosse avec des pierres & de la terre, & avoit ensuite laissé la riviere reprendre son ancien cours. Il n'avoit employé à cela que des captifs, qu'il avoit fait tuer aussitost, afin que personne ne sceust le lieu. Mais Bicilis l'un de ses confidens, ayant esté pris, le decouvrit à Trajan.'On pretend qu'il ne l'epuisa pas tellement, qu'il ne s'y soit encore trouvé de grandes richesses au siecle dernier. Dio. p. 777. b. c| Fabr. c. 8 p. 235. Fabr. c. 8. p. 235.

On croit que la colonne Trajane dont nous parlerons dans la suite, fut dressée pour estre un monument des victoires de Trajan sur les Daces ; & ceux qui l'ont vue croient trouver dans les bas reliefs dont elle est enrichie, divers evenemens considerables des deux guerres de Trajan contre Decebale. On peut voir ce que Ciaconius, & Fabretti qui l'a corrigé, ont écrit sur ce sujet. Car pour nous, nous avons cru nous devoir contenter de ce quon en trouve dans les auteurs.

'La Dace estant donc entierement soumise aux Romains, Dio, p. 777. a| Aur. Vict.
1000. millia. a Trajan en fit une province, à laquelle Eutrope donne " 400 a Eus| Eutrop.
lieues de tour. b Et les Romains la possederent, selon Rufus b Fest. p. 550. c.
Festus, jusques au temps de Gallien.'On pretend tirer d'une Bonfin. l. 1. p. 6. a. b.
1. inscription que L. Annius Fabianus[1] en fut le premier Prefet,
καστέλλα. 'sous le titre de Propreteur. c Trajan" y fit bastir des chasteaux Grut p. 354. 5. c Dio, p. 777 b| Aur. V. Fabr. c. 8. p. 243.
dans les lieux les plus commodes, & dans les quartiers où on
&c. pouvoit craindre [quelque soulevement.] Il mit aussi " des colonies Romaines dans beaucoup de villes. 'Car la guerre qui Eutr. v. Adri.

1. Elle porte *primo Præfecto provinciæ Darcolamarum Ulpianarum Trajanarum Sarmaticarum &c.* [Il y a bien des fautes dans cette inscription.] Dans Gruter au lieu de PRIMO PRÆFECTO &c, il y a PRO. PR, [c'est à dire sans doute *pro Prætore*.] PROV. NC. DAC. COL. ULP. TRAJANA. ZARMAT. Grut. p. 354. 5.

avoit duré longtemps, ayant extremement depeuplé le pays, Trajan ramassa de tout l'Empire Romain un nombre infini de personnes, pour aller habiter les villes de cette nouvelle province, & pour en cultiver les terres. Vorb.p.394.2. 'Les auteurs de l'histoire de Hongrie marquent plusieurs villes de ce pays qu'on tient avoir esté peuplées par des Romains. Il y en avoit une appellée Ulpianum du nom de la famille de Trajan. [La plus celebre de toutes est] Dio, l.68.n.p.1040.1 | Grut. 'celle de Sarmiz ou Zermizegethuse, dont on trouve encore diverses inscriptions. Elle y est quelquefois nommée Colonia Ulpia Trajana Augusta Dacica Sarmiz. Grut.p.5.3. 'Elle fut [1] établie par M. Scaurianus Propreteur. Ptol.l.3.c.8.p.85 | l.8.p.229. 'Ptolemée la nomme "la ville royale: [& Sanson la place sur la riviere de Sargece.] [a] Dio, l.68.n.p.1040.1. Elle subsistoit encore soumise aux Romains, & comme colonie aprés la mort de Severe. Baudr.2.p.348.2. 'Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de la Transilvanie appellé Gradisch. [Sanson y ajoute son ancien nom de Zarmiz.] On luy en donne encore d'autres.

[On trouve aussi beaucoup d'autres monumens dans la Mesie & dans la Thrace, qui semblent conserver la memoire du sejour que Trajan y fit à l'occasion de la guerre des Daces.] p.277.1. 'Car nous avons une ville de Trajanople dans la Thrace, p.333.1. 'une seconde Ulpiane dans la haute Mesie, & aujourd'hui dans la Servie. p.71.2. 'Plotinople dans la Thrace entre Trajanople & Andrinople, [paroist avoir tiré son nom de Plotine sa femme.] Amm.l.27.p.340.a. 'Nous avons déja vu que Marcianople metropole de la basse Mesie, avoit eu le sien de la sœur du mesme prince: Jorn.1.Got.c.16.p.634. '& Jornande dit que ce fust Trajan qui la bastit. [b] c.8.p.637. Le mesme auteur dit qu'il fonda encore en cette province la ville de Nicople sur la riviere d'Iatre, afin que ce nom qui signifie ville de victoire, fust un monument de la victoire qu'il avoit remportée sur les Sarmates. [Il veut apparemment dire sur les Daces,] Amm.l.31.p.445.446. 'à l'occasion desquels Ammien assure qu'elle fut fondée par Trajan. [c] Fabr.c.8.p.244.245. On luy donne aussi quelquefois le nom d'Ulpia. Mais au lieu que [Jornande la place sur la riviere [2] d'Iatre,] d'autres sur celle de Nesse ou Neste, on tire des inscriptions qu'elle estoit sur le confluant de la riviere de Meste & du Danube. Holst.ad Ste.p.225.2. 'Il la faut distinguer d'une autre ville de Nicople qui estoit sur le mont Hæmus [dans la Thrace.]

Dio, l.72.p.818.a.b | l.78.p.887.c. 'On voit par la suite de l'histoire qu'en l'an 180 & en 217, il y avoit des Daces qui n'estoient pas soumis aux Romains.

[d] l.68.p.777.c. Trajan revint ensuite à Rome, [e] Plin.l.8.ep.4.p.460. & y triompha des Daces,

1. Fabretti c. 8. p. 241, conteste l'inscription où cela se lit, mais foiblement.
2. Au lieu de *Iatrum*, faudroit-il point lire *Istrum*?

une seconde fois. 'On voit encore dans les medailles plusieurs marques de ce triomphe.'Il donna au peuple durant 123 jours divers spectacles, où des hommes se divertirent à voir dix mille gladiateurs combatre seulement pour s'entretuer, sans parler des bestes dont on en conta dix mille d'egorgées.'Caninius entreprit d'écrire en vers grecs l'histoire de cette guerre, & Pline son ami l'y exhorta fort.'On pretend que Trajan mesme l'écrivit, & on cite un endroit de son premier livre. [Cette guerre commença, comme nous croyons, dés l'année precedente;] 'mais elle ne fut achevée [au plustost que dans les derniers mois de celle-ci,] comme on le voit par le titre d'Imperator que Trajan prit pour la cinquieme fois dans la neuvieme année de sa puissance du Tribunat.

Occo, p. 201. Dio, p. 777. d. Plin. l. 8. ep. 4. p. 459-461. Voss. h. lat. c. 32. p. 1. 2. Nor. ep. cons. p. 67. 68.

'La joie de la conqueste des Daces fut augmentée par celle de l'Arabie Petrée, qui [ayant eu longtemps ses Rois particuliers,] fut soumise à l'Empire par [Aulus Cornelius] Palma qui gouvernoit alors la Syrie.'Ceux de Petra & de Bostres [aussi en Arabie,] commencerent leur ere en cette année, [comme ceux de Samosates commençoient la leur "à l'année 71, parcequ'ils avoient esté alors unis à l'Empire.] 'Cette conqueste de l'Arabie est marquée dans quelques medailles, dont l'une est au nom de la ville "de Besampse au mesme pays.

Dio, l. 68. p. 777. c. Eus. | Chr. Al. V. Vespasien § 12. Eus. chr. n. p. 206. 2. &c.

'Trajan en surmontant les Daces avoit encore vaincu plusieurs autres nations [unies avec eux. Ainsi le bruit de cette victoire fit que]'beaucoup de peuples, & les Indiens mesmes, luy envoyerent des deputez.

Ign. act. p. 1. | Aur. Vict. Dio, l. 68. p. 777. c.



ARTICLE XVIII.

Diverses affaires: Conjuration contre Trajan: Il va en Orient faire la guerre aux Armeniens & aux Parthes.

L'AN DE JESUS CHRIST 106, DE TRAJAN 9.

'*Commodus, & Cerealis, Consuls.*

Idat. &c.

'ON croit que le premier de ces Consuls est L. Ceionius Commodus Verus pere de L. Ælius Verus fait Cesar par Adrien : [L'autre nommé Ceretanus par la chronique d'Alexandrie, est different de]'Tutius Cerealis, qui avoit esté Consul avant l'affaire de Marius Priscus, [c'est à dire avant l'an 100.]

Onu. p. 216 | Æli. v. p. 14. d. Plin. l. 2. ep. 11. p. 101.

'On fit cette année à Rome pour la sixieme fois les jeux Ca-

Onu. in fast. p. 216. c. f.

pitolins[établis par Domitien:]un enfant de treize ans nommé L. Valerius Pudens, y remporta le prix de la poesie latine au jugement de tout le monde.

D'o. l. 68. p. 77.. d. a Baud. p. 78. 1. 'Ce fut aprés la conqueste des Daces, que Trajan fit un grand chemin dans les marais Pontins,[a]qui sont dans la campagne de Rome, &[a]on y voit jusques aujourd'hui des restes de ce grand chemin, Dio. p. 777. d. b Occo, p. 209. 'qui couta beaucoup à Trajan. [b]C'est sans doute ce *chemin de Trajan* qui est marqué "dans quelques inscriptions &c. posterieures à l'an 111, raportees par Occo. Grut. p. 199. 1. 'Il y en a une dans Gruter [1] qui est au plustard de l'an 111.

Dio, p. 777. d. c p. 778. b. c. 'Dion ajoute qu'il fit fondre toute la monnoie "legere: [c]& il marque ensuite plusieurs grands ouvrages dont il embellit Rome.[Nous en pourrons parler en un autre endroit. Car Trajan ne peut que les avoir ou commencez ou achevez en ce temps-ci,] Ign. act. p. 2.3. d n. Usf. p. 35. 'puisqu'il quitta "bientost Rome pour aller en Orient: [d]& il NOTE 17 estoit à Antioche des les premiers jours de l'année suivante.

Dio, l. 68. p. 778. b. 'Dion semble mettre vers ce temps-ci une conjuration que Crassus & plusieurs autres firent contre luy. Il fit juger les coupables par le Senat, à qui il en laissa la punition. Nous trouvons qu'à la mort de Trajan Laberius Maximus accusé d'avoir voulu usurper l'Empire, & Crassus Frugi, estoient releguez dans des isles. Crassus en estant depuis sorti, un Intendant d'Adrien le fit tuer sans en avoir d'ordre, comme un homme qui vouloit brouiller.

p. 778. c. 'Le veritable sujet du voyage de Trajan en Orient, fut le desir d'acquerir de la gloire [en vainquant les Parthes.] Le pretexte fut qu'Exedare Roy d'Armenie avoit receu le diademe du Roy des Parthes, au lieu que les Romains pretendoient qu'il le devoit recevoir de leur Empereur, [comme Tiridate l'estoit venu recevoir à Rome de Neron en 66. Nous ne trouvons point ce qui s'estoit passé depuis ce temps là dans l'Armenie, sinon "qu'il paroist que Tiridate y regnoit encore en l'an 72. Pour les V. Vespasien § 13. Parthes, aprés Vologese frere de Tiridate,* qui regnoit aussi * Ibid. Zon. v. Tit. p. 195. e Plin. l. 10. ep. 10. p. 617. encore en 72,]'ils avoient eu un Artabane pour Roy † vers l'an † V. Tite § 8. 80 selon Zonare, [e]&[ensuite] Pacorus ami de Decebale, qui regnoit encore lorsque Pline gouvernoit la Bithynie. [C'est pourquoi nous n'oserions pas dire que ce soit ce mesme "Pacorus V. Claude § 22. que Vologese son frere avoit fait Roy des Medes vers l'an 50.] * Dio, l. 68. p. 778. d. 779. c. 'Pacorus fut pere de Parthamasiris dont nous allons parler,

1. Il y a dans Gruter *Trib. pot. V*, qui est l'an 101 ou 102, & *Cons. V*, qui est l'an 103, ou aprés. Il y a faute.

[& * apparemment aussi de] Cosrhoés qui regnoit en ce temps-ci. Aurele Victor appelle celui-ci Cosdroés, & Dion Hosroés. 'Mais ce n'est que le mesme nom prononcé un peu differemment.

*Note 18.

Spart.n.C.p. 26. 27.

'Trajan qui ne vouloit pas faire la guerre aux Parthes sans qu'ils luy en donnassent quelque sujet, embrassa l'occasion que luy en presentoit l'injure qu'il pretendoit en avoir receue [au sujet d'Exedare.] 'Il commença neanmoins par demander justice à Cosrhoés, en le menaçant [de se la faire luy mesme.] Cosrhoés se moqua de ses menaces: & sur cela Trajan partit. Quand Cosrhoés sceut qu'il estoit tout de bon resolu à la guerre, il rabatit de sa fierté, & luy envoya des deputez avec des presens pour le prier de ne se pas engager [legerement] à une guerre de cette importance; qu'il avoit deposé Exedare, & qu'il le prioit de donner l'Armenie à Parthamasiris en luy envoyant le diademe.

Juli.cæs. p. 40. Dio, p. 778. d. e.

'Ces deputez trouverent Trajan déja à Athenes. Il refusa leurs presens, & leur dit, qu'on témoignoit par des actions qu'on estoit ami, non par des paroles; qu'il alloit en Syrie, & que là il feroit tout ce qui seroit à faire. Ainsi il passa en Asie, d'où il vint en Cilicie, de là en Syrie & à Seleucie, & enfin à Antioche. 'On cite d'un "auteur que nous n'avons point, qu'il partit de Rome au mois d'octobre, & arriva en decembre à Seleucie. 'Il fit son entrée à Antioche par la porte de Daphné, ayant une couronne d'olivier sur la teste, le jeudi settieme de janvier; [ce qui ne se rencontre plus durant le regne de Trajan que l'année suivante.]

d. e.

Jean Malela.

Ign. act. n. p. 51.

p. 55. ex Malela.

'La chronique d'Alexandrie dit sur cette année que les Gots & d'autres barbares estant unis avec les Perses pour faire la guerre aux Romains, Trajan en partant pour les aller combatre, accorda une surseance de ce qui [luy] estoit dû jusqu'à ce qu'il fust revenu. [Nous voudrions que cela fust mieux fondé.]

Eus. chr.

ARTICLE XIX.

Consulat d'Adrien & de Servien son beaufrere : Trajan se rend maistre de l'Armenie.

L'AN DE JESUS CHRIST 107, DE TRAJAN 10.

Note 19. [*Lucius Licinius*] '*Sura III*, & [*Caius Sosius*] *Senecio* "*II*, *Consuls*. Idat; Chr. Al.

Note 20. 'ONUPHRE met pour Consuls subrogez " Suranus Consul pour la seconde fois, & Servien [allié de Trajan,] a sous le

Onu. in fast. p. 217. b. a Adri. v. p. 2. d.

Consulat desquels Adrien fut Preteur & donna des jeux:[car il n'avoit pas suivi Trajan en Orient.] Il commanda ensuite les armées de la basse Pannonie, où il maintint la discipline militaire, & reprima les Intendans qui prenoient trop de liberté, aussibien que les Sarmates, 'qu'Eutrope & S. Jerome mettent entre les peuples qui se soumirent à Trajan. 'Ce fut aprés tout cela qu'il fut Consul, 'mais non ordinaire. [Onuphre met son Consulat en l'an 109, ce que les autres ont suivi.]

Hier. chr. | Adri. v. p. 2. d. | Dio, l. 69. p. 788. a. | Onu. p. 217. b.

'Servien qui fut Consul avec Suranus, est nommé dans les inscriptions Caius Julius Servilius Ursus Servianus. [C'est sans doute le mesme]'Servien qui avoit epousé Pauline sœur d'Adrien, & cousine de Trajan.'Pline luy écrit quelques lettres comme à son ami particulier, [a] & il obtint des graces de Trajan par "son moyen. [b] En parlant de luy à d'autres il l'appelle un homme * tres accompli. C'estoit un homme d'épée. [c] Il commandoit dans la haute Germanie en 98, & passa de là dans la Pannonie. [d] Il eut une fille, qu'il destina à Fuscus Salinator.

Adri. v. p. 1. a. | Plin. l. 3. ep. 17. p. 119|6. ep. 26. p. 388. | a l. 10. ep. 2. p. 564. | b l. 8. ep. 23. p. 502. | c p. 502|Adri. v. p. 1. c. | d Plin. l. 6. ep. 26. p. 388.

" Julii Serviani. | * exactissimum.

[e] Il ne fut point dutout favorable à Adrien auprés de Trajan. [f] Aussi Adrien se voyant pres de mourir [l'an 138,] le fit tuer à l'age de 90 ans, afin qu'il ne le survécust pas. [g] Il luy avoit neanmoins fait jusqu'alors toute sorte d'honneur, "& luy avoit donné un troisieme Consulat[en l'an 134.]Trajan luy en avoit donné deux,'& avoit mesme témoigné, à ce qu'on pretend, qu'il le jugeoit digne de l'Empire plus qu'aucun autre. [h] Les Grecs le nomment assez souvent Severien au lieu de Servien.

e Adri. v. p. 1. c. | f p. 7. e|11. e|12. d. | g p. 4. 5. | Dio, l. 69. p. 795. d. | h Spart. n. C. p. 3. 1. f. g.

" &c.

'Trajan comme nous avons déja dit, fit son entrée à Antioche le jeudi settieme de janvier. [Ce qu'il y fit de plus remarquable fut la condannation de S. Ignace, dont nous parlerons en un autre endroit.]'Augare ou Abgare prince d'Edesse dans l'Osrhoene, [qui faisoit partie de la Mesopotamie,] luy envoya des presens lorsqu'il fut arrivé à Antioche, & luy fit des protestations d'amitié ; mais il ne vint pas le trouver luy mesme. Car craignant & les Romains & les Parthes, il se menageoit avec les uns & les autres. 'Il continua ainsi longtemps à luy envoyer diverses fois des deputez & des presens, mais differant toujours sous divers pretextes de le venir trouver en personne. [Il semble y avoir envoyé quelquefois] son fils Arbande, qui s'insinua tout à fait dans l'amitié de Trajan.

Ign. act. n. p. 35. | Dio, l. 69. p. 797. a|val. p. 710. | l. 68. p. 780. d.

'On marque que Trajan alla sur le mont Casius, qui est pres d'Antioche, & où il y avoit un temple celebre de Jupiter. Il y offrit quelques depouilles prises sur les Getes, (c'est à dire sur

Spart. n. S. p. 87. 1.

les Daces,) afin que ce maistre des dieux, dit l'epigramme attribuée à Adrien, accordast au maistre des hommes d'en remporter de plus grandes sur les Perses.

NOTE 11. ["Tous les preparatifs de guerre estant faits, Trajan marcha contre l'Armenie.] 'Quand il fut entré dans le pays ennemi, les Rois & les princes de ces quartiers là le vinrent trouver avec des presens, entre lesquels on remarqua un cheval dressé à se prosterner" devant le monde. 'Parthamasiris mesme qui luy avoit écrit d'abord en prenant le titre de Roy, voyant qu'on ne luy faisoit aucune réponse, écrivit une seconde lettre où il ne mit point ce titre; & il demanda qu'on luy envoyast M. Junius gouverneur de la Cappadoce pour traiter avec luy. Trajan n'y envoya que le fils de Junius : & continua cependant à marcher, & à se rendre maistre de [1] tout ce qu'il rencontroit, sans trouver nullepart aucune resistance. Il s'avança ainsi jusqu'en un lieu appellé [2] Sata, où Anquiale Roy des Henioques 'peuples de la Circassie sur le Pont-Euxin, [a] & des Maquélons [que nous connoissons peu d'ailleurs, le vint trouver.] Trajan le receut avec grand honneur, & luy fit beaucoup de presens. 'Cet Anquiale regnoit encore sur les mesmes peuples sous Adrien.

Dio, p. 779. b. — c. d. — Baud. p. 345. r. — a Dio, p. 779. b. d. — Arri. de Pon. p. 7.

'Lorsque Trajan fut en un lieu de l'Armenie nommé Elegie, Parthamasiris l'y vint trouver 'avec beaucoup de Parthes & d'Armeniens, sans avoir apparemment tiré d'autre parole que pour la sureté de sa personne; 'mais s'imaginant que Trajan luy donneroit aussitost le diademe pourvu qu'il le demandast. Trajan le receut dans son camp assis sur son throne: '& Parthamasiris s'en estant approché, osta son diademe, & le mit à ses piez sans rien dire. Les soldats voyant une personne de cette qualité aux piez de leur prince comme un captif, jetterent de grands cris de joie, qui effrayerent Parthamasiris. 'Il se retourna pour s'enfuir: mais se voyant environné de toutes parts, il demanda à parler en particulier à Trajan. On le mena dans sa tente, où il ne put rien obtenir. Il sortit en colere jusque hors du camp; d'où Trajan qui estoit remonté sur son throne, l'ayant fait rappeller, afin qu'il dist devant tout le monde ce qui s'estoit passé entre eux; 'Parthamasiris se plaignit de ce qu'on le traitoit comme un captif, luy qui estoit venu volontai-

Dio, p. 779. d. — p. 780. c. — c. — p. 779. d. — p. 780. a. — b.

1. On le dit entre autres de Samosates : ce que je ne comprens pas ; puisqu'elle appartenoit aux Romains depuis Vespasien.

2. D'autres lisent Satales, [ville connue, mais dans la petite Armenie, qui avoit ordinairement ses Rois particuliers.]

rement, dans la croyance qu'on luy rendroit la couronne, comme Neron avoit fait à Tiridate. Trajan luy répondit que l'Armenie appartenoit aux Romains; qu'il ne la donneroit à personne, mais qu'il y mettroit un Gouverneur; & que pour luy il pouvoit se retirer où il voudroit.

c. 'Il les fit conduire luy & ses Parthes par quelque cavalerie, depeur qu'ils ne liassent quelques intrigues avec ceux du pays, ou ne causassent du trouble. Mais pour tous les Armeniens, on les fit demeurer, comme sujets de l'Empire.

p. 779. c. 'Lorsque Parthamasiris parut d'abord devant le tribunal de l'Empereur, les soldats proclamerent Trajan Imperator, comme victorieux.

Goltz.p.65.a.b| Onu.in fast. p. 217.c. 'Il estoit encore Imperator pour la cinquieme fois en l'an 106, & nous ne trouvons point qu'il l'ait esté pour la sixieme avant l'an 109. [Mais aussi ni Occo, ni Goltzius, ni Birague, ne marquent aucune medaille des années 107 & 108.]

[Parthamasiris tascha en vain de se maintenir par les armes dans la possession de l'Armenie.]

Dio, l. 68. p. 779. b. a Eutrop. 'Il fut puni de sa temerité par Trajan, [a] & [1] perdit la vie dans cette guerre. Ainsi Trajan demeura entierement maistre de l'Armenie, & en fit une nouvelle province de l'Empire.

Dio, l. 68. p. 779. b. c. 'Beaucoup de Rois se soumirent volontairement à luy pour avoir son amitié: les autres parcequ'ils ne purent resister à sa puissance.

Eutrop. 'Entre ces Rois on marque ceux de l'Iberie, des Sarmates, du Bosphore, & de la Colchide. Il donna un Roy aux Albaniens,

Arri. de Pon. p. 7. m. '& un nommé Julien pour prince aux Apsiles, peuples qui sont autour du Pont-Euxin audessus de Lazes.

Proc. b.G.l.4.c. 2.p.558.c. 'On pretend qu'il avoit des garnisons dans la Colchide, dans le pays des Lazes, & jusqu'à celui des Sagides: [Je ne sçay si ce sont]

Arri. de Pon.p. 7. m. b p. 10. 11. 'ceux qu'Arrien appelle les Saniges, où estoit la ville de Sebastople[b] nommée autrefois Dioscuriade. Et Arrien qui écrivoit sous Adrien, borne aussi la puissance Romaine au camp qui estoit en cette ville, un peu plus orientale que celle de Pityonte.

p. 7. 11. 'Adrien donnoit aussi des Rois à la plusspart des peuples barbares qui bornoient le Pont-Euxin.

Proc. ædi. l. 3. c. 4. p. 58.b.c. 'Les Romains avoient des auparavant une garnison à Melitene [ou Melitine] sur l'Euphrate dans la petite Armenie. Ce n'estoit qu'un chasteau. Procope dit que Trajan en fit une ville, & voulut qu'elle fust la metropole de tout le pays. Elle devint avec le temps fort peuplée & fort celebre.

Eutr. V. n. p. 764. d. 1. *Pharnace Syrio occiso*, dit Eutrope selon l'edition de Leiden en 1632, *p. 813*. 'D'autres editions portent autrement: [mais il faut sans doute suivre] celles qui ont *Pharmatosyre*, qui revient au Parthamasiris de Dion. [Le grec est tout autre.]

ART. XX.

ARTICLE XX.

Conqueſtes de Trajan dans la Meſopotamie: Il revient à Rome.

'TRAJAN aprés avoir laiſſé des garniſons [dans l'Armenie, ſoit aprés le depart de Parthamaſiris, ſoit aprés ſa mort,] s'en vint à Edeſſe, où il fut fort bien receu par Abgare, qui perſuadé par ſon fils Arbande, vint meſme audevant de luy: & Trajan en conſideration du meſme Arbande receut les excuſes qu'il luy fit de ne l'eſtre pas venu trouver juſqu'alors, & le traita en ami. Dio, l.68. p. 780. c. d. e.

'Mane chef d'une nation d'Arabes, Sporace prince de l'Anthemuſie, 'qui eſt une partie de la Meſopotamie, [a] Mebarſape "Roy de l'Adiabene, & Maniſare [qui eſtoit quelque ſeigneur de ces quartiers là,] témoignoient auſſi vouloir embraſſer le parti de Trajan: [mais ils trouvoient divers pretextes pour differer de ſe declarer, & de ſe venir joindre à luy.] 'Auſſi Trajan ſe défioit toujours d'eux, & ſurtout depuis la trahiſon que luy fit Mebarſape, qui luy ayant demandé du ſecours comme pour ſe défendre contre Coſrhoés, [1] avoit ou tué ou fait priſonniers tous ceux qu'on luy avoit envoyé, entre leſquels eſtoit un Centenier nommé Sentius. Trajan extremement irrité de cette perfidie, marcha contre luy en diligence: & comme les Romains approchoient d'un chaſteau extremement fort, nommé Ademyſtres, Sentius & quelques autres qui y eſtoient priſonniers avec luy, trouverent moyen de rompre leurs chaines, tuerent le capitaine du chaſteau, & ouvrirent les portes à leurs compagnons.

d. — Baud. p. 45. 1. — a Dio, p. 780. 781. — ou Rebarſapes — p. 781. a. b. — 1.

'Dans cette guerre Trajan alloit luy meſme à pié avec les ſoldats, paſſoit les rivieres comme eux, veilloit beaucoup pour leur faire garder leurs rangs; & tant pour les y mieux obliger, que pour les accoutumer à ne s'effrayer pas, il faiſoit courir de temps en temps des nouvelles qu'il inventoit luy meſme, allant [pour cela] de coſté & d'autre, comme pour decouvrir le pays. d.

'Ce fut ce ſemble dans cette marche qu'il prit pluſieurs places de la Meſopotamie, entre leſquelles on nomme celle de Singare, & on écrit qu'elles ſe rendirent ſans combat à Luſius [Quietus. Comme la principale partie de l'Adiabene eſtoit audelà du b. d.

1. Nous mettons le ſens que nous croyons devoir eſtre dans le grec: car nous n'y trouvons ni celui du latin, ni aucun autre.

Occo.p.205. Bir.p.157.

Tigre,]'Trajan fit un pont sur cette riviere, comme on le voit par quelques medailles faites" avant l'an 112.

Onu. in fast.p. 218.b. a Fabr.c.5.p. 291.

[Ces avantages peuvent luy avoir fait donner des ce temps-ci]'le titre de Parthique, qui se lit dans une inscription de l'an 112, a & peutestre encore dans une autre de l'année de devant. Mais il se lit communément dans celles de l'an 116,[à cause des grandes victoires qu'il remporta sur les Parthes en l'an 115, qui le luy firent peutestre donner alors de nouveau par le Senat.] On le luy donna[d'abord]pour la prise de Nisibe & de Batne; [ce qui nous fait juger que ces deux villes, qui en effet estoient en deçà du Tigre, furent prises des ce temps-ci; & que si Nisibe appartenoit au Roy de l'Adiabene, comme le dit Joseph, elle avoit neanmoins esté défendue par les Parthes.

Dio, l.68.p. 781.a.

On ne trouve point ce que Cosrhoés faisoit durant tout ce temps là, sinon]'qu'on dit qu'il vouloit attaquer Manisare. Le texte de Dion porte que ce Manisare offroit de ceder l'Armenie, & ce qui estoit conquis dans la Mesopotamie. [Cela se suit tres mal; & il n'y avoit que Cosrhoés qui pust faire une telle offre. Il semble en effet qu'il y ait eu quelque traité entre luy & Trajan,]puisqu'Aurele Victor dit que Trajan l'obligea à luy donner des ostages. [On ne trouve point quel traité ils firent, ni ce qui le rompit, estant seulement certain que la guerre recommenca. On peut ce semble raporter à ce traité,]'l'inscription qu'on dit se trouver dans une medaille faite avant l'an 112.

Occo,p.207.

Dio, l.68.p. 783.d.

La paix: Le Roy des Parthes rétabli.'Les Parthes estoient alors fort foibles, parcequ'ils se ruinoient eux mesmes par leurs divisions & par leurs guerres intestines. [Et Cosrhoés pourroit bien avoir esté reduit à implorer le secours de Trajan contre ses sujets.

C'est tout ce que nous savons de ces mouvemens de l'Orient jusqu'à l'an 115, où nous verrons les plus grandes & les plus illustres conquestes de Trajan. Nous aurions bien plus de lumiere sur toutes ces choses, si on nous avoit conservé]'les 17 livres de l'histoire des Parthes, qu'Arrien celebre auteur de ce temps là avoit composez. Car il semble qu'il les ait faits exprés pour décrire ces guerres des Romains contre les Parthes sous Trajan,'comment ce prince les humilia par la force de ses armes, comment il les obligea de se soumettre à son pouvoir, & de recevoir un Roy de sa main,[ainsi que nous le verrons dans la suite.

Phot.c.58.p.52.

p.53.

La perte de cette histoire, & le peu de lumiere que nous avons

d'ailleurs pour le temps de Trajan, fait que nous ne saurions marquer les années de tout ce que nous venons de raporter. Car il est surprenant que ce regne ayant esté si illustre, ayant porté tant de grands hommes comme nous le verrons à la fin, & tant de personnes en ayant écrit les evenemens, cependant il n'y a peutestre aucun Empereur dont nous ayons moins l'histoire, que de Trajan.]'Marius Maximus, Fabius Marcellinus, Aurelius Verus, & Statius Valens, ont fait l'histoire de toute sa vie, comme Lampride nous en assure, soit en particulier, soit dans la suite de quelque ouvrage plus étendu. Dion & Ammien Marcellin l'ont faite aussi de cette derniere maniere. Mais il ne nous reste rien de tout ce que ces auteurs nous en ont écrit. [Ainsi nous sommes reduits à l'abregé de Dion par Xiphilin, & aux écrits encore plus abregez & plus informes d'Aurele Victor & d'Eutrope. Alex.v.p.131.b| n.C.p.6.2.E.

Aucun auteur ne dit mesme si Trajan retourna à Rome depuis qu'il en fut parti pour conquerir l'Armenie, ou s'il demeura toujours en Orient. Cependant il nous paroist assez peu probable qu'il ait abandonné Rome durant onze ou douze ans.]'L'on croit mesme trouver dans les medailles de ce temps là, des marques de son retour à Rome avant l'an 112,'& des preuves qu'il en est parti pour la guerre ou la mesme année 112, ou dans quelqu'une des suivantes. [Et cela peut servir tant pour justifier les actes de S. Ignace, "que pour debrouiller davantage l'histoire.] Bir. p. 158. p. 160. V. la note 17.

'Lusius Quietus fut, comme nous l'avons marqué, l'un des Generaux que Trajan employa dans la guerre contre les Parthes, & ce Maure y servit avec tant de courage & tant de bonheur, qu'il merita d'estre elevé jusqu'au Consulat, & d'avoir le gouvernement de la Palestine,'que Trajan luy donna [à la fin de sa vie] à cause d'une grande victoire qu'il avoit remportée sur les Juifs de la Mesopotamie.'On marque la "conqueste des Mardes [peuples d'Asie, qu'on place vers l'Armenie du costé de la mer Caspienne,] comme l'action qui contribua le plus à sa gloire & à son elevation.'Ammien le met entre les plus grands capitaines qui aient jamais porté les armes pour les Romains. 'On pretend que Trajan l'aimoit si fort, que quoiqu'il ne fust pas né sujet de l'Empire, il eut neanmoins la pensée de le faire son successeur. [a] Mais cette grande elevation l'ayant exposé à l'envie & à la haine, le fit enfin perir [sous Adrien.] Dio, val.p.710. Eus.l.4.c.2.p. 116.b, chr. καταφαλῆναι. Eus.n.p.59.1.b Amm.l.29.p. 599.c. Eus.n.p.59.1.b. c|Themi.or. 16.p.205.a. a Dio, val.p. 710.



ARTICLE XXI.

Trajan retourne en Orient : Divers Consulats.

L'AN DE JESUS CHRIST 108, DE TRAJAN 11.

Idat|Goltz. fast. p. 287| Onu. in fast. p. 217. — '*Appius Annius*[1] *Trebonianus Gallus, & Marcus Attilius Metellus Bradua, Consuls.* 1.

a Onu. in fast. p. 217. c. d. — [a] CASSIODORE marque pour l'année suivante Africain & Crispin, qu'Onuphre croit sur cela avoir esté subrogez en celle-ci.

L'AN DE JESUS CHRIST 109, DE TRAJAN 12.

Cusp. p. 346| — [*Aulus Cornelius*]'*Palma II, & Tullus, Consuls.*

Idat. Chr. Al. b Onu. in fast. p. 217. d| M. Aur. v. p. 22. d. c Onu. p. 217. d. — [Le dernier de ces Consuls est apparemment][b]Calvisius Tullus ayeul maternel de l'Empereur M. Aurele, qui a esté deux fois Consul.[c]On met en cette année le Consulat subrogé d'Adrien: & Onuphre luy donne pour collegue L. Publilius Celsus.

d. e. — 'M. Calpurnius Piso Frugi estoit Preteur en la douzieme année de Trajan.

Eus. chr. — 'Trois villes de la Galacie furent abysmées par un tremblement de terre.

L'AN DE JESUS CHRIST 110, DE TRAJAN 13.

Chr. Al|Idat| Cusp. p. 346. a. — '*Priscinus* ou " *Priscianus, & Orfitus, Consuls.* V. Antonin note 2.

[S. Prosper & Cassiodore mettent Crispinus II, & Bolenus. Priscinus & Crispinus sont les mesmes lettres transposées.]

Onu. in fast. p. 217. e. — 'Onuphre croit que Bolenus ou Sôlenus comme il lit, & Orfitus, sont deux noms d'une mesme personne. [Peutestre aussi que ce Bolenus est pris de Bolanus Consul de l'année suivante.]

e. f. — 'Trajan fit faire cette année de son argent un chemin de Benevent à Brinde.

Eus. chr. — 'Le Pantheon" fut brulé à Rome par le tonnerre. διιφθάρη.

L'AN DE JESUS CHRIST 111, DE TRAJAN 14.

Cusp. p. 346. a| Grut. p. 163. 7| 328. 5. — '*Caius Calpurnius Piso, & Marcus Vettius Bolanus, Consuls.*

Onu. in fast. p. 217. f, g. — [La chronique d'Alexandrie & Idace changent Bolanus en Julianus. Je ne sçay d'où S. Prosper a pris Rustique qu'il donne pour collegue à Pison.]'On a une inscription datée du premier d'avril sous les Consuls Pison & Bolanus, [parceque les Consuls ordinaires se marquoient souvent dans les inscriptions, lors mesme qu'ils n'estoient plus en charge.]

p. 218. a| Grut. p. 175. 10. — 'Car nous

1 Nous suivons Goltzius, qui dit avoir lu de ses yeux l'une des inscriptions sur lesquelles Onuphre appelle l'un Trebonius, & l'autre Metilius. Le P. Pagi l'a suivi aussi dans le premier, & Birague dans tous les deux.

trouvons que C.[Julius Servilius]Ursus Servianus II, & Lucius Fabius Justus furent Consuls subrogez en la 14[e] année de Trajan, des le premier de mars au moins: & ils le furent jusqu'au 13 d'octobre. [Il est extraordinaire que des Consuls subrogez le soient si longtemps; & il semble peu raisonnable qu'un homme Consul pour la seconde fois & allié de l'Empereur, soit subrogé à un Consul ordinaire qui ne l'estoit que pour la premiere. Mais il faut dire que cela se vit alors, ou que deux inscriptions au moins sont fausses.]'Pline le jeune parle d'un Fabius Justus son ami particulier: & le dialogue Des orateurs attribué [à Quintilien &]à Tacite, est adressé à une personne de mesme nom. Plin.l.1.ep.5.p. 12|not.

'Une inscription de cette année parle du chemin que Trajan avoit fait paver à ses depens dans les marais Pontins[en Campanie.] Fabr.c.9.p.291.

L'AN DE JESUS CHRIST 112, DE TRAJAN 15.

'*Trajanus Augustus VI, & Titus Sextius Africanus, Consuls.* Cusp.p.346.b. &c|Phleg.mir. c.25.p.93,Nor. ep.conf.p.71.

[a] Pline parle d'un Jule Africain, jeune homme qui avoit bien de l'esprit, mais moins d'adresse. Il estoit petit-fils d'un orateur de mesme nom celebre du temps de Neron. [b] Onuphre croit que c'est le Consul de cette année. [c] Mais Phlegon en parlant d'un enfant né à Rome avec deux testes sous ce Consulat, nous apprend que celui qui y fut collegue de Trajan s'appelloit Sextius,[& non Jule.]'On croit qu'il estoit petit-fils d'un autre T.Sextius Africanus, que Tacite dit avoir esté d'une famille fort illustre. a Plin.l.7.ep.6. p.414|not. b Onu. in fast. p.218.b. c Phleg.mir.c. 25.p.90.93. Nor. ep. conf. p.71.72.

'On trouve quelques medailles datées de ce sixieme & dernier Consulat de Trajan, qui marquent son depart de Rome pour s'en retourner sans doute en Orient, soit cette année mesme, [soit dans quelqu'une des suivantes.]'Il y a quelque lieu de croire que ce fut des cette année, parcequ'Adrien y fut fait Arconte ou premier magistrat d'Athenes. Car cela fait presumer qu'il y passa alors, & apparemment à la suite de Trajan, sous lequel il a commandé dans la guerre des Parthes. [D'autrepart neanmoins on ne trouve aucune marque de guerre dans les monumens de l'antiquité, jusqu'en l'an 115.]'De sorte que Trajan pourroit bien n'estre retourné en Orient qu'en 113, [ou "en 114.] p.72. p.73. Bir.p.160. NOTE 22.

L'AN DE JESUS CHRIST 113, DE TRAJAN 16.

'*Lucius Publilius Celsus II, & Caius Clodius Crispinus, Consuls.* Prosp|Onu| Grut.p.234.

[Idace & la chronique d'Alexandrie mettent encore cette année Priscien au lieu de Crispin.]

Onu.p.347.b| Grut.p.214.215. a Pagi,105.§3. 'Quintus Ninnius Hasta, & Publius Manilius Vopiscus, Consuls.

a Il y a quelques preuves que Trajan fit la dedicace de sa magnifique place à Rome, ou cette année, ou dans les deux derniers mois de la precedente. 'Il partit ensuite pour aller en Orient faire [de nouveau] la guerre aux Parthes, [sans que l'histoire nous en apprenne le sujet.] Il ne paroist point qu'il y ait encore rien fait de considerable pendant cette année. V. la note 22.



ARTICLE XXII.

Trajan se rend maître de l'Adiabene, de l'Assyrie, de Ctesiphon capitale des Parthes, & de Babylone: Antioche ruinée par un tremblement.

L'AN DE JESUS CHRIST 115, DE TRAJAN 18.

Nor.ep.consf.p.75|Idat. 'Lucius Vipstanus Messalla, & Marcus Pedo Vergilianus, Consuls. NOTE 23.

Onu.p.218.f.g| Goltz.p.65.66. [CETTE année fut illustre par les grandes victoires que Trajan y remporta sur les Parthes,] 'à cause desquelles il prit le titre d'Imperator pour la VII, VIII, & IXe fois. Avant qu'il quittast la Syrie pour entrer dans le pays des Parthes, ses amis l'obligerent par leurs importunitez d'envoyer consulter l'oracle d'Heliople en Phenicie, pour savoir s'il retourneroit de cette guerre à Rome. L'oracle ne luy répondit, [selon l'ordinaire du demon,] que d'une maniere obscure & enigmatique, à laquelle on donna un sens quand on vit l'evenement des choses: [car je ne pense pas que Trajan y ait rien compris.]

Dio, l. 68. p. 783. b.c. 'Dés que le primtemps fut venu, il marcha contre les Parthes campez de l'autre costé du Tigre. Pour passer ce fleuve, il fit amener sur des chariots un grand nombre de bateaux faits dans les forests de Nisibe, parcequ'il n'y en avoit point plus pres du Tigre: & de ces bateaux il en forma un pont, malgré les efforts que firent les ennemis pour l'en empescher. val. p. 776. 'Dion décrit comment les Romains avoient accoutumé de dresser ces ponts. l. 68. p. 783. c.d. 'Il passa ainsi du costé des ennemis, qui avoient déja pris la fuite: de sorte qu'il se rendit sans combat maistre de l'Adiabene, [qu'il avoit ce semble conquise dès la premiere guerre, & rendue par le traité de paix.] Il se soumit aussi le pays qui portoit encore le nom d'Assyrie, où éstoit la ville de Ninos [ou Ninive,] & les lieux d'Arbeles & de Gaugamele celebres par les victoires d'Alexandre.

'Comme les Parthes affoiblis par leurs divisions passées, qui n'estoient pas encore finies, n'avoient point d'armée à luy opposer, il s'avança sans trouver aucune resistance jusqu'à Babylone mesme,[c'est à dire apparemment jusqu'au pays qui gardoit encore le nom de cette ville si fameuse:]'& il vit la source dont"on avoit tiré le bitume pour la bastir.'On met cette source dans la Mesopotamie,[où il estoit repassé.] d. e. &c. La Rue.

'Il fit ensuite commencer un canal pour decharger l'Euphrate dans le Tigre,& y transporter par là ses vaisseaux, afin de faire un pont sur ce fleuve, & le passer [encore une fois.] On nomma ce canal Naarmalca, ou le fleuve des Rois. Trajan ne l'acheva pas selon Dion,parceque l'Euphrate estant beaucoup plus haut, on craignoit que le courant n'en fust trop rapide pour la navigation. Ammien dit neanmoins que Julien ayant seulement osté les pierres dont on avoit bouché le canal, s'en servit fort bien pour transporter ses vaisseaux dans le Tigre au-dessus de Ctesiphon. Amm. l. 24. p. 278.b|n.p 289| Dio, p. 784. b.

1. [Quoi qu'il en soit,]'Trajan ayant fait[1] transporter ses vaisseaux"par terre sur des traineaux en un endroit où les deux fleuves sont peu eloignez l'un de l'autre, il en fit un pont sur le Tigre,'prit Seleucie, [a] & entra mesme dans Ctesiphon[capitale de l'Empire des Parthes,& depuis des Perses.] C'est pourquoi sa prise luy confirma le titre de Parthique,[que celle de Nisibe luy avoit donné.]Il y fut aussi proclamé Imperator par ses soldats.[Ce fut là sans doute]'qu'il prit la fille de Cosrhoés, & le throne royal des Parthes qui estoit d'or.[Cosrhoés se sauva,]& il vivoit encore du temps d'Adrien. Ces succés donnerent une extreme joie"aux Romains,'& le Senat permit à Trajan d'entrer à Rome en triomphe autant de fois qu'il voudroit : [mais Dieu]'ne luy permit pas d'y entrer une seule fois. Dio,p.784.b.c. ὑπερνεῖσθαι ὁλκοῖς. Eutrop. a Dio,p.784.c. Adri.v.p.7.a'n. C. p. 27.1. c.d. Dio,p.784.c.e. p. 785. a.

[La prise de Ctesiphon le rendit maistre de tous les environs.]

2. 'Eutrope dit qu'il reduisit sous sa puissance les [2] Marcomades,
3. & les Carduenes, l'Anthemise [3] qui est, dit-il, un grand pays dans la Perse, Babylone, & tout ce qui est jusqu'aux Indes.'Il fut"[à Babylone,]à cause d'Alexandre,* dont il celebra la memoire par quelques ceremonies qu'il fit dans la maison où il estoit mort; & à cause de la celebrité de ce lieu, où neanmoins il ne trouva, dit Dion,que des monceaux de terre & de pierres, Eutr|Fest.p.553. b|Aur. Vict. Dio,l.68. p. 785. a. Note 24. * ἐναγισμοῦ.

1. *ou bien*, tirer (trainer) ses vaisseaux par les marais qui se rencontrent en un endroit &c.
2. Je ne trouve point ce que c'est.
3. Il faut donc la distinguer de l'Anthemusie, qui estoit une petite partie de la Mesopotamie.

Amm.l. 24. p. 295. d. des masures, * & des riens dont on faisoit des merveilles. 'Ammien dit que de son temps on montroit encore le tribunal de Trajan en une ville de ces quartiers là nommée Ozogardane.

[On ne peut pas mettre plustost qu'en ce temps-ci ce que Eutr|Fest.p. 553.b|551.c. marquent les historiens,] 'que Trajan fit une province Romaine de l'Assyrie, comme nous avons dit qu'il en avoit fait une de l'Armenie. Il en fit une [troisieme] de la Mesopotamie en y joignant quelques pays voisins, [ce qu'il peut avoir fait des son premier voyage d'Orient.] Il en fit encore ensuite une [quatrieme] de l'Arabie, [de quoy nous parlerons sur l'année suivante.] Fest. p. 551. c. 'Ainsi l'Empire Romain se trouva étendu jusques au Tigre, & audelà. [Pour le pays des Parthes, nous verrons dans la suite Adri.v.p.10.c. comment il en disposa.] Il imposa des tributs à ceux de la Mesopotamie, [& sans doute aussi aux autres.

Bar. 114. § 2.3| Luci.philop.p. 1128. d. 'Baronius raporte [1] à ce temps-ci le dialogue de Triephon & de Critias attribué à Lucien: car on marque qu'il n'est pas de luy. Il finit par la nouvelle de la prise de Suses [autrefois la capitale de la Perse.] Luci.p.1129.a. 'Il parle aussi des incursions des Scythes, Bar. 114. § 2. comme si on en eust esté alors fort [2] incommodé. 'Baronius en tire qu'au milieu de tant de prosperitez, les Chrétiens predisoient qu'il devoit arriver de grands malheurs. § 3. 'Ce qui est certain, c'est que s'ils ont fait ces predictions, l'effet les verifia bientost.

Dio, l.68. p. 781. c. 'Des cette année mesme, *Trajan estant [retourné] à Antioche pour y passer l'hiver, il arriva de grands tremblemens de terre p. 781-783. qui firent tort à bien des villes, 'mais qui ruinerent presque en-Ign. act. n. p. 53-54. tierement celle d'Antioche, où il dura plusieurs jours. 'On le marque neanmoins particulierement le dimanche 13 de decem-Dio,p.781-783. bre. 'On en peut voir la description particuliere dans Dion. p.782.d|783.a. 'Le Consul Pedon y perit. Trajan mesme y fut blessé, & se sauva neanmoins en sortant de son logis par une fenestre. Dion dit qu'il fut conduit par quelqu'un plus grand qu'un homme. p. 782. 783. 'On ne trouva de vivant sous les ruines qu'une mere qui s'estoit nourrie elle mesme & son enfant de son lait, & un autre enfant qui suçoit encore sa mere toute morte. [Eusebe, Aurele Victor,] Evag.l.2.c.12. p. 305. '& Evagre, parlent de ce tremblement. a Eus.chr.n.p. 208. 1. [a] 'On pretend que c'est l'evenement le plus funeste que nous lisions dans l'histoire. NOTE 25.

Cyp d C.I. c.14. p 38 | Iull I.1.c. 4.§11 p.24 125.

1. D'autres le raportent à la guerre de L. Verus contre Vologese en l'an 165.
2. Il promet, *p. 1129. a*, que l'Egypte sera bientost assujettie [Quel raport cela a-t-il à ce temps-ci? Est-ce à cause des revoltes des Juifs? Mais cela paroist encore bien eloigné.]

ART. XXIII.

ARTICLE XXIII.

Trajan descend sur le Tigre jusqu'à l'Ocean ; soumet l'Arabie heureuse : Les pays qu'il avoit conquis se revoltent : Il donne un Roy aux Parthes.

L'AN DE JESUS-CHRIST 116, DE TRAJAN 19.

NOTE 26. *'L. Ælius Lamia, '& Ælianus Vetus, Consuls.* Phleg. mir. c. 9. p 62.

'UNE inscription de cette année porte une action de graces du Senat & du peuple Romain à Trajan pour avoir facilité l'entrée de l'Italie du costé de la mer Adriatique, en faisant faire à ses depens un port à Ancone, comme [il avoit fait faire de l'autre costé celui de Civita-Vecchia. Onu in fast. p. 219. a.

La suite de l'histoire nous porte à mettre en cette année] 'le voyage que Trajan fit vers l'Ocean, aprés avoir pris Ctesiphon, dit un auteur. [Il faut donc dire que quittant Antioche aprés que l'hiver fut passé, il alla visiter ses nouvelles conquestes ; & tout y estant encore en paix,] 'il se mit sur le Tigre pour aller voir le golfe [de Perse,] que Dion appelle la mer Erythrée [ou Rouge,] du nom d'un homme qui avoit autrefois esté puissant en ces quartiers là.''La tempeste, la rapidité du fleuve, & le flux de la mer, le mirent en danger de perir. 'En passant il se rendit maistre de la Mesene, isle formée par le Tigre, & imposa tribut à son Roy nommé Athambile ou Sambele. Il fut fort bien receu à Carax-Spasin, ville celebre de cet Etat 'sur l'embouchure du Tigre. 'Dion dit qu'il fut jusqu'à l'Ocean, [soit qu'il entende par là le golfe de Perse, soit que Trajan ait poussé sa course au-delà d'Ormus où finit le golfe. Dio, l. 68. p. 784. c. — c. d. — ou l'hiver. χειμῶνι. — el val. p. 713. — Plin. — Dio, l. 68. p. 784. d.

Il semble qu'on peut raporter à ce voyage la guerre que Trajan fit dans l'Arabie. Nous avons vu que] 'dés l'an 105, Palma avoit conquis l'Arabie Petrée, 'à laquelle il faut aussi raporter ce que dit Ammien, que Trajan fut obligé de reprimer plusieurs fois l'opiniatreté des peuples de ce pays dans le mesme temps qu'il faisoit la guerre aux Medes & aux Parthes, afin de les pouvoir reduire à se soumettre aux loix des Romains, à recevoir un Gouverneur, & à former une province. [Cela se peut mettre des le temps de la premiere guerre des Parthes. p. 777. c. — Amm. l. 14. p. 21. a. — rumore confuso.

Mais il faut qu'il ait penetré bien plus avant, & jusqu'aux extremitez de l'Arabie heureuse.] Car Arrien dans sa navigation de la mer Rouge, remarque, [sous Adrien,] qu'il y avoit au Arri. de Ery, p. 6.

bourg de Leucé sur cette mer, un Centenier [Romain] avec quelques troupes, & un receveur qui prenoit le quart des marchandises qui y abordoient. 'Le mesme auteur met sur la coste meridionale de l'Arabie, audelà du détroit de Bebel-Mander, une ville nommée Arabie, & surnommée Eudæmon ou l'Heureuse, parce que le commerce l'avoit autrefois rendue tres riche: mais peu avant nostre temps, dit-il, Cesar l'a ruinée, & ce n'est plus qu'un bourg. 'On met cette place dans le pays des Homerites, & on croit que c'est aujourd'huy la ville celebre d'Aden.

p.8.m.f. — n.p.46.

'La conqueste de l'Arabie par Trajan se trouve marquée dans plusieurs medailles posterieures à l'an 111, '& on y voit que Trajan la voulut faire en personne. 'Feste ne l'a pas oubliée. Eutrope semble marquer la reduction de l'Arabie en province, comme une des dernieres actions de ce regne, & posterieure à la conqueste mesme de l'Assyrie: '& un auteur qu'on raporte à ce temps-ci, aprés avoir dit que toute la puissance des Perses [& des Parthes] avoit cedé, & que Suses mesme estoit prise, ajoute que toute l'Arabie tomberoit aussi bientost sous la puissançe d'un prince victorieux & invincible. [Il faut sans doute entendre tout cela de l'Arabie heureuse, & dire que Trajan n'y vint pas avant cette année; comme aussi il n'y auroit point d'apparence de croire que ce fust plustard. Il faut dire neanmoins en mesme temps que la conqueste de ce pays ne luy parut pas assez considerable pour luy faire accepter de nouveau le titre d'Imperator: car on voit qu'il ne le prit point cette année. Et les Arabes peuvent bien s'estre soumis à luy sans resistance & sans grand combat.]

Bir. p.161. — Occo, p.215. — Traj. Cons. VI. — Fest. p.551.c.552.a. — Luci. philop. p.1128.d.

'Quelques uns lisent dans Feste, que Trajan conquit le pays des[a] Sarrazins aussibien que celui des Arabes. [Il ne paroist pas neanmoins par les auteurs du temps, que le nom des Sarrazins ait esté connu sitost.]

Fest. p.553.a.

'Trajan se voyant sur l'Ocean, témoigna ouvertement qu'il eust voulu estre plus jeune pour pouvoir étendre ses conquestes jusques aux Indes comme Alexandre. Eutrope dit qu'il avoit dans la mer Rouge une flote déja preparée pour aller ravager les Indes: '& il s'informoit beaucoup de tout ce qui regardoit ce pays. 'Les Romains ont eu mesme la vanité de s'en attribuer la conqueste dans leurs inscriptions, [donnant peutestre ce nom à l'Arabie heureuse.] 'Mais quoique Trajan fust encore bien éloigné des Indes, il ne laissoit pas de se vanter d'avoir

Dio, l.68.p.784.d.e. — d. — Eus. chr. n. p. 206.2. — Dio, l.58.p.784.d.

Fest. n p 751. b. a. [L'édition de Leiden en 1632,] & quelques manuscrits, ont *Osrhoenorum* au lieu de *Saracenorum*.

plus soumis de peuples qu'Alexandre mesme, & dans les lettres qu'il écrivoit au Senat, il parloit sans cesse de nouvelles nations, dont les noms mesme n'estoient pas connus, qui flechissoient sous sa puissance.

[Dieu confondit bientost sa vanité.]'Car depuis cela il ne fit rien qui fust digne de sa reputation : & dans le temps mesme qu'il alloit voir l'Ocean & qu'il en revenoit, il y eut de grands troubles dans tous les pays qu'il avoit conquis: divers peuples se revolterent entierement, & les garnisons qu'il y avoit mises furent ou massacrées ou chassées. 'Les Juifs qui avoient commencé à se soulever des l'an 115, selon Eusebe, [continuoient aussi à exercer des cruautez effroyables. Mais nous parlerons "autrepart en particulier de ce qui regarde cette nation.] p.785. a. | Eus. l.4. c.2. p. 115. b. c. | V. les revoltes des Juifs § 1, 2.

'Pour les autres rebelles, Trajan envoya contre eux Maxime & Lusius [Quietus,] qui réussirent fort differemment. Maxime [qui peut estre L. Appius Maximus dont nous avons parlé autrepart,] fut défait & tué dans un combat. Mais Lusius remporta de grands avantages: il reprit Nisibe, assiegea, força & brula Edesse. Erucius Clarus & Jule Alexandre qui commandoient aussi quelques troupes, prirent Seleucie sur le Tigre. 'Lusius eut pour sa recompense le gouvernement de la Palestine. [a]Ce fut sans doute à cause de ces avantages que Trajan prit le titre d'Imperator pour la dixieme & derniere fois"ou l'année suivante, ou au plutost dans les deux derniers mois de celle-ci. Dio, p.785. b. | val. p.710. Eus. chr. | a Goltz. p.56. c. | Trip. pot. XX.

'Parmi ces troubles Sambele Roy de Mesene demeura fidele à Trajan. [Les Parthes ne se revolterent pas non plus.] 'Mais Trajan craignant qu'ils ne le fissent bientost comme les autres, se resolut à leur donner un Roy de leur nation, &"à faire un traité d'alliance avec eux. Ainsi estant allé à Ctesiphon, & y ayant assemblé les Romains & les Parthes dans une grande campagne, il monta sur un throne, où il declara Roy un nommé Parthamaspate, & luy mit le diademe sur la teste. 'Spartien appelle ce prince[1] Psamatosiris. 'Il paroist qu'il demeura fidele aux Romains: mais il n'eut pas d'autorité sur les Parthes, qui commencerent aussitost à le mépriser. 'On voit encore dans des medailles un Roy prosterné aux piez de Trajan avec cette inscription"*Il donne un Roy aux Parthes*.'On en trouve d'autres qui ont pour devise, **Il distribue des Royaumes*. Dio, val. p.713. | l.68. p.785. b. c | Phot. c.58. p.53. | σπονδὰς καὶ φιλίαν. | Adri. v. p.3. c. | c | Dio, l.68. p. 786. c. | Occo, p.213 | Bir. p.163. | Rex Parthis datus. | Occo, p 212 | Bir. p.163. | * regna adsignata.

1. 'On veut que Spartien confonde ce Roy des Parthes avec Partamasiris Roy d'Armenie. [Je ne voy rien qui nous oblige de le dire.] Spart. n. C. 11. 2- d. c | . p 13. 1. c.

ARTICLE XXIV.

Trajan leve le siege d'Atra; & meurt, aprés avoir adopté Adrien.

L'AN DE JESUS CHRIST 117, DE TRAJAN 20.

Idat; Casd. &c. *'Niger, & [1] Apronianus, Consuls.*

Onu. in fast. p. 219. a. b. 'ONUPHRE croit qu'Erucius Clarus, & Jule Alexandre, qui avoient pris Seleucie, furent subrogez Consuls. [Mais cela est peu fondé.]

Dio, l. 68. p. 786. a. [a] p. 785. c. 'Nous mettons en cette année le siege d'Atra ou Hatra, parce qu'il preceda de peu la maladie dont Trajan mourut. [a] Trajan, dit Dion, vint en Arabie, & fit la guerre [2] aux Agareniens qui s'estoient aussi revoltez. [On sçait que les Sarrazins ont souvent esté appellez de ce nom.] l. 75. p. 854. d | Amm. l. 25. p. 301. c. d. 'Leur ville nommée Atra par Xiphilin, [& par Herodien dans l'histoire de Severe,] estoit dans la Mesopotamie, comme on le peut juger par la route de Severe & de Jovien, qui la rencontrerent sur leur marche: Steph. p. 135. c | Amm. n. p. 307. '& Arrien la plaçoit entre le Tigre & l'Euphrate. On marque qu'elle n'estoit pas loin du Tigre. [Ainsi il ne faut pas la confondre avec] Steph. p. 135. a. les Atramites peuples de l'Arabie heureuse, 'qui faisoient partie des Sabéens.

Dio, l. 68. p. 785. c. 'Cette ville n'estoit ni grande, ni [*] belle. [b] On la croyoit neanmoins fort riche, [b] l. 75. p. 854. d. particulierement à cause qu'on y adoroit le 'Soleil, à qui [les peuples d'alentour] 'venoient faire de grandes offrandes. Her. l. 3. p. 528. b. 'Elle estoit fort peuplée, ceinte d'une bonne muraille, & assise sur la pointe d'une montagne tres haute. [c] Dio, l. 68. p. 785. d | Amm. l. 25. p. 301. 302. [c] Mais sa principale force consistoit en ce que tout le pays d'alentour est desert, sans bois, sans herbe, & presque sans eau; [d] Her. l. 3. p. 528. c. [d] & l'air extrement chaud. Aussi Trajan l'ayant assiegée, & Severe aprés luy, ni l'un ni l'autre ne la put prendre, mais ils furent obligez d'en lever le siege avec grande perte: Dio, p. 785. d. '& tous deux y avoient fait breche. Trajan pensa mesme y estre blessé dans un assaut où il combatoit en personne, ayant quitté les marques de sa dignité pour n'estre pas reconnu des ennemis. Mais son air & ses cheveux blancs le firent connoistre. Ils tirerent tous sur luy & tuerent un cavalier qui en estoit proche. [Dieu mesme sembloit combatre contre luy.] Car quand les soldats alloient à

[*] ἀδαίμων.

Nor. ep. cons. p. 77. 1. 'Il est nommé Vipsanius par Onuphre: ce seroit plutost Vipstanus.

[a] Amm. n. p. 307. 2. ἀγαρηνοὺς. [a] Mr Valois croit qu'il faut lire ἀτρηνοὺς.

l'attaque, il venoit des tempestes de vents, de gresles, & de tonnerres, qui les repoussoient; & dans le camp ils estoient extremement incommodez par les mouches qui se mettoient dans tout ce qu'ils vouloient boire ou manger.

'Peu aprés que Trajan eut levé ce siege, il tomba dans une maladie 'qu'il crut venir de poison: d'autres la jugeoient naturelle. C'estoit une hydropisie avec une paralysie sur une partie du corps. 'Il ne laissa pas que de vouloir retourner encore en Mesopotamie: mais son mal le pressant trop, il laissa son armée à Adrien 'qu'il avoit fait gouverneur de Syrie, [a] & s'embarqua pour retourner à Rome, [b] où [1] le Senat le prioit de revenir. [c] Il rendit ainsi inutiles tant de travaux, de dangers, [de depenses] que les Romains avoient faites dans l'Orient, 'où tout ce qu'il avoit conquis se revolta, 'malgré les troupes qu'il y avoit laissées. 'Il finit luy-mesme bientost son regne & sa vie. Car estant arrivé à "Selinonte en Cilicie, qu'on a depuis appellé Trajanople, 'il y fut tout d'un coup emporté par un flux de ventre, [dans "les premiers jours du mois d'aoust,] 'ayant regné pres de vingt ans, [d] c'est-à-dire dixneuf ans, six mois, & quinze jours, [e] à conter jusqu'au 11 d'aoust, 'auquel Adrien receut à Antioche les nouvelles publiques de sa mort, [qu'on avoit cachée quelque temps,] & se fit declarer Empereur.

'Son corps fut brulé [à Selinonte,] '[f] & ses cendres mises dans une urne d'or pour estre transferées à Rome. [g] Adrien son successeur les vint mettre dans le vaisseau où elles devoient estre portées par Plotine sa veuve, & par Matidie [sa niece.] 'Elles furent receues à Rome en triomphe, dans un char sur lequel on avoit mis son image: '& l'on a encore des marques de ce triomphe [si lugubre pour tout le monde, & surtout pour celui qu'on vouloit relever par ces honneurs imaginaires, & que le vray Dieu punissoit dans les enfers, pendant que le crime & la folie des hommes en faisoit sur la terre une fausse divinité. Ce ne luy fut pas un grand soulagement au milieu des feux,] 'de ce qu'on mit ses cendres & ses os [2] sous sa superbe colonne, [h] quoiqu'elle fust dans l'enceinte de la ville, où nul autre que luy n'estoit enterré. [i] On celebra durant plusieurs années en son honneur des jeux appellez Parthiques.

'On trouve dans une inscription que Phedimon son affranchi,

Marginal notes: Note 27. Note 28. p.786. a. c. b. c. Adri. v. p. 2. c. a Dio, p. 786. c. b Aur. Vict. c Dio, p. 786. c. Adri. v. p. 3. b. Eutrop. Dio, p. 786. c. Eutrop. Aur. V| epit| Juli. cæs. p. 391 d Dio, p. 786. c Eutr| Cyp. dis. app. p. 55. e Adri. v. p. 3. a. d. Vict. epit. f Eutrop. g Adri. v. p. 3. d. e| Vict. epit. Occo, p. 213. Vict. epit Eutr| Dio, l. 69. p. 788. c. h Ciac. col. Tr. § 14. i Dio, l. 69. p. 788. c. Eus. chr. n. p. 208. 2. Ciac. § 14.

1. *Militiam repetens*, porte le texte d'Aurele Victor. Il faut assurément *Italiam*.

2. 'Ciaconius dans sa description de la colonne de Trajan, dit qu'il y avoit tout au haut une grande statue de ce prince qui tenoit une pomme d'or dans sa main droite; & que c'est dans cette pomme que estoient ses cendres. Nous suivons les termes d'Eutrope & du jeune Victor, *sub columna*.

son Chambellan, son echanson, & son secretaire, mourut le 12 d'aoust à Selinonte mesme, n'ayant pu survivre son maistre.

Themi. or. 16. p. 205. a. 'Trajan ne laissa point d'enfans: [& on ne dit point mesme qu'il en ait jamais eu aucun.] [a] Adri. v. p. 3. a. Plusieurs ont cru que son dessein avoit esté de mourir sans adopter personne, & sans laisser de successeur, pour ressembler mieux à Alexandre: d'autres ont dit qu'il avoit voulu nommer dix personnes au Senat, afin qu'aprés sa mort le Senat choisist de ces dix celui qu'on jugeroit le meilleur. Dio, l. 69. p. 795. d. 'Et Dion raporte que dans un festin il demanda à ses amis qu'ils luy nommassent dix hommes capables de regner. Adri. v. p. 3. a| not. 'Beaucoup ont cru que sa pensée & le sentiment de la plusspart de ses amis, alloit à faire son successeur Neratius Priscus, dont le nom est encore celebre entre les jurisconsultes; & que mesme il luy dit un jour; « Je vous recommande les provinces en cas « que je meure. Dio, l. 69. p. 795. d. 'On écrit aussi qu'il pensa à Servien beaufrere d'Adrien, [b] Themi. or. 5. p. 205. a. & mesme, comme nous avons dit, à Lusius Quietus.

[c] Adri. v. p. 2. c| Dio, l 69. p. 788. a| 792. d. Enfin neanmoins Adrien l'emporta par la faveur de Plotine plutost que par l'inclination de Trajan, qui ne l'avoit jamais beaucoup elevé, quoiqu'il fust son parent, & qu'il eust esté son tuteur, & qu'il luy eust fait épouser sa niece: Adri. v. p. 5. a. 'Et Adrien de son costé ne témoigna jamais beaucoup d'affection pour Trajan. p. 3. b| Aur. Vict| Eutr. 'Aussi il y en a eu qui ont cru que Trajan ne l'avoit point dutout adopté, mais que "lorsqu'il estoit déja mort, Plotine avoit fait parler une personne supposée, qui contrefaisant la voix mourante de Trajan, avoit déclaré qu'il l'adoptoit. NOTE 29. Dio, l 69. p. 787. 788. 'Dion dit positivement qu'il ne l'avoit point adopté, mais que Plotine & Attien [ou Tatien] qui avoit esté son tuteur avec Trajan, firent toute l'affaire, & qu'on tinst pour cela la mort de Trajan cachée durant quelques jours. Il dit avoir sceu tout ce detail d'Apronien son pere, qui ayant esté gouverneur de la Cilicie, l'avoit appris par des voies seures: [ayant pu voir plusieurs de ceux qui vivoient en ce temps-ci.] Il le confirme parce que les lettres écrites au Senat sur cette adoption, estoient signées non par Trajan, mais par Plotine, qui n'avoit jamais signé pour son mari. Adri. v p. 2. 3. 'Adrien receut à Antioche les lettres de son adoption le 9 d'aoust, & le 11 celles par lesquelles on luy mandoit la mort de Trajan [pour la dire aux autres.]



ARTICLE XXV.

Grands ouvrages faits par Trajan : Malheurs sous son regne : Trois Vestales punies.

'NOus ne nous amusons pas à raporter & à refuter ce qu'on dit du salut de Trajan obtenu par S. Gregoire le grand, & d'autres fables semblables. [a] Mais il n'est pas inutile de remarquer qu'on luy attribue l'établissement"des chariots de poste ; 'ce qu'Auguste avoit neanmoins déja commencé : mais Trajan peut y avoir ajouté quelque chose pour le rendre plus commode, comme d'autres Empereurs firent encore aprés luy.'Godefroy traite amplement cette matiere sur le titre qu'on en voit dans le Code de Theodose. [Pour faciliter encore le commerce & les nouvelles,] 'Trajan fit faire un grand chemin par lequel on alloit commodément au milieu de diverses nations barbares depuis les extremitez du Pont-Euxin jusque dans les Gaules.

Bar. 100. § 17 | 119. § 12 | Glyc. p 240. a.
a Aur. Vict.
publici cursus.
Cod. Th. t. 2. p. 510. 511.
p. 506. & c| Spanh. l. 9. p. 800.
Aur. Vict.

'Il fit ou acheva plusieurs autres grands ouvrages avec une magnificence qui surpassoit tout ce qu'on en pouvoit dire. [Nous en avons déja marqué plusieurs choses,]'ausquelles on peut ajouter des bibliotheques à Rome,[b]qu'on croit estre marquées dans une medaille,[c]& un theatre dans le champ de Mars. 'Il paroist qu'il fit venir quelques nouvelles fontaines dans la ville. 'Dés l'an 100 au plustard, il faisoit faire une grande augmentation au cirque pour cinq mille personnes : [d] & aprés l'avoir ainsi rendu plus grand & plus beau, il fit mettre sur le frontispice, Qu'il estoit enfin proportionné à [la grandeur] du peuple Romain. 'On peut raporter à cela une inscription marquée sur l'an 104.

Id | Plin. panc. p. 96.
Dio, l. 68. p. 778. b.
b Occo, p. 200.
c Adri. v. p. 5. a.
Occo, p. 211.
Plin. panc. p. 96. 97.
d Dio, l. 68. p. 772. b.
Onu. in fast. p. 215. c.

[Trajan peut avoir contribué au commencement de la ville d'Alcantara dans la Lusitanie sur le Tage,]'puisque cette ville s'appelloit autrefois le Pont de Trajan : 'Une inscription parlant d'un autre pont fait en Espagne, dit qu'il le disputoit au Pont de Trajan.'Neanmoins l'inscription du pont mesme d'Alcantara, qui est de l'an 106, quoiqu'elle soit faite en l'honneur de Trajan, porte que le pont avoit esté fait aux frais communs de plusieurs villes qui y sont nommées. Il estoit accompagné d'un temple, que la flaterie impie de ces peuples avoit dedié à Trajan, aussibien qu'aux autres pretendus dieux des Romains.

Baud. p. 77. 1.
Grut. p. 162. 5.
2. 3.

1|Fabr. p.102. 'Un nommé Julius Lacer fut l'architecte du temple & du pont.
Grut. p.162. 4. 'On trouve encore un autre pont à"Chiaves [au haut du Portugal,] dont l'inscription est en l'honneur de Trajan. *Aquiflavia.*

Dio, l.68. p.778. b. c| Eutrop| Occo, p.211. 'Le plus celebre de ses ouvrages est la grande place qu'il fit à Rome, à laquelle on donna son nom : elle est marquée dans quelques medailles faites aprés l'an 111, quoique selon Dion elle ait esté au moins commencée dés l'an 106. L'endroit où il la fit estoit une montagne, qu'il falut abatre de la hauteur de 144 piez pour en faire une plaine unie : & au milieu il fit mettre cette fameuse colonne de Trajan, tant pour luy servir de tombeau, que pour marquer par sa hauteur, celle des terres
Onu. in fast. p. 218. c. qu'on avoit ostées,'comme on le voit par l'inscription qui y est mise, datée"de l'an 114.[a]On la voit representée dans quelques *Trip. pot. XVII.*
a Bar. 105. §. 1. b Amm. l.16. p. …1. c. medailles. [b]Cette place de Trajan fut ce que l'Empereur Constance admira le plus dans la ville de Rome,"quand il y vint en 357, & il n'y trouva presque rien qui ne luy parust inimitable. *&c.*
Dio l.69. p. 789. c. 'Trajan employa Appollodore grand architecte, pour bastir cette place, & pour"quelques autres ouvrages qu'il fit faire à Rome. *odeum & gymnasium.*

Vict. epit. [Les pechez des hommes furent punis]'durant ce regne par de grands tremblemens de terre en beaucoup de provinces, par une furieuse peste, par la famine, & par divers embrasemens.
Plin. l.8. ep.17. p.488-490. 'Rome fut"affligée par un tres grand debordement du Tybre, qui y ruina beaucoup de maisons, & qui fit un grand tort à la campagne, quoique Trajan eust fait creuser un grand canal pour en decharger les eaux : & les endroits les plus elevez n'estoient gueres moins gastez par les pluies continuelles. *&c.*
Vict. epit. 'Trajan employa tous les moyens qu'on put trouver pour remedier à ces maux. On marque qu'il ordonna que les maisons ne passeroient point soixante piez de haut, afin qu'elles fussent moins en danger de tomber, & qu'elles coutassent moins à reparer.
Phleg. mir. c. 29. p.94. 'Phlegon a remarqué que du temps de Trajan une femme d'Alexandrie accoucha en une seule fois de trois garçons & deux filles ; & un an aprés elle eut encore trois enfans. Trajan voulut qu'on nourrist les cinq premiers de son Epargne.

Plut. qu. Rom. p.506-507. [Nous croyons devoir raporter au"temps de Trajan] ce que Plutarque dit estre arrivé peu de temps'avant qu'il l'écrivist. Une Vestale nommée Helvia, allant à cheval, fut frapée du tonnerre, &"jettée nue d'un costé, & son cheval de l'autre. Sur cela les devins dirent qu'il arriveroit quelque grande honte aux Vestales & aux Chevaliers Romains. Et un peu aprés, le valet *V. Domitien note 3.* * *Note 30.* *&c.*

valet d'un Chevalier vint declarer que son maistre nommé Butece, & plusieurs autres, abusoient depuis longtemps de trois Vestales, Emilie, Licinie, & Martia. Les Vestales furent punies, [& sans doute aussi leurs adulteres.]

'Mais les Pontifes ayant consulté les livres de la Sibylle, dirent qu'il falloit encore punir ces crimes des particuliers, [par un crime public & horrible,] & enfouir tous vifs dans la place aux bœufs deux hommes & deux femmes, les uns Gaulois, & les autres Grecs. Cet oracle fut suivi, quoique les Romains eussent condamné peu auparavant le mesme crime dans d'autres. Car les"Anglois ayant immolé un homme à leurs dieux, on avoit mandé leurs magistrats pour les punir. On leur avoit neanmoins pardonné, parcequ'ils l'avoient fait pour suivre une ancienne coutume; mais on leur avoit défendu de faire la mesme chose à l'avenir. — p.506. — Βλεττονησίους.



ARTICLE XXVI.

De Frontin qui a écrit sous Trajan.

'LA douceur du gouvernement de Trajan, laissant aux esprits la liberté de se produire, ils sortirent peu à peu de cet engourdissement où la tyrannie de Domitien les avoit jettez. 'Trajan les y animoit luy mesme par l'affection qu'il témoignoit pour tous ceux qui avoient un merite particulier. [a]Ainsi les lettres fleurirent sous luy, [& son regne est celebre par un grand nombre d'historiens, de poetes, d'orateurs, de philosophes, & d'autres personnes habiles. — Tac.v.Agr.c. 2.3. p.139.140. — Plin.panc. p. 84. — a p.84 | l.1. ep. 10.13. p.25.35.

Nous commençons par Frontin, parcequ'il mourut dans les premieres années de ce regne. Il est nommé à la teste de ses ouvrages Sext. Julius Frontinus.] 'Il fut le premier Preteur au commencement de l'an 70, & ceda aussitost sa place à Domitien. 'Peu d'années aprés"il commanda avec beaucoup d'honneur & de succés les armées d'Angleterre jusques en l'an 78. [Cette charge ne se donnoit guere qu'à ceux qui avoient esté Consuls;] '& aussi Elien nous assure qu'il l'avoit esté. [b]On croit mesme qu'il peut l'avoir esté"une seconde fois sous Nerva, & une troisiéme en l'an 100 avec Trajan. [c]Il eut aussi"la qualité d'Augure, en laquelle Pline luy succeda [en l'an 101, comme nous croyons:] d'où l'on juge que Frontin n'a pas passé la mesme année. 'On pretend qu'il estoit grand jurisconsulte, & qu'il — Tac. l.4. c.39. p.97. — v.Agr.c.17. p. 144. — V. Vespasien § 13. — Æli.de aci. pr. p.3 | c.1. p.7. — b Nor.ep. cons. p.61.62. — V. la note 8. — c Pliu.l.4.ep.8. p.227.228. — &c. — Front. p.2.

estoit uni d'amitié tant avec Martial qui parle quelquefois de luy dans ses epigrammes, qu'avec d'autres hommes de lettres.

Plin.l.9.ep.19. p. 533.534. 'Il ordonna par son testament qu'on ne luy feroit point de tombeau, disant qu'on se souviendroit assez de luy si sa vie l'avoit merité.

p. 534. 'Cette vanité réelle couverte sous une apparence de modestie, comme des payens l'ont reconnu, [n'a pas empesché qu'estant Tac. v. Agr.c. 17.p.144. aussi vains que luy, ils ne l'ayent beaucoup estimé.]'Tacite l'appelle un grand homme. [a] Pline le met entre les premieres per- a Plin.l. 4. ep. 8.p.228||l.5.ep. 1.p.276. sonnes de Rome, & qui avoient le plus d'honneur & de probité. [b] Il estoit tres habile dans la guerre, "comme il le fit pa- b Tac.v.Agr.c. 17.p.144. roistre en domptant les Silures, [c] & il s'appliquoit beaucoup à c Æli.de aci.pr. p.3. étudier ce qu'on peut apprendre des Grecs & des Romains pour l'art militaire. V. Vespasien § 13.

Front. strat. p. 2. 'Nous avons encore de luy quatre livres des stratagemes, qu'on pretend qu'il a adressez à Trajan. [On n'en donne point L.1.c.1.§ 8.p.6|| l.4.c.3.§ 14.p. 83. de preuves,] '& la maniere trop flateuse dont il parle de Domitien, [fait assez voir qu'il les écrivit sous son regne.] [d] Dans d pr.p.3. la preface de cet ouvrage il temoigne qu'il s'estoit beaucoup appliqué à la science militaire, & qu'il avoit fait des écrits sur cela, dont ceux des stratagemes estoient la suite. [C'est à quoy Veg. l.1.c.8.p. 18||l.2.c.3.p.32. l'on peut rapporter ce que dit Vegece,]'que Trajan estima beaucoup ce que Frontin avoit écrit en abregé sur la discipline mili- Æli.de aci.c.1. p.7. taire, & qu'il avoit tiré de Caton le Censeur.'Elien cite encore de luy un autre ouvrage touchant ce qu'on trouve dans Homere sur ce sujet.

Front. de aq.p. 119. 'Nerva luy donna en l'an 98 l'intendance des eaux & des aqueducs de Rome: sur quoi il fit l'écrit que nous en avons.

p 139-163. 'On a encore quelques autres petits ouvrages de luy sur divers sujets, ramassez par Scriverius dans le recueil qu'il a fait p.139.140. "des anciens qui ont traité de l'art militaire. 'L'auteur de ces traitez témoigne avoir commencé à écrire durant la guerre des Daces, où l'Empereur l'avoit employé. [Je pense que le temps de sa mort nous oblige à l'entendre de la guerre de Do- Voss. h.lat.l.3. c.4.p.737. mitien,] 'quoique d'autres l'entendent de celle de Trajan. à Anvers en l'an 1607.

e Front.de col. p. 173. 197. [e]Pour le traité Des colonies, que Scriverius joint à ceux-ci, & qu'il donne en deux façons, [ou il n'est point du mesme Fron- p. 176. 201. tin, ou il est alteré: car il parle plusieurs fois d'Adrien;] '& en un endroit il y joint Severe, Antonin, & Commode.[Nous ne Spon, p.140. savons pas non plus quel est]'le Frontin Proconsul d'Asie dont on a une medaille.

ARTICLE XXVII.

De Corneille Tacite.

'LE plus celebre de tous ceux qui ont écrit du temps de Trajan, est l'historien Tacite,]'nommé selon Lipse C. Cornelius Tacitus. [a] Il estoit plus agé que Pline le jeune, [qui est né en l'an 61.] [b]Il peut avoir eu pour pere [c]Corneille Tacite Chevalier Romain, Intendant dans la Belgique, [qui peut estre ce] [d] Cornelius Verus Tacitus dont on a une inscription trouvée dans le pays de Juliers, faite [1] lorsqu'il alloit exercer une seconde intendance. [Ainsi il aura esté Intendant de la Belgique, & de la basse Germanie où est Juliers.] [e] Cet Intendant eut un fils, dont [2] Pline le naturaliste raporte quelque chose d'extraordinaire en marquant qu'il estoit mort alors: [ainsi ce fils n'est pas l'historien.] 'Vespasien commença à elever celuy-ci aux dignitez: Tite continua, & Domitien y en ajouta de plus grandes. 'Il fut Preteur sous luy en l'an 88, [f]& Consul sous Nerva[en 97]subrogé à Verginius Rufus, dont il fit le panegyrique.[g]Il epousa en 77 ou en 78, la fille de Cnæus Julius Agricola celebre par la conqueste de l'Angleterre. [h]Sa femme vivoit encore sous Trajan. [Lipse croit qu'il eut des enfans,] [i]parceque l'Empereur Tacite se disoit"descendu de luy, ou de la mesme famille, [k] & S. Sidoine dit qu'il estoit des ancestres d'un Poleme Prefet des Gaules. [l]Il estoit hors de Rome depuis quatre ans avec sa femme lorsqu'Agricola mourut"en l'an 93 ;[ce qui peut avoir donné occasion à ce que quelques uns ont dit sans preuve, qu'il avoit esté banni par Domitien.

Les lettres l'ont rendu plus illustre que les dignitez.]'Il plaida mesme aprés avoir esté Consul, avec une grande reputation d'eloquence dont"le caractere particulier estoit la gravité & la majesté. 'Il fut fort estimé des ses premieres années: Pline le jeune fut un de ses premiers admirateurs, & ils s'unirent ensemble par une amitié tres étroite. 'Ils se corrigeoient mutuellement leurs ouvrages. [m] Les autres personnes de lettres le frequentoient aussibien que Pline, parcequ'ils admiroient son genie, '& c'estoit se faire honneur que d'estre ami*de ce grand

Marginal notes: Tac.an.1.n.1. p.1|Plin.l.1.ep. 6.p.15. — a Plin. l. 7. ep. 20.p.433. — b Tac.l.1.n.3. p.4. — c Plin.l.7.c.16. p.150.c. — d Rein.p.103. — e Plin.l.7.c.16. p.150.c. — Tac.l.1.c.1.p.4. — an.11.c.11.p. 157. — f Plin.l.2.ep.1. p.75.76. — g Tac.v.Agr.c. 9.p.142. — h c.46.p.153. — i Vop. v. Tac. p.229.d. — k Sid.l.4.ep.4. p.107. — l Tac.v.Agr.c. 44.45.p.152.153. — Plin.l.2.ep.1. 11.p.76.105. — l.7.ep.20.p. 433.434. — p.433.|l.8.ep.7. p.470. — m l.4.ep.13.p. 246. — ep.15.p.250. — Voss.h.lat.l.1.c. 30 p.156.

Left margin: 1. — 2. — eum parentem suum. — le 23e jour d'aoust. — σεμνῶς. — *scis quem virum.

1. *rationatoris honore usurus secundum.*

2. Il paroist qu'il mourut à troisans, sans forces & sans esprit. Pline l'avoit vu longtemps auparavant *pridem.* [Ainsi Tacite son pere,' qui avoit des enfans longtemps avant l'an 77, auquel Pline écrivoit, n'est pas] l'historien, comme le croit Vossius.

l.9.ep.10.p.520. homme. 'Il paroist qu'il a donné au public quelques harangues. Il a fait aussi quelques vers: & il nous est resté une lettre de luy parmi celles de Pline. [Mais on ne le connoist aujourd'hui que S.d. l.4.ep.22. p.119. parcequ'il a écrit sur l'histoire,] 'à laquelle S. Sidoine dit qu'il ne s'appliqua qu'aprés avoir tasché [inutilement] de porter Pline à l'entreprendre [1].

Tac. de Ger. c. 37.p.135. a v.Agr.n.1.p. 139. 'Il paroist avoir composé sa description de l'Allemagne durant le second Consulat de Trajan, [c'est-à-dire en 98,] [a] La vie d'Agricola son beaupere paroist aussi [par la preface] estre un de ses premiers ouvrages, & faite au commencement de Trajan. Lipse juge que c'est une des pieces les plus belles & les plus "sages qu'on puisse voir. [Elle est pleine de belles regles pour la conduite.] *prudem.*

hi.l.1.c.1.p.3.4. 'L'ouvrage dans lequel il avoit écrit l'histoire des Empereurs en commençant à la mort de Galba, & finissant à celle de Domitien, [doit estre mis ensuite. C'est ce que nous appellons son u.p.1 Tert. ap. c.15.p.16.17. histoire,] 'qui est le nom que Tertullien & d'autres anciens luy donnent. [Mais des 28 ans que cette histoire contenoit depuis l'an 69 jusqu'en 96, il ne nous reste que 69, & une partie de 70. Pour composer cet ouvrage il demandoit des memoires aux Plin. l.6. ep.16. 20.p.368.377. b l.7. ep.33. p. 452. particuliers,]'comme il en demanda à Pline le jeune sur la mort de son oncle: [b] & ceux qui estoient bien aises que la posterité les connust, luy en envoyoient d'eux mesmes: ce que nous voyons par le mesme Pline, qui s'imagina s'immortaliser par ce moyen. [Les lettres qu'il lui en écrivit semblent estre de l'an 102 ou 103; & l'on peut juger par là du temps auquel Tacite travailloit à cet ouvrage.]

Tac l.1. c.1. p. 4. c Hier. in Zac. p.281. b. Tac. an.l. n.2. p.1. 'Il avoit dessein aprés l'avoir achevé de faire aussi l'histoire de Nerva & de Trajan; [c]mais Saint Jerome n'a point sceu qu'il l'eust faite. [Aulieu de cela, il reprit l'histoire Romaine depuis la mort d'Auguste jusques à Galba,]'& c'est ce qu'il appelle luy mesme ses Annales, parcequ'il taschoit d'y marquer tous les evenemens sur leur année: [ce qu'il n'observe pas neanmoins an.11.c.11.p.157 toujours quand il raporte quelque guerre.] 'Dans un endroit des ses Annales, il renvoye à l'histoire de Domitien qu'il avoit hi. n, p.2. écrite auparavant. 'Aussi l'on remarque que le style de son histoire est plus fleuri & plus étendu, & celui de ses Annales plus grave & plus resserré, [comme estant d'une personne plus meure & plus agée. Nous avons cet ouvrage plus entier que son

Plin l.5. ep.8. p. 114 | not. 1. 'Il semble donc que l'epitre où Pline s'excuse d'écrire l'histoire, intitulée aujourd'hui *à Capiton*, passoit dans le V. siecle pour une lettre écrite à Tacite.

histoire, mais il y manque encore beaucoup de choses.] Il avoit le dessein d'écrire aussi l'histoire d'Auguste ; 'mais S. Jerome paroist n'avoir connu de luy que ce qu'il avoit fait depuis la mort de ce prince jusqu'à celle de Domitien, ce qui faisoit 30 livres. Hier. in Zac. p.282. b.

'Orose loue le soin avec lequel Tacite a écrit l'histoire. [a]Ce n'est pas qu'il n'y ait des fautes, [particulierement lorsqu'il parle de ce que les Romains connoissoient moins, comme des Juifs: & c'est sans doute sur cela] 'que Tertullien l'accuse de nous debiter beaucoup de mensonges. [Non seulement il estoit ennemi de la veritable religion, mais on voit en divers endroits qu'il n'en avoit point dutout. Oros. l.7. c.19. p.212. 1. c. a Vop. v. Aur. p.209. c. Tert. ap. c.16, p.17. 2.

Son style est assurément assez obscur ; il est mesme quelquefois dur, & n'a pas toute la pureté des bons auteurs de la langue latine. Cependant son art à renfermer de grands sens en peu de mots, sa vivacité à depeindre les evenemens, la lumiere avec laquelle il penetre les tenebres du cœur corrompu des hommes, une force & une eminence d'esprit qui paroist partout, le font regarder aujourd'hui presque generalement comme le premier des historiens.] 'S. Sidoine luy attribue, [comme Pline,] la pompe & la majesté, & dit qu'il n'en faut jamais parler qu'avec eloge. 'On remarque que Cosme Duc de Toscane, grand politique, & le Pape Paul III, l'avoient toujours entre les mains. [b]L'Empereur Tacite ordonna qu'on mist ses ouvrages dans toutes les bibliotheques, & qu'on en fist tous les ans dix copies aux depens du public, afin qu'ils ne pussent jamais perir. [Mais les Empereurs mesmes ne peuvent que ce que Dieu veut bien qu'ils puissent. Sid. car. 2. v. 192. p 295. Voss. h. lat l.1. c.30. p 160 | Tac. ep. dedic. b Vop p.229. d.

Nous avons parlé "autrepart du dialogue des orateurs que quelques uns luy attribuent.] 'Un grammairien nommé Fulgence Planciade, cite de luy un livre sur les "Railleries: de quoy Vossius se moque. v. Vespasien § 16. facetias. Voss. h. lat. l.1. c.30. p.159.

ARTICLE XXVIII.

De Pline le jeune.

[A TACITE il faut joindre Pline le jeune son intime ami, dont nous dirons moins de choses parceque nous en avons souvent parlé, & qu'il faudroit estre trop long pour dire tout ce qu'on en sçait.] 'On marque qu'il estoit de Come dans le Plin. prol.

l.5.ep.8.p.315. Milanés fils de L. Cæcilius, '& d'une sœur de Pline l'ancien qui
prol. l'adopta: 'de sorte qu'il fut depuis appellé C. Plinius Cæcilius
l.6.ep.20.p.378. Secundus. 'Il naquit en l'an 61. [a]Il étudia l'eloquence sous le
a l.2.ep.14.p.120| 6.ep.6.p.356. celebre Quintilien, & y profita tellement, [b] que luy & Tacite
passoient alors pour les premiers entre les hommes de lettres.
b l.9.ep.23.p.538. [c] Il porta les armes dans sa jeunesse, [fut Preteur sous Domi-
c l.1.ep.10.p.25. 26.|l.3.ep.11.p.188. tien, Consul "en l'an 100 sous Trajan, Augure, & gouverneur &c.
du Pont & de la Bithynie. Mais son principal emploi fut de
plaider, & son caractere d'estre un homme d'honneur, desinte-
l.9.ep.23.p.537. 538.&c. ressé, bon maistre, bon ami,] 'mais grand adorateur de la repu-
tation & de la gloire, [c'est à dire de l'imagination des hommes
l.1.ep.8.p.22.] & d'un vain fantosme:]'quoiqu'il écrive luy mesme qu'on peut
recevoir la gloire, non la chercher, qu'une bonne action est
mieux dans la conscience de celui qui l'a faite, que dans la bou-
che des autres; & qu'elle n'en est pas moins belle pour en estre
moins estimée.

[Il publia plusieurs harangues ou plaidoyers, dont il ne nous
Voss. h.lat.l.1. c.30.p.161. reste que le panegyrique de Trajan.] 'Une inscription de l'an
1488, luy attribue d'avoir écrit de l'histoire. Nous savons seule-
Plin.l.5.ep.8.p.314. ment qu'on l'exhorta de le faire, & qu'il n'en avoit pas d'eloi-
gnement. [d]Quelques uns luy ont attribué le livre des hommes
d Voss. h.lat.l.1.c.30.p.160. illustres, que d'autres disent estre de Cornelius Nepos. Vossius
soûtient qu'il est d'Aurele Victor. [Il parle de ses vers en plu-
l.1.ep.1.p.1. sieurs endroits.] 'Il fit aussi un recueil de ses lettres les mieux
écrites;[dont nous avons encore aujourd'hui dix livres. Nous
en avons tiré diverses choses pour l'histoire; & nous parlons
autrepart "de celle qu'il écrivit à Trajan pour les Chrétiens. V.la pers.de Trajan §4.
Mais on ne sera pas fasché sans doute que nous en tirions quel-
ques actions de Pline, qui peuvent estre utiles aux Chrétiens
mesmes, quand ils considereront ce qu'a fait un homme qui
n'esperoit point de gagner le ciel.]

ep.8.p.19.21| prol. 'Il donna une bibliotheque à la ville de Come, avec un revenu
tant pour entretenir la bibliotheque, que pour nourrir les en-
l.7.ep.18.p.430 fans pauvres de l'un & de l'autre sexe: '& afin que le revenu
qu'il avoit promis pour cela, fust mieux assuré, il y engagea un
l.1.ep.8.n.p.21. fond qui valoit beaucoup davantage. 'On dit qu'il reste encore
à Come quelque chose de cet établissement.

l.4.ep.13.p.245. 246. 'Voyant que les bourgeois de cette ville envoyoient leurs en-
fans étudier à Milan, parcequ'ils n'avoient point de professeurs,
il les porta à contribuer pour en avoir, afin que leurs enfans
ne s'éloignant point de leur vue, fussent elevez dans une

plus grande chasteté. Cela ne le regardoit pas : car il n'avoit point d'enfans : & il promit neanmoins de contribuer seul pour un tiers : Il eust volontiers donné le tout, s'il n'eust vu que quand un établissement est fondé, on en dispose d'ordinaire plus par faveur que selon le merite ; au lieu qu'il supposoit que les deux autres tiers n'estant point fondez, seroient fournis par les peres qui feroient étudier leurs enfans, & qu'ainsi ces peres prendroient un grand soin qu'on eust de bons professeurs, quand ce ne seroit que pour ne pas perdre leur argent en le donnant à des personnes indignes & incapables. 'Ainsi il donna à sa patrie sur son patrimoine onze cents mille sesterces. l.5.ep.7.p.313.

'Il donna de mesme des sommes considerables à ses amis, comme à un Romanus Firmus pour estre Chevalier Romain ; 'au poete Martial quand il quitta Rome pour s'en retourner en Espagne ; 'à Quintilien pour marier sa fille. aCe n'est pas qu'il fust extremement riche : il nous assure que ses revenus n'estoient au plus que mediocres. bMais en se donnant peu à luy-mesme, il trouvoit moyen de donner beaucoup aux autres. l.1.ep.19.p.52. l.3.ep.21.p.212. l.6.ep.32.p.400. a l.2.ep.4.p.85.

'Corellia qu'il consideroit pour elle mesme, & pour les personnes à qui elle appartenoit, voulant avoir une terre sur le lac de Come, il luy en offrit une qui luy estoit venue par succession. Elle en voulut savoir le prix, & un affranchi de Pline la luy ayant laissée à pres d'un quart moins qu'elle n'estoit estimée, Pline n'eut garde de le desavouer, quoique son beaupere l'en sollicitast. 'Corellia sceut ensuite ce que valoit la terre : elle en voulut payer le prix entier : mais il ne voulut point l'accepter. l.7.ep.11.p.420. 421. ep.14.p.423.

'Pour obliger un de ses alliez chargé de dettes, il en avoit payé tous les creanciers, & s'estoit substitué en leur place. Cet homme estant mort, Calvina sa fille deliberoit si elle ne renonceroit point à sa succession : Pline la pria de ne point faire ce tort à la memoire de son pere ; & pour le luy persuader efficacement, il luy remit tout ce que son pere luy devoit. Il luy avoit déja donné une grande somme pour la marier. l.2.ep.4.p.84. 85.

'Une dame nommée Sabine qui l'avoit fait son heritier avec un autre, avoit donné la liberté & quelque argent à un certain Modeste. Mais il y manquoit une formalité, en sorte que selon la rigueur, Modeste ne pouvoit pretendre ni la liberté, ni l'argent, qui revenoit aux heritiers. Cependant Pline écrit à son coheritier que pour luy il croyoit que la veritable regle pour les testamens entre gents d'honneur, estoit la volonté du testateur, & l.4.ep.10.p.235. 236.

b *Quod cessat ex redditu, frugalitate suppletur.*

que Sabine en choisissant bien ses heritiers, avoit supplée par là à toutes les formalitez.

l.5.ep.7.p.312.313. 'Il fit la mesme chose sur le testament de Saturnin qui avoit laissé "une grande somme à la ville de Come. Car quoique selon les loix, les villes ne pussent point alors estre heritieres, neanmoins Pline établi heritier par le mesme testament, voulut donner la somme marquée, ayant plus d'égard à la volonté de son ami qu'à tout ce que les loix luy pouvoient fournir pour se dispenser de la suivre. *quadringentorum millium.*

l.5.ep.1.p.275.276. 'Pomponia Gratilla ["veuve d'Arulenus Rusticus,] l'avoit encore laissé son heritier avec d'autres, en desheritant son fils Assudius Curianus. Celui-ci voulut faire casser le testament, & pria Pline de luy faire une donnation de sa part, en prenant de luy une contrelettre. Car il vouloit seulement tirer un prejugé de cette donnation simulée contre les autres heritiers. Pline luy répondit qu'il ne savoit ce que c'estoit que de faire une chose en apparence, & le contraire en secret: mais que s'il se trouvoit qu'il eust esté desherité injustement par sa mere, il luy cederoit absolument sa part. Curien offrit de l'en faire juge. Il l'accepta avec peine, & en protestant que s'il reconnoissoit que sa mere eust eu raison, il prononceroit contre luy. Il fit venir Corellius, & Frontin [dont nous avons parlé,] tous deux d'une probité reconnue, pour examiner l'affaire avec eux. V. Domitien § 18.

p.277. 'Curien dit ses raisons: il y répondit: & aprés avoir conferé avec ses deux amis, il declara à Curien qu'il croyoit que sa mere avoit esté mecontente de luy avec sujet. [Curien ne se plaignit point de ce jugement. Au contraire] ayant intenté procés contre les autres heritiers, il ne voulut point y comprendre Pline.

p.279. 'L'affaire traina deux ans, ce qui mettoit Pline hors d'état de pouvoir estre attaqué.

p.278-280. 'Cependant ses coheritiers ayant jugé à propos de s'accommoder avec Curien, parceque c'estoit du temps de Domitien, & ayant prié Pline de luy offrir le quart de leur part; il luy offrit aussi le quart de la sienne, afin qu'il n'en demandast pas plus aux autres. Curien se piqua d'imiter sa generosité, & luy laissa sa part toute entiere.

Sid.l.1.ep.1.p.1| l.4.ep.22.p.119. 'S. Sidoine se glorifie d'estre, dans les lettres qu'il publioit, le disciple & l'imitateur de Pline. [a] On pretend que Calpurnia sa femme luy tenoit la chandelle durant qu'il lisoit & qu'il travailloit.

a l.2.ep.10.p.54.

ART. XXIX.

ARTICLE XXIX.

De divers auteurs du temps de Trajan dont les écrits sont perdus.

'PLINE releve par des eloges extraordinaires le merite & la capacité de Pompeius Saturninus son ami, soit pour le bareau & les harangues, soit pour les vers, mais surtout pour l'histoire : car il paroist qu'il avoit publié de toutes ces sortes d'ouvrages.'Pline se servoit de luy pour juger de ses pieces, & les corriger avant que de les donner au public. On croit que c'est le mesme'Saturnin, qui en mourant laissa une partie de son bien à Pline.[C'estoit apparemment en l'an 102.]

Plin.l.7.ep.16. p. 44-47. — ep. 8. p. 18. — l.5.ep.7.p.311.

'Pline fait aussi beaucoup d'estime de Titinius Capito," qui faisoit l'histoire de la mort des hommes illustres, entre lesquels estoient des personnes de son temps,[& ceux apparemment que Domitien avoit fait mourir.]'Pline dit autrepart qu'il relevoit par de fort beaux vers la vie de toutes les personnes celebres. Il le loue encore d'avoir obtenu de l'Empereur [Nerva ou Trajan,]de faire dresser une statue dans la grande place à L. Silanus.[Je pense que c'est à celui]'que Neron avoit fait tuer en l'an 65.[a] On marque que Lactance cite des livres des spectacles écrits par Titinius Capito.

" scribit exitus. — l.8.ep.12.p.475. 476. — l.1.ep.17.p.48. 49. — Tac.an.16.c.7. 8. p. 268. — a Plin.l.1.ep. 17.p.48.not.

'Suidas parle d'un Capiton[1] de Lycie, qui avoit écrit de la Lycie, & de la Pamphylie, huit livres de l'histoire d'Isaurie, & traduit [en grec]l'abregé de Tite-Live fait en latin par Eutrope.[Si cet Eutrope est celui dont nous avons un abregé de toute l'histoire Romaine jusqu'à Jovien, comme il y a assez d'apparence,]'Capiton le Lycien n'a pas vécu à la fin du IV. siecle. On croit qu'il a esté avant Justinien.

Suid. κ p. 1370. b. — Voss. h.g.l.3. p.339.

'Claudius Pollio qui a aussi receu de grands eloges de Pline,[a] a écrit la vie d'un Musonius Bassus son bienfacteur. [b] Suidas parle d'un Asinius Pollio natif de Tralles en Asie, sophiste & philosophe, à qui il attribue plusieurs écrits, & un entre autres de ce que le philosophe Musone avoit dit ou fait de remarquable : mais il dit qu'il enseignoit à Rome du temps du grand Pompée.'On croit qu'il se trompe en ce point, ou qu'il confond deux Pollions, n'y ayant point de Musone qu'on connoisse, qu'aprés Pompée. Il peut bien aussi avoir confondu Musonius

Plin.l.7.ep.31. p. 449-451. — b Suid. π.p.579. c.f. — Jons.l.3.c.7.p. 246-249.

1. Catanée dans ses notes sur Pline le jeune, p. 48. l'appelle Lucius Capito. [Il faut qu'il ait lu Λύκιος dans Suidas, au lieu que nous y lisons Λύκιος.

Rufus celebre philosophe stoïcien, avec Musonius Bassus, dont Pline ne dit autre chose sinon que c'estoit un tres grave citoyen. [Il n'y a rien en cela d'important, ni de certain,]'sinon que Claudius Pollio estoit, selon ce qu'en dit Pline, un Chevalier Romain, qui ne faisoit point profession particuliere des lettres.

Plin.l.7.ep.31. p. 450. 451.

'Le mesme Pline loue encore les mœurs & le genie de Verginius Romanus, qui avoit fait des comedies, & d'autres pieces en vers.

l.6.ep.21.p.382. 383.

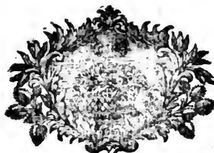
'Vossius met sous Trajan deux poetes grecs, Serapion Athenien ami de Plutarque, & Rufe Ephesien auteur de six livres sur les simples, connus par Galien & d'autres medecins.

Voss.po.g.p.73.

'Pline fait un grand eloge de l'eloquence d'Isée sophiste grec, qui vint à Rome [a] agé de plus de 60 ans [vers l'an 97, autant qu'on en peut juger par l'ordre des lettres de Pline.]'On croit que c'est celui que Juvenal appelle un torrent de paroles. [b] Il estoit d'Assyrie,[où les noms des juifs estoient fort communs;& Isée semble estre le mesme qu'Isaïe.] Il avoit esté fort dereglé dans sa jeunesse: mais il changea tellement, qu'il sembloit estre devenu un autre homme.[Il ne paroist point qu'il ait laissé d'autres écrits que des declamations.

Plin.l.1.ep.3. p. 79-84. a p. 82. Juv.sat 3.v.74 not. b Philst. soph. 20 p.513.514 Suid.ι p.1274. a, b.

Nous ne parlons point ici de Plutarque, de Suetone, d'Epictete, & de plusieurs autres qui ont vécu sous Trajan, mais qui ne sont morts qu'aprés luy.]



L'EMPEREUR ADRIEN.

ARTICLE PREMIER.

Genie d'Adrien grand, dissimulé, curieux, envieux : Il fait du bien & du mal aux hommes de lettres.

V. Trajan § 1.



ADRIEN qui succeda à Trajan, "estoit son parent, originaire comme luy de la ville d'Italica dans la Betique. Il pretendoit que ses ancestres avant que de s'établir en Espagne, avoient demeuré dans la ville d'Adria, [qui est aujourd'hui le duché d'Atri]" dans l'Abruzze. On peut voir dans Spartien plusieurs autres choses touchant sa famille. 'Marullin son ayeul ou plutost son " trisayeul, en avoit esté le premier Senateur Romain. Spartien ne donne point de freres à ce prince, mais seulement une sœur nommée Pauline mariée à Servien. 'On cite neanmoins une de ses lettres à sa mere, où il se donne plusieurs sœurs, lorsqu'il estoit déja marié à Sabine.

Adri.v.p.1.a.

in Picentibus.

atavus.

a.b;n.C.p.3.1. g.

n.C.p.42.2.a.

'Il naquit à Rome le 24 janvier de l'an 76. [a] Eutrope écrit que ce fut à Italica ; mais Casaubon croit qu'il se trompe. [b] Il eut le nom de P. Ælius Adrianus ou Hadrianus: [c] car on pretend qu'il vaut mieux l'écrire ainsi : [mais cela importe fort peu. Depuis qu'il fut Empereur il prit aussi le nom de Trajan.] [d] Son pere nommé Ælius Adrianus Afer, qui avoit esté Preteur, le laissa orfelin à l'age de dix ans", [e] sous la tutelle de Trajan, & de Cælius Tatianus Chevalier Romain, ou Attianus [f] comme Saumaise soutient qu'il faut toujours lire [g] On peut voir dans Spartien tout ce qu'on sçait de luy jusqu'à son elevation à l'Empire, [h] qui se fit " le 11 aoust de l'an 117. Nous remarquerons seulement] [i] que Trajan qui estoit son parent, son tuteur, & en quelque sorte son beaupere, luy ayant fait epouser vers l'an 100 Julia Sabina sa [petite] niece, se contentoit de l'avoir [ordinairement] auprés de luy, mais ne se pressoit point dutout de l'a-

v.p.1.b|Pagi,p. 30.
a Adri.v.n.C. p. 3. 2. b.
b Dio, l.68.p. 786 c|Goltz.p. 67.d.
c Adri.v.n.C. p. 1. 2.
d v.p.1.a.b|Dio val.p.713.
e Adri.v.p. 1.b|, Dio, l.69.p. 787.788.
f Adri.v.n. S.p. 3. 1.
g v. p. 1. 2.
h p. 3.
i p. 1. 2. 3.

en l'an 86.

V. Trajan note 29.

vancer. Il ne l'adopta qu'à l'extremité de sa vie, sur les pressantes sollicitations de Plotine sa femme : & on ne sçait mesme si cette adoption ne fut point une pure supposition de Plotine faite aprés la mort de Trajan.

v. p. 1. c. 'Adrien dés sa jeunesse s'estoit ruiné par ses depenses; & Servien qui avoit epousé sa sœur en avoit averti Trajan, à qui cela avoit fort deplu. [Il pouvoit d'ailleurs remarquer en luy, nonobstant sa dissimulation, beaucoup de mauvaises qualitez : car l'histoire

Vict. epit. luy en attribue plusieurs, surtout la cruauté & l'envie.] 'Mais parcequ'il avoit un tres grand esprit, une extreme ambition, & beaucoup de desir d'estre aimé & estimé, il avoit l'adresse d'arrester l'impetuosité de ses passions, & de faire paroistre au dehors des inclinations toutes opposées à celles qu'il avoit effectivement. [Cependant comme le cœur ne se peut pas toujours dementir luy mesme, ce combat entre son mauvais naturel & sa

epit. Adri. v. p. 7. d. vanité,] 'rendit sa vie meslée d'actions fort contraires, & fit paroistre sa conduite fort inegale & fort dereglée, en sorte qu'on a dit qu'il sembloit egalement né pour les vertus & pour les vices.

Adri. v. p. 10. b. c. 'Il avoit une tres grande memoire, un esprit vaste & étendu,

p. 1. c. 2. b. & "en mesme temps fort appliqué & fort exact : 'de sorte qu'il &c.

p. 7. c| Dio, p. 788. c. apprit parfaitement les lettres greques & latines, 'jusqu'à composer des ouvrages en l'un & l'autre langue en prose & en vers.

Dio, l. 69. p. 789. a. 'Il apprit de mesme non seulement la medecine, [a] l'arithmetique, & la geometrie, mais encore à chanter, à "jouer des instru- psallendi.

a Adri. v. p. 7. c| Vict. epit. mens, à peindre, à graver, & d'autres choses semblables. [b] On

b Dio, p. 789. a. pretend qu'il n'ignoroit rien de tout ce qui regarde la paix ou la guerre, les fonctions d'un prince & les devoirs d'un particu-

Tert. ap. c. 5. p. 7. a. lier. Car il vouloit savoir jusqu'aux plus petites choses : 'rien

c Adri. v. p. 8. b. c. n'echapoit à sa curiosité : [c] & on assure qu'il la porta jusqu'à la vanité de l'astrologie judiciaire, [d] & aux illusions sacrileges de

d Dio, l. 69. p. 793. a. la magie.

e Anal. t. 4. p. 503. [e] Un "de ses maistres dans les sciences fut un L. Julius Vestinius, ἐπὶ τῶν παιδείας. qui luy servit de secretaire quand il fut Empereur ; qui avoit avec cela l'intendance des bibliotheques de Rome & du Musée [ou Academie d'Alexandrie,] & qui estoit encore grand pontife d'Alexandrie & de toute l'Egypte.

Adri. v. p. 8. c. 'Comme il aimoit les sciences, il honoroit & enrichissoit tous

n. C. p. 31. 2. a. b| Philst. soph. ceux qui en faisoient profession. 'Philostrate le marque de plu-

1. 4. p. 530. b. sieurs sophistes, & dit à cause de cela qu'il savoit mieux qu'aucun de ses predecesseurs augmenter les vertus, [c'est à dire exci-

ter à l'étude ces ames basses & interessées.] 'Il avoit toujours auprés de luy des philosophes & d'autres personnes habiles, à qui il donnoit sans cesse bien de l'exercice par les questions qu'il leur proposoit : '& il disputoit souvent contre eux par des poemes & par des livres. 'Car il avoit une tres grande vivacité d'esprit, soit pour attaquer, soit pour répondre serieusement ou en raillant, [avec civilité]"ou avec aigreur. Il opposoit sans peine poesie à poesie,"pensée à pensée : en sorte qu'il sembloit preparé sur tout, & avoir prevu tout ce qu'on avoit à luy dire. Adri. v. p. 8 c. p. 7. c. Vict. epit. *maledictis.* *dictum.*

[La peine qu'il faisoit aux gents de lettres par ses questions curieuses, n'estoit pour eux qu'un divertissement : mais il n'en demeuroit pas là.] 'Parcequ'il savoit de tout, il vouloit aussi paroistre le plus habile en toutes choses, & pour cela il rabaissoit par un jugement faux & bizarre, ou par une envie maligne, tous ceux qui y excelloient veritablement, vivans ou morts. 'C'est pourquoi il preferoit à Homere Antimaque poete inconnu, Ennius à Virgile, & les autres à proportion. [a]Il faisoit la mesme chose à l'égard des vivans, & trouvoit toujours à redire à leurs ouvrages : mais de plus il les maltraitoit, & quelquefois mesme leur ostoit la vie quand il en trouvoit quelque pretexte, 'comme nous le verrons d'Apollodore grand architecte. [b] On écrit que sa jalousie s'étendit jusque sur Trajan, dont il estoit bien aise de décrier la conduite. Amm.l.30.p. 341.d|Dio, val. p.713|Adri.v.p. 7. c. Dio,l.69.p. 790.a|Adri.v.p. 8.b. a Dio,p.790.a| Adri.v.p.8.c. Dio,p.789.c. b Adri.v.p.5.a.

ARTICLE II.

Adrien fait paroistre de la bonté & de la liberalité : Il est inconstant dans son amitié.

'DION pretend qu'Adrien n'estoit nullement porté à la cruauté. 'Cependant il avoue qu'il se rendit odieux au commencement & à la fin de son regne par la mort injuste de quelques personnes. [Aussi Marius Maximus qui a fait l'histoire d'Adrien & de quelques autres Empereurs,]'a mieux aimé dire qu'il estoit naturellement cruel, mais que depeur d'estre assassiné comme Domitien, il faisoit beaucoup d'actions de bonté & de douceur. 'Son regne fut en effet [presque toujours] tres doux & tres favorable. [c] Spartien écrit qu'il ne se vengea point de tous ceux qu'il avoit eus pour ennemis estant particulier, & qu'en ayant rencontré un, peu aprés avoir esté fait Empereur, il luy dit, *Vous voilà échapé.* Neanmoins Dion dit qu'il ne par- Dio,p.790.a. p.797.c|798.d. Adri.v p.10.a. Dio,l.69.p.788. d|val.p.714. c Adri.v.p.5.d. Dio,l. 69. p. 789.c.d.

donna "jamais à Apollodore une parole de mepris qu'il luy avoit &c.
p.798. a. dite 'devant Trajan. 'On marque que quand une personne l'avoit offensé, il se contentoit [quelquefois] d'écrire au lieu d'où il estoit, qu'il n'en estoit pas satisfait; & que quand il estoit obligé de le punir, il diminuoit la peine à proportion qu'il avoit plus d'enfans. [Mais quoy qu'il ait pu faire pour paroistre bon
Eutrop.: Vict. epit. & humain,'on n'a jamais esté bien persuadé qu'il le fust effectivement, & on a esté plus porté à croire que sa douceur estoit feinte & non naturelle.

Dio.l.69.p. 790.d. 'Il trouvoit tres bon qu'on luy parlast avec liberté, & qu'on l'empeschast de faire des fautes. Une femme luy demandant justice, il luy dit qu'il n'avoit pas le loisir: surquoy cette femme ayant dit tout haut: "Et pourquoy estes vous donc Empereur? il καὶ μὴ βασίλευε.
c. s'arresta, l'ecouta, "& la satisfit.'Le peuple Romain luy demandant avec de grands cris dans des spectacles une chose qu'il ne jugeoit pas raisonnable, non seulement il la refusa, mais il commanda à un heraut de faire taire cette populace avec cette parole d'autorité; Taisez vous, dont Domitien avoit accoutumé de se servir. Le heraut étendit la main, [comme ayant quelque chose à dire de la part de l'Empereur;] & tout le peuple s'estant aussitost tu, il se contenta de dire, C'est ce que l'Empereur demande, sans ajouter les termes odieux dont il avoit ordre de se servir: Et Adrien bien loin de trouver mauvais qu'il eust adouci la dureté de son commandement, l'en recompensa mesme.

Adri.v.p.9.b| n.C.p.33.1.c. 'Il ne souffroit point, non plus que tous les bons princes, qu'on accusast personne de leze majesté, [c'est à dire de quelque parole ou quelque action indiscrette contre le respect dû aux princes.]

v. p. 7. d. 'Mais s'il estoit bon & facile dans des rencontres, il estoit
p. 8. c. triste & severe dans d'autres.'Il témoignoit estre fasché quand quelques uns se retiroient mecontens d'auprés de luy: & c'estoit souvent luy mesme qui leur donnoit des sujets de mecontentement & de chagrin.

p.5.b.c|s.d|Dio, l.69.p.791.b. a Adri.v.p.7 d. b d Dio.l.69.p. 790.b. c Dio,p.791.b. 'Il imitoit assez la bonté & la familiarité de Trajan envers ses amis; [a] ne leur "refusoit rien de ce qu'ils luy demandoient; &c. [b] & souvent les prevenoit, leur donnant mesme ce qu'ils ne luy demandoient pas. [c] Il ne souffroit pas neanmoins qu'ils vendissent à qui que ce fust leurs sollicitations & leur credit; en quoy
Adri.v.p.7.d.e. il estoit tres louable: 'mais il ecoutoit tout ce qu'on luy disoit contre eux, [& le croyoit aisément: ce qui fut cause qu'il regarda & traita comme ennemis presque tous ceux qu'il avoit le plus aimez, & qu'il avoit elevez aux plus grandes charges. 'On

en nomme plusieurs, dont quelques uns se trouverent reduits à se donner volontairement la mort.

'Il faisoit quelquefois paroistre une humeur portée au menage & à l'epargne: '& Spartien dit qu'il prenoit fort garde à ne rien acheter que de necessaire, & à ne nourrir aucune personne inutile. [Mais l'histoire parle bien davantage de sa liberalité.] 'Car il donnoit beaucoup à de simples particuliers, à des Chevaliers, à des Senateurs, & à des peuples entiers, selon qu'il voyoit leurs besoins, & sans attendre qu'ils le demandassent. [Il employa presque tout son regne à voyager dans les provinces;] '& il laissoit partout des marques de sa magnificence, faisant faire des fontaines, des ports, ou d'autres ouvrages, accordant des distributions de blé ou d'autres graces semblables. 'Il donna à beaucoup de villes le droit de bourgeoisie latine: il diminua ou osta les tributs en beaucoup de lieux. 'Il y en eut peu où il ne fist faire des bastimens & representer des spectacles. 'Il accordoit souvent des sommes considerables à de simples bourgs.

d. | p. 6. a. | p. 4. c. d | Dio, l. 69. p. 790. a b. | Dio, p. 790. b | Aur. Vict. | Adri. v p. 10. d. | p. 9. d. | Philst. soph. 27. p. 547. b.

'Quand il donnoit de luy mesme à quelqu'un de l'emploi dans les armées, il luy donnoit toujours aussi des chevaux, des mulets, & tout ce qu'il falloit pour sa depense & son equipage. S'il voyoit un professeur incapable de son emploi, il le luy faisoit quitter honnestement en luy donnant de quoy vivre. 'Il faisoit aussi de grands presens aux Rois voisins; mais c'estoit quelquefois pour en acheter la paix: & il y en eut qui ne les voulurent pas recevoir: 'Il donnoit aussi quelquefois beaucoup à des personnes qui le meritoient tres peu.

Adri. v p. 8. d. | e | p. 9. a. | p. 4. c. d.

'Dion assure qu'il ne fut jamais assez injuste pour s'emparer d'aucun bien qui ne luy appartinst pas. [a] Il ne vouloit rien recevoir par testament de ceux qu'il ne connoissoit pas, ni de ses amis mesmes quand ils avoient des enfans.

Dio, l. 69. p. 790. a | a Adri. v. p. 9. b.

ARTICLE III.

Adrien maintient l'ordre, & rend la justice; est populaire & modeste; prend grand soin des troupes, & les tient dans la discipline.

'QUOIQUE ce prince fist beaucoup de choses pour paroistre aimer le peuple, 'neanmoins il gouvernoit celui de Rome 'avec autorité, sans le flater, ni luy accorder tout ce qu'il vouloit. 'Il témoignoit au contraire beaucoup de respect pour

Adri. v. p. 8. c. | Dio, l. 69. p. 790. b. c. | ἐμβριθῶς. | Adri v. p. 4. e | 5. b | Dio, p. 790. 791.

le Senat & "pour les magistrats. Il ne terminoit les affaires im- &c
Adri.v.p.4.d.c. portantes qu'avec la participation & l'autorité du Senat, 'aux assemblées desquels il ne manquoit point de se trouver, quand
c. il estoit à Rome ou aux environs. Il ne vouloit point que les Chevaliers fussent jamais juges d'un Senateur, comme cela
n.C.p.17.1.f. estoit ordinaire quand l'Empereur jugeoit luy mesme, 'ni qu'on appellast du Senat à luy.

Dio.l.69.p.790.c|91.a.Adri.v.p.4.d.11.d. a Adri.v.p.9.a. b|n.C.p.32.2.c. 'Quand il jugeoit les affaires, & mesme en tout temps, il avoit avec luy les principaux & les meilleurs Senateurs, [a] & divers jurisconsultes "qu'il avoit choisis avec l'approbation de tout *quos probasset.* le Senat, pour luy servir de conseil. Les principaux de ces jurisconsultes estoient P. Julius (ou plutost Jubentius) Celsus, Salvius
Dio,l.69.p.790.c. b Adri.v.p.11.a. Julianus, & Neratius Priscus. 'Il rendoit la justice en public, afin que tout le monde en fust témoin. [b] On marque qu'il vouloit que les Senateurs & les Chevaliers ne parussent jamais qu'en robe hors de chez eux: & il l'observoit luy mesme quand il estoit en Italie.

b. 'Il s'appliquoit avec grand soin à rendre la justice luy mesme, [& veilloit beaucoup sur ceux qui estoient envoyez pour la ren-
p. 10. c. dre dans les provinces.] 'Il s'informoit si exactement de leur
p. 7. b. conduite, qu'il ne manquoit point d'en connoistre la verité: '& lorsqu'ils estoient coupables, il les punissoit severement jusques à donner lieu de croire qu'il suscitoit leurs ennemis pour les accuser. Il traitoit de mesme les Intendans, [qui d'ordinaire
p. 10. a. estoient de ses affranchis.] 'Mais il ne vouloit pas se laisser dominer par eux, comme la plusspart de ses predecesseurs avoient fait. Il ne leur donnoit aucun pouvoir, & tous ceux qui se vantoient d'en avoir [pour s'attirer du credit & de l'argent,] en
d. estoient bientost punis. 'Voyant un jour d'une fenestre un de ses esclaves qui se promenoit entre deux Senateurs, il envoya luy donner un soufflet, & luy dire ces paroles: Ne soyez pas si « hardi que de vous mesler avec ceux dont vous pouvez encore « estre esclave. «

Dio, l. 69. p. 791. a. [Il paroissoit en beaucoup de choses ennemi du faste.] 'Hors les jours solennels, il ne vouloit point que les Senateurs le vinssent saluer au palais à moins qu'ils n'eussent des affaires. Il revenoit du Senat en chaire, afin qu'ils fussent dispensez de l'accompagner. [Ses medailles sont d'ordinaire fort simples, sans aucun titre extraordinaire, ne marquant souvent ni le titre d'Imperator, ni ceux de Pere de la patrie, & de grand pontife, ni les années de sa puissance du Tribunat. Il ne prit le Consulat

sulat que dans les deux premieres années de son regne.]

'Il alloit aux bains publics avec tout le monde: & l'on conte qu'y voyant un jour un vieux soldat qui s'accommodoit tout seul avec assez de peine, faute d'avoir un valet, il luy en donna plusieurs, & de quoy les entretenir. Le lendemain il en vit d'autres au mesme état; mais il leur dit de se servir les uns les autres.'Il voulut bien qu'on le fist magistrat à Athenes, à Naple, à Italica, à Adria, & en bien d'autres endroits, sans s'obliger neanmoins d'y aller exercer ces charges. Adri.v.p.8.c. | p 9.c|n.C.p. 34. c.

'Il ne vouloit point qu'on mist son nom sur un nombre infini de bastimens qu'il fit faire, hormis dans le temple de Trajan: 'Et neanmoins il donna son nom à un grand nombre d'aqueducs, & à beaucoup de villes qui en avoient déja d'autres. p.9.d.e|10.a. | p. 10. a.

'Il entretenoit les moindres personnes avec beaucoup de civilité, & se moquoit de ceux qui sous pretexte de tenir leur rang se privoient de cette douceur.'Hors de Rome jamais il ne paroissoit avec la magnificence d'un Empereur: 'avec les soldats il vivoit tout à fait en soldat, '& dans une entiere simplicité.'Et cependant on écrit que c'estoit le premier qui avoit porté "des boutons d'or. a. | Dio,p.792.c. | a|791. c. | Adri.v.p.5.c.d. | n.C.p.2c.2.a.

auro clavatis mantilibus.

'Il savoit tres bien la guerre: [a] mais il aimoit mieux la paix. On le loue d'avoir terminé les guerres commencées [sous Trajan,] & de n'en avoir point commencé de nouvelles. [b] Il ne laissa pas de prendre un fort grand soin des troupes, 'non seulement pour "les armes, les machines, les camps, & les autres choses qui les regardoient en general, mais pour chaque officier en particulier, & mesme pour les simples soldats. Il vouloit "les connoistre tous en particulier, examinoit leur vie, leur conduite; voyoit leurs provisions, prenoit garde que tout fust dans l'ordre; bannissoit des camps "tout ce qui sentoit les delices & la mollesse; & ne leur faisoit neanmoins rien faire dont il ne leur donnast le premier l'exemple: 'à quoi il ajoutoit des recompenses, de l'argent dont il leur estoit tres liberal, des honneurs, & des témoignages d'affection, les allant mesme voir dans leurs maladies. Il ne donnoit les charges qu'à ceux qui en estoient dignes, & capables de les exercer. v. p. 7. c. d. | a c|Dio, l.69.p. 790.|Aur.V. | b Dio,p.790.b. | p. 791.c|Adri. v.p.5.c.d.e. | Adri.v.p.5.c.d| 10. d. e.

&c. | &c.

'Par ce moyen il rétablit la discipline en un état où elle n'avoit jamais esté depuis Auguste, 'rendit les armées aussi obeïssantes & aussi modestes, que puissantes & redoutables, '& avec tout cela se fit extremement aimer des soldats. 'En se preparant si bien à la guerre, il maintint l'Empire dans une paix qui p. 5. d. | Dio, p.790. b. | Adri.v.p.10.c. | d|Dio,l.69.p. 792.b|Eutr.

ne fut presque jamais interrompue. Car comme il avoit toujours de bonnes armées, les barbares à qui il ne faisoit point d'injustices, & qu'il gagnoit mesme par ses presens, ne se portoient pas non plus à l'attaquer.



ARTICLE IV.

Adrien exact avec excés; impudique; superstitieux; laborieux; mauvais mari.

Adri.v.p.10.c. 'ADRIEN se conduisoit dans toutes les affaires de l'Etat de mesme que dans celles de la milice. Il s'instruisoit de Eutrop. tout, & vouloit que tout fust dans l'ordre & dans la regle. 'Il Adri.v.p.10.c. prenoit un fort grand soin des deniers publics.'Il savoit mieux "ce qui regardoit tout l'Empire, que le maistre le plus vigilant *omnes publicas rationes.* p.8.d.c. ne sçait l'état de sa maison.'Comme il y avoit beaucoup de tables chez luy, il s'en faisoit apporter des plats, mesme des dernieres, pour voir si elles estoient servies comme il l'avoit or-Dio,l.69.p.790.c. donné, & si ses officiers faisoient leur devoir.'On n'eust pu que louer ce soin & cette exactitude dans Adrien, si elle n'eust point Adri.v.p.6.b. esté d'ans l'excés. Mais tout le monde blasmoit sa curiosité,'& le soin qu'il avoit de s'informer de tout ce qui se passoit de plus secret, non seulement " dans sa maison, mais encore chez ses &c. amis.

b'7.c|Hier. chr. 'Les payens mesmes n'ont aussi pu souffrir ses adulteres, dans lesquels il engageoit jusqu'à des femmes mariées, ni d'autres crimes de cette nature, qu'il ne nous est pas seulement permis de marquer.

Amm.l.25.p.294.b. a l.22.p.225.c. 'Ils ont encore condanné sa superstition à observer les presages. [a] S'imaginant avoir trouvé quelque prediction de son elevation à l'Empire dans la fontaine de Castalie pres d'Antioche, il la fit boucher avec de grandes pierres, depeur, disoit-on, que d'autres n'y cherchassent ce qu'il estoit bien aise d'y avoir trou-Dio,l.69.p.793.a. vé.'Son extreme curiosité le porta à employer toutes sortes de b Adri.v.p.8.b.c. divinations & les secrets mesmes de la magie, [b] sans parler de l'astrologie judiciaire qu'il pretendoit savoir en perfection: [& Tert.ap.c.5.p.7.a. c'est apparemment ce qui a fait dire à Tertullien]'qu'il "s'efforçoit de penetrer dans toutes sortes de curiositez. *curiositatum omnium explorator.*

Adri v.p.11.a.b. 'Il eut un grand soin, dit Spartien, de la religion & des ceremonies Romaines, ne dedaignant point de faire les fonctions de grand pontife: mais il meprisoit les religions étrangeres.

initiatus. 'Cependant S. Jerome dit"qu'il se fit admettre à presque tous les mysteres de la Grece,[& cela paroist bien conforme à ce que nous dirons sur l'an 125. Nous verrons autrepart comment il traita les Chrétiens. Il fut assez impie] 'pour se dresser & se consacrer à luy mesme des temples & des autels. 'On trouve encore plusieurs medailles où il est appellé l'Olympien comme son Jupiter, l'Hercule Romain, le Sauveur. Il semble qu'il s'attribuoit principalement le titre d'Olympien.[Ainsi Jesus Christ n'avoit garde de vouloir recevoir des temples de luy,] 'quoiqu'on écrive"qu'il luy en voulut dresser plusieurs. Hier.v.ill.c.19. p.275.a. Adri.v.p.7.a. Spanh.l.8.p. 743 745. Alex.v.p.119.c.

V. la pers. d'Adrien § 6.

'Pour son corps, il estoit bien fait, grand, & robuste, infatigable dans le travail. Il s'exerçoit sans cesse à faire des armes, '& apprit parfaitement à les manier. [a] Il aimoit fort à monter à cheval, & à marcher à pié. [b] Il faisoit quelquefois à pié & armé "sept ou huit lieues de chemin, [c] ce qui estoit alors la journée ordinaire des gents de pié, surtout des soldats: '& on pretend que c'est en cette sorte qu'il faisoit ses voyages, toujours à la teste de ceux qui l'accompagnoient. Adri.v.p.12.c. p.7.c.d. a p.12.c. b p.5.a. c n.C.p.19.20. Vict. epit.

20 millia.

'Il aimoit la chasse avec excés dès sa premiere jeunesse, [d] & y donnoit tout le temps qu'il pouvoit sans faire tort aux affaires. [e] Il fonda "mesme une ville dans la Mysie qu'il fit appeller "Adrianotheres, ou *La chasse d'Adrien*, parcequ'il avoit tué un ours en ces quartiers là.'Il a souvent tué des lions de sa main. 'Mais une fois en chassant il se rompit la cheville du pié & la cuisse, ce qui le pensa faire demeurer boiteux. [f] Aussi il aimoit les chiens & les chevaux jusqu'à leur dresser des tombeaux, & à leur faire des epitaphes: '& on a encore celle de son cheval de chasse. Adri.v.p 1.b. d Dio,l.69.p. 791.a|792.c. e p.792.c|Adri. v. p. 10. c. Adri.v.p 12.c. p.13.a|n.C.S| Dio,p.792.c. f Dio, p.792.d| Adri.v.p.16.c. Spart.n.C.p. 37.2.b.c.

&c.

V. § 16.

'Dion marque que sa maniere de vivre estoit toujours militaire & dure.'Il n'alloit jamais qu'à pié ou à cheval quand il estoit avec les soldats: il avoit toujours la teste nue au milieu des pluies & des neiges, & aux plus grandes ardeurs du soleil: à quoy Spartien attribue la maladie dont il mourut.'A disner il ne prenoit pas mesme un doit de vin. Il soupoit avec les personnes les plus illustres, qu'il entretenoit de toutes sortes de choses.[Je ne voy pas que tout cela se raporte bien à cette humeur portée à la mollesse, aux delices, & au luxe, que luy attribue Aurele Victor.]'On marque qu'il fut le premier des Empereurs qui porta une longue barbe, les autres l'ayant toujours fait raser, comme c'estoit la coutume generale de ce temps là. Il laissa croistre la sienne pour cacher quelques"defauts naturels qu'il avoit sur le visage. Dio,p.792.a. a|Adri.v.p.11. b|9.a. Dio, l.69.p. 791.b. l.68.p.777.c| Adri.v.p.12.c.

vulnera.

[Il avoit epousé, comme nous avons dit, Julia Sabina petite-
Adri.v.p.6.a. niece de Trajan.]'Il se plaignoit qu'elle estoit d'une humeur
"chagrine & querelleuse, & disoit mesme qu'il l'eust repudiée asperam & morosam.
Bir. p. 186. s'il n'eust esté qu'un particulier. 'Il ne laissa pas de luy faire
Eus.chr. & Al| Oros.l.7.c.13. p. 212. 2.d. donner, ou de souffrir qu'on luy donnast le titre d'Auguste,'en
mesme temps qu'il prit celui de Pere de la patrie, [c'est à dire
a Vict. epit. apparemment"sur la fin de l'an 118.] [a] Mais du reste il la traitoit V.la note 1.
avec de grandes indignitez, & presque en servante plutost
Adri.v.p.11.d. qu'en Imperatrice.'On croit qu'il la fit enfin empoisonner [un
Vict. epit. peu avant que de mourir,]'ou qu'il la reduisit à se faire mourir
elle mesme. Elle de son coté ne se plaignoit pas moins. Elle di-
soit tout haut qu'elle avoit affaire à un esprit"insupportable.[Et immane.
elle ne rougissoit pas mesme] de se vanter de son crime"en di- elaborasse ne
sant qu'elle n'avoit point voulu luy donner de fils, depeur que gravidaretur.
ce ne fust la ruine du genre humain. [La folie des payens ne
Bir. p. 185. laissa pas]'d'en faire une deesse aprés sa mort. [b] De son vivant
b Fabr.c.8.p. 250. mesme, les peuples luy dresserent des monumens, où ils la
qualifioient la nouvelle Cerés.

ARTICLE V.

Adrien est declaré Empereur: De Similis & Tatien ses premiers Prefets du Pretoire: Il abandonne trois provinces conquises par Trajan.

L'AN DE JESUS CHRIST 117, D'ADRIEN 1.

"Niger, & Apronianus, Consuls. V.Trajan § 24.

Adri.v.p.3.a.c| Dio, l. 69. p. 788. c. 'ADRIEN s'estant fait declarer Empereur à Antioche le 11
aoust [de l'an 117,] écrivit au Senat pour luy faire ex-
cuse d'avoir pris ce titre sans autorité, parce, disoit-il, que les
soldats s'estoient hastez de le luy donner, afin que l'Etat ne de-
meurast pas sans prince. Il prioit donc le Senat de le confirmer
dans cette autorité, & de ne luy decerner jamais aucun hon-
Adri.v.p.3.d. neur particulier à moins qu'il ne l'eust demandé.'Il ne laissa pas
de recompenser les soldats qui l'avoient elevé à l'Empire, "en duplici largitione.
leur donnant une fois autant que les autres Empereurs. [C'est
Dio,val.p.713. sans doute cette lettre]'où Dion dit qu'il promettoit des mer-
veilles, comme de ne rien faire que ce qu'il verroit estre utile au
public, & de n'oster la vie à aucun Senateur: à quoy il ajoutoit
des sermens & des imprecations horribles s'il manquoit à ses
promesses. On ne laissa pas de l'accuser des les avoir violées,
[comme nous verrons bientost.]

'Il prit pour Prefets du Pretoire Tatien (ou Attien) son ancien tuteur, & Similis, à qui il devoit l'Empire, dit un auteur, aussibien qu'à Tatien. 'Similis estoit un homme d'un grand merite pour ses mœurs, pour sa prudence, & pour sa moderation. Trajan l'ayant un jour fait appeller avant les Prefets, quoiqu'il ne fust alors que Centenier; il le pria de l'excuser, parcequ'il estoit [a] contre l'ordre qu'un officier eust l'honneur de l'entretenir, pendant que ses commandans attendoient dehors. Il n'accepta qu'avec peine la dignité de Prefet, & ayant enfin obtenu peu de temps aprés d'en estre dechargé, 'vers l'an 120, lorsqu'Adrien commença à s'en lasser, comme Spartien semble le marquer, 'il se retira à la campagne, où il passa en repos les sept années qu'il vécut depuis: & en mourant il ordonna qu'on mist sur son tombeau [b] qu'il avoit [1] esté 76 ans sur la terre, & qu'il en [c] avoit vécu sept.

Adri.v.p.5.b. n.S.p.19.2.d Dio, l.69 p. 796.b. αἰσχρὸν. Adri.v.p.5.b. n.S.p.19.2.c.d Dio, p. 796. c. βιὼς. 1. ζήσας.

[Tatien ne luy ressembloit pas.] 'Car peu de jours aprés qu'Adrien eust esté fait Empereur, il luy écrivit qu'il luy conseilloit de faire tuer Bæbius Macer Prefet de Rome, [qui avoit esté Consul en 101,] avec Laberius Maximus, & Crassus Frugi alors releguez dans des isles. Mais Adrien ne voulut point commencer son regne par ces cruautez. 'Il rejetta sur les conseils du mesme Tatien celles qu'il commit [environ deux ans aprés.] 'Il desarma neanmoins des ce temps-ci Lusius Quietus, qui avoit si bien servi sous Trajan, en luy ostant les Maures qu'il commandoit. On le regardoit comme un homme suspect, 'sa grande fortune luy ayant attiré la haine & l'envie.

Adri.v.p.3.c. p. 5. a. b. d. Dio, val. p.710.

[L'Empire Romain estoit alors dans la plus grande elevation où il ait jamais esté; mais agité par des troubles qui pouvoient le ruiner entierement. Trajan l'avoit augmenté de la Dace dans le septentrion, de l'Arabie, de l'Armenie, de la Mesopotamie, de l'Assyrie du costé de l'Orient: & les Parthes mesmes, à qui il avoit donné un Roy, estoient devenus comme ses sujets.] 'Mais tous ces pays conquis se revoltoient: & mesme entre les anciens sujets les Anglois ne vouloient pas demeurer soumis; l'Egypte estoit agitée de seditions; [les Juifs y faisoient d'horribles ravages aussibien que dans la Libye;] la Lycie & la Palestine se revoltoient; & outre cela les Maures & les Sarmates troubloient les provinces les plus proches d'eux. [Nous verrons autrepart ce qui regarde la Palestine & les Juifs.] 'Adrien envoya Martius Turbo appaiser les troubles de la Mau-

Adri.v.p.3.b. d.

1. D'autres lisent τέσσ au lieu de ἑξ', d'autres ν', Dion *p.796.b*, en parle comme d'un homme fort agé: Adri.v.n.S.p.19.2.d.

ritanie: [nous ne savons point ce qui se fit dans les autres provinces.]

b. c. 'Mais pour les conquestes de Trajan, Adrien se resolut à les abandonner presque toutes, soit parcequ'en effet il estoit impossible de les conserver, 'soit qu'il fust jaloux de la gloire de Trajan.[a] Ainsi il retira toutes les troupes qui estoient dans l'Armenie, la Mesopotamie, & l'Assyrie, bornant l'empire à l'Euphrate comme il l'estoit auparavant.[b] Il fit donc voir la folie de l'imagination qu'avoient les Romains, que jamais leur dieu Terme ne reculoit: & si ce pretendu dieu avoit resisté à la puissance de Jupiter, il fut contraint de ceder à la volonté d'Adrien.'Ce prince osta aux Parthes [Parthamaspate] que Trajan leur avoit donné pour Roy, '& s'acquit par là l'affection de ces peuples, 'qui se remirent sous la domination de Cosrhoés [chassé deux ans auparavant par Trajan.]'Il fit Parthamaspate Roy de quelques nations voisines, [que l'histoire ne nomme pas.]'Il permit aux Armeniens d'avoir un Roy, [dont le nom n'est pas non plus connu.]

p. 5. a|n.S.p.19. 1.c|Eutr|Sex. Ruf|Hier.chr. a Adri.v.p.3.b| Eutr|Appi. b Aug. civ.l.4. c.29.p.502.b. Adri.v.p.3.c. p. 10. c. p. 7. a. p. 3. c. p. 10. c.

Eutrop. 'Il vouloit aussi abandonner la Dace, si on ne l'en eust detourné à cause de ce grand nombre de citoyens Romains que Trajan y avoit mis [dans diverses colonies.] 'Il ne laissa pas d'abatre les arches du pont que Trajan avoit fait sur le Danube, depeur que les barbares qui estoient à l'occident de la Dace,] ne s'en rendissent maistres, & ne s'en servissent pour passer dans la Mesie: [mais tout le Danube estoit un pont pour les barbares durant l'hiver.]

Dio, l. 68. p. 776. c.

Adri.v.p.3.b. d. 'Aprés avoir donné ses premiers ordres pour la paix de l'Orient, 'il s'en alla d'Antioche [à Selinonte] voir les cendres de Trajan, qu'on alloit transporter à Rome. Il revint de là à Antioche, où ayant laissé Catilius Severus pour gouverner la Syrie, il partit pour s'en aller à Rome par l'Illyrie.'Il n'arriva à Rome que l'année suivante.

n.C.p.12.2.c.f.

[Si l'on osoit se fonder sur S.Epiphane, qui est peu exact dans l'histoire,]'il faudroit dire qu'Adrien avant que de prendre le chemin de Rome fit un voyage en Egypte, en passant par Jerusalem, 47 ans depuis sa prise par Tite, & que la trouvant toute ruinée, il prit dessors la resolution de la rebastir, [ce qu'il n'executa neanmoins que dans les dernieres années de son regne.] en l'an 70.

Epi.mens.c.14. p.170.a.b.

Hier.chr.n.p. 209. 1. 'S.Jerome marque sur cette année dans sa chronique, qu'Adrien rétablit à ses depens la ville d'Alexandrie. Mais au lieu qu'il dit qu'elle avoit esté ruinée par les Romains, ce qui ne

paroist pas avoir aucun fondement dans l'histoire, [il a peut-estre voulu dire que ç'avoit esté par les Juifs qui avoient fait d'horribles ravages dans l'Egypte. Et ils pouvoient bien en avoir fait aussi dans Alexandrie, quoiqu'on ne trouve point qu'ils en aient jamais esté maistres. Nous avons vu neanmoins] 'qu'il y a eu en ce temps-ci bien des seditions dans l'Egypte, [& nous verrons dans la suite,]'qu'Adrien mesme rendit à Alexandrie ses anciens privileges, [comme si elle les eust perdus par quelque rebellion.] Adri.v.p.3 b. Vop. v. Sat. p. 245. c.

ARTICLE VI.

Adrien vient à Rome, fait une grande remise sur les imposts; arreste les Sarmates & les Roxolans.

L'AN DE JESUS CHRIST 118, D'ADRIEN 1, 2.

'Adrianus Augustus II, & Salinator, Consuls. Idat,Casd. &c.

ADRIEN avoit obtenu ce second Consulat des le vivant de Trajan par le moyen de Plotine. [a] Onuphre croit que son collegue est ce Fuscus Salinator [b] qui avoit epousé la fille de Servien[niece d'Adrien,] & dont Pline parle tres avantageusement. Son pere[est apparemment] [c] ce Fuscus Salinator dont Pline cite le jugement à Trajan. [Nous verrons à la fin de ce regne la mort funeste de Fuscus fils du Consul de cette année, jointe à celle de Servien son grand-pere.] Adri.v.p.2.e|n. C. a Onu. in fast. p.219.c. b Plin. l.6. ep. 11. 26. p. 362-364. 388. c l.10.ep.93.p. 626.

'Adrien, comme nous avons dit, revint cette année d'Orient à Rome. 'Le Senat luy decerna le triomphe preparé pour Trajan, & luy donna le titre de Pere de la patrie. Adrien refusa le triomphe, voulant qu'on le donnast à l'image de Trajan, qu'il semble y avoir portée luy mesme; & differa aussi de recevoir le titre de Pere de la patrie, qu'il avoit déja refusé [l'année precedente,] voulant, disoit il, imiter Auguste qui ne l'avoit receu que bien tard.["Il paroist neanmoins qu'il fut obligé de le prendre des cette année mesme.] 'Quelques medailles luy donnent comme à Trajan les titres *d'Optimus* [ou Excellent,] de Dacique, de Germanique, & de Parthique. [Mais cela est rare.]'Il prenoit celui de grand pontife des l'an 117, [avant que de l'estre venu recevoir à Rome.] Occo, p.225. Adri. v.p.3.e. NOTE 11 Bir. p. 167. p. 168.

'On marque des cette année la troisieme largesse qu'il avoit faite[au peuple:]'& on pretend que les deux premieres sont p. 169. p. 168.

Adri.v.p.3.c|n. C.p.13.2.c.d. de l'année precedente.'Il remit tout à fait à l'Italie * le present que les villes avoient accoutumé de faire aux Empereurs aprés leurs victoires, & en diminua la somme dans les provinces, 'quoique l'Etat, à ce qu'il pretendoit, eust alors un tres grand besoin d'argent. (v.p.4.a.) (* aurum coronarium.)

c|Dio, l.69.p.791. 'Mais il fit une remise [bien plus importante] "dans les derniers mois de cette année, sur ce qui pouvoit estre dû au fisc & au thresor imperial. Il semble qu'il ait remis generalement tout ce qui estoit dû par les particuliers de Rome & de l'Italie; & dans les provinces" tout ce qui estoit dû depuis seize ans, au moins dans les provinces imperiales: 'car Spartien & une inscription de cette année semblent se restreindre à celle-ci. [Et peut estre estoit-il bien aise de laisser absolument à la disposition du Senat celles qui estoient du departement du peuple, selon la distribution " qu'Auguste en avoit faite autrefois.] 'Il brula dans la place de Trajan les obligations & les memoires de toutes les choses dont il accordoit la remise, afin qu'on ne craignist point d'en estre recherché à l'avenir, 'donnant ainsi le repos aux vivans, & à ceux mesmes qui n'estoient pas encore nez. 'Cette remise se montoit à des sommes immenses: & des personnes habiles qui ont reduit à la valeur des monnoies de nostre temps, ce qui en est marqué dans les historiens, le font aller à vingt-deux millions cinq-cents mille " écus d'or. Cette liberalité n'avoit point eu d'exemple[1] jusques à luy. [La memoire ne s'en est pas seulement conservée dans les historiens,] 'mais encore dans des inscriptions celebres de cette année & de la suivante, [où elle peut avoir esté achevée,] '& dans des medailles qui nous representent Adrien le flambeau à la main pour mettre le feu aux obligations qu'il avoit remises.'C'est ce qui a fait dire de luy qu'il avoit enrichi toute la terre. (Note 2.) (Note 3.) (Anal.t.4.p.486.) (Adri.v.p.4.e.) (V. Auguste § 2.) (Anal. t. 4. p. 484.) (p.484|Adri.v. p.4.c|n.S.p.17. 1. b, d.) (aureorum solatorum.) (Onu. in fast.p. 220.2.b.) (Spanh.l.9.p. 811.) (p. 815.)

Euf. chr. Adri.v.n.S.p.16. 'La chronique d'Eusebe ajoute, qu'il dechargea "les Romains de beaucoup d'imposts.'Les auteurs plus anciens ne disent rien de cela. S. Jerome met seulement qu'il en dechargea beaucoup de personnes. (Note 4.)

L'AN DE JESUS CHRIST 119, D'ADRIEN 2, 3.

Idat|Casl. &c. *'Adrianus Augustus III, & Rusticus, Consuls.*

Adri.v.p.4.d. 'Adrien ne tint que quatre mois ce troisieme Consulat, durant lequel il rendit souvent la justice. [Il ne fut plus Consul depuis.

Il faut assez vraisemblablement raporter " au 24 janvier de (V. la note 5.)

Spanh.l.9.p.811. 1. 'Quelques uns le disent de Trajan; mais on le conteste. *V. Trajan* § 4.

cette

cette année,]'ce que Dion dit*des jeux qu'il fit celebrer à Rome le jour de sa naissance, & des liberalitez qu'il y fit au peuple. 'Cet historien ajoute que la mesme année il permit au philosophe Euphrate de finir sa vieillesse & ses maladies par la ciguë. [Nous avons parlé*autrepart de ce philosophe qui estoit celebre dés le commencement de Vespasien.]

Dio, l.69. p. 791. c. d.

* &c.

V. Apollone de Tyanes.

'Adrien vainquit cette année les Sarmates, [a] qui troubloient l'Illyrie avec les Roxolans. [b] Une inscription de la troisieme année de son regne le fait Imperator pour la seconde fois: [c] & il ne l'a jamais esté davantage. [Ainsi l'on peut raporter à la guerre des Sarmates] ce que dit Eutrope, qu'il ne combatit qu'une seule fois durant son regne [contre les ennemis étrangers;] & que ce fut par un Gouverneur de province.'Il marcha neanmoins contre les Sarmates,& s'en alla pour cela en Mesie, aprés y avoir envoyé ses troupes..

Euf. chr. a Adri.v.p.4.a. b Goltz.p.67. 68. c p.69.c. Adri.v p.4.a.

[On peut encore raporter à cette guerre ce que dit Dion,] 'que le Danube estant entre Adrien & les barbares, sa cavalerie toute armée passa le fleuve à la nage: ce qui étonna tellement les ennemis,[qu'ils se soumirent, comme on le tire de la chronique d'Eusebe:] & s'estant ensuite querellez les uns les autres, ils firent Adrien mesme l'arbitre de leurs differens. 'Cette cavalerie Romaine estoit celle des Hollandois auxiliaires.'Et on voit encore cette action marquée dans l'epitaphe de l'un d'eux nommé Soranus. [d] On lit dans Suidas qu'Adrien mesme passa le Danube à la nage. [Mais il a apparemment mal pris le sens de Dion.]

Dio, l.69. p. 792. b. bln.p.1043 1044. p.1044.1.Ger. Nov.p.12. d Suid. a.p.87. c.

'Pour les Roxolans, comme leur Roy se plaignoit qu'on luy avoit diminué sa pension, Adrien aprés s'estre informé de la verité,fit la paix avec luy,[en le satisfaisant sans doute.] 'Et il obtint[ou acheta ainsi]la paix de plusieurs Rois par les presens qu'il leur faisoit secrettement: surquoi il se vantoit d'avoir plus conquis"sans rien faire, que les autres par les armes.[Mais ces sortes de conquestes ruinerent enfin entierement l'Empire Romain.]

Adri.v.p.4.a. Vict. epit. p. 537. d.c.

otio adeptum.

'Au commencement de cette expedition Adrien donna le soin de la Pannonie & de la Dace à Martius Turbo, qu'il avoit rappellé de la Mauritanie, en attendant[qu'il y eust autrement pourvu:]'& en s'en retournant il le fit gouverneur de la Dace. [Mais comme il ne pouvoit pas avoir le titre de Propreteur, parcequ'il n'estoit que Chevalier,] Adrien le luy donna [1] les

Adri.v.p.4.a. b.

1. Je pense que c'est le sens le plus naturel de ces paroles, *titulo Ægyptiacæ Præfecturæ ornato*.

mesmes titres & les mesmes droits qu'au Prefet d'Egypte, afin qu'il eust plus d'autorité.

ARTICLE VII.

Adrien fait mourir quatre Consulaires, change ses Prefets.

Adri.v.p.4.a| 5.a|n.C.p.14.2.a Dio,l.69.p.788.d. 'LE voyage d'Adrien dans l'Illyrie fut funeste à l'Empire par la mort de quatre Consulaires[de la premiere qualité, & les plus estimez de Trajan, Cornelius]Palma,[L. Publilius] Celsus, Domitius"Nigrinus, & Lusius[Quietus.]Nigrinus que Adrien destinoit pour estre son successeur, s'il en faut croire Spartien, fut accusé de l'avoir voulu tuer ou durant un sacrifice, ou à la chasse, & les trois autres d'estre entrez dans cette conspiration : [& Adrien en ayant écrit au Senat,] ils furent executez en divers endroits par ordre de cette compagnie, sans qu'Adrien le voulust, à ce qu'il disoit : & il protestoit avec serment qu'il n'avoit point donné ordre qu'on les fist mourir. (V. Trajan § 14.)

Dio,l.69.p.788.d|797.c. Cependant quoiqu'il pust dire,'ces executions passerent pour injustes, parcequ'on ne se persuada nullement que"ces personnes excellentes, comme les appelle Dion, fussent coupables de la trahison dont on les accusoit : (ἀρίστων ἀνδρῶν.) Ibid|Adri.v.p.4.b|5.a.b. '& la haine en tomba toute entiere sur Adrien. [Il ne desavouoit pas mesme toujours qu'il ne fust auteur de leur mort,]puisqu'il en rejettoit la faute sur Adri.v.p.2.c. les conseils de Tatien Prefet du Pretoire. 'Palma & Celsus avoient toujours esté ses ennemis.

Dio,l.69.p.788.d. 'On fit encore mourir plusieurs autres personnes riches & puissantes, ou sur d'autres crimes, [ou comme coupables de la Adri.v.p.4.a. mesme conspiration :]'car on pretendoit qu'un grand nombre de personnes y avoient eu part.

b. 'Les"mauvais bruits qui coururent sur cela obligerent Adrien (tristissima opinio.) n.C.p.14.2.d. à revenir promtement à Rome.'On croit pouvoir tirer de quelv.p.4.b|Dio,p.788.d. ques medailles qu'il revint par mer.'Il s'y justifia comme il put a Adri.v.p.4.b. dans le Senat,[a] & jura[de nouveau]que jamais il ne feroit mourir un Senateur, que [1] de l'avis du Senat. Pour regagner l'affection du peuple, il luy fit de grandes largesses, & fit beaucoup Dio,p.788.d|797.c. d'autres choses qu'on peut voir dans Spartien, 'sans pouvoir neanmoins effacer la mauvaise impression qu'il avoit donnée Adri.v.p.4.d. de son esprit.'Il promit souvent & devant le Senat, & devant

1. Il semble donc que Nigrinus & les autres n'eussent pas esté tuez par l'avis du Senat. Cependant Spartien dit l'un & l'autre.

le peuple qu'il gouverneroit l'Etat [1] non comme son bien particulier, mais comme le bien du public.

'La puissance de Tatien estoit si grande, qu'elle devint insupportable à Adrien mesme : & l'on pretend qu'il se fust porté jusqu'à luy faire oster la vie, s'il n'eust déja esté trop odieux par la mort des autres. [Ainsi il dissimula sa haine:] & il n'osa mesme luy oster sa charge de Prefet, mais il l'engagea à demander un successeur ; & aussitost il mit Martius Turbo en sa place. 'Il luy donna neanmoins une place dans le Senat, avec les ornemens Consulaires, disant qu'il n'avoit rien de plus grand à donner: Et il accordoit en effet fort rarement la dignité de Senateur. 'Mais enfin "il le traita ouvertement en ennemi, & le fit proscrire. p. 5. a. p. 4. e. &c. p. 7. d. e.

'Turbo mis à la place de Tatien estoit un homme excellent, & tres grand capitaine. Estant Prefet du Pretoire il vivoit comme un simple particulier, eloigné de toutes sortes de delices. On loue surtout sa vigilance infatigable. "Il estoit toujours auprés d'Adrien, mesme estant malade, quelquefois des devant minuit, & Adrien l'exhortant un jour à se reposer, il luy répondit, *Il faut qu'un capitaine meure debout.* 'Cependant Adrien "le persecuta enfin comme tous les autres qu'il avoit le plus aimez. Dio, l. 69. p. 795. 796. &c. *graviter insecutus est.* Adri. v. p. 7. a.

'Similis collegue de Tatien obtint son congé vers le mesme temps que luy. Adrien donna sa place à Septicius Clarus 'à qui Pline écrit comme à son ami. [a] On croit aussi que c'est ce Septicius à la priere duquel le mesme Pline donna au public le recueil de ses epistres, '& ce C. Septicius qu'il appelle l'homme le plus sincere, & le plus fidele qu'il connust. [Nous verrons comment Adrien le traita enfin.] p. 5. b. Plin. l. 1. ep. 15. p. 41. a ep. 1. p. 1. | not. l. 2. ep. 9. p. 95.

'Adrien ayant ainsi eloigné de luy ceux à qui il devoit l'Empire, s'en alla dans la Campanie, où il soulagea toutes les villes par ses liberalitez, & prit auprés de luy ceux du pays qui avoient les qualitez les plus eminentes [2]. Adri. v. p. 5. b.

1. *Ut qui sciret populi rem esse, non propriam.*

2. 'Le P. Pagi veut qu'Adrien ait esté cette année à Alexandrie, à cause d'une medaille datée *Cos. III*, [ce qui est commun à cette année & à toutes les suivantes.] Pagi, 119 § 4.



ARTICLE VIII.

Des voyages d'Adrien : Il va dans les Gaules, en Angleterre où il fait un mur, & en Espagne.

L'AN DE JESUS CHRIST 120, D'ADRIEN 3, 4.

Onu. in fast. p. 220. d. c | Idat. 'Lucius Catilius Severus II, & Titus Aurelius Fulvus, Consuls.

Adri. v. p. 3. a. [CE Catilius Severus est apparemment celui mesme]'qu'Adrien avoit laissé en 117 pour gouverner la Syrie, [où l'on ne mettoit guere que des personnes qui eussent déja esté Consuls. Aussi Idace le marque en cette année Consul [1] pour la seconde fois. Cela pourroit confirmer]'ce que croit Onuphre, que c'est ce Catilius Severus bisayeul maternel de l'Empereur Marc Aurele, qui avoit esté deux fois Consul, & Prefet de Rome. 'Catilius Severus fut aussi un de ceux qu'Adrien traita en ennemis aprés les avoir beaucoup aimez.'Pour l'autre Consul, on croit que c'est l'Empereur Antonin qui succeda à Adrien.

Onu. in fast. p. 220. c | M. Aur. v. p. 22. d. — Adri. v. p. 7. c. — Onu. in fast. p. 220. c

[Nous croyons"pouvoir commencer en cette année les voyages d'Adrien, qui occuperent presque tout le reste de son regne.]'Car il n'y a peutestre point d'Empereur qui ait couru tant de pays que luy en si peu de temps, & il n'a laissé presque aucune province de l'Empire sans y aller. 'La curiosité avoit beaucoup de part à ses voyages ; car il vouloit voir luy mesme la verité de tout ce qu'il avoit appris par les livres : [mais ils ne laissoient pas d'estre utiles. Car, comme nous avons dit, il faisoit de grandes liberalitez partout où il alloit,]'examinoit la conduite des Intendans & des Gouverneurs, & les punissoit s'ils estoient coupables.'Il s'instruisoit exactement de l'état des villes & des provinces [pour voir ce qui leur manquoit.] Il visitoit toutes les places de guerre & les chasteaux, les faisoit changer ou abatre, quand il y trouvoit quelque chose qui ne luy plaisoit pas, & en faisoit bastir de nouveaux.'On croit que c'est ce qui l'a fait appeller dans plusieurs medailles l'Hercule Romain.

NOTE 5. — Adri. v. p. 7. a | Dio, l. 69. p. 790. b. — Adri. v. p. 9. a. — p. 7. b. — Dio, l. 69. p. 791. d. — Adri. v. n. C. p. 26. 1. b. c.

Bir. p. 175. 176. 'On voit par ses medailles, qu'il a esté dans les Gaules, dans l'Espagne, dans la Mauritanie, dans l'Afrique, dans la Libye, dans la Sicile, dans l'Acaïe, dans l'Eubée, dans la Macedoine,

1. Cuspinien, p. 349. a, cite de Pline le jeune, que Catilius Severus avoit esté fait Consul par Trajan. 'Je ne le trouve que dans le commentaire de Pline par Catanée, qui ne cite rien.

Plin l. 1. ep. 22 | l. 6. | not.

dans l'Egypte, à Alexandrie, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans la Cilicie, dans la Pamphylie, dans la Lycie, dans la Cappadoce, dans la Phrygie, dans l'Asie, dans la Bithynie, dans la Thrace, dans la Mesie, dans la Dalmacie. [Je ne sçay pourquoi l'on n'y trouve pas aussi l'Angleterre où nous le verrons bientost.] 'Mais on luy donne la gloire de l'avoir rétablie, aussibien que toutes ces autres provinces, & encore l'Armenie, la Dace, Nicomedie, en un mot toute la terre. p.176. 177.

Il commença ses voyages par les Gaules, où il soulagea tous ceux qu'il jugea en avoir besoin. Il ne manqua pas d'aller jusque dans la Germanie [où estoient les principales forces de l'Empire.] 'C'est pourquoi il s'appliqua extremement à y établir la discipline parmi les soldats. Adri.v.p.5.e. c. d. e.

'Eusebe marque sur cette année qu'il rétablit par ses largesses la ville de Nicée en Bithynie, & celle de Nicomedie qu'un tremblement de terre avoit renversée. S. Jerome met ce tremblement cette année mesme, & ajoute qu'il avoit ruiné plusieurs autres villes des environs, ausquelles Adrien fit aussi part de ses thresors. Il merita par des liberalitez si dignes d'un prince, le titre de restaurateur de Nicomedie en particulier, & de la Bithynie en general, qui luy est donné dans quelques medailles; [mais il le merita encore mieux en donnant à cette province Severe pour gouverneur, comme nous le dirons dans la suite.] Euf.chr.n.p. 211. 1Bir.

L'AN DE JESUS CHRIST 121, D'ADRIEN 4, 5.

'*Annius Verus II, & Augur, Consuls.* Idat; M. Aur.v. p. 22. d.

'a Ce Verus qui fut encore depuis Consul pour la troisieme fois [en 126,] est l'ayeul paternel de l'Empereur M. Aurele, qui naquit cette année mesme. Verus avoit esté fait Patricien par Vespasien & Tite [vers l'an 75.] Augur est appellé Augurin dans la chronique d'Alexandrie. a Dio, l.69. p. 797.b, M.Aur. v.p.22.c.d.

'Adrien ayant reduit les troupes de la Germanie sous la discipline, passa en Angleterre, où il corrigea aussi beaucoup d'abus qui s'estoient établis parmi les soldats. [On ne voit point qu'il y ait fait de guerre contre les Anglois. Ces peuples avoient esté entierement domptez "sous Domitien par Agricola; mais ce General ayant esté rappellé, ils s'estoient aussitost revoltez. On ne trouve point ce qui s'estoit passé depuis, sinon qu'il y avoit du trouble au commencement de ce regne. Il paroist que lorsqu'Adrien y vint, la plus grande partie de l'isle obeïssoit aux Romains, mais que les peuples septentrionaux s'estoient rétablis dans leur ancienne liberté.] 'Pour les separer donc des Adri.v.p.6.a. V. Domitien 5 5.

pays dont les Romains estoient maistres, Adrien fit une muraille d'environ[a] 30 lieues de long. On croit que c'est celle dont on voit encore des restes dans le pays de Northumberland entre Neucastle sur le Tyn & Carlile sur l'Eden. Car cette muraille qui va un peu en tournant, pouvoit bien avoir pres de trente lieues.'En beaucoup d'autres pays où les Romains n'estoient point non plus separez des barbares par des rivieres, il faisoit faire une espece de muraille avec de grands pieux enfoncez en terre, & entrelassez les uns dans les autres.

Usser r.Brit. p. 1024|Alf.p.123. § 4.5.6.

Adri.v.p.6.d.

a 80 milles.

'Adrien disgracia en Angleterre beaucoup de personnes, pour s'estre conduits avec un peu trop de liberté sans son ordre à l'égard de l'Imperatrice Sabine, [ce que l'histoire n'explique pas davantage.] Suetonius Tranquillus [qui est sans doute l'historien,] perdit sa charge de secretaire,'qui peut avoir esté donnée à Heliodore.[a] Septicius Clarus Prefet du Pretoire perdit aussi la sienne, [b] & fut traité par Adrien en ennemi.

a|n.S.p.27.2.

Dio,l.69.p. 789.a. a Adri.v.p.6.a. b p. 7. d.

'Les affaires de l'Angleterre estant reglées, Adrien repassa dans les Gaules, & fit bastir à Nisme[a] un palais superbe en l'honneur de Plotine [veuve de Trajan.]'On ne trouve point aujourd'hui de reste de ce palais; mais ceux du pays croient que l'amphitheatre qu'on voit encore à Nisme, [appellé les Arenes,] le pont du Gard qui en est proche, & beaucoup d'autres antiquitez qu'on voit en ces quartiers là, sont des ouvrages d'Adrien ou d'Antonin son successeur.'Adrien s'en alla des Gaules dans l'Espagne, & il y passa l'hiver à Tarragone.

p. 6. c.

a basilicam.

n.C.p.23.2.

v. p. 6. c.

'Les Egyptiens trouverent en ce temps-ci un de ces bœufs qu'ils adoroient sous le nom d'Apis, ce qui n'estoit point arrivé depuis longtemps: & le fruit de cette nouvelle divinité fut qu'ils se querellerent fort entre eux à qui l'auroit. Cela causa une sedition dans Alexandrie.

a|n.C.p.23.2.



ARTICLE IX.

Adrien passe d'Espagne en Mauritanie & en Orient, d'où il revient à Rome aprés s'estre arresté quelque temps à Athenes.

L'AN DE JESUS CHRIST 122, D'ADRIEN 5, 6.

a 'Acilius Aviola, & Corellius Pansa, Consuls.

Idat.&c.Onu. p. 220. c. c Adri.v.p.6.c| n.S.p.31.1.d| C.p.23.2.d.

c ADRIEN qui estoit venu passer l'hiver à Tarragone, y fit rétablir le temple d'Auguste basti sous Tibere, & y tint une assemblée generale de toute l'Espagne. Il voulut faire dans

le pays quelque nouvelle levée de soldats; mais il y trouva une grande opposition dans les peuples, 'qui pouvoient estre epuisez, parcequ'il semble qu'on avoit accoutumé de faire les recrues dans l'Espagne. 'Il pensa estre tué à Tarragone par un esclave qui estoit "fou. Il le fit mettre entre les mains des medecins pour le guerir, & n'en parut pas plus emu; ce qui le fit estimer. 'Il n'alla point voir [la ville d'Italica] sa patrie, mais il l'eleva par divers honneurs, & luy fit de grands avantages. 'On cite un discours qu'il fit dans le Senat, sur ce qu'Italica, Utique, & d'autres villes qui estoient "libres, demandoient les droits des colonies Romaines, quoique pour luy il trouvast la condition des villes libres meilleure que celle des colonies.

n.C.p.23.2.c.f. v.p.6.d. *furiosus.* Dio, l.69.p. 792.c. Gell.l.16.c.13. p.403 *municipia.*

[Il peut avoir repassé d'Espagne à Rome au mois d'avril,] 's'il est vray qu'il s'y soit trouvé au commencement de l'an 874 de la fondation de la ville, c'est à dire le 21 avril de l'an 121 de J.C. selon les uns, ou de l'an 122 selon les autres. C'est ce que quelques uns tirent d'une inscription, [où "nous ne voyons pas neanmoins de preuve qu'Adrien fust alors à Rome.]

Scal. in Eus. p. 211.1|Pagi,p. 146.147. V. la note 5.

'Il y eut vers ce temps là des troubles dans la Mauritanie, qu'Adrien appaisa heureusement. 'On voit par des medailles qu'il a esté en cette province, [où il peut estre passé d'Espagne;] & il en est appellé le restaurateur.

Adri. v. p. 6 d. Occo, p.230. 231.

Il paroist qu'il alla ensuite jusqu'aux extremitez de l'Empire du costé de l'Orient. 'Il peut avoir passé par Athenes, " si Saint Jerome ne se trompe point de mettre en cette année, qu'à la priere des Atheniens il leur donna des loix tirées de celles de Dracon & de Solon [leurs anciens legislateurs.] 'Dion parlant d'un autre voyage qu'il y fit, dit qu'il leur laissa bien des reglemens, dont l'un estoit qu'un Senateur de la ville ne pourroit prendre à ferme aucun impost, ni en son nom, ni sous le nom d'un autre. [Nous ne voyons rien qui nous empesche de croire qu'il passa à Athenes la fin de cette année & le commencement de la suivante, comme on le peut tirer de la chronique de Saint Jerome, pour aller ensuite en Orient.]

Adri.v.p.6.d. NOTE 6. Eus.chr.n.p. 211.1. Dio, l. 69. p. 795.b.

L'AN DE JESUS-CHRIST 123, D'ADRIEN 6, 7.

'*Quintus Arrius Pætinus, & Caius Ventidius Apronianus, Consuls.*

Cusp.p.350.a| Onu.p.220.f.

a Durant qu'il estoit à Athenes, la riviere de Cephise ayant inondé la ville d'Eleusine, il y fit bastir un pont [avec des digues pour empescher à l'avenir de semblables debordemens.] 'On croit que cela peut estre marqué dans une medaille.

a Hier. chr. n. p. 211. 2.

'On craignoit vers ce temps-ci d'avoir la guerre avec les Par-

Adri. v p.6.c.

thes: mais Adrien arresta ce mouvement par une conference qu'il eut, [peutestre avec Cosrhoés leur Roy: car les auteurs ne disent pas avec qui. On ne marque rien davantage de ce qu'il fit dans ce voyage d'Orient. Je ne sçay s'il n'y faudroit point raporter une partie des choses qu'on met dans celui qu'il y fit quelque temps aprés. Mais nous suivons les auteurs quand nous n'avons point de preuve qu'ils se trompent.]

L'AN DE JESUS CHRIST 124, D'ADRIEN 7, 8.

Cusp.p.350.a| Onu.p.220.f.&c. 'Manius Acilius Glabrio, & Caius Bellicius Torquatus, Consuls.

a Euf. χϛ.ad p.341.2. [a] On marque cette année une eclipse de lune.

b Adri.v.p.6.e| n.C p.25.1.a. c Bir.p.176.177. d Arri. de Pon. p.1. e p.7. [b] Adrien revint de l'Orient par l'Asie: [Ainsi ce fut apparemment dans ce voyage.][c] qu'il visita la Cilicie, la Lycie, la Pamphylie, la Cappadoce, la Phrygie, la Bithynie, & la [petite] Asie. [d] On voit qu'il a esté jusqu'à Trebizonde, [mais on n'en sçait pas le temps.][e] Il a vu aussi les environs de Byzance. [Il a pu aisément employer cette année entiere avec une partie de la precedente & de la suivante, à visiter toutes ces provinces & les autres de la Syrie & de l'Asie mineure. C'est pourquoi nous reserverons son retour de l'Asie en Grece pour l'an 125.

Chr.Al.p.598. Il faut peutestre raporter à cette année] ce que la chronique d'Alexandrie met sur la precedente, Qu'il fit bastir des temples, des places publiques, & d'autres grands edifices, à Nicomedie, à Nicée, & à Cyzic. Il fit la mesme chose dans presque toutes les villes considerables.

L'AN DE JESUS CHRIST 125, D'ADRIEN 8, 9.

Idat.&c|Onu. p.221.a. 'P. Cornelius [Scipio] Asiaticus II, & Vettius Aquilinus, Consuls.

f Adri.v.p.6.e. g e|Bir.p.175.176. [Ce fut donc cette année, comme nous croyons,][f] qu'Adrien quittant l'Asie, visita les isles [de l'Archipelage,][g] vint aussi dans celle d'Eubée, & enfin en Acaïe, où il passa [encore] l'hiver

Adri.v.p.6.e| Hier. chr. à Athenes. 'Il "s'y fit admettre aux mysteres de Cerés & de Proserpine, appellez les mysteres d'Eleusine, soit parcequ'on les celebroit encore à Eleusine proche d'Athenes, soit seulement initiatus est.

Hier.v.ill.c.19. parcequ'ils y avoient pris leur origine.] 'Saint Jerome dit qu'il voulut participer non seulement à ces mysteres, mais encore à

Adri.v.p.6.e. presque tous les autres de la Grece. 'C'estoit l'ordinaire des Grecs dans leurs mysteres d'avoir des " coutelats. Mais partout cultros.

n.C.p.25.2.c. où se trouva Adrien, personne n'en apporta, 'la défiance du prince au milieu de ce qui estoit de plus sacré dans le paganis-

a.b|v.p.6.e. me, l'ayant emporté audessus des regles de sa religion. 'On marque qu'il fit alors de grands dons aux Atheniens, & qu'il presida à leurs jeux.

L'AN

L'AN DE JESUS CHRIST 126, D'ADRIEN 9, 10.

"*Verus III, & Ambibulus, Consuls.*

'Le premier est apparemment Annius Verus ayeul de Marc Aurele,[a] que nous savons avoir esté trois fois Consul,[b] & le second, L. Varius Ambibulus, dont on trouve des inscriptions, ou quelque autre de la mesme famille. Nor.ep.cons. p. 80. a Dio, l. 69. p. 797. b. b Nor. p. 78-80.

[Adrien aprés avoir passé l'hiver à Athenes]'quitta la Grece pour s'en aller en Sicile, où il monta jusqu'au haut du mont Etna, pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc: & de là il retourna à Rome. [On ne dit point combien il y demeura: mais nous ne croyons point pouvoir mettre son dernier voyage en Orient" plustost qu'en l'an 129.] Adri. v. p. 6. c. V. la note 9.

ARTICLE X.

Adrien va en Afrique, fait bastir un temple de Rome, & tuer Apollodore, retourne en Orient.

L'AN DE JESUS CHRIST 127, D'ADRIEN 10, 11.

'*Titianus, & Gallicanus, Consuls.* Idat. & alii.

'ONUPHRE croit que celui que tous les fastes appellent Titien, est Cælius Tatianus ou Attianus tuteur d'Adrien dont nous avons parlé plusieurs fois.[Cela n'est pas impossible: car nous avons vu que Tatien avoit esté fait Senateur: & il pouvoit n'estre pas encore tombé en ce temps-ci dans l'entiere disgrace d'Adrien.]'Neanmoins Saumaise allegue des raisons considerables contre cette conjecture d'Onuphre. Il raporte au Consul ce que dit Spartien, Qu'Adrien souffrit que Tatien, ou Titien comme il lit, fust proscrit comme complice d'une conspiration contre luy. Onu. in fast. p. 221. b. Adri. v. p. 7. e| n. S. p. 3. 1. f| 42. 1. c. f.

L'AN DE JESUS CHRIST 128, D'ADRIEN 11, 12.

'*Torquatus Asprenas, & Annius Libo, Consuls.* Idat. &c| Onu. p. 221. b.

[c]Le dernier de ces Consuls est apparemment l'oncle paternel de M. Aurele, qui portoit les mesmes noms, & qu'on sçait avoir esté elevé au Consulat. c Onu. p. 221. b. c| M. Aur. v. p. 22. c.

On lit dans le texte grec de la chronique d'Eusebe, qu'Adrien receut alors le titre de Pere de la patrie, & [Sabine] sa femme celui d'Auguste.[Mais"il y a bien de l'apparence qu'il avoit accepté le titre de Pere de la patrie dés l'an 118, & que s'il eust attendu si longtemps à donner à sa femme le titre d'Au- V. la note 1.

guste, il ne luy auroit jamais donné.]

L'AN DE JESUS CHRIST 129, D'ADRIEN 12,13.

Onu. in fast. p. p.221.d|Grut. p. 573.574. 'T. Juventius" Celsus II, & Q. Julius Balbus Marcellus, Consuls. NOTE 8.

a Onu.p.221.c. d. [a] On croit que T. Aufidius & Arrius & Severianus leur furent subrogez des le mois de mars, & que Marcellus & Gallus furent aussi Consuls dans les derniers mois de cette année.

Eusebe marque que les villes de[1] Nicomedie & de Cesarée en Bithynie, furent presque ruinées en ce temps-ci par un tremblement de terre. 1.

Noris,epo.p. 4.1. f. | b Digest.5.t.3. l.2. p.174. 'Adrien estoit encore à Rome au commencement de cette année; [b] & le 3 de mars il proposa par écrit au Senat quelques difficultez sur des successions, qui furent resolues par un arrest du 14 du mesme mois. [Il peut avoir recommencé"cette année mesme ses grands voyages, qu'il semble n'avoir achevez qu'en l'an 135.] NOTE 9.

A'ri.v.p.6.c. 'Il passa d'abord de Rome en Afrique, & il fit de grands biens à toutes les provinces de ces quartiers là. p.11.b. 'Ce qui le fit encore beaucoup aimer par les Africains, fut que n'ayant point eu de pluies depuis cinq ans, il en tomba à son arrivée. p.7.a. 'De l'Afrique il revint à Rome d'où il repartit aussitost pour aller en Orient. [Ce ne fut neanmoins apparemment que l'année suivante.]

Dio.l.69.p. 792.d. 'Dion semble mettre avant ce dernier voyage d'Orient la mort de Plotine veuve de Trajan. Adrien qui tenoit l'Empire d'elle, luy fit toutes sortes d'honneurs, [legitimes & illegitimes.] On marque qu'il fut neuf jours habillé de noir. Il fit des vers à sa louange.

L'AN DE JESUS CHRIST 130, D'ADRIEN 13, 14.

Cusp.p.35.b| Prosp|Onu.p. 221.222. 'Q. Fabius Catullinus, & M. Flavius[2] Aper, Consuls. 2.

[Saint Jerome met sur cette année qu'on fit à Rome un temple en l'honneur de cette ville mesme & de Venus.] c Amm.l.16.n. p.121. [c] On pretend, ["mais sans aucun fondement,] qu'Adrien l'avoit commencé des l'an 121 ou 122. NOTE 10. Dio, l.69. p. 789. c. 'Il semble qu'il en eust luy mesme donné les mesures. [Et il peut l'avoir dedié cette année avant que de partir pour retourner en Orient.] Amm.l.16.p. 71.c. 'On l'appelloit le temple de Rome, d Athen.l.8.p. 361.f. [d] ou de la fortune de Rome. Athenée dit qu'à cause de ce temple, Adrien changea l'ancien nom de la feste qui se faisoit tous les ans [le 21 d'avril] pour la fondation de Rome, & qu'au lieu de *Palilia*, il la fit appeller" la Romaine. τὰ ῥωμαῖα. Amm.n.p.121| Aur.V.p.525.d. 'On tire

1. S. Jerome met Nicople au lieu de Nicomedie, & la chronique d'Alexandrie, Aorie au lieu de Cesarée.

2. Cassiodore passe ce Consulat: au lieu d'Aper, Idace, & la chronique d'Alexandrie *p. 598*, y mettent Libo, que la chronique fait Consul pour la seconde fois.

d'Aurele Victor que ce temple fut brulé & rétabli sous Maxence. 'Ce fut une des merveilles que Constance admira à Rome. Amm.l.16.p. 71. c.

[a]Aprés qu'il fut basti, Adrien en envoya le dessein à Apollodore[de Damas,] qui avoit fait[le pont du Danube, & d'autres grands ouvrages sous Trajan:'& il s'en estoit servi luy mesme. 'Cependant il se souvenoit toujours que s'estant une fois voulu mesler de parler sur quelque edifice dont Trajan entretenoit cet architecte, "il l'avoit renvoyé avec mepris, comme incapable de donner son avis sur des choses de cette nature? Aussi ce fut pour insulter Apollodore, & luy montrer qu'on pouvoit faire quelque chose de grand sans luy, qu'il luy envoya le dessein de ce temple; & il voulut qu'il luy en mandast son avis. Apollodore[qui n'estoit pas né flateur,]luy manda tout net que le temple"n'estoit pas assez elevé & assez degagé pour le lieu où il estoit placé; & qu'au contraire les statues de Rome & de » Venus estoient trop hautes pour le bastiment. Car quand il » plaira, disoit-il, aux deesses de se lever & de sortir, elles ne le » pourront pas. Adrien fasché de voir qu'il avoit fait une faute irreparable, fut si piqué de cette liberté d'Apollodore, qu'il le bannit, & le fit enfin tuer cette année mesme sous quelque faux pretexte qu'il trouva. [Je ne sçay s'il ne l'auroit point banni dés auparavant.

a Dio, l.69.p. 789. c. d. Adri.v.p.9.e. Dio, l. 69. p. 789.790.

Allez peindre vos citrouilles.

&c.

Adrien partit enfin de Rome pour aller passer quelques années à visiter les provinces de l'Orient.] 'Il passa par Athenes selon Spartien. [Mais pour ce que cet auteur dit qu'il y fit, nous croyons le devoir raporter à son retour pour suivre Dion.] 'D'Athenes il s'en alla en Asie, où il consacra divers temples qui portoient son nom. Il fut dans la Cappadoce, d'où il amena beaucoup d'esclaves pour le service des troupes. Adri.v p.7.a. a.

'Il renvoya alors à Cosrhoés Roy des Parthes sa fille que Trajan avoit prise, & promit de luy renvoyer aussi son throne d'or, (ce qu'il ne fit pas neanmoins,) pour l'engager à vivre en paix avec les Romains, & ce semble aussi à le venir voir, comme il en pria les autres Rois & les Princes de ces quartiers là. Plusieurs Rois y vinrent; 'mais Pharasmane qui pouvoit estre le Roy d'Iberie, refusa insolemment d'y venir. Le Roy d'Albanie n'y vint pas non plus. 'Adrien traita d'autant mieux ceux qui le vinrent voir, qu'il vouloit que Pharasmane & les autres qui n'y estoient pas venus, eussent sujet de s'en repentir. [Il paroist qu'ils s'en repentirent effectivement, & qu'ils rechercherent son amitié:] '& en ayant eprouvé les effets par les presens qu'il leur fit, ils p. 10.e.

a|u.C.p.27.1.d. v.p.7.a|10.c|d. S.p.35.e. v. p. 7. a. b.

l'aimerent encore plus que les autres. Les Rois des Bactriens luy envoyerent aussi des deputez pour luy demander son amitié.

Arri. de Pont. p. 7. 'Nous apprenons de l'ecrit d'Arrien sur la navigation du Pont-Euxin, que Malasse Roy des Lazes, Resmagne Roy des p. 11. Abasques [ou Abasges,] Spadague Roy des Saniges, Staquimfax Roy des Zuques, tous peuples à l'orient ou au nord de cette mer, avoient esté faits Rois par Adrien.

Adri. v. p. 7. b. [Aprés avoir visité l'Asie, il passa en Syrie,] où il ne fut pas favorable à ceux d'Antioche. Spartien remarque qu'estant monté sur le mont Cassius [auprés de cette ville] pour y sacrifier, & pour y voir lever le soleil, il y fut surpris d'un orage; & le tonnerre tomba sur la victime & sur le prestre qui l'immoloit.

b|Dio, p. 792. c| Occo, p. 230| Nor. epo. p. 422. a Pagi, 131. §3. b Pet. doc. t. l. 13. p. 685. 'Il visita la Palestine & l'Arabie, & de là passa en Egypte, [a] estant déja dans sa 15[e] année, [c'est à dire à la fin de l'an 131, ou mesme en 132. [Ainsi ou il ne partit de Rome qu'en 131, ou il employa deux ou trois ans à venir de Rome en Egypte.] [b] Le P. Petau y met encore bien plus de temps.

Chr. Alex. p. 598. 'La chronique d'Alexandrie marque sur cette année que le colosse de Rhode "branla pour la premiere fois sous Adrien. "σαλευθη.

ARTICLE XI.

Edit perpetuel : Adrien va en Egypte : Musée d'Alexandrie : Histoire d'Antinoüs.

L'AN DE JESUS CHRIST 131, D'ADRIEN 14, 15.

Cusp. p. 351. a| Prosp|Onu. p. 222. b. c. '*Serv. Octavius Lenas Pontianus, & M. Antonius*[1] *Rufinus, Consuls.* 1.

SAINT Jerome marque sur cette année, que Salvius Julianus [l'un des jurisconsultes qu'Adrien consultoit toujours,] fit Vorb. p. 401. l'edit appellé perpetuel. 'On dit que c'estoit un recueil des regles que tous les Gouverneurs des provinces devoient observer, afin que la justice se rendist d'une maniere uniforme dans tout l'Empire.

[Adrien, selon ce que nous avons dit sur l'année precedente, travailloit en mesme temps à regler par luy mesme diverses choses dans les provinces de l'Orient : mais l'histoire ne nous apprend rien en particulier de ce qu'il y fit.]

1. Cassiodore, Idace, & la chronique d'Alexandrie, l'appellent Rufus.

L'AN DE JESUS CHRIST 132, D'ADRIEN 15, 16.

V.la note 9. *'Augurinus, & "Sergianus, Consuls.* Ch Alex|Idat| Prosp.

ªOn voit par quelques medailles qu'Adrien arriva à Alexandrie dans la 15ᵉ année de son regne,[c'est à dire vraisemblablement vers le milieu de celle ci, puisqu'il semble" n'avoir quitté l'Egypte que sur la fin de la suivante.]'Il entra en cette province par la Judée, & estant arrivé à Peluse, il y voulut voir le tombeau du grand Pompée, qu'il trouva tout ruiné; & il admira que celui à qui on avoit autrefois dressé des temples, n'eust pas mesme alors un tombeau. Il le fit rebastir, & fit les ᶜceremonies ordinaires pour les morts. ª Pagi, 131. § 3. V.la note 9. Dio.l.69.p.792. c Adri.v.p.7.b.

'Il trouva l'Egypte & Alexandrie telles que tous les auteurs les depeignent, pleines de peuples railleurs, legers, turbulens, toujours prests à la sedition. Dans une lettre qu'il en écrit à Servien son beaufrere, il pretend que les Chrétiens, les payens, les Samaritains, & les Juifs, y estoient toujours prests à changer de religion, n'adorant tous qu'un mesme Dieu, [c'est à dire apparemment leur fortune & leur interest.] Il ajoute que l'observation superstitieuse des astres & des augures leur estoit commune à tous. [Mais il eust trouvé bien des bons parmi ces méchans, s'il eust esté bon luy mesme.] 'Il parle d'un Patriarche qui venoit quelquefois en Egypte.'C'estoit assurément celui des Juifs.ᵇIl remarque une chose considerable, que dans Alexandrie tout le monde, jusqu'aux aveugles mesmes, avoit un métier, & que personne n'estoit oisif. Vop. v. Sat. p. 245. a. b. b. Pearf. de Ign. t. 3. p. 174. 175. ᵇ Vop. v. Sat. p. 245. b.

'Il paroist qu'on avoit osté à cette ville plusieurs de ses anciens privileges, [peutestre à cause de quelque sedition.] 'S. Jerome dit mesme" que les Romains l'avoient ruinée, & qu'Adrien la repara des le commencement de son regne. 'Lorsqu'il y vint il accorda aux habitans tout [ce qu'ils luy demanderent,] leur rendit leurs anciens privileges, & y en ajouta de nouveaux; de sorte qu'ils luy firent de grandes actions de graces. Mais des qu'il fut parti, ils le dechirerent luy & tous ceux qu'il aimoit le plus, par mille railleries sanglantes. Il le souffrit, en leur souhaitant neanmoins qu'ils eussent ce qu'ils meritoient. c. Hier. chr. V. § 5. Vop. v. Sat. p. 245. c.

'Dans le palais d'Alexandrie, qui tenoit le quart ou mesme le tiers de la ville, il y avoit un quartier appellé le Musée, parce qu'il estoit destiné pour les muses & les sciences. 'C'estoit là qu'estoient logez & entretenus les hommes de lettres, ᶜ qui estoient partagez en plusieurs " compagnies ou colleges, selon les sciences ou les sectes dont ils faisoient profession. 'Ils y Strab. l. 17. p. 793. 794. p. 794. a| Amm. l. 22. p. 235. a. ᶜ Dio. l. 77. p. 873. c| 880. b. συσσίτια. Strab. p. 794. a.

estoient entretenus des revenus assignez à cette maison : & ils y avoient mesme un pontife, que les Empereurs avoient soin

Amm.n.p 244. — d'y mettre. 'On attribue"cet établissement à Ptolemée Philadelphe, qui avoit mis en ce lieu sa bibliotheque : 'l'Empereur &c.

Suet.l.5.c.42. p.566|n|Athen. l.6.p 240.b. a Amm.l.22.p. 235. a. b Spart.n.S.p. 52. 1. d.e. c Phil.soph 22. p. 524. d. d c. e Athen. l.15.p. 677. c. f Adri.v.p.10.a.

Claude ajouta un second Musée à l'ancien. [a] Il y a toujours eu plusieurs personnes habiles en ce lieu : [b] & c'estoit un honneur fort estimé par les savans d'estre associé à cette academie, ou comme on parle quelquefois, à cette table, [c] où tous les plus habiles de la terre se rassembloient. [d] Adrien accorda cet honneur au sophiste Denys de Milet qu'il estimoit beaucoup, [e] & à un poete Egyptien nommé Pancrate. [f] Il n'eut garde de manquer à aller voir ce lieu lorsqu'il vint à Alexandrie : il fit diverses questions aux personnes de lettres qui y estoient, & il répondit à celles qu'ils luy proposerent.

Dio, l.77. p. 873. c|880.b. Amm.l 22.p. 234. 235. Spart.n.C.p. 36. 1. d.

'Caracalla abolit ce semble le Musée en l'an 216, avec les compagnies des hommes de lettres qui y demeuroient. [Mais il fut rétabli depuis,]'& subsista jusques aux guerres civiles"du temps d'Aurelien, qui ruinerent le quartier où il estoit, nommé Bruchium : 'de sorte que sur la fin du quatrieme siecle ce lieu estoit tout desert, & assez eloigné d'Alexandrie.

vers l'an 270. V. S. Eusebe de Laodicée.

Bir.p.176. Athen.l.15.p. 677. c.

[Durant qu'Adrien estoit en Egypte,] il voulut aussi visiter la Libye[Cyrenaïque]'qui est pres d'Alexandrie. On remarque qu'en chassant dans ces pays, il y tua un lion extremement grand, qui depuis longtemps ravageoit toute la province, & en avoit depeuplé divers endroits.

Dio,l.69.p.793. a|Adri v.p.7.c| n C.p.28 Eus. chr.n.p.214.

[Ce qui a particulierement rendu celebre le voyage d'Adrien en Egypte, est]'la mort d'Antinoüs, originaire de la ville de Bithyne, appellée depuis Claudiople, dans la Bithynie. Il n'est point necessaire d'en dire autre chose, sinon qu'il meritoit d'estre l'horreur du genre humain ; ce qui n'empeschoit pas qu'Adrien ne l'aimast beaucoup. Il tomba dans le Nil, sur lequel il navigeoit avec Adrien, & se noya, s'il en faut croire Adrien mesme. Mais Dion assure que la verité est qu'Adrien, dont la curiosité tentoit tout ce qu'il y a de plus detestable dans l'art magique, voulut immoler un homme[à l'enfer]pour se prolonger la vie. Mais il falloit un homme qui se consacrast volontairement à la mort ; [ce qui n'estant pas aisé à trouver :] & tout le monde s'en excusant, il fut contraint d'accepter l'offre qu'Antinoüs luy fit de sa vie.

Adri.v.p.7.c.

'Il le pleura comme une femme, dit Spartien. [Mais pour se consoler,]'il voulut que les Grecs en fissent une divinité ; &

ils le firent : 'de sorte qu'en peu de temps toute la terre se vit Dio,p.793.b.
pleine de statues de ce nouveau dieu. 'On luy eleva des tem- Spart.n.S.p.41|
ples en divers endroits, particulierement à Mantinée dans l'Ar- Thph.l.3 p.122.c|Spanh.
cadie, où Adrien luy en fit bastir un magnifique; [a] & il y établit l.7.p.552-657.
une feste & des jeux solennels en son honneur. [b] On luy donna a Spart.n.S.p.41.a|Scal.in
des prestres & des prophetes : [c] On luy entendit rendre des Eus.p.214.
oracles, qu'on tenoit neanmoins qu'Adrien avoit composez : b Spart.n.C.p.29|Eus.n.p.63.
[d] & les astrologues ayant reconnu quelque nouvel astre dans le 64.
ciel, ou feignant de se l'imaginer, on ne manqua pas de dire que c Adri.v.p.7.c.
c'estoit Antinoüs ; & Adrien fut bien aise de s'en flater. d Dio, l.69.p.793. b.

'Les payens mesme se moquoient de sa folie : [e] & cette b.
augmentation de l'idolatrie, qui en estoit en mesme temps la e Bar.132. § 10.
honte, fut favorable au Christianisme pour la détruire. Car 12|Chry.1.Cor.h 26.p.740.c.
tous ceux qui ont écrit contre les payens n'ont guere manqué
de leur reprocher ce nouveau dieu que tout le monde connois-
soit, pour leur faire voir ce qu'estoient ceux dont la divinité
pour estre un peu plus ancienne n'en estoit pas mieux fondée.
'C'est ce que nous lisons encore dans S. Justin, [que Dieu attiroit Just.ap.1.p.40.
1. à luy vers ce temps-ci mesme,] [1] dans les fragmens d'Hegesippe, c.
dans Athenagore, dans Tatien, dans S. Theophile d'Antioche,
dans Tertullien, dans S. Clement d'Alexandrie, dans Origene,
[& ensuite dans plusieurs autres.]

'Adrien bastit une ville au lieu où Antinoüs estoit mort, Dio,p.793.
2. [f] & où il estoit enterré : cette ville fut nommée [2] Antinople, [g] & a.
quelquefois aussi Adrianople. [h] On pretend qu'il ne fit que re- f Adri.v.n.S.p.41.1.d.
bastir une ancienne ville nommée Besa, ce qui fit que quel- g p.52.3.d.
ques uns l'appellerent Besantinoüs. [i] Une chronique en mar- h n.C.p.29.1.c.f.
3. que la fondation le 30 d'octobre, [3]] auquel il peut l'avoir ou i Chr.Al.p.598.
commencée, ou achevée.] 'Du tombeau de son Antinoüs il en Cl.adm.p.32.
fit un temple, [k] & ce fut là qu'on établit le grand culte de cette c
nouvelle divinité. On pretendoit qu'il s'y faisoit des miracles : k Ori.in Cels.l.3 p.132 l.5.p.
mais les payens mesmes ont reconnu que ce n'estoient que des 272.
faussetez & des illusions, ou de veritables crimes des magiciens.
'On trouve encore aujourd'hui beaucoup de monumens de Bir.p.187.
cette folle impieté d'Adrien, gravez sur diverses medailles.
Mais on remarque que toutes ces medailles sont greques, &
qu'il ne s'en rencontre point de latines.

1. *ap.Eus.l.4.c.8 p.121.122|Athen ap. Bar.132. § 11| Tati.p.149.d|Thphl 3.p.122.c| Tert.apol.c.13.p.15.b|n.p.6|Ori.in Cels.l.3.p.132|l.8.p.384|Clem.Alex.ad gent p.32.b.c.*

2. 'Quelquefois Antinò, Antinoé, [illegible], & Antinoüs. Spar.n.S p.41.1.d.c|52.2.d.e.

3. Sous les Consuls Aviola & Pansa, c'est à dire en 122 : [mais nous ne voyons pas que cela se puisse soutenir.]

Onu.p.222.d| Cuspiidat.&c. 'Hiberus, & Sisenna, Consuls.

[Sisenna est appellé Silanus par Cassiodore.

Nous n'avons rien à dire sur cette année, sinon qu'Adrien y peut avoir quitté l'Egypte, pour venir commencer la suivante dans la Syrie.]



ARTICLE XII.

Courses des Alains: Arrien visite & décrit la coste du Pont-Euxin.

L'AN DE JESUS CHRIST 134, D'ADRIEN 17, 18.

Adri.v.n.S.p. 19.1.d|Nor.ep. consl. p. 83. 'C. *Julius Servilius Ursus Servianus III, & C. Vibius Juventius Varus, Consuls.*

Adri.v.p.5.a. 'ADRIEN voulut honorer Servien son beaufrere, de ce troisieme Consulat, aprés les deux autres qu'il avoit eus sous Trajan, ["en l'an 107, & en 111.] Et il aima mieux qu'il fust Consul sans luy, afin qu'il eust l'honneur d'estre le premier. V. Trajan note 20.

Vop.v.Sat.p. 245.a. 'Durant qu'il estoit Consul, Adrien luy écrivit sur l'état d'Alexandrie & de l'Egypte: [ce qui nous donne tout lieu de croire qu'il n'avoit quitté l'Egypte que depuis peu.] c. 'Il envoya en mesme temps quelques petits presens à sa sœur [Pauline] & Dio,val.p.714. à Servien [son mari.]'Il semble que Pauline soit morte [vers ce temps-ci,] bientost aprés Antinoüs. Adrien ne luy fit rendre aucun honneur particulier, au moins d'abord, ce qui fit qu'on se moqua encore davantage de ceux qu'il avoit faits à Antinoüs.

Spanh.l.7.p. 633. 634. 'On trouve une Pauline qualifiée "deesse: mais ceux qui veulent que ce soit celle ci, avouent au moins que c'est une chose aussi peu certaine, [qu'elle est peu honorable à cette malheureuse princesse.]

Dio,l.69.p. 793.c. 'Adrien revint, [comme nous avons dit,] d'Egypte en Syrie, qu'il quitta aussi pour s'en retourner enfin en Occident. [Il prit Bir.p.176. peutestre son chemin par la Thrace & la Macedoine:] 'car il Arri.de Pon.p. 7.f. a visité ces provinces 'avec les environs de Byzance.[a] Il fut encore alors à Athenes, où S. Jerome dit dans sa chronique qu'il a Dio, p.795. passa[1] l'hiver. p.793.c.d. 'Aprés qu'il eut quitté la Syrie, les Juifs prirent les armes, & formerent une guerre [d'environ trois ans,] où les Romains souffrirent beaucoup, & eux encore plus. [Mais nous 1.

1. Il le dit de l'hiver qui commença en 131, & finit en 132: mais nous ne voyons pas moyen de le suivre en ce point.

n'en

n'en parlons pas ici, parcequ'elle aura son titre particulier.

'Dion aprés avoir fait l'histoire de cette guerre, parle d'une autre qui peut [s'estre faite en mesme temps,] savoir de celle des Alains ou Massagetes, & de Pharasmane leur Roy. Ils firent de grands ravages dans le pays des Medes, entrerent aussi dans l'Armenie, & jusque dans la Cappadoce, dont Flavius Arrianus estoit alors gouverneur. Ils se retirerent enfin, arrestez par la crainte d'Arrien, & adoucis par les presens de Vologese [qui pouvoit estre Roy de l'Armenie.] 'On a encore un ordre & une instruction donnée par Arrien pour la marche de l'armée Romaine envoyée contre les Alains, & pour le combat auquel on se preparoit. On y voit les differentes troupes de plusieurs pays dont cette armée estoit composée, avec les officiers qui les conduisoient. 'Le General estoit un nommé Xenophon [qui pouvoit commander les troupes de la province sous le gouverneur.] Car Arrien luy prescrit à luy mesme ce qu'il a à faire. p. 794. d. Arri. in Al. p. 69. 76. p. 72.

'Nous avons aujourd'hui en grec une navigation du Pont-Euxin, qui n'est que comme une lettre & une relation adressée à l'Empereur Adrien par Arrien. [C'est apparemment cet Arrien gouverneur de la Cappadoce dont nous venons de parler.] Il commandoit alors à Trebizonde & aux environs, [soit que ces pays fussent du gouvernement de la Cappadoce, comme cela peut estre, soit qu'il ait eu une commission particuliere pour les visiter, soit qu'il ait aussi esté gouverneur de cette partie du Pont.] Il commence sa relation par son arrivée à Trebizonde, où Adrien faisoit alors bastir un temple de Mercure. 'Il s'embarqua à Trebizonde pour aller faire le tour du Pont-Euxin du costé de l'Orient. Il faisoit faire l'exercice aux soldats Romains qui estoient en garnison sur les costes, '& leur payoit leur montre. Il y visitoit toutes choses, & n'oubloit pas les malades. Il mandoit à Adrien l'état où il trouvoit les choses, & luy donnoit sur cela quelques avis par des lettres écrites en latin. de Pont. p. 1. p. 2. p. 3. 6.

'Il passa la riviere du Phase, dont il remarque que l'eau nage longtemps sur celle de la mer, parcequ'elle est extremement legere. Elle se garde plus de dix ans sans se corrompre. 'Il y avoit là un chasteau gardé par quatre-cents soldats Romains, & un bourg habité par des veterans, & par quelques gents de mer. Arrien ordonna d'y faire un nouveau fossé pour la sureté du bourg. Il termina sa navigation à Sebastople, 'où p. 5. p. 6. p. 11.

p. 2. 3. estoit la derniere garnison Romaine. 'Il fut attaqué dans ce voyage d'une grande tempeste, dont un de ses vaisseaux fut brisé.

p. 7. 'Entre les peuples barbares dont il costoya le pays, les plus voisins de Trebizonde, & aussi les plus belliqueux, estoient les Sannes nommez Drilles par Xenophon. Ils n'avoient point de Rois. Ils avoient autrefois payé tribut aux Romains; & Arrien promet à Adrien de les y reduire de nouveau, ou de les exterminer. [Il ne fit pas le dernier: car plusieurs siecles aprés on parloit encore des Tzanes, qui sont sans doute les mesmes que les Sannes.] Il paroist que ces Sannes tenoient une partie de la Colchide, que l'on distinguoit fort alors du pays des Lazes: [car depuis, cela a passé pour la mesme chose.]

p. 7-10. 'A la relation de son voyage il joint une description de la p. 11-15. coste [de l'Asie] depuis Byzance jusqu'à Trebizonde, '& une autre du pays qui est depuis Sebastople jusqu'au Bosphore Cimp. 11. merien, & depuis ce Bosphore jusqu'à Byzance, 'afin qu'Adrien pust prendre sur cela ses mesures, s'il vouloit entrer dans les affaires du Bosphore, dont il luy mande que le Roy nommé Cotys estoit mort depuis peu de temps.

[Nous parlerons plus amplement dans la suite, de ce qui rep. 10. garde Arrien auteur de cette relation,]'qui nous apprend encore que l'Empereur faisoit faire alors un port à Trebizonde. Adri.v.n.C.p. 28. 2. b. 'On croit y trouver quelque marque qu'elle n'a esté faite qu'aprés la mort d'Antinoüs.



ARTICLE XIII.

Adrien bastit à Athenes, revient à Rome, y reçoit le Roy d'Iberie, tombe malade, adopte L. Verus.

L'AN DE JESUS CHRIST 135, D'ADRIEN 18,19.

Nor.ep.conf. p. 83.|Idat| Cusp.p.352.b. a Eus.chr.n.p. 214. 215. *'Lupercus[a] Pontianus, & Rufus Atilianus, Consuls.* NOTE 11.

a ADRIEN passa, comme nous avons dit, [cette année] l'hiver à Athenes, où il fut admis aux plus grands mysteres d'Eleusine, differens de ceux ausquels il avoit esté receu [neuf ou dix ans auparavant.] On pretend que ces grands mysteres ne se celebroient que tous les quatre ans, dans la seconde année chr. de chaque Olympiade: '& le commencement de l'an 135 estoit la seconde année de l'Olympiade 228.

'Comme ce prince aimoit extremement les mœurs & les sciences des Atheniens,'dont il avoit esté " le magistrat en l'an 112, avant que d'estre Empereur, [a] il prit en ce temps-ci l'habit de cette dignité pour celebrer avec eux leur grande feste de Bacchus, '& il voulut bien peutestre se faire [une seconde fois] leur magistrat pour la celebrer: car selon Spartien il le fut estant Empereur.'Il leur donna diverses choses, beaucoup d'argent, de grands revenus en blez, [1] & toute l'isle de Cefalonie. 'Il y fit aussi divers bastimens magnifiques, entre lesquels on remarque une bibliotheque dont l'ouvrage estoit merveilleux. 'Il les avoit commencez [en quelqu'un de ses autres voyages,] & les dedia en celui-ci.

(Marge : ἄρχων. — Vict. epit. — Adri. v. n. S. p. 34. 2. c. — a Dio, l. 69. p. 795. a. — Adri. v. p. 9. d/n. C. p. 25. 2. a. b/S. p. 34. 2. f. — Dio, p. 795. a. — Hier. chr. — Vhel. p. 437. — Adri. v. p. 7. a.)

'Il acheva aussi alors un temple de Jupiter Olympien, [b] commencé selon Philostrate, " il y avoit 560 ans. [c] Mais il s'y consacra un autel à luy mesme. Il y mit un dragon qu'on luy avoit envoyé des Indes. Il permit encore à tous les Grecs en corps de luy bastir un temple appellé Panellenion, [d] qui faisoit ce semble une partie de celui de Jupiter, [e] & établit pour cela " des jeux. [f] Enfin il sembla avoir fait d'Athenes une ville toute nouvelle: [g] & il y en avoit en effet un quartier qui portoit son nom. [h] On y voit encore aujourd'hui diverses marques des depenses que fit Adrien " pour l'embellir. [i] Vheler raporte une ordonnance de ce prince sur le debit des huiles, où l'on apprend que les affaires se jugeoient à Athenes par le Senat & par le peuple assemblé par " le magistrat, avec appel au Proconsul ou à l'Empereur.

(Marge : Κα. — ἀγῶνα. — &c. — ὁ στρατηγὸς. — a|Dio, p. 795. a| Vheler, p. 472. — b Philst. soph. 25. p. 532. c. d. — c Dio, p. 795. a| Adri. v. p. 7. a| Spanh. l. 8. p. 743-745. — d Adri. v. n. C. p. 26. 1. f. — e n. S. p. 50. 1. f. — f Euf. chr. n. p. 215. 1. — g Adri. v. p. 10. a. — h Vhel. p. 421. 436. 440. 472. — i P. 470.)

'Les Atheniens employerent une partie de l'argent qu'il leur donna à bastir une ville dans l'isle de Delos, qu'ils appellerent la nouvelle Athenes d'Adrien, ou l'Olympique. 'On a encore à Venise une inscription " de ces Atheniens de Delos. 'Mais il ne reste plus que quelques mazures, tant de cette ville, que de tous les autres bastimens magnifiques que la superstition des payens avoit elevez dans la mesme isle.

(Marge : Euf. chr. n. p. 215. 1. — Grut. p. 405. — V. la note 21. — Vhel. p. 95. &c.)

'Adrien retourna enfin à Rome, [k] où l'on trouve qu'il estoit le 3 may de cette année. [l] Dion remarque que dans les spectacles qui furent representez ensuite, le peuple luy demandant la liberte d'un des cochers du cirque qui appartenoit à un particulier, il répondit: Il n'est pas digne des Romains de me demander que je donne la liberté à celui qui ne m'appartient pas, ni

(Marge : Dio, p. 795. b. — k Grut. p. 315. 9. — l Dio, l. 69. p. 795. b.)

1. 'Dans une inscription la ville de Pale en Cefalonie se qualifie libre & gouvernée par ses loix, αὐτόνομος. L'inscription est adressée à l'Empereur Adrien Olympien. (Rein. p. 355.)

de vouloir forcer celui à qui il appartient de la luy donner.

[Il faut apparemment raporter à ce temps-ci ce que dit Aurele Victor,[qu'aprés qu'Adrien fut revenu à Rome, il s'appliqua tout à fait, à l'imitation des Grecs & de Numa, à établir des ceremonies, des loix, des professeurs des sciences, & des"lieux pour les exercer. Il institua un college pour apprendre les belles lettres, à qui l'on donna le nom d'Athenée: & on commença de celebrer à Rome les mysteres d'Eleusine tout de mesme qu'à Athenes.

gymnasia.

Dio, p. 794. d. e. 'On met vers ce temps-ci que Vologese & les Jazyges envoyerent à Rome des ambassadeurs. Adrien les conduisit au Senat: & le Senat l'ayant prié de leur faire réponse, il dressa pour cela un memoire, & le leur lut. Les Jazyges envoyoient pour confirmer la paix avec les Romains; & Vologese pour faire quelques plaintes de Pharasmane, [apparemment de celui qui estoit Roy d'Iberie,] lequel vint luy mesme à Rome avec sa

Adri. v. p. 9. a. femme & son fils. 'Il fit de fort grands presens à Adrien; & Adrien magnifique envers tous les Rois luy en fit de plus grands qu'à aucun autre. On marque entre autres qu'il luy donna un

Dio, l. 69 p. 794. c. elephant, & une compagnie de 500 hommes. 'Il luy augmenta mesme ses Etats, luy permit de sacrifier dans le Capitole, luy fit dresser une statue à cheval, & voulut voir un exercice militaire qu'il fit avec son fils & les principaux de sa Cour.

Adri. v. p. 9. a. 'Cependant, [par une bizarrerie assez étrange,] aprés tant d'honneurs & de presens, il fit paroistre dans l'amphitheatre 300 criminels revétus de casaques enrichies d'or, pour se moquer de ce que Pharasmane luy en avoit donné de semblables. [Ce ne fut sans doute que lorsque ce prince s'en fut retourné.]

p. 11. b|13. e. 'Aprés qu'Adrien eut fait, pour ainsi dire, le tour du monde, il tomba dans les dernieres années de sa vie en une incommodité tres fascheuse, [qui ne finit que par sa mort,] causée, à ce qu'on pretendoit, par l'habitude qu'il avoit prise d'aller tou-

a. S. p. 57. 1. 21 Dio, p. 796. c. a Dio, l. 69. p. 795. c|796. c. jours la teste nue quelque temps qu'il fist. 'C'estoit une" langueur qui le dessechoit peu à peu, [a] accompagnée d'un grand saignement de nez, qui luy avoit toujours esté ordinaire, mais qui s'estant beaucoup augmenté, [& ayant epuisé son sang,] le fit devenir hydropique.

φθόη.

p. 795. c. b Adri. & Ver. v. p. 11. b. c|13. e|14. c. 'Desesperant de pouvoir guerir, [b] & se voyant déja avancé en age, il songea à adopter diverses personnes pour luy succeder. Il pensa à Servien son beaufrere, quoique agé de 90 ans, à Fuscus [son petit-neveu] petit-fils de Servien, à Pletorius Nepos son an-

cien & intime ami, & à un Terentius Gentianus, fort aimé du Senat. Mais la pensée mesme qu'il avoit eue d'elever ces personnes à l'Empire, les luy rendit tous odieux. Nous verrons qu'il fit mourir les deux premiers.'Il regarda Nepos comme son ennemi,'quoiqu'ils se fussent aimez dès le vivant de Trajan,[a] & qu'ils vécussent si familierement ensemble, qu'il trouvoit bon que Nepos s'excusast de le laisser entrer quand il le venoit voir dans ses maladies. Adri.v.p.7.d. p. 2. c. a p. 11. c.

'Enfin malgré le sentiment de tout le monde, il se determina à L. Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus: car on luy donne tous ces noms, ausquels par son adoption il ajouta encore ceux d'Ælius & de Cesar.'On voit par l'histoire que Spartien a faite de ce prince, qu'il avoit beaucoup de noblesse, de l'esprit, & quelque erudition, mais rien d'ailleurs qui fust digne d'une si grande fortune, ne songeant qu'au divertissement & au plaisir.'Aussi on tenoit que cela s'estoit fait par quelques raisons secrettes que l'histoire n'exprime pas. 'Dans la lettre à Servien, [écrite, comme nous croyons, en 134,] Adrien marque que les Alexandrins avoient bien dit des choses contre son fils Verus. d|13.b. Note 12. p. 15. 16. Ver.v.p.14.c. Saturn. v. p. 245. c.

'Il estoit mesme d'une complexion & d'une santé extremement foible,'jusqu'à vomir le sang. [b] Et on pretend qu'à cause de cela Adrien se repentit bientost de l'avoir adopté; [c] & qu'il dit au Prefet, qu'il avoit perdu inutilement bien de l'argent à donner aux soldats & au peuple pour cette adoption. Le Prefet redit cette parole; de sorte qu'estant venue jusqu'à L. Verus, elle luy causa un chagrin qui peut avoir contribué à avancer sa mort: & le Prefet en perdit sa charge. Ver.v.p.14.d. Dio, l. 69. p. 795 c. b Ver.v.p.14.d. c p. 16. b.

[Il est aisé de croire qu'Adrien vit bien que Verus ne vivroit pas longtemps,]'sans croire qu'il l'ait appris des astres, comme Spartien nous le voudroit persuader. [Mais cet historien a apparemment raison]'de rejetter ce que quelques uns disoient, qu'Adrien avoit mesme eu le dessein de casser l'adoption qu'il en avoit faite, & de prendre une autre personne en sa place.'Il remarque que cette adoption fut differente de toutes celles que les Empereurs avoient faites jusques alors. [Mais il n'explique pas assez en quoy consistoit cette difference. p. 14. 15. p.14.d|15.b|16.d. p. 13. 14.

'Verus doit avoir esté adopté cette année au plustard,]'s'il est vray, comme Spartien le dit plusieurs fois, qu'aprés son adoption il fut Preteur, & deux fois Consul. [L'autorité de Spartien n'empesche pas neanmoins que plusieurs personnes habi- p. 14.c|Adri.v. p. 11.c|Onu.in fast. p. 223.b.

les ne croient * qu'il faut differer son adoption jusques à l'année suivante, estant bien difficile de croire qu'il ait eu des celle-ci le nom d'Ælius & le titre de Cesar. Mais il peut n'avoir eu l'un & l'autre que quelque temps aprés son adoption.] 'Diverses inscriptions nous assurent qu'il a eu la puissance du Tribunat:'& on croit que ce n'a esté [1] qu'en 137; [d'où vient qu'elle est toujours jointe avec le second Consulat qu'il eut en la mesme année.] 'On marque qu'il portoit la pourpre, mais sans or.

* Note 13. — Bir. p. 189. — Pagi, 136. § 6. — 1. — Albin. v. p. 80. a. — a Adri. v. p. 11. d | Ver. v. p. 14. c. — Note 14. — Ver. v. p. 14. d. — Grut. p. 23. 12. — Pagi, 137. § 1.

a On fit de grandes réjouissances à son adoption; ensuite de laquelle ayant aussitost esté fait Preteur selon Spartien, il fut "envoyé gouverner la Pannonie. 'Il réussit assez dans cet emploi, & parut, dit Spartien, avoir quelque capacité pour la conduite des armées. [Il paroist donc qu'il y fit quelque guerre:] Et une inscription de l'an 137 luy donne le titre d'Imperator. 'On pretend neanmoins que c'est une faute.

ARTICLE XIV.

Cruautez d'Adrien: De Jule Severe: L. Verus meurt; Antonin est adopté en sa place par Adrien.

L'AN DE JESUS CHRIST 136, D'ADRIEN 19, 20.

Onu. p. 223. b | Idat. Kirc. l. 3. c. 14. p. 443.

'*L. Ceionius Commodus* [*Verus*,] *& Sex. Vetulenus Civica Pompeianus, Consuls.*

Nor. ep. cons. p. 98. — Ver. v. p. 26. b. — 2.

[LE premier de ces Consuls est celui que nous venons de voir avoir esté adopté par Adrien.] 'On croit que son collegue estoit son beaufrere, [2] frere de sa femme. [Il y auroit encore plus de fondement de le faire] 'son propre frere, [mais de mere seulement.

Comme les fastes & diverses inscriptions de cette année parlent de Verus jusqu'aprés le 10 d'aoust, sans luy donner les noms d'Ælius & de Cesar, c'est un marque qu'il ne les a pas eus des l'année precedente. Et c'est sur cela que beaucoup de personnes croient qu'il ne fut adopté qu'en celle-ci.]

Aur. Vict. — Adri. v. p. 13. a | not. — &c.

'Aprés son adoption, Adrien se retira à Tivoli, [d'où on voit qu'il " revenoit quelquefois à Rome. 'Il fit faire à Tivoli des bastimens magnifiques; comme on le voit mesme par ce qui en

1. parcequ'on ne trouve jamais *Trib. pot. II.*

Spart. n. C. p. 14. 2. a.

2. Si la femme de Verus fille de Nigrinus estoit Domitia Lucilla, comme on le pretend, [tous ces noms n'ont aucun raport avec ceux de Civica.]

reste encore aujourd'hui. Aurele Victor dit qu'il s'y laissa tout à fait aller à la molesse & aux delices, ne songeant qu'à des festins, à des tableaux, à des statues, & à d'autres choses semblables: [mais ces roses furent bien meslées d'épines pour luy, & pour beaucoup d'autres. Car outre ses incommoditez ordinaires,] 'il eut une perte de sang qui luy pensa oster la vie; ensuite de quoy il s'abandonna à sa cruauté naturelle qu'il avoit retenue jusques alors, '& fit mourir diverses personnes, les uns par des moyens secrets, les autres par une violence ouverte. p. 11. a d.

'Entre ceux-ci furent Servien son beaufrere, & Fuscus petit-fils de Servien, accusez d'avoir formé des desseins contre l'Empire, & d'avoir esté fasché de l'adoption de L. Verus. Servien estoit agé de 90 ans, " & Fuscus n'en avoit que 18. 'On raporte que Servien en mourant prit le ciel à témoin de son innocence, & demanda qu'Adrien pour punition de son injustice souhaitast de mourir, & ne le pust. [Nous ne voyons pas precisément en quelle année cela se fit.] 'Il semble mesme par un endroit de Spartien, que ce ne fut que tres peu avant la mort d'Adrien. c|Dio, l. 69. p. 795. c. &c. Dio, p. 795. c. d. Adri. v. p. 12. d.

[C'estoit apparemment pour excuser tant de cruautez,] 'qu'Adrien plaignoit le malheur des Princes, à la vie desquels on ne croit jamais, disoit-il, qu'on ait attenté, que quand ils ont esté tuez. Il devoit à Domitien l'invention de cette pensée, [qu'on ne trouve point avoir esté celebre parmi les bons Princes.] Avid Cass. v. p. 40. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 137, D'ADRIEN 20, 21.

'*L. Ælius Cæsar II, & P. Cœlius Balbinus Vibullius Pius, Consuls.* Onu. p. 223. c| Idat &c|Pagi, 137. § 1.

a Une inscription dressée en l'honneur de ce Balbin designé Consul, fait voir que c'estoit une personne de grande consideration. Il avoit esté fait Patricien par Adrien. [Cœlius Balbinus que le Senat fit Empereur en l'an 237, estoit sans doute descendu de luy. a Grut. p. 393. 6.

Nous croyons pouvoir mettre "au commencement de cette année la fin de la guerre des Juifs,] 'dont l'opiniatreté fut enfin domptée par la conduite & le courage de Julius Severus, 'qu'Adrien envoya ensuite gouverner la Bithynie, parceque cette province avoit besoin d'un homme d'autorité, & en mesme temps sage & juste comme il estoit. Aussi il y regla si bien les affaires & des particuliers & du public, que son nom estoit encore celebre dans cette province plus d'un siecle aprés. Adrien écrivit [de Tivoli] au Senat sur la guerre des Juifs; [& V. la note 9. Dio, l. 69. p. 793. 794. p. 794. c.

assez vraisemblablement lorsqu'elle fut tout à fait finie.

[La Bithynie avoit esté gouvernée par des Proconsuls avant que Trajan y envoyast Pline,comme on le peut prouver par divers endroits de Pline mesme. Ainsi l'on voit que c'estoit une province du departement du Senat. Mais les Empereurs l'ayant voulu avoir pour eux,]'donnerent au Senat la Pamphylie en échange. Dion ne le dit qu'à l'occasion de Julius Severus: [ce qui n'empesche pas absolument que Trajan ne l'ait pu faire lorsqu'il y envoya Pline.]Il y a neanmoins bien de l'apparence que la commission de Pline fut extraordinaire, & qu'aprés luy,[ou aprés]'Clement qui luy succeda, [a] elle fut encore gouvernée par des Proconsuls jusqu'à ce Severe. [b] On trouve que Julius Canditus[ou Candidus] a esté Proconsul [1] de Pamphylie sous Adrien avant la mort de l'Imperatrice Sabine. 1.

Dio,val.p.714. Spanh. l.6.p.566. Plin.l.10.ep.52.p.600. a Spanh.p.566. b Fabret.c.8.p.250.

L'AN DE JESUS CHRIST 138, D'ADRIEN 21.

'Camerinus, & Niger, Consuls.

Idat|Prosp.&c.

[L. Verus"avoit ce semble passé une partie de l'année precedente dans la Pannonie.]'En estant revenu, & ayant preparé un fort beau discours, qu'il devoit faire à Adrien le premier jour de janvier[de cette année,]'il mourut ce jour là mesme en dormant, d'un medicament qu'il avoit pris, & qui se trouva trop fort pour luy.'Dion dit qu'il fut emporté par une grande perte de sang.[c]Son corps fut mis dans le tombeau qu'Adrien avoit commencé pour luy mesme, & qui ne fut achevé que sous Antonin.'On luy fit des funerailles imperiales, afin qu'au moins il parust Empereur aprés sa mort:'On luy decerna aussi [2] une apotheose;'& Adrien luy fit bastir des temples en diverses villes. 2.

V. la note 14. NOTE 15. Adri.v.p.11.e|15.b.c. Dio, l.69.p.796.c. c Bar.140.§2. Ver.v.p.16.b. Occo,p.246. Ver.v.p.16.c.d.

'Il avoit epousé la fille de Nigrinus qu'Adrien avoit fait mourir [en 119.]'Quelques uns la nomment Domitia Lucilla, ["mais on ne voit pas qu'ils en aient de fondement.] [d] Verus en eut un fils, dont Adrien prit soin comme de son petit-fils :] & c'est ce L.Verus que nous verrons regner dans la suite avec M.Aurele.['Il laissa aussi plusieurs filles, [e] dont l'une fut fiancée par Adrien à M. Aurele en l'an 135; [mais il ne l'epousa pas. On croit que c'est celle"qui est nommée Fabia,& dont l'histoire ne parle que trop.]

Adri.v.p.11.d. n.C.p.14.2.a| Occo,p.247. d Ver.v.p.16.d. M.Aur.v.p.28.c. e p.25.c. NOTE 16. V.M. Aurele note 2.

Spon, p. 328.

1 'Comme l'inscription où on le lit est à Megare dans la Grece, quelques uns croient[que Candide estoit Proconsul d'Acaïe, &]que πάν φυλαι ne marque pas les peuples de la Pamphylie,[comme a traduit Fabretti;] mais toutes les tribus & tous les peuples qui dedioient la statue, [mais qui ne se trouveront point marquez. Je doute que ce sens puisse estre bon.]

2. *Divus Verus*. Mais n'est-ce point son fils ?

Aprés

1. 'Apres la mort de L. Verus, Adrien fut [1] quelque temps à deliberer sur ce qu'il feroit [pour donner un successeur à l'Empire.] Enfin se voyant meprisé par le Senat, dit Aurele Victor, à cause de la foiblesse de son esprit, '& fort pressé par sa maladie, 'il se declara en faveur de Tite Antonin, & il ne pouvoit faire un meilleur choix pour l'Empire: ce fut à condition que Antonin adopteroit M. Annius Verus, appellé depuis M. Aurele, & L. Verus le fils, dont nous venons de parler. Il luy donna du temps pour deliberer s'il vouloit accepter cette adoption: [& Antonin l'ayant acceptée,] elle se fit le 25 fevrier ["de cette année.] 'Antonin receut en mesme temps la puissance Proconsulaire, & celle du Tribunat, & mesme le titre d'Empereur, "de la mesme maniere que l'avoient les Augustes, [2] [ce qui n'a peutestre esté donné avant luy à aucun de ceux qui n'estoient encore que Cesars.] Ver. v. p. 16. e. Adri. v. p. 11. e. T. Ant. v. p. 18. c. NOTE 17. Pagi, 138. § 2. NOTE 18. 2.

'Beaucoup de personnes furent mecontentes de cette adoption, particulierement "Catilius Severus Prefet de Rome, qui songeoit à s'elever luy mesme à l'Empire. Il en fut puni par la perte de sa charge, [quoiqu'on ne la quittast d'ordinaire qu'avec la vie. Adri. v. p. 12. a. V. § 2.

Sabine femme d'Adrien ne mourut apparemment qu'aprés l'adoption d'Antonin,] 'puisque dans une inscription il l'appelle sa mere.'On croit, comme nous avons déja dit, qu'Adrien la fit empoisonner, 'ou la reduisit à se faire mourir elle mesme. 'Il ne laissa pas d'en faire une deesse, [luy important peu qu'elle fust dans le ciel ou dans l'enfer, pourvu qu'il n'eust pas à souffrir sa mauvaise humeur, ou qu'il satisfist la sienne propre.] Onu. p. 223. f. g. Adri. v. p. 11. d. Vict. epit. Bir. p. 186.

ARTICLE XV.

Mort malheureuse d'Adrien; le Senat veut condanner sa memoire.

[LA maladie d'Adrien augmentoit toujours:] 'il la souffrit longtemps avec assez de force & de tranquillité. Mais elle luy devint enfin insupportable, parcequ'il sentoit presque dans tous ses membres de violentes douleurs.'Dion écrit qu'il eut recours à la magie, & par ce moyen il vida une fois les eaux dont son corps estoit rempli. Elles revinrent neanmoins aussitost, & son mal croissant de plus en plus, il mouroit en quel- Vict. epit. Dio, l. 69. p. 797. c.

1. *Diu anceps quid faceret*, dit Spartien. Cela ne peut aller au plus qu'à six semaines.
2. Avant leur nom: *Imp. Ælio Cæsari Antonino &c.*

Vict. epit. que forte tous les jours. 'On pretend qu'emporté de chagrin & Aur.V|Adri.v. p.12.a.d|Ant. v. p. 17. c|Heliog.p 103.c. d'impatience, il fit mourir plusieurs Senateurs, '& ordonna à Antonin d'en faire tuer beaucoup d'autres, qu'Antonin fut obligé de tenir cachez pour leur pouvoir conserver la vie. a Heliog v.p. 103. d. e. ª Cela alla si loin, qu'on écrit qu'il estoit devenu fou & furieux: "& l'on consulta des oracles pour chercher quelques remedes &c. à cette demence, qui diminua un peu dans la suite.

Dio, l.69.p. 797. c. [Ce qui est plus certain,] 'c'est que ne pouvant plus souffrir ses douleurs, il demanda plusieurs fois une épée & du poison pour finir sa vie, promettant pour cela & impunité & de l'argent. Mais personne ne luy en voulut donner. Adri.v p.12.b. 'Il falut un jour luy arracher le poignard des mains: & un medecin à qui il avoit Vict. epit. demandé du poison, aima mieux se tuer luy mesme. Dio.p.797.c.d. 'Il conjura plusieurs fois ses plus fideles domestiques de le tuer: '& il contraignit un Jazyge nommé Mastor de le luy promettre: mais il Adri.v.p.12.b. s'enfuit. 'Un autre qu'il avoit aussi engagé à le luy promettre, fut decouvert, & Antonin estant accouru à sa chambre avec les Prefets [du Pretoire] pour le prier de supporter son mal avec patience, il se mit en colere, & voulut faire tuer celui qui avoit Vict. epit. decouvert la chose: mais Antonin le sauva. 'On le gardoit avec Ant.v.p.17.d. grand soin, depeur qu'il ne se fist quelque violence, 'à quoy An-Adri.v.p.12.b. tonin veilloit extremement, 'croyant meriter le nom de parricide s'il eust negligé de luy conserver la vie autant qu'il pou-Dio,p.797.d. voit. 'Ainsi il estoit reduit à pleurer les maux qu'il souffroit, & de ce qu'estant le maistre de la vie des autres, il ne l'estoit pas Adri.v.p.12.b. de la sienne propre. 'Il ne laissoit pas parmi tout cela de veiller à la conduite de l'Etat.

a. 'Spartien raporte l'histoire de deux aveugles gueris alors par Adrien: mais il avoue en mesme temps qu'un "historien plus Marius Maximus. a.S.p.58.1.d. ancien que luy, dit que c'estoient des miracles feints, '& une adresse d'Antonin qui vouloit encourager Adrien à esperer de guerir, afin qu'il supportast son mal avec plus de patience.

v.p. 12. d. [Adrien estoit alors à Rome,] 'où ayant laissé Antonin, il s'en Dio, l.69 p. 797. c. alla à Bayes [dans la Campanie. Ce fut là que] las des regles des medecins, dont il disoit souvent que le grand nombre ne servoit qu'à le tuer, il abandonna toute sorte de regime, buvant & mangeant ce qui luy estoit le plus contraire: & par ce moyen il finit enfin ses maux temporels avec sa vie, [pour estre precipité dans les supplices eternels. Il entrevit ce malheur en mourant,] Adri.v.p.12.d. '& le marqua par des vers celebres qu'il fit alors.

d.e|Dio,l.69.p. 797. e. 'Il mourut à Bayes "le 10 de juillet, agé de 62 ans, 5 mois, & 17 Note 19.

1. jours, aprés avoir[1] regné 20 ans & 11 mois moins un jour.[a] Antonin qu'il avoit mandé lorsqu'il se vit à l'extremité, arriva assez tost pour le voir mourir selon Spartien;[b] d'autres semblent dire qu'il ne vint qu'aprés.[c] Il fut enterré à Pouzoles dans la maison de Ciceron, [ou plutost il y fut seulement brulé][d] Car Antonin apporta ses cendres à Rome, les exposa dans les jardins de Domitia,[e] & les mit enfin dans le mausolée qu'Adrien s'estoit fait bastir auprés du Tibre; celui d'Auguste estant tout rempli. Eutrop. a Adri.v.p.12.d. b M. Aur.v.p.24.c|n.C.p.41.1.d. c Adri.v.p.12.d|13.b. d Ant.v.p.18.c|n.C.p.50 1.b. e Dio, l.69.p.797.c.

[f] Les cruautez qu'il avoit exercées au commencement & à la fin de son regne, l'avoient tellement fait haïr de tout le monde, que le Senat voulut mesme casser tout ce qu'il avoit fait, bien loin d'en vouloir faire un dieu. Il demandoit aussi la punition de quelques personnes qui s'estoient elevées en abusant du trop grand credit qu'il leur avoit donné. Ainsi tous les Senateurs s'opposerent d'abord à la demande que fit Antonin pour luy decerner les mesmes honneurs qu'aux autres Empereurs. f c|758.d|Adri.v.p.13.b. Dio, val.p.717. Eutr|Ant.v.p.18.c.

Mais Antonin ayant enfin representé que si on condannoit la memoire d'Adrien, & tout ce qu'il avoit fait, il falloit donc casser aussi son adoption, & par consequent le degrader de l'Empire; le respect qu'on eut pour ce prince, qui joignoit les larmes à ses prieres, fit que le Senat luy accorda tout ce qu'il voulut, surtout lorsqu'on vit paroistre, disent les historiens, un grand nombre de personnes qu'on croyoit qu'Adrien avoit fait tuer, & qu'Antonin avoit conservées en les cachant. On craignoit aussi les soldats [affectionnez à Adrien. Ainsi un mort haï de tout le monde comme un homme cruel & sanguinaire, fut placé dans le ciel comme une divinité; ou bien tous les Senateurs Romains estoient des fous & des impies.] Antonin luy fit bastir un temple à Pouzoles, & luy fit decerner malgré tout le monde une infinité d'honneurs. Dio, l.70.p.799.a. Note 20. Aur.V|Heliog.v.p.103.c. Dio,p.795.a.b. Adri.v.p.13.b. b|Ant.v.p.17.c.d|18.c.

[Ce qu'Antonin fit de plus digne de la pieté dont on le loue,] fut de demander au Senat la grace [& le rappel] de ceux qu'Adrien avoit condannez, ajoutant qu'Adrien l'eust fait luy mesme [s'il eust vécu davantage.] Ant.v.p.19.a.b.

1. On trouve une medaille qui marque sa 21e année, & on croit qu'elle a pu estre frapée par avance. Nor. epo p.3..



ARTICLE XVI.

Malheurs arrivez du temps d'Adrien: Son tombeau & ses edifices: Divers nouveaux reglemens faits par luy.

Adri.v.p.10 d. 'ON marque du temps d'Adrien une inondation du Tibre, des famines, des tremblemens de terre, & une peste. Il remedia autant qu'il put aux maux que ces fleaux avoient causez, & soulagea par ses liberalitez beaucoup de villes qui en avoient esté affligées.

p. 11. b. 'Il tira l'eau du lac Fucin [pour le secher, comme Claude avoit tasché de faire avant luy.

p.9.d|Chr.Al. p. 593. Adri.v.n.C.p. 34. 2. f. a v.p.10.2. b Euf.chr.n.p. 215. 1. c Adri.v.n.S.p. 53. 1. d. v. p. 9. e. Nous avons déja parlé]'de plusieurs edifices qu'il a faits, ayant basti presque dans toutes les villes, [particulierement à Athenes.]'La Grece estoit pleine de ses edifices, comme on le voit par Pausanias.[a] Il fit faire surtout beaucoup d'aqueducs.[b] On en marque un commencé par luy, & achevé l'an 140 par Antonin dans la nouvelle Athenes,[c] qui estoit, selon quelques uns, une ville de la Ligurie. On pourroit l'entendre aussi"de la nouvelle Athenes bastie à Delos de l'argent d'Adrien.'Il fit ou rétablit"plusieurs bastimens à Rome; & laissa à ceux qu'il rétablit le nom de leurs premiers fondateurs. NOTE 11. &c.

d Dio,p.797.c. 'Il fit un nouveau pont sur le Tibre, appellé de son nom, [& aujourd'hui le pont S. Ange.] Et ce fut auprés de ce pont qu'il fit bastir son mausolée, 'achevé par Antonin.[d] On voit par la

Aur.v.p.20.a. d Proc.l.Got. l.1.c.22.p.366. b. c. description qu'en fait Procope"que c'estoit plutost une citadelle qu'un tombeau. [Aussi on s'en servit beaucoup en cette maniere du temps de Justinien; & c'est encore aujourd'hui la principale forteresse de Rome, où on l'appelle le chasteau S. Ange.] &c.

Spart.n.S.p.51. 2. c. 'Un auteur remarque que le char posé sur le haut de ce mausolée, qui d'enbas paroissoit fort petit, estoit neanmoins si grand, que le plus gros homme pouvoit passer par les ouvertures qui servoient d'yeux aux chevaux qui le tiroient.

Adri.v.p.10.a| n. C. p. 36. [Les divers bastimens qu'il a fait faire en un tres grand nombre de villes, ou les colonies qu'il y a mises,] 'ou le desir de le flater & de gagner ses bonnes graces, ont fait donner son nom à plusieurs. Spartien le marque particulierement de celle de Carthage, à qui neanmoins aucun monument ne le donne. On

Spanh.l.9.p. 772. trouve six ou sept autres villes qui l'ont porté, '& entre autres celle de Jerusalem, nommée longtemps Ælia,"parcequ'il l'a- V. les revoltes des Juifs § 3.

voit fait rebastir[sur la fin de sa vie.] On donne ce nom, qui estoit celui de sa famille, à deux villes d'Espagne.'Murse dans la Pannonie, Stratonicée dans la Macedonie, & Palmyre dans la Syrie, passent pour avoir esté basties ou rétablies par ce prince, comme Estienne le geographe le dit de la derniere, & ont porté quelque temps le nom d'Adrianople. On le donne aussi à Neocesarée dans le Pont. Andrinople dans la Thrace le conserve jusques aujourd'hui avec un peu d'alteration. On trouve encore une Adriane ou Adrianople dans la Libye Cyrenaïque. Nous avons vu qu'on donnoit quelquefois le mesme nom à celle d'Antinople en Egypte, qu'Adrien avoit fait bastir. Spart.n.S.p.52 2. Steph.p.522.

[Nous avons aussi parlé]'de celle d'Adrianothere, qu'il avoit bastie sous ce nom "dans la Mysie, parcequ'il avoit tué un ours en chassant en ces quartiers là.'Elle estoit comprise dans l'Hellespont au V. siecle de l'Eglise, où elle conservoit encore le mesme nom.'On croit neanmoins que c'est la mesme chose que l'Adriane de Philostrate, petite ville [1] de Mysie, dit-il, dont le sophiste Aristide estoit natif.[a] Aristide mesme parle d'Adrianothere. [b] On tire de Cedrene que c'estoit un camp de quelques milices avant qu'Adrien en fist une ville. (V.54. — Id. — Dio, l. 69. p. 792.c | Adri.v.p. 10. c. — Spanh.l.7.p. 656. — Spart.n.S.p. 53 1.a | Philst. soph.35.p.578. d. — a Arist.or.23.p. 500. — b Spart.n.C.p. 37.1.c.d.)

[c] Philostrate dit qu'Adrien se plaisoit particulierement à Antium[pres de Rome]sur la coste de la mer, & qu'il y ramassa ce qu'il put trouver des écrits d'Apollone de Tyanes. (c Apol.Ty.v.l. 8.c.8.p.421.b.c.)

[Comme il vouloit passer en toutes choses pour plus habile que les autres, il fit beaucoup de nouvelles ordonnances.]'Les regles qu'il avoit établies pour la discipline des armées, furent gardées dans la suite comme les loix de la milice.'Vegece cite les constitutions de Trajan & d'Adrien pour les exercices militaires, & il en a tiré beaucoup de choses pour son ouvrage. 'Vossius dit que les livres de Maurice "sur l'arrangement des troupes, dont nous parlerons dans la suite, contiennent les reglemens que ces deux princes avoient faits sur ce sujet.'On remarque qu'Adrien avoit ordonné qu'on ne donneroit point la charge de Tribun qu'à ceux qui auroient déja quelque age. 'Il voulut que dans chaque "compagnie de soldats il y eust des maçons, des architectes, & de tous les autres ouvriers necessaires pour faire des bastimens, & mesme pour les orner. (Dio, l.67.p. 792. a. — Veg.l.1.c.8.p. 18 | Spart.n.C.p. 19.2.c.d. — τὰ τακτικά. — Pearf.ep.Vos. p. 14. — Prob.v.p.234. c. — Vict. epit. — cohortes.)

'Il mit les charges de la milice, du palais, & de la justice, en l'état où elles estoient encore sur la fin du IV. siecle, selon l'epitome de Victor, hors quelques changemens qu'y fit Constantin. (epit.)

1. Suidas dit dans la Mysie, qui est aujourd'hui la Bithynie.

Adri.v.p.11.a. 'Il fut le premier qui prit des Chevaliers pour " secretaires, & pour intendans de sa maison,[les autres ne s'estant servis que de leurs affranchis pour tout ce qui regardoit leur personne & leur domestique.] à libellis.

Cod.Th.prol. p. 283. 2. 'Godefroy croit qu'Adrien a esté auteur d'une nouvelle jurisprudence, particulierement par l'edit perpetuel dont nous avons parlé ci-dessus, & qui a esté, selon cet auteur, la source de tout le droit Romain qui s'est observé depuis, au moins jusqu'à la publication du Code de Theodose le jeune. Car on croit que le Code Gregorien & l'Hermogenien en ont suivi l'ordre & la matiere dans le recueil qu'ils contenoient des constitutions des Empereurs, depuis celles d'Adrien jusqu'au temps de Diocletien.

Adri.v.p.9.b.c. 'Spartien marque diverses ordonnances faites par Adrien, & entre autres que les enfans des personnes proscrites auroient le douzieme du bien de leurs peres; que celui qui auroit trouvé un thresor chez soy, en seroit le maistre, & que s'il le trouvoit sur le bien d'autrui, il en auroit la moitié, & le proprietaire du lieu l'autre; que ceux qui auroient mangé leur bien " seroient fouettez publiquement dans l'amphitheatre. 'Il voulut que les bains des hommes fussent distinguez de ceux des femmes, '& qu'on ne pust point vendre un esclave à " ceux qui en faisoient un trafic honteux, sans en rendre raison [aux magistrats.] catomidiari. dn.C.p.34.1.d. lenoni vel lanistæ.

a.C.p.97.1.d.e| Eus.tric.c.16. p. 659. b. 'Le philosophe Porphyre raporte d'un " autre payen encore plus ancien que luy, que ce fut Adrien qui defendit generalement d'immoler des hommes dans quelques sacrifices que ce fust, comme cela s'estoit pratiqué jusqu'alors dans ceux de Mithra, '& l'histoire n'en fournit que trop d'exemples. 'Le demon se faisoit rendre le mesme culte à Salamine en Cypre, jusqu'à ce qu'il fut obligé d'obeïr à Adrien.[Ainsi Dieu abolissoit par les adorateurs mesme des demons ce que ces esprits homicides avoient " établi pour se faire craindre. Adrien ne fit sans doute cette défense que dans les dernieres années de son regne, aprés avoir immolé luy mesme son Antinoüs.] Pallas. Eus.tric.c.13.p. 646.647|præp. l.4.c.17.p.164. a Lect.inst.l.1. c. 21. p. 1. 2. &c.

n. p. 287. 1. c. 'Quelques uns raportent au temps d'Adrien ce que dit Tertullien, 'qu'on immola publiquement des enfans à Saturne dans l'Afrique jusqu'au [1] Proconsul Tibere, qui fit crucifier les prestres de cette malheureuse divinité aux arbres mesmes qui or- Tert.ap.c.9.p. 9. 10. 1.

Pagi, an 11. § 13. 14. 1. 'On pretend que c'est un Tiberius Claudius Censor ou Censorinus dont on a quelques medailles. [Il n'y en a aucune preuve.]

noient son temple. [Mais cela doit estre plus nouveau,] 'puisque Tertullien suppose que ceux qui avoient executé cet ordre du Proconsul, vivoient encore [aprés l'an 200.] Et les edits [d'Adrien] ne purent pas en effet abolir absolument ces sacrifices. Tertullien dit qu'on continuoit encore en secret d'immoler des enfans à Saturne. 'Commode ne laissa pas d'immoler encore des hommes à ses dieux aussibien qu'à sa cruauté. [a] Et l'on continua à faire la mesme chose au milieu de Rome " dans des mysteres solennels jusques au temps de Constantin, [b] & peut-estre jusqu'à Gratien. [c] On doute seulement si en cette occasion on immoloit un homme à l'autel de Jupiter, comme Eusebe le dit assez clairement aprés Porphyre, [d] ou si on se contentoit de luy venir offrir le sang encore tout bouillant de ceux que les gladiateurs luy avoient immolez dans l'amphitheatre: car c'est à quoy S. Justin, Tertullien, & S. Cyprien [1] semblent se reduire; [e] si neanmoins S. Justin parle des sacrifices de Jupiter, & non de ceux de Saturne. C'estoit une personne de la premiere qualité, '& un pontife, qui faisoit cette fonction, & qui recevoit le sang de cette abominable victime pour l'aller presenter à son idole.

p. 10. a. | Comm. v. p. 49. d. | a Lact. inst. l. 1. c. 21. p. 113 | not | Eus. tric. p. 646. d | Tati. p. 165. a. | b Prud. in Sym. l. 1. p. 217. 218. | c Eus. tric. p. 846. d. n. p. 284. a. c. d. | d Just. ap. 1. p. 50. d | Tert. ap. c. 9. p. 10. b | Cyp. spect. p. 414. a. | e Just. p. 50. c. d. Cyp. spect. p. 414. a.

Latiali in manere. 1.

'Tatien semble dire que vers l'an 170, on offroit encore le sang des hommes à Diane auprés [2] de Rome. 'L'Empereur Aurelien " en demandant que le Senat consultast les livres des Sibylles, offroit non seulement de fournir toutes les hosties necessaires, mais encore des captifs de quelque nation que ce fust. [On voit assez ce qu'il vouloit & n'osoit dire.]

Tati. p. 165. a. | Aurel. v. p. 215. c.

2. | au commencement de l'an 271.

ARTICLE XVII.

Suite de diverses ordonnances d'Adrien.

'LEs Romains qui avoient un fort grand nombre d'esclaves, [& presque autant d'ennemis domestiques,] n'avoient point trouvé d'autre moyen de s'assurer contre leurs mauvais desseins, que d'ordonner que quand un maistre seroit assassiné chez luy, tous ses esclaves qui se trouveroient alors dans le mesme logis, seroient punis indifferemment du dernier supplice. Le Senat avoit encore maintenu cet ordre du temps de Ne-

Tac. an. 14. c. 42-45. p. 234.

1. si le traité des Spectacles est de luy.
2. [illegible]. Voudroit-il dire Megalople dans le Peloponnese? Il marque assurément Rome par le mesme mot, p. 157. d.

ron, malgré l'oppoſition que beaucoup de perſonnes y faiſoient.
Adri.v.p.9.c. 'Mais Adrien ordonna qu'on n'appliqueroit [meſme] à la queſtion que ceux qui auroient eſté aſſez proches du lieu de l'aſſaſſinat pour l'entendre.
b.c. 'Il fit encore une autre ordonnance fort importante pour les eſclaves. Car il oſta aux maiſtres le droit abſolu de vie & de mort que les loix Romaines leur donnoient ſur eux, & voulut que quand ils auroient merité la mort, les magiſtrats ſeuls puſſent les y condanner.

b.c.n.S.p.49. 50. 'Les Romains avoient dans leurs terres ce qu'ils appelloient des *a* manufactures ou des ouvroirs, c'eſt à dire des lieux où ils *ergaſtula.* faiſoient travailler beaucoup de perſonnes enſemble, particulierement de leurs eſclaves. C'eſtoit des eſpeces de priſons, & il paroiſt que la pluſpart de ceux qui y travailloient eſtoient des eſclaves que leurs maiſtres y envoyoient pour les punir, & qu'ils y eſtoient meſme enchainez. Ceux qui vouloient ſe cacher pour eviter d'eſtre enrolez ou pour quelque autre ſujet, s'y retiroient quelquefois: mais quelquefois auſſi les maiſtres des lieux les y retenoient par force. On accuſoit ces maiſtres de faire la meſme choſe à l'égard des paſſans, eſclaves & libres, & de les enlever pour les enfermer dans leurs ouvroirs, & les y faire travailler, ſans qu'on en entendiſt jamais plus parler. Adrien abolit tous ces ouvroirs, c'eſt à dire ceux qu'avoient les particuliers; [& on ne trouve point que depuis on en ait parlé d'autres que de ceux qui appartenoient aux Empereurs & au public:] car pour ceux-ci on ne croit pas qu'Adrien les ait oſtez.

Adri.v.p.11.a. 'Spartien remarque qu'Adrien *a* donna des appointemens aux *ſumtus conſtituit.*
n.S.p.55.1.d.e. magiſtrats, 'ou ſelon d'autres qu'il rétablit la loy Julienne faite
v.p.11.a. pour moderer les depenſes de la table. 'Il défendit de faire entrer dans Rome des chariots trop chargez, d'aller à cheval dans les villes, & d'aller aux bains publics avant deux heures aprés
p.10.a. midi, à moins qu'on ne fuſt malade. 'Il fut le premier qui éta-
p.4.b. blit un avocat du fiſc. 'Spartien luy attribue d'avoir établi les *a* poſtes imperiales, [ce qui fait de grandes difficultez parmi *curſum fiſcalem inſtituit.*
Spanh.l.9.p. 806.807. les commentateurs.] 'Quelques uns croient que les magiſtrats des villes eſtoient chargez d'entretenir les chevaux, les chariots, & toutes les autres choſes qui regardoient la poſte; & qu'Adrien les dechargea de ce ſoin pour en charger le fiſc & le threſor imperial, en commettant des officiers pour y veiller, & pour l'entretenir des revenus que les villes avoient accoutumé d'y employer. Nerva avoit déja accordé cette decharge à l'Italie: & on pretend qu'Adrien ne l'accorda auſſi qu'à quel-

ques

ques provinces particulieres, & non à toutes.

'Comme on trouve que ce prince a fait divers changemens dans les offices du palais, de la milice, &"de la justice; [a] Onuphre a cru sur cela qu'il fit aussi une nouvelle division des provinces de l'Empire.["Tout ce que nous en trouvons,]'c'est qu'il partagea l'Italie en quatre jurisdictions'tenues" chacune par un Senateur qui auroit esté Consul, [b] comme cela estoit du temps de la Republique. Et Appien nous apprend mesme que cette ordonnance d'Adrien ne subsista guere aprés luy:'on pretend qu'elle diminuoit beaucoup le pouvoir des villes, qui auparavant se gouvernoient elles mesmes par leurs magistrats, sinon que les grands crimes estoient jugez à Rome par le Senat.

publica.

Note 22.

quatuor Consularibus.

Vict. epit. p. 537. c.
a Onu. r Rom. l. 3. p 413.
Adri. v. p. 11. b| Noris. de Pis. p. 32.
b Adri. v. n. S. p. 56. 2. b. ex Appi.
Nor. de Pis. p. 32.

'Il eut la pensée de separer la Phenicie de la Syrie, [& d'en faire un gouvernement particulier." Mais il ne le fit pas,] 'puisque la Phenicie estoit encore soumise au Gouverneur de Syrie [en 193,]lorsque Niger se fit declarer Empereur.'Le dessein d'Adrien estoit de rabaisser la ville d'Antioche en diminuant le nombre des pays dont elle estoit metropole. Car il haïssoit le peuple d'Antioche,'qui apparemment se railloit de son humeur grave & severe, comme il fit depuis de Julien l'apostat.

Note 23.

Adri. v. p. 7. b.
Her. l. 2. p. 500. c.
Adri. v. p. 7. b.
n. C. p. 27. 2. a. b.

'Aulu-Gelle raporte que du temps d'Adrien une femme d'honneur & d'une chasteté reconnue de tout le monde, accoucha onze mois aprés la mort de son mari. La chose estoit si extraordinaire, qu'on ne put s'empescher de la porter devant les juges. Cependant Adrien aprés avoir fait de grandes informations, & avoir examiné ce qu'en avoient dit les anciens philosophes & les medecins, declara qu'un enfant pouvoit naistre à onze mois; & Aulu-Gelle assure qu'il avoit lu luy mesme ce decret.

Gell. l. 3. c. 16. p. 103.

'S. Chrysostome & d'autres attribuent à Adrien d'avoir rendu le droit de citoyen Romain commun à tous les sujets de l'Empire. [c] S Augustin a estimé beaucoup cette ordonnance, dont il ne marque point l'auteur:[d]mais il est certain qu'elle n'est pas d'Adrien, puisqu'on distinguoit mesme encore de son temps le droit des Latins de celui de la bourgeoisie Romaine. [e] Aussi nous verrons sur l'histoire de Caracalla, que ce fut luy qui fit ce que l'on attribue à Adrien.

Adri. v. n. C. p. 38. 1. e| Chry. in Act. h. 48 p. 416. d.
c Aug civ. l. 5. c. 17. p 50. 2. a.
d Spart. n. C. p. 38. 1. e.
e Dio, v. al. p. 745| n. p. 108. 109.





ARTICLE XVIII.

Des écrits d'Adrien, & de Phlegon.

Dio, l.69.p. 788. c. | a Voss.h.g.l.2. c. 11. p. 214. | b Adri.v.p.8.a. | Gesn.epit.p.2. c.3.b.

[IL faut mettre Adrien mesme à la teste de ceux qui ont écrit en ce temps-ci,]'puisqu'il a laissé divers ouvrages sur toutes sortes de sujets en vers & en prose,[a]entre autres un poeme grec intitulé l'Alexandreïde,dont on cite jusqu'au 7[e] livre.[b]On parle de certains livres intitulez Catacriani,fort obscurs[des le titre,] dans lesquels il avoit pretendu imiter Antimaque [son grand poete.]'On marque que Froben a imprimé en 1551,un dialogue de luy & du philosophe Epictete,à qui il propose diverses questions, & Epictete les resoud l'une aprés l'autre.

Voss. h.g.l.2.c. 11.p.214|po.g. p.74|lat.p.51. | c Adri.v.p.8.b| 12. d. | d n.C.p.41.1.2| Voss.po.lat.p. 51|g.p.74. | e Phot.c 100.p. 276. | f Spart.n.S.p. 73. 1. a. | g Gell.l.16.c.13. p. 403. | h Veg.l.1.c.8. p. 18. | i Spart.n.S p. 21. 1|Peast. ep. Voss.p.14.

'On a encore aujourd'hui quelques uns de ses vers grecs & latins, [c] outre ceux que Spartien a mis dans sa vie. Spartien en parle avec assez de mepris: [d] ce qui ne sert qu'à faire voir qu'il n'estoit pas meilleur poete qu'historien. Car les plus habiles de ce temps font estime des vers d'Adrien. [e] Photius en avoit lu "des declamations, qui n'estoient pas desagreables, & dont le style estoit assez bon. [f] On cite de luy un premier livre de"Discours ; & ce qu'on en cite regarde quelques remarques sur la grammaire latine. [g] On a parlé ci-dessus de la harangue qu'il fit dans le Senat pour ceux d'Italica, [h] & des ordonnances qu'il dressa pour les soldats. [i] Quelques uns luy attribuent encore un ouvrage"sur la maniere de ranger les armées en bataille, qui estant demeuré longtemps inconnu, fut trouvé sous l'Empereur Anastase,& publié par Maurice ou Urbice ancien Consul, qui y ajouta quelque chose. M[r] Rigault en a donné un fragment.[On a imprimé depuis en Suede un ouvrage grec sur les regles de l'art militaire, & la conduite des armées,] 'qu'on pretend estre d'un Maurice, & qu'on attribue neanmoins aussi à Urbice, parcequ'il l'a suivi, dit-on,'& qu'il en insere mesme un long passage.'Cet ouvrage parle des François, des Abares, des Antes, des Esclavons, des Turcs: [& ainsi il ne peut pas estre bien ancien. Le grec en paroist aussi bien moderne & bien corrompu.]

μελέτας. | *sermonum.* | τακτικῶν.

Maur.p.383. 384. | p. 364. | p. 253.

Glos.p.293.305.

'Dans un glossaire donné par Henri Estienne en 1573, il y a diverses demandes faites à Adrien avec ses réponses. Autant que je les puis entendre, (car elles sont assez obscures,) il n'y a rien de considerable.

'Spartien & Dion citent l'histoire qu'Adrien avoit écrite de sa vie [a] en plusieurs livres, afin de satisfaire sa vanité. Mais [ayant honte de faire luy mesme son eloge,] il ordonna à quelques uns de ses affranchis habiles dans les lettres, de publier ces livres sous leur nom.'Et on croyoit que les livres de son histoire qui portoient le nom de Phlegon, estoient de luy mesme. Dio.l.69.p. 793. a. a Adri.v.p.[illegible] a|Sat.v.p.245.a.

'Phlegon estoit donc un de ces affranchis d'Adrien, elevez dans les lettres & les sciences: [& il a laissé à la posterité beaucoup de marques de son erudition.] 'Il estoit de Tralles [en Asie.] [b] Il a fait un ouvrage sur ceux qui ont vécu longtemps, & un autre sur les choses extraordinaires. [c] On a encore quelques parties de ces ouvrages: & on tire d'un endroit du premier qu'il ne l'avoit pas encore achevé en l'an 156. [Mais c'est un endroit fort corrompu; & je ne voy pas bien surquoi Meursius se fonde] 'pour le corriger comme il fait. Ibid. Suid.|Phot.c. 97.p 265. b Suid. φ. p. 1071. d. c Voss.h.g.l.2. c. 11. p. 218. Phleg.n.p. 160.

'Suidas attribue encore à Phlegon une description de la Sicile, trois livres des festes des Romains, un écrit des lieux [celebres] de Rome, & de leurs noms, 'seize livres des Olympiades
1. jusqu'à 1 la 229e, [commencée en l'an 137 de J.C,] 'où il raportoit sur chaque Olympiade, & sur chacune de leurs années, ce qui s'estoit fait de plus remarquable dans toute la terre. On voit par la 177e Olympiade que Photius nous en a conservée, de quelle maniere cet ouvrage estoit composé, [& qu'il éclairciroit extremement l'histoire, s'il estoit venu jusques à nous.] 'Photius en blasme neanmoins justement l'auteur, de ce qu'il s'amusoit à marquer tous ceux qui avoient remporté quelque prix aux jeux olympiques, & à ramasser toutes sortes d'oracles. Il remarque encore que le style n'en estoit pas entierement pur & attique, mais que neanmoins il avoit quelque elevation. Il n'en avoit vu que les cinq premiers livres, qui finissoient avec la 177e Olympiade: 'mais il dit que l'ouvrage devoit aller jusqu'à Adrien. Il estoit adressé à un Alcibiade garde du corps d'Adrien.'C'est dans le 13e livre de cet ouvrage "qu'on croit qu'il a marqué les tenebres arrivées à la mort de J. C. [d] Il parle de la ruine de Jerusalem. [e] On en a encore un assez long fragment tiré du 14e livre. [f] Estienne le geographe en cite divers endroits. Suid. φ.p.1071. d. e. d. d|Phot.c.97.p. 265. 268. Phot.p.268. P. 265. Hier. chr. p. 158. d Ori.in Matt. h.29.p.135 139. e Phot.p.267.s| Phleg.mir.p. 137. f Spart.n.S.p. 43.

V.N.S.J.C. note 33.

[g] Suidas dit que Phlegon avoit mis en huit livres les mesmes choses qui estoient dans ses seize livres des Olympiades: & il ne g Suid. φ. p. 1071. d.

1. a Le P. Pagi soutient aprés Meursius contre le P. Petau, qu'il alloit jusqu'à la fin de cette Olympiade. [Je ne voy point de preuve de part ni d'autre.] a Pagi, 136. § 4.

s'explique pas davantage. 'Il avoit fait en deux autres lieux un abregé [de l'histoire] de ceux qui avoient vaincu aux jeux olympiques. Suidas ajoute que cet auteur avoit encore fait d'autres ouvrages qu'il ne marque pas.

Phleg. mir. c. 34. p. 97. 98. 'Dans son livre des evenemens extraordinaires, il fait la description d'un hippocentaure pris sur une montagne de l'Arabie. Le Roy de ce pays l'envoya en Egypte pour estre mené à l'Empereur : & il semble que ce fust à Adrien lorsqu'il estoit en Egypte. Cet animal mourut bientost : & neanmoins le Gouverneur d'Egypte l'ayant fait embaumer, le fit porter à Rome, c. 35. p. 101. 'où on le mit dans le palais de l'Empereur : & Phlegon dit que tous ceux qui douteroient de son recit, pouvoient y aller s'en assurer par eux mesmes.

c. 1. p. 13. 'Il raporte une autre histoire bien plus surprenante, d'une p. 2. fille qui environ six mois aprés sa mort, 'avoit paru, marché, p. 10. mangé, & fait toutes choses comme une personne vivante. 'Son pere & sa mere en ayant eu la nouvelle, accoururent pour la voir, & la virent effectivement. Mais elle leur dit que leur curiosité luy estoit funeste, parcequ'elle terminoit le temps qui p. 13. luy avoit esté donné pour vivre ; & elle tomba morte à leurs piez. Le bruit qui s'eleva sur cela y fit venir un grand nombre de personnes, qui virent le corps étendu mort sur un lit, & p. 13. 14. Phlegon mesme fut de ce nombre. 'Ne se contentant pas de cela, il fit ouvrir la cave où ceux de cette famille estoient enterrez. On les trouva, dit-il, chacun sur leur lit ; mais celui où la fille avoit esté mise six mois auparavant, estoit vide. Il circonstancie toutes ces choses autant qu'il est possible, & marque tous les noms des personnes : [& nous en saurions assurément le lieu & l'année, si le commencement de la narration n'estoit perdu.

Il n'a pas esté difficile au demon de transporter un corps hors de son tombeau, & aprés cela de faire paroistre ce qu'il luy plaisoit aux sens de ceux qui meritoient d'estre abandonnez à ses illusions. On voit en effet que toute cette pretendue resurp. 17. rection n'avoit pour fin que des crimes :]'& tout ce qui en arriva fut que le demon se fit offrir bien des sacrifices, & qu'un nommé Macate, au sujet duquel cela estoit arrivé, s'osta luy mesme la vie de confusion & de douleur.

ARTICLE XIX.

De Favorin & de quelques autres sophistes.

'NOus avons marqué qu'Adrien avoit toujours avec luy plusieurs hommes de lettres, peutestre autant par ostentation que par une veritable affection.'Les principaux estoient les philosophes Epictete & Heliodore, & les sophistes Favorin & Denys de Milet : mais Favorin passoit pour l'emporter sur tous les autres dans la faveur de ce prince. 'Il a écrit un grand nombre d'ouvrages citez par les anciens; [& il est encore fort connu tant par Aulu-Gelle qui en parle fort souvent, & qui se glorifie d'avoir esté son disciple,] 'que par l'histoire que Philostrate en a écrite. Ainsi nous nous contenterons de dire qu'il ἀνδρόθηλυς. 'estoit d'Arles en Provence," eunuque de naissance, 'ce qui n'a pas empesché qu'on ne l'ait accusé de crimes dont les eunuques semblent incapables; 'philosophe, & sophiste,[tres habile dans le grec aussibien que dans le latin.] 'Quelques uns pretendoient neanmoins que son style aussibien que son nombre & sa cadence n'estoient pas assez graves pour un philosophe. 'On tient qu'il avoit esté disciple de Dion [Chrysostome,] & qu'il fut maistre d'Herode [Atticus,] qu'il fit son heritier. 'Adrien l'ayant un jour repris de quelque expression, comme n'estant pas assez latine, il luy ceda sans disputer, quoiqu'il eust de quoy se defendre. Et ses amis s'étonnant qu'il se fust rendu
» si aisément, il leur répondit en riant : Est-ce que vous ne vou-
» lez pas que je croie qu'un homme qui a trente legions est le
» plus habile homme du monde ?

Ver.v.p.15.a. | Adri.v p.8.c.d| Dio,l.69.p.789.a. | Voss.h.g.l 2.c.10.p.213|Suid.φ.p.1022.a.b. | Philst soph.8.p.493.b.c. | c|Voss.h.g.l.2.c.10.p.212. | Philst.p.493 b. | Luci.v.Dem p.549.c.d. | Philst.p.494 b.d|496.b. | Adri.v.p 7.f.

[Sa complaisance ne put neanmoins l'emporter sur la legereté d'Adrien, & sur la jalousie qu'il avoit contre ceux qui le surpassoient en quelque chose.]'Il se degousta enfin de Favorin, & tascha de le rabaisser par divers moyens, mesme en luy preferant des gents qui avoient peu ou point de merite. 'Mais cela n'alla pas plus loin, soit qu'Adrien ne voulust pas luy faire de mal, soit qu'il ne trouvast pas de pretexte pour luy en faire.'Cependant sur le bruit qu'il n'estoit plus dans les bonnes graces de l'Empereur, le peuple, & surtout les magistrats d'Athenes, coururent abatre une statue[qu'ils luy avoient dres-
» sée:] surquoi il dit sans s'emouvoir, Socrate eust bien voulu en
» estre quitte à si bon marché.

Dio,val.p.713. | l.69.p.789.b.c| Philst.p.493.494. | Philst.p.494.c.d.

p. 495. 'Mais il se fit un grand tort par une dispute qu'il eut en Ionie & à Rome contre un autre sophiste nommé Polemon. Car sur ce que l'on estoit partagé dans le jugement & dans l'estime qu'on en faisoit, ils s'échaufferent l'un contre l'autre d'une maniere qui les fit extremement blasmer tous deux. Suid.φ.p.1022. a. 'On marque qu'il disputoit avec Plutarque à qui feroit plus de livres. [a] a Jons.l.3.c.7. p. 245. Ils s'écrivoient, & Plutarque luy a adressé un de ses ouvrages. Gell. l. 2.c.26. p. 74. 'Favorin semble avoir vécu jusqu'aprés le Consulat de Cornelius Fronto, [c'est à dire jusque bien avant sous le regne d'Antonin.]

Gal.prog.t.3. p. 455. d. 'Galien parle d'un Demetre d'Alexandrie" disciple de Favorin, qui s'estant formé sur l'air & le style de son maistre, parloit tous les jours publiquement sur les sujets qu'on luy proposoit. Il estoit à Rome vers l'an 163. ἑταῖρος.

Dio, l.69.p. 789 a.b.c. 'Le sophiste Denys de Milet fut enfin traité par Adrien de mesme que Favorin, [b] b Philst. soph. 22.p.524.c.d. aprés en avoir receu diverses faveurs, avoir esté fait Chevalier Romain, &" gouverneur de quelques peuples. σατράπης. p.522.523. 'Il estoit disciple d'Isée, [dont nous avons parlé sous Trajan.] p.522-526. 'Philostrate de qui on peut apprendre tout ce qu'on en sçait, p.523.d. 'le justifie de ce quon l'accusoit de se servir de magie.

Adri.v.p.7.d. 'Heliodore eprouva aussi la legereté d'Adrien, qui le dechira par des lettres tres injurieuses. [On ne sçait pas bien si c'est le mesme Heliodore] Dio, l.69.p. 789.a.b. 'que Dion dit avoir esté quelque temps secretaire de ce prince, & à qui Denys dit un jour, qu'Adrien pouvoit luy donner des richesses & des charges, mais non pas le faire orateur: car il semble qu'Adrien le vouloit elever audessus de Denys & de Favorin. Philst.soph.57. p.620.d; Adri. v.n S.p.42.1.c. d. 'Pour le sophiste Heliodore dont parle Philostrate, il vivoit du temps de Philostrate mesme, [c'est à dire au III. siecle.]



ARTICLE XX.

Du philosophe Epictete, & d'Arrien son disciple.

[EPICTETE estoit le plus celebre philosophe de ce temps là:] Gell.l.1.c.2.p.3. '& Aulu Gelle l'appelle le plus grand homme qu'ait eu la secte des stoïciens. Suid.ε.p.996.b. 'On le fait natif d'Hieraple en Phrygie. Gell.l.2.c.18. p. 61. 'Il est certain qu'il a esté esclave; [c] c Suid. ε. p.995. b. Suidas dit qu'il le fut d'Epaphrodite qu'il appelle garde du corps de Neron. [C'est apparemment le celebre affranchi de ce prince, à qui Joseph a adressé presque tous ses ouvrages, & que Domitien fit mourir depuis.]

'Non seulement Epictete estoit esclave, mais il estoit encore devenu boiteux par une fluxion. [a] Celse qui a écrit contre les Chrétiens, dit que son maistre luy serrant la jambe pour le tourmenter, il luy dit sans s'emouvoir & comme en riant, Mais vous m'allez casser la jambe: & comme cela fut arrivé, il luy dit [du mesme ton,] Vous avois-je pas bien dit que vous me la casseriez?'On trouve quelque chose de cela dans les dialogues de Cæsarius, '& dans S. Gregoire de Nazianze, [mais non pas] [b] dans un endroit d'Aulu-Gelle dont on le cite, [& dont le témoignage en rendroit cette histoire plus assurée.]

Gell.l.2.c.18.p.61|Suid.p.995.b. a Ori. in Cels.l.7.p.358. n.p.89.2. Naz.or.3.p.77. b 1 ep.61.p.822.c.d. b Ori in Cels.n.p.118.1.

[Epictete fut apparemment mis en liberté,] [c] mais il demeura toujours pauvre. [d] Il fut obligé de sortir de Rome lorsque tous les philosophes en furent chassez par Domitien [vers l'an 94,] & se retira à Nicople'dans l'Epire: [e] il revint depuis, & parut, comme nous avons dit, à la Cour d'Adrien. Suidas dit qu'il a vécu jusques au temps de M. Aurele, '& Themistius pretend qu'il a esté fort estimé de ce prince & de son predecesseur; [f] ce qui paroist difficile à croire, [g] quoiqu'assurément il ait vécu assez longtemps. [h] M. Aurele marque comme une partie de son bonheur [non d'avoir rien appris d'Epictete, mais] d'avoir lu ses écrits.

c Gell.l.2.c.18.p.61. d l.15.c.11.p.371. Suid.e.p.995.c. e Adri.v.p.8.c. Themi.or.5.p.63 d. f Jos.l.3.c.7.p 143. g Luci. in doc.p.869.d. h M.Ant.l.1.p.7.

'On marque qu'il avoit une grande force à persuader tout ce qu'il vouloit à ses auditeurs.'Il reduisoit toute sa philosophie à souffrir les maux & à se moderer dans les plaisirs, ce qu'il exprimoit par ces deux mots "*souffrir & se retenir*.'Il vouloit que les philosophes fussent mariez, & il paroist qu'il ne l'estoit pas luy mesme.'On le blasme d'avoir attribué des fautes à Epicure sur des pieces supposées. [i] Il a écrit plusieurs ouvrages, [dont il ne nous reste que son Enchiridion ou Manuel.] [l] Mais Arrien a fait un grand ouvrage, qu'il pretend n'estre composé que des choses qu'il luy avoit oui dire, & qu'il avoit recueillies autant qu'il avoit pu dans les mesmes termes.'Lucien se moque d'un homme qui avoit acheté tres cher la lampe d'Epictete quoiqu'elle ne fust que de terre, comme s'il se fust imaginé qu'en s'en servant il deviendroit aussi habile que cet admirable'& venerable vieillard.

ἀνέχου καὶ ἀπέχου.

Arri.pr.p.2. Gell.l.17.c.19.p.434. Luci.v.Dem.p.555.b. Jos.l.1.c.2c.p.108. i Suid.e.p.996.c. l Arri.ep.pr.p.1. Luci. in doc.p.869.d. Gell.l.1.c.2.p.3.

'Pour joindre le disciple au maistre, Arrien estoit de Nicomedie. Sa science & son eloquence, [m] qui luy firent donner le titre de nouveau Xenophon, l'eleverent dans Rome à toutes les dignitez, jusques au Consulat mesme. [n] Ainsi rien n'empesche de croire que c'est ce Flavius Arrianus, que nous avons vu gou-

Suid.a.p.423.et Eus.chr.|Luci.v.Al.p.467.b. m Phot.c.58.p.53|93.p.233. n Voss.h.g.l.2,c.11.p.216.

verner la Cappadoce dans les dernieres années d'Adrien, & repousser les Alains.'Il vécut à Rome sous Adrien, Antonin, & Marc Aurele. Eusebe en parle sur l'an 146,[a] Themistius écrit que Trajan ou Adrien l'avoit tiré de ses livres pour en faire son ministre dans la conduite de l'Etat.

Suid a.p.423.c| hot. p. 53. a Themi.or.17. p. 215. a.

[Nous n'avons aujourd'hui que quatre livres] 'de son ouvrage"Des entretiens d'Epictete: mais il en avoit fait jusqu'à huit.'Aulu-Gelle cite des endroits du second & du 5e. [Ceux que nous avons sont adressez à un L. Gellius.][b]Il fit douze autres livres des"harangues du mesme Epictete.[c]Il a encore écrit sa vie & sa mort.[d]Arnobe cite Arrien pour la doctrine de ce philosophe.

Phot.c.58.p.53. Gell.l.1.c.2 p. 3|l.19.c.1.p. 462. b Phot.c.58.p. 53. c Jons.l.3.c.7. p. 243. d Arn.l.2.p. 99.

διατριβῶν. ὁμιλιῶν.

[e] Mais il a bien fait d'autres ouvrages. Car Photius cite de luy une histoire de la Bithynie sa patrie, une des Alains, & une des Parthes en 17 livres qui alloit jusqu'à la guerre que Trajan leur avoit faite.'On a encore sept livres qu'il a écrits des expeditions d'Alexandre: [f] & Photius luy donne la gloire d'avoir écrit mieux que personne la vie de ce conquerant. [g] Il nous a donné un abregé de celles des successeurs d'Alexandre, qu'Arrien avoit aussi écrite en dix autres livres.[h]Il ajoute que le mesme auteur avoit fait un livre sur les Indes: [i] & on l'a encore, mais on en fait un 8e livre de l'histoire d'Alexandre.

e Phot.c.58.p. 52. c. 91. p. 212| Voss. h.g.l.2.c. 11. p. 216. f Phot.c.58.p. 52. g c.92.p.216-228. h c.91.p.213.f. i Voss.h.g.l.2. c.11.p.216.

'D'abord qu'il commença à écrire, il voulut faire l'histoire de la Bithynie: mais manquant de memoires, il ne la fit qu'aprés quelques autres. Il en fit huit livres, qui alloient jusqu'au temps que le Roy Nicomede donna la Bithynie aux Romains. 'On n'en a aujourd'hui que ce qui en est cité dans Photius, & dans Estienne de Byzance.[l] Il y parloit d'une histoire qu'il avoit faite de Timoleon, & de Dion de Syracuses.

Phot c.93.p. 233. 236. Voss. h. g. 2.c. 11.p.216. l Phot.c.93.p. 233.236.

[Outre tous ces ouvrages d'Arrien marquez par Photius,] 'Lucien dit qu'il a écrit la vie d'un voleur nommé Tillibore. [Nous avons parlé ci-dessus de la description que nous avons de luy des costes du Pont-Euxin. Nous en avons encore une autre de celles de la mer Rouge, c'est à dire des costes orientales de l'Afrique," & de celles de l'Asie jusques aux Indes. Mais il semble qu'elle soit d'un auteur plus ancien, contemporain de Pline le naturaliste. Ainsi ce pourroit estre de celui] 'à qui Pline le jeune écrit plusieurs lettres comme à une personne habile & eloquente, & qui passoit pour un imitateur de Demosthene Car des ce temps là,[c'est à dire des le temps de Nerva, ou dans les premieres années de Trajan,]c'estoit un maistre,

Luci.v.Alex.p. 474. b. c. NOTE 24. Plin. l. 1. ep.2. p. 2.

&

& un homme consommé :'& il s'estoit retiré pour vivre dans le repos : [ce qui n'estoit permis aux Senateurs que dans un age fort avancé. Ainsi cela ne convient point au disciple d'Epictete.]'On croit au contraire que celui-ci est plus ancien qu'un Arrien jurisconsulte dont il est quelquefois parlé dans le Droit, quoique quelques uns les aient confondus. l.2.ep.11.p.97. Voss.h.g.l.2.c.11.p.214.215.

[Outre tous les écrits d'Arrien que nous avons marquez,]'nous avons encore sous son nom un ouvrage assez long sur l'ordre & l'arrangement des troupes, dont le commencement est perdu.'Cet écrit est fait "en la 20e année d'Adrien. a Il n'y traite point des exercices militaires de la cavalerie Romaine, parcequ'il en avoit parlé auparavant dans un ouvrage composé pour l'Empereur mesme.'On joint à cet ouvrage l'ordre, donné, comme nous avons dit, pour la marche de l'armée Romaine contre les Alains, & pour leur donner bataille. Cela convient fort bien à Arrien, qui a eu à faire la guerre contre ces peuples :'& nous venons de voir qu'il a écrit une histoire des Alains, ou peutestre mesme de la guerre contre les Alains, dont cet endroit peut avoir fait une partie. Arri.tact p.1. p.58.69. a p.49. p.69. p.120.

en l'an 136, ou 137.

'Photius dit qu'Arrien imite tout à fait le style simple & sans superfluité de Xenophon; mais en sorte qu'il a aussi de la "beauté, de la force, & de l'eloquence.'Suidas dit que Dion qui a écrit l'histoire Romaine, a fait aussi la vie de ce philosophe, [comme estant son compatriote.] Phot.c.58.p.53. Suid.δ.p.753.f.

ωρᾶς.



ARTICLE XXI.

De Plutarque.

PUISQUE nous nous trouvons engagez dans les auteurs Grecs, nous parlerons ici de Plutarque, qui est aujourd'hui plus connu que tous les autres. Nous en dirons peu de choses, parcequ'il faudroit trop s'étendre pour mettre tout ce qui s'en pourroit dire : & ceux qui le souhaiteront, n'auront qu'à voir] 'les vies que "Ruaud & d'autres en ont écrites. b Il estoit de Queronée dans la Bœocie, & il fit voir qu'il n'y a point de pays si décrié qui ne porte de grands hommes; car ceux de la Bœocie passoient pour avoir fort peu de genie.'On croit qu'il naquit sous Claude vers l'an 50. Jons.l.3.c.5.p.240. b Ruald.c.3.p.7. c.4.p.9.1.

Joannes Rualdus.

'Il eut pour maistre Ammone philosophe Egyptien, sous lequel il étudioit lorsque Neron vint en Grece en 66. [On voit c.7 p.13.14.ex Eunap.

par ses ouvrages qu'il a extremement étudié la philosophie, l'histoire, les belles lettres, & toute l'antiquité: mais il s'est par-
a.13.p.22. ticulierement appliqué à la philosophie.] 'Il enseignoit à Rome des le temps de Domitien au plustard, & y avoit pour auditeur le celebre Arulenus Rusticus, que Domitien fit mourir en l'an
c.12.p.21. 94. 'Il semble y avoir fait une union particuliere avec Sosius Senecio l'un des favoris de Trajan.

c.15.p.29. 'On pretend qu'il a esté precepteur de ce prince: [a] mais on
a Voss.h.g.l.2. c.10.p.209. ne trouve pas que cela soit assez fondé. [Trajan n'estoit guere moins agé que luy, & avoit plus étudié la guerre que les lettres.]
Suid.π.p.546.b. 'Suidas dit que Trajan luy donna les honneurs des Consuls, [c'est à dire apparemment les ornemens Consulaires,] & qu'il ordonna à tous les magistrats de l'Illyrie de ne rien faire sans son avis. Eusebe marque sur l'an 119, que Plutarque estoit alors
Ruald.c.15.p.29.2. celebre entre les philosophes; '& on croit que ce fut seulement aprés la mort de Trajan qu'il se retira en son pays, & y exerça
c.6.p.12.13. diverses charges. 'Il a eu plusieurs enfans, dont le plus connu est
Suid.λ.p.9.d. Lamprias, 'qui a fait une table de ce que son pere avoit écrit
Ruald.c.6.p.12. | c.20.p.38.2 | Jons.l.3.c.6.p.232. sur l'histoire Greque & Romaine. 'Cette table est imprimée; mais elle n'est pas entiere. [b] Le philosophe Sextus l'un des mais-
b Ruald.c.5.p.11. tres de M. Aurele estoit [1] neveu de Plutarque.

[Plutarque s'est rendu celebre par un grand nombre d'ouvrages. Car il a fait beaucoup de dissertations sur divers points de la morale, & a écrit les vies des plus illustres Grecs & Ro-
Eun.præf.p.12. mains en les comparant les uns aux autres;] 'ce qu'Eunape juge estre la plus belle partie de ses écrits. [Tous ses ouvrages sont pleins d'une grande erudition; & de beaucoup de regles pour la conduite de la vie, & fort agreables à lire. Aussi il n'y en
Voss.h.g.l.2.c.10.p.210. a guere que l'on ait plus lus depuis plus d'un siecle.] 'Il faut seulement reconnoistre que son grec est un peu dur, [c] ce qui n'a
c Phot.c.243.p.1114.a. pas neanmoins empesché qu'il n'ait passé parmi les Grecs mes-
Ruald.c.20.p.40.41. mes pour fort " eloquent. 'Entre les ouvrages qui luy sont attri- δεινότατος.
d c.19.p.36-39. buez, il y en a quelques uns qu'on croit n'estre pas de luy; [d] mais aussi on a perdu un fort grand nombre de ceux qu'il a faits, comme on le voit par les citations d'Aulu-Gelle, d'Origene, d'Eusebe, d'Eunape, de Theodoret, & de quelques autres.

[Il ne parle jamais de la religion Chrétienne, n'osant peut-estre en dire du bien, & ne voulant pas en dire du mal, comme
Thdrt gr.aff.l.2.c.4.p.500.a.c. S. Augustin le dit de Seneque.] 'Mais Theodoret croit qu'il a

Suid.ε.p.729.c. 1. [*nepos.*, selon Capitolin, ce qui peut signifier neveu ou petit-fils.] 'Mais ἀδελφιδοῦς dont se sert Suidas, [ne peut point signifier petit-fils.]

eu quelque connoissance de l'Evangile ; & on marque qu'il en mesle divers principes parmi ceux qu'il avoit tirez de ses philosophes.'Il a aussi avoué des choses de la religion payenne, dont les défenseurs du Christianisme ont tiré de grands avantages. C'est de luy que nous apprenons que de tous les oracles des demons, (car il avouoit luy mesme que c'estoient des demons qui y presidoient, & non aucune divinité,)'il n'y en avoit plus de son temps qu'un ou deux qui rendissent des réponses.

l.10.p.624.625.
p. 625.d.

ARTICLE XXII.

De Polemon & de quelques autres sophistes ou historiens.

'ADRIEN a beaucoup estimé Marc sophiste de Byzance, [a] quoique son exterieur n'eust rien d'attirant:[b] & Philostrate se plaint que les Grecs n'en connoissoient pas assez le merite. Il estoit disciple d'Isée.'On remarque que la ville de Byzance le deputa à Adrien pour quelque affaire,& qu'il appaisa une querelle entre les Atheniens & ceux de Megare. 'Il a laissé quelques declamations.'Saumaise veut que ce soit Annius Marcus ou Macer l'un des maistres de M.Aurele pour l'eloquence greque : 'Casaubon ne le peut croire : [& le plus seur au moins est d'en douter.]

Philst. soph. 24.p.530.b.
a p. 529. b.
b p.528. a.b.
p.530.a.b.
p. 528.
Spart.n.S.p.77. 1. b.c.
n.C p.57.2.c.d.

'Caninius Celer qui fut encore maistre de M. Aurele & de L. Verus pour l'eloquence greque,estoit à ce qu'on croit secretaire de l'Empereur. On luy raporte'ce que dit M. Aurele, Que Celer a enterré Adrien, mais qu'il a pourtant falu que Celer soit mort aussi.

n.S.p.77.1.d.
M Aur.l.8.c.25. p. 211.

[Polemon, qui comme nous avons dit, partageoit avec Favorin la reputation de l'eloquence,]'estoit de la ville de Laodicée sur le Lyc ,'mise"par quelques uns dans la Carie,[c] & par d'autres dans la Phrygie :[d] mais il semble qu'il ait presque toujours demeuré à Smyrne, qu'il rendit plus peuplée qu'elle n'estoit,'à cause d'un grand nombre de jeunes gents qui y venoient de toutes parts pour l'entendre. On marque qu'il y appaisa la division qui y estoit auparavant entre la haute ville & la basse, 'qu'il y assoupit beaucoup de procés ; qu'il travailla beaucoup pour en bannir "l'insolence, la fierté, & les autres vices,'& qu'il en defendit extremement les droits, ayant esté deputé plusieurs fois vers les Empereurs. 'Il obtint d'Adrien de grandes sommes d'argent pour cette ville, quoique ce prince fust

Philst soph. 25.p.530.b.
c p.538.b.
d p.530.c.d.
p. 531.a.
b.c.
a.
b.
ὕβριν καὶ ἀγερωχίαν.

attaché, dit Philostrate, à celle d'Ephese.

d|532. 'Mais Polemon ne savoit pas moins profiter"pour luy mesme de la faveur de Trajan, & d'Adrien qui l'aimoit beaucoup: de sorte qu'on le voyoit avec un train qui luy attiroit l'envie & le blasme de bien des personnes. p. 533. 'Antonin mesme le traita fort bien, quoiqu'il eust sujet de se plaindre de sa rusticité, comme nous le pourrons dire autrepart, p. 534. 535. 'ou plutost de son insolence: car il n'avoit aucun respect pour personne, non pas mesme pour ses dieux. p. 537. 'Herode Atticus qui l'avoit entendu declamer seulement trois fois, luy ayant envoyé"une somme d'argent fort considerable, il ne voulut pas la recevoir, & il falut luy en envoyer"une plus grande pour le contenter. p. 534. c. d. 'Le Roy du Bosphore, qui possedoit parfaitement les belles lettres, vint à Smyrne pour voir [le pays,]& connoistre[ceux qui estoient les plus celebres dans les sciences.] Il demanda souvent à voir Polemon: mais pour l'obtenir, il fut obligé de l'aller trouver chez luy, & de luy apporter dix talens.

p. 538. b. 'Philostrate semble marquer qu'il a vécu jusqu'au temps de Marc Aurele; [mais il ne faut pas l'entendre de cette sorte,] p. 542. c. 'puisqu'il n'avoit qu'environ 56 ans quand il est mort. p. 543|Suid. π. p. 554. a. On assure que comme il estoit fort incommodé de la goute, 's'en estant allé à Laodicée, il se mit encore vivant dans le tombeau de sa famille, & voulut qu'on le fermast sur luy, afin, disoit-il, que le soleil ne le vist jamais sans parole.[On ne le croiroit pas, s'il y avoit des folies dont les hommes fussent incapables.]Saint Jerome parle de ce sophiste avec Favorin son rival, sur l'an 133. Philst soph. 25. p. 541. 'On ne dit point qu'il ait laissé d'autres écrits que des declamations.

Suid. π. p. 546. d. e. 'Suidas met sous Trajan & Adrien un grammairien d'Alexandrie nommé Ptolemæus Chennus fils d'Hephestion. Il le fait auteur de divers ouvrages, dont l'un estoit appellé "*L'histoire surprenante*. Voss h. g. l. 2. c. 11. p. 213|Phot. c. 190. p. 472-493. 'On croit"que c'est celle dont Photius fait un abregé, & qu'il dit pouvoir estre utile pour apprendre l'antiquité, quoiqu'elle fust meslée"de fables & d'impertinences.

Suid. ζ. p. 1126. d| Voss. c. 11. p. 215. 'Zenobe sophiste qui enseignoit à Rome sous Adrien, a traduit l'histoire de Saluste en grec, il a fait aussi un recueil de proverbes que l'on a encore, & quelques autres ouvrages. On l'appelle quelquefois Zenodote.

Suid. κ. p. 1447. d|Phot. c. 68. p. 101. 'Un nommé Cephaleon banni de son pays s'estant retiré en Sicile, y écrivit du temps d'Adrien une histoire," qui commençoit à Ninus & finissoit à Alexandre. Voss. c. 12. p. 220. 'On marque qu'Eusebe en a mis un endroit dans sa chronique.

[Right margin notes:] &c. — ὑπερμεγέθης. — ὑπερμεγέθης. — παράδοξος. — &c. — &c. — &c.

'Il y eut sous Adrien un Denys d'Halicarnasse, descendu de celui qui avoit écrit l'histoire Romaine du temps d'Auguste. Celui-ci qui estoit sophiste, & surnommé l'Atticiste & le Musicien,'parce qu'il s'estoit extremement appliqué à la musique, en a fait beaucoup d'écrits, comme on le voit par Suidas, & un entre autres divisé en 36 livres, où il parloit de toutes sortes de poetes & de joueurs d'instrumens; 'ce qui l'a fait citer par quelques anciens.

Suid. δ. p. 743. d. 746. c.

Voss. c. 12. p. 220 Jons. l. 3. c. 8. p. 249.

ARTICLE XXIII.

De Philon de Byblos, d'Hermippus son disciple, & de quelques autres écrivains Grecs.

'HERENNIUS Philo originaire de Byblos [dans la Phenicie,]'estoit agé de 78 ans en la 220e Olympiade, [c'est à dire vers l'an 105, ou plutost] 'selon Scaliger en la 229e sous le Consulat d'Herennius Severus, [c'est à dire apparemment en l'an 141,]'auquel Onuphre met un T. Hoenius Severus Consul. a Il a luy mesme esté Consul. Il a fait un livre du regne d'Adrien; douze sur le choix des livres; trente sur les villes & toutes les personnes qu'elles ont produites;'& on croit que ce dernier ouvrage est celui dans lequel Tatien dit que Philon a fait fort exactement les vies des philosophes. 'Un Ælius Severus Athenæus en a fait un abregé, qui est cité par quelques anciens. 'Origene cite un écrit d'Herennius Philo touchant les Juifs, ausquels on voit qu'il n'estoit pas favorable. Eusebe en raporte un endroit. b Il a traduit en grec l'histoire Phenicienne que Sanconiathon avoit écrite en la langue de ce pays des le temps de la guerre de Troie, ce qui a beaucoup servi aux defenseurs de l'Eglise. 'Eusebe nous a conservé la preface & quelques endroits de cette traduction: c il nous donne un endroit de l'histoire de la Phenicie écrite par Philon mesme en plusieurs livres: 'Estienne de Byzance en parle aussi. d On luy attribue encore d'autres écrits.

Suid. φ. p. 1034. f. φ. p. 1064. f.
Eus. χρ. ad. p. 342. 1.
Onu. in fast. p. 225. d.
a Suid. φ. p. 1065. a.
Jons. l. 3. c. 7. p. 242.
Voss. h. g. l. 2. c. 10. p. 211. 212.
Ori. in Cels. l. 1. p. 13 | Eus. præp. l. 1. c. 10. p. 40.
b Voss. h. g. l. 1. c. 1. p. 3. 4.
Eus. præp. l. 1. c. 9. 10. p. 31-42.
c l. 4. c. 16 p. 156. c. d.
Voss. h. g. l. 2. c. 10. p. 212.
d p. 211. 212.

'Hermippus de Beryte ou des environs, fut disciple de ce Philon, & parut aussi beaucoup sous Adrien, quoiqu'il fust fils d'un esclave: mais il avoit beaucoup d'eloquence. Il écrivit aussi divers ouvrages.'Tertullien en cite une histoire des songes en cinq volumes: e d'autres auteurs le citent encore. f Mais pour le livre des Legislateurs cité par Origene, on soutient qu'il

Suid. ε. p. 1043. d. p. 229. c.
Tert. de ani. c. 46. p. 347. c.
e Voss. l. 2. c. 12. p. 220.
f Ori. in Cels. l. 1. p. 13. f. n. p. 13. 14.

est d'un Hermippus de Smyrne bien plus ancien.

Suid.π.p.465.c. 'Paul de Tyr contemporain de Philon de Byblos, a laissé quelques écrits sur la rhetorique qu'il enseignoit. Il obtint d'Adrien le titre de Metropole pour la ville de Tyr qui l'avoit deputé à ce prince.

Suid.ν.p.129.e| Voss.h.g.l.2.c.12.p.221. 'On met encore sous Adrien un Leander Nicanor d'Alexandrie fils d'Hermias," qui a fait divers écrits de grammaire & d'histoire. On marque qu'il a écrit à Adrien. &c.

Suid.δ.p.737.c|Voss.p.221. 'Diogenien d'Heraclée, & comme on croit de celle du Pont, fit sous Adrien" divers écrits de grammaire & de geographie. &c. On luy donne le titre de grammairien. Hesyquius s'en est beaucoup servi dans son lexicon. On en a encore aujourd'hui un recueil d'anciens proverbes.

Voss.p.221| Suid.ια.p.1215.b.c. 'Vossius croit qu'il faut raporter à ce temps-ci un Jason d'Argos historien & grammairien, que Suidas dit avoir esté posterieur à Plutarque, & avoir écrit en quatre livres l'histoire de la Grece jusqu'à la mort d'Alexandre, & un peu aprés. C'est

Voss.h.g.l.1.c.10.p.62|Suid.ια.p.1215.b. apparemment la mesme chose 'que *la vie de la Grece* écrite en quatre livres, que d'autres attribuoient à un Jason de Nyse successeur du philosophe Posidoine, [& ainsi bien plus ancien que celui d'Argos]

Ælian.tact.pr.p.3. 'Nous avons un écrit en grec & en latin sur l'ordre observé par les Grecs dans l'arrangement des armées, adressé à Adrien, & fait par un Elien qui avoit vu Frontin & l'Empereur Nerva,

Voss.h.g.l.2.c.11.p.217. '& qu'on croit estre celui dont Martial loue l'eloquence dans une epigramme. [Ainsi" on ne peut pas raporter à cet auteur Note 25. ce que Philostrate & Suidas disent d'un Elien qui vivoit cent ans aprés. Nous ne voyons pas auquel de ces deux il faut attribuer l'histoire des animaux, & les" Mélanges que nous avons *varia historia.* aujourd'hui sous le nom d'Elien,] ni quelques autres écrits que les anciens en ont citez, & qui sont perdus.

Athen.l.15.p.677.d.f. 'Nous avons parlé ci dessus d'un Pancrate poete Egyptien qu'Adrien avoit fait recevoir dans le Musée d'Alexandrie.

l.7.p.283.a.b.c. Athenée qui l'a connu, & qui nous l'a fait connoistre, 'parle autrepart d'un poeme fait sur la marine par un Pancrate d'Ar-

Voss.po.g.p.74. cadie, 'qu'on dit avoir aussi vécu sous Adrien. [a] Il cite encore[1] un 1. autre ouvrage d'un poete Pancrate.

a Athen.l.11.p.478.a. b Jons.l.3.c.7.p.242.243. [b] On met vers ce temps-ci un Dorothée d'Ascalon grammairien, dont les anciens ont cité quelques ouvrages.

c Eus.chr. [c] Eusebe met sur l'an 119 que Plutarque, Sextus, & Agathobule,

1. le premier livre de la Concoreïde.

estoient alors celebres entre les philosophes. [Nous nous reservons à parler autrepart de Sextus,] 'qui comme nous avons dit, estoit neveu de Plutarque. [Je ne trouve rien d'Agathobule,] 'sinon que l'on voit par Lucien que c'estoit un philosophe celebre contemporain d'Epictete. [L'honneur qu'Eusebe luy fait de le nommer, fait que nous avons peine à croire que ce soit] 'cet impudent cynique de mesme nom, qui fut maistre en Egypte du celebre Peregrin. M.Aur.v.p.23.b. Luci.v.Dem.p.546.c. v.Per.p.998.b.

[A ces trois philosophes S. Jerome ajoute Oenomaüs,]'qui estoit un cynique natif de Gadare [dans la Palestine,] un peu plus ancien que Porphyre, [1] dit Suidas, [qui semble par là le mettre un siecle plustard que S. Jerome. Il a écrit sur la maniere de vivre des cyniques, & semble avoir fait l'histoire des plus illustres d'entre eux. Il a encore écrit sur la philosophie d'Homere: 'car on marque que tous les philosophes ont voulu trouver leur doctrine dans ce poete. Suid.o.p.281.b. Jonf.l.3.c.7.p.245.

'Eusebe cite du philosophe Oenomaüs qui n'estoit pas fort ancien,[a] & qui avoit beaucoup de l'aigreur des cyniques, un livre qu'il avoit fait pour montrer que les oracles des Grecs ne venoient ni de Dieu ni des demons, mais n'estoient que des mensonges de quelques hommes fourbes & imposteurs.'Son livre estoit intitulé, [2] *Les fourbes decouverts.* 'Il le fit sur ce qu'il avoit esté trompé luy mesme par un de ces oracles pretendus. 'Eusebe raporte assez de choses de ce livre, pour croire que nous l'avons presque tout entier.[b] Theodoret en cite aussi quelques endroits, & dit positivement que l'auteur estoit un philosophe cynique. Euf.præp.l.5.c.18.p.209. a c.21.p.213.c. l.6.c.6.p.254.d. l.5.c.21.22 p.213.c.d|214.d. c.19-36.p.209-234|l.6.c.7.p.255-251. b Thdrt.gr.aff.l.6.p.561.562|l.10.p.631 c.



ARTICLE XXIV.

De Suetone & de Florus.

[NOus passons des Grecs aux Latins, & nous commençons par Suetone, à qui l'on donne les noms de C. Suetonius Tranquillus.]'Son pere nommé Suetonius Lenis ou Lætus, comme on dit que portent les manuscrits, estoit Chevalier Romain, & combatit à la bataille de Bedriac [en 69,] en qualité de Tribun dans une legion.'Ainsi il ne le faut pas confondre, comme quelques uns ont fait, avec Suetonius Paulinus qui com- Suet.v.Oth.c.10.p.698.prol. p.698.2.

1. Porphyre vivoit sur la fin du troisieme siecle.
2. τὴν τῶν γοήτων φωρὰν. Il faut φωρὰν, comme on le lit dans Theodoret.

mandoit dans la mesme bataille comme General.[Suetone naquit vers ce temps là.] 'Car il estoit encore fort jeune [en 88,] vingt ans aprés la mort de Neron.ᵃPline le jeune l'aimoit beaucoup, & " voulut l'avoir toujours aprés de luy. Il dit que plus il le connoissoit plus il l'aimoit à cause de sa probité, de son honnesteté, de sa"bonne conduite, de son application aux lettres, & de son erudition. [Ainsi c'est apparemment le mesme Tranquillus]'qu'il exhorte à plaider une cause sans se mettre en peine d'un songe qui luy en faisoit craindre un mauvais succés; 'à qui il se met en peine de faire acheter une petite terre auprés de Rome, propre à un homme d'étude comme il estoit; 'qu'il exhorte à mettre au jour les écrits qu'il avoit déja tout prests, 'à qui mesme il demande conseil sur une chose qui regardoit la bienseance.

l.6.c.57.p.655| v.Dom c.12.p.502. ᵃ Plin.l.10.ep.100.p.628. l.1.ep.18.p.49. ep.24.p.71. l.5.ep.11.p.323. l.9.ep.34.p.554.

in contubernium assumsit. mores.

'Il luy obtint de Neratius Marcellus une charge de Tribun; & Tranquillus l'ayant ensuite prié de la faire donner à Cæsennius Silvanus son parent, il estima beaucoup cette action.'Suetone se maria, mais n'eut pas le bonheur qu'on souhaite dans le mariage, [qui est de devenir pere.] C'est pourquoi Pline qui estoit"alors gouverneur de la Bithynie, demanda pour luy à Trajan les droits que les loix Romaines attribuoient à ceux qui avoient trois enfans.'Trajan qui n'accordoit guere cette grace, ne put neanmoins la luy refuser. 'Il fut secretaire sous Adrien: mais comme nous l'avons remarqué, il perdit cette charge[vers l'an 121,]pour avoir témoigné peu de respect pour l'Imperatrice.

l. 3.ep.8.p 173.174. l. 10. ep.100.p.629. ep.101.p.629. Adri.v.p.6.a|n.5.p.27.2.

vers l'an 104.

'Suidas le qualifie un grammairien latin, & luy attribue divers ouvrages qui regardent cette profession. Il remarque outre cela qu'il avoit fait un livre sur les jeux des Grecs, deux sur les spectacles des Romains, deux sur les loix & les coutumes de Rome, un sur"la vie de Ciceron ou sur ses livres de la Republique,"un catalogue des hommes illustres de Rome, & les huit livres[que nous avons] de l'histoire des Empereurs. 'Il avoit encore fait trois livres des Rois, dont S. Paulin a depuis fait un abregé en vers. 'Le livre de l'institution des Offices cité par Priscien[peut estre l'ouvrage des loix & des coutumes de Rome.] Le mesme Priscien cite jusqu'à huit livres de luy sur les Preteurs. On luy attribue un livre intitulé, *De rebus variis*, où il traitoit de diverses choses qui regardent la grammaire.

Suid. τ. p. 934.935. Aus.ep.19.p.466. Suet. prol.

πολιτείας. stemma.

'On voit par un assez grand nombre d'auteurs qui ont allegué ses ouvrages, qu'ils ont esté fort celebres parmi les Grecs mesmes.

prol.

mesmes. 'Tertullien cite celui des Spectacles, [a] & S. Jerome celui des Hommes illustres, à l'exemple duquel il a fait le sien. [C'est apparemment de cet ouvrage que vient ce qui nous reste aujourd'hui de Suetone sur les illustres grammairiens, poetes, & orateurs. Il y mesle quelques Grecs, mais qui ont enseigné à Rome.'On croit que la vie de Pline le naturaliste n'est point de luy, mais de quelque auteur beaucoup plus nouveau.

Tert.spec.c.5. 92.c.
a Hier.v.ill. præf.p.261.2.
Voss.h.lat.l.1. c.31.p.166.

[Son histoire des douze Cesars est ce qui l'a rendu plus celebre.]'Vopisque l'appelle un historien"tres sincere, & où il n'y a rien à corriger: [b] mais neanmoins il le distingue fort, [& avec beaucoup de raison,] de Salluste, de Tite Live, de Tacite, de Trogus, & des autres de ce genre, le mettant au rang de ceux qui ont plutost cherché la verité que l'eloquence.[Il ne fait que l'histoire des Empereurs, & avec assez de confusion, mais non celle de leur regne.]'On cite de S. Jerome qu'il est aussi libre [& aussi infame] dans sa narration, que les princes dont il fait l'histoire l'estoient dans leur vie: [en quoy il dement les eloges que Pline luy avoit donnez:]'& il a merité qu'on dise de luy & de Lampride, qu'ils apprennent les plus grands crimes en les raportant.

candidissimus & emendatissimus.
Vop.in Fir. p. 242.d.
b in Probo, p. 234.b.
Voss.h.lat.l.1. c.31.p.166.
Ruald.v.Plut. c.28 p.51.2.

'Spartien cite quelques vers qu'Adrien & le poete Florus firent l'un contre l'autre.'On croit que ce Florus est celui dont nous avons un abregé de l'histoire Romaine jusqu'à Auguste, qui paroist écrit sous Trajan, & venir d'un naturel porté à la poesie. Cet abregé est fort estimé des plus habiles,'qui le blasment neanmoins de renverser en divers endroits l'ordre des temps. Ce n'est point un abregé de Tite Live, puisque souvent il ne s'accorde pas avec luy. Mais on ne sçait si les abregez qui sont à la teste des livres de Tite Live ne sont point aussi de Florus.'Saumaise croit qu'un ouvrage en vers, dont Mr Pithou a fait imprimer quelques fragmens sous le nom de Floride, peut estre du mesme auteur.

Adri.v.p.8.a.b.
n.S.p.44.2.c.
Voss.h.lat.l.1. c.30.p.162.
Voss. p.163
Adri.v.n.S.p. 44.2.c.d.

'Pour sa personne, Adrien luy reproche d'estre souvent dans les cabarets,'ce qui estoit tres infame, mesme parmi les payens. 'On croit qu'il pouvoit estre Espagnol, de la famille des Seneques, & avoir les noms de L. Annæus Seneca par la naissance, & de L. Julius Florus par adoption.'On trouve qu'il y avoit sous Tibere un Julius Florus celebre pour son eloquence, qu'il exerçoit dans les Gaules, & qu'il y apprenoit aux autres.

v.p.8.b.
n.C.p.31 c.
Voss.h.lat.l.1. c.30.p.164.
p.165.

'Aulu-Gelle marque un écrit de Terentius Scaurus tres illustre grammairien de ce regne.[c] On croit que c'est ce mesme

Gell.l.11.c.15. p.274.
c L.Ver.v.p.15
d n.C.p.511.f
n.S.p.101.1.c.f

Scaurus, sous qui Adrien avoit étudié, qui fut pere d'un autre Scaurus ou Scaurinus, qui apprit aussi la langue latine à L. Verus Auguste, & ayeul[ou bisayeul]de Scaurinus qui la montra encore à Alexandre Severe.

Gell.l.11.c.13. p.171|l.13.c.21. p.326. a l.1.c.6.p.12|l. 2.c.27.p.77. 'Le mesme Aulu-Gelle parle "tres avantageusement de T. Castricius son maistre, le premier rhetoricien de Rome, estimé d'Adrien pour sa science & pour ses mœurs. a Il en cite diverses choses, [mais ne dit point qu'il ait rien écrit.] &c.



REVOLTES ET MALHEURS DES JUIFS SOUS TRAJAN, ET SOUS ADRIEN.



ARTICLE PREMIER.

Les Juifs revoltez dans la Libye & l'Egypte y font des maux effroyables.

Euf.l.4.c.2.p. 115. b.



'PENDANT que la doctrine de JESUS-CHRIST, & l'Eglise qu'il avoit établie, se repandoient & s'affermissoient tous les jours de plus en plus, la justice divine punissoit les crimes des Juifs par divers malheurs qui se succedoient les uns aux autres. [Ils s'attirerent eux mesmes ces malheurs, en s'efforçant de secouer le joug des Romains auquel Dieu les avoit soumis; ils irriterent leur cruauté par les cruautez effroyables qu'ils commirent les premiers contre eux; & la fin des efforts qu'ils firent pour se rendre libres, fut de tomber dans une plus dure servitude. On ne voit pas ce qui leur put donner la hardiesse de se revolter sous Trajan, le plus grand Empereur que les Romains aient jamais eu pour la guerre, & qui estoient alors en Orient avec de tres grandes forces, si ce n'est peutestre qu'ils le crussent trop embarassé dans la guerre qu'il faisoit aux Parthes pour pouvoir songer à eux. De quelque cause que soit venue leur revolte, voici ce que nous en trouvons.]

b.c.i.d.x. 'Trajan entrant "dans la 18e année de son regne, [qui est l'an NOTE 1.

115 de J.C,] les Juifs comme pouſſez par un meſme eſprit de ſedition, ſe ſouleverent dans Alexandrie, dans toute l'Egypte, dans la Thebaïde, & dans la Libye Cyrenaïque, contre les autres habitans de ces provinces, que l'hiſtoire appelle les Grecs.[C'eſt peuteſtre pour ce ſujet,que]'dans un dialogue attribué à Lucien, qu'on croit ſe raporter à l'an 115 ou 116, 'il eſt parlé de l'Egypte" comme d'un pays qu'il falloit conquerir & aſſujettir. Bar.114.§ 2. Luci phil.p. 1129.a.

ἰδοὺ τὴν Αἴγυπτον δουλουμένην.

'L'année ſuivante en laquelle Lupus eſtoit Prefet d'Egypte, leur ſedition devenant beaucoup plus forte, degenera en une guerre tres dangereuſe, dans laquelle ils défirent les Grecs à la premiere rencontre.'Mais cet avantage leur couta bien cher: car les Grecs s'eſtant ſauvez à Alexandrie, prirent & maſſacrerent tous les Juifs qui y eſtoient; 'ce qui ne ſe fit pas neanmoins ſans combat. Euſ.l.4.c.2.p. 115.c. c. Oroſ.l.7.c.12. p.212.2.c.

'Les Juifs de Cyrene, qui paroiſſent avoir eſté les chefs de la revolte, [a] voyant qu'ils ne pouvoient tirer des Juifs d'Alexandrie le ſecours qu'ils en avoient attendu, [peuteſtre pour s'emparer de cette grande ville,] ſe mirent à ravager le plat pays de l'Egypte, aidez par les Juifs qui y eſtoient, ayant pour chef un Lucua, qu'Euſebe appelle leur Roy. 'Dion dit qu'ils eſtoient conduits par un André,& raporte" les cruautez inouies qu'ils exercerent tant en Libye qu'en Egypte.'Il dit qu'ils firent mourir" plus de deux-cents mille hommes dans la Libye.'Auſſi cette province en fut tellement depeuplée, que ſans les colonies qu'Adrien y envoya depuis, elle ſeroit demeurée toute deſerte.'Car Euſebe remarque que l'an 121 ce prince envoya une colonie, ou, comme S. Jerome a traduit, des colonies dans la Libye, laquelle eſtoit toute depeuplée. Dio,l.68.p. 786.a. a Euſ.l.4.c.2.p. 115.116. Dio,l.68.p. 786.a.b. &c. a. 220000. Oroſ.l.7.c.12. p.212.2.b.c. Euſ. chr.

ARTICLE II.

Trajan punit ſeverement la revolte des Juifs: Ils ſont tous chaſſez de l'iſle de Cypre.

'POUR remedier à ces deſordres, l'Empereur [Trajan] envoya [en Libye] Martius Turbo, [" qui fut Prefet du Pretoire ſous Adrien en 119,] avec de la cavalerie, de l'infanterie, & meſme une armée navale.'Il défit en effet les Juifs, & en tua un grand nombre: mais ce ne fut qu'avec beaucoup de temps & bien des combats, ayant affaire non ſeulement à ceux de Li- Euſ.l.4.c.2.p. 116.a. V. Adrien §7.

bye, mais encore à ceux d'Egypte qui estoient venus secourir leur Roy. [Il paroist en effet que la guerre continua jusque sous Adrien qui succeda à Trajan le 11 aoust de l'an 117,] 'puisqu'on lit dans la chronique de S. Jerome sur la mesme année 117, selon quelques manuscrits, ou sur la suivante, selon d'autres, Que Adrien vainquit alors les Juifs revoltez [1] contre les Romains. 'S'il en faut croire Spartien, ce fut dés les premiers jours de ce regne, que Turbo aprés avoir achevé de reprimer les Juifs, fut envoyé arrester les courses des Maures, 'qui estoient entrez sur les terres de l'Empire dés devant la mort de Trajan.

chr n. Ponc. p. 606. d.

Adri. v. p. 3. d.

'En la 19e année de Trajan, [de J.C. 116,] les Juifs firent en Cypre sous la conduite d'un Artemion ce qu'ils avoient fait en Libye. Ils y massacrerent jusqu'à 240000 hommes, & ruinerent la ville de Salamine, aprés en avoir egorgé les habitans: & puis ils perirent eux mesmes. Les massacres qu'ils firent en cette isle, les y rendirent si odieux, qu'on ne souffre point, dit Dion, qu'il y entre un seul Juif: & on fait mourir ceux mesmes qui y sont jettez par la tempeste.

Euf. chr | Dio, l. 68. p. 786. b.

'La Mesopotamie que Trajan avoit conquise, "& qui s'estant soulevée [en l'an 116,] avoit esté aussitost domptée de nouveau par Lusius Quietus, [estoit depuis longtemps habitée par un grand nombre de Juifs.] 'Ils se souleverent aussi en ce temps-ci, [a] & donnerent lieu de craindre qu'ils ne fissent les mesmes maux aux autres habitans du pays, que leurs confreres avoient fait dans la Libye [& l'isle de Cypre.] [b] Pour les prevenir, l'Empereur Trajan donna ordre au mesme Quietus, [c] qui estoit l'un des plus grands capitaines qu'aient jamais eu les Romains, [d] de les chasser du pays. Il les vainquit dans une bataille, & en tua un trés grand nombre. [e] Il eut en recompense le gouvernement de la Palestine, [& sans doute pour la maintenir en paix.] [f] Car Spartien dit qu'en l'an [117,] lorsque Trajan mourut, & qu'Adrien commençoit à regner, cette province [dont les Juifs estoient encore les principaux habitans,] 'menaçoit de sedition & de revolte. [Mais l'histoire * ne nous apprend point que ce mouvement ait eu aucun effet pour lors; la crainte de Lusius en ayant sans doute arresté les suites.]

Dio, l. 67. p. 785. a. — V. Trajan § 23.

Euf. chr | Orof. l. 7. c. 12. p. 212. 2. c. — a Euf. l. 4. c. 2. p. 116. a. b. — b b | Dio, l. 68. p. 786. b. — c Amm. l. 29. p. 399. — d Euf. l. 4. c. 2. p. 116. b | chr. — e Ib | Dio, val. p. 710. — f Adri. v. p. 3. b. — *rebelles animos efferebat.* — * Note 2.

Euf. chr. z. p. 109. 1. S. Jerome dit *revoltez pour la seconde fois*; ce qui est obscur. Scaliger l'entend par raport à leur premiere revolte sous Vespasien, [ou plutost sous Neron.]



ARTICLE III.

Adrien veut mettre une colonie à Jerusalem: Les Juifs s'en offensent, & prennent les armes dans la Palestine conduits par Barcoquebas.

[LEs grandes pertes que les Juifs avoient faites en voulant se revolter sous Trajan, les retinrent un peu dans le devoir; & il paroist qu'ils demeurerent en paix,] 'jusqu'à ce que la revolte recommença "sur la fin du regne d'Adrien avec une extreme violence dans la Judée mesme. Euſ.l.4.c.6.p. 118.b|chr.

NOTE 3.

'L'origine de cette nouvelle revolte fut selon Dion, qu'Adrien avoit mis une colonie de Romains à Jerusalem, [a] avoit donné à cette ville le nom d'Ælia Capitolina, à cause du nom d'Ælius qui estoit celui de sa famille, & y avoit basti un temple de Jupiter [Capitolin] à la place du Temple de Dieu. 'Les Juifs s'offenserent extremement de voir dans leur capitale, non seulement des habitans étrangers, mais aussi une religion contraire à la leur. 'Spartien pretend (ce qui paroist peu croyable) qu'on leur defendoit la circoncision, & que ce fut ce qui les porta à prendre les armes. 'S. Chrysostome paroist avoir cru que rien ne les avoit portez à la guerre que l'inclination naturelle qu'ils avoient à s'opposer à l'esprit de Dieu, & à se soulever contre leurs princes; ce qui leur faisoit souhaiter de rétablir leur "monarchie: & ce Pere dit fort clairement qu'ils entreprirent mesme en ce temps-ci de rebastir le temple de Jerusalem. Dio, l.69. p. 793. b. | a b| Euſ.l.4.c.6. p. 118.119. | Dio.p.793.b.c. | c. | Adri.v p.7.b. | Chry.in Jud.h. 3.t.1 p.434.435.

βασιλείαν.

V. Adrien § 10.11.

[Adrien estoit "alors en Orient, où nous croyons qu'il vint vers l'an 130, & qu'il ne le quitta que vers le primtemps de l'an 134. Les Juifs n'oserent donc se declarer durant tout ce temps là,] '& ils se retinrent, dit Dion, tant qu'ils le virent dans l'Egypte, où il estoit en l'an 132, & ensuite dans la Syrie. Ils ne laissoient pas neanmoins de se preparer deslors secrettement à la guerre, en faisant exprés de mauvaises armes au lieu des bonnes qu'on leur commandoit, [afin qu'au moins ces mauvaises leur demeurassent.] Dio, l.69. p. 793. c.

V. Adrien note 9.

'Quand Adrien fut un peu plus eloigné, ils se revolterent ouvertement, ["ce qu'on peut mettre assez probablement des le primtemps de l'an 134.] 'Ils avoient pour chef & pour conducteur un nommé Barcoquebas, [b] que S. Jerome appelle aussi Coquebas [c] & Coquibus. [d] Scaliger remarque sur l'autorité des d. | Euſ.l.4.c.6.p. 118. c. | b Hier.in Dan. 9.p.595.d. | c v.ill.c.21.p. 276.b. | d Euſ.chr.n.p. [illegible]

Rabins [1] qu'il s'appelloit en son vray nom Cozeb, c'est à dire *menteur*, ou Barcozebas *fils de mensonge*.[Mais ayant honte de ce nom,]il prit celui de Coquebas qui signifie *étoile*,ou Barcoquebas *fils de l'étoile*,'pour tromper les Juifs,& se faire considerer comme un astre favorable descendu du ciel pour les secourir.'Car il s'appliquoit ce qui est dit dans les Nombres,de l'étoile qui devoit sortir de Jacob, & vouloit qu'on le reconnust pour le Messie.'Pour abuser davantage de la credulité des Juifs, il mettoit une étouppe allumée dans sa bouche: ce qui faisoit qu'en soufflant on croyoit qu'il vomist des flammes. 'Aussi les Juifs l'oignirent & l'établirent leur Roy:& il y eut de leurs principaux Rabins qui publierent que c'estoit le Christ.

1'Euf l.4 c.6. p.118.c. chr.n.p.216.1. Hier. in Ruf.l. 2.c.8.p.243.b. Euf.chr n.p. 216.1.

'C'estoit cependant un vray voleur, qui ne respiroit que le carnage. [a] Il ravagea toute la Judée, [b] & la Syrie mesme.[c] Mais il s'attaquoit particulierement aux Chrétiens, & il n'y avoit qu'eux, dit S. Justin, contre qui il employast les supplices les plus rigoureux pour les contraindre à renoncer & à blaspheme J.C.'Il les tourmentoit aussi parcequ'ils ne vouloient pas se joindre à luy contre les Romains.

Euf.l.4.c.6.p. 118.c. a chr. b Sulp l.2.p. 149. c Just.ap.2.p. 72.c. Euf. chr.

'Entre les principaux Rabins qu'on dit avoir eu la honte,[ou par aveuglement ou par malice,]de reconnoistre cet imposteur pour leur Roy & leur Messie, les Juifs mesmes l'avouent 'nommément d'Akiba, tres celebre & tres estimé parmi eux. 'Tous leurs historiens,[mais qui sont fort nouveaux,] disent qu'il fut 40 ans en autorité, peutestre comme collegue[& premier apostre]de leur Patriarche,'pere[sous luy] du Sanedrin,& chef des ecoles qu'on croit qu'ils avoient établies des ce temps là à Tiberiade.'Ils le regardent comme l'auteur de leurs Deuteroses ou de leur loy orale, c'est à dire des traditions qu'ils ont depuis ramassées dans la Michne & les autres ouvrages du Talmud, & qui semblent n'avoir esté inventées que pour détruire la loy de Dieu & le vray sens des Ecritures,'ausquelles ils osent les preferer:[de sorte que plus il s'est acquis d'honneur devant les Juifs, plus il s'est attiré une effroyable condannation de la justice divine. Son crime & son supplice sera encore bien plus grand,s'il est vray,]'comme le pretend un homme celebre,qu'il ait mesme alteré le texte hebreu des Ecritures, pour le faire trouver different de la version des Septante; & obscurcir les preuves que la mission de J.C,tire de l'ancien Testament.'Les

n.p.216.1|Pez. def.p.61.425. n Pez.def.p 425. Pez.p.403. p.405.407. p.413. p.421. p.407.&c. p.425.

Euf.chr.n.p.216. 1. — 1.'Scaliger dit qu'on trouve le nom de Cozeb ou Cozba sur ses monnoies. [Mais s'il l'avoit quitté comme odieux, comment le prenoit-il dans ses monnoies?]

historiens Juifs disent encore qu'aprés la prise de Bether [dont nous allons bientost parler,] il tomba entre les mains des Romains, qui luy dechirerent la peau avec des ongles de fer, & qu'il mourut ainsi [miserablement.]

'Voilà quel fut le sort de ce celebre Rabin, [dont nous n'aurions peuteftre rien dit, si S. Jerome n'autorisoit en quelque sorte ce qu'on en lit dans les Juifs,]'en nous apprenant que les heretiques Nazaréens en faisoient un des premiers auteurs des traditions juives & pharisaïques, qui détruisent les commandemens de Dieu. Ils le croyoient aussi le maistre d'Aquila, 'l'un des traducteurs de l'Ecriture ; ce que les nouveaux Juifs assurent aussi : [& l'opinion commune est qu'Aquila a vécu sous Adrien. Cependant il n'y a guere lieu de rien assurer sur tout cela,]'puisque les Nazaréens mettoient ce mesme Akiba longtemps avant la prise de Jerusalem. 'S. Epiphane parle aussi du Rabin Akiba ou Barakiba, mais sans marquer quand il a vécu. Il dit seulement que les Juifs le faisoient auteur de leur secondes Deuteroses, attribuant les premieres à Moyse, les troisiemes à un Juda, & les quatriemes aux enfans d'Assamonée : [de sorte qu'il semble, selon luy, que les Juifs faisoient leur Akiba plus ancien mesme que les Asmonéens, c'est à dire que les Macabées.] 'S. Jerome dit que les Juifs raportoient à leurs maistres Akiba, Simeon, & Hillel, la tradition de pouvoir faire une petite lieue le jour du sabbat. 'On met au nombre des fictions dont les histoires des Juifs sont remplies, ce qu'ils disent de ce Rabin, qu'il a vécu six-vingts ans. [Il y faut joindre] 'son mariage avec la fille de Turnus [ou Tinnius] Rufus, & plusieurs autres choses qu'ils en raportent.

p. 425.
Hier. in If. 8. p. 38. a.
Pez. p. 408.
Hier. p. 38. a.
Epi. 15. p. 33. b| 33. c. 9. p. 224. c.
Hier. ep. 151. q. 10. p. 171. b.
2000 pas.
Pez.
Mori. bib. p. 340. 2.

ARTICLE IV.

Adrien envoie des armées contre les Juifs : Jerusalem prise & rasée de nouveau par les Romains.

'TINIUS [ou Tinnius] Rufus qu'on trouve par quelques medailles avoir esté gouverneur de Thrace, 'l'estoit alors de la Judée dans le temps qu'elle se revolta ; & Adrien luy ayant envoyé quelques troupes, il vengea bien severement cette revolte, tuant & massacrant autant de Juifs qu'il en pouvoit attraper, sans epargner ni les femmes, ni les enfans, dont il fit perir un nombre infini.

Noris, epo p. 399. b.
a Euf. l. 4. c. 6. p. 118. b| chr.

Dio,l.69.p.793.b. 'Les Juifs dans le commencement de la guerre n'osoient pas se hazarder à une bataille rangée. Mais ils se saisissoient des lieux le plus avantageux, & se fortifioient les uns dans des chasteaux, les autres dans des chemins qu'ils creusoient sous terre, pour avoir quelque retraite s'ils estoient pressez, & pouvoir sans qu'on s'en apperceust avoir communication & se secourir les uns les autres. Ils avoient fait dans ces chemins des soupiraux en divers endroits, pour y avoir de l'air & de la lumiere.

d. 'Les Romains les mepriserent d'abord: mais quand ils virent que toute la Judée se soulevoit, e. 'que dans toutes les autres provinces les Juifs branloient, comme prests à faire une revolte generale; que plusieurs s'unissoient déja [aux revoltez,] qu'ils faisoient des maux étranges, tantost par des embuscades, & tantost à decouvert; que mesme beaucoup de ceux qui n'estoient pas Juifs se joignoient à eux dans l'esperance du gain & du pillage, & que pour le dire ainsi, cette guerre sembloit emouvoir tout l'univers; [ils crurent alors ne devoir rien negliger, &]ils employerent à cette guerre les plus grands capitaines qu'ils eussent. Jule Severe, qu'Adrien retira exprés d'Angleterre dont il estoit gouverneur, passoit pour estre le [1] premier. 1.

p. 794. c. 'Ce General dont Dion parle comme d'un des plus grands p. 793. c. hommes de guerre qui fussent alors dans l'Empire, 'n'osa pas neanmoins combattre les Juifs en pleine campagne, tant à cau- p. 794. a. se de leur grand nombre, 'que parcequ'il les voyoit faire la guerre en desesperez: mais les attaquant separément, comme il luy estoit aisé de faire, parcequ'il avoit sous luy beaucoup d'officiers & de soldats, leur coupant les vivres, les renfermant & les resserrant autant qu'il pouvoit, il en vint à bout avec beaucoup de temps, & moins de danger. [Tinnius Rufus demeura sans doute avec luy dans le pays.] Car la chronique Hier. in Dan. 9. p. 595. d. d'Eusebe'& S. Jerome semblent luy attribuer particulierement l'entiere défaite des Juifs.

[Nous ne pouvons raisonnablement douter" que les Juifs V. la ruine des Juifs § 75. Dio, l. 69. p. 793. b. c. n'eussent repeuplé la ville de Jerusalem.]'Que si la guerre estoit venue, comme le dit Dion, de ce qu'ils n'avoient pu souffrir d'y voir mettre une colonie Romaine, [il est aisé de juger qu'un de leurs premiers soins fut d'en exterminer cette colonie, & de se rendre entierement maistres de la ville. Ainsi"nous ne voyons NOTE 4.

Rein. p. 513. 1. 'On tire d'une inscription que Sex. Attius Senecio Tribun d'une legion, commandoit dans cette expedition les troupes auxiliaires.

"rien

rien qui nous empesche de croire]'ce que nous lisons dans Eusebe & dans S. Jerome, que Jerusalem fut assiegée par les Romains sous Adrien, * & de nouveau entierement ruinée, brulée, & rasée'dans le temps de la tyrannie de Coquebas. [a] On trouve la mesme chose dans Appien qui vivoit en ce temps-ci mesme, [b] dans S. Chrysostome, [c] & dans un auteur cité par Suidas, [qui peut bien estre ce mesme Saint. Il est aisé par ce moyen d'accorder Dion avec Eusebe,] [d] qui dit assez nettement que la colonie Romaine ne fut établie à Jerusalem qu'aprés la fin de la revolte des Juifs. [Car cette colonie ou ordonnée & commencée seulement avant la guerre, ou entierement établie, ayant esté tout à fait ruinée par les Juifs, rien n'empesche de croire qu'Adrien la rétablit de nouveau aprés la guerre,]'en rebastissant sa nouvelle ville sur les cendres de l'ancienne, selon l'expression de S. Jerome.

Eus.dem.l.2.c.38.p.71.a|l.3.c.5.p.124.d|6.c.18.p.286.a. Hier.in Dan.9.p.595.d. a Appi.Syr.p.83.c. b Chry.t.1.h.5.p.435.a.b. c Suid.β.p.544.f. d Eus.l.4.c.6.p.118.119.

NOTE 5. 'La tradition des Juifs est qu'un [a] Turanus Rufus fit passer la charue sur le lieu où avoit esté le Temple, ce qui estoit un comble d'ignominie, & la marque de la derniere desolation, 'les loix Romaines défendant mesme de bastir jamais dans les lieux où l'on avoit fait cette solennité, sans un arrest exprés du Senat. [On ne dit point que les Juifs marquent quand cela est arrivé.]'S. Jerome qui dit que ce fut au mois d'aoust, le met aprés la prise de [1] Bethel, [a] c'est à dire de Bether, dont nous allons parler. [Ainsi on le peut mettre en l'an 136 ou 137, & ce Turanus Rufus que S. Jerome appelle T. Annius Rufus, pourroit bien estre Tinnius Rufus, qui, comme nous avons dit, estoit alors gouverneur de la Judée.

Hier.ep.129.p.70.c. Scal.isag.l.3.p.311. p.311|in Eus.p.211.a. Hier.in Zac.8.p.252.b.c. a Scal.isag.l.3.p.311.

ARTICLE V.

Prise de Bether : Grands nombres de Juifs massacrez, les autres vendus.

'LA principale action de cette guerre fut le siege de Bither ou Bether, ville tres forte, & peu eloignée de Jerusalem, 'qui est peutestre l'une des deux Bethoron dont il est parlé dans l'Ecriture, [& dans Joseph. Adricome met une ville de Bether ou Bither prés de Jerusalem.]'L'Itineraire de Bordeaux met Bethar [a] reduit en village à cinq lieues de Jerusalem

Eus.l.4.c.6.p.118.c. n.p.6c.1.c.d. It.Burd.p.43.1. villa.

* Eus.dem.l.6.c.18.p.286.a|Hier.chr.an.124|in Joel,1.p.55.d|in Jer.31.p.342.b|in Dan.9.p.595.d|in Ez.5.p.390.d.

1. 'Il y a Bethel en cet endroit de S. Jerome; mais on ne doute pas qu'il ne faille lire Bether. Scal.isag.l.3.p.311.

Cant.2.v.17. du costé de Naplouze & de Cesarée.'Il est parlé dans les Cantiques des montagnes de Bether.

Hier.inZac.8. p.261.b. a Euf.l.4.c.6.p. 115.c.d. Hier.inZac.8. p.262.b.

'Beaucoup de Juifs s'estoient retirez dans cette ville. a Aussi le siege en fut fort long: ce qui reduisit les seditieux à perir de faim & de soif. Elle fut prise en [l'an 135, à la fin de]la 18e année d'Adrien, 'au mois d'aoust, auquel, dit S. Jerome, Jerusalem avoit esté prise par Nabucodonosor, & le Temple brulé par Tite [65 ans auparavant.

Dio,l.69.p. 793.c. b Hier.in Dan. 9.p.595.d. chr. Euf.l.4 c.6.p. 115.d.

La guerre continua encore quelque temps,]'puisqu'elle fut & difficile,"& longue selon Dion. bLa tradition des Juifs,[mais mal fondée,] luy donne trois ans & demi: S. Jerome dans sa chronique se contente de l'étendre"à deux ou trois ans. [Ainsi nous en pouvons mettre la fin en l'an 136.]'Elle finit par l'entiere défaite des Juifs,'& [Barcoquebas] le chef de la revolte, [qui apparemment tomba entre les mains des Romains,] paya la peine que meritoit sa temerité.

οὔτ' ὀλιγοχρόνιος.

depuis 132 jusques en 134.

Dio,l.69.p. 794.a.b. p.793. c. p. 794. b.c.

'On ruina 50 chasteaux tres considerables, avec 985 grands bourgs de la Judée: & on conta 580000 hommes tuez dans les diverses rencontres & dans les escarmouches:car pour ceux qui perirent par la faim, par les maladies,& par le feu, le nombre en fut infini. 'Mais comme la guerre avoit esté longue & difficile 'les Romains y perdirent aussi beaucoup de monde de leur costé:de sorte qu'Adrien[qui pouvoit estre alors dans sa retraite de Tivoli,]écrivant au Senat sur cette victoire,n'osa se servir de la formule ordinaire, dit Dion,"aux Generaux & aux Empereurs,[1] qui marquoit que les armées estoient en bon état.

αὐτοκράτορσι 1.

Hier.in Jer.31. p.342.b. c b|Chr.Alex. p.596. Hier.inZac.11. p.272.d. Euf.chr.n.p. 209.2.Idem.l.5 c.9.p.234.c.

[Pour les Juifs qui survécurent à cette seconde ruine de leur nation,]'on en vendit un nombre incroyable de toute sorte d'age & de sexe,cen une foire tres celebre appellée du Terebinthe, au mesme prix que les chevaux. C'est pourquoi les Juifs avoient cette foire en horreur. 'S. Jerome dit en un endroit que cela se fit au pavillon d'Abraham, où il se tient,dit-il, tous les ans une foire tres frequentée: 'ce qui n'est pas difficile à accorder. Car au lieu où Abraham avoit demeuré dans la vallée de Mambré[pres d'Hebron,] & où il avoit receu trois Anges, il y avoit encore dans le quatrieme siecle un arbre de terebinthe, que ceux du pays disoient estre là depuis le commencement du monde. Ce lieu estoit extremement respecté[ou à cause d'Abraham,]ou selon Eusebe,à cause des trois Anges qui y estoient apparus. Eusebe assure qu'on y voyoit de son temps

1. *Si vos & liberi vestri bene valetis, bene est; Ego quoque & exercitus bene valemus.*

ces trois Anges peints [sur quelque muraille, l'un plus grand au milieu, & les deux autres à ses costez.

'Les Juifs qui ne purent estre vendus à la foire du Terebinthe, furent menez à Gaza, & là exposez en vente en une autre foire qu'Adrien y avoit établie, & qui s'appelle encore à present la foire d'Adrien, dit la chronique d'Alexandrie. 'Ceux dont l'on ne put encore se défaire dans la Palestine furent transportez en Egypte, où ils perirent par les naufrages & par la famine, ou furent tuez par les payens, '& la Judée demeura ainsi entierement deserte. Chr. Al. p. 596. Hier. in Zac. 11. p. 272. d. Dio, l. 69. p. 794. b.

'Les Juifs avoient eu plusieurs presages de cette calamité epouventable, dont le plus considerable fut la ruine du sepulcre de Salomon qu'ils honoroient avec beaucoup de respect: il tomba de luy mesme un peu avant leur revolte. [On applique à cette guerre divers passages de l'Ecriture; ce que nous laissons à examiner aux interpretes.] 'Eusebe autorise ce qu'il en dit du témoignage d'un Ariston de Pella [audelà du Jourdain,] dont Vossius ne nous donne point de connoissance. b. Eus. l. 4. c. 6. p. 118. d.

[Je ne sçay si c'est de cet endroit que la chronique d'Alexandrie a pris] 'un Apelle & un Ariston dont elle dit qu'Eusebe parle dans son histoire ecclesiastique. Elle ajoute qu'ils presenterent à Adrien des apologies pour la religion Chrétienne dans la 18ᵉ année de son regne, en l'an 134. [Eusebe ne dit rien de cela.] 'Il parle bien d'un Apelle, mais c'estoit un heretique Marcionite qui vivoit encore sur la fin de ce siecle. ᵃ S. Maxime Abbé [si celebre dans l'histoire des Monothelites,] dit que c'est Ariston de Pella qui a écrit " la dispute de Papisque & de Jason [dont Origene & d'autres anciens ont parlé.] Chr. Alex p. 600. Eus. l. 5. c. 13 p. 177. a n. p. 61. b. V. S. Luc.



ARTICLE VI.

L'entrée de Jerusalem défendue aux Juifs : S. Marc en est fait Evesque pour les Gentils.

'QUAND la guerre fut finie, Adrien défendit à tous les Juifs, par un edit ᵇ affiché publiquement, ᶜ de mettre jamais le pié dans Jerusalem sur peine de la vie: ᵈ & on mit des gardes exprés pour les empescher d'y entrer. ᵉ Cette loy leur défendit mesme d'en approcher, & de se trouver dans aucun des lieux dont elle pouvoit estre vue. ᶠ Tertullien & S. Jerome Eus. l. 4. c. 6. p. 118. d. b Hier. in Is. 6. p. 31. d. c Eus. p. 118. d dem. l. 2. c. 38 | 71. a| Just. ap. 2. p. 84. b. c| dial. p. 234. a.

d Just. p. 84. b| Sulp. l. 2. p. 149. e Eus. p. 118. d. f Tert. ap. c. 21. p. 20. d| in Jud. c. 13. p. 224. 225| Hier. in Is. 6. p. 31. d| in Dan. 9. p. 555. d.

vont encore plus loin,& étendent cette défense à[1] la Judée toute entiere:'& les Juifs semblent en demeurer d'accord lorsqu'ils parlent du jeûne qu'ils ont institué à cause du decret par lequel il avoit esté défendu à leurs peres d'entrer [a] dans le pays de la Judée. Ce jeûne est marqué dans leur calendrier le 9 de leur 5[e] mois qu'ils appellent Ab, & qui répond en partie à celui d'aoust.

Scal.isag l.1.c.6.p.45.l.3 p.127.

a in terram Judæam.

'Il faut remarquer neanmoins que S. Clement d'Alexandrie témoigne qu'il avoit étudié dans la Palestine sous un maistre qui estoit Juif [b] d'origine. 'Il est encore visible par Origene que dans le troisieme siecle il y avoit des Juifs dans la Palestine.[a]Il est certain aussi par l'histoire du Comte Joseph, que sous Constantin leur Patriarche mesme faisoit sa residence à Tiberiade. 'Aussi S. Hilaire dit qu'ils avoient permission d'aller autour de Jerusalem, mais non d'y entrer, [b] & S. Augustin dit de mesme qu'ils n'estoient exclus que de Jerusalem, & non des autres villes de la Palestine.'Ce pere [2] semble dire que c'estoit un Empereur Chrétien qui leur avoit fait cette défense d'aller à Jerusalem : 'ce que le P. Sirmond raporte à Constantin[qui pouvoit l'avoir renouvellée.] 'Car nous apprenons de S.Chrysostome,qu'ils avoient entrepris sous son regne de rebastir leur Temple,[& par consequent de venir à Jerusalem,]de quoy ce prince les punit severement. 'Ils entreprirent la mesme chose sous Julien l'apostat, qui les y favorisoit entierement,[& ainsi n'avoit garde de les empescher de venir à Jerusalem. Il faut donc dire qu'ils en ont esté exclus depuis par quelqu'un de ses successeurs.]

Cl.str.1.p.274.d. | Ori.ad Afr.p.244. | a Epi.30.c.4.p.128. | Hil.ps.58 p.219.2.d|220.1.c. | b Aug.civ.l 16.c.21.p.195.2.c.d. | l.5.B.55.p.32.a. | n. p. 31. c. | Chry. in Jud. h.5.t.1.p.435.b. c. | c. d.

b ἀνέκαθεν.

'Ils y entroient seulement, ou plutost ils en approchoient une fois l'année, le jour que la ville avoit esté détruite par les Romains, auquel ils achetoient bien cher la permission d'y venir pleurer leur misere,[c]& d'y admirer l'accomplissement des propheties ; [d] ce que S.Jerome décrit admirablement. [e] Dans l'Itineraire de Bordeaux, que l'on croit avoir esté fait avant Julien l'apostat, [& des l'an 333,] on lit quelques ceremonies qu'ils observoient en cette occasion, lesquelles sont veritablement idolatres. Il paroist par cet écrit qu'ils venoient pleurer au lieu où avoit esté leur Temple.

Ori.in Jos.h.17.p.321.b| Naz.or.12.p.p.202.c|Hier. in Soph 1.p.214.a.b|Conc.t.4.p.659.c. | c Hier. in Jer. 18.p.309.b | d in Soph.1.p.214.a.b. | e It.Burd.p.43.2|Scal. in Eus. p.216. 217.

1. 'Quelques uns croient qu'on leur avoit interdit ce qu'on appelloit proprement la Judée du temps de nostre Seigneur,[c'est à dire ce qui estoit enfermé entre la Samarie & l'Idumée. Mais je doute qu'on puisse donner ce sens aux paroles de Tertullien & d'Origene, & mesme je pense que le mot de Judée ne se trouve guere en ce sens depuis Vespasien. Lydde estoit comprise ce me semble dans cette Judée proprement dite : & S. Jerome cite plusieurs fois un Juif qui en estoit.]

Pez. def.p.395.

2. Les Benedictins dans leur note, *p. 32. g,* font voir que cet endroit peut avoir un autre sens.

'Quelques uns croient qu'Adrien leur osta leurs Patriarches, & qu'Antonin les leur rendit. Mais on avoue qu'il n'y en a point de preuve positive, & que tout ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils avoient un Patriarche du temps d'Origene environ cent ans aprés Adrien. [Je ne croy pas non plus qu'il y ait de preuve] de ce qu'on assure qu'Adrien leur défendit tres severement la circoncision, '& qu'Antonin la leur permit. [Cet article estoit trop important pour n'estre pas remarqué. P.2.def.p.17.

V. Antonin §7.

Les revoltes des Juifs ne servirent donc qu'à les reduire plus que jamais] 'dans l'état miserable dont les Prophetes les avoient tant de fois menacez, sans avoir ni Dieu ni aucun homme pour Roy, dispersez dans toute la terre, vagabons & errans de tous costez, chassez de leur pays & de leurs terres sans oser mettre le pié dans leur patrie, non pas mesme comme passans & étrangers. [Ils accomplissent la verité dont Caïn avoit esté la figure, estant fugitifs par toute la terre devant la face de Dieu, pour avoir repandu le sang de celui qui a bien voulu estre nostre frere; tremblant à la vue de celui qu'ils ont pendu à une croix, & qui auroit dû estre leur vie, leur gloire, & leur confiance; mais portant partout le signe de la circoncision, que Dieu leur laisse pour les distinguer des autres nations de la terre, afin qu'on ne les tue & qu'on ne les extermine pas, comme les Iduméens, les Moabites, & tant d'autres peuples que nous ne connoissons plus que par l'histoire. Il a besoin d'eux non seulement pour repandre un jour sur eux les effets de sa grande misericorde, mais en l'état mesme où ils sont, afin que cet aisné serve au peuple des Gentils son puisné dans l'ordre de la grace; afin que nous n'oubliions point les grands mysteres que Dieu a operez & figurez dans eux; afin que les payens & les athées ne nous puissent pas accuser d'avoir inventé les Ecritures.] Tert.ap.c.21, p. 20. d.

'Les Juifs convertis à la foy de J.C, n'avoient garde d'estre exceptez par les payens de la défense faite à ceux de cette nation de demeurer à Jerusalem. Ils furent obligez d'en sortir avec les autres: & Dieu le permit par une conduite merveilleuse de sa providence pour l'avancement de la religion Chrétienne, afin que la liberté de la foy & de l'Eglise fust entierement affranchie de la servitude de la loy. Car jusques alors non seulement tous les Evesques de Jerusalem estoient pris d'entre les Chrétiens circoncis, mais mesme presque tous ceux [de ce peuple] qui adoroient J.C, joignoient l'observation de la loy à celle de l'Evangile. Sulp.l.2 p.149. 150.

p.150. Euf.l.4. c.6.p.113.a|l.5. c.12.p.176.d|chr. 'Mais les Juifs estant contraints alors d'abandonner Jerusalem, cette Eglise commença à estre composée de Gentils, & des devant la mort d'Adrien, [qui arriva au milieu de l'an 138,] on y établit S. Marc pour Evesque, lequel l'estoit aussi des Gentils. [Les martyrologes d'Usuard & d'Adon suivis par le Romain, marquent sa feste le 22 d'octobre, luy donnent le titre d'homme tres docte & tres celebre: & disent qu'il fut martyrizé.

Boll may, t.3. p.11.c. 'Mais comme Eusebe ne dit rien de ce martyre, Bollandus a peine à croire qu'il soit veritable. Eusebe dans sa chronique ne met l'entrée de Cassien son successeur que sous l'an 19 d'Antonin, [de J.C. 156,"ce qui fait juger que S. Marc a gouverné dix-huit ou vingt ans, quoique cela ne puisse pas passer pour estre tout à fait certain.] NOTE 6.



ARTICLE VII.

Adrien fait rebastir Jerusalem sous le nom d'Ælia: Les saints lieux en sont profanez: D'Aquila interprete de l'Ecriture.

[L'ORDINATION de S. Marc en l'an 138 au plustard, nous apprend que] 'les Juifs estoient deslors entierement bannis de Jerusalem, & que cette ville commençoit à estre habitée par les Gentils, & par la colonie Romaine qu'Adrien y avoit établie des devant la guerre, selon Dion, & qu'il y établit [de nouveau] aprés la mesme guerre, selon Eusebe, 'sur les cendres & les ruines de l'ancienne ville. Adrien donna, comme nous avons dit, à cette nouvelle ville le nom d'Ælia Capitolina: [& ce nom effaça tellement durant quelques siecles celui de Jerusalem,] 'que du temps de Diocletien un Martyr ayant dit dans Cesarée en Palestine qu'il estoit de Jerusalem, ni le Gouverneur de la province, ni aucun des assistans ne put jamais s'imaginer ce que c'estoit que cette ville. 'Et mesme Eusebe, S. Athanase, S. Hilaire, & quelque autres Peres, disent que Jerusalem n'estoit plus du tout.

(Margin: Euf.l.4.c.6.p.113.115|Dio,l.69.p.793.b. — Hier.ep.27.p.172.c. — Euf.de Pal.c.11.p.337.338. — n.p.61.2.b.c|dem.l.6.c.13.p.273.d|Ath.de Inc.t.1.p.93.b|Hil.ps.131.146.p.319.2.d|318.1.c|2.b.)

[Celle d'Adrien estoit en effet une ville toute nouvelle, soit pour les edifices,] a dont "quelques uns sont marquez par la chronique d'Alexandrie, [soit pour les habitans, soit mesme en partie pour la situation.] 'Car elle estoit plus étendue du costé du septentrion, Adrien y ayant fait enfermer le Calvaire & le sepulcre de JESUS CHRIST, qui estoient hors de l'ancienne Jerusalem: [& elle l'estoit beaucoup moins du costé du midi,] &c.

(Margin: a Chr.Al.p.598. — Euf.n.p.61.2.c.)

'puisqu'au milieu du IV. siecle la montagne de Sion estoit entierement inhabitée, se labouroit comme une pleine campagne, & ne servoit plus qu'à faire venir des citrouilles, comme Isaïe l'avoit predit expressément, [& d'autres herbages de la campagne.] 'Il semble qu'elle estoit neanmoins environnée d'une muraille. 'Voilà l'état où estoit reduite la celebre montagne de Sion, qui avoit esté autrefois la demeure des Prestres & des docteurs de la loy, l'ecole où toute la nation venoit apprendre la parole de Dieu, & ecouter les oracles des Prophetes. 'Celle où avoit esté le Temple estoit couverte de bois: 'le Temple n'estoit plus que des ruines: & toute la place de Jerusalem [qu'Adrien n'avoit point comprise dans sa nouvelle ville,] estoit encore alors pleine de demolitions & de ruines, 'où l'on venoit chercher des pierres quand on en avoit besoin pour les edifices publics & particuliers. 'Cependant cette idée triste & affreuse faisoit embrasser la foy à une infinité de personnes, parcequ'elle faisoit voir aux yeux la verité des paroles de J.C.

dem.l.6.c.13.p.273.c|l.8.c.3.p.405.b c|Cyr.cat.16.p.184.d.

It.Burd.p.43.2.

Euf.dem.l.8.c.3.p.406.b.c.

l.5 c.13.p.273.c.

Hil.ps.131.p.318.2.d|Euf.dem.l.8.c.3.p.406.d.

Euf.p.407.a.

'Le nom d'Ælia subsistoit encore du temps de S. Chrysostome [& depuis, dans les actes publics & juridiques. Car parmi les Chrétiens on la nommoit d'ordinaire Jerusalem, surtout depuis Constantin.]

hist.n.p.61.2.d.

'Adrien fit faire un theatre dans cette nouvelle ville, [a] employant pour cet edifice, & pour les temples qui furent erigez aux demons, les pierres qui avoient servi au Temple & au Sanctuaire mesme des Juifs. 'On mit deux de ses statues à la place où avoit esté ce Temple, 'avec quelques idoles des demons; [b] & on plaça un pourceau de marbre sur la porte de la ville qui menoit à Bethléem, pour marque de l'entier assujettissement des Juifs, [à qui cet animal estoit en horreur.] 'Adrien, dit S. Paulin, fit mettre une statue de Jupiter au lieu de la Passion de nostre Seigneur, 'ou plutost, selon S. Jerome, on mit une statue de Venus au lieu où J.C. est mort, & une de Jupiter où il est ressuscité. 'On profana de mesme la caverne où il est né à Bethléem, par le temple & le culte infame d'Adonis. Le dessein des payens estoit d'obscurcir la gloire de ces lieux sacrez; en quoy neanmoins ils ne purent pas réussir. 'Car comme nous l'apprenons d'Origene, on montroit dans le troisieme siecle la caverne de Bethléem où J.C. est né, & dans cette caverne la creche où il fut emmaillotté. Et c'estoit une chose fort celebre dans le pays parmi les payens mesmes, que c'estoit là le lieu de la naissance de ce Jesus qui estoit adoré & admiré des Chrétiens.

Chr.Al.p.598.
a Euf.dem l.8.c.3.p.406.d.

It.Burd.p.43.2.

Sulp.l.2.p.149.
b Hier. chr.

Pauli.ep.11.p.134.

Hier.ep.13.p.102.d.

c|Paulin.ep.11.p.134.135.

Ori. in Cels. l.1.p.39.

Euf.l.6.c.11.p. 212.a.b. 'On voit par l'hiſtoire de S.Alexandre Eveſque de Jeruſalem & Martyr, que meſme de ſaints Eveſques quittoient alors durant quelque temps leurs Egliſes, pour venir d'un pays fort eloigné adorer Dieu à Jeruſalem, & y viſiter les ſaints lieux.

Epi.menſ.c.14. p.170.d. 'S.Epiphane dit qu'Adrien commit le ſoin du rétabliſſement de Jeruſalem à' Aquila, lequel eſtoit orginaire de Sinope dans le Pont, " & ſon beaupere. Cet Aquila qui eſtoit alors payen, c.15.p.171. 'fut touché en voyant la vertu & les miracles des Chrétiens, qui eſtoient alors à Jeruſalem, & qui avoient eu pour maiſtres les diſciples des Apoſtres. Il demanda le batteſme & le receut. Mais en changeant de religion il ne changea pas d'eſprit. Il avoit une grande croyance aux vanitez de l'aſtrologie, qu'il ſavoit en perfection, & il faiſoit tous les jours ſon horoſcope. Les docteurs de cette Egliſe l'en reprenoient, & luy faiſoient voir le peché qu'il commettoit en cela. Mais comme au lieu de ſe corriger il reſiſtoit avec opiniatreté, & qu'il ſoutenoit comme vraies des choſes auſſi inſoutenables que le deſtin & tout ce qui en depend, on le chaſſa de l'Egliſe comme une perſonne dont le ſalut paroiſſoit deſeſperé. Il prit cette juſte ſeverité pour un outrage, il s'aigrit ſans ſujet contre l'Egliſe, & de depit il renonça à la foy, ſe fit circoncir, devint proſelyte des Juifs, apprit parfaitement l'hebreu, & ſe ſervit de cette connoiſſance pour traduire la Bible, en taſchant d'obſcurcir & de corrompre les propheties qui regardent J.C.

Note 17. πενθερίδην.

Chr.Al.p.598. 'La chronique d'Alexandrie copie cet endroit de S.Epiphane. Euſ.chr.n.p. 213.1|Epi n.p. 395. [Cela n'empeſche pas que] 'Scaliger & le P. Petau ne s'accordent à croire que ce que dit ce Pere, que l'interprete Aquila eut ſoin de rétablir Jeruſalem, & qu'il eſtoit beaupere d'Adrien, ſont de pures fables priſes des Juifs, qui dans leur Talmud le font allié du meſme prince. [Ce dernier point n'a aſſurément aucune apparence de verité. Mais je ne voy rien qui empeſche de croire qu'Adrien luy ait donné quelque emploi dans les baſtimens qu'il fit faire à Jeruſalem: & tout le reſte de ce qu'en dit Saint Epiphane n'a rien auſſi que l'on ne puiſſe recevoir. Nous parlerons plus amplement ſur Origene de cet interprete, & de ſa traduction de l'Ecriture, qui eſt la plus ancienne aprés celle des Septante.]



L'EMPEREUR

L'EMPEREUR
TITE ANTONIN
SURNOMMÉ LE BON.

ARTICLE PREMIER.

Famille & premiers emplois d'Antonin.



'EMPEREUR Tite Antonin tiroit son origine paternelle de la ville de Nisme en Languedoc. 'On dit aussi qu'il estoit de Lanuvium 'ou Lavinium [dans la Campagne de Rome,] où ses ancestres avoient pu s'établir aprés avoir quitté Nisme. 'Sa famille [nommée Aurelia]estoit tres ancienne, mais n'estoit que depuis peu illustre par les grandes charges.]'Son pere Aurelius Fulvus, & ses deux ayeuls avoient esté elevez dans Rome"aux premieres dignitez. [a] Arrius Antoninus son ayeul maternel" avoit eu beaucoup de reputation pour ses mœurs, [& estoit si fort audessus des imaginations populaires,]'qu'il témoigna ouvertement de la compassion pour Nerva son ami, parcequ'on l'elevoit à l'Empire".[C'est apparemment cet]'Arrius Antoninus qui exerça le Consulat en 69, durant les mois de juillet & d'aoust, y ayant esté destiné par Neron,& confirmé par Othon & par Vitellius. 'On ne doute point aussi que ce ne soit cet Antonin dont Pline le jeune fait un grand eloge, relevant surtout la maniere dont il avoit gouverné l'Asie en qualité de Proconsul, [b] ce qui est confirmé par Capitolin. [c] Pline fait encore une grande estime des epigrammes & des autres vers que cet Antonin faisoit en grec pour se divertir.

[d] Il eut de Boionia Procilla sa femme, Arria Fadilla qui fut mere de l'Empereur dont nous parlons, ["& peutestre aussi un fils qui n'est pas connu dans l'histoire,mais qui semble avoir esté mari de]'Matidie petite-niece de Trajan, & sœur de Sabine femme d'Adrien,[puisque]cette Matidie estoit tante ma-

Marginalia (left): &c. — homo sanctus. — en l'an 96. — Note 1.

Marginalia (right): T.Ant.v.p.17.a. — Aur. V. — T.Ant.v.n.C.p.48.1.b. — Aur.V/epit|M. — Aur.v.p.14.c. — T.Ant.v.p.17.a|n C.p.47.1.d|S.p.67.1.a. — a v.p.17.a. — a|Vict. epit. — Tac.l.1.c.77.p.27|Plin.l.3.ep.3.p.220|not. — T.Ant.v.n.C.p.48.2.d|Plin.l.3.ep.3.p.219.220. — b T.Ant.v.p.18.a. — c Plin l.3.ep.3.p.220|4.ep.18.p.255|5.ep.10.p.322. — d T.Ant.v p.17.a. — Rein.p.305.306.

T.Ant.v.p.17. a|Grut.p.607. ternelle de l'Empereur Antonin : 'Arria Fadilla aprés la mort d'Aurelius Fulvus epousa Julius Lupus,& donna ainsi une sœur M.Aur.v.p.25.b. à Antonin nommée Julia Fadilla,'qui mourut avant son frere, Diad.v.p.97.b. c. & laissa un fils nommé Mummius Quadratus.'Lampride remarque qu'en l'an 217 il y avoit beaucoup d'Antonins,"parens ou alliez du prince qui avoit le premier porté ce nom. *ex affinibus.*

T.Ant.v.p.17. b|Spon,p.54.5 8. 'T.Antonin naquit le 19 septembre de l'an 86.[a]On luy donne les noms de T. Aurelius Fulvius Boionius Antoninus.[b]On a T.Ant.v.p. 17.a. croit qu'au lieu de Fulvius il faut toujours lire Fulvus. [c] Il se b n.D.p.47.1.d| S.p.66.67. conduisit si bien avec ses proches,que tous l'aimerent,& beaucoup le voulurent avoir pour heritier:[d]de sorte qu'il devint ex- c v.p.17.b. d Dio,l.70.p. 800.c. tremement riche.[e]Il aimoit beaucoup la campagne ; ce qui ne l'empescha pas d'entrer dans les emplois , & d'y réussir avec e T.Ant.v.p. 17.d. l'estime & l'approbation de tout le monde.Il fut Consul en l'an 120, gouverna en qualité de Consulaire une quatrieme partie p. 18. a. b. de l'Italie , '& fut ensuite Proconsul d'Asie, où il acquit encore plus de reputation que son ayeul. Quand il fut revenu à Rome,Adrien luy donna une place dans son Conseil pour avoir ses avis dans les affaires.

p.17.b|M.Aur. v.p.22.c. 'Il epousa Annia Galeria Faustina tante paternelle de M. Aurele son successeur. Il en eut deux fils, dit Capitolin,& deux T.Ant.v.p.18.b. filles, dont l'aisnée mariée à Lamia Syllanus,'mourut lorsqu'il p.17.d|22.c. alloit gouverner l'Asie,'& l'autre nommée Annia Faustina fut femme de M. Aurele son cousin germain. [L'aisnée peuteestre] Anal.t.4.p.500. 'Aurelia Fadilla qualifiée dans une inscription fille de l'Empereur T. Antonin. Les deux garçons estoient nommez M. Au- p.500|Spanh.l. 7.p.658|Bir.p. 207. relius Fulvus Antoninus,'& M. Galerius Aurelius Antoninus. [Ils moururent jeunes:car on n'en parle jamais dans l'histoire:] Dio,l. 69. p. 797.a|Aur. V. '& Antonin n'en avoit aucun lorsqu'il fut elevé [1] à l'Empire. f T.Ant.v.p. 18. c. [f] Le Senat pour l'honorer decerna des statues à ses freres qui estoient morts.[Et on fit sans doute le mesme honneur à ses Anal.t.4.p.500. enfans.]'Aussi les inscriptions que nous en avons sont faites sous le regne de leur pere.

Pagi,161. § 3. 1.[Il faudra donc dire que Galeré est né lorsqu'Antonin estoit déja Cesar,]s'il n'est mort qu'en [141] aprés Faustine sa mere, comme le pretend le P. Pagi,fondé sur le revers de ses medailles où on lit *Diva Faustina*. [Mais en ce cas sa naissance & sa mort auroient dû estre celebres , & on luy auroit sans doute donné le titre de Cesar. Il vaut mieux dire que ces medailles ont esté faites aprés la mort de Galere , aussibien qu'aprés celle de Faustine.]



ARTICLE II.

Idée de l'esprit d'Antonin.

[LE portrait que l'histoire nous fait de ce prince, luy est tres avantageux. Pour commencer par ce qui est le moins considerable,] 'il avoit le corps grand & bienfait, la voix agreable, le visage majestueux, [a] & en mesme temps" attirant & plein de bonté. [b] Il estoit gay, facile, & agreable dans l'entretien," mais sans excés. [c] Il estoit exact, soigneux, menager, [d] prenoit grand soin de ses terres : mais bien loin d'usurper le bien des autres, il estoit liberal du sien, [e] & magnifique quand les occasions le demandoient. On marque qu'il assista beaucoup de personnes de son bien en le prestant" à un tres petit interest : [car il n'avoit pas esté assez heureux pour apprendre de l'Evangile à le prester gratuitement.]'Il se divertissoit à pescher & à chasser.

'Il estoit tres sobre, [f] ce qui faisoit mesme que la nature n'ayant point besoin de se decharger que dans ses temps reglez, il passoit les journées entieres sans sortir de sa place: [g] & afin d'avoir assez de force pour travailler aux affaires, il prenoit le matin un peu de pain sec avant que de recevoir ceux qui le venoient saluer.

'Il ne recherchoit rien de particulier ni dans son manger [ni dans tout le reste,] [h] & se contentoit des moindres choses dans sa nourriture, dans son logement, dans ses habits, dans son lit, dans ses domestiques, 'ne voulant que les étofes communes, & qui se rencontroient les premieres.'Il usoit sans façon des commoditez qui se presentoient, sans les rejetter par faste & par vanité, & se passoit sans peine de celles dont il manquoit,'prest à user de tout avec moderation, & à se priver de tout sans chagrin.'Ainsi il estoit magnifique sans luxe, & menager sans avarice.

'Il prenoit un soin raisonnable de son corps, sans songer" à l'orner, & sans le negliger aussi Il conservoit sa santé, non comme un homme attaché à la vie, mais autant qu'il falloit pour n'avoir guere besoin de medecins & de remedes.

'Il avoit un fort bel esprit," beaucoup d'erudition & de politesse, & une tres grande eloquence : [& en mesme temps] [i] il estoit fort laborieux & fort" appliqué. [l] Il estoit sujet à des mi-

Left margin notes: ἱλαρός. / ὁ κολακέ-μος. / trientario fœnore. / καλλωπιστής. / nitida litteratura. / ἐπίμονος.

Right margin notes: T.Aur.v.p.17. b c|22.a. / a M.Ant.l.6.c. 23 p.149. / b l.1.c.13.p.15.f. / c M.Aur.v p. 14 c. / d T.Aut.v.p. 17. c. / e d. / p.21.b.c. / T.Ant.v.p.17. c. / f n.C p.55.a bl / M.Ant.l.6.p. 149. f. / g T.Ant.v.p.22. a|Vict. epit. / M.Ant.l.1.c.13. p. 17. / h l.6.c.23.p.149. / l.1.c.13.p.17. / p.15. / p.19. / T.Ant.v. p.19. d. / M.Ant.l.1.c.13. p.15.17. / T.Ant.v p 17. b. c. / i M.Ant.l.1.c. 13.p.13. / l p. 17.

graines & des maux de teste: & dés qu'ils estoient passez, il se
remettoit aux affaires avec une vigueur admirable.

p. 15. 'Il prevoyoit de loin, & regloit par avance jusqu'aux moin-
T.Ant.v.p.19.c. dres choses, " toujours avec un esprit calme & tranquille;'& il ἀθορύβως
M Ant.l.1.c.13. ne faisoit rien qu'aprés en avoir pris conseil de ses amis.'Il exa-
p.13.15. minoit avec grand soin tout ce qu'on luy proposoit, & appro-
l.6.c.23.p.149. fondissoit les choses, sans s'arrester aux apparences,'voulant
s'instruire, & comprendre parfaitement avant que de se resou-
p.149|l.1.c.13. dre.'Mais il demeuroit fixe & invariable dans ce qu'il avoit une
p. 13. fois arresté avec cette maturité & cette precaution, [a] ce qui le
a p. 17. rendoit ferme & constant dans sa conduite, jusqu'à ne changer
l.6.c.23.p.149. pas mesme de lieu [sans quelque raison] 'Il n'examinoit pas
avec moins de soin les mœurs des hommes que les affaires.

l.1.c 13.p.13. 'Il n'avoit point d'ambition pour les honneurs & les dignitez:
Dio, l. 69.p. '& Adrien en le faisant Cesar, dit qu'il savoit bien que c'estoit
797.a. l'homme du monde " qui avoit le moins d'empressement pour ἀπραγμονέστατον
se mesler des affaires, & que bien loin de souhaiter la puissance
M Ant.l.1.c. souveraine, il ne la recevroit qu'avec regret.'Dans les specta-
13.p. 17. cles mesmes qu'il donnoit au peuple, dans ses liberalitez, dans
les bastimens, & dans les autres choses de cette nature, il ne
songeoit qu'à s'acquiter de ce qu'il estoit obligé de faire, sans
p.15|l.6. c. 23. regarder au jugement qu'en feroient les hommes.'Car il estoit
p. 149. tres eloigné de cette sotte vanité qui fait qu'on aime les ap-
plaudissemens du peuple, & qu'on les recherche par des basses-
l.1.c.13.p.15. ses & des flateries.'Il ne vouloit ni flater les autres, ni souffrir
qu'on le flatast.

p. 17. 'Bien loin d'avoir de la jalousie, [comme Adrien,] de ceux
qui excelloient dans l'eloquence, dans la science des loix, ou
dans quelque autre chose; il leur cedoit avec joie, & contri-
buoit autant qu'il pouvoit à les faire paroistre chacun dans leur
profession.

p.17|T.Ant.v. 'Il observoit avec exactitude toutes les " loix & les ceremo- τὰ πάτρια
p.22.b. nies Romaines, mais sans qu'il parust qu'il affectast de s'y atta-
M.Ant.l.6.c. cher.'Ainsi on pouvoit dire qu'il estoit religieux [comme un
23.p 150. payen le pouvoit estre, &] sans superstition. Les historiens l'ont
loué d'avoir toujours fait par luy mesme les sacrifices [& les
Paus.l.8.p.273. autres actes de religion,] à moins qu'il ne fust malade,'témoi-
d.
b Rein.p.308. gnant en tout un fort grand respect pour la divinité. [b] On a une
inscription de l'an 143. pour un monument que le Senat & le peu-
ple avoient fait dresser à ce prince, à cause de son soin & de son
" respect tout particulier pour les ceremonies publiques. Cette religionem

inscription le loue encore d'avoir joint une extreme bonté avec un grand amour pour la justice.

'Comme il tafchoit de connoistre les hommes à fond, [& qu'ainsi il ne prenoit pour amis que des personnes d'un grand merite;]'aussi il estoit ferme & constant dans son amitié, sans se lasser jamais de ses amis. 'Il n'ecoutoit point les calomnies [qu'on faisoit contre eux,] & n'estoit ni soupçonneux, ni timide, ni promt à leur reprocher [les petites fautes qu'ils pouvoient commettre.]'Il y avoit tres peu des choses dont il[leur] fist secret, & ce n'estoit jamais que dans les affaires d'Etat.

M.Ant.l.5.c. 23.p.149. l.1.c.13.p.15. l.6.c.23.p.149. l.1.c.13.p.15.



ARTICLE III.

Egalité d'Antonin; sa douceur, ses defauts.

[CE qui relevoit toutes les grandes qualitez d'Antonin, c'est que]'tout estoit dans luy sans excés & sans ostentation. [a]On n'y voyoit rien de bas, rien d'affecté; rien de messeant, rien de singulier, rien, s'il faut ainsi dire, qui sentist le declamateur & le sophiste. Tout y estoit d'un homme meur & consommé, grave & serieux, toujours egal; toujours "grand, maistre de soy mesme, & digne de commander aux autres, 'point d'emportement, point de passion violente, rien d'excessif, rien qui se dementist, mais tout reglé & compassé par une sage moderation, sans trouble, sans precipitation, sans foiblesse.

'On remarque surtout qu'il savoit fort bien"quand il falloit estre ferme, & quand il falloit user de condescendance & de douceur.'Car son genie estoit tranquille & doux.[b]Il estoit grave & constant, sans estre neanmoins de ces naturels rudes & durs, qui ne se laissent point flechir par les prieres.[c]Au contraire il avoit beaucoup de douceur & de bonté pour tout le monde,[d]jusqu'aux méchans mesmes, à qui il se contentoit d'oster le pouvoir de nuire, sans les punir aussi severement qu'ils meritoient.'Lorsqu'Adrien le consultoit sur quelque chose, il estoit toujours de l'avis le plus favorable: [e] & depuis qu'il fut Empereur, jamais on ne luy vit rien faire"qui sentist l'inhumanité & la dureté.

T. Ant.v.p.17. c. a M.Ant l.1.c. 13.p.15|6.c.23. p.149. ἰσχυ. l.1.c.13.p.19. ἐντόνως καὶ ἀνέτως. p. 13. T Ant.v.p.17. b. c. b M.Ant.l.1.c. 13.p.19. cp.13|T.Ant.v. p.17 b.d|Dio,l. 70.p.800.b. d Dio,p.800.c. T.Ant v.p.18. b. e Dio,p.800.b. ἀτοπον.

'Lorsqu'il estoit Proconsul d'Asie, il se logea à Smyrne dans la maison du sophiste"Polemon, parceque c'estoit la plus belle de la ville. Ce sophiste qui estoit alors absent, & dont l'esprit estoit fier & malfait, ne fut pas plustost revenu, que trouvant du

Philst soph.25. p.533.a.b. V. Adrien § 21.

monde dans sa maison, il commença à en faire de grandes plaintes, comme si on l'eust chassé de chez luy: de sorte qu'Antonin aima mieux sortir de son logis, quoique ce fust en pleine
c. d. nuit, & en aller chercher un autre.'Depuis ce temps là Polemon vint à Rome, & ne laissa pas de venir saluer Antonin qui estoit alors Empereur. Antonin le receut tres bien, & se contenta de le faire ressouvenir de ce qui s'estoit passé à Smyrne, d'une maniere gaie & agreable. Car en ordonnant qu'on luy donnast une chambre, il ajouta, Et que personne ne l'en deloge. «
d.534.a. 'Un comedien se plaignant que ce Polemon l'avoit chassé du theatre en plein midi, & qu'il en appelloit à sa justice; Il m'a « bien chassé, luy répondit-il, en plein minuit; & je n'en ai point « appellé. «

T.Ant.v.p.21.a. 'M. Aurele pleurant la mort de celui qui l'avoit elevé, & les courtisans blasmant cette tendresse qu'il témoignoit, Antonin les arresta en leur disant, Laissez le pleurer, & souffrez qu'il « soit homme: car ni la philosophie, ni la dignité royale n'ostent « point les sentimens de la nature. «

c. d. 'Estant allé chez un nommé [Valerius] Omulus, & y admirant entre autres choses des colonnes de porphyre, il luy demanda d'où il les avoit eues. Omule [au lieu de se trouver honoré que l'Empereur estimast les ornemens de sa maison,] luy répondit [brusquement;] Chez autrui il faut estre sourd & muet. « Antonin ne s'en offensa point, & souffrit en d'autres rencontres avec la mesme patience divers traits semblables de cet
M Aur.v.p.24.c. Omule, 'qui estoit [non seulement un railleur, mais mesme] un esprit malin & dangereux.

p.23.b.'T.Ant.v.p.21.a. 'Il avoit fait venir d'Orient Apollone philosophe stoïcien, pour estre precepteur de M. Aurele;[a] Apollone amena avec luy
a Luci.v.Dem.p.552.c.d. plusieurs de ses disciples, tous Argonautes, disoit "un cynique Demonax.
T.Ant.v.p.21.a. de ce temps là, [& bien disposez à chercher la toison d'or:] '& quand il fut arrivé à Rome, Antonin luy fit dire de le venir trouver pour luy mettre le jeune prince entre les mains: à quoy Apollone répondit que c'estoit au disciple à venir trouver son maistre. Antonin ne fit que rire de la sotte fierté de ce stoïcien, qui avoit bien voulu venir d'orient à Rome, & qui estant
M.Aur.v.p.23.b. à Rome, ne vouloit pas aller de sa maison jusqu'au palais:'& il laissa aller M. Aurele l'ecouter chez luy.

[Le peu que nous savons de l'histoire d'Antonin ne laissera
p. 25. d. pas de nous fournir encore diverses preuves de sa bonté:]'car c'est ce qui a le plus paru dans son regne.

[Quelque belles qualitez que ce prince ait eues, il n'a pas neanmoins esté entierement sans defauts, mesme selon les hommes.]'M. Aurele qui nous en fait une tres belle peinture, ne desavoue pas neanmoins qu'il ne soit tombé dans de tres grands crimes contre la pudeur: mais il dit seulement qu'il s'en estoit bientost retiré.'Julien l'apostat l'attaque aussi de ce costé là en mesme temps qu'il loue son gouvernement.'Le bruit public l'accusa aussi d'avoir elevé Fabius Repentinus à la charge de Prefet du Pretoire," sur la recommandation d'une femme qu'il entretenoit. 'Julien trouve encore de l'excés* dans le soin qu'il prenoit des moindres choses.[La verité nous oblige aussi de condanner]'l'amour qu'il avoit pour " les comediens & les farceurs.

M.Ant.l.1.c.13. p. 13.
Juli.cæs.p.13.
T.Ant.v.p.20. b.
per concubinam.
Juli.cæs.p.13.
* τῆς μικρολογίας.
histrionum artes.
T. Ant.v.p.20. b.

ARTICLE IV.

Antonin est fait Cesar & Auguste: Le Senat luy donne le titre de Bon.

L'AN DE JESUS CHRIST 138, D'ANTONIN 1.

Camerinus, & Niger, Consuls.

[AVANT que de donner l'idée de la maniere dont Antonin gouverna l'Empire, il faut marquer ce que nous savons du commencement de son regne.]'Quelques auteurs ont écrit qu'Adrien l'adopta pour son successeur, touché de ce qu'ayant un jour fait assembler le Senat, il le vit qui y venoit avec son pere ou son beaupere, qu'il soutenoit de ses mains à cause de son grand age:'& il paroist que cela luy estoit ordinaire.'Ce respect qu'il rendoit à une personne à qui il devoit tout, n'estoit pas une action bien considerable pour luy:[a] Mais Adrien avoit bien d'autres preuves de son merite:[b]& il l'adopta parcequ'il le crut tres propre pour bien gouverner l'Empire, & pour prendre soin de luy dans la foiblesse où son corps & son esprit se trouverent réduits pendant les dernieres années de sa vie.[Nous avons vu sur Adrien comment il s'acquita de ce qu'il devoit à ce prince; & la suite fera voir avec quelle sagesse il gouverna.]

T.Ant.v.p.17. c|18.b.c|Aur. Vict.
Adri.v p.12.a.
T.Ant.v.p.17. c.
a p. 18. c.
b Dio,l.69.p. 796.797.

['Il fut adopté le 25 fevrier de l'an 138, & eut deslors le titre de Cesar, la puissance Proconsulaire avec celle du Tribunat, & peutestre mesme la qualité d'Empereur," d'une maniere qui semble n'avoir esté jusqu'à luy que pour ceux qui avoient celle d'Auguste.]'Il prit aussi depuis cela le nom d'Ælius Adrianus.

V. Adrien § 14.not.17.
Ib.note 18.
Goltz.p.70.c.

Dio,p.797.a.b| Spart.p.12.a| 16.c|18.c. 'Comme il n'avoit point alors de fils, Adrien ne l'adopta qu'à condition qu'il adopteroit luy mesme M. Annius Verus neveu de sa femme, appellé ensuite M. Aurele, avec"L. Commodus fils de"L. Verus Cesar mort peu aprés avoir esté adopté par Adrien. Antonin les adopta avant la mort d'Adrien,[& apparemment le mesme jour qu'il fut luy mesme adopté. Ils n'eurent l'un & l'autre le titre de Cesar que quelque temps aprés, quoiqu'il semble que jusques alors on l'eust donné à tous ceux qui estoient de la maison imperiale ou par naissance ou par adoption. Ainsi d'un nom de famille on en fit de plus en plus un titre & une dignité, qui se donnoit à ceux que l'on destinoit pour succeder à l'Empire.] NOTE 2. V. Adrien § 14.

T. Ant.v.p.18. d. 'Antonin aprés son adoption fit de grandes largesses aux soldats & au pleuple[non du thresor public, mais]de son bien, & paya tout ce qu'Adrien avoit promis pour cette solennité. Les villes dans ces rencontres avoient accoutumé d'offrir aux princes" des sommes d'argent au lieu de couronnes. Il remit ces sommes toutes entieres à celles de l'Italie,& la moitié à toutes les autres. Il contribua mesme beaucoup aux ouvrages que faisoit faire Adrien, & il luy obeït tres exactement tant qu'il vécut,["hormis quand il se vouloit tuer luy mesme, ou tuer les autres. *aurum coronarium.* V. Adrien § 15.

a|Adri.v.p.13. b. T.Ant.v.p.18.e. p.17. c. 'Adrien estant mort[le 10 de juillet,]il n'eut que trop de soin de faire honorer sa memoire, ["comme nous l'avons marqué autrepart,]'& conserva dans les charges tous ceux qu'il y avoit mis. 'Cet amour & ce respect pour une personne qui le meritoit assez peu, luy fit donner par le Senat le surnom de *Pius*, [que nous croyons devoir traduire par celui de *Bon*, parceque ce mot marque proprement la tendresse & l'affection meslée de respect qu'on voit dans les personnes de bon naturel pour ceux qui leur sont unis, comme les peres, les parens, les enfans, & aussi pour leur patrie.]'Antonin s'estoit toujours tres bien acquité de ce devoir envers tous ses proches: '& aussi on écrit que le soin qu'il avoit eu de soulager son beaupere dans sa vieillesse, & Adrien dans sa maladie, contribua à luy faire donner ce surnom. Ibid. b. c.d'Adri.v.p. 12. a.

p. 17. d. c|Cass.v.p.44.c. a Paus.l.8.p. 275. d. b Dio, l.70.p. 759.b|val.p. 717. [On en raporte plusieurs autres raisons,]'comme de ce qu'il avoit soustrait beaucoup de personnes à la colere ou à la phrenesie d'Adrien; 'sa douceur & sa bonté naturelle; a son respect pour la religion: b& selon Dion ce fut parceque comme on faisoit beaucoup de plaintes contre ceux qui avoient manié les affaires

affaires sous Adrien, & qu'on accusoit nommément quelques personnes, il ne voulut point ecouter toutes ces plaintes, & dit qu'il ne devoit pas commencer son gouvernement par des actions odieuses.[Il est surnommé le Bon dans les medailles mesmes de cette année, & ensuite dans toutes les autres,] '& c'est particulierement par ce titre si glorieux qu'il est connu dans l'histoire. 'Pausanias dit qu'il ne meritoit pas seulement ce titre, mais encore celui qu'on avoit donné autrefois à Cyrus, de *Pere des hommes*.'Des jeux qu'il institua à Pouzoles en l'honneur d'Adrien, furent appellez" *Pia*.

Spanh.l.8.p. 724. Pauf.l.8.p.275. d. Spanh.l.8.p. 724.

'Commode & les autres Empereurs suivans ont voulu avoir le surnom de *Pius*, qui ne servoit souvent qu'à faire mieux remarquer combien ils en estoient indignes.

p. 720.725.

'Antonin receut aussi des cette année le titre d'Auguste que le Senat luy donna pour luy & pour Faustine sa femme,[a] & celui de grand pontife:[b] il refusa absolument divers honneurs que le Senat luy offrit,[c] & differa d'accepter le titre de Pere de la patrie, qu'il prit neanmoins[d] l'année suivante.

Dio,l 70.p.799. b.T.Ant.v.p. 18. c. a Goltz.p.71.a. b T.Ant.v.p.18. c. c p. 19. b. d Goltz.p.71. b.c|Euf. chr.

[e] On pretend qu'il fit consulter par le Proconsul d'Afrique, le prestre de Celeste la pretendue deesse de Carthage, sur luy mesme & sur l'état de l'Empire. La réponse de ce prestre fut obscure & ambiguë,[comme de tous les oracles des demons.] On en infera neanmoins qu'Antonin ne regneroit que huit ans; ce qui ne l'empescha pas d'en regner pres de vingt-trois, C'est pourquoi on y chercha depuis d'autres explications, [qu'on a bien de la peine à ajuster à l'histoire.]

e Macr.v.p.93. 94.

ARTICLE V.

Conduite d'Antonin dans le gouvernement de l'Empire.

[NOUS savons peu l'ordre & le particulier de ce qui se passa sous le regne d'Antonin. Capitolin qui a écrit sa vie ne s'est pas mis en peine de nous l'apprendre;] '& ce que Dion en avoit écrit s'est trouvé perdu des le temps que Xiphilin travailloit à faire l'abregé de cet auteur. 'On remarque qu'il y a bien 800 ans que cette partie de son histoire ne se trouve plus.[Ainsi il ne nous reste presque que l'idée generale de sa conduite & de son gouvernement: mais il est vray que cette idée est grande & magnifique.]

Dio,l.70.p.798. T.Ant.v.n.C. p. 50. 1. c.

'Il vécut estant Empereur comme il avoit vécu estant parti-

T.Ant.v.p.19. d.

Dio l.70.p. 800.a|Eutr. culier, ou plutost il fut excellent estant particulier, & plus excellent estant prince, plus sage & plus moderé que jamais. [a] Il

a T.Ant.v.p. 19. b. releva la majesté imperiale en la rebaissant "pour se rendre egal aux autres. *ad summam civilitatem.*

c. 'Il se laissoit voir familierement à ses amis dans son domestique.

d. 'Il ne se faisoit servir que par ses esclaves. [b] Il

b b. traitoit le Senat avec les mesmes égards qu'il avoit souhaité dans les Empereurs estant Senateur.

p. 21.d. 'Il rendoit conte de tout ce qu'il faisoit & dans le Senat, & [au peuple mesme] par des "affiches. *edicta.*

c. 'Quand il demandoit le Consulat & d'autres charges pour luy & pour ses enfans, il le faisoit comme un simple particulier.

M.Ant.l.1.c. 14.p.19.21. 'Marc Aurele dit que c'est luy qui aprés l'avoir adopté luy avoit fait perdre toute sa vanité, & luy avoit fait concevoir que dans la Cour mesme on peut vivre presque comme un particulier, & se passer de gardes, d'habits imperiaux, des feux [qu'on portoit alors devant les princes,] de statues, & de toutes les autres choses semblables qui flatent la vanité, sans en avoir moins de cœur, & moins d'application pour les affaires publiques qui demandent un courage & une vigilance de Roy.

T.Ant.v.p.21. b. c. 'Il vivoit avec ses amis comme s'il n'eust point esté Empereur, s'entretenoit, se promenoit, se rejouissoit avec eux, les invitoit à ses festins publics & particuliers, alloit luy mesme manger chez eux:

M.Ant.l.1.c.13. p.13. '& quand quelque affaire les empeschoit de luy venir tenir compagnie à table, ou dans ses voyages, il ne le trouvoit point mauvais, & ne leur en témoignoit pas moins d'amitié, voulant qu'ils eussent la liberté d'y venir & de s'en dispenser.

T.Ant.v.p.21. b. 'Il ne souffroit point que ni ses amis, ni ses affranchis qu'il traitoit avec beaucoup de severité, "abusassent de leur credit. *per fumum aliquid vendere.*

p. 19. b. 'Et il ne leur en donnoit guere d'occasion, faisant tout immediatement par luy mesme, & à la vue de tout le monde.

M.Ant.l.1.c.13. p. 13. 'Il ecoutoit tous ceux qui luy venoient proposer quelque chose d'utile au public:

c l.6.c.23.p.149. 151. [c] il se rejouissoit quand on luy donnoit quelque bon avis, trouvoit bon que l'on s'opposast à son sentiment avec liberté, & souffroit sans se plaindre les plaintes injustes que l'on faisoit de sa conduite.

L.1.c.13.p.15. 'Il honoroit beaucoup les veritables philosophes, & souffroit ceux qui ne l'estoient qu'en apparence, sans leur reprocher leur hypocrisie.

T.Ant.v.p.19. c. 'Il prit un si grand soin de tous les peuples de l'Empire, qu'on voyoit bien qu'il les regardoit tous "comme estant veritable- *quasi sua essent.*

ment à luy, 'c'est à dire comme composans une seule famille dont il estoit pere. 'Nous apprenons d'une inscription, qu'il avoit rendu justice & accordé quelque grace à des paysans de Provence. 'Il savoit exactement l'état des provinces, & de tout ce que l'on en tiroit. 'Il recommandoit aux Intendans de se conduire "avec beaucoup de douceur dans la levée des imposts; & s'ils y manquoient, il leur faisoit rendre un conte [rigoureux] de leur administration. Il ecoutoit favorablement ceux qui luy en venoient faire des plaintes; ne pouvant trouver de plaisir à s'enrichir [des larmes &] de l'oppression des peuples. 'Aussi toutes les provinces furent riches & florissantes sous son regne.

Vict. epit. — Spon, p. 165. — T. Ant. v. p. 19. c, a. — modestè. — c.

'Il aimoit extremement la justice, & rien ne le pouvoit empescher de rendre à chacun ce qui luy appartenoit. [a] Il fit beaucoup de reglemens pour la police, avec le conseil de plusieurs jurisconsultes, Vinidius ou Vindius Verus, Salvius Valens, Volusius Metianus ou Mæcianus, Ulpius Marcellus, & Jabolenus, presque tous celebres par les fragmens que l'on a encore de leurs écrits. 'On luy attribue d'avoir defendu aux juges de souffrir qu'un homme absous d'un crime en fust accusé de nouveau.

M. Ant. l. 1. c. 13. p. 13. — a T. Ant. v. p. 21. d|n. C. p. 54. 2. a. b. — n. C. p. 54. 2. a. b.

'Il choisissoit pour gouverner les provinces ceux qu'il croyoit avoir comme luy le plus d'amour pour la justice: & quand ils s'acquitoient de leur devoir, il les recompensoit par divers honneurs '& par ses liberalitez, [b] & les laissoit plusieurs années sans les rappeller, [ou plutost] [c] il ne les revoquoit jamais, à moins qu'ils ne le demandassent, comme on le dit d'Orfitus Prefet de Rome. Gavius Maximus qui estoit un homme "tres exact, fut vingt ans son Prefet du Pretoire. 'Onuphre croit que c'est luy qui est nommé dans une inscription C. Gavius Strabo Maximus. Mais ce Strabo ayant esté Consul, ["ne peut avoir esté que le parent du Prefet.] 'Pour ceux dont il n'estoit pas satisfait, il se contentoit de les oster des emplois, sans leur faire aucun mauvais traitement.

Dio, l. 70. p. 802. b|Eutr. — T. Ant. v. p. 21. a. — b p. 18. c. — c p. 20. b. — severissimus. — Onu. in fast. p. 226. c. — V. la note 5. — Dio, l. 70. p. 800 c.





ARTICLE VI.

Antonin menager des biens du peuple, liberal des siens: Ses bastimens: Malheurs arrivez sous son regne.

Eutr|Dio,l.70. p.800.c. 'IL employoit les grands revenus de son patrimoine pour faire des liberalitez à ses amis & aux soldats:[mais il menageoit beaucoup l'argent du public:] Ainsi il diminua son bien,& laissa l'Epargne extremement riche.'Il conservoit avec grand soin les vivres & les provisions pour empescher qu'on ne les dissipast, & étendoit cette exactitude jusqu'aux moindres choses. On en faisoit des railleries; & il les souffroit.'Il osta les pensions[qu'Adrien avoit données] à beaucoup de personnes inutiles, disant que c'estoit une chose indigne, ou plutost une cruauté, de laisser manger la Republique par ceux qui ne luy rendoient point de service. Il retrancha entre autres ce qu'on donnoit à un Mesomede poete lyrique,'aimé d'Adrien parcequ'il avoit fait des vers à la louange de son Antinoüs. Antonin [Caracalla] qui estimoit les folies de ce poete, luy fit dresser un monument. Nous apprenons d'Eusebe & de Suidas qu'il estoit de Candie.'On a encore quelques vers de luy.

M.Ant.l.1.c.13. p.15|Dio,l.70. p.799.d.

T.Ant.v.p.19. c.

a C.p.51.2.b| Suid.μ.p.136.d| Eus.chr.an. 145.

Spart.n.S.p.69. 70.

a T.Ant.v.p. 19.c.

ᵃ Antonin vendit les meubles inutiles de la couronne,& mesmes les terres du domaine, se contentant des siennes quand il vouloit aller à la campagne. Il ne voulut mesme faire aucun voyage, jugeant que la presence de la Cour est toujours à charge à une province,quelque soin qu'un prince puisse avoir de retrancher les depenses.'Cela luy donnoit encore la facilité de recevoir des nouvelles de toutes les provinces, [dont le commerce le plus ordinaire estoit à Rome.]'Il alloit seulement dans la Campanie,& voir les terres qu'il avoit[autour de Rome.

p. 20. a.

p. 19. c.

Son menage ne donnoit pas sujet de l'accuser d'avarice, parcequ'il faisoit assez voir en toutes rencontres combien il estoit peu attaché à l'argent.]'Il ne vouloit point accepter les successions que luy laissoient ceux qui avoient des enfans.'Il rendoit aux enfans les biens confisquez sur leurs peres pour crimes de peculat, à l'exception de ce qu'il falloit restituer aux provinces qu'ils avoient pillées.'Les confiscations furent plus rares sous luy que sous aucun autre prince.Il osta entierement "les delateurs.'Il estoit toujours disposé à faire des remises d'imposts[quand il y en avoit quelque besoin.]'Ceux qui ob- quadruplatores.

p. 20. b.

p. 21. b.

p. 19. c. d.

p. 21. b.

Paul.l.8.p.273. d.

tenoient pour eux le droit de citoyens Romains, ne l'obtenoient pas toujours pour leurs enfans, qui demeuroient Grecs selon l'expression d'un historien : & alors le pere ne leur pouvoit laisser son bien, mais il falloit qu'il le donnast à des étrangers, [s'il n'avoit point de parens qui fussent citoyens,] ou le fisc s'en saisissoit. Mais Antonin voulut qu'en ce cas mesme les enfans pussent heriter, ayant plus d'égard aux loix de l'humanité, qu'à celles qui estoient si favorables à l'avarice des princes.

[Le soin qu'il avoit de retrancher les depenses inutiles, n'estoit donc que pour avoir plus de moyen de faire celles qui estoient utiles ou necessaires.] 'Il donna des privileges & des pensions dans toutes les provinces aux philosophes, & à ceux qui enseignoient la rhetorique.'Il fit diverses liberalitez au peuple Romain, & aux soldats. Il nourrissoit une compagnie de jeunes filles, comme pour honorer sa femme. Il fournissoit aux Senateurs & aux magistrats de quoy s'acquiter de leurs emplois.'Il fit mesme plusieurs depenses pour des jeux & pour d'autres choses, [que la seule necessité de ne pas mecontenter le peuple pouvoit excuser.]'On pretend qu'il donna le droit de colonie à la ville d'Antioche.

T.Ant.v.p.21. cln.C.p.54 1.c. v.p.20.a|21.d. p.21.b. Spanh.l.8.p.755.

'Il n'avoit nullement la passion de bastir : a & neanmoins on marque beaucoup de bastimens qu'il fit à Rome & aux environs, entre autres le port de " Gaiete, celui de Terracine qu'il rétablit, le tombeau d'Adrien [qu'il acheva;]'le palais de Lorie lieu de la Toscane à "quatre ou cinq lieues de Rome, où il avoit esté elevé, & où il mourut.'Il fit aussi de nouveaux edifices au port de Pouzoles.'Il donna encore de l'argent à diverses villes pour y rétablir les anciens edifices, ou y en faire de nouveaux. 'On le marque de la Grece, de l'Ionie, de la Syrie, & de Carthage. C'est pourquoi on luy attribue les bastimens qui y furent faits de cet argent.'Il fit une ville du bourg de Pallantium en Arcadie, voulant mesme qu'elle fust libre & exemte de tribut, parcequ'on tenoit qu'Evandre avec une partie des habitans de ce lieu, avoit autrefois fait une ville au lieu où l'on avoit depuis basti Rome.

Cajeta. 12 milles. M.Ant.l.1.c.13. p.17. a T.Ant.v.p.21. a. p.17.b|21.c|n. S.p.67.1.c.f. n.C.p.52.1.c. v.p.20.a. Pausl.8.p.275.c. b.

'Les malheurs qui arriverent sous son regne firent paroistre sa liberalité & sa bonté, par le soin qu'il eut de reparer les pertes qu'ils avoient causées. Car il y eut à Rome une famine, un debordement du Tibre, & un furieux embrasement. Les villes de Narbone dans les Gaules, & d'Antioche en Syrie, & la grande place de Carthage, furent aussi brulées,'& il y eut de la

T.Ant.v.p.20. c. d.

 L'an de J.C. 138, d'Antonin. 1.

peste dans l'Arabie. Durant la famine il acheta une grande quantité de blé, de vin, & d'huile, & les distribua au peuple gratuitement.

Vict. epit. 'La seule crainte de la famine fit une fois soulever le peuple contre luy, & on luy jetta mesme des pierres: cependant au lieu de punir cette sedition, il se contenta de rendre raison de sa conduite au peuple pour l'appaiser.

T.Ant.v.p.20. c Paus.l.8.p. 273. c. 'Un grand tremblement de terre ayant renversé les villes de Cos & de Rhode, avec plusieurs autres dans la Lycie & dans la Carie, Antonin les fit toutes rétablir, non seulement en encourageant les habitans à y travailler, mais en y contribuant aussi par de tres grandes depenses.

Dio,l. 70. p. 799.800. 'Il y eut encore de son temps un grand tremblement dans l'Hellespont, qui ouvrit un passage à la mer au milieu des terres,"& renversa entierement la ville de Cyzic avec son temple, le plus grand, dit-on, & le plus beau qui fust alors. &c. [Aristide sophiste celebre, qui fit un eloge de la ville de Cyzic dans les premieres années de M. Aurele, n'y parle point de ce tremblement:]

Arist. or.16.p. 421.c. 'mais il dit que le temple n'avoit esté achevé que du temps du mesme prince.

T.Ant.v.p.20. c d. 'On dit que sous Antonin une femme accoucha de cinq enfans à la fois, & qu'on vit en Arabie"un dragon d'une grandeur extraordinaire, qui se mangea la queue & jusqu'à la moitié du corps. *jubatus anguis.*

ARTICLE VII.

Revoltes & guerres arrivées sous Antonin.

T.Ant.v.p.20. b. c. 'ANTONIN ne fit jamais executer à mort aucun Senateur, & s'en estant trouvé un coupable de parricide, qui avouoit luy mesme son crime, de sorte que les loix de la nature ne souffroient pas qu'on le laissast vivre,"on aima mieux le transferer dans une isle deserte, [afin qu'il y perist de faim.] *poneretur.*

p. 19. d. 'Attilius Tatianus & Priscien furent accusez de former des conspirations contre l'Empire. Le second se tua luy mesme, l'autre fut proscrit par un arrest du Senat, & fut seul puni de cette peine sous Antonin. Il avoit un fils dont Antonin prit toujours un fort grand soin. Il ne voulut point non plus qu'on informast de ceux qui avoient eu part à l'une ou à l'autre conspiration:

Vict. epit. 'Et sur les instances que le Senat luy en faisoit, il répondit [fort agreablement:] Je ne suis pas bien aise qu'on voie « qu'il y a bien des personnes qui ne m'aiment pas. «

'Il y eut aussi sous luy quelques seditions, comme dans l'Acaïe & dans l'Egypte, qu'il arresta par son autorité & sa * moderation, sans y employer la severité. T.Ant.v.p.19. a|21.d. * modestia.

'Quelques uns ont écrit qu'Antonin n'avoit eu aucune guerre durant 23 ans qu'il regna, & se sont servis de cet exemple pour montrer que ce n'est pas la paix & le repos qui corromp les hommes; [mais leur mauvaise disposition. Il est vray qu'il ne fit jamais la guerre en personne, mais non pas qu'il n'y ait point eu de guerre durant son regne.] 'Les Maures prirent les premiers les armes en Afrique: mais il les chassa de toutes leurs terres, les contraignit de s'enfuir aux extremitez de la Libye parmi les peuples du mont Atlas, '& les reduisit à luy demander la paix. Aur. Vict.|epit. Paus.l.8.p.273.c. T.Ant.v.p.19.a.

'Les Brigantes peuples d'Angleterre [qui occupoient le royaume de Northomberland,] s'estant jettez aussi[1] sur les pays sujets aux Romains, 'Lollius Urbicus gouverneur du pays les vainquit: [a] & [la flaterie ou] la raison attribua à Antonin le principal honneur de leur défaite, quoiqu'il ne fust pas sorti pour cela de son palais. 'Il leur osta la plus grande partie de leur pays, [b] & fit un nouveau mur "de gazon pour empescher les barbares d'entrer sur ses terres. [c] Adrien "en avoit déja fait un avant luy. Mais on pretend que celui d'Antonin estoit bien plus avancé, & jusque dans le milieu de l'Ecosse entre les golfes de Forth & de Cluyd, que d'autres appellent d'Edembourg & de Dombriton. On assure que Cambden l'a justifié par diverses inscriptions. 'On trouve des medailles d'Antonin qui luy donnent le nom de Britannique. [e] On en trouve d'autres qui parlent de l'Angleterre dans son III. Consulat, [c'est à dire aprés 139, & avant 145,] '& dans la 10[e] année de son Tribunat, [c'est à dire en 147.] 'Le P. Pagi sur des preuves [assez legeres,] place la guerre d'Angleterre sur l'an 140. Paus.l 8.p.273.c. T.Ant.v.p.19.a. a n.C.p.50.1. e.f|ex Eum. Paus.l.8.p.273.c. b T.Ant v.p.19.a. c Adri.v p.6.a. d Alf. 142.§ 2| Ussr.Brit.p. 1024. Spart.n.C.p. 50.1.f e Alf.142.§ 4. 147.§ 2. Pagi,140.§ 5. cespititium. V. Adrien § 8.

'On marque qu'Antonin fit encore quelques guerres par ses Generaux contre les Allemans, contre les Daces, & contre plusieurs autres nations; qu'il arresta souvent les courses que les Alains vouloient faire; & qu'il reprima une nouvelle rebellion des Juifs, [qui est sans doute] 'cette guerre qui se faisoit en Judée dans le temps que S. Justin conferoit [à Ephese] avec Tryphon, ["aprés l'an 150. C'est toute la lumiere que nous en trouvons.] 'Un jurisconsulte dit qu'Antonin permit aux Juifs de circonci- T.Ant.v.p.19.a. Just.dial.p.217.d|227.a. V. S. Justin § 17. Spart.n.C.p. 272.f | Pagi. 139.§ 4. a Alf. 147.§ 2.

1 Pausanias *p.273.c*, dit τὴν Γενουνίαν [On ne sçait ce que c'est.] 2 Cambden croit que c'est un endroit du Nort-Walles qu'il appelle *Genounthiam*.

re leurs enfans; mais non ceux des autres nations, sous peine d'estre soumis aux loix faites[par Adrien]contre les eunuques. La maniere dont les Juifs parlent de luy, peut faire que nonobstant leur rebellion il leur fust assez favorable.

Arri.de Pon.p. 12.f|Baud.p. 8. 'Il y avoit alors à l'embouchure du Borysthene, ou un peu audessus, une ville greque nommée Olbia, assez celebre dans les anciens. a T.Ant.v.p. 20. [a] Cette ville [qui apparemment estoit alors une republique libre & souveraine,]ayant guerre contre les Tauroscythes, Baud.p.243.1. 'qu'on croit estre les Scythes qui habitoient la Quersonese Taurique, & les pays des environs; T.Ant.v.p. 20. c. 'Antonin envoya à son secours des troupes Romaines, qui vainquirent les Tauroscythes, & les obligerent de donner des ostages aux habitans d'Olbia.

[Il faut raporter une partie de ces guerres à la premiere ou à la seconde année de son regne,] Onu. in fast p. 224.d. 'puisque des l'an 139 il estoit Imperator pour la seconde fois: b Goltz.p.74.f. [b]& il ne le fut point davantage dans tout le reste de sa vie.



ARTICLE VIII.

Antonin en aimant la paix & la justice, est reveré par tous les étrangers, & par la posterité.

Pausl.8.p.273. c. 'CE prince n'entreprenoit aucune guerre que par des occasions necessaires, & jamais volontairement, c T.Ant.v.p. 22.a b. [c] evitant autant qu'il luy estoit possible de repandre le sang des hommes, mesme de ses ennemis. p.20.c. 'Il aimoit & desiroit toujours la paix, Dio, l.70.p. 800.b|Eutr. '& preferant dans la guerre mesme la gloire[& la beauté]de la justice aux avantages[que l'on peut esperer de la victoire,] il songeoit plus à conserver les bornes de l'Empire qu'à les étendre. T.Ant.v.p.20. c. 'Il disoit souvent comme Scipion, qu'il aimoit mieux conserver un citoyen que de tuer mille ennemis.

Vict. epit. 'Par ce moyen il estoit aimé non seulement de ses sujets, qui le regardoient comme leur pere & leur protecteur plutost que comme leur maistre, mais mesme de tous les princes & de tous les peuples étrangers, parcequ'ils estoient persuadez de son amour pour la justice. Eutr|Dio,l.70. p.800.c. Ils redoutoient sa puissance, '& respectoient sa vertu avec admiration. d Aur.Vict. [d] De sorte que comme il ne faisoit point la guerre par ambition à ceux qui demeuroient dans le repos, les autres aussi n'osoient[& ne vouloient pas mesme]troubler ce repos: ce qui ne luy estoit pas moins glorieux que les triomphes des conquerans.

On

'On assure qu'aucun Empereur n'eut jamais tant d'autorité parmi les nations étrangeres. Un historien dit sans s'expliquer davantage, que par sa seule autorité"il fit sortir de l'Orient le Roy Abgare.[C'estoit le nom ordinaire des Princes d'Edesse:] '& S. Epiphane en met un vers ce temps-ci,qu'il dit avoir esté un homme tres saint. [a] Il arresta par de simples lettres le Roy des Parthes pres à se rendre maistre de l'Armenie. Et ce prince demandant qu'il luy renvoyast le throne royal que Trajan avoit pris[à Ctesiphon,]il le luy refusa absolument.

T.Ant.v.p.19. c|20.d.e. — *deduxit.* — Epi.56.c.1.p. 477.a. — a T.Ant.v.p. 20.d.

'Mais l'estime que l'on faisoit de son equité le rendit mesme le juge des Rois, '& on vit plusieurs peuples barbares poser les armes pour soumettre leurs differends à son jugement, & executer ses arrests. [b] Il fut juge de la dispute qui estoit entre"Rhœmetalce & *son tuteur, & rétablit le premier dans le royaume du Bosphore,[dont l'autre apparemment l'avoit depouillé.]'On raporte encore à l'amour qu'on avoit pour un prince si equitable, les ambassades qu'il receut de l'Hircanie, de la Bactriane, & des Indes mesmes. 'Pharasmane Roy d'Iberie le vint luy mesme trouver à Rome, comme il y estoit venu sous Adrien:& il luy"fit encore plus de soumissions ou de presens qu'il n'en avoit fait à l'autre. Les"Lazes [peuples de la Colchide] receurent un Roy de sa main nommé Pacorus. 'Il donna aussi des princes aux Armeniens & aux Quades, comme nous l'apprenons de ses medailles, qu'on raporte à l'an 139.

d|Eutr. — Dio, l. 70. p. 800.c|Eutr|Vict. epit. — *ou* Rimethalce. — * *curatorem.* — b T.Ant.v.p. 20.d. — Vict. epit. — T.Ant.v.p.20. d|Adri.v.p.9.a. — *plus detulit.* — Note 3. — Birag.p.194| Spanh.l.9.p. 831.832.

'Les grandes qualitez de ce prince, & la maniere dont il gouverna l'Empire, l'ont fait comparer par la pluspart des historiens à Numa, à qui il se trouva ressembler encore par la tranquillité & la paix dont il jouit presque toujours, & par son soin pour les choses de la religion.'D'autres ont cru qu'on ne le devoit comparer ni à Numa, ni à quelque autre prince que ce fust, parcequ'il avoit surpassé tous les hommes en bonté. 'Il n'a rien eu que de louable, dit Capitolin. [Nous avons deja remarqué]'ce que dit Pausanias, qu'il meritoit d'estre appellé le pere des hommes.

Dio. l. 70.p. 800.a|T.Ant. v.p.17.c|22.b. &c. — Vict. epit. — T.Ant.v.p.17. c. — Pausl.l.8.p.273. d.

'Ce prince fut en une telle veneration à la posterité, que l'on pretend que le peuple & les soldats ne pouvoient regarder un homme comme Empereur, s'il n'avoit le nom d'Antonin: de sorte que ses successeurs le voulurent tous porter durant pres d'un siecle:& les Romains estimoient plus ce nom que ceux mesmes de leurs dieux.'Severe vouloit que tous les Empereurs le prissent comme celui d'Auguste, soit parcequ'il regardoit

Macrin.v.p. 94.a.b|Diad.v. p. 99. — Get.v.p.90.d.e.

T. Antonin comme le prince le plus heureux qu'il connust, soit parceque c'estoit luy, [ou plutost M. Aurele Antonin son successeur,] qui l'avoit le premier mis dans l'emploi. 'Ce nom aprés mesme avoir esté [deshonoré] par Antonin Caracalla, estoit neanmoins encore si aimé & si honoré, que l'Empereur Macrin le fit prendre à son fils Diadumene, depeur que ceux qui le portoient ne s'en prevalussent pour se revolter contre luy. 'Alexandre Severe ne le voulut pas prendre par modestie, quoique le Senat qui regardant ce nom comme un titre de la puissance souveraine de mesme que celui d'Auguste, l'en pressast extremement. Alexandre s'en défendit en disant qu'il craignoit de ne pas répondre à un si grand nom. On pretend que les Egyptiens avoient une ere ou une epoque qu'ils commençoient avec le regne d'Antonin, 'où commencent aussi des fastes grecs donnez depuis peu par Dodwel, 'qui, selon luy, peuvent estre de Theon ce philosophe si celebre à Alexandrie [sur la fin du IV. siecle.

Diad. v. p. 97. b. c. — Alex. v. p. 116. 117. — Cyp. dis. app. c. 17. p. 16. — p. 98. — § 3. p. 9.

Tant d'excellentes qualitez que l'histoire attribue à ce prince, donnent un grand sujet aux personnes spirituelles d'examiner par la lumiere de la pieté, pourquoi un homme si disposé à recevoir la foy de J. C, si les plus grandes vertus humaines estoient capables de nous y disposer, n'a pas neanmoins eu le bonheur de connoistre la verité de la religion Chrétienne, ou de l'embrasser s'il l'a connue.

Entre les divers Princes qui ont porté le nom d'Antonin, celui-ci se distingue dans l'histoire & dans les inscriptions par son prenom de Tite, ou par le surnom de *Pius*: Nous nous contentons ordinairement de l'appeller Antonin, parcequ'il n'y en a point d'autre à qui nous donnions ce nom absolument & sans addition.]

ARTICLE IX.

Antonin donne sa fille à M. Aurele, & le fait Cesar: Faustine sa femme meurt: D'Herode Atticus.

L'AN DE JESUS CHRIST 139, D'ANTONIN 1, 2.

'*T. Antoninus Augustus II, & C. Bruttius Præsens II, Consuls.*

Idat. & cl Cens. c. 21. p. 156 — Spon, p. 352. — a Spon. p. 352. 353.

[a] CE Consulat est marqué dans un acte du 8 d'avril, signé le 3 de may, dont on peut apprendre quelques formalitez usitées en ce temps là pour les graces que l'on obtenoit des Empereurs.

'Adrien en adoptant Antonin, avoit ordonnée qu'il marieroit sa fille [Annia Faustina] à L. Verus [quand il seroit en age de l'epouser.] [a] Mais comme il estoit encore trop jeune, des qu'Adrien fut mort, Antonin fit proposer par sa femme à M. Aurele de la luy donner. Il semble que M. Aurele ait pris du temps pour deliberer sur une offre qui paroissoit luy estre si avantageuse: [& par l'evenement rien n'a fait plus de tort à sa reputation que ce mariage.] Ce qui est certain, c'est que le mariage fut conclu: 'mais il ne s'executa que cette année, ou mesme depuis. [b] Antonin donna à sa fille tout son bien de patrimoine, en [s'en] reservant l'usufruit [durant sa vie] pour l'employer au bien de l'Etat. Ver.v.p.16.c|L. Ver.v.p.35.d|22.c. a M Aur.v.p. 24.d|L.Ver.p. 35.d|n.C.p.5L. 215.p.81. M.Aur.v.p.24. c. b T. Ant.v.p. 19. c.

'M. Aurele n'estoit cette année que Questeur: & neanmoins Antonin sans attendre qu'il eust passé par les autres charges, le designa à la priere du Senat pour estre Consul avec luy [l'année suivante,] '& luy " donna alors le titre de Cesar. c|M.Aur.v.p. 24. d. &c. Ib|Bit.p.193.

'On trouve, comme nous avons dit, dans des medailles de cette année & de la suivante, qu'Antonin donna un Roy aux Quades, & un autre aux Armeniens. Bir.p.193-195.

L'AN DE JESUS CHRIST 140, D'ANTONIN 2, 3.

'*T. Antoninus Augustus III, & M. Aurelius Cæsar, Consuls.* Chr.All|Onu. p.224.d.e.&c|Nor.ep.cons. p. 87.

[c] Nous avons une inscription faite en l'honneur de M. Aurele Cesar & Consul, par les deux Prefets du Pretoire, Petronius Mamertinus & Gavius Maximus, & par les autres officiers des dix cohortes Pretoriennes, & des trois des gardes de la ville de Rome. c Grut.p.258.8.

'La ville de Mopsueste nommée aussi Adriane, & comprise alors dans la Lycie, rend graces à Antonin dans une inscription de cette année, de ce qu'il luy avoit fait justice, & l'avoit conservée dans ses anciens droits. C'est pourquoi elle l'appelle son conservateur & son bienfacteur. Elle se qualifie elle mesme une ville sacrée, libre, inviolable, gouvernée par ses propres loix, unie d'amitié & de societé au peuple Romain. Onu.p.225.a.

'Une autre inscription marque qu'il avoit achevé & dedié un aqueduc commencé par Adrien en la nouvelle Athenes,] bastie "dans l'isle de Delos du temps d'Adrien.] p. 224. f. V. Adrien note 21.

'Quelques uns mettent en cette année l'inondation du Tibre dont nous avons parlé ci-dessus. Mais [1] la preuve qu'ils en alleguent [nous paroist bien foible.] Pagi, 140. § 6. 1.

1. une medaille de la troisieme année d'Antonin, avec ce mot *Tiberis.*

L'AN DE JESUS CHRIST 141, D'ANTONIN 3, 4.

Cusp.p.353.b| Onu in fast.p. 225.c. 'M. Peducæus Syloga Priscinus, & T. Hoenius Severus, Consuls.

a Chr. Al|Idat| Casd. b Cyp.dis.ap. p. 98. c Eus.χς.ad.p. 342.1. d Suid. φ. p. 1064.f. a Le nom de Syloga qui est extraordinaire, a esté changé dans la plus part des fastes en Silanus ou Silvanus. b Il s'est conservé [dans l'Anonyme de Cuspinien, &]dans les fastes de Theon. c Scaliger semble avoir cru qu'Hoenius Severus est le mesme d qu'Herennius Severus ami"d'Herennius Philo de Byblos, qui avoit 78 ans sous son Consulat. [Cassiodore fait Severe Consul pour la seconde fois; mais cela n'est point confirmé par les autres fastes, ni par l'inscription d'Onuphre.] V. Adrien § 23.

T.Ant.v.p.19. b. e Pagi,140.§2. T.Ant.v.p.18. b. p.19.b.c|Bir.p. 208-221. 'Faustine femme d'Antonin mourut en la troisieme année de son regne, e mais lorsqu'il contoit déja la quatrieme année de son Tribunat, c'est à dire entre le 25 fevrier de cette année, & le 10 de juillet.'On disoit beaucoup de choses sur la maniere libre & aisée dont elle vivoit. Antonin le voyoit avec douleur, & empeschoit autant qu'il pouvoit que cela n'eclatast.'Mais ce qui est indigne d'un prince [aussi grave qu'il estoit,] c'est que d'une méchante femme il pretendit en faire une deesse, luy dressa des temples, &"luy fit rendre toutes sortes d'honneurs superstitieux & criminels.[Voilà ce que c'est que la sagesse des plus grands hommes, quand elle n'est pas conduite par la lumiere de la foy.] &c.

Cass.v.p.43.c. p. 44. c. 'Faustine vivoit encore lorsqu'un Celsus se revolta. Tout ce que nous en savons, c'est que Faustine à cette occasion pria Antonin de songer à témoigner plutost sa bonté aux siens qu'à ses ennemis, & à punir severement les rebelles.'Mais Antonin mettoit sa gloire à estre bon envers les méchans.

L'AN DE JESUS-CHRIST 142, D'ANTONIN 4, 5.

Idat.&c|Onu. p.225.c|Pearf. post.p.286.287. 'L. Cuspius Rufinus, & L. Statius Quadratus, Consuls.

f Pagi,p.211| Adri.v p.13 b| a.C.p.42.43. f On marque qu'Antonin établit cette année des jeux solennels à Pouzoles en l'honneur d'Adrien, qui se devoient celebrer tous les cinq ans, c'est à dire de quatre ans en quatre ans en la deuxieme année de chaque Olympiade. Ce sont ceux qu'on appella"Pia ou Pialia L'inscription par laquelle on pretend montrer qu'ils furent établis cette année, [prouve au moins qu'ils ne le furent pas plustard.] Aricum.

L'AN DE JESUS CHRIST 143, D'ANTONIN 5, 6.

Cusp|Idat. &c| Onu.p.225.b| Spon,p.221. 'C. Bellicius Torquatus, & Tib. Claudius Atticus Herodes, Consuls.

g Philst.soph. 2.p.546-564. h Gell.l.9.c.2. p. 210. i L.19.c.12.p.477.478. [Cet Herode celebre par les eloges d'Aulu-Gelle,"& de Philostrate] g qui en a fait une longue histoire, h estoit Athenien, i & peutestre le plus eloquent homme qui fust alors parmi les Note 4.

Grecs:'& il estimoit moins d'estre Consul,& descendu de Consuls,que la gloire de faire sur le champ un beau discours.[a] Aussi ayant mal réussi dans une harangue devant l'Empereur[Adrien] lorsqu'il estoit encore jeune, il pensa s'aller jetter dans le Danube.'Il fut un des precepteurs de M. Aurele & de L. Verus pour l'eloquence greque.[b] Il estoit fils de cet Atticus à qui Nerva ordonna de garder un thresor qu'il avoit trouvé chez luy;ce qui le rendit fort riche. Herode le fut encore plus,'& on assure qu'il usa tres bien de ses richesses, les employant à soulager un grand nombre de personnes. 'Il ne laissa pas neanmoins d'avoir bien des ennemis.

Philst. soph. 25.p.536.a. a c.27.p 563. 564. M.Aur.v.p.23. a|L.Ver.v.p36c. b Philst. soph. 27.p.546.547. p.545.b|546.550. p.558. &c.

'On remarque qu'il [a] gouverna les villes libres de l'Asie:[ce qui peut apparemment s'expliquer par une lettre] [c] que Pline le jeune écrit à un Maxime envoyé [sous Trajan][a]pour regler l'état d'Athenes, de Lacedemone,& des autres villes libres de la Grece. Ce Maxime y alloit en qualité de [a] Lieutenant [de l'Empereur,]'& avec les marques ordinaires aux magistrats Romains.'Nous lisons dans Dion qu'il fut luy mesme commis par Macrin pour gouverner les villes de Smyrne & de Pergame:'& il paroist estre demeuré dans cet emploi[a]jusqu'apres la mort d'Heliogabale.'Il semble neanmoins qu'en d'autres rencontres le Gouverneur ordinaire de la province en gouvernoit aussi les villes libres:'& on appelloit à luy des jugemens que leur Senat avoit rendus.

π̄χι. ad ordinandum statum. hac ipsa legatio. * qui fasces habet. depuis 218 jusqu'en 222.

p.547.a|c.25.p. 536.b. c Plin.l.8.ep. 24.p.504-510. Dio,l.79. p. 909. d.c. p. 915.c. Philst. soph. 27.p.558.a. Vheler,p.470.

'Herode vivoit encore aprés la mort de Faustine femme de M.Aurele,[c'est à dire aprés l'an 175.]'Il mourut agé d'environ 76 ans.'On a eu de luy beaucoup de lettres, des harangues, & plusieurs autres sortes d'ouvrages,[dont je ne croy pas qu'il nous reste rien aujourd'hui.]'Suidas qui luy donne le nom de Jule,mais qui paroist brouiller son histoire avec celle de son pere,parle aussi de ses écrits,& dit que ses Ephemerides estoient pleines d'erudition.'On pretend avoir trouvé auprés de Rome deux inscriptions greques de luy & de Regille sa femme, & quelques autres. [d] On raporte encore son epitaphe, qui est greque aussi.

Philst.p.561 b. p. 564.a. p.563.d. Suid.r.p.1102. b.c. Spart.n.S.p. 77.1.c.f|Spon, p.321-327. d Plin.l.4.ep.3. n p.221.222.

'Pline le jeune parle d'un Herode excellent poete grec. Mais on voit qu'il estoit au moins aussi ancien que Pline mesme. 'Ainsi ce n'est pas celui dont nous parlons,[e]comme un homme habile l'a cru.

ep.3.p.221. Jonsl.l.3.c.6.p. 240. e Plin.ep.n.p. 231.

[f] Quelques uns ont voulu mettre le Consulat de Torquate & d'Herode en l'an 139 ou 140,sur une inscription mal copiée

f Nor.ep.cons. p.86.88|Cyp. an.p.3.571|Falc. p.6-12.

dans Gruter: car on y a mis la troisieme année d'Antonin, au lieu de la sixieme marquée dans l'original.

ARTICLE X.

Conduite d'Antonin à l'égard de M. Aurele & de L. Verus: Des deux Quintiles, Consuls.

L'AN DE JESUS CHRIST 144, D'ANTONIN 6, 7.

Idat|Cusp. *Avitus, & Maximus, Consuls.* Note 5.

Pagi, 144. § 1. CES deux Consuls sont apparemment Lollianus Avitus & Claudius Maximus qu'on voit avoir esté Proconsuls d'Afrique l'un aprés l'autre. Digest. 50. t. 2. l. 3. p. 1893. On trouve aussi que Lollianus Avitus a esté gouverneur de Bithynie sous M. Aurele avant l'an 170. Apul. apol. p. 333. 334. Le Proconsul d'Afrique est loué comme un homme d'une grande probité, & qui excelloit en tous les genres d'eloquence. Pert. v. p. 54. a. Ce fut Lollianus Avitus qui commença sous Antonin à avancer dans les charges de la milice Helvius Pertinax, qui regna aprés Commode.

L'AN DE JESUS CHRIST 145, D'ANTONIN 7, 8.

Idat. & alii|M. Aur. v. p. 24. d. *T. Antoninus Aug. IV, & M. Aurelius Cæsar II, Consuls.*

a Pagi, 145. § 2. [a] Antonin peut avoir pris ce Consulat pour donner la robe virile à L. Commodus son fils adoptif, qui avoit achevé sa 14[e] année le 15 decembre de l'année de devant, comme Auguste avoit pris par la mesme raison son XII. & son XIII. Consulat. Suet. l. 2. c. 26. p. 189. [b] A cette ceremonie Antonin joignit la dedicace du temple qu'il avoit fait bastir à Adrien, & il prit cette occasion pour faire une largesse au peuple. b T. Ant. v. p. 36. a.

L'AN DE JESUS CHRIST 146, D'ANTONIN 8, 9.

Idat|Cusp|Onu. p. 226. e|Pagi. *Sex. Erucius Clarus II, & Cn. Claudius Severus, Consuls.*

[c] Le premier estoit un homme savant, qui aimoit les livres & les mœurs des anciens. c Gell. l. 13. c. 17. p. 319. [d] Il fut Prefet de Rome. d p. 319|l. 6. c. 6. p. 164. S. Prosper & Cassiodore mettent Gratus & Seleucus pour Consuls de cette année, & la chronique d'Alexandrie met Verin au lieu de Clarus.

L'AN DE JESUS CHRIST 147, D'ANTONIN 9, 10.

Idat. &c|Nor. ep cons. p. 88. 89. *Largus, & Messalinus, Consuls.*

e Onu. in fast. p. 226. f|Pagi, 147. § 2. [e] M. Aurele eut au commencement de cette année la puissance du Tribunat, [f] puisqu'il en contoit la 15[e] année en 161 devant & aprés le 7 de mars: f Goltz. p. 76. b. d. [g] d'où l'on peut juger qu'Antonin la luy donna le 25 de fevrier, auquel il l'avoit receue luy mes- g Onu. p. 226. f.

me d'Adrien[neuf ans auparavant.]'Mais M.Aurele receut en mesme temps la puissance Proconsulaire.Il avoit déja eu une fille de Faustine fille d'Antonin.'C'est apparemment Lucille mariée à L.Verus. 'On raporte à la joie de son elevation ce que dit la chronique d'Alexandrie,qu'Antonin fit cette année une remise des dettes, & en brula les obligations conservées dans le thresor.'Il faisoit une tres grande estime de M. Aurele: Il ne manquoit guere de prendre son avis quand il falloit donner des charges: '& luy laissoit gouverner avec luy toutes les affaires. [a] On luy voulut donner quelque jalousie de ce prince, comme s'il eust souhaité sa mort; mais il s'en moqua.

M.Aur.v.p.25. c. Pagi,147. § 2. Dis.p.212. M.Aur.v.p.24. c. Eus.l.4.c.26.p.148.c. a M.Aur.v.p.24.25.

'Comme L.Verus estoit fort different de M. Aurele, aussi Antonin le traitoit fort differemment. Il le laissa longtemps, "& apparemment tant qu'il vécut, dans l'état d'un simple particulier,"sans luy donner ni le titre de Cesar,ni aucun autre qui marquast qu'il songeast à l'elever à l'Empire. On le qualifioit seulement *fils d'Auguste*. Il le souffroit, parcequ'Adrien le luy avoit donné pour fils; mais on croit qu'il ne l'aimoit pas, ne voyant rien de bon de luy, sinon qu'il n'estoit pas déguisé.

L.Ver.v.p.36. a. b. NOTE 6. &c.

'On commença à conter sous les Consuls Largus & Messalinus l'an 900 de Rome,qu'Antonin fit celebrer magnifiquement par les jeux appellez seculiers, comme on le voit par quelques vestiges de l'antiquité.'Le P. Pagi qui le nie, a bien de la peine à se défaire des preuves que l'on allegue contre luy.

Nor.ep.cons. p.88.168.169! Aur.Vict. Pagi,147.§ 4.5.

L'AN DE JESUS CHRIST 148, D'ANTONIN 10, 11.

'Torquatus, & Julianus, Consuls.

Cyp.dis.a.d.p.98 Idat.&c. b Onu. in fast. p.217.a.

1. [b]La chronique d'Alexandrie [1] fait Torquatus Consul pour la seconde fois:ce qui fait dire à Onuphre que c'est le mesme C. Bellicius Torquatus qui avoit déja esté Consul cinq ans auparavant en 143. Pour Julien, il croit que c'est M. Salvius Julianus celebre jurisconsulte de ce temps là.

'On trouve qu'Antonin fit une solennité en 148 pour la [fin de]la dixieme année de son regne.

b|Pagi,p.212.

L'AN DE JESUS CHRIST 149, D'ANTONIN 11, 12.

NOTE 7. *'Serv.Scipio Orfitus, & Q."Nonius Priscus, Consuls.*

Idat &c|Onu. p. 227.b.d. c T.Ant.v.p. 20. b. d Nor.ep.cons. p. 90. e Apul.flor.p. 358.

[Le premier est apparemment cet][c]Orfitus qui demanda à estre dechargé de la dignité de Prefet de Rome.[d]On croit qu'il s'appelloit aussi Vettius.[e]Apulée recita un discours devant Sci-

1. Onuphre le cite aussi de l'Anonyme de Cuspinien. Neanmoins Cuspinien ne cite point son Anonyme sur cette année, & se contente de mettre le nom de Torquatus, *p. 356 a*, comme font S. Prosper & Cassiodore. Le Cardinal Noris qui a donné l'Anonyme de Cuspinien, n'a aussi que *Torquato & Juliano*, p. 17.

pio Orfitus Proconsul d'Afrique, dont il loue la moderation, & la modestie. Spon, p. 169. 'On a une inscription d'un arc de triomphe fait à Tripoli en Afrique, dedié par Servilius Cornelius Scipio Orfitus Proconsul, & par Uttedius Marcellus son lieutenant, en l'honneur de M. Aurele & de L. Verus qui avoit deja le titre d'Armeniaque. [Ainsi c'estoit vers l'an 164.]

L'AN DE JESUS CHRIST 150, D'ANTONIN. 12, 13.

Cusp. p. 356. 2. *'Glabrio "Gallicanus, & Vetus, Consuls.* NOTE 8.

L'AN DE JESUS CHRIST 151, D'ANTONIN 13, 14.

Quintilius "Condianus, & Quintilius Maximus, Consuls. NOTE 9.

Spart. n. C. p. 94. 1. b. c. a Dio, l. 71. 72. p. 814. c. 819. b. c. 'On croit que ces deux Consuls sont les deux Quintiles freres, [a] celebres par leur erudition, par leur experience dans la guerre, par leurs richesses, & encore plus par leur union & leur amitié qui paroissoit en toutes choses. Car ils estoient unis en tout, mesme dans le gouvernement des provinces, l'un en estant lieutenant lorsque l'autre en estoit gouverneur: Spart. n. C. p. 94. 1. 'de sorte qu'on ne les connoist presque dans l'histoire que sous le nom des Quintiles. Onu. in fast. p. 227. c. b Philst. soph. 27. p. 557. 558. c Spart. n. C. p. 94. 1. d. d f. e Dio, l. 72. p. 819. b|820. b. 'Ils furent Consuls ensemble, [b] gouvernerent ensemble la Grece [vers l'an 173,] [c] & la Pannonie [en 178.] [d] Ils écrivoient en commun à l'Empereur, & en recevoient des réponses communes; ils faisoient des livres ensemble; [e] enfin, ils furent tuez & étranglez tous deux ensemble sous Commode, parcequ'on crut qu'ils ne pouvoient voir sans douleur le miserable état où ce prince reduisoit l'Empire: ce qui les rendit suspects d'une rebellion à laquelle ils ne pensoient pas.

Philst. soph. 27. p. 558. a. 'Ils estoient de Troade. M. Aurele les aima & les estima beaucoup: ce qui ayant ce semble excité de la jalousie dans l'esprit d'Herode Atticus, fort puissant par son argent & par son eloquence dans la Grece, dont les Quintiles estoient alors gouverneurs, il se forma entre eux une assez grande dispute qui alla jusqu'à M. Aurele: p. 559. 560. 'mais il paroist qu'Herode n'y eut pas l'avantage. Spart. n. C. p. 94. 1. f. f Dio, l. 72. p. 819. c. 'On a encore des fragmens de quelques livres qu'ils avoient faits sur l'agriculture. [f] Sex. Condianus dont nous pourrons parler sous Commode, estoit fils de Quintilius Maximus selon Dion, Comm. v. p. 47. c. 'ou de Quintilius Condianus selon Lampride.



ARTICLE XI.

ARTICLE XI.

Antonin écrit pour les Chrétiens : Dernieres années de sa vie.

L'AN DE JESUS CHRIST 152, D'ANTONIN 14, 15.

NOTE 10. 'Sex." *Junius Glabrio, & C. Omollus Verianus*, *Consuls*. Nor ep.cons. p. 92.

'MANIUS Acilius Glabrio, & M. Valerius Homullus furent aussi Consuls vers ce mesme temps, mais subrogez, & non ordinaires. [Nous avons parlé ci dessus de ce]'Valerius Homullus ou Omulus, dont Antonin souffroit les railleries piquantes, & quelquefois mesme malignes.' p.91.117. T.Ant.v.p.21. d|24.e.

'C'est de cette 15e année d'Antonin qu'est datée la lettre qu'il écrivit à toute la province d'Asie en faveur des Chrétiens, [comme nous le pourrons dire plus amplement"en un autre endroit, où nous examinerons aussi les difficultez que quelques uns font sur cette piece, & de quelle maniere les Chrétiens furent traitez durant ce regne.]'Antonin écrivit aussi en leur faveur aux Atheniens, aux Thessaloniciens, à ceux de Larisse [dans la Thessalie,]& à tous les Grecs. Just.ap.p.100. V. S. Justin § 16|note 11. Eus.l.4.c.26.p. 148.c.

L'AN DE JESUS CHRIST 153, D'ANTONIN 15, 16.

'*C. Bruttius Præsens*, & *A. Junius Rufinus*, *Consuls*. Idat|Prosp. &c|Cusp| Grut.p.300.1| Spon,p.54.

a Onuphre croit que le premier est celui qui avoit déja esté Consul en 139, b & l'Anonyme de Cuspinien le marque Consul pour la seconde fois. c Neanmoins cela ne se trouve pas dans les autres fastes, ni dans deux diverses inscriptions de ce Consulat, ni mesme dans l'edition de l'Anonyme donnée en 1689: ce qui fait que le Cardinal Noris & d'autres aiment mieux le distinguer du Consul de l'an 139, d qui en effet estoit luy mesme Consul pour la seconde fois. [Cassiodore seul donne à l'autre Consul de cette année le nom de Rufus au lieu de celui de Rufin.] a Onu p.227. 228. b Cusp.p.356. c Nor ep.cons. p.93; fast.p.18. Spon,p.55.516. d Spon,p.352.

'L. Verus fut Questeur en cette année, e quoiqu'il n'eust pas encore l'age reglé par les loix, f qu'on croit estre celui de 25 ans commencez. g Et en effet il n'avoit guere que sept ans lorsqu'il fut adopté par Antonin[le 25 de fevrier 138.] h De sorte qu'estant né le 15 decembre, i on a raison de mettre sa naissance en l'an 130,[& de croire qu'il entroit dans sa 23e année à la fin de 152.]'Estant Questeur il donna des spectacles au peuple,[où il presida]assis entre Antonin & M. Aurele. Antonin le designa aussitost Consul pour l'année suivante.'Mais du reste, com- L.Ver.p.36.a. e T.Ant.v.p.19. c. f Roma,illust. p. 6. g L.Ver.p.36.a. h p. 35. c. i Pagi,p.212. L.Ver.p.36.a. a.b.

me nous avons dit, il ne luy donnoit point de rang ni d'autorité.

L'AN DE JESUS CHRIST 154, D'ANTONIN 16, 17.

a| Idat. & alii| Nor.ep.conf. p. 94. 'L. Aurelius Commodus, & T. Sextius ou Sextilius Loteranus, Consuls.

a L. Ver p. 36. a. [Ce L. Commodus est celui que nous appellons Verus,] a à cause que M. Aurele luy donna ce nom en l'elevant à l'Empire.

Onu.p.228.a.b. 'On trouve Sextilius Lateranus Consul avec Aquillius Orfitus, soit que L. Verus eust quitté le Consulat avant son collegue, & qu'Aquillius luy eust esté subrogé, [ce qui a neanmoins peu d'apparence; soit que ce Consulat appartienne à quelque autre année.]

Nor.ep.conf. p. 94. 95. 'Dans une autre inscription le collegue de Commode n'est pas appellé Sextilius, comme on le lit dans Capitolin, mais Sextius, qui estoit le nom d'une ancienne famille de Rome, où l'on trouve le nom de Lateran, [aussibien que dans celle des Sextiles, si Onuphre est exact dans son inscription.]

L'AN DE JESUS CHRIST 155, D'ANTONIN 17, 18.

p. 96| Idat| Chr. Al. 'C. Julius Severus, & M. Rufinus Sabinianus, Consuls.

b Cusp| Cassl| Cyp.dis.ap.p. 98. c Onu. in fast. p. 228. b. b Sabinien est quelquefois nommé Sabin, c mesme selon Onuphre dans [1] une inscription, où l'on trouve qu'Antius Pollio, & Opimien estoient Consuls subrogez au mois de novembre. 1.

L'AN DE JESUS CHRIST 156, D'ANTONIN 18, 19.

Nor. ep. conf. p. 97. 'M. Ceionius Silvanus, & C. Serius Augurinus, Consuls.

L'AN DE JESUS CHRIST 157, D'ANTONIN 19, 20.

Chr. Al| Cyp. dis| Prosp| Rein. p. 8. 'Barbarus, & Regulus, Consuls.

d Nor ep.conf. p. 98| ex Galen. d Le premier de ces Consuls mal nommé Barbatus [dans Idace,] estoit à ce qu'on croit oncle maternel [2] de L. Verus adopté par Antonin. 2.

L'AN DE JESUS CHRIST 158, D'ANTONIN 20, 21.

Chr. Al| Prosp. &c. 'Tertullus, & Sacerdos, Consuls.

e Cyp.dis.ap. p. 98. Nor.ep.conf. p. 100. e Au lieu de Sacerdos les fastes de Theon mettent Clemine: [& ce nom inconnu à l'histoire peut favoriser la pensée du Cardinal Noris,] qui croit par conjecture que Sacerdos avoit aussi le nom de Claude.

L'AN DE JESUS CHRIST 159, D'ANTONIN 21, 22.

p. 100. 101| Idat &c| Onu. p. 228. f. 'Plautius Quintillus, & M. Statius Priscus, Consuls.

L'AN DE JESUS CHRIST 160, D'ANTONIN 22, 23.

Onu. p. 228. g| Spon, p. 107. 'Appius Annius Bradua, & T. Vibius Barus, Consuls.

Au lieu de Barus l'Anonyme de Cuspinien met Varus, les au-

Nor.ep.conf p. 96. 1. Falconeti, p. 5, '& le Cardinal Noris citant la mesme inscription, y lisent Sabinien. On lit de mesme dans Gruter p. 607. 1, où l'inscription est raportée toute entiere.

Gal. prog. a. 3 p. 459. b. 2. 'Je ne sçay si Galien dont on le tire, ne voudroit point dire que Barbarus estoit oncle de celui qui estoit Prefet de L. Verus, ou son lieutenant dans la Mesopotamie: [Greek text illegible]

tres Verus: S. Prosper & Cassiodore le font Consul pour la seconde fois.

ARTICLE XII.

Mort d'Antonin : Loy considerable sur les mariages : Miracles attribuez à Esculape.

L'AN DE JESUS CHRIST 161, D'ANTONIN 23.

'*M. Aurelius Cæsar III, & L. Aurelius Commodus II, Consuls.* Idat. & alii| Grut. p. 300.

'CE fut sous ces Consuls que mourut l'Empereur Antonin 'dans son palais de Lorie, en la 23e année de son regne. 'Chryseros affranchi de M. Aurele luy donne vingt-deux ans, sept mois, & six jours. [a] S. Clement d'Alexandrie dit trois mois, (ce qui est sans doute une faute dans luy aussibien que dans Eusebe,) & sept jours. 'Il est certain qu'il doit avoir passé le 25 fevrier de cette année, puisque les inscriptions marquent la 24e année de son Tribunat ; & on tire du regne de M. Aurele son successeur qu'il doit estre mort le 7 de mars. Ainsi il aura regné 22. ans, 7 mois, & 26 jours depuis la mort d'Adrien. Estant né le 19 septembre 86, il a vécu 73 ans, 5 mois & 16 [ou 17] jours, 'quoiqu'on lise fort differemment le temps de sa vie dans les auteurs.

Ver. v. p. 16. a. | Eutr. | Thph. l. 3. p. 137. d. | a Cl str. 1. p. 339. d. | Onu. in fast. p. 229|Bar. 163. §1. 2|Not. dec. c 5. p. 87. | Eus. chr. n. F. p. 618. c. d.

'Il tomba malade d'avoir mangé un peu trop de fromage : ce qui luy causa un vomissement suivi de la fievre, 'qui l'emporta en peu de jours. 'Il fit des legs à tous les siens par son testament "à proportion de leur merite. Des le troisieme jour de sa maladie il donna tous les ordres necessaires pour faire que M. Aurele luy succedast sans difficulté. Dans ses réveries il ne parloit que des affaires publiques, & des Rois contre qui il estoit en colere, dit l'historien. 'Car Vologese Roy des Parthes se preparoit déja à la guerre qu'il declara bientost aprés aux Romains. 'Peu avant que de mourir, il donna pour mot du guet "*la tranquillité*, & rendit l'esprit comme s'il se fut endormi d'un sommeil tres doux, 'dans un grand repos de conscience, [que ce moment changea tout d'un coup en un effroyable trouble, lorsqu'il vit disparoistre toutes ses vertus apparentes à la lumiere de la veritable justice, d'autant plus terrible pour luy, qu'il n'avoit pas voulu la voir, quoiqu'elle brillast dans toute la terre, quoiqu'elle se fust presentée à luy d'une maniere

idoneis. | *æquanimitas.*

T. Ant. v. p. 21. c. | Vict. epit. | T. Ant. v. p. 21. c| M. Aur. v. p. 25. a. b. | M. Aur. v. p. 35. c. | T. Ant. v. p. 21. c|Dio, l. 70. p. 799. d. | M. Ant. l. 6 c. 13. p. 151.

tres claire & tres vive par l'apologie que S. Justin luy adressa, quoiqu'elle éclairast les personnes les plus simples & les plus grossieres, & souvent les plus criminelles.] 'Car de quelque maniere que l'on vive, c'est vivre mal que de ne croire pas ce qu'on doit croire de Dieu; c'est estre injuste que ne pas obeïr à son createur; c'est estre impie, que de ne pas adorer son Dieu, & adorer au lieu de luy des demons qui veulent usurper sa gloire.

Aug. civ. l. 5. c. 10. p. 57. 2. b.

l. 19 c. 21 p. 252. 2. c.

[Cependant ceux qui estoient aveugles comme luy,]'louoient tous ce qui leur paroissoit en luy de louable,'& le regretoient comme s'il fust mort dans sa premiere jeunesse. 'On porta son corps avec une pompe magnifique dans le tombeau d'Adrien: M. Aurele & L. Verus déja declarez Augustes prononcerent son panegyrique;'& enfin chacun se pressa de luy rendre des honneurs divins, [comme "si on eust voulu irriter davantage &c. Dieu contre luy par cet outrage qu'on faisoit à sa verité & à son unité inviolable.

T. Ant. v. p. 22. a

p. 21. c.

M. Aur. v. p. 25. c.

d|T Ant. v. p. 22. a.

Il a eu l'honneur d'avoir un Empereur pour historien de sa vie.]'Car Gordien qui prit le nom d'Auguste à Carthage l'an 237, avoit écrit estant encore jeune un fort beau poeme intitulé l'Antoniniade, où il avoit representé en trente livres la vie & les guerres d'Antonin & de M. Aurele, tout ce qu'ils avoient fait & en public & dans le particulier. [Mais cet ouvrage n'est pas parvenu jusques à nous.]

Gord. v. p. 151. c.

'On a publié quelques harangues sous le nom d'Antonin, qu'un historien a dit estre veritablement de luy, quoiqu'on crust ordinairement qu'elles n'en estoient pas.

T. Ant. v. p. 21. c.

'Baronius raporte une inscription greque tirée à ce qu'on croit du temple d'Esculape à Rome, qui contient diverses guerisons pretendues miraculeuses, & attribuées à des remedes revelez par cette divinité imaginaire. Le premier est marqué comme arrivé du temps de l'Empereur Antonin: [On ne dit pas lequel.]'S. Justin qui paroissoit beaucoup alors dans l'Eglise, remarque qu'il n'est pas difficile au demon quand Dieu le luy permet, "de trouver des remedes aux maux qu'il a faits luy &c. mesme, pour s'attirer l'admiration des ignorans,'& opposer de faux miracles à l'eclat des veritables que les Chretiens faisoient alors:'& on sçait d'ailleurs par l'histoire, qu'il se mesloit souvent en cela beaucoup de mensonges & de fourberies.

Bar. 139. § 4.

Tatia. p. 157. c.

Bar. 139. § 4.

§ 4. 6.

'S. Augustin cite un rescrit de l'Empereur Antonin inseré dans le [Code] Gregorien, par lequel il ordonne qu'un mari

Aug. adult. conj. l. 2. c. 8. r. 6. p. 358. 2. b.

ne pourra poursuivre sa femme comme adultere, s'il ne luy a donné l'exemple de garder la chasteté conjugale; & que si l'on trouve par les informations que l'un & l'autre est coupable, ils seront aussi tous deux punis; estant tout à fait injuste, dit ce prince, qu'un mari veuille obliger sa femme à luy garder la fidelité lorsqu'il ne la luy garde pas. S. Augustin ne dit pas de quel Antonin est ce rescrit: [mais il n'y a que T. Antonin & M. Aurele qui meritent qu'on leur attribue un decret si juste & si conforme à la verité de l'Evangile.]'Baronius le donne au premier, & dit qu'on trouve la mesme chose dans Ulpien. Bar. 161. § 2.



ARTICLE XIII.

Des écrits des Sibylles.

'BARONIUS attribue à Tite Antonin la défense que les payens avoient faite sur peine de la vie selon S. Justin, de lire les ouvrages des Prophetes, & mesme ceux d'Hystaspe & des Sibylles, à cause des avantages que les Chrétiens en tiroient.'Il ne nous est rien resté des écrits d'Hystaspe. [Pour les Sibylles on sçait que c'estoient des femmes qui ont passé dans l'antiquité pour prophetesses. Nous avons huit livres qui portent leur nom, dans lesquels on trouve beaucoup de choses conformes à la religion Chrétienne, citées pour la pluspart par les anciens Peres depuis S. Justin. Bar. 143. § 1| Just. ap. 2. p. 82. b. c. Crasset, p. 126.

C'est ce qui forme aujourd'hui une grande difficulté parmi les savans. Tous conviennent, comme je croy, que ces huit livres sont supposez, ou en tout ou en partie.'Blondel & beaucoup d'autres aprés luy, soutiennent qu'ils sont entierement faux, & composez par quelque Chrétien heretique, & que c'est de cet écrit supposé que les Peres ont tiré tout ce qu'ils ont cité des Sibylles.]'Le P. Crasset aprés Possevin veut qu'ils aient seulement esté alterez, & que les passages qui s'y trouvent citez par les Peres soient des veritables écrits des Sibylles connus des Romains. 'Isaac Vossius est du mesme sentiment; sinon qu'il veut que ce que Ciceron, Virgile, & d'autres avant J. C. ont cité des Sibylles, ne soit aussi que des fictions des Juifs, inventées vers le temps que Pompée prit Jerusalem, pour autoriser les Prophetes parmi les payens, & preparer le monde à recevoir le Messie, qu'ils jugeoient devoir bientost paroistre suivant la prediction de Daniel. [Cette opinion luy est particu- Blond. sib. p. 41. Voss. de sib. c. 4. p. 19.

liere, & nous ne voyons pas cependant qu'il se mette beaucoup en peine de l'appuyer.] 'Mr du Pin forme diverses difficultez contre ce systeme.

Du P.t.1.p.57.58.

[Nous souhaiterions que le sentiment du P. Crasset fust le mieux fondé ; mais quand Blondel auroit raison, il ne faudroit pas en estre surpris. Des le commencement de l'Eglise le demon s'est efforcé d'établir le mensonge dans le siege mesme de la verité. Le jugement que l'Apostre S. Jean prononça contre un Prestre qui sous pretexte de pieté avoit fait une fausse histoire de S. Paul & de Ste Thecle, n'a pas empesché que ce faussaire n'ait eu bien des sectateurs. Ainsi il ne se faudra point étonner quand on aura supposé de faux écrits aux Sibylles, surtout y ayant bien de l'apparence que ce fourbe a plutost esté un heretique qu'un Catholique.]

p. 58. 'Il n'est point étonnant non plus que les Saints aient pris de bonne foy des écrits supposez pour veritables. [Ils n'attribuoient point aux autres, quand ils n'en voyoient point de raison, un mensonge & une imposture dont ils se sentoient incapables. J. C. n'a point promis sa lumiere à son Eglise pour connoistre les auteurs des livres, hors ce qui regarde le Canon des Ecritures.]'Et il est certain qu'on s'appliquoit moins autrefois à faire ce discernement que l'on ne fait aujourd'hui, peutestre parceque les Saints employoient leur grand esprit à des choses plus elevées & plus importantes. [Ils recevoient avec simplicité ce qu'ils trouvoient favorable à la verité, & s'en servoient pour combatre le paganisme, à cause du respect qu'avoient les payens pour les Sibylles.]

p. 58. 59.

Ori. in Cels. l. 7. p. 368. 369. 'Il est vray que Celse & d'autres ont accusé les Chrétiens d'avoir ajouté beaucoup de choses aux propheties des Sibylles: [mais les en ayant accusez sans preuves, Origene & Constantin n'ont point esté obligez de les croire sur leur parole. Et on peut juger que les payens ont mesme assez rarement contesté l'autorité des écrits attribuez aux Sibylles ; puisque les Chrétiens ont toujours allegué leur autorité comme une chose reconnue, sans se mettre en peine de la prouver. Aprés tout, ils ne l'alleguoient pas comme une verité sur laquelle la religion fust fondée, mais comme une addition aux preuves solides qu'ils tiroient des veritables propheties des Juifs verifiées par J.C. & par l'Eglise,]'comme on le voit particulierement dans S. Augustin, qui ne fait pas mesme grand fond sur ces témoignages, & ne conteste point qu'on ne puisse croire que ce sont des fictions de quelques Chrétiens.

Aug. civ l. 18. c. 46. B. p. 529. c. f.

[C'est encore une question de savoir quand ces livres ont commencé à paroistre. Blondel les croit composez vers l'an 138;]'d'autres un peu plustard:[a]Mais le Pere D. Matthieu Petit-Didier montre assez bien ce semble qu'ils doivent estre plus anciens. Du P. p. 57. a S. Van. p. 1.. 113.

ARTICLE XIV.

Des historiens Justin, Appien, & Callinique: De Taurus platonicien.

'ON croit que c'est à T. Antonin que Justin a adressé son abregé latin de l'histoire de Trogus Pompeius:[mais on n'en peut rien assurer, y ayant plusieurs Empereurs du nom d'Antonin;]& n'estant pas mesme bien certain si le nom d'Antonin se doit lire en cet endroit.'Un ancien manuscrit nomme cet auteur M. Junianus Justinus.'Son ouvrage a esté connu par S. Jerome, par S. Augustin, & par Orose, qui le transcrit en divers endroits. Pour ceux qui l'ont confondu avec S. Justin martyr qui vivoit en ce temps-ci, ils ont pris un latin payen de profession, pour un illustre défenseur de la religion Chrétienne, qu'on ne trouve point avoir jamais écrit en latin,[non pas mesme les ouvrages qu'il faisoit à Rome pour estre presentez à l'Empereur.]'Trogus Pompeius dont Justin a fait l'abregé, est mis entre les illustres écrivains du temps d'Auguste,'& entre"les historiens du premier genre avec Tite Live, Saluste, & Tacite. Voss. h. lat. l. 1. c. 32. p. 169. p. 168. p. 169. c. 19. p. 98. 99. &c. Prob. v. p. 234. a

'Julius Paulus poete latin qui estoit tres docte dans l'antiquité, & homme de probité, vivoit du temps d'Aulu-Gelle, mais estoit mort avant que ce grammairien écrivist.[b]C'est pourquoi on le peut mettre sous Adrien & Antonin. Gell. l. 1 c. 22. p. 35|5. c. 4. p. 135| 16 c. 10. p. 399| 19. c. 7. p. 468. b Voss h. lat. po. p. 52.

[c]Apien ou Appien qui a écrit l'histoire Romaine en grec,[d]vivoit du temps de Trajan, d'Adrien[& d'Antonin:][e] & il écrivoit vers l'an 200 de Rome",[f]pres de 100 ans depuis le commencement de la monarchie des Cesars.[g] Il parle de la ruine de Jerusalem sous Adrien, comme d'une chose arrivée de son temps.[h] Il estoit d'Alexandrie, plaida quelque temps à Rome, & puis fut employé par les Empereurs"à avoir soin de leur bien. c Suid. a. p. 353. d. f d Phot. c. 57. p. 52. m. e Appi. pr. p. 7. f p. 5. g in Syr. p. 23. f. h pr. p. 10. de J.C. 147. ἐπιτροπεύειν.

'Il écrivit l'histoire Romaine non tout de suite [comme Tite Live;]mais faisant un ouvrage à part de toutes les nations subjuguées par les Romains, où il mettoit selon l'ordre du temps tout ce qui regardoit la mesme nation. Ainsi son dessein"qui a- p. 8. 9| Evag. l. 6. c. 24. p. 442. a. b. ἰσηγορία.

Appi.p.4.f. esté fort approuvé d'Evagre,'estoit de faire une histoire exacte
Phot.c.57.p.52. m. des Romains & de toutes les provinces de leur Empire'jusqu'à
Auguste : & il alloit aussi quelquefois jusqu'à Trajan. [a] Photius
Ap.p.48.49. en conte vingt-quatre livres:[& il n'avoit pas neanmoins enco-
Suid.a.p.353.c.f. re vu tous ceux dont Appien parle dans sa preface.] 'Suidas
marque assez en particulier ce qui estoit contenu dans celui qui
regardoit les Gaules.[Nous en avons aujourd'hui l'histoire des
guerres d'Afrique,de Syrie, des Parthes,de Mithridate, d'Ibe-
rie ou d'Espagne, d'Annibal, d'Illyrie, cinq livres des guerres
Phot.c.57.p.49.a. civiles]'au lieu des neuf que marque Photius,[b]& quelques frag-
b Dio,val.p.546. mens de plusieurs autres, que M[r] Valois a tirez des recueils de
Constantin Porphyrogenete, avec des extraits"semblables de imprimez en 1634.
Appi.pr.p.10.m. Polybe & de divers autres historiens.'On cite encore d'Appien
les guerres de Judée, du Pont, de Trajan contre les Daces, &
quelques autres.

Phot.c.57.p.52.m. 'Photius remarque que cet auteur aime extremement la veri-
té de l'histoire, & qu'il apprend autant qu'aucun autre l'art de
la guerre; que son style est simple & sans superfluité, mais vif &
animé, propre à donner du cœur à des soldats abatus, & à les
Voss.h.g.l.2.c.13.p.223. adoucir quand ils s'emportent avec trop de violence.'Il prend
beaucoup de Polybe, & copie souvent Plutarque. Scaliger
craint qu'on n'ait ajouté plusieurs choses indignes de luy à son
histoire de Syrie.

Appi.pr.p.4. 'Il fait dans sa preface une description generale de l'Empire
Romain, qu'il borne du costé de l'Orient par l'Euphrate, le
mont Caucase, la grande Armenie, & la Colchide; & du costé
p.5. du Septentrion par le Danube,'audelà duquel neanmoins il re-
connoist que les Romains possedoient encore la Dace, comme
ils tenoient aussi quelques peuples audelà du Rhein. Ils avoient
plus de la moitié de l'Angleterre, negligeant le reste, dit-il,
comme inutile, & ce qu'ils en tenoient mesme ne leur appor-
p.6. toit aucun profit.'Il y avoit encore d'autres pays où ils depen-
soient plus qu'ils n'en retiroient; mais ils avoient honte de les
abandonner.Cela faisoit qu'ils negligeoient de se rendre mais-
tres"de beaucoup d'autres peuples,à qui ils se contentoient de ἀνέμους τῇ πλήθει,
donner des Rois, comme ils en donnoient à la grande Arme-
nie.Et Appien assure avoir vu à Rome des deputez de plusieurs
nations barbares qui demandoient à se soumettre à l'Empire,&
que l'Empereur ne voulut pas recevoir, parcequ'elles estoient
pauvres, & qu'on n'esperoit pas d'en tirer aucun profit.

Voss.h.g.l.2.c.13.p.224.|Jons.l.3.c.9.p.256. 'On met du temps d'Antonin, Callinicus Sutorius fils d'un
Caius,

Caius, parcequ'il a adressé un discours au medecin Galien [qui neanmoins n'a guere commencé à paroistre que sous M. Aurele.]'Ce Callinicus estoit de Petra en Arabie, & fut sophiste à Athenes. Il a fait en dix livres une histoire d'Alexandrie citée par S. Jerome : [a] & il a encore écrit contre les sectes des philosophes, sur le renouvellement des Romains, (ce que l'on n'explique point,)& sur plusieurs autres sujets. [b] On a quelques fragmens grecs d'un Callinicus sur les antiquitez Romaines, donnez "par Leo Allatius. Vossius croit que c'est le mesme auteur. [Mais il faut remarquer que]'Jonssius qui d'abord avoit mis Sutorius du temps du medecin Galien comme Vossius, [c] soutient depuis qu'il a vécu du temps de l'Empereur Gallien. [d] C'est sur cela qu'on croit qu'il faut raporter à l'Empereur Philippe* un panegyrique qu'on trouve avoir esté prononcé par un celebre sophiste nommé Callinicus.

Suid.*p.1360.c.d. Hier. in Dan. pr p.568.c. a Suid. *. p. 1360.d b Voss.h.g.l.2.c.13.p.531. " 1643. Jons.l.3.c.9.p.256. c c.14.p.284. d Eus.n.p.280.2.

'Le philosophe Calvisius Taurus a aussi esté fort connu d'Aulu-Gelle, qui prenoit ses leçons à Athenes, & il en raporte diverses choses qu'on peut voir dans ses Nuits Attiques. Il paroissoit en l'an 145 selon la chronique d'Eusebe, [& il devoit ce semble alors estre agé,]'puisqu'Herode Atticus le regardoit comme son maistre. Il estoit de Tyr selon Philostrate, [e] ou de Beryte selon Eusebe & Suidas; mais tous conviennent qu'il suivoit & enseignoit la Philosophie de Platon. Il a laissé divers ouvrages écrits en grec, un entre autres sur la difference qui est entre la doctrine de Platon & celle d'Aristote. 'Il ne s'accordoit pas non plus avec les stoïciens, & il avoit fait un livre sur les sentimens contraires des platoniciens & des stoïciens, & des stoïciens mesme entre eux.'Aulu-Gelle cite de luy des traitez où il parloit de la colere,'& le premier de ses commentaires sur le Gorgias de Platon.'Le Gouverneur de Crete estant venu avec son pere à Athenes pour le voir, il voulut que le pere s'assist le premier. [Aulu-Gelle loue souvent sa moderation,] '& nous apprend que ses festins consistoient en un plat de lentilles & de citrouilles.

Gell.l.18.c.10.p.455. Philst.soph.27.q.562.d. e Eus.chr|Suid.τ.p.871.a. Gell.l.12.c.5.p.289. l.1.c.26.p.41. l.6.c.14.p.171. l.2.c.1.p.43. l.17.c.8.p.420.



ARTICLE XV.

D'Apollone stoïcien, de Ptolemée l'astrologue, de Fronton, & de quelques autres hommes de lettres.

L.Ver.p 35.d. a S p.101.1.2| Jonf.l.3.c.9.p. 256. a Suid.τε.p. 897.d.c.

'TELEPHE qui a enseigné à L. Verus la grammaire greque,'est apparemment ce grammairien de Pergame à qui Suidas attribue beaucoup d'écrits,[a] & entre autres sur la rhetorique d'Homere, sur la conformité de ce poete avec Platon, les vies des poetes tragiques & comiques, l'art des bibliotheques pour savoir quels sont les bons livres, la description de Pergame & l'histoire de ses Rois, des loix & des coutumes d'Athenes, & un recueil d'epitheres.

M.Aur.v.p.23. b. b M.Ant.l.1.c. 12.p.11.13. c c.13.p.19. d l.8.c.22.p.211. e Spart.n.S.p. 78.2.b. Euf.chr. f Suid.μ.p.92. d. c.

'Claudius Maximus philosophe stoïcien [ou plutost "platonicien,]fut un des maistres de M. Aurele, [b] qui dit en avoir receu de fort belles instructions. [c] Il loue la constance qu'Antonin avoit fait paroistre dans la maladie de Maxime, [d] & parle autrepart de la mort de Maxime suivie de celle de Seconde [e] sa femme ; car tout cela se raporte aisément au mesme Maxime. 'Ce philosophe estoit de Tyr: Eusebe en parle sur l'an 146.[f] Il a écrit sur la doctrine d'Homere, & sur d'autres matieres de philosophie. [On en a aujourd'hui plusieurs discours qui regardent presque tous la philosophie de Platon;] '& on en estime beaucoup l'eloquence douce & agreable. 'On les range differemment. Le titre porte dans les manuscrits qu'il en fit quelques uns dans son premier voyage de Rome; [ce qui nous apprend qu'il y est venu plusieurs fois.]'Il y en a qui croient qu'il fut Consul en l'an 144, & ensuite Proconsul d'Afrique : ["mais cela n'est pas sans difficulté] NOTE II.

Max.Ty.prol. a.p.7-14. Pagi,144. § 1. V.la note 4.

T.Ant.v.p.21. a|M.Aur.v.p. 23.b. g Jonf.l.3.c.9. p.256.257. Spart.n.C.p.53. d. h M.Aur.v.p. 23.b. T.Ant.v.p.21. a. a.C.p.53.2.b. c.

'Nous avons déja vu qu'Antonin avoit fait venir d'Orient Apollone philosophe stoïcien, pour instruire M. Aurele. [g] On dispute s'il estoit de Calcedoine ou de Calcide. [La chose n'est pas de grande importance : mais j'aimerois mieux le faire de Calcide,'comme Casaubon, & apparemment de l'une des deux villes de ce nom qui sont en Syrie.] [h] M. Aurele alloit chez luy ecouter ses leçons depuis mesme qu'il fut elevé à la dignité imperiale,[quoique ce philosophe fust assez indigne de cet honneur,]'& par sa sotte fierté que nous avons remarquée, & par son avarice basse qu'Antonin ne put pas tout à fait dissimuler. 'C'est ce qui fait que quelques uns doutent si c'est cet Apollone

'à qui M. Aurele attribue de fort belles regles de morale, qu'il dit en avoir apprises.[Je ne croy pas neanmoins qu'il y ait lieu d'en douter: & les philosophes savoient fort bien enseigner aux autres ce qu'ils ne pratiquoient pas.] M.Ant.l.1.c.5. p.7.

'On croit que ce peut estre cet Apollone stoïcien que Photius fait auteur d'un ouvrage sur les femmes qui s'estoient appliquées à la philosophie, ou qui se sont rendues illustres par quelque autre voie.'Baronius croit que ce peut estre le mesme Apollone ami de M. Aurele, qui tascha de porter le celebre Bardesane à renoncer au Christianisme, comme nous l'apprenons de S. Epiphane.'Casaubon ne s'en eloigne pas; [a] & le P. Petau le dit 'positivement. [b] Mais 'il n'y a aucune apparence à croire [c] que ce soit cet illustre Senateur, qui souffrit le martyre pour J.C.[sous Commode.][d] Spartien parle d'un Apollone de Syrie qui a écrit sous Adrien ou depuis: mais c'estoit un platonicien. Jons.l.3.c.9.p. 256.258|Phot. c.161.p.341.m. Bar.175.§18| Epi.56.c.1.p. 477.a. Spart.n.C.p. 53.1.f. a Epi.n.p.224. b Spanh.n.C.p. 53.2.a. c Bar.189.§2. d Adri.v.p.2.b. V. S. Apollone note 2.

'Ptolemée le prince des astrologues fleurissoit sous Adrien & sous Antonin.[e] On remarque que sa derniere observation astronomique fut le mécredi 2 fevrier en l'an 141. [f] Suidas le fait vivre neanmoins sous M. Aurele, & luy donne la qualité de philosophe. Il le fait Alexandrin, & nous apprend qu'il avoit aussi le nom de Claude. Il fait une liste de plusieurs de ses ouvrages, & ajoute qu'il en avoit encore fait d'autres. [Il nous en reste aujourd'hui de fort considerables sur l'astrologie, & sur la geographie.]'Ces derniers ont esté fort estimez des anciens [g] Mais on pretend qu'il y a des manuscrits des autres fort differens des imprimez. [h] Vossius soutient qu'on a cru qu'il estoit d'Alexandrie, parcequ'il y a fait ses observations astronomiques, mais qu'en effet il estoit de Peluse ville celebre de l'Egypte; ce qu'il fonde sur l'autorité de quelques manuscrits, & des Arabes. Pet.rat.l.5.c.9. p.223. e Lab.chr. f Suid.π.p.646. b. Voss.h.g.l.4.c. 17.p.482. g Cyp.dis.ap.c. 16.p.25. h Voss.p.482.

[Nous ne pouvons pas mettre plustard que sous Antonin,] 'Sulpice Apollinaire professeur en grammaire à Rome, puisque Pertinax depuis Empereur prit sa place avant que d'obtenir d'Antonin aucun emploi dans les troupes. 'Aulu-Gelle parle souvent de cet Apollinaire, comme d'un homme tres habile pour les lettres; [i] & il le frequentoit estant jeune plus qu'aucun autre grammairien.[l] Il reprenoit les fautes des autres avec douceur, & en témoignant avoir de l'estime pour eux. [m] Il a laissé quelques lettres, [n] & un écrit où il reprenoit un autre grammairien, nommé Cæsellius Vindex. [o] On marque qu'on a encore quelque travail qu'il avoit fait sur Terence. Pert.v.p.55.a. Gell.l.4.c.17. p.125|13.c.17.p. 319. i l.6.c.6.p.164| 20.c.6.p.493. l l.13.c.19.p.321| 18.c.4.p.445. m l.15.c.5.p.366. n l.2.c.16.p.58. o Calvis.an.163. p.352.1.

Tt ij

Spart.n.C.p. 51.1.e.f|ex Eum. 'Fronto qui est loué par un panegyriste comme "le second maistre de l'eloquence Romaine [aprés Ciceron,] ou plutost comme egal à luy, quoique dans un autre genre, [est sans doute ce]'M. Cornelius Fronto homme Consulaire, dont Aulu-Gelle releve beaucoup l'erudition & la politesse, [a] & qu'il dit n'avoir jamais esté voir, ce qu'il faisoit souvent estant jeune, sans y apprendre beaucoup. [b] Il estoit le plus celebre avocat de Rome du temps d'Adrien: [c] & il enseigna l'eloquence latine à M. Aurele, [d] & à L. Verus. [e] Il apprit aussi à M. Aurele à detester cet esprit malin, envieux, "trompeur & dissimulé, qu'on voit dans les tyrans, & ce qu'on remarque dans les personnes de qualité, qu'ils ont peu de naturel & d'affection pour leurs enfans. [f] M. Aurele le considera plus que tous les autres qui l'avoient instruit, luy fit decerner une statue par le Senat, [g] & le fit Consul pour deux mois subrogé à quelque autre. [Ce fut apparemment des le temps d'Antonin,][h] puisque Favorin semble avoir vécu jusques aprés ce Consulat.

non secundum sed alterum decus.

Gell.l.2.c.26. p.74|l.19.c.10. p. 475. a l.19.c.8.p. 469. b Dio,l. 69.p. 796. a. c l.71.p.815.d| M.Aur.v.p. 23. a. d L.Ver.p.35. c. e M.Aut.l.1.c. 8.p.9. f M.Aur.v.p. 23.a. g Aus.cons.p. 358. h Gell.l.2.c.26. p.74.

ὑπουλον.

[S. Jerome parle de ce Fronton sur l'an 163, & l'appelle un tres illustre orateur.]'On le fait chef d'une espece particuliere d'eloquence, c'est à dire de celle qui estoit plus grave & moins fleurie. [On avoit sans doute plusieurs discours de luy.] [i] Celui contre Pelops estoit le plus estimé.'Il y a une lettre de luy dans Sosipater Charisius, [& quelques extraits sur la proprieté des mots dans le recueil "des auteurs de la langue latine.] [m] S. Sidoine loue * Leon homme fort illustre au V. siecle, d'imiter l'eloquence de Fronton dont il avoit tiré sa naissance. 'On trouve * dans une inscription un Aufidius Victorinus Prefet de Rome & deux fois Consul, [qui apparemment estoit son gendre,] un Fronton Consul son petit-fils, & un M. Aufidius Fronto; fils de celui-ci.'Dion fait un grand eloge de ce Victorin, qui mourut sous Commode. [n] M. Aurele avec qui il avoit étudié l'eloquence, l'aima beaucoup.

Sid.l.1.ep.1.p. 214.ep.2.p.88| n.p.7|Macr.sat. l.5.c.1.p.364. i Sid l.8.ep.10. p. 231. l M.Aur.n.C. p. 57.2.f. m Sid.l.8.ep.3. p. 215. Onu. in fast.p. 213.c. Dio,l.72.p.822. a b.c. n M.Aur.v.p. 23.c.d.

imprimé en 1595.p.1327. * V. Odoacre Roy d'Italie. * &c.

'On trouve dans Minuce Felix qu'un Fronton de Cirthe [en Numidie avoit fait quelque discours contre les Chrétiens, qui estoit celebre dans le commencement du III. siecle:'& des personnes habiles croient que ce peut estre Cornelius Fronto l'orateur.

Min.F.p.8.c| 26. a. p. 8. n. f.





L'EMPEREUR M. AURELE ANTONIN SURNOMMÉ LE PHILOSOPHE; AVEC L. AURELIUS VERUS.



ARTICLE PREMIER.

De la famille de M. Aurele.



'MARC AURELE a passé pour le meilleur prince & le plus reglé que les Romains aient jamais eu, [a] & son regne pour un siecle d'or. [Il a verifié] 'ce qu'il avoit souvent dans la bouche, l'ayant tiré de Platon, que les Etats seroient heureux si les Rois estoient philosophes. 'Cette felicité que sa vertu & sa douceur procuroient aux peuples, [luy estoit d'autant plus glorieuse, que rien n'y contribuoit d'ailleurs.] 'Au contraire durant qu'il regna, les guerres, les inondations, les tremblemens, les pestes, & toutes sortes de malheurs accablerent tellement l'Empire, 'qu'on croit qu'il eust esté entierement ruiné, s'il n'eust esté gouverné par un prince aussi vigoureux, aussi sage, aussi liberal, & aussi bon que celui-ci. Ainsi l'on a eu raison de dire que Dieu l'avoit donné aux hommes pour temperer la rigueur des peines que sa justice leur faisoit souffrir.

Dio, l. 71. p. 815. a | M. Aur. v. p. 22. c. a Dio, p. 816. M. Aur. v. p. 33 c. Eutr. Vict. epit | Dio, val. p. 722.

'On convient que la famille des Annies dont il estoit sorti, estoit " tres illustre. On la fait remonter jusqu'à Numa, & encore plus haut. [Il semble neanmoins qu'elle n'ait point esté dans les charges] 'jusqu'à Annius Verus bisayeul de M. Aurele, qui de Succube [ville de la Betique en Espagne, estant venu à Rome, y fut fait Senateur & Preteur. Son fils de mesme nom fut fait Patricien par Vespasien, Prefet de Rome, '& trois fois Consul. [b] Il eut pour fils Annius Verus pere de Marc Aurele,

&c.

Eutr | M. Aur. v. p. 22. d. M. Aur. v. p. 22. c. d. Dio, l. 69. p. 797 b. b M. Aur. v. p. 22. c. d.

Annius Libo qui fut Consul, &[Annia]Galeria Faustina femme de l'Empereur Antonin.
p. 33. d. 'Capitolin sur l'histoire de l'an 175, parle d'une autre tante paternelle de M. Aurele, & de son mari; mais il ne marque point leur nom.
p. 22. c. d. 'Ce dernier Annius Verus mourut estant Preteur aprés avoir epousé Domitia Calvilla,
p. 24. c| n C. p. 57. 1. a. 'nommée aussi Lucilla, dont il eut M. Aurele,[a] & une fille qui est appellée dans l'histoire Annia Cornificia.
a v. p. 22. c.
b Gal prog. t. 3. p. 461. 2. [b] On trouve [en l'an 170 ou peu aprés,] une Annia Faustina parente de M. Aurele,
c Com. v. p. 48. c. [c] & "sa cousine germaine selon Lampride. [Elle pouvoit estre fille d'Annius Libo.] *consobrina.*

M. Aur. v. p. 22. d 'Ce prince naquit le 26 d'avril de l'an [121,] auquel son ayeul estoit Consul pour la seconde fois.
c| n. S p. 76. 2| Dio, l. 69. p. 797. b. 'On luy donna d'abord le nom de son bisayeul maternel, Catilius Severus, qui avoit esté Prefet de Rome, & deux fois Consul.
d M. Aur. v. p. 22. c. [d] Aprés la mort de son pere, ayant esté adopté par son ayeul paternel, il fut appellé comme luy [M.] Annius Verus:
c|23. d. '& Adrien au lieu de Verus l'appelloit Verissimus, c'est à dire *tres veritable*,
Dio, l. 69. p. 797. b. 'à cause [1] qu'il voyoit en luy un esprit ferme & constant, [qui alloit toujours droit à la verité & à son devoir:] 1.
Just. ap. 2. p. 53. b. '& il est marqué sous ce nom dans le titre de la grande apologie de S. Justin,
e M. Aur. n. C. p. 57. 2. f. [e] & dans quelques autres endroits de l'histoire. [Lorsqu'il fut adopté par Antonin]
f Grut. p. 300. 1. [f] il prit les noms de M. Ælius Aurelius Verus,
g M. Aur. v. p. 24. c. [g] parce qu'Aurele estoit le nom de la famille d'Antonin, [& Ælius de celle d'Adrien dans laquelle Antonin estoit entré.]
L. Ver. p. 36. c. 'Estant devenu Auguste, il laissa son nom de Verus à L. Commodus son frere d'adoption, & prit pour luy celui d'Antonin, sous lequel il est tres souvent marqué dans l'histoire. Mais on le distingue de T. Antonin ou par le prenom de Marc, ou par le surnom de Philosophe,]
n. C. p. 56. 'que le consentement general des écrivains luy a attribué: car on ne trouve point qu'il luy ait esté donné par aucun acte public, ni par l'autorité du Senat.

Dio, l. 69. p. 797. b. 'Dion dit qu'il estoit " parent d'Adrien: & Eutrope le fait aussi parent de L. Verus qui regna avec luy. [L'histoire n'explique pas ces alliances:] NOTE 1.
M Aur. v. p. 23. d. 'mais on voit qu'il fut elevé tout enfant dans le sein d'Adrien selon l'expression des historiens, & que des l'age de six ans, ce prince le relevoit déja par toutes les prerogatives
p. 24. a| 29. c| Eutr. & "tous les honneurs dont son age estoit capable. *&c.*
'On marque qu'il eust mesme voulu l'adopter & le faire son successeur: mais parce qu'il le trouvoit encore trop jeune, il prit au lieu de luy T. Antonin son oncle, afin qu'au moins il pust regner apres luy.

1. ὅτι φύσει ψυχῆς ἐῤῥωμενεστάτω ἤδη ἐπέφαινε.

ARTICLE II.

Excellent naturel de M. Aurele : Il étudie le paganisme, les lettres & le droit.

LA parenté n'estoit pas la seule raison qui faisoit qu'A- Dio,l.69.p.
drien aimoit M. Aurele. Il l'admiroit encore parcequ'il 797.b|Eutr.
voyoit déja dans luy une grandeur d'ame extraordinaire.'Car Dio,l.71.p.815.
il estoit naturellement porté à la vertu[telle que la raison hu- d.e.
maine la peut connoistre & la peut former.] Dans sa plus ten-
dre jeunesse, il se conduisoit si bien avec ses parens, qu'ils l'ai-
μὴ πλημμελῆσαί τι. moient tous.'Il nous assure luy mesme "qu'il n'a jamais man- M.Ant.l.1.c.
qué à ce qu'il devoit à son pere & à sa mere, à sa sœur, à ses pa- 14.p.19.
rens, à ses amis : mais il le fait avec beaucoup de modestie, di-
sant, que c'est qu'ils estoient tous si bons, qu'ils ne luy avoient
jamais donné occasion de leur faire paroistre la mauvaise hu-
meur qui luy estoit naturelle.'Son esprit estoit si grave & si tran- Eutr|M.Aur.v.
quille, qu'on pretend que dans son enfance mesme ni la joie ni p.22.c.
la tristesse ne luy faisoient jamais changer de visage.

'Annius Verus son grand-pere, qui l'avoit adopté, [a] le fit ele- M.Aur.v.p.22.
ver chez luy par une femme que ce grand magistrat entrete- d.
noit:Mais M. Aurele remercie ses dieux de ce qu'une si mauvai- a M.Ant.l.1.c.
se education avoit peu duré.'Il semble qu'Adrien ait voulu l'a- 14.p.19.
voir chez luy. [b] M. Aurele reconnoist devoir au ciel la conser- M.Aur.v.p.23.
vation de sa chasteté, [ce qui estoit un bonheur extremement d.
rare parmi les Romains.] 'Et un auteur dit que beaucoup b M.Ant.l.1.c.
louoient la chasteté, mais qu'il n'y avoit que luy qu'on crust 14.p.19.21.
la posseder, parcequ'il avoit toujours esté audessus des plaisirs Arist.or.9.p.
dont les autres sont les esclaves.'Estant encore enfant il re- 114.
ne quid arrogantius facerent. commandoit sans cesse à ceux qui avoient soin de son bien "d'a- M.Aur.v.p.25.
gir avec douceur & avec humanité. a.

[Mais Dieu dont les jugemens sont impenetrables, permit
au demon de l'attacher fortement dés l'enfance à l'idolatrie.]
'Car il n'avoit encore que huit ans, lorsqu'Adrien le mit dans p.23.d.
des Saliens prestres de Mars. une compagnie " de prestres payens. 'Et comme il vouloit faire Dio,l.71 p.804.
parfaitement tout ce qu'il faisoit, [c] il s'appliqua à apprendre b.
fort bien tout ce qui regardoit les fonctions de ce sacerdoce ; c M.Aur.v.p.
& il le pratiquoit avec soin.'Aussi on a dit de luy que sa pre 23.d.
miere vertu avoit esté la religion : [heureux si cette religion Arist.or.9.p.
eust esté la veritable.]'Avant que de commencer la guerre des 108.c.
M.Aur.v.p.31.c.

Marcomans, il rétablit avec grand soin le culte de ses faux dieux, 'Et il differa son depart pour faire" toutes sortes de ceremonies payennes:" de quoy les payens mesmes se sont moquez; & on a encore un distique où les bœufs blancs souhaitent qu'il ne revienne pas victorieux, de peur qu'il n'extermine leur race à faire des sacrifices.

p. 28. a. b. | n.C.p.78.2.b.c| Amm.l.25.p. 294. b. — &c.

'Les payens l'ont loué comme d'une action de pieté, de ce que " dans les jours mesmes où les Romains n'avoient point de sacrifices publics, il en offroit dans sa maison.'Non content des superstitions Romaines, il employoit aussi quelquefois celles des autres nations: & se trouvant à Athenes, il voulut[1] y estre receu à la participation des mysteres de Ceres.'Il avoit mesme de la croyance pour les songes, & s'imaginoit y avoir appris des remedes pour ne point cracher le sang, " pour n'avoir point de vertiges, & pour d'autres choses [semblables. Nous marquons tout ceci pour montrer qu'il ne se faut pas étonner qu'un prince estimé si doux & si equitable, ait persecuté la veritable religion, comme nous voyons " autrepart qu'il fit.]

Dio,val.p.721. | M.Aur.v.p.18. a. | M.Ant.l.1.c.14. p.23. — ἐν ταῖς ἀποφράσι. | 1. | μὴ ἰλιγγιᾶν. | V. la persec. de M. Aurele § 2, 7.

'Cependant il condannoit luy mesme la superstition dans les autres, & vouloit qu'on releguast dans des isles ceux qui se servoient du nom de Dieu pour epouventer les esprits foibles. Il bannit ainsi un homme accusé d'avoir predit une revolte. 'Il défendit à ceux de Peluse le culte de Serapis, 'à cause des crimes qu'ils commettoient dans ces mysteres. Il faisoit profession de n'estre pas facile à croire ce qu'on disoit de la magie, des enchantemens, de ceux qui pretendent faire venir les demons, & des autres choses de cette nature.

M. Aur.n.C.p. 76. 1. d. | v.p.32.c. | n.C.p.75.76. | M.Ant.l.1.c.3. p. 5.

'Il fut elevé de tres bonne heure dans l'étude des lettres & de la philosophie, " sous des maistres fort estimez, [a] qu'il considera tous comme des personnes à qui il avoit obligation, " & qu'il recompensa fort bien. Les plus celebres pour l'eloquence sont Herode Atticus, & M. Cornelius Fronto " qu'il eleva jusqu'au Consulat. 'Il aimoit extremement * la connoissance de l'antiquité: & il avoit des recueils des écrits [des anciens,] pour s'en servir dans sa vieillesse. Aurele Victor le prefere beaucoup à Antonin pour l'eloquence. 'Et neanmoins il nous dit luy mesme qu'il avoit bientost quitté l'étude de la rhetorique, de la poesie, & des autres choses semblables.'Il avoit mesme peu profité, dit-il, du temps qu'il y avoit mis: & il remercie le ciel " de ce qu'il n'y avoit pas de naturel, parcequ'il s'y fust peutestre attaché.

M.Aur.v.p.22. c. | a p.23.a.c|M. Ant.l.1.c.14.p. 21. | Her.l.1.p.464. d|M.Ant l 3.c. 12.p.63. | M Ant.l.1.c.4. p. 5. | c.14.p.21. — &c. | &c. | V. Antonin § 15. | * λόγων ἀρχαιοτήτων. | οὐκ εὐόδως προέκοψα.

1. c'est ce qu'on appelloit par un terme propre estre *initié*, ou *voir les mysteres*.

Il

'Il étudia aussi le droit de fort bonne heure sous L. Volusius "Metianus, dont nous avons encore quelques fragmens :[a] & cette étude luy fut tres utile lorsqu'il eut à rendre la justice estant Empereur. Car sachant fort bien toutes les loix, il n'avoit pas besoin de recourir aux jurisconsultes.

ou Mæcianus,

M.Aur.v.p.23.c | p.p.54.2.b. | a Arist.or.9.p. 109.110.



ARTICLE III.

M. Aurele s'applique à la philosophie : Sa complexion.

'ATHENAGORE dans son apologie pour la religion Chrétienne, attribue à M. Aurele d'avoir esté parfait en toute sorte " de science, surtout dans la connoissance des sentimens des philosophes.'Et en effet sa plus grande étude fut celle de la philosophie. Des l'age de douze ans il prit l'habit de philosophe, c'est à dire le manteau des Grecs ; & bientost aprés il en voulut mener la vie[sobre & austere,] jusqu'à coucher à terre. 'Neanmoins les instances de sa mere l'obligerent à prendre ensuite un petit lit, qu'on couvroit de quelques peaux.[b] Il remercie le ciel de ce qu'aimant la philosophie, il n'estoit pas tombé entre les mains de ceux qui s'attachoient [moins à regler les mœurs,] qu'à l'eloquence, comme les sophistes, ou à faire des syllogismes, ou à speculer les astres.

παιδείαν.

Athng.ap.p.6. 1.d. | M.Aur.v.p.23. a|n.C.p.58.1.a. | v.p.23.a|M. Ant.l.1.c.3.p.5. | b M.Ant.l.1.c. 14.p.23.

'Julien l'apostat en le faisant appeller à l'assemblée de ses dieux, le depeint comme un homme extremement venerable, qui avoit le visage & les yeux un peu abatus de travail, mais qui faisoit eclater en luy une beauté incomparable en ce qu'on ne luy voyoit rien d'orné ni d'ajusté. Sa barbe estoit toute épaisse [& mal peignée,] ses habits simples & modestes. Son corps attenué par son peu de nourriture, estoit, dit-il, comme transparent, & jettoit mesme de l'eclat comme la lumiere la plus pure & la plus vive.

Juli.cæs.p.22.

'M. Aurele étudia la philosophie peripateticienne sous un Claude Severe, 'qu'il fit Consul vers l'an 163,[c] mais "il s'attacha bien plus à celle des stoïciens, dans laquelle il eut pour maistre Apollone de Calcide,[d] qu'Antonin déja Empereur avoit fait venir exprés pour le luy mettre entre les mains ;[e] Sextus de Queronée neveu de Plutarque, Junius Rusticus, Claudius Maximus, & Cinna Catullus.[f] Eusebe y joint un Basilide de Scythople, & ce semble aussi Arrien[le celebre disciple d'Epictete.][g] M. Aurele remarque luy mesme diverses maximes im-

m. | V. Antonin § 3, 15.

M.Aur.v.p.23.b | Gal. prog. p. 453.b|459.d| Nor.ep.cons. p.109.110. | c M.Aur.v.p. 23.b|29.c. | d T.Ant.v.p. 21.a. | e M.Aur.v p. 23.b. | f Eus.chr an. 146. | g M.Ant.l.1.p. 5.7.11.19.

portantes pour la conduite de la vie, qu'il avoit apprises de
p. 5. Rustique, d'Apollone, de Sextus, de Catule, & de Maxime.'Il
met entre ses precepteurs Diognete, qui l'avoit porté à aimer
p. 9. la philosophie, Bacchius, Tandaside, & Marcien,'Alexandre
platonicien, un autre Alexandre grammairien, & Fronton[qui
luy avoit appris l'eloquence.]

c.14.p.21. 'Il se rejouit particulierement d'avoir connu Apollone, Rus-
M.Aur.v.p.23.b. tique, & Maxime.'Depuis mesme qu'il fut Empereur, il alloit
a Philst. soph. 27.p.556.a.b| Dio, l.71.p.802.a. ecouter Apollone[a] & Sextus dans leurs ecoles, estant bien aise,
quelque agé qu'il fust, d'apprendre ce qu'il ne savoit pas.

b M.Aur.v.p.23.b. [b]Mais Rustique estoit celui qu'il estimoit & qu'il consideroit
le plus. [Il pouvoit estre petit-fils de Junius Arulenus Rusticus
si celebre sous Domitien qui le fit mourir.] Il savoit tres bien
non seulement la philosophie, mais aussi tout ce qui regarde la
Themi or.13.17.p.173.c|215.a. conduite" de l'Etat & de la guerre.'C'est pourquoi M. Aurele demi.
le tira de ses livres, pour partager avec luy le soin & le gouver-
c M.Aur.v.p.23 c|n.C.p.58.a.b. nement de l'Empire;[c]& il prenoit ses avis sur toutes les affaires
particulieres & publiques. On marque qu'il luy donnoit tou-
jours le baiser, mesme avant les Prefets du Pretoire. Il le fit Pre-
fet de Rome, & deux fois Consul; & aprés sa mort il pria le
Dig.49.t.1.l.1.p.1849. Senat de luy faire dresser des statues.'On trouve encore un res-
crit qu'il adresse à Junius Rusticus Prefet de Rome, en le qua-
lifiant son ami[1]. 1.

Eutr. d M.Ant.l.1.c.3.4.p.5|M.Aur.v.n.C.p.87.1.b. 'Marc Aurele estoit si bien instruit de la philosophie,[d] qu'il
écrivoit des dialogues"estant encore tout jeune. Mais ayant ἐν παισί.
appris de Diognete à en faire, il apprit de Rustique à n'en[fai-
re plus, parcequ'il y avoit en cela plus d'ostentation que d'uti-
Philst. soph. 27.p.556.a. lité pour une personne de son rang.]'Il ecoutoit, comme nous
avons dit, ces philosophes, parcequ'il estoit bien aise d'appren-
Gal.progn.c.3.p.460.c. dre toujours quelque chose d'eux.'Mais du reste il estoit per-
suadé qu'il n'y en avoit que peu ou point qui fussent [vrai-
ment]philosophes, [& qui pratiquassent ce qu'ils enseignoient.]
L'experience luy avoit fait connoistre que la pluspart non seu-
lement estoient avares & interessez, mais ne cherchoient qu'à
disputer, & n'avoient qu'un esprit de vanité, de malignité, &
de jalousie.

M.Aur.v.p.23.24. 'Il n'alloit guere aux spectacles que par complaisance:[e] &
e p.28.c. lorsqu'il s'y trouvoit estant Empereur, il lisoit, ou s'entretenoit
d'affaires, & signoit mesme les expeditions, sans se mettre en
p.24.a. peines des railleries qu'en faisoit le peuple.'Au contraire il ai-

M.Ant.l.1.c.14.p.21. 1. 'Il dit qu'il s'estoit souvent fasché contre Rustique, sans rien faire neanmoins dont il eust eu su-
jet de se repentir: [mais il ne s'explique pas davantage.]

moit naturellement les exercices du corps, & y réussissoit. Mais l'amour de la philosophie l'emportant sur tout, 'son application p.23.c|Dio,l. à l'étude,'& la vie dure qu'il menoit, luy altererent la santé : 71.p.816. de sorte que quoiqu'il fust naturellement fort robuste, il estoit toujours infirme,'& avoit peine surtout à souffrir le froid. Cela Dio,p.804.b. l'obligeoit à prendre de la nourriture des devant le jour, mais c. en tres petite quantité ; & il ne mangeoit plus rien durant tout le reste de la journée [jusqu'à souper,] sinon qu'il prenoit de la theriaque, moins comme un contrepoison, que pour se fortifier l'estomac & la poitrine qu'il avoit fort foible.'Il en prenoit Gal.pro2.p. tous les jours ; & l'on attribuoit à ce remede la santé dont il 460.c|ant.t.2. jouissoit ordinairement [nonobstant sa foiblesse ;] ce qui en rendit p.424.a.c|ther. l'usage assez commun de son temps.'C'estoit Galien qui la t.2.p.457.e. luy composoit dans les dernieres années de sa vie, aprés la mort ant.p.424.b. d'un autre medecin nommé Demetrius.

'Il prenoit aussi dans le reste un assez grand soin de sa santé, M.Aur.v.n.C. estant extremement reglé dans toutes ses actions, ayant des p.60.1.d.e. heures marquées pour prendre le bain, pour faire exercice, & pour les autres choses semblables.'Il n'alloit au bain que sur les c|39.1.c. trois heures aprés midi pour le plustost, quoique l'ordinaire fust d'y aller des deux heures.'Il estoit, comme nous avons dit, fort Juli.cæs.p.33. sobre dans le manger.'Ainsi quoiqu'il eust peu de santé, il eut Dio,l.71.p.804. neanmoins assez de force [pour vivre pres de soixante ans, faire b. c. de fort grandes choses,] & examiner les affaires avec beaucoup de soin & d'application. Car il aimoit le travail ;'& on vales.p.742. marque que nonobstant sa foiblesse, il écrivoit toujours de sa main à ceux qu'il aimoit particuliérement.

ARTICLE IV.

M. Aurele est adopté par Antonin, elevé par luy à la dignité de Cesar, & à la puissance du Tribunat; epouse sa fille Faustine, & en a plusieurs enfans.

'MARC Aurele n'avoit qu'environ seize ans lorsqu'il ceda M.Aur.v.p.23. à sa sœur toute la succession de son pere : & sa mere c. voulant qu'il en conservast une partie, il luy dit qu'il seroit mesme bien aise qu'elle donnast à sa fille tout ce qu'elle avoit, parceque c'estoit assez pour luy de la succession de son grand-pere'Annius Verus. p.22. c.

'Ce fut aprés cela qu'Adrien en adoptant Antonin, voulut p.24. a. b.

qu'il adoptast mesme M. Aurele agé alors de [pres] de dix-
huit ans, & L. Commodus qui n'en avoit que [sept ou] huit,
[mais qui estoit deja petit fils d'Adrien par adoption, & fils de
L. Cesar: & ainsi il sembloit devoir tenir le premier rang:]
Dio, l. 69. p. 797. b. 'neanmoins Adrien mesme voulut que M. Aurele fust le pre-
mier, soit comme son parent, soit pour son age, soit à cause des
grandes qualitez qu'il voyoit en luy. [Et l'evenement fit encore
mieux voir qu'il avoit eu raison en cela.

"Toutes ces adoptions se firent apparemment le 25 fevrier de V. Antonin. note 2.
l. 71. p. 815. e. l'an 138.] 'M. Aurele bien loin de s'en elever, [a] n'apprit qu'avec
a M. Aur. v. p. 24. b. une espece de tremblement & d'effroi qu'on le faisoit entrer
dans la maison imperiale. Il ne put dissimuler sa tristesse; &
ceux de sa maison luy en demandant la cause, il les entretint
des maux qui accompagnent le droit de commander aux au-
c. tres. 'Adrien le fit aussi designer Questeur pour l'année suivan-
te, quoiqu'il n'eust pas encore l'age prescrit par les loix.

p. 23. c. 'Ce mesme prince l'avoit accordé dés l'age de quinze ans
n. C. p. 80. 2. b. avec la fille de L. Verus" Cesar, 'qu'on croit estre celle qui est Note 2.
v. p. 22. e Ver. v. p. 16. c | L. Ver. v. p. 35. d. appellée Fabia dans quelques endroits de l'histoire: '& d'au-
tre part il avoit ordonné qu'Antonin donneroit sa fille Annia
b M. Aur. v. p. 24. d. Faustina au jeune Lucius. [b] Mais dés qu'il fut mort", comme Lu- le 10. juillet 138.
cius n'estoit qu'un enfant, Antonin fit proposer à M. Aurele d'e-
pouser sa fille. "Il demanda du temps pour en deliberer, [& s'y V. Antonin. 59.
e. estant enfin resolu,] 'il epousa Faustine quelque temps aprés,
& en 146 au plustard. [Mais ce mariage ne luy fut pas heureux,
L. Ver. p. 39. b. c. à cause des mœurs de Faustine, & de Commode son fils.] 'Il pa-
roist neanmoins que Fabia ne valoit pas mieux que Faustine.

M. Aur. v. p. 24. c. 'Il avoit une fille de Faustine dés le commencement de 147.
[Et ce pouvoit estre Lucille mariée vers 164 à L. Verus, & de-
Her. l. 1. p. 464. puis à Pompeien.] 'Il en eut plusieurs autres, dont trois vivoient
b | Com. v. p. 47. c | 52. c. encore en 193. [c] Caracalla en fit mourir une [en l'an 212,]" qui 212
c Her. l. 4. p. 546. c. estoit déja vieille, & que le respect de son pere avoit fait hono-
d Philst. soph. 27. p. 558. d | 559. c. rer jusque là de tous les Princes. [d] Durant" la premiere guerre vers 173.
d'Allemagne, M. Aurele avoit avec luy une de ses filles, agée
e Her. l. 1. p. 480. b seulement de trois ans. [e] L'aisnée de celles qui restoient en l'an
189 estoit une Fadilla. [f] On en trouve une autre dans une ins-
f Grut. p. 252. 8. g Anal. t. 4. p. 501. cription nommée" Vibia Aurelia, qui survéquit son pere, [g] & Note 3.
encore une à qui on donne le nom de Domitia Faustina, morte
h Pagi, 180. § 6. | Com. v. p. 48. c. e. [1] apparemment dans l'enfance avant Antonin. [h] Outre L. Ve-
rus & Pompeien, Antistius Burrhus & Petronius Mamertinus

1. *Imp. Antonini neptis*, & non pas *Divi Antonini*.

qui furent Consuls, l'un en 181 & l'autre en 182, epouserent des filles de M. Aurele. Petrone eut un fils nommée Antonin.

'Marc Aurele eut aussi plusieurs fils. Commode qui regna depuis, & Antoninus Geminus estoient jumeaux. Ils naquirent le 31 aoust de l'an 161, 'dans le palais & dans la pourpre, leur pere estant déja Empereur, [comme ceux que les nouveaux Grecs ont appellé pour ce sujet Porphyrogenetes.] 'M. Aurele prenoit souvent Commode encore tout petit entre ses bras, & le presentoit aux soldats, pour le recommander à leur foy: [& il faisoit sans doute la mesme chose d'Antonin.] 'Les astrologues promettoient la mesme durée de vie à ces deux enfans: ce qui n'empescha pas qu'Antonin ne mourust quatre ans aprés. p. 45. c. Her.l.1.p 468. b. a. Com.v.p.45.c.

'M. Aurele eut [en 163] un troisieme fils nommé Severe,[a] ou [plutost] Verus, qui mourut en l'an 170 agé de sept ans.[b] Diverses medailles luy donnent le nom d'Annius Verus;[c] à quoy quelques modernes ajoutent encore celui de Sextus sur l'autorité de Galien.[d] D'autres croient que ce Sextus est un quatrieme fils de M. Aurele: ["& tout cela reçoit beaucoup de difficulté.][e] Verissime qu'Herodien donne pour frere unique à Commode,[f] ayant peutestre moins connu les autres, parcequ'ils estoient morts auparavant, & dans les premieres années de l'enfance, est assez probablement Annius Verus: estant aisé qu'on luy donnast aussi le nom de Verissime, [comme à M. Aurele son pere. Et cela s'accorde avec ce qu'Herodien ajoute,] 'que ce Verissime estoit mort extremement jeune. p. 46. b. a M.Aur.v.p. 31. b. b Pagi,166. §51 Eir.p.232. c Spart.n.C.p. 92.1.c.d. d n.S.p.114.1. c.d. e Her.l.1.p. 464.b. f Pagi,166.§6 app. Note 4. Her.l.1.p.464. b.

[g] Nous trouvons dans les inscriptions un T. Aurelius Antoninus, & un T. Ælius Aurelius fils de M. Aurele & petits fils de T. Antonin. 'Ils doivent estre nez tous deux avant l'an 161, & avant Commode, aussibien que Faustine leur sœur. Car M. Aurele n'est qualifié que Cesar dans ces inscriptions, quoiqu'on y donne à Faustine sa femme le titre d'Auguste. On n'y donne point non plus à Antonin le titre de *Divus*, ce qui marque encore qu'il n'estoit pas mort. Que si ces inscriptions sont les epitaphes de ces princes, comme il y a bien de l'apparence il faudra mettre leur mort aussibien que leur naissance avant le mois d'avril 161. [Cela s'accorde avec] 'une lettre que Marc Aurele encore Cesar écrivit à ceux de Smyrne aprés l'an 144, & apparemment avant l'an 159, où il les remercie du compliment que T. Atilius Maximus Proconsul luy avoit envoyé de leur part sur ce qu'il luy estoit né un fils, quoique la chose ait eu, dit-il, un autre succés: [car ces paroles paroissent bien marquer que cet enfant estoit déja mort.] g Anal.t.4.p. 500.501. Pagi,180. §3. Spon.p.354.

M.Aur.v.p.24. d.e.l.15.c. 'Des l'an 139 Antonin combla Marc Aurele de divers honneurs, le"designa Consul à la priere du Senat pour l'année suivante, le declara Cesar, luy donna pour logement le palais de Tibere, le revétit malgré luy de tout l'eclat de la majesté imperiale, & voulut qu'il eust part à toutes les affaires, afin de le former de bonne heure au gouvernement de l'Etat. Il ne laissoit pas au milieu de tout cela, de s'appliquer beaucoup à l'étude. Mais son principal soin estoit de se rendre tres soumis à Antonin, & de regler ses actions, ses paroles, & les pensées mesmes sur sa volonté & sur son exemple. [Aussi il ne pouvoit guere choisir de meilleur modele.]'En 23 ans qu'Antonin regna, il ne fut jamais que deux nuits hors d'auprés de luy. En un mot, il se conduisit si bien, que ce prince l'aima toujours de plus en plus. — &c. — p.25.a.

Dio,val.p.721.722. 'Il recevoit tout le monde avec beaucoup de civilité, presque comme s'il n'eust esté qu'un particulier. Il alloit voir ses amis quand ils estoient malades, ne manquoit point d'aller aux ecoles des professeurs, lisoit sans cesse les orateurs & les philosophes grecs & latins. A moins qu'il ne fust avec Antonin, il estoit toujours"en habit brun, & sans le flambeau qu'on avoit accoutumé de porter devant [les Cesars & les Augustes.] — φαιὸν φᾶρος.

M.Aur.v.p.24.c. 'Lorsqu'il eut epousé Faustine, & qu'il en eut eu une fille, Antonin luy donna la puissance Proconsulaire avec celle du Tribunat, [qui faisoit la principale partie de la dignité imperiale.]'On voit qu'il l'eut"au commencement de l'an 147. [a] Il y eut des gents qui tascherent de le rendre suspect à Antonin: mais ce prince sage & éclairé se moqua de tout ce qu'on luy en put dire; la probité & la modestie de M. Aurele le mettant au-dessus de tous les soupçons. Antonin avoit une telle confiance en luy, qu'il ne donnoit guere de charges sans l'en consulter. [Il le fit Consul pour la seconde fois en 145, & pour la troisieme en l'an 161.] — Onu. in fast.p.226.f. a M.Aur.v.p.24.25. — V. Antonin §10.

Ar.st.or.9.p.107.d. 'Aristide dans l'eloge qu'il fait de M. Aurele, pretend qu'avant que de regner il arresta beaucoup de desordres qui se commettoient dans le gouvernement, où beaucoup de choses, dit-il, se conduisoient " d'une maniere qui n'estoit pas sage ni juste, mais pleine * de hauteur, de violence, & d'insolence. Et ce sophiste semble encore dans la suite vouloir décrier le gouvernement d'Antonin, pour pouvoir relever M. Aurele. [Mais il semble avoir plus consulté en cela la coutume des orateurs que la verité: Car selon les historiens, Marc Aurele n'a rien eu au- — ἀκαλῶς οὐδ' ὀρθῶς. * ὑπερηφανίας καὶ ἀσελγείας.

dessus d'Antonin pour ce qui est de la moderation & du soin des peuples.]

'On peut encore raporter à ce temps-ci ce que nous avons deja vu, que celui qui avoit eu soin de l'education de M. Aurele estant mort, il en fut touché jusqu'à en pleurer. Ceux de la Cour voulurent se railler de ses larmes : mais Antonin prit son parti, ajoutant que ni la philosophie, ni la puissance imperiale n'empeschent pas qu'on ne soit homme. [Il paroist en effet par toute la vie de M. Aurele, qu'il a tiré des principes des stoïciens cette egalité d'esprit qu'ils attribuoient à leur sage dans les divers evenemens, mais non cette dureté qui fait un crime de la tendresse & de la compassion.] T.Aut.v.p.21. a.

ARTICLE V.

Marc Aurele est fait Auguste, & s'associe Lucius Verus.

L'AN DE J. C. 161, DE M. AURELE ET LUCIUS VERUS 1.

'*M. Aurelius Cæsar III, & L. Aurelius Commodus II, Consuls.* Idat &c; Grut. p. 300.

[CE fut en cette année que mourut Antonin, le settieme jour de mars.]'Avant que de mourir il declara M. Aurele pour son successeur en presence de ses amis, & des Prefets [du Pretoire,] luy recommanda l'Etat & sa fille; & aussitost donna ordre, dit l'historien, qu'on portast dans sa chambre une statue d'or de la Victoire, qui avoit accoutumé d'estre toujours dans la chambre de l'Empereur. Ainsi dés qu'il fut mort, le Senat contraignit M. Aurele d'accepter la conduite des affaires, '& luy defera l'Empire à luy seul, [sans parler de L. Commodus, qui estoit fils adoptif d'Antonin aussibien que luy.] M.Aur.v.p.25. a.b; T.Ant.v.p.21. c. L.Ver.p.36.c.

'Ce L. Commodus estoit un esprit assez doux, fort simple & fort franc, [a] sincere & cordial dans son amitié: [b] & il estoit "bien-fait de corps. [c] Mais on n'a pas laissé de dire qu'il n'avoit rien qui fist honneur à sa dignité & à sa maison. [d] Il aimoit la philosophie [e] & les lettres, & avoit toujours auprés de luy beaucoup de personnes habiles: mais il avoit cependant peu de genie pour l'etude. [f] Il ne parloit aussi qu'avec peine. Ce qu'on remarque le plus en luy, c'est que quoiqu'il eust quelque chose de venerable dans le visage, qu'il portast une barbe fort longue", '& qu'il taschast [quelquefois] de faire le grave & le severe, [g] il avoit neanmoins un penchant extreme pour les jeux & les divertissemens. Cette inclination fut retenue d'abord par le res- Ver.v.p.16.d; L.Ver.p.35 c|35.b. a p.35.c M.Ant. l.1.c.21.p.11. b L.Ver v.p.39. c. c Ver.v.p.16.d. d M.Ant.l.1 c. 11 p.11. e L.Ver.p.35.c. f p.39.c. M.Aur.v.p.29. b. g L.Ver.p.36-37.

&c. propè barbatè.

pect qu'il avoit pour M. Aurele. Mais ayant bientost rompu cette digue, il se deborda en des excés incroyables: 'de sorte qu'excepté qu'il n'estoit pas cruel, qu'il ne conduisoit pas des chariots, & qu'il ne montoit pas sur le theatre, il n'estoit pas fort different de Neron.'Et on pretend mesme que c'est l'autorité seule de Marc Aurele qui l'a empesché de commettre des cruautez.'Il se laissoit aussi gouverner par ses affranchis, dont quelques uns estoient tres méchans.

p. 39. c. — Entr. — L.Ver.p.38.c.

'Antonin qui connoissoit ses defauts, ne l'avoit pas voulu elever,["ni luy donner mesme le nom de Cesar.]'Cependant M. Aurele le fit aussitost non seulement Cesar, mais encore Auguste, & son collegue dans la puissance souveraine; de sorte qu'on vit alors pour la premiere fois deux Augustes en mesme temps.[Et comme il se rencontra qu'ils estoient aussi Consuls,] 'on marqua cette année dans les fastes[& dans les inscriptions] par le Consulat des deux Augustes: ce qui parut si grand & si nouveau, que quelques uns ont fait ce Consulat le commencement d'une nouvelle ere.

p. 35. a. b. — c|p. 25. b. — V. Antonin note 5. — Ver.v.p.15.a.

'Aristide s'étend fort sur cette action de M. Aurele, qu'il represente comme la plus grande qu'aucun prince ait jamais faite, & sur cette union de deux Empereurs, 'qui n'empeschoit point l'unité de la monarchie, parcequ'en deux corps & en deux ames il n'y avoit qu'une seule volonté. 'Il dit que c'est un exemple qu'ils ont donné à toute la terre, afin que les hommes eussent des Empereurs pour maistres de l'union qui doit estre entre eux, qu'ils se regardassent tous comme freres, qu'ils bannissent les troubles, les divisions, & les querelles, qu'ils apprissent à se ceder les uns aux autres, & à ne pas disputer avec bassesse pour des choses si fort audessus de la monarchie, & de la monarchie des Romains. [Mais cet orateur ne savoit pas que ce qu'il regardoit comme un excellent modele, n'estoit qu'un foible crayon de ce que tous les Chrétiens voient en Dieu.]

Arist.or.16.p. 421. — p. 425. b. — p. 428. — p. 431.

'Dion dit que ce qui porta M. Aurele à prendre Lucius pour collegue, fut le desir d'avoir du temps pour étudier, & la foiblesse de sa santé. Car Lucius estoit plus robuste, & plus propre pour [les fatigues] de la guerre.

Dio, l. 71. p. 802. a.

'En elevant Lucius à l'Empire, il luy donna, comme s'il eust esté son pere, le nom de Verus, [qu'il avoit porté auparavant:] de sorte que depuis cela son nom ordinaire fut Lucius Verus, au lieu que jusqu'alors il avoit pris celui de Commode. Il luy donna encore le nom d'Antonin, qu'il prit aussi pour luy mesme:

M.Aur.v.p.25. b.c|L. Ver.p. 36.c|Gal.libr. 14.p.362.f.

me:'& les inscriptions le luy donnent souvent avec ceux de M. Aurele: mais pour l'autre on ne l'appelle guere que L. Verus, & quelquefois Aurelius.'Ils n'accepterent l'un & l'autre le titre de Pere de la patrie que [cinq ans aprés,] lorsque L. Verus fut revenu d'Orient.'Celui de souverain pontife demeura à M. Aurele seul, & Lucius ne prit que celui de pontife. Goltz. M.Aur.v.p.26. b|27.d.e. Goltz.p.76.d| 80.b|Pagi,161. §6.

[L'association de Verus se fit apparemment dans le Senat des la premiere fois qu'il s'assembla aprés la mort d'Antonin.] 'Quand tout y eut esté reglé, les deux Empereurs furent ensemble au camp, où ils promirent [1] une certaine somme aux soldats des gardes, & aux autres[soldats à proportion]'Marc Aurele y parla pour tous les deux. 'Ils firent ensuite les funerailles d'Antonin,'&c prononcerent l'un & l'autre son panegyrique. M.Aur.v.p.25. c. L.Ver.p.36.c. M.Aur.v.p.25. c. d.

'Ils gouvernerent ensemble les affaires avec beaucoup de douceur & beaucoup d'union. Marc Aurele s'appliqua tout entier à se faire aimer'par la pratique de tout ce qu'il apprenoit de bon dans l'étude de la philosophie. [a] Lucius mesme se conduisit avec assez de modestie pour imiter Marc Aurele, [b] à qui il deferoit en toutes choses, plutost comme son lieutenant que comme son collegue & son egal: [c] M. Aurele se loue dans ses livres du respect & de l'amitié que son frere avoit eue pour luy. 'Ainsi l'on se trouvoit heureux, & on se consoloit de la mort d'Antonin, parceque la douceur de son regne n'estoit point changée. d. p.22.c|Her.l.1. p.464.d. a M.Aur.v.p. 25.d. b L.Ver.v.p.36. c. c M.Aur.l.1.c. 14.p.21. M.Aur.v.p.25. d.

'Les deux princes pour rendre leur union plus agreable, firent ajouter plusieurs enfans au nombre de ceux à qui l'on distribuoit du blé; & pour la rendre plus forte, M. Aurele promit sa fille Lucille à L. Verus. [Ainsi estant consideré par plusieurs raisons comme son pere, c'est peutestre ce qui a fait croire à quelques uns, que c'estoit luy & non Antonin qui l'avoit adopté, quoique cela ne se puisse pas soutenir.] c|Pagi,161.§11.

1. *Vicena millia nummûm singulis militibus.*



ARTICLE VI.

Diverses guerres : L. Verus va en Orient contre les Parthes.

L'AN DE J. C. 162, DE M. AURELE ET L. VERUS 1, 2.

'Rusticus, & Aquilinus, Consuls.

Prosp|Cusp| Onu. in fast.p. 229. f. a Hist Cyp.diss an.p.98. Onu.p.229.f| Cusp.

a IDACE met Rufin au lieu de Rustique ou Rustice, comme porte la chronique d'Alexandrie & les fastes de Theon qui le font Consul pour la seconde fois.'On croit que c'est Junius Rusticus', que M. Aurele, comme nous avons dit, fit deux fois Consul. Dans une inscription du premier jour de juillet, on trouve Q. Junius Rusticus Consul avec Q. Flavius Tertullus. Onuphre croit qu'elle est de cette année,& que Rustique estant demeuré Consul, Tertulle avoit esté subrogé à Aquilin.'Il est certain qu'il y a eu un Tertulle elevé aux charges par M. Aurele,quoiqu'il en fust bien indigne.'On trouve aussi que Q. Junius Rusticus a esté Preteur de Rome.'D'autres soutiennent que le Consul ordinaire de cette année se nommoit L. Junius Rusticus, & son collegue C. Vetrius Aquilinus.'On trouve en effet un C. Vettius Aquilinus entre ceux que l'on croit avoir esté comme les conseillers ordinaires de M. Aurele.

M.Aur v.p.34. d. Grut.p.221. Pagi,162. § 1. Nor.ep.conf. p.101.102|Grut. p.302,2.

M.Aur.v.p.25. d. 'La douceur dont on commençoit à jouir sous les deux freres, fut troublée premierement par un furieux debordement du Tibre, qui causa la perte d'un grand nombre de bestiaux, & une tres grande famine dans Rome.

e. 'Ce debordement fut suivi de la guerre des Parthes; en mesme temps les Cattes peuples d'Allemagne couroient la Germanie & la Rhecie : & on craignoit encore la guerre du costé des barbares d'Angleterre. On envoya contre ceux-ci Calphurnius Agricola, & contre les Cattes Aufidius Victorinus. Mais pour les Parthes, on jugea qu'il falloit que L. Verus y allast luy mesme, durant que M. Aurele demeureroit à Rome, qui avoit aussi besoin de la presence d'un Empereur. Le Senat y consentit; 'Et Verus partit cette année, comme nous l'apprenons de quelques medailles.'M. Aurele ne fut pas fasché qu'il eust cette occasion de se signaler, & il esperoit que la guerre le retireroit de la vie molle & voluptueuse qu'il menoit à Rome. Mais il se trompa extremement en cela,'L. Verus estant revenu d'Orient beaucoup plus dereglé qu'il n'estoit en y allant.

Birag.p.234. L.Ver.p.37.b. p.36.c.

[On ne dit point ce que firent Agricola & Victorin.] 'On trouve seulement que Didius Julianus qui regna aprés Pertinax, estant gouverneur de la Belgique, [apparemment sur la fin de ce regne,] repoussa les Cauques peuples qui habitoient sur l'Elbe en Allemagne, & qui avoient fait une irruption [dans sa province,] ce qui luy fit meriter le Consulat par le jugement de l'Empereur; à quoy l'histoire ajoute qu'il vainquit aussi les Cattes, 'dont depuis cela on parle assez peu. [La guerre doit aussi avoir duré quelque temps en Angleterre,]'puisqu'elle n'estoit pas encore finie [en l'an 170,] lorsque celle des Marcomans commença à s'échaufer. 'Pertinax aprés avoir bien fait contre les Parthes, fut envoyé en Angleterre.

Juli.v.p.60.1. 1. Vorb.p.406.1. M.Aur.v.p.31. c. Pert.v.p.54.2.

[La guerre des Parthes fut bien d'une autre importance.] 'Ils avoient alors pour Roy Vologese, [qui peut avoir esté fils de ce Cosrhoés qui regnoit du temps de Trajan & d'Adrien.] a Antonin avoit arresté par ses seules lettres le Roy des Parthes prest à conquerir l'Armenie, & avoit refusé absolument de luy renvoyer son throne royal ["pris par Trajan. On ne dit point si ce fut ce qui le porta à prendre les armes:] 'mais seulement qu'Antonin à la fin de sa vie estoit mecontent de quelques Rois, '& que Vologese se preparoit dessors à la guerre. Il la declara bientost aprés la mort d'Antonin, b & souleva contre les Romains tous les pays de l'Orient qui sont audelà du Tigre & de l'Euphrate. 'Les Parthes n'avoient point encore fait la guerre à l'Empire depuis qu'ils avoient esté vaincus par Trajan.

M.Aur.v.p.25. c|Gal.prog.p. 458. c. a T.Ant.v.p. 20. d. V. Trajan § 22. p. 21. c. M.Aur.v.p.25. c. b Arist.or.9.p. 119.a. Eutr.

'Vologese la commença ce semble en se meslant dans les divisions de l'Armenie [dont nous ignorons le detail:] c mais nous voyons qu'elle fut troublée vers ce temps ci par un seigneur nommé Tiridate, qui tua le Roy [2] des Henioques: & comme on luy reprochoit sa trahison, il osa mesme tirer l'épée contre Verus,'c'est à dire apparemment contre Martius Verus General Romain dont nous parlerons dans la suite. Tiridate ayant [depuis] esté pris, Marc Aurele ne voulut point le faire mourir, mais l'envoya seulement en Angleterre.'Nous verrons dans la suite que Soeme avoit esté depouillé de la couronne d'Armenie.

Dio, l.71. p. 802. b. c Val.p.717. 2. n.p.103. p. 114.

'Severien Gaulois de nation, [qui pouvoit estre alors gouverneur de la Cappadoce, alla consulter dans la Paphlagonie l'imposteur Alexandre, dont nous parlerons "dans la suite, pour

Luci.pseud.p. 485. 486. V. § 30.

1. Julien n'est né qu'en 133. *V. Severe* § 2.
2. peuples barbares entre la mer Caspienne & le Pont-Euxin dont ils sont proches.

savoir s'il devoit aller dans l'Armenie. L'imposteur luy promit de grandes victoires sur les Armeniens & sur les Parthes. Enflé de cette esperance, 'il entra en Armenie avec une armée Romaine de plusieurs legions, & campa en un lieu nommé "Elegie. Mais les Parthes ayant paru, ils le tinrent enfermé en ce lieu durant trois jours, "l'attaquerent à coups de traits, & tuerent tous les Romains, soldats & officiers. Severien y perit aussi, s'estant apparemment tué luy mesme de son épée. Dion attribue cette victoire à Vologese:[mais il la remporta]'par "Osrhoés [qui pouvoit estre quelque Prince de sa maison à qui il vouloit donner l'Armenie. Il paroistra encore dans la suite.]'Lucien l'appelle l'Othryade : [de quoy je ne sçay pas la raison.]

p.486.a|hist.p. 347.c|357.c.d| 359.360|Dio,l. 71.p.802.b|L. Ver.v.p.37.d. — V. Trajan § 19. — &c. — Luci p.357.d. — Note 5. — pseud.p.4..a.

'Cette victoire ayant jetté partout l'epouvente, Vologese avec une grande armée vint attaquer la Syrie: [a] mit en fuite Attidius Cornelianus qui y commandoit, [b] & y fit de grands ravages:[de sorte que]les peuples songeoient mesme à se declarer pour luy contre les Romains. [c] On marque qu'il fit aussi des ravages dans la Cappadoce [voisine de la Syrie & de l'Armenie.]

Dio, l. 71. p. 802. b. a M.Aur.v.p. 25.c|Hall.v. Acer p.114. b L.Ver.p.37.d. c Oros.l.7.c.15. p.213.1.a.

'L.Verus partit donc de Rome pour s'opposer à luy. M. Aurele l'accompagna jusqu'à Capoue, & le revint encore voir à Canosa, où il estoit demeuré malade des festins qu'il faisoit dans toutes les maisons de plaisance qu'il rencontroit, s'amusant à satisfaire son incontinence, & à se divertir à la chasse dans la Pouille pendant que l'Orient se perdoit. 'Quand il fut gueri, il s'embarqua, [d] passa à Corinthe & à Athenes, comme Eusebe le remarque " sur cette année, [e] & logea ce semble à Athenes chez le celebre sophiste Herode Atticus, à qui M. Aurele pouvoit bien avoir recommandé d'avoir soin de luy. [f] De là il alla voir les costes de l'Asie, de la Pamphylie, & de la Cilicie, s'arrestant dans toutes les grandes villes pour s'y divertir. 'Il arriva enfin à Antioche, où il fit son sejour ordinaire durant quatre ans, allant neanmoins l'été à Daphné, & l'hiver à Laodicée. Il alla seulement deux fois [1] jusqu'à l'Euphrate, pressé par les importunitez "des personnes de merite & de qualité' que M. Aurele luy avoit donnez pour l'accompagner [& luy servir de conseil.]

L.Ver.p.37.c.d. — M.Aur.v.p.26. a. d L.Ver.p.37. d|Eus. chr. e Philst. soph. 27.p.559.c. f L.Ver.p.37.d. — &c. — d.e. — 1. — M.Aur.v.p.25. c. — Comitum.

'Ce n'estoit que l'amour des plaisirs qui le retenoit à Antioche, ce qui l'exposoit à la moquerie des habitans, [naturellement libres & railleurs;]'mais il se couvroit du besoin de pour-

p.26.a|L.Ver. p.37.38. — Dio,l. 71. p. 802. c.

1. 'Galien semble dire qu'il alla dans la Mesopotamie : mais on luy peut donner un autre sens. V. Antonin § 11.

Gal.progn.c 3 p. 454. b.

voir aux vivres & aux provisions de l'armée : & il laissoit le soin de la guerre aux Generaux, qui estoient excellens, & avoient de tres belles troupes.'Les principaux estoient Statius Priscus, Avidius Cassius [qui se revolta depuis,] & " Martius Verus'dont Dion fait un grand eloge.[a] M. Aurele mesme assuroit qu'il n'avoit pas remporté moins de victoires, ni conquis moins de pays que Cassius. [Nous verrons dans la suite les exploits de l'un & de l'autre.]'Il semble que Saturnin, Fronton, & Titien, avoient encore quelque commandement dans l'armée. [b] On parle de Cassius comme de celui qui avoit la principale autorité. [c] Les troupes qui combatirent depuis contre les Marcomans avec Marc Aurele, avoient auparavant esté employées contre les Parthes.

&c. — L.Ver.p.37.d. — Dio,val.p.775.776. — a l.71.p.812.a. — Luci.hist.p.357.c. — b Dio, l.71. p. 802.c. — c p.812.a.

[Nous n'avons point le detail de cette guerre : on en sçait seulement diverses particularitez sans ordre & sans suite.]'Dans les quatre ans qu'elle dura,'il se fit beaucoup de grands exploits dans l'Armenie, la Syrie, la Mesopotamie, sur le Tigre, & dans la Medie.'Edesse fut assiegée [dans l'Osrhoene.] [d] Les Romains remporterent un grand nombre de victoires. [e] On écrit qu'Osrhoés passa le Tigre à la nage. [f] Il est certain que les Parthes furent défaits dans une fort grande bataille pres d'Europe 'ville de Syrie sur l'Euphrate un peu audessous de Zeugma: [g] & un auteur de ce temps là n'a pas eu honte d'écrire que les Romains n'y avoient eu que deux hommes tuez, & neuf de blessez, & qu'ils avoient tué plus de 370 mille des ennemis : mais il se trouvoit dementi par les lettres des Generaux, [& par sa narration mesme. Ce fut peutestre en cette occasion,]'qu'Osrhoés fut reduit à s'aller cacher dans une caverne couverte par l'ombre de plusieurs arbres.'Il y eut ce semble encore quelque combat vers Sura, [qui est aussi en Syrie sur l'Euphrate, mais beaucoup audessous d'Europe.]

L.Ver.p.37.e. — Luci.hist.p.362.b.c|Eutr. — Luci.p.358.a. — d p.347.e. — e p.356.d. — f p.357.b|360. c|361.a. — Baud. | la Rue. — g Luci.hist.p.357.b. — p.356.d. — p.362.a.

ARTICLE VII.

Conduite de Marc Aurele à Rome: Soeme Roy d'Armenie rétabli par les Romains : L. Verus epouse Lucille fille de M. Aurele.

L'AN DE J.C. 163, DE M. AURELE ET L. VERUS 2,3.

NOTE 6. *'Lucius Ælianus"ou Lælianus, & Pastor, Consuls.* — Idat|Prosp.&c.

'DURANT que L. Verus ne songeoit dans Antioche qu'à se divertir, M. Aurele faisoit admirer à Rome sa bonté &

M.Aur.v.p.26.a|27.c.

 L'an de J.C. 163, de M. Aurele & L. Verus 2, 3.

sa sagesse, tout occupé à detourner les hommes du mal, & à les porter au bien; à recompenser les bons avec liberalité, & à gagner les autres par le pardon de leurs fautes, afin que les méchans devinssent bons, & les bons encore meilleurs. 'Il faisoit plus d'honneur au Senat qu'aucun Empereur n'eust encore fait, '& traitoit le peuple comme on avoit fait dans le temps de la liberté.'Il renvoyoit souvent au Senat les causes que les Empereurs avoient accoutumé de juger, comme les appellations des Consuls. Pour l'honorer dans ses membres, il commettoit ceux qui avoient esté dans les charges, pour decider diverses affaires. 'Il donnoit des Senateurs pour patrons aux villes. [a] Il les avançoit luy mesme dans les charges quand ils estoient pauvres & gents d'honneur. Lorsqu'ils estoient accusez, il examinoit secrettement la chose avant que de la laisser eclater, & il ne souffroit point que les Chevaliers assistassent au jugement, [ni par consequent les Prefets du Pretoire.]Il venoit regulierement au Senat comme un simple Senateur.

p. 26. d. — p. 27. c. — p. 26. d. e. — p. 27. a. Curatores. — a p. 26. c.

'Il s'appliquoit extremement à l'administration de la justice, 'se servant beaucoup du conseil de ses Prefets, & de celui des jurisconsultes, particulierement de Scævola. 'Quand il jugeoit les procés, ce qu'il faisoit mesme au milieu des guerres lorsqu'elles luy laissoient quelque loisir, il donnoit beaucoup de temps aux avocats, en prenoit luy mesme beaucoup pour interroger [les parties,] & examiner [leurs réponses;] de sorte qu'il estoit souvent dix & douze jours sur une seule affaire, & à y travailler jusque dans la nuit.'Aussi on pretend que ceux mesmes qu'il avoit condannez, estoient contraints d'avouer que ses arrests estoient justes.'Voyant un Preteur qui alloit un peu viste dans quelques procés, il l'obligea de les voir tout de nouveau. Il vouloit examiner luy mesme les affaires capitales des personnes de qualité.

c. — p. 27. c. — Dio, l. 71 p. 804. a. b. — Arist. or. 9 p. 110. a. b. — M. Aur. v. p. 32. d.

'Il diminuoit presque toûjours quelque chose des peines portées par les loix: Mais dans les grands crimes il estoit inexorable.'Il punissoit les fautes sans haïr ceux qui avoient failli, par le seul desir de corriger ou les coupables mesmes, ou les autres par leur exemple.[Ainsi il n'usoit de severité que par contrainte, & de luy mesme il se portoit toujours à la douceur.] 'On marque qu'un Preteur s'acquitant tres mal de sa charge, il ne voulut pas la luy oster, mais il luy défendit de l'exercer.

c. d | Arist. or. 9. p. 110. b. — Arist. or. 9. p. 110. c. — M. Aur. v. p. 27. d.

[Nous verrons beaucoup d'autres exemples de sa douceur: mais il nous en reste tres peu de sa severité, hormis contre les

Chrétiens, qui meritoient le moins de la ressentir.]'On trouve neanmoins qu'il obligea ceux de Nicée d'envoyer tous les ans [à Rome] une certaine quantité de blé, pour les punir [1] d'avoir assommé à coups de bastons un de leurs citoyens nommé Hipparque, homme d'un genie rare & extraordinaire. Cette peine dura jusqu'à Constantin, qui la leur remit. Aur.v.Coinil Spart.n.C.p. 121.1.a.

'M. Aurele regloit ainsi à Rome avec un travail infatigable toutes les affaires de l'Etat, & mesme ce qui regardoit la guerre d'Orient, à laquelle L. Verus qui en estoit chargé, songeoit si peu.'Statius Priscus réussit heureusement dans l'Armenie : il y prit la ville d'Artaxata,'& laissa garnison dans un lieu appellé "la Villeneuve. Martius Verus fut chargé aprés luy du soin de ce pays: Il trouva la garnison de la Villeneuve preste à se mutiner : mais il la retint dans le devoir, & fit de ce lieu, dit Dion, la premiere ville de l'Armenie.'Il reduisit aussi les Armeniens, "autant par l'adresse que par la force, à se soumettre volontairement aux Romains, & à recevoir pour Roy Soeme qu'il leur envoya, avec un nommé Thucydide chargé de le mettre en possession.'Ce Soeme estoit [2] de la race des Aquemenides & des Arsacides, & avoit succedé à ses ancestres dans le royaume d'Armenie.[Mais en ayant apparemment esté chassé par Vologese,] il avoit esté fait Senateur & Consul de Rome : & il fut ensuite rétabli dans ses Etats par [M. Aurele] Antonin, & par [Lucius] Verus. M.Aur.v.p.26.a. b. Dio,val.p.776 n.p.103. p. 775. n. p. 114. [margin: καινὴ πόλις. &c. 2.]

'On trouve dans les medailles de cette année diverses marques de la conqueste de l'Armenie par L. Verus, ou au moins sous son nom:'& on en trouve qui portent qu'il avoit donné un Roy à l'Armenie. [Ce fut sans doute pour cela] 'que luy & M. Aurele mesme prirent alors le titre d'Imperator pour la seconde fois.'On leur decerna aussi à tous deux le titre d'Armeniaque, [a] que l'on donne des cette année à L. Verus. [b] M. Aurele differa quelque temps de l'accepter, [c] & on ne trouve point qu'il l'ait pris avant l'an 164. Occo,p.302. 303. p. 303. p.281.302.303. M Aur.v p.26.d. a Occo,p.303. b M.Aur.v.p. 26.b. c Bir.p.218.

L'AN DE J. C. 164, DE M. AURELE ET L. VERUS 3,4.

NOTE 7. *'Macrinius", & Celsus, Consuls.* Chr.Al.&c.

'Au milieu de la guerre des Parthes, & ainsi [ou cette année ou] la precedente, Marc Aurele envoya à L. Verus Lucille sa fille, qu'il luy avoit promise en mariage, & la luy fit conduire M.Aur.v.p.26. b|Pagi,163.§5.

1.'Le texte d'Aurele Victor porte qu'on les punissoit pour n'avoir pas connu un de leurs citoyens. Casaubon montre qu'il y a faute. Spart.n.C.p.121. 1.d.

2. ou bien, *fils d'Aquemenide de la race des Arsacides*, qui estoit la famille royale des Parthes. Le nom d'Aquemenide estoit illustre parmi les Perses.

par [Annia Cornificia] sa sœur, & par Civica [Pompeianus] oncle paternel de L. Verus. Il la conduisit luy mesme à Brinde; '& il eust souhaité de la mener jusqu'en Syrie:'mais comme quelques uns disoient qu'il vouloit aller en Orient pour s'attribuer l'honneur d'avoir [1] achevé la guerre des Parthes, il aima mieux ne point sortir de l'Italie; & il revint promtement à Rome,'L. Verus vint recevoir Lucille à Ephese. 'M. Aurele avoit écrit aux Gouverneurs des provinces que personne n'allast audevant de sa fille. [Nous pourrons parler "autrepart de ce qu'on dit que S. Aberce Evesque d'Hieraple la delivra de la possession du demon.]

L.Ver.v.p.38.a. M.Aur.v.p.26.b.c. L.Ver.p.37.e. M.Aur.v.p.25. cm.C p.65.1.c. V.S.Papias note 3.

'On marque cette année "quelque victoire sur les Parthes, neanmoins L. Verus ne prit le titre d'Imperator pour la troisieme fois qu'en la suivante.

Occo,p.304. Vic. Par.

ARTICLE VIII.

Victoire des Romains sur les Parthes, qui cedent la Mesopotamie.

L'AN DE J.C. 165, DE M. AURELE ET L. VERUS 4, 5.

'M. Gavius Orfitus, & L. Arrius Pudens, Consuls.

Chr.Al.&c| Nor.ep.consl.p.106|Spon.p.33.2.

[a] LA guerre des Parthes dura quatre ans, comme nous avons dit. [Ainsi elle doit avoir fini cette année.] [b] Vologese s'estoit avancé pour attaquer les Romains; mais Cassius le receut avec tant de vigueur, qu'il fut contraint de se retirer abandonné par les siens: Cassius le poursuivit jusqu'à Ctesiphon, qu'il prit, & il y ruina le palais royal des Parthes. 'Edesse en Mesopotamie fut assiegée dans cette guerre, [c] & les Romains allerent jusqu'à Babylone, & jusque dans le pays des Medes. 'La renommée publioit mesme que Cassius avoit déja passé le fleuve d'Inde avec quelques troupes. [d] Dion décrit "un pont qu'il fit, apparemment sur l'Euphrate, à la vue des ennemis, qui se retirerent aprés avoir tasché inutilement de l'en empescher.

a L.Ver.v.p37.e. Dio, l. 71.p. 802.c. Luci.hist.p.358.a. c L.Ver.p.37.e. Luci.hist.p.363.a. d Dio,val.p. 776. &c.

'La ville de Seleucie [sur le Tigre] receut volontairement les soldats Romains comme amis;'& ne laissa pas neanmoins d'estre ruinée & brulée, [e] avec un carnage ce semble de quatre ou cinq-cents mille hommes. [f] On pretendoit que les habitans s'estoient attirez ce malheur, en manquant les premiers de foy aux Romains: & neanmons l'histoire en accuse plutost la perfidie de Cassius.'On emporta de cette ville une statue d'Apollon, que

L.Ver.p.38.b. b|Dio.l.71.p. 802.c|Amm.l. 23.p.251,d. e Eutr|Fest.p. 553.b. f L.Ver.p.38.b. Amm.l.23.p. 251,d.

1. cela semble mieux convenir à l'an 164 qu'à 163.

l'on

l'on mit à Rome dans un temple.'Cassius en ramenant ses troupes en Syrie, perdit un fort grand nombre de soldats par la maladie & par la disette des vivres. Dio, l. 71. p. 802. a.

[Ces grands succés augmenterent la vanité de L. Verus, & luy enflerent beaucoup le cœur, quoiqu'il y eut eu si peu de part.]

Parthici & Medici. 1. 'On luy donna à luy & à M. Aurele le titre"de vainqueur des Parthes & des Medes:'& on le lit déja [1] dans les inscriptions de cette cinquieme année de leur regne,[a] quoique M. Aurele l'eut refusé d'abord. [b] Les medailles de cette année leur donnent aussi celui d'Imperator pour la troisieme fois. [c] Quelques uns tirent d'une medaille de Lucille, qu'un Roy nommé Manne, dont les Etats pouvoient estre vers le Tigre, se fit honneur de se declarer ami des Romains. L. Ver. p. 37. c. Occo, p. 283. 314. a M Aur. v. p. 26. b. b Bir. p. 218. 236. c Seg. p. 159.

[Les historiens ne nous apprennent rien davantage de cette guerre, & ne nous disent point comment elle se termina. Il ne faut pas douter neanmoins que l'on n'ait fait un traité de paix, puisqu'il n'y eut plus de guerre entre les Romains & les Parthes jusque"vers l'an 195. Il semble que par cet accord les Parthes aient cedé la Mesopotamie aux Romains.]'Car Rufus Festus met M. Aurele & L. Verus entre les Princes qui ont perdu ou recouvré cette province. [Or ils ne l'on pas perdue,] puisque les Romains ne l'avoient pas possedée depuis Adrien.'Il paroist en effet que l'Osrhoene, [qui est une partie de la Mesopotamie,] & mesme l'Adiabene [sur le Tigre,] avec la ville de Nisibe, obeïssoient aux Romains à la fin du regne de Commode. V. Severe § 17. Fest. p. 551. c. Dio, l. 75. p. 848.

'Plusieurs Grecs se hasterent de faire divers écrits sur cette guerre des Romains contre les Parthes; & les fautes qu'ils y firent donnerent occasion à Lucien de composer son traité De la maniere d'écrire l'histoire.'Il nomme entre ceux là un Creperius Calpurnianus de Pompeiople. 'Callimorphe medecin d'une legion, qui en avoit fait de simples memoires; 'Antioquien, & Demetrius de Sagalasse [en Pisidie.] 'Il paroist qu'ils avoient tous écrit, & Lucien mesme avant que L. Verus fust retourné à Rome pour y triompher, [comme nous verrons qu'il fit l'année suivante.]'Pour Asinius Quadratus qui a écrit aussi l'histoire de la guerre des Parthes, [d] on croit qu'il ne vivoit qu'au milieu du siecle suivant. Luci. de hist. p. 347-353. c. d. p. 354. b. p. 355. b. c. p. 362. c| 363. b. p. 354. c| 362. c. L. Ver. v. p. 38. b| n. C. p. 84. 1. b. c| Dio, l. 70. p. 799. d. d n. S. p. 105. 2. e.

[e] Aprés que la guerre fut finie, L. Verus donna des Rois aux f| Voss. h. g. l. 2. c. 16. p. 239. 240. e L. Ver p. 38. 2.

1. [Les inscriptions portent *Part. Max.* & dans la suite les Empereurs ajoutoient communément *Maximus* aux noms des peuples qu'ils pretendoient avoir vaincus.] [a] Spanheim fait commencer cet usage à M. Aurele, [quoiqu'il ne continue pas sous luy, ni ordinairement sous Commode, ni dans les premieres années de Severe.] a Spanh. l 5 p. 414.

nations étrangeres qui avoient accoutumé d'en avoir, & laissa le gouvernement des provinces de l'Empire aux Senateurs qui l'accompagnoient. 'On voit dans la suite que [Martius] Verus estoit gouverneur de la Cappadoce. [a] Il semble que Cæsonius Vectilianus l'ait esté de la Syrie. [b] M. Aurele avoit envoyé en Syrie Annius Libo son cousin germain, en qualité de lieutenant. Il y fut tout d'un coup emporté d'une maladie, qui fit croire à quelques uns que L. Verus l'avoit fait empoisonner, parcequ'il se conduisoit d'une maniere trop fiere & trop haute pour plaire à ce prince. M. Aurele ne voulut pas se le persuader. Il souffrit mesme que Lucius mariast depuis la veuve de Libon à Agaclyte l'un de ses affranchis, & se trouva au festin, quoique ce mariage se fist tout à fait contre son gré.

Dio, l. 71. p. 811. a.
a Cass.v.p.41. c.
b L.Ver.p.38.c| M.Aur.v.p.22. c.

ARTICLE IX.

Les deux Empereurs triomphent des Parthes: Grande peste dans tout le monde.

L'AN DE J. C. 166, DE M. AURELE ET L. VERUS 5, 6.

'*Q. Servilius Pudens, & L. Fufidius Pollio, Consuls.*

[c] ONUPHRE croit que ce Pudens est le mesme qui avoit déja esté Consul l'année de devant: & en effet Cassiodore & la chronique d'Alexandrie le marquent Consul pour la seconde fois. 'Mais la difference de leurs familles fait voir que ce sont deux personnes toutes differentes; outre qu'on ne voyoit guere en ce temps là des particuliers estre Consuls deux fois de suite.

Idat. Com.v.p. 50 c| Nor.ep. cons. p. 104| Spon,p.33.3.
c Onu in fast. p.231.b.
Nor.p.106.

'L. Verus qui consideroit la Syrie comme son centre, ne la quitta qu'avec regret pour retourner à Rome 'au bout de cinq ans qu'il en estoit parti, [d] aprés avoir passé quatre hivers à Laodicée [pres d'Antioche.] [e] Il entra cette" année à Rome en triomphe avec M. Aurele, dont les enfans furent aussi mis sur le char. [f] Les deux Empereurs" receurent alors du Senat le titre [de Parthique,] que les soldats leur avoient déja donné; Lucius ayant voulu que M. Aurele eust les mesmes titres que luy. 'Ils prirent aussi tous deux celui de Pere de la patrie, car M. Aurele n'avoit pas voulu le recevoir avant le retour de son frere. 'On ne le trouve guere" dans ses inscriptions jusqu'à l'an 174, [g] quoiqu'on le donne à L. Verus des celle-ci.

L.Ver.p.38.a.
M.Aur.v.p.28. a.
d L.Ver.v.p.37. c.
e p.37.c|38.a| Eus. chr.
f L.Ver.p.38.a, b.
M.Aur.v.p.26. b|27.d.
Onu. in fast.p. 234 c|235.d.
g p.231.1.&c.
NOTE 8.
&c.
NOTE 9.

'L. Verus demanda dans son triomphe que les enfans de Marc

M.Aur.v.p.27. e.

Aurele,[Commode & Annius Verus,] fussent faits Cesars; '& on leur donna en effet ce titre à tous deux ensemble le 12 octobre de cette année. Com.v.p.45.b. p. 50.c.

'L.Verus avoit amené de Syrie non des Rois captifs pour orner son triomphe, mais "une troupe de comediens.[Avec cette peste des esprits, 'il y amena celle des corps. On pretendoit que celle-ci estoit une punition de la trahison faite à ceux de Seleucie; '& que comme les soldats pilloient un temple d'Apollon ou à Seuleucie mesme selon Ammien, ou "dans le pays* de Babylone selon Capitolin, ils y trouverent un petit cofre d'or, consacré par des ceremonies magiques; & que l'un d'eux l'ayant ouvert dans l'esperance d'y trouver quelque chose de precieux, il en estoit sorti un air de peste qui avoit infecté le pays des Parthes, & ensuite toute la terre. 'Neanmoins ceux qui écrivoient dans ce temps-ci mesme avant que cette peste eust passé du pays des Parthes dans l'Empire Romain, disoient qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'estoit repandue par l'Egypte dans la plusspart des terres des Parthes, particulierement à Nisibe. 'Cette peste sembloit suivre L. Verus de province en province, & à mesure qu'il s'avançoit vers Rome, elle s'y avançoit aussi. 'Elle gagna mesme les Gaules & jusques au Rhein: en un mot elle se repandit dans toute la terre, faisant partout de grands ravages' durant plusieurs années. Elle depeupla les armées & les provinces, mais particulierement l'Italie [a] selon Orose, qui la décrit plus amplement que les autres. [b] Galien qui commençoit alors à se rendre celebre pour la medecine, en parle aussi en divers endroits. [c] Elle fit perir beaucoup de personnes illustres. Pour les pauvres, il falloit emporter leurs corps par charetées; & M. Aurele faisoit donner de l'argent du public pour les enterrer.

&c. | L.Ver.p.38.c.d. | a. | a.b|Amm.l.23. p.251.252. | in Babylonia. | * où estoit Seleucie. | Luci.hist.p. 354.c. | L.Ver.p.38.a. | b|Amm.l.23.p. 252. a. | M.Aur.v.p.28. b|29 d|31.c| Eutr|Bar.p.170. § 2. | a Oros.l.7.c. 15.p.213 1.b. | b M.Aur.n.C. p.84.1.a. | c v.p.28.b.

Alexandre qui contrefaisoit le prophete d'Esculape sur les costes de la Paphlagonie, avoit repandu partout un vers, qui portoit qu'Apollon chassoit la peste: & beaucoup de personnes écrivoient ce vers au haut de leur porte, croyant qu'Apollon empescheroit ce fleau d'entrer chez eux. Mais un payen assure que ces maisons furent celles où il mourut le plus de monde; cette sotte confiance en leur Apollon faisant peutestre qu'ils se precautionnoient moins que les autres, [& Dieu voulant punir l'injure qu'on luy faisoit par l'honneur que l'on rendoit à des idoles & aux demons.] Luci.pseud p. 488.489.

'Il y eut alors un autre imposteur qui dit publiquement dans M.Aur.v.p.28. b.c.

Rome que la fin du monde estoit proche, & que le feu descendroit du ciel aprés qu'on l'auroit vu changé en cigogne : & il fit par quelque adresse qu'on s'imagina avoir vu cette metamorphose. Il faisoit cela de concert avec d'autres qui vouloient mettre le feu dans la ville pour la piller : & il l'avoua lorsqu'il se vit pris & amené à M. Aurele : neanmoins ce prince eut assez de bonté pour luy pardonner.



ARTICLE X.

Les Marcomans & beaucoup d'autres peuples d'Allemagne s'unissent contre les Romains : Les deux Empereurs marchent contre eux : Fermeté de Cassius : Les Allemans demandent la paix.

M.Aur.v.p.28. a. 'ROME fut affligée cette année par la famine [aussibien que par la peste :] [a] & quoiqu'on trouve dans les medailles di-
a Pagi, 166. § 6. verses marques de la paix dont on se flatoit de jouir, [cette fausse paix fut bientost dementie] 'par le bruit trop veritable de la
M.Aur.v.p.28. a. guerre des Marcomans, [peuples celebres de l'Allemagne.]

a. 'Cette guerre estoit née dans le temps que celle des Parthes duroit encore : mais on l'avoit suspendue [par des negociations, & en souffrant peutestre quelques insultes des barbares,] pour n'avoir pas l'une & l'autre guerre en mesme temps. Mais quand L. Verus fut revenu de Syrie, M. Aurele en parla au peuple & au Senat, témoignant qu'il estoit necessaire que les deux Em-
L.Ver.p.39.a. pereurs y allassent : 'ce qu'il souhaitoit parcequ'il n'osoit ni y envoyer Lucius tout seul, [le jugeant incapable d'y réussir,] ni le laisser seul à Rome, où il ne faisoit que se deshonorer de plus
M.Aur.v.p.28. a. b. en plus par ses excés. 'La nouvelle de cette guerre causa un tres grand effroi dans Rome, déja assez tourmentée par la famine. M. Aurele fit toutes sortes de sacrifices & de ceremonies Romaines & étrangeres, comme si [ces sacrileges] eussent pu luy rendre Dieu favorable : & cela l'obligea mesme à differer [un
Occo, p. 284. peu] son depart. 'Il partit neanmoins [1] des cette année mesme, ou 1.
M.Aur.v p.28. c. au moins avant le 25 fevrier de la suivante, 'avec L. Verus, tous
b L.Ver.p.39.a. deux en habit de guerre, [b] & s'en allerent à Aquilée pour y preparer toutes choses [durant l'hiver, & se mettre en campagne l'été suivant.]

M.Aur.v.p.25. e|Eutr. 'Cette guerre contre les Marcomans, [qui occupa M. Aurele tout le reste de sa vie,] est representée par les historiens com-

1. *Tr. P. XX. Profectio Aug.* Birague ne la met point, & n'en parle point.

me la plus grande dont on ait jamais oui parler : & ils la comparent aux guerres Puniques. 'Tous les barbares voisins de l'Empire depuis les Gaules[1] jusqu'à l'extremité [orientale] de l'Illyrie, qui estoient tous des peuples fort belliqueux, s'estoient unis ensemble contre les Romains, aprés les avoir obligez "par diverses infractions des traitez à leur declarer la guerre. On nomme les Marcomans, les Narisques, les Hermondures, les Quades, les Sueves, les Sarmates, les Victovales, les Roxolans, les Basternes, les Costoboques, les Alains, 'les Vandales, [a] les Jazyges, [b] & plusieurs autres nations [dont les noms nous sont moins connus.] [c] Car il y en avoit qui estant chassez par d'autres barbares plus septentrionaux, vouloient qu'on les receust, [& qu'on leur donnast des terres,] ou se rendre maistres des pays voisins. [d] Ainsi cette conspiration de barbares forma une guerre effroyable : ils prirent & pillerent diverses villes, [saccagerent des provinces, renverserent plusieurs armées.] 'Et ce qui estoit encore plus fascheux pour les Romains, c'est que toutes leurs armées se trouverent ruinées par la peste.

M.Aur.p.31.d. et Aur.V.|Pauf. l.8.p.273.d. — M Aur.v.p.29.d. — a Dio, l. 71. p. 808.d. — b M.Aur.v.p. 31.d.e. — c p.28.c. — d Amm.l.31.p. 445.b.c. — Eutr. — ἐκλιπεῖν ἀπ(?)... (marge)

'Il semble mesme que les Marcomans, les Vandales & d'autres soient demeurez quelque temps maistres de la Pannonie. 'Les Costoboques coururent la Grece, & vinrent jusqu'à Elatée ville celebre de la Phocide en Acaïe. [e] Furius Victorinus Prefet du Pretoire, nommé peutestre aussi Cornelius, fut défait, & tué avec une partie de l'armée. [Nous ne marquons point le temps de tout ceci, parceque nous ne le trouvons point dans les auteurs, qui sont tous extremement embrouillez. Il semble mesme selon leur narration, que L. Verus ne soit point revenu de ce voyage.] 'Et neanmoins les folies qu'il fit en Italie depuis son retour d'Orient,] demandent qu'il y ait passé un temps assez long.] 'Les inscriptions nous apprennent aussi que M. Aurele "quitta Rome en 166 & en 169. [f] D'autres ont cru qu'il n'en estoit point parti qu'en 168 ou 169. [Mais nous ne voyons pas moyen de les suivre.]

M.Aur.v.p.29.d. — Pauf.l.10.p.352.e. — e M.Aur.v.p. 28.d|T.Ant.p. 20.b|n.C.p.69.2.2. — L.Ver.p.38.c. — Occo,p.284.286. — f Vorb.p.407. 1|Pagi,166.§6| 169.§3. — Profectio Aug.

'Les Generaux Romains firent cependant divers exploits, [& "remporterent apparemment des cette année quelque avantage considerable,] 'puisque les deux Empereurs y prirent le titre d'Imperator pour la quatrieme fois. [On peut raporter à ce temps-ci ce que nous lisons d'Avidius Cassius, qui ayant si bien réussi contre les Parthes, pouvoit avoir esté chargé de fai-

L.Ver.v.p.39.a. — Note 10. — Occo,p.284.304.

1. L'epitome de Victor parle ici d'un Roy Marcomar. Mais je ne sçay ce qu'il veut dire Je pense qu'il y a faute.

Cass.v.p 41. c.d.

re la guerre aux Sarmates.]'Comme il estoit campé assez pres du Danube, quelques auxiliaires de son armée sachant que trois mille Sarmates estoient postez sur le bord du fleuve, & faisoient assez mauvaise garde, s'en allerent les attaquer conduits par leurs Centeniers, sans que Cassius ni leurs autres principaux officiers le sceussent, tuerent ces trois mille ennemis, & revinrent chargez de depouilles. Les Centeniers qui les avoient portez à cet exploit, s'imaginoient qu'on les alloit recompenser de leur vigilance & de leur valeur : mais Cassius qui consideroit les dangers où peuvent tomber des troupes qui manquent à la discipline & à l'obeïssance, & qui de son naturel estoit extremement severe, ordonna qu'on prist ces Centeniers, & qu'on les allast crucifier comme des esclaves, quoique cela fust sans exemple parmi les Romains. Cet ordre excita une grande sedition dans l'armée : mais Cassius parut nud [en chemise, &]en caleçon, & commença à crier, « Tirez sur moy si vous estes assez « hardis, & ajoutez ce crime au peu de soin que vous avez de gar- « der la discipline. Cette intrepidité fit peur à tout le monde : chacun demeura dans le silence : & la discipline fut depuis beaucoup mieux observée parmi les Romains. Les barbares commencerent deslors à les redouter, & persuadez [qu'ils aimoient la justice en tout, puisqu'ils] ne vouloient pas mesme vaincre contre l'ordre, ils envoyerent demander"à l'Empereur *ab Antonino.* la paix pour cent ans.

L'AN DE J. C. 167, DE M. AURELE ET L. VERUS 6, 7.

Chr. Al. &c.

'L. Aurelius Verus Aug. III, & Quadratus, Consuls.

M. Aur.v.p.25. a.b|n.C.p.59. 2. c. f.

'Il y avoit en ce temps-ci un Mummius ou [1] Numidius Quadratus neveu d'Antonin. 1.

a v.p.28.c.d.

[a] L'approche des deux Empereurs fit peur aux Allemans qui estoient en armes. Car lorsqu'ils estoient encore à Aquilée, la pluspart des Rois barbares se retirerent [audelà du Danube] avec leurs troupes, & tuerent mesme ceux qui les avoient portez à la guerre. Les Quades qui avoient perdu leur Roy, promettoient de ne point " couronner celui qu'ils avoient creé en *confirmaturos.* sa place, qu'aprés en avoir eu l'agrément des Empereurs.'On trouve dans la suite un Furtius Roy des Quades chassé par eux.

Dio, l. 71.p. 808.c.

M.Aur.v.p.28. d.

'Tout se disposoit donc ainsi à la paix, & la pluspart des barbares deputoient ou aux Empereurs ou aux Generaux Romains pour demander pardon de leur revolte.

d|L.Ver.v.p. 39. a.

'L. Verus qui n'avoit quitté qu'à regret les plaisirs de Rome,

1. ou Ummidius. V. Claude note 18.

vouloit s'en retourner sur cela. Mais M. Aurele persuadé que les barbares feignoient seulement vouloir la paix pour n'estre pas accablez par le grand armement des Romains, voulut s'approcher plus pres d'eux, & aprés avoir demeuré quelque temps à Aquilée, pour y donner ordre à tout, durant que Lucius ne songeoit qu'à se divertir, il passa avec luy les Alpes[qui sont au-delà de cette ville, pourvut à tout ce qui estoit necessaire pour la sureté de l'Illyrie & de l'Italie, & puis s'en revint avec luy à Rome, ou l'y laissa retourner quelque temps avant luy, comme Capitolin le semble dire. [C'est ce que nous croyons de plus probable parmi les obscuritez dont toute cette histoire est couverte.]



ARTICLE XI.

Les Allemans recommencent la guerre : Les deux Empereurs marchent de nouveau : L. Verus meurt à Altino.

L'AN DE J.C. 168, DE M. AURELE ET L. VERUS 7, 8.

NOTE II. *'Apronianus II, " & Paulus II, Consuls.* Cyp.dis.app.p. 98. &c.

[LA paix que M. Aurele avoit faite, comme nous croyons, en 167, avec les barbares de l'Allemagne, ou ne s'estoit faite qu'avec une partie de ces peuples, ou se rompit bientost,]

1. 'puisque nous trouvons que les deux Empereurs prirent[1] cette année le titre d'Imperator pour la cinquieme fois; [ce qui marque une victoire remportée sur des ennemis :] & la chronique d'Eusebe semble mettre sur cette année mesme, que les Romains vainquirent les Allemans, les Marcomans, les Quades, les Sarmates, & les Daces. Occo,p.285. 306.

L'AN DE J. C. 169, DE M. AURELE ET L. VERUS 8, 9.

'Q. Sosius Priscus, & P. Cælius Apollinaris, Consuls. Idat.&c.Nor. ep.consul.p.107.

[La victoire que les Romains avoient remportée en 168, n'arrestant point les barbares de l'Allemagne,] 'M. Aurele partit cette année de Rome, '& s'en alla à Aquilée avec L. Verus, dans le dessein d'y passer l'hiver, & de marcher ensuite ensemble contre les Allemans [au primtemps de l'an 170.] Ils écrivirent d'Aquilée à Galien de les y venir trouver, '& des qu'il y fut arrivé, la peste commença à faire dans la ville de plus grands ravages qu'elle n'y en avoit fait jusqu'alors : de sorte que les Bir.p.221. M.Aur.n.S.p. 86.2.c. p. 87.1.b.

1. Goltzius *p. 80. a*, le met des l'an 167. Mais on voit par luy mesme, *p. 77. d*, aussibien que par Occo, & par Biragne *p. 220. 237*, que c'est une pure faute.

deux Empereurs se resolurent de s'en retourner promtement à Rome, quoique ce fust au milieu de l'hiver, laissant presque tous ceux de leur suite à Aquilée, où la pluspart moururent de la peste ou des incommoditez de la saison.

v.p.28.c|L.Ver.v.p.39.b. 'Les Empereurs estoient arrivez pres d'Altino, tous deux dans le mesme char, lorsque L. Verus fut tout d'un coup attaqué d'une apoplexie. On le descendit du char, on luy tira du sang, & on le mena à Altino, où il vécut encore trois jours

Onu. in fast.p. 231.232. sans parler, & il y mourut ["sur la fin de cette année.] 'Ainsi il n'a regné que neuf ans [non entiers,] comme on le voit mesme Note 12.

M.Aur.n.C.p. 72.2.d|S.p.87.2.b. par son epitaphe, [& n'en a vécu que 39.] 'Marc Aurele conduisit son corps à Rome, [a] & le fit enterrer aupres de L.Cæsar

a L.Ver.p.39.d. son pere dans le mausolée d'Adrien.[Il luy rendit tous les honneurs legitimes, puisqu'il luy "en fit mesme rendre de criminels,] &c.

M.Aur.v.p.28. 29.31.a. 'luy ayant donné le nom de dieu. Il prit grand soin de ses tantes & de ses sœurs, à qui il assigna des pensions. [b] Il donna mes-

b L.Ver.v.p.38.39. me des emplois à ses méchans affranchis, pour les eloigner honnestement, en retenant neanmoins un nommée Eclecte destiné de Dieu pour oster un jour la vie à son fils Commode.

p.36.c|37.b|M.Aur.v.p 28.c|29.a. 'Il supporta toujours avec beaucoup de douceur les defauts de L.Verus, quoiqu'ils luy fussent tres sensibles. Il les cachoit, & les excusoit mesme autant qu'il luy estoit possible, ayant honte

L.Ver.v.p.38.c. de reprendre un frere.'Dans une rejouissance que L. Verus fit aprés son retour d'Orient, M. Aurele ne refusa pas de s'y trouver, pour luy donner l'exemple d'une vie grave & digne d'un prince. Il passa cinq jours avec luy, mais toujours occupé à juger des procés, durant que Lucius ne songeoit qu'à manger, ou à preparer à manger.

d.e. 'Une vie si differente faisoit neanmoins dire dans le monde qu'ils "ne s'accordoient pas fort entre eux: Lucius donnoit d'ail- *simultatem fecisse.*

b. leurs divers sujets de mecontentement à M. Aurele: '& depuis son retour d'Orient il faisoit bien des choses sans le consulter.

M.Aur.v.p.31.a. 'C'est pourquoi on crut que M.Aurele dans un discours qu'il fit au Senat, voulut témoigner qu'il n'estoit pas fasché que la

a|29.b.c. mort de L.Verus le mit en état de faire le bien avec plus de li-

p.29.a|L.Ver.p.39.d|Aur.Vict. berté.'Et comme la medisance n'epargne jamais les princes, on disoit mesme qu'il l'avoit fait mourir ou " par poison, ou par &c.

Dio, l. 71. p. 802.d. la derniere saignée qu'on luy fit dans son apoplexie.'Dion semble en effet n'estre pas eloigné de croire qu'il s'estoit trouvé reduit à prevenir par un moyen [si detestable] les mauvais des-

Philst. soph. 27 p 558.c. seins que Lucius formoit contre luy. 'Car il paroist qu'on le

soupçonnoit

soupçonnoit de vouloir former un parti pour brouiller l'Etat, '& on l'a accusé d'avoir attenté à la vie de M. Aurele. [Tout est croyable de luy ;]'& il meritoit bien de mourir par le poison. Mais c'est un crime, disent les historiens, de croire qu'un prince tel que M. Aurele, à qui la flaterie mesme n'en oseroit egaler aucun autre, ait voulu contribuer à sa mort. 'Il n'y a que des fratricides comme Caracalla,[a] ou des gents portez à toutes sortes de crimes, qui soient capables de le croire. L.Ver.p.39.c. d. Her.l.4.p.545. d. a Aur. Vict.

'D'autres ont pretendu que Lucille femme de L. Verus, & Faustine mere de Lucille, l'avoient empoisonné, ne pouvant souffrir le pouvoir que Fabia sa sœur s'estoit acquis sur son esprit, ou pour d'autres raisons encore plus horribles. L.Ver.p.39.b.c.

ARTICLE XII.

Grands preparatifs de M. Aurele contre les Allemans: Les Lombars vaincus : Vindex défait & tué: M. Aurele remarie Lucille à Pompeien, perd un fils.

L'AN DE JESUS CHRIST 170, DE M. AURELE 9, 10.

NOTE 13. *'M. "Cornelius Cethegus, & C. Erucius Clarus, Consuls.* Idat. & cl Nor. ep.cons.p.108.

'MARC Aurele delivré de l'embaras que luy donnoient les fausses vertus & les veritables vices de L. Verus, parut encore plus grand & plus eminent qu'il n'avoit fait jusques alors.'Il gouverna tous les peuples avec une moderation & une bonté "qui n'est pas croyable. M.Aur.v.p.29. b. c. Eutr. ingenti.

'Il s'appliquoit tout entier en ce temps ci aux preparatifs necessaires pour la guerre des Marcomans,[b] sur lesquels il paroist que ses Lieutenans avoient remporté quelque avantage [des le commencement de cette année,]ce qui luy fit prendre le titre" d'Imperator aprés la mort de L. Verus, & avant le 25 de fevrier qui la suivit : & les medailles faites en ce temps là nous representent déja l'Allemagne vaincue & soumise [1]. M.Aur.v.p.29. c. d ln.S.p.87.2. b. b Bir.p.221. Imp. VI. 1.

[Il y faut peutestre raporter]'ce que nous trouvons dans "un auteur du temps de Justinien, que six mille Allemans Lombars & Obies ayant passé le Danube, la cavalerie de Vindex & l'infanterie de Candide les pousserent si vivement qu'ils furent tous contraints de fuir. Les barbares étonnez d'avoir si mal réussi dans leur premier effort, deputerent à Ælius Bassus Petr.leg.p.24. c. d. Pierre Patrice.

1. si l'on ne dit qu'au lieu de *Tr. P. XXIII.* il faut lire *XXIV.* en une ou deux inscriptions.

gouverneur de la Pannonie, Ballomar Roy des Marcomans, & dix autres ambassadeurs d'autant de nations qui s'estoient liguées ensemble, traiterent avec luy, & se retirerent chez eux.

[Les Romains ne jouirent pas longtemps de leur avantage,] '& M. Vindex qui estoit Prefet [du Pretoire,] fut depuis defait & tué dans un combat par les Marcomans, [soit par ceux mesmes qui avoient démandé la paix, soit par quelque autre partie de la mesme nation.]

Dio, l. 71. p. 803. b.

'Lucien assure que lorsque M. Aurele faisoit la guerre aux Marcomans & aux Quades, l'imposteur Alexandre dont nous avons déja parlé, predit par un de ses oracles la victoire, le triomphe, & la paix, pourvu que les Romains jettassent deux lions dans le Danube avec certaines ceremonies qu'il marquoit. On fit tout ce qu'il disoit: & cependant aussitost aprés, les Romains perdirent en un seul combat pres de 20 mille hommes: ce qui donna un tel avantage aux barbares, 'qu'ils coururent jusques en Italie, firent d'étranges maux aux Romains, a& furent mesme sur le point de prendre Aquilée.

Luci. pseud. p. 493. b. c.

Dio, l. 71. p. 802. c.

a Luci, pseud. 493. c.

'M. Aurele fit donc de grands preparatifs pour une guerre si importante. Comme la peste qui duroit encore, [avoit beaucoup diminué les troupes,] il fit enroler les esclaves, comme on avoit fait du temps d'Annibal, les gladiateurs, les bandis mesmes de la Dalmacie & de la Dardanie," & les archers destinez à les poursuivre. 'Il trouva aussi des Allemans qui pour de l'argent voulurent bien faire la guerre à leur nation. 'Cependant l'epargne estant epuisée par tant de depenses, & luy ne pouvant se resoudre à mettre sur le peuple de nouveaux imposts, il fit exposer en vente durant deux mois tous les plus riches meubles de la Couronne, les statues & les tableaux de prix, mesme les habits de soie de sa femme, & un grand nombre de perles dont Adrien avoit fait un thresor particulier. Par ce moyen il eut assez d'argent 'pour faire cette année au peuple une largesse extraordinaire, 'pour soutenir durant [cinq années] la guerre des Marcomans, & pour racheter ensuite une partie de ce qu'il avoit vendu.

M. Aur. v. p. 31. c.

" Diocmites.

d.

d|29. d. et Vict. epit|Eutr.

Bir. p. 121.

M. Aur. v. p. 29. c.

'Estant pres de partir, il remaria sa fille Lucille veuve de L. Verus, avant mesme que son deuil fust achevé, à Claudius Pompeianus originaire d'Antioche, & qui n'avoit pas une grande noblesse, estant fils d'un simple Chevalier Romain. 'Mais M. Aurele choisissoit pour gendres ceux du Senat qui avoient le plus de merite, de sagesse & de probité, & non les plus nobles

p. 31. b.

Her. l. 1. p. 464. c.

& les plus riches. [Nous connoissons moins les qualitez] 'd'Antistius Burrhus & de Petronius Mamertinus, qui furent aussi de ses gendres. [Mais l'histoire parle avantageusement de Pompeien : & c'est luy sans doute] 'à qui Julien l'apostat dit que M. Aurele auroit dû laisser l'Empire, comme estant tres capable de le gouverner, plutost qu'à son fils. [Nous verrons qu'il servit fort bien dans la guerre des Marcomans.] 'Cependant ni Lucille ni Faustine sa mere ne furent point contentes de ce mariage. Lucille conserva le titre d'Auguste 'avec le feu & les autres marques de cette supreme dignité. Com.v.p.48.c. c|Pagi,180.§4. Juli.cæs.p.13. M.Aur.v.p.31. b. Her.l.1.p.472. c. d.

'Pompeien vivoit encore du temps de Commode & de Severe, mais toujours retiré à la campagne sous pretexte de son age & de ses incommoditez, & en effet pour ne pas voir les crimes de Commode, [& ne pas donner d'ombrage à Severe.] On ne le vit à Rome que sous Pertinax, qui le fit asseoir auprés de luy sur son throne dans le Senat. Dio,l.73.p.831. c.

'M. Aurele perdit cette année à Palestrine où il estoit allé passer quelque temps, [Annius] Verus Cesar son fils agé de sept ans, les medecins luy ayant ouvert mal à propos une tumeur sous l'oreille. Il les consola luy mesme, & ne voulut point qu'on fist un deuil public de cette mort, parcequ'on celebroit alors des jeux en l'honneur de Jupiter; ce qu'on croit devoir s'entendre des jeux Capitolins qui se celebrerent cette année. M Aur v.p.31. b.c|n.C.p.731.



ARTICLE XIII.

Divers evenemens de la guerre de M. Aurele en Allemagne.

'MARC Aurele partit ensuite avant le 7 mars de l'année suivante [pour aller en Allemagne,] 'où il passa bien du temps sans revenir en Italie.[a] Il souhaitoit extremement d'y mener avec luy Galien, qui passoit alors pour un veritable medecin; & il l'avoit fait venir exprés l'année precedente de [Pergame] sa patrie à Aquilée. Cependant Galien l'ayant prié de le laisser à Rome, [où il estoit venu d'Aquilée,] ce prince plein de bonté, d'humanité, & de douceur, le luy accorda. 'Il y laissa aussi son fils Commode sous la garde de Pitholaüs son Chambellan, à qui il recommanda de se servir de Galien si son fils tomboit malade: '& Pitholaüs veilloit sur la santé de cet enfant avec un soin qui alloit jusques au scrupule. Commode fut malade durant l'absence de son pere : '& il paroist que c'estoit hors de Rome, mais assez pres. Bir p.222. Dio,l.71.p.811. d. a Gal.prog.p. 459.a|libr.p. 362.363. p.459.b.c|363. a. prog.p.461.b. a.

[On sçait peu l'ordre & le detail de ce qui se passa en Allemagne :]'mais on sçait que M. Aurele y demeura plus longtemps que ni luy ni les autres ne l'avoient cru ; [parce] a qu'il aimoit mieux surmonter les ennemis par la prudence que par la force.'Il ne les vainquit qu'avec beaucoup de travail & de"conduite, b avec un grand courage, & un bonheur extraordinaire. c Les soldats[à son imitation] s'animoient les uns les autres, & tant les Prefets du Pretoire que les autres Generaux [s'acquiterent fort bien de leur devoir.] 'Il delivra la Pannonie de l'esclavage où elle estoit,"en enchassant les Marcomans, les Sarmates, les Vandales, & les Quades,'& rendit à ceux du pays ce qu'il put retirer des mains des barbares. Capitolin dit qu'il poursuivit les Marcomans jusqu'au Danube, & qu'il les defit dans le passage de ce fleuve.'Dion raporte la mesme chose des Jazyges, & décrit fort au long la" victoire que les Romains remporterent contre eux sur les glaces, aprés en avoir gagné une autre sur la terre.'On trouva quelquefois des femmes Allemandes armées entre les morts.'Un soldat qui estoit en garde durant la nuit sur le bord du Danube entendant crier de l'autre costé quelques soldats pris par les barbares, traversa tout armé le fleuve à la nage, delivra ses compagnons,'& s'en revint à son poste.

p.459.a.b|libr. p.363.a. a Arist.or.9.p. 117. M.Aur.v.p.31. c|Eutr. b M.Aur.v.p. 29.c. c p.31.c. p.29.d|Eutr. M.Aur.v.p.31. d. Dio, l. 71. p. 804.805. p.805 a. e.

moderatione. extinctis. &c.

'Les Astinges [peuples inconnus] vinrent dans la Dace offrir leur secours aux Romains, si on leur vouloit donner des terres & de l'argent. On leur refusa l'un & l'autre, & cela ne les empescha pas de promettre d'aller combatre les Costoboques, laissant leurs femmes & leurs enfans en la garde de Clement, [qui pouvoit estre le gouverneur de la Dace.]Ils vainquirent les Costoboques,& se rendirent maistres de leur pays. Mais[quand on leur eut rendu leurs femmes & leurs enfans,]ils commencerent eux mesmes à courir la Dace. Bientost aprés ils furent surpris & vaincus par les Dancriges, qui craignoient, dit Dion, que Clement pour se delivrer des courses des Astinges, ne les envoyast contre eux. Ainsi les Astinges furent contraints de recourir à M. Aurele, & de le supplier de leur donner des terres & de l'argent [comme à ses soldats.]Il le leur promit quand ils auroient fait quelque exploit contre ses ennemis:& ils n'y manquerent pas.'Un auteur dit qu'ils vinrent au secours de M. Aurele, aussibien que les Lacringes, [qui sont apparemment les mesmes que les Dancriges, de Dion]'Capitolin parle aussi des Lacringes. [Ils sont peu connus d'ailleurs.]

p. 807. 808. Pet.l.g.p.14.c. M.Aur.n.8.p. 32.a.d,e.

'Les Cotins promirent aussi de combatre les Marcomans sous la conduite de Tarruntius Paternus secretaire de M. Aurele. Mais au lieu de s'acquiter de leur promesse, ils maltraiterent extremement Paternus. Ils en furent depuis bien punis. [Ce Paternus fut Prefet du Pretoire sous Commode.] Dio, l. 71. p. 808. a.

'Au milieu d'une si grande guerre, ni la complaisance ni la crainte ne firent jamais rien faire à M. Aurele contre son devoir. p. 813. b. 'On remarque qu'aprés un combat fort rude & une illustre victoire, les soldats voulant qu'il leur fist quelque largesse, il le leur refusa, en leur disant qu'il ne leur pouvoit rien donner d'extraordinaire, qu'il ne le tirast du sang de leurs peres & de leurs proches; [& qu'il ne craignoit pas leurs mutineries,] parceque c'est Dieu seul qui est le maistre des Empires. a. 'Lorsque les occupations de la guerre luy donnoient quelque loisir, il l'employoit à vider les procés, donnant à chaque affaire autant de temps & autant d'application que s'il n'en eust eu aucune autre. p. 804. a.

'Pompeien à qui il avoit donné le commandement de quelques troupes, voulut y avoir pour associé Pertinax, quoique M. Aurele luy eust osté un emploi qu'il avoit dans la Dace, sur quelques mauvais raports. Pertinax réussit fort bien dans cette commission, ce qui porta M. Aurele à le faire Senateur: & comme il eut ensuite decouvert le mensonge & la cabale de ceux qui l'avoient mal mis dans son esprit, "il luy donna les honneurs de la Preture, comme pour reparer le tort qu'il luy avoit fait, & l'envoya commander dans la Rhecie & la Norique, dont il chassa les ennemis; 'de sorte que pour reconnoistre son merite M. Aurele l'eleva enfin au Consulat, malgré les murmures de ceux qui ne consideroient que la bassesse extreme de sa naissance. p. 802. c|Pert. v. p 54. b. *Pratorium fuit.* Dio, l. 71. p. 810. c|Pert. v. p. 54. c.

'On marque que dans cette premiere expedition contre les Marcomans, M. Aurele fit durant trois ans sa residence [ordinaire] à Carnunte, 'ville celebre de la haute Pannonie sur le Danube. On croit que c'est aujourd'hui le bourg de Ste Perronel dans l'Autriche. 'Nous verrons qu'il tint aussi quelquefois sa cour à Sirmich. Eus|Hier. chr. Baudr. p. 165. 1. Phil|t. so|h. 27. p. 558. d.





ARTICLE XIV.

Revolte des Bucoles appaisée par Cassius : Troubles en Espagne & dans les Gaules : Bonté de M. Aurele pour Herode.

Dio,l.71.p.803.c. 'DION semble mettre la revolte des Bucoles en Egypte, dans le temps que M. Aurele estoit occupé à la guerre d'Allemagne. M.Aur.v.p.31.b. 'Capitolin en parle entre les evenemens de l'an 170. a a.C.p.73.1 b. ªLes Bucoles estoient certains quartiers de l'Egypte, [nommez apparemment ainsi parcequ'on y nourrissoit beaucoup de bœufs.] Hier.v.Hil.p.251.b. 'Les habitans [à qui on donne le nom de Bucoles ou Bucoliques] en estoient tous barbares & sauvages; & il n'y avoit encore aucun Chrétien parmi eux à la fin du quatrieme siecle. M.Aur.v.p.31.b|32.c|Dio,l.71.p.803.c.d. [On pouvoit y avoir mis quelque garnison.]'Car Capitolin attribue la revolte aux soldats de ce quartier: mais on voit que tout le peuple y prit part, soulevé par un de leurs prestres, & par un Isidore homme de cœur & d'execution. Ils tuerent d'abord un Centenir Romain, s'estant deguisez en femmes pour le tromper: & beaucoup d'autres Egyptiens s'estant joints à eux, ils défirent les troupes Romaines qui estoient en Egypte, firent de grands desordres, & estoient prests mesme de prendre Alexandrie, si Cassius que M. Aurele avoit fait gouverneur de Syrie, n'eust receu ordre de marcher contre eux. Il n'osa leur donner bataille, redoutant leur nombre & leur courage desesperé. Mais ayant trouvé moyen de mettre la division parmi eux, il les obligea de se soumettre.

Cass.v.p.42.c. 'On marque que Cassius ayant rétabli la discipline militaire par sa severité, fit de grands exploits non seulement dans l'Egypte, [comme nous venons de voir,] mais aussi dans l'Armenie & dans l'Arabie, [ce que l'histoire n'eclaircit point.] Dio,l.71.p.812.a. 'Il paroist neanmoins que cette guerre d'Arabie fut considerable : [mais il semble qu'il la faudroit mettre dans le mesme temps que celle des Parthes,] puisqu'elles se firent l'une & l'autre par les mesmes troupes qui furent depuis employées dans celle des Marcomans.

M.Aur.v.p.31.b. 'Capitolin joint à la revolte des Bucoles de grands ravages que les Maures firent presque dans toute l'Espagne: mais ils en furent chassez par les Gouverneurs. p. 32. a. [Je pense que ce sont] 'ces troubles de la Lusitanie que Capitolin dit avoir esté bientost appaisez. Sev v.p.64.d. 'Severe qui fut depuis Empereur, estoit Questeur dans

la Betique lorsqu'elle fut ravagée par les Maures.

'On marque encore vers ce temps-ci quelque remuement dans la Franche-Comté, qui fut arresté" par l'autorité de M. Aurele. M.Aur.v.p.32. a. censura.

L'AN DE JESUS CHRIST 171, DE M. AURELE 10, 11.

'Severus, & Herennianus, Consuls. Idat. &c.

'On croit que le premier est Septimius Severus deux fois Consul, oncle paternel ou au moins parent de l'Empereur Severe, à qui il obtint de M. Aurele la qualité de Senateur; a & que le second est L. Alfidus Herennianus[1] Consul dont on trouve une inscription. Onu. in fast.p. 232 b|Sev.v p. 64.b.c. a Nor ep.cons. p. 108. 105.

'Marc Aurele fit sous ces Consuls une solennité pour [la fin de]la dixieme année de son regne. Bir. p. 222.

'Durant qu'il estoit dans la Pannonie, où sa residence ordinaire estoit [alors] à Sirmich, b il arriva un grand differend entre Herode Atticus,"& la ville d'Athenes appuyée par les deux Quintiles dont nous avons parlé autrepart, fort aimez de l'Empereur, & qui gouvernoient alors la Grece. On croyoit d'ailleurs que M. Aurele avoit quelque raison de ne pas aimer Herode, & il estoit porté naturellement à favoriser les peuples. Philst soph.27. p. 558. d. b a.b.c. V. Antonin § 10.

'Aussi il receut fort bien Demostrate que les Atheniens luy avoient deputé, & prit soin luy mesme qu'il eust tout ce qu'il luy falloit. L'Imperatrice Faustine prenoit aussi leur parti, & une petite fille de trois ans qu'elle avoit alors avec elle, en caressant son pere, se jettoit à ses genoux, & le prioit en begayant de conserver la ville d'Athenes.'Outre cela le tonnerre tomba sur le lieu où logeoit Herode, & tua deux petites filles d'Alcimedon son affranchi, qu'il avoit elevées, & qu'il aimoit extremement. d. p. 559. a.b.

'Toutes ces choses ayant mis Herode comme en fureur; lorsque le jour où l'affaire se devoit traiter devant l'Empereur fut arrivé, il ne dit rien de ce qu'on pouvoit attendre du plus eloquent homme de la Grece, mais se mit à declamer avec emportement contre l'Empereur mesme sans rien deguiser, jusqu'à luy reprocher qu'il l'abandonnoit à une femme & à un enfant de trois ans: & comme Bassée Prefet du Pretoire luy dit que sa maniere d'agir pourroit bien le faire condanner à la mort, il luy répondit, « Un homme agé comme je suis n'a guere « à craindre; & puis s'en alla brusquement. b.c.

'M. Aurele ecouta tout cela sans témoigner par le moindre d.

1. Consulis Fabrateni Novani. Celà ne marque t-il point un Consul de quelque colonie?

geste qu'il en eust aucune peine. Et quand Herode s'en fut allé, il dit seulement aux avocats des Atheniens, Vous pouvez « dire vos raisons, sans vous mettre en peine si Herode ne le veut « pas.'Il les ecouta [sans rien dire,] mais non pas sans verser des « larmes lorsqu'ils parlerent des moyens par lesquels ils pretendoient qu'Herode & ses affranchis opprimoient le peuple. Cependant on pretend qu'il ne prononça rien contre Herode, mais seulement contre ses affranchis, lesquels il ne condanna qu'à une peine tres douce : & il en exemta mesme Alcimedon, le trouvant assez puni par la mort de ses deux enfans.'Depuis cela Herode luy ayant écrit comme pour se plaindre de ce qu'il ne luy écrivoit plus, au lieu qu'il avoit accoutumé de le faire tres souvent, il luy fit une réponse fort ample, & pleine d'amitié, & luy fit mesme des excuses de ce qu'il s'estoit vu obligé de condanner des personnes qui estoient à luy. [Certes il y aura bien des Chrétiens que cette douceur d'un payen & d'un Empereur condannera au dernier jour.]

p. 560. a. b.

p. 561.

'Bassée Prefet du Pretoire dont nous venons de parler, est nommé M. Rufus Basæus par Dion, qui remarque que c'estoit un simple paysan, qui avoit vécu longtemps dans la pauvreté, & qui ensuite s'estoit mis dans les armes par contrainte, " pour &c. eviter ce semble la punition de quelque faute qu'il avoit faite. Aussi il n'avoit aucune connoissance des lettres, & il parloit si mal qu'on pouvoit à peine l'entendre. Mais du reste c'estoit un homme de merite.

Dio, l. 71. p. 803. c|Val. p. 717.

L'AN DE JESUS CHRIST 172, DE M. AURELE 11, 12.

'Maximus, & Orfitus, Consuls.

Idat. &c.

'On raporte à cette année & à la suivante un grand nombre de medailles qui parlent des victoires de M. Aurele sur les Allemans, ou mesme de la conqueste de l'Allemagne, & plusieurs luy attribuent le titre de Germanique,'qui fut en effet donné à Commode son fils le 15 octobre de cette année.'Il semble neanmoins que M. Aurele n'ait pris luy mesme ce titre qu'en l'an 175.'Il est certain qu'il ne prit celui d'Imperator pour la settieme fois qu'en l'an 174.

Bir. p. 223. 224.

Com. v p. 50. c.

Bir. p. 225.

p. 224.

L'AN DE JESUS CHRIST 173, DE M. AURELE 12, 13.

'M. Aurelius Severus II, & T. Claudius Pompeianus, Consuls.

Casd. &c|Nor. ep. conf. p. 109.

[a]Onuphre ne trouve point de difficulté à croire que le second est Claudius Pompeianus gendre de M. Aurele,[b]qui le fit deux fois Consul.[c]Mais il est clair par M. Aurele mesme, qu'il ne fut point fait Consul qu'aprés la mort de Cassius arrivée en l'an 175.

a Onu. in fast. p. 232. d.
b M. Aur. v. p. 31. b.
c Cass. v. p. 44. c|Nor. ep. conf. p. 110.

ART. XV.

ARTICLE XV.

M. Aurele enfermé par les Quades, est sauvé par une pluie miraculeuse.

L'AN DE JESUS CHRIST 174, DE M. AURELE 13, 14.

'Gallus, & Flaccus, Consuls. Idat. &c.

'IL y avoit déja bien des années que M. Aurele combatoit les Allemans, & par ses Lieutenans, & par luy mesme, sans pouvoir les dompter: '& il se vit mesme en danger d'estre vaincu par eux dans une occasion " où il estoit en personne, s'il n'eust esté sauvé par un evenement tout extraordinaire, ou plutost par une faveur toute particuliere de Dieu, comme les payens mesmes le reconnoissent. 'Cela arriva certainement cette année, [durant les chaleurs de l'été,] [a] & apparemment " audelà du Danube, [b] dans le pays des Quades, [c] à qui M. Aurele faisoit alors la guerre, [d] & " pres la riviere de Gran, [e] qui tombant des montagnes de la Hongrie septentrionale dans le Danube, donne aujourd'hui son nom à l'ancienne ville de Strigonie placée vis à vis de son embouchure.

Euf. chr. — Dio, l. 71. p. 805. b. — Note 14. — Onu in fast. p. 232. e. f. — Germanicam sitim. — a Tert. ap. c. 5. p. 6. d. — V. la note 14. — b Euf. chr. — Oros. l. 7. c. 15. p. 213. 1. c. — c Dio, l. 71. p. 805. b. — d M. Ant. l. 1. c. 14. p. 23. — e Baud. g. p. 332.

[f] Dieu qui vouloit relever la gloire du nom Chrétien, permit [g] que ce prince se laissast enfermer [en cet endroit] par les ennemis dans un lieu desavantageux, & où on ne trouvoit point d'eau. Les Romains se serrant les uns contre les autres, se défendoient fort bien contre les escarmouches des ennemis: de sorte que ceux ci cesserent bientost de les attaquer. Mais comme ils avoient de beaucoup l'avantage du nombre, ils se saisirent de tous les passages, & osterent aux Romains tous les moyens d'avoir de l'eau; esperant de surmonter par la chaleur & par la soif, ceux qu'ils ne pouvoient vaincre par les armes.

f Nyss de Quad. 2. t. 3. p. 505. b. — g Dio, l. 71. p. 805. b.

'Les Romains se trouverent alors dans une étrange extrémité, estant accablez de travaux & de blessures, abatus par le chaud & par la soif, sans pouvoir ni avancer, ni combatre, contraints de demeurer sous les armes, exposez à toutes les ardeurs du soleil; lorsque tout d'un coup on vit les nuées s'assembler de toutes parts, & la pluie tomber en abondance, par une protection particuliere de Dieu. 'Des qu'il commença à pleuvoir, les soldats se mirent à lever la teste, & à recevoir l'eau dans leurs bouches, & puis à tendre leurs boucliers & leurs casques, pour pouvoir boire plus aisément, & abruver aussi leurs chevaux.

b. — p. 806. c.

a 'Les barbares vinrent sur cela les attaquer, de sorte que les Romains estoient obligez de boire & de combatre en mesme temps: car ils estoient tellement alterez, qu'il y en eut qui estant blessez buvoient leur propre sang avec l'eau qu'ils avoient receue dans leurs casques: Et comme ils songeoient plutost à éteindre leur soif qu'à repousser les Allemans, ils eussent sans doute receu un grand echec, s'ils n'eussent esté secourus par une grosse gresle, '& par quantité de foudres qui tomboient sur leurs ennemis. Ainsi on voyoit en un mesme lieu l'eau & le feu descendre du ciel, pour rafraichir & desalterer les uns, & pour bruler & faire mourir les autres. Car le feu ne tomboit point sur les Romains, ou s'éteignoit aussitost; & la pluie qui tomboit sur les barbares n'éteignoit point les flammes qui les devoroient: elle les augmentoit au contraire comme si c'eust esté de l'huile & non de l'eau. Ainsi ils cherchoient de l'eau au milieu de cette pluie, & estoient contraints ou de se blesser eux mesmes pour eteindre le feu par leur sang, 'ou de se jetter entre les bras des Romains, où ils trouvoient leur salut par la bonté de M. Aurele qui leur faisoit donner la vie.

[Voilà de quelle maniere Dion décrit les particularitez de cette histoire si memorable,] 'celebrée par S. Apollinaire, par Tertullien, par, Eusebe, par Julie Capitolin, par Themistius dans un discours à Theodose, par S. Jerome, par S. Gregoire de Nysse, par Claudien, par la chronique d'Alexandrie qui copie Eusebe, sans parler de ceux qui les ont suivis. [a] Baronius en raporte une image qui se trouve, dit-il, à Rome dans la celebre colonne d'Antonin, avec les autres exploits que fit M. Aurele dans la guerre des Marcomans: [b] & Themistius en cite une autre qu'il avoit vue sur le mesme miracle.

Eus. l. 5. c. 5. p. 169 | Tert. ap. c. 5. p. 6. d | ad Sca. c. 4. p. 87. d | M. Aur. v. p. 32. d | Themi. p. 191. b | Hier. chr | Nys. de Quad. 2. t. 3. p. 505. 506 | Claud. cons. H. 6. p. 183.
a Bar. 176. §24.
b Themi. or. 15. p. 191. b.



ARTICLE XVI.

Que la pluie qui sauva M. Aurele a esté obtenue par les Chrétiens.

'Les payens & les Chrétiens ont donc egalement reconnu la verité de ce prodige, mais les payens n'en ont pas voulu decouvrir la cause. 'Dion la raporte à un magicien d'Egypte nommé Arnuphis, qui estoit à la suite de l'Empereur; [c] d'autres à un Julien originaire de Caldée, qui estoit aussi magicien, & qu'on fait auteur de divers livres de magie, de mesme que son pere qui se nommoit aussi Julien: '& divers auteurs mettent

Eus. l. 5. c. 5. p. 169. c.
Dio, l. 71. p. 805. d; Suid. α. p. 439. e.
c Suid. α. p. 439. d | ι. p. 1247. a. b.
Porph. v. c. 91. p. 80.

un Julien entre les plus celebres magiciens. [Capitolin, Themistius, & Claudien, dans les endroits que nous en avons citez, l'attribuent à l'Empereur mesme,]'que Themistius par une seconde faute appelle Antonin le *Bon*.'Dans la colonne des Antonins, les payens en donnent la gloire à leur Jupiter pluvieux & foudroyant,'comme ils avoient accoutumé de faire toutes les fois que les serviteurs du vray Dieu avoient obtenu de luy de la pluie par leurs genuflexions & par leurs jeûnes.'[Et neanmoins il faut apparemment raporter à ce grand miracle]'ce que » dit Tertullien, que le peuple [Romain] s'estoit écrié, Graces au » Dieu des dieux qui seul est puissant. Euf.chr.p.224. Bar.176.§24.25. Tert. ad Sc.c.4.p.87.d. d.

'Mais les Chrétiens, qui n'aiment que la verité, n'ont pas voulu la cacher en cette rencontre; & ils nous assurent que Dieu accorda cette faveur à la priere des soldats Chrétiens qui estoient en l'armée Romaine, lesquels la luy demanderent à genoux, selon que nous avons accoutumé de prier, dit Eusebe; '& comme remarque S. Gregoire de Nysse, aprés s'estre separez pour cet effet du reste du corps de l'armée. [a] Le premier de ceux qu'Eusebe allegue sur ce sujet, est S. Apollinaire Evesque d'Hieraple, dont le témoignage est d'autant plus authentique, qu'il vivoit au mesme temps que ce miracle arriva. [Mais il seroit à souhaiter qu'Eusebe nous eust raporté ses propres paroles.] d|Euf.l.5.c.5.p.169.b.c. Nys.de Quad.2.p.505.d. a Euf.l.5.c.5.p.169.c.d.

'Les Chrétiens dont les prieres sauverent l'armée Romaine en cette rencontre, estoient de la legion appellée Melitine,'ou comme dit Xiphilin, de la legion levée ou residente à Melitine [ville celebre de la petite Armenie sur le bord de l'Euphrate; ce qui s'accorde entierement:] 'car les legions prenoient souvent le nom des provinces où elles avoient leurs quartiers. 'Et S. Gregoire de Nysse nous assure que la legion qui obtint cette victoire, logeoit dans une ville voisine de la Cappadoce. Il ajoute qu'elle avoit receu la foy par une vision; [ce qui rend croyable ce que dit Xiphilin,] 'que cette legion n'estoit composée que de Chrétiens. [b] Eusebe & S. Gregoire de Nysse portent à le croire. C'estoit apparemment la douzieme legion, [c] à qui Tite avoit donné la ville de Melitine pour quartier en l'an 70, [d] & qui estoit placée vers l'an 230 dans la Cappadoce, [sous laquelle la petite Armenie pouvoit alors estre comprise.] [e] Et la Notice de l'Empire met encore longtemps aprés la douzieme legion à Melitine.'[f] Elle avoit le surnom de Foudroyante: [g] & S. Apollinaire dit au raport d'Eusebe, que la legion Meli- b. Dio, l.71.p.806.a. Roma.ill.p.57. Nys.de Quad.2.p.505.a. Dio, l.71.p.806.a. b Euf.n.p.92.93|Proc.ædi l.1.c.7.p.18.d. c Jos.bell.l.7.c.4.p.971.c. d Dio, l.55.p.564.b. e Euf.n p.92.1.c. f d|Dio.l.55.p.564.b. g d|Euf.l.5 c.5.p.169.d.

tine receut ce titre de l'Empereur en recompense du miracle dont nous parlons. Dio, l. 71. p. 806. b. 'Xiphilin dit la mesme chose : [a] & Onuphre le confirme, soutenant que jusqu'à M. Aurele on n'a point parlé de la legion Foudroyante. [b] Mais on trouve par une inscription, que la douzieme legion mesme avoit ce surnom des le regne de Trajan: [de sorte que les foudres qu'elle obtint du ciel peuvent le luy avoir confirmé, mais non le luy avoir fait donner.] 'Eusebe remarque comme une chose extraordinaire, que cette legion duroit encore de son temps, [c] & elle produisit alors les quarante Martyrs de Sebaste, si celebres dans l'Eglise.

a Onu. in fast. p. 233. c. b Bar. 176. §19| Eus. chr. n. p. 233. 2. l. 5. c. 5. p. 169. b. c Nys. de Quad. 2. p. 526. a.

[Nous avons differé jusques à present la preuve la plus considerable de ce grand miracle, pour la traiter plus exactement. C'est la lettre que M. Aurele mesme en écrivit au raport de Tertullien, & qui est sans doute la mesme] 'que celle qu'il écrivit au Senat selon Dion sur la victoire. [d] Tertullien nous assure donc que par sa lettre il attribuoit ce prodige à la priere des Chrétiens, [1] quoiqu'il en parlast avec quelque sorte de doute, n'osant peutestre le faire plus positivement, pour ne pas ruiner la superstition payenne : [& c'est apparemment cette maniere de parler, qui donna lieu aux payens d'en attribuer la cause ou à la magie, ou à M. Aurele mesme, comme nous avons vu, ou à leur Jupiter pluvieux.

Dio, l. 71. p. 806. c. d Tert. ap. c. 5. p. 6. d.

M. Aurele fit assez voir neanmoins par sa lettre quelle estoit sa croyance propre.] Car quoiqu'il n'exemtast pas ouvertement les Chrétiens de la peine que les loix leur imposoient, il le fit neanmoins d'une autre maniere, en condannant tres rigoureusement leurs accusateurs; 'c'est à dire, comme l'explique Eusebe, en les condannant à la mort. [Que si quelqu'un a peine à croire que dans une mesme affaire, on ait pu ordonner de faire mourir & l'accusateur & l'accusé, il pourra bien montrer que cette loy est injuste & extravagante, mais il ne montrera pas qu'elle n'ait point esté faite lorsqu'il la verra pratiquée peu de temps aprés à l'égard de "S. Apollone: & l'on voit clairement par l'histoire des Martyrs de Lion, que jamais M. Aurele n'a exemté les Chrétiens de la mort, lorsqu'ils estoient mis en justice. Ainsi ce qu'il a ajouté à la loy de Trajan, c'est que celui-ci ayant seulement ordonné qu'on n'accuseroit point les Chrétiens, M. Aurele le défendit sur peine de la vie.

Eus. l. 5. c. 5. p. 170. a.

V. son titre.

De la maniere dont Tertullien parle de la lettre de M. Aurele, en la citant hautement contre les payens, il n'y a pas lieu

1. *Christianorum fortè militum precationibus impetrato imbri.*

de douter qu'il ne l'ait vue, & que ce qu'il en raporte ne doive passer pour tres authentique.]'Eusebe la cite de Tertullien, p. 169. d.
& n'en parle dans sa chronique que comme d'une chose qui se disoit. Mais S. Jerome en traduisant cet endroit, dit positivement "qu'on l'avoit encore alors.'Orose & Xiphilin témoignent seulement qu'on croyoit l'avoir de leur temps, sans dire qu'ils l'eussent vue. [Nous en avons une aujourd'hui sur ce sujet: mais il est difficile de croire qu'elle soit legitime,"comme on le verra en son lieu.]

extant. Oros l.7.c.15.p. 213.1.c.d|Dio,p. 806. b.
NOTE 15.

'Cette grande victoire fit proclamer M. Aurele Imperator pour la settieme fois par ses soldats. Il n'avoit point accoutumé de prendre ce titre qu'aprés un arrest du Senat. Mais pour cette fois il crut ne devoir pas refuser un honneur qui sembloit que Dieu mesme luy presentast.'Il le prit en l'année 174, selon les inscriptions: ce qui nous assure encore plus que la chronique d'Eusebe, que c'est celle où il faut mettre cet evenement si memorable.'Il prit aussi fort peu aprés le surnom de Germanique, à cause des victoires qu'il avoit remportées sur les Germains ou Allemans, & en le prenant il quitta ceux de Parthique[& d'Armeniaque[qu'il avoit pris depuis la guerre de L. Verus contre les Parthes.

Dio. l. 71. p. 806. c. | Occo,p.224| Goltz.p.78.a| Onu.p.232.f. | Goltz.p.78.b| M.Aur.v.p.27. c.



ARTICLE XVII.

NOTE 16. *M. Aurele" traite avec divers peuples d'Allemagne.*

L'AN DE JESUS CHRIST 175, DE M. AURELE 14, 15.

'Piso, & Julianus, Consuls. Idat.&c|Com. v.p. 50. c.

[LA chronique d'Alexandrie seule met Orfitus III. & Rufus.]'Suidas parle d'un Julien Consul sous Marc Aurele. Suid.d.p.640.d.
'M. Aurele avoit perdu beaucoup de monde & de personnes de qualité dans la guerre d'Allemagne, [& autant ce semble par la peste que par la guerre.]C'est pourquoi ses amis se pressoient souvent de revenir à Rome: mais il ne voulut point quitter l'Allemagne que toutes les guerres n'y eussent esté terminées.'Il souhaitoit beaucoup de faire une province du pays des Marcomans, & une autre de celui des Sarmates, [moins sans doute par vanité que]'parcequ'il voyoit l'infidelité de ces peuples qui luy avoient souvent manqué de parole; ce qui le faisoit resoudre à les exterminer entierement:'& on croit qu'il fust

M.Aur.v.p.32. d. | d. | Dio.l.71.p.808. b|809. | M.Aur.v.p.32. d.

venu à bout de ce dessein sans la revolte de Cassius [dont nous allons bientost voir l'histoire.

Dio, l. 71. p. 810.a.b. 'Il avoit mis 20 mille hommes dans le pays des Quades & des Marcomans en des lieux commodes & bien fortifiez: & ces troupes [courant partout,] empeschoient ces peuples de labourer, & de mener leurs troupeaux aux champs, faisoient des prisonniers, & leur ostoient toute sorte de liberté, & de commerce. Les Quades s'en trouverent si fort incommodez, qu'ils resolurent d'abandonner leur pays, & de se retirer tous dans les terres des Semnons. Mais M. Aurele l'ayant sceu, leur coupa le chemin, parcequ'il ne desiroit pas d'avoir leur pays, mais de les punir, & ce fut particulierement ce qui reduisit ces deux nations à luy envoyer des deputez, [& à se soumetttre à un accord.]

p. 807.a. 'Aprés la victoire miraculeuse qu'il avoit obtenue contre les Quades, nous trouvons dans Dion que quantité de peuples d'Allemagne luy envoyoient des deputez, les uns pour luy demander la paix, les autres pour faire mesme alliance avec luy. b|Pet.leg.p.24.d. 'Les Quades furent du nombre des premiers, luy ramenerent tous les transfuges avec treize mille prisonniers, & promirent de rendre tous les autres qu'ils pouvoient avoir encore. Ainsi ils obtinrent la paix, mais non le pouvoir de trafiquer sur les terres de l'Empire, 'ni d'habiter à deux lieues pres du Danube.

Dio, l. 71. p. 808.d|809.a. a p.808.b.c. a Ce traité ne dura guere : car les Quades au lieu "d'executer ce qu'ils avoient promis, assisterent les Jazyges & les Marcomans qui estoient encore en armes. Ils chasserent aussi leur Roy Furtius, & mirent en sa place un Ariogese de leur autorité propre. C'est pourquoi M. Aurele ne voulut point confirmer leur nouveau Roy, ni continuer la paix avec eux, quoiqu'ils promissent de luy rendre encore cinquante mille prisonniers. Val p.717. 'Il fut mesme si indigné [de l'election] d'Ariogese, qu'il le proscrivit, & promit une somme considerable à ceux qui le luy ameneroient mort ou vif. Cependant Ariogese ayant esté pris depuis, ce prince plein de bonté, mesme pour ses plus grands ennemis, oublia toute sa colere, & se contenta de l'envoyer à Alexandrie. [Ainsi sa prise qui semble ne se devoir mettre qu'aprés la mort de Cassius dont Alexandrie avoit pris le parti, doit estre différente] 'de ces "victoires que les Romains remporterent sur plusieurs barbares, lorsque M. Aurele se preparoit à marcher contre Cassius. [Nous ne trouvons point ce qui arriva depuis des Quades. Il semble neanmoins que la guerre ait continué contre eux jusques aprés la mort de M. Aurele.] l.71 p.812.d. &c. Note 17.

'Les Marcomans domptez par beaucoup de combats, & obligez de demander retraite aux Quades, [a] se soumirent aussi enfin, & obtinrent la paix à condition qu'ils n'habiteroient point "qu'à deux lieues pres du Danube. Dio, p. 808. b | 808 | M. Aur. v. p. 31. c. a Dio, l. 71. p. 808. d.

38 stades.

'Les Jazyges qui d'abord avoient mis en prison Banadaspe appellé leur second Roy, parcequ'il avoit deputé à l'Empereur pour traiter de paix, furent enfin reduits à la luy demander avec instance. Ils le firent une premiere fois sans rien obtenir, parcequ'on ne se fioit pas à leur parole. Enfin Zantique mesme [leur nouveau prince] y vint, dit l'historien, avec tous les principaux de la nation. On les obligea de s'eloigner du Danube encore plus que les Marcomans. Ils rendirent cent mille prisonniers sans ceux qui s'estoient echapez, qui estoient morts, ou qu'ils avoient vendus à d'autres. Outre cela ils fournirent à M. Aurele huit mille hommes de cheval dont il en envoya cinq mille en Angleterre. p. 808. 809.

'On vit par là combien cette nation estoit encore puissante, [combien elle avoit fait de maux aux Romains,] & combien elle estoit encore en état de leur en faire. Aussi M. Aurele n'auroit point accordé la paix aux Jazyges sans la revolte de Cassius, qui l'obligea mesme de leur remettre plusieurs choses ausquelles il les avoit obligez d'abord. Il leur permit aussi de passer par la Dace pour aller trafiquer avec les Roxolans quand "leur prince le leur permettroit. Mais il ne voulut point qu'ils eussent de bateaux à eux [sur le Danube,] [1] ni qu'ils possedassent rien dans les isles de ce fleuve. p. 809. a. b. c.

ὁ ἄρχων ἐπιτρέπῃ.

1.

2. 'Les Bures, [2] les Naristes, & beaucoup d'autres nations deputerent aussi à M. Aurele pour luy demander la paix, ou pour faire alliance avec les Romains, & leur fournir des soldats.'Il accordoit aux uns le droit de bourgeoisie, aux autres une exemption d'imposts, ou pour un certain temps, ou pour toujours; aux autres une certaine quantité de vivres qu'on leur devoit fournir tous les ans.'Il leur donna des terres dans la Dace, dans la Pannonie, dans la Mesie, dans la Germanie, & dans l'Italie mesme,'où il envoya aussi plusieurs des Marcomans qui s'estoient soumis à luy. [b] Mais quelques uns de ces barbares qu'il avoit mis à Ravenne, ayant voulu se rendre maistres de la ville, il retira de l'Italie tous ceux qu'il y avoit envoyez.'On marque qu'il traitoit avec equité les ennemis mesmes qu'il avoit pris. p. 807. a. c | 809. c. d | 810. b. p. 809. d. p. 807. c | M. Aur. v. p. 32. d. M. Aur. v. p. 31. c. b Dio, l. 71. p. 807. c. d. M. Aur. v. p. 31. d.

1. *ou bien*, ni qu'ils entrassent jamais : ἀπέχεσθαι.
2. Ναρισταί. Sont-ils differens des Narisques, peuples assez connus dans l'Allemagne?

Dio,l.71.p.807.a. 'Entre les nations qui vinrent faire alliance avec luy, il y en eut une dont le nom est oublié, conduite par un enfant de douze ans nommé Battaire. Ayant receu de l'argent, elle fut fidele, & arresta un prince voisin nommé Tarbe, qui estoit entré dans la Dace, & menaçoit de faire la guerre si on ne luy donnoit aussi quelque argent.



ARTICLE XVIII.

Cassius gouverneur de Syrie se revolte.

[NOus avons déja parlé plusieurs fois d'Avidius Cassius dans les guerres de l'Orient, de l'Illyrie, & de l'Egypte. On peut voir dans l'historien de sa vie, à qui on donne le nom de Vulcatius Gallicanus, ce qu'on sçait de luy.]

Cass.v.p.40.a. Ijn,S.p.109.1. d|2.b. 'Cet auteur le fait sortir de l'illustre famille des anciens Cassius, & fils ou petit-fils d'un Avidius Severus homme important à l'Etat, & elevé aux premieres dignitez.

v.p.45 b|n.C.p. 86.1.f|Dio, val. n.p.103. 'Cependant luy mesme ne s'attribue rien de commun avec Cassius qui tua Cesar, que le seul nom, & ne dit point qu'il fust de la mesme famille, ce qui fait juger qu'il n'en estoit pas.

Dio,l.71.p. 810.d. 'Dion dit en effet qu'il estoit Syrien originaire [1] de Cyr[ville celebre par Theodoret son Evesque,] & ne luy attribue point de plus grande noblesse que d'avoir esté fils d'un Heliodore, qui par le moyen de sa rhetorique avoit eu assez de bonheur pour devenir Prefet d'Egypte,

Arist.or.26.p. 622.b.c. a Dio,val.n.p. 103. 'lorsque Marc Aurele regnoit avec Antonin. [a] Mr Valois juge que c'est cet Heliodore qui avoit esté secretaire d'Adrien. Quelques uns croient que Cassius avoit aussi le nom de Pudens.

Cass.v.p.41.42. 'Ce qu'on remarque particulierement de luy, c'est"qu'il savoit parfaitement maintenir la discipline dans les troupes: &c.

p. 41. 45. a. 'mais sa severité estoit si grande qu'on pouvoit bien l'appeller une cruauté, selon Vulcatius.

p. 41. a. 'Il nous le represente aussi dans le reste comme meslé de bonnes & de mauvaises qualitez, jusqu'à pouvoir passer pour un second Catilina. [Cependant il n'est pas aisé d'accorder sa cruauté avec]

p 40.c.d. 'ce qu'il cite des lettres de L. Verus & de M. Aurele, qu'il estoit aimé des soldats, [ni les mœurs de Catilina avec]

p. 45. a. b. 'ce que Vulcatius dit luy mesme, que s'il eust regné, c'eust esté un prince clement, bon, utile, excellent.

Dio,l. 71. p. 810. d. 'Dion en fait toujours un tres grand homme, & tres digne de

M. Aur.v.p.33.b| n C.p.77.1.d|S. p.27.1.a. 1. 'Capitolin dit de Cypre. Mais on croit qu'au lieu de *Cyprum* il faut lire *Cyrrhum*, qu'on soutient estre le vray nom de Cyr en Syrie.

de la puissance souveraine, [s'il y eust esté elevé par une voie legitime.]

&c. 'On pretend qu'il avoit toujours"haï la monarchie. L. Verus en écrivit à M. Aurele comme d'un homme qui se preparoit déja à la revolte:'mais ce sage prince luy répondit que sa lettre sentoit plus l'inquietude d'un homme timide, que la magnanimité d'un Empereur, & qu'elle estoit peu digne d'un regne [plein d'equité]comme le leur; qu'il ne pouvoit pas traiter comme coupable un homme qui n'estoit point accusé[dans les formes de la justice,] & surtout un homme de merite & un bon capitaine comme estoit Cassius: & il finit sa lettre par ces belles paroles: Pour mes enfans dont vous voulez procurer la fureté par sa mort, je veux bien qu'ils perissent si Cassius merite mieux qu'eux d'estre aimé, & si sa vie est plus importante que la leur au bien de l'Etat. Caff.v.p.40.b.c. d.c.

[Si ces lettres furent écrites durant que L. Verus estoit en Orient, comme il y a assez d'apparence, il faut admirer combien M. Aurele deferoit peu aux mauvais raports.]'Car il paroit qu'aprés le retour de Verus, Cassius commanda sur le Danube;'ensuite de quoy M. Aurele luy donna le commandement des legions de Syrie, accoutumées"à la mollesse & aux delices de ce pays, afin qu'il y rétablist l'ancienne discipline des Romains.'Dion semble dire que ce fut vers le mesme temps que L. Verus mourut, [en 169.] Mais pour ce qu'on lit dans l'abregé de cet historien, qu'il eut l'intendance de toute l'Asie, [je n'y voy aucune apparence. Dion avoit peutestre mis de tout l'Orient, c'est à dire de la Syrie, & des provinces qui y estoient jointes.] p.41.c. c|42.a. &c. Dio,l.71.p.802; d.c.

'Le mesme auteur pretend que Faustine voyant M. Aurele son mari toujours pres à mourir par la foiblesse de sa santé,[1] & Commode son fils peu en état de se maintenir; jalouse de se conserver le rang qu'elle tenoit comme fille & femme d'Empereur, elle avoit sollicité Cassius de prendre l'Empire des qu'il apprendroit la mort de M. Aurele,[2] luy promettant de l'epouser; qu'en effet il ne se fit proclamer Empereur que sur un bruit qui courut que M. Aurele estoit mort; & que ce bruit s'estant trouvé faux, il s'estoit vu trop engagé pour reculer. 'D'autres veulent qu'il ait fait courir exprés ce bruit pour favoriser sa re- p.810.d.e'Caff.v.p.42.c|43.d.&c. Caff.v.p.42.d|M.Aur.v.p.32.c.

1. Vulcace dit *infantes filios*.

2. 'Cassius avoit encore sa femme: [mais il l'eust aisément repudiée pour epouser Faustine avec l'Empire.] Caff.v.44.d.

volte, tout le monde aimant trop M. Aurele [pour souffrir un autre Empereur,]'comme il feignit aussi que les armées de la Pannonie l'avoient déja declaré Auguste.

Dio, l.71.p. 810. c.

'Il se trouva bientost maistre de tout ce qui est audelà du mont Taurus, & de l'Egypte mesme; [a] Flavius Calvisius qui en estoit Prefet, ayant embrassé son parti. On marque particulierement que les Juifs se declarerent pour luy. [b] Les troupes de la Bithynie estoient prestes à faire la mesme chose, si elles n'eussent esté retenues dans le devoir par Clodius Albinus qui les commandoit alors, [& qui justifia ainsi] 'le jugement avantageux que M. Aurele avoit fait de son merite en luy donnant de l'emploi. C'est celui que Severe fit Cesar pour le tromper. 'Cassius estoit encore favorisé de quelques Rois étrangers:'de sorte qu'il ne songeoit qu'à se rendre maistres par les armes de tout le reste de l'Empire. 'Il "envoya Metien son fils à Alexandrie pour en prendre soin, [afin d'estre plus assuré de cette province importante.] Note 18.

p. 811. a. Cass.v.p.42.d. a Dio, val. p. 718. b Albin.v.p.81. c|83.b. p. 83. a. Dio, val.p.718. l.71.p.811.a. M.Aur.v.p.33. a.



ARTICLE XIX.

M. Aurele se prepare à la guerre contre Cassius, qui est tué par un Centenier.

[MARTIUS]'Verus gouverneur de la Cappadoce, manda la revolte de Cassius à M. Aurele, [c] qui d'abord en fut fort troublé. [d] Il cacha quelque temps cette nouvelle : mais le bruit public l'ayant bientost rendu commune, il la declara luy mesme aux soldats, [e] par un discours tres moderé, s'estant contenté d'y reprocher à Cassius qu'il reconnoissoit bien mal l'amitié qu'il avoit eue pour luy,"& qu'il auroit toujours, comme il esperoit de le montrer par la maniere dont il vouloit le traiter quand il l'auroit reduit à l'obeïssance. [Il y a encore plusieurs autres beaux endroits dans ce discours.]'Il écrivit au Senat les mesmes choses qu'il avoit dites aux soldats. Cassius aussi de son costé ne disoit rien d'injurieux contre M. Aurele;'se contentant de se plaindre de ce que par une bonté excessive, & par trop d'application à l'étude & à sa philosophie, il manquoit de vigilance pour empescher les pilleries des méchans, & de vigueur pour les punir. &c.

M.Aur.n.8.p. 112 c|Dio,l 71. p.811.a. c Dio,p.809.b| 810. c. d p.811.a. e p.811.812. p. 811. d. Cass.v.p.45.b. c.

'Durant que Cassius travailloit à faire revolter l'Orient, M. Aurele taschoit de terminer la guerre du costé de l'Allema-

Dio, l.71.p. 812. d.

gne. Ses troupes y remportoient divers avantages sur les barbares;'& il accordoit aux autres des conditions plus favorables, pour en avoir du secours: ce qu'il oublia neanmoins de mander au Senat, comme il faisoit dans toutes les autres rencontres, tant il estoit occupé de l'affaire de Cassius. p.809.b.

'Commode son fils né le 31 aoust de l'an 161,[a] approchant alors du temps où il devoit prendre la robe virile, [qui estoit ordinairement la fin de la quatorzieme année,]il l'envoya querir à Rome pour la luy donner.'Commode partit pour aller en Allemagne le 19 may de cette année,[b]& y receut la robe à l'extremité de l'Empire le 7 de juillet:[c]ce qui n'empescha pas que M. Aurele ne fit une largesse au peuple Romain à l'occasion de cette ceremonie: & quelques uns croient que c'est la settieme liberalité de ce prince marquée dans une medaille " de cette année. 'Il paroist qu'il manda Commode sur la nouvelle de la revolte de Cassius: [d] de sorte qu'il semble qu'on peut mettre cette revolte au[commencement du]mois d'avril. Com.v.p.45.c. a Dio,l.71.p. 810.d. Com.v.p.50.c| n.S.p.119.2.a. b v.p.46.b|50.c. c M.Aur.v.p. 32.b. Nor.ep.consf.p. 119. Tr.p.XXIX. Imp.VII. Dio, l. 71.p. 810.c. d Nor.ep.consf. p. 120.

'Elle causa du trouble à Rome, parcequ'on craignoit que Cassius n'y vint durant que M. Aurele, qui y estoit aimé de tout le monde, en estoit absent. Le Senat ne laissa pas de le declarer ennemi, & de confisquer ses biens au thresor public. Car M. Aurele ne voulut point les prendre pour luy. Il ne se vengea point non plus de luy " sur ceux qui luy appartenoient, [& qui apparemment estoient à Rome. M.Aur.v.p.32. e|Cass.v.p.42. c. ejus affectus.

Ils se preparoient donc tous deux à une guerre civile, que la puissance de M. Aurele, & la valeur de Cassius auroient pu rendre tres sanglante,]'lorsque Cassius " fut tué par un Centenier nommé Antoine, & par "un autre officier encore moins considerable. Dion qui raporte seul "quelques particularitez de cette mort, ne nous demesle point assez comment tout cela arriva.'Vulcatius avoit promis de nous apprendre comment il avoit esté tué, & où il avoit esté vaincu: [ce qui marque qu'il y eut quelque combat entre luy & les troupes de M. Aurele, commandées apparemment par Martius Verus,]'sur qui M. Aurele faisoit un grand fond pour cette guerre,[e]& qu'il envoya avant luy en Syrie, luy en donnant le gouvernement au lieu de celui de la Cappadoce. Et l'on raporte que Martius ayant trouvé beaucoup de lettres adressées à Cassius, il les brula toutes, en disant qu'il croyoit que M. Aurele en seroit bien aise; mais que s'il le trouvoit mauvais, il aimoit mieux perir seul, que d'en laisser perir beaucoup d'autres.'Il y en avoit neanmoins &c. δι᾽ ἀνέχεσ. &c. Dio,l.71.p.811. c. Cass.v.p.40.c. Dio,l.71.p.812. a. e p. 813. b. a Val.p.718.

qui disoient que ces lettres,[ou d'autres trouvées en quelque autre endroit;] ayant esté apportées à M. Aurele, il les avoit brulées luy mesme, sans vouloir seulement savoir de qui elles estoient, depeur, disoit-il, de haïr quelqu'un, mesme contre sa volonté.'Ammien dit que c'estoit un paquet de lettres que Cassius écrivoit à ceux de sa faction, lequel ayant esté intercepté, fut apporté à M. Aurele en Illyrie, & brulé par son ordre sans estre decacheté.

Amm.l.21.p. 2c2.b.

'L'armée tua aussi le Prefet du Pretoire de Cassius, & Metien son fils qui estoit alors en Egypte.[Mais la punition n'alla pas plus loin à l'égard des Senateurs:] & ce peu mesme ne se fit qu'à l'insceu de M. Aurele, & contre son gré: 'car il eust voulu qu'on n'eust repandu le sang d'aucun Senateur durant son regne. 'Aussi lorsqu'il sceut que Cassius estoit tué, & qu'on luy en apportoit la teste, il ne fit paroistre aucune marque de joie: au contraire il en temoigna de la douleur, & se plaignit d'avoir perdu une occasion de misericorde; parcequ'il eust voulu luy conserver la vie, & ne le punir qu'en luy reprochant son ingratitude. Il ne voulut point voir sa teste, & ordonna qu'on la mist en terre. 'Le regne de Cassius, ou plutost son songe, selon l'expression d'un payen,[conforme à celle de l'Ecriture,]ne fut que de trois mois & six jours. 'Ainsi il peut avoir esté tué au mois de juillet.

Dio,l.71.p.813. a|M.Aur.v p. 3'.a|Cass.v.p. 42.d.
M Aur.v.p.33. d.
a Cass.v.p.43. a Dio,val.p. 717.721.
Dio,l. 71. p. 813. a.
Nor.ep.conf. p. 120.



ARTICLE XX.

Bonté de M. Aurele pour les Senateurs de la famille & du parti de Cassius.

Dio,val.p.717.

'MARC Aurele ne voulut ni faire mourir, ni mettre en prison, ni juger par luy mesme aucun des Senateurs qui s'estoient trouvé engagez dans la rebellion de Cassius: mais il les renvoyoit au Senat, leur assignant un jour pour comparoistre, comme si c'eust esté une affaire civile & ordinaire. [Tibere les auroit renvoyez au Senat, pour les faire condanner avec plus de rigueur qu'il ne les auroit osé condanner luy mesme. Mais cette cruelle hypocrisie estoit bien eloignée de l'esprit de M. Aurele.]'Car il écrivit au Senat pour le prier & le conjurer d'user en cette occasion plutost d'indulgence que de rigueur; de ne repandre le sang d'aucun Senateur & d'aucune personne de qualité, ou plutost de qui que ce fust; d'ac-

Cass.v.p.44.d.

corder cette gloire à son regne, que dans le malheur d'une rebellion personne n'y ait perdu la vie hors de * la premiere chaleur du tumulte: & je voudrois, ajouta-t-il, pouvoir mesme retirer du tombeau plusieurs de ceux qui sont morts: car on n'approuve jamais qu'un prince venge ses propres injures: Quand il ne feroit rien que de juste, il passe au moins pour "trop severe. Il demande ensuite qu'on pardonne à la femme, au gendre & aux enfans de Cassius, ou plutost qu'on les traite comme innocens, puisqu'ils n'avoient rien fait qui pust les rendre coupables; & qu'on leur laisse ce qu'il leur avoit donné, 'c'est à dire plus de la moitié du bien de leur pere & de leur mere, avec tous leurs biens meubles, & la liberté d'aller où ils voudroient, pour estre partout des preuves vivantes de la douceur du Senat: [C'estoit apparemment à l'exclusion de Rome & de l'Italie]'Il demande mesme generalement que tous les Senateurs & les Chevaliers Romains "qui pouvoient estre coupables de la revolte, fussent exemtez de la mort, de la proscription, de l'infamie, en un mot de toute "peine pour le present & pour l'avenir, "& de la honte mesme de leur faute: '& il étend cette indulgence jusqu'à ceux qui avoient déja esté punis, voulant qu'on rappelle ceux qui avoient esté releguez, & qu'on rend le bien aux proscrits.

* in tumultu.

acrior.

conscios.

injuria.

invidia.

d. c|43. c|M. Aur. v. p. 33. d.

Cass. v. p. 44. c.

d.

[C'estoit le style ordinaire des Empereurs de faire presque tout par l'autorité du Senat: & ce corps soit par bassesse, soit pour se conserver cette ombre de son ancien pouvoir, ne manquoit jamais d'ordonner tout ce que les Empereurs vouloient faire. Ainsi il ne faut pas douter que ce que M. Aurele demanda, n'ait aussitost esté accordé.]'L'histoire en marque positivement l'execution en la personne de Druncien ou Druentien gendre de Cassius. Elle ajoute que Marc Aurele donna mesme aux fils des sommes d'argent, & à leurs sœurs des perles & d'autres presens semblables pour les parer: 'de sorte qu'ils vivoient avec une entiere sureté, non comme les enfans d'un tyran, mais comme des Senateurs Romains. Il y avoit defense de leur faire jamais aucun reproche sur le malheur de leur famille; & ceux qui leur en firent ne manquerent pas d'en estre punis. 'M. Aurele les recommanda au mari de sa tante paternelle [dont le nom n'est pas connu.]'Vulcatius dit mesme qu'ils furent admis aux dignitez [Cette bonté de M Aurele est d'autant plus considerable,]'qu'on pretendoit que la femme, les enfans & le gendre de Cassius, avoient dit plusieurs choses contre luy.'On

p. 43. c|M. Aur. v. p. 33. d.

Cass. v. p. 43. c. d.

d|M. Aur. v. p. 33. d.

Cass. v. p. 45. a.

p. 44. b.

p. 43. c|M. Aur. v. p. 33. d.

marque qu'Heliodore fils de Cassius fut relegué, & quelques autres bannis[de l'Italie]avec liberté d'aller où ils voudroient, & avec la jouissance d'une partie de leur bien:[& on ne dit pas d'eux en particulier si cette peine leur fut remise,]'mais seulement en general, que les bannis furent rappellez. (p. 33. a.)

(Cod.J.9.t.8.l. 7.p.821.) 'Depuis cela neanmoins, Druncien estant mort, M. Aurele voulut, si nous en croyons Paul le jurisconsulte, que ses biens fussent confisquez: & il paroist que ce fut parcequ'on verifia alors qu'il avoit esté coupable de la rebellion de Cassius. (l. 8.) 'Un autre jurisconsulte pretend mesme que c'est ensuite d'une constitution de ce prince qu'on a commencé à faire le procés aux morts pour les crimes de leze majesté.[Cependant cette constitution convient mieux à Commode,]'qui fit bruler vifs sous pretexte d'une pretendue conjuration les enfans de Cassius, que son pere avoit conservez avec tant de soin & tant de gloire. (Cass.v.p.45.a.) [Tout ce que nous voyons de M. Aurele nous persuade qu'il estoit incapable de se faire auteur d'une nouvelle dureté, en ordonnant le premier qu'on pourroit condanner aprés leur mort ceux qui n'avoient pas mesme esté accusez durant leur vie.]

ARTICLE XXI.

M. Aurele pardonne à presque tous les partisans de Cassius: Fidelité des Chrétiens pour leurs Princes.

(Dio,val.p.717. 718.) 'MARC Aurele qui epargnoit si fort le sang des Senateurs, fit aussi sentir sa bonté aux autres, & ne punit qu'un tres petit nombre de personnes, qui avoient ajouté des fautes particulieres au crime d'avoir contribué à la revolte de Cassius. Et on voit avec quelle douceur il les punissoit par l'exemple de Flavius Calvisius Prefet d'Egypte, qu'il se contenta de releguer dans une isle, sans luy oster la vie, ni mesme les biens. Et pour luy conserver encore l'honneur autant qu'il luy estoit possible, il brula les pieces de son procés. Il pardonna aussi à tous ses complices. (M.Aur.n.C.p. 76.1.d.) 'Il relegua en l'isle de Scyros [dans l'Archipelage,] un homme qui se vantoit d'estre inspiré des dieux, & qu'on disoit avoir predit la revolte de Cassius. (v. p. 33.a.) 'Entre les gents d'épée, il n'y eut que tres peu de Centeniers qui eurent la teste tranchée: & il pardonna aussi à toutes les villes qui s'estoient declarées pour Cassius, comme nous le verrons sur l'année suivante.] (Themi.or.7.p. 96. b.) 'Themistius propose pour modele aux Princes la douceur avec laquelle il agit en cette rencontre, avec celle de Pompée, de Jule Cesar, & d'Auguste.

'La revolte de Cassius servit donc à relever extremement la douceur & la bonté de M. Aurele, & fit voir que rien n'estoit capable de la vaincre, ni la grandeur du crime de ceux qui avoient pris les armes pour luy oster la vie à luy & à son fils, ni la crainte que le pardon ne fist de nouveaux coupables. Il estoit bien eloigné de feindre de fausses conspirations pour avoir pretexte de punir des innocens, luy qui pardonnoit un crime inexcusable à tant de personnes de qualité, à tant de riches & à divers Princes étrangers, sans s'en venger ni par luy mesme, ni par le Senat, ni sous le pretexte de quelque autre faute,'& on ajoute mesme qu'il fit du bien à beaucoup de ceux qui avoient souhaité sa mort.

Dio,val.p.718. 721.

l. 71. p. 813. d.

'Aristide[celebre sophiste de ce temps là,] n'a pas oublié de remarquer cette bonté de M. Aurele pour ses ennemis, & s'en sert pour montrer que non seulement il estoit exemt d'emportement & de colere, mais que par une grandeur d'ame & une generosité extraordinaire, il estoit audessus de l'envie qui ne peut rien souffrir de grand dans les autres, & de cette timidité qui fait prendre des precautions excessives contre les maux qu'on apprehende.

Arist.or.9 p. 105.106.

[Ce qui fortifioit encore M. Aurele contre ces lasches frayeurs, qui font faire de veritables maux pour en prevenir d'imaginaires, c'est]'qu'il estoit persuadé que tout estant gouverné par la justice & la sagesse divine, un prince ne succombe point sous ses ennemis sans le meriter: ce qu'il montroit sans peine dans tous les autres Empereurs. Et pour Galba mesme, qui semble le plus innocent de tous ceux qui ont esté tuez, il estoit avare; & l'avarice, disoit-il, est un vice"capital dans un souverain. [Or il ne faut pas s'étonner que dans le peu de connoissance qu'il avoit de la veritable vertu,]il crust ne rien faire qui meritast d'estre puni.

Cass.v.p.43.a. b.

acerbissimum.

'Tertullien soutient qu'on n'avoit pu trouver aucun Chrétien qui eust eu part à la revolte de Cassius, non plus qu'aux autres entreprises faites contre l'autorité des Princes. Car un
» Chrétien, dit il, n'est ennemi de personne, & moins encore de
» l'Empereur. Sachant que c'est son Dieu qui l'a établi, il se croit
» obligé de l'aimer, de le reverer, de l'honorer, de souhaiter sa
» conservation & celle de tout l'Etat. Ainsi il honore son Prince
» en la maniere qui luy est permise, & qui est la plus utile au Prin-
» ce mesme, comme un homme qui est audessus de tous les au-
» tres hommes, parcequ'il est audessus de Dieu, qui a receu de

Tert. ad Sc. c. 2. p. 85. 86l' ap.c.35.p.32. c. d.

" Dieu tout ce qu'il est, & qui n'a audessus de luy que Dieu seul. Ces sentimens si grands & si respectueux que les Chrétiens avoient pour leurs Empereurs, n'empeschoient pas que les payens ne les accusassent d'en estre les ennemis, parcequ'ils ne leur rendoient pas des honneurs contraires à celui de Dieu, pendant que ces payens qui faisoient des dieux de leurs Princes estoient prests de les trahir dans le temps mesme qu'ils faisoient semblant de les adorer:& c'estoient souvent ceux qui traitoient les Chrétiens d'ennemis publics, & qui repandoient leur sang avec plus de cruauté.



ARTICLE XXII.

M. Aurele donne le Consulat à Pompeien, & la puissance du Tribunat à Commode : Il va en Orient où il perd Faustine sa femme.

Cass.v.p.44.c| 42.c. 'DANS la joie universelle que tous les peuples de l'Empire, hors ceux d'Antioche, eurent de la mort de Cassius, p. 44. c. 'M. Aurele crut faire une chose agreable au Senat, de donner l'honneur du Consulat à Pompeien son gendre. Car quoiqu'il luy fust [si proche, &] dans un age déja avancé, il n'avoit pas neanmoins voulu le preferer à d'autres personnes de merite, à qui la Republique estoit obligée. Pompeien fut donc designé pour estre Consul l'année suivante, [non ordinaire, mais subrogé.] M.Aur.v.p.31. b. 'M. Aurele luy donna depuis un second Consulat, [qui ne fut encore que subrogé.]

Albin.v.p.83.b. Voulant aussi recompenser Clodius Albinus, qui avoit seul empesché les soldats de la Bithynie de se joindre à Cassius, il le destina pour estre Consul en la place de Cassius Papirius, qu'on disoit estre pres de mourir.

Cass.v.p.45.a. 'Le Senat aprés avoir receu la lettre si pleine de bonté que M. Aurele luy avoit écrite sur la famille & les partisans de Cassius, demanda le retour de ce prince à Rome, & la puissance du Tribunat pour Commode son fils. [Il fut satisfait sur ce second Onu. in fast.p. 235.d'Pagi,p. 218|Nor.dec.c. 3. p. 89. point:]'car Commode eut la puissance du Tribunat cette année mesme, comme on le tire de diverses inscriptions, [a] & le Cardinal Noris juge que ce fut vers le mois d'aoust.

a Nor.ep.cons. p. 120. [Mais pour l'autre point, si M. Aurele vint alors à Rome, Dio,l.71.p.813. a. "à quoy il n'y a aucune apparence, il y arresta fort peu.]'Car on marque aussitost aprés la mort de Cassius, qu'il fit le voyage d'Orient; [& il est difficile de croire qu'il ne l'ait pas commencé NOTE 19.

cé

cé des cette année.]'Des devant que d'apprendre la mort de Cassius, il estoit parti d'Illyrie pour luy aller faire la guerre: [ainsi il ne fit ce semble que continuer son voyage. M.Aur.v.p.32. c.

Il avoit apparemment envoyé Pertinax en Syrie contre Cassius:]'& il l'en rappella pour luy donner la garde du Danube, 'avec le gouvernement de l'Illyrie. Pertinax acquit beaucoup de reputation dans cette province, tant par le courage qu'il fit paroistre dans les combats, & par les victoires qu'il remporta sur les Allemans, que par la bonté, la moderation, & la sagesse avec laquelle il y gouverna les peuples: de sorte qu'il y laissa une grande idée de son nom, & parmi les soldats Romains,'& parmi les ennemis:[a] Il paroist que les deux Quintiles qui estoient avec M. Aurele en Orient [en 175 & 176,] succederent à Pertinax dans le gouvernement de l'Illyrie,[b] au lieu duquel il eut celui des deux Mesies, & puis celui de la Dace. Pert.v.p.54.c. Her.l.2.p.504. d. Dio, l. 73.p. 832. c. a l.71.p.814.c| Philst.soph. 31 p.579.d. b Pert.v.p.54.c.

'M.Aurele mena avec lui en Orient son fils Commode, [& Faustine sa femme][c] qui fut emportée par une mort subite au pié du mont Taurus, dans un bourg nommé Halale, dont M. Aurele fit depuis une colonie,'& une ville nommée Faustinople.'Les uns la mettent dans la Cilicie, [ou plutost dans l'Isaurie;]'& les autres dans la Cappadoce pres de Tyanes.[d] Nous ne raportons point ce que l'histoire dit de cette princesse. Il suffit de savoir qu'elle estoit entierement indigne d'avoir Antonin pour pere, & M.Aurele pour mari,'jusqu'à faire douter du pere de Commode son fils.[e] Dion dit qu'on ne savoit si elle estoit morte de goutte, ou si elle ne s'estoit point fait mourir elle mesme de peur d'estre convaincue d'avoir causé la revolte de Cassius. Com.v.p.46. b. c M.Aur.v.p. 33. c. n.C.p.77.2.b. Ferrar. Geo.sac.p.255. d L.Ver.p.39.b| M.Aur.v.p.33. c|34.d. M.Aur.v.p.30. c.d. e Dio, l.71. p. 813. a.

'On avoit voulu porter M. Aurele à la repudier; mais il répondit, Si je la repudie il faut donc que je luy rende son ma-riage, & l'Empire que j'ay receu de son pere.'Il loue dans un endroit sa franchise,"son amitié, sa soumission:[f] & il la pleura aprés sa mort, plus mesme qu'un prince [grave & serieux comme il estoit] n'eust dû pleurer une honneste femme.[g] Il prononça son panegyrique, soit qu'il ignorast ce qu'on disoit d'elle, [ce qui n'est pas aisé à croire, soit qu'il le dissimulast;] & il ne rougit pas mesme de prier le Senat d'en faire une divinité,'surquoi Julien l'apostat ne manque" pas de le railler. [Ce qui fut plus digne de luy,]'c'est qu'il écrivit au Senat pour demander qu'on ne fist mourir aucun de ceux qui avoient contribué à la revolte de Cassius, parceque c'estoit, disoit-il, l'unique con- M.Aur.v.p.30. d. M. Ant.l.1.c. 14.p.23. f Juli.cæs.p.13| Dio, l. 71. p. 813. c. g M.Aur.v.p. 33. c. Juli.cæs.p.50. Dio, l.71. p. 813. c. τὸ φιλόστοργον. &c.

solation qu'il puſt recevoir dans ſa douleur : à quoy il ajoutoit ces propres termes : Si vous ne m'accordez pas ce que je vous demande, vous me reduirez à ſouhaiter une promte mort. 'Ce fut auſſi dans ce temps là qu'il écrivit à Herode Atticus une lettre pleine de bonté, comme nous l'avons marqué ci-deſſus. Il y parloit de ſes quartiers d'hiver ; [d'où nous pouvons tirer que Fauſtine mourut dans l'hiver, ou un peu devant.

Philſt.ſoph. 27.p.561.b.

Bir.p.232. Le Senat ne fut pas plus religieux que M. Aurele ;]'& on voit encore par pluſieurs monumens, qu'il plaça entre ſes deeſſes celles [à qui perſonne n'euſt voulu donner rang entre les femmes d'honneur.]'Il "fit meſme dreſſer des ſtatues d'argent d'elle & de M. Aurele, avec un autel, où toutes les filles de Rome en ſe mariant viendroient avec leur epoux faire un ſacrifice. [Certes ils meritoient bien par là d'obtenir que toutes leurs femmes fuſſent des Fauſtines, & leurs enfans des Commodes.]

Dio, l. 71. p. 813. d. e. — &c.

M.Aur.v.p.34. c. 'Aprés la mort de Fauſtine, Fabia [ſœur de L. Verus, à qui M. Aurele avoit eſté accordé dans ſa jeuneſſe,] fit ce qu'elle put pour le porter à l'epouſer. M. Aurele ne voulut point donner de bellemere à ſes enfans ; mais il prit une concubine fille d'un de ſes Intendans, [faiſant voir par cette action que la vertu des plus grands hommes du paganiſme eſt audeſſous de celle que la grace donne aux plus foibles des vrais Chrétiens.]

Dio, l. 71. p. 813. d. 'Comme Caſſius [avoit trouvé plus de facilité] à ſe revolter dans la Syrie dont il eſtoit gouverneur, parceque c'eſtoit ſon pays ; on fit en ce temps-ci une loy qui ordonnoit que perſonne ne ſeroit envoyé Gouverneur dans les pays dont il eſtoit originaire. [S. Louis établit la meſme regle en France, & elle y a eſté obſervée ſous pluſieurs de ſes ſucceſſeurs, non qu'ils craigniſſent que des Gouverneurs & des Baillifs ſe rendiſſent aſſez puiſſans pour ſe revolter, mais pour empeſcher les injuſtices que les engagemens & la conſideration d'une famille font ſouvent faire aux magiſtrats.]



ARTICLE XXIII.

M. Aurele visite la Syrie & l'Egypte; établit divers professeurs à Athenes.

L'AN DE JESUS CHRIST 176, DE M. AURELE 15, 16.

'*T. Vitrasius Pollio II, & M. Flavius' Aper II, Consuls.* Idat.&c|Onu. in fast.p.235.c.

[CLAUDIUS Pompeianus & Clodius Albinus doivent avoir aussi esté Consuls cette année, comme nous l'avons marqué auparavant.]

'M. Aurele dans son voyage d'Orient traita avec beaucoup de bonté tous les peuples qui avoient suivi le parti de Cassius, & il n'en couta la vie à personne.'Il pardonna à toutes les villes, sinon qu'il ne voulut pas aller à Cyr d'où estoit Cassius, ni à Antioche, où le peuple avoit dit beaucoup de choses contre luy,'& avoit pleuré la mort de Cassius pendant que tout le reste de l'Empire s'en rejouissoit.'Car ceux d'Antioche aimoient plus que tous les autres "les spectacles & les autres divertissemens; '& il n'y avoit que ces sortes de gents qui n'aimoient pas M. Aurele. 'Outre cela ils estoient portez à la sedition. Ainsi il publia contre eux un edit severe, leur défendit de s'assembler, ni d'ecouter aucun discours public, [ce qui estoit les priver du droit de ville,]& leur osta les spectacles'avec"leurs plus beaux privileges. [Cette punition leur estoit favorable: mais le temps de la misericorde de Dieu sur eux n'estant pas encore venu,]'la colere de M. Aurele s'appaisa bientost: il leur rendit tout ce qu'il leur avoit osté,'& vint à Antioche quelque temps aprés.

[Dio, l. 71. p. 813. a. — M. Aur. v. p. 33. b. — Cass. v. p. 42. c. — Her. l. 2. p. 501. d. — &c. — Cass. v. p. 42. c. — M. Aur. v. p. 33. b. — ornamenta. — Cass. v. p. 43. c. — c. — M. Aur. v. p. 33. b.]

'Il alla de la Syrie en Egypte par la Palestine, où l'on pretend qu'il témoigna se trouver fort incommodé " de la mauvaise odeur des Juifs, & de leur humeur turbulente. 'Les habitans d'Alexandrie avoient donné de grands eloges à Cassius; mais il leur pardonna tout, les traita avec beaucoup de bonté, & n'agit dans l'Egypte qu'en citoyen & en philosophe. Il laissa mesme sa fille à Alexandrie, [peutestre durant qu'il alloit visiter le reste de l'Egypte.] Il donna dans tout l'Orient de grandes marques de sa " moderation & de sa sagesse; de sorte qu'ils s'y acquit partout l'amour des peuples. Tous les Rois de l'Orient & les ambassadeurs de celui des Parthes l'y vinrent trouver, & il renouvella la paix avec eux.

[Amm. l. 22. p. 209. a. b. — fatentium. — M. Aur. v. p. 33. b. c. — philosophia.]

Philost. soph.35. p.579.d. 'Il passa plusieurs jours à Smyrne, [soit en allant en Orient, soit à son retour.]Le sophiste Aristide dont nous avons encore plusieurs discours, & qui s'y rendoit alors celebre par son eloquence, fut neanmoins trois jours sans le venir saluer, [quoique tous les autres y courussent.]p. 58c. 'Les deux Quintiles "l'y amenerent enfin, &c. & il luy dit qu'il n'estoit pas venu plustost parcequ'il estoit occupé à " une piece. theoreme. M. Aurele agrea sa simplicité; & luy ayant dit qu'il le vouloit entendre, Aristide " demanda que ses disciples y fussent, & eussent la liberté de battre des mains, & de luy applaudir; ce qu'il luy accorda en riant, & ne laissa pas de l'aimer & de l'estimer toujours depuis ce temps là.

Arist.or.9.p. 105. c. a p.107.108.118. 119. 'Nous avons de cet Aristide un panegyrique de M. Aurele, fait aprés la rebellion [de Cassius,] [a] & lorsque les Allemans estant vaincus, l'Empire agité jusqu'alors par tant de tempestes, jouissoit presque partout d'une entiere tranquillité. [Cela ne convient presque qu'à cette année: mais nous ne voyons point que ce discours ait esté prononcé en presence de Marc Aurele.]

M.Aur.v.p.35. d.c.|n.S.p.98.1| Philost. soph. 36.p.585.b. 'Aprés que ce prince eut reglé les affaires de l'Orient, il vint à Athenes, " où il se fit admettre aux mysteres de Cerés, &c. comme il l'avoit souhaité depuis longtemps. On remarque qu'il entra seul dans le lieu le plus secret.

Dio, l. 71. p. 814. a. 'Il donna alors divers honneurs à la ville d'Athenes, & Dion dit qu'il y établit des professeurs publics pour toutes les sciences, M.Aur.n.S.p. 72. avec des appointemens ' d'environ " quatre mille livres par an. 10 ou 12 mille dragmes. b p.72.1.c.d. [b] On voit par les auteurs qu'il y avoit de ces professeurs pour chaque secte de philosophie, comme pour les stoïciens, les peripateticiens, les platoniciens, & les epicuriens; & quand un de ces professeurs mouroit, on en mettoit un autre à sa place choisi par les personnes les plus habiles, Philost.soph.37. p.588.a. c 28.p.564.565. 'avec l'agrément de l'Empereur. [c] Mais il semble que cet établissement ait commencé dés devant que les Atheniens fissent des plaintes contre Herode Atticus, [c'est à dire avant l'an 175,] puisque M. Aurele avoit d'abord laissé à cet Herode le choix des professeurs de philosophie. Il voulut neanmoins choisir luy mesme le sophiste Theodore pour y enseigner le premier la rhetorique, avec les appointemens de quatre mille livres qu'il donnoit.

36. p.582 b. d p.585.b.c. 'Adrien qui estoit de Tyr, [d] avoit la mesme chaire lorsque M. Aurele vint à Athenes, & c'estoit aussi ce prince qui la luy avoit donnée sur la reputation de son eloquence. d|586.a. 'Il voulut l'en-

tendre declamer,& en ayant esté fort satisfait,il luy fit de grands presens,& luy donna des immunitez & d'autres privileges pour luy & pour ceux de sa famille.'Cet Adrien enseigna depuis à Rome,où il mourut agé d'environ 80 ans sous Commode,dont il receut en mourant la qualité de secretaire.'Philostrate le releve extremement,& pretend qu'il réussissoit si bien,[a] que beaucoup croyoient qu'il se servoit de magie. Cependant à la fin il dit qu'il ne suivoit point les regles de l'art, qu'il n'avoit point d'ordre,& que souvent il s'elevoit avec tant d'impetuosité qu'il ne se pouvoit soutenir.'Suidas luy attribue un assez grand nombre d'ouvrages, & entre autres sept livres de metamorphoses, 'dont Vossius parle comme s'il les avoit vus: au moins il donne quelque lieu de le croire.

p.586|37.p.588. a|Suid.a p.88. a. b. Philst.soph 35. p. 582-587. a p. 586.d. Suid.a.p.88.b. Voss.h g.l.4.c. 17.p.482.

[Son age de 80 ans sous Commode, c'est à dire au plustard vers l'an 190, fait que nous avons peine à croire que ce soit cet Adrien,]'dont Galien dit que vers l'an 163 il passoit bien déja pour orateur, mais qu'il n'enseignoit pas encore,ayant demeuré jusque là en la compagnie de Boethe,[qui estoit un homme de lettres & de qualité.

Gal prog.t.3.p. 455.d.

C'est peutestre en partie à cause de cet établissement des professeurs à Athenes,]'qu'Aristide dit que M. Aurele avoit relevé par de nouveaux honneurs la Grece, & les sciences des Grecs, qui estoient auparavant tres meprisées & tres negligées, & qui avoient perdu les prerogatives & les privileges qu'on y avoit joints.

Arist.or.9.p. 110. 111.



ARTICLE XXIV.

M. Aurele triomphe des Allemans avec Commode, qu'il fait Auguste: Il remet les dettes; rétablit Smyrne.

'MARC Aurele revint d'Athenes en Italie,& essuya en passant la mer une furieuse tempeste. Il aborda à Brinde, où luy & tous ses soldats prirent "la robe, [qui estoit l'habit ordinaire des Romains:] car il ne vouloit point qu'ils parussent jamais "en habit de guerre [dans l'Italie.]'Il revint ainsi à Rome avec Commode son fils,à qui ayant ensuite obtenu dispense des loix faites sur l'age necessaire pour les charges, il le designa Consul'pour l'année suivante, quoiqu'il ne fust que dans sa seizieme année, & que personne n'eut encore esté Consul de si bonne heure.'Le 27 novembre de cette année il luy donna le

togam. sagati.

M.Aur.v.p.33.c. Com.v.p.46.b. c. Pagi,175.§4. Com.v.p.46.c|50.c.d|M.Aur. v.p.29.c.d.

titre* d'Imperator en le prenant luy mesme [pour la 8e fois, sans doute à cause de quelque victoire que Pertinax avoit remportée sur les Allemans : car nous ne voyons point qu'il y eust alors d'autre guerre.] 'Enfin le 23 de decembre il entra à Rome en triomphe ; & Commode, quoiqu'il ne fust que Cesar, triompha aussi avec luy, le Senat l'ayant ainsi ordonné. 'Ils triompherent des nations de l'Allemagne qui avoient esté vaincues. *Note 20. Ibid. Aur. Vict.

[Les Empereurs avoient accoutumé dans ces sortes d'occasions de faire des largesses au peuple & aux soldats. 'On trouve dans les medailles quelques marques de celle que M. Aurele fit alors au peuple, 'laquelle fut plus grande que celle de tous ses predecesseurs. Dion semble dire qu'il donna huit pieces d'or à chacun "comme pour autant d'années qu'il avoit esté absent. [Nous n'en trouvons neanmoins qu'un peu plus de six.] 'Il donna aussi des spectacles magnifiques. Bir. p. 225. Dio, l. 71. p. 814. a. b. &c. M. Aur. v. p. 29. c|33. c Eus. chr.

L'AN DE JESUS CHRIST 177, DE M. AURELE 16, 17.

[*Aurelius*] '*Commodus* [*Cæsar*,] & *Quintillus*, *Consuls*. Idat. &c.

'Il semble que M. Aurele ait fait rendre " des honneurs extraordinaires à Commode dans ce Consulat. a Et neanmoins "il n'estoit encore que Cesar & Prince de la jeunesse. Mais des cette année mesme, & apparemment avant le mois d'aoust, il fut elevé à la dignité d'Auguste & de Pere de la patrie. [Ainsi les liberalitez que M. Aurele fit aprés son retour à Rome, appartiennent peutestre encore plus à cette année qu'à la precedente. Il y faut joindre ce que] 'Dion dit ensuite, qu'il fit une remise de tout ce qui pouvoit estre dû au domaine du Prince, & au thresor public durant les 46 ans qui avoient suivi une pareille remise faite par Adrien ; [c'est à dire, comme nous croyons, jusqu'à la "fin de l'an 163.] Il fit bruler dans la grande place tous les papiers qui pouvoient regarder ces dettes, '& il en resta neanmoins encore assez pour rendre cette grace inutile, Commode ayant eu la dureté de faire payer ce que son pere avoit remis. M Aur. v. p. 26. b. a Bir. p. 242. Note 21. V. la note 20. Dio, l. 71. p. 814. b| Eus. chr| Oros. l. 7. c. 15. p. 213. 1. d. e. V. Adrien note 2, 3. Aus. cons. p. 405.

[Nous avons vu "que] 'pour faire la guerre aux Marcomans, il avoit vendu tout ce qu'il y avoit de riche dans le palais. Cette guerre estant achevée, il offrit à tous ceux qui en avoient acheté quelque chose de leur en rendre leur argent. Plusieurs accepterent cette offre ; d'autres aimerent mieux garder ce qu'ils avoient acheté ; & jamais il ne fit de peine aux uns ni aux autres. M. Aur. v. p. 29. c| Vict. epit| Eutr. V. § 12.

'Il fit aussi diverses liberalitez à beaucoup de villes, particulierement à celle de Smyrne, qui avoit esté " renversée par un Dio, l. 71. p. 814. b. &c.

Philst. soph. 35. p. 579. d|58. c| Arist. or. 41. t. 2. p. 289. 2cc. a Arist. or. 20. p. 455. b or. 22. p. 473 a| 21. p. 471. a. b. 41. p. 289. c or. 41. p. 294. c.

tremblement de terre'depuis qu'il y avoit passé. Eusebe met ce tremblement en 179, [ce qui paroist difficile à accorder avec Dion.] a Nous avons un discours d'Aristide sur ce funeste accident. b Ce sophiste fut le premier qui en ayant receu la nouvelle la manda aux Empereurs M. Aurele & Commode, par une grande lettre que nous avons encore parmi ses œuvres. Commode y est appellé Auguste. c Aristide y conjure ces princes de prendre soin de rétablir Smyrne, comme ils avoient pris soin des villes d'Italie, qu'ils avoient tirées du mauvais état où elles estoient depuis longtemps.

Philst. soph. 35. p. 579. c. d p. 580 c d.

'M. Aurele trouva cette lettre si touchante, qu'il ne put retenir ses gemissemens & ses larmes en la lisant. d Il avoit assez de bonté pour remedier de luy mesme à ce malheur. Mais les personnes les mieux disposées font encore beaucoup davantage quand quelqu'un a soin de les animer. 'Ainsi M. Aurele [touché de la lettre d'Aristide,] n'attendit pas que ceux de Smyrne luy deputassent pour luy demander secours. Il les prevint en leur écrivant pour les consoler, en leur envoyant de quoy reparer la perte qu'ils avoient soufferte, & en les encourageant par diverses promesses à rebastir leurs maisons. Il leur donna mesme des ouvertures pour trouver de l'argent [outre celui qu'il leur envoyoit.

Arist. or. 21. p. 464.

Il n'estoit pas alors à Rome:]'mais il ne laissa pas d'envoyer demander au Senat pour ceux de Smyrne ce qu'eux mesmes n'auroient osé demander. 'Car il ne vouloit rien prendre du thresor que par la permission du Senat. e Il commit à un des anciens Preteurs le soin de la faire rebastir.

p. 466. a. Dio, l. 71. p. 814. d. e b.

'Aristide dans un discours qu'il adresse à ceux de Smyrne pour se rejouir de leur rétablissement, f témoigne que leur malheur avoit esté pleuré de tous ceux de la Grece & de l'Asie, comme leur estant commun à tous; que chacun s'estoit pressé d'apporter des vivres à ceux qui estoient restez dans la ville, & de fournir des chariots, des maisons, & toutes sortes de commoditez à ceux qui estoient obligez de l'abandonner, comme s'ils eussent tous esté leurs peres ou leurs enfans. On leur offroit partout de l'argent, ceux mesmes qui n'en avoient pas leur en promettoient pour l'avenir; & chacun croyoit en cela non pas faire une grace, mais la recevoir. [Voila le changement que la religion Chrétienne a apporté dans le monde. Car on ne peut douter que les Chrétiens qui estoient en grand nombre dans ces provinces, n'aient eu la meilleure part à ces ac-

Arist. or. 21. p. 461. b. c. f p. 468. 469.

tions de charité, qui sont les propres effets de la foy & de la grace de J.C, & que leur ardeur n'ait enflammé les payens mesmes] 'pour faire mentir cet ancien proverbe, que tout le monde oublie & neglige les malheureux : ce qui n'avoit esté que trop vray jusques alors.

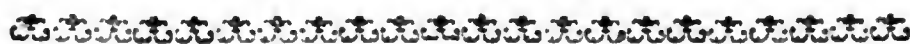
p 470. d.

[La victoire qui avoit fait prendre à M. Aurele le titre d'Imperator pour la 8e fois le 27. novembre 176, avoit apparemment procuré quelque sorte de paix à l'Empire;] '& diverses medailles tant de cette année là que de celle-ci promettent une paix eternelle. [On ne marque pas en effet qu'il y ait eu aucune guerre en l'an 177, & neanmoins il y a bien de l'apparence selon la suite de l'histoire, que celle d'Allemagne continuoit toujours, quoique peutestre assez foiblement. Ainsi M. Aurele estant demeuré à Rome ou aux environs,] 's'appliqua à corriger diverses choses dans la police. Il modera les depenses qu'on faisoit pour les gladiateurs : '& il ne les laissoit combatre qu'avec des épées fort emoussées, comme des fleurets; en sorte qu'on voyoit leur adresse sans qu'ils fussent en danger de se tuer. On remarqua encore combien il estoit eloigné de repandre le sang, en ce qu'un esclave ayant appris à un lion à devorer les hommes [avec une fureur extraordinaire,] il ne voulut point voir ce spectacle dont la cruauté des autres se divertissoit; & le peuple demandant avec instance la liberté pour le maistre de ce lion, il fit dire par le heraut qu'il na l'avoit pas meritée.

Bir.p.225. 226.
M. Aur.v.p.33. e.
Dio,val.p.718.

'Ce fut apparemment dans le temps qu'il passa à Rome à son retour d'Orient, qu'il eut la petite maladie dont Galien parle.

Gal.progn.t.3. p.460.b.c.



ARTICLE XXV.

M. Aurele retourne contre les Marcomans, les défait, & meurt.

L'AN DE JESUS CHRIST 178, DE M. AURELE 17, 18.

'Orfitus, & Julianus Rufus, Consuls.

Idat Chr. Al. & c Nor.ep. cons.p.112-114. a Nor.p.1131 Com.v.p.47.c.

a ON trouve un Velius Rufus Consulaire tué sous Commode; & on croit que ce peut estre le Consul de cette année, [quoique ce puisse estre aussi Rufus Consul en l'an 182.]

Bir.p.227.243.

'Il paroist que M. Aurele prit le titre d'Imperator pour la 9e fois, & Commode pour [1] la 3e * avant le mois d'aoust de cette année. [C'estoit sans doute pour la guerre d'Allemagne]'que les 1. *Commode Tr.P.III.

Dio, l. 71. p. 814.c.d.

Bir. p. 242.

1. 'Il l'avoit prise pour la seconde fois avant le mois d'aoust de l'an 177. *Trib.Pot.II.* [apparemment lorsqu'il avoit esté fait Auguste. *V. la note 20.*

deux

deux Quintiles soutenoient avec beaucoup de valeur & d'experience. Cependant on jugea que la presence de M. Aurele y estoit necessaire.'Ainsi il partit le 5 d'aoust pour y aller, & y mena avec luy Commode,[a] aprés luy avoir fait epouser Crispine fille de Bruttius Præsens. La guerre d'Allemagne l'obligea de faire ce mariage plustost qu'il n'avoit resolu:il l'accompagna d'une liberalité envers le peuple. d|Com.v.p.50. d a Dio,l.71.p. 814.c M.Aur. v.p.34.a.

'Avant que de partir il jura dans le Capitole,que depuis qu'il regnoit, aucun Senateur n'avoit esté tué par son ordre,ni mesme de sa connoissance; & qu'il auroit pardonné aux rebelles, s'ils n'eussent esté tuez avant qu'il l'eust sceu.'Il ne voulut point prendre dans le thresor public l'argent necessaire pour la guerre, qu'aprés l'avoir demandé au Senat, disant qu'un Empereur Romain n'avoit rien à luy; mais que tout appartenoit au Senat & au peuple. 'On remarque que lorsqu'il alloit avec son fils Commode à la guerre d'Allemagne, dont"on craignoit qu'il ne revinst pas, les philosophes qui estoient avec luy le prierent de leur expliquer ce qu'il y avoit de plus difficile & de plus obscur dans les differentes sectes de philosophie, comme si on eust eu peur que la connoissance ne s'en perdist par sa mort. Il se rendit à leur desir, & les entretint sur cela durant trois jours. M.Aur.v.p.34. d. Dio,l.71.p. 814.d.e. Cass.v.p.41.a. b|Aur.Vict. &c.

'On fit cette année l'ordonnance celebre, appellée l'arrest d'Orfite,par laquelle les enfans de l'un & de l'autre sexe furent admis à la succession de leurs meres mortes sans tester, quand mesme ils auroient esté adoptez en d'autres familles; au lieu qu'ils en avoient esté exclus jusques alors. [C'est apparemment cette ordonnance]dont la chronique d'Alexandrie parle sur l'année d'aprés,[1] quoiqu'elle mette les peres au lieu des meres. Elle y en joint une autre,Que les enfans ingrats auroient neanmoins le tiers du bien de leur pere. Instit.l.3.c.4. p.47|M.Aur.n. C.p.67.1.d. Chr Al.p.614. 1.

L'AN DE JESUS CHRIST 179, DE M. AURELE 18,19.

'*Commodus Augustus II, & T. Annius Aurelius Verus II, Consuls.* p.614.&c|Prosp| Nor.ep.cons. p.111.

[b] Onuphre fondé sur un endroit qui apparemment est corrompu,met cette année le Consulat subrogé de Pertinax.[c] Autant qu'on en peut juger par l'ordre de Dion & de Capitolin, Pertinax avoit eu le Consulat dés devant la revolte de Cassius. b Pert.v.p 55. a|n.C.p.104 1. c.f|Onu.p.236. a.

[d] M. Aurele dans cette derniere guerre d'Allemagne,eut encore à combattre contre les Marcomans, les Hermondures, les Sarmates,& les Quades:[e] & il gagna contre eux une grande ba- c Dio,l.71.p. 810.c|Pert.v.p. 54.c. d M.Aur.v.p. 34.a. e Dio,l.71.p. 814.e.

1. & neanmoins sous les Consuls Pollio & Aper, qui sont ceux de l'an 176.

taille, où l'armée Romaine estoit commandée par Paternus, [qui pouvoit estre alors Prefet du Pretoire.] Cette victoire fit donner le titre d'Imperator à M. Aurele pour la dixieme fois,

Bir.p.227.243.244|Pagi,117.§11. '& à Commode pour la quatrieme : ce qui se fit en cette année avant le mois d'aoust [1].

L'AN DE JESUS CHRIST 180, DE M. AURELE 19, 20.

Idat'Cusp|Onu.p.236 b. '*Præsens II, & Sex. Quintilius Condianus, Consuls.*

a Nor.ep.cons.p.114.115. [a]Le premier est apparemment Bruttius qu'on croit s'estre aussi appellé L. Fulvius, & qui estoit beaupere de Commode. b p 114|Com.n.C.p.94.2.b| [b]Le second n'est nommé que Condien dans les fastes: mais on ne doute pas que ce ne soit ce Sextus Condianus fils de Quintilius Dio, l. 72. p. 815.c. Maximus dont parle Dion. Cassiodore & la chronique d'Alexandrie mettent Gordien : on croit que c'est une faute.

Dio, l.71.72.p.814.c|817.c|M.Aur.v.p.34.a. 'M. Aurele avoit fait une guerre si rude aux Marcomans & aux autres peuples leurs alliez, qu'il ne leur restoit presque plus d'hommes ni de vivres; de sorte qu'on esperoit de les voir cette année entierement subjuguez, & leur pays reduit en province.

Chr.Al.p.614. 'La chronique d'Alexandrie dit qu'il avoit soumis la nation des Allemans. [Mais il ne plut pas à Dieu de luy donner le peu de mois qui sembloient suffire pour achever ce grand ouvrage.]

Dio,p.814. 'Ainsi ce prince au lieu de triompher de l'Allemagne conquise, fut obligé de ceder à la violence d'une maladie, qui l'emporta

p.815.c|Thph.l.3.p.137.d. [2] le 17e jour de mars, 'aprés avoir regné 19 ans & dix ou onze jours depuis la mort d'Antonin, & avoir vécu 58 ans, 10 mois,

Dio,p.814.815. & 22 jours. 'Dion pretend avoir sceu certainement que ce furent les medecins qu'il le firent mourir pour faire plaisir à Commode : ce que M. Aurele [n'ignora pas : & il le] dissimula neanmoins jusqu'à la fin, sinon que la derniere fois que le Tribun luy vint demander le mot, il luy dit, Allez au soleil levant; pour « moy je me couche. «

M.Aur.v.p.34.b.c|n.S.p.99.2.b. 'Il fut quelques jours malade, & il semble que ce fust d'une maladie contagieuse qui regnoit alors dans l'armée : de sorte que s'il en faut croire Capitolin, il eut peine à empescher son fils & ses amis de l'abandonner; ce qui le fit resoudre selon cet auteur à ne point prendre de nourriture; & il augmenta ainsi

v.p.34.a.c. son mal. 'On ajoute que deux jours avant que de mourir, il témoigna à ses amis qu'il ne souhaitoit point de vivre, parceque

Dio, l. 71. p. 815. a. les dereglemens de son fils luy rendoient la vie ennuyeuse. 'Il ne

Bir p 141 144. p. 244. 1. 's'il n'y a point de faute dans les medailles de Biragne, qui portent *Commodus Trib. Pot. IIII. Imp. IIII.* 'Car il en donne une où il lit *Trib. Pot. V. Imp. III,* ce qui est absolument contraire aux autres.

2. La chronique d'Alexandrie dit le 25, *p. 614.*

laissa pas de le recommander aux soldats: '& on peut voir le discours qu'Herodien luy fait faire, pour conjurer ses amis de l'assister de leurs avis, & " pour luy marquer à luy mesme comment il devoit regner. 'Il ne vécut qu'un jour & une nuit aprés ce discours. Her.l.1 p.466. 467. &c. p.467.b.

'Le settieme jour de sa maladie, il fit encore venir son fils seul, & le renvoya aussitost depeur qu'il ne gagnast son mal; puis s'estant couvert la teste comme pour dormir, il expira durant la nuit.'Tertullien dit qu'il mourut à Sirmich: [les deux Victors disent" à Vienne en Autriche.] Tertullien se moque du grand pontife de Cibele, qui prioit encore pour sa conservation le 24 de mars, son demon ne luy ayant pas revelé qu'il estoit mort dés le 17. M.Aur.v.p.34. c. Tert.ap.c.25.p. 27.b. Vindobona.

ARTICLE XXVI.

Funerailles de M. Aurele; & ses defauts.

'IL n'est point necessaire de parler de la douleur qu'eurent les soldats; & tous les autres, de la mort d'un prince si universellement aimé. [a] Il paroist qu'on porta son corps ou ses cendres à Rome, pour les inhumer avec les solennitez ordinaires 'en une espece de temple. [C'estoit apparemment" dans le mausolée d'Adrien.] [b] Quelques inscriptions nous donnent lieu de croire qu'on luy donna aprés sa mort le surnom de Pius, [que nous ne voyons point qu'il ait eu durant sa vie.] [c] On n'eut garde de manquer à en faire un dieu; chacun voulut avoir sa statue chez luy: [& cette impieté estoit" un peu moins insupportable à son égard qu'à l'égard de Tibere, de Claude, d'Adrien, des deux Faustines, & de plusieurs autres dont on pretendoit orner le ciel, aprés qu'ils avoient esté la honte de la terre. M.Aur.v.p.34. c| Vict. epit| Her.p.467.b c. a M.Aur.v.p. 30.a. V. Severe note 30. Her.l.4.p.539. c. b Goltz.p.78.c| 81.c.f| Pagi, 162. § 3. c M.Aur.v.p. 30. a. &c.

Cependant ce prince quelque grand qu'il fust, bien loin d'estre un dieu, n'estoit pas mesme un homme sans reproche & sans defaut, quand on n'en jugeroit que selon les lumieres de la raison, & selon les regles humaines de la morale. C'est une grande foiblesse à un homme comme luy,]'de n'avoir pu vivre dans la continence à l'age de 55 ans.'On a dit que la philosophie l'avoit rendu trop grave & trop serieux;'& on l'accusoit mesme de faste & d'arrogance, parcequ'il se rendoit moins familier à ses amis, & ne les faisoit pas manger avec luy; [& il n'en usoit peutestre ainsi qu'afin de menager plus de temps pour les affai- p.34.c. p.31.32. p.34.c.

res ou pour l'étude.]On vouloit qu'il ne fust pas aussi ouvert, aussi franc, & aussi sincere qu'Antonin, quoiqu'il taschast de le paroistre;'& on disoit que ses vertus & sa bonté mesme estoient plutost feintes & forcées que naturelles. Dion le défend sur ce dernier point par la sagesse qu'on avoit remarquée en luy des l'enfance, & par l'uniformité qui avoit paru dans toute sa vie, sans qu'il se fust dementi jamais,'quelque effort qu'on eust fait pour luy faire changer de conduite. [Mais quand il auroit corrigé par la raison les defauts d'un mauvais naturel, on n'auroit pu que l'en louer, pourvu qu'il l'eust fait par l'amour de celui qui doit estre l'unique objet de la vertu; puisque surmonter tous les vices par l'orgueil, c'est surmonter les plus petits par le plus grand.

Dio, l. 71. p. 815. c. d.

M. Aur. v. p. 30. c.

Son plus veritable defaut a peutestre esté sa bonté mesme, laquelle soit par son naturel,]'soit par le desir excessif qu'il avoit d'estre estimé doux & bon, comme on le luy a reproché, degeneroit en une veritable mollesse: de sorte qu'il souffroit plus qu'il ne devoit ceux dont il condannoit les malversations.'Il croyoit qu'il luy suffisoit de ne faire point de fautes;& s'il se faut arrester à Dion, il n'en a point fait dutout: mais il croyoit devoir souffrir celles des autres sans s'en informer, & sans les punir. Il disoit qu'estant impossible de faire les hommes tels qu'on veut qu'ils soient, il faut les prendre tels qu'ils sont, & s'en servir le mieux qu'on peut. C'est pourquoi il estimoit, louoit, & employoit ceux qui faisoient bien: 'mais on pretend que pendant qu'il s'entretenoit en philosophe de la clemence, de la justice, & d'autres matieres speculatives, il laissoit piller les provinces par ceux à qui il en avoit donné le gouvernement, de peur de paroistre severe. Cassius parle particulierement d'un Prefet du Pretoire, qui ayant esté elevé pauvre à cette charge, devint tout d'un coup extremement riche.

Cass. v. p. 45. b.

Dio, l. 71. p. 815. b.

Cass. v. p. 45. b. c.

[Sa foiblesse a paru surtout à l'égard de ses proches, qu'il aimoit assurément avec excés, sans songer qu'un prince doit principalement son affection à l'Etat & à son peuple. Nous ne repetons point ce que nous avons dit de sa femme, & nous n'examinons point]'si Dion a raison de louer l'extreme tolerence qu'il a eue pour elle.[a]D'autres historiens avouent qu'il avoit fort terni l'estime qu'il meritoit d'ailleurs, en[ne pouvant, ou] ne sachant pas arrester les dereglemens scandaleux de cette princesse.[Il est toujours certain que la verité & la justice ne luy permettoient pas de luy donner des eloges, sans parler de

Dio, l. 71. p. 815. b.

a Aur. Vict.

sa ridicule apotheose.]'Mais on l'a raillé en plein theatre, & en sa presence mesme, de ce qu'il elevoit aux charges ceux qui avoient violé l'honneur de sa maison, aprés en avoir vu assez de preuves pour n'en pas douter. M.Aur.v.p.34. d.

[Il fit un grand tort à l'Etat en elevant à la puissance souveraine L.Verus tres indigne de cet honneur. Cependant il avoit l'exemple d'Antonin, qui n'avoit pas mesme voulu donner à ce prince le nom de Cesar: & comme il n'y avoit jamais eu jusques alors deux Augustes en mesme temps, Lucius qui d'ailleurs ne paroist pas avoir eu beaucoup d'ambition, se seroit sans doute tenu tres content, quand il ne luy eust communiqué que le second degré de sa puissance. Il auroit pu empescher par ce moyen une partie au moins des dereglemens où ce prince se porta, & il n'auroit pas exposé l'Empire aux maux que l'on eust assurément bientost vu naistre, si l'ordre de Dieu ou le crime des hommes n'eust terminé promtement la vie de Lucius.

Il a esté encore plus coupable à l'égard de son fils Commode,]'dont les crimes & les cruautez ont fait dire que M. Aurele eust esté tout à fait heureux s'il n'eust point laissé de fils aprés luy. p.30.a|Dio,l.71.p.816.a. 'Il eut un grand soin de le bien elever & de le bien instruire; Dio,p.816.a. 'il luy apprenoit luy mesme les regles qu'il devoit suivre; & il mit auprés de luy des maistres tres habiles & tres sages, qu'il faisoit venir de divers endroits, & à qui il donnoit des appointemens tres honnestes. Com.v.p.45.46|Her.l.1.p.464.c. 'Mais Commode ne pouvant souffrir auprés de luy ceux qui s'opposoient à ses mauvaises inclinations, & redemandant avec opiniatreté, jusqu'à en devenir malade, ceux que son pere luy avoit ostez, parcequ'ils le portoient au dereglement, M.Aurele eut la mollesse, comme l'histoire l'avoue, de les faire revenir: de sorte que Commode fit depuis du palais de son pere un lieu de toutes sortes de debauches. M.Aur.v.p.46.c.

'Il semble que Commode fust alors Auguste, [ce qui peut donner lieu de dire que M.Aurele n'avoit pas sur luy toute l'autorité necessaire pour le corriger. Mais ç'a esté là sa plus grande faute, de s'estre trop hasté de l'elever, & de luy avoir donné dés l'age de quinze ou seize ans la puissance du Tribunat, le Consulat, & mesme le titre d'Auguste. Antonin n'en avoit jamais tant fait pour M.Aurele mesme, ni Vespasien pour Tite, quelque maturité d'age & quelques bonnes qualitez qu'eussent l'un & l'autre. S'il ne connoissoit pas l'esprit de Commode, qui est la seule excuse que Julien l'apostat ait pu apporter en sa faveur, ç'a esté une grande faute de charger de tant d'honneurs c.

un jeune homme capable au moins par son age de se laisser aller à toutes sortes de vices: & s'il l'a connu pour ce qu'il estoit, sa faute est entierement sans excuse. C'estoit en cette occasion qu'il devoit se souvenir]'de ce qu'il avoit dit luy mesme, « Que mes enfans perissent, si d'autres meritent mieux d'estre aimez, « & si leur vie n'est pas utile à la Republique. « [Il ne devoit pas asseurément faire mourir son fils,]'comme l'Empereur Severe le pretendoit, luy qui tomboit dans la mesme faute: [a] mais il avoit un gendre, dit Julien, tres capable de bien gouverner l'Etat, & qui eust eu plus de soin de son fils, que son fils n'en avoit luy mesme.

Cass.v.p.40.c. Dio, l.71.p. 868.c. a Juli.cæs.p.13. 14.

ARTICLE XXVII.

Diverses choses louées dans M. Aurele.

'CEPENDANT les grandes qualitez que M. Aurele avoit d'ailleurs, ont tellement prevalu dans l'esprit de tout le monde, que[ni ses propres defauts,ni]les crimes de sa femme, [de son frere,]&de sons fils,n'ont pu empescher qu'il n'ait eu une reputation extraordinaire,'& qu'il n'ait esté regardé des payens comme le meilleur de tous les Princes.[b]Diocletien luy rendoit des honneurs tout particuliers.[c] Julien luy donne de grands eloges, le fait respecter par son[1]Silene, [d] & le fait placer par ses dieux audessus de Trajan, d'Auguste, de Cesar, & d'Alexandre.'Il luy donne pour maxime, que le principal devoir d'un homme & d'un prince est d'imiter la divinité, en se mettant en état d'avoir besoin de tres peu de choses pour lui, & en faisant aux autres tout le bien qu'il peut. [C'est ce qu'il paroist avoir toujours pratiqué,]'menant d'une part une vie simple & frugale,'& ne s'occupant de l'autre à rien tant qu'à faire plaisir. Il avoit mesme elevé un autel à la [2] Bonté comme une nouvelle deesse: [en quoy il ne se fust pas trompé, s'il eust sceu que la bonté essentielle n'est autre chose que Dieu mesme.]

M.Aur.v.p.30. d.c. Dio, l.71.p. 815.a. b M.Aur.v.p. 30.c. c Juli.cæs.p.13. 14.22.23.41.49. d p.52.53. p.49. p.23. Dio, l.71.p. 815.a.b.

'On s'est plaint qu'il n'estoit pas "magnifique: & veritablement il menageoit extremement l'argent du public, " retranchant autant qu'il pouvoit toutes les depenses non necessaires, parcequ'il ne vouloit point charger les peuples: [& on ne peut

p.31.c|M.Aur. v.p.32.b. μεγαλόφρων. διαιτησμικό-τατος ἦν.

1. C'est le personnage qui censure tous les autres dans les Cesars, c'est à dire dans la satyre que Julien fait des Empereurs.
2. Dion dit *à la Liberalité*, τῇ εὐεργεσίᾳ, *sous un nom qui estoit tout à fait nouveau.*

que le louer de ce qu'au moins]'il modera ce qu'on donnoit pour les gladiateurs & la comedie. [a] Mais il faisoit exactement toutes les depenses ordinaires, & beaucoup d'extraordinaires lorsqu'il en voyoit quelque necessité. Il assistoit les gents d'honneur & de merite dans leurs besoins: & il secourut plusieurs villes tombées dans quelque malheur, ou qui estoient en danger de se ruiner. [Nous l'avons vu agir ainsi à l'égard de Smyrne;]'& on le marque encore de Carthage, qui avoit beaucoup souffert d'un embrasement, de Nicomedie renversée [comme Smyrne] par un tremblement de terre, d'Ephese, & de plusieurs autres en general.'Il prit grand soin des vivres, de bien entretenir les rues de Rome, & les grands chemins. [b] Il prenoit garde mesme que le peuple de Rome ne manquast pas de ces spectacles pour lesquels il estoit passionné, depeur qu'on ne dist qu'il les leur vouloit oster, & les reduire à la vie des philosophes.

M.Aur.v.p.27. b.
a Dio, l. 71. p. 814. c.
Aur. Vict.
M Aur.v.p.27. a. b.
b p. 32. b.

'Il fit aussi plusieurs remises d'imposts, lorsqu'il jugeoit qu'elles estoient necessaires.'Nous avons vu que des l'age de 16 ans il ceda tous ses biens paternels à sa sœur: '& estant encore Cesar il refusa plusieurs successions qu'on luy avoit laissées.'Dans l'administration de la justice il ne favorisa jamais les interests du fisc.'Il meprisa tous les avis qu'on luy donnoit pour enrichir son Epargne;'& fit punir par le Prefet de Rome ou par d'autres, les receveurs des imposts qui prenoient la moindre chose audelà de ce qui estoit ordonné. Eutrope dit qu'il estoit toujours prest à faire des liberalitez.

b.
p. 23. c.
p. 25. a.
p. 27. d.
a.
c.

'Il craignoit surtout d'estre accusé d'avarice;& il s'en défendit dans beaucoup de lettres. 'Il se justifioit de mesme ou par écrit ou de vive voix toutes les fois qu'il savoit qu'on improuvoit quelqu'une de ses actions. 'Car il estoit fort curieux de sa reputation, & il s'informoit avec grand soin de ce qu'on disoit de luy,'non pour en faire des crimes, comme [plusieurs de] ceux qui avoient regné avant luy, (car au contraire il vouloit que chacun eust une grande liberté de penser & de dire ce qu'il vouloit,)'mais pour se corriger dans les choses où il voyoit que l'on avoit raison de le reprendre.

b.
p. 32. a.
p. 31. a.
Arist. or. 9. p. 112.
M.Aur.v.p.31. a.

'Comme les moindres choses peuvent faire beaucoup de tort à la reputation d'un prince, il n'en faisoit aucune qu'avec beaucoup de precaution & de maturité. Il ne faisoit rien avec negligence & comme en passant, mais pesoit tout ce qu'il disoit ou qu'il écrivoit, donnant quelquefois des journées entieres à des choses qui paroissoient peu dignes d'une si grande applica-

Dio, l. 71. p. 804. b.

Juli.cæſ.p.22. 23. tion.'Auſſi Julien nous le repreſente comme un homme extremement grave, dont le viſage & les yeux eſtoient fort compoſez,'& qui parloit peu, ſachant egalement parler & ſe taire
p. 41. quand il falloit.'Il ne croyoit pas meſme legerement "le bien *ſuffragatoribus.*
M.Aur.v.p.34. c. qu'on luy diſoit des perſonnes, quand c'eſtoit pour les mettre dans les emplois; & il ne penſoit avoir trouvé la verité, que quand il l'avoit longtemps cherchée.

Eutr. 'La dignité imperiale n'avoit point produit en luy de faſte ni d'arrogance : il traitoit avec toutes ſortes de perſonnes comme
M.Aur.v.p.29. c|Eutr|Vict. epit. leur egal : '& il permit aux perſonnes de qualité de ſe faire ſervir comme luy meſme, & d'avoir les meſmes officiers. [a] Il rece-
a Her.l.1.p. 464.d. voit fort bien tous ceux qui s'adreſſoient à luy, & ne ſouffroit point que ſes gardes empeſchaſſent perſonne de l'aborder.[b] Car
b Ariſt.or.9.p. 112. il mettoit ſa grandeur non à ſe communiquer à peu de perſonnes ſous pretexte de s'attirer le reſpect, mais à faire reſſentir comme Dieu, à tout le monde les effets de ſa bonté & de ſes ſoins paternels. Ainſi il ne falloit point d'introducteur pour l'approcher : c'eſtoit aſſez d'avoir [beſoin de luy, ou] de croire avoir quelque bonne qualité qui puſt luy eſtre agreable.

[Quoiqu'il euſt une grande connoiſſance de toutes choſes, & par l'étude, & par l'experience, ayant eſté elevé de bonne
M.Aur.v.p.31. c. heure par Antonin dans la conduite des affaires;] 'cependant il ne faiſoit rien ſoit dans la guerre, ſoit dans le gouvernement de l'Etat, ſans en communiquer aux perſonnes de qualité qui eſtoient auprés de luy; & il diſoit ſouvent : Il eſt plus juſte que « je ſuive le conſeil de tant de perſonnes de merite qui m'aiment, « que non pas qu'ils ſoient tous obligez de ſe ſoumettre à la vo- «
M. Ant.l.1.c.1. 2.11.p.3.11. lonté d'un ſeul homme.'Dans ſes écrits il avoue avoir appris de « tout le monde, meſme de L. Verus, & juſqu'à ſon nourricier.



ARTICLE XXVIII.

Quelques loix de M. Aurele : De ſes écrits.

Aur. Vict. 'ON remarque que ce prince a admirablement éclairci les
Oroſ.l.7.c.15. p.213.1.c. obſcuritez des loix,'& qu'il a adouci "par ſes nouvelles or- *&c.* donnances ce qu'il y avoit de trop ſevere dans les anciennes.
M.Aur.n.C.p. 68.69. 'On trouve encore dans les Pandectes & dans les autres livres du Droit, des marques ou des reſtes de quantité d'ordonnances
v.p.27.c. qu'il a faites,'plutoſt neanmoins pour rétablir l'ancienne ju-
p.26.c. riſprudence, que pour en introduire une nouvelle.'Il ordonna le

le premier, selon Capitolin, que l'on feroit enregistrer les noms de tous les enfans qui naistroient de citoyens Romains, un mois au plustard aprés leur naissance; & cela luy donna occasion d'établir des greffes publics dans les provinces.

'Il renouvella l'ordonnance faite premierement par Nerva, qu'on ne pourroit faire aucune poursuite contre les morts que dans les cinq ans d'aprés leur mort: & il ne voulut pas mesme qu'on pust jamais contester la liberté d'un homme qui en avoit joui en mourant.'On remarque qu'il ordonna que tous les Senateurs auroient au moins le quart de leur bien en Italie.

d|Dig.40.t.15. p.1445.1446.

M.Aur.v.p.27. c.

'Aurele Victor dit qu'il donna à tous"indifferemment le droit de citoyens Romains. Les jurisconsultes le suivent; & de la maniere dont en parle Casaubon, il semble qu'on ait une constitution de luy pour accorder ce droit à tous les sujets de l'Empire. 'Mais"cette constitution qui est seulement marquée par Ulpien dans le Digeste, a est d'Antonin Caracalla, comme on le tire tant du style ordinaire d'Ulpien, que de l'autorité formelle de Dion. 'Et nous apprenons de l'histoire des Martyrs de Lion, qu'en l'an 177, [deux ou trois ans seulement avant la mort de M. Aurele,] on distinguoit encore les citoyens Romains des autres.

promiscuè.

V. Adrien § 17.

Aur. Vict.

n.C.p.38.1.c| 89.1.b.

Dig.1.t.5.l.17. p. 14.

a Dio, v.al p. 745|n.p.108.109.

Euf.l.5.c.1.p. 162.b.

'Ce prince ne put souffrir que les mesmes bains fussent communs aux hommes & aux femmes: & il fit encore d'autres reglemens pour reformer le luxe des dames, & arrester les desordres des jeunes gents de qualité.'Son exemple mesme [plus fort que toutes les loix,] servit beaucoup à retirer diverses personnes de leur vie dereglée, de leur amour pour les plaisirs, & de leur passion pour les richesses.

M.Aur.v.p.32. c.

Arist or.9.p. 113.c.d.

'Ce qui est de plus admirable, c'est qu'il sceut regler les soldats mesmes, accoutumez à recevoir beaucoup, & à demander encore davantage, & assez insolens pour se rendre redoutables à quiconque ne satisfaisoit pas leur avarice. Il fixa neanmoins ce qu'ils devoient recevoir, audessous ce semble de ce qu'on leur donnoit auparavant, & les accoutuma à n'en point esperer davantage, [hors les occasions où c'estoit l'ordre de leur faire quelque largesse.]'Nous avons vu qu'ils luy avoient demandé inutilement de l'argent aprés une victoire.

p. 116 117.

Dio,l.71.p.803. a.

'Il les reduisit mesme à la vie dure & laborieuse qui est propre aux soldats, & à s'occuper tellement aux exercices des armes, qu'ils n'avoient pas le loisir de songer à autre chose. Cette severité fut un grand soulagement pour l'Epargne & pour les peuples, & tres avantageuse aux soldats mesmes. ['Aussi quel-

Arist.or.9.p. 116.b.c.

M.Aur.v.p.34. c.

que fermeté que M. Aurele eust à leur égard,] ils ne laissoient pas de l'aimer uniquement.

Cass.v.p.41.42. 'Ce fut particulierement pour corriger la mollesse des soldats de Syrie, qu'il en donna le commandement à Cassius; estant persuadé comme il l'écrivit alors, qu'on ne pouvoit bien gouverner les soldats que par l'ancienne discipline, & qu'il falloit rétablir les premieres mœurs des Romains pour en faire subsister l'Empire.

M.Aur.v.p.26.27. 'On trouve encore dans Capitolin divers reglemens faits par M. Aurele, dont nous n'avons pas cru qu'il fust necessaire de parler ici.] Cod.Th.prol.p.183.1. 'Un Papirius Justus a fait autrefois un recueil des ordonnances faites par M. Aurele & par L. Verus. [Il est quelquefois cité dans le Digeste entre les anciens jurisconsultes.

Si cette histoire n'estoit déja trop longue, nous pourrions encore ajouter diverses choses sur le gouvernement & sur l'esprit de M. Aurele, tirées particulierement de l'ouvrage que nous avons de luy.] Her.l.1.p.454.d. 'Car ses paroles & ses écrits sont passez à la posterité. [a] Et nous avons encore les douze livres que Suidas luy attribue, [où s'entretenant avec luy mesme, il raporte les regles & les maximes qu'il pretendoit observer. C'est un abregé de tout ce que la philosophie & la raison humaine ont pu trouver de plus beau pour la morale, & pour la conduite de la vie.]

a Suid.μ.p.98.e| Voss.h.g.l.2.c.14.p.226.

M.Aur.n.S.p.110.2.f. 'On trouve quelques anciens vers grecs, qui disent que ce livre est admirable pour consoler les hommes dans leurs afflictions, parcequ'il fait voir combien est vaine la joie & la tristesse que nous peuvent donner toutes les choses de ce monde, & que l'une & l'autre s'evanouit & se dissipe aussi promtement que la fumée.

[Le style en est simple & negligé: & cependant les personnes les plus delicates & les plus judicieuses admirent cette beauté naturelle & sans fard, & comparent cet ouvrage à tout ce qu'il y a de plus excellent dans l'antiquité payenne. On en trouve beaucoup d'endroits citez dans Suidas.] Nphr. 'Nicephore en parle aussi avec eloge, pretend qu'il le composa pour son fils M [Aurele Commode, ce qui ne paroist pas par l'ouvrage.]

M.Ant.proll Voss.h.g.l.2.c.14.p.226. 'Quelques uns ont douté si ce que nous en avons est l'ouvrage entier, ou si ce n'en sont point de simples extraits, parceque les choses y sont presque toujours detachées les unes des autres, sans qu'il y paroisse aucun ordre: & la construction n'y est quelquefois pas entiere. Mais les plus habiles croient que M. Aurele mesme l'a laissé en cet état, parceque ce n'estoient que des memoires qu'il faisoit pour luy mesme, sans dessein de les publier.

'Il travailloit peuteſtre au premier livre[au milieu de la guerre,] & dans le pays des Quades,campé ſur la riviere de Gran, ſi l'endroit où il le ſemble dire n'eſt point une apoſtille ajoutée pour marquer"quelque autre choſe.'Il acheva le ſecond à Carnonte, où Eutrope pretend qu'il tint trois ans ſa Cour dans ſa premiere guerre contre les Marcomans. 'Et il paroiſt en effet qu'il a fait cet ouvrage avant la mort de Fauſtine, qu'il y ſuppoſe vivante,'& preſte d'accoucher,[c'eſt à dire avant la fin de l'an 175.]

M.Ant.l.1.c.14.p.23|n.p 34. — V. la note 14. — l.2.c.15.p.43. — l.1.c.14.p.23|n.p 34. — l.9.c.3.p.259.

'Il ne faut pas confondre ces douze livres de M. Aurele avec un écrit intitulé *l'Horloge des Princes*, publié ſous ſon nom, & tres celebre dans le dernier ſiecle, qu'on dit eſtre d'Antoine Guevara Eveſque Eſpagnol.

proll Voſſ.h.g. p. 226.



ARTICLE XXIX.

Des philoſophes Creſcent, Celſe, Lucien, & Demonax : Des Rois du Boſphore.

'COMME M. Aurele faiſoit une profeſſion publique d'aimer & de favoriſer les ſciences, & que c'eſt l'ordinaire des ſujets de ſuivre les inclinations de leurs Princes, on vit paroiſtre de ſon temps quantité d'hommes de lettres, '& ſurtout beaucoup de philoſophes,ou qui feignoient de l'eſtre pour s'enrichir de ſes liberalitez.ᵃTatien diſciple de S. Juſtin dit que les philoſophes payens eſtoient ſi eloignez de s'exercer, comme ils s'en vantoient, à l'amour" de la pauvreté, que quelques uns d'eux tiroient de l'Empereur des penſions de 600" écus d'or, ſans rendre aucun ſervice à l'Etat, afin de ſe faire meſme au moins payer de leur longue barbe.'Ces penſions, & les diverſes exemptions qu'on leur donnoit, alloient ſi loin, qu'on ſe plaignoit qu'ils eſtoient à charge à la Republique;& Marc Aurele fut"obligé de ſe juſtifier ſur ce point. On ſe plaignoit encore qu'ils"maltraitoient les particuliers: ce qu'on raporte principalement aux inſolences ordinaires des cyniques,qui n'avoient ni honte, ni reſpect, & qui eſtoient alors en grand nombre.

Her.l.1.p.465.a. — M.Aur.n.S.p.95.1|Dio,l.71.p.815.d|Gal.prog.c.3.p.460.c. — ᵃ Tati.p.157.d. — ἀκτημοσύνης. — χρυσοῦς. — M.Aur.v.p.23.c|n.C.p.76.1|n.S.p.95.1. — quod purgavit. — "vexarent.

[L'Egliſe ſouffrit"beaucoup de l'un d'eux nommé Creſcent, comme nous le pourrons voir en un autre endroit. Nous reſervons"auſſi pour l'hiſtoire d'Origene à parler de Celſe philoſophe epicurien, qui entreprit de combatre l'Egliſe par ſes écrits.]'Il vivoit encore du temps de Commode, auſſibien que

V.S.Juſtin. § 20. — V.Origene § 34. — Luci.pſeud.p.493.b|473 c.

Lucien, qui luy adressa aprés la mort de M. Aurele l'histoire de l'imposteur Alexandre, comme il l'avoit écrite à sa priere.

Phot.c.128.d. 305. [Ce Lucien est encore aujourd'hui fort celebre] 'par ses écrits, que la pureté de la langue greque, & le style net, agreable, vif, &"plein d'esprit, font lire avec beaucoup de plaisir. Mais il fait une profession ouverte d'impieté, se moquant egalement de la veritable religion dont il parle en divers endroits, & des superstitions payennes, qu'il montre estre vraiment ridicules. Suid.λ.p.55.c. 'C'est ce qui luy a fait donner le surnom de blasphemateur & d'athée. Luci.pseud. p. 498.b.c.&c. 'Aussi il suivoit la philosophie d'Epicure, [qui n'est guere eloignée de l'atheïsme;][a] a Phot.c.128. p. 309. ou plutost il n'avoit ni religion, ni dogme fixe & constant, regardant tout comme incertain & problematique, & voulant se rire de tout. Cela paroist mesme par les quatre vers qu'on lisoit du temps de Photius à la teste de ses ouvrages. [Ce qui rend encore ses écrits dangereux à lire, c'est que souvent on y voit aussi peu de respect pour la pudeur, que pour la religion.]

Luci.hist.p. 359. a. 'Il estoit de Samosates en Syrie, [d'une condition fort mediocre.][b] b ap.p.267.c.d. Il plaida ou declama quelque temps;[c] c p.262.d|264. d|226.b.c. & dans son extreme vieillesse il prit la charge de greffier du Prefet d'Egypte, n'ayant pas apparemment d'autre moyen de s'exemter de la pauvreté. [Il nous apprend encore plusieurs autres particularitez de sa vie, que nous n'avons pas cru necessaires de raporter. Nous avons cru qu'il écrivoit ses regles sur l'histoire en 166 au plustard, & la vie d'Alexandre aprés la mort de M. Aurele.]

Suid.λ.p.55.f| Bar. p. 171.57. 'Ainsi nous ne pouvons pas suivre ceux qui au raport de Suidas l'ont mis du temps de Trajan. Suidas ajoute qu'on tenoit qu'il estoit mort dechiré par les chiens, en punition de ce qu'il avoit eu la hardiesse de se railler de J.C, [ce que les demons n'ont peutestre jamais osé faire. Mais nous voudrions que ce fait Bar.171. § 7. fust mieux attesté.] 'On croit aussi que ce que quelques uns disent qu'il avoit esté Chrétien, & avoit apostasié, ne vient que d'un [1] mot de Suidas mal entendu, & de ce qu'il paroist avoir eu plus de connoissance du Christianisme que beaucoup d'autres payens.

Luci v Dem.p. 546. a.b. [Nous n'avons point] 'l'histoire qu'il avoit faite d'un Sostrate de Beocie philosophe celebre de ce temps là, dont la vie estoit Voss.h.g.l.2.c. 15 p.233.234. extremement dure & austere: [au lieu de quoy] 'd'autres contre toutes sortes de raisons & d'autoritez luy ont attribué celle d'Apollone de Tyanes écrite par Philostrate.

1. ἀγορητὴς, traduit par *concionator*.

'Eunape nous assure que c'est luy qui entre le peu d'ouvrages serieux qu'il a faits, est auteur de la vie du philosophe Demonax,'dont il avoit esté longtemps disciple. [a] Il en fait le plus grand philosophe qu'il eust connu. [b] Et cependant il paroist que ce n'estoit qu'un cynique un peu plus poli & plus civilisé que les autres.'Il avoit peu ou point de religion.[Ce qu'il a eu de meilleur,]'c'est qu'ayant de la naissance, du bien, [c] de l'eloquence,& de la science,[d] il vivoit cependant d'une maniere dure & pauvre, sans vouloir avoir personne pour l'aider & pour le servir.'Mais la fin de toute cette belle vertu fut que se voyant agé de pres de cent ans, '& dans la necessité de se faire servir, parcequ'il ne pouvoit plus s'aider luy mesme, il aima mieux se laisser mourir de faim.'Il estoit de Cypre,[e] mais il vécut à Athenes,& y mourut, fort estimé des Atheniens durant sa vie & aprés sa mort.

Eun.p.r.p.12.13.
Luci. v. Dem,
p.545.a.
a 2. c.
b p.547.b.c.&c.
p.549.
p.546. c.
c p. 547. a.
d b|555 b.c.
p.556.a.
c.d,547.b.
p. 546. c.
e p.548.d|557.

'On dit de luy que comme les Atheniens vouloient établir un combat de gladiateurs,pour ne pas ceder en cela à ceux de Corinthe,il leur dit qu'avant que de le faire,il falloit qu'ils abatissent l'autel qu'ils avoient dressé à la misericorde. 'L'Empereur luy ayant fait demander quelle estoit la meilleure maniere de gouverner,il répondit, C'est de parler peu,ecouter beaucoup,& ne se mettre jamais en colere.'Il n'estoit sensible qu'aux maladies & à la mort de ses amis, ne trouvant point de plus grand bien dans la vie que l'amitié.

p. 555. c.
a.
p. 548. c.

[Nous voudrions pouvoir raporter ici plusieurs evenemens agreables,& utiles pour la conduite de la vie,que Lucien mesle dans ses ouvrages, & surtout les dix histoires arrivées de son temps qu'il raconte dans son dialogue de l'amitié : mais ce seroit trop s'étendre sur des choses qui ne sont pas tout à fait de nostre sujet.]'Dans l'une de ces histoires il parle de diverses guerres des Scythes qui habitoient le long du Tanaïs, contre les autres barbares du septentrion, particulierement contre ceux du Bosphore,'dont Leucanor & ensuite Eubiote son frere bastard estoient Rois en ce temps là.[Leucanor pouvoit avoir succedé à Rhœmetalce,]'qui estoit Roy du Bosphore du temps d'Antonin. [f] Les vaisseaux qui sauverent Lucien comme nous allons voir, portoient les ambassadeurs d'Eupator Roy du mesme pays, qui alloient en Bithynie payer l'argent qu'il devoit tous les ans, ou recevoir celui que les Romains luy donnoient : car les " termes du texte peuvent recevoir l'un & l'autre sens. 'Eubiote dans sa guerre contre les Scythes, menoit tous les

tox.p.631.a.
p.632.d|637.a|638.a.
T.Ant v.p.20.d.
f Luci.pseud.p. 497.a.
ἐπὶ κομιδῇ.
tox.p.638 a.

Grecs selon les termes de Lucien, c'est à dire apparemment les habitans des villes greques de la Querfonese : & cela autorise ceux qui croient que ce pays obeïssoit aux Rois du Bosphore.]



ARTICLE XXX.

Histoire d'Alexandre imposteur, & faux prophete des demons.

[LUCIEN nous a encore appris deux histoires remarquables du temps de M. Aurele, & qui sont plus de nostre sujet, l'une de Peregrin apostat de la foy Chrétienne, & l'autre de l'imposteur Alexandre. Nous parlons "de la premiere en un autre endroit.] 'Alexandre estoit d'une ville maritime de la Paphlagonie, appellée Abonotique, ou *le chasteau d'Abon. 'Il avoit de grands avantages de corps & d'esprit, mais une tres méchante ame, & une grande passion de trouver de l'argent à quelque prix que ce fust. 'Aprés avoir passé une partie de sa vie à errer par le monde avec un digne disciple d'Apollone de Tyanes, '& à abuser de la simplicité d'une vieille femme bien riche, & de beaucoup d'autres, en qualité de magicien; 'enfin il s'avisa de faire le prophete en son pays, plein d'esprits grossiers, credules, & superstitieux.

V. la pers. de Trajan § 7. 8.

*la muraille

Luci. pseud. p. 477. d.

p. 474. 475.

p. 475. 476.

p. 476.

p. 477.

p. 478. 'Il repandit donc par le monde des oracles des Sibylles & d'autres, faits par luy mesme à son avantage, dont quelques uns disoient qu'Esculape alloit bientost paroistre à Abonotique pour guerir toutes sortes de maladies. 'Il revint sur cela en son pays avec un air de prophete & d'enthousiaste; & au bout de quelque temps il fit accroire aux habitans qu'il avoit trouvé à leur vue leur Esculape; & cet Esculape estoit un petit serpent qu'il avoit caché dans un œuf à l'endroit où il le vouloit trouver. Peu de jours aprés il fit paroistre un grand serpent 'qu'il avoit apporté d'un endroit de la Macedoine où il y en a qui se familiarisent avec les hommes & ne leur font point de mal. 'Mais cachant adroitement la teste de ce serpent, il luy en faisoit paroistre une d'homme qu'il luy avoit faite avec du linge, & qu'il faisoit remuer avec des ressorts comme si elle eust esté vivante. 'Il trouva mesme enfin moyen de la faire parler.

p. 479. 480.

p. 476. 477.

p. 480. d.

p. 485. d.

p. 481. 'Tous ceux des environs accoururent à ce spectacle; & persuadez sur la parole d'Alexandre que ce grand serpent estoit celui mesme qu'ils avoient vu tout petit il n'y avoit que quelques jours, il ne douterent point que ce ne fust veritablement

un Dieu. Chacun se pressa de luy venir demander des graces & des oracles, par le moyen d'Alexandre, qui recevant toutes les offrandes, rendoit les réponses qu'on demandoit, avec les adresses que l'on peut voir dans Lucien. Car il décrit tout ceci fort amplement & fort agreablement: [mais il nous suffit d'en savoir le principal, pour admirer comment le demon se jouoit de la credulité & de l'aveuglement des hommes, ou par luy mesme, ou par ses ministres.]

'On dressa bientost des statues de cuivre & d'argent à ce nou- p. 481. 482.
1. veau dieu, à qui Alexandre fit donner le nom de [1] Glycon:'& ce p. 489-491.
malheureux fourbe mesme inventa des mysteres abominables, [mais qui estoient utiles à l'Eglise, parcequ'ils faisoient voir ce que c'estoit dans leur origine que les autres mysteres des payens. S. Augustin s'en seroit assurément bien servi, s'il avoit vu ce que Lucien en dit.]

'La reputation d'Alexandre se repandit en peu de temps p. 486. 487.
jusques en Italie, & on le respectoit mesme dans la Cour de M. Aurele, où il estoit appuyé par Rutilien homme de la premiere qualité, mais tres superstitieux,'& qui fut assez fou pour epou- p. 488. c. d.
ser dans un age fort avancé la fille de cet imposteur, dans l'imagination que la lune estoit sa mere. 'Les faux oracles qu'il p. 485. 486.
avoit rendus, comme nous avons vu, à Severien'& à Vindex Ge- p. 493.
neraux des armées Romaines, ne ruinerent point sa reputation [dans l'esprit de ceux que le demon tenoit captifs, & qui avoient merité d'estre abandonnez à l'esprit d'erreur pour croire au mensonge, parcequ'ils n'avoient pas receu & aimé la verité qui les eust sauvez.]

'Il eut mesme l'insolence de demander à l'Empereur la per- p. 497. c.
mission de faire battre de la monnoie avec son image d'un cos-
&c. té, &"celle de son Glycon de l'autre. [On ne dit pas s'il l'obtint:]
'mais au moins on trouve des medailles d'Antonin, qui ont au Dio. val. n. p.
revers le nom des Abonotiquites & de Glycon, avec la figure 103|Occo, p.
d'un serpent qui a une teste d'homme, ce qui nous apprend que 268. 269|Spanh. l. 3. p 176-180|
ce jeu du demon avoit commencé du temps d'Antonin. [a] On Spon, rech. p. 525.
voit la mesme chose dans une de L. Verus, où la teste du serpent [a] Spon, rech. p.
paroist encore plus une teste d'homme que dans l'autre : & on 525.
y lit le nom de Ionopolites. 'Alexandre ayant demandé que la Luci. pseud. p.
ville d'Abonotique fust appellée Ionople. 497. c.

1. 'Quelques uns pretendent qu'au lieu de Γλύκων il faut lire Γλυκῶνα, comme on le trouve sur une medaille. Mais M. Spon dans ses Recherches, *p. 526*, soutient qu'il y a Γλύκων dans celles du cabinet du Roy : & il le faut pour faire le vers. Spanh. l. 3. p. 176.

d|.458.b. 'L'imposture finit enfin par la mort de l'imposteur, qui s'estant promis 180 ans de vie, n'en vécut pas tout à fait 70, & mourut dans des douleurs effroyables, sa cuisse s'estant pourrie, & estant devenue pleine de vers. On marque de luy comme une chose honteuse, qu'il avoit une perruque. [Il mourut

Athng.p.29.30. avant M. Aurele, si c'est cet Alexandre]'dont Athenagore dit vers l'an 180, qu'on voyoit le tombeau dans la grande place de Parie[ville de l'Hellespont,]& dans la mesme place estoit aussi la statue de cet Alexandre à laquelle on offroit des sacrifices comme à une divinité, & on y faisoit des festes publiques, dans l'imagination d'en obtenir la guerison de diverses maladies.

Luci.pseud.p.484.c.d. 'Lucien remarque que les Chrétiens ne se laisserent point surprendre par les illusions de cet imposteur ; & il y ajoute les epicuriens, [qui faisoient profession de ne croire ni miracle, ni aucune operation de Dieu ni des demons.] C'est pourquoi Alexandre se plaignoit au nom de son Glycon, que le Pont estoit rempli d'athées & de Chrétiens qui blasphemoient contre luy; & que si on vouloit l'avoir favorable, il falloit les chasser

p. 489. c. à coups de pierres. 'Il recommandoit aussi dans ses mysteres qu'on prist garde qu'il n'y eust ni athée, ni epicurien, ni Chrétien.

p. 495-497. 'Il estoit surtout fort en colere contre Lucien, qui se moquoit de luy, & qui avoit voulu empescher Rutilien d'epouser sa fille. Il pensa un jour le faire maltraiter à Abonotique. Ils se reconcilierent neanmoins en apparence ; & Alexandre offrit à Lucien un vaisseau pour le conduire à Amastris dans le Pont, où il avoit dessein d'aller. Quelque esprit qu'eust Lucien, il en manqua en cette rencontre, & accepta l'offre d'Alexandre. Mais il fut bien étonné lorsqu'estant au milieu de la mer, il vit le pilote pleurer & faire divers signes aux matelots ; & plus encore lorsque ce pilote luy avoua qu'Alexandre luy avoit donné ordre de le jetter dans la mer; mais qu'aprés avoir vécu soixante ans sans reproche, il ne pouvoit se resoudre à devenir homicide. Il le laissa neanmoins dans une isle deserte, [où il seroit bientost mort de faim, si des vaisseaux du Bosphore qui passerent heureusement par là, ne l'eussent sauvé.

p. 477. a. b. 'Il voulut ensuite poursuivre Alexandre devant le Gouverneur de Bithynie & du Pont : mais ce Gouverneur le pria de ne point faire d'affaire à un homme qu'il ne pouvoit condanner quand il le verroit manifestement coupable, depeur d'offenser Rutilien. Ainsi Lucien ne put se venger d'Alexandre qu'en

qu'en écrivant sa vie aprés qu'il fut mort. Il s'y declare son ennemi, [& ainsi il peut bien y avoir ajouté quelques circonstances pour décrier d'avantage cet imposteur. Mais le fond de son histoire estoit une chose si publique, qu'on ne peut presumer qu'il y ait alteré la verité.]



ARTICLE XXXI.

De Sextus stoïcien, & de l'empyrique : De Numene platonicien, d'Hermogene, d'Aristide, & de quelques autres sophistes.

'EUSEBE met sur l'an 119, que les philosophes Plutarque, Sextus, & Agathobule fleurissoient alors. [Si ce Sextus est] 'le "neveu de Plutarque, [il faut qu'il ait vécu longtemps.] [a] Car celui-ci eut pour disciples M. Aurele & L. Verus : [b] & Marc Aurele l'alloit ecouter chez luy estant déja Empereur, & dans un age avancé. [c] Suidas semble dire que ce prince l'honoroit si fort, qu'il le prenoit pour conseiller & pour assesseur dans le jugement des affaires. [d] Il estoit de Queronée dans la Beocie [comme Plutarque,] [e] & stoïcien de secte. [f] M. Aurele dit qu'il avoit appris de luy l'art de trouver & de ranger d'une maniere claire & methodique les dogmes necessaires à la conduite de la vie : & il marque plusieurs maximes importantes de la morale qu'il luy avoit enseignées. [g] Apulée se glorifie d'estre descendu de luy par sa mere. [h] Themistius loue l'affection de M. Aurele pour Sextus : [i] Mr Spon nous donne une medaille où l'on voit le nom & la teste d'un Sextus, avec le titre de Heros ; & il croit que c'est celui de Queronée.

[l] Il y avoit encore vers ce temps-ci un autre Sextus philosophe, [m] mais originaire de Libye, & Pyrrhonien de secte. [n] On croit que c'est celui que Galien & Diogene de Laerte surnomment l'Empyrique, [o] & dont nous avons encore aujourd'hui quelques ouvrages qui ressentent les dogmes des Pyrrhoniens. [p] On croit qu'il estoit un peu plus jeune que Galien, [& par consequent posterieur au neveu de Plutarque, qui estoit plutost avant Galien qu'aprés.] [q] Suidas confond les deux Sextus, en faisant le neveu de Plutarque Pyrrhonien, & en luy attribuant des écrits de morale, & dix livres Sceptiques, [qui est un des noms que l'on donnoit aux Pyrrhoniens: ces derniers livres appartiennent donc à celui qui estoit de cette secte, & les autres au stoïcien, puisqu'on sçait que les Stoïciens s'appliquoient

" νέπος ἀδελ-φιδοῦς.

Eus. chr.
Suid. σ. p. 792. c| M. Aur. v. p. 23. b.
a M. Aur. v. p. 23. b| 35. c| Eutr.
b Dio, l. 71. p. 802. a| Philst. soph. 27. p. 556. a.
c Suid. σ. p. 729. d.
d c.
e M. Aur. v. p. 23. b.
f M. Ant. l. 1. c. 6. p. 7. 9.
g Apul. meta. l. 1. p. 103. a.
h Themi. or. 11. p. 145. b.
i Spon, p. 140. 141.
l Rual. v. Plut. c. 5. p. 11. 2.
m Suid. σ. p. 729. d.
n Jons. l. 2. c. 1. p. 119.
o Rual. v. Plut. c. 5. p. 11. 12| M. Aur. n. C. p. 58. 2. a. b.
p Jons. l. 3. c. 12. p. 274.
q Suid. σ. p. 729. d.

d e|Dio,l.71.p. 819.c. beaucoup à écrire sur la morale.] 'Suidas confond encore le philosophe Sextus avec Sextus Condianus [que nous avons vu Consul en 180.]

Bib.P.t.5.p.565. 'Nous avons aujourd'hui 430 sentences d'un philosophe payen nommé Sexte ou Xyste, Hier. ad Cte. c.2.p.212.d|in Ez.18.p.439.b. c. &c. 'que Rufin d'Aquilée"a traduites en latin sous le nom de S. Sixte Pape & Martyr; [a] ce qui a trompé quelque temps S. Augustin. a Aug.retr.l.2. c.42.p.25.1.d. [Mais S. Jerome dit plusieurs fois qu'elles sont d'un pythagoricien, dont je ne trouve point le temps.] V.S Jerome § 129.

Jons.l.3.c.10 p. 263|Eus.præp. l.11 c.9.p.525. b. 'On croit qu'il faut mettre vers le temps de M. Aurele, Numene celebre philosophe, dont Eusebe & Theodoret se sont beaucoup servis contre les payens. b Thdrt gr aff. l.2 p.500.a. [b]Theodoret dit en effet qu'il a vécu aprés J.C: [& ç'a esté avant la fin de ce siecle,] c Cl.str.1.p 342. c. [c] puisque S. Clement d'Alexandrie cite de luy cette parole celebre, Que Platon n'est autre chose que Moyse"parlant en grec. ἀττικίζων. d Suid.ν.p.242. c. [d] Suidas met un Numene sous Adrien; mais il le distingue du philosophe, en fait un orateur, & ne luy attribue que des écrits qui regardent cette profession. d. 'Il dit que le philosophe estoit d'Apamée en Syrie, [on luy donne presque toujours le titre de Pythagoricien;] Eus.n.p.121.2. b. c. '& on le met neanmoins quelquefois au nombre des Platoniciens, parcequ'il joignoit ensemble les dogmes de Pythagore & de Platon.

Suid.ν.p.242. c. 'On pretend qu'il a montré que Platon a tiré de Moyse ce qu'il a dit de Dieu, & de la formation de l'univers. e Macr.som.l. 1.c.2.p.7. [e] Les payens l'ont blasmé d'avoir expliqué plus clairement qu'ils n'eussent voulu les mysteres de Cerés & de Proserpine: mais toute la vengeance que leurs deesses en purent tirer, fut"de luy apparoistre, &c. disent-ils, en songe en habit de femmes prostituées & sans honneur, pour luy reprocher l'état où il les avoit mises. [Cela estoit digne d'elles.] Jons.l.3.c.10.p. 264|Eus.n.p. 121.2.a.b. 'On trouve divers ouvrages de Numene citez par Origene, Eusebe, Eunape, Theodoret, & Hesychius. [Mais nous n'en avons que ce que ces auteurs en ont conservé,] Eus præp.l.8.c. 6.7.p.411|9.c. 10.18.22.p.525. 536.543|14.c.5-9| 15.c.17. 'particulierement Eusebe. f Plot.v.p.10.f. [f] Il y en avoit d'adressez à un Maxime; [peutestre à Quintilius Maximus.]

g p.3.c|9.d|Eus. l.6.c 19.p.220.c. [g] Origene &"Plotin lisoient avec soin les écrits de Numene, &c. & de Crone philosophe platonicien h Jons.l.3.c.10. p.263. [h] ami de Numene, comme on le tire de Porphyre. On cite de ce Crone un livre sur la generation, i Eus.n.p.121. 2.c. [i] ou la regeneration.

l Philst.soph. 29.p.565.566. [l] Aristocle natif de Pergame étudia quelque temps la philosophie peripateticienne, & paroissoit alors avoir un grand eloignement de tous les plaisirs. Mais ayant quitté la philosophie

pour l'eloquence, qu'il apprit à Rome sous Herode Atticus, il changea aussi entierement de vie. Il alla declamer en son pays: mais on ne trouvoit pas que ses pieces eussent assez de force.

V.Commode § 15. 'Phrynique"sophiste ou grammairien de ce temps-ci a adressé quelques ouvrages à un Aristocle, mais qui fut fait Senateur Romain par l'Empereur:[ce qui ne paroist pas convenir à celui dont nous parlons. Phot.c.158.p.324.f.

Il ne nous reste rien aujourd'hui de ses declamations, non plus que de]'celles d'Antioque sophiste d'Eges en Cilicie, dont Philostrate fait beaucoup d'estime.[a]Cet Antioque estoit disciple de Denys de Milet[dont nous avons parlé sur Adrien.][b]On marque qu'il employoit son bien pour la patrie,& particulierement à donner du blé à ceux qu'il voyoit en avoir besoin. Il a fait une histoire dont Philostrate parle avec eloge:[Ainsi il le faut distinguer par la capacité aussibien que par le nom, de cet Antioquien]'que Lucien met"entre ceux qui avoient si pitoyablement écrit la guerre de L. Verus contre les Parthes.[Il ne nous reste rien de l'un ni de l'autre.] Philst.soph.33. p.566-568. a p.567.a. b p.566.c.d. V.§2. Luci.hist.p.354.c.

'Philostrate parle fort amplement du sophiste Alexandre natif de Seleucie, comprise alors dans la Cilicie,[& depuis metropole de l'Isaurie.]'On pretendoit que sa mere l'avoit eu par adultere d'Apollone de Tyanes, dont on vante tant la chasteté.'Il fut disciple de Favorin.[c]M. Aurele qui estoit alors dans la Pannonie, l'appella auprés de luy pour luy servir de secretaire en la langue greque.'On voit qu'il estoit fort habile à flater les riches. Philst.soph.31. p.568. p.568.c.d. p.574.a. c p.569.c. p.571.572.

'Hermogene qui estoit de Tarse, se fit admirer entre les sophistes à l'age de 15 ans; de sorte que M. Aurele mesme voulut le venir entendre, & en fut surpris.Il luy fit de grands presens. Mais ayant paru un homme parfait dans un age si peu avancé, il ne parut qu'un enfant lorsqu'il fut venu"en la force de son age. Son esprit s'abaissa, & tout son grand genie se perdit, sans qu'on en pust voir de cause.Il vécut neanmoins jusqu'à une extreme vieillesse, pour se voir plus longtemps meprisé de ceux qui l'avoient admiré d'abord. 33.p.575|Dio, l.71.p.802.a. ἐς ἀνδρας.

[Nous avons déja parlé plusieurs fois du sophiste Aristide, à l'occasion de la ville de Smyrne où il a demeuré quelque temps.] 'Il avoit aussi le nom d'Ælius.[d] Il estoit d'Adrianes ou Adrianothere dans la Mysie.[e] Il ne parloit pas sur le champ, [comme la pluspart des autres sophistes, voulant, disoit-il,"polir ses discours, & non les vomir:[f] ce qui venoit de ce qu'il ne disoit Arist.or.41 t.2. p.259. d or.23 p.500| Philst.soph.35. p.578. e Philst.p.579. a|580.b.d. f p.582.a. ἀκριβοῦν.

p.580. d. rien qu'avec reflexion & jugement.'Il eut neanmoins esté bien aise d'avoir la mesme facilité que les autres.

Phot.c.158.p. 315. m. 'Phrynique qui vivoit du mesme temps que luy, en parloit "avec une grande estime dans ses ouvrages, & marquoit neanmoins que d'autres n'en faisoient pas le mesme jugement, soit par l'envie qui attaque d'ordinaire les grands hommes,]soit par de meilleures raisons.]'Car on trouvoit des defauts dans quelques unes de ses pieces;ce qui n'empesche pas que generalement Philostrate ne les estime beaucoup."Il y remarque une grande force,& plus d'art que dans tous les autres sophistes de ce temps là.'Au contraire,Synese parlant de son 46e discours,qui l'avoit, dit-il,rendu celebre parmi tous les Grecs, pretend qu'il n'y a aucun art, & qu'on ne le peut reduire aux regles de la rhetorique ; mais qu'il y a dans les termes & dans les expressions une beauté secrette, & un agrément admirable, qui plaist & qui attire sans qu'on puisse dire pourquoi.'Photius a fait de grands extraits de cette piece & de quelques autres du mesme auteur. 'On marque que Longin loue la fecondité, la subtilité, & la force qui paroist dans ses écrits.[Mais plus on a eu d'estime pour luy, plus les pieces que nous en avons encore en assez grand nombre, nous apprennent à regreter peu celles de luy & des autres sophistes que nous n'avons plus.]

&c. | Philst.soph.35. p.581.582. | &c. | Syn. in Dio,p. 40. b. c. | Phot.c.246-248.p.1212-1313. | Arist. prol.

Philst.soph. 35. p.578.579. 'Il a toujours esté fort infirme; ce qui ne l'empeschoit pas de travailler.On peut voir si l'on veut dans ses journaux,[qu'il appelle *les discours sacrez*,]quantité de choses sur ses maladies,'& sur les remedes qu'il pretend que son Esculape luy ordonnoit dans ses songes.'Il vécut jusque sous Commode,[a]& mourut agé de 60 ou 70 ans.

Syn.n.Nic.p. 374.b|423.b. | Suid.α.p.426.f. | a Philst.p.582. a. b.

ARTICLE XXXII.

D'Apulée philosophe & magicien.

Spart.n.S.p.49. 2. c. 'SAUMAISE croit qu'Apulée a paru du temps d'Antonin & de M.Aurele. [b] Et on ne le peut mettre plustost,puisqu'on voit qu'il écrivoit aprés la mort d'Antonin,[c] & qu'il se glorifie d'estre descendu de Plutarque & de Sextus son neveu. [d] Il paroist qu'il y eut de son temps un Lollianus Avitus Proconsul d'Afrique:'& il y avoit un Consulaire de ce nom sous Antonin. 'Severe reproche à Albin de s'amuser à lire"les metamorphoses de son Apulée.[Ainsi ce livre estoit écrit & celebre avant l'an

b Jonf.l.3.c 11. p. 267. | c Apul.meta.l. 1.p.103. | d apol.p.333.c. | Pert.v.p.54.a. | Alb.v.p 84.b. | *Milesias Punicas.*

197:]'& il y a mesme tout lieu de croire que l'auteur estoit mort alors.

Jonf.l.3.c.11.p. 267.

'Il avoit le prenom de Lucius:[a]& il semble qu'il ait aussi porté le nom de Saturantius.[b]Il estoit de Madaure,[c] colonie Romaine sur les confins de la Numidie & de la Getulie, fils d'un des principaux bourgeois de cette ville,[d]nommé Thesée,[e]& de Salvia originaire de la Thessalie, & descendue de Plutarque.[f] Il passa les premieres années de son enfance dans la Grece,[g] & les suivantes à Carthage, où il apprit le latin sans maistre, & avec beaucoup de peine. Il commença aussi à y étudier la philosophie. Il alla ensuite à Athenes,[h]où il apprit la poesie, la geometrie, la dialectique, la musique,[i]& s'instruisit plus à fond de toutes les sectes de philosophie.[l] Il fit une profession particuliere de celle de Platon, & en devint l'un des plus illustres défenseurs.

p.263.&c|Apul. meta.l.2.p.115. b. c.
a Apul. prol.p. 29.
b p.11.24.&c.
c apol. p. 289.
d meta.l.1.p. 112 d.
e p.103 a|l.2.p. 115.c.
f l.1.p.102.c.
g c|flor.p.358.d| 359.d. e.
h flor.p.363.a..
i b|359.c.
l Aug civ.l 8.c. 12.p.912 b.

'Mais au lieu que plusieurs autres Platoniciens voyant les Chrétiens prescher hautement,& défendre aux depens mesme de leur vie les grandes veritez que Platon n'avoit osé dire que d'une maniere fort obscure,embrassoient avec joie le Christianisme,'il fut de ceux qui [n'ayant pas assez d'humilité pour se soumettre à J. C,]s'engagerent par une malheureuse curiosité dans l'étude de la magie :[m] & les payens pretendoient qu'il avoit fait divers miracles par les secrets de cet art :[n] c'est pourquoi ils osoient bien le comparer & mesme le preferer en cela à J. C.[o] On ne trouvoit cependant aucune" preuve assurée de ces miracles :[p] & Apulée mesme au lieu de s'en glorifier, ayant esté accusé de magie devant Claude Maxime Proconsul d'Afrique, il s'en défendit comme d'un crime,par un tres beau discours que nous avons encore aujourd'hui : ce qui prouve non qu'il n'estoit pas magicien,comme les payens mesmes ont continué de le croire, mais qu'il estoit contraint d'avouer malgré ses principes, que la magie estoit criminelle, & qu'il n'avoit rien fait de miraculeux.

fidelis autor.

v.rel c.4.B.p. 750. f.
f|ep.138.B § 19 p.418.d.& alibi.
m ep. 136. p. 401. a.Hier ps. 81.p.119.d|Lact. l.5.c.3.p.465.
n Aug. ep.B. 136.p.401.a.
o ep 102.q.6.p. 285. b.
p ep.137.c.4.p. 407.c.d|138 c. 4 p.418.c.f|civ. l.8 c 19.p.94.1. a.b|Apul. apol. p.274. &c.

'On croit que ce fut pour s'instruire de cet art diabolique qu'il fut passer quelque temps en Thessalie, où la magie estoit commune.'Saint Augustin semble douter si ce qu'il dit[dans ses metamorphoses,] qu'il avoit esté luy mesme changé en asne par une potion magique, avoit quelque verité,ou si ce n'estoit qu'une pure fiction.'Mais on demeure aujourd'hui d'accord que c'est une fable qu'il nous a voulu debiter, imitée ou de Lucien,'ou d'un Lucius de Patres dont Lucien & luy peuvent l'a-

Apul.v.p.151 meta.l.1.p.102.
Aug.civ.l.18.c. 18 p.225.1.a.
n.p 413.1.a.b.
Voss.h g.l.4. p.517.518.

Macr.. somn.l. 1.c.2.p.5. voir prise.'Les payens mesmes qui ont soutenu qu'on pouvoit quelquefois employer la fiction, ont neanmoins condanné cet ouvrage d'Apulee, & l'ont renvoyé aux nourrices qui veulent divertir les petits enfans.

Apul.meta.l.1. p.102.d. a Aug.civ.l.8. c.12 p.91.2.b. b ep.B.138.§19. p.418.d. c civ.n.p.347.2. c|371.2.a. d p.413 1.b. 'Quoiqu'il eust appris le latin sans maistre,[a] il ne laissa pas de se rendre illustre par les écrits qu'il fit en latin aussibien qu'en grec; [b] & il a passé pour estre fort eloquent.[c] Mais on remarque que son style est trop affecté; qu'il aime à se servir de mots trop vieux, ou à en faire de nouveaux, & quelquefois à employer les communs dans des sens extraordinaires; [d] ce qui n'empesche pas qu'il n'ait de certaines expressions qui sont belles, & tout à fait heureuses, quoiqu'il soit dangereux de les vouloir imiter, parcequ'il est tres difficile de le bien faire.

ep.B.138.§19.p. 419.d.e. 'Ni son eloquence, ni divers autres avantages qu'il a eus, ni la magie mesme, dont les payens vantoient si fort la force en luy, ne l'ont pu elever à aucune dignité dans l'Empire. Et ce n'estoit pas qu'il meprisast les grandeurs humaines, comme on le voit par la maniere dont il parle d'une statue qu'on luy dressa à Oea [dans la Tripolitaine,]où il avoit epousé[une femme nommée Pudentille,]& de la charge de pontife qu'il eut dans sa province, & qui luy donnoit droit de faire representer des combats de gladiateurs, & de bestes. *sacerdos.*

[Nous avons aujourd'hui divers ouvrages d'Apulée, & des fragmens de quelques autres qui sont perdus.]'Entre ceux qui nous restent, il y en a qui ne sont que des traductions d'Aristote ou d'autres anciens auteurs.'Les anciens l'ont souvent cité, comme on le peut voir par le recueil qu'on en a mis à la teste de ses ouvrages; mais surtout S. Augustin,'qui dans sa Cité de Dieu s'étend beaucoup à refuter sa fausse theologie.[Nous n'avons nul sujet de regreter la perte de]'ses epigrammes, & d'une lettre qu'Ausone en cite, pretendant excuser les libertez infames de ses écrits par celles de ce[pretendu]philosophe si severe [envers les autres]dans ses maximes;[comme si l'enfer n'avoit pas assez de feux pour l'un & pour l'autre.]

civ.n.p.347.2.c. — Apul. prol. — Aug.civ.l.8.c. 14 p.92 &c. — Aus.eidy.28.p. 349.

Apul.prol p.23. 'On met un Apulée entre les latins qui ont écrit sur la medecine.





ARTICLE XXXIII.

De Pausanias, & de quelques autres historiens.

'POLYENE natif de Macedoine adressa à M. Aurele & à L. Verus, ses huit livres des Stratagemes des grands capitaines donnez au public par Casaubon. Ils sont écrits avec elegance & avec esprit.'Il a encore écrit quelque chose sur la ville de Thebes & sur divers autres sujets. On luy donne la qualité d'orateur.'Il y a eu un sophiste du mesme nom sous Jule Cesar, qui a aussi laissé quelques écrits. Voss.h.g.l.2.c.14.p.226. Suid.π p.559.c. b.

'Un Amyntianus a adressé à M. Aurele une histoire d'Alexandre le grand assez mal écrite. Il avoit encore fait la vie de Domitien & de quelques autres Princes Grecs & Romains: [mais tout cela est perdu. Phot.c.131.p.312.

Il ne nous reste rien non plus]'de beaucoup d'ouvrages qu'avoit faits Damophile philosophe & sophiste, nourri, dit Suidas, par Julien qui a esté Consul sous Marc Aurele[en 175.]Il avoit adressé quelques uns de ses écrits à Lollius Maximus.'On marque qu'il est cité par Julien l'apostat, qui le fait originaire de la Bithynie. Suid.δ.p.640.c.d. Jons.l.3.c.11.p.268.

'Nous avons encore les dix livres que Pausanias a faits de l'histoire de la Grece, où il décrit avec beaucoup de soin & d'exactitude la situation & les antiquitez de chaque ville, & presque tout ce qu'il y a de memorable dans ce pays dont tant d'historiens ont parlé. Mais on l'accuse d'y mesler beaucoup de choses fabuleuses, qui peuvent neanmoins servir pour l'intelligence des anciens auteurs.'On voit par les citations d'Estienne le geographe, qu'il avoit fait de mesme l'histoire de la Phenicie & de la Syrie. Voss.h.g.l.2.c.14.p.227.228. p.228|Pausn.p.501.

'Il parle d'Antonin avec de grands eloges, & marque les guerres que M. Aurele avoit faites contre les Allemans, les Sarmates, & les autres barbares de l'Europe [Ainsi il ne peut avoir achevé d'écrire qu'aprés l'an 175.]'Dans son cinquieme livre il conte 217 ans depuis le dernier rétablissement de Corinthe: 'd'où l'on tire qu'il l'écrivoit en 173, & on marque qu'il ne raporte rien de posterieur à M. Aurele.[a] Il parle dans la description de l'Acaïe, d'un ouvrage fait à Athenes par Herode, dont il n'avoit rien dit dans la description d'Athenes, parceque lorsqu'il y travailloit, cet ouvrage d'Herode n'estoit pas encore Pausl.8.p.273.d. l.5.p.147.d. n.p.409.d| Calv.p.354. a Pausl.7.p.226.d.

commencé. [Ainsi il estoit contemporain de cet Herode, c'est à dire certainement d'Herode Atticus, qu'on ne voit point avoir passé l'an 176.]

Philost. soph. 39. p. 590 591. 'Il y avoit en ce temps-ci un Pausanias sophiste, né à Cesarée en Cappadoce, disciple du mesme Herode, & elevé ce semble par luy, & qui avoit passé la principale partie de sa vie à Rome. On marque de luy qu'il changeoit toutes les quantitez, & qu'il ne distinguoit pas les lettres dont le son est presque semblable, comme cela est, dit-on, ordinaire aux Cappadociens. Philostrate ne luy attribue que des declamations, dont il fait une estime mediocre: & c'est ce qui peut faire douter si c'est le mesme que l'historien, estant difficile de croire que Philostrate n'eust point parlé d'un ouvrage si long & si important. Je ne sçay aussi si le style de l'historien, qui est simple, sans ornement, & sans eloquence, convient assez à un sophiste.] Pausn. p. 499. c. 'On remarque de plus qu'il parle d'Herode fort simplement, sans eloge, & sans dire qu'il eust esté son disciple. Cela n'a pas empesché Sylburge Voss h. g. l. 2. c. 14. p. 217. '& Vossius de croire que c'estoit le mesme: [de quoy nous laissons le jugement aux lecteurs. Car si Philostrate n'attribue point d'histoire au sophiste, il ne luy attribue point non plus] Suid π. p. 466. c. divers ouvrages 'que Suidas marque qu'il a faits: & Suidas ajoute qu'il en avoit encore fait quelques autres qu'il ne marque pas.

c. 'Suidas parle d'un autre Pausanias historien, mais qui estoit de Lacedemone; & il a particulierement écrit l'histoire de son pays: Pausn. p. 498. c. 'ce qu'on croit ne pas convenir à celui dont nous parlons, qui reprend avec beaucoup de liberté les Lacedemoniens, & dont la dialecte approche plus de l'Ionienne que de la Dorique qui estoit celle des Lacedemoniens.

Phot. c. 94. p. 241 | Suid. ι. p. 1214. a | Voss. h. g. l. 4. p. 581 | Ten. in Iamb. p. 62. 63. 'Il y avoit au commencement du regne de Marc Aurele un Iamblique Babylonien, & magicien comme il l'avouoit luy mesme, qui a écrit divers ouvrages en grec, & entre autres celui qu'on appelle les Babyloniques, qu'on dit se trouver encore aujourd'hui dans la bibliotheque de l'Escurial. On marque que Leo Allatius en a donné un fragment. Vossius prend ces Babyloniques, & un miserable roman dont il est bien étrange que Photius ait voulu se donner la peine de faire un long abregé, pour la mesme chose: & Suidas donne aussi lieu de le croire. Phot. p. 241. n. On pretend que cet Iamblique avoit esté esclave, '& on raporte quelques autres particularitez de son histoire, tirées d'un auteur inconnu.

Saint

Thphl.l.3.p.137.

['Saint Theophile d'Antioche nous a conservé une liste des Empereurs depuis Jule Cesar jusqu'à la mort de M. Aurele, faite par 1. un[1] Chrysore affranchi de ce dernier prince, qui y avoit marqué la durée de leur regne jusques aux mois & aux jours. [Mais il s'y est glissé quelques fautes de copie, dont on peut corriger une partie en conferant cette liste avec une toute semblable] 'qui est dans S. Clement d'Alexandrie. [Car ce Saint peut l'avoir tirée du mesme auteur,] en y ajoutant Commode. [a] Scaliger a aussi inseré cette liste de Chrysore ou Chryseros, comme il lit dans ses additions à la chronique d'Eusebe. 'Elle est extraite d'un ouvrage où ce Chrysore avoit mis les noms & la chronologie de tous ceux qui avoient commandé à Rome depuis la fondation de la ville.

Cl.str.1.p.339.c.d. — a Eus. χρ.ad.p.396.1. — Thphl.l.3.p.137.b.

'Æmilius Parthenianus, qui a fait l'histoire de tous ceux qui ont aspiré à la tyrannie,'n'écrivoit pas avant l'an 175, puisqu'il a fait la vie d'Avidius Cassius: & il estoit avant Diocletien, puisque Vulcatius le cite. Vossius le met entre les Latins.

Cass.v.p.41.c. — Voss.h.lat.l.3.p.691.



ARTICLE XXXIV.

D'Herodien, & de quelques autres grammairiens ou poetes.

Voss h.lat.l.1.c.12.p.60|M.Aur.v.p.23.a.

'LE mesme Vossius croit qu'Eutychius Proculus natif de 2. Sicque en Afrique, & elevé [2] au Consulat par M. Aurele parcequ'il luy avoit enseigné la grammaire latine, est le mesme que le grammairien Procule,'qu'on trouve avoir fait quelques écrits"sur les pays ou sur les religions étrangeres.

Trig.tyr.c.21.p.195.c. — *de regionibus, ou religionibus.*

'On croit aussi qu'Hephestion & Harpocration precepteurs de L. Verus, ont fait des écrits que l'on a encore. Car on a un petit livre fort bienfait, & qui paroist fort ancien, d'un Hephestion grammairien d'Alexandrie,"sur les mesures de vers.'Suidas parle de cet Hephestion, & luy attribue encore plusieurs autres ouvrages.'On a aussi un écrit tres docte d'un Valerius Harpocration orateur d'Alexandrie, sur les dix orateurs d'Athenes.[b] Suidas marque deux autres sophistes de ce nom, appelez l'un Ælius, l'autre Caius, à qui il attribue divers écrits sur la rhetorique. Ælius en avoit fait un sur les faussetez qu'il pretendoit estre dans l'histoire d'Herodote.

L.Ver.v p.35.d|n.C.p.81. — *de re metricâ.* — Suid.ε.p.1209.a.b. — α.p 441.d|L.Ver.n.C.p.81.2.a. — b Suid.α.p.441.c.d.

1. 'Vossius le nomme Crator,[trompé par le texte de S. Theophile où on lit ὁ ὁ μὲν Κράτωρ, au lieu de ὁ ... , comme a mis Scaliger *in Eus. χρ. p. 396. 1.* — Voss h g.l.2.c.14.p.231.

2. *Ad Proconsulatum.* Vossius lit *ad Consulatum:* [& il paroist meilleur.]

p.378.a.b|Voss. h.g.l.2.c.14.p. 228. 'On met en ce temps-ci un Apollone d'Alexandrie surnommé Dyscole, qui a fait quantité d'écrits sur la grammaire. Nous avons encore celui que Suidas appelle *Des fausses histoires*. D'autres l'intitulent *Les histoires admirables* : & il n'y a point d'apparence que l'auteur ait voulu avertir luy mesme par son titre qu'il nous debitoit des fables, quoique tout ce qu'il dit soit faux effectivement, ou paroisse l'estre. On a encore de luy quatre livres de la syntaxe, & sa vie à la teste faite par un auteur anonyme.

Suid.α.p.378.a| η.p.1222.d. 'Il fut pere d'un Herodien qui écrivit aussi beaucoup de choses sur la grammaire, & qui vivoit du temps de M. Aurele selon Suidas. [C'est cet Herodien] Amm.l.22.p. 235.a. 'qu'Ammien dit avoir esté "exact dans la science des arts jusqu'au scrupule: [car cela convient fort bien à un grammairien,] & Ammien le met entre les grands hommes qu'a produits le Musée d'Alexandrie. *artium minutissimus sciscitator.* Her. prol. p. 453. 'Sylburge croit que cet Herodien est "celui dont nous avons l'histoire des Empereurs depuis la mort de M. Aurele jusqu'au regne de Gordien, [c'est à dire jusqu'à l'an 238. Ainsi il pouvoit estre né sous M. Aurele : mais on ne dira jamais que c'est le temps où il a vécu:] V. Gordien § 7. l.1.p.465.a.b. '& il dit luy mesme qu'il commence aprés la mort de ce prince à faire l'histoire de ce qu'il a vu & appris dans toute sa vie. [L'esprit noble & elevé que l'on voit dans son histoire, paroist aussi fort different de cette basse exactitude ordinaire aux grammairiens, & qu'on remarque surtout dans Herodien d'Alexandrie.] Voss h.g.l.2.c. 14.15.p.228.238. 'Vossius parle separément de l'un & de l'autre, sans dire qu'ils aient eu rien de commun.

L.1.c.22.p.143. 'Il faut mettre sous Antonin [ou au plustard sous M. Aurele,] Artem.l.1.c.28. 66.p.26.55. Artemidore auteur des livres sur l'explication des songes, 'puisqu'il avoit connu un de ceux qui avoient combatu dans les jeux qu'Antonin avoit fait celebrer [à Pouzoles] en Italie en l'honneur d'Adrien son predecesseur: n.p. 4. a. '& il est déja cité par Lucien l.3.c.67.p.193.f. sous M. Aurele [ou sous Commode.] 'Il estoit d'Ephese, & il s'estoit surnommé l'Ephesien dans d'autres ouvrages: mais dans celui ci il prit le surnom de Daldien pour honorer sa mere, n. p. 3. qui estoit de Daldis petite ville de Lidye, '& peutestre aussi pour se distinguer d'un autre Artemidore d'Ephese, qui avoit écrit de la geographie vers l'an 750 de Rome. Suid.α p.442. c. 'Suidas qui luy donne le titre de philosophe, dit qu'il avoit écrit "sur la maniere de deviner par les oiseaux & par les traits de la main, outre ses quatre livres sur les songes, *οἰωνοσκοπικά.* Artem.n.p.4. m. 'que nous avons encore, avec un cinquieme, qui n'est pas pour apprendre à juger des songes

comme les quatre autres, mais pour raporter l'evenement de quelques uns.'Il adresse ce dernier avec le quatrieme des autres à son fils, nommé aussi Artemidore,'& les trois premiers à un Cassius Maximus de Phenicie, homme celebre pour son eloquence,'& son ami particulier qui les luy avoit fait entreprendre. l.4.5.p.197.242. | præf.p.4|l.2.c.75.p.161.f. | l.4.c.1 p.197.

'Pour faire cet ouvrage, il avoit lu tous les auteurs qui avoient traité des songes avant luy,'& qui n'estoient pas en petit nombre;'il avoit couru durant beaucoup d'années presque toutes les provinces & toutes les villes de l'Empire; il avoit conferé avec tout ce qu'il avoit trouvé de gents qui se mesloient de deviner.'Et le fruit de tant de travaux & de recherches a esté de nous faire un ouvrage de songes, le plus inutile & le plus indigne d'occuper un homme, selon ceux mesmes qui se sont donné la peine d'y faire des notes, [& qui n'estoient pas d'ailleurs pour regarder si fort les choses dans la vue de Dieu.] Tout ce qu'ils ont dit pour le relever un peu, c'est que parmi tant de fadaises & de sottises, il y a de l'erudition, de l'antiquité, & de l'esprit, [qui y paroist neanmoins mediocrement.]'On y voit que cet auteur avoit aussi écrit de la medecine. præf. p. 3. | n. p. 5. | pr.p.3|l.5.p 254. | prol|Voss.h.g. l.1.c.22.p.143. | Artem.n.p.4.m.

'Marcel de Side en Pamphylie écrivit du temps de M. Aurele quarante-deux livres sur la medecine en vers heroïques. Il est cité par S. Jerome. Voss.po.g.p. 74.75|Suid.μ. p.96.b.

'Marulle poete"satyrique connu par Servius écrivoit en latin au commencement de ce regne;& n'epargnoit pas mesme les deux Empereurs, qui voulurent bien souffrir ses railleries piquantes sans le punir. *mimographus.* | M.Aur.v.p.25. d|Voss.po.lat. p. 52.

'Apulée parle d'un poete de son temps tres savant &"tres agreable nommé Clement, qui avoit commencé un tres beau poeme sur l'histoire du grand Alexandre.'On croit que c'est celui qu'il appelle autrepart Corvinus Clemens ou Celer, & qui estoit"Thresorier public. *suavissimus.* | Apul.flor.p. 344. a. | apol.p.338.b| Jons.l.3.c.11.p. 267. | *Quæstor.*



ARTICLE XXXV.

D'Aulus Gellius.

[AULUS Gellius ou Agellius, que nous avons accoutumé de nommer Aulu-Gelle, doit avoir vécu du temps de Marc Aurele, puisqu'il a esté disciple de Favorin,]'& de Titus Castricius tous deux connus par Adrien, [d'Herode Atticus,]'& Gell.l.13.c.21. p. 326. | al.19.c.8.p.469| l.2.c.26.p.74.

de Cornelius Fronto qui avoit ce femble déja efté Conful lorfqu'Aulu-Gelle eftoit encore affez jeune. 'Il parle fort avantageufement du philofophe Peregrin,[fans rien dire neanmoins de fa mort, qui a efté beaucoup plus celebre que fa vie. Ainfi il femble avoir écrit avant cette mort, qui arriva en l'an 165.

l.12.c.11.p.296.

V. la perf. de Trajan § 7, 8.

Il étudia la grammaire à Rome, & la philofophie à Athenes fous Calvifius Taurus, d'où il revint enfuite à Rome. Il s'eft rendu celebre par fes Nuits Attiques:] car c'eft le nom qu'il a donné au recueil qu'il fit pour fes enfans, de ce qu'il avoit appris de plus beau par la lecture des auteurs ou par la converfation des hommes habiles. [Macrobe en copie diverfes chofes fans le marquer.]

præf.

'S. Auguftin qui en cite un endroit, trouve dans cet auteur une elocution tres elegante,'beaucoup de facilité à s'exprimer, & une grande erudition.'Vivés dit que la plufpart des grammairiens, ou mefme tous, en font le mefme jugement que S. Auguftin.[Et veritablement ce jugement paroift jufte, fi par l'elocution on entend la maniere dont il raporte les chofes,qui dans fa fimplicité, a de l'agrément & de l'elegance. Car pour les mots & les expreffions, Aulu-Gelle a quelque chofe non feulement de trop antique, ce qui le rend fouvent obfcur,mais auffi de dur & d'impropre, qui paroift fort eloigné de la pureté des bons auteurs. Et c'eft peuteftre ce qui fait que] Vivés a peine à fuivre le fentiment avantageux que S. Auguftin & les autres en ont eu.

Aug.civ.l.9 c. 4.p.100.1.c.

facunde.

b.p.373.1.a.

[S.Auguftin ne loue point fon genie & fon jugement: & il ne paroift pas en effet un grand difcernement dans les matieres qu'il a choifies comme les plus confiderables & les plus utiles, & qui pour la plufpart ne font que des remarques de grammaire de nulle importance: & cette baffeffe de fa matiere eft peuteftre ce qui fait qu'il paroift fouvent avoir peu de feu & d'elevation d'efprit.]

'Entre les particularitez qu'il nous apprend de fa vie, il remarque qu'eftant encore fort jeune, & ayant efté choifi par les Preteurs pour juger les"petites affaires, il s'en prefenta une où un homme demandoit à un autre une fomme d'argent qu'il difoit luy avoir preftée. Il ne le prouvoit que par des indices fort foibles, n'ayant ni actes ni témoins;'mais c'eftoit conftamment un homme d'honneur, d'une vie irreprochable, & d'une integrité reconnue. Sa partie au contraire qui nioit la dette, eftoit un homme avare & fordide, & l'on montroit qu'il avoit fouvent

Gell.l.14.c.2.p. 348.349.

privata.

p.349.

eſté convaincu de menſonge, de fraude, & de perfidie. Aulu-Gelle avoit pris avec luy pour juger ce procés pluſieurs de ſes amis accoutumez au bareau, mais qui ne demandoient qu'à expedier, parcequ'ils avoient bien d'autres affaires. Ainſi ils concluoient tous ſans difficulté qu'on ne pouvoit point obliger un homme à payer, lorſqu'il n'y avoit point de preuves qu'il duſt ce qu'on luy demandoit.

'Mais Aulu-Gelle ne put ſe reſoudre à mettre ainſi les parties hors de Cour, jugeant l'un tres capable de dénier ce qu'il devoit, & l'autre incapable de demander ce qu'on ne luy devoit pas. Ainſi il remit le jugement à un autre jour, & s'en alla conſulter Favorin qui vivoit encore à Rome. 'Favorin luy raporta ſur cela un endroit de Caton, qui diſoit que dans ces ſortes d'occaſions où il n'y avoit point de preuves, l'ancienne pratique des Romains eſtoit d'examiner lequel des deux eſtoit le plus homme de bien ; & quand ils l'eſtoient egalement, de juger en faveur de celui à qui on demandoit, d'où Favorin concluoit qu'entre deux perſonnes ſi differentes, il n'y avoit point de difficulté à croire un homme de bien contre un méchant. Aulu-Gelle entra fort dans ſa penſée ; mais croyant qu'il n'eſtoit pas de ſon age & de ſa qualité d'agir en cenſeur, & ne pouvant auſſi ſe reſoudre à rien faire contre ſa conſcience, il s'excuſa de juger l'affaire.

p. 349. p. 351.

'Macrobe & d'autres citent les annales de Gellius pour l'hiſtoire Romaine. Mais c'eſt d'un Cn. Gellius qui vivoit vers l'an 620 de Rome, & qui a eſté connu de Ciceron & de pluſieurs autres anciens.

Macr.ſat.l.1.c. 16.p.228|Voſſ. h.lat.l 1.c.8.p. 34.35.



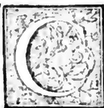


L'EMPEREUR COMMODE.



ARTICLE PREMIER.

Naturel de Commode: Il fait la paix avec les barbares d'Allemagne, & rentre à Rome en triomphe.

Com.v.p.45.c| 49.d.  'COMMODE"naquit en l'an 161, [dans les premiers mois"du regne de M. Aurele son pere,]& le mesme jour que Caius, c'est à dire le 31 d'aoust.'On luy donne les noms de L. Ælius Aurelius Commodus.[a] Il est aussi nommé quelquefois"Marcus au lieu de Lucius: & aprés la mort de son pere il porta durant quelque temps le nom d'Antonin. &c. V.M. Aurele § 4. Dio,l.71.p.824. d. a Occo|Goltz. Nota 1.

Her.l.1.p.471. c|488.c.d. b Com.v.p.50. d. e. 'Il estoit tres bien fait de corps, [b] vigoureux, & fort adroit à tirer. [Mais du reste tous les historiens conviennent que c'estoit un abysme horrible de toutes sortes de crimes & de folies,] M.Aur.v.p.30. c d. c Com.v.p.46. a b. 'digne de passer plutost pour estre né d'un gladiateur, que pour estre fils de Marc Aurele. [c] Des l'age de douze ans il montra ce qu'on devoit attendre de luy, en voulant que l'on jettast dans la fournaise des bains celui qui en faisoit chaufer l'eau,"parcequ'il l'avoit trouvée trop tiede: & il falut en faire semblant. &c.

[Son pere s'estant trop hasté de l'elever dans les dignitez, & c. d. luy ayant mesme donné le titre d'Auguste'des l'an 177,]'il n'employa son pouvoir que pour s'abandonner à toutes sortes de dereglemens: V.M. Aurele § 24. Dio,l.71.p.814. 815. '& on pretend mesme qu'il fit avancer la mort de son pere par le crime des medecins. [d] d p.810.c|72.p. 817.a. Dion pretend qu'il estoit simple, tout à fait"sans deguisement & sans malice, ἄκακος. mais foible & timide: de sorte que sa simplicité & sa timidité le rendant facile à suivre les impressions de ceux qui l'approchoient, leurs mauvais conseils le porterent au mal avant qu'il le pust discerner du bien. Il s'y accoutuma[sans peine, malgré "les soins extremes que son pere prit de le bien elever;]& l'habitude forma en luy ce naturel cruel & abominable[qui a rendu son nom si odieux dans l'histoire.] V.M. Aurele § 26. l.72.p.825.a. 'Il avoit de la liberalité jusques à estre

prodigue; ce qui contribua encore à le rendre cruel & avare.

L'AN DE JESUS CHRIST 180, DE COMMODE 1.

'Præsens II, & S. Quintilius Condianus, Consuls. Idat; Onu. in fast. p. 23 . b.

[a] M. Aurele estant mort [le 17 mars de l'an 180,] Commode employa quelques jours au soin de ses funerailles: [b] & ensuite aprés les sacrifices ordinaires il vint parler aux soldats, [c] & leur distribua de grandes sommes d'argent, comme les nouveaux Princes avoient accoutumé de faire. 'Il suivit d'abord les sages avis des personnes de merite que son pere avoit employez, & qu'il luy avoit laissez pour luy servir de conseil. 'Mais il les abandonna bientost pour suivre des valets, qui [n'ayant pour but que de s'enrichir,] s'insinuoient dans son esprit en flatant ses passions; & luy persuadoient de s'en aller promtement jouir des plaisirs de Rome. Car il estoit alors sur les bords du Danube [" à Vienne en Autriche ou à Sirmich, où M. Aurele avoit amené l'armée pour achever de soumettre les barbares de l'Allemagne.]

a Her. l. 1. p. 457. c. | b c. d. | c p. 458. 459. | p. 459. a. | a Dio, l. 72. p. 817. a. b. | V. M. Aurele § 25.

'Commode proposa donc dans le Conseil, qu'il estoit à propos de s'en retourner à Rome, depeur, disoit-il, que quelqu'un ne s'y fist declarer Empereur. Mais Pompeien son beaufrere luy representa qu'il n'y avoit rien à craindre de ce costé, & qu'au contraire il seroit honteux & perilleux tout ensemble de s'en retourner sans avoir achevé la guerre que l'on avoit commencée. 'Commode se rendit à cet avis, parcequ'il eut honte d'y resister, & demeura encore quelque temps [dans la Pannonie.]

Her. l. 1. p. 469. c. d. | p. 470. a. b. | b.

'Quelques auteurs disent qu'il combatit contre les Quades avec autant de courage que de bonheur. 'Selon Herodien il ne fit rien par luy mesme: mais ses Lieutenans remporterent divers avantages sur les barbares. 'Il y eut ce semble quelque victoire au mois de septembre. [Mais tout cela doit avoir esté peu considerable,] 'puisqu'il ne prit le titre d'Imperator pour la cinquieme fois que " sur la fin de l'année suivante au plustost: 'car il l'avoit pris pour la quatrieme " dés devant le mois d'aoust 179. 'Douze mille Daces voisins [de ceux que Trajan avoit soumis,] ayant esté chassez de leur pays [par d'autres barbares;] & voulant aller secourir les Allemans, Sabinien les attira au parti des Romains, en leur donnant des terres dans la province de la Dace, [dont il estoit apparemment gouverneur.]

Aur. Vict; Eutr. | Her. l. 1. p. 470. c. | Aur. Vict. | Bir. p. 246. | Tr. P. VII. | Tr. P. IIII. | p. 243. 244. | Dio, l. 72. p. 818. a. b.

'Les Allemans ainsi pressez demanderent à faire la paix, & n'eurent pas de peine à l'obtenir de Commode, qui haïssant le

p. 817. c.

travail, & soupirant aprés les plaisirs de Rome, se mettoit peu en peine de les soumettre tout à fait, comme il luy eust esté aisé de faire à l'égard des Marcomans. p. 818. a. 'Il leur accorda donc la paix à tous, à condition qu'ils n'habiteroient point à "deux lieues pres du Danube, p. 817. c. d. 'sur les bords duquel les Romains avoient basti divers chasteaux. 'Il tira des Quades treize mille soldats, & un peu moins des Marcomans, à qui il osta aussi quelques armes : & il les obligea encore à luy fournir tous les ans une certaine quantité de blé ; ce qu'il leur remit depuis. Il voulut encore qu'ils ne s'assemblassent qu'une fois par mois, en un seul endroit, & en presence d'un Centenier Romain: e. '& qu'ils ne pussent faire la guerre aux Jazyges, aux Bures, ni aux Vandales. [Ces conditions estoient honorables pour les Romains: mais] il abandonna tous les chasteaux qu'il tenoit dans leur pays, hors ceux qui estoient dans les deux lieues pres du Danube. [On ne dit point s'il imposa les mesmes loix aux autres peuples.]

40 stades.

e|818. a. 'Les Bures luy envoyerent souvent demander la paix, sans la pouvoir obtenir, parcequ'on croyoit qu'ils souhaitoient moins la paix, que le temps de se preparer à une nouvelle guerre. Il la leur accorda enfin quand ils eurent esté entierement ruinez: Vorb. p. 418. b. '& depuis cela on n'entend plus guere parler de cette nation. Her. l. 1. p. 470. c. d. 'Il ne fut pas si difficile à d'autres [qu'on crut moins en état de nuire,] & comme il ne manquoit point d'argent, il leur en donna tant qu'ils voulurent pour acheter d'eux la paix & le repos aprés lequel il aspiroit.

d'471|Com. v. p. 45. e. 'Aprés avoir ainsi "plutost abandonné que terminé la guerre, il s'en revint à Rome en diligence, [a] & y triompha des Allemans. [b] Il y fut receu de tout le monde avec une extreme joie ; parcequ'on croyoit ne devoir rien attendre que de favorable d'un fils de M. Aurele. [Le Senat luy donna apparemment alors le surnom de *Pius*,] 'qu'on trouve dans ses medailles des la sixieme année de son Tribunat, [commencée en 180 vers le mois d'aoust.] 'On marque en la mesme année deux liberalitez qu'il fit [au peuple de Rome ou aux soldats.] 'Aprés avoir visité le Capitole & les autres temples, & avoir remercié le Senat & les soldats demeurez à Rome, de la fidelité qu'ils luy avoient gardée [en son absence,] 'ce qu'il ne put faire sans dire plusieurs choses fort mal à propos, [c] il fut conduit par eux au palais le 22 d'octobre.

remissu.

a Com. v. p. 46. e|Eus. chr. b Her. l. 1. p. 470-471. Coltz p. 81. c| Bir. p. 245. Bir p. 245. Her. p 471. d. Dio. l. 72. p. 818. c. d c Com. v. p. 50. d.

Her. p. 471. d. e. 'Il fut quelques années à ne rien faire que par l'avis des sages ministres que son pere luy avoit laissez: [& ainsi il ne faudra pas commencer ses cruautez avant l'an 183.]

ART. II.



ARTICLE II.

Guerres vers la Dace, & dans l'Angleterre: D'Ulpius Marcellus, & Aufidius Victorinus.

L'AN DE JESUS CHRIST 181, DE COMMODE 1, 2.

'*Commodus Augustus III, & Burrhus, Consuls.* Idat|Cyp.dif. app.p.99.

[BURRHUS est nommé Birrus dans Caſſiodore. La chronique d'Alexandrie & l'Anonyme de Cuſpinien ont Verus ou Berus II.]'On croit que tous ces noms marquent Byrrus, ou plutoſt Antiſtius Burrhus mari d'une ſœur de Commode. Onu.p.235 b| Com.v p.48.c| 54.c|n.C p.95.

[Euſebe remarque ſur cette année que le temple de Serapis fut brulé à Alexandrie:] & la chronique d'Alexandrie y parle des liberalitez qu'un Artabane bourgeois d'Antioche fit au peuple de la meſme ville. 2.b|Pagi.181.§1. Chr.Al.p.614.

[On peut ce ſemble raporter à ce temps ci la ſeule action que nous ſachions de Commode, digne d'un fils de M. Aurele.] 'Manilius en qui Avidius Caſſius avoit eu beaucoup de croyance, & qui luy avoit ſervi de ſecretaire pour les lettres latines, s'eſtoit ſauvé aprés la mort de Caſſius, & s'eſtoit toujours tenu caché depuis. On le trouva ſous Commode, &[pour obtenir ſa grace,]il promit de decouvrir bien des choſes. Mais Commode ne voulut point dutout l'ecouter, & brula toutes les lettres qu'il avoit, ſans en lire aucune. Dio.val.p 725.

Tr. P. VI. 'Une medaille"de cette année, & pluſieurs de l'année ſuivante, donnent à Commode le titre "*d'Heureux*. [Ainſi Lampride ſe trompe]'quand il dit que le Senat le luy donna aprés la mort de Perennis[en 186,]'en quoy neanmoins les plus habiles le ſuivent. C'eſt donc à Commode,&"des cette année meſme ou la ſuivante, qu'on commence à trouver dans les medailles, tantoſt enſemble, tantoſt ſeparement, ces titres de *Pius Felix* qui ſont ſi communs dans celles des Empereurs ſuivans. Bir.p.246. Felix. Com.v.p.49 a. Spanh.l.8.p. 720.725|Bir.p. 246. Tr. P. VII.

L'AN DE JESUS CHRIST 182, DE COMMODE 2, 3.

'*Mamertinus, & Rufus, Consuls.* Chr. Al. &c.

'Entre ceux que Commode fit mourir, il y eut un Velius Rufus Conſulaire,'& un Petronius Mamertinus, qui avoit apparemment epouſé une fille de M. Aurele. Lampride ſemble le mettre entre ceux qui n'avoient pas eſté Conſuls,[quoique cela ſoit difficile à croire d'un beaufrere de l'Empereur,]& qui avoit un fils aſſez agé pour eprouver la cruauté de ſon oncle. Com.v p 47.c. p. 48. c.

Goltz.p.81.d. c|Bir.p.246. 'Commode prit* cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la cinquieme fois. [Ce fut apparemment pour] 'la guerre que Dion met vers ce temps-ci contre les barbares d'audelà de la Dace. Albinus & Niger qui disputerent l'Empire à Severe, y acquirent beaucoup de reputation. [Je pense que Lampride marque cette guerre lorsqu'il dit que] 'les Daces furent défaits par les Lieutenans de Commode.'On y peut raporter encore ce que dit le mesme auteur, que Perennis, dont nous parlerons dans la suite, attribuoit à son fils la gloire des avantages que d'autres avoient remportez sur les Sarmates.

* Tr.P.VII.

Dio, l. 72. p. 820. c.

Com.v.p.51.a. p.48.a|Vorb.p. 496. 1.

L'AN DE JESUS CHRIST 183, DE COMMODE 3, 4.

'Commodus Augustus IV, & Victorinus II, Consuls.

Chr.Al.&c| Nor ep.cons.p. 115. a Onu. in fast. p 236.f|213.c. b Dio, l.72.p. 822. b. c M.Aur.v.p. 21.c d. d Dio, l. 72. p. 822. a. e Onu. in fast. p. 211 c. f M Aur.v.p. 25 c. g Dio, l. 72. p. 822.b.c|val.p. 726. 729.

[a] On croit que le dernier est" Aufidius Victorinus gendre de l'orateur Fronton, [b] & tres eloquent luy mesme. On marque outre cela qu'il ne cedoit à personne" pour le courage & les autres grandes qualitez de l'ame. [c] M. Aurele avec qui il avoit étudié, l'aima & l'avança beaucoup: [d] de sorte qu'il fut Prefet de Rome, [e] & deux fois Consul. [f] Il fut envoyé en 161 ou 162 faire la guerre contre les Cattes, [g] & eut [pour cela] le gouvernement de la Germanie. Voyant que son Lieutenant prenoit des presens, il l'en reprit en particulier: mais ne le pouvant corriger par cette voie, il assembla [les troupes,] & jura que jamais il n'avoit pris aucun present, & qu'il n'en prendroit jamais. Il ordonna ensuite au Lieutenant de faire le mesme serment, & celui-ci n'osant s'engager à un parjure, [dont il eust esté aisé de le convaincre,] il luy ordonna de quitter sa charge. 'Estant depuis Proconsul d'Afrique, & voyant un de ses assesseurs qui tomboit dans la mesme faute, il le fit mettre sur un vaisseau, & le renvoya à Rome.

V. Antonin § 15.

ἀρετῇ.

val. p. 729.

p 726|l.72.p. 818.c|822.b.

'Commode eut souvent le dessein de le faire tuer: & on ne sçait pourquoi il ne l'executa pas. Comme le bruit en estoit tout public, Victorin s'en vint un jour luy mesme trouver Perennis, qui estoit alors le premier ministre de Commode, & il luy dit: « Je sçay que l'on a bien envie de me faire mourir: Pourquoi « donc tardez vous? pourquoi differez vous, puisque vous le « pouvez faire des aujourd'hui? Cependant Commode le laissa vivre: '& quand il fut mort vers l'an 186, on luy dressa une statue.

p 822 a.

Goltz.p.81.c|Bir.p.247.248.

'Commode prit [1] cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la sixieme fois, avec celui de Britannique [à

Bir. p. 247.

1. Dans une medaille *Tr. P. VIII. Imp. V. Cos. IIII.* Dans plusieurs autres *Tr. P. VIII. Imp. VI.* On cite d'une *Tr. P. VIII. Imp. VI. Cos. III.* Il y a faute.

cause de la guerre d'Angleterre,'la plus grande qui ait jamais esté sous son regne. Car les barbares de cette isle ayant passé le mur qui les separoit des Romains, firent de grands ravages, & taillerent en pieces un General Romain avec ses troupes: ce qui obligea Commode d'y envoyer Ulpius Marcellus, homme d'une naissance fort mediocre, '& d'un naturel [1] assez rude & assez farouche, mais d'un grand cœur, incorruptible à l'argent, tres sobre, presque toujours eveillé,"qui savoit mesme faire veiller les autres, & qui se traitoit pour la nourriture & pour tout le reste, quand il estoit à l'armée, comme les simples soldats. Il se faisoit apporter du pain de Rome en Angleterre, afin qu'il fust si sec qu'il n'en pust manger qu'autant que la necessité l'y obligeroit.'Cet homme tout militaire"remporta divers avantages sur les barbares, & s'acquit une telle estime, que Commode pensa depuis le faire mourir : neanmoins il luy pardonna.

Dio, l. 72. p. 820. c.d. | 1. | d.e|821.a|val. p.725.726. | &c. | ἀπαὶς ἀκά-κασι. | l.72.p.821.a.b.

ARTICLE III.

Lucille forme une conspiration contre Commode : Il la fait mourir avec Crispine sa femme.

'NOus avons dit que Commode avoit durant quelques années deferé beaucoup aux avis des personnes sages que son pere luy avoit laissées pour le conseiller. Mais il se lassa enfin de cette sujetion : il ne voulut plus croire les autres, mais se suivre luy mesme, comme capable de donner ordre à tout : '& c'est de quoy il estoit entierement incapable, estant naturellement paresseux & negligent, [a] & ne songeant qu'à boire, & à se plonger dans les plaisirs. Il donnoit l'administration des provinces ou aux compagnons de ses crimes, ou à leurs amis. 'Niger eut de cette sorte le commandement des armées de Syrie, à la recommandation de l'athlete Narcisse dont"nous parlerons dans la suite, & beaucoup d'autres par des voies semblables.'Ses affranchis aussi vendoient tout, & faisoient toutes sortes de maux, de crimes & d'insolences.'Cette mauvaise conduite fit bientost mepriser & haïr Commode, surtout par le Senat; & luy irrité de ce qu'on le haïssoit, commença à faire mourir les personnes les plus illustres.

'Ce furent ses cruautez qui selon Lampride, porterent sa propre sœur Lucille à former une conspiration contre luy.'Dion

Her.l.1.p.471.472. | Com.v.p.51.a| Dio,val.p.726. | a Com.v.p.46.c. | Nig.v.p.74.c. | V. § 12-13. | Dio,val.p.726. | Com.v.p.46 e. | e. | Dio,l.72.p.818. d. e.

1. [a] Suidas dit tout le contraire, en ajoutant μιλῶχι, que nous n'avons point dans le texte de Dion. | a Suid.μ p 96.c.

dit neanmoins qu'elle le fit pour elever un homme qu'elle favorisoit au prejudice de son honneur, & de Pompeien son mari qu'elle n'aimoit pas. Car elle ne valoit pas mieux que son frere.

Her.l.1.p.472.c.d. 'Elle avoit"tous les honneurs d'une Imperatrice: mais il falloit qu'elle cedast le rang à Crispine femme de Commode; & elle ne le pouvoit souffrir. &c.

Dio,p.818.d.e. 'Elle se ligua donc avec"Claude Pompeien [different de son mari,] à qui elle avoit fiancé sa fille, Note 2.

Com.v.p.46.47|n.C.p.93.1.e|Her.p.472.d.e. '& qui estoit luy mesme parent de Commode. [Il estoit assez probablement fils de"T. Claudius Pompeianus Consul en 173.] Lucille se ligua encore avec Quadrat, qui pouvoit estre fils de Quadrat neveu d'Antonin. V.M.Aurele § 14.

Her.p.473.a. 'Plusieurs autres Senateurs entrerent aussi dans la conspiration.

p.472.d. 'Mais elle se garda bien d'en parler à son mari, parcequ'il aimoit Commode: [& il n'eust pas sans doute voulu prendre part à une si méchante action.]

p.473.a.b|Dio,p.818.a|Com.v.p.47.a. 'Lors donc que Commode entroit un jour dans l'amphitheatre par un endroit étroit & obscur, le jeune Pompeien qui l'y attendoit, tirant son poignard, & le luy montrant: Voilà, luy dit-il, ce que le Senat t'envoie. En s'amusant ainsi à menacer au lieu de fraper, comme il le pouvoit, il donna loisir aux gardes de l'arrester. Herodien attribue ceci à un Quintien.

Amm.l.29.p.386.a. 'Ammien qui le suit, dit que Quintien blessa Commode"jusqu'à le faire presque tomber de foiblesse du sang qu'il perdit. [Mais ceux qui sont plus anciens ne le disent point.] *ad debilitatem penè.*

Com.v.p.47.a|Dio,p.818.e. 'Pompeien fut bientost puni"de sa folie avec Quadrat, & plusieurs autres complices de la conspiration. Lucille mesme fut bannie à Caprée, & quelque temps aprés on luy osta aussi la vie. &c.

Her.l.1.p.473.b.c. 'Mais ce qui fut de plus fascheux, c'est que Commode ayant toujours dans l'esprit ce que le meurtrier luy avoit dit, qu'il venoit de la part du Senat, commença à haïr tous les Senateurs comme estant tous ses ennemis.

Spanh.l.7.p.603.a|Bir.p.239.240. 'On pretend que l'extravagance des payens alla jusqu'à faire une deesse d'une femme telle que Lucille. [a] Cela ne paroist pas neanmoins dans les medailles que Birague en donne.

Dio,l.72.p.818.e. 'Dion joint à la mort de Lucille celle de l'Imperatrice Crispine, qui imitoit le peu de fidelité que Commode avoit pour elle. Elle fut aussi bannie à Caprée, & tuée ensuite. [Ce ne fut pas avant cette année:]

Bir.p.259. 'Car on trouve une medaille d'elle, où Commode est appellé Britannicus.

p.247.248. 'Et on ne voit point dans les medailles qu'on luy ait donné ce titre avant l'an 183. [C'est en partie ce qui nous fait juger qu'on ne doit pas mettre avant cette année la conjuration de Lucille.]

ARTICLE IV.

Commode aime Marcia : Fait tuer Paterne & plusieurs autres.

'DION dit que Quadratus avoit une Marcia pour concubine, & un Eclecte pour *valet de chambre ; & Commode prit l'un & l'autre en la mesme qualité, [Dieu les destinant tous deux pour estre les ministres de sa justice contre luy.] 'Neanmoins Capitolin pretend qu'Eclecte avoit esté affranchi de L. Verus, & que M. Aurele l'avoit toujours retenu auprés de luy. 'Pour Marcia, on marque qu'elle estoit d'une tres basse naissance. 'Cependant Commode qui l'aimoit extremement, la traitoit comme si elle eust esté sa femme, & luy faisoit rendre tous les honneurs comme à une Imperatrice, hors qu'on ne portoit pas le feu devant elle. 'On en voit quelques medailles. [On pretend qu'elle avoit beaucoup d'affection pour les Chrétiens, & que comme elle pouvoit tout sur l'esprit de Commode, elle leur fit de grands biens]'Aussi l'on remarque qu'au milieu des cruautez de Commode, l'Eglise jouit sous luy d'une grande paix.

NOTE 3. * ἀκοίτης.

Dio, l. 72. p. 819. a. | M. Aur. v. p. 38, 39. | Vict. epit. | Her. l. 1. p. 486. a. | Spanh. l. 7. p. 626. | Bar. an. 182.

'On attribuoit la mauvaise conduite de Commode au credit extraordinaire qu'un nommé Antere ou Saotere de Nicomedie son Chambellan avoit sur luy. Les Prefets du Pretoire le firent assassiner par Cleandre dont nous parlerons dans la suite : '& sa mort fut plus sensible à Commode que la conspiration qu'on avoit faite contre luy mesme. Il sceut que [1] Tarruntius ou Tarruntenus Paternus l'un des Prefets, [dont nous avons parlé sur M. Aurele,] en avoit este auteur. Il luy osta d'abord sa charge, comme pour l'elever à un plus grand rang, en le faisant Senateur ; '& [2] luy donna les ornemens consulaires, s'il ne l'avoit déja fait. 'Mais peu de jours aprés il le fit mourir avec [3] Salvius Julianus, qui commandoit alors une grande armée, & dont le fils avoit fiancé la fille de Paterne, les accusant d'avoir conspiré contre luy, pour faire Julien Empereur. On pretendoit encore qu'il avoit empesché qu'on ne punist plusieurs de ceux qui avoient conspiré avec Lucille, & qu'il avoit eu part luy mesme à cette conspiration. 'Lampride assure le dernier.

Com. v. p. 47. a. b | Dio, l. 72. p. 822. d. | Com. v. p. 47. b | n. C. p. 93. 1. f. | Dio, val. p. 725. | p. 725. | l. 72. p. 812. a. b Com. v. p. 47. b. | Com. v. p. 47. a.

1 'On lit encore Tarrutenius, Tarrutenus, Tarrunius, Tarrutinus.

2. ἐς τὰς ὑπατικὰς τιμὰς ἀνηγμένος.

3. [Xiphilin met Σαλβίον] a Mais Salvius Iulianus commandoit en ce Temps-ci des armées, b & fut accusé d'avoir conspiré contre Commode. c Mr Valois a trouvé Ἰουλιανόν dans ses manuscrits.

Leo v. II p. 16. | Spart. n. C. p. 93. 1. f | a Com. v. p. 46. d. | b Juli. v. p. 60. d. | c Dio. v. p. 724. n. p. 104.

Dio, p. 819. a| Val. p. 725. a Juli. v. p. 60. a. b Dio, p. 819. b. c Juli. v. p. 60. a. d. 'Mais Dion dit que luy & Julien eussent bien tué Commode s'ils l'eussent voulu. [a] Ce Salvius Julianus estoit petit fils du jurisconsulte du mesme nom celebre [sous Adrien,] [b] &"il estoit luy mesme"fort instruit dans les sciences. [c] Il estoit oncle maternel de Didius Julianus qui regna depuis, & qui fut luy mesme envelopé dans son accusation. Mais Commode honteux d'avoir déja fait mourir beaucoup de personnes de qualité, condanna son accusateur. ἐμπειρότατος.

Com. v. p. 47. c. 'On met en ce temps-ci la mort de Velius Rufus, & d'Egnatius Capito qui avoient esté Consuls, l'exil d'Æmilius Junctus & d'Attilius Severus qui l'estoient actuellement, [mais subrogez,]'& la fin funeste"des deux Quintiles Maxime & Condien. Sextus Condianus fils de Maxime [qui avoit esté Consul en l'an 180,]& qui avoit un merite extraordinaire, fut condanné avec eux.'Il se sauva en faisant courir le bruit qu'il estoit mort en Syrie où il estoit alors. Mais la chose ayant esté decouverte, on le chercha extremement, [& on le tua sans doute,] puisqu'il n'a plus paru depuis. Beaucoup de personnes perdirent les biens ou la vie, accusez de l'avoir receu chez eux, sans l'avoir peut-estre jamais vu. (a|Dio, l. 72. p. 819. b.) (V. Antonin § 10.) (Dio, p. 819. c. d. e.)

p. 820. b|69. p. 788. a. d Chr. Al. p. 616. 'Dion estoit ce semble alors dans la Cilicie avec Apronien son pere qui en estoit gouverneur. [d] La chronique d'Alexandrie marque cette année un Severe gouverneur de la Bithynie.



ARTICLE V.

Credit de Perennis & sa mort.

L'AN DE JESUS CHRIST 184, DE COMMODE 4, 5.

Idat|Cassl Onu. p. 237. a| Nor. p. 116. *'M.[1] Eggius Marullus, & Cn. Papirius Ælianus, Consuls.* 1.

Dio, l. 72. p. 821. c. e Com. v. p. 47. c. f Her. l. 1. p. 472. a. g Dio, p. 821. b. c. Her. p. 475. c. h p. 473. a. i Dio, l. 72. p. 821. c. AU lieu de Marulle la chronique d'Alexandrie met Marcel. 'Dion attribue la ruine de Paterne Prefet du Pretoire à l'ambition de son collegue Perennius [e] ou Perennis, [f] qui ayant esté fait [second] Prefet par Commode, [vouloit estre le premier,] [g] & avoir toute autorité sur les gardes, comme il l'eut effectivement apres que Paterne eut esté depouillé de sa charge, 'estant demeuré seul Prefet. [h] Il estoit Italien, & passoit pour homme de guerre. [i] Dion pretend que hors sa cabale con-

a Nor ep. cons. p. 115. 116. b Cyp diss. p. p. 99. 1. [a] Il y a des inscriptions où le premier est nommé L. & l'autre N, c'est à dire Numerius, [si l'on ne dit qu'il faut CN.] [b] Les fastes de Theon l'appellent Helien. L'inscription de Reinesius p. 89, a Allianus: mais Reinesius dit p. 91, qu'il faut Ælianus.

tre Paterne, c'estoit un homme sans reproche, qui ne faisoit aucun tort à personne, & qui arrestoit beaucoup de maux que"les affranchis vouloient faire,'mais que se trouvant contraint par la negligence de Commode, de se charger du soin de toutes les affaires, il s'attira la haine des soldats, qui rejettoient sur luy tous leurs mecontentemens. b. c.

'Au contraire Herodien & Lampride s'accordent à dire que c'estoit luy mesme qui pour s'attirer toute l'autorité, [a] poussoit Commode à se donner tout entier à ses divertissemens, & qu'il usoit de son pouvoir pour s'enrichir par"toutes sortes d'injustices, de violences, & de cruautez. 'Herodien ajoute qu'il calomnioit tous les anciens ministres de M. Aurele, jusqu'à ce qu'il les perdit, ou les eloigna tous d'auprés de Commode :'& qu'enfin il forma mesme des desseins pour se rendre maistre de l'Empire. [Le nombre, les apparences, & les circonstances marquées par Herodien, semblent bien balancer l'autorité de Dion. Quoy qu'il en soit, on convient que Perennis demeura maistre absolu des affaires] 'Mais son regne dura peu, [b] & il ne fut pas trois ans entiers Prefet du Pretoire. [C'est pourquoi nous mettrons sa mort sur l'an 186:] l'histoire de Pertinax qu'il tint trois ans comme relegué dans la Ligurie,'nous empeschant de la mettre avant ce temps là.

Her. l. 1. p. 472. a. b|473. c. a Com. v. p. 47. c. d|48. a. &c. Her. l. 1. p. 472. b|473. d. p. 473-474. Com. v. p. 51. b. c. b c|Pert. v. p. 54. d. Pagi, 187. § 3.

Tr. P. VIIII. Imp. VI. & VII. 'Commode prit"cette année avant la fin d'aoust le titre d'Imperator pour la settieme fois. 'Il semble que la guerre continuoit toujours en Angleterre. [On peut aussi ne mettre qu'en cette année] la victoire sur les Sarmates [dont nous avons parlé sur l'an 182,] & dont Perennis vouloit qu'on attribuast l'honneur à son fils.'Car Herodien nous assure qu'il avoit fait donner à ses enfans le soin des armées de l'Illyrie.

Bir. p. 248. Com. v. p. 48. a. Her l. 1. p. 473. d.

L'AN DE JESUS CHRIST 185, DE COMMODE 5, 6.

'Maternus & Bradua, Consuls. Chr. Al. &c.

L'AN DE JESUS CHRIST 186, DE COMMODE 6, 7.

'Commodus Augustus V, & Glabrio II, Consuls. Ibid|Nor. p. 116.

'Le dernier est apparemment Man. Acilius Glabrio deux fois Consul, marqué dans une inscription, & celui [c] qu'Herodien qualifie le plus noble de tous les Patriciens.

Nor. ep. cons. p. 116. c Her. l. 2. p. 493. a. b.

'On doit avoir celebré cette année à Rome pour la 26e fois les jeux Capitolins [instituez par Domitien en l'an 86.] [d] Lorsque Commode estoit au theatre avec tout le peuple pour les voir representer, un homme habillé en philosophe [cynique] parut au milieu de la place des jeux, & dit tout haut à Com-

Onu. in fast. p. 237. d. d Her. l. 1. p. 474.

mode, que durant qu'il s'amusoit à des divertissemens inutiles, il estoit pres de perdre l'Empire & la vie par la trahison de Perennis & de ses enfans. On ne sçait si cet homme fit"cela dans &c. l'esperance d'estre bien recompensé par Commode, ou pour se signaler & faire paroistre son courage. Mais tout ce qu'il gagna fut que Perennis le fit prendre comme un fou, & ensuite le fit bruler. Tout le monde le traita d'impudent & de menteur, [pour ne pas offenser le ministre :] mais dans le particulier ceux qui n'aimoient pas Perennis se servirent de cette occasion pour donner des soupçons à Commode, qui avoit deja paru emu & tout interdit lorsque ce cynique luy avoit parlé.

p. 475. a. 'Herodien qui nous raporte ceci, ajoute que peu de temps aprés, quelques soldats [d'Illyrie] à l'insceu de Perennis & de son fils, vinrent à Rome, parlerent à Commode, & luy montrerent des medailles gravées avec l'image du fils de Perennis, [comme s'il eust deja esté Empereur :] & ce fut sur cela, selon le mesme historien, que Commode fit tuer Perennis lorsqu'il s'y attendoit le moins.

Dio, l. 72. p. 821. c. [Dion & Lampride ne disent rien de tout ceci ;] '& ils attribuent sa ruine au soulevement de l'armée d'Angleterre, mecontente où parcequ'on l'avoit punie de quelque sedition, 'ou Com. v. p. 48. a. parceque Perennis avoit donné à des Chevaliers les charges que les Senateurs y tenoient auparavant. Cette armée deputa Dio, l. 72. p. 821. c. d. donc à Commode pour se plaindre de Perennis : '& Dion pretend que ces deputez estoient une compagnie de 1500 hommes ; [ce qui paroist difficile à croire.] Ils accuserent Perennis de vouloir donner l'Empire à son fils : & furent appuyez par Cleandre & les autres affranchis qui n'aimoient point Perennis. Ainsi Commode [timide de son naturel,] l'abandonna aux soldats, qui aprés mille outrages le mirent en pieces.

c. 'Sa femme, sa sœur, & ses deux enfans perirent avec luy. Her. l. 1. p. 475. b. c. 'Commode envoya en diligence quelques soldats en Illyrie, avec une lettre d'amitié pour son fils [qui y commandoit les troupes,] luy mandant de venir promtement à Rome pour y recevoir de nouvelles marques de son affection. Celui-ci qui ne savoit encore rien de ce qui se passoit, & qui n'estoit pas assez preparé pour une revolte, partit pour venir à Rome : mais des qu'il fut entré en Italie, les soldats qui l'accompagnoient executerent l'ordre qu'ils avoient de le tuer. [Son frere peut avoir esté tué à Rome avec son pere.]

ART. VI.

ARTICLE VI.

Elevation de Cleandre: Pertinax appaise les seditions en Angleterre.

&c. 'AU lieu de Perennis Commode fit"deux Prefets du Pretoire,'dont l'un nommé Niger ne le fut que six heures, un autre cinq jours, & plusieurs autres le furent aussi tres peu; Commode en changeant, dit-on, tous les jours & à toute heure. Mais il semble que ces Prefets ne perdoient leur charge qu'avec la vie. Her.l.1.p.475.a. Com.v.p.48.b.

'Tout cela se faisoit selon la volonté de Cleandre,[a]Phrygien d'origine, & esclave de sa premiere condition. Il fut amené à Rome en cette qualité, & vendu à l'encan comme les autres. Estant entré comme esclave dans le palais, & y ayant esté elevé auprés de Commode, ce prince l'aima,'luy laissa epouser une Demostracie sa concubine, fit elever"auprés de luy les enfans qu'il en eut,[b]& luy confia la garde de sa personne & de sa chambre[c]en le faisant son"Chambellan. [Il ne procura la ruine de Perennis] que pour succeder à sa puissance: mais il l'exerça par l'aveu de tout le monde avec bien plus de violence que luy.[d] Il vendoit toutes les charges, & toutes les faveurs du Prince, sans égard ni à l'honneur ni à la justice. Il fit en un an vingt-cinq Consuls, ce qui ne s'estoit jamais vu. b. a Her.p.479.a| Dio, l. 72.p. 822.c. Dio,p.822.c.d| 823.c|Com.v. p.48 d. b Her.p.479. b. c Dio,p.822.c| Com.v.p.48.a. b. d Dio,p.822.d. e|Com.v.p.48. b.c. ἐν τοῖς αὐτοῦ χερσί. πρόκοιτος.

Antistius Burrhus qui avoit epousé la sœur de Commode, ayant esté assez hardi pour avertir ce prince de la maniere dont il agissoit, & luy en faire quelque plainte, Cleandre l'accusa luy mesme d'aspirer à l'Empire, le fit croire à Commode, & sur cela fit mourir Burrhus avec beaucoup d'autres qui taschoient de le defendre. Ebutien Prefet du Pretoire fut de ce nombre, & Cleandre se fit substituer en sa place avec deux autres qu'il nomma à Commode, se reservant à luy mesme le droit de porter l'épée imperiale, [comme si cette marque d'autorité eust esté capable de faire oublier]"qu'il avoit esté esclave. Com.v.p.48.c| 54.c. *libertinus.*

'D'abord que Perennis eut esté tué, Commode cassa beaucoup de choses qu'il avoit faites sous son ministere, comme pour les desavouer. Mais ce regret qu'il témoignoit de ses crimes ne dura qu'un mois; & il recommença aussitost à en commettre de plus grands.'Ce fut dans ce temps là que pour reparer l'injure que Perennis avoit faite à Pertinax, en le tenant trois ans dans la Ligurie, il luy écrivit pour le prier d'aller com- p.48.a.b. Pert.v.p.54.d.

¢51.a|45.a. mander en Angleterre,'où, comme nous avons dit, les troupes estoient mutinées. Les soldats ni"les peuples n'y pouvoient souffrir le gouvernement de Commode, & ils estoient pres de se soumettre à tout autre. Ils eussent surtout souhaité d'avoir Pertinax pour Empereur. 'Cependant il appaisa la sedition, & rendit le repos à la province; ce qui luy acquit beaucoup de reputation : 'mais ce ne fut qu'avec bien de la peine, jusque là qu'une legion s'estant soulevée contre luy, il y eut beaucoup de sang repandu, & luy mesme demeura sur la place entre les morts : ce qu'il vengea ensuite fort severement. Il semble que cette legion & les autres ne pouvoient souffrir qu'il les obligeast de garder une si exacte discipline. L'aversion que les soldats avoient pour luy, fit qu'il demanda à estre dechargé de cet emploi, ce qu'il obtint aprés la mort d'Arrius Antoninus,[dont nous parlerons sur l'an 189.]

provinciales. | It.|Dio, l. 72. 73. p. 821. c|831. d. | Pert. v. p. 54. c.

Bir. p. 251. 'Commode prit cette année avant la fin d'aoust"le titre d'Imperator pour la huittieme & derniere fois.[Il le faut peutestre raporter à]'la victoire que Clodius Albinus, à qui il avoit donné le commandement d'une armée dans les Gaules, remporta sur les Frisons ou d'autres barbares d'Allemagne, par où il rendit son nom fort illustre.

Tr. P. XI. Cos. V. | Alb. v. p. 81. a. d| n. S. p. 160. 1. b. c.



ARTICLE VII.

Revolte de Materne & des Deserteurs : Divers emplois de Severe : Grande peste à Rome.

L'AN DE JESUS CHRIST 187, DE COMMODE 7, 8.

Chr. Al. &c. *'Crispinus & Ælianus, Consuls.*

Her. l. 1. p. 475. d. 'LA guerre des Deserteurs dont on peut voir le detail dans Herodien, suivit"d'assez pres selon luy la mort de Perennis.'On marque qu'avant qu'elle commençast le ciel parut tout en feu.'Un simple soldat nommé Materne en fut l'auteur. Il se fit chef de quelques soldats qui avoient abandonné l'armée comme luy : & ceux qui aimoient à piller se joignant à luy, de capitaine de voleur il devint chef d'un assez grand parti pour former une guerre contre l'Empire, & attaquer les plus grandes villes. 'Il fit de tres grands ravages dans les Gaules & dans l'Espagne, & il falut assembler des armées pour l'en chasser. 'Pescennius Niger fut envoyé pour cela dans les Gaules, où Severe estoit alors gouverneur de la Lionnoise : de sorte qu'ils fi-

V. la note 4. | Com. v. p. 51. d. | Her. p. 475. d. | p. 476. a. b. | Nig. v. p. 75. a.

rent une étroite amitié ensemble, & Severe écrivit à Commode une lettre tres avantageuse à Niger sur la maniere dont il s'estoit conduit dans la poursuite des Deserteurs.

'Materne se voyant poussé si vivement, s'en vint secrettement en Italie avec ses compagnons partagez en diverses bandes: & là il ne songeoit à rien moins qu'à tuer Commode mesme, dans une feste de Cibele qui se faisoit au commencement du primtemps, & à se rendre ensuite maistre de l'Empire. Il vint à Rome pour cela: mais il fut decouvert par la jalousie de quelques uns de ses compagnons, & eut la teste tranchée. 'Commode pour ne pas s'exposer à de semblables dangers, sortoit peu, & se tenoit mesme presque toujours dans les maisons de plaisance qui estoient autour de Rome, sans se mettre en peine de juger les proces, ni de regler les autres affaires"qui avoient besoin de l'autorité imperiale. — Her.l.1.p.476. 477. — p. 478. b. c. — βασιλικῶν.

[La guerre des Deserteurs finit apparemment cette année: car"nous ne voyons pas que Severe ait pu estre gouverneur des Gaules plustard qu'en 186. Ce Severe est celui mesme qui succeda à Commode, aprés que Pertinax & Julien eurent tenu l'Empire durant peu de mois: c'est pourquoi nous marquerons ici un peu plus particulierement ce qui le regarde.] 'Aprés le gouvernement de la Lionnoise, il eut [en 187] celui de la Pannonie en qualité de Proconsul, [c'est à dire apparemment pour y rendre la justice comme un magistrat civil, & non pas pour y commander l'armée.] Il y eut neanmoins aussi le commandement des troupes; mais ce ne fut qu'aprés avoir encore passé par d'autres emplois selon Spartien. [Ainsi il paroist que l'on commençoit alors à mettre deux officiers dans les provinces où il y avoit des troupes, l'un pour l'administration de la justice, l'autre pour les armes. On le pratiquoit ainsi en Afrique depuis le temps de Caius, & cela estoit ordinaire dans le quatrieme siecle,] 'ou mesme des le temps d'Alexandre Severe, au moins pour les provinces où il y avoit plus d'une legion, comme Dion le dit assez clairement. — Note 4. — Sev.v.p.65.c. — Dio,l.53.p.505. a.

'Herodien"joint à la guerre des Deserteurs la peste qui affligea l'Italie sous Commode, & il paroist la faire durer jusqu'à la mort de Cleandre [que nous mettrons en 189.] 'Dion n'en parle mesme qu'aprés cette mort: [& elle peut bien avoir duré deux ou trois ans.] Dion la fait la plus grande qu'il ait connue. 'Elle attaqua particulierement la ville de Rome, où elle emporta un grand nombre d'hommes & d'animaux, nonobstant — κατ' ἐκεῖνο καιροῦ. — Her.l.1.p.478 c. — Dio,l.72.p.824. a. — Her. p.478. 479.

toutes les bonnes odeurs dont les medecins conseilloient d'user. 'Il y mouroit souvent deux mille personnes par jour. [a] Commode pour eviter la contagion, se retira à [1] Laurente ville du Latium sur la coste de la mer, qui a tiré son nom du grand nombre de lauriers plantez en ces quartiers là : & les medecins crurent que l'ombre & la bonne odeur de ces arbres le garantiroient du mauvais air.

Dio.p.824.a. a Her.p.478.c.d.

ARTICLE VIII.

Severe absous: Embrasement & famine à Rome: Desseins de Cleandre.

L'AN DE JESUS CHRIST 188, DE COMMODE 8, 9.

'Fuscianus II, & Silanus II, Consuls.

Idat.&c|Com.v.p.50.d|Nor.p.117. b Onu.in fast.p.237.f.g. c Com.v.p.48.d. d p.50.d|n.C.p.59.1.c.d.

[b] ONUPHRE croit que ces Consuls sont un C. Attius Fuscianus marqué dans une inscription, & un Dulius Silanus [c] que Commode fit mourir. [d] On voit en effet que Fuscien est marqué seul dans un acte fait sous ce prince, & on croit que c'est parceque Commode faisoit oster des fastes ceux à qui il ostoit la vie; comme si c'eussent esté autant d'ennemis publics. On trouve de mesme Præsens nommé seul sans Condien qui estoit Consul avec luy en 180. 'Fuscien fut aussi Prefet de Rome avant Pertinax, & exerça cette charge avec une grande severité.

Pert.v.p.55.a.

Com v.p.49.b|50.d.

'Commode eut dessein de faire cette année un voyage en Afrique, ou en fit semblant, pour pouvoir dire que] le Senat & le peuple l'avoient retenu. Et il ne laissa pas d'exiger de grandes sommes d'argent pour les frais de son voyage. On fit des vœux pour luy le 5 d'avril.

Sev.v.p.64.c.

'Severe passa ["vers ce temps-ci] du gouvernement de la Pannonie à celui de la Sicile, dont il est qualifié Proconsul : & de là il revint à Rome pour se purger de ce qu'on disoit qu'il avoit consulté les devins," comme ayant des desseins sur l'Empire. Les Prefets du Pretoire [collegues de Cleandre] furent commis pour examiner l'affaire : & comme Commode estoit déja haï, dit Spartien, il fut absous, & son denonciateur crucifié. [Ainsi cette accusation n'empescha pas] qu'il ne fust designé pour estre Consul [l'année suivante.]

V. la note 4. *de imperio.*

Eus|Oros.l.7.c.16.p 213.2.a.

'Le tonnerre tomba en celle-ci sur le Capitole, & causa un grand embrasement, qui consuma, dit Eusebe, des quartiers

Baud.p 411.1.

1. C'est peutestre ce qu'on appelle aujourd'hui S. Laurent entre Ostie & Antium.

bibliothecam illam.

entiers de Rome, & les bibliotheques. Orose le dit seulement ⁰d'une fameuse bibliotheque que l'on avoit amassée autrefois avec grand soin. 'La chronique d'Alexandrie qui met cet accident un an plustost, y joint la dedicace'des Thermes ou bains de Commode.'Ce fut Cleandre qui les fit bastir, mais sous le nom de Commode.[Ainsi c'est une faute à Eusebe d'avoir mis cette dedicace sur l'an 183, auquel Cleandre n'estoit pas encore en état de faire de ces sortes de bastimens. Quoiqu'il fist celui-ci sous le nom de Commode,]'il vouloit bien neanmoins qu'on sceust que c'estoit luy qui le faisoit faire, aussi bien que divers autres edifices, estant bien aise de s'acquerir l'affection du peuple,'afin de l'avoir favorable dans les vastes desseins qu'il formoit. Car on pretend qu'enivré par l'abondance des richesses & des plaisirs, il portoit son ambition jusqu'à se vouloir faire Empereur.

Chr.Al. p.616. Aur. Vict. Com.v.p.51.b. Her.l.1.p.479. c|Dio, l. 72. p. 823. a. Her.p.479.b.

'On ajoute que dans le mesme dessein, il achetoit[sous main] quantité de blé pour le faire encherir, & en faire ensuite de grandes liberalitez aux soldats & au peuple.'Et il se rencontra d'ailleurs que l'année fut assez sterile.'D'autres disent que Papirius Dionysius Intendant des vivres contribua à mettre la famine dans Rome, pour en faire tomber la haine sur les pilleries de Cleandre, & faire soulever le peuple contre luy. [Nous verrons sur l'année suivante comment Dieu punit ces personnes qui trafiquoient ainsi, s'il est permis de le dire, de la misere du peuple pour satisfaire leurs passions.]'Commode pretendit remedier à la famine en ordonnant que les vivres se vendroient à un bas prix : mais ces reglemens[faits mal à propos]ne firent qu'augmenter la cherté.

b. Dio, p.823.a. a.b|Com.v.p. 51. a. Com.v.p.51.b.

ARTICLE IX.

Severe Consul avec vingt-cinq autres : Cleandre est tué.

L'AN DE JESUS CHRIST 189, DE COMMODE 9, 10.

'Les deux Silanus, Consuls. Idat|Cassd.

'ON croit que Servilius Silanus tué par Commode, est l'un de ces deux Consuls. La chronique d'Alexandrie les omet tout à fait avec leur année.

Onu.p.238.a| Com.v.p.48.d.

[Ce fut apparemment en cette année]'qu'on vit pour la premiere & la derniere fois vingt-cinq Consuls. Car Severe qui regna depuis, fut de ce nombre; [& nous ne voyons pas qu'il

Dio, l. 72. p. 822. c.

Sev.v.p.65.c. puisse l'avoir esté avant ce temps-ci. 'Il fut Consul avec[1] Apuleius Rufus. Nig.v.p.75.d. 'Pescennius Niger l'avoit esté avant luy sur la recommandation" des officiers des troupes : [& ce fut ce semble pour cela que] Commode ne luy donna cet honneur que malgré luy. *primipilarium.*

Dio, l.72.p.822.c. 'Les vingt-cinq Consuls[de cette année] ayant esté designez par Cleandre,[nous n'avons pas cru pouvoir mettre sa mort avant ce temps-ci;& la suite de l'histoire nous oblige aussi à ne la pas mettre plustard.] p.823.a|Her.l.1.p.479.a.c. 'Sa ruine vint du soulevement du peuple, affligé tout ensemble par la famine, dont on luy attribuoit la cause, & par la peste; Com.v.p.48.d|54.c. '& indigné, dit Lampride, de la mort d'Arrius Antoninus, qu'on avoit fait perir en l'accusant faussement d'aspirer à l'Empire, parcequ'estant Proconsul d'Asie, il avoit condanné un Attale,[qui pouvoit estre quelque creature de Cleandre.] Tert. ad Sc. c.4.p.88.a.b. 'Cet Antonin"avoit persecuté les Chrétiens dans cette charge avec beaucoup de violence.[Il descendoit apparemment" d'Arrius Antoninus ayeul maternel de l'Empereur Antonin. V.S.Apollone. &c.

Dio, l. 72. p. 823.b.c|Her.l.1.p.475.c.d. Cleandre s'estant ainsi attiré l'aversion du peuple, il arriva, dit Dion, que durant qu'on representoit des spectacles dans le cirque, une troupe d'enfans y entra à la teste desquels on voyoit une grande"fille d'un regard terrible & fier, que l'evenement fit croire estre quelque demon[ministre de la colere de Dieu.] Toute cette troupe d'enfans se mit à faire de grands cris contre Cleandre. Le peuple répondit à ces cris par d'autres semblables ; & aprés que cela eut duré quelque temps, tout le monde se leva, & on courut en foule"au palais de Quintile pres de Rome où Cleandre estoit alors avec Commode, en le chargeant de maledictions, & en demandant que l'Empereur le leur donnast pour le massacrer. *παρθένος.* *ἐν τῷ Κυντιλίῳ.*

Ibid. 'Cleandre[ne voyant point d'autre remede,] fit sortir sur eux toute la cavalerie des Pretoriens, qui tuant tout ce qui se rencontroit devant eux, Her.l.1.p.479.480. poussérent le peuple'avec un fort grand carnage jusques à la ville. Mais dans la ville, le peuple s'estant enfermé dans les maisons, commença à accabler les cavaliers de pierres & de tuiles que l'on jettoit des fenestres &

Sev.v.p.64.d|Get.v.p.91.a. 1. 'Spartien luy donne en un autre endroit Didius Julianus pour collegue dans le Consulat : & en un autre Vitellius:[ce que je ne comprens pas. Est-ce que tous ces vingt-cinq Consuls d'une mesme année passoient pour collegues les uns des autres ? J'ay peur que Spartien ne confonde ici Severe avec Pert.v.p.59.b|Juli.v.p.60.d. Pertinax.]'Car Spartien mesme & Capitolin disent que Pertinax avoit esté Consul avec Julien : [& sans doute dans son premier Consulat dès l'an 175 ou environ. Car Pertinax dans son second Consulat en 192, fut collegue de Commode.]

des toits : & l'infanterie [des gardes] de la ville ravie d'avoir avantage sur la cavalerie [des Pretoriens,] se joignit au peuple. Ainsi la cavalerie obligée de fuir avec beaucoup de desordre & de perte, 'fut poursuivie par le peuple jusque bien pres du palais de Quintile, 'sans que Commode qui estoit dans un endroit écarté, tout occupé de ses plaisirs, sceust rien de ce qui se passoit: & Cleandre avoit défendu de l'en avertir. Dio, p. 823. c. c|Her. p. 479. d| 480. b.

'Enfin neanmoins Marcia luy en fut donner avis; [a] & Fadilla qui estoit [alors] l'aisnée de ses sœurs, "courut toute echevellée luy dire que tout estoit perdu, si on n'abandonnoit Cleandre au peuple pour l'appaiser. D'autres confirmerent la mesme chose: de sorte que Commode tout effrayé fit venir Cleandre, luy fit trancher la teste, & l'envoya au peuple ; ce qui finit le combat qui duroit encore. 'Le peuple fit toutes sortes d'indignitez à sa teste & à son corps. 'Sa femme, ses enfans, dont l'un estoit toujours sur les genoux de Commode, furent aussitost mis à mort, avec divers affranchis de l'Empereur, & d'autres personnes de sa faction, 'dont les corps aprés avoir esté longtemps trainez par les rues, furent enfin jettez dans les cloaques. Voilà quel fut le sort de Cleandre; & l'on vit en un seul homme [que par les ordres secrets de la providence divine,] les derniers des hommes peuvent devenir les premiers, & que du comble de la grandeur on peut en un moment tomber dans l'abysme le plus profond de l'infamie & de la misere. Dio, p. 823. c. a Her. p. 480. 481. t. c. Dio, p. 823. d. c. d| Her. p. 481. b| Com. v. p. 48. d. Her. p. 481. b. c.

'Commode fit alors Julien & Regille Prefets du Pretoire au lieu de Cleandre [& de ses collegues.] Mais il leur osta bientost cette charge avec la vie, 'quoiqu'il appellast Julien son pere, & qu'il luy témoignast une affection extraordinaire. [b] Il revint ensuite à Rome, où le peuple le receut avec de grands témoignages de joie. [Il semble qu'il n'y fust point rentré depuis qu'il en estoit sorti à cause de la peste.] Com. v. p. 48. d. Dio, l. 72. p. 823. d. b Her p. 481. c.

'On accusa Pertinax d'avoir contribué de l'Angleterre où il estoit, à la mort d'Arrius Antoninus; [d'où nous tirons que Pertinax a demeuré en Angleterre jusqu'en cette année. Mais il ne peut pas y estre demeuré davantage, comme on le juge par les emplois qu'il eut ensuite avant la mort de Commode.] 'Ayant esté dechargé du gouvernement de l'Angleterre, comme il l'avoit demandé, il eut l'intendance des vivres [à la place de Papirius,]'que Commode fit mourir [c] avec les autres qui avoient contribué à faire encherir le blé. Pert. v p. 54. c. c|55. a. Dio, p. 824. a. c Com. v. p. 51. a. b.

[Eusebe remarque sur cette année] [d] qu'il fit oster la teste du d p. 52. c| Her. l. 1. p. 485. b| Dio, p. 828 a. b.

grand colosse du soleil, & y fit mettre la sienne. Cela s'entend de celui que [Neron] avoit fait faire à Rome, [& non de celui de Rhode, comme l'a mis la chronique d'Alexandrie.]



ARTICLE X.

Mort de Jule Alexandre & de beaucoup d'autres.

L'AN DE JESUS CHRIST 190, DE COMMODE 10, 11.

Idat.&c|Onu. p. 238. b. 'Commodus Augustus VI, & Petronius Septimianus, Consuls.

a Cyp.dis.app. p. 99. a LEs fastes de Theon font Septimien Consul pour la seconde fois.

Dio, l. 72. p. 824.a.b. [La peste "dont nous avons parlé sur l'an 187,]'duroit ce semble encore aprés la mort de Cleandre. Outre la peste, des miserables tuerent pour de l'argent un grand nombre de personnes à Rome & partout l'Empire avec des aiguilles empoisonnées, comme cela estoit arrivé du temps de Domitien. V. 57.

b. 'Mais ni la peste, ni les poisons n'estoient point si " redoutables que Commode. χαλεπώτεροι p. 823. d. 'Il avoit un peu quitté les jeux & les divertissemens, [ausquels il se donnoit auparavant tout entier:] mais ce n'estoit que pour repandre le sang des personnes les plus illustres, [comme Eusebe mesme le remarque sur cette année.] Her.l.1.p.481. c. d. 'Tant d'entreprises sur sa personne & sur ses ministres l'avoient rendu défiant, & la defiance luy faisoit recevoir aisément les raports les plus faux & les plus calomnieux: & avec cela il ne se laissoit approcher par aucun homme d'honneur ou d'erudition, les regardant tous comme ses ennemis.

Com.v.p.48.d. e. 'Entre ceux qu'il fit tuer en ce temps-ci, on marque Petronius Mamertinus, Antonin son fils dont la mere estoit fille de M. Aurele; Annia Faustina cousine germaine du mesme prince, Gal.prog.t.3.p. 461. a. 'dont Galien parle en un endroit; b Com.v.p.48. e. b Sulpicius Crassus Proconsul d'Asie; six Consulaires à la fois, dont l'un se nommoit Pactumeius Magnus; & plusieurs autres dont on peut lire les noms dans Spartien, outre une infinité qui ne sont point nommez dans l'histoire. Cass.v.p. 45.a. 'Il fit bruler vifs ceux qui restoient de la famille d'Avidius Cassius, comme convaincus d'une faction [& d'une conspiration,] Com.v.p.49.a. 'qu'on croyoit qu'il avoit feinte exprés pour faire mourir plus de personnes.

Dio, l. 72. p. 823. 824. 'Dion parle en particulier d'un Jule Alexandre natif d'Emese, homme extremement fort, qui ayant appris à Emese que Commode avoit envoyé des gents pour luy oster la vie, [& l'on envoyoit

envoyoit d'ordinaire un Centenier avec quelques soldats;] il les tua tous durant la nuit, tua encore divers habitans d'Emese qui luy estoient ennemis : aprés cela il monta à cheval pour se retirer chez les barbares ; & se fust sauvé effectivement, s'il n'eust voulu emmener avec luy un homme qu'il aimoit. Car celui-ci ne pouvant pas aller aussi viste que luy, parcequ'il n'estoit pas si fort, comme il voulut l'attendre, il donna moyen à ceux qui le poursuivoient, de l'approcher. Se voyant donc pres d'estre pris, il tua son ami, & puis se tua luy mesme.[C'est apparemment cet]'Alexandre que Lampride dit s'estre revolté sous Commode, & s'estre enfin tué aprés avoir tué les siens : mais Dion ne luy attribue point de revolte. Com.v.p.99.a| n.C.p.96.1.a.b.

'Pactumeius Magnus avoit une fille du mesme nom que luy, qu'un autre Pactumeius surnommé Androsthene avoit fait son heritiere. Magnus ayant esté tué[avec plusieurs de sa famille,] le bruit courut que Magna avoit aussi esté tuée : sur cela Androsthene fit un second testament, où il declara que puisque ceux qu'il avoit voulu avoir pour heritiers, n'estoient plus en état de luy succeder, il laissoit son bien à Novius Rufus. Aprés la mort d'Androsthene, Magna[qui apparemment avoit esté obligée de demeurer cachée,]presenta requeste aux Empereurs [Severe, & Caracalla ou Albin,]pour demander la succession d'Androsthene, puisqu'elle estoit en état de la recevoir ; & elle luy fut ajugée, à la charge d'acquiter les legs portez par le second testament. Digest.28.t.5.l. 92.p.934.

'Severe qui aprés son Consulat avoit passé environ un an à Rome sans emploi; obtint enfin le commandement des troupes de [1] l'Illyrie. Cette charge fut le degré par lequel il monta à la puissance souveraine.'Il l'obtint par le moyen de Lætus, [a] c'est à dire de Q. Æmilius Lætus dernier Prefet du Pretoire sous Commode.[Nous ne voyons pas s'il l'estoit des ce temps-ci.] Sev.v.p.65.c. 1. c. a Com.v.p.52. a'n.S.p.121.2.c| Dio,l.72.p.825. d.

[b]Pertinax aprés avoir eu quelque temps le soin des vivres, fut envoyé gouverner l'Afrique en qualité de Proconsul. Il y eut beaucoup à souffrir par les seditions des peuples. b Pert.v.p 55.a.

1. Spartien dit *de la Germanie* ; ce qui est faux, ou fort impropre ; les armées de la Germanie dans l'usage des historiens, marquant celles qui défendoient le Rhein. Or il est certain que celles dont Spartien parle ici, estoient dans l'Illyrie sur le Danube.





ARTICLE XI.

Le temple de la Paix est brulé.

L'AN DE JESUS CHRIST 191, DE COMMODE 11, 12.

Apronianus, & Bradua, Consuls.

Idat. Prosp. Spon, p. 114. 5. a Nor. ep. cons. p. 118.

a LE dernier de ces Consuls peut estre un Bradua Mauricus, qui fut Proconsul d'Afrique sous Severe & Antonin [Caracalla.] 'Dans une inscription qui paroist faite sous Severe, on trouve un M. Valerius Bradua Mauricus. Mais il n'est qualifié que pontife: & ainsi ce n'est pas le Consul de cette année. 'Onuphre donne à cet Apronien le nom de Cassius: [& [1] si cela est fondé, il faut dire que c'est le pere de Dion Cassius l'historien.] La chronique d'Alexandrie oublie ces Consuls, & leur année. [Eusebe y place le grand embrasement] que les historiens mettent entre les prodiges & beaucoup d'autres malheurs qui arriverent à Rome un peu avant la mort de Commode. [Ainsi il appartient à cette année ou à la suivante.] 'Le feu prit tout d'un coup la nuit au temple de la Paix, precedé d'un petit tremblement de terre qu'on crut l'avoir produit: [car on n'entendit point de tonnerre,] & le temps n'y paroissoit point disposé. 'Neanmoins Dion dit que le feu vint d'une des maisons voisines. ["Ce temple avoit esté basti par Vespasien aprés la ruine de Jerusalem, pour y mettre les plus riches depouilles du Temple des Juifs.] 'On en parle comme du plus grand & du plus bel edifice qui fust dans Rome, enrichi de quantité d'ornemens. 'Les gents de lettres avoient accoutumé d'y tenir leurs assemblées; & il semble qu'on y conservoit leurs ouvrages. b Beaucoup de personnes y mettoient aussi ce qu'ils avoient de plus precieux, comme dans un lieu extremement seur. 'C'estoit encore le magasin des [epiceries] que l'on apportoit d'Egypte & d'Arabie: 'de sorte qu'en une nuit bien des riches se trouverent pauvres. Car le temple fut brulé tout entier 'avec tous les bastimens qui l'environnoient. Galien se plaint qu'un grand nombre de ses ouvrages y estoient peris.

'Le feu se repandit ensuite en beaucoup d'endroits de la ville, & y consuma les plus beaux edifices, particulierement le temple de Vesta. Les Vestales s'enfuirent au palais avec la statue de Pallas, qu'on pretendoit avoir esté apportée de Troie, & n'a-

Marginal references: a. id | Grut. p. 356. 1. — Onu. p. 238. d. — 1. — Her. l. 1. p. 482. a | 483 a | Dio, l. 72. p. 829. — Her. l. 1 p. 482. b. — Dio, p. 829. b. — V. Vespasien § 12. — Her. p. 482 b. — Gal. libr. t. 4. p. 363. a. c. — b Her. p. 482. d. — Dio, p. 829. b. — Her. p. 482. b. c. d. Gal. libr. p. 363. a. — Her. p. 482. c. d Eus. chr.

1. Il le cite de Dion & de Capitolin: je ne le trouve dans aucun de deux.

voir jamais esté vue depuis, comme elle le fut alors. 'Mais le feu gagna [1] le palais mesme, & en reduisit en cendres beaucoup d'endroits: & il s'en falut peu que tous les papiers qui regardoient le gouvernement ne fussent brulez. Dio,p.819.b.

'On fit tout ce que l'on put pour éteindre l'embrasement: les soldats y jettoient quantité d'eau avec le peuple: Commode mesme revint pour cela de la campagne. Mais tous les efforts des hommes furent inutiles. Il brula tous les endroits où il s'estoit attaché, & puis s'éteignit de luy mesme, 'ou par les pluies qui survinrent aprés qu'il eut duré plusieurs jours. Et les payens mesmes reconnurent que c'estoit un effet de la puissance de Dieu, qui l'avoit fait commencer & finir quand il luy avoit plu. On pretendit qu'il presageoit des guerres, surtout lorsqu'on vit celles qui s'eleverent bientost aprés. 'Quelques uns croient qu'on a voulu marquer cet embrasement dans les livres des Sibylles. c. Her.p.482.d. Euf.chr.n.p. 226. 2.

'Pertinax aprés le gouvernement de l'Afrique eut celui de Rome.'Julien luy succeda en Afrique; d'où il estoit déja revenu à Rome dans les premiers mois de l'an 193. Pert.v.p.55.2. Juli.v.p.60.d.

ARTICLE XII.

De Niger, Severe, & Albin.

L'AN DE JESUS CHRIST 192, DE COMMODE 12, 13.

'*M. Commodus Augustus VII, & P. Helvius Pertinax II, Consuls.* Idat[Chr.Al] Grut.p.56.4] 84. 1.

[LEs armées Romaines estoient commandées en ce temps-ci par trois Generaux, qui firent bien du bruit l'année suivante, Niger, Severe, & Albin.]'Niger, comme nous avons déja dit, avoit obtenu le gouvernement de la Syrie par le moyen de l'athlete Narcisse,'à la place d'Emilien, qui fut fait gouverneur d'Asie.ªOn raporte que les peuples de la Palestine demandant quelque remise à Niger, parceque leurs terres estoient » trop chargées d'imposts, il leur répondit fort durement: Je vou- » drois vous faire payer l'air mesme que vous respirez. [Si ceci s'entend des Juifs, ils meritoient bien cette réponse.] Il y eut vers ce temps-ci quelque guerre contre les Sarrazins, où les troupes Romaines furent defaites par ces barbares [depuis si ce- Nigr.v.p.74.c. Her.l.3.p.515.et 516.b. ª Nigr.v.p.77. a. b.

1. Nous suivons le texte qui porte παλάτιον. Mais ne faudroit-il point παλλάδιον, le temple de Pallas & de Vesta? Neanmoins Eusebe marque l'embrasement du palais de Rome, aussibien que de la maison des Vestales.

lebres, mais dont le nom paroist ici pour la premiere fois dans
Amm.l.14 p. 8.b|n p.12. l'histoire.]'Il semble neanmoins qu'ils aient déja fait parler d'eux sous M.Aurele. Jusque là on ne les trouve que dans Pline & dans Ptolemée.

Sev.v.p.65.d. [On ne sçait rien de ce que Severe fit dans l'Illyrie,] 'mais
Alb.v.p.80.a. seulement qu'il y acquit beaucoup de reputation:'& il songeoit déja à s'elever à l'Empire, en semant de mauvais discours contre Commode parmi les soldats; ou au moins on le persuadoit ainsi à Commode. On disoit la mesme chose de Nonius Murcus,[qui pouvoit commander les troupes de la haute ou de la
Her.l.3.p.516. b.c.d. basse Germanie.] 'Commode pour empescher que les Gouverneurs & les Generaux des armées ne se revoltassent, retenoit leurs enfans à Rome comme des ostages de leur foy; & on le marque nommément de ceux de Severe, d'Emilien, [& de Niger]

Alb.v.p.79.80. 'On trouve dans Capitolin, que sur ce qu'on disoit que Severe & Murcus songeoient à se revolter, Commode[pour estre entierement assuré du secours d'Albin, qui avoit beaucoup de reputation dans la guerre, le fit passer de quelque province moins importante au gouvernement de l'Angleterre,]& en mesme temps luy écrivit de sa main, que [1] s'il en voyoit quelque necessité, il pourroit prendre le titre de Cesar, & les marques ordinaires de cette dignité: & il luy envoya en mesme temps des ordres pour prendre sur les finances l'argent qu'il
p. 80. b. faudroit en ce cas donner aux soldats.'Albin, dit-on, ne voulut pas prendre le titre de Cesar, depeur d'estre entrainé par la ruine de Commode, qu'il jugeoit ne pouvoir finir que d'une maniere tragique. Capitolin appuie cette particularité sur diverses pieces qu'il donne pour originales: [& neanmoins"il s'y rencontre des difficultez qui nous empeschent de la regarder Note 5.
p.84.c. comme certaine.]'Ce qui est constant, c'est qu'Albin receut de Commode le gouvernement de l'Angleterre, & qu'il l'avoit encore aprés la mort de ce prince.

c. d. e. 'Capitolin ajoute qu'il courut un faux bruit en Angleterre que Commode avoit esté tué; surquoi Albin haranguant ses troupes, témoigna un grand desir de voir abolir la monarchie, & revivre l'ancienne autorité du Senat, sous laquelle on n'auroit point vu les crimes des Domitiens & des Nerons; Que Commode mesme auroit beaucoup mieux valu, s'il eust eu le Senat à craindre; Que pour luy il ne vouloit point prendre le

1. *Si necessitas fuerit*; ce qui est difficile à entendre.

nom de Cesar que Commode luy avoit offert ; qu'il souhaitoit que tous les autres en usassent de mesme ; qu'ils se soumissent à l'autorité du Senat, & qu'ils n'attendissent que de luy les dignitez & les recompenses que peuvent meriter des citoyens.'Le Senat ne put s'empescher de témoigner de la joie en apprenant cette nouvelle, & mesme par des acclamations publiques, si on le veut croire sur l'autorité de Capitolin. Commode au contraire en fut tres irrité, comme il le témoigna par une lettre qu'il en écrivit aux Prefets du Pretoire, & envoya Junius Severus pour succeder à Albin. [Si ces faits sont veritables, il faut dire que Junius ne put pas arriver en Angleterre avant qu'on y eust sceu la mort de Commode.] c. 95. a.



ARTICLE XIII.

Commode est empoisonné & étranglé.

'DION & Herodien ne remplissent la fin de l'histoire de Commode que de ses folies, & des spectacles qu'il fit representer [a] durant les quatorze derniers jours de sa vie, dont il fut luy mesme le plus extraordinaire & le plus ridicule personnage.'L'un & l'autre y estoit present, & le premier en qualité de Senateur. Commode y fit admirer son adresse à tirer de l'arc: [b] & on remarque entre autres qu'une* panthere ayant attrapé un homme, & estant preste à le dechirer, il luy tira une fleche avec tant de promtitude, d'adresse, & de force, que la panthere tomba morte, avant que d'avoir fait aucun mal à l'homme. [Mais cela ne sert qu'à nous faire voir qu'on peut exceller en bien des choses, & estre neanmoins l'horreur & la risée de Dieu & des hommes, lorsqu'on ne sçait pas s'acquiter des devoirs essentiels à son état.]'Pompeien son beaufrere aima mieux s'exposer à la mort, que d'entrer seulement au lieu où le fils de M. Aurele paroissoit en un état si indigné de son rang.'Beaucoup de personnes du simple peuple eurent la mesme honte : '& les Senateurs qui ne pouvoient s'exemter d'y estre, mettoient à l'exemple de Dion des feuilles de laurier dans leur bouche, afin que cette amertume les empeschast de rire de tant de folies ; ce qui eust esté un crime capital & irremissible.

Dio, l. 72. p. 824-827. | Her. l. 1. p. 483-485. a Dio, p. 827. a. Her. p. 484. b | Dio. p. 826. a | 827. a. b Her. l. 1. p. 484. c. d. * πάρδαλις. Dio, l. 72. p. 827. a. b. d.

[N'estant pas encore content de toutes les folies & de toutes les cruautez qu'il avoit faites,]'il vouloit paroistre publiquement le premier jour de l'an [193,] en Consul & en gladiateur tout ensemble, & pour cela faire tuer [la nuit de devant] Eru- p. 828. a.

cius Clarus & Sosius Falco destinez pour commencer ce jour là leur Consulat.'Il dit la veille son dessein à Marcia, & qu'il vouloit sortir solennellement le lendemain non du palais avec les marques de la dignité imperiale, comme la solennité de ce jour le demandoit, mais de la maison des gladiateurs, armé en gladiateur, & accompagné des autres gladiateurs. Marcia se jetta à ses piez, & le conjura avec larmes de penser à ce qu'il faisoit, & qu'il exposoit sa vie en la confiant à des gents"sans foy & sans honneur. Il ne l'ecouta point, mais il ordonna à Lætus Prefet du Pretoire, & à Eclecte alors son grand Chambellan, de luy aller preparer l'appartement qu'il s'estoit fait faire chez les gladiateurs, afin qu'il en partist le lendemain pour aller faire le sacrifice solennel. Ils tascherent aussi de le detourner d'une pensée si indigne : mais il se fascha contre eux,'& leur fit mesme quelques menaces.

Her.l.1.p.486. a.b.

ἀπηγνισμένοις.

Dio, l. 72. p. 828. a.

'Il se retira ensuite dans sa chambre, comme pour dormir; car c'estoit vers l'heure de midi; & là il écrivit sur un"papier les noms d'un grand nombre des premieres personnes du Senat, dit Herodien, ('car Capitolin n'en met que quatorze,) [a] qu'il vouloit faire tuer pour"s'emparer de leurs biens afin d'avoir de quoy satisfaire ses prodigalitez : [b] & à la teste estoient Marcia, Lætus, & Eclecte : il mit ensuite le billet sur son lit, [c] & puis s'en alla prendre le bain pour disner, & se remplir de vin à son ordinaire. Cependant un petit enfant qu'il faisoit elever auprés de luy, estant entré dans la chambre, & ayant trouvé le papier, le prit, & l'emporta pour se jouer. Marcia le rencontra avec ce papier à la main; elle le luy osta depeur que ce ne fust quelque chose de consequence, & fut bien étonnée d'y voir ce que Commode luy preparoit pour le premier jour de l'an. Elle en avertit Lætus & Eclecte; [& des gents qui n'avoient rien à esperer hors de cette vie] n'eurent pas de peine à convenir qu'il falloit prevenir celui qui la leur vouloit oster.

Her.p.486.c.d.

φιλύρας.

Com.v.p.48.c| 49.c.
a p.48.e|Her. p.486.d.
b Her.p.486.c. d.
c p.487.

&c.

[Voilà comment Herodien raconte la conspiration faite contre Commode :]'& Capitolin le confirme.[d] Dion qui avoit déja raporté une histoire toute semblable de la mort de Domitien, [e] se contente de dire que Lætus & Eclecte, las de souffrir la conduite de Commode, & effrayez des menaces qu'il venoit de leur faire, conspirerent avec Marcia pour le tuer.'On pretend que Pertinax sceut leur dessein, & ne le detourna pas : ce que les payens qui l'estimoient d'ailleurs, n'ont pu approuver.'Cependant si l'on suit Dion & Herodien, il n'en a sceu quoy que ce soit.

Com.v.p.49.c.
d Dio,l.67.p. 766. 767.
e l.72.p.827. 828.

Pert.v.p.55.a| Juli.cæs.p.14.

Her.l.2.p.490. 497.c.d|Com. n.C.p.104.1.fi Dio,l.73 p.830. a.b.

'Ceux qui voulurent tuer Domitien, s'assurerent auparavant que Nerva accepteroit l'Empire de leur main. [Mais à l'égard de Commode on n'eut guere que le loisir de resoudre & d'executer, sans songer à autre chose.] Dio, l. 67. p. 767. a. b.

'Les conjurez resolurent de tenter le poison. Marcia qui avoit accoutumé de luy presenter à boire, le luy donna lorsqu'il revenoit tout échaufé du bain, aprés avoir couru ou tué quelques bestes. Il se sentit bientost la teste chargée; & croyant qu'il avoit besoin de dormir, (car il dormoit à toutes sortes d'heures,) il ne s'en étonna point: & Eclecte fut bien aise d'avoir cette occasion de faire retirer tout le monde; outre que la nuit commençoit déja. S'estant bientost reveillé, il commença à "sentir des étourdissemens, & à vomir, soit qu'il eust pris du contrepoison, soit parceque son estomac estoit chargé de vin & de viandes. l. 72. p. 828. b. c| Her. l. 1. p. 487. 488| Com. v. p. 52. a. ιλιγγιᾶν.

'Il se douta bien qu'on l'avoit empoisonné, & menaça les coupables: [a] d'ailleurs comme il vomissoit beaucoup, il pouvoit jetter tout le poison & rechaper. [b] Ainsi les conjurez resolus de tout hazarder, firent venir l'athlete Narcisse, qu'ils avoient gagné par de grandes promesses: & celui-ci qui estoit jeune & fort, se jetta sur luy, & l'étrangla lorsqu'il prenoit le bain selon Dion. Victor dit que son medecin qui estoit de la conspiration, luy ayant conseillé d'aller faire exercice, [Narcisse] qui vint luter contre luy, le prit au cou comme par jeu, & l'étrangla effectivement. Dio, l. 72. p. 828. c. a Her. l. 1. p. 488. b. c. b c| Dio, p. 828. c| Com. v. p. 52. a.



ARTICLE XIV.

Suites de la mort de Commode: Quelques evenemens de son regne.

'C'Est ainsi que mourut Commode dans la nuit qui finissoit l'année [192] [c] Il a vécu trente & un & quatre mois, [depuis le 31 aoust 161,] & a regné douze ans, neuf mois, & quatorze jours [depuis le 17 mars 180 que mourut son pere.] 'Il fut tué dans le palais appellé de Vectile sur le mont Cœlius, où il logeoit alors, parcequ'il ne pouvoit dormir, disoit-il, dans le palais imperial. Dio, l. 72. p. 828. b. c c. Eus. chr. n. p. 226. 2| Com. v. p. 51. a| 55. d| Chr. Al.

'Les conjurez envelopperent son corps dans une méchante couverture, & deux valets dont on estoit assuré, l'emporterent jusque hors du palais au milieu des gardes, la pluspart ivres ou endormis, comme quelques hardes qu'on envoyoit autrepart. Her. l. 2. p. 489. a. b.

c|Dio,l.73.p.830.e|Com.v.p.53.c. 'On le mit ensuite sur un chariot, & on l'alla enterrer par le soin de Fabius Chilo designé Consul [1] dans quelque tombeau 1.
a Com.v.p.52.b. [que l'on rencontra,] [a] d'où Pertinax le fit depuis transporter dans le mausolée d'Adrien.

Her.l.2.p.489.d 491.d. 'On repandit le bruit qu'il estoit mort subitement d'une apoplexie, ce qui estoit aisé à croire d'un homme qui mangeoit sans cesse comme luy:[& Eutrope le dit comme le croyant veritable.]
p. 491.b.c. 'Des que le peuple sceut sa mort, chacun se hasta d'en
Dio,l.73.p.830.831|Com.v.p.52.53. témoigner sa joie,"sans attendre que le jour fust venu.'Le Senat &c. s'estant aussi assemblé des la nuit,le declara ennemi,& le char-
b Pert.v.p.55.e|Her.l.2.p.483.c. gea"de toutes sortes de maledictions; [b] fit abatre ses statues, [c] & &c.
c Com.v.p.52.b. effacer son nom de diverses inscriptions; [d] & fit de grandes instances pour avoir son corps, afin de le mettre en pieces aussibien que ses statues, & le trainer dans le Tibre: [e] & comme
d b.d|Dio, p. 830. d. Pertinax qui avoit esté declaré Empereur,répondit qu'il estoit
e Dio,p.832.e. déja enterré; [f] on demanda qui avoit esté assez hardi pour luy
f Com.v.p 53.c. rendre cet honneur, & on parla mesme de le deterrer.

Eutr. 'Nonobstant cette horreur & cette detestation publique,qui le faisoit regarder de tout le monde comme un ennemi du genre humain,
Spon, p. 176. &c. 'Severe se fit un honneur de se dire son frere, [g] & s'avisa mesme d'en faire un dieu,luy donna un pontife,etablit une
g Com.v.p.52.c. feste en son honneur:[& il ne trouva personne entre les payens qui osast luy resister. Et peutestre que Commode meritoit bien
p.49.c|Dio,l.72.p.824.c. autant de passer pour dieu que Jupiter.] 'On luy donnoit cette qualité des devant sa mort, & on luy immoloit des victimes.

[Les lecteurs nous pardonneront sans doute, si nous n'avons pas cru devoir mettre toutes les folies, les impietez, & les autres crimes que l'histoire raporte de luy. Mais nous ne pouvons omettre ce qu'elle nous apprend que ce monstre de cruauté qui
Com.v.p.52.b. faisoit trembler tout le monde,]'craignoit luy mesme si fort les moindres personnes, que n'osant se fier à un barbier, il estoit reduit à se bruler la barbe, [comme on le dit aussi du celebre Denys le tyran.]

p. 51. d. 'On pretend que s'estant imaginé un jour qu'on s'estoit raillé de luy, il avoit voulu faire massacrer tout le peuple dans l'amphitheatre, & faire bruler toute la ville; mais que Lætus le detourna de ce furieux dessein.

p.52.b|n.C.p.101.2.d. [L'Empire luy estoit neanmoins redevable]'d'avoir établi une flote & une compagnie de marchans,pour apporter du blé d'A-
Bir.p.151|Pagi,186.§ 3. frique à Rome quand celui d'Egypte manquoit.'Quelques uns

1. ἐν τῷ f. τὶ ἀγρῷ, qui peut signifier un tombeau, comme ἡρῷον.

croient

1. croient que cela se fit en 186, fondez[1] sur une medaille [qui peut estre de ce temps là ou de l'an 190.]

L'histoire ne marque point qu'il ait jamais eu d'enfans. Neanmoins nous apprenons d'une medaille "qu'il en a mesme eu plusieurs: [mais ils sont sans doute morts dans l'enfance.] Spanh. l. 7. p. 659. *Liberi Aug.*

2. 'Des personnes habiles [2] croient que les chifres qu'on trouve dans quelques unes de ses medailles greques, sont les années de sa vie, que les Egyptiens ont marquées au lieu des années de son regne, soit par une nouvelle flaterie, parcequ'il estoit né dans la pourpre durant le regne de son pere, ce qui n'estoit point encore arrivé [qu'à Britannicus fils de Claude, soit pour d'autres raisons qui ne nous sont pas connues.] Toinard.

'Outre les seditions que nous avons vu qui avoient esté sous luy en Angleterre, il y en eut aussi dans la Germanie & dans la Dace, "les peuples ou [plutost] les soldats de ces provinces ne voulant point luy obeïr. Il y eut aussi du trouble dans la Pannonie. Mais tout cela fut appaisé par la fidelité des Gouverneurs. On marque encore que les Maures furent vaincus par ses Lieutenans. Com. v. p. 51. a. *provincialibus.*

[Comme il n'est jamais permis aux sujets d'attenter à la personne de leurs Princes, quelque méchant que fust Commode, Dieu prit soin] 'de venger sa mort sur tous ceux qui y avoient eu part. Julien peu de mois aprés fit tuer Lætus & Marcia: Severe fit exposer Narcisse aux lions; & [3] le heraut qui marquoit la cause de sa punition, eut ordre de crier; *C'est celui qui a étranglé Commode.* 'Eclecte qui passoit pour avoir de l'honneur & du courage, avoit esté tué le premier en défendant Pertinax. Dio, l. 73. p. 838. b. c | Juli. v. p. 62. c. 69. b. c. Pert. v. p. 58. al Dio, l. 73. p. 834. d.

3.



ARTICLE XV.

De Julius Pollux, d'Athenée, & de quelques autres auteurs.

'JULIUS Pollux a adressé à Commode, lorsqu'il n'estoit que Cesar, & que M. Aurele vivoit encore, les dix livres que nous avons de luy sous le titre d'Onomasticon. C'est un recueil des mots synonymes par lesquels les bons auteurs grecs ont accou- Poll. p. 1.

1. *Tr. P. XI. Cos. VI.* La onzieme année de son Tribunat finit au mois d'aoust 186; mais son sixieme Consulat n'est qu'en 190. Ainsi il faut *Tr. P. XV.* ou *XVI*, ou bien *Cos. V.*

2. Mr Toinard en a fait une dissertation exprés imprimée en l'année 1690.

3. Outre que les criminels estoient examinez & jugez devant tout le monde parmi les Romains, il paroist qu'on declaroit encore publiquement le sujet de leur condannation, soit par une inscription, comme cela est marqué du Sauveur,] '& de S. Attale l'un des Martyrs de Lion, [soit par la voix d'un heraut, selon ce que Dion dit ici, κηρύξας. Eus. l. 5. c. 1. p. 162. b.

tumé d'exprimer une mesme chose.[Il estoit apparemment l'un
Philst.soph.38. p.590.b. des precepteurs de Commode.]'Il luy plut par sa belle voix, & ce prince luy donna la chaire établie à Athenes pour les profes-
p.589.a.b. seurs en eloquence.'Philostrate qui le met entre les sophistes, luy attribue la connoissance de la langue greque, le discernement de ce qui estoit bien ou mal écrit, & assez de genie pour l'eloquence, mais peu d'art. On n'avoit pas laissé de conserver quelques pieces de luy, qui avoient de la douceur, sans feu &
Suid.π.p.559.a. sans elevation.'Suidas en marque quelques unes avec son Ono-
a|Philst.p.488.d. masticon.'Il estoit de Naucrate, [ville autrefois celebre dans
a Philst p.490.c. l'Egypte, sur un bras du Nil à qui elle donnoit le nom.][a]Il mourut agé de 58 ans.

Voss h.g l.4.c.17.p.483. 'Il y a dans la bibliotheque du Duc de Baviere une chronique manuscrite d'un Julius Pollux, qui comprend depuis la creation du monde jusqu'au regne de Valens: ce qui montre qu'elle est d'un Chrétien qui vivoit pres de deux-cents ans aprés Commode.

[Phrynique estoit du mesme temps & de la mesme profession
Phot.c.158.p.324.m. que Pollux le grammairien.]'Car il vivoit du temps de M. Aurele, & a aussi adressé quelques écrits à Commode encore Cesar. Photius en avoit lu jusqu'à 35 ou 36 livres qui n'estoient que des recueils des mots, des phrases, & quelquefois des periodes qui luy avoient paru les plus belles dans les bons auteurs
p.328. [grecs,] mises dans l'ordre de l'alphabet.'Mais tous ces 36 livres se fussent aisément reduits à six ou sept, si on en eust voulu retrancher les choses inutiles, l'auteur qui avoit beaucoup d'erudition, estant aussi un fort grand causeur: & il pratiquoit mesme assez mal les regles qu'il donnoit aux autres pour bien
p.324-328. b p.325.f. parler.'Il adressoit ses livres les uns à Commode, [b] les autres au sophiste Basilide de Milet, ou[c] à d'autres de ses amis, leur pro- &c.
Hall.v Abcr.p.114.1. mettant à la pluspart de leur adresser tous ses ecrits.'On a encore aujourd'hui un ouvrage de cet auteur, qui est un recueil des mots Attiques, à la teste desquels on met une lettre à Cor-
p.150.1. nelien, faite, dit-on, pour luy dedier ce recueil,'& qui regarde neanmoins un [autre] ouvrage où il avoit ramassé à la priere de Cornelien un grand nombre de mots grecs dont on se servoit alors communément, mais qu'il pretendoit n'estre pas purs, & gaster la langue. Il y en comprenoit quelques uns qu'on trouvoit dans les anciens auteurs: mais il soutenoit que c'estoient des fautes qu'il ne falloit pas imiter.[Photius ne nomme point ce Cornelien entre ceux à qui Phrynique adressoit les 36 livres

qu'il avoit vus.]C'estoit un homme fort habile dans les lettres.
'On croit que c'est le mesme qu'Attidius Cornelianus[a] gouverneur de Syrie"au commencement de M.Aurele,[b] & que[1] l'Attidius Cornelianus aggregé dans un college en l'an 170, & mort en 198.[Je ne trouve point Phrynique dans Suidas.] p.114.2. a M.Aur.v.p. 25.a. b Grut.p.300.2

V.M.Aurele 56.

'Philostrate met un Aristenete de Byzance entre ceux qui excelloient en ce temps-ci pour l'eloquence.[c] Mais pour celui dont on a aujourd'hui quelques lettres, il paroist qu'il n'a vécu qu'aprés la fondation de la nouvelle Rome, [c'est à dire sous Constantin ou depuis.]'Ce qu'il dit d'un farceur nommé Caramalle, fait juger qu'il pouvoit vivre[vers le milieu du V. siecle]aussibien que S. Sidoine, qui parle aussi de ce Caramalle. 'Il paroist neanmoins qu'il estoit payen [en un temps ou le paganisme estoit presque éteint:& sa matiere qui est toute de sottises & de badineries, est entierement indigne d'un homme qui auroit eu la moindre teinture du Christianisme." Ceux qui n'ont pas laissé de se donner la peine de travailler sur un auteur qui le meritoit si peu,]'avouent qu'on ne sçait point dutout qui il estoit,mais qu'assurément ce n'est ni l'Aristenete dont Estienne le geographe cite un passage tiré de son premier livre sur Phaselide, [& dont neanmoins Vossius ne parle point,] ni celui qui fut Consul avec Honoré en l'an 404.'Ils doutent mesme si ce n'est point une pure rapsodie,qu'on a publiée sous ce nom, parcequ'on le lit à la teste de la premiere lettre.'Ils ajoutent que ce n'est presque qu'un ramas de divers passages pris de Platon, de Lucien, & de quelques autres, & cousus ensemble. Philst.soph.37. p.587.d. c Voss.rhet.p. 155'Arisn.l.1. ep.26.p.100. Arisn.l 1.ep. 26.p.98|n.p. 218.219. p.98. p.170|Steph. p.203.a. Arisn.n.p.171. p.170.

Josias le Mercier.

'Athenée dont nous avons aujourd'hui l'ouvrage intitulé Dipnosophiste, [c'est à dire, Le souper des savans,] vivoit du temps de Commode; & la maniere dont il parle de ce prince fait juger qu'il n'écrivoit mesme qu'aprés sa mort. ["Mais il devoit alors estre fort agé,]'puisqu'il avoit connu le poete Pancrate celebre du temps d'Adrien.[d] Car Casaubon soutient que c'est Athenée mesme qui parle en cet endroit,& non un Callixene qu'il avoit cité auparavant. [Ainsi Suidas a quelque raison de le mettre sous M. Aurele. Il le qualifie un grammairien, & nous apprend qu'il estoit de Naucrate[comme Pollux.]'Nous n'avons qu'un abregé ou des extraits des premiers livres de son Dipnosophiste,faits,comme le croit Casaubon, à Constantinople il y a cinq ou six-cents ans. [Cet auteur est extremement estimé par ceux qui aiment l'antiquité greque dont il est tout Athn.l.12.p. 357 f|Voss.h.g. l.2.c.15.p.232. Athn.l.15.p. 677.d e. d n.l.15.c.5.p. 958.a. Suid.a.p.111. Voss.h g.l.2.c. 15.p.232|Athn. l.1.c.1.p.1.3.a.

NOTE 6.

1. Onuphre lit Attilius, *in fast. p. 238.*

Voſ.h.g.l 2.c. 15.ſ.232. plein.]'On marque qu'il a fait encore d'autres ouvrages[qui ſe ſont perdus.]

Calv.p.357. 'Calviſius marque ſur l'an 190, que quelques Rabins écrivirent alors un livre celebre parmi les Juifs, nommé le Michna. Ferrand.t.1.p. 290.291|Fraſſ. p. 208. 'Mr Ferrand qui eſt habile auſſi en ces ſortes de choſes, croit que ce livre le plus ancien de tous ceux des Rabins, n'a eſté V.lettre au P.Lami§14. compoſé qu'aprés S.Jerome: [Et il y a bien de l'apparence"que ce n'a eſté que vers le commencement du VI. ſiecle.]



L'EMPEREUR PERTINAX.



ARTICLE PREMIER.

Premier état de Pertinax: Son elevation: Ses emplois ſous M. Aurele & ſous Commode.



Dio, l. 73. p. 831.b. Pert.v.p.52.e| n.C p.103.1.c. Vict. epit. 'L'EMPEREUR Pertinax qui regna aprés Commode, eſtoit d'Alba Pompeia [ville du Monferrat,] & naquit en un lieu appellé *Villa Martis*, dans l'Apennin, qui apparemment eſtoit proche de la ville d'Albe.'C'eſtoit" un lieu deſert & ſauvage, appartenant à un[1] Lollius Gentianus, que Pertinax eſtant meſme Prefet de Rome, honora toujours comme ſon patron. *in agro ſqualido.* 1. Pert.v.p.59.c. 'Il naquit "en l'an 126 le V.la note 3. p. 53. e. premier jour d'aouſt. 'Les auteurs [& les inſcriptions] luy donnent le nom de P. Helvius Pertinax. Son pere nommé Helvius e|54.d|n.C.p. 104.1.b.c. a Vict, epit. Succeſſus eſtoit un ſimple marchand, 'qui vendoit du bois" ſeché d'une certaine maniere pour ne point fumer. a On ajoute &c. que " Succeſſus ou ſon pere avoit eſté eſclave. Mais toute cette *libertino patre.* baſſeſſe n'empeſcha point ſon fils d'arriver par ſes merites juſqu'à la dignité imperiale.

Pert.v.p.54.a| Dio,l.73.p.831. b|Vict.epit. 'Pertinax ayant appris de bonne heure le grec & le latin pour avoir quelque moyen de ſubſiſter, enſeigna la grammaire

P rt.v.p.54.a| n. C.p 105.1.f. 1. 'Caſaubon croit qu'il faut lire Lollianus Avitus, que Capitolin dit avoir avancé d'abord Pertinax, & avoir eſté le patron de ſon pere.

latine [à Rome. Mais ne faisant pas grand profit dans cette
&c. profession,'il prit les armes, & "alla servir en Syrie du temps Pert.v.p.54.a.
depuis 161 jusques en 165. d'Antonin & de M. Aurele. 'Il parut beaucoup dans"la guerre a|Her. l. 2.p. 489.d.
de L. Verus contre les Parthes: a ce qui luy fit donner divers a Pert.v.p.54. a.b.
1. emplois dans 1 l'Angleterre, dans la Mesie, dans l'Italie mesme
où il eut quelque intendance sur les vivres, dans la Germanie
où il commanda la flote, & dans la Dace. Il fut cassé sur un
faux raport : mais [peu aprés] Pompeien gendre de M. Aurele
ayant demandé à l'avoir auprés de luy dans la guerre des Marcomans, il réussit si bien, que M. Aurele éclairci de son innocence, le fit Senateur, luy donna les honneurs de la Preture
avec le commandement d'une legion, & l'envoya chasser les
Rhetias & Noricum. ennemis" du pays des Grisons, de la Souabe, & de la Baviere.

'M. Aurele le louoit en toute rencontre, & témoigna estre c.
fasché de l'avoir fait Senateur, parceque sans cela il l'eust fait
Prefet du Pretoire. Au lieu de cette charge il luy donna le Consulat,'malgré les murmures de ceux qui ne consideroient en luy Dio,l.71.p.810. c.
que la bassesse de sa naissance, sans songer qu'ils se tiendroient
un jour heureux de l'avoir pour Empereur. Il fut apparemment
V.M.Aurele § 25. Consul"en 175 au plustard, avant la revolte de Cassius.'Il exerça cette dignité sans venir à Rome : & il n'estoit pas mesme en- Pert.v.p.54.c.
core entré dans le Senat. 'Julien qui regna aprés luy fut son p.59.b|Juli.v. p.60.d.
collegue.

Ibid. § 22. [En 175, M. Aurele"l'envoya en Syrie contre Cassius, aprés la
mort duquel]'ce prince le rappella pour luy donner la garde Pert.v.p.54.c.
du Danube,'& le commandement des troupes de l'Illyrie, où Her.l.2.p.504. d.
Pertinax acquit une grande reputation parmi les Romains &
parmi les ennemis.'Il gouverna ensuite les deux Mesies, puis Pert.v.p.54.c. d.
la Dace, & enfin la Syrie, d'où il ne revint que sous Commode,
lorsque Perennis estoit déja maistre des affaires, [c'est à dire en
183,]& ce fut alors pour la premiere fois qu'on le vit dans le
Senat.

'Il ne demeura guere à Rome : car Perennis luy donna ordre d.
de se tenir dans la Ligurie en la maison de son pere. Il y demeura [pres de] trois ans, durant lesquels il orna ce lieu par un grand
tabernam. nombre d'edifices, laissant au milieu"la petite maison, ou plutost
la boutique de son pere sans y rien changer.'Aprés la mort de d.
Perennis, il fut envoyé en Angleterre, comme on le peut voir
V.Commode 6, 9, 12. sur Commode,"avec la suite des autres emplois qu'il eut sous ce
prince,'à la mort duquel il exerçoit la charge de Prefet de Ro- p.55.a.

1. *in Britannia.* Quelques uns croient qu'il faut *in Bithynia.*

Her.l.2.p.492.a. me, [mais non pas]'depuis beaucoup d'années, comme le dit Herodien.



ARTICLE II.

Mœurs de Pertinax.

Her.p.489.d|492.a. 'PERTINAX avoit ainsi passé par un grand nombre d'emploix militaires & civils; & toujours avec honneur, dit Herodien, qui l'appelle un homme sage & reglé dans ses mœurs, & d'une vertu tres eprouvée. [Dion n'en parle aussi qu'avec de Dio.l.73.p.832.b. fort grands eloges.]'Il loue sa douceur & sa bonté, son excellente œconomie, son soin & son application extreme pour le val.p.734|u.p.105. bien public.'Nous avons un passage de son histoire, qu'on croit estre tiré d'un discours qu'il fait faire à Severe en l'honneur de Pertinax, où il est dit qu'il n'avoit ni l'humeur rude & altiere des gents de guerre, ni la timidité ordinaire à ceux qui aiment la paix; qu'il estoit hardi & terrible avec des ennemis & des seditieux, "sage, doux, & juste avec les amis & ceux σοφός. qui demeuroient dans le devoir, que la puissance souveraine ne decouvrit en luy aucun defaut, qu'on ne le vit ni "plus foible ταπεινότερος qu'il ne falloit en des rencontres, ni "plus roide & plus fier en ἐξουσιαστικός. d'autres; mais que depuis le commencement jusques à la fin, il fut toujours grave sans estre triste, doux sans mollesse, prudent sans finesse, exact sans "scrupule, menager sans avarice, grand & ἀκριβολογίας. genereux sans arrogance & sans fierté.

Aur. Vict. 'Aurele Victor l'appelle un homme instruit de toutes choses, qui aimoit & qui suivoit les mœurs anciennes. Un autre Victor dit qu'il aimoit la simplicité, qu'il parloit, mangeoit, se promenoit avec tout le monde comme un egal, & que jamais il ne songea à se venger d'aucune injure.

l.73.p.831.d. 'Les riches qui aimoient la depense, le blasmoient comme trop menager; [d'où peut venir ce que dit Aurele Victor, qu'il epargnoit trop.] Mais Dion le loue de cela mesme, & dit que p. 834.c. tous les gents sages l'en louoient aussi: '& cet historien ne le blasme que de s'estre trop hasté de reformer les abus du gouvernement, sans prendre le temps & les adresses necessaires, comme devoit faire un homme aussi experimenté qu'il estoit. C'est à quoy il attribue sa mort.

[Il n'y a donc que Capitolin qui parle assez desavantageusement de Pertinax.]'Car il dit que s'estant conduit avec beau- Pert.v p.54.c.57.b.

coup d'integrité durant la vie de Marc Aurele, il commença estant gouverneur de Syrie à vouloir amasser de l'argent, jusqu'à se faire railler"par le peuple: de sorte qu'il en revint riche. [Mais un homme un peu menager, qui avoit eu la faveur de M. Aurele, tres liberal envers ses amis, & les premiers emplois de l'Empire, n'avoit-il pas pu amasser legitimement & honnestement quelque bien?]'Le trafic qu'il fit par ses gents, selon Capitolin, dans les trois ans qu'il vécut dans ses terres sous Commode, [n'avoit rien de honteux selon les Romains. Et avec tout cela'Herodien fait un eloge de sa pauvreté, dit qu'il avoit moins de bien que toutes les personnes [de sa qualité,] & croit que ce fut en partie pour cela que Commode ne le fit pas mourir, comme tous les autres que M. Aurele avoit aimez.

&c. p.54.d|58.d. Her.l.2.p.489. 490.

[Capitolin accuse particulierement son epargne & son avarice.]'Car il pretend qu'il acquit beaucoup de terres à Vado [pres de Savone sur la coste de Genes,]aprés en avoir ruiné les possesseurs par des usures; qu'il vendoit les charges de ses gouvernemens,"& des armées qu'il commandoit,'qu'il avoit toujours continué à trafiquer, mesme estant Empereur; qu'il aimoit les presens;'qu'il recevoit de l'argent pour restituer les biens que Commode avoit usurpez,'& qu'il vivoit avec une epargne" qui passe tout ce qu'on en peut dire. [Si tout cela est veritable, il estoit certainement tres avare:]'Et neanmoins Capitolin dit seulement qu'on le soupçonnoit de l'estre.

Pert.v.p.57.b. &c. p.58.d.e. p.57.b. p.58.b.c. &c. p.57.b.

'Il ajoute qu'il avoit plus de civilité que de liberalité, plus de promesses que d'effets, & que tous ceux qui en parloient avec liberté, l'appelloient"un homme de belles paroles,'en un mot, qu'on ne l'avoit jamais cru sincere,'& qu'on ne l'avoit pas beaucoup aimé:[ce qui n'a guere de raport avec ce que tous les autres en disent:]'qu'il passoit pour n'estre pas fort chaste, & ne se mettre guere en peine que sa femme le fust,'& qu'il avoit mesme eu assez de malignité pour contribuer à la mort d'Antistius Burrhus, & d'Arrius Antoninus, par les[faux]avis qu'il avoit donnez contre eux à Commode.[Cet auteur qui ramassoit avec aussi peu de discernement que d'ordre tout ce qu'il trouvoit, & qui raporte quelquefois des choses qui se contrarient, a suivi sans doute en celà des memoires ou des bruits de personnes qui n'aimoient pas Pertinax: car il ne le connoissoit pas par luy mesme, comme Dion & Herodien, n'ayant vécu que cent ans aprés.]'Julien l'apostat ne le reprend dans sa satyre que"d'avoir eu quelque part à la deliberation où on resolut de tuer

p.58.b.c|Vict. epit. χρηστολόγος. Pert.v.p.58.b. d. c. p.54.c. V. Commode § 13. Juli.caes.p.14.

Commode : [ce qui est au moins tres incertain, comme on le verra par ce que nous allons raporter.]

Pert.v.p.58.b. 'Pour son exterieur, il avoit une taille" avantageuse & assez pleine, sa barbe longue, l'air venerable & majestueux, & il ne manquoit pas d'eloquence. 'Il avoit l'esprit excellent, & le corps sain & robuste, sinon qu'il estoit un peu incommodé des jambes. *imperatoria.* Dio,l.73.p.830.d.

ARTICLE III.

Pertinax refuse l'Empire, & l'accepte enfin.

L'AN DE JESUS CHRIST 193.

Idat.&c|Onu. in fast. p.239.c. '*Quintus Sosius Falco, & Caius Julius" Erucius, Consuls.* Note 1.

[APRES que Commode eut esté etranglé le soir du dernier jour de l'an 192, Q. Æmilius]'Lætus Prefet du Pretoire, & Eclecte[ou Electe] Chambellan de Commode, qui avoient esté les auteurs de sa mort, ne trouvant personne dans le Senat qui fust plus digne de regner que Pertinax, 'ils vinrent" chez luy au milieu de la nuit avant que l'on sceust ce qui se passoit, accompagnez de peu de soldats qui estoient tout à fait à eux. Her.l.2.p.489.c.d. p.490.a|Dio,l.73.p.830 a. &c.

Her.p.490.b.c. 'Pertinax crut, dit Herodien, qu'ils venoient par ordre de Commode pour le tuer : il ne laissa de dire qu'on les fist entrer dans sa chambre : & sans changer de visage ni de posture, il leur dit couché sur son lit, que se voyant resté seul[avec Pompeien,] des amis de M. Aurele, il n'y avoit point de nuit qu'il ne crust devoir estre la derniere de sa vie ; qu'ainsi ils n'avoient qu'à executer leur commission.

c.d. 'Lætus luy dit que le tyran mesme estoit mort, & qu'ils venoient luy donner l'Empire. Il crut qu'on le vouloit tromper : c. '& sur cela Eclecte luy montra par le memoire de Commode, que la crainte d'estre tuez eux mesmes les avoit obligez de le tuer. Dio,p.830.a.b. 'Avant que de se rendre il envoya un de ses amis où ils luy dirent qu'estoit le corps de Commode, & ne pouvant plus alors douter de sa mort, b|Her.p.491.a. 'il consentit à s'en aller d'abord au camp des Pretoriens avec Lætus qui en estoit Prefet, & tout ce qu'il put assembler de gents" sans faire de bruit, Her.p.489.c|491.b. 'mais en faisant neanmoins dire dans la ville que Commode estoit mort d'apoplexie, & que Pertinax regnoit. *κρύφα.*

Dio,p.830 b. 'Les soldats furent surpris de le voir au camp [à l'heure qu'il estoit :] Her.p.491 a b|Pert.v.p.55.a.b. 'car c'estoit assez longtemps avant le jour. Lætus les fit assembler,

assembler, leur dit que Commode estoit mort d'apoplexie, mais qu'il leur amenoit "un nouveau prince, dont le merite ne pouvoit estre inconnu à des soldats, & qui seroit receu avec une extreme joie de toutes les armées de l'Empire, puisque ses grandes actions l'avoient rendu celebre partout.

'Pertinax parla aussi, dit qu'il acceptoit l'Empire parcequ'on l'y contraignoit, '& promit à chaque soldat "pres de mille francs par teste: ce qui les luy eust gagnez, s'il n'eust ajouté qu'il esperoit par leurs secours reformer bien des choses qui s'estoient faites mal à propos. Cela leur fit croire qu'il vouloit leur oster divers privileges que Commode leur avoit donnez, & les mecontenta extremement. Ils le dissimulerent neanmoins pour lors: '& un petit nombre ayant commencé à l'appeller Auguste, 'les autres suivirent, n'osant, dit Herodien, resister à la foule du peuple qui les environnoit.[a] Car la nouvelle de ce qui se passoit s'estant bientost repandue, "parceque chacun se hastoit de la dire aux autres; 'comme tout le peuple aimoit & honoroit Pertinax, 'la plusspart coururent au camp, depeur que les soldats accoutumez sous Commode à la violence & au pillage, n'eussent peine à recevoir un homme qu'on savoit aimer l'ordre & la discipline.

Pert.v.p.55.a.b. Dio,p.830.b. 3000 dragmes. Pert.v.p.55.b. Her.p.491.b.c. a p.491.b.c. p.490.d. p.491.c.

'Les soldats luy firent donc serment de fidelité, & aprés le sacrifice, ils sortirent tous avec luy couronnez de laurier, & le peuple avec eux, 'pour le mener [1] au Senat. [b] Il ne voulut point qu'on portast devant luy ni le feu ni les autres marques de la dignité imperiale. [c] La nuit duroit encore lorsqu'il arriva au Senat. [d] Les Consuls Falco [& Clarus,] tous les magistrats, [e] & les autres Senateurs, 'se hasterent de l'y venir saluer, & de luy donner le nom d'Auguste & d'Empereur. [f] Il les receut tous avec toute la civilité qui se pouvoit dans cette foule. [g] Pompeien y vint avec les autres, & ne put s'empescher en le saluant de pleurer la malheureuse fin de Commode son beaufrere. Pertinax le pressa de vouloir qu'il luy cedast l'Empire; mais il s'excusa de l'accepter.

p. 492. c. Dio,p.830.e. Pert.v.p.55.b. b Her.p.492.493. c Dio,p.830.e. Pert v.p.55 b.c. d Pert.v p.55.c. e Her p.493.a. f Dio, p. 83. c. g Pert.v.p.55.b.

'Tout ceci se passa selon Capitolin, avant que d'entrer dans la salle où se tenoit le Senat. 'Quand on y fut entré, Pertinax témoigna le mesme desir de se decharger de l'Empire à cause de son age & de ses incommoditez, sur quelqu'un dont la noblesse eust plus de proportion avec cette eminente dignité. 'Il crai-

b. Her.p.493.a. Dio,p.830.c.d. Her.p.492.c.d.

1. 'Herodien dit qu'il alla au palais, & y attendit que le jour fust venu pour aller au Senat. [Cela a peu d'apparence, & est contraire aux autres historiens.] Her p.492.c.d.e.

gnoit en effet que les personnes de qualité n'eussent peine à luy
Pert.v.p.58.d. obeïr à cause de la bassesse de sa naissance:'& Capitolin [qui luy
est d'ailleurs si peu favorable,] dit qu'il souhaitoit sincerement
de quitter l'Empire, & qu'il eut toujours de l'aversion pour la
p. 59.d. souveraineté &" pour tout ce qui la marquoit. 'Il allegue pour le prouver une lettre de Pertinax mesme, qu'il avoit lue dans Marius Maximus. imperialia.

[Pertinax ne se contenta pas de demander en general qu'on
Her.p. 493.a.b. elust un autre Empereur.]'Il proposa mesme expressément Acilius Glabrio deux fois Consul, & qui faisoit remonter sa genealogie jusqu'à Anchise pere d'Enée; & il le prit par la main pour
b. Dio, p.830.d. le faire asseoir sur le throne imperial. Mais Glabrion'& tous les autres declarant qu'ils ne vouloient point avoir d'autre prince que luy, il ceda, & s'âssit enfin sur le throne comme Empereur.



ARTICLE IV.

Pertinax tient sa femme & son fils dans la modestie.

Her.l.2.p.493.494. 'HERODIEN fait faire un assez long discours à Pertinax pour remercier le Senat de luy avoir donné l'Empire:
p. 494.d. '& ce discours fut suivi des acclamations que l'on fit en son
Dio, l. 72. p. 830.831; Pert.v. p. 55.c. honneur.'Car le Senat ne se lassoit point de le louer, & de charger Commode de toutes sortes d'injures, l'un & l'autre de tout
Pert.v.p.55.c d. son cœur & sans feinte.'Les Consuls firent l'eloge du nouveau Prince, [au lieu de celui qu'ils avoient preparé pour Commode.] Pertinax mesme fit celui de Lætus, comme reconnoissant que c'estoit à luy qu'il devoit l'Empire: surquoi Capitolin écrit que Falco l'un des Consuls fut assez hardi pour luy faire"quelque reproche d'avoir auprés de luy un homme qui avoit esté le ministre des crimes de Commode; & que Pertinax luy répondit, Vous estes encore jeune, & vous ne savez pas ce que c'est que d'obeïr. Lætus a fait malgré luy ce que Commode luy a commandé: mais des qu'il a esté en liberté, il a bien fait voir quels ont toujours esté ses sentimens. NOTE 2.

a Pagi, 194.§4. 'Pertinax receut des le mesme jour le titre de Pere de la patrie, & tous les autres que l'on avoit accoutumé de donner aux Empereurs: ce qu'on dit ne s'estre jamais fait auparavant pour
Dio, l.72.p.832.a.b. le titre de Pere de la patrie.'Il voulut qu'on y ajoutast celui de "chef du Senat, comme plus populaire, parcequ'on s'en estoit Princeps.
Grut.p.209.1. servi dans le temps de la Republique.'On le trouve encore

le 11 fevrier 193. dans une sentence rendue par L. Novius Rufus Propreteur d'Espagne.

V.M. Aurele note 3. 'Le Senat decerna aussi le titre d'Auguste à sa femme"Flavia Titiana. Elle estoit fille de [1] Flavius Sulpicianus, que Pertinax fit Prefet de Rome au lieu de luy : & on écrit qu'il meritoit cet honneur. 'Pertinax avoit un fils & une fille : [a] le Senat decerna le titre de Cesar à son fils nommé aussi Pertinax. Mais le pere ne voulut point que sa femme eust le nom d'Auguste, & dit que son fils auroit celui de Cesar quand il l'auroit merité ; 'ajoutant qu'on devoit se contenter de luy faire violence en l'obligeant d'accepter l'Empire.'Il n'estoit pas satisfait de la conduite de sa femme:'& pour son fils, comme il estoit encore fort jeune, il craignoit que l'esperance de succeder à l'Empire ne luy [2] elevast trop le cœur, & ne le gastast. C'est pourquoi il ne voulut pas non plus le faire demeurer dans le palais, mais le mit avec sa sœur chez [Sulpicien] [3] leur grandpere, d'où il alloit au college, & estoit traité en tout le reste comme les autres enfans, sans avoir rien de l'eclat & du faste de la dignité imperiale.'Il l'emancipa luy & sa sœur des le premier jour de son regne, & leur partagea tout ce qu'il avoit eu estant particulier. Il les venoit voir de temps en temps, [& leur parloit] non comme Empereur, mais comme pere.'Le fils fut tué sous Caracalla "pour une raillerie ingenieuse qu'il fit de ce prince.'On ne trouve que peu ou point de medailles de Titienne.

'Au sortir du Senat, Pertinax alla sacrifier au Capitole & aux autres temples, & puis fut conduit au palais, [b] où il traita les magistrats & les principaux du Senat selon la coutume des Empereurs, que Commode avoit interrompue.

'Dion vit ce jour là pour la premiere fois Pompeien venir au Senat. Car dans les [dernieres] années de Commode, il estoit tres peu à Rome, & demeuroit presque toujours à la campagne, sous pretexte de son age, & de la foiblesse de ses yeux. Mais tous ces maux, dit agreablement Dion, se passerent sous Pertinax, & le reprirent des que ce prince fut mort; de sorte qu'on ne le revit plus dans le Senat. On dit à peu pres la mesme chose d'Acilius Glabrio. Pertinax honoroit particulierement ces deux Senateurs, & les faisoit asseoir auprés de luy dans le Senat " sur son estrade.'Il traitoit aussi les autres Senateurs d'une

Marginal notes (left): 1. — 2. — 3. — V.Caracalla § 7, 10. — ἐπὶ τοῦ βάθρου.

Marginal references (right): Pert.v.p.55.d. 58.c|Dio,l.73. p.833.b. — Pert.v.p.58.c. a p.56.a|Dio, p.833.b. — Euf.chr. — Dio,p.833.b. — b.c|Her.p.496. — b.c|Pert.v.p. 58.d. — Dio,p.833.c| Pert.v.p.58.b. — Occo.p.336. — Spanh.l.6.p. 626. — Her.l.2.p.494. d|Pert.v.p.55. d. — b Pert.v.p.55.e. — Dio,val.p.725. — l.73.p.831.c| Pert.v.p.57.b| 58.d. — a Sev.v.p.65.|a n p.108 a.f.

1. [a] On lit *Flaccus* dans Dion : Casaubon corrige *Flavius*. Spartien l'appelle Claude.
2. Au lieu de ὄγκον qui a embarassé le traducteur, il faut lire οἴκοι.
3. Herodien dit dans la maison que Pertinax avoit avant que d'estre Empereur.

maniere fort civile, & tout le monde avec beaucoup de bonté, ecoutant tout ce qu'on luy vouloit dire, & répondant avec douceur.



ARTICLE V.

Sage conduite de Pertinax.

Pert.v.p.55.c. Dio,l.73.p.832.c.d. a c.d|Pert.v.p.56.c.d.

'LE 2e jour de janvier l'on abatit les statues de Commode, '& Pertinax les fit fondre pour en faire de l'argent, & remplir l'Epargne que Commode avoit laissée presque vide. aIl fit "vendre dans le mesme dessein les armes, les chevaux, & tous les autres meubles de Commode, entre lesquels on marque qu'il y avoit des chariots pour montrer l'heure, & pour mesurer les chemins. Par ce moyen il paya tout ce qu'il avoit promis aux Pretoriens, 'quoique Capitolin dise qu'il n'en donna que la moitié; & fit encore quelque largesse au peuple Romain.'Il paya mesme ce que Commode avoit promis de donner,'& diverses choses qui estoient dues depuis plusieurs années.'Il pourvut aussi tres bien aux vivres.'En un mot, il remplit tellement le thresor, qu'il le mit en état de fournir à toutes les depenses [ordinaires.] Mais ce fut en retranchant beaucoup de frais inutiles, en sorte qu'il reduisit à la moitié les depenses ordinaires du palais 'Sa table surtout estoit fort modeste: & chacun voulant imiter le prince, il se trouva que les vivres devinrent à tres grand marché.'Ceux de la ville [d'Albe] dont il estoit, accoururent à Rome quand ils sceurent qu'il regnoit: mais ils n'eurent de luy rien [de considerable: & c'est ce semble l'origine des mauvais bruits que Capitolin a ramassez.]

(Margin: Pert.v.p.59.d. — p. 55.c. — p. 57.a. — p. 5‹.c. — p. 57.a. — a|Dio.l.73.p.831.c. — Pert.v.p.58.c.; &c.)

'Il travailla ainsi à reformer tous les abus, & à s'acquiter de tous les devoirs d'un bon Prince.'Il punit severement les delateurs, & imposa des peines à ceux qui feroient à l'avenir ce métier infame, mais plus douces que celles que les autres Princes avoient ordonnées.'Il rappella tous ceux qui avoient esté bannis pour crime de leze majesté, & rétablit la memoire de ceux à qui il ne pouvoit rendre la vie, promettant avec serment de n'ecouter jamais aucune accusation sur ce sujet.'Ainsi on eut enfin la liberté de pleurer ses parens & ses amis morts sous Commode, & de deterrer leurs os pour les mettre dans les tombeaux de leurs familles.'Il rendit à leurs maistres les esclaves qui s'estoient glissez dans le palais, & les terres dont Commode s'estoit emparé.

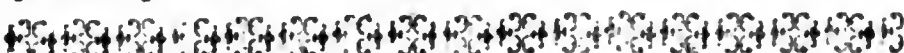
(Margin: Dio,p.831.b. — Pert.v.p.56.b. — a|Dio,p.832.b. — Dio,p.831.b.c. — Pert.v.p.56.c.)

V.Commode §4. 'Il parut alors un homme qui pretendoit estre S. Quintilius Condianus dont nous avons parlé sous Commode," & qui demandoit les biens & les dignitez qu'il avoit eues. Il luy ressembloit de visage, & répondit fort bien à toutes les questions que les autres luy faisoient. Mais Pertinax luy ayant demandé quelque chose en grec, que Condianus avoit tres bien sceu, il ne put répondre, n'ayant pas mesme entendu ce qu'on luy avoit dit. 'Dion qui le raporte y estoit present : [mais il ne nous apprend point comment cet imposteur fut traité.] Dio,val.p.725. l.72.p.822.a.

'Pertinax protesta qu'il ne recevroit jamais les successions qui luy seroient deferées par flaterie, ou au prejudice des proches & des heritiers legitimes, ou par un droit douteux & contesté. Il aimoit mieux, comme il le dit dans le Senat, que l'Epargne manquast d'argent, que de la voir remplie de richesses par des voies honteuses & dangereuses : & il fit faire sur cela des arrests & des loix qui sont encore celebres parmi les jurisconsultes. 'Il abolit tous les [nouveaux] imposts que le tyran avoit mis sur les rivieres, sur les ports, & sur les chemins. Il ne voulut point qu'on mist son nom à l'entrée des lieux qui appartenoient au domaine, comme c'estoit l'ordinaire, disant que ces lieux n'estoient pas à luy, mais au public. Pert.v.p.56.b. cJn.C.p.105.1.d. Her.l.2.p.496.a.b.

'Il permit à tout le monde de cultiver les terres desertes de l'Italie & des provinces, & mesme celles qui estoient du domaine, & voulut que chacun demeurast maistre absolu & à perpetuité de tout ce qu'il auroit ainsi cultivé, sans mesme en payer aucun impost durant dix ans. p.495.496.

'Il travailloit ainsi a établir l'ordre partout. Ceux qui avoient vu M. Aurele l'aimoient, parcequ'il taschoit d'imiter en tout ce prince; & les autres ne l'aimoient pas moins, lorsqu'ils comparoient la cruauté & les violences de Commode avec la douceur de Pertinax, qui ne travailloit qu'à les faire jouir de leurs biens en paix & en assurance,'& qui les traitoit plutost en pere qu'en Empereur. p.495.a. p.494.d.



ARTICLE VI.

Tout le monde aime Pertinax, hors les Pretoriens & les affranchis.

'LORSQUE le bruit se repandit dans les provinces que Commode estoit mort & que Pertinax regnoit, on n'osa d'abord témoigner le croire ; & mesme plusieurs des Gouver- Dio,val.p.729.730.

neurs firent mettre en prison ceux qui en avoient apporté la nouvelle. Ce n'estoit pas qu'on ne souhaitast qu'elle fust vraie, mais on avoit une opinion si differente de Commode & de Pertinax, qu'on esperoit que celui-ci pardonneroit à ceux qui auroient fait difficulté de le reconnoistre, & que Commode ne pardonneroit point à ceux qui auroient témoigné croire qu'il fust mort. 'Aussi lorsque cette nouvelle fut assurée, elle fut receue avec une extreme joie dans toutes les provinces, & par les armées, & par les peuples, & mesme par les nations étrangeres amies des Romains. Pour les autres barbares, la crainte & le souvenir des victoires de ce grand capitaine, & la persuasion où l'on estoit qu'il vouloit rendre justice à tout le monde, & qu'il estoit aussi incapable de prendre ce qui ne luy appartenoit pas, que de remettre de ses droits par lascheté & par foiblesse, firent qu'ils se hasterent de luy envoyer demander la paix. 'Quelques barbares avoient deputé à Commode avant sa mort, & leurs ambassadeurs s'en retournoient déja aprés avoir receu de luy de grandes sommes d'argent pour [faire ou pour continuer] la paix: Lætus les fit revenir, & les obligea de rendre cet argent, en leur disant qu'ils pouvoient raporter en leur pays que ce n'estoit plus Commode qui regnoit, mais Pertinax.

Her. l.2.p.495. a b. — Dio, l.73.p.832. d.e.

'Au milieu de cette joie generale, les Pretoriens & les affranchis du palais estoient tristes & mecontens. a Pertinax reprochoit publiquement à ceux-ci, qu'ils estoient cause de ce que le thresor estoit vide, '& il les resserroit extremement. 'C'est pourquoi on dit qu'ils avoient eu dessein de le tuer dans le bain; 'car il n'avoit point d'autres officiers pour le servir. 'Neanmoins comme ils estoient sans armes, ils demeuroient dans le devoir.

p.833.e|Her.l. 2.p.495 c. a Dio,p.833.e. — c|Pert.v.p.58.e. — Pert.v.p.58.d. b.c. — Dio, l. 73. p. 833. c.

[Pour les Pretoriens, ils n'avoient consenti qu'à regret à son elevation:]'ils craignoient la discipline à laquelle ils voyoient bien qu'il les vouloit obliger:"ils aimoient toujours Commode, & ils ne voyoient qu'avec douleur abatre les statues de ce prince[qui les avoit laissé vivre dans toute sorte de licence.] Ainsi des le troisieme jour de janvier, ils voulurent elever à l'Empire Triarius Maternus Lascivius Senateur d'une naissance illustre: mais s'estant echapé d'eux, il s'enfuit droit à Pertinax, & puis se retira de Rome.'Pertinax pour tascher de les gagner, crut devoir confirmer ce que Commode avoit accordé aux soldats & aux veterans;'mais il ne laissa pas de les obliger de vivre dans l'ordre, & ne souffrit pas qu'ils continuassent les vols, les inso-

Pert.v.p.53.d.e. — &c. — p. 55. a. — Her.p 495.e| 496.c Dio,p. 833.c.

lences, les ivrogneries, & les autres crimes que Commode leur avoit permis.'Les soldats ne pouvant donc voir qu'avec douleur ce qui faisoit la joie de tous les autres, n'obeïssoient qu'avec peine & avec lascheté aux ordres du nouveau prince ;'& ils se resolurent enfin de luy oster la vie, pour avoir un autre Empereur qui les laissast faire tout ce qu'ils voudroient. Her.p.495.c.d. p.496.c.d.

'Ils y furent portez par Lætus mesme leur Prefet, [a] qui d'abord avoit témoigné beaucoup de zele pour relever Pertinax, & pour décrier Commode: mais il manqua bientost de fidelité, parceque Pertinax ne luy accordoit pas tout ce qu'il pretendoit, '& rejettoit quelques propositions qu'il luy avoit faites, comme n'estant pas raisonnables. Pert.v.p.57.d.| Dio, p.833.a.d. a Dio, p.832. 833. Pert.v.p.57.d.

'Il y avoit aussi quelques personnes de qualité mecontentes de ce que Pertinax avoit" retranché quelque chose des honneurs que Commode leur avoit accordez sans discretion & sans jugement.'On pretend que Julien qui luy succeda, eut une grande part à sa mort, [b] poussé à cela par Albin gouverneur d'Angleterre, qui se sentant aimé par le Senat,[vouloit brouiller afin de pouvoir profiter de la permission que Commode luy avoit donnée"de prendre le titre de Cesar.] On avoit conseillé à Pertinax de l'associer à l'Empire.[Tout cela n'est fondé neanmoins que sur Capitolin, & on n'en trouve rien dans Herodien ni dans Dion.] p.56 a.b. &c. Alb.v.p.85.a. b|Eutr|Vict. epit|Oros l.7. c.16 p.213.2.a. b Alb.v.p.8 .a. b|Eutr.v.Sev. V. Commode note 5.



ARTICLE VII.

Les Pretoriens veulent un nouvel Empereur.

'DURANT que Pertinax estoit allé sur le bord de la mer pour donner quelque ordre aux vivres, les soldats furent pres d'enlever Falco qui estoit alors Consul, & de le mener dans le camp pour le declarer Empereur, parcequ'il estoit fort riche, & d'une naissance illustre.[On ne dit point ce qui les empescha d'executer leur dessein,] '& on ne sçait point si Falco consentoit luy mesme à cette entreprise.'Pertinax le crut neanmoins, parcequ'un des esclaves de Falco se pretendant estre fils de Fabia sœur de L. Verus, avoit eu l'effronterie de venir demander le palais imperial comme luy appartenant. Il avoit esté reconnu pour ce qu'il estoit, & Pertinax aprés l'avoir fait fouetter, l'avoit renvoyé chez son maistre.'Nous avons vu que le jour que Pertinax fut fait Empereur, Falco luy avoit Dio, l.73.p. 833.d. Pert.v.p.57.d. Cl.n.S p.131.a. b. v.p.55.c.

parlé avec une liberté qu'on peut appeller une insolence.

p. 57. d. 'Pertinax averti de ce qui se passoit, & peutestre par des domestiques mesmes de Falco, c.d|Dio,l 73.p. 833.d|val.p. 730. 'revint promtement à Rome, & se plaignit au Senat des mauvais desseins du Consul. Sur cela le Senat estoit pres de le condanner, & le traitoit déja d'ennemi. Mais Pertinax se leva, & commença à crier qu'il ne pouvoit souffrir qu'un Senateur, quelque coupable qu'il pust estre, fust puni de mort tant qu'il regneroit. Ainsi il le sauva, & obtint mesme du Senat qu'il demeurast [comme] impuni. On luy laissa son bien & ses terres, dans lesquelles il se retira, & qui passerent à son fils aprés sa mort.

Dio, l. 73. p. 833. 834. 'Le discours que Pertinax fit dans le Senat au sujet de Falco, irrita beaucoup d'affranchis & de Pretoriens qui l'entendirent [sans qu'on en dise le sujet.] Ils en murmurerent tout ouvertement: p. 834. a. b|Pert. v.p. 57. d. '& Lætus [pour les animer encore davantage, sous pretexte de zele pour Pertinax,] de qui il disoit en avoir receu l'ordre, fit executer plusieurs soldats, comme coupables de la conspiration. Cela souleva tous les autres; & [le 28 de mars] deux ou trois-cents des plus mutins partirent du camp l'épée à la main, Her.l.2.p.496. d. & s'en allerent droit au palais en plein jour. Ils y entrerent partout sans resistance, chacun fuyant devant eux, ou par crainte, Pert.v.p.57.e| Dio,p.834.c. 'ou parceque "les affranchis & les autres officiers *aulici.* haïssoient tous Pertinax; de sorte qu'ils animoient encore les soldats, & leur ouvroient toutes les portes. On fut mesme longtemps sans l'en avertir, Dio,p.834.b. 'jusqu'à ce que sa femme qui le sceut, courut le luy dire. p. 835. a. 'Il envoya Sulpicien son beaupere au camp des Pretoriens pour appaiser le tumulte, Pert.v.p.58.a. '& Lætus audevant de ceux qui entroient au palais pour les arrester: mais Lætus s'en alla par un autre endroit en son logis la teste couverte [pour n'estre pas reconnu.]

ARTICLE VIII.

Pertinax est tué dans le palais par les Pretoriens, regreté & honoré de tous les autres.

Her.p.497.a. b|Dio,p.834.b. c. [COMME les soldats avançoient toujours,] 'on conseilla à Pertinax de se retirer & de se cacher, en attendant que le peuple vinst à son secours. Dion dit mesme qu'il estoit en état de faire tuer tous les seditieux, ayant avec luy les compagnies qui estoient de garde, de la cavalerie, & beaucoup de personnes

nes qui se rencontroient au palais. Mais il crut qu'il luy seroit honteux de fuir devant des soldats, & que sa presence les étonneroit, & les remettroit dans le devoir. Il alla donc audevant d'eux, '& avec un visage grave & assuré, il leur demanda ce qu'ils venoient faire, & si eux qui estoient chargez de la garde de leur prince, vouloient eux-mesmes le trahir & le tuer, pour estre en horreur à tout le monde, & estre infailliblement punis par quiconque luy succederoit; Que s'ils regretoient Commode, ils savoient qu'il n'avoit eu aucune part à sa mort; mais qu'ils n'avoient pas sujet de le regreter, estant assurez d'obtenir de luy tout ce qu'ils pouvoient raisonnablement souhaiter sans faire de desordre & de violence. Her.p.497.

'Ils l'ecouterent assez longtemps avec respect, [a] & les yeux baissez en terre; de sorte que tout sembloit appaisé. Ils remettoient déja leurs épées dans le foureau; [b] & plusieurs se retiroient. Mais un seul " Liegeois nommé Tausius l'interrompit lorsqu'il parloit encore, & animant les autres par la crainte de la punition, se jetta sur luy, & en le frapant "de son épée, Voilà, luy dit-il, ce que les soldats t'envoient. Les autres continuerent, & acheverent de le tuer, 'sans qu'il fist autre chose que se couvrir la teste, & prier le ciel de venger son sang. Tous les Chambellans qui l'accompagnoient s'enfuirent, 'hors Eclecte, qui seul ne l'abandonna point, mais le défendit autant qu'il put. Il blessa ou tua deux soldats, & fut enfin tué luy mesme, 'confirmant la bonne opinion qu'on avoit toujours eue de luy.

Pert.v.p.58.a. a a|Dio, p.834. c. d. b Ibid|Her.p. 497.498. — à Tungris. — Capitolin dit de sa lance. — Pert.v.p.58.a.b. — a|Dio, l. 73. p. 834. d. — Dio, p.834. d.

'Les soldats couperent la teste à Pertinax, & la mettant au bout d'une lance, ils l'emporterent comme en triomphe en leur camp, 'où ils se hasterent de se retirer avant que le peuple accourust. Car ils savoient bien que l'on seroit extremement irrité de cette mort. 'En effet le peuple qui attendoit de ce prince une reformation generale, en eut une extreme douleur. 'Des que la nouvelle s'en fut repandue, on ne vit partout que larmes, que gemissemens, & que trouble: le peuple en fureur couroit partout pour chercher les meurtriers. Les Senateurs estoient encore plus affligez que les autres, surtout parcequ'ils voyoient que les soldats ne pouvoient souffrir que des tyrans. [Mais comme ils avoient plus à perdre,]'ils se cachoient dans leurs maisons, ou dans celles des soldats mesmes [de leur connoissance] pour y estre plus en sureté.

e|Pert.v.p.59. b. — Her.l.2.p.498. a. — Pert.v.p.59.b. — Her.l.2.p.498. b. — Dio, l. 73. p. 835.a.

["Nous verrons autrepart comment Julien luy succeda, en achetant l'Empire des soldats.] 'Ayant encore trouvé le corps

V. Severe § 1, 2, 3. — Pert.v.p.59.b.

de Pertinax dans le palais, il le fit enterrer avec toutes sortes d'honneurs dans le tombeau de la famille de sa famme, où l'on mit aussi sa teste. On marque qu'il ne parla jamais de luy en public.

Her.l.2.p.505.c. 'Severe en prenant le nom d'Empereur, prit aussi celui de Pertinax, croyant par là se faire aimer des soldats d'Illyrie, & de tout le peuple Romain. [Il punit severement ceux qui luy p.505.e|510.d|511 avoient osté la vie,]'& cassa mesme pour venger sa mort, tous Dio,p.840-842| les soldats Pretoriens.'Il luy fit ensuite une pompe funebre fort Pert.v.p.59.c. magnifique, que Dion décrit amplement: il y prononça son eloge, & enfin, dit l'histoire, il le fit dieu & immortel, avec bien des ceremonies &"des honneurs, [qui n'estoient pas pour &c. consoler ce pauvre prince au milieu des feux de l'enfer où il bruloit.

Vict. epit. Ce fut peutestre en cette occasion que l'on]'s'écria [1] avec 1. des applaudissemens extraordinaires & redoublez: Nous avons « vécu en assurance lorsque Pertinax a regné: nous n'avons eu « peur de personne: ô pere plein de bonté; ô pere du Senat; « Pert.v.p.59.c. ô pere de tous les bons.'Capitolin dit aussi que le Senat luy « rendit une témoignage tres honorable.

c.d Dio,l. 73. p.834. c. 'Il mourut agé de 66 ans, sept mois, & 26 jours, ou [plutost] 28, ayant regné seulement quatre-vingts sept jours: de sorte qu'il Her.l 2.p.495. d. fut tué le 28 de mars.'Dans un regne si court, il ne laissa pas de faire des choses fort belles & fort utiles: mais on s'assuroit qu'il en eust encore bien fait de plus grandes, s'il eust vécu plus longtemps.

1. *Ingeminatis ad vocis usque defectum plausibus.*



NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENS
SUR LE SECOND VOLUME
de l'histoire des Empereurs.

NOTES SUR L'EMPEREUR VESPASIEN.

Pour la page 4. § 1.

NOTE I.

Sur Basilide prestre de l'idole de Carmel.

Tac. l. 2. c. 78. p. 51.

'TACITE en parlant des presages que Vespasien avoit eus de son elevation à l'Empire, remarque qu'il y avoit sur le mont Carmel un autel dedié à un dieu de mesme nom, sans temple & sans simulacre; que Vespasien y alla sacrifier, & que le prestre du lieu nommé Basilide, aprés avoir consideré plusieurs fois les entrailles des victimes, luy promit de grandes choses.'Suetone raporte à peu pres la mesme chose de ce dieu Carmel; ᵃ à qui un ancien auteur donne le nom de Jupiter. 'C'est sur cela, & en raportant les propres termes de Tacite, que divers auteurs nouveaux nous font un S. Basilide Prestre General de l'ordre des Carmes, & Abbé du mont Carmel, où ils pretendent qu'il y avoit dés l'an 38 une eglise de la sainte Vierge: [c'est à dire sans parler du reste, que des Chrétiens souffroient qu'on donnast au vray Dieu le nom de Dieu Carmel; que les Prestres Chrétiens recevoient les sacrifices & les offrandes des payens, & les offroient à Dieu; qu'ils immoloient des animaux hors du temple de Jerusalem, & cherchoient l'avenir comme les payens dans les entrailles des bestes; ce qui n'a jamais esté permis aux Juifs. Ceux qui sont capables de ne pas voir que ce Basilide estoit un prestre idolatre, sont dignes de se persuader les plus grandes réveries.]'On peut voir ce point traité amplement par Bollandus.

Suet. l. 8. c. 5. p. 718.
ᵃ Voss. idol. l. 2. c. 62. p. 321. 1.
Boll. 5. jan. p. 257. b c.
may, t. 3. p. 23. 3. 4.

'Quelques uns ont cru que ce Basilide estoit celui mesme que Tacite dit s'estre presenté comme par miracle à Vespasien dans le temple de Serapis à Alexandrie. Mais celui-ci estoit un des principaux de l'Egypte; ce qui ne convient guere à un homme qui demeuroit sur le mont Carmel.

p. 3. d. f.

Pour la page 8. § 3.

NOTE II.

Distinctions des ornemens Consulaires & des Consulats subrogez.

Bar. 74. § 1. 2.

'Baronius veut que le Consulat que Vespasien eut en l'an 70, n'ait esté conté que pour le premier, quoiqu'il eust déja esté Consul les deux derniers mois de l'an [51.] Il fonde cela sur Dion,] 'qui dit que quand un homme avoit eu les honneurs Consulaires, s'il venoit ensuite à estre Consul, cela ne se contoit que pour un premier Consulat, non pour un second. [Baronius a supposé que ces honneurs ou ornemens Consulaires & les Consulats subrogez estoient la mesme chose:]'mais il le suppose sans preuve, & contre la verité. Car par cet endroit mesme de Dion, on voit que Plautien eut les honneurs Consulaires avant que d'estre receu dans le Senat, [au lieu que les Consuls subro-

Dio, l. 46. p. 311. a.
Pet. doc. t. 2. p. 850.

gez presidoient au Senat, comme on le voit partout dans l'histoire,] '& ne differoient en rien des ordinaires, comme dit Dion, sinon qu'on ne connoist les années que par ceux-ci. 'Antonius Primus eut les ornemens Consulaires par arrest du Senat de l'an 69. [Le Roy Agrippa & d'autres les ont eus de mesme: mais personne ne dit qu'ils aient esté faits Consuls;]comme il est certain qu'Arrius Varus qui eut les ornemens Pretoriens par le mesme arrest de l'an 69, [& plusieurs autres Prefets du Pretoire, ne furunt neanmoins jamais Preteurs, estant toujours demeurez dans l'ordre des Chevaliers.]

Dio, l. 43. p. 237. a.

Tac. l. 4. c. 4. p. 87.

'Baronius se fonde encore sur Pline, qui joint le troisieme Consulat de Vespasien avec le second de Tite, quoique ce fust le quatrieme de Vespasien, si l'on conte celui de l'an 51. [Mais il y a bien des choses à dire sur cet endroit, comme nous le verrons dans la note 10:& sans cela]'Frontin, comme Baronius l'avoue, joint le troisieme Consulat de Vespasien avec celui de Nerva, au lieu que selon le conte de Baronius, c'estoit le second. [Il y a donc faute ou dans Frontin ou dans Pline. Mais si Frontin se trompe en ceci, il se trompe encore aussitost aprés, en joignant le cinquieme Consulat de Vespasien avec le troisieme de Tite; & Dion se trompe aussi] 'en mettant le sixieme Consulat de l'un avec le quatrieme de l'autre. [a] Il est vray que Baronius pour se sauver du dernier, veut que Vespasien ait esté Consul en l'an 73. Mais c'est malgré tous les fastes, qui y mettent le Consulat de Domitien.

Bar. 74. § 1| Plin. l. 2. c. 13. p. 10. c.

Bar. 73. § 1| Front. aq. p. 119.

Dio, l. 66. p. 751. c. a Bar. 73. § 1.

'Enfin en soutenant que dans les fastes on n'avoit point d'égard aux Consulats subrogez, il est neanmoins contraint d'avouer qu'on les contoit dans les inscriptions, dans les medailles, & dans les autres monumens publics; [comme s'il estoit probable que l'on eust conté d'une maniere dans les fastes & d'une autre dans les autres monumens: ce qui n'eust pu servir qu'à causer de la confusion dans l'histoire.] Idace conte certainement les Consulats subrogez de Vespasien & de Domitien.

v. 4. § 2.

NOTE III.

Pour la page 8. § 3.

Des Consuls subrogez en l'an 70.

[Onuphre marque dans ses fastes, qu'au premier jour de juillet de l'an 70, Domitien & Mucien furent subrogez dans le Consulat à Vespasien & à Tite; & à eux au mois de septembre Publius Valerius Asiaticus,] 'qui estoit designé Consul à la fin de l'année precedente, [& apparemment le plus ancien de tous ceux qui l'estoient alors. Il y a tout sujet de croire que Mucien, qui estoit alors toutpuissant, eut bientost un second Consulat:]'& Pline parle d'un discours qu'il fit dans son second Consulat contre le luxe & les depenses de Vitellius, [ce qui donne encore quelque sujet de croire que c'estoit fort peu aprés la mort de ce prince.]'Mais pour le Consulat de Domitien, on a des preuves qu'il le faut differer à l'année suivante. [Ainsi Mucien peut bien avoir esté subrogé à Vespasien & à Tite avec Asiaticus, à qui Onuphre donne le prenom de Publius, sans que nous en voyions de fondement.

Tac. l. 4. c. 5. p. 87.

Plin. l. 32. c. 2. p. 850. b.

Nor. ep. cons. p. 53.

'Onuphre donne les deux derniers mois de l'année à L. Annius Bassus, & à C. Cæcina Pætus marquez dans une inscription du 17 novembre, sous Vespasien; [mais on ne voit point en quelle année de ce regne.]'Joseph nous apprend que Petilius Cerealis receut le Consulat des les premiers mois de cette année, [soit qu'il l'ait exercé des ce temps-ci, soit qu'il ait seulement esté designé pour l'exercer quelque temps aprés; & ce dernier est apparemment le plus veritable.]

Onu. in fast. p. 207. c.

Jos. bel. l. 7. c. 11. p. 675. e.

Pour la page 10. § 4.

NOTE IV.

Pour accorder Suetone & Dion avec Tacite sur le rétablissement du Capitole.

Tac.l.4.n.83. p. 101.

'Il est visible que selon Tacite, Vespasien n'estoit point present lorsqu'on posa la premiere pierre du Capitole le 21 juin de l'année 70. Suet.l.8.c.8. p.744.745. 'Cependant Suetone dit que quand il falut en oster les vieilles demolitions, (ce qui se devoit commencer avant que de mettre la premiere pierre,) il y mit le premier la main, & en emporta quelque chose: Dio.l.66.p. 749.c. 'a Tac.l.4.n.83. '& Dion le dit aussi. a Lipse n'a point vu de moyen d'accorder cette contrarieté: [& je pense qu'on ne peut pas l'accorder entierement. Mais en supposant que Vespasien a fait dans la suite du rétablissement du Capitole, ce que Suetone & Dion disent qu'il a fait d'abord, on admet le fond de ce qu'ils disent, & on voit pourquoi ils se sont trompez dans une circonstance.] Car on pouvoit avoir commencé à bastir avant que d'avoir emporté toutes les demolitions.]

Pour la page 11. § 5.

NOTE V.

Etendue de l'isle des Bataves.

Baud.t.1.p. 188.2.

'Si l'Isel doit passer pour une branche du Rhein, comme cela paroist assez probable; [le pays & l'isle des Bataves pouvoit comprendre toute la Hollande moderne, au moins tout ce qui est audelà de la Meuse, & avec cela toute la Seigneurie d'Utrecht, & ce qu'il y a du pays de Gueldres enfermé entre le Vahal & l'Isel. Cela paroist d'autant plus probable,] Tac.l.4.c.15. p.90. 'que leur isle estoit partagée entre eux & un autre peuple appellé les Caninefates. [Je ne voy pas que sans cela il soit aisé de trouver ce que dit Pline,] Plin.l.5.c.15. p.87. 'que cette isle avoit pres de cent milles de longueur, [c'est à dire quarante lieues communes.] Tac.l.5.c.26. p.111. 'L'entrevue de Cerealis avec Civilis pour la paix, se fit sur le fleuve Nabalia [ou Navalia, qui est l'Isel selon Sanson.] Baud.t.1.p. 506. 'Car d'autres l'entendent autrement. [Neanmoins nous n'avons pas osé donner cette étendue à l'isle des Bataves, ne voyant point que ni Sanson, ni Mr Valois, ni aucun autre la luy ait donnée.]

Pour la page 17. § 7.

NOTE VI.

Sur quelques villes des Bataves.

Sanf.in Lab.al Not.G.p.40. 2.

'Nous suivons Sanson, & Mr Valois qui expliquent *Arenacum* Arnhem, *Vada* wageningen, *Grinnes* Rhenen, & *Batavodurus* Duerstede, ou Wickte *Duerstede*. [Cependant toutes ces places sont audelà du Rhein, hors la derniere: au lieu que selon la narration de Tacite, il y a tout lieu de croire qu'elles estoient toutes en deçà.]

Pour la page 20. § 8.

NOTE VII.

En quel temps Vespasien est revenu d'Egypte à Rome.

Jos.bel.l.4.c. 42.p.903.b.

'Joseph dit que Vespasien se hastoit de regler les affaires de l'Egypte au commencement de l'an 70, pour s'en aller à Rome lorsque l'hiver seroit fini: [& comme nous ne savons rien qui l'ait pu retenir en Orient, on est porté naturellement à croire qu'il partit le plustost qu'il put en 70, c'est à dire sur la fin d'avril, puisque] l.7.c.5.p.971. c. 'Joseph dit qu'il partit durant que Tite estoit au siege de Jerusalem. [Tacite peut aisément marquer le mesme temps,] Tac.l.4.c.81. p.111. 'lorsqu'il dit qu'il attendoit à Alexandrie *statos aestivis flatibus dies, & certa maris.* Dio.l.66 p. 748.c. 'Cependant Dion remarque que durant qu'il y estoit, le Nil se deborda d'une coudée plus haut qu'à son ordinaire. Plin.l.5.c.9. p.79.a|l.18.c. 18.p.464.d. 'Ce fleuve ne commence à croistre qu'aprés le solstice d'été, & augmente toujours jusqu'à ce que le soleil entre dans le signe de la Vierge, [vers le 22 d'aoust. Il semble donc que Vespasien soit demeuré jusqu'à ce temps là en Egypte. Et en effet] Jos.bel.l.7.c. 9.p.974.b. 'la suite de Josephe

nous porte à croire que Tite n'apprit en Syrie son arrivée à Rome, que tout à la fin de l'année, 'quelque temps aprés avoir celebré à Beryte la naissance de son pere, 'qui tomboit au 17 de novembre. 'Zonare dit qu'il vouloit attendre que Tite eust pris Jerusalem, pour s'en aller avec luy; mais que comme ce siege duroit longtemps, il se lassa, & s'en alla seul. [Nous n'avons point aussi dans Tacite son depart d'Alexandrie,] 'quoiqu'il conduise l'histoire de Rome jusqu'au 21 juin au moins. [celle de Judée jusque vers le millieu du siege de Jerusalem, & celle des Gaules jusqu'à la fin de l'année. Ce qu'on peut donc dire de certain, c'est qu'il partit d'Alexandrie entre le 14 d'avril que le siege de Jerusalem commença, & le 8 septembre auquel il finit, qu'il n'estoit point encore à Rome le 21 de juin, comme nous avons dit dans la note 4, ni apparemment en Italie; mais qu'il estoit à Rome quelque temps avant la fin de l'année.]

c.8.p.972.e.f. — Suet.l.8.c.2.p.731. — Zon.p.154.d. — Tac.l.4.c.53.p.102.

'Quelques uns entendent des vents Etesiens ce que dit Tacite, *flatos æstivis flatibus dies operiebatur.*'Mais ces vents sont contraires à ceux qui veulent revenir d'Orient en Occident.

Suet.l.7 p.741.n.4. — Tac.l.2.c.98.p.59.

NOTE VIII.

Pour la page 20. § 8.

Quand Vespasien a eu la puissance du Tribunat, & le titre de grand pontife: De la nouvelle année sacrée.

'Suetone dit que Vespasien ne prit que tard la puissance du Tribunat, & le titre de Pere de la patrie :]c'est à dire qu'il ne les accepta, & ne s'en servit que tard : ce qui n'empesche pas que le Senat ne luy ait donné l'un & l'autre des la fin de 69, en le declarant Empereur, & qu'on ne les ait mis deslors dans les inscriptions.] Car Goltzius *p. 49*, en cite une où le titre de Pere de la patrie & la puissance du Tribunat sont attribuez à Vespasien lorsqu'il estoit designé Consul pour la deuxieme fois, c'est à dire des l'an 69.]'& plusieurs où la troisieme année de son Tribunat est jointe avec son troisieme Consulat [en 71;] & la cinquieme avec son quatrieme Consulat [en 72 & 73.] Il est vray qu'il en marque plusieurs de son troisieme Consulat[en 71,] où la puissance du Tribunat est marquée sans chifre, [comme si c'en estoit la premiere année. Mais elle est assez souvent marquée de mesme dans les années suivantes; ce qui fait voir qu'on ne peut rien conclure de cette omission, non plus que de beaucoup d'autres qu'on peut remarquer dans les anciennes inscriptions.]

Suet l.8.c.12.p.748. — Goltz p.50.

'Ce qui est dit de Vitellius, qu'il ne prit le titre de grand pontife qu'aprés estre arrivé à Rome,[nous donne sujet de croire que les autres Empereurs en usoient de mesme.] 'Cependant on donne ce titre à Vespasien dans la medaille mesme qui le qualifie designé Consul pour la seconde fois. [Faudroit-il point dire qu'il y a faute, & qu'au lieu de *Consul II*, il doit y avoir *Consul III?* 'Des personnes habiles croient neanmoins que comme]' le Senat luy avoit donné des la fin de 69, *omnia principibus solita*, dit Tacite, [cela doit aussi comprendre le titre de grand pontife.]

Tac.l.2.c.90.p.61|Suet.v.l.c.1.p.735.736. — Goltz p 4. — M.Toinard — Tac.l.4 c.3.p.86.

'Des la fin de l'an 70, Vespasien avoit déja pris cinq ou six fois le titre d'*Imperator*. [Il peuvoit l'avoir pris en 69 pour les Daces & Anicet, *v. Vitellius § 11*, & en 70 pour les Sarmates, les Hollandois, & les Juifs.]

Goltz.p.49.

'On est assez empesché à dire ce que c'est que *la nouvelle année sacrée* marquée dans quelques inscriptions grecques de Vespasien, de ses enfans, & de Nerva, qui se renouvelloit tous les ans comme la puissance du Tribunat, & qui concourt toujours exactement avec les années de leur regne, [ou au moins de leur Tribunat comme

Pagi,an 81.§3|Noris epo.p.107.108.

dans Tite.] Ce qu'on en dit de plus probable, c'est que les peuples de l'Orient [toujours prests à flater,] se regardant comme delivrez de la servitude & de beaucoup de maux par le regne de Vespasien, ont fait du commencement de ce regne comme une nouvelle epoque, qu'il leur a plu d'appeller sacrée, soit qu'ils regardassent l'elevation de ce prince comme une faveur particuliere du ciel, soit parcequ'ils idolatroient leurs Princes, & vouloient que tout ce qui avoit rapport à eux fust sacré, comme si c'eussent esté des divinitez. [Mais je pense qu'il faut ajouter, qu'aprés avoir flaté de cette sorte la vanité de Vespasien & de Tite, ils voulurent en faire encore davantage pour celle de Domitien qui estoit plus grande, & faire aussi une nouvelle epoque de son avenement à l'Empire.] Car les nouvelles années sacrées de Domitien se commencent de l'entrée de son regne, & non de celui de Vespasien, Goltz. p. 56. f. 'comme font celles de Tite.a Celles de a p. 61. c. Nerva commencent aussi de son regne: [Et ayant une fois fait cet honneur à Domitien, c'eust esté une espece d'injure à son successeur, de ne luy pas faire aussi. Mais peutestre que Nerva fut assez sage pour se moquer de cette folie, & que c'est ce qui a empesché les Orientaux de la continuer davantage.]

Pour la page 28. § 12.

NOTE IX.

Quand Tite a eu la puissance du Tribunat, & a triomphé.

[Tite ne peut avoir eu la puissance du Tribunat avant l'an 71, puisque] Goltz. p. 53 'dans son second Consulat [qui est l'an 72, il n'en contoit encore que la premiere année selon plusieurs inscriptions, p. 54. 'la troisieme [en 74] lorsqu'il estoit dans son troisieme Consulat, la cinquieme [en 76] dans son cinquieme Consulat &c. [Il ne peut pas aussi l'a- p. 53. voir eue plustard,] 'puisqu'il l'avoit deja lorsqu'il estoit designé Consul pour l'année suivante. Et il en contoit la seconde année dans son second Consulat [en 72,] 'la troisieme [en 73] lorsqu'il p. 54. estoit designé Consul pour la troisieme fois, la cinquieme [en 75] dans son quatrieme Consulat &c. Il en joint la troisieme année avec son second Consulat. [Mais c'est parceque ce second Consulat s'estendoit jusqu'au troisieme, qu'il eut en 74.] 'On en marque p. 57. jusques à la onzieme année; [ce qui prouve qu'il l'avoit receue avant le 13 septembre 71, puisqu'il mourut le 13 septembre 81.]

'Onuphre veut qu'il ait receu ce Onu. in fast. p. 207 a. titre le jour qu'il entra en triomphe à Rome, ce qu'il met le premier de juillet. [Il ne donne aucune preuve de ces deux points, & nous n'en voyons non plus aucune. Le premier pourroit estre assez probable:] 'mais on lit dans Phi- Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 305. 306. lostrate que Tite estant à Argos avant que d'arriver à Rome, avoit déja receu nouvelle qu'il avoit esté declaré Empereur à Rome avec de grandes prerogatives, & les mesmes honneurs que son pere pour gouverner egalement avec lui. [On ne sauroit donc douter, selon Philostrate, qu'il n'eust dés lors la puissance du Tribunat. Je ne voudrois nullement répondre de tous les faits avancez par cet auteur: mais je ne croy pas aussi qu'il les faille rejetter sans des raisons considerables.] 'Casau- Pagi, an. 71. § 1. bon a pretendu qu'il se trompoit de dire que Tite avoit esté declaré Empereur à Rome; puisqu'il avoit seulement esté proclamé Imperator à Jerusalem par son armée, comme les autres Generaux victorieux. 'Mais le P. Pagi prou- § 4. ve invinciblement, que dés le vivant de son pere il estoit Empereur comme regnant avec lui. 'Ce Pere veut qu'il § 5. ait receu la puissance du Tribunat le 28 de mars, sur des raisons [dont je ne voy pas bien encore la force.] 'Il est § 2. certain neanmoins qu'il avoit déja le

titre d'Empereur avant que Domitien fust Consul, & ainsi avant le 5 avril de l'an 71.

§ 5. 6. 'Le P. Pagi met son triomphe dès la fin d'avril, parceque d'une part il n'a pu arriver plustost à Rome; ce qui est Zon. p. 124. f. assez visible; '& que de l'autre Zonare dit que Domitien estoit alors Consul. Pagi, § 2. 'Or il l'estoit assurément le 5 avril de Suet. v. Dom. c. 13. p. 804. cette année, '& Suetone nous assure qu'aucun de ses Consulats n'a passé le premier de may. [Je ne sçay s'il est aisé de croire que Tite soit arrivé sitost à Rome, & il ne seroit peutestre pas bien difficile de répondre aux raisons du P. Pagi. Mais il vaut autant nous y tenir, puisque nous ne trouvons rien de meilleur.]

NOTE X.

Pour la page 29. § 12.

Sur les eclipses de l'an 71.

Plin l. 2. c. 13. p. 10. 'Pline dit que le soleil & la lune furent eclipsez tous deux en douze jours, les deux Empereurs Vespasiens estant Consuls, le pere pour la troisieme fois, & le fils pour la seconde. Au lieu de *douze jours* d'autres lisent *quinze*: [& il est certain que jamais on n'a vu deux eclipses en douze jours.]

Calv. p. 310. Pagi, p. 11. 12. 'Pour l'année, c'est une faute, comme nous avons dit, de joindre le troisieme Consulat de Vespasien, qui est l'an 71, avec le second de Tite qui est l'an 72. On trouve deux eclipses en quinze jours & demi en l'an 71; une de lune le 4 de mars à huit heures du soir, & une de soleil le 20 suivant à neuf heures du matin: mais on ne trouve point d'eclipse de soleil en l'an 72, dit Calvisius. [De sorte qu'il semble que la faute de Pline, ou de ceux qui ont alteré son texte, soit d'avoir parlé du Consulat de Tite dont il n'estoit point ici question: & Pline pourroit bien avoir Pagi, an. 72. p. 70. m. mis simplement *patre III. Conf.*]'D'autres, comme Riccioli pretendent qu'en 72. il y eut aussi deux eclipses en quinze jours, l'une de soleil le 8 fevrier avant midi, & l'autre de l'une le 22 un peu aprés le soleil couché; [quoiqu'assurément cela ne soit pas arrivé deux fois dans deux années consecutives: au moins Pline l'auroit remarqué. Grandami, *p. 26*, met une eclipse de lune le 22 fevrier 72, mais à sept heures & demie du matin.

Mais je ne sçay s'il n'y auroit point quelqu'autre brouillerie encore plus grande en cet endroit. Car Pline y parle de trois eclipses extraordinaires, l'une horizontale, c'est à dire où l'on avoit vu tout ensemble le soleil & la lune, les deux autres qui s'estoient faites en quinze jours. Les deux dernieres appartiennent, comme nous avons dit, au troisieme Consulat de Vespasien selon Calvisius, ou au second de Tite selon Riccioli. Le Pere Grandami, qui d'ailleurs se brouille assez en cet endroit, soutient *p. 25-29*, que l'horisontale arriva le 22 fevrier à sept heures & demie du matin en l'an 72, auquel Tite estoit Consul pour la seconde fois. Il faudroit voir si par le moyen des manuscrits on ne pourroit point corriger le texte de Pline, en sorte que la date des Consuls se raportast à toutes les trois eclipses:]'& en effet le P. Petau Pet. doc. t. p. 861. a. dit que les manuscrits ont seulement *Vespasianis patre & filio Consulibus.*'Le Pagi, an. 72. p. 70. m. P. Pagi a trouvé dans un de sept ou huit-cents ans, *Imperatoribus Vespasianis patre ac filio*, avec une addition d'une autre main audessus de la ligne, *tertium Consulibus*.

NOTE XI.

Pour la page 34. § 14.

Si Vespasien a reduit la Thrace en province.

'Les uns lisent dans Suetone, *v. Vesp. c. 8, p. 744*, & dans la chronique de Eus. chr. n. p. 581. Saint Jerome, que Vespasien reduisit en province *Traciam*, *Ciliciam &c.* D'autres lisent ou disent qu'il faut lire M. Toinard. '*Tracheam Ciliciam*, la Cilicie montueuse

tueuse ou rude. On le lit ainsi dans l'epitome d'Aurele Victor. Et cela convient mieux à l'histoire, puisque S. Jerome avoit dit que la Thrace avoit esté reduite en province dés le temps de Claude; *v. Claude* § *14*, 'au lieu qu'il est certain qu'une partie de la Cilicie a obeï jusques en ce temps-ci à Antiochus Roy de Comagene, & à Polemon. 'Vespasien en donna encore quelque quartier à Alexandre beaufrere d'Antiochus, & fils de Tigrane Roy d'Armenie.'Ce qui y appartenoit à Antiochus estoit au moins en partie dans les montagnes, 'quoiqu'il s'étendist aussi sur la coste de la mer.

Dio, l. 59. 60. p. 645. d|670. a|Jos. ant. l. 20. c. 5. p. 693. f.

Jos. ant. l. 18. c. 7. p. 628. f.

Tac. an. 12. c. 55. p. 189.

Dio, l. 59. p. 645 d.

'Mais cependant on assure que tous les manuscrits lisent *Thracia* separé de *Cilicia* par une virgule, '& Scaliger le reconnoist, mesme en pretendant que c'est une impertinence. On lit dans Eutrope, *Thraciam*, *Ciliciam Trachaam*. Les uns pretendent que divers manuscrits n'ont point *Trachaam*, 'les autres que tous ont *Thraciam*, *Ciliciam Tracheam*. Quoy qu'il en soit, Pæanius qui a traduit Eutrope en grec, a lu certainement *Thraciam*, & l'a pris pour la Thrace, & non pour une partie de la Cilicie, Θρᾷκας τε ἐπὶ τούτοις, καὶ Κίλικας. D'ailleurs Scaliger montre par un passage d'Eustathe, qu'on tenoit que Vespasien avoit fait quelque reglement pour les provinces de la Thrace; & il cite fort nettement de Sex. Rufus, qu'il l'a divisée en six provinces, quoique Rufus ne luy attribue point cette division, *p. 550. d.e.* Ces raisons ont porté Mr de Pontac à laisser *Thracia* dans la chronique de S. Jerome. [Et sans contester ce que dit ce Saint sur la 6e année de Claude, que la Thrace fut reduite dessors en province, cela peut s'estre fait d'une partie de la Thrace sous Claude, & d'une autre sous Vespasien, comme je pense que chacun tombe d'accord qu'il le faut entendre de la Cilicie.]

Eus. chr. n. P. p. 581. 582.

n. Scal. p. 200.

Nor. de Pis. p. 230.

NOTE XII.

Sur le sixieme Consulat de Tite.

Pour la page 39. § 16.

'Baronius donne pour collegue à Vespasien dans son huitieme Consulat, c'est à dire en l'an 77, son fils Domitien Consul pour la sixieme fois, & cite pour cela une inscription datée *T. Vespasiano Aug. VIII. Flav. Domit. VI. Coss.* Cuspinien *p. 333. b*, cite encore de son Anonyme, *Vespasianus VIII. & Domitianus V*, & deux ans aprés, *Vespasianus IX. & Titus VI*, comme supposant que Tite n'avoit point esté Consul depuis 76.'Les fastes attribuez à Idace disent la mesme chose, sinon qu'ils content le Consulat de Domitien pour le troisieme, & mettent ensuite le quatrieme, le cinquieme &c.

Bar. 79. § 1.

Lab. bib. nov. t. 1. p. 9.

Cependant les inscriptions joignent le sixieme Consulat de Tite avec la 6e & 7e année de son Tribunat, [c'est à dire avec l'an 77.] 'On voit la mesme chose par Pline, 'qui écrivant en 77 ou 78, marque que Tite avoit déja esté six fois Consul, '& par des vœux faits le 3 janvier 78, *pro salute Imp. Vespasianus .... Cos. VIII. & T. Cæsaris .... Cos. VI.*'Il est encore certain par Suetone qu'il fut sept fois Consul avec son pere avant que d'estre Empereur; [& on convient qu'il ne le fut point en 78.]'Ses inscriptions joignent en effet son settieme Consulat avec sa 8e année finie en 79, & le VIII. avec la 9e année. [Ainsi Idace & l'Anonyme de Cuspinien se trompent certainement.]

Bar. an. 79.

Plin. l. 1. pr.

Spon, p. 5.

Suet. v. Tit. c. 6. p. 767.

Nor. p. 124. 125.

'Baronius croit se tirer de cette difficulté, en disant que Tite fut Consul en 77 qu'il conte 79; mais seulement subrogé. [Je ne sçay pas s'il trouveroit un seul exemple qu'un Prince elevé à la puissance du Tribunat ait esté subrogé à un autre, à moins que devenant Empereur durant le cours de l'année, il n'ait voulu attendre à l'année d'aprés pour estre Consul. Car pour le cinquieme Consulat de Neron, ce

Bar. an. 79.

fut par une fantaisie qui luy estoit particuliere, & pour la revolte de Vindex arrivée depuis le commencement de l'année.] 'Suetone dit que Tite fut collegue de son pere dans sept Consulats, [qui furent tous ordinaires dans Vespasien. Mais ce qui ne paroit recevoir aucune réponse ni bonne ni mauvaise,] c'est que Baronius reçoit ce que dit Suetone, 'que de six Consulats que Domitien eut sous Vespasien, il n'y en eut qu'un ordinaire. Or Idace, la chronique d'Alexandrie *p. 586*, & l'Anonyme de Cuspinien, mettent Domitien Consul ordinaire en l'an 73, ce qui est confirmé par Frontin *de aquæd. p. 119*, qui marque la mesme année par le Consulat de Messalin seul, [parceque le nom de Domitien avoit esté osté des fastes. Ainsi ayant esté Consul ordinaire en 73, il ne peut pas l'avoir esté encore en 77, & Onuphre] suivi par Goltzius, Calvisius, le P. Petau, le Cardinal Noris dans son epistre Consulaire *p. 50*, & plusieurs autres, a eu raison de mettre Tite Consul ordinaire en 77. Onuphre *in fastos p. 207*, cite mesme de l'Anonyme de Cuspinien *Titus VI.* pour l'an 77, & *Titus VII.* pour l'an 79. [Mais ce sont des fautes de copistes, comme on le voit par la suite *p. 209. e. f.*

Suet. v. Tit. c. 6 p 767.

v. Dom. c. 2. p. 781.

Pour l'inscription que cite Baronius, il est aisé que Vespasien ait esté Consul quelques mois avec Tite, & les autres mois avec Domitien subrogé à Tite. Mais je ne sçay] 's'il n'y faudroit point lire *Domit. VII*, & la raporter à l'an 80, estant assez rare de voir donner à Vespasien le nom de Tite que l'on donnoit toujours à son fils. C'est le sentiment du Cardinal Noris. [J'ay peur mesme que cette inscription ne soit fausse. Car auroit-on manqué de donner à Domitien la qualité de Cesar? Quoy qu'il en soit, elle n'a point empesché ni dû empescher Onuphre, dont Baronius l'a tirée, de mettre Tite consul ordinaire en 77.] 'Les Pontificaux datent aussi l'entrée du Pape S. Clet *Consulibus Vespasiano VIII. & Domitiano VI.* [Mais on sçait combien les personnes habiles font peu de cas de ces livres pleins de fautes.

Pagi, 77. § 72.

Boll. apr. t. 3. p. 13.

Nous ne parlons point de Cassiodore, de la chronique d'Alexandrie, &] 'de celles de S. Prosper, parceque tout cela est fort brouillé en cet endroit. La derniere y met neanmoins Tite pour Consul.

Lab. bib nov. t. 1. p. 28.

'Au lieu que Cuspinien cite de son Anonyme *Vespasiano VII. & Tito V*; & l'année d'aprés, *Vespasiano VIII. & Domitiano V*; 'dans l'edition de cet Anonyme par le Cardinal Noris, il y a *Vespasiano VII. & Domitiano V*, & ensuite *Vespasiano VIII. & Tito V.* [J'ay peur que son copiste ne se soit brouillé. Mais assurément cette leçon qui fait Domitien Consul pour la 5e fois avant Tite, est au moins aussi insoutenable que celle de Cuspinien.]

Cusp. p. 233 b.

Nor. fast p. 16.

NOTES SUR L'EMPEREUR TITE.

Pour la page 46. § 1.

NOTE I.

Sur la naissance de Tite.

'SUETONE dit que Tite naquit le 30 decembre, la mesme année que Caius fut tué, '& qu'il mourut le 13 de septembre en la 41e année de sa vie. [Caius fut tué l'an 41 au mois de janvier: donc Tite doit estre mort en 82. Cependant il est mort certainement en 81. Ainsi ou Suetone se trompe, & il devoit dire comme Aurele Victor, qu'il est mort dans sa quarantieme année, ou quand il dit que Tite naquit

Suet. v. Tit. c. 1. p. 763.

c. 11. p. 776.

l'année que Caius fut tué, il ne songe point aux années fixées par les Consulats, qui commençoient au premier jour de janvier, mais marque seulement que ce fut dans l'espace d'un an devant ou aprés : ce qui nous laisse la liberté de mettre la naissance de Tite le 30 decembre de l'an 40, pres d'un mois avant la mort de Caius, quoique sous d'autres Consuls.] 'Le P. Petau resout cette difficulté, en voulant que Suetone ait conté par les années de Rome qui commençoient au 21 d'avril, [ce qui revient à la mesme chose.]

Pet. doc. t. l. 11. c. 18. p. 318.

'Ce pere oppose Dion à Suetone pour l'année & pour le jour de la naissance de Tite, luy faisant dire 'que Tite n'a vécu que trente neuf ans, cinq mois, & vingt-cinq jours. [Mais je pense que Dion ne conte ces trente-neuf ans &c. que jusqu'au regne de Tite. Ainsi y ajoutant les deux ans, deux mois, & vingt jours qu'il regna selon luy & selon Suetone, il sera toujours né le 30 decembre, mais de l'an 39.

p. 318. b.

Dio, l. 66. p. 754. a.

Pour Eusebe ou plutost S. Jerome qui dit dans sa chronique qu'il mourut en sa 42e année, il peut avoir conté par le nombre des Consulats. L'epitome de Victor & Eutrope disent dans la 41e, comme Suetone. La chronique d'Alexandrie luy donne 42 ans. Elle peut avoir suivi Dion.] 'Philostrate luy fait dire qu'il avoit 30 ans lorsqu'il revint à Rome [en 71, ce qui ne decide rien.]

Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 305. d.

NOTE II.

Pour la page 49. § 2.

Brouillerie de Philostrate sur Tite & Apollone.

'Philostrate dit que Tite en s'en retournant d'Orient à Rome, fit venir Apollone à Argos regardant comme un grand avantage de l'avoir auprés de luy, mesme pour un moment : [& tout le reste de cet endroit suppose qu'il ne l'avoit point encore vu.] 'Cependant dans la suite il nous les represente tous deux à Tarse. [Ou il se brouille, comme cela ne luy est pas extraordinaire, ou il y a faute dans son texte.]

Apol. Ty. v. l. 6. c. 14. p. 305. d.

c. 15 p. 305. a.

NOTE III.

Pour la page 54. § 4.

Quand Agricola a esté Consul & a gouverné l'Angleterre.

[Nous joignons la seconde campagne d'Agricola avec l'an 79, parcequ'il paroist qu'il fut en Angleterre vers l'an 78.] 'Tacite son gendre marque qu'il fut fait Consul par Vespasien, & envoyé peu aprés en Angleterre. [Il n'en marque point autrement le temps: & comme Agricola n'est point entre les Consuls ordinaires, il faut chercher sous quels Consuls il a esté Consul. Ce n'a pas esté avant l'an 75.] 'Car Agricola servit dans l'Angleterre en l'an 70 sous Vectius Bolanus, & ensuite sous Cerealis, [qui ne peut y estre venu qu'en l'an 71, ayant esté occupé jusque vers la fin de l'année precedente contre Civilis.] 'Au sortir d'Angleterre Agricola retourna à Rome, où Vespasien le fit Patricien, & puis l'envoya gouverner l'Aquitaine. Il fut pres de trois ans dans cet emploi : [& ne l'ayant pu avoir plustost qu'en 72, il ne peut pas l'avoir quitté avant la fin de 74. De sorte qu'on ne peut pas mettre son Consulat avant 75.

Tac. v. Agr. c. 9. p. 142.

c. 7. 8. p. 141.

c. 9 p. 141.

Dion semble nous obliger à le mettre des 75, afin qu'il ait pu aller en Angleterre la mesme année.] 'Car il dit que ce fut Tite, [mort en 81,] qui luy donna les ornemens du triomphe, 'aprés que la flote Romaine eut fait le tour de l'Angleterre ; 'ce qui ne se fit au plustost qu'en la settieme année de son gouvernement. [Mais Dion mesme est refuté par Tacite,] 'qui nous assure qu'Agricola manda à Domitien ce voyage de sa flote, & le reste de ce qu'il avoit fait dans cette settieme année de son gouvernement, '& receut ensuite de luy les ornemens du triomphe. 'Le

Dio. l. 66. p. 755. a.

p. 754. d. e.

Tac. v. Agr. c. 31. 38. p. 148. 150 | n. p. 619. 2.

c. 39. p. 150.

c. 40. p. 150.

n. 69.

témoignage de Tacite est assurément préferable à celui de Dion, [& on ne peut pas mesme dire qu'Agricola ait receu deux fois les mesmes honneurs, de Tite & de Domitien. Cela n'estoit pas commun, surtout dans une mesme guerre : & il suffit que Tacite ne dise point que son beaupere ait rien receu de Tite.]

c.33 p.148|n. p.620.2. 'La victoire qu'Agricola remporta sur les Caledoniens dans sa settieme année, [ne doit pas mesme se mettre tout à fait au commencement de Domitien,] c.39.p.150. 'puisque ce prince avoit déja remporté une victoire pretendue sur les Allemans, & en avoit triomphé. [Cette victoire doit se mettre, comme nous le verrons en son lieu, vers le milieu de l'an 83.] Ainsi Agricola estoit alors tout au plus dans la settieme année de son gouvernement. Mais il ne pouvoit pas mesme estre dans cette settieme année en 83. Car on ne sauroit douter que Domitien n'ait pris le titre d'Imperator pour sa victoire pretendue sur les Allemans, & pour la veritable qu'Agricola remporta sur les Caledoniens en cette settieme année:] Goltz.p.58. '& on voit par les medailles qu'il ne le prit qu'une fois en 83. [Si donc l'an 83 estoit au plus le sixieme du gouvernement d'Agricola, il ne peut estre venu en Angleterre avant l'an 78,] Onu. in fast. p.209.c.d. '& il faut dire qu'il n'a esté Consul qu'en l'an 77, comme veut Onuphre, mais sans nous en donner aucune raison.

[Au reste nous mettons sa victoire sur les Caledoniens dans sa settieme année,] Tac.v.Agr.c.33 p 148. a n p.620.2. 'quoique le texte de Tacite la mette dans la huittieme. [a] Mais il faut certainement lire *septimus* au lieu d'*octavus*, comme Acidalus l'un de ses commentateurs l'a prouvé. [Et il est étrange que les autres, ni Lipse mesme, n'en disent rien.]

Calv.p.331.2. 'Calvisius ne fait venir Agricola en Angleterre qu'en l'an 79. [Si cela est, il ne devoit mettre son Consulat qu'en 78, & non pas] p.331.2. 'en 77, comme il fait avec Onuphre. Mais ce qui nous empesche de le suivre, c'est que par ce moyen l'an 83 sera le cinquieme de son gouvernement,] Tac.v.Agr.c.24 p.146. 'où il dompta plusieurs nations barbares, [& où il aura donné par consequent le titre d'Imperator à Domitien, qui aimoit extremement ces vains honneurs. De plus, sa victoire sur les Caledoniens ne sera par ce moyen que deux ans aprés le triomphe de Domitien sur les Cattes : & cela s'accordera-t-il assez avec les termes de Tacite,] c.39.p.150. '*derisui fuisse nuper falsum triumphum ?*

Cette seconde raison nous empesche encore plus de ne faire venir Agricola en Angleterre qu'en l'an 80,] Goltz.p 56.b. 'outre que Tite prit le titre d'Imperator pour la quinzieme fois dés l'an 79, Dio.l.66.p.754.e. '& il le prit, selon Dion, à cause des victoires d'Agricola.

NOTE IV.

Pour la page 54. § 4.

Que l'embrasement du mont Vesuve est arrivé l'an 79 en autonne.

Eus. chr. 'L'embrasement du mont Vesuve est marqué dans la chronique d'Eusebe sous le VII. [ou plutost le VIII.] Consulat de Tite, & le VII. de Domitien, [c'est à dire en l'an 80. Mais Dion nous oblige de le mettre en l'an 79.] a Dio.l.66.p.755.a. 'Car il en parle aprés avoir marqué le commencement de Tite, sans faire aucune distinction d'année. p.756.d. 'Il ajoute que l'année suivante il y eut un grand embrasement à Rome, p.757.c. '& que l'année d'aprés, Tite mourut sous le Consulat de Pollion, [c'est à dire en l'an 81, auquel il est certain que Tite mourut. Aussi Zonare, Baronius, Calvisius, le P. Labbe &c. mettent cet evenement dés la premiere année de Tite. Mais je ne sçay pourquoi le P. Petau aprés l'avoir mis comme les autres en l'an 79, ne met la mort de Pline qu'en 80, quoiqu'il soit certain que Pline fut étoufé par l'embrasement du Vesuve :] Plin.l.6.ep.16.p.369. '& il paroist

assez que ce fut des le premier effort du feu, qui parut ou le 24 d'aoust, ou le premier de novembre, selon qu'on lit differemment dans Pline le jeune. 'Mais puisque Dion dit que ce fut en autonne, ou mesme à la fin de l'autonne, κατ' αὐτὸ τὸ φθινόπωρον, [ce ne peut pas avoir esté au mois d'aoust.]

Dio, l. 66. p. 755. a.

NOTE V.

Pour la page 60. § 7.

Temps des jeux de Tite pour son amphitheatre.

[Calvisius ne met la dedicace, (s'il faut ainsi dire,) de l'amphitheatre de Tite, qu'en l'an 81, & en la derniere année de Tite, comme S. Jerome fait aussi. Cela paroist fondé sur ce que] 'Dion dit que Tite pleura à la fin des spectacles qu'il donna alors : [ce qui semble se devoir raporter à ce que dit Suetone,]'qu'aprés avoir pleuré à la fin des spectacles, il s'en alla au pays des Sabins, & mourut fort peu aprés. [Suetone ne dit pas neanmoins que ces spectacles fussent ceux qui se firent pour l'amphitheatre,]'dont il avoit parlé assez longtemps auparavant, [& Dion qui semble l'avoir cru, pourroit bien s'estre trompée en cela. Il est certain que cela ne se peut accorder avec ce que Dion dit,]'que les jeux faits pour l'amphitheatre se firent l'année de devant la mort de Tite: & comme il le dit clairement, [nous avons cru le devoir suivre.]

Dio, l. 66. p. 757. d. — Suet. v. Tit. c. 10. p. 775. — c. 7. p. 766. — Dio, p. 757. d. e.

NOTE VI.

Pour la page 61. § 8.

Sur les Consuls de l'an 81.

[Les Consuls de l'an 81 sont Silvanus & Pollio selon l'Anonyme de Cuspinien, *p. 334. b*, ou Silvanus & Verus selon S. Prosper & Cassiodore,]'c'est à dire Sex. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio marquez dans une epitaphe. La chronique d'Alexandrie *p. 588* '& Idace, ont aussi Pollion : mais au lieu de Silvanus ils mettent Galba ou Galva [Silvanus avoit peutestre ce surnom, d'où aura pu venir par corruption]'le nom de Flavius que le texte de Dion donne au collegue de Pollion. 'Le second pourroit estre Annius Verus ayeul de l'Empereur M. Aurele, que Capitolin dit avoir esté fait Patricien par Vespasien, deux fois Consul, & Prefet de Rome.

Nor. ep. cons. p. 40. 51 | Grut. p. 1040... — Lab. Lib. nov. t. 1. p. — Dio l. 66. p. 757 e. — M. Aur. v. p. 21 c | Onu in fast. p. 2. c. d.

NOTE VII.

Pour la page 63. § 8.

Fables sur la mort de Tite.

'Ceux qui ont dit que le Senat ayant mis Tite encore vivant au nombre des dieux, le vray Dieu le frapa aussitost, & luy osta la vie, [nous debitent des songes pour des histoires,]'aussibien que les Juifs qui disent qu'une mouche luy estant entrée dans la teste: la luy pourrit, & y fit venir la gangrene.

Eus. χρ. ad. p. 80. — n. p. 101. 2.

NOTES SUR L'EMPEREUR DOMITIEN.

NOTE I.

Pour la page 65. § 1.

En quelle année Domitien a eu un fils, & a fait sa femme Auguste.

Suet. v. Dom. c. 3. p. 782.

'Le texte de Suetone porte que Domitien eut un fils dans son second Consulat, & fit sa femme Auguste l'année d'aprés, *altero anno.* [Il est certain qu'il ne la fit pas Auguste l'année d'aprés son second Consulat, puisque c'estoit l'an 74, auquel il n'estoit pas luy mesme Auguste, ni pres de le devenir, ni en grand credit auprés de son pere. Ainsi le sens le plus naturel paroist estre qu'il la fit Auguste l'année d'aprés qu'il l'eut esté fait luy mesme,

comme s'il y avoit *altero à se anno*. Ce sens est confirmé par la chronique d'Eusebe, qui sans avoir apparemment vu Suetone, met sur l'an 82 que Domitien fit sa femme Auguste. Et je ne sçay pas pourquoi] 'Scaliger pretend que cela ne se peut soutenir. [a] Quelques uns croient qu'on peut entendre Suetone du second Consulat ordinaire de Domitien, qui tombe en l'an 80 : & ainsi il aura fait sa femme Auguste en 81, aussitost qu'il le fut luy mesme, [ou en 82, si *altero anno* se prend pour deux ans aprés, comme cela est assez ordinaire. Selon ce sens, il ne faudra mettre la naissance de son fils qu'en 80. Mais pourquoi vouloir que Suetone n'ait conté que les Consulats ordinaires de Domitien? Quoy qu'en dise le P. Pagi, cela n'est nullement aisé à croire: & je pense qu'il vaut mieux dire qu'il y a faute] 'dans les inscriptions qu'il allegue, comme il avoue que les plus habiles l'ont cru.

Scal. in Eus. p. 201. 1. a Pagi, an. 83. § 2. § 2. 3. 4 | dis. p. 64. 66.

NOTE II.

Pour la page 68. § 2.

Sur le Consulat perpetuel & la Censure de Domitien.

'Dion dit que Domitien fut declaré Consul pour dix ans, & Censeur pour toute sa vie, ce qui n'avoit jamais, dit-il, esté accordé à aucun Prince avant luy. 'Cependant Auguste avoit eu la puissance consulaire pour toute sa vie: '& Vitellius avoit aussi esté declaré Consul perpetuel. [Peutestre que Dion n'a point eu d'égard au Consulat perpetuel accordé à Vitellius, parcequ'il n'a eu aucun effet :]'& la puissance consulaire d'Auguste n'empeschoit pas qu'il n'y eut toujours deux autres Consuls. 'Pour le titre de Censeur, Vespasien & Tite l'ont eu jusqu'à leur mort, aussibien que Domitien. [Il se peut faire neanmoins qu'il ait esté donné à celui-ci pour toujours par un decret exprés. Et en effet nous ne voyons que luy qui soit qualifié dans les inscriptions *Cens. per.* c'est à dire *Censeur perpetuel*.

Dio, l. 67. p. 760. c. L. 54. p. 517. c. Suet. v. Vit. c. 11. p. 716. Dio, l. 54. p. 518. a. Goltz.

[Cette distinction peut encore resoudre une autre difficulté.] 'Car Dion paroist dire qu'on ne donna ces deux qualitez à Domitien qu'aprés son voyage d'Allemagne, [que nous mettons en 83.] 'Et neanmoins les inscriptions le qualifient Censeur des l'an 82. [Mais il peut avoir esté fait Censeur en 82, & Censeur perpetuel en 84, ou au plustard en 85.] 'Car les inscriptions de 82, 83, & plusieurs de 84, le qualifient simplement Censeur: mais on en marque une de l'an 84, qui a *Cens. perp.* c'est à dire *Censor perpetuus*, 'ce qui est commun en 85, & dans les années suivantes. Il y en a neanmoins encore plusieurs en 85, qui ont seulement *Censoria potestate*: [Je ne sçay si cela ne pourroit point faire juger qu'il y a faute dans celle qui joint *Cens. perp.* avec *Cons. X*, qui est la marque de l'année 84, & faire dire qu'il n'a esté Censeur perpetuel qu'en 85.]

Dio, l. 67. p. 760. b. c. Bir. p. 132. 133. p. 133 | Goltz. p. 59. c. Bir. p. 134. 135. &c.

NOTE III.

Pour la Page 74. § 4.

Sur la punition des Vestales.

[Nous mettons en 83 l'edit sur les eunuques, & la punition que Domitien fit de trois Vestales, parceque nous le trouvons ainsi dans la chronique d'Eusebe : & nous suivons encore cette chronique en quelques autres points de l'histoire de Domitien, parceque nous n'avons point d'auteur qui distingue ce regne par l'ordre des temps. Mais du reste nous sommes persuadez qu'Eusebe place souvent les choses au hazard, sans y regarder de fort pres.]

'Philostrate joint à l'edit touchant les eunuques, celui qui regardoit les vignes, [qu'Eusebe ne met qu'en l'an 92,] '& donne au contraire lieu de croire que la mort des trois Vestales n'arriva que lorsque Domitien avoit déja fait mourir bien des personnes. [Mais Phi-

Apol. Ty. v. l. 6. c. 17. p. 316. c. l. 7. c. 3. p. 314. c. d.

lostrate n'est pas non plus fort exact dans l'ordre des temps.] 'Xiphilin parle de ces Vestales avant le voyage d'Allemagne, [ce qui favorise Eusebe, mais n'est pas une grande raison. Nous n'avons pas raporté ce qu'il en dit, le reservant pour la mort de Cornelie, parcequ'on doutoit selon Pline *l. 4. ep. 11*, si elle estoit coupable; ce qu'on ne dit pas des trois autres. Neanmoins je ne sçay si la mort du pontife ne devroit point le faire raporter aux autres, puisque Pline n'en parle point dans l'histoire qu'il fait de la mort de Cornelie.] Dio.l.67.p. 760. a.

'Calvisius qui met la mort des trois Vestales sur l'an 84, y ajoute, comme Baronius, des particularitez prises d'une histoire que Plutarque dit estre arrivée peu d'années avant qu'il l'écrivist: ce qui leur a fait croire que c'estoit la mesme que celle dont nous parlons. 'Mais les Vestales condannées par Domitien estoient deux Ocellates, & une Varronille: '& celles de Plutarque se nommoient Emilie, Licinie, & Martia. Plutarque marque assez que leur crime fut puni des qu'on en eut connoissance: & Suetone dit que le crime des autres avoit esté dissimulé par Vespasien & par Tite.[Ces circonstances sont assez opposées pour croire que ce sont deux histoires differentes, & qu'ainsi celle de Plutarque est plustost arrivée sous Trajan que sous Domitien. Car les auteurs qui ont marqué sous luy la mort de quatre Vestales, n'auroient pas oublié d'y ajouter encore ces trois, dont la punition n'auroit pu manquer d'estre aussi celebre que celle des autres,] 'puisque Domitien aimoit à rendre son siecle illustre par ces sortes d'executions.[A voir la maniere dont Suetone qui vivoit alors, parle de la mort des quatre Vestales, il est impossible de croire que Domitien en ait fait punir jusqu'à sept.] Bar.84. § 2| Plut.q.Rom. p.506.507. Suet.v.Dom. c.8.p.734. Plut.p.507. Plin.l.4.ep. 11 p.238.

NOTE IV.

Temps du voyage de Domitien contre les Cattes. Pour la page 71 § 5.

[Pour trouver le temps de la guerre de Domitien contre les Cattes, ou plustost de son voyage d'Allemagne, il faut considerer que] 'Suetone le met comme sa premiere expedition: [& on ne peut guere douter que ce ne soit à cause de ce voyage qu'il se soit donné ou confirmé le nom de Germanicus, qu'on voit dans toutes ses medailles depuis l'an 84.] 'Suetone semble dire qu'il ne le prit qu'aprés la guerre des Daces: [mais cela ne peut estre; & le sens de Suetone est qu'aprés ses deux triomphes, il donna au mois de septembre le nom de Germanicus qu'il avoit pris. C'est pourquoi l'edition de Leiden met *Germanici cognomine assumto*, entre deux virgules, comme une parenthese. Suet.v.Dom. c.6.p.728. c.13 p.803.

Nous disons que la guerre d'Allemagne luy donna ou luy confirma le nom de Germanicus,] 'parcequ'Occo raporte deux medailles de l'an 81, avec le nom de Germanicus: '& on en voit plusieurs autres de mesme genre dans Birague.[Nous laissons à ceux qui sont habiles en ces sortes de matieres, à juger s'il n'y a rien qui doive faire passer ces medailles pour fausses ou pour suspectes; n'y ayant aucune apparence que Domitien qui fut fait Empereur le 13 septembre 81 au plustost, ait songé à aller des la mesme année en Allemagne, & estant assez difficile de voir quelle autre raison il eust pu avoir de prendre le titre de Germanique. Les supposant mesme pour bonnes,& disant qu'il prit des 81 le titre de Germanique à cause de son voyage de Lion en 70, ce que la seule necessité peut rendre probable, il faut dire apparemment que la honte d'une si sotte vanité le luy fit quitter aussitost jusques aprés la guerre Occ.p.113. Bir.p.131.132.

d'Allemagne, puisqu'aucune medaille des années 82 & 83 ne le luy donne.] p. 133. 'Car pour celle que Birague raporte sur l'an 82, elle ne porte aucun caractere d'année. Goltz. p. 59. b. 'Il y en a seulement dans Goltzius une greque de son IX. Consulat, [c'est à dire de l'an 83,] où on lit le titre de Germanique, mais joint avec la 4e année de son Tribunat [ou de son regne, qui ne commence que le 13 septembre 84.] Occ. p. 176. 'Occo la raporte sans cette 4e année : mais ce n'est que par une faute d'impression : car il la cite de Goltzius, & la met toute la derniere de l'an 84.

[Mais generalement toutes celles de l'an 84 & des années suivantes ont le nom de Germanicus :] Bir. p. 131. '& deux de celles là portent *Imperator V*, Goltz. p. 58. f. 'qui se trouve joint dans une autre avec la seconde année de son Tribunat, c'est à dire avec l'an 83, avant le 13. de septembre. Il y a donc lieu de juger qu'il fit son voyage d'Allemagne vers le milieu de l'an 83 qu'il y prit le titre d'Imperator pour la 5e fois, & que peu aprés il se fit donner par le Senat le nom de Germanicus, qu'on a toujours marqué depuis dans les medailles.

On peut objecter que selon les medailles, Domitien ne prit le titre d'Imperator en l'an 83 que cette 5e fois ; & qu'ainsi il semble qu'il se doive raporter à la victoire remportée par Agricola sur les Caledoniens, que nous mettons en la mesme année. Nous ne répondrons point que Domitien n'ayant point eu d'ennemis à combatre dans son voyage d'Allemagne, n'y a pas dû prendre le titre d'Imperator. Puisqu'il a voulu que ce voyage luy meritast un nouveau nom, & le triomphe, il l'a assurément jugé digne de luy donner le nom d'Imperator. Mais pour Agricola, Tac. v. Agr. c. 25-27. p. 146. 'la victoire que nous croyons qu'il remporta cette année sur les Caledoniens ne consista proprement qu'à les repousser de son camp où ils estoient entrez, sans rien acquerir de nouveau aux Romains : ainsi ce n'estoit pas un avantage si considerable.

Quand on pourroit douter s'il faut mettre le voyage d'Allemagne des 83,] 'il est certain au moins que Domitien c. 38. 39 p. 150. avoit triomphé des Allemans, c'est à dire des Cattes, avant que d'apprendre la seconde victoire d'Agricola sur les Caledoniens, remportée sur la fin de l'été [de l'an 84, comme nous croyons.]

'Onuphre dans ses fastes ne parle Onu. p. 103. 1. point dutout de ce triomphe de Domitien sur les Cattes. 'Dans son com- in fast. p. 361. b. mentaire il semble avoir voulu comprendre les Cattes sous les Allemans, dont Eusebe dit qu'il triompha en l'an 91 avec les Daces : & comme Suetone dit qu'il triompha deux fois, Onuphre dans ses fastes imprimez à Venise en 1557, *p. 210. 2*, met ces deux triomphes l'un en 91, l'autre en 92, comme remportez sur les mesmes ennemis, qu'il appelle les Quades, les Daces, les Getes, & les Sarmates Allemans; quoiqu'il n'ait point esté alors question des Getes, si on ne les confond avec les Daces, ce que les Latins ne faisoient point, 'comme Dion nous en assure. Dio, l. 67. p. 761. c. Ces fautes sont surprenantes dans une personne si habile : & on ne peut pas les rejetter sur Eusebe, ce qui seroit une mauvaise excuse, puisqu'il a esté permis à Eusebe de ne point marquer le premier triomphe de Domitien sur les Cattes, & de ne parler que du dernier sur les Daces. Car pour les Allemans qu'Eusebe joint aux Getes, rien ne nous oblige de dire que ce sont les Cattes.

Onuphre s'est depuis corrigé en quelque chose : car dans ses fastes imprimez à Heidelberg en 1588, il met *p. 103. 1*, le premier triomphe de Domitien en son XI. Consulat, c'est à dire en 85, qu'il conte pour la 6e année de son Tribunat, quoique ce ne puisse estre au plus que la 5e. Mais s'il n'a triomphé qu'en 85,

85, on ne pourra mettre au plustost qu'en la mesme année la seconde victoire d'Agricola sur les Caledoniens : & c'est ce que nous ne voyons pas moyen de faire. *V. Tite note 3.*]

Pour la page 79. § 6.

NOTE V.

Les Semnons mal changez en Nasamons.

Dio, l. 67. p. 791. a|1050.c. 'Au lieu que Masye est appellé Roy des Semnons selon le texte ordinaire de Dion, Fulvius Ursinus veut qu'on lise *des Nasamons*, & n'en rend aucune raison. [Cependant Dion joignant ce Masye avec Ganda Allemande, jusqu'à donner lieu de croire qu'il vint avec elle à Rome, il y a bien plus lieu de croire qu'il estoit d'Allemagne où sont les Semnons, que Nasamon & Africain.] Tac. de Ger. n. 92. p. 136. 'Aussi Lipse soutient que Fulvius se trompe. [Si le nom des Nasamons estoit dans les manuscrits, on pourroit douter si les abreviateurs de Dion n'auroient point meslé en cet endroit Masye Roy des Semnons, avec la revolte des Nasamons, dont parle Zonare sous Domitien, *p. 197. a.*

Pour la page 93. § 11.

NOTE VI.

Epoque de la guerre des Daces peu certaine.

[Il est fort difficile de remarquer le temps de la guerre de Domitien contre les Daces, n'y ayant point d'auteur ancien qui en parle. Nous la commençons en 86, parceque nous ne voyons rien qui nous empesche de suivre Eusebe qui la met cette année là. Calvisius & le P. Petau la font commencer en 88. Mais ils n'en rendent aucune raison, & je ne voy pas qu'ils en pussent rendre.] Pagi, 86. § 2. 'Le Pere Pagi croit aussi trouver dans les medailles des marques que la guerre des Daces commença en 86, ou qu'elle recommença selon luy. Car il met deux guerres des Daces, l'une en 85, & l'autre en 86. [Mais je ne voy pas que la distinction de ces deux guerres soit assez fondée.] Suet. v. Dom. c. 6. p. 718. 'Suetone marque deux expeditions [& deux voyages] de Domitien contre les Daces. [Et ne peut-il pas avoir marché deux fois contre eux dans une seule guerre ?] Pagi, 85. § 2. 'Les medailles qu'il allegue pour la guerre de 85, regardent toutes l'Allemagne, [& non point la Dace.

Pour la fin de la guerre des Daces, Calvisius & le P. Petau la mettent des l'an 89, de sorte que cette guerre qui doit avoir duré longtemps selon Stace, & selon les evenemens qu'on en raporte, auroit neanmoins esté terminée selon eux en moins de deux ans.] Occo. p. 181. 'On trouve dans Occo quelques marques de triomphe en 89 & 90. [Mais il semble que cela regarde plustost les Allemans que les Daces :] Tac. v. Agr. c. 41. p. 451. '& il y eut quelques guerres du costé du Rhein, *in Germania*, aprés l'an 85, selon Tacite. Eusebe ne met le triomphe de Domitien sur les Daces qu'en 91, [& il n'est point impossible que la guerre ait duré pres de 5 ans depuis 86, jusque sur la fin de 90.] Mais le mesme Eusebe met des l'an 87, que Domitien donna son nom au mois d'Octobre, Suet. c. 6. 13. p. 738. 804. 'ce qu'il ne fit selon Suetone, qu'aprés ses deux triomphes sur les Cattes & sur les Daces. Neanmoins comme il est plus aisé qu'Eusebe se soit trompé en ce point que dans l'epoque d'un triomphe, nous le suivrons en cela à l'exemple d'Onuphre, faute de trouver quelque chose de plus assuré.] Pagi, an. 88. § 6. 8. 'Entre les plus habiles de ce temps ci, Guillaume Lloyd Evesque Protestant de S. Asaph en Angleterre, dont le P. Pagi raporte la lettre, met en 88 le second voyage de Domitien contre les Daces, qui termina la guerre, & son retour à Rome au mois de janvier 89. § 10. 'Le P. Pagi differe tout cela d'un an : Nor. ep. cons. p. 173-175. '& le Cardinal Noris paroist estre à peu pres dans la mesme pensée. [Ils ont chacun leurs conjectures, mais qui ne nous paroissent que

Dio, l. 67. p. 764. 765. des conjectures.] 'Il est vray que Dion ne marque le Consulat de Glabrion & de Trajan, [qui est l'an 91,] qu'aprés avoir parlé du triomphe de Domitien sur les Daces, & mesme de la revolte d'Antoine qu'il met ensuite :' Pagi, an. 89. § 1. & le P. Pagi ne manque point d'alleguer cette raison. [Je ne croy pas neanmoins qu'on s'y puisse fonder avec quelque assurance, parceque nous n'avons pas le texte de Dion, mais seulement l'abregé assez informe que Xiphilin en a an. 88. § 6. 11. fait.] 'Lloyd & le Pere Pagi s'appuient beaucoup sur Martial, dont ils pretendent que les epigrammes sont à peu pres dans l'ordre du temps, & que chaque livre fait son année. [J'ay trop peu examiné ce detestable poete, pour § 8. 12. pouvoir rien dire sur cela.] 'Neanmoins au lieu qu'ils pretendent que l'epigramme sur le tombeau de Fuscus est faite avant le depart de Domitien, [il paroist bien aussi probable qu'elle n'est faite qu'aprés ce voyage, & lorsque la paix estoit déja conclue.]

Mart. l. 6 epi. 76. p. 404. '*Non timet hostiles jam lapis iste minas :*
Grande jugum domitâ Dacus cervice recepit.

[Ils s'accordent aussi à raporter à la guerre des Daces les premieres epigrammes du livre settieme, où l'on voit que Domitien revint au mois de decembre. Mais il semble que le Cardinal Nor. ep. cons. p. 175. 176. Noris ait plus de raison] 'de les entendre de la guerre des Sarmates, selon ce vers de la cinquieme epigramme, que les autres ne raportent point.

Sarmaticæ laurus nuntius ipse veni.

[Pour les Allemans dont Eusebe dit que Domitien triompha en 91, comme des Getes, on le peut entendre ou de ceux qui avoient fait la guerre en 89, Dio, l. 67. p. 761. d. e. comme nous venons de dire,] 'ou des Quades & des Marcomans que Domitien avoit attaquez, selon Dion, dans son voyage contre les Daces. [Car quoiqu'ils l'eussent fait fuir, on sçait bien que cela n'empeschoit pas Domitien d'en triompher.] 'Onuphre paroist Onu. in fast. p. 210. a. l'avoir pris en ce sens.

NOTE VII. Pour la page 91. § 11.

Que Diurpanée est Decebale.

[Je ne sçay si on ne pourroit point Oros. l. 7. c. 10. p. 212. 1. c| Jorn. r. Get. c. 13. p. 629. a Dio, val. p. 703. dire que] 'Diurpanée Roy des Daces, selon Orose & Jornande, est le mesme que le [a] Duras de Dion, & qu'il regna jusqu'à ce que voyant Domitien venir avec de grandes forces venger la mort de Fuscus, il ceda alors la couronne à Decebale. On ne peut pas dire que cela soit précisement contre les termes de Dion. Mais ce seroit donner à Duras tout l'honneur des victoires remportées par les Daces, & ne laisser à Decebale choisi par Duras, comme plus capable que luy de soutenir la guerre, que la honte d'avoir esté reduit à demander la paix. Ainsi il y a plus d'apparence à dire que Diurpanée est le mesme que Decebale.' Pet. de leg. p. 23. 24. Et d'ailleurs les fragmens de Pierre Patrice font Decebale Roy des Daces des devant la mort de Fuscus.

NOTE VIII. Pour la page 95. § 13.

Epoque de la revolte d'Antoine contre Domitien.

Dio, l. 67. p. 764. b. 'Dion, ou au moins Xiphilin, dit qu'Antoine se revolta dans la Germanie vers le mesme temps que Domitien faisoit la guerre à Decebale:' p. 765. a. & un peu aprés il parle du Consulat de Trajan & de Glabrion [en l'an 91.] Bir. p. 137. 'On trouve aussi quelques marques de victoire sur le Rhein dans les medailles du XIV. Consulat de Domitien, [c'est à dire de 88 ou 89. On peut objecter Dio, l. 67. p. 764. c. contre cela,] 'que la revolte & la défaite d'Antoine causa dans Rome un fort grand nombre d'executions,' Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. & que neanmoins Tacite dit que jusqu'à la mort d'Agricola arrivée au mois d'aoust 93, Domitien n'avoit encore

fait ses carnages que par intervales, & non pas avec la mesme fureur qu'il fit ensuite. [Car cela semble obliger à ne mettre pas la revolte d'Antoine beaucoup avant ce temps là; & Calvisius ne la met en effet qu'en 92. Nous n'aurions peutestre pas de peine à le suivre, nonobstant les raisons que nous avons alleguées pour le mettre plutost, si nous pouvions croire que Domitien fort ambitieux de vains honneurs, n'ait pas pris le titre d'Imperator pour la défaite d'Antoine.] Nor. ep. cons. p. 175. 'Or il estoit Imperator pour la 21e fois avant le 13 de septembre 89. p. 176. 'Il le fut pour la 22e & derniere fois en 93, mais ce fut pour la guerre des Sarmates qui suivit celle des Daces. [Il nous paroist donc impossible de ne pas mettre la défaite d'Antoine avant le 13 decembre 89, & par consequent il faut expliquer comme on peut l'endroit de Tacite, & dire que les carnages faits aprés la mort d'Antoine luy ont paru moins grands que ceux qui suivirent la mort d'Agricola; & ceux-ci ont pu estre effectivement ou plus grands, ou au moins plus continuels, qui est proprement ce que veut Tacite.

Rien ne nous empesche donc de nous rendre aux raisons qui ont fait dire au Pagi, an. 89. § 3. P. Pagi]'que la guerre d'Antoine estoit arrivée en 88 ou 89. [Mais nous aimons encore mieux la mettre en 88,] Plut. v. Æmi. p. 489. 'parcequ'elle arriva lorsque Domitien estoit à Rome, & en état de marcher du costé de la Germanie : car il partit mesme pour cela. [au lieu qu'il y a assez d'apparence que l'an 89 fut occupé par son second voyage contre Decebale.]

NOTE IX.

Pour la page 97. § 14.

Sur l'expulsion des philosophes.

[Eusebe met sur l'an 89, qu'il conte 90, que Domitien chassa de Rome les mathematiciens & les philosophes. S. Jerome le suit, sinon qu'il met un an plustost. Mais il ajoute sur l'an 95, qu'il les en chassa alors de nouveau. Nous ne voyons point qu'aucun auteur plus ancien marque qu'il ait chassé deux fois les philosophes : car pour ce que Dion *l. 67. p. 765. d*, & Eusebe sur l'an 89, disent qu'ils furent alors chassez par Domitien pour la seconde fois, je pense que c'est parcequ'ils l'avoient déja esté par Vespasien.] Plin. l. 3. ep. 11. p. 186 | Tac. v. Agr. c. 2. p. 139 | Suet. c. 10. p. 795 | Dio, l. 67. p. 765. d. 'Ce qui est certain, c'est que leur expulsion celebre marquée par Pline, par Tacite, par Suetone, & par Dion, arriva selon ces auteurs à l'occasion de la mort d'Arulenus Rusticus, Tac. v. Agr. c. 44. 45. p. 152. '& ainsi aprés l'an 93, ce qui revient fort bien à S. Jerome qui la met en 95. [Je ne voy point qu'aucun historien dise que l'on ait aussi chassé les mathematiciens, c'est à dire les astrologues. Mais il est aisé de le croire sur l'autorité d'Eusebe,] l. 1. c. 22. p. 12. 'puisqu'on estoit fort accoutumé à leur ordonner de sortir, & à les laisser demeurer. [Nous le mettons sur l'an 89, pour suivre Eusebe, ne voyant rien qui nous en empesche.]

NOTE X.

Pour la page 101. § 16.

Sur le temps de la naissance d'Agricola.

Tac. v. Agr. c. 44. p. 152. 'Tacite dit qu'Agricola mourut le 23 aoust sous les Consuls Collega & Prisque; [c'est à dire en l'an 93,] dans la 56e année de son age, estant né le 13 de juin sous le troisieme Consulat de Caius, Pagi, an. 97. § 5. 'qui est l'an 40. Cela ne s'accorde pas, n'y ayant que 53 ans & un peu plus depuis le 13 juin 40, jusqu'au 23 aoust 93. Ainsi il y a faute dans le texte de Tacite; & il doit y avoir ou qu'Agricola est mort dans sa 54e année, [ou qu'il est né sous le second Consulat de Caius, qui est l'an 38.]

NOTE XI.

Pour la page 102. § 16.

Sur la guerre des Sarmates.

Nor. ep. cons. p. 175. 176. 'Au lieu que le Cardinal Noris met

la guerre de Domitien contre les Sarmates en 93, & son retour à Rome au mois de janvier 94; 'nous ne voyons rien qui empêche d'avancer tout cela d'un an, en supposant que Domitien a esté appellé Imperator XXII. en 92, [un peu avant ou] un peu aprés le 13 septembre. Car tout ce qu'on trouve de cela dans les medailles, c'est qu'il estoit encore Imperator XXI. en 92, & qu'il l'estoit XXII. dans sa 13e année, c'est à dire avant le 13 septembre 93. Je ne sçay mesme si cette opinion, qui est celle du P. Pagi, ne devroit point estre preferée à l'autre. Car si Domitien avoit remporté sa pretendue victoire en 93, des devant le 13 septembre, il est difficile de voir pourquoi il n'est revenu à Rome qu'en 94. [Mais la mort d'Agricola arrivée au mois d'aoust 93. decide absolument, & nous determine à mettre cette guerre en 92.]

Pagi, an. 92. § 3.

Pour la page 103. § 17.

NOTE XII.

Des Consuls de l'an 94.

[Les Consuls de l'an 94, sont selon Cassiodore, Asprenas & Clement. On lit la mesme chose dans la chronique d'Eusebe, & dans celle de S. Prosper, à quoy on peut joindre Dion dans l'index mis à la teste du 67e livre où on lit L. Nonnius Asprenas, & M. Arricinius.] 'Car on a encore dans Gruter une inscription qui nous apprend qu'un M. Arricinus s'appelloit aussi Clement. Idace, l'Anonyme de Cuspinien, & la chronique d'Alexandrie qui transporte ce Consulat d'un an, marquent aussi Asprenas; mais au lieu de Clement, ils lui donnent Lateranus pour collegue. Onuphre suit Cassiodore: [& nous le suivrions de mesme, si les Consuls que nous lisons dans la chronique d'Eusebe, & à la teste des livres abregez par Xiphilin dans l'edition de Leünclavius, venoient veritablement d'Eusebe & de Dion.]

Grut. p. 104. 10.

'Mais le P. Petau assure qu'Eusebe n'avoit point mis les Consuls dans sa chronique, & que c'est Scaliger qui les y a ajoutez. [Les Consuls ne sont point marquez non plus dans l'abregé ordinaire de Xiphilin, & nous ne voyons pas comment les livres de Dion estant perdus, les Consuls qu'il avoit mis à la teste, auroient pu se conserver. Ainsi il faut dire que Leünclavius, qui a voulu rendre l'abregé de Xiphilin conforme autant qu'il se pouvoit à l'original de Dion, comme il le marque en sa preface, & qui pour cela l'a divisé par livres, y a mis aussi de luy mesme les Consuls que nous y lisons. Aussi il ne les met qu'en latin, & ne dit point qu'il les ait trouvez nullepart. Il les avoit aussi sans doute tirez d'Onuphre, avec qui ils s'accordent presque toujours.] 'C'est ce que soutient le Cardinal Noris, [& il est suivi des plus habiles.

Pet. doc. t. l. 11. c. 29. p. 346. c.

Nor. ep. cons.

Le Consulat de Clement ne se trouve donc appuyé que par S. Prosper & par Cassiodore, qu'on peut dire ne faire qu'une seule autorité. Car les Consuls marquez dans la premiere partie de la chronique de S. Prosper, 'que le P. Labbe nous a donnée, sont presque toujours conformes à Cassiodore, mesme dans les fautes, qui y sont en fort grand nombre. C'est ce qui nous a obligé d'abandonner pour cette fois l'autorité d'Onuphre; & au lieu] 'qu'il veut que Lateranus à qui il donne encore le nom de Sextilius, n'ait esté que subrogé, [nous le mettons Consul ordinaire, & Clement subrogé, Car quoiqu'on puisse craindre que ce nom ne se soit glissé dans les fastes à cause de Flavius Clemens Consul l'année suivante, où quelques editions de Cassiodore le marquent contre la verité Consul pour la seconde fois,] 'il est certain neanmoins qu'il y a eu sous Domitien un Aretinus ou Arretinus Clemens Consul: 'Tacite nomme de mesme un

Lab. bib. nov. t. 1. p. 25.

Onu. in fast. p. 212. c.

Suet. v. Dom. c. 11. p. 801.

Tac. l. 4. c. 68. p. 107.

parent de Domitien, Senateur, & Prefet du Pretoire en l'an 70. [Je ne sçay s'il faut dire que c'est le M. Arricinus Clemens de Gruter, & qu'il y a faute dans le nom d'Arretinus ou dans celui d'Arricinus.]

Onu. in fast. p. 212. c. 'Onuphre, qui, comme nous avons dit, veut que Lateranus ait esté un Consul subrogé, luy donne pour collegue le poete C. Silius Italicus, parce, dit-il, que Pline nous apprend qu'il fut Consul pour la troisieme fois sur la fin du regne de Domitien. [Mais on ne trouve point] Plin. l. 3. ep. 7. p. 171. 'dans la lettre où Pline parle de sa mort, qu'il ait jamais esté Consul qu'en la derniere année de Neron. Mart. l. 7. epi. 62. p. 403. a l. 8. ep. 66. p. 417. 'Martial ne lui attribue point d'autre Consulat. Et il marque fort nettement qu'il n'esperoit un second & un troisiesme Consulat que dans ses enfans.

NOTE XIII.

Pour la page 106. § 8.

De Rustique maistre de M. Aurele.

Tac. v. Agr. n. 81 p. 15 | Ann. v. l. 1. c. 4. 14. p. 5. 21 | M. Aur. v. p. 23. b. 'Lipse entend de Junius Arulenus Rusticus executé sous Domitien, ce que M. Aurele dit d'un Junius Rusticus philosophe stoïcien dont il avoit receu d'excellentes regles. Jos. l. 3. c. 5. p. 131. 'Mais M. Aurele qui est né en l'an 121, n'a jamais rien appris d'un homme mort des l'an 94 ou 95. Et ainsi Rustique qui l'a instruit, ne peut estre au plus que le fils de l'autre.

NOTE XIV.

Pour la page 114. § 12.

Quelques difficultez sur Quintilien.

Quint. prol. 'Quelques uns revoquent en doute ce que S. Jerome & Ausone disent, que Quintilien estoit de Calahorra en Espagne, parceque Martial, qui estoit, disent-ils, du mesme pays, ne dit point que Quintilien en fust aussi; que l'ayeul de Quintilien a fait à Rome les declamations que Seneque le pere en cite; que son pere a plaidé devant l'Empereur; & que lui mesme estoit à Rome fort jeune, *adolescentulus*. [Ce dernier point est veritable, mais ne prouve point que Quintilien ne fust pas né en Espagne. Son pere pourroit aussi avoir plaidé à Rome aprés s'y estre venu établir avec sa famille. Mais l'endroit où il parle de son pere ne dit point s'il plaidoit à Rome ou à Calahorra, ni mesme si son discours estoit un plaidoyé, ou une simple declamation. Que si c'estoit un plaidoyé veritable, il ne fut pas apparemment fait à Rome,] 'puisque c'estoit contre un deputé qui estoit revenu sans rien faire. l. 9. c. 3. p. 23. 1. [Et ce sont plutost les deputez des villes qu'on met en justice, que les ambassadeurs des Princes. Il paroist que l'ancien Quintilien declamoit à Rome. Mais c'est par une simple conjecture qu'on le fait ayeul de l'autre, sans aucune raison positive: outre qu'il pouvoit estre venu à Rome, & avoir laissé une partie de sa famille en Espagne. La raison qu'on tire de Martial est plus forte, quoiqu'il ne fust pas de Calahorra, mais de Bilbilis. Et neanmoins ce n'est qu'une simple omission, sur laquelle il est souvent dangereux de s'appuyer.

Nous ne pouvons pas soutenir de mesme ce que dit Saint Jerome sur l'an 69, que Galba amena alors Quintilien à Rome;] 'puisqu'il y a entendu Domitius Afer, [a] mort 10 ans auparavant, comme nous l'apprenons de Tacite. Quint. l. 10. c. 1. p. 52. 2. a Tac. an. 14. c. 19. p. 215.

Plin. l. 2. ep. 1. p. 74 | ... Quoique la maniere dont il parle de Domitien dans sa rhetorique, ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne l'ait écrite sous ce prince; cependant quelques uns veulent qu'il ne l'ait achevée & publiée que sous Trajan, 'parcequ'entre les auteurs déja morts, il met Quint. l. 3. c. 1. p. 4... un Virginius, ce qu'ils rapportent à Verginius Rufus appellé quelquefois Virginius, & mort sous Trajan, [ou plutost sous Nerva en 97. Mais rien ne nous oblige à l'entendre de Rufus, qu'on ne dit point mesme s'estre jamais meslé d'écrire, estant aisé qu'il

y euſt pluſieurs autres Virginius.

Pour la page 119. § 14.

NOTE XV.

Sur la patrie de Silius Italicus.

Plin. n. p. 168| Voſſ. po. lat. p. 42.

'On cherche de quelle ville d'Italica le poete Silius eſtoit, ſuppoſant qu'il eſtoit de quelque ville de ce nom là, à cauſe de ſon nom d'Italicus. [Mais puiſqu'Italicus eſtoit ſon nom, comme on le voit par Pline & par les faſtes, & non une epithete ; on n'en peut tirer que par une conjecture tres foible, qu'il fuſt d'une ville appellée Italica.]'Et il en auroit plutoſt pris le nom [d'Italicanus ou] d'Italicenſis, que celui d'Italicus. [Ainſi on ne ſçait point de quel pays il eſtoit, ſinon]'qu'apparemment il n'eſtoit pas d'Eſpagne ; puiſque Martial qui eſtimoit beaucoup Silius, & qui aime à marquer les poetes Eſpagnols, ne dit nullepart qu'il en fuſt.

Baill. poet. c. 1162. p. 388.

Plin. n. p. 168| Voſſ. po. lat. p. 42.

NOTES SUR L'EMPEREUR NERVA.

Pour la page 138.

NOTE I.

Attique pere d'Herode le ſophiſte, diſtingué d'Attique le platonicien.

Jonſſ. l. 3. c. 6. p. 140.

'JONSSIUS pretend qu'Attique qui vivoit du temps de Nerva, & qui fut pere du ſophiſte Herode Atticus, eſt cet Attique philoſophe platonicien, 'dont| Plotin faiſoit lire les écrits dans ſon ecole, 'qui eſt cité par Theodoret, [a] & dont Euſebe nous a conſervé de grands fragmens, tirez d'un livre fait contre Ariſtote & contre ceux qui vouloient ſe ſervir de ſa doctrine pour expliquer celle de Platon. [Neanmoins Euſebe parle d'Attique philoſophe platonicien, ſur l'an 177. Et je ne voy pas qu'on le puiſſe entendre,]'comme Jonſſius le veut, d'Herode Atticus, [qui eſt toujours nommé Herode quand on ne luy donne qu'un nom, & qui ce me ſemble ne paſſe nullement pour philoſophe.] Jonſſius veut meſme que le philoſophe ait eu pour pere un Plutarque, quoiqu'il ne marque pas ſur quoy cela eſt fondé:'au lieu qu'Atticus pere d'Herode eſtoit fils d'un Hipparque ſelon Philoſtrate.

Plot. v. p. 9. d. | Th. fre. aff. cur. l. 8. 12. p. 573. a| 671. 6. | a Euſ. præp. l. 11. c. 1. 2. p. 509| l. 15 c. 4. p. 794. 811.

J. aſſ. p. 240.

Philſt. ſo. h. 17. p. 545. b. c.

Pour la page 141.

NOTE II.

Sur la mort de Verginius Rufus.

Plin. l. 2. ep. 1. p. 75.

'Puiſque Verginius Rufus mourut de s'eſtre caſſé la jambe en voulant remercier l'Empereur de lui avoir donné le Conſulat, [ce qui convient mieux au commencement qu'à la fin de ſa magiſtrature ; & que d'ailleurs il eſtoit rare en ce temps là que l'on fuſt Conſul plus de ſix mois ; il y a bien de l'apparence qu'il mourut en l'an 97, auquel il fut Conſul pour la troiſieme & derniere fois,] 'ſoit durant qu'il eſtoit encore Conſul, comme l'a cru Onuphre, [ſoit quelques mois aprés.] 'Car pour ce que dit Pline qu'il ſurvéquit trente ans à la gloire qu'il avoit acquiſe [en l'an 68, il eſtoit entré dans cette 30e année en 97, & cela ſuffit.]

Onu. in faſt. p. 213. d.

Plin. l. 2. ep. 1. p. 73.

'Cependant Catanée commentateur de Pline veut qu'il ſoit mort ſous Trajan, aprés avoir eſté deſigné par ce prince pour un IV. Conſulat. [Il ne dit point ſur quoy il ſe fonde, Mais 1°, Si Rufus avoit eſté deſigné pour un IV. Conſulat, Pline qui le releve autant qu'il peut, n'auroit point manqué de le marquer ; & il n'auroit point dit] 'qu'en arrivant à un troiſieme, il eſtoit monté au comble de ce qu'un particulier peut eſperer. [2°, Il ſe caſſa la jambe, ou eſtant Conſul, ou fort peu devant,]'puiſqu'il preparoit un diſcours qu'il devoit faire eſtant Conſul. Il fut aſſez longtemps malade, [& en ſorte qu'on crut qu'il en gueriroit,] 'puiſ-

p. 75| not.

p. 74.

p. 75.

p. 77.

qu'on parloit de luy donner de l'emploi. [Il auroit donc assez vécu pour entrer dans ce IV. Consulat, & pour l'exercer, comme on le pouvoit estant mesme absent : car on ne dit point que jamais personne ait perdu le Consulat pour estre malade. Et neanmoins Catanée n'auroit jamais dit qu'il ait esté 4 fois Consul. 3°, Un homme de la consideration de Rufus, qui avoit déja esté trois fois Consul, n'auroit pas esté destiné à un IV. Consulat pour estre subrogé à d'autres : & Trajan que Catanée dit s'y avoir destiné, ne le pouvoit pas faire encore en 97. Il aura donc esté destiné non pour l'an 98, auquel Trajan mesme fut Consul avec Nerva, mais pour l'an 99, ou quelqu'une des années suivantes, jusqu'à laquelle il aura vécu : & il aura ainsi survécu à sa gloire plus de trente ans; ce que Pline ne nous permet pas de dire.] 'Le Cardinal Noris se moque de ceux qui veulent que Verginius ait esté designé pour ce IV. Consulat.

Nor.ep.cons. p. 59.

NOTE III.

'Pour la page 142.

Sur le jour de la naissance & de l'adoption de Trajan.

Onu. in fast. p. 213.

'Onuphre croit que Trajan fut adopté par Nerva, & fait Cesar le 18 de septembre, qui estoit le jour de la mort de Domitien, & auquel Nerva avoit esté declaré Empereur. 'Il est certain que le 18 de septembre estoit le jour que Trajan estoit né, ou le jour où il avoit esté fait Empereur, *natalis ejus*. [Et Nerva ayant esté fait Empereur ce jour là, il paroist bien naturel qu'il l'ait pris pour elever Trajan à la mesme dignité. Mais plus cette convenance paroist naturelle, plus elle peut estre suspecte, n'ayant point esté remarquée par Pline, qui devroit bien l'avoir relevée dans le panegyrique de Trajan.] 'Il y dit seulement en passant, & sur un autre sujet, *diem illum triplici gaudio latum, qui principem abstulit pessimum, dedit optimum, meliorem optimo genuit.* [C'est peu pour une chose sur laquelle il avoit lieu de s'étendre beaucoup. Il est mesme bien difficile de croire que le mot de *genuit* se puisse entendre de son adoption.] '*Natalis divi Trajani*, est marqué le 18 septembre dans un ancien calendrier 'fait du temps de Constance : & on voit par ce qu'il dit des autres Empereurs, qu'il l'entend du jour de sa naissance, & non de celui de son regne.

Plin. l. 10. ep. 28. p. 577 | panc. p. 164.

pane. p. 164.

Buch. cy. l p. 276.

F. br. c. 9. p. 270. 271.

[L'epitome de Victor dit que Trajan fut trois mois collegue de Nerva, [qu'on croit estre mort le 27 de janvier. Il fut donc fait son collegue vers le 27 d'octobre, & cela donne quelque sens à ce que dit le mesme auteur, (s'il n'y a point de faute dans son texte,) que Nerva a regné 13 mois & 10 jours, ce qui nous mene au 28 d'octobre. Cela s'accorderoit mieux aussi avec diverses medailles qui sont de l'an 97, aprés le 18 septembre, & qui neanmoins ne donnent point à Nerva le titre d'Imperator II, ni le nom de Germanicus, d'où l'on peut juger qu'elles ont esté faites avant les nouvelles de la victoire qui preceda l'adoption de Trajan.] 'Dodwel & Fabretti croient sur cela que Trajan fut adopté vers le 27 d'octobre. 'Le P. Pagi dit precisément le 28. *V. kal. nov.* parcequ'il pretend que les creations des Cesars avoient accoutumé de se faire le 5 des calendes. [Mais nous ne voyons pas bien encore la certitude de cette remarque.

Cyp dis. ap. § 42. p. 58 | Fabr. p. 271.

Pagi, 97. § 2.

Cependant si Trajan a vécu 61 ans, 9 mois, & 4 jours, comme le dit Eutrope, & qu'il soit mort le 10 aoust 117, comme le tient le P. Petau, il faut qu'il soit né le 6 novembre. *V. Trajan note 3.* Et en ce cas le *genuit* & le *natalis dies* de Pline ne se peuvent raporter qu'à son adoption, quelque peu naturel que ce sens paroisse pour le mot de *genuit*. Nous ne voulons rien determiner dans cette obscurité, non plus que le P. Petau.

S'il ne faut mettre l'adoption de Trajan que vers la fin d'octobre, il la faut peutestre differer jusqu'au commencement de novembre.] 'Car Pline qui fut Consul [en l'an 100,] au mois de septembre, marque bien que la solennité de la naissance de Trajan au 18 de septembre, tomboit dans son Consulat, [mais ne le dit point du jour de son adoption. Cependant on suppose communément que les Consuls du mois de septembre alloient jusques à la fin d'octobre. Diroit-on qu'on ne celebroit point le jour que Trajan avoit esté adopté & fait Cesar, mais seulement celui auquel il avoit receu peu de temps aprés la puissance du Tribunat & le titre d'Empereur? Il est difficile de le croire, & plus encore ce me semble de dire que Pline ait pu ne point remarquer que le jour de cette adoption tomboit dans son Consulat, quand mesme on n'en eust point fait de solennité. Mais on voit par bien des exemples que les Consulats ne commençoient pas toujours avec les mois; & ainsi celui de Pline pouvoit finir avant le 27 d'octobre.]

Plin. panc. p. 164.

NOTE IV.

Pour la page 143.

Si Trajan a eu le titre d'Auguste du vivant de Nerva.

[Ce que nous disons que Trajan peut avoir eu le titre d'Auguste dés le vivant de Nerva, est fondé sur une medaille] 'où il est qualifié Auguste, & *Nerva Imp. F*, [& non pas *Divi Nervæ F.* Il se peut faire neanmoins que ce soit aprés la mort de Nerva, mais avant son apotheose, puisque Pline ne dit point expressément que Nerva luy ait donné le titre d'Auguste. S'il l'a eu de luy, ce n'a esté qu'aprés en avoir receu la puissance du Tribunat,] 'puisqu'il la joint dans plusieurs inscriptions avec le simple titre de Cesar. Il ne prend aussi que le titre de Cesar dans plusieurs medailles de son second Consulat, & qui sont par consequent de l'an 98, [auquel Nerva est mort dés le mois de janvier. De sorte qu'il est bien difficile de croire qu'il ait esté Auguste avant la mort de ce prince.]

Occ. p. 190.

Bir. p. 147.

NOTE V.

Pour la page 144.

Sur la mort de Nerva, & sur sa pretendue demission.

[L'epitome de Victor ne donne que 13 mois & 10 jours au regne de Nerva. Ainsi il le finit au 28 d'octobre, auquel nous venons de dire qu'il peut avoir adopté Trajan. Il est certain qu'il ne mourut pas alors, puisqu'il fut encore Consul en 98,]'& qu'il vivoit encore lorsque Trajan commença [la mesme année] son II. Consulat. 'Aussi Dion etend son regne à 16 mois & 9 jours; 'S. Clement d'Alexandrie[a] & S. Theophile d'Antioche disent un jour de plus; & Eutrope un jour de moins, ce qui revient à la chronique d'Alexandrie, *p. 592*, qui met sa mort le 25 de janvier. [Toutes ces differences ne sont pas considerables, & mesme hors la derniere,]'elles peuvent toutes marquer le 27 de janvier, en comprenant ou en excluant le premier & le dernier jour, [ou en contant par les calendes. Eusebe & Aurele Victor ne content que les 16 mois.]'C'est surquoi le P. Petau se fonde pour mettre la mort de Nerva le 27 janvier 98.

Plin. panc. p. 110.

Dio, l. 69. p. 771. b.

Cl. str. 1. p. 339. c.

a Thph. l. 3. p. 137. d.

Pagi, an 98. § 1.

Pet. doc. t. l. 11. c. 21. p. 311. a.

[Mais je voudrois qu'il eust répondu à deux grandes difficultez qu'on luy peut faire. Car l'epitome de Victor dit qu'il y eut une eclipse de soleil le jour que mourut Nerva: ce qui ne se peut dire du 27 janvier 98, qui estoit le 7 ou le 8 de la lune, 'puisque selon Bucherius, le premier janvier estoit le douzieme de la lune.] L'autre difficulté est que Gruter, Goltzius, & Occo, citent plusieurs inscriptions greques & latines, qui marquent la 3e année du Tribunat

Buch. cycl. p. 21.

Tribunat ou du regne de Nerva. Et on ne peut pas dire que l'on contoit les années de son Tribunat par les Consulats, ou par quelque autre epoque differente du jour qu'il avoit commencé sa puissance du Tribunat. Je pense que cela seroit dementi par les inscriptions de tous les autres Empereurs.] Goltz.p 63. c| Nor. de l'ist.c. 6 p.66. 'Et nous en avons une de Nerva mesme, qui joint son IV. Consulat [qui est l'an 98,] avec la seconde année de son Tribunat.

[Ces difficultez semblent nous obliger de suivre ce que dit Aurele Victor,] que Nerva se demit de l'Empire au bout de 16 mois, [& 8 ou 10 jours.] Lact. perf. c. 18 p.16. 'Maximien Galere dit la mesme chose dans Lactance, longtemps avant Aurele Victor, sinon qu'il ne donne à Nerva qu'un an de regne; [ce qui n'est rien] & il dit positivement que ce prince rentra dans la vie privée. Cyp.dif ap.§ 41. p. 57. 'Dodwel pour montrer que Nerva s'est effectivement demis de l'Empire, cite ce que Plin. l. 7. ep. 33. p. 453. Pline dit de luy : '*Nam privatus quoque attendebat his quæ rectè in publico fierent.* [Il faudroit seulement ajouter que mesme aprés sa demission Trajan luy conserva toutes les marques & les titres de la dignité imperiale jusques à sa mort, qu'il ne faudra mettre qu'aprés Occ. p. 187. le 18 de septembre 98.]'Occo a cru qu'il avoit quitté l'Empire, & avoit vécu quelque temps particulier. Les autres ont pu confondre la fin de son regne avec la fin de sa vie.

[Voilà ce que nous dirions si nous pouvions répondre à Pline qui n'a pu ignorer la verité, & qui auroit eu, ce semble, bien des raisons de marquer cette cession absolue de Nerva en faveur de Trajan, & le respect que Trajan luy auroit fait rendre ensuite. Mais Plin. pane. p. 152. bien loin de rien dire de cela,] 'il marque au contraire fort clairement, que Nerva n'a jamais quitté l'Empire, mais l'a seulement partagé avec Trajan : [Et afin qu'on ne recoure pas à cette solution forcée, que Pline raporte en cet endroit ce que Nerva avoit fait d'abord, sans nier ce qu'il peut avoir fait depuis;]'il dit dans la suite que l'association de Trajan fut sa derniere action, & qu'il mourut aussitost aprés. p.191|Pagi,an. 97.§ 4. 'La premiere lettre de Pline à Trajan. Plin l. 10. ep. 1. p. 503. montre visiblement ce me semble que ce prince n'est devenu Empereur que par la mort de Nerva : [& on le peut encore tirer] 'de l'extreme empressement qu'eut Adrien de luy aller apprendre cette mort. Adri. v.p.1.d

[Outre cela, si Nerva s'est demis de l'Empire, on ne sauroit guere douter que ce n'ait esté pour vivre tout à fait en particulier, sans se mesler des affaires, & pour se retirer mesme hors de Rome : & c'est ce que Diocletien & Maximien firent depuis.] 'Cependant Vict. epit. il prit la maladie dont il mourut en s'échaufant à parler contre Regulus ; & il ne le fit apparemment que dans le Senat.] Eutrope finit l'histoire de Diocletien par cette remarque, que luy seul avoit quitté volontairement l'Empire pour rentrer dans la vie privée, [Nerva ne l'avoit donc pas fait avant luy.

Ces deux dernieres raisons ne sont peutestre pas absolument sans replique : mais nous ne voyons point que la premiere tirée de Pline puisse recevoir de réponse. Il est bien dur d'autre part de dire, que]'toutes les inscriptions qui Nor.de Lic.c. 6. p. 66. marquent la 3e année de Nerva, sont fausses, ou qu'au moins on y a dû lire II. au lieu que les imprimez ont III. [Cela est encore plus dur dans les grecques, B. & Γ. n'estant pas des caracteres qui se prennent l'un pour l'autre :] '& on Goltz p. 63.d. en cite une où ἔτους τρίτου est tout au long. [On ne peut point dire non plus qu'elles se rapportent à Trajan. Car quoiqu'il prist le nom de Nerva, c'estoit toujours en y joignant celui de Trajan. Et la 3e année de son Tribunat estoit finie avant son IV. Consulat, qui tombe

en l'an 101, puisqu'il eut la puissance du Tribunat dés le vivant de Nerva selon Pline, avant que de prendre le titre d'Auguste, comme on le voit par plusieurs inscriptions. Birague ne raporte aucune de ces inscriptions qui font la difficulté, & je ne voy pas mesme qu'il en dise un mot. C'est se tirer bien aisément d'embaras, & y laisser les autres qui ont plus de bonne foy.

Il est indubitable aussi qu'il n'y eut point d'eclipse de soleil le 27 janvier 98.] 'Grandami dit qu'il y en eut une petite de lune le 21, [auquel Nerva peut estre tombé malade. Si c'est celle que marque l'epitome de Victor, il faut dire qu'il a pris une eclipse de lune pour une eclipse de soleil, & le commencement de la maladie de Nerva pour sa mort. Cela n'est pas impossible.] 'Pour l'eclipse de soleil arrivée le 21 de mars selon Calvisius, [je ne voy pas qu'elle nous éclaircisse de rien.

Grand. p. 33.

Calv. p. 337.

Dans ces difficultez nous avons cru devoir suivre le sentiment commun, qui est extremement appuyé par Pline, pour ne dire rien de plus,] '& que le Cardinal Noris suit toujours nonobstant les difficultez qui s'y rencontrent. [Il est certain au moins par le temps de Trajan, qu'on commençoit son regne vers le 27 de janvier. Les paroles de Galere & d'Aurele Victor nous asseurent qu'il y avoit quelque bruit dans le IV. siecle que Nerva s'estoit demis de l'Empire: mais il ne faut pas pretendre que Galere fust si scrupuleux qu'il n'osast rien avancer de ce qui estoit favorable à son ambition, à moins qu'il ne fust tout à fait certain, ni que Diocletien fust assez habile dans l'histoire, pour le dementir sur un fait qu'il avançoit comme constant. Le passage de Pline allegué par Dodwel est decisif, si l'affaire de Bæbius Massa, au sujet de laquelle Pline dit que Nerva estoit alors particulier, est arrivée aprés la mort de Domitien. Mais c'est de quoy nous ne voyons pas de preuves; & Dodwel qui le suppose, n'en doute point.] 'Il y a mesme toute apparence que cela se doit raporter [à l'an 93, auquel nous l'avons mis, *v. Domitien* § 16, ou au plustard] à l'année d'aprés. [Les plus habiles ne croient pas qu'il se faille tout à fait arrester aux eclipses marquées dans les auteurs, parcequ'ils s'y sont trompez plusieurs fois, prenant peutestre des obscuritez extraordinaires pour des eclipses. Il n'y a que les medailles de la 3e année de Nerva ausquelles nous ne voyons point de bonne réponse. Mais si le Cardinal Noris tres habile en cette matiere ne s'y est pas arresté, nous croyons nous en pouvoir raporter à luy.

Nor. de Lic. c. 4. p. 65 | ep. cons. p. 51.

Pagi, an. 97. § 4.

Ceux qui voudront défendre en quelque sorte l'eclipse marquée par le jeune Victor, pourront observer] 'que Trajan ayant appris la mort de Nerva dans la basse Germanie, [& apparemment à Cologne] 'où l'on écrit qu'il prit l'Empire, [il ne peut l'avoir apprise que quelques jours aprés qu'elle fut arrivée. Ainsi s'il prit le titre d'Auguste le 27 de janvier sur la nouvelle de cette mort, Nerva peut estre mort le 21, auquel il y eut eclipse de lune: & en ce cas, il faut dire que Dion conte le regne de Nerva jusqu'au jour que Trajan prit l'Empire: comme au contraire si Nerva n'est mort que le 27, il faut dire que c'est à sa mort qu'on commence le regne de Trajan, & non au jour que Trajan se fit proclamer Auguste. Ce que nous disons ici suppose que Trajan ne prit le titre d'Auguste qu'aprés avoir sceu la mort de Nerva. Car s'il l'avoit dés auparavant, le jour où il le prit ne sert plus pour trouver celui que mourut Nerva.] Et aprés tout, il seroit bien difficile qu'on eust esté en sept jours de Rome à Cologne; de sorte que le plus court est de ne se point arrester à la remarque de l'eclipse.

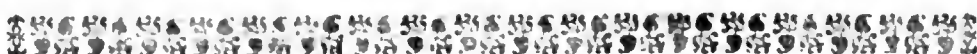
Adri. v. p. 1. c.

Vict. epit | Eutr | Hier. chr.

'Le P. Pagi s'étend assez pour dé-

Pagi, an. 97. § 39.

truire la prétendue demission de Nerva contre Dodwel qui l'a voulu soutenir. Il le fait toujours en supposant qu'il est mort le 27 de janvier 98; mais il n'entre point dans les difficultez qui se rencontrent dans cette supposition.



NOTES SUR L'EMPEREUR TRAJAN.

Pour la page 144. § 1.

NOTE I.

Trajan né à Italica, non à Todi.

Bar. 100. § 1.

'BARONIUS croit qu'il y a faute dans l'epitome de Victor, où nous lisons que Trajan estoit *ex urbe Tudertina*, puisqu'il est certain qu'il estoit de la ville d'Italica en Espagne. Et comme cette ville est dans les peuples appellez *Turditani*, il croit qu'on a confondu le nom de ces peuples avec *urbs Tudertina* [dans l'Ombrie, qu'on appelle aujourd'hui Todi. Cette conjecture est ingenieuse, & il faut apparemment la suivre. Ce n'est pas qu'il ne se puisse faire que Trajan estant originaire d'Italica, soit neanmoins né à Todi,] comme Nerva originaire de Crete, est né à Narni, 'comme Adrien originaire d'Italica aussibien que Trajan, 'estoit neanmoins né à Rome. Mais Eutrope dit nettement que Trajan estoit né à Italica; '& Dion dit de luy, οὐκ Ἰταλός, οὐδ' Ἰταλιώτης ἦν, [ce qui ne paroist pas pouvoir signifier autre chose, sinon qu'il n'étoit ni natif, ni originaire d'Italie.

Aur. V. epit. | Dio, l. 69. p. 787. | Spart. v. Adri. p. 1. b. | Dio, l. 68. p. 771. a.

Sanson appelle la ville d'Italica *Ilipa Italica*.]'Ferrarius en fait deux villes differentes.

Baud. p. 374. 394.

Pour la page 145. § 1.

NOTE II.

Temps de la mort de Marcienne.

[Il semble necessaire de dire que Marcienne sœur de Trajan estoit morte dés l'an 100, auquel Trajan fut Consul pour la 3e fois, puisque] 'Birague cite des medailles qui portent ces mots. *Diva Augusta Marciana*, avec ceux-ci, *Cos. III.* 'Cependant Leünclavius cite aussi une inscription qui contient un vœu de la colonie de Sarmiz pour le salut de Trajan & de Marcienne sa sœur. [Or Sarmiz ou Zarmizegetuse n'a pu estre colonie qu'aprés la conqueste de la Dace en l'an 105. Il y a donc apparence que les medailles produites par Birague ne se raportent pas au III. Consulat de Trajan, dont Birague ne dit point que ces medailles portent le nom, mais à Adrien,]'qui fit de grands honneurs à sa bellemere, dit Spartien; [& qui peut bien en avoir fait aussi quelques uns à Marcienne mere de sa bellemere.]

Bir. p. 166. | Dio, l. 68. n. p. 1040. 1. | Adri. v. p. 5. c.

Pour la page 145. § 1.

NOTE III.

Sur le temps de la naissance de Trajan.

'Dion dit que Trajan avoit 42 ans quand il commença à regner. ^a^ Il regna 19 ans, six mois, & 15 jours. [Il mourut donc à 61 ou 62 ans.] Eutrope dit qu'il mourut *ætatis anno 62, mense nono, & die quarto*. [On conte pour le jour de sa mort le 11 d'aoust 117, auquel Adrien fut declaré Empereur. *V. la note 28*. Il est donc né le 8 decembre 55, s'il faut entendre qu'il mourut le 4e jour du 9e mois de sa 62e année. Ainsi lorsqu'il commença à regner le 28 janvier 98, il estoit dans le second mois de sa 43e année; ce qu'on ne peut pas dire estre contraire à Dion.

Dio, l. 68. p. 772. a. | a p. 786. c.

Mais Eutrope dit aussitost aprés par la mesme expression, que Trajan mourut *imperii anno 19, mense 6, die 15*. Or il doit avoir entendu par là qu'il regna les 6 mois & demi outre les 19 ans, non seulement selon Dion, mais aussi selon

Aurele Victor, & son epitome, où nous lisons que Trajan regna 20 ans. S'il faut donc aussi entendre qu'il a vécu 62 ans, 9 mois, & 4 jours, il faudra dire qu'il est né le 8 novembre 54, & qu'il estoit dans sa 44ᵉ année en 98; ce qui ne s'accorde plus avec Dion. L'epitome de Victor où nous lisons que Trajan vécut 64 ans, & Eusebe qui luy en donne 65, s'en eloignent encore davantage. Scot n'a point mis dans son edition d'Eutrope combien Trajan a regné. Mais assurément Eutrope n'avoit point oublié de le mettre. Aussi cela se trouve dans sa traduction greque, *p. 114. b*, & sans cela mesme Eutrope conte de la mesme maniere le regne de Caius : de sorte qu'on ne peut douter que selon luy, Trajan n'ait vécu plus de 62 ans, ou mesme plus de 63; car dans l'edition de Vechel en 1590, *p. 114. b*, on lit 63 & dans le latin & dans le grec.

Le latin de cette edition met un mois au lieu de neuf. Ainsi il seroit né le 8 de juillet : mais cette leçon est moins autorisée, & elle ne suffiroit point encore pour accorder Dion avec Eutrope.]

Plin. l. 10. ep. 18. p. 577 | pane. p. 164. 'Pline semble nous eloigner beaucoup de tout cela pour le jour, & nous obliger de dire que Trajan est né le 18 de septembre, Buch. cycl. p. 285. 'comme on le trouve marqué dans le calendrier donné par Bucherius, [par Lambecius, & par d'autres. On ne sçait s'il ne le faut point rapporter au jour de son adoption : & neanmoins il y a bien des raisons pour ne mettre son adoption qu'à la fin d'octobre. *V. Nerva note 3.* Le calendrier de Bucherius ne s'accorde point non plus avec Dion pour le jour de la naissance de Nerva.] Pagi, an. 119. § 6. 'On cite de Xiphilin, que Trajan avoit 60 ans, dix mois, & 24 jours quand il mourut; ce qui doit faire mettre sa naissance au 18 de septembre. 56, [mais je ne trouve point ce passage dans Xiphilin.

Dans cette diversité, il semble qu'il vaut mieux suivre ceux qui luy donnent le plus d'age,] 'puisqu'il se plaint dans Julien que sa vieillesse l'avoit empesché d'achever la conqueste des Parthes: Juli. caes. p. 39. 'à quoy il ajoute que son age ne l'avoit pu empescher de marcher contre eux [en l'an 115 au plustard,] quoiqu'il le dispensast selon les loix de porter les armes. p. 40.

[Nous parlons toujours du jour de la naissance de Trajan, en supposant qu'il est mort le 11 d'aoust,] 'selon ce que dit Dion, qu'il a regné 19 ans, 6 mois, & 15 jours. Dio, l. 68. p. 768. c. [On verra dans la note 28 que cela n'est pas tout à fait exact, & qu'il est mort un peu plustost : mais cela ne va qu'à peu de jours, qui mesme ne changent rien à l'égard de ceux qui mettent sa naissance le 18 de septembre.]

NOTE IV.

Pour la page 160. § 8.

Sur les Consuls de l'an 99.

[Les Consuls de l'an 99 sont Palma & Senecion, selon Idace, la chronique d'Alexandrie *p. 572*,]'& l'Anonyme de Cuspinien donné depuis peu par le Cardinal Noris; Nor. fast. p. 16. ou Senecion & Palma, selon S. Prosper, Victorinus & Cassiodore, qui ont accoutumé de le suivre. 'Onuphre croit que Palma est A. Cornelius Palma, Onu. in fast. p. 214. d. marqué comme Consul dans une inscription, où le nom de son collegue est effacé, & cela ne paroist pas recevoir de difficulté, puisque je pense qu'on ne trouve point de Palma Consul ordinaire que sous Trajan. Pour Senecion,]'Pline le jeune parle en divers endroits d'Herennius Senecio: Plin. l. 7. ep. 9. p. 10. &c. mais c'est celui que Domitien avoit fait mourir. 'Il écrit à un Sosius Senecio, Plin. l. 1. ep. 13. p. 35. [qui est sans doute le Sossius Senecio, à qui Plutarque adresse la vie de Thesée,] '& plusieurs autres de ses ouvrages. Rual. v. Plut. c. 12. p. 21.

[Comme Senecion fut plusieurs fois Consul sous Trajan, on ne peut douter que ce ne soit]'ce Sossius que Dion dit Dio, l. 68. p. 778. b.

avoir esté particulierement aimé de ce prince, (Onu. in fast. p. 217. a. b.) '& ce C. Sosius qu'on trouve avoir esté Consul pour la 4e fois, [ou au moins pour la seconde en 107 avec Sura, qu'on sçait aussi avoir esté celebre du temps de Trajan. Ce peut estre encore] (Plin. l. 4 ep. 4. p. 221.) 'ce Sossius à qui Pline écrit, pour le prier de donner ou faire donner quelque charge à un de ses amis, & de l'obliger en ce point, comme il avoit obligé bien d'autres personnes. (Adri. v. p. 2. c.) 'Il y avoit encore en ce temps là un Sosius Pappus, [mais qu'on ne voit pas avoir eu de credit extraordinaire.]

(Onu. in fast. p. 214. c. d.) 'Onuphre a donc raison d'appeller le Consul de cette année C. Sosius Senecio. [Mais je ne sçay s'il l'a de mesme de dire qu'il estoit alors Consul pour la seconde fois, pretendant que Trajan l'avoit déja fait Consul subrogée l'année de devant avec Licinius Sura. Cela ne se trouve dans aucun monument. Idace, la chronique d'Alexandrie,] (d.) '& l'inscription raportée par Onuphre mesme, font Palma premier Consul, & selon cette inscription on peut juger qu'il estoit Consul pour la premiere fois. [Cependant il est bien rare de voir un homme Consul pour la seconde, mis aprés un autre qui ne l'estoit que pour la premiere. Saint Prosper & Cassiodore donnent pour Consuls à l'an 102, *Senecionem II. & Suram.* Je ne sçay mesme si l'on trouveroit que des particuliers aient jamais esté Consuls en deux années consecutives. L'unique fondement d'Onuphre, c'est] (p. 217. a. b.) 'qu'en 107, Senecion fut Consul pour la 4e fois avec Sura pour la 3e. [Ils pourroient avoir esté subrogez entre 102 & 107, & nous esperons montrer dans la note 19, que selon toutes les apparences Senecion ne fut Consul en 107 que pour la seconde fois.

Quoique Senecion soit ordinairement appellé Sossius par les anciens, nous l'appellons Sosius pour nous conformer à Onuphre & aux autres qui le suivent communément :] (b.) 'Et Onuphre le cite ainsi de l'inscription de l'an 107. [On trouve dans Gruter des Sosius & des Sossius.]

NOTE V.

(Pour la page 16. § 8.)

Quand la femme & la sœur de Trajan ont esté Augustes.

(Plin. pane. p. 152.) 'Pline dit fort nettement que [Plotine] femme, & [Marcienne] sœur de Trajan, ne prenoient point encore le titre d'Augustes lorsqu'il faisoit son panegyrique, c'est à dire en l'an 100 au mois de septembre :] *habeantur Augustæ, quia non vocantur.* Cependant il dit au mesme endroit, qu'elles avoient refusé de le prendre tant que Trajan refuseroit celui de Pere de la patrie, (p. 38.) 'que Trajan ne refusoit plus alors, [& qu'il avoit pris selon les medailles de l'an 99. Il semble donc qu'il y ait peu ou point d'apparence que sa femme & sa sœur aient refusé plus longtemps celui d'Augustes. Nous ne voyons pas bien à quoy il faut se determiner.] (B.r. p. 164.) 'Plotine estoit Auguste avant le VI. Consulat de Trajan, [c'est à dire avant l'an 112.]

NOTE VI.

(Pour la page 162. § 8.)

*Sur le titre d'*Optimus *donné à Trajan.*

(Plin. pane. p. 157. 160.) 'On voit par le panegyrique de Pline, [fait en l'an 100 au mois de septembre,] 'que le Senat avoit déja donné à Trajan le titre d'*Optimus*; (Bir p. 148. 149.) & il est en effet marqué dans une medaille de son second Consulat, [c'est à dire de l'an 98 ou 99,] & dans une autre qui ne luy donne que le titre de Germanique. (Fabr. c. 3. p. 196.) 'Cependant on ne le trouve point, dit Fabretti, dans toutes les autres medailles & inscriptions jusqu'au VI. Consulat que Trajan prit en l'an 112, & jusqu'à ce qu'il eust pris le nom de Parthique. (Dio. l. 68. p. 781. d.) 'Et nous lisons aussi dans l'abregé de Dion par Xiphilin, que le Senat le luy donna aprés la conqueste de l'Armenie. (Fabr. p. 196.) 'On ne peut douter que le Senat ne le luy ait donné des

l'an 100 au plustard, puisque Pline le dit. Mais Fabretti croit qu'il peut avoir attendu à souffrir qu'on le mist sur ses medailles jusqu'à ses dernieres années, & que c'est ce qui a trompé [Dion ou] Xiphilin. Pour les medailles des années precedentes où on le lit, il croit qu'il y a faute, & qu'elles doivent estre
Goltz.p.65.c. datées du VI. Consulat. 'Goltzius en
Bir.p.151.158. cite neanmoins du V; '& on en voit un si grand nombre dans Birague, qu'assurément il n'y a pas d'apparence à vouloir qu'il y ait faute dans toutes.]
p.151.152. 'Il en marque mesme quelques unes du IV. Consulat, dont l'une porte *Trib. pot. IIII. Imp. II*, qui est la marque de l'an 101. [Ainsi il faut dire qu'on le luy donnoit dés ce temps là, quoiqu'on l'ait fait plus communément depuis
Nor.epo.p.247. l'an 110 ou environ;] '& encore plus depuis l'an 115, soit que le Senat le luy eust confirmé plus solennellement par un nouvel arrest, [soit par quelque autre raison qui ne nous est pas connue.]

NOTE VII.

Pour la page 162. § 6.

Sur les enfans entretenus par Trajan.

[Il est bien naturel de raporter aux mesmes enfans nourris par Trajan, ce qu'on en trouve dans Dion & dans
Plin.pane.p.47.48. Pline.] 'Cependant Pline en parle ensuite de la distribution *congiarium* faite à Rome, en louant beaucoup Trajan d'y avoir fait comprendre les enfans: & il ne lie point ces choses par aucune transition; de sorte qu'il semble que ce n'en soit qu'une. Il finit en effet tout cet endroit par ces paroles, *Dabis congiaria si voles: illi tamen propter te nascuntur*. Et il entre aussitost dans un nouveau sujet par ces autres: *Instar ego perpetui congiarii &c.* [On ne trouve point que ces *congiaria* se donnassent hors de Rome: de sorte qu'il semble necessaire de distinguer ce que dit Pline des enfans de Rome, de ce que dit Dion]
Dio.l.68.p.771.c. 'des enfans que Trajan faisoit nourrir dans les villes de l'Italie: & de reconnoistre que Pline ne parle point de ceux-ci, parceque Trajan n'en a pris soin qu'aprés l'an 100.

'D'autre part neanmoins Pline ne dit pas qu'on eust fait seulement une gratification à ces enfans pour une fois, mais qu'on continuoit à les entretenir; *publicis sumtibus aluntur, patriam ut altricem colunt*: '& il dit que leur catalogue s'augmentoit à mesure qu'il naissoit de nouveaux enfans. [Peut-on dire que tous ceux qui avoient part aux distributions extraordinaires, appellées *congiaria*, qui, comme je croy, se faisoient en argent, avoient part aussi aux distributions ordinaires qui se faisoient en blé ou en autres especes, comme on le voit par l'histoire; & qu'ainsi ils estoient toujours nourris, ou tout à fait, ou en partie par le public? Cela peut suffire pour expliquer Pline, mais non pas pour l'unir avec Dion: & c'est ce qui nous oblige de croire qu'ils parlent de deux choses differentes.] Plin.p.48. P.49.

NOTE VIII.

Pour la page 164. § 10.

Sur les Consuls collegues de Trajan en l'an 100.

'Celui qui fut Consul avec Trajan en l'an 100 de J. C, [nommé Fronton par S. Prosper & ceux qui le suivent, & Frontin par l'Anonyme de Cuspinien, *p. 341. a*,] avoit esté Consul pour la deuxieme fois sous Nerva. 'Dion raporte une parole fort belle & fort libre dite dans les commencemens de Nerva par Fronton alors Consul. 'Le Cardinal Noris croit qu'on peut tirer de Martial, que Frontin avoit esté Consul vers le mesme temps, & pour la seconde fois: [de sorte qu'il n'est pas aisé de determiner lequel des deux fut Consul en l'an 100.] Le Cardinal Noris dans son epistre consulaire semble pencher pour Frontin. 'Neanmoins il a depuis écrit au P. Pagi, qu'il valoit mieux Plin.pane.p.118. Dio, l.68.p.769.b. Nor.ep.consf.p.61.62. Pagi, an.100. § 1.

l'appeller Fronton, parceque selon Pline *pane. p. 116*, ce n'estoit point un homme de guerre; & Frontin avoit commandé avec honneur les armées en
Dig. 48. t. 19. l. 5 p. 1828. a Grut. p. 197. 1. Angleterre. 'Ulpien cite un rescrit de Trajan à Julius Fronto: [a] & nous trouvons un M. Julius Fronto Intendant des grands chemins en l'an 103.

Onu. in fast. p. 213. d|214. f 'Onuphre veut aussi que le Consul de l'an 100 soit Fronton: mais il ajoute que c'est M. Cornelius Fronto dont parle Capitolin sur M. Aurele, [c'est à dire celui qui fut maistre de cet Empereur & de L. Verus. Cependant un homme Consul pour la troisieme fois en l'an 100, estoit assurément trop agé pour enseigner l'eloquence à M. Aurele né en 121, & à L. Verus né apparemment en 130. Cette fonction mesme ne convient pas à un homme qui
p. 213 e. auroit esté trois fois Consul.] 'Aussi l'on voit par l'inscription qu'Onuphre mesme rapporte en cet endroit, que Fronton l'orateur maistre de M. Aure-
Aus. conf. p. 388. le, ne fut qu'une fois Consul, '& par Ausone, qu'il ne le fut que subrogé pour deux mois: ce qu'on marque mesme comme une recompense ex-
Nor. ep. cons. p. 60, traordinaire. 'Ainsi il est certain que l'orateur n'est point le Consul de l'an 100, [& il est mesme tres probable qu'il n'estoit ni son fils, ni sorti d'aucune maison illustrée par trois Consulats. Aussi Fronton, si c'est luy qui fut Consul en l'an 100, n'est point nommé Cornelius ni par Dion lorsqu'il en parle sous Nerva, *p. 769. b*, ni par aucun au-
p. 61. tre;] '& il n'y a guere lieu de douter que ce ne soit M. Julius Fronto, dont nous venons de parler.

Plin l. 2. ep. 11. p. 98. 105| l. 6. ep. 13. p. 365. 'Il y avoit en ce temps-ci un Fronto Catius. Mais Pline qui le nomme ainsi en trois endroits, en parle plutost comme d'un avocat celebre, [que comme d'un homme qui ayant esté trois fois Consul, devoit tenir l'un des premiers rangs entre les chefs du Senat, & n'y appuyer les affaires que par son autorité.

Il faut encore avouer qu'Onuphre se trompe,] 'lorsqu'il croit que l'un des Onu. in fast. p. 214. f.
deux qui ayant esté Consuls pour la seconde fois sous Nerva, furent designez pour exercer un III. Consulat en l'an 100, est Sextus Pompeius Collega, qui avoit esté Consul ordinaire sous Domitien en 93, & qu'on voit, dit-il, avoir encore esté Consul sous Nerva au lieu de Certus. On le voit selon luy par ces paroles de Pline, '*Collega Certi Consulatum, successorem Certus accepit.* Plin l. 9 ep. 13. p. 528.
[Onuphre a donc cru que *Collega Certi Consulatum*, signifioit que Collega avoit eu le Consulat destiné à Certus. Mais en ce cas *successorem Certus accepit* ne signifiera que la mesme chose, & un peu moins. Ainsi il vaut mieux donner ce sens à cet endroit, que Domitien ayant destiné Certus & Proculus pour estre Consuls ensemble, 'comme p. 526.
Pline l'avoit dit auparavant, Nerva donna à un autre le Consulat destiné à Certus, & laissa Proculus son collegue exercer le sien.

Quoy qu'il en soit de cet endroit,] 'on voit que dans l'affaire de Marius l. 2. ep. 11. p. 101-102.
Priscus jugée en janvier, lorsque Trajan estoit Consul, '& Cornutus designé p. 105.
Consul, [c'est à dire certainement en l'an 100 dont il s'agit,] 'Pompeius Col- p. 107.
lega est mis entre les Consulaires qui opinoient aprés les Consuls designez. [S'il faut donc deviner quel est celui dont parle Pline, il vaudroit mieux dire que c'est un Pontin ou Pontien, 'qu'Idace & la chronique d'Alexandrie Lab. bib. nov. t. 1. p. 9. 1.
marquent au lieu de Fronton pour collegue de Trajan. Mais il y a bien plus d'apparence que c'est une corruption du nom de Frontin ou Fronton.] 'Pline écrit diverses lettres à un Pontien. Plin. l. 5. ep. 15| l. 6. ep. 28| 7. ep. 4.

NOTE IX.

Pour la page 171. § 12.

Sur l'ordre des lettres de Pline.

[Nous supposons que les lettres de Pline sont à peu pres mises dans l'ordre

du temps : & Onuphre paroist aussi l'avoir cru, puisqu'il en tire les années de divers Consuls.] Plin. l. .. ep. 1. p. 1. 'Cependant Pline dit luy mesme qu'il les avoit rangées comme elles luy estoient venues dans les mains, sans y observer l'ordre du temps : [& il y en a en effet qui ne le suivent pas. Par exemple] p. 346. 'la derniere du 5e livre doit estre écrite au commencement que Nepos fut Preteur, *initurus magistratum jura recognovit.* p. 171. 'Et cependant il est parlé de sa Preture des la 29 du quatrieme livre, & dans quelques autres ensuite. Et je ne croy pas qu'on puisse dire que ce ne soit pas le mesme Nepos, puisqu'il y paroist toujours avec le mesme caractere d'esprit. Quand mesme c'en seroit un autre, cette lettre 21 du 5e livre doit toujours avoir precedé la 14. p. 345. 'Car la 21 porte que Nepos vouloit faire executer l'arrest du Senat contre les avocats qui prendroient de l'argent ; & ne parle point du reglement que Trajan avoit fait pour appuyer cet arrest, p. 323. 'comme nous l'apprenons de la lettre 14.

[De mesme au milieu des lettres, qui, selon nostre suite & selon Onuphre, doivent regarder l'an 102,] l. 6. ep. 10. p. 351. 'nous en trouvons une écrite 10 ans aprés la mort de Verginius Rufus, [& ainsi en l'an 107. Il faut aussi ce me semble que] p. 481. 'la lettre 14 du livre 8, où il est parlé de la mort d'Afranius Dexter *p. 482*, & qui paroist écrite des la fin de 102, soit mise trop tard, p. 460. 'ou que la 4 du mesme livre écrite aprés la mort de Decebale, & ainsi aprés l'an 105, soit mise trop tost : Et je croirois plutost le dernier. p. 520. 'La 10 du 9e livre est une réponse de Tacite p. 16. ' à la 6e du premier.

[Neanmoins ces anachronismes sont rares, & ainsi ils ne nous empeschent pas de croire que la pluspart sont dans l'ordre qu'elles ont esté écrites, puisque cela nous paroist dans presque toutes celles où l'on peut remarquer quelque ordre. Nous avons donc cru aprés Onuphre, en pouvoir tirer quelque lumiere pour l'histoire de ce temps là, quoique nous ne pretendions pas qu'on s'y puisse fonder avec une entiere assurance.]

NOTE X. Pour la page 171. § 13.

Pourquoi l'on met la premiere guerre des Daces en l'an 101.

Calv. p. 338. 'Calvisius commence la premiere guerre de Trajan contre les Daces des l'an 100. Bir. p. 150 | Occo. p. 157. 158. 'Occo cite en effet deux medailles de son III. Consulat, qui est l'an 100, dont l'une porte cette inscription *Profectio Aug. Germania* : & il se peut bien faire que l'on comprist alors les Daces & les autres barbares septentrionaux sous le nom de Germains ou Allemans : L'autre luy donne expressément le nom de *Dacicus* ou vainqueur des Daces ; [ce qui suppose que cette guerre estoit déja terminée.] Bir. p. 149. 'Birague en ajoute une troisieme, où il est appellé *Victor Germ.* & il entend tout cela des Daces.

Onu in fast. p. 215. f | Nor. ep. cons. p. 63. 'Cependant le panegyrique de Pline, prononcé bien avant dans l'an 100, & comme on croit, le premier jour de septembre, ne donne pas lieu de dire qu'on songeast mesme encore alors à cette guerre. Adri. v. p. 2. b. 'De plus, Spartien dit qu'Adrien fut Questeur en l'an 101, qu'il eut ensuite le soin des registres, & qu'il suivit Trajan dans sa premiere guerre contre les Daces. [Cette guerre ne se fit donc qu'aprés 101 ou en 102 au plustost, si Adrien n'a esté que peu de mois dans ces deux emplois.] Juli. caes. p. 40. 'Il y faut joindre ce que Trajan dit dans les Cesars de Julien, qu'il avoit vaincu les Daces en cinq ans. Car cette guerre n'ayant fini qu'en 105 ou 106, elle doit avoir commencé en 101 ou 102. Pour les inscriptions d'Occo, rien n'oblige de raporter la premiere & la derniere aux Daces : & il est aisé que dans l'autre on ait mis *Cos. III*, au lieu de *Cos. IIII*, comme on lit dans d'autres, ce qui marque

que les années 101 & 102. Mais je ne comprens pas comment la premiere & quelques autres de la mesme année, citées par Occo, & par Birague *p. 150*, portent *Divo Trajano*. Je ne croy pas qu'aucun Empereur ait esté appellé *Divus* de son vivant.]'Aussi le Cardinal Noris tient ces medailles pour suspectes.

Nor. ep. cons. p. 63, 64.

[La premiere guerre des Daces ne se pouvant donc pas mettre en l'an 100,] 'Casaubon la met en 101. [Et c'est ce que nous sommes obligez de dire aprés luy,] 'si nous recevons l'inscription qu'Onuphre raporte, datée de la 4e année du Tribunat de Trajan, puisqu'elle luy donne le surnom de Dacique, & marque la défaite de Decebale.'Il estoit aussi Imperator pour la seconde fois dés la mesme année, a & n'estoit point encore Imperator III. à la fin de l'an 102, ce qui oblige à mettre sa victoire en 101 ou en 103. 'Il l'estoit pour la premiere fois dés l'an 98.'Eusebe & l'auteur des Olympiades marquent aussi le triomphe de Trajan sur les Daces en l'an 101. 'Fabretti & le P. Pagi suivent l'opinion de Casaubon.

Adri. v. n. c. p. 7. d. e.
Onu. in fast. p. 215. f.
Goltz p. 64; c. d|Bir. p. 150. a Nor. ep. cons. p. 65.
Goltz. p. 63. f.
Eus. χρ. ad. p. 341. 1.
MS.

'Le Cardinal Noris soutient neanmoins qu'on ne peut point mettre la guerre des Daces en l'an 101, auquel Adrien fut Questeur, parce, dit-il, que la Questure duroit un an; & il cite pour cela un Junius Avitus, que Pline *l. 8. ep. 23*, dit avoir esté Questeur sous plusieurs Consuls. [Je ne voy pas bien que cela prouve: car comme les Consulats estoient tantost d'un an, tantost de quelques mois, & mesme de quelques jours, la Questure pouvoit-elle pas estre de mesme? Il seroit mesme plus aisé de tirer de cet endroit de Pline, que la Questure ne duroit pas ordinairement une année entiere; *Quæstor Consulibus suis (& plures habuit) non minus jucundus &c.* Ce n'estoit donc pas une chose ordinaire aux Questeurs de servir sous plusieurs Consuls; & il estoit aussi fort rare de voir les mesmes Consuls durer toute l'année, si mesme cela se voyoit jamais dans ce temps là.]

Nor. ep. cons. p. 65.

'Le Cardinal Noris s'inscrit en faux contre l'inscription d'Onuphre, qui joint la défaite de Decebale avec la 4e année de Trajan. Il pretend que cette inscription a esté d'abord donnée par Lazius toute informe, avec la moitié des lettres mangées, & la 4e année de Trajan, si c'est de luy qu'elle est, jointe à son V. Consulat, ce qui est insoutenable; qu'Onuphre & d'autres l'ont ensuite corrigée & remplie comme ils ont voulu; & qu'ainsi c'est une piece sur laquelle on ne peut rien appuyer. [Il ne répond pas à la chronique d'Eusebe, & à l'auteur des Olympiades. Mais on sçait assez le peu d'exactitude de la premiere, & pour l'autre, je pense que l'on demeure d'accord que c'est Scaliger qui a composé ce recueil d'histoires, comme il l'intitule, l'ayant tiré de divers auteurs. Le titre d'Imperator II. ne prouve pas non plus beaucoup. Car quand il seroit certain que Trajan l'auroit pris en 101, il n'est point necessaire que ce fust pour la guerre des Daces. Ainsi si l'opinion du Cardinal Noris a des fondemens un peu solides, elle doit l'emporter sur les autres.]

Nor. ep. cons. p. 64.

'Sa principale raison est ce me semble que nous avons plusieurs inscriptions de la 6e année de Trajan commencée à la fin de 102, où il est appellé Imperator II, & d'autres où il y a Imperator IIII, ce qui doit marquer qu'il remporta divers avantages sur les ennemis en 103, & nous ne savons point qu'il ait eu de guerres considerables que contre les Daces & les Parthes. Au moins il ne s'attribue que ces deux trophées dans les Cesars de Julien. [Cette preuve seroit moins forte, s'il avoit esté Imperator III. dés l'an 101,] comme Birague *p. 151*, dit l'avoir trouvé

p. 65.

fur une medaille. 'Mais il y a faute apparemment, puifqu'on trouve le contraire dans plufieurs autres: & cette medaille parle du Tigre, dont les armées Romaines n'approchoient point en ce temps là. [Je penfe que]'le Cardinal Noris fe fonde encore fur ce que dans des medailles de l'an 103, Trajan n'eft qualifié que *Germanicus*, & non *Dacicus*, ce qui donne lieu de croire qu'il ne triompha des Daces qu'à la fin de 103 dans la 7e année de fon regne: '& il ne prit le nom de Dacique qu'à fon triomphe felon Xiphilin. [Pour ce que nous avons dit, que felon Julien, la guerre des Daces doit avoir commencé en 101 ou 102, le Cardinal Noris n'aura pas de peine à l'accommoder à fon opinion, en la faifant commencer en 102 & finir en 103.

Il s'appuie beaucoup, comme nous avons dit, fur ce que la guerre des Daces à fuivi la Queftûre d'Adrien, qu'il faut mettre en 101: mais nous croyons avoir fuffifamment répondu à cette raifon. Il ne feroit pas difficile auffi que Trajan euft vaincu les Daces en 101, & quelques autres ennemis moins confiderables en 103, foit par fes Generaux, foit par luy mefme. Je ne fçay s'il faut s'arrefter davantage à l'omiffion du titre de Dacique: car il me femble avoir remarqué que ces fortes de titres s'omettoient affez fouvent. Mais ce qui embaraffe beaucoup,]c'eft qu'au lieu que Trajan eft qualifié Imperator II. dans deux infcriptions de fa 6e année, commencée en 102 vers novembre, il s'en trouve plufieurs autres qui portent *Imperator IIII. Cof. IIII def. V*, & une autre où il y a *Dacicus Conf. IIII*. Selon tous les faftes il fut Conful pour la quatrieme fois en 101, & pour la cinquieme en 103. Il faut donc dire qu'il eftoit *Imperator IIII.* & *Dacicus* des la fin de 102, & qu'il avoit triomphé des Daces des ce temps là.'Il n'y a point cependant d'apparence, dit le Cardinal Noris, que Trajan ait fait la guerre dans la Dace, & y ait pris deux fois le titre d'Imperator en novembre & en decembre. [Il faut ajouter mefme qu'il eftoit déja revenu à Rome avant la fin de decembre, puifqu'il n'eut le titre de Dacique qu'avec le triomphe.]Cela fait croire au Cardinal Noris que Trajan n'eut fon V. Confulat qu'en 104, & il l'appuie par de tres fortes raifons, [qui ne font pas telles neanmoins, que nous ofions renverfer pour cela tous les faftes, comme nous le dirons en fon lieu. Nous aimons donc mieux chercher quelque autre folution; & il me femble qu'on peut fuppofer raifonnablement ce que nous avons dit, que Trajan remporta en 102 quelques avantages fur les ennemis par fes Lieutenans, en deux differens endroits de l'Empire; & que la nouvelle en eftant arrivée à Rome au mois de novembre, le Senat l'obligea de prendre deux fois le titre d'Imperator. Les victoires de fa 6e année fe devant donc diftinguer de celle des Daces, il ne nous refte plus que l'an 101, auquel nous puiffions raifonnablement placer celle-ci. Voilà ce qui nous paroift de mieux fondé dans l'obfcurité de l'hiftoire de ce temps là.]'Car ceux qui font aujourd'hui les plus habiles dans l'hiftoire & dans les medailles, & qui femblent s'eftre particulierement appliquez à demefler les guerres des Daces, ne peuvent s'accorder fur ce point.

'Le P. Pagi qui avoit mis le triomphe de Trajan fur les Daces en l'an 101, 'a depuis changé quelque chofe dans ce fentiment. Car il fait commencer la guerre en 101, & durer jufques en 103, auquel il met le triomphe de Trajan à caufe de quelques medailles 'qui femblent marquer un triomphe, datées de fa 7e année qui commence à la fin de 103. [Nous laiffons à ceux qui font habiles en ces fortes de chofes, à voir ce

Marginal notes: Salr c.9.p. 173. | Nor.ep.conf. p. 67. | Dio,l.68.p. 774.b. | Nor.ep.conf. p. 65. | p. 66. | MS.p.681. | Pagi,p.107. an.101.§7 | an.101-103.§6. | Nor.ep.conf. p.67|Bir.p.1.

que prouvent ces medailles. Mais puisque Trajan avoit le nom de Dacique avant la fin de 102, nous ne voyons pas moyen de differer son triomphe jusqu'à la fin de 103.] 'On trouve aussi des marques de triomphe dans des medailles de son IV. Consulat, [& ainsi avant 103.

Dio p. 151.

Nous ne determinons point si ce fut des l'an 101 ou seulement en 102, qu'il revint à Rome, & qu'il triompha, estant aisé qu'il n'ait vaincu Decebale que vers la fin de 101, & qu'il ait ensuite esté obligé de passer l'hiver dans la Dace mesme ou dans l'Illyrie. Nous ne voyons pas mesme qu'il y ait beaucoup de difficulté à dire qu'il soit parti de Rome à la fin de l'an 100 pour la guerre des Daces, c'est à dire pour aller en Illyrie y faire ses preparatifs durant l'hiver. Car ce qui est dit, qu'Adrien le suivit dans cette guerre, sera toujours vray, quand il ne l'aura pas suivi des sa sortie de Rome, mais qu'il l'aura esté trouver par son ordre dans la Dace vers le milieu de l'an 101. Pour les cinq ans que Julien donne aux deux guerres des Daces, si on les prend depuis le commencement de l'une jusqu'à la fin de l'autre, on ne peut pas commencer la premiere plustost qu'en 101. Mais si dans ces cinq ans on ne conte que le temps de la guerre, les trois ans qu'on peut donner en un sens à la premiere, joints aux deux de la seconde, feront les cinq ans de Julien.]

Pour la page 175. § 14.

NOTE XI.

Sur les Consuls de l'an 102.

[Il y a bien de la difficulté pour les Consuls de l'an 102.] S. Prosper, & Cassiodore qui le copie toujours, mettent Senecio II. & Sura. 'L'Anonyme de Cuspinien a Servilius II. & Sura II.'Les fastes attribuez à Idace ont Severianus & Sura: la chronique d'Alexandrie a Syrianus & Syrius.[C'est apparemment de quelque monument semblable, que Baronius a tiré] 'les Consuls qu'il donne à cette année, Sura II. & Servianus.'Et Usserius le suit à peu pres, mettant C. Julius Servilius Servianus & L. Licinius Sura. [Nous voudrions pouvoir faire la mesme chose: mais nous verrons sur la note 20 qu'il n'y a point d'apparence que Servien ait esté Consul cette année. Nous y verrons aussi qu'il y eut en 106 ou 107 un Suranus Consul pour la seconde fois, distingué de Servien & de Sura. C'est donc apparemment le Syrianus de la chronique d'Alexandrie, dont le nom aura esté encore plus corrompu dans l'Anonyme & dans Idace. C'est ce qui nous a paru de plus probable dans l'obscurité de ces temps là. Onuphre a mieux aimé prendre Senecion de Cassiodore, & le faire Consul pour la troisieme fois; en quoy il a presque esté suivi de tout le monde. Et nous nous joindrions volontiers à cette foule, si nous n'avions des raisons considerables pour croire que Senecion n'a esté Consul en 107 que pour la seconde fois, l'ayant esté pour la premiere en 99. *V. la note 19.* Il est mesme fascheux d'abandonner tous les autres fastes, pour se reduire à ceux de Cassiodore, qui ont beaucoup moins d'autorité, parcequ'ils sont pleins de fautes.

Cusp.p.341.b.

Lab.bib nov. t.1.p.9.2.

Bar.104. § 1.

Uss.in Ign p. 51.

Sura est appellé Licinius dans Dion *p.777.d,*]'& dans plusieurs inscriptions, qui y ajoutent le prenom de Lucius.

Grut.p.199.1| 419.

Pour la page 176. § 14.

NOTE XII.

Temps du Consulat & de la mort de Dexter.

'Onuphre & Goltzius mettent en l'an 98 la mort d'Afranius Dexter[a] tué lorsqu'il estoit Consul.[b] Il estoit designé Consul dans l'affaire de Nominat,[c] sur laquelle le Senat demanda un reglement *ab optimo principe*. [c'est à dire sans doute à Trajan.] *Pauci dies*, dit

Onu.in fast. p. 214. a Plin l.8.ep. 1.p.231. b l.4.ep.14.p. 316. c p.318.

Pline & *liber severus à principe.* [Trajan estoit donc à Rome dès devant le Consulat de Dexter:& nous ne croyons point qu'il y soit venu qu'en 99.] 'Il semble aussi que lorsqu'on jugea l'affaire de la mort de Dexter, Pline estoit de ceux qui ouvroient les avis, [c'est à dire qu'il estoit ou designé Consul, ou Consulaire. Et il ne fut le premier qu'en l'an 100.]'Autant qu'on en peut juger par l'ordre où sont dans Pline les lettres qui parlent de Dexter, [il doit avoir esté Consul en l'an 102 ou depuis.]

l.8 ep.14.p. 482-485.

p.481.

Pour la page 178. § 15.

NOTE XIII.

Epoque du V. Consulat de Trajan

Cusp.p.241.a| Chr.Al.p.594.

'L'Anonyme de Cuspinien, Idace, la chronique d'Alexandrie, S. Prosper, Victorius, & Cassiodore, c'est à dire tout ce que nous avons de fastes pour ce temps-ci, s'accordent à mettre Trajan Consul en l'an 103 avec Maxime. Il est certain par l'histoire, que c'estoit le V. Consulat de Trajan.'Cependant Birague, le Cardinal Noris, & Fabretti qui a écrit sur la colonne de Trajan, transposent ce Consulat, pour le mettre en l'an 104. & donnent pour Consuls à l'an 103, ceux que les fastes mettent pour l'année suivante. Leur raison est, que l'on trouve plusieurs medailles, que les plus habiles en ce genre soutiennent estre tres legitimes, lesquelles joignent encore le IV. Consulat de Trajan avec la 7ᵉ année de sa puissance tribunitiaire, qui n'a commencé qu'à la fin de l'an 103.

Bir.p.151| Nor.ep.cons. p.65|epo.p. 241.242.

[Nous ne voyons point de réponse à cette preuve : de sorte que nous suivrions ce sentiment, comme nous avons fait durant quelque temps, & nous mettrions avec le Cardinal Noris la premiere guerre des Daces en 102 & en 103,] 'si nous ne voyions que les personnes les plus habiles de France & d'Angleterre ne peuvent souffrir qu'on renverse ainsi tous les fastes.'Le Cardinal Noris a douté depuis luy mesme, s'il falloit differer le V. Consulat de Trajan en l'an 104,'& quoiqu'il se determine de nouveau à ce sentiment dans son dernier ouvrage, [c'est sans l'appuyer par aucune nouvelle raison.] 'Le P. Pagi qui a vu toute ce que le Cardinal Noris & Fabretti ont écrit sur cela, & qui est habile en ces sortes de difficultez, ne sauroit entrer dans leur sentiment, quelque forte que luy en paroisse la preuve, & il aime mieux croire que le graveur s'est trompé dans les deux seules medailles que le Cardinal Noris produit, estant aisé qu'on ait mis. *Trib. pot. VII.* au lieu de VI; & il marque qu'il n'y a point d'Empereur dont on trouve tant de medailles & de pieces fausses que de Trajan. [La personne de France qui passe pour la plus habile dans la connoissance des medailles & de l'histoire des Empereurs, promet de nous donner une réponse aux raisons du Cardinal Noris; mais il ne s'en ouvre pas encore.]

M.S. p. 681. 682.

p.685.

Nor.epo.p. 241.244.

Pagi,an.103. § 3-5.

'Quelques uns croient qu'on se peut tirer de cet embaras, en faisant commencer les années de la puissance tribunitiaire des Empereurs, non au jour auquel ils l'ont receue, mais au 10 de decembre, auquel on marque que les Tribuns du peuple entroient en charge. [Si l'on pretend que ce soit une regle generale, & qu'il faille toujours conter ainsi les années du Tribunat des Empereurs, on aura à combattre un fort grand nombre de medailles, & des autres Princes, & de Trajan mesme. Que si l'on veut seulement que cela se contast quelquefois ainsi, c'est embrouiller tout à fait l'histoire, & rendre cette epoque inutile, si en mesme temps l'on ne donne moyen de discerner quand on la commençoit au 10 de decembre, & quand on la contoit d'une autre maniere.] Ainsi nous aimons mieux, aussibien que le P. Pagi, avouer nostre ignorance, que de nous sauver par cette solution.

§ flap.p.504.

Pour la page 79. § 15.

NOTE XIV.

En quel temps Pline à gouverné la Bithynie.

[Nous n'avons point de monument authentique qui nous apprenne en quel temps Pline a esté gouverneur de la Bithynie. Ainsi l'on n'en peut juger que par les circonstances de l'histoire.]

MS.p.684. 'Le P. Pagi a cru durant quelque temps, que ce n'avoit esté qu'en 112, parcequ'on n'envoyoit les Proconsuls en Asie & en Afrique que dix ans aprés qu'ils avoient esté Consuls.[Selon ce principe, il devoit plutost mettre le gouvernement de Pline en 110 ou 111, puisqu'il avoit esté Consul en l'an

Pagi,an.111. § 4. 100.] 'Mais il gouverna la Bithynie en qualité de Propreteur, non de Proconsul; & les Propreteurs s'envoyoient absolument à la discretion des Empereurs, comme Dion nous l'apprend. Ainsi cette regle vraie ou fausse à l'égard des Proconsuls, ne nous sert de rien pour Pline. Et c'est ce que le Pere Pagi a reconnu depuis ce temps là dans sa critique contre Baronius.

§ 6. 'Il y persiste neanmoins à croire que Pline a esté gouverneur de Bithynie vers l'an 112, c'est à dire qu'il y vint à la fin de 110, & n'en sortit qu'assez

§ 5. avant dans l'an 112.'Sa raison est qu'il y estoit, dit-il, à la solennité de la 15e année de Trajan, puisqu'on persecutoit alors les Chrétiens; [à quoy nonobstant tous ses principes, nous ne voyons aucune consequence.] Il remarque que Pline celebra deux diverses solennitez pour le regne de Trajan : & ces deux solennitez, qui doivent, dit-il, estre pour le commencement de sa puissance Proconsulaire au mois d'octobre [ou de novembre,] & de sa puissance souveraine aprés la mort de Nerva au mois de janvier, ne se faisoient que de cinq ans en cinq ans. Ainsi il faut qu'il fust gouverneur en 112, ou au plustost en 107. [Il est certain qu'on faisoit tous les cinq ans une grande solennité pour le jour que les Princes avoient pris l'Empire. Mais je doute fort qu'on ait quelque preuve qu'on n'en fist pas aussi quelqu'une les autres années, quoique moindre.] Le P. Pagi reconnoist qu'on celebroit tous les ans le jour de la naissance des Empereurs.[Il est difficile qu'on en fist moins le premier jour de leur regne. Si les lettres du 10e livre de Pline sont dans l'ordre du temps, la 53 & la 108 sont trop eloignées pour mettre l'une le 28 octobre 111, & l'autre le 28 janvier 112, comme il le faut dire selon le Pere Pagi. Il y a plus d'apparence que la 53 est du 28 janvier aussibien que la 108, mais que la 53 est de la premiere année de son gouvernement, & l'autre de la seconde : & ainsi on faisoit tous les ans quelque solennité pour le premier jour du regne des Princes.]

'Le P. Pagi allegue ce que dit Pline, § 6.
que quelques Chrétiens avoient renoncé à leur religion il y avoit vingt ans ; pour en inferer que c'estoit donc vingt ans depuis la persecution de Domitien en 93.'Pline dit que divers Chrétiens Plin l.10.ep.
avoient renoncé, *quidam ante triennium*, *quidam ante plures annos*, *nonnemo etiam ante viginti quoque.* [Je ne 102. p. 632.
sçay s'il ne faut point *viginti quinque.* Mais il est certain quon ne tirera jamais de ce passage combien c'estoit depuis la persecution de Domitien. On n'a pas mesme de preuve que cette persecution ait commencé avant l'an 95, & la lettre de Pline sur les Chrétiens, qui est la 102, doit se mettre en 111 selon les principes du Pere Pagi, pour commencer l'an 112 par la lettre 106.

Le Cardinal Noris sans s'amuser à la 15e année de Trajan, se rencontre à peu pres dans le mesme sentiment que le P. Pagi,]'croyant que Pline ne peut Nor.ep.cons.
estre venu en Bithynie que vers le p. 70.
mois de septembre 109 ou 110 : & il se

fonde pour cela sur diverses remarques tirées des lettres mesmes de cet auteur.
p. 69. 70. 'Il prouve fort bien qu'il n'y est pas venu à la sortie de son Consulat, ni avant l'an 103.
p. 69. 'Les années, *aliquot anni*, qu'il donne à l'affaire de Varenus, [pourroient aller plus loin : mais je ne voy pas qu'elles soient assez prouvées, & il semble que tout ce que Pline dit s'estre passé en cette affaire, ne demande qu'un an de temps ou deux au plus. Ainsi elle peut avoir commencé en 101 aprés celle de Julius Bassus, & avoir fini en 103.]
M. p. 578. 'Il faudra la pousser jusqu'en 104, s'il est vray que Varenus n'ait esté Proconsul de Bithynie qu'en 102, comme le mesme Pere pretend le prouver, parcequ'il ne l'estoit pas en 101, auquel il défendoit Bassus à Rome.
Plin. l. 5. ep. 20. p. 342. [Mais en ce cas, il n'aura esté accusé qu'en 103, deux ans aprés Bassus, & non]'peu aprés luy, *post breve tempus*, comme dit Pline. Pline s'étonne encore que ceux de Bithynie accusassent Varenus, aprés l'avoir demandé pour avocat contre Bassus. [Il n'y avoit nul sujet de s'en étonner, si aprés les avoir défendus contre Bassus, il les avoit pillez estant Proconsul. Ainsi il faut necessairement que Varenus ait esté Proconsul avant l'an 101. Et en effet rien n'empesche de croire qu'il le fust en 99 entre Julius Bassus & Anicius Maximus.]
Nor. ep. cons. p. 69. 'Le Cardinal Noris pretend que durant qu'on traitoit l'affaire de Varenus,
Plin. l. 6. ep. 13. p. 365. 'Trajan fut dans la Dace. Neanmoins l'endroit de Pline sur lequel il se peut fonder, porte seulement qu'il avoit esté absent.
Nor. p. 70. 'Le Cardinal Noris montre encore fort bien que Pline estoit à Rome dix ans aprés la mort de Verginius Rufus, c'est à dire en 107. [Mais la question est de savoir si c'estoit devant ou aprés son voyage de Bithynie. Car ce voyage ayant esté d'environ dixhuit mois, il peut y avoir esté en 103, 104, ou 105, & en estre revenu en 107.]

'Aussi la raison sur laquelle le Cardinal Noris s'appuie davantage, c'est que p. 70. les neuf premiers livres de Pline ne parlant jamais de son voyage de Bithynie, il croit que toutes les lettres qui les composent, ont esté ou publiées, ou au moins écrites avant ce voyage; & il est certain qu'il y en a d'écrites en 107, & d'autres aprés la derniere guerre des Daces. [Cette raison seroit indubitable, si Pline gardoit toujours l'ordre du temps dans ses lettres.]'Mais il declare luy mesme qu'il les a mises comme elles luy sont venues entre les mains, sans se mettre en peine du temps où elles estoient écrites. Plin. l. 1. ep. 1. p. 1. *V. la note 9.* [Qui nous empesche donc de croire qu'aprés estre revenu de Bithynie, & dix ans aprés si l'on veut, il songea à publier ses lettres; qu'il en fit neuf livres, où il mit principalement celles qui avoient precedé son gouvernement, avec d'autres qui l'avoient suivi, soit par hazard, soit par quelque raison particuliere, qu'il fit le 10[e] livre, de celles qu'il avoit écrites à Trajan, quelques unes de Rome, & presque toutes de Bithynie; & qu'il reserva pour les livres suivans celles qu'il avoit écrites dans le mesme temps à ses amis durant son gouvernement ou depuis, mais que d'autres affaires, ou sa mort, l'empescherent de les publier? Il n'y a rien en cela que de possible; & si cela est possible, l'argument du Cardinal Noris ne prouve rien.

Il ne tasche à montrer que Pline a esté tard dans la Bithynie, que pour en inferer que Trajan n'a point esté en Orient dés l'an 106. Car il est certain que Trajan a passé à Rome une partie du temps que Pline a esté dans la Bithynie;]'& quelques uns pretendent mesme prouver qu'il y a toujours esté durant ce temps là. Pagi, an. 112 § 9. [Nous esperons montrer dans la suite, que Trajan a esté effectivement en Orient en l'an 106, mais cela ne nous oblige point

d'avancer le voyage de Pline, parce-qu'il nous paroist assez probable que Trajan est revenu d'Orient à Rome, & est retourné ensuite en Orient dans les dernieres années de sa vie.

Ce qui nous paroist donc certain pour la legation de Pline, c'est qu'on ne la peut mettre au plustost qu'à la fin de l'an 103, qu'il la faut commencer ou en ce temps là ou un an aprés, s'il en estoit déja revenu]'lorsqu'il fut voir le tombeau de Verginius Rufus en l'an 107,[& il en estoit certainement revenu, si Trajan n'a fait qu'un voyage en Orient: que s'il en a fait deux, on peut mettre la legation de Pline en 107, & en telle autre année suivante que l'on voudra, pour vu que ce soit quelques mois avant que Trajan retournast en Orient. Mais comme ses lettres ne nous fournissent aucun fait qu'on voie estre posterieur à l'an 107, & qu'on n'y trouve mesme rien qu'on puisse juger appartenir aux années 104,105 & 106, il est plus naturel de croire qu'il partit dés l'an 103,ou au plustard en 104. S'il est parti dés 103, Trajan peut avoir esté à Rome durant tout le temps qu'il a esté en Bithynie.

Plin.l.6.ep.10.p.360.361.

MS.p.680. 'Lloyd Evesque de S.Asaph,qui croit, comme le Cardinal Noris, que Trajan ne fut en Orient qu'en 112 ou depuis, p.682|Pagi, 112. § 8. 'met neanmoins comme nous, le voyage de Pline à la fin de l'an 103,& son retour en 105.

NOTE XV.

Pour la page 180. § 16.

Sur les Consuls de l'an 104.

Ign.act.Uss. 1.p 51. 'Le premier des Consuls de l'an 104, est selon Usserius, L. Licinius Sura II, [& on a mis aussi Sura II. dans la chronique d'Eusebe.]'Le Pere Pagi met de Pagi, p. 9. mesme *Sura II*, 'quoiqu'il eust déja p. 3. mis *Licinius Sura II.* en l'an 102. [Les anciens semblent convenir dans le nom de Suranus, quoiqu'en le corrompant un peu.] Car la chronique d'Alexandrie l'appelle *Syrianus II.* Saint Prosper & Cassiodore *Urbanus*, Idace *Suburanus II*, 'l'Anonyme de Cuspinien *Suranus II.* 'Onuphre a suivi ces autoritez, & a mis Suranus pour premier Consul de cette année. [Mais je ne sçay s'il l'a dû mettre Consul pour la deuxieme fois, puisque] 'Spartien dit qu'Adrien fut Preteur aprés l'an 105, *Sura II. & Serviano Coss.* 'Et on pretend, *v. la note 20*, qu'au lieu de *Sura*, il faut lire *Surano* qui est marqué aussi dans une inscription Consul pour la seconde fois avec Servien, [& non avec Marcel qu'on luy donne pour collegue en l'an 104. Cependant l'Anonyme de Cuspinien le fait Consul II. Idace & la chronique d'Alexandrie marquent de mesme leur Suburanus ou Syrianus Consul pour la seconde fois, & il faut que Sura, dont on aura aisément fait Suranus, Suburanus &c. ait eu un second Consulat entre 102 & 107. Que si Suranus a esté Consul en 102, comme nous l'avons marqué dans la note 11, & Consul pour la seconde fois aprés l'an 105, il n'a pas pu estre Consul en 104. C'est ce qui nous a determinez à suivre Usserius, & à mettre cette année Licinius Sura Consul pour la seconde fois.

Nor.fast.p.16. Onu p.216 b. Adri.v.p.2.d. n.p 82 b.c.

L'autre Consul de l'an 104, nommé simplement Marcellus dans les fastes, peut estre]'Neratius Marcellus dont parle Pline. [a] Catanée croit mesme que ce peut estre ce Neratius Priscus'dont parle Spartien,'Cuspinien le dit aussi, mais comme une chose incertaine. [Et il est aisé en effet qu'il y eust en mesme temps deux Neratius.]'On marque mesme que Priscus estoit un celebre jurisconsulte: [& il semble que Marcellus fust plutost un homme de guerre, qu'un homme de lettres,] 'puisqu'il faisoit des Tribuns. [b] Onuphre suppose que Spartien nomme Neratius Marcellus, ce qui n'est pas. Je ne sçay pas non plus où il a trouvé] le prenom de Publius qu'il luy donne.

Plin.l.3.ep.8. p. 173. a p. 174. Adri.v.p.3.a. Cusp.p.344. a. Spart. n.C.p. 10.2.c.& alii. Plin. l.3.ep.8. p. 173. b Onu.in fast. p.216.b.

NOTE XVI.

Pour la page 181. § 16.

Epoque de la seconde guerre des Daces.

Goltz.p.64.d. 'Ce que nous avons remarqué des avantages remportez par Trajan sur la fin de l'an 102, [donne quelque lieu de croire qu'il faut mettre des ce temps là la seconde guerre contre les Daces, & leur entiere défaite. Cela se pourroit confirmer par la chronique d'Eusebe, qui dit sur l'an 102, que Trajan fit une province de la Dace.] Euf. χρ. a.d. p.341.1. 'Scaliger dans son histoire des Olympiades fait la mesme chose, ajoutant qu'il fit alors un pont sur le Danube; ce que Dion met durant la seconde guerre. Plin.l.6 ep. 31. p.356. 'Entre les lettres de Pline qui semblent écrites en l'an 103, il y en a une qui parle du voyage de Trajan dans la Dace, comme fait peu de temps auparavant: l.8.ep.4.p. 412.460. '& dans la suite on en trouve une autre écrite certainement aprés la mort de Decebale.

Spart.n.C.p. 8.chr.l.ch. n p.205.1. 'Casaubon, aprés Scaliger & Baronius, s'eloigne peu d'Eusebe, mettant la seconde guerre des Daces en l'an 103. Baronius cite pour cela la chronique d'Eusebe; Scaliger & Casaubon se fondent sur beaucoup d'inscriptions, qui joignent cette victoire avec le V. Consulat de Trajan. [Mais ces derniers n'ont pas consideré que le V. Consulat qu'eut Trajan en l'an 103, est toujours marqué dans les inscriptions jusqu'à son sixieme, c'est à dire jusqu'en 112, ce qu'il est bien aisé de verifier par Goltzius. Ainsi toutes ces inscriptions ne peuvent rien, à moins qu'on n'y trouve quelque autre caractere de temps: & je n'en trouve aucun dans toutes celles que produit Occo, *p. 201. 203.*

Mais ce qui combat beaucoup cette opinion, c'est que] Goltz p.94. d. 'Trajan estoit Imperator pour la quatrieme fois des devant son V. Consulat, [c'est à dire des l'an 102,] f. '& il l'estoit encore en la 8e année de son Tribunat, [commencée à la fin de l'an 104,] Occ. in fast. p.16.Grut. '& mesme en la 9e. [Ainsi il n'y a aucune apparence de mettre la seconde victoire sur les Daces ni en 103, ni en 104, ni avant les derniers mois de l'an 105.

Toutes les inscriptions citées par Casaubon n'empescheroient pas qu'on ne la mist en 102, puisqu'on peut avoir fait des rejouissances en 103 & depuis, pour une victoire obtenue en 102.] 'Mais l'Empereur Julien nous assurant que la guerre de Trajan contre les Daces a duré cinq ans, Juli.cæf.p. 40. [& la premiere n'ayant commencé, comme nous avons vu, qu'en l'an 101, la seconde ne peut pas avoir fini avant l'an 105.] 'Et nous Goltz.p.64.f. trouvons en effet que Trajan avoit pris le titre d'Imperator pour la cinquieme fois dans la 9e année de son regne, qui commence à la fin de 105.] 'Dion nous Dio.l.68.p. 777.c. apprend que dans le temps de cette derniere guerre des Daces, les Arabes de Petra furent soumis à l'Empire; [cela doit estre arrivé vers l'an 105,] puisque la chronique d'Alexandrie *p. 596*, dit que ceux de Petra & de Bostres commençoient leur epoque de cette année là. Spartien dit, *v. Adri. p. 2. c*, qu'Adrien fut Tribun du peuple sous les Consuls Candide & Quadrat, [qui sont ceux de l'an 105,] & marque ensuite qu'il commanda une legion dans la seconde guerre des Daces. 'Les actes Ign.act.Uff. p. 2. du martyre de Saint Ignace disent que lorsque Trajan persecutoit les Chrétiens d'Antioche en la 9e ou 10e année de son regne, [c'est à dire en 107,] il estoit encore tout enflé de la victoire qu'il avoit remportée sur les Daces. *V. S. Ignace § 3.*

On ne peut donc point mettre la fin de cette guerre en 105 ou en 106. Car toutes les choses conviennent presque egalement à l'une & à l'autre année. Et nous aurions mesme plus d'inclination à la continuer jusques en 106, si nous n'estions obligez de mettre des cette année là le voyage de Trajan contre les Armeniens & les Parthes, comme

me on le verra dans la note 17.

[Nous ne disons tout ceci que de la fin de la seconde guerre des Daces. Car elle peut avoir commencé des devant l'an 105.] 'puisqu'elle dura assez longtemps. a Dion dit que Trajan la fit par luy mesme, & non par ses Generaux. [Je ne sçay neanmoins si cela peut empescher absolument de dire, qu'il la fit d'abord par ses Generaux, & ensuite par luy mesme. Je pense aussi que quand] 'Spartien écrit que Trajan mena Adrien en l'an 105 à cette guerre, [cela n'oblige point necessairement à dire que Trajan ne soit parti de Rome qu'en 105, mais qu'il suffit qu'Adrien ait esté auprés de luy dans les derniers temps de la guerre. Il est encore fort aisé que Trajan ait marché contre les Daces des l'an 104, qu'il ait fait alors son pont sur le Danube, & qu'il soit revenu à Rome passer l'hiver.]'On pretend, comme nous avons dit, que Trajan n'a point quitté Rome durant que Pline estoit en Bithynie; [ce qui comprend selon nous, tout l'an 104. Neanmoins nous ne voyons pas que les lettres de Pline qu'on cite pour cela, le prouvent, que jusque vers le milieu de l'an 104.]

Dio, l. 68. p. 776. c.
a p. 774. c.
Adri. v. p. 1. c.
Pagi, an. 112. § 9.

NOTE XVII.

Pour la page 188. § 18.

Sur le temps des voyages de Trajan en Orient, & du martyre de S. Ignace

[Au lieu que nous croyons que Trajan vint en Orient des l'an 106 pour faire la guerre aux Parthes,]'le Cardinal Noris differe ce voyage jusqu'en l'an 112, parceque nous avons deux medailles qui marquent qu'il partit de Rome estant Consul pour la 6e fois: & il ne le fut qu'en 112. Il ajoute qu'Adrien ayant esté fait Arconte d'Athenes en l'an 112, c'est sans doute parcequ'il y estoit alors en la compagnie de Trajan, qui y passa en allant en Orient. 'Dion semble en effet mettre assez clairement la mort de Sura avant que Trajan partist de Rome pour Antioche. [Et il vivoit encore non seulement en l'an 107, auquel il fut Consul.] 'mais aussi lorsqu'Adrien exerçoit le Consulat, [ce que nous ne voyons pas qu'on puisse mettre plustost qu'en l'an 109.] Selon l'ordre de Spartien, Adrien ne fut fait Preteur qu'aprés la seconde guerre des Daces, qui ne peut avoir fini plutost qu'en l'an 105. Il fit ensuite la guerre dans la Pannonie, & fut recompensé de la maniere dont il s'y estoit conduit par le Consulat en l'an 109. Ce fut aprés tout cela qu'il fut Lieutenant de Trajan dans le temps de la guerre des Parthes. [Ainsi cette guerre semble ne se pouvoir pas mettre des l'an 107, mais seulement aprés 109.] 'Dion met assez de choses entre la seconde guerre des Daces & le voyage de Trajan en Orient, [pour croire qu'elles ne se sont pas faites en quelques mois; & au contraire ce que l'on sçait de la guerre que Trajan fit en Orient jusqu'en l'an 115, ne demande point les huit années qu'il y aura employées, s'il l'a commencée des l'an 107.] 'Le Cardinal Noris s'étend beaucoup pour montrer que Pline n'a esté gouverner la Bithynie qu'à la fin de 109 ou 110, & il est certain que Trajan demeura à Rome une partie du temps que Pline passa dans la Bithynie. 'Il ajoute que jusqu'en l'an 112 on ne trouve point de marques dans les inscriptions & dans les medailles que Trajan eust emporté aucun avantage dans l'Orient.

Nor. ep. consf. p. 71-72.
Dio, l. 68. p. 777. d.
Adri. v. p. 2. d.
Dio, l. 68. p. 777. 778.
Nor. ep. cons. p. 69. 70.
p. 73. 74.

[Ces raisons sont fortes; mais d'autre part nous ne voyons pas ce qu'on peut répondre aux autoritez positives que l'on a, pour dire que Trajan est venu en Orient des l'an 106.]'Usserius cite ces paroles du 10e livre de Jean Malela: *L'Empereur Trajan partit de Daphné, & fit son entrée à Antioche de Syrie par la porte dorée, appellée la porte de Daphné, portant sur sa teste une couronne d'olivier. Ce fut au mois*

Ign. act. n. p. 31.

d'Audynée, qui est celui de janvier, le 7 [du mois,] le 5e jour [de la semaine,] à quatre heures de jour,] c'est à dire le jeudi 7 janvier de l'an 107, à dix ou onze heures du matin. Quoique Jean Malela mesle bien des fables dans son histoire; cependant il y a dans les plus méchans auteurs des endroits tirez de bons originaux, & qui portent un caractere de verité, auquel il est comme impossible de ne se pas rendre, comme dans Cedrene l'epoque de la fondation de Constantinople, nonobstant mesme les fautes que les copistes y ont meslées. Cet endroit de Malela paroist estre du mesme genre; & il est tellement particularisé, qu'on ne sauroit guere douter qu'il ne vienne de quelques memoires fort anciens. Cette rencontre du jeudi avec le settieme jour de janvier, qui convient à l'an 107, & qui ne convient à aucun autre durant tout le reste du regne de Trajan, semble ne se devoir point mepriser.

Les actes de S. Ignace confirment entierement cette date.] Ign. act. p. 3. 'Car ils nous apprennent que ce Saint fut pris à Antioche lorsque Trajan y estoit, & se preparoit à aller combatre les Armeniens & les Parthes; p. 4. 'que Trajan l'ayant condanné à estre exposé aux bestes dans Rome, p. 6. 'il y fut mené par l'Asie & par la Macedoine; p. 8. '& y consomma son martyre le 20 de decembre, *præsidentibus apud Romanos Syria & Senecio secundò*; [c'est à dire sous les Consuls Sura III, & Senecion IIII, qui sont ceux de l'an 107,] Act. M. p 707. '& le texte grec que les Benedictins nous ont donné depuis peu, porte Σύρα. [Ainsi selon ces actes, Trajan estoit à Antioche dans les premiers mois de l'an 107. Car quand il seroit vray que Senecion estoit alors Consul, non pour la seconde fois, comme nous le croyons, *v. la note 19*, mais pour la quatrieme, comme quelques uns le pretendent; cette faute de chifre, *II.* au lieu de *IIII*, ne seroit pas une chose qui nous dust arrester, estant bien certain que Trajan n'estoit pas à Antioche en l'an 99, auquel Onuphre met le second Consulat de Senecion.] Ign. act. p. 2. 'Outre cela, on voit par ces actes que le Saint fut condanné par Trajan assez peu aprés la guerre des Daces. Le meilleur manuscrit latin de ces actes, semble dire que Trajan vint à Antioche, & y condanna le Saint aprés la quatrieme année de son regne. n. 1. p. 35. 'Mais il est aisé de juger, comme le remarque Usserius, qu'on a fait *IV. de IX*, qui se lit dans les autres manuscrits, aussibien que dans le grec *p. 696*. Et la neuvieme année de Trajan finissoit le 26 de janvier 107. act. p. 1. 'On lit dans les mesmes actes qu'il n'y eut que peu d'années entre la persecution de Domitien [finie en 96,] & le martyre du Saint: [de sorte que si nous pouvions oster son martyre de l'an 107, ce seroit pour le mettre plustost, & non pas pour le reculer jusques en l'an 116, comme quelques uns le veulent. Je ne voy donc pas qu'on puisse se dispenser de rejetter absolument les actes de S. Ignace, si ce Saint n'a souffert qu'en 113, comme le Cardinal Noris reconnoist qu'il le faut dire en cas que Trajan ne soit venu en Orient qu'en 112. Cependant ce seroit une extremité bien fascheuse que de rejetter ces actes: & nous savons que les personnes les plus habiles ne peuvent point y consentir.

Eusebe met aussi la mort de S. Ignace en l'an 107. S'il l'a pris des actes de ce Saint, comme il est aisé de le presumer,] Pearf. dif. p. 101. '& comme l'a cru Dodwel: c'est une preuve qu'on y lisoit de son temps la date qu'on y lit encore: S'il l'a pris d'autre part, c'est une nouvelle autorité qui confirme les deux autres. La chronique d'Alexandrie qui est quelque chose en ce que ce n'est pas une copie d'Eusebe, fait aussi partir Trajan de Rome en l'an 106, pour aller contre les Perses.

Onu in fast. p. 118. 6 | Grut. p. 147. 3. S'il faut mesme s'arrester aux medailles & aux inscriptions,] 'Onuphre, & Gruter aprés luy, en citent une, qui donne à Trajan le titre de Parthique dans la quinzieme année de son Tribunat, [c'est à dire avant la fin de l'an 112, & lorsqu'il ne faisoit encore qu'arriver en Orient, s'il n'est parti de Rome que la mesme année aprés son VI. Consulat. Mais cette inscription prouve encore plus.]'Car selon Goltzius & d'autres, Trajan estoit Imperator pour la 6e fois des la 12e année de son Tribunat, c'est à dire des devant la fin de 109, '& il ne l'a esté pour la 7e fois que six ans aprés, en 115. [a] Birague le marque *Imp. VI.* des l'an 108, quoiqu'il n'en raporte point de medaille qu'en sa 14e année, [c'est à dire en l'an 111. Puisqu'il ne prit donc point de nouveau le titre d'Imperator depuis l'an 109 jusqu'en 115; il faut dire qu'il ne remporta dans cet entretemps aucune victoire considerable, & qu'ainsi il avoit merité le titre de Parthique des l'an 109.] 'Aussi le Cardinal Noris à qui on a objecté cette preuve, ne s'en est défendu qu'en pretendant que l'inscription citée par Onuphre est fausse; de quoy il ne rend point de raison particuliere, sinon que les inscriptions posterieures à l'an 112, n'ont point le titre de Parthique. Je ne sçay si cette raison est assez solide. Il nous renvoie aussi à Fabretti, 'qui soutient en effet que Trajan n'a eu le titre de Parthique que dans sa dixneuvieme année, c'est à dire en l'an 116. Mais son unique preuve est que ce titre ne se lit point dans plusieurs inscriptions des années de devant. [Cependant ne peut-on pas le luy avoir donné des l'an 109, l'avoir marqué dans quelques inscriptions, & negligé dans d'autres, & le luy avoir confirmé plus solennellement en 116, à cause de ses victoires eclatantes sur les Parthes, depuis lesquelles on n'a plus manqué de le mettre dans les inscriptions? Nous avons vu la mesme chose pour le titre de Dacique dans la note 10.]'On trouve encore le titre de Parthique dans une inscription de la 14e année de Trajan, 'que Fabretti rejette à cause de quelques autres difficultez. 'Mais il ne trouve que celle là dans celle d'Onuphre.

(Margin notes, left column: Goltz. p. 65. b | Spon. p. 185. — Goltz p. 61. c. f. — a Bir. p. 158. — MS. p. 679. — Fabr. c. 9. p. 290-295.)

(Margin notes, right column: Rein. p. 256. — Fabr. c. 9. p. 294. — p. 192.)

Birague *p. 157*, cite deux medailles du V. Consulat de Trajan qui portent *Tigris*, & l'une de celles là represente le pont qu'il avoit fait faire sur ce fleuve. [Il l'avoit donc fait faire avant son VI. Consulat, c'est à dire avant l'an 112, & par consequent il estoit avant ce temps là en Orient.] Occo cite cette medaille, *p. 205*, & une autre de mesme date *p. 207*, qui porte au revers, *Le Roi des Parthes rétabli.*

[Il semble que ces preuves peuvent bien paroistre aussi fortes que celles du Cardinal Noris, & faire laisser la chose en suspens, s'il n'y a pas moyen de répondre ni aux unes ni aux autres. Il est certain que Birague,] 'qui a vu les medailles du VI. Consulat de Trajan où il est parlé de son depart, & qui les raporte à son voyage d'Orient contre les Parthes, 'ne laisse pas de supposer qu'il estoit en Orient des l'an 107. [Que si l'on ne craint pas d'avancer qu'il y a faute dans toutes les inscriptions qui marquent quelque chose du voyage de Trajan en Orient avant l'an 112, & qu'il faut dire qu'on y a mis *Tr. pot. XV.* pour *XVIII.* ou *XX*, ou *V. Cos.* pour *VI*; pourquoi ne sera t-il pas permis de dire de mesme, qu'il faut *V. Cos.* pour *VI.* dans les deux sur lesquelles le Cardinal Noris se fonde?

(Margin notes: Bir. p. 160. — p. 157. — Adri. v. p. 2.)

'Spartien dit qu'Adrien servit sous Trajan dans la guerre des Parthes: mais il ne dit pas qu'il soit allé avec luy en Orient, ni aussitost que luy. [Il peut l'y avoir esté trouver depuis, soit en 112, si l'on veut s'arrester au temps qu'il fut fait Arconte d'Athenes, soit en quelque autre année.

Il est plus difficile de répondre à la mort de Sura, qu'on ne peut mettre
Dion, l. 68. p. 777. d|p. 778. c. qu'aprés l'an 109,]'& qui selon Dion paroist estre arrivée avant que Trajan partist pour l'Orient. [Il faut neanmoins considerer que nous n'avons cet endroit que dans l'abregé de Xiphilin, & non dans les termes de Dion, qui peut avoir ramassé en cet endroit quantité de choses qui regardent la bonté & la magnificence de Trajan, sans en avoir voulu fixer le temps.
p. 777. d. C'est ce qu'on peut répondre aussi]'sur les divers ouvrages dont Dion parle au mesme endroit, [quoiqu'on puisse dire encore que Trajan en prit alors le dessein, & en donna les ordres, qui s'executerent pendant son absence.

Rien ne nous empeschera donc ce me semble, de dire que la seconde guerre des Daces ayant esté achevée dans les derniers mois de l'an 105, Trajan revint à Rome, & sans s'y arrester que quatre ou cinq mois, partit sur la fin de l'année 106 pour se rendre à Antioche, où il arriva le jeudi 7 janvier de l'an 107. Cela est un peu serré; mais les actes de S. Ignace & Malela nous permettent-ils de dire autre chose ? Il est certain que nous voyons peu ce que Trajan a fait durant tant de temps en Orient. Mais nous n'avons aucune histoire particuliere de son regne; & on ne sçait pas davantage ce qu'il aura fait en Occident, s'il y estoit. Pour ce qui regarde le temps que Pline a esté dans la Bithynie, nous en avons parlé ci-dessus, *note 14*, & nous croyons avoir montré qu'il est fort possible, & mesme fort probable que ç'a esté des l'an 103.

Pagi, an. 105. § 2. 'Le P. Pagi suit à peu pres le mesme sentiment que le Cardinal Noris, & ne veut point que Trajan soit allé en
an. 107. § 3. Orient qu'en l'an 112.'Il veut que l'on renvoie le martyre de S. Ignace à l'an 116, & aussitost aprés il dit, qu'il paroist certain que ç'a esté en 112. [Il veut dire sans doute aprés l'an 112.]Il raporte le sentiment de Guillaume Lloyd Evesque Protestant de S. Asaph en Angleterre, 'qui allegue diverses raisons § 4. 5.
pour montrer que S. Ignace a souffert en 116. Mais ce ne sont que des convenances arbitraires, & des conjectures, sans aucun témoignage positif, sinon un passage de Malela, qui semble joindre la condannation de S. Ignace par Trajan avec le tremblement arrivé à Antioche le 23 decembre 115,' ἐμαρτύρησε ἐπὶ αὐτοῦ (Τραιανοῦ) τότε, [ce qui peut Pearf. dif. p. 2.
fort bien marquer seulement qu'il souffrit du temps de Trajan. Mais quand Malela seroit formel, ce n'est pas un auteur à opposer aux actes de S. Ignace.

Ni Lloyd, ni le P. Pagi, ni Fabretti, ne répondent non plus à la date des actes de S. Ignace, que s'ils n'en avoient jamais oui parler. Cependant c'est une autorité qui ne peut estre contestée que sur des raisons claires, precises, indubitables, & sans replique : ce qui ne nous paroist nullement dans tout ce qu'on allegue de contraire.] 'Dodwel qui pearf dif. p. 2. 3.
semble quelquefois vouloir mettre la mort de ce Saint en 115, comme il dit qu'a fait Pearson, 'la met autrepart en Cyp. dif. 11. c. 18. p. 239.
107, sur l'autorité de ses actes, [a] écrits, a dif. 12. c. 41. p. 109.
comme il le reconnoist, par un témoin oculaire.

'Lloyd se debarasse de Malela en Pagi. 107 § 4.
changeant son texte comme il luy plaist, c'est à dire en mettant ιε pour ιβ & ς pour ι, afin de luy faire dire que Trajan partit de Rome, ou plutost d'Asie, en la 15[e] année de son regne, de J. C. 112, au mois d'octobre, & qu'il fit son entrée à Antioche le vendredi 7 de janvier, en l'an de J. C. 113. [Si nous croyions pouvoir abandonner le texte de Malela, il nous seroit aisé de dire que Trajan ne partit de Rome que vers le primtemps de 107, pour estre à Antioche vers la fin de juillet, ce qui nous donneroit le moyen d'étendre la guerre des Daces jusques en 106. Car

ce que nous avons de fixe par les actes de S. Ignace, c'est que ce Saint aprés avoir esté jugé à Antioche par Trajan, estoit à Smyrne le 24 aoust de l'an 107; *v. son titre § 5* : ce que ses actes disent de la 9e année de Trajan, pouvant se raporter à sa victoire sur les Daces, pourvu qu'on dise que la confession de S. Ignace en fut une suite immediate.

Jusqu'ici nous avons toujours supposé que Trajan n'a fait qu'un voyage en Orient, & que depuis qu'il y fut allé une fois, il ne revint plus à Rome. Cependant je ne sçay si nous sommes obligez de faire cette supposition. Il est vray qu'aucun auteur ne marque qu'il ait esté deux fois en Orient : mais nous n'avons aucune histoire de son regne. Tout ce que nous en trouvons, se reduit proprement à l'abregé de Dion par Xiphilin, qui a pu ne pas remarquer cette distinction dans son auteur, ou la negliger.]'Spartien marque Adri. v. p. 2. c. d. les deux guerres des Daces, & n'en distingue point deux contre les Parthes; mais c'est parceq'Adrien dont il parloit, avoit eu part à toutes les deux guerres des Daces, & n'en avoit eu qu'à la derniere contre les Parthes. Il parle mesme de la premiere contre les Daces absolument & sans distinction, comme si elle eust esté seule, *ad bellum Dacicum profectus est* : de mesme qu'il dit ensuite *expeditionis Parthicæ tempore*. [La chronique d'Eusebe marque plutost selon le latin deux guerres contre les Parthes que contre les Daces, & selon le grec de Scaliger, elle n'en marque aucune contre les Parthes.

Nous ne voyons donc rien qui nous empesche de dire que Trajan a esté deux fois en Orient ; & cela levera toutes les difficultez. Car il n'y en aura plus que peu ou point à faire venir Trajan à Antioche le 7 janvier 107, & y condanner S. Ignace. Nous aurons moins de peine à rendre raison de ce que nous ne voyons point qu'il ait rien fait de considerable contre les Parthes jusques en 115. Il pourra aisément estre parti de Rome aprés la mort de Sura, soit en l'an 112 lorsqu'Adrien fut fait Arconte d'Athenes, soit plustard encore, si l'on veut : & ceux qui seront persuadez que les neuf premiers livres de Pline le jeune, qui n'ont pu estre publiez plustost qu'en l'an 107, l'ont esté avant qu'il gouvernast la Bithynie, auront toute la liberté de placer sa legation entre 107 & 111.]'Birague paroist Bir p. 153. admettre ces deux voyages de Trajan en Orient ; car il suppose qu'il pouvoit estre revenu d'Orient en 108, & avoir conquis l'Armenie. [Nous savons que plusieurs personnes habiles croient aussi que c'est le meilleur d'admettre ces deux voyages ; & c'est ce qui nous a fait prendre la liberté de suivre cette opinion, jusqu'à ce que nous trouvions quelque lumiere qui éclaircisse davantage ces difficultez.]

NOTE XVIII.

Pour la page 185. § 18.

Que Cosrhoés Roy des Parthes estoit fils de Pacorus.

'Parthamasiris Roy d'Armenie est relevé dans Dion comme fils de Pacorus, & neveu ou cousin ἀδελφιδοῦς de Hosroés [ou Cosrhoés,]qui estoit alors Roy des Parthes. [Ce Pacorus est sans doute celui mesme]'qui regnoit peu auparavant sur les Parthes, comme nous l'apprenons de Pline. [Pourquoi donc ce Cosrhoés, qui ne pouvoit estre que son frere ou son neveu, luy succedoit-il au prejudice de son fils ? Est-ce que Cosrhoés avoit emporté la couronne par violence sur Parthamasiris ? Mais si cela estoit, l'auroit-il fait Roy d'Armenie ? Il faut remarquer encore,] 'qu'écrivant à Trajan, il luy recommande Parthamasiris *qui estoit aussi fils de Pacorus*, Πακόρῳ καὶ αὐτῷ υἱεῖ. [Cet *aussi* se raporte visiblement à Cosrhoés. Et si cela est, il faut dire qu'il

Dio, l. 68. p. 777. c.

Plin. l. 10. ep. 80. p. 617.

Dio, l. 68. p. 778. d.

estoit luy mesme fils de Pacorus, & qu'on doit lire ἀξιλάρῳ dans Dion au lieu d'ἀξιλαρίων.]

Pour la page 189. § 19.

NOTE XIX.

Pourquoi on ne met Senecion Consul en 107 que pour la seconde fois.

Onu. in f. fl. p. 18. 'Onuphre marque pour les Consuls de l'an 107, C. Sosius Senecio IIII, & C. Licinius Sura III, in fast. p. 217. a b. 'ce qu'il cite d'une ancienne inscription, qui omet seulement le nom de Senecion[aisé à suppléer par les fastes,] & ne le nomme que le second. Il est appuyé par S. Prosper, où on lit *Senecione IV. & Sura III.* Les fastes d'Idace mettent *Sura III. & Senecione II.* Chr. Al. p. 592. 'La chronique d'Alexandrie a *Syriano III. & Senecione II*, Ign. act. p. 8. '& les actes de S. Ignace sont datez *Præsidentibus apud Romanos Syria & Senecio secundò.* [Cuspinien a oublié de marquer ce que portoit en cet endroit son Anonyme:] Nor. fast. p. 16. 'dans l'edition que le Cardinal Noris vient de nous en donner, il y a *Surâ & Senecione.*

[Le III. Consulat de Sura est donc suffisamment attesté par tous les fastes, aussibien que par diverses inscriptions qui sont dans Gruter. Et il ne faut pas s'étonner qu'il ait esté oublié par le copiste dans les actes de S. Ignace. Mais il est fascheux que ces actes & tous les fastes, hors ceux de S. Prosper, qu'on sçait estre pleins de fautes, se trouvent contraires à l'inscription d'Onuphre. Est-ce que dans cette inscription il y auroit eu aussi *II*, mais que le second *I.* auroit esté malfait, & trop large par en haut, ce qui l'auroit fait prendre pour un *V*, d'où Onuphre auroit fait son *IIII.* Il est asseurément surprenant que Sura qui paroist avoir esté le principal favori de Trajan, ne fust Consul que pour la troisieme fois, lorsqu'un autre l'estoit déja pour la quatrieme. Il est encore plus surprenant de voir Senecion Consul pour la quatrieme fois, mis partout aprés Sura, Consul seulement pour la troisieme: & cela dans l'inscription mesme d'Onuphre, n'y ayant que les fastes de S. Prosper qui changent cet ordre. Cela est si contraire à l'usage des Romains, qu'Onuphre mesme s'est cru obligé d'abandonner son inscription en ce point, & de mettre Senecion le premier. Mais je pense qu'on trouvera qu'il est plus à propos de suivre l'ordre uniforme de l'inscription, des fastes, & des actes de S. Ignace, & de croire par consequent que Senecion n'estoit point Consul pour la quatrieme fois.] Ign. act. n. p. 51. 'Usserius ne le met Consul que pour la seconde: [mais je ne sçay pourquoi il luy donne Suranus pour collegue au lieu de Sura, ni d'où vient aussi que l'inscription d'Onuphre ne se lit point dans Gruter.]

Pour la page 189. § 19.

NOTE XX.

Sur les Consulats de Servien.

Adri. v. p. 2. d. 'On lit dans Spartien, qu'Adrien fut Preteur aprés l'an 105, *Surâ bis, Serviano iterum Coss.* n. C. p. 8. 2. b. 'Mais un autre manuscrit lit *Surano, & Serviano I. C*, [c'est à dire *iterùm Consulibus:*] n. S. p. 8. 1. b. '& un autre plus clairement *Subsurano bis, Serviano iterùm*, où l'on voit bien qu'il faut lire *sub Surano.* Onu. in fast. p. 217. b. 'Onuphre cite en effet une inscription, qui porte *C. Julio Servilio Urso Serviano, & Surano II. Consulibus.* [Si Servien avoit esté Consul en 102, il est indubitable qu'il faut lire ici *Serviano II.* comme on lit toujours dans Spartien. Il paroist que c'est le sentiment de Saumaise & de Casaubon,] Ign. act. n. p. 51. 'aussibien que celui d'Usserius.

[Cependant il faut apparemment l'abandonner, & dire que Servien n'a point esté Consul en 102, & l'a esté pour la premiere fois en 107,] Onu. in fast. p. 218. a | Grut. p. 190. §. 6. 'puisqu'au dos d'une inscription faite en la 14e année de Trajan, [c'est à dire en l'an 111,] on trouve ces mots *dedica-*

tum kal. mart. Urso Serviano II, & L. Fabio Justo Coss. 'Le II. Consulat de Servien est encore joint avec celui de L.Fabius Justus dans deux autres inscriptions, l'une du premier de mars, 'l'autre du 13 octobre, où il est appellé C. Ursus Servianus. [Et on ne peut pas dire que dans ces inscriptions il faille lire III. au lieu de II.] 'puisque Spartien nous apprend qu'il n'avoit esté que deux fois Consul avant le regne d'Adrien. [On ne peut pas non plus distinguer deux Serviens, puisque le Consul de l'an 107, & celui de l'an 111, sont tous deux nommez C. Ursus. Ainsi il faut suivre Onuphre, qui ne met point Servien Consul en 102, mais seulement en 107 & en 111.

p. 175. 10.

Onu.p.218.2.

Adri.v.p.5.2.

C'est contre l'usage ordinaire que l'inscription d'Onuphre, qui ne se trouve point dans Gruter, met Servien Consul pour la premiere fois avant Suranus qui l'estoit pour la seconde. Celui qui l'a faite, vouloit peutestre flater Servien allié de Trajan : & il met en effet tous ses noms & ses surnoms, au lieu que pour son collegue il se contente du simple nom de Suranus. Mais Spartien les met dans leur ordre naturel, & qui estoit sans doute celui des fastes.

'Onuphre, Casaubon, & Usserius, conviennent que les Consuls Suranus & Servien sont subrogez. [Mais je voudrois qu'ils nous eussent dit pour quelle raison Spartien date la Preture d'Adrien par des Consuls subrogez plutost que par les ordinaires : Est-ce qu'un cousin de Trajan n'estoit pas Preteur des le commencement de l'année ?]

a.C.p.8.1.c| Onu.p.117.b| Ign.act.n.p. 51.

Onuphre & Casaubon croient qu'ils furent Consuls en l'an 107, auquel Sura estoit Consul ordinaire pour la troisieme fois, & Senecion pour la seconde; afin qu'Adrien ait esté Preteur deux ans aprés avoir esté Tribun du peuple. Usserius les met sous les Consuls Commode & Cereal en l'an 106. Il n'en rend point de raison particuliere : [& il semble peu probable que Suranus Consul pour la seconde fois ait esté subrogé à un autre qui ne l'estoit que pour la premiere.]

NOTE XXI.

Pour la page 13. § 19

Sur les guerres de Trajan en Orient.

[Tout ce que nous disons dans les § 19 & 20 des conquestes de Trajan dans l'Armenie, la Mesopotamie, & l'Adiabene, comme arrivé en 107 ou peu aprés,] 'est mis par le Cardinal Noris aprés l'an 112, sur l'autorité des medailles du VI. Consulat de Trajan qui marquent ces conquestes, & sur ce qu'on n'en trouve rien, dit-il, dans les medailles du V. Consulat. [Il y eut de nouvelles guerres dans la Mesopotamie & l'Adiabene aprés l'an 112, ausquelles on peut raporter les medailles du Cardinal Noris.] 'Nous trouvons des medailles de la conqueste de la Dace, *Dac. cap.* faites en 112, [six ans aprés cette conqueste. Ainsi il ne faudra pas s'étonner qu'on en ait fait dans le mesme temps pour celle de l'Armenie. Il est plus fascheux qu'on n'en trouve point avant l'an 112, qui parlent de ces guerres d'Orient, ce qui n'est pas neanmoins tout à fait sans exception, comme nous l'avons vu dans la note 17.] 'Et le titre d'Imperator VI. pris par Trajan entre 105 & 109, [marque qu'il se passa alors quelque guerre considerable. Si neanmoins on jugeoit ces preuves moins fortes que celles du Cardinal Noris, il faudroit dire que Trajan venu l'an 106 en Orient pour faire la guerre aux Parthes & aux Armeniens, comme nous le lisons dans les actes de S. Ignace, & dans la chronique d'Alexandrie, *p. 596*, se seroit satisfait de leurs soumissions, pourvu neanmoins que cela soit croyable d'un Prince belliqueux & ambitieux comme il estoit,] & s'en feroit bientost retourné à Rome. En ce cas il faudroit

Nor. ep. cons. p. 73. 74.

Bir. p. 139.

Goltz. p. 65. a. b.

raporter à son second voyage d'Orient tout ce qu'on lit dans Dion sur ce sujet. Spon,p.18. [On a en effet une inscription de la douzieme année de son Tribunat, [c'est à dire de l'an 109,] sur la défaite des Daces, [sans qu'il y ait un mot de ses victoires sur les Parthes. Mais que dire aux preuves que nous avons alleguées ?]

Pour la page 197. § 21.

NOTE XXII.

Que Trajan n'est apparemment retourné en Orient qu'en l'an 114.

Pearf.dif.c.1. p. 2. 'On cite de Jean Malela, que le grand tremblement qui renversa Antioche [l'an 115,] au mois de decembre, arriva deux ans aprés la venue de Trajan. [Trajan vint donc à Antioche à la fin de 113, ou au commencement de 114. Ma lela n'est pas une grande autorité : mais nous ne voyons rien de meilleur pour fixer le second voyage de Trajan en Orient, ni rien qui y soit contraire.] Nor.ep.conf. p.72.73. 'Car les medailles de son VI. Consulat, qui portent *profectio Augusti*, prouvent seulement que ce n'a pas esté avant l'an 112. p.71|Pagi,an. 107. § 2. 'La remarque qu'on fait qu'Adrien estoit Arconte d'Athenes en 112, d'où l'on veut tirer que Trajan y avoit passé cette année là pour aller en Orient, [ne peut tenir lieu que d'une conjecture tres foible.] Pagi,an.107. § 4. 'S'il n'est parti de Rome qu'au mois d'octobre, comme le veut Lloyd,[Adrien n'aura donc esté fait Arconte que tout à la fin de l'année.] Ce qui est certain, c'est que Trajan dans la 17e année de son regne, c'est à dire en 114, estoit encore Imperator VI. [depuis l'an 109 au moins : & ainsi il n'avoit encore rien fait de considerable jusque vers le milieu de cette année là, & peutestre encore plustard.] Onu. in fast. p. 218. d. 'Il est vray que l'inscription de la colonne de Trajan porte dans Onuphre *Trib. pot. XVII. Imp. VII.* [Mais il faut que ce soit une faute.] Pagi,an 104. § 4|107. § 7. 'Car d'autres citent *Imp. VI*, & soutiennent qu'on ne le trouve point *Imperator VII.* que dans sa 18e année. [Ainsi il y a assez d'apparence que Trajan ne retourna en Orient qu'en l'an 114, & qu'il employa mesme tout le reste de l'année à negocier, ou à se preparer pour commencer la guerre de l'année suivante.] an.107 § 3. 'Le P. Pagi pretend tirer de Dion, qu'il ne partit de Rome qu'aprés y avoir dedié la place Trajane qu'il y avoit fait faire : & on juge par l'inscription de la grande colonne qui y estoit posée, que cela ne se fit que dans la 17e année de son Tribunat, c'est à dire aprés le 28 octobre de l'an 113.

Pour la page 198. § 22.

NOTE XXIII.

Sur les Consuls de l'an 115.

Onu. in fast. p. 218. e. f. 'Onuphre nomme les Consuls de l'an 115, M. Valerius Messala, & C. Popilius Carus Pedo. Baronius les nomme L. Vipstanus Messala, & M. Pedo Vergilianus. Idace & les autres mettent seulement Messala & Pedo ou Pedon. Je ne voy point qu'Onuphre ait rien pour luy, sinon qu'il trouve un C. Popillius C. F. Carus Pedo Consul sous Antonin ; & il dit que c'est le fils de celui ci. Bar. 117. § 1 'Baronius au contraire cite pour luy une inscription qui marque ses Consuls en l'an de Rome 867, Nor.ep.conf. p. 75. 'qui est l'an de J. C. 114, depuis le 21 avril jusqu'au 20 avril 115. Cette autorité est trop considerable pour ne s'y pas rendre, [quoique Goltzius, le P. Petau, Vorburg, le P. Labbe, & le P. Pagi, n'y aient point eu d'égard ; & qu'ils suivent tous Onuphre, dont on a mis l'opinion dans Dion & dans la chronique d'Eusebe. Grut.p.74.1| 300.1066.5| 1070.1. 'Les Consuls de Baronius sont marquez trois fois dans Gruter, sans autre caractere de temps, que du 28 janvier : Nor.ep.conf. p. 75. 'ce qui montre que ce sont des Consuls ordinaires, & non subrogez. Grut.p.74.8 'Au lieu de Vipstanus on lit quelquefois Vipsianus, p.1066.5| 1070.1. 'quelquefois Vipstanius.

NOTE XXIV.

Pour la page 159. § 21.

NOTE XXIV.

Sur le voyage de Trajan à Babylone.

Dio, l. 68. p. 785. a.

'Le nom de Babylone n'est point dans l'endroit de Dion, d'où nous citons que Trajan y fut. Mais il est certain que la maison où Alexandre est mort, [n'est point autrepart : & cet endroit de Dion est visiblement defectueux. Je ne sçay si au lieu que] le texte porte que Trajan receut dans son vaisseau ἐν πλοίῳ la nouvelle de la revolte des pays conquis, [ce qui est une expression assez particuliere, il ne faudroit point lire ἐν Βαϐυλῶνι. En ce cas, il n'y auroit esté qu'en 116. D'autre part neanmoins il seroit étrange que Trajan n'eust appris qu'à Babylone cette revolte commencée dés devant qu'il remontast l'Ocean & le Tigre pour revenir.] 'Dion avoit dit auparavant qu'il s'estoit avancé jusqu'à Babylone. (p. 783. d.) 'Mais c'estoit avant qu'il eust passé le Tigre pour prendre Ctesiphon : [& la situation des lieux ne permet guere qu'on croie qu'il ait esté alors jusqu'à Babylone. C'est pourquoi nous l'avons expliqué de la province de Babylone, qui pouvoit confiner avec la Mesopotamie, où il paroist que Trajan estoit alors. Quoy qu'il en soit, nous avons mieux aimé mettre le voyage de Trajan à Babylone entre les evenemens dont nous ne savons pas precisément le temps.] (p. 784. b. c.)

Pour la page 200. § 22.

NOTE XXV.

Sur le tremblement d'Antioche.

Evag. n. p. 72. 2. b.

'Le Consulat de Pedo fixé par tous les chronologistes en l'an 115 de J. C, y fixe aussi le tremblement d'Antioche, 'puisque Dion nous assure que ce Consul y perit. (Dio, l. 68. p. 782. d.) [Eusebe le met neanmoins deux ans plustost dans sa chronique, & il faudroit mesme le mettre des l'an 111 selon Evagre,] 'qui conte 347 ans entre ce tremblement, & celui qui arriva en la deuxieme année de l'Empereur (Evag. l. 2. c. 12. p. 305. b. d.) Leon, [c'est à dire en 458.] 'Mais le Consulat de Pedo ne souffre point qu'on ait égard à ces auteurs. (Eus. chr. n. p. 208. 2.) 'On explique aussi de l'an 115, ce que dit Jean Malela, que le tremblement arriva au mois de decembre de l'an 164 de l'ere d'Antioche. (Ign. act. p. 53. 54.) Cet auteur dit que ce fut le dimanche 13 de decembre. Et neanmoins le 13 estoit le jeudi en 115. Mais il est aisé qu'on ait mis le 13 au lieu de 23, qui estoit le dimanche ιγ pour κγ.

[Nous n'avons rien de positif à opposer à cette epoque,] 'surtout Dion nous ayant appris que cela arriva durant l'hiver. (Dio, l. 68. p. 781. c.) [Mais cependant la mort de Pedo Consul semble n'avoir esté marquée particulierement que parcequ'il mourut estant en charge. Or je pense qu'il estoit rare en ce temps là qu'un homme fust Consul toute l'année. De plus, mettant le tremblement en decembre 115,] il faudra rapporter à l'an 116, 'comme fait Scaliger dans ses Olympiades, ce que dit Dion aprés avoir décrit le tremblement, (Eus. ςχ. ad. p. 341. 2.) 'Que le printemps estant venu, Trajan entra dans le pays des ennemis, prit Ctesiphon, & fit les grandes conquestes que cet auteur raporte ensuite : & c'est cependant ce qui ne paroist guere probable.] (Dio, l. 68. p. 783. b.) 'Car on voit que Trajan prit le titre d'Imperator pour la 8e & la 9e fois, & mesme apparemment pour la 7e dans la 18e année de son Tribunat, [avant la fin de l'an 115. Ainsi cette année fut pour luy une année de victoires.] (Onu. in fast. p. 218. f. g| Goltz p. 55 e. f.) 'Il estoit encore *Imperator IX.* dans sa 20e année, 'quoique le P. Pagi ait cru le contraire, en avouant neanmoins qu'il n'y en avoit point de preuve. (Goltz. p. 66. e. Pagi, an. 116. § 6.) [Il ne prit donc point ce titre dans la 19e, & ainsi on n'y peut pas mettre la prise de Ctesiphon,] 'à laquelle les soldats le luy donnerent. (Dio, l. 68. p. 784. c.)

[Je ne sçay si ces raisons ne peuvent point suffire pour faire croire malgré l'autorité de Malela, que le tremblement est arrivé en janvier plutost qu'en

Nor. ep. conf. p. 7.|Pagi, an. 115. § 2. decembre :] '& il paroist que c'est le sentiment du Cardinal Noris, aussibien que de Baronius & de Calvisius. Mais je pense qu'il se peut faire que Dion se soit contenté de marquer le tremblement en l'année où il estoit arrivé, & sous le Consulat de Pedon, sans se mettre en peine si c'estoit au commencement ou a la fin de l'année : & qu'ainsi ce qu'il met aprés le tremblement, peut bien l'avoir precedé. C'est ce que nous suivons, estant bien aise de concilier les auteurs autant qu'il nous est possible, plutost que de les opposer l'un à l'autre, & de les accuser d'erreur. Pagi, an. 116. § 6. 'Le P. Pagi appuie Malela par les recueils grecs donnez par Scaliger avec la chronique d'Eusebe, *p. 341. 2.* [Je puis avoir aussi cité quelquefois ces recueils comme estant de quelque ancien auteur anonyme; mais je croy avoir trouvé depuis qu'ils n'ont point d'autre auteur que Scaliger mesme.

Si on jugeoit qu'il valust mieux preferer à Malela l'ordre de Dion ou de Xiphilin, & mettre le tremblement au commencement de l'année; il ne sera plus necessaire de dire que Trajan soit revenu de Ctesiphon passer l hiver à Antioche, & il pourra estre demeure dans les pays conquis; ce qui est assez naturel en soy mesme, & revient mieux à ce que Xiphilin met aprés la prise de Ctesiphon. Mais aussi s'il est vray que Trajan fust depuis deux ans en Orient, comme le dit Malela, il faudra qu'il y soit venu des l'an 113, sans qu'on voie ce qu'il y aura fait, ni dans le reste de cette année là, ni dans toute l'année d'aprés.

Voilà ce que nous avions cru pouvoir dire sur ce sujet avant que d'avoir vu le nouvel ouvrage du Cardinal Noris sur les epoques des villes greques de Syrie,] Nor. epo. p. 182. 183. 'où il traite ce point fort exactement; & il conclut sans hesiter qu'il faut mettre le tremblement au commencement de 115, suivant l'ordre de Dion, sans s'arrester ni au mois d'Apellée, ni à l'an 164 d'Antioche, qui ne commence qu'en l'autonne de l'an 115: la remarque de Dion sur Pedo, & la difficulte de faire revenir Trajan de la conqueste des Parthes pour passer l'hiver à Antioche, luy paroissant preferables à toutes les epoques de Malela.

NOTE XXVI.

Pour la page 201. § 23.

Sur les Consuls de l'an 116.

Cusp. p. 147. b. 'Au lieu d'Elien Consul avec Vetus en l'an 116 selon l'Anonyme de Cuspinien, Idace, Chr. Al. p. 598. '& la chronique d'Alexandrie, S. Prosper & Cassiodore, mettent Emilien. Onu. in fast. p. 215. 2. 'Onuphre pour les accorder, l'appelle Æmilius Ælianus, & dit que Pline le jeune en parle. [Je ne croy pas neanmoins qu'on puisse trouver en aucun endroit de cet auteur qu'il parle ni d'Emile, ni d'Elien. Elien qui a adressé à Adrien un écrit sur l'arrangement des troupes, vivoit en ce temps-ci. *V. Adrien* § 20. Mais je ne voy pas qu'on dise qu'il ait esté Consul.] Phleg. mir. c. 9. p. 62. 'Phlegon marque un evenement arrivé vers ce temps-ci, sous les Consuls L. Lamia, & Ælianus Vetus. a. p. 139. 'Ces Consuls ne se trouvent point. C'est pourquoi on croit qu'il y a faute : & Meursius veut qu'on lise L. Æmilius Ælianus, & Vetus. [Il est plus aisé de croire qu'Ælius qui estoit le nom de famille des Lamies, a esté changé dans les fastes en celui d'Elien & d'Emilien, surtout le nom d'Elien se trouvant dans l'autre Consul.] Nor. ep. conf. p. 76. 172. 'C'est le sentiment du Cardinal Noris, qui donne pour Consuls à cette année L. Ælius Lamia, & Ælianus Vetus, qu'il appelle Veter: [je ne sçay pourquoi.]

NOTE XXVII.

Pour la page 205. § 24.

En quel lieu Trajan est mort.

Eus. chr. 'Quelques uns ont écrit que Trajan n'estoit pas mort à Selinonte en Cilicie, Dio, l. 68. p. 786. c. 'comme on le lit dans Dion, mais

à Seleucie en Isaurie ; & on le lit ainsi dans Eutrope. [Mais s'il alloit à Rome par mer, comme Dion le dit, Seleucie est bien eloignée de la mer. Le nom de Trajanople donné depuis à Selinonte, porte encore à croire que ce fut le lieu de sa mort, plutost que Seleucie]

a. p. 208. 1. 'On voit que l'auteur des vers attribuez aux Sibylles, a voulu dire la mesme chose :

Xt.ad.p.341. 2. '& c'est ce que Scaliger a suivi dans ses Olympiades.

a Spart. n.C. p. 10. 1. Casaubon dit que personne n'en doute.

b Pagi an 119. § 1. b On le confirme par quelques inscriptions.

c Chr. Al. p. 591. c La chronique d'Alexandrie dit aussi qu'il est mort à Selinonte, dont elle fait une *ville de Seleucie*. [Il faut visiblement *de Cilicie*.]

NOTE XXVIII.

Pour la page 206. § 24.

Du jour de la mort de Trajan.

Cyp. dis.a l c. 9. p. 15. 'Le temps qu'on donne au regne de Trajan, qui est de dixneuf ans, six mois, & quinze jours, commençant au 28 janvier 198, nous mene jusqu'au 11 aoust 117. [Je ne sçay pourquoi]

Pet. doct. t. l. 11. c. 21. p. 331. c. 'le P. Petau a mis le dix. [Mais cela n'est rien. Ce qui fait une difficulté un peu plus considerable, c'est qu'il mourut à Selinonte en Cilicie ;]

Adri. v. p. 2. c| 3. d. '& neanmoins Adrien receut à Antioche le 11 d'aoust les lettres par lesquelles on luy mandoit la mort de ce prince.

n. C p. 10. 2. d. 'Or il y a trop loin de Selinonte à Antioche, pour croire que ces lettres y soient venues en un jour, ou mesme du jour au lendemain.

9. p. 41. 2. 2. 'Adrien avoit mesme receu des le neuf la nouvelle de son adoption par Trajan.

Dio, l. 69. p. 788. b. 'Cependant on pretend que cette adoption avoit esté supposée par Plotine lorsque Trajan son mari estoit déja mort, & que mesme on cacha pour cela sa mort durant quelques jours. [Quand cette opinion ne seroit pas vraie, elle prouve au moins que Trajan n'adopta Adrien que dans les derniers momens de sa vie ;]

b. '& il n'en put signer l'acte. [Ainsi il faut qu'il soit mort quelques jours avant le neuf, & que quand on étend son regne jusqu'au onze, c'est pour ne point laisser d'interruption entre luy & Adrien,]

Adri. v. p. 3. a. 'qui commença le sien ce jour là.

[Ce que nous disons qu'Adrien receut les lettres qui luy mandoient la mort de Trajan deux jours aprés la nouvelle de son adoption, n'est point contraire à ceux qui disent que cette adoption ne se fit qu'aprés que Trajan fut mort. Car il est aisé que Plotine luy ait mandé son adoption des qu'elle eut esté faite ou supposée, en luy mandant en mesme temps en secret la mort de Trajan, & qu'elle ait ensuite attendu deux jours à declarer cette mort à Selinonte, & à la mander à Adrien par une lettre publique pour la dire à tout le monde.]

NOTE XXIX.

Pour la page 206. § 24.

Qu'Adrien n'a point conté sa puissance tribunitiaire du 9. aoust 116.

Cyp dis ap p. 67. 'Dodwel traite de fable ce que quelques auteurs ont dit, que l'adoption d'Adrien par Trajan avoit esté supposée par Plotine.

Dio. l. 69. p. 787. 788. 'Dion en parle en des termes [qui ne donnent pas sujet de la rejetter si hautement.]

Cyp. dis. ap. p. 67. 'Mais quoy qu'il en soit, on n'auroit jamais dit ou cette histoire, ou cette fable, s'il estoit vray que Trajan eust adopté Adrien un an avant que de mourir, & l'eust associé des ce temps là à la puissance du Tribunat.

p. 66. 'Car Dodwel suppose toujours que ces deux choses estoient jointes l'une à l'autre. Il montre encore par d'autres raisons, qu'Adrien ne savoit point au commencement de 117 que Trajan le dust adopter.

p. 65. 66. 'Il ne laisse pas cependant de croire qu'Adrien conta son adoption & sa puissance tribunitiaire du 9 aoust 116, un an entier avant la mort de Trajan. [C'estoit donc une pure fiction d'Adrien, & une fantaisie sans fondement,]'de quoy neanmoins Dodwel ne l'accuse pas en termes formels. Je ne sçay si c'est parcequ'il a ju-

gé que ceux qui envisageroient son opinion en cette maniere, auroient peine à la recevoir. Il est indubitable qu'on n'entendit parler de cette adoption qu'à l'extremité de la vie de Trajan.] Les lettres que Trajan en adressa au Senat, estoient signées non par luy, mais par Plotine sa femme, comme Dion nous en assure *p. 788. b*, [& cela ne se pouvoit soutenir que par l'extremité de sa maladie. Ainsi il n'y a aucune apparence qu'Adrien ait pu pretendre] 'avoir esté adopté & associé à la puissance du Tribunat par un testament fait un an auparavant, & tenu secret, qui est l'unique ouverture par laquelle Dodwel ait cru pouvoir justifier sa pensée *p. 67*. Mais quand Adrien l'eust pu pretendre, je ne croy point qu'il fust assez vain & assez fou pour vouloir conter son Tribunat de la date d'une piece qui n'avoit eu lieu qu'un an aprés.] p. 67.

'La raison qui a porté Dodwel à entrer dans ce sentiment, & à le donner mesme comme une chose certaine, c'est qu'il y a plusieurs auteurs, & mesme plusieurs inscriptions, qui attribuent 22 ans de regne à Adrien : & comme il est constant d'ailleurs qu'il est mort le 10 juillet 138, il faut qu'on ait commencé à conter son regne des devant le 10 juillet 117. & des le 9 aoust 116, 'puisqu'il faisoit celebrer son adoption le 9 d'aoust. [Nous examinerons cette objection dans la note 10 sur Adrien ; & nous esperons montrer qu'elle n'est pas sans réponse. Mais nous croyons pouvoir dire que quelque forte qu'elle puisse estre, il est difficile qu'elle rende probable une opinion aussi peu probable que l'est celle de cet auteur.] Il se fonde encore sur un canon de Ptolemée, [que nous n'osons pas entreprendre d'examiner ici Il nous suffit de dire qu'il a exercé l'esprit & la critique de ceux qui sont les plus habiles en cette matiere. Et quelques uns ont cru sur cela devoir commencer le regne d'Adrien en 116, mais ç'a esté en supposant que Trajan estoit mort la mesme année. Les plus judicieux ont mieux aimé ne s'y point arrester, ou y chercher quelque explication bonne ou mauvaise, voyant qu'il n'y a pas moyen de mettre la mort de Trajan avant l'an 117,] 'comme Dodwel mesme le prouve fort bien : [& je ne sache personne qui ait osé pretendre avant luy, qu'Adrien ait conté sa puissance du Tribunat un an entier avant qu'il l'eust. Quand mesme cette prétention n'auroit en elle mesme rien d'improbable, avant que de la recevoir, il faudroit examiner avec soin si toutes les inscriptions que nous avons d'Adrien s'y peuvent accommoder : & je pense que cela seroit bien difficile. p. 59. 63. 65. Adri. v. p. 2. 3. Cyp. dis. ap. p. p. 54-58.

Nous avons bien voulu supposer avec luy, que l'adoption qu'un Empereur faisoit d'une personne, luy donnoit aussitost la puissance du Tribunat. Cependant il n'en allegue aucune preuves & je ne sache aucun auteur ni ancien, ni moderne qui l'ai dit. Au contraire nous savons que Drusus fils propre & non adoptif de Tibere, n'a eu que bien tard la puissance du Tribunat : Domitien ne l'a eue qu'aprés la mort de son pere & de son frere, non plus que Neron aprés celle de Claude. Britannicus fils de Claude & le fils de Vitellius ne l'ont jamais eue. Ainsi on pouvoit estre fils d'un Empereur sans l'avoir.] 'Dodwel dit seulement en passant, qu'on voit dans Trajan que la puissance du Tribunat suivoit l'adoption : [& on voit par Trajan mesme que ce n'estoit point une suite necessaire, & qu'on pouvoit estre l'un sans l'autre.] '*Simul filius, simul Cæsar*, dit Pline en parlant de luy, *mox Imperator & consors Tribunitiæ potestatis.* Cyp. dis. ap. p. 66. Plin. pane p. 16.

NOTE XXX.

Pour la page 208. § 25.

Temps de la punition de trois Vestales.

'Plutarque dit que ce qu'il raporte Plut q. Rom. p. 506.

d'Helvia & des autres Vestales, estoit arrivé peu d'années auparavant. [Nous entendons cet *auparavant* par raport au temps qu'il écrivoit.] 'Et Baronius paroist l'avoir entendu de mesme, puisqu'il le met sous Domitien. [Il semble neanmoins qu'on le pourroit aussi raporter à l'histoire des Anglois, dont Plutarque venoit de parler: & en ce cas nous ne voyons point en quel temps cela sera arrivé. On peut seulement dire que ç'a esté depuis que Claude eut conquis l'Angleterre, pourvu que ces barbares, βλετονήσιοι, comme les appelle Plutarque, soient les Bretons. Neanmoins ὤρυξαν, dont se sert Plutarque, revient mieux au premier sens: car selon le second, il auroit plustost dû mettre ἐσορύχησαν.]

Bar. 86. § 2.



NOTES SUR L'EMPEREUR ADRIEN.

Pour la page 231. § 6.

NOTE I.

Quand Adrien a accepté le titre de Pere de la patrie.

Adri.v.p. 3.c.

'SPARTIEN dit qu'Adrien refusa par deux fois le titre de Pere de la patrie, ne le voulant pas prendre sitost. Cela peut autoriser Eusebe, qui marque dans sa chronique qu'il ne prit ce titre qu'en l'an 128, ou plutost en l'an 126, 'comme on le lit dans S. Jerome, & dans la chronique d'Alexandrie *p. 598*. 'Et en effet dans les medailles de Goltzius qui sont en son nom, *Hadrianus*, & non *Hadriano*, ce titre ne luy est donné que dans la douzieme année de son Tribunat, [commencée en 128.] 'On trouve neanmoins diverses inscriptions où on le luy donne dés l'an 118, [a] à quoy quelques uns répondent que c'estoient des particuliers, qui le faisoient sans autorité du Senat, & & sans qu'il l'eust accepté. [Mais il est bien difficile d'appliquer cette solution] 'à une inscription de l'an 121 ou 122, 'qui est faite par ordre du Senat. [b] Celle que raporte Casaubon de l'année 118, est au nom d'Adrien mesme. Une autre qui parle de son adoption, qui ne le qualifie que Consul, & qui ne marque point l'année de son Tribunat, [semble par ces trois caracteres avoir esté faite dés l'an 117, avant qu'Adrien fust venu à Rome. Neanmoins les omissions sont si ordinaires dans les medailles, qu'il ne faut rien conclure de ce qu'elles ne disent pas.] 'On trouve mesme assez rarement dans celles d'Adrien le nombre des années de sa puissance du Tribunat. [Il est aisé aussi qu'on ait fait à Rome des medailles sur son adoption aprés qu'il y fut arrivé en 118.

n. p. 213. c.

Gol.2.p.68.

a| Adri. v. n. C. p. 13. 1. a | Scal. in Eus.p. 213. 2.

a Pagi, p.135. 136.

p. 146.

Onu. in fast. p. 220. 2.

b Spart.n.C.p. 113. 2. a.

Bir. p. 170.

Il semble donc que tout ce qu'on peut accorder à Spartien, c'est que le Senat ayant decerné à Adrien le titre de Pere de la patrie en le declarant Empereur en 117, & Adrien l'ayant refusé, on le luy decerna encore lorsqu'il fut arrivé à Rome en 118, & qu'il differa encore de le prendre, mais qu'il l'accepta enfin dés la mesme année. Et assurément on ne manqua pas de le luy offrir de nouveau aprés la grande remise qu'il fit sur les imposts. Pour cela il faut abandonner Eusebe & la chronique d'Alexandrie: & ce sont des autoritez que nous suivons quand nous ne trouvons rien de meilleur.

'Le P. Pagi veut qu'Adrien ait refusé & accepté peu aprés ce titre dés le commencement de son regne; qu'il l'ait depuis refusé lors mesme qu'on le pressoit de nouveau de le prendre; & qu'il l'ait enfin accepté une seconde fois dans la dixieme année de son re-

Pagi, an 118. § 2.

Spanh.l. 8. p. 715. gne.'Spanheim semble avoir eu la mesme pensée. [Il est certain que Spartien ne dit point qu'il l'ait quitté aprés l'avoir pris : le terme de *distulisse* marque mesme assez que ce n'est point son sens. Mais quand il diroit positivement & nettement qu'un Empereur auroit refusé & quitté un des titres ordinaires aprés l'avoir accepté, j'avoue que je ne le croirois pas.]

Pour la page 231. § 6.

NOTE II.

Temps de la remise des imposts faite par Adrien.

Euf. chr. 'Eusebe met en l'an 118 la grande remise des imposts faite par Adrien.' χ ς. ad. p. 341. a. Scaliger dans son histoire des Olympiades la met en la seconde année d'Adrien, qu'il conte pour la premiere de la 224e Olympiade, au lieu de la conter pour la deuxieme, parcequ'il a mis la mort de Trajan un an trop tost. Il la met comme faite aussitost aprés l'arrivée d'Adrien à Rome : ce qu'il peut avoir pris de Dion *l. 69. p. 791. c.* n. p. 210. 1. 'Elle est marquée dans une inscription faite dans la seconde année du Tribunat, & dans le second Consulat d'Adrien, [c'est à dire en 118 aprés le 11 d'aoust.] On cite sur le mesme sujet une autre inscription qui est de son troisieme Consulat, [c'est à dire de l'an 119 au plustost. Mais on peut avoir fait une inscription en l'an 119, pour une chose arrivée en 118.

La seule difficulté donc qui se rencontre pour le temps de cette remise,] Adri. v. p. 4. 2. c. 'c'est que Spartien la met entre les choses que fit Adrien pour appaiser le bruit de la mort de Palma &c. & cette mort aprés le voyage d'Adrien en Mesie contre les Sarmates. [Or ce voyage contre les Sarmates n'arriva, selon Eusebe, qu'en 119.] n. C. p. 13. 2. f. 'Casaubon y raporte une inscription du troisieme Consulat d'Adrien, qui porte *Expeditio Augusti* [Cela est tout à fait conforme à Spartien mesme,] v. p. 3. 4. 'qui aprés avoir dit qu'Adrien porta en triomphe l'image de Trajan, [ce qui ne peut avoir esté qu'en 118,] ajoute qu'il alla ensuite en la Mesie. [Ainsi si l'on veut suivre Spartien, on ne peut pas mettre la remise avant 119. Dion ne parle point assez précisément pour nous en empescher : Scaliger dans ses Olympiades n'a fait que le copier : la chronique d'Eusebe n'est pas fort exacte. Il n'y a que l'inscription de l'an 118 qui nous tienne. Car à moins que d'y lire *Cos. III.* au lieu qu'on y lit *Cos. II*, il n'y a pas moyen de de dire que la remise soit posterieure à l'an 118.

Il est assez difficile de se determiner sur cela.] n. C p. 13. 1. b. 'Neanmoins puisqu'on remarque que Spartien est peu exact à suivre l'ordre des temps, [nous aimons mieux l'abandonner en ce point, & suivre l'inscription, comme je pense que l'on a fait generalement jusques ici.] Anal. t. 4. p. 480. 'Le P. Mabillon a donné de nouveau cette inscription d'une maniere un peu differente des autres : mais il lit comme eux *Trib. pot. II. Cos. II.*

Pour la page 231. § 6.

NOTE III.

Quelques difficultez sur la remise d'Adrien.

Dio, l. 69. p. 791. c. 'Dion dit qu'Adrien remit ce qui estoit dû au thresor du Prince, & au thresor public des Romains, [ce qui semble marquer & le fisc qui comprend tout ce qui appartenoit à l'Empereur, & le thresor public de l'Etat. Ainsi cette remise aura esté generale pour tout l'Empire.] Euf. chr. n. p. 210. 2. 'Neanmoins Scaliger reduit cela aux provinces du departement de l'Empereur, se fondant sur les termes qu'il a mis dans le texte grec de la chronique d'Eusebe, comme les propres termes de cet auteur,' Sync. p. 349. a. 'parceque ce sont ceux de George le Syncelle : & ces termes sont, Qu'Adrien remit ce que les villes *qui estoient sous*

luy devoient de reste au thresor public &c. L'inscription faite sur cette remise Ref.chr. n p. 210. 1. porte en effet *debitum fisci* ou *fiscus*:'& au lieu que dans Scaliger & les autres on y lit *non præsentes modò, sed & posteros suos præstitit hac liberalitate securos*, Anal. t. 4. p. 480. 'le Pere Mabillon met *non præsentes tantum cives* SUOS, *sed & posteros eorum &c.*

[Les termes de Spartien reviennent au mesme sens, mais l'expliquent davantage, & nous donnent quelque jour pour y faire revenir ceux de Dion.] Adri. v. '*Infinitam pecuniam*, dit-il, *quæ* FISCO *debebatur privatis debitoribus in Urbe atque Italia, in provinciis verò etiam ex reliquiis ingentes summas remisit.* [Cela paroist signifier qu'il remit generalement tout ce qui pouvoit luy estre dû du passé dans Rome & dans l'Italie; & une grande Partie de ce que les provinces imperiales devoient au fisc. Ainsi le sens de Dion pourra estre qu'il remit ce que les particuliers devoient au thresor du Princes pour les terres, les maisons &c. & ce que les provinces entieres devoient au thresor public, mais au thresor public du Prince, distingué de celui de l'Etat. Il est neanmoins difficile que *le thresor public des Romains* marque autre chose dans Dion que celui de l'Etat. Mais il peut s'estre brouillé, & avoir étendu à toutes les provinces ce qui n'estoit vray que de celles de l'Empereur.] Spanh l.9 p. 812. 'Spanheim semble croire que cette grace estoit pour toutes; Spart. n. S. p. 16. 1. d. '& Saumaise le soutient positivement contre Scaliger. [Que si les remises faites par les Empereurs suivans ont esté faites sur le modele de celle d'Adrien, je ne croy pas qu'on trouve qu'on y ait jamais distingué les provinces imperiales de celles du Senat. Les loix des Empereurs que nous avons sur cela sont generales pour tout l'Empire.] d. c. 'Mais pour ce que pretend Saumaise, que des le temps d'Adrien il n'y avoit plus de distinction de provinces imperiales & de provinces du Senat, [c'est ce qu'il ne sauroit nullement prouver.] Dio, val. p. 714. 'Dion dit qu'Adrien mesme ayant envoyé un Gouverneur de sa part dans la Bithynie, donna en echange la Pamphylie au Senat.

Nous trouvons encore bien de la difficulté dans ce que Dion dit,] Dio, l. 69. p. 791. c. 'qu'Adrien fixa une espace de seize ans, depuis lequel & jusques auquel on observeroit cette remise.[Ces paroles, dis-je, paroissent obscures, & je ne voy pas que Scaliger, Saumaise, & Spanheim, qui ont assez parlé de cette action d'Adrien, les éclaircissent. S'il s'agissoit d'imposts à lever pour l'avenir, il seroit aisé d'entendre qu'Adrien auroit ordonné qu'on ne les leveroit point depuis l'an 118 jusques en 134, mais il s'agit d'imposts déja dus.

Il me semble que les Empereurs suivans quand ils ont fait de ces remises, exceptoient ce qui estoit dû depuis un certain nombre d'années. Ainsi Adrien pourroit avoir remis toutes les dettes anciennes de plus de seize ans. Mais les termes de Dion ne souffrent guere ce sens. Ils recevroient plutost le contraire, qui est qu'Adrien auroit remis les dettes faites depuis seize ans, c'est à dire depuis l'an 102 jusques en 118. Mais en faisant payer les anciennes dettes, qui sont les plus difficiles à débrouiller, n'auroit-ce pas esté donner un sujet de chicaner & d'embarrasser bien des personnes?] Spart. n. C p. 16. 1. 2. 'C'est neanmoins le sens que Casaubon, & Spanheim *p. 811*, ont pris: [& il est favorisé par un autre endroit de Dion,] Dio, l. 71. p. 814. b. 'où parlant d'une remise semblable faite par M. Aurele pour 46 ans, il semble dire que ces 46 ans estoient joints aux seize de celle d'Adrien. [Ainsi celle-ci aura commencé en 102, & fini en 118, & l'autre aura continué depuis 119 jusqu'à la fin de 164: de sorte que M. Aurele qui faisoit cette remise à la fin de 176 ou peu aprés, aura voulu qu'on ait payé les

dettes plus nouvelles, comme les Empereurs ont fait depuis. Nous disons ce que nous pouvons sur ces endroits obscurs, prests à recevoir ce que les autres pourront trouver de mieux fondé, ou de plus probable.

Il n'y auroit pas de difficulté, s'il estoit vray que Trajan eust déja fait une semblable remise,] 'comme on le trouve dans une medaille & dans Ausone. [Car il pourroit l'avoir faite en l'an 102, seize ans avant celle d'Adrien, qui ainsi en remettant les seize années precedentes, remettoit tout.] Mais on pretend qu'il y a faute dans la medaille & dans Ausone, [sans doute parceque] 'l'inscription qui parle de celle d'Adrien, porte *quòd unus omnium principum & solus remittendo sestertium novies millies &c.* Neanmoins ce *solus* pourroit-il point tomber non sur l'action en elle mesme, mais sur la quantité de la somme?

Spanh. l. 9. p. 812.

Eus. chr. n. p. 210. 1.

NOTE IV.

Pour la page 231. § 6.

Sur un endroit de la chronique d'Eusebe.

[Au lieu que nous lisons qu'Adrien dechargea les Romains de beaucoup d'imposts, le texte de la chronique d'Eusebe dans l'edition d'Amsterdam en 1658, porte, *p. 210*, qu'il les dechargea *des imposts*, ce qui ne feroit pas aisé ou à comprendre, ou à justifier. Mais c'est que dans cette edition on a oublié πολλοὺ qui estoit dans les plus anciennes,]'comme on le voit par ce que Saumaise dit sur cet endroit: & il se lit aussi dans le Syncelle *p. 349. a*, [dont Scaliger a composé presque toute sa chronique d'Eusebe.

Spart. n. Sap. 26. 1. f.

Le Syncelle ajoute qu'à cause de cela le Senat fit un dieu d'Adrien. Cela donne l'idée qu'on le fit des ce temps là, de son vivant mesme;] '& Scaliger paroist le prendre de la sorte. Mais je m'étonne qu'il ait pu croire que cela vinst d'Eusebe,] 'puisque Dion nous assure que le Senat n'a jamais decerné les honneurs divins à aucun Empereur vivant. [On sçait mesme qu'Antonin eut bien de la peine à les luy faire decerner aprés sa mort. Est-ce qu'on les luy avoit ostez durant la suite de son regne? S. Jerome n'a point vu ces paroles dans Eusebe, puisqu'il ne les a point traduites.] 'Et Scaliger n'a pas osé les mettre dans sa chronique d'Eusebe.

Eus. chr. n. p. 210. 1.

Dio, l. 51. p. 458. b.

Eus. chr. n. p. 210. 1.

NOTE V.

Pour la page 236. § 8.

En quel temps Adrien a commencé ses voyages.

'Le Pere Pagi croit qu'il ne faut pas commencer les voyages d'Adrien des l'an 120, comme a fait Baronius, mais seulement en 121, 'à cause d'une medaille du 21 avril en l'an 874 de Rome, qui porte *cir. con.* ce qu'il explique *circus conditus*. [S'il l'expliquoit *circum condidit*, ou *consecravit*, suppleant *Adrianus* qui est de l'autre costé de la medaille, cela prouveroit davantage. Car je ne voy pas pourquoi on n'aura pas pu fonder un cirque à Rome durant qu'Adrien estoit dans les Gaules.] D'autres l'expliquent *circenses concessi*, [ce qui ne prouve rien non plus pour le P. Pagi: & je ne comprens point la raison pour laquelle] il rejette cette explication, qui est de Mr Valois, s'il ne veut dire que les jeux du cirque estoient ordinaires le jour de la fondation de Rome, ce qu'il ne dit pas nettement. [D'ailleurs les années de Rome ne se contant pas toujours de mesme, la medaille peut estre de l'an 122 de J.C, auquel Adrien aprés avoir passé l'hiver à Tarragone pourroit estre revenu à Rome avant le 21 d'avril. Au moins nous n'avons rien dans l'histoire qui y soit contraire. Je ne voy pas neanmoins qu'il y ait de difficulté à ne mettre si l'on veut le depart d'Adrien qu'aprés la fin d'avril 121, puisqu'en huit mois

Bar. 121. § 1 | Pagi, 121. § 4.

Pagi, 121. § 1.

mois de temps il peut bien avoir visité les Gaules, les armées de la Germanie, l'Angleterre, & estre ensuite revenu dans les Gaules pour aller passer l'hiver en Espagne. Nous l'avons mis, aprés Baronius, dés l'an 120, pour donner plus de temps à tous ces voyages, ne voyant rien qui nous empeschast de le faire.

§ 3. 'Le P. Pagi veut que la mesme année 121, Adrien ait encore fait à Rome la solennité de sa cinquieme année, ce qu'il fonde sur ce que Dion avant que de parler des voyages d'Adrien, décrit *l. 69. p. 791. c. d*, les spectacles qu'il fit representer ἐν τοῖς αὐτοῦ γενεθλίοις. Car, dit le P. Pagi, γενέθλια ou *Natale* marque souvent dans les anciens les cinquiemes années. [Il est vray que ce terme s'applique quelquefois à toutes sortes de festes : mais par cette raison mesme il ne marque pas plus celles de la cinquieme année que les autres. Et il est assez naturel de croire que Dion a voulu marquer ici celle qu'Adrien fit le jour de sa naissance la premiere fois qu'il le celebra à Rome le 24 de janvier 119, ou mesme l'anniversaire de son elevation à l'Empire, le 11 d'aoust 118. Car Dion semble mettre tout cela l'année mesme qu'il revint à Rome. Il faut remarquer encore que quand Dion dans la suite parle des voyages que fit Adrien, il en parle absolument sans aucune liaison avec ce qu'il venoit de dire. Car le *post hac* qu'y met le P. Pagi, n'est point dans le grec.

§ 3. 'L'autre raison du Pere Pagi est plus forte, qui est que Dion met la mort d'Euphrate la mesme année que les spectacles d'Adrien : & sa mort est mise dans la chronique de S. Jerome sur l'an 121. Le P. Pagi y ajoute les recueils grecs donnez par Scaliger. [Mais ces recueils sont de Scaliger mesme, & n'ont pas d'autre autorité que la sienne, ou celle des auteurs qu'il a suivis, c'est à dire de la chronique de S. Jerome en cet endroit. Quelque peu exacte que soit cette chronique, nous voulons bien la prendre pour regle quand nous n'y trouvons rien de contraire.] 'Mais § 4. si pour la suivre en ce point, nous faisons demeurer Adrien à Rome jusqu'au 9 d'aoust auquel il commençoit sa cinquieme année, il n'y a plus de temps pour le faire aller passer l'hiver en Espagne. Le Pere Pagi le reconnoist, & pour cela il est obligé de dire qu'Adrien fit la solennité de sa cinquieme année dés les premiers mois de l'an 121 [lorsqu'il n'estoit encore que dans la quatrieme. Il faudroit une plus grande autorité que celle de la chronique de S. Jerome pour nous le faire croire.] 'Scaliger met la mort d'Euphrate dés 118, l'année mesme qu'Adrien revint à Rome ; & il croit que Dion nous y oblige. Hier. chr. n. p. 211. 1.

[Si nous avions quelque preuve un peu forte qu'Adrien eust fait à Rome la solennité de sa cinquieme année, nous ne voyons rien qui nous empeschast de dire qu'il n'a commencé ses premiers voyages qu'à la fin de 121, ou mesme de 122, & de reculer ensuite d'un an ou deux tout ce que nous en disons. Car nous ne voyons rien en cela de constant ni de fixe, sinon qu'il estoit à Rome au commencement de l'an 129. *V. la note 9.*]

NOTE VI.

Pour la page 2.9. § 9.

Sur les divers voyages d'Adrien à Athenes.

[Nous ne trouvons presque rien dans l'antiquité qui nous puisse servir à distinguer par années les divers voyages d'Adrien. Ainsi nous sommes reduits à donner quelque chose à la conjecture, & beaucoup à la chronique de S. Jerome.

Mais cette chronique mesme nous embarasse en faisant venir bien des fois ce prince à Athenes. Elle dit sur l'an

122 qu'il donna des loix aux Atheniens.] Euſ.chr n.p. 211. 'il ſemble donc qu'il eſtoit alors à Athenes. [Elle dit poſitivement ſur l'année d'aprés qu'il y paſſa l'hiver : mais on le peut entendre de l'hiver commencé en 122, & ainſi ce ne ſera qu'un ſeul voyage. Elle dit ſur l'an 125 qu'il fut initié aux myſteres d'Eleuſine &c. ce qui ſe fit certainement à Athenes : & ſur l'an 126, elle marque que S. Quadrat luy preſenta ſon apologie:] Hier.v.ill.c. 19. '& il la luy preſenta ſelon S. Jerome meſme, *cùm Athenis exegiſſet hiemem, inviſens Eleuſina, & omnibus penè Græciæ ſacris initiatus &c.* ep.84.p.317. b. '*Eleuſina ſacra inviſenti*. [Il eſtoit donc encore à Athenes en 126, & il faut qu'il y ait paſſé l'hiver de 125 à 126. S. Jerome marque de nouveau ſur l'an 131, qu'il paſſa l'hiver à Athenes. Ainſi voilà trois hivers qu'il y paſſa ſelon ce Pere : à quoy il faut encore ajouter l'hiver qui finit l'an 135, comme on le verra dans le texte. Nous n'examinons pas ſi ce n'eſt point un peu trop. C'eſt un auteur ancien qui le dit, & nous ne voyons rien de poſitif qui y ſoit contraire, ſinon que nous croyons devoir avancer d'un an le voyage qu'il met en 131.

Je ne ſçay neanmoins s'il ne ſe ſeroit point un peu brouillé. Car il dit ſur l'an 131, qu'Adrien *Eleuſinam inviſit*. Cet *inviſere* qui vient du grec ἐποπτεύειν, ſignifie-t-il autre choſe qu'eſtre initié? Et pouvoit-on eſtre initié pluſieurs fois aux meſmes myſteres? Cependant Adrien eſtoit initié à ceux d'Eleuſine dés 125. *Jam inviſerat Eleuſina*. Neanmoins peuteſtre que S. Jerome a voulu dire en 131, qu'il avoit aſſiſté & participé à ces myſteres, Euſ.chr.n.p. 214.215. '& on pretend qu'à l'égard des myſteres d'Eleuſine on diſtinguoit entre μυεῖσθαι & ἐποπτεύειν, le dernier eſtant plus que l'autre, & ne s'accordant que pluſieurs années aprés. [De ſorte que la faute de S. Jerome ſeroit d'avoir dit que Saint Quadrat luy preſenta ſon apologie *Eleuſina inviſenti*, ſi elle a eſté preſentée en 126, comme on le lit dans ſa chronique. *Eleuſinam inviſit* pourroit ſignifier ſimplement qu'il alla voir la ville d'Eleuſine. Mais eſtoit-ce une choſe à marquer dans une chronique? Il y avoit ſans doute eſté dés l'an 125, lorſqu'il y avoit fait baſtir un pont.

Un autre embaras ſur la chronique de S. Jerome, c'eſt que les choſes y ſont placées aſſez differemment dans les manuſcrits & dans les diverſes editions, comme on le peut voir dans les notes de Mr de Pontac. Mais nous ſuivons l'edition revue par Scaliger comme la plus eſtimée, tant que nous n'avons pas de raiſon conſiderable pour l'abandonner. Et il n'eſt ici queſtion que de donner à ce qu'on trouve dans les auteurs l'ordre le plus probable & le mieux fondé.]

'Scaliger dans ſa chronique greque d'Euſebe met l'initiation d'Adrien dés 123, & ne met rien dutout ſur 125. [Il a peuteſtre voulu ſuivre le Syncelle *p. 349*, qui ne diſtingue pas les années.] Euſ. χρ.p. 211. 'Dans ſon hiſtoire des Olympiades, il ne marque qu'un voyage d'Adrien à Athenes, dans lequel, dit-il, il vit les myſteres. Il le met ſur la premiere année de la 226e Olmypiade, [qui eſt l'an 125 de J. C.] add. p. 342.

NOTE VII. Pour la page 241. § 9.

Sur les Conſuls de l'an 126.

'Le premier Conſul de l'an 126 eſt nommé ſimplement Verus par Capitolin, S. Proſper, & Caſſiodore. L'Anonyme de Cuſpinien *p. 350. b*, & Idace, ajoutent qu'il eſtoit Conſul pour la troiſieme fois: Fett.v.p.59.c. 'L'ancien catalogue des Papes dit la meſme choſe : & il y faut joindre la chronique d'Alexandrie, quoiqu'elle l'appelle Severe : ce qu'elle fait encore en d'autres endroits. Boll.apr.t.1. p. 21. 2. [Il y a donc toute apparence que c'eſt Annius Verus ayeul de M. Aurele,] 'que nous Dio, l. 69. p. 797. b.

Onu. in fast. p. 221. a. ſavons avoir eſté trois fois Conſul.'Cependant Onuphre l'entend d'un Veſpronius Candidus, qu'il croit s'eſtre appellé Verus'ſur un ſeul endroit où d'autres liſent *Vetus*, qu'on ne trouve point avoir eſté Conſul plus d'une fois; & qui eſtoit encore vivant, & en état d'agir aprés la mort de Pertinax, [c'eſt à dire 67 ans aprés ceci.]

Jul. v p. 41. b| Pert. ad. ec. e. 4. p. 87. b.

Pet. v p. 19. c. 'Le ſecond Conſul eſt appellé Bibulus par Capitolin, Ambibulus par l'ancien catalogue des Papes, & par l'Anonyme de Cuſpinien. Idace met Ambigulus, la chronique d'Alexandrie Amphigulus, S. Proſper & Caſſiodore Ambiguus. 'Tous ces noms peuvent aiſément n'avoir eſté formez que par corruption de celui d'Ambibulus, qui ſe lit dans une inſcription de cette année. Nous en avons deux autres d'un L. Varius Ambibulus: & comme ce nom n'eſt pas ordinaire, il y a lieu de croire que c'eſt le Conſul de l'an 126, ou quelqu'un de la meſme famille.

Nor. ep. conſ. p. 79. 81.

Pour la page 242. § 10.

NOTE VIII.

Sur les Conſuls de l'an 129.

[La chronique d'Alexandrie & Idace marquent pour les Conſuls de l'an 129, Celſus & Marcellus. On y peut joindre S. Proſper & Caſſiodore qui mettent Marcellin au lieu de Marcel. Il y a faute ſans doute dans l'Anonyme de Cuſpinien qui met Marcellus II. & Marcellinus,]'ou une ſeconde fois Marcellus II. ſelon l'edition que le Cardinal Noris vient de nous donner de cet Anonyme. [Mais tout cela s'eloigne bien de l'inſcription raportée par Onuphre *p. 221. d*, où l'on voit que le 18 fevrier de la 12ᵉ année d'Adrien, P. Juventius Celſus II. & Q. Julius Balbus eſtoient Conſuls, & que le 25 decembre Marcellus & Gallus l'eſtoient en leur place: [de ſorte qu'il ſemble que les auteurs des faſtes ſe ſoient accordez à joindre l'un des Conſuls ordinaires avec un autre ſubrogé tout à la fin de l'année: ce qui eſt aſſez étrange. Nous ſuivons neanmoins Onuphre, puiſque Baronius, Goltzius, & pluſieurs autres le ſuivent: & le Cardinal Noris n'y corrige rien.]'Dans ſon ouvrage ſur les epoques des villes de Syrie, il cite une inſcription qui porte *Marcell. & Celſ. II. Coſ.* & il croit que pour accorder toutes choſes, il faut reconnoiſtre que Balbus avoit auſſi le nom de Marcellus. [Le P. Petau s'eloigne un peu d'Onuphre; mais je penſe que ce n'eſt qu'une brouillerie de copiſte. Il faut neanmoins remarquer]'que dans Gruter qui raporte la meſme inſcription toute entiere, au lieu de *Gallo* on lit *CN. LO.* [Je n'y voy pas bien meſme que ces Conſuls du mois de decembre, doivent ſe raporter à l'année du Conſulat de Celſus & de Balbus. Mais je m'en raporte aiſément à Onuphre, qui eſtoit habile en ces ſortes de choſes.]

Nor. faſt p. 17.

epo. p. 412. 4.

Grut. p. 574. 4.

Dig. 5. t. 3. l. 20. § 6.

'Quintus Julius Balbus & P. Juventius Celſus ſe trouvent joints auſſi dans un arreſt du Senat rendu le 14 mars ſous Adrien, [où il y a neanmoins de l'embaras. En voici les termes.] *Pridie idus martias, Q. Julius Balbus, & P. Juventius Celſus, Titus Aufidius, Oenus*, ou comme lit Onuphre, *Arrius Severianus Conſules verba fecerunt de his &c.* 'D'autres liſent *T. Aufidius, & Arrius Severianus.* [Qu'eſt-ce que c'eſt que ces quatre Conſuls? Si Aufidius & Severianus n'eſtoient que deſignez, comme on l'a mis à la marge, pourquoi les nomme-t-on abſolument Conſuls, ſans les diſtinguer de ceux qui l'eſtoient actuellement? On voit dans Pline que les Conſuls deſignez opinoient les premiers. Mais voit-on nullepart qu'ils propoſaſſent les affaires; & ſurtout quand les Conſuls en charge eſtoient preſens? Pourquoi Marcellus & Gallus deſignez comme eux ne ſont-ils pas nommez avec eux? Eſtoient-ils tous deux abſens, eux qui devoient eſtre à la teſte du Senat, ſurtout ſous un Prince

Onu. in faſt. p. 221. c| Nor. epo. p. 311.

exact & regulier comme Adrien ? J'aimerois mieux croire 'avec Onuphre que c'estoient les Consuls subrogez depuis le premier de mars. Mais je voudrois qu'Onuphre nous eust dit pourquoi Balbus & Celsus sont nommez avec eux, & avant eux. Est-ce que les Consuls ordinaires agissoient & parloient durant toute leur année comme Consuls, mesme avant les Consuls subrogez en charge ? C'auroit esté un privilege bien considerable ; mais je ne sçay point qu'il ait esté remarqué nullepart, ni par les anciens, ni par les modernes.]

Onu. in fast. p. 221. c.

NOTE IX.

Pour la page 242. § 10.

Temps du dernier voyage d'Adrien en Orient, & de la revolte des Juifs.

[La chronique de S. Jerome marque la mort d'Antinoüs sur l'an 129. Il est certain qu'elle arriva lorsqu'Adrien estoit en Egypte : ainsi il y estoit selon ce Pere en 129. C'est ce que Scaliger a suivi dans son histoire des Olympiades, *p 342. 1.*]'Cependant on trouve plusieurs medailles qui joignent l'entrée d'Adrien à Alexandrie avec sa quinzieme année, L. ιε, qui ne commence que le 11 d'aoust 131. [Il ne peut donc estre venu à Alexandrie que sur la fin de l'an 131 : & on ne peut pas presumer qu'il ait esté longtemps en Egypte sans venir à Alexandrie, qui y estoit le plus digne objet de sa curiosité & de ses soins Il est mesme difficile d'ailleurs de croire qu'il fust en Egypte des 129.]'Car il n'y vint qu'aprés avoir traversé la Grece, l'Asie, & la Syrie, y avoir conferé avec les Rois voisins, & y avoir fait bien des choses :'& il estoit encore à Rome au commencement de 129. C'est ce qu'on voit par l'arrest du Senat' rendu le 14 de mars, sous les Consuls Q. Julius Balbus, & P. Juventius Celsus, [qui sont ceux de l'an 129 :] cet arrest ayant esté donné sur ce que l'Empereur Adrien avoit proposé par écrit le 3[e] mars precedent. [Nous savons bien qu'il y a de la difficulté dans cet arrest, comme nous venons de le dire : on pourroit peut-estre croire aussi qu'Adrien a esté plusieurs fois à Alexandrie dans le temps qu'il a passé en Egypte, & que les medailles de sa quinzieme année sont de la derniere fois qu'il y est venu. Mais je ne croy pas que l'autorité de la chronique d'Eusebe ou de S. Jerome vaille la peine de faire violence aux auteurs. Il ne seroit pas mesme aisé de croire qu'Adrien eust passé deux ans entiers en Egypte.]

Pagi, 131. § 3.
Adri. v. p 7. a. b.
Nor. epo. p. 421.
Pag. s. c. 3. l. 20. p. 174.

'Le P. Pagi pretend qu'Adrien estoit assurément en Egypte des 128, à cause d'un grand nombre de medailles de diverses villes d'Egypte & de Syrie datées de sa onzieme année. [Cela prouveroit, si ces medailles avoient *adventus Augusti*, comme celles de la quinzieme. Mais le Pere Pagi ne dit point qu'elles aient ni ces mots, ni aucune autre marque de la venue d'Adrien.]

Pagi 128. § 2.

'Le Cardinal Noris croit qu'on peut tirer d'une medaille de Gaza, qu'Adrien vint en cette ville en l'an 130, avant la fin d'octobre : [Et il n'est pas impossible qu'il soit venu des ce temps là jusques à Gaza en visitant la Syrie & la Palestine ; & que neanmoins les affaires de ces provinces ou d'autres raisons l'aient empesché de venir en Egypte avant le mois d'aoust 131.

Nor. epo. p. 412. f.

Il peut mesme sembler necessaire de dire qu'Adrien n'est venu en Egypte que vers le milieu de 132, à la fin de sa 15[e] année, & qu'il n'en est parti que sur la fin de 133.]'Car nous avons une lettre de ce prince raportée par Phlegon, adressée à Servien ; & c'est indubitablement à Servien son beaufrere ;] puisqu'il luy parle de sa sœur. Il luy mande par cette lettre des nouvelles de ce qu'il avoit vu à Alexandrie :[Ce n'estoit donc pas plusieurs années, ni mesme apparemment plusieurs mois aprés en estre

Vopisc. v. Sat. p. 245. a. c.

ſorti.]Cependant il donne à Servien le titre de Conſul : *Serviano Coſ.* [& perſonne ne met le Conſulat que Servien ſon beaufrere eut ſous ſon regne qu'en l'an 134. La lettre eſt donc de 134, & il faut qu'Adrien n'ait quitté Alexandrie qu'en l'an 134, ou au pluſtoſt à la fin de 133. Nous ne voyons aucune reponſe à faire ſur cela, à moins qu'on ne diſe que l'on donnoit le titre de Conſul à ceux qui l'avoient eſté une fois lors meſme qu'ils ne l'eſtoient plus. Car Servien avoit eſté déja deux fois Conſul ſous Trajan. Cela ſe pratiquoit certainement à l'égard des Empereurs ; mais pour les particuliers, je ne ſçay ſi l'on en trouveroit des exemples.

Il faut neanmoins ſe contenter de cette ſolution, ſi l'on ne peut pas faire demeurer Adrien à Alexandrie juſqu'à la fin de 133. Et il paroiſt difficile de croire qu'il y ſoit demeuré juſque là, non parceque S. Jerome met ſur l'an 131 qu'il paſſa l'hiver à Athenes, & qu'il y fit l'année ſuivante divers baſtimens, ce qu'on trouve auſſi en partie dans le grec de la chronique d'Euſebe ; mais à cauſe de la guerre des Juifs.] Dio, l. 69. p. 793. c. 'Cette guerre ne commença que lorſqu'Adrien eut quitté l'Egypte & la Syrie, & qu'il ſe fut eloigné de l'Orient. Hier. in Dan. 9. p. 595. b. 'Elle a duré trois ans & demi ſelon la tradition des Juifs. [Si donc Adrien eſtoit encore en Egypte à la fin de 133, elle n'aura pu commencer que ſur la fin de 134, & elle n'aura fini qu'avec l'an 137. Or je ne ſçay ſi les ſix mois qu'Adrien a vécu en 138, toujours malade à Tivoli, eſt un temps bien propre, & aſſez long, pour y mettre le baſtiment de la nouvelle ville de Jeruſalem, & les autres choſes qu'on trouve qu'il a faites aprés cette guerre. Il faudroit alors renoncer bien abſolument à la chronique de S. Jerome, qui marque le commencement de la guerre en 132, & ſa fin en 134 ; & en 135 l'ordination de S. Marc, qui en fut fait le premier Eveſque d'entre les Gentils, parcequ'Adrien avoit défendu à tous les Juifs d'y mettre le pié. On lit les meſmes choſes dans le texte grec de la chronique d'Euſebe.

Mais quoiqu'il ſoit difficile de ne faire commencer la revolte des Juifs qu'en 134, je ne ſçay neanmoins s'il ne vaut point encore mieux le faire, que de dire que Servien ait eſté qualifié Conſul lorſqu'il ne l'eſtoit pas. Adrien peut avoir quitté l'Egypte dés 133, & la Syrie dés les premiers mois de 134, pour aller paſſer le reſte de l'année dans l'Aſie, peuteſtre dans le Pont, dans la Thrace, dans la Macedoine, & enfin à Athenes. On peut donc commencer la revolte des Juifs dés le primtemps de l'an 134, lorſqu'Adrien quitta la Syrie. Cela s'accordera aſſez bien avec] 'ce qu'Euſebe cite d'Ariſton de Pella [auteur du meſme temps,] que la guerre eſtoit dans ſon plus grand feu, ἤκμαζεν, en la 18ᵉ année d'Adrien, [qui finit le 10 d'aouſt 135. Euſ. l. 4. c. 6. p. 118. c. d. 'Elle eſtoit déja fort violente lorſqu'Adrien en écrivoit au Senat ; [& ainſi avant qu'il fuſt retourné à Rome,] Dio, l. 69. p. 794. b. c. 'où il eſtoit le 3 may 135, Pagi, 136. § 3. ſi nous ne diſons qu'il écrivoit de ſa retraite de Tivoli. La tradition des Juifs qui la faiſoit durer trois ans & demi, n'eſt pas ce ſemble une preuve bien conſiderable : S. Jerome meſme qui la raporte, ne donne que deux ou trois ans à la guerre dans ſa chronique : & je penſe que cela ſuffit pour ce que dit Dion,] 'que ce ne fut pas une guerre de peu de temps. p. 793. c. [Elle peut donc avoir fini dés 136, ou dans les premiers mois de l'an 137, plus d'un an avant la mort d'Adrien, qui quoique malade ne laiſſoit pas d'agir. Et ce temps luy a-t-il pas pu ſuffire non pour achever de baſtir ſa ville d'Ælia, mais pour en donner tous les ordres, & en faire commencer l'execution ?

Il ne faut pas diſſimuler un emba-

ras que forme ici le siege de Bitther.] 'Selon ce qu'Eusebe cite d'Ariston de Pella, cette place fortifiée par les Juifs, fut ou assiegée ou prise par les Romains en la 18e année d'Adrien, [finie le 10 d'aoust 135.] '& puisque S. Jerome dit qu'elle fut prise au mois d'aoust, [il faut que ç'ait esté pour le plustard au commencement d'aoust 135, n'y ayant pas d'apparence,]'quoique le siege ait duré longtemps, [de le faire commencer en ce temps là pour le faire finir un an aprés, au mois d'aoust 136.] 'Il semble selon Eusebe que sa prise ait fini la guerre, [comme la prise de Jerusalem avoit terminé l'autre sous Tite : & si cela est, il sera bien difficile de ne la faire commencer qu'en 134, puisqu'elle n'auroit duré qu'environ quinze mois. Il faudra donc dire ou qu'Adrien écrivoit à Servien en 134, comme sortant d'Egypte, quoiqu'il en fust sorti un an au moins auparavant, ou qu'il luy a écrit avant 134, & qu'il le qualifie Consul parcequ'il l'avoit esté autrefois.

Eus. l. 4. c. 6 p. 118. c. d.

Hier. in Zac. 8. p. 262. b.

Eus. p. 118. c.

d.

Mais dans la verité Eusebe ne semble finir la guerre à la prise de Bitther, que parcequ'il n'en raporte aucun autre evenement particulier. Et ainsi je ne croy pas que rien nous empesche de croire que la guerre continua encore un an depuis, & davantage; les Juifs ayant bien pu se défendre encore longtemps]'dans les cinquante chasteaux tous considerables qu'ils possedoient selon Dion. [On pourroit peutestre dire qu'Ariston ne commençoit les années d'Adrien qu'au premier janvier d'aprés la mort de Trajan; selon quoy le siege de Bitther aura pu commencer à la fin de 135. lorsque selon ce conte, la 18e année d'Adrien couroit encore, & durer jusqu'au mois d'aoust 136. Mais il n'est pas aisé de croire que l'armée Romaine ait passé huit mois & tout l'hiver devant une place.

Dio. l. 69 p. 794. a.

Nous voudrions avoir le sentiment des personnes habiles sur toutes ces difficultez; mais en l'attendant, nous croyons nous devoir arrester à la lettre d'Adrien, & au Consulat de Servien en 134.]

'Scaliger met cette lettre dés l'an 132, auquel, dit-il, Sentius Augurinus & Arrius Servianus estoient Consuls. [Je ne trouve nullepart que le collegue d'Augurin soit nommé Servien. On lit Sergien dans S. Prosper & Cassiodore : Cuspinien *p. 351. b*, ne dit point que son Anonyme change rien;]'& quoy qu'Onuphre en cite Severien, 'l'edition du Cardinal Noris porte Sergien. [Idace, & la chronique d'Alexandrie *p. 598.* ont la mesme chose. Quand on voudroit dire qu'il faut Servien, on ne trouve point qu'il fust Consul pour la troisieme fois, comme il le faut dire du beaufrere d'Adrien, & comme on le trouve de Servien Consul en 134.

Eus. chr. n. p. 20[illegible]. 1.

Onu. in fast. p. 20[illegible]. c. a Noc. fast. p. 17.

Au contraire le P. Pagi, qui n'a pas pris garde à ce qu'Adrien dit de sa sœur dans cette lettre, veut qu'il l'ait écrite en 136 à un Servien alors Consul subrogé, different de son beaufrere, à cause qu'il y parle de Verus son fils; [c'est à dire qu'il parloit comme sortant d'Alexandrie deux ou trois ans au moins aprés qu'il en estoit parti. Je pense que cela suffiroit, quand nous ne serions point fixez à l'an 134 par le Consulat de Servien, pour dire qu'il appelle Verus son fils, parcequ'il l'aimoit deslors comme son fils, ce qui paroist assez par Spartien, quoiqu'il ne l'ait adopté qu'en 135 ou 136.]

NOTE X.

Pour la page 242. § 10.

Qu'il n'y a pas de preuve qu'Adrien ait commencé en 121 le temple de Rome.

'Mr Valois dit qu'Adrien commença en l'an 874 de Rome, le temple qu'il fit bastir à la Fortune de cette ville; *quando*, dit-il, *& Natalem urbis Romæ celebravit, vocarique sanxit eum diem, qui antea Parilia erat dictus.* [Je ne

Amm. n. p. 111.

voy point que cela puisse signifier autre chose, sinon qu'Adrien fit appeller *Natalem Urbis* le 21 d'avril, qu'on appelloit auparavant Parilia.] 'Le Pere Pagi le prend en ce sens, & le suit sans y trouver aucune difficulté. [Cependant puisque le 21 d'avril a toujours esté regardé comme le jour de la fondation de Rome, j'aurois bien de la peine à croire qu'il n'ait esté appellé *natalis urbis* que depuis Adrien, & qu'il ait falu une ordonnance de ce prince pour luy faire donner ce nom. Ce qui est certain, c'est qu'Athenée cité sur cela par Mr Valois, ne dit autre chose, sinon que] '*Parilia* estoient appellez *Romana* supp. *festa* depuis qu'Adrien avoit basti le temple de la Fortune de Rome. Aussi dans la seconde edition des notes de Mr Valois *p. 132*, on a mis *vicarique exinde Romana sanxit eum diem &c.* [Mais en lisant ainsi, il n'y a plus de preuve que le temple de Rome ait esté commencé l'an 874. Car je ne voy pas que Mr Valois ait eu d'autre fondement de le dire, que la medaille où il trouve *anno DCCCLXXIV. nat. urbis &c.*

Pagi, an 121. § 2.

Athen. l. 8. p. 361. f.

NOTE XI.

Pour la page 250. § 13.

Sur les Consuls de l'an 135.

[Les Consuls de l'an 135 sont, selon la chronique d'Alexandrie, Pontianus II. & Aquilinus; selon S Prosper & Cassiodore, Pompeianus & Attilianus ou Acilianus, comme lit Onuphre; selon Idace, Pontianus & Aquilinus Rufus; selon l'Anonyme de Cuspinien, Lupercus & Atticus.] 'De toutes ces opinions differentes, Onuphre a fait Pompeianus Lupercus, & L. Julius Atticus Acilianus. Il fonde le dernier sur une inscription, qui seroit plus assurée s'il y avoit trouvé le nom de Rufus au lieu de Julius.' Mais on assure de plus qu'il y a ajouté le nom d'Atticus qui n'y est point, & qu'il paroist par l'inscription mesme que ce Jule Acilien n'estoit point de qualité à estre Consul. [Pour l'autre Consul il paroist que c'est par une simple conjecture qu'Onuphre luy a donné le nom de Pompeien plutost que celui de Pontien. Et il eust mieux réussi à choisir le dernier,] 'puisqu'on trouve dans une inscription *Pontiano & Atiliano Conss.* C'est donc à cela qu'il faut s'arrester. [Et il est assez visible que les autres noms ne sont que des corruptions de ceux-ci, hors ceux de Lupercus & de Rufus, qui peuvent avoir esté de seconds noms des mesmes personnes: & c'est ce que nous avons cru devoir suivre sur l'autorité d'Idace & de l'Anonyme. Mais la chronique d'Alexandrie ne nous a pas paru assez considerable pour attribuer un second Consulat à Pontien: Que si l'on vouloit dire que c'est le mesme Pontien qui avoit esté Consul en l'an 131, il ne faudroit plus l'appeller Lupercus, mais Servius Octavius Lænas.] 'Le Cardinal Noris se contente des noms de Pontianus & d'Atilianus.

Onu. in fast. p. 202. c f.

Nor. ep. cons. p. 84.

p. 83.

p. 193.

NOTE XII.

Pour la page 251. § 13.

Sur le nom de Verus donné à Ælius Cesar.

[Nous donnons d'ordinaire le nom de Verus, comme fait Spartien, à L. Ceionius Commodus, nommé Ælius depuis qu'il eut esté adopté par Adrien. Cela nous oblige de remarquer la difficulté que le Cardinal Noris fait sur ce nom.] 'Car il pretend que ce Commode ne l'a point eu dutout, puisqu'il ne le prend jamais dans les fastes ni dans les inscriptions, soit avant son adoption, soit aprés; & puisque son fils ne l'eut qu'en devenant Auguste, Marc Aurele le luy ayant donné alors comme un nom qui venoit de luy mesme, & non de la famille des Ceiones.' Le P. Pagi répond que les Romains avoient alors des noms propres qui ne passoient point dutout à leurs

Nor. ep. cons. p. 4?.

Pagi, ad. p. 560.

enfans, & qui quelquefois ne se mettoient point dans les actes & dans les inscriptions, quoique ce fussent ceux sous lesquels on les connoissoit le plus. [Il est plus difficile de trouver des exemples du dernier, & je ne sçay si celui de Caligula y est bien propre. Mais aussi il est bien difficile de croire qu'un auteur ait esté assez ignorant & assez malheureux, pour nommer toujours un Prince, mesme en faisant exprés son histoire, d'un nom qu'il n'a jamais eu.] p. 306. a. 'Le P. Pagi remarque plusieurs endroits où Adrien mesme luy donne le nom de Verus. [Et quand on voudroit dire que c'est Spartien qui le fait parler selon son idée, on ne le dira pas au moins] Sat. v. p. 245 c. 'de la lettre à Servien raportée par Vopisque. [Car j'ay peine à croire que le Cardinal Noris voulust dire que ce Verus qu'il y appelle son fils n'est pas celui qu'il adopta depuis. Et les railleries que les Alexandrins faisoient de ce Verus s'accordent fort bien avec ce qu'on dit de sa vie & des causes de son adoption.] Nor. ep. 48| Veri, v. p. 14. b. 'Le Cardinal Noris reconnoist que Capitolin, dont il tire sa seconde raison, ne laisse pas de donner à Ælius Cæsar le nom de Verus.

[J'aurois moins de peine à croire des noms d'Annius & d'Aurele donnez à ce Cesar ce que le Cardinal Noris dit de celui de Verus. Car ils ne paroissent nullepart que dans un seul endroit de Spartien. Mais la chose ne vaut pas la peine de l'examiner.]

NOTE XIII.

Pour la page 254. § 13.

Sur le temps de l'adoption de L. Verus.

Spart. in C. p. 81. 1. c. d. 'Casaubon laisse indecis si L. Verus fut adopté en 135 ou en 136 : & il met mesme le dernier comme l'opinion des savans. [C'est en effet celle d'Onuphre,] Pagi, p. 27. 'qui a depuis esté soutenue par le P. Pagi. La raison qu'on allegue pour dire qu'il ne fut pas adopté avant 136, c'est qu'ayant esté Consul cette année là mesme, les fastes & les inscriptions qui marquent ce Consulat, ne luy donnent point le nom de Cesar, comme ils font pour le second qu'il eut en 137, & luy mesme dans une lettre où il prend le titre de Cesar dans l'inscription selon que Kirchman la raporte, ne le met point dans la date, qu'il écrit ainsi *Ceionio Commodo, & Civica Pompeiano Coss.*

'Cependant Spartien dit fort nettement par deux fois, qu'aprés avoir esté adopté il fut fait Preteur, & ensuite Consul pour la premiere fois. Adri. v. p. 11. d | Veri, v. p. 14. c. [Estant donc certain qu'il a esté Consul en 136, il faut dire necessairement selon Spartien qu'il a esté adopté des 135, & qu'il ne faut pas s'arrester à l'omission du titre de Cesar; ou qu'ayant esté adopté en 135, il n'eut le titre de Cesar qu'en 136, comme M. Aurele adopté en 138 dans la famille imperiale, ne l'eut qu'en l'an 139, & L. Verus le fils ne l'eut qu'avec le titre d'Auguste, vingt trois ans aprés son adoption.] 'Il est vray que Spartien parle comme si Adrien l'eust fait Cesar en l'adoptant : Adri. v. p. 11. d | Veri, v. p. 14. b. [mais ce peut n'estre qu'un defaut d'expression pardonnable mesme à des historiens bien plus exacts.

C'est ce que nous croirions pouvoir dire, s'il ne s'agissoit que de l'omission du titre de Cesar. Mais peut-on dire de mesme, qu'ayant esté adopté en 135, il n'ait receu le nom d'Ælius qu'en 136? Et cependant il n'a jamais ce nom qu'avec celui de Cesar, ni dans les fastes en l'an 136, ni en aucun autre endroit que nous sachions. Ainsi pour accorder quelque chose à Spartien, il faut peutestre se reduire à dire qu'Adrien se declara des l'an 135 sur son adoption, & sur cela le fit Preteur & Consul, mais qu'il attendit à faire l'acte & la ceremonie de l'adoption l'année suivante, afin qu'il eust au moins esté Consul avant que d'estre Cesar. Ainsi la faute de Spartien sera d'avoir confondu la resolution qu'Adrien

drien prit de l'adopter avec l'adoption.

Neanmoins on voit par les exemples de Trajan & d'Adrien, que ces adoptions n'emportoient pas toujours un changement de nom. Pourquoi donc ne pourrons-nous pas croire qu'Adrien l'adopta en 135, en luy laissant ses noms de Ceionius Commodus : & qu'en 136 il luy donna son nom d'Ælius avec celui de Cesar ? Nous prenons ce parti, non comme certain, mais comme probable, estant bien aises de ne point dementir les anciens auteurs sans necessité. Que si l'on objecte que l'on ne trouve point d'inscription en l'honneur de ce prince qu'avec les noms d'Ælius & de Cesar, je croy qu'on n'en trouve point non plus de son fils durant tout le regne d'Antonin, dont il estoit fils adoptif.

Onu. in fast. p. 222. f.

'Onuphre met que Verus le pere fut adopté le 10 d'aoust. Je n'en ay point encore trouvé la preuve. Mais je pense qu'il n'en a point eu d'autre]'que ce

Pagi.

qu'il a cru que les Empereurs adoptoient leurs successeurs au mesme jour qu'ils avoient esté adoptez eux mesmes. D'autres l'ont cru aprés luy : mais on s'en est enfin detrompé.

[Il faut dire que Verus avoit le titre de Cesar avant le 19 juin 136, s'il n'y a point de faute]'dans la lettre que Kircman raporte de luy, datée de ce jour là, puisqu'elle porte en teste *Ælius Ces.*'Mais d'autres raportent la mesme lettre avec un titre tout different, conceu en ces termes, [ausquels neanmoins je ne comprens rien ;] *C. Julius Cadus lib. Samiaris Quintianus* : Et comme la date de cet acte porte simplement *Ceionio Commodo Consule*, 'le P. Pagi en infere qu'il n'estoit point encore alors Cesar, parceque quand quelqu'un, dit-il avoit receu ce titre dans l'année de son Consulat, on l'ajoutoit dans les dates suivantes de la mesme année. Neanmoins il ne le prouve que par le seul exemple de M. Aurele & L. Verus le

Kirc. l. 3. c. 14. p. 441. 442.

Pagi, 136. § 5.

ad. p. 305.

fils, elevez non au simple titre de Cesar, mais à celui d'Auguste, [ce qui peut faire quelque distinction. Il y a aussi de la difference dans le temps, & on en peut faire encore entre une inscription publique, & une lettre ou un acte particulier, tel qu'est celui dont il s'agit. Cette derniere raison ne répondroit pas]'à l'inscription raportée par Onuphre, [laquelle prouvera contre Onuphre mesme, si le raisonnement du P. Pagi est juste, que Verus n'a esté fait Cesar qu'aprés le 10 aoust 136,] puisqu'elle est de la 20e année d'Adrien, [commencée ce jour là mesme ou plutost le lendemain.]

Onu p. 223. a. b.

'Casaubon & d'autres croient qu'il y a faute dans Spartien, lorsqu'il dit que Lucius Verus fut fait Preteur aprés son adoption ; parcequ'il est dit que son fils naquit pendant qu'il estoit Preteur, & que l'on voit qu'il doit estre né des l'an 128, 'ou au moins des l'an 130. *V. M. Aurele note 5.* [Mais il est plus aisé de croire que dans l'endroit qui porte qu'il est né *in Pratura patris sui*, il faut lire *in Quæstura*,]'puisqu'il doit avoir esté Questeur avant que d'estre Preteur, [que de croire que les copistes aient fait deux fois la mesme faute, en mettant *Pratura* pour *Proconsulatu* & *Prætor* pour *Proconsul* comme le veut Casaubon ; outre que la Pannonie estant une province de l'Empereur, ne devoit point estre gouvernée par un Proconsul.] 'Dodwel ne change point *Prætor* en *Proconsul* ; mais il veut que Spartien ne dise pas que L. Cesar a esté Preteur aprés avoir esté adopté : [& il auroit eu peine à le dire plus clairement.

Spart. n. C. p. 8. 1. c. d|Cyp. dis. ap. p. 61.

Cyp. dis. ap p. 61.

p. 62.

p. 61.

Je n'entens rien à ce que dit Spartien,]'que Verus est le premier qui n'ait eu que le nom de Cesar, & qu'il n'a point esté adopté de la mesme maniere que Trajan, mais à peu pres de mesme que Constance Chlore & Galere furent depuis adoptez par Dioclerien. [Je ne voy pas non plus que ce

Veri, v. p. 13. e|14. a.

que Casaubon & Saumaise disent sur cet endroit, y fasse trouver un sens raisonnable.]

Pour la page 254. § 13.

NOTE XIV.

Du temps que Verus Cesar a passé dans la Pannonie.

A dri. v, p. 11. d. e| Veri, v. p. 14. c.

'Spartien dit que Verus aussitost aprés son adoption, & avant mesme son premier Consulat, fut envoyé dans la Pannonie ; 'Veri, v. p. 15. b. c. & qu'en estant revenu, il mourut le premier janvier [138. Il semble donc qu'il ait toujours esté en Pannonie depuis la fin de 135, jusqu'à la fin de 137. Cela paroist difficile à croire d'un homme destiné pour regner, & qu'Adrien n'avoit ce semble adopté que pour se decharger sur luy du poids des affaires à cause de ses maladies.] Aur. Vict. p. 5 3. b. 'Aurele Victor dit en effet qu'il luy laissa le soin de Rome durant qu'il demeuroit dans sa retraite de Tivoli. [Cependant ce long sejour de Verus dans la Pannonie s'accorde assez bien avec ce que dit aussi Spartien,]Veri, v. p. 15. c. 'qu'il fut peu à la Cour, *In aula diu non fuit*, [à moins qu'il n'ait voulu dire qu'il ne fut pas longtemps Cesar.] Pagi, 136. § 6. 'Ce qui paroist de plus certain, c'est qu'il estoit en Pannonie dans les derniers mois de l'an 137,]Cyp. dis ap. § 45. p. 60. 'puisqu'on y a trouvé une ou deux inscriptions, où il est qualifié Proconsul, datées de la 21 année d'Adrien. Kirc l 3. c. 14. p. 441. 'La lettre que Kircman cite de luy est datée du 19 juin 136, *in hortis Statiliæ Maximæ :* [c'est à dire à Rome : d'où l'on pourroit inferer qu'il n'a pas esté en Pannonie autant de temps que dit Spartien : ou bien qu'il vint faire quelque tour à Rome & s'en retourna. Mais nous venons de voir] Nor. ep. cons. p. 49. 'qu'on soutient que cette lettre n'est point de luy.

Pour la page 255. § 14.

NOTE XV.

Que Verus Cesar n'est mort qu'en 138.

Onu. in fast. p. 2 3. c| Cyp. dis. ap. p. 63. 64.

'Nous aurions bien de l'inclination à mettre avec Onuphre la mort de L. Verus en l'an 137, auquel il devoit estre Consul pour la seconde fois, suivant ce que dit Spartien, Veri, v. p. 16. c. 'qu'aprés sa mort Adrien delibera longtemps avant que d'adopter Antonin, [ce qu'il fit le 25 fevrier 138.] p. 15 b. c. 'Ce qui est dit que Verus mourut en se preparant à faire une action de graces à Adrien le premier jour de janvier, [convient tout à fait bien à un nouveau Consul. Autrement ce n'estoit pas pour luy un jour bien propre à luy faire une harangue, puisque c'estoit la fonction des Consuls. Et on ne voit pas bien mesme de quoy il auroit eu à le remercier.] Pagi, 138. § 2. 'Le P. Pagi dit que c'estoit de son adoption, dont il n'avoit pu le remercier plustost selon Spartien, à cause de ses maladies. Ad i. v. p. 11. c. 'Spartien dit bien qu'il ne put point en remercier Adrien dans le Senat à cause de son peu de santé : [Mais il ne dit point que ne l'ayant pas pu faire dans le temps, il ait songé à le faire deux ans aprés :] Cyp dis. ap. '& cela a peu d'apparence.

[En differant sa mort jusques en l'an 138, il faudra dire qu'il estoit demeuré plus de deux ans dans la Pannonie, ce qui peut paroistre assez peu probable.

On pourroit objecter qu'il est donc mort avant que de prendre possession de son second Consulat, & d'en faire aucune fonction ; & qu'ainsi on ne devroit point avoir conté ce second Consulat,] Onu| Oc. p. 241. 'comme il est certain qu'on a fait. Mais la flaterie suppleoit à ce defaut, & d'autant plus aisément, qu'il n'y avoit point eu d'autre Consul ordinaire à mettre en sa place.

Pagi, p. 28. 'On raporte une inscription trouvée en Hongrie, au nom de Verus mesme en l'honneur d'Adrien qui estoit alors en la XXI. année de son Tribunat, commencée le 11 d'aoust 137. Ainsi s'il n'y a point de faute dans ce nombre de XXI, il est indubitable que Verus estoit encore vivant [& en Pannonie] aprés le mois d'aoust 137, & qu'il

ne peut estre mort que le premier jour de l'an 138. [Mais il y a lieu de douter s'il se faut beaucoup fier à cette inscription, peu correcte d'ailleurs. Car il y a *Lelius* pour *L. Ælius*, *Cos.* pour *Cos. II.* Je ne sçay ce que c'est que l'R. ni le VII. qui est à la fin.

Il est plus difficile de répondre à une semblable qu'on lit dans Gruter *p. 252. 2*, car je n'y remarque aucune faute. Elle porte comme l'autre *Trib. pot. XXI*, & donne le titre de Proconsul à Verus, dont elle marque aussi le second Consulat. Ce titre de Proconsul ne se donnoit ce me semble aux Empereurs que lorsqu'ils estoient dans les provinces, & en effet l'inscription ne le donne point à Adrien. On marque outre cela qu'elle a esté trouvée en Hongrie. Il n'y auroit donc point d'apparence de dire, que c'estoit une inscription que Verus avoit fait faire à la fin de 136, pour estre posée en 137, lorsqu'il seroit dans son second Consulat, & qu'il y faut seulement lire *Trib. pot. XX.* Cela, dis je, ne se peut présumer, puisque Verus estoit à Rome quelque temps avant sa mort. Je ne voy pas ce qu'Onuphre auroit pu répondre à cela :]

Onu. in fast. p. 223. d.

'Et il raporte luy mesme une autre inscription faite à l'honneur de Verus en la 21e année d'Adrien, [sans marquer comment elle se peut accorder avec son opinion.]

Cyp. dis. ap.

'Dodwel pretend y répondre, mais d'une maniere qui ne nous paroist nullement soutenable. *V. Trajan note 29.*

[Il faut donc que toutes les presomptions cedent à des monumens positifs, & differer la mort de Verus jusqu'au premier janvier 138.]

Bir. p. 180.

'Il seroit mesme difficile que tant de medailles qu'on trouve de son second Consulat, eussent esté faites ou par avance, ou dans les provinces où l'on ignoroit encore sa mort.

Pagi, 137 § 3.

'Le P. Pagi fait grand fort sur une medaille datée de l'an 169, de la ville d'Amise dans le Pont, qui répond, dit-il, à l'an 137 de J. C.

ap. p. 305.

'Mais apres avoir mieux examiné cette année 169, il a jugé qu'elle se raportoit à 136, & ainsi la medaille ne prouve rien.

Cyp. dis. ap § 45. p. 65.

'Ce qu'on dit de la breveté de son regne [n'empesche pas qu'il n'ait pu durer deux ans & demi, s'il le faut commencer en l'an 135.]

NOTE XVI.

Pour la page 236. § 14.

Sur la femme de Verus Cesar.

Occ. p. 147.

'Occo donne le nom de Domitia Lucilla à la femme de Verus Cesar, sans en rendre aucune raison.

Spart. n. p. 14. 2. a.

'Casaubon le suppose aussi comme une chose constante.

Bir. p. 189.

'Birague met la chose douteuse, & la croit neanmoins, parceque Lucille à qui les medailles attribuent la fecondité ne peut pas estre la femme de L. Verus Auguste. [Mais si ce n'est pas sa femme, quelle preuve a-t-on que ce soit sa mere ?] Cette Lucille est même qualifiée Auguste : & quelle apparence que la femme d'un simple Cesar ait esté Auguste ? Birague répond que des filles & des sœurs d'Empereurs, quoique mariées à de simples particuliers ont esté Augustes :[ce qui sera bon, quand il aura prouvé que Nigrinus beaupere de Verus estoit Empereur. S'il y avoit preuve que cette Lucille fust la femme de Verus, j'aimerois mieux croire qu'ayant vécu jusques en 163, M. Aurele luy auroit donné le titre d'Auguste en le donnant à son fils. Pour le nom de Domitia, Birague ne nous apprend point non plus que les autres sur quoy il peut estre fondé. Spanheim a mieux aimé ne rien dire dutout de cette pretendue Lucille.]

NOTE XVII.

Pour la page 237. § 14.

Qu'Antonin n'a esté adopté qu'en 138.

[Il semble necessaire de dire qu'Antonin adopté le 25 fevrier, le fut dès l'an 137,]

Adri. v. p. 3. 2.

'puisque Spartien dit qu'A-

drien le recommanda *natali suo ultimo*. Car soit que ce *dies natalis* soit le jour de la naissance d'Adrien, qui estoit le 24 de janvier, soit que ce fust le premier jour de son Empire, qui estoit le 11 d'aoust, aucun de ces jours ne se rencontre entre le 25 fevrier 138, & le 10 de juillet auquel Adrien mourut la mesme année.

Onu. in fast. p. 223. f.

'Mais d'autre part Antonin designé pour son troisieme Consulat, [c'est à dire à la fin de 139,] n'estoit encore que dans la seconde année de son Tribunat :

Goltz. p. 71. d.

'& on trouve la mesme chose dans une inscription de l'an 140. [Il ne peut donc point avoir eu le Tribunat avant l'an 138.]

M. Aur. v. p. 24. a. c. p. 12. d | Pagi, p. 26.

'Il est dit que M. Aurele estoit alors dans sa 18e année. [a] Il estoit né le 26 avril 121. [Ainsi il n'estoit pas encore tout à fait dans sa 18e année le 25 fevrier 138. Mais en 137 il n'estoit que dans la 16e. Il seroit d'ailleurs extraordinaire qu'Antonin ayant esté fait Cesar en l'an 137, n'eust pas esté Consul en 138. Enfin nous avons vu dans la note 15, que les inscriptions nous obligent de differer la mort de Verus Cesar jusques en 138. Et si cela est, Antonin ne peut pas avoir esté adopté en sa place des l'an 137.

Il faut donc dire que Spartien se trompe, lorsqu'il dit qu'Adrien recommandoit Antonin le jour de sa naissance ;]

Pagi, p. 36.

'ou recourir à ce que dit le P. Pagi, qu'il le recommandoit alors, non qu'il l'eust encore adopté, mais parcequ'il le vouloit adopter, & n'attendoit plus que le consentement d'Antonin mesme. [quoiqu'il soit peutestre assez difficile de croire qu'Antonin ait pris un mois & plus pour deliberer s'il donneroit ce consentement.]

NOTE XVIII.

Pour la page 2..7. § 14.

Du titre d'Empereur donné à Antonin Cesar.

Pagi, p. 10.

'Le Pere Pagi remarque qu'Antonin eut des le vivant d'Adrien la qualité d'Empereur, [qui se mettoit avant le nom du Prince, & marquoit son autorité souveraine, & non celle d'Imperator qui se mettoit aprés, & se donnoit aux Cesars, comme à Tite & à Trajan, quand ils avoient remporté quelques victoires.] Il cite pour cela des medailles qui ont cette inscription *Imp. T. Cæsar Anton. &c.* sans le titre d'Auguste ; d'où il tire qu'elles ont esté faites avant la mort d'Adrien. [Je ne sçay neanmoins si la simple omission du titre d'Auguste suffiroit pour le prouver :]

Goltz. p. 636.

'& on cite une medaille greque de Trajan Cesar, qui luy donne de la mesme maniere le titre d'Empereur, quoique les latines ne le luy donnent qu'avec celui d'Auguste.

p. 70. e | Pagi, 138. § 2.

'Mais celles où Antonin est appellé *Hadriani Aug. F.* non *D. Hadriani*, & *Pontifex*, non *Pontifex Maximus*, [appuient beaucoup le sentiment du P. Pagi,]

Pagi, p. 10.

'aussibien qu'une autre, qui a d'un costé la teste & l'inscription d'Adrien Auguste, & de l'autre la teste & l'inscription d'Antonin Empereur.

an. 138. § 3.

'Le P. Pagi dit que Tite & Trajan avoient déja eu le titre d'Empereur en la mesme maniere. [Je pense qu'on ne trouve pour Trajan que la medaille dont nous venons de parler. Pour Tite, on ne trouve jamais dans Biraguc & dans Goltzius *Imperator Titus &c.* qu'avec le titre d'Auguste ; mais on y lit souvent *Titus Cæsar Imperator Vespasianus*. Je ne sçay si c'est tout à fait la mesme chose. Car cela n'est plus de mesme lorsqu'il y a *Imp. II. III. &c.*

NOTE XIX.

Pour la page 258. § 15.

Qu'Adrien est mort en l'an 138.

[Nous ne pouvons douter ce me semble, que le regne d'Adrien ne se doive commencer au 11 aoust 117. Car quoique des hommes habiles l'aient commencé un an plustost, & qu'ils

aient pour eux des raisons considerables; neanmoins les autoritez contraires sont trop fortes pour ne le pas emporter. On peut voir ce point traité amplement par le P. Petau.]

Dion. l. 69. p. 797. Iu. χρ. ad p. 396. ol Cyp. ou ap. p. 66. 'Dion dit qu'il regna vingt ans & onze mois:ᵃ une liste des Empereurs attribuée à Chryseros affranchi de M. Aurele, en diminue seulement deux jours; S. Clement d'Alexandrie *str. 1. p. 339. d.* Le bib. t. p. 98. fait la mesme chose, 'avec un chronologiste anonyme qui écrivoit sous Alexandre Severe. Eusebe dit 21 an; & il est suivi par la chronique d'Alexandrie. Toutes ces opinions vont à mettre la mort d'Adrien en l'an 138. Pagi, p. 29 30. 'Elles sont confirmées par des inscriptions, qui marquent Adrien mort en la premiere année d'Antonin, & avant son second Consulat, c'est à dire avant Dio. l. 69. p. 797. c. l'an 139, '& par ce que nous apprenons de Dion, qu'Adrien vécut 62 ans, 7 mois, & 19 jours, ou plutost 17, comme on lit dans Spartien: Adri. v. p. 1. b. 'car estant né selon Spartien le 24 janvier 76, il doit estre mort au mois de juillet 138. [C'est donc une faute aux chroniques d'Eusebe, de S. Jerome, & à celle d'Alexandrie, d'avoir mis sa mort en l'an 137.

Il y a faute aussi sans doute de dix ans dans Spartien, lorsqu'il le fait vivre 72 ans. Il luy donne encore un an de regne plus que Dion; & il est suivi par le jeune Victor qui luy donne 22 ans. Eutrope & Aurele Victor s'expliquent d'une maniere qui peut revenir à l'une & à l'autre opinion: car le premier dit qu'il mourut *imperii anno 21, mense 10, die 29,* & l'autre dit, *anno imperii, absque mense vigesimo secundo.* Mais quand ils diroient clairement comme Spartien, qu'il a regné 21 an & onze mois; ce sentiment seroit toujours moins autorisé que l'autre.] Pet. doct. t. l. 11. c. 23. p. 335. c. 'Car on pretend que les observations mathematiques de Ptolemée ne peuvent souffrir qu'on commence le regne d'Antonin plustard qu'en 138, Orc. p. 248. '& on voit par les medailles d'Antonin qu'il estoit Auguste avant son second Consulat, [c'est à dire avant 139.] Ainsi s'il y a quelques inscriptions qui donnent à Adrien 22 ans de Tribunat, Pet. doct. t. l. 11. c. 23. p. 335. c. 'le P. Petau ne craint point d'assurer que c'est une faute des graveurs ou des copistes. Pagi, p. 35. 'Le P. Pagi rejette de mesme une de ces inscriptions, où il est en effet aussi aisé qu'on ait mis XXII. pour XXI, que d'oublier le mot de *Divo* essentiel en cet endroit, Cyp. dis. ap. p. 60. 'comme Dodwel qui soutient ces inscriptions, est obligé d'avouer que l'on a fait. Pagi, p. 35| an. 138. § 3. 'Le P. Pagi répond à une autre trouvée en Transilvanie, qu'on pouvoit bien ignorer encore en ce pays la mort d'Adrien un mois aprés qu'elle fut arrivée; & avoit mesme fait l'inscription par avance, comme il y en a des exemples de ces siecles là [& du nostre.] Cyp. dis. p. 59| Grut. p. 252. 1. 'On peut répondre la mesme chose à une autre raportée par Dodwel aprés Gruter, qu'on dit venir aussi de Transilvanie. [Et neanmoins elle est d'un officier de la police de Rome.] Cyp. dis. p. 60. 'Dodwel en raporte encore deux de L. Cesar, mort à ce qu'il pretend le premier janvier 137, & qui portent neanmoins la 21ᵉ année du Tribunat d'Adrien. [Mais s'il faut mettre la mort de ce prince en 138, comme il y a bien de l'apparence, ces inscriptions ne prouvent rien.

Nous n'alleguons point] Onu. in fast. p. 223. f. 'qu'une inscription faite en 137 pour servir ce semble d'epitaphe à Adrien, ne luy donne que 21 an selon Onuphre, Pagi, p. 35. 'parceque qu'on pretend que c'est une de celles qui portent XXII, & qu'Onuphre jugeant que c'estoit une faute, a mis XXI. sans nous en avertir, par une liberté qui ne luy est que trop ordinaire, [& qui trompe souvent ceux qui se fient trop à luy.]

Nor. dec. c. 3. p. 86. 87. 'Le Cardinal Noris fondé en partie sur quelques unes de ces inscriptions, avoit soutenu qu'Adrien n'estoit mort qu'en l'an 139. ep. cons. p. 85. 'Mais il a enfin reconnu que les preuves qui mettent sa mort

en 138, sont trop fortes pour en douter; & il a mieux aimé avouer avec les autres qu'il y a faute dans les inscriptions qui marquent sa 22e année. Il y en a une qui se refute par elle mesme. Cyp. dis. ap. § 48. p. 66. 'Dodwel a mieux aimé soutenir qu'Adrien avoit fait conter les années de son Tribunat un an avant qu'il eust ce titre: [& c'est à quoy nous ne voyons point d'apparence. *V. Trajan note 29.*]

NOTE XX.

Pour la page 257. § 15.

Que l'apotheose d'Adrien a esté faite dés l'an 138.

[Il peut sembler qu'Antonin n'obtint l'apotheose d'Adrien qu'aprés bien du temps.] Onu. in fast. p. 225. f. 'Car dans une inscription qu'il fit faire [à la fin de l'an 139,] lorsqu'il estoit déja designé pour son troisieme Consulat, il ne donne point le titre de *Divus* à Adrien, quoiqu'il l'y donne à Sabine sa femme. Pagi, p. 35. 'Mais on soutient que cette inscription est ou fausse, ou peu correcte en ce point: p. 29. 'parceque d'autres qui sont de l'an 138, mettent le titre de *Divus*. p. 35. 'Et cette inscription fait une seconde faute de donner à Adrien 22 ans de Tribunat. Car on assure que l'inscription le porte ainsi, comme nous venons de dire, quoiqu'Onuphre en la raportant ait mis XXI.

NOTE XXI.

Pour la page 260. § 16.

Sur l'aqueduc de la nouvelle Athenes.

Spart. n. p. 53. 1. c. d. 'Saumaise a bien vu qu'on pouvoit entendre de la nouvelle Athenes de Delos l'inscription qui parle d'un aqueduc commencé par Adrien dans la nouvelle Athenes, & achevé par Antonin en 140. Il rejette neanmoins ce sentiment, parceque l'inscription est à Milan, parcequ'elle est latine, parceque l'Athenes de Delos s'appelloit *la nouvelle Athenes d'Adrien.* [Mais il n'est pas difficile que dans les divers voyages des Latins en Orient, on en ait apporté cette inscription,] Grut. p. 405. 'aussibien qu'une autre de la mesme ville, qui est aujourd hui à Venise, & où cette ville est simplement appellée l'Athenes de Delos, [parcequ'on n'est pas toujours obligé d'exprimer tout. Je croy aussi que la langue latine estant celle de l'Empire & des Empereurs, on ne doit point s'étonner qu'on s'en servist dans les inscriptions que les Empereurs & les Gouverneurs faisoient mettre. Les exemples assurément n'en sont pas rares: mais au moins celui de la Croix de J. C. n'est inconnu à personne. Wheler p. 440, parle de cette inscription, mal placée à Milan, dit-il, par Gruter. [Je ne comprens pas bien le reste de ce qu'il en dit.]

NOTE XXII.

Pour la page 265. § 17.

Si Adrien a fait une nouvelle division des provinces.

Onu. r. Rom. l. 3. p. 415. 'Onuphre fait une deduction des provinces de l'Empire dans l'Europe & dans l'Afrique, telle qu'il croit qu'elles ont esté établies par Adrien. Il l'a tirée de Feste, au moins en partie; p. 413. '& il pretend qu'elle vient d'Adrien sur ce que dit le jeune Victor, Vict. epit. p. 537. c. 'que ce prince mit les offices publics, ceux de la Cour, & ceux de la milice', au mesme état qu'ils estoient encore de son temps, p. 547. c. 'c'est à dire sous Arcade & Honoré, hors quelques petits changemens que Constantin y avoit faits. [Ainsi Onuphre ayant trouvé dans Feste, qui écrivoit sous Valentinien I, une espece de notice, il a cru la pouvoir attribuer à Adrien.

Cependant Victor ne dit point qu'Adrien ait fait aucun changement dans les provinces: & je ne voy pas que les dixsept dont Onuphre compose l'Italie, ou au moins les onze qu'il luy donne, en en retranchant les Alpes Cottiennes, (qu'il met aussi dans les Gaules,) avec les deux Rhecies, & les trois isles; je ne sçay, dis-je, si ces onze provinces

s'accordent bien avec ce que dit Spartien, Adri v. p. 11. b.]'qu'Adrien établit quatre Consulaires pour gouverner toute l'Italie. [Je n'entens point ce que c'est que la province de Marseille, ni celles d'Amiens, & je ne voy point que ces deux villes aient jamais passé pour metropoles, ni que la seconde Belgique, dont il reconnoist que Reims estoit metropole, ait jamais esté divisée en deux jusqu'au dernier siecle. Je ne trouve point ces deux provinces dans Feste, qui en met trois dans l'Angleterre, où Onuphre n'en met que deux.

Nous n'examinons pas ici en particulier le reste de cette notice; mais nous ne pouvons pas oublier]'ce que Lactance Lact. de pers. p. 6. dit de Diocletien & de ses collegues: *Ut omnia terrore complerentur, provinciæ quoque in frusta concisæ, multi præsides, & plura officia singulis regionibus, ac penè jam civitatibus incubare.* [Ainsi si nous trouvons les provinces plus partagées au milieu du IV. siecle que sous Auguste, il semble que ce n'est ni à Adrien, ni à Constantin qu'on doit raporter ce changement, mais à Diocletien, sans l'avis duquel ses collegues ne faisoient rien de considerable.]

Cyp. dis. 11. § 13. p. 244. 'Dodwel cite la preface d'Appien sur les guerres civiles, pour montrer qu'Adrien a fait quelque changement dans les provinces avant celui de Diocletien. [Je n'y en trouve rien: il veut App. pr. p. 3 5. sans doute marquer]'la preface generale d'Appien sur les histoires, où il fait une grande description de l'état ou Onu. r. Rom. l. 3. p. 413. 415. estoit alors l'Empire Romain,'& Onuphre copie en effet cette description toute entiere, en parlant du changement qu'il attribue à Adrien.[Je ne voy pas neanmoins qu'on en puisse rien tirer pour montrer que du temps d'Appien, c'est à dire sous Antonin, il y eust une seule province autrement partagée que du temps d'Auguste. Et je ne voy pas en effet qu'Onuphre en tire rien de semblable.

'Mr de Marca dit que la division Marc. prim. § 63. p. 159. des 14 provinces des Gaules, [où la notice d'Adrien selon Onuphre en met 16,] est raportée par quelques uns à Constantin, mais qu'elle est beaucoup plus ancienne. 'Cependant cette antiquité selon les preuves qu'il en allegue, § 64. p. 162. ne va qu'à Diocletien.'Car pour la distinction de la Belgique & des deux § 63. p. 152. 151. Germanies qu'il trouve sous Neron, [elle vient sans doute d'Auguste.] Au moins cela est clair des deux Germanies par le passage qu'il cite du premier livre de Tacite. Il pretend trouver deux Belgiques dans une inscription du tems de M. Aurele, où Baslæus est appellé *Procurator à rationibus provinciarum Belgicæ & duarum Germaniarum.* [C'est une excellente preuve qu'il nous fournit, pour montrer contre Onuphre qu'il n'y en avoit encore qu'une aprés Adrien.]

NOTE XXIII.

Pour la page 165. § 17.

Si Adrien a separé la Phenicie du gouvernement de la Syrie.

'Nous trouvons dans Suidas qu'Adrien Suid. v. p. 465. d. e. a fait la ville de Tyr en Phenicie metropole; 'ce qui a donné sujet à Godefroy Cod Th. t. 2. p. 384. de dire qu'il avoit separé la Phenicie de la Syrie pour en faire une province & un gouvernement à part.'Spartien Adri v. p. 7. b. dit en effet qu'il le voulut faire, afin que la ville d'Antioche qu'il n'aimoit pas, ne fust plus metropole de tant de pays. Il ne dit pas neanmoins qu'il l'ait fait: [& je ne voy pas mesme qu'on le puisse croire,]'puisqu'Herodien Her. l. 2. p. 500. c. dit que Niger en qualité de gouverneur de Syrie, commandoit sous Commode à tout ce qui est entre la mer & l'Euphrate, & nommément dans la Phenicie. 'Nous voyons aussi que Ptolemée Ptol. l. 5. c. 15. p. 158. [qui écrivoit sous Antonin,] borne la Syrie à la Palestine du costé du midi, comprenant ainsi la Phenicie dans son étendue.] 'En effet il en parle p. 159. 160. dans le mesme chapitre, la joignant

avec plusieurs autres pays, [qui assuré ment n'avoient point de Gouverneurs particuliers.] c. 14. 16. 'Il fait au contraire des chapitres exprés de la Cilicie, & mesme de la Palestine; c. 15. p. 161. '& il met expressément la ville de Tyr sur la coste de la Syrie. [Ainsi si Adrien a fait Tyr metropole, ce n'a esté que pour luy en donner le titre avec quelques prerogatives particulieres, mais non pour la soustraire à Antioche ni au gouvernement de Syrie. Nous pourrons voir sur Severe qui aimoit Tyr, & haïssoit Antioche encore plus qu'Adrien, si ce n'est point luy qui a donné un Gouverneur à la Phenicie.] Dio, l. 53. p. 504. a. 'On voit par Dion qu'elle en avoit un du temps d'Alexandre: Her. l. 2. p. 50r. e. '& cela paroist aussi par Herodien.

a Pagi, ad. p. 305. a Le P. Pagi soutient cette erection de la Phenicie en gouvernement par Adrien, & la fixe mesme à l'an 128 ou 129, à cause d'une medaille de la ville de Gaza, datée de l'an 192, qui revient à l'an 131 de J. C, avec un Γ qu'on pretend marquer la troisieme année d'une nouvelle ere de cette ville, & par consequent, dit-on, de l'erection de la Phenicie en gouvernement. [Cette conclusion est bien eloignée: car je douterois fort que l'erection d'un nouveau gouvernement fist une nouvelle ere pour toutes les villes qui en dependoient. Mais ce qui est plus,] Ptol. l. 5 c. 16. p. 161. 'c'est que Gaza estoit du gouvernement de la Palestine, comme nous l'apprenons de Ptolemée, [& non de la Phenicie, comme le suppose le P. Pagi.]

Nor. ep. c. p. 297. 'Le Cardinal Noris fait une difficulté bien plus importante sur ce que S. Justin dit dans son dialogue, Just. dial. p. 305. a. 'que la ville de Damas avoit esté & estoit encore de l'Arabie, quoique maintenant dit-il, elle soit attribuée à ce qu'on appelle la Syrophenicie. [Cela est fort assurément, pour prouver qu'il y avoit alors une province particuliere de la Phenicie; & d'autant plus que] Tert. in Iud. c. 9. p. 217. c| in Mar l. 3. c. 13. p. 488. b. 'Tertullien dit que Damas avoit esté attribuée à la Phenicie par la division qu'on avoit faite de la Syrie, *ex distinctione Syrorum*. [Il ne sera pas difficile d'accorder S. Justin avec Ptolomée, en supposant que le dialogue de Saint Justin n'est fait qu'aprés l'an 150, & que la Phenicie qui du temps de Ptolemée, c'est à dire vers l'an 140, estoit encore comprise dans le gouvernement de la Syrie, (car il me semble qu'il n'y a pas moyen d'en douter en voyant ce qu'en dit cet auteur,) avoit esté erigée en province particuliere aussitost aprés par Antonin.

Mais que dire à Herodien? Pretendrons nous que Niger commandoit dans la Syrie & la Phenicie pour les armes seulement, & qu'il y avoit d'autres Gouverneurs, l'un pour la Syrie, l'autre pour la Phenicie, qui n'avoient que l'administration civile de la justice? Je ne voy personne qui l'ait dit encore: & il me semble que ce n'est point l'idée que l'histoire nous en donne. Vaudroit-il point mieux dire que les bornes de la Phenicie estant assez vagues & incertaines tant qu'elle n'a point eu de Gouverneur particulier, comme nous le voyons aujourd'hui dans nos pays de Gatinois, de Sologne, & autres semblables; les uns y comprenoient Damas selon le passage de S. Justin,] 'les autres la mettoient dans la Cœlé-Syrie, comme on le voit par Ptolemée; Ptol. l. 5. c. 15. p. 160. m. estant toujours certain de part & d'autre qu'elle n'estoit plus comprise dans le gouvernement de l'Arabie. [Pour Tertullien, il a pu regarder l'attribution de Damas à la Phenicie comme une suite de la division de la Syrie, parceque cette division estoit déja faite lorsqu'il écrivoit. C'est ce que nous pouvons dire sur cette difficulté, dont nous laissons la decision à de plus habiles.]

NOTE XXIV.

Pour la page 272. § 20.

NOTE XXIV.

Que la navigation du Pont-Euxin est d'Arrien, mais non celle de la mer Rouge.

[La description ou la navigation de la mer Rouge porte le nom d'Arrien, & est adressée à l'Empereur Adrien selon l'inscription latine. Neanmoins cet écrit ne parle jamais à ce prince, comme celui de la navigation du Pont.]

Salm. in Sol. p.1186.1.c.d.

'Saumaise soutient qu'il a esté fait du temps de Pline le naturaliste, ou mesme un peu devant, & qu'ainsi il ne peut estre d'Arrien, ni adressé à Adrien. Il tire cela de ce qu'il y est parlé de quelques Princes qui vivoient du temps de Pline. [On y peut ajouter]

Arri. de Eryt. p. 6.

'ce qui y est dit en un endroit, que l'on alloit du bourg de Leucé à Petra vers Malican Roy des Nabatéens. [Car la ville de Petra & toute l'Arabie Petrée avoit esté soumise aux Romains des l'an 105, & reduite ensuite en forme de province. *V. Trajan* § 17. Personne ne dit qu'Adrien l'ait abandonnée:]

Occ. p. 241.

'Au contraire on trouve des medailles de la ville de Petra sous ce prince avec le titre de metropole. [Il faut donc que cet écrit ait esté fait avant l'an 105, & ainsi il ne peut estre d'Arrien qui vivoit encore sous M. Aurele, c'est à dire aprés l'an 160.]

Arri. de Eryt. p. 9.

'En effet l'auteur de cet écrit parle de l'Egypte comme de son pays,

p. 3.

'& se sert quelquefois des mois egyptiens.

[Mais ce que nous disons de la description de la mer Rouge ne doit pas s'étendre à celle du Pont-Euxin,]

Voss. h.g.l.2. c.7.p.19.|c.11.p.216.

'comme Vossius paroist avoir fait. [Car celle-ci a tous les caracteres d'un écrit adressé à un Prince savant & curieux comme Adrien, & ce qui y est dit du Roy Anquiale connu sous Trajan, le confirme tout à fait. Le style a]

Phot. c.58 p. 53.

'la simplicité & la netteté que Photius attribue à Arrien; [& elle cite sans cesse Xenophon,] dont Arrien a esté l'imitateur jusqu'à estre appellé luy mesme Xenophon le jeune.

Pour la page 278. § 23.

NOTE XXV.

Deux Eliens confondus par Vossius.

Voss. h.g.l.2. c.11.p.217.

'Vossius & d'autres raportent à Elien, qui a adressé à l'Empereur Adrien un traité de l'arrangement des armées, & qui avoit vu Nerva,

Suid. αι. p. 802. f.

'ce que dit Suidas d'un Claudius Ælianus natif de Palestrine, qui enseignoit l'eloquence à Rome aprés Adrien. [Mais cet Elien de Suidas est visiblement le mesme que celui de Philostrate,]

Philst. soph. 57.p.619.d. a c.9.p.550 c. b c.57 p.619. b. c c.56.p 618. b. d c.57.p.619. b. c.

'qui estoit disciple de Pausanias,[a] comme Pausanias l'estoit d'Herode Atticus.[b] Il estoit contemporain de Philostrate de Lemne,[c] qui n'avoit au plus que 24 ans en 212:[d] & il écrivit un discours κατὰ τοῦ γύννιδος. [ce que les circonstances, & particulierement l'age de Philostrate de Lemne dont il est parlé en cet endroit, font voir ne se pouvoir entendre que d'Heliogabale.] Ce γύννις estoit mort depuis peu [en 222. Ainsi c'estoit sous Alexandre qu'Elien écrivoit contre luy: Suidas a donc quelque raison de dire que Claude Elien vivoit aprés Adrien. Mais ce n'a esté qu'un siecle aprés. Aussi Philostrate le met presque le dernier dans son histoire des sophistes. On voit encore d'autres differences entre celui de Philostrate & celui du temps d'Adrien. Car celui-ci paroist dans sa preface un esprit fort vain, & rempli d'une grande idée de luy mesme;]

a.

'au lieu que Philostrate loue le sien d'une grande modestie.

c. d.

'Il n'estoit jamais sorti d'Italie, & aimoit les mœurs de Rome:

Æli. tact. pr. p. 3.

'& l'autre se vante de savoir fort bien la discipline militaire des Grecs, & avoue qu'il ignoroit celle des Romains.

[Pour les autres ouvrages qui portent le nom d'Elien, nous ne voyons pas à qui on les doit plutost attribuer,]

Philst. soph. 57 p.619.b.

'puisque celui de Philostrate a écrit [aussibien que l'autre,] & s'est rendu

Voss. h. g. l. 2. c. 11. p. 117. celebre par ses ouvrages. 'On marque que l'auteur des Mélanges dit plusieurs fois qu'il estoit Romain. [Mais je ne sçay si l'on en peut rien conclure. Il faudroit examiner si le style en convient mieux à ce que nous avons du premier Elien, ou à ce que Philostrate dit du second.]

Æ i tact. p. 3. 'Dans la preface du premier, Nerva y est appellé pere d'Adrien : [mais le mot de pere se peut prendre pour celui dont il tiroit son origine, quoique ce ne fust pas immediatement ni par la naissance, mais par le seul droit d'adoption, à cause duquel Adrien est appellée dans les inscriptions petit-fils de Nerva. Je ne voy pas qu'on puisse expliquer aussi aisément le *dive Hadriane* qu'on lit dans la mesme preface, selon la traduction de Gaza. Car je ne croy pas que les Empereurs fussent jamais appellez *divi* durant leur vie. Mais le texte grec met *Divo nate*, ce qui se raporte à Trajan plutost qu'à Adrien, comme l'a mis le nouveau traducteur latin.]

NOTES SUR LES REVOLTES DES JUIFS.

NOTE I.

Pour la page 182. § 1.

Temps de la revolte des Juifs sous Trajan.

Eus. chr. n. p. p. 663. c. 'EUSEBE dans sa chronique fait commencer la revolte des Juifs sous Trajan en la 16e ou en la 17e année de ce prince. 'Dans son histoire il dit que ce fut ἤδη τῶ αὐτοκράτορος εἰς ἐνιαυτὸν ὀκτωκαιδέκατον εἰσελαύνοντος. [Je ne sçay si cet εἰσελαύνοντος ne pourroit point signifier seulement qu'il approchoit de sa 18 année; & en ce cas il marqueroit la fin de sa 17e année, & s'accorderoit avec sa chronique. Mais Rufin, 'Nicephore, Musculus, Christophorson, & Mr Valois, ont tous entendu cet endroit de la 18e année de Trajan, & non de la fin de la 17e.] 'Mr de Pontac dans ses notes sur la chronique d'Eusebe, n'a point cru qu'on pust l'accorder avec l'histoire sur ce point; & il l'abandonne, [comme nous nous croyons aussi obligez de faire, puisque l'histoire est posterieure, & que generalement parlant la chronique est peu exacte. Nous ne croyons pas non plus nous devoir arrester à Dion,]'qui ne met la revolte des Juifs qu'aprés le siege d'Atra, [c'est à dire en la 20e année de Trajan. Peutestre que si nous avions l'histoire originale de cet auteur, & non un simple abregé, nous verrions qu'il n'en parle en cet endroit que pour ramasser en un seul lieu ce qui s'estoit fait en plusieurs années à l'égard des Juifs. Le regne de Trajan a commencé au mois de janvier 98. Ainsi sa 18e année est l'an 115.]

Eus. l. 4. c. 2. p. 115. a.

Niceph. l. 3. c. 22. p. 234. b.

Eus. chr. n. p. p. 663. c.

Dio, l. 68. p. 780. a.

NOTE II.

Pour la page 184. § 2.

Sur ce qu'on dit de la revolte de la Palestine vers l'an 117.

'Ce que dit Spartien que la Palestine penchoit à la revolte au commencement d'Adrien, [semble se pouvoir raporter] à ce que dit S. Jerome sur l'an 118, selon l'edition de Scaliger, Qu'Adrien vainquit les Juifs revoltez pour la seconde fois contre les Romains. Et la chronique d'Alexandrie parle sur l'an 119, d'une revolte des Juifs, qui obligea, dit-elle, Adrien de venir à Jerusalem, de vendre les captifs à la foire du Terebinthe &c. [Mais pour ce qui est de S. Jerome, il y a bien de l'apparence qu'il n'a voulu qu'ajouter à Eusebe la fin de la revolte dont il avoit marqué le commencement, c'est à dire de celle des Juifs de Libye ou de Adri. v. p. 3. b.

Euf.chr.n.P. p.606 d. a Adri.v.p.3. d.

Cypre, furtout s'il faut mettre cet article fur l'an 117,] 'comme il eft dans quelques manufcrits. a Car il paroift que les troubles de la Libye ne finirent pas plutoft. [Pour la chronique d'Alexandrie, elle a fans doute voulu marquer la grande revolte des Juifs qui arriva fur la fin du regne d'Adrien; ce qui fe voit parcequ'elle ne met aucune autre revolte des Juifs dans le refte de ce regne; & que ce qu'elle dit de celle-ci]'eft raporté par S.Jerome à leur derniere ruine.

Hier. in Jer. 31 p.342.b.

Pour la page 285. § 3.

NOTE III.

Refutation de quelques traditions des Juifs fur le temps qu'ils fe revolterent fous Adrien.

[Nous avons marqué dans la note 9 fur Adrien, les raifons qui nous obligent à ne commencer la revolte des Juifs fous fon regne qu'en l'an 134, vers le primtemps, pour la faire finir deux ans aprés felon le temps que luy donne S. Jerome dans fa chronique, quoique non pas tout à fait dans les mefmes années.

Il faudroit la commencer des l'an 125, & finir en 128, fi l'on vouloit fuivre l'opinion des Juifs marquée par S. Jerome,] 'puifqu'ils la faifoient durer trois ans & demi, & qu'ils ne contoient que 49 ans depuis la mort de Vefpafien [arrivée en 79,] jufqu'à la fin de cette guerre.'Ils contoient mefme quelquefois ces 49 ou 50 ans de la ruine de Jerufalem fous Tite [en l'an 70: ce qui obligeroit de commencer au moins leur revolte des l'an 120.] Mais quoique S. Jerome femble fuivre quelquefois cette opinion, qu'il avoit détruite dans fa chronique, on voit par ce qu'il en dit, qu'on la fondoit fur une explication des 70 femaines de Daniel, [aufquelles il eft aifé de trouver un autre fens; & non fur aucun monument hiftorique. Ce qui eft certain, c'eft que cette opinion ne fe peut accorder ni avec

Hier.in Dan. 9.p.555.d.

in If. 6.p.p. d.in Ez.1.p. 370. d.

Dion,] 'qui dit que la revolte n'eclata que lorfqu'Adrien fe fut eloigné de la Syrie pour retourner en Occident aprés la mort d'Antinoüs, [& ainfi aprés fon dernier voyage d'Orient; ni avec]'Arifton de Pella cité par Eufebe, [felon lequel le fort de cette guerre (ἀκμάσαντος τοῦ πολέμου) fut dans la 18e année d'Adrien,] commencée le 11 aouft 134.

Dio,l.69.p. 793. c.

Euf.l.4.c.6. p.118.c.d.

'S. Jerome dit en un endroit que les reftes de Jerufalem fubfifterent 50 ans jufqu'à Adrien, aprés qu'elle eut efté ruinée par Tite.'Le P. Pagi a tiré de cet endroit, qu'Adrien avoit rebafti Jerufalem des l'an 119. [L'endroit donne plutoft fujet de croire que S. Jerome parle de la ruine de ces reftes de Jerufalem qui fut une des fuites de la guerre, comme il le dit en divers endroits:] '& Scaliger l'a pris en ce fens. [Ainfi il faut joindre cet endroit aux autres où S. Jerome veut que la guerre des Juifs fous Adrien foit arrivée 50 ans aprés la prife de Jerufalem par Tite. Que s'il eft vray]'que les Juifs aient pris les armes, comme le dit Dion, à caufe de la colonie qu'Adrien avoit mife dans leur ville; [il eft au moins tres difficile de croire que cette colonie y ait efté mife quinze ans avant leur revolte.]

Hier.ep.129. p.70.c.

Pagi,131.§3.

Euf.chr.n.p. 212.2.

Dio.l.69.p. 793.b.c.

Pour la page 288 §4.

NOTE IV.

Sur la ruine de Jerufalem du temps d'Adrien.

'Scaliger rejette comme des fables tout ce qu'Eufebe & S. Jerome difent de la prife & de la nouvelle ruine de Jerufalem fous Adrien.[Il a oublié que] 'S.Chryfoftome le dit auffi: [mais il ne l'auroit pas plus refpecté que les autres:]'& ce réveur cité par Suidas, *nugator nefcio quis*, dit Scaliger, [eft apparemment ce Saint mefme.] 'Pour Appien qui parle de la deftruction de Jerufalem fous Adrien, comme d'une chofe arrivée de fon temps, ἐπ' ἐμοῦ, 'Scaliger pretend que c'eft un endroit ajouté au texte, [quoique cet ἐπ' ἐμοῦ ne

Euf.chr.n.p. 212.1.2.

Chry.t.1.h 37.p.435.a b.

Euf.chr.n.p. 212.215.d. β.p.544.f. a App.Syr.p. 83.b.

Euf.chr.n.p. 214.2.

soit guerre du style d'un faussaire.

La confiance avec laquelle il parle sur cela, pour ne rien dire de plus, seroit peutestre excusable, si elle estoit soutenue par des preuves invincibles : & je ne voy pas cependant qu'il en ait d'autres, sinon]'que Jerusalem n'estoit plus Eus.chr.n p. 211. 212. dutout, dit-il, du temps d'Adrien, puisqu'elle avoit esté détruite par Tite, sans qu'il en fust resté quoy que ce soit : & afin qu'on ne dise pas qu'elle avoit esté rétablie, il ajoute qu'on y avoit passé la charue; ce qui ostoit toute permission d'y bastir à l'avenir. [On a vu sur la ruine des Juifs § 75, qu'il y a quelques restrictions à faire sur le premier point ; & on va voir dans la note 5, que le second est au moins tres incertain. Il est certain au contraire que Jerusalem a esté rebastie. Si ç'a esté en la mesme place que l'ancienne, ou tout auprés, cela ne fait rien à la question. Toutes les charues passées & repassées n'empeschent donc point qu'il n'ait pu y avoir une Jerusalem, petite ou grande, du temps d'Adrien avant la revolte; & Dion dont assurément l'autorité Dio, l. 69. p. 793. b. c. n'est pas meprisable,]'le dit positivement. [Quelle raison avons nous donc de rejetter ce qu'Eusebe, S. Jerome, S. Chrysostome, & Appien, disent en termes exprés ?

Je ne sçay comment Scaliger ne s'est point souvenu de cet endroit de Dion : mais je comprens encore moins comment]'Mr Valois en citant ce passage Eus.n.p.61.1. mesme, & en l'appuyant comme veritable par la chronique d'Alexandrie, declare en mesme temps qu'il suit le sentiment de Scaliger. Car comment, dit-il, Adrien auroit-il ruiné Jerusalem, puisque depuis longtemps elle n'estoit plus ? [On nous pardonnera bien, si nous tombons quelquefois dans des bevues, puisque des hommes si habiles en font de si grandes. Nous n'oserions pas excuser celle-ci par la distinction d'Ælia & de Jerusalem, puisque ces deux noms d'une mesme ville ne changent rien à la chose.

La destruction de Jerusalem sous Adrien nous aide à expliquer une grande difficulté]'que Mr Valois a remarquée, & à laquelle il ne trouve point de 1. solution.'Car Eusebe dit assez nettement qu'Adrien ne mit une colonie à l.4.c.6.p.118. 119. Jerusalem qu'aprés la fin de la revolte des Juifs,'au lieu que selon Dion la revolte vint de l'établissement mesme de Dio, l. 69. p. 793.b.c. cette colonie. [Cela paroist bien contraire : & neanmoins il est aisé de presumer que les Juifs animez contre cette colonie, ne manquerent point de se rendre maistres de la ville le plustost qu'ils purent, & d'y exercer toute leur cruauté contre les Romains ; que les Romains ensuite ayant assiegé & repris la ville sur eux, la raserent entierement, & puis en firent une ville toute nouvelle, où ils établirent de nouveau leur colonie, qui pouvoit n'avoir mesme esté que commencée avant la guerre.] 'Le P. Pagi qui entre dans les sentimens Pagi, 131. § 4. 5. de Scaliger & de Mr Valois, cherche dans ses principes pourquoi Eusebe s'est trompé. [Il est encore plus favorable de pouvoir soutenir qu'il ne s'est point trompé.

L'ordonnance par laquelle Adrien défendit aux Juifs d'entrer dans Jerusalem, & qui est reconnue de Scaliger aussibien que de tous les autres, est ce me semble une grande preuve que cette ville avoit fait une grande partie de la guerre ; puisque sans cela, on ne voit pas quelle raison il eust pu avoir de faire cette ordonnance. Ils n'estoient point exclus de Cesarée, ni des autres colonies Romaines établies dans la Palestine.]

NOTE V.

Pour la page 289. § 4.

Si l'on a passé la charue sur Jerusalem, ou seulement sur le Temple; par qui cela s'est fait, & en quel temps.

'Scaliger dans ses notes sur la chroni- Scal. in Eus. p. 211. 2.

que d'Eusebe, dit que Musonius Tyrrhenus intendant des fortifications, passa la charue sur la ville de Jerusalem : & il ne cite rien pour tout cela. Il nous renvoie seulement à ses Canons Isagogiques,'où il avoit dit sur l'autorité des Juifs, que Turanus Rufus avoit passé la charue sur le Temple : [ce qui est fort different:]'& S. Jerome ne parle non plus que du Temple. [Je ne sçay si Scaliger a cru que Turanus Rufus estoit le mesme que Musonius Rufus intendant des bastimens de Rome avant la prise de Jerusalem sous Tite, & avant l'an 66 auquel il fut banni, & s'il luy a donné le nom de Tyrrhenus, parcequ'il estoit de Toscane. Ce seroient des conjectures bien peu solides, pour ne rien dire de plus.

Isag. p. 311.

Hier. in Zach. 8. p. 261. b c.

Il suppose aussi toujours que l'on passa la charue sur le Temple aprés qu'il eust esté ruiné par Tite : mais il ne cite personne qui le dise. Joseph dit le contraire en n'en disant rien :]'& S. Jerome dit assez positivement que ce fut aprés la prise de Bether. *In hoc (quinto) mense .... templum destructum, capta urbs Bethel .... aratum templum :* [& la prise de Bether appartient certainement au temps d'Adrien. Ainsi il y a assez d'apparence que ce Turanus Rufus,]'nommé dans S. Jerome Titus Annius Rufus, [n'est autre que Tinnius Rufus,]'qui commandoit en Judée sous Adrien dans le temps de la revolte, & qui y traita les Juifs avec une étrange rigueur.'On trouve un T. Turranius Rufus qui a fait faire un bastiment parcequ'on l'avoit fait Edile.[C'est sans doute à Zara dans la Dalmacie,] où l'on a trouvé l'inscription qui en parle.

b.

c.

Eus. l. 4. c. 6 p. 118 sch.

Rein. p. 274.

NOTE VI.

Pour la page 294. § 6.

Sur S. Marc Evesque de Jerusalem.

[Eusebe dans sa chronique met sur l'an 135 le commencement de S. Marc premier Evesque de Jerusalem d'entre les Gentils : & sur l'an 156, il met ces paroles : *Cassien dixseptieme Evesque de Jerusalem reçoit l'episcopat aprés Marc.* C'est dire assez nettement que Cassien ne succeda pas à S. Marc avant ce temps là. Cette preuve neanmoins seroit bien plus forte, s'il n'ajoutoit pas aussitost : *Aprés Cassien Publius fut le 18e Evesque, Maxime le 19e &c.* Car cela donne quelque lieu de croire que ne sachant point combien ces Evesques avoient gouverné,]'comme il est certain qu'il ne l'a point sceu de ceux qui ont succedé à S. Simeon jusqu'à S. Marc, [il les a placez au hazard dans sa chronique. Et cela paroist d'autant plus probable,]'qu'il les met tous ensemble dans son histoire à l'occasion de S. Narcisse, sans aucune distinction de temps:

Eus. l. 4. c. 5. p. 117. b.

l. 5. c. 12. p. 17.

[On pourroit confirmer la mesme chose par le livre Des temps, comme l'appelle Scaliger, χρονικῶν λόγος, qui n'est presque que la chronique d'Eusebe sans distinction d'années.]'Car ce livre ne donne que huit ans d'episcopat à S. Marc ; [ce qu'on lit aussi dans Nicephore. Mais ce livre Des temps ajoute quelquefois à Eusebe.]'Il marque mesme les années des predecesseurs de S. Marc, [qu'Eusebe, comme nous avons dit, n'avoit trouvées nullepart,]'& qui apparemment n'ont pas esté trouvées depuis par d'autres. [Ainsi il est à craindre que les années de luy & de ses successeurs ne soient pas mieux établies.]'S. Epiphane dans l'enumeration qu'il en fait, ne marque point non plus leurs années. Il tasche neanmoins de fixer leur temps un peu plus distinctement que ne fait Eusebe.'Mais son texte est si plein de fautes qu'on n'y peut rien appuyer. [On ne peut pas non plus s'arrester à Usuard, à Adon, & aux autres martyrologes posterieurs, qui disent que S. Marc mourut peu de temps aprés avoir esté fait Evesque de Jerusalem, *non multò post.*

Eus. χρ. p. 81. 82.

p. 80. 81.

Epi. n p. 266.

66. c. 20. p. 636. 637.

n. p. 264 Boll. may, t. 3. p. 11. d.

C'est une expression vague qui marque seulement qu'on n'en sçait rien; & ces martyrologes ne peuvent pas faire autorité dans une chose si ancienne.

Ainsi ne voyant rien qui nous determine, nous suivons à la lettre ce que nous trouvons dans Eusebe,] 'puisque le P. Petau & Bollandus l'ont fait avant nous. [Mais au lieu qu'Eusebe commence l'episcopat de S. Marc dés l'an 135, les mesmes raisons qui nous ont obligé de ne faire finir la guerre des Juifs qu'en 136, nous obligent aussi de croire que S. Marc ne fut fait Evesque qu'en 137 ou 138]puisque les Juifs ne furent absolument exclus de Jerusalem qu'aprés la fin de la guerre.

Epi n p.266| Boll.18.mars, p.429 ε|may, t.4 p.11.d.

Eus.l.4.c.6. p.118.d.

Pour la page 256. § 7.

NOTE VII.

Sur Aquila; en quel temps il a vécu, & a traduit l'Ecriture sainte.

Hier.in Is.8. p.38.a.

'Il semble selon un endroit de S. Jerome, où il raporte ce que disoient les Nazaréens, qu'Aquila ait esté ou avant J. C, ou au moins du temps mesme des Apostres: 'Neanmoins il dit autrepart, non plus au nom des autres, mais en son nom propre, qu'il n'a traduit l'Ecriture que lorsque l'Evangile brilloit déja: Mais il est vray que c'est en le joignant avec Symmaque & Theodotion, [ce qui diminue beaucoup la force de ce témoignage.] 'S. Epiphane le met sans ambiguité sous Adrien. Il en parle sans hesiter comme d'une chose qui ne recevoit pas de difficulté; '& il semble, dit Baronius, qu'il soit suivi en cela de tout le monde. 'S. Athanase, ou l'auteur de la Synopse quel qu'il soit, comme dit Mr Valois, est de ce mesme sentiment. [Les Juifs dont l'interest seroit de le faire plus ancien,] 'ne le mettent aussi que de ce temps là, voulant qu'il ait esté disciple d'Akibas tué selon eux dans la revolte de Barcoquebas. 'Ils le font aussi posterieur à Tite. [Ainsi il semble que ce sentiment peut passer pour certain, ou au moins pour fort probable] 'quoiqu'un Evesque qu'on dit avoir écrit au X. siecle, le metre du temps des Apostres, [en abandonnant S. Epiphane qu'il suit dans le reste. Et il est plus ordinaire de faire les hommes celebres trop anciens, que de les faire trop nouveaux. La chose sera indubitable, s'il est vray,] 'comme le soutient le P. Pezron, que les Juifs aient corrompu le texte hebreu de l'Ecriture aprés la ruine de Jerusalem, & qu'Aquila ait suivi ce texte corrompu dans sa version. Mais c'est un point trop important & embarassé de trop de difficultez, pour nous engager à l'examiner.

in Ruf.l.2.c. 8.p.226.c.

Epi. mens. c. 13.p.169.170.

Bar.137. § 10.

Ath syn.t.2. p.196 c.

Pez.p.408.

Men i.b.b p. 370 2.

Fratr.p.169. 170.

Pez.p.408.

'S. Epiphane dit qu'Aquila parut en la 12e année d'Adrien, [de J. C. 128 ou 129.]Il paroist l'entendre du temps qu'il publia sa traduction de l'Ecriture: [Et c'est la seule chose qui l'ait fait paroistre. Neanmoins s'il est vray,] 'comme le dit aussi Saint Epiphane, qu'il ait esté employé pour rebastir Jerusalem, 'qu'il se soit fait Chrétien dans ce temps là, qu'il se soit ensuite fait Juif; & qu'il ait encore appris l'hebreu avant que de traduire l'Ecriture; [il ne peut guere avoir commencé sa traduction que dans les dernieres années d'Adrien, ou plutost sous Antonin son successeur. Cela est indubitable s'il ne s'est fait Chrétien que lorsqu'Adrien rebastit Jerusalem aprés la revolte, & ainsi en 137 au plustost. On peut dire que ç'a esté]'lorsqu'il la fit rebastir pour la premiere fois avant la revolte des Juifs; [& il le faut dire necessairement, s'il est vray]'qu'il ait esté disciple du Rabin Akiba, & que ce Rabin ait esté executé durant la guerre des Juifs sous Adrien, comme on le cite des nouvelles histoires des Juifs. 'S. Jerome dit que les Nazaréens le croyoient disciple d'Akiba. [Mais je pense que le plus seur, est d'avouer que ce fait est fort incertain, & les Nazaréens, & encore plus les nouveaux

Epi. mens. c. 13.p.169.170.

c.14.p 170.d.

c.15.p.171.

Dio, l.69. p. 791.b.

Pez. def. p. 408.

Hier.in Is.8. p.38.a.

Juifs, n'estant pas pour faire une gran de autorité dans l'histoire. Mais quoy qu'il en soit,] 'Dion dit que les Juifs irritez de ce qu'Adrien mettoit une colonie Romaine à Jerusalem, attendirent seulement qu'il fust parti d'Orient pour se revolter. [Il ne fit donc apparemment rebastir la ville que dans son dernier voyage d'Orient, c'est à dire au plustost en 130, dans sa 13e ou 14e année. *V. Adrien* § 10, & la revolte vint en l'an 134. Ainsi quand Aquila auroit esté chassé de l'Eglise des l'an 130, ce qui ne se peut pas presumer, il n'auroit guere eu de temps pour estre disciple d'Akiba. On ne sçait pas mesme si Akiba ne vivoit pas un siecle entier auparavant *Voyez dans le texte* § 3.

Dio, ut sup.

'Le P. Pezron dit que les Juifs citent diverses choses d'Aquila sous le nom d'Onkelos. [Je ne sçay si c'est qu'il suppose qu'Aquila est le mesme qu'Onkelos auteur de la paraphrase Caldaïque.]'Le Pere Morin dit que plusieurs Juifs l'ont cru, mais que d'autres d'entre les Juifs mesmes ont refuté cette imagination : '& il allegue plusieurs raisons pour montrer que la paraphrase d'Onkelos n'a esté faite que plusieurs siecles aprés Aquila & Adrien, aprés le Talmud de Jerusalem, & avant celui de Babylone, [c'est à dire vers l'an 700.]

Pez. def p. 64.
Mori. b b. p. 342. b.
p. 344.

NOTES SUR L'EMP. TITE ANTONIN.

Pour la page 297. § 1.

NOTE I.

Sur Matidie tante d'Antonin.

[IL est assez étrange que Capitolin voulant faire une espece de genealogie de Tite Antonin, n'y ait point parlé de]'Matidie qualifiée dans plusieurs inscriptions sa tante maternelle, *matertera*. Car cette Matidie estant sœur de Sabine femme d'Adrien, '& petite-fille de Marcienne sœur de Trajan,[pouvoit passer pour un des principaux ornemens de la famille d'Antonin. D'autre part aussi il est assez difficile de voir comment cette Matidie estoit tante maternelle de ce prince,] 'dont la mere nommée Arria Fadilla estoit fille d'Arrius Antoninus & de Boionia Procilla: [au lieu que Matidie qui devoit estre sa sœur, si elle estoit tante d'Antonin,]'estoit fille d'une autre Matidie. 'Reinesius croit qu'on peut dire qu'elle estoit grande-tante d'Antonin, sœur de Boionia Procilla, & fille de Boionius Proculus, qui aura ainsi esté le mari de la premiere Matidie.[Je ne sçay où il a trouvé le nom de Boionius Proculus, s'il ne l'a deviné sur celui de Boionia Procilla, ce qui est foible : & pour le fond, il semble qu'Arrius Antoninus estoit bien agé pour avoir epousé une petite-niece de Trajan.]'Antonin petit-fils de Boionia est né des 86,[onze ans avant que Trajan regnast, & quatorze ans avant que Sabine son autre grande-tante, selon Reinesius, fust mariée à Adrien.

Rein. p. 306.
p. 305.
T. Ant. v. p. 17. a.
Rein. p. 305.
p. 306.
T. Ant. v. p. 17. a. b.

J'aimerois donc mieux dire qu'aprés la mort de Boionia, Arrius s'estoit remarié à la premiere Matidie, & en avoit eu la seconde avec Sabine sa sœur, ou que cette seconde Matidie avoit epousé un fils d'Arrius ; ce qui la rendoit tante de Tite Antonin par alliance. Il vaut peutestre mieux dire le dernier, puisqu'il sera moins étrange que Capitolin ait omis ou oublié Matidie dans la genealogie d'Antonin : au lieu que si Sabine & Matidie estoient ses tantes propres, Adrien en epousant Sabine estoit devenu son cousin germain, ce qui pourroit l'avoir porté en

partie à l'adopter : & neanmoins aucun historien ne dit qu'ils fussent parens.]

Pour la page 504. § 4.

NOTE II.

Sur l'adoption de M. Aurele & Lucius Verus par Antonin.

[Les auteurs de qui nous sommes obligez de tirer les vies des Empereurs aprés Trajan, estant tres confus dans leur narration, & peu exacts dans leurs expressions, laissent de grands embaras dans cette histoire. C'est ce qui fait que l'on a peine à savoir si M. Aurele & L. Verus furent adoptez par T. Antonin en 138, ou si ce ne fut qu'en 139.] 'Car Capitolin paroist dire que M. Aurele fut adopté dans le second Consulat d'Antonin, [qui est l'an 139.] '& diverses personnes habiles ont cru le devoir suivre en cela. Ils se fondent encore sur ce que 'cet auteur dit que Marc Aurele estoit alors dans la 18e année de son age, 'commencée le 26 avril 138, [a]parcequ'ils supposent que les Princes adoptoient le mesme jour qu'ils avoient esté adoptez, & qu'ainsi Antonin adopté par Adrien le 25 de fevrier, doit avoir adopté M. Aurele & L. Verus le mesme jour.

M. Aur. v. p. 24. c. | Pagi, p. 18. 25. | M. Aur. v. p. 24 c. | p. 21. d. a Pagi.

[Nous ne voyons pas jusqu'à present que ce que ces auteurs supposent soit assez fondé. Mais quand il le seroit, cela n'empesche pas que Marc Aurele n'ait esté adopté des 138. Car Capitolin soit par erreur, soit parcequ'il ne conte que les Consulats,] 'suppose M. Aurele agé de 18 ans lorsqu'Antonin fut adopté [le 25 fevrier 138. Pour le second Consulat d'Antonin, on pourroit dire que Capitolin ne le raporte pas à l'adoption d'Aurele, mais au temps où il fut designé Questeur. Ce seroit neanmoins le mesme embaras, estant certain par cet endroit mesme qu'il fut designé Questeur du vivant d'Adrien, & ainsi des l'an 138, avant le second Consulat d'Antonin. Il faut donc recourir à la solution du P. Pagi,] 'approuvée par Dodwel, qu'on parle quelque fois des Consuls designez comme s'ils eussent déja esté Consuls, [ou dire nettement que Capitolin se trompe, ou croire seulement qu'il a parlé d'une maniere impropre, & que *in secundo Antonini Consulatu .... Quæstor est designatus* peut signifier qu'il fut designé pour estre Questeur lorsqu'Antonin seroit Consul ; *in Consulatu* pour *in Consulatum*.]

M. Aur. v. p. 24. a. b. | Cyp. diss. ap. p. 64. 65.

'Pour revenir au temps de son adoption, Capitolin en nous assurant qu'il fut designé Questeur du vivant d'Adrien, [c'est à dire avant le 10 de juillet 138] nous assure en mesme temps qu'il avoit esté adopté par Antonin.'Il le confirme en disant qu'il rendit les honneurs funebres à Adrien *son ayeul* des qu'on eut appris sa mort :[& on ne peut expliquer ce qu'il dit]'qu'il avoit esté adopté par Adrien, [que parcequ'Adrien le faisoit adopter par Antonin] 'Et c'est ce que Dion dit nettement. Car εἰσποιήσειν se doit raporter à Adrien, & non pas à Antonin, comme cela est clair par la suite, & surtout par τῷ Ἀντωνίνῳ ἐκέλευσε. Ainsi il faut lire εἰσποιήσειν αὐτῷ, & non pas αὐτῷ.

M. Aur. v. p. 24. c. | c. | b. | Dio, l. 69. p. 797. a.

'Le P. Pagi s'étend beaucoup pour montrer que Marc Aurele avoit esté adopté des l'an 138. 'Mais au lieu qu'il avoit mis d'abord cette adoption le 25 de fevrier, 'il a cru depuis qu'il la falloit differer de deux mois, & de la mettre le 27 d'avril auquel M. Aurele estoit entré dans sa 18e année. Et il choisit le 27 d'avril parcequ'il croit que le 5e des calendes estoit un jour que les Empereurs avoient comme consacré à ces sortes d'actions. [Nous avons vu que] 'Capitolin suppose bien ou mal que M. Aurele estoit dans sa 18e année des le 25 fevrier 138. 'Et ainsi puisque les auteurs semblent joindre l'adoption de M. Aurele par Antonin à celle d'Antonin par Adrien, il nous paroist bien aussi

Pagi, p. 23-27. | p. 25. § 10. | an. 138. § 2. | M. Aur. v. p. 24. a. | a. b. &c | Dio, l. 69. p. 797. a.

Pagi, p. 19. aussi probable qu'elles se sont faites en un mesme jour, le 25 fevrier 138,]'de mesme que Tibere adopta M. Agrippa & Germanicus le mesme jour qu'il fut adopté par Auguste.

[Les historiens joignent aussi toujours l'adoption de L. Verus à celle de M. Aurele,]'& Spartien dit positivement qu'Adrien le donna à Antonin pour l'adopter. Estant en effet devenu petit fils d'Adrien par l'adoption de Verus Cesar son pere, il n'y avoit qu'Adrien qui le pust faire passer de sa maison dans celle d'un autre.

Veri, v. p. 16. e.d|L. Ver. p. 35. d.

[Spartien & Capitolin nous forment encore une autre difficulté par leur peu d'exactitude:]'Car ils disent tantost que L. Verus fut adopté par Antonin, [a] tantost que ce fut par M. Aurele, [b] tantost qu'ils ne savent par lequel des deux. [c] Ils raportent une lettre de L. Verus qui appelle [Antonin] son ayeul & pere de M. Aurele; & une réponse de M. Aurele qui fait Adrien grand-pere de L. Verus:[& Casaubon ni Saumaise ne se mettent pas en peine de nous demesler cette difficulté. Car M. Aurele & Verus n'ignoroient pas ce qui en estoit.

Adri. v. p. 12. a|Veri, v. p. 16 c. d|T. Ant. v. p. 18. c|L. Ver. p. 36. b. a M. Aur. v. p. 24 b|L. Ver. p. 35 c|Veri, v. p. 16 a. b n. C. p. 46. c. d. c Cass. v. p. 40. c. d.

Mais je pense que la premiere opinion a seule esté receue par la posterité; & les jurisconsultes en citant les loix de ces deux princes, les appellent *Divos fratres*. Dion l'autorise sans aucune ambiguité. Et je ne sçay pas si les loix Romaines eussent souffert qu'un mineur de 17 ans adoptast un enfant qui en avoit sept au moins. Si on ne peut guere excuser M. Aurele d'avoir pris pour collegue un esprit aussi malfait qu'estoit L. Verus, on le pourroit encore moins excuser si L. Verus n'estoit pas consideré comme son frere, mais comme son fils: car alors rien ne l'obligeoit de faire au prejudice de l'Etat une chose qui n'avoit pas encore eu d'exemple.]'Les medailles & les inscriptions font toujours L. Verus fils de T. Antonin, [& jamais de M. Aurele,] dont il estoit frere [& non le fils] selon Aurele Victor & Eutrope.

Goltz p. 79| Occo|Onu.

NOTE III.

Pour la page 313. § 8.

Pacorus donné pour Roy aux Lazes.

'Capitolin dit qu'Antonin donna Pacorus pour Roy aux Lades. On croit qu'il faut lire aux Lazes, les copistes mettent souvent un *d* pour un *z*. 'On trouve qu'il a donné un Roy aux Quades. Mais le nom de Pacorus commun en Orient, convien mieux à un Roy des Lazes voisins de l'Armenie, qu'aux Quades peuples de l'Allemagne.

T. Ant. v. p. 20. d|n. C. p. 52. c|S. p. 71. 1. 6. Occ. p. 251. Spanh. l. 9 p. 832. 833.

NOTE IV.

Pour la page 315. § 9.

Sur le Consulat d'Herode le sophiste.

[Il semble qu'il y ait quelque lieu de douter si Herode Atticus Consulaire, dont Aulu-Gelle parle en quelques endroits, & qui est assurément celui qui fut Consul en 143, est le mesme que le sophiste Herode dont Philostrate a fait l'histoire parmi celles des autres sophistes, *soph.* 27. *p.* 545. Car Philostrate dit bien que le sophiste estoit fils & pere d'un Atticus; mais il ne luy donne jamais ni ce nom, ni aucun autre que celui d'Herode.]'Il marque qu'il a esté gouverneur des villes libres de l'Asie, [mais ne dit point qu'il ait eu ni le Consulat ni aucune autre dignité à Rome, ni qu'il y ait mesme jamais esté.] 'Il dit neanmoins en un autre endroit, qu'il estoit Consul, ὕπατος, & descendu de Consuls. 'Mais ces Consulats ne se pourroient-ils point raporter à Athenes, aussitost qu'à Rome,'ou se prendre simplement pour une qualité eminente, selon la force du mot grec ὕπατος, *summus*, comme ce qui est dit de Bradea]'beaufrere d'Herode, qu'il estoit celebre entre les Consuls, & que pour marque de sa noblesse, il portoit un croissant d'ivoire sur ses souliez: [car

Philost. soph. 27. p. 547. a. soph. 25. p. 536. a. Falc. p. 94. p. 93. Philost. soph. 27 p. 554. b.

Gell.l.1.c.2. p.2.3.

cela se faisoit-il à Rome?] 'Aulu-Gelle remarque que le Consul estoit aussi fort eloquent en grec, & parloit d'ordinaire en cette langue. [Cette remarque porte à le prendre pour un Latin plutost que pour un Grec naturel,] '& pour un Athenien, qui contoit Cimon & Miltiade entre ses ancestres, comme on le dit du sophiste.

Philost. soph. 17.p.545.a.b.

[Mais pour cette derniere difficulté, Aulu-Gelle la leve luy mesme,] 'non seulement en marquant que le Consul demeuroit à Athenes, & avoit du bien & une belle maison à Cephisie dans l'Attique, 'comme Philostrate le dit du sophiste, a mais en nous assurant positivement qu'il estoit Athenien d'origine [& non Romain: aprés quoy il semble que le reste ne doit point nous arrester, ni nous empescher de croire que le Consul est le mesme que le sophiste.] 'Au moins on pretend que le croissant de ses souliez estoit la marque des Patriciens à Rome, & le nom de Bradea ou plutost Bradua, [n'est pas inconnu entre les Consuls Romains. Il est aisé aussi que le sophiste Herode eust des ancestres qui avoient esté Consuls, & mesme deux fois Consuls, si c'est le sens]'de ce que dit Philostrate, *ἐτέλει ἐκ πατέρων εἰς τοὺς δισυπάτους*, b puisqu'il estoit sorti de plusieurs maisons tres riches.

Gell.l.18.c. 10.p.455.l.19. c.12.p.477.

Philost. soph. 17.p.550.d. a Gell.l.9.c. 2.p.210.

Pilc. p 93.

Philost. soph. 17.p.545.a. b p.546.b.

NOTE V.

Pour la page 318. § 10.

Sur Avite & Maxime Consuls en 144.

[Le premier Consul de l'an 144 est appellé Aviola dans S. Prosper, dans Cassiodore, & mesme dans la chronique d'Alexandrie *p. 600.*]'Nous l'appellons Avite, en suivant avec Onuphre l'Anonyme de Cuspinien, [Idace,] '& les fastes attribuez à Theon, c parcequ'il y avoit sous Antonin un Lollianus Avitus Consulaire,[& encore plus,] 'parcequ'Avite & Maxime Consuls se trouvent joints ensemble dans une inscription aprés Torquatus & Atticus.

Onu. in fast. p 226.b.

Cvp.dif.ap.p. 58. c Pert.v.p.54. a.

Grut.p.301.

'Comme Onuphre trouve dans une autre inscription un C. Gavius Strabo Maximus Consul, il croit que c'est le mesme que Maxime collegue d'Avite.[Ainsi je ne sçay pourquoi il ne luy donne pas le nom de Strabo avec les autres.] Il croit encore que ce Consul est le mesme que Gavius Maximus Prefet du Pretoire sous Antonin.'Cependant ce Maxime fut Prefet durant 20 ans, [c'est à dire jusqu'en 158. Or les Prefets n'estoient alors que Chevaliers, & ainsi ne pouvoient pas estre Consuls. Je ne sçay si l'on pourroit dire qu'il n'a fait qu'achever les 20 ans de sa Prefecture sous Antonin: cela ne paroistroit guere conforme au dessein de Capitolin,] qui allegue cet exemple pour montrer qu'Antonin ne changeoit point les bons officiers, & les laissoit dans leurs charges jusqu'à la mort. [Ainsi C. Gavius Strabo Maximus Consul est plutost un parent du Prefet que le Prefet mesme.

Onu.in fast.p. 226.c.

T.Ant.v.p. 20.b.

Mais il faut remarquer qu'Onuphre n'a aucune preuve pour mettre ce Strabo Maximus Consul en 144, que son nom de Maxime, le plus commun peutestre qu'il y eust parmi les Romains.]'C'est pourquoi le Cardinal Noris suivi par le P. Pagi, ne fait point difficulté de l'abandonner, & de croire qu'Avite & Maxime Consuls en 144, sont les mesmes que Lollianus Avitus & Claudius Maximus qui furent l'un aprés l'autre Proconsuls d'Afrique, comme nous l'apprenons de l'apologie d'Apulée *p. 333*, adressée au dernier des deux, ce qui donne sujet de croire qu'ils avoient esté Consuls dans le mesme rang. 'Il est certain d'ailleurs, comme nous venons de dire, qu'il y avoit sous Antonin un Lollianus Avitus qui avoit esté Consul: '& Claude Maxime est celebre entre les philosophes que M. Aurele a eus pour maistres. [Que si Ausone ne le met pas entre les precepteurs des Princes qui ont esté

Pagi,144.§1.

Pert.v.p.54. a.

M.Aur.v.p. 23.b.

elevez au Consulat, il n'y met point non plus Herode Atticus. Les plus habiles ne savent pas tout, & souvent ils oublient ou volontairement ou par megarde ce qui ne les accommode pas pour leur sujet. Ce qui pourroit faire douter davantage si Claude Maxime Proconsul est le mesme que le philosophe,]'c'est qu'Apulée qui passoit aussi pour philosophe, ayant à se défendre devant luy, & à defendre mesme, à ce qu'il dit, la philosophie, [ne dit jamais neanmoins ce me semble, qu'il a l'avantage d'avoir pour juge un philosophe.]

Apul. apol. p. 275.

Pour la page 319. § 10.

NOTE VI.

Sur l'état de L. Verus durant la vie d'Antonin.

L. Ver. p. 36. a. 'Capitolin dit que L. Verus passa 23 ans dans le palais imperial comme un simple particulier, b. 'qu'il fut longtemps sans avoir aucun autre titre d'honneur, sinon qu'on l'appelloit *Fils d'Auguste*; c. 'qu'aprés la mort d'Antonin, M. Aurele luy donna toutes choses, voulut qu'il portast son nom de Verus au lieu de celui de Commode qu'il avoit porté jusque là, M. Aur. v. p. 25. b. '& le declara Cesar & Auguste. [Il paroist donc certain selon cet auteur, qu'il ne fut fait Cesar que par M. Aurele aprés la mort d'Antonin, en mesme temps qu'il fut fait Auguste. Ammien marque la mesme chose,] Amm. l. 27. p. 344. c. 'lorsqu'il dit que Valentinien en elevant tout d'un coup son frere & son fils à la dignité d'Auguste, sans qu'ils eussent eu auparavant le titre de Cesars, avoit imité la conduite de M. Aurele envers son frere Verus.

Pagi, p. 225. 'Cependant le P. Pagi pretend dans sa dissertation, qu'il fut fait Cesar en 152 durant qu'il estoit Questeur, comme M. Aurele avoit aussi receu ce titre durant sa questure: & il se fonde sur ce qu'il est appellé Cesar en 153 dans l'index des Consuls à la teste du livre 70 de Dion. [Mais il y a tout lieu de croire, ou plutost il y a une entiere certitude que cet index est fait par Leünclavius, & copié presque partout sur Onuphre, dont le P. Pagi a cru avec raison ne devoir point alleguer l'autorité, non plus que de ceux qui l'ont suivi.

Ce qui est de plus fort pour le Pere Pagi, c'est]'que Goltzius & Occo raportent quelques medailles qui ont cette inscription *L. Aurelius Cesar Aug. Pii F. Cos. II.* [C'estoit avant la mort d'Antonin, puisqu'il n'est point appellé *Divus*, ni Lucius qualifié Auguste. Ainsi s'il n'y a point de faute dans ces medailles, il faut demeurer d'accord contre Capitolin, que Lucius a esté fait Cesar avant la mort d'Antonin, en quelque temps que ç'ait esté. Goltz. p. 79. b.

Mais je ne sçay s'il n'y a point lieu de craindre qu'on y ait mis *L.* pour *M*; ce qui raporteroit ces medailles à M. Aurele:]'& on en cite une en ces termes *L. Aurelius Verus Cesar*: [ce qui est encore contraire à ce que dit Capitolin, que Lucius ne prit le nom de Verus qu'avec le titre d'Auguste: & Capitolin est confirmé par tous les anciens fastes, qui ne donnent point le nom de Verus à Lucius dans les deux Consulats qu'il eut du vivant d'Antonin, non plus que le titre de Cesar, & luy donnent l'un & l'autre dans le troisieme.] Le P. Pagi raporte luy mesme *p. 216*, cette date d'une inscription: Ibid.

'*M. Ælio Aurelio Vero Casare III. L. Ælio Aurelio Commodo II. Cos.* Grut. p. 300. 1.

[Rien ne confirme mieux tout ce que dit Capitolin. Car cette inscription est de l'année 161, en laquelle mourut Antonin: & cependant on n'y donne point à Lucius ni le titre de Cesar, ni le nom de Verus, en mesme temps qu'on les donne à M. Aurele.

La medaille qui porte seulement dans Goltzius, *p. 79. b*, *L. Aurelius Verus Cesar*, est apparemment celle mesme que raporte Birague *p. 232*, mais en y ajoutant *Tr. P. Cos. II. Imp.*

Pont. Cependant le Pere Pagi ne dira point que L. Verus ait eu la puissance du Tribunat, ni le titre d'Empereur du vivant d'Antonin. Il faut donc ou que le titre d'Auguste ait esté omis dans l'inscription, ou qu'on y ait mis L. au lieu de M. Et le changement de ces deux lettres est si aisé à faire, que lorsqu'Occo veut raporter les medailles de L. Verus, *p. 301*, on a mis une *M.* à la premiere.

[Le P. Pagi abandonne absolument dans sa critique ce qu'il avoit avancé dans sa dissertation;] 'Pagi.161. § 1. 4. & il reconnoist qu'il est constant, *constat*, que L. Verus n'a jamais esté Cesar que lorsqu'il fut fait Auguste par M. Aurele en l'an 161. 'Nor.ep.cons. p. 95. Le Cardinal Noris qui soutient aussi que L. Verus n'a point esté fait Cesar qu'aprés la mort d'Antonin, repond à l'inscription de Goltzius qu'elle est de Commode fils de Marc Aurele. [Neanmoins le nom de Commode n'y est pas, & je ne voy point qu'il soit jamais omis dans celles du fils de M. Aurele. Lucius Cæsar est appellé *Pii filius*. *Pius* dans l'ordinaire, est Tite Antonin. & je doute fort qu'on le trouve ainsi marqué seul pour M. Aurele.]

Pour la page 319. § 10.

NOTE VII.

Sur les Consuls de l'an 149.

[Les Consuls de l'an 149, sont selon tous les fastes, Orfitus ou Orphitus, & Priscus.] 'Onu. in fast. p. 227. b. d. Onuphre les appelle Ser. Scipio Orfitus & Q. Nonius Priscus, à cause de trois inscriptions des mois de may & de juin datées de leur Consulat. 'Grut. p. 32. 9| 48. 1|321. 4. a Nor. ep. cons. p. 89. 90. On les trouve dans Gruter. a Le Cardinal Noris suit Onuphre, sinon qu'au lieu du nom de Cornelius ajouté par Onuphre à ceux d'Orfite, il l'appelle Vettius, 'Grut. p. 302. 2. parcequ'on trouve dans Gruter un Vettius Scipio Orfitus entre des Senateurs qu'on croit avoir composé le Conseil de M. Aurele.

[Rien ne paroist mieux établi que ce sentiment d'Onuphre.] 'Fabr. c. 8. p. 546. Et cependant Fabretti nous donne l'inscription d'un monument commencé sous Antonin le Bon, *Pio*, & dedié le 18 de mars, *Scipione Orphito & Sosio Prisco Cos.* par un Cassien affranchi de T. Flavius Celadus, qui estoit luy mesme affranchi de l'Empereur, [& visiblement de Tite ou au moins de Domitien: de sorte que ce monument doit se raporter sans difficulté à l'an 149. Est-ce qu'il faut Nonius dans Fabretti au lieu de Sosius? ou est-ce que les Consuls des trois inscriptions d'Onuphre sont des Consuls subrogez? ou est-ce que ces inscriptions se doivent raporter à quelque autre année, s'il s'en trouve qui ait eu aussi Orfite & Prisque pour Consuls? ou faut-il dire enfin qu'en l'an 110, à qui l'on donne pour Consuls Priscinus, Priscianus, ou Crispinus, & Orfite, le premier doit estre nommé Priscus selon les inscriptions d'Onuphre? Nous laissons à ceux qui sont habiles en ces matieres la decision de la difficulté: & comme il est toujours plus seur de suivre les sentimens communs lorsqu'il n'y a pas necessité de s'en eloigner, nous aimons mieux laisser à Priscus le nom de Nonius, & croire que le Sosius de Fabretti est une faute de copiste.] 'L'inscription se lit de mesme dans Spon. Spon, p. 85. 1.

[Nous expliquons le *Ser.* des inscriptions d'Onuphre par *Servius*, & non par *Sergius*, comme on le lit dans le Cardinal Noris, *p. 90*, ce qui est sans doute une bevue de son copiste, puisqu'on sçait que Servius est un des prenoms Romains, & Sergius un nom de famille.]

NOTE VIII.

Pour la page 320. § 10.

Sur les Consuls de l'an 150.

'Idace & la chronique d'Alexandrie mettent pour Consuls en l'an 150, Glabrion & Vetus: ce qu'on trouve aussi dans S. Prosper, & ensuite dans Victo- Chr. Al. p. 602.

rius & dans Cassiodore qui ont accoutumé de le copier. Mais au lieu de Glabrion 'on lit Gallican dans l'Anonyme de Cuspinien, & dans les fastes de Theon donnez par Dodwel. 'L'ancien catalogue des Papes commence aussi le pontificat d'Hygin au Consulat de Gallican & Vetus: '& l'on trouve encore ce Consulat marqué dans une inscription, qui embarasse neanmoins, parcequ'on y lit dans la suite *Hibero Cos. & Serviano III. Cos.* [ce qui marque les années 133 & 134. Mais on ne trouve point Gallican & Vetus Consuls dans les années precedentes. Ces deux opinions peuvent s'accorder en disant que Glabrion & Gallican ne sont qu'une mesme personne, comme Herode Atticus est appellé Herode dans quelques fastes, & Atticus dans d'autres.

Cusp.356.al Cyp.dis ap. p.98. Buch.cycl.p. 170. Grut.p.108. 7.

'Onuphre a mieux aimé neanmoins donner à Vetus le nom d'Antistius, sans autre fondement sinon qu'il y a eu autrefois plusieurs Antistius Vetus; & à Gallican celui de Romule, 'parceque Cuspinien dit que ce nom estoit à la marge de cette année dans son Anonyme: car il ne dit pas que son Anonyme ait *Romulus Gallicanus*, comme Onuphre le suppose. Cuspinien croit mesme qu'il vaut mieux joindre ce nom à Vetus, & appeller l'autre Consul Glabrio Gallicanus. [Ainsi c'est luy que nous suivons dans ce Consulat, en omettant neanmoins le nom de Romulus, parcequ'une addition de la marge ne nous paroist pas une preuve assez considerable.]'Le P. Pagi se contente des noms de Gallican & de Vetus.

Onu. in fast. p.17|n.p.117. c. Cusp.p.356. Pagi,an.150.

NOTE IX.

Pour la page 310. § 10.

Sur Condien Consul en 151.

[Tous les fastes mettent Gordien & Maxime pour Consuls en l'an 151, hors les fastes de Theon, qui au lieu de Gordien ont Condien. Mais il y faut joindre sans doute la chronique d'Alexandrie, 'quoiqu'on y lise Κοςδιανοῦ dans l'edition de Raderus en l'an 1615. Car le latin a Condianus, & le texte grec de l'edition d'Amsterdam en 1658, a aussi Κονδιανοῦ.]'Entre les personnes de qualité tuées dans les premieres années de Commode, Dion met Quintilius Cardianus & Quintilius Maximus avec Sex. Condianus fils de Maximus. Il loue beaucoup les deux premiers, & remarque qu'ils avoient toujours esté tres unis, mesme dans les charges qu'ils avoient exercées. 'On trouve vers ce temps-ci deux Quintilius Consuls ensemble. Tout cela a fait croire à Onuphre que c'estoient les Consuls de cette année.'Casaubon le suit, & croit qu'il faut lire Condien dans Dion au lieu de Cardien, puisque la chronique d'Alexandrie l'appelle ainsi, & que c'estoit le nom de son neveu selon Dion mesme, 'ou de son fils selon Lampride, dans lequel il faut visiblement *Condiani* au lieu de *Cocidiani*.'Onuphre ne s'eloigne pas non plus de ce sentiment. [Ainsi je ne comprens pas pourquoi il a mis dans ses fastes *p. 37*, Quintilius Gordianus, au lieu de Condianus. S'il a cru que Condianus & Cardianus estoient des fautes, & qu'il falloit lire partout Gordianus, il le devoit dire dans son commentaire. Cependant il a esté suivi par Goltzius, Calvisius &c.]'Le P. Pagi avoit aussi d'abord mis Gordien, & rejetté mesme Condien: 'mais il s'est corrigé aussitost, & a soutenu qu'il falloit lire Condien. Pour les prenoms de Sextus qu'Onuphre leur donne; si on suppose que les deux Quintilles estoient freres, comme il y a tout sujet de le croire, il n'y a pas d'apparence qu'ils aient eu tous deux le mesme prenom: & les fastes d'Onuphre imprimez en 1557, ne leur en donnent aucun, *p.26.*

Chr. Al. p. 602. Dio, l. 72. p. 817. b. c. Onu in fast. p.117 c|Grut. p.116. Spart n.c.p. 94.1.d.4 1. b. Onu.p.117.c. Pagi,151. § 1. ad.p.311.312.

NOTE X.

Pour la page 311. § 11.

Sur les Consuls de l'an 152.

'Nous trouvons des inscriptions da-

Grut.p.1077.

tées *Mv.* (ou *Manio*) *Acilio Glabrione*, *M. Valerio Homulo Cos.* 'd'autres *Sex. Glabrione & C. Omollo Veriano Cos. K. junias*, & une autre, *Junio Glabrione & Homollo Cos. Kal. feb.* [Homulus, Homollus, Omollus &c.] & Omullus qu'on trouve encore dans une inscription, [ne sont visiblement que le mesme nom. Mais C. Omollus Verianus & M. Valerius Homulus sont assurément deux personnes differentes, aussibien que Man. Acilius Glabrio doit estre distinguée de Sextus Glabrio, qui peut aussi avoir eu le nom de Junius.] 'Onuphre qui de ces quatre n'en fait que deux, [n'avoit pas vu l'inscription qui parle de Man. Glabrio & de M. Homulus.

Nor.ep.cons. p.91.

Onu. in fast. p.37.

La difficulté est donc de savoir où il faut placer ces quatre Consuls.]'Car tout ce que nous en trouvons dans les fastes, c'est que Glabrion & Homule furent Consuls ordinaires en l'an 152, [sans qu'on marque leurs autres noms.] 'Ainsi il faut que l'autre Consulat de Glabrion & d'Homule soit subrogé. 'Valerius Homulus estoit celebre du temps d'Antonin: [de sorte qu'il est assez naturel de croire que c'est luy qui fut Consul en 152,]'& le Cardinal Noris dit comme une chose certaine que ce fut sous Antonin. Neanmoins on ne trouve point de date de son Consulat qu'au mois de juin; & Junius Glabrio est marqué Consul des le premier de fevrier, ce qui ne peut guere convenir qu'à un Consul ordinaire. [Il semble donc que le plus seur est de mettre pour les Consuls de l'an 152. Sextus Junius Glabrio & C. Homollus Verianus:]'& en effet le Cardinal Noris laisse Man. Acilius Glabrio, & M. Valerius Homulus entre les Consuls subrogez.

Idat'Cyp.dis| Cusp. &c| Onu.in fast. p.227.|Mabi. it.It p.155.

Nor.ep.cons. p.93.

M.Aur.v.p. 24.c.

Nor.ep.cons. p.91.

p. 117.

'Junius Glabrio est appellé Junior dans Reinesius au lieu de Junius, *Junior Glabrione*. Mais on remarque que Reinesius n'est pas exact, & que l'epithete de Junior se met toujours aprés le nom dans les inscriptions, & non pas devant. 'On trouve encore Junius Omullus Consulaire dans une inscription qui peut estre de ces temps-ci.

p.92. 93.

Spon,p.151.

'Man. Glabrio est marqué simplement Consul dans son inscription:'& il ne l'a certainement esté qu'une fois, si c'est celui qui dans une autre inscription est appellé *l'ancien*, & bisayeul d'Acilia Maniliola; 'ce que le Cardinal Noris suppose comme constant. [a] Les inscriptions de Sex. Junius Glabrio ne disent point non plus qu'il ait esté Consul plus d'une fois. [Et neanmoins celui de l'an 152 est marqué *Consul II.* dans S. Prosper & ceux qui le suivent, 'dans la chronique d'Alexandrie, & dans Idace. S. Prosper & toute sa suite ne fait pas une grande autorité. La chronique d'Alexandrie est sujette à prendre les mesmes noms pour les mesmes personnes: & ainsi ayant marqué Glabrion Consul en l'an 150, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait mis celui de l'an 152 Consul pour la seconde fois. Je ne sçay si Idace, qui est plus exact, seroit tombé dans la mesme faute. Mais l'Anonyme de Cuspinien, & les fastes de Theon ne marquent point ce second Consulat, & s'accordent ainsi avec les inscriptions.]

Grut.p.1077. p.144.4.

Nor.ep.cons. p.91.92. 117. a p.92.

Chr. Al. p. 602.

NOTE XI.

Pour la page 330. § 15.

Sur Maxime de Tyr.

'On voit par ce que M. Aurele dit du philosophe Maxime, qu'il est mort du temps d'Antonin, ou au plustard sous M. Aurele mesme. [b] Ainsi quand Suidas dit qu'il vivoit à Rome sous Commode, [il faut apparemment l'entendre de L. Verus nommé Commode avant que d'estre elevé à l'Empire, dont Maxime pouvoit aisément parler dans quelqu'un de ses ouvrages.]Car pour ce que pretend Casaubon le fils dans ses notes sur Marc Aurele *p. 18.19*, qu'il

M.Ant.l.1.c. 13.p.15|l.8.c. 21. p. 211| Spart.n.S.p. 78.2.b.c. b Suid. μ. p. 52.d.

faut distinguer Claude Maxime precepteur de ce prince, de Maxime de Tyr,[nous n'y voyons pas assez de fondement:& il faudroit changer non seulement la ponctuation de la chronique greque d'Eusebe, comme Casaubon le reconnoist,mais le texte mesme, pour empescher qu'elle ne mette Maxime de Tyr au nombre de ceux qui ont instruit M.Aurele. La maniere dont nous lisons cet endroit dans la traduction de S. Jerome ne l'y met pas : & il pourtoit neanmoins en avoir esté, quand Eusebe & S. Jerome ne l'auroient pas sceu.

M Aur.v.p. 23. b. La faute de]'Capitolin, qui fait un Stoïcien de Claude Maxime,[a] au lieu que Maxime de Tyr passe pour Platonicien, [n'est point sans doute une raison bien considerable pour en faire deux personnes differentes. Au moins elle n'a point empesché]'ceux qui ont fait des epigrammes sur Maxime de Tyr, de dire qu'il avoit instruit un Empereur. 'Heinsius dans ses notes sur ce Platonicien, dit un mot de Claude Maxime, [mais un mot que je n'entens point. Je ne sçay s'il le veut distinguer de Maxime dont M. Aurele dit avoir appris diverses regles de morale ; ce qui auroit peu d'apparence. Ce n'est pas au moins ce que veut le jeune Casaubon,]'qui croit mesme que dans le texte de M.Aurele au lieu de παρὰ κλαυδίου μαξίμου, il faut lire παρὰ κλ. ou κλαυδίου μαξίμου. 'Heinsius mesme dit que Maxime de Tyr avoit instruit M. Aurele. Il reconnoit encore tres formellement que Maxime loué par M. Aurele est le mesme que Maxime de Tyr :[& ainsi je ne sçay pas comment il a pu dire] 'qu'il vint encore à Rome sous Commode aprés la mort de M. Aurele.

a Max.Ty.n. p. 10. — prol. — n.p. 10. — M.Aur.n p. 18. — Max.Ty.n p. 9. — p. 10.

NOTES SUR LES EMPEREURS MARC AURELE, ET LUCIUS VERUS.

Pour la page 334. § 1.

NOTE I.

Sur la parenté de Marc Aurele avec Adrien & avec L. Cesar.

Dio, l.65.p. 797. b. 'ON lit dans Dion qu'Adrien mit M. Aurele audessus de L. Verus, parcequ'il estoit son parent. [Nous marquons dans le texte divers indices de cette parenté:mais ni Dion, ni aucun autre ancien n'explique point de quel costé elle venoit;]'sinon qu'Herodien dit que la jeune Faustine, [fille de la tante paternelle de M. Aurele,] estoit petite-fille d'Adrien, ἔγγονος, du costé de femmes, ayant aussi Trajan pour bisayeul, [comme pere d'Adrien par adoption. Et neanmoins personne ne dit qu'Adrien ait jamais eu ni fils, ni fille. Capitolin en faisant la genealogie de M. Aurele, ne dit rien de cette parenté avec Adrien; & je ne voy point qu'aucun autre auteur en parle.]'La mere d'Adrien s'appelloit Domitia, 'aussibien que celle de M. Aurele.

Her. l. 1. p. 470. b. — Adri.v.p.1.2. — p. 22. d.

Eutr. 'Eutrope fait aussi M. Aurele parent de L. Verus qui regna avec luy;[ce que l'histoire n'éclaircit pas non plus: Car le surnom de Verus qui leur estoit commun, n'y fait rien,Lucius ne l'ayant eu que de M. Aurele avec le titre d'Auguste.]Beaucoup donnoient à l'ayeul paternel le nom d'Annius:[mais ce n'estoit pas son nom de famille, comme à M. Aurele, puisqu'on ne le donne point à son fils ni à son petit fils.]

Pour la page 340. § 4.

NOTE II.

Quel estoit Commode, dont M. Aurele avoit fiancé la fille.

M Aur.v.p. 23.c|n S.p. 77.2|85.1 b. 'Saumaise suppose que L. Ceionius Commodus, dont Capitolin dit qu'A-

drien avoit accordé la fille à M. Aurele, est celui mesme qui fut adopté par Adrien.] a C.p.58.1.c. 'Casaubon le croit aussi: [& en effet nous ne connoissons point en ce temps là d'autre personne du mesme nom. On peut s'étonner que Capitolin ne luy donne pas le nom de Cesar.] Mais ce mariage avoit esté accordé lorsque M. Aurele n'avoit encore que 15 ans, c'est à dire des l'an 135: [& L. Commodus pouvoit n'avoir pas encore alors ce titre.] v.p.23.b|n.S. p.77.1.d.e. 'On peut s'étonner encore de ce que Capitolin dit que Commode, dont Marc Aurele devoit epouser la fille, avoit esté un de ses maistres. [Car L. Cæsar ne savoit guere que ce que M. Aurele ne se mettoit pas en peine d'apprendre.] Veri,v.p.14. d|15.c. 'Il savoit neanmoins un peu la guerre & les belles lettres. [Et pour ce que Capitolin le mesle parmi ceux qui avoient appris la philosophie à M. Aurele, il ne faut pas demander à des historiens de ce genre là qu'ils gardent quelque ordre dans ce qu'ils disent.]

n S.p 77.2| 89.1.b. 'Saumaise fait difficulté de croire que la fille de L. Cæsar ait esté accordée à M. Aurele, parce, dit-il, qu'il n'est point parlé de cette fille ni dans la vie de L. Cæsar son pere, ni dans celle de L. Verus son frere. [Quand cela seroit, il ne faudroit pas faire un grand fond sur cette omission.] L.Ver.p.39. b.c. 'Mais il en est parlé tres nettement dans celle de L. Verus, Pert.v.p.57.c. où elle est appellée Fabia: '& on voit dans celle de Pertinax qu'un esclave pretendit estre son fils. M.Aur.v.p. 28.c. 'Il est dit mesme dans la vie de M. Aurele que Lucius avoit plusieurs sœurs. [Mais l'histoire ne nomme que cette Fabia: & c'est apparemment celle qui avoit esté d'abord accordée à M. Aurele,] p. 34.c. 'puisqu'elle espera [encore] le pouvoir epouser aprés la mort de Faustine. a.C.p.80.2.b. 'Casaubon croit qu'elle s'appelloit plutost Fadia que Fabia. [Nous suivons ce que nous trouvons.]

NOTE III.

Pour la page 340 § 4.

Sur quelques filles de M. Aurele.

Pagi,180. § 4. 'Le P. Pagi donne à M. Aurele une fille nommée Sabine, marquée, dit-il, dans une inscription de Gruter. [Je ne trouve point de Sabine fille de Marc Aurele dans la table de Gruter. Il veut peutestre dire Vibia Aurelia marquée dans Gruter *p. 252. 8.*]

§. 4. 'Il met encore entre les filles de M. Aurele, une seconde Lucille mariée à Pertinax, & le cite d'Herodien, *l. 4. c. 6.* [Il marque visiblement ce qu'on lit dans la traduction d'Herodien *p. 546. d.* que Caracalla fit tuer *filium Pertinacis, & Lucillæ item Commodi sororis filium. Item* & le second *filium* manquent dans l'edition de Lion en 1611, *p. 167.* & peutestre dans quelques autres; ce qui fait le sens du P. Pagi. Mais selon le grec, Herodien veut dire que Caracalla fit tuer le fils de Pertinax, & le fils de Lucille. En effet non seulement personne ne dit qu'outre tant de faveurs que M. Aurele fit à Pertinax, il l'eust encore fait son gendre, ce qui n'estoit pas à oublier;] Pert.v.p.55 d| 58.c|Dio,l.73. p.833.a. 'mais on marque positivement que sa femme se nommoit Flavia Titiana, & qu'elle estoit fille de Flavius Sulpicianus.

NOTE IV.

Pour la page 341. § 4.

Sur Sextus appellé fils de M. Aurele.

Comm.v.p. 46.b. 'On lit dans la vie de Commode qu'il fut fait Cesar [en 166,] avec son frere nommé Severe; M.Aur.v.p. 31. '& dans celle de M. Aurele, que ce prince pres à marcher contre les Allemans [en l'an 170,] perdit son fils Verus Cæsar agé de sept ans. Spart.n.C.p. 92.1.c|Spanh. l.7.p.658.| a Spart.n.S. p.114.1.c.d| b Bir.p.232. 233. 'Ainsi il y a bien de l'apparence que *Severo* a esté mis pour *Vero*. [a] Car ces deux noms se confondent assez souvent; [b] & on trouve plusieurs medailles de Verus ou Annius Verus Cæsar enfant: [au lieu qu'on n'en trouve point de Severe.]

Quelques

Spart. n. C. p. 91. 1. c. d. 'Quelques uns croient que dans la vie de Commode, au lieu de *Severo* il faut lire *Se. Vero*, & que ce Cesar s'appelloit Sextus Annius Verus; ce qu'ils fondent encore sur ce qu'on trouve, disent-ils, dans Gallien un Sextus fils de M. Aurele. Spanh. l. 7. p. 658. 659. 'D'autres soutiennent que ce Sextus de Gallien n'estoit point fils de M. Aurele, mais d'un nommé Maxime, qui estoit en ce temps là un homme illustre & considerable. [Je ne sçay où ils prennent ce Maxime:] Gal. prog. t. 5. p. 459. c. 'Car Galien dit nettement que ce Sextus ou Hexstus, comme il est appellé dans le grec ἕξτος estoit fils d'Antonin, [qui est le nom qu'il a accoutumé de donner à M. Aurele. Mais il me semble qu'il y ajoute toujours que c'est l'Empereur; & il ne le fait point en cet endroit. Il me paroist qu'il y a encore d'autres choses dont on peut tirer que ce Sextus n'étoit point le fils d'un Empereur:] b. c. '& la suite de Galien donne mesme quelque sujet de croire que son pere s'appelloit Antoninus Quintilianus: Ἕξτος ὤν &c. [Mais au moins il est visible que ce n'estoit point un enfant de sept ans, & qu'ainsi il faut absolument le distinguer d'Annius Verus.] Spart. n. S. p. 114. 1. c. 'Saumaise dit que ce Sextus de Galien vivoit encore lorsque M. Aurele faisoit la guerre aux Marcomans, & qu'Annius Verus estoit déja mort. Gal. prog. p. 459. a. 'Et Galien en parle effectivement aprés avoir marqué le depart de ce prince pour la guerre d'Allemagne, p. 460. b. '& avant que de parler d'une maladie qu'eut Commode durant cette guerre. [Je ne voy pas neanmoins de preuve qu'il garde toujours l'ordre du temps dans les differentes histoires qu'il raporte:] p. 459. f. '& mesme il est assez clair que Sextus & Gallien estoient alors au mesme lieu que l'Empereur, a. 'quoique Gallien n'ait pas suivi M. Aurele dans la guerre d'Allemagne.

Que si l'on croit devoir soutenir que ce Sextus estoit fils de M. Aurele, je ne voy rien qui empesche] Spart. n. S. p. 134. 1. c. 'de dire avec Saumaise, qu'il pouvoit s'appeller aussi Severe, & qu'il avoit esté fait Cesar avec Commode [& Annius Verus, estant peutestre né en 162 entre l'un & l'autre. De la maniere dont Galien nous le represente, il falloit qu'il eust quinze ans au moins: & ainsi ce pourra estre] 'le Verissime connu d'Herodien, [parcequ'il avoit vécu plus que tous ses freres hors Commode. Her. l. 1. p. 464. b. c. Car je pense que παιδίον νέον n'empesche pas qu'il n'ait pu vivre jusqu'à 17 ou 18 ans. Mais si cela est, d'où vient que nous ne trouvons aucune medaille de ce Severe, qui sera né avant Annius Verus, & ne sera mort que longtemps aprés?]

NOTE V.

Pour la page 348. § 6.

Que Lucien parle de la guerre de L. Verus contre Vologese.

[Lucien dans son traité de la maniere d'écrire l'histoire, parle d'une grande guerre arrivée de son temps entre les Romains & les Parthes, sans dire si c'est celle de Trajan contre Cosrhoés, ou celle de L. Verus contre Vologese. Car il y parle d'Osroés ou Cosrhoés, & de Vologese, ne nomme point l'Empereur Romain; & pour les circonstances qu'il en raporte, nous savons si peu l'une & l'autre guerre, qu'il est difficile de voir à laquelle elles appartiennent. Ainsi il ne faut pas s'étonner que de grands hommes s'y soient trompez.] Spart. n. C. p. 27. 1. a. b. 'Car le mesme Casaubon raporte au temps de Trajan ce que Callimorphe en avoit écrit, [comme nous l'apprenons de ce seul endroit de Lucien,] p. 83. 2. d. '& raporte au temps de L. Verus ce que Lucien y dit de la défaite de Severien.

[Nous croyons qu'il a raison dans le dernier: car ce que Lucien dit de ce Severien a trop de raport à ce que Dion en dit aussi dans l'histoire de L. Verus, pour douter qu'ils ne parlent du mesme evenement. Et il n'y auroit point d'apparence à dire qu'il y auroit

eu aussi un Severien défait en Armenie sous Trajan, avec les mesmes circonstances.]'Outre cela, cette guerre estoit si recente lorsque Lucien en parloit, que l'Empereur n'en avoit pas encore triomphé. [C'estoit donc avant l'an 118, si cela regarde la guerre de Trajan. Or Lucien qui écrivoit encore aprés la mort de M. Aurele, c'est à dire en 180 ou depuis, n'estoit pas en état en 118 de faire un écrit tel que celui là.] 'Entre les Generaux Romains il nomme [Statius] Priscus, & [Avidius] Cassius,'celebres dans la guerre de L. Verus contre Vologese. 'Pour Osroés à qui il donne beaucoup de part dans cette guerre, [il est aisé que ce fust un fils de Vologese, ou son frere, qu'il vouloit peutestre faire Roy d'Armenie, comme cela s'estoit déja fait plusieurs fois.]

Luci.hist. p. 351. c. d.

p. 357. b| 363. a.

L. Ver. p. 37. d.

Luci. p. 354. b. d| 357. d.

NOTE VI.

Pour la page 349. § 7.

Sur les Consuls de l'an 163.

'Celui qui fut Consul avec Pastor en l'an 163, est nommé Coglien dans les fastes de Theon,'Julien dans Victorius, [Elien dans la chronique d'Alexandrie, L. Ælianus dans Idace'& dans une inscription de Gruter, Lælianus dans Cassiodore & dans S. Prosper. De tous ces noms celui de L. Ælianus paroist le mieux établi, & c'est celui qu'a mis Onuphre. Cependant il est tres rare & peutestre sans exemple, qu'Idace marque le prenom des Consuls, ni mesme leur nom de famille, se contentant toujours ou presque toujours d'un seul nom. C'est ce qui nous fait pencher beaucoup à croire que le veritable nom de ce Consul est Lælianus, & qu'il faut lire ainsi dans Idace, & mesme dans l'inscription de Gruter, dans laquelle en effet les autres Consuls sont marquez par un seul nom. Cuspinien ne dit point ce que porte son Anonyme, par où il nous donne lieu de juger qu'il est conforme à Cassiodore, & qu'il a aussi Lælianus. Car je ne sçay point d'où Onuphre a pris ce qu'il dit,]'que l'un & l'autre a L. Ælianus.

Cyp. dis. ap. p. 93.

Buch. cycl. p. 20.

Grut. p. 126.

Onu. in fast. p. 230.

NOTE VII.

Pour la page 351. § 7.

Sur les Consuls de l'an 164.

'Onuphre cite de quelques inscriptions un C. Julius Macrinus deux fois Consul, & un L. Cornelius Celsus aussi Consul: & croit que ce sont les Consuls de l'an 164. 'Mais on soutient qu'il se trompe, ou qu'il a esté trompé dans l'explication de ces inscriptions, & qu'elles n'attribuent point le Consulat ni à ce Macrien, (car c'est ainsi qu'il y est nommé,) ni à ce Celsus.'Le Cardinal Noris semble croire que Macrin Consul en 164, peut estre un M. Nonius Macrinus qualifié dans quelques inscriptions Propreteur & Lieutenant Consulaire [de la Bithynie] sous Marc Aurele.'Mais ce M. Aurele est qualifié Auguste dans la seconde année de son Tribunat, & une seule fois Consul; [ce qui ne peut convenir au grand M. Aurele. Mais cela se raporte fort bien à l'an 223 sous M. Aurele Alexandre.] 'M. Nonius Macrinus Consul & Propreteur de la basse Pannonie selon une autre inscription, [pourroit plus aisément estre le Consul de 164, s'il y avoit dés lors deux Pannonies. Que si la Pannonie n'a esté divisée en deux qu'entre M. Aurele Antonin & Alexandre, ce Macrin pourra avoir passé du gouvernement de la Pannonie à celui de la Bithynie.]

Onu. in fast. p. 250. c.

Nor. ep. cons. p. 102-105.

p. 103.

Grut. p. 1078. 2.

p. 441. 10.

NOTE VIII.

Pour la page 354. § 9

Que L. Verus est revenu à Rome, & a triomphé des Parthes en 166.

'L'Empire avoit joui quelque temps de la paix sous M. Aurele, lorsque Vologese Roy des Parthes commença la guerre qui obligea L. Verus de marcher en Orient. [Le regne de M. Au-

M. Aur. v. p. 25. c.

rele commence au 7 mars 161. Ainsi L. Verus ne sçauroit estre parti au plustost que vers le milieu de la mesme année: & il n'y a pas mesme moyen de croire qu'il soit parti sitost,]'puisqu'il estoit encore en Italie lorsque Vologese avoit déja défait Severien, & ravageoit tellement l'Orient que la Syrie songeoit à se rendre. [Il fit ce voyage fort lentement,] s'arrestant partout pour badiner & se divertir, dans l'Italie, à Corinthe, à Athenes, dans toutes les villes maritimes de l'Asie, de la Pamphylie, de la Cilicie. Il fut mesme malade avant que de quitter l'Italie. 'Le P. Pagi dit qu'il peut neanmoins n'avoir mis que six ou sept mois à son voyage. [C'est assez peu : & le voyage de S. Ignace à qui on ne donnoit pas tant de loisir de s'arrester, paroist avoir duré davantage. Mais en contant mesme sur ces six ou sept mois, L. Verus ne sauroit estre arrivé à Antioche qu'en 162 au milieu de l'hiver. Il paroist par ce que nous avons dit, qu'il alloit par mer le long des costes de l'Asie : & y a-t-il apparence qu'un Prince aussi peu belliqueux & aussi voluptueux que celui là, se soit exposé durant l'hiver aux perils & aux incommoditez de la mer? La chronique d'Eusebe marque qu'il estoit à Athenes ou l'année d'aprés la mort d'Antonin selon l'edition de Scaliger, *p. 169*, c'est à dire en 162, ou mesme un an encore plustard selon celle de Pontac, *p. 171*. Enfin Birague ne donne aucune medaille de sa premiere année qui marque son voyage : & *Profectio August.* se lit sur plusieurs medailles de sa seconde année, *Tr. P. II.* qui commence le 7 mars 162.]'Je ne voy donc pas que nous puissions dire qu'il soit parti de Rome plustost qu'en 162 au printemps, vers le mois de mars ou d'avril.

'La guerre des Parthes dura quatre ans, [& ainsi jusques en 165, surtout si on ne la conte que depuis que L. Verus fut parti pour l'Orient. Au moins elle ne peut pas avoir fini plustost;]'puisque L. Verus qui estoit Imperator II. dés la seconde année de son regne, [avant le 7 mars 163,] 'l'estoit encore dans la cinquieme, & ne fut Imperator III. que dans la suite de la mesme année. Birague donne une medaille qui a *Tr. Pot. IIII. Imp. III.* Mais il en avoit déja mis deux autres qui ont *Tr. Pot. V. Imp. II*, [sans se mettre en peine d'accorder ces contrarietez, ni de mettre les medailles dans leur rang. 'Je trouve dans Occo & dans Goltzius *Trib. Pot. V. Imp. II.* & *III*, mais jamais *Trib, Pot. IIII. Imp. III.*]'On voit encore par les medailles que L. Verus n'a changé son titre d'Armeniaque en celui de Parthique que dans le cours de sa cinquieme année. [Ainsi il n'y a pas moyen de douter que la guerre n'ait continué au moins jusqu'assez avant dans l'an 165.

Cela estant, il est assez difficile de croire que L. Verus,]'qui regardoit la Syrie comme son royaume, dit Capitolin, & comme son centre, & qui ne la quittoit qu'à regret, se soit hasté d'en partir dés 165, pour estre à Rome la mesme année, puisqu'aprés une guerre comme celle là, [il y avoit assurément bien des choses à regler, quand mesme L. Verus auroit voulu laisser la paix à conclure à ses generaux, ce qui est assez peu probable, ou ceder cet honneur à M. Aurele.] '*Confecto bello*, dit Capitolin, *regna regibus, provincias comitibus suis regendas dedit.* Que s'il n'est parti de Rome qu'en 162, il est absolument impossible qu'il y soit retourné dés 165, ou il faut dementir ce que dit Capitolin;]'*Egit per quadriennium hyemem Laodiceæ, æstatem apud Daphnen, reliquam partem Antiochiæ* : & en un autre endroit : '*fratre post quinquennium reverso*; [ce qui donneroit mesme sujet de differer son retour jusques en 167, si cela se pouvoit. Mais on ne peut pas dire qu'il soit revenu plustard qu'en

L. Ver. v. p. 17. d.
Pagi, 166. § 2. app.
Pearf. dis. p. 181.
L. Ver. v. p. 37. c.
Bir. p. 134.
p. 136.
Occ. p. 304 | Go. 2. p. 79. c.
p. 137.
L. Ver. p. 8. 2.
a.
p. 37 a.
M. Aur. v. p. 18. a

p. 17. c. 166.]'Car aprés son retour il demanda que les enfans de Marc Aurele fussent Com. v. p. 46. b] 50. c. faits Cesars :'& on leur donna ce titre le 12 octobre 166. [C'est pourquoi je Pearf. dif. p. 18; ne voy pas comment] 'Dodwel a pu douter si Lucius estoit revenu en 166, ou seulement au commencement de Cyp. dif. 11. c. 35. p. 260. 167, '& dire absolument en un autre endroit qu'il n'estoit pas encore revenu d'Orient en 167.

[Nous croyons ce point suffisamment établi, sans qu'il soit necessaire de répondre aux difficultez que fait Pagi, app. p. 312. 313. sur cela le P. Pagi,]'pour montrer que L. Verus est revenu à Rome des 165, quoiqu'il n'ait triomphé qu'en 166. [Ces difficultez paroistront assurément peu considerables à ceux qui les voudront examiner. Car ce n'est pas une p. 312. raison]'de dire que nous n'avons point de medailles de 166 qui portent *Fortune reduci*. Que si on en trouve deux en 165, ce Pere remarque luy mesme qu'on faisoit de ces medailles des que les Empereurs partoient pour quelque voyage. [Pourquoi n'en auroit-on pas fait aussi durant leur voyage, surtout quand il estoit de plusieurs années comme celui de L. Verus? L'une de ces medailles porte en effet *Imp. II*. [Ainsi elle est faite avant la fin de la guerre, & par consequent lorsque Verus ne songeoit point encore dutout à s'en revenir.

Ce qui peut faire quelque difficulté,] L. Ver. v. p. 35. b. 'c'est ce que dit Capitolin, que le jour du triomphe il communiqua à M. Aurele les noms qui luy avoient esté deferez. [Nous ne savons point qu'on luy eust deferé d'autres noms que ceux d'Armeniaque, de Parthique, de Médique, d'Imperator II. & III :] 'Bir. p. 218. 219. & tous ces noms hors celui de Medique, 'se lisent sur les medailles de Marc Aurele dans la 19e année de son Tribunat, achevée vers le 15 fevrier 166, d'où le P. Pagi infere que L. Verus avoit triomphé des ce temps là. Je ne voy pas trop bien comment il faut expliquer sur cela Capitolin, qui a pu n'estre pas plus exact en cet endroit qu'en beaucoup d'autres. Et je ne sçay si le P. Pagi voudroit pretendre que les medailles de M. Aurele qui ont *Imp. III*, ou *Parth. Max.* avec *Tr. P. XIX*, sont toutes de l'an 166, avant le 25 de fevrier.]'Pour p. 217. 218. *Imp. II.* & *Armeniacus*, nous trouvons le premier des le 17e Tribunat de M. Aurele, avant le 25 fevrier 164, & l'autre souvent dans le 18e.

Je ne sçay s'il ne faudroit point expliquer Capitolin, parcequ'il dit]'que L. Ver. v. p. 38. a. L. Verus receut du Senat aprés son retour les noms qu'il avoit receus dans l'armée; [& dire qu'il voulut que le mesme arrest les donnast aussi à M. Aurele,]'à qui on les avoit déja offerts à Rome, en les deferant aussi à L. Verus : p. 17. c|M. Aur. v. p. 16. b. 'Mais M. Aurele les avoit refusez pour M. Aur. v. p. 26. b. luy; [ce qui ayant rendu l'arrest sans effet, il en fallut un nouveau aprés le retour de L. Verus pour les donner à l'un & à l'autre. Si les choses se sont passées de la sorte, il faut reduire ces noms à celui de *Parthicus maximus*, qui ne se trouve que dans deux medailles du 19e Tribunat de M. Aurele, dont l'une estant faite par arrest du Senat S. C, peut avoir esté faite en mesme temps que l'arrest qui luy donnoit ce titre, & qui demeura nul par le refus de M. Aurele. L'autre medaille n'a point S. C, & ainsi peut avoir esté faite hors de Rome sans égard au refus de ce mesme prince. Voilà ce que nous pouvons dire pour accorder Capitolin avec luy mesme & avec les monumens authentiques; ce qui n'est pas une petite difficulté dans des auteurs aussi peu exacts & aussi peu judicieux que ceux qui composent le corps qu'on appelle L'histoire Auguste.]

NOTE IX.

Pour la page 354. § 9.

Difficultez sur quelques inscriptions qu'on raporte à M. Aurele.

'Goltzius raporte une inscription de Goltz p. 77. a.

la 19e année du Tribunat de M. Aurele, [qui est l'an 165,] où on luy donne le titre de Pere de la patrie.

Onu. in fast. p. 231. a.

'Onuphre en raporte une autre de la mesme année, mais anterieure à celle de Goltzius, puisqu'elle le fait seulement *Imperator II.* où cela se trouve aussi. [Je ne sçay si l'on peut soutenir ces deux inscriptions contre ce que nous lisons dans Capitolin,]

M. Aur. v. p. 26. b|27. d. e.

'que Marc Aurele ne voulut accepter le titre de Pere de la patrie qu'aprés le retour de L. Verus. [Celle d'Onuphre est mesme au nom de M. Aurele ; ce qui fait qu'il seroit difficile de dire que d'autres luy donnoient des titres qu'il n'acceptoit pas. Celle de Goltzius se pourroit défendre par là, puisqu'elle n'est pas en son nom, mais au nom de ceux qui la luy dressent, si elle ne portoit plusieurs autres marques de supposition, comme de donner à M. Aurele le nom de *Pius*, & d'heureux, celui de Britannique qu'on ne voit pas qu'il ait jamais pris, avec ceux de Parthique & de Germanique, qu'on trouve bien dans ses medailles, mais non ensemble, suivant ce que dit Capitolin,]

p. 17. c.

'qu'en prenant le dernier il quitta l'autre. [On ne trouve point non plus que de son temps on repetast le mot de *Maximus* à chaque nom de peuple, comme on le voit dans cette inscription. Les derniers mots *numini majestatique ejus*, font que nous sommes bien aises pour l'honneur de M. Aurele, de pouvoir dire qu'elle est fausse. Onuphre, qui l'avoit dû voir dans Goltzius, ne s'en sert point.

Grut. . 258. 6.

'Il faut tenir aussi non seulement pour suspecte, comme fait Smece, [mais pour fausse,] celle d'un Julien qu'on voit à Tarragone, où M. Aurele est qualifié Auguste, & Consul neanmoins pour la seconde fois, luy qui n'a esté Auguste que dans son troisieme Consulat. On ne peut pas non plus soutenir]

7.

'celle où la troisieme année du Tribunat de M. Aurele est jointe avec son troisieme Consulat. [On pourra examiner autrepart si ces inscriptions se peuvent raporter à Antonin Caracalla, à Heliogabale, ou à Alexandre Severe.]

NOTE X.

Pour la page 557. § 10.

Sur une victoire remportée par les Romains en l'an 166.

Onu. p. 231. c| Goltz. p. 77. c| 79. a| Occo, p. 284. 304| Bir. p. 219. 236

'Onuphre, Goltzius, Occo, & Birague, marquent trop de medailles qui joignent le titre d'*Imperator III.* avec la sixieme année de L. Verus & la 20e du Tribunat de M. Aurele, [pour croire que ce soient toujours des fautes, & qu'il faille lire dans toutes ces medailles IIII. au lieu de III ; quoiqu'on ne puisse excuser la negligence d'Occo & de Birague qui meslent ces *Imperator III.* avec d'autres medailles de la mesme année qui ont *Imperator IIII.*

On ne peut donc douter qu'il n'y ait eu quelque victoire remportée dans le cours de l'an 166, qui ait fait prendre à ces deux princes le titre d'*Imperator IIII.* Mais il n'est pas aisé de deviner ce que c'estoit que cette victoire.]

Pearf. dif. p. 63.

'Dodwel la raporte encore à la guerre des Parthes, [quoique nous ne voyions pas moyen d'étendre cette guerre au delà de l'an 165.]

Pagi, 166. § 5.

'Le P. Pagi veut que ce soit la guerre de Mauritanie dont parle Capitolin.

M. Aur. v. p. 31. b.

'Mais Capitolin met cette guerre aprés la mort de L. Verus, [c'est à dire en l'an 170, & je ne pense pas que nous ayons de preuve qu'il se trompe.]

p. 28. 2.

'Il est certain que la guerre des Marcomans estoit commencée avant que celle des Parthes fust finie,

L. Ver. v. p. 19. a.

'& qu'il s'y fit divers exploits par les Generaux. [C'est ce qui nous a portez à attribuer à cette guerre la victoire dont nous parlons, jusqu'à ce que nous en ayons plus de lumiere.]

NOTE XI.

Pour la page 559. § 11.

Sur les Consuls de l'an 168.

Onu. in fast. p. 231. c.

'Onuphre met pour Consuls en l'an

163, L. Vettius Paulus, & T. Junius Montanus, fondé, dit-il, sur une inscription, & sur l'Anonyme de Cuspinien. [Mais on ne voit point par l'inscription qu'il raporte, pour quelle année sont ces Consuls, ni s'ils sont subrogez ou ordinaires. Pour l'Anonyme, Cuspinien ne dit point qu'il soit different de Cassiodore en cette année; d'où Onuphre mesme a accoutumé de tirer qu'il luy est conforme : & en effet dans l'edition que le Cardinal Noris vient de nous en donner, on lit, *p. 18, Aproniano & Paulo.* Nous nous sommes donc cru obligez d'abondonner Onuphre en cette rencontre, pour suivre le consentement unanime de S. Prosper, de Cassiodore, d'Idace, de la chronique d'Alexandrie; des fastes de Theon, & mesme de l'Anonyme de Cuspinien, qui tous mettent Paul & Apronien pour les Consuls de cette année,] 'Les fastes de Theon les marquent tous deux Consuls pour la seconde fois. Cyp. dif. ap. p. 92.

NOTE XII.

Pour la page 362. § 11.

En quel temps Lucius Verus est mort & est né.

'Les inscriptions de L. Verus ne marquent jamais plus que la neuvieme année de son Tribunat,] '& l'on trouve le mesme nombre dans celle qu'on dit luy servir d'epitaphe. Eusebe & la chronique d'Alexandrie ne luy donnent aussi que neuf ans, & Eusebe met sa mort sur l'an 169. 'On voit en effet par une medaille, qu'il estoit mort & apotheosé avant la fin de la 23e année du Tribunat de Marc Aurele, [c'est à dire avant le 25 fevrier 170.] Le rescrit à Augurin Proconsul d'Afrique daté du 27 janvier 170, ne porte que le seul nom de M. Aurele. 'C'est donc une faute à Capitolin, à Eutrope, & à l'epitome de Victor, ou à leurs copistes, de luy avoir donné onze ans de regne au lieu de neuf, *XI*, pour *IX*.

Pagi, 169. § 5. | Onu. in fast. p. 231. 231. | Nor. epo. p. 334. m. | Cyp. dif. ap. p. 61. 62.

[Sa 9e année commençoit au 7 mars 169, & finissoit le mesme jour en 170. Ainsi sa mort se doit mettre dans cet espace.] 'Elle arriva au milieu de l'hiver selon Galien. [Il ne la faut donc pas mettre au commencement de 169 aprés le 7 de mars,] 'mais vers la fin de la mesme année, ou au commencement de 170. [Que s'il n'y a point de faute] 'dans quelques medailles de M. Aurele où on lit *Tr. P. XXIII. Imp. VI*, [il faut avancer la mort de L. Verus le plus qu'on peut, afin de pouvoir mettre cette nouvelle victoire entre sa mort & le 25 fevrier 170, auquel M. Aurele entroit dans son XXIV. Tribunat, puisque les medailles de L. Verus,] & 'son epitaphe mesme, le marquent seulement *Imperator V.* [Mais il est aisé que dans les medailles de Marc Aurele on ait mis *Tr. P. XXIII.* pour *XXIIII*, 'ou *Imp. VI.* pour *V.*

L. Ver. n. 5. p. 87. 1. b| Gal. Prog. c. 3. p. 459. a. | Pearf. post. p. 191. | Bir. p. 221. | Onu. in fast. p. 231. a.

Il y a encore de la difficulté pour les années de la vie de L. Verus.] 'Car s'il a vécu 42 ans, comme dit Capitolin, [il faut qu'il soit né en 127,] 'le 15 de decembre qui est le jour de sa naissance. [Ainsi il estoit dans sa onzieme année lorsqu'il fut adopté par Antonin le 25 fevrier 138.] 'Cependant le mesme Capitolin dit qu'il n'avoit guere alors que sept ans, *post septimum annum &c.* 'Selon quoy il ne doit estre né qu'en l'an 130. Le P. Pagi & Dodwel suivent ce dernir sentiment :'& en effet nous trouvons que Lucius fut Questeur en l'an 153, *v. Antonin § 11*, avant l'age porté par les loix, 'qu'on croit estre celui de 25 ans commencez. [Or s'il estoit né en 127, il auroit esté dans sa 26e année en 153.]

L. Ver. v. p. 39. d. | P. 35. c. | P. 36. a. | Pagi, p. 112 | Cyp. dif. ap. p. 61. | T. Ant. v. p. 19. c| L. Ver. v. p. 36. a. | Roma, illust. p. 6.

NOTE XIII.

Pour la page 361. § 11.

Brouilleries dans les inscriptions sur les Consuls de l'an 170.

[Quoique nous nous servions des inscriptions & des medailles comme de pieces qui ont beaucoup d'autorité,

nous sommes neanmoins obligez d'avertir ici que cette autorité a ses bornes, aussibien que tous les autres qu'on peut employer dans l'histoire. Car outre les fautes que les graveurs mesmes ont pu faire dans les inscriptions originales, comme les plus habiles en cette matiere le reconnoissent quelquefois, outre la difficulté de savoir si des medailles sont anciennes & legitimes, ou si ce sont de fausses pieces faites dans les derniers temps, ou si on n'en a point changé les inscriptions, comme les habiles pretendent que cela est arrivé quelquefois; outre ce qui regarde, dis je, les pieces en elles mesmes, la negligence & l'ignorance de ceux qui les copient fait souvent que ce qui devroit estre la lumiere & la certitude de l'histoire, y cause de grandes obscuritez. Entre beaucoup d'exemples que

Falc. p. 6. 12 | Nor. ep. conf. p. 80-88. l'on en pourroit donner,] 'on voit que Falconieri a pretendu renverser tous les fastes des premieres années d'Antonin, parceque dans une inscription qu'il avoit devant ses yeux, il n'a pas distingué deux figures assez semblables, mais dont l'une fait trois, & l'autre six.

[Ce qui nous oblige de faire ici cette remarque, c'est l'embaras où nous nous trouvons pour les Consuls de l'an 170. Ces Consuls sont nommez Cethegus & Clarus dans tous les fastes an-

Onu. p. 39. ciens.] 'Onuphre dans les siens les appelle M. Aurelius Severus Cethegus &

p. 231. 2. L. Junius Clarus, 'sans en donner d'autre autorité dans ses commentaires,

Grut. p. 183. 1. 2. 'qu'une inscription datée *L. Junio Claro & Aurelio Severo Cos.* [ce qui assu-

Nor. ep conf. p. 107. rément ne prouve rien,]'estant aisé que ce soient des Consuls subrogez, [s'il n'y a point d'année où Severus & Clarus aient esté Consuls ordinaires, & n'y ayant rien qui montre que Severus eut aussi le nom de Cethegus,] Aussi le Cardinal Noris rejette les Consuls d'Onuphre, dont la faute, dit-il, est corrigée par une inscription de Forli, (*Forolivienfis,*) inserée dans l'histoire de cette ville par le Chevalier Sigismond Marquese : '& cette inscription porte *J. O.* p. 108.

M. M. Varenus Polybius pro se & suos. V. S. L. M. M. Cornelio. Cethego. C. Erucio. Claro. Cos. [Cela paroist demontré : & cependant Spon nous renverse tout dans ses Mélanges, *p. 80,* où il raporte aussi l'inscription de Forli *ex schedis Equitis Marchetii :* mais il la raporte en ces termes : *J. O. M. Obseque. M. Varenus Polybius pro se & suis V. L. S. M. Aurelio Cethego L. Junio Claro Cos.* [Ainsi on peut dire que voilà Onuphre justifié.

Il est assez difficile de prendre parti entre deux personnes qui pretendent l'un & l'autre raporter les choses telles qu'ils les trouvent, sans y rien changer. Neanmoins Spon ne cite que les memoires de Marquese, qui pouvoit l'avoir copiée d'abord assez negligemment, & en la confondant avec celle d'Onuphre, en attendant qu'il l'examinast quand il composeroit son ouvrage; au lieu que] 'le Cardinal Noris p. 107. 108.

cite l'histoire toute composée du mesme auteur. Il cite encore une lettre entiere de Sertorius Orsatus sur cette inscription : & pour le *suos* [qui paroist d'abord une faute d'impression,] Ursatus allegue, dit-il, bien des choses pour le justifier. Il s'agissoit de refuter Onuphre par cette inscription, [& ainsi il est certain que le Cardinal Noris n'y a pu lire ce qu'il soutenoit estre faux dans Onuphre. Il a d'ailleurs une reputation d'exactitude si bien établie, qu'il faut une evidence entiere pour croire qu'il en ait manqué dans des occasions mesmes où cela ne seroit pas aussi impossible que dans celle-ci. Ainsi nous avons cru le devoir suivre, sans nous arrester ni à Onuphre, ni à Spon.]

Pour la page 369. § 15.

NOTE XIV.

Que M. Aurele estoit en personne à la bataille contre les Quades.

Dio, l. 71. p. 805. d|806. c. 'Il est certain que selon Dion, Marc Aurele estoit en personne à la bataille gagnée miraculeusement sur les Quades. M. Aur. v. p. 32. d. 'Capitolin qui attribue le miracle à ses prieres, [confirme la mesme chose. Ainsi je ne sçay pourquoi Eusebe dans sa chronique dit que Pertinax commandoit alors l'armée Romaine.

Nous disons que cette bataille se donna sur la riviere de Gran, à cause M. Ant. l. 1. c. 14. p. 23. que] 'Marc Aurele aprés avoir marqué diverses faveurs dont il se croyoit redevable à ses dieux, ajoute aussitost, Τὰ ἐν κουάδοις πρὸς τῷ γρανούᾳ. [Car il semble que ce soit une apostille ajoutée aprés coup, pour marquer en un mot qu'il luy étoit arrivé en cet endroit quelque bonheur extraordinaire : (ce qui convient tres bien à la bataille dont nous parlons,) soit que le livre fust déja écrit avant cette bataille, soit qu'il ne se fust souvenu de cette bataille qu'aprés avoir écrit cet endroit.]

Pour la page 373. § 16.

NOTE XV.

Sur la lettre prétendue de M. Aurele pour les Chrétiens.

Nous avons aujourd'hui une lettre attribuée à Marc Aurele sur la victoire qu'il remporta par le moyen des Chrétiens. Elle est en grec aprés les apologies de S. Justin, Onu. in fast. p. 234| Bar. 176. § 22. '& en latin dans Onuphre & dans Baronius, traduite selon eux sur le texte grec, qui estoit déja une traduction de l'original latin. Ils la reçoivent tous deux comme authentique; quoiqu'il soit assez difficile de suivre en cela leur jugement. Sans parler du style barbare & presque inintelligible de cette lettre, surtout dans le grec; elle porte que le miracle arriva lorsque les Allemans estoient encore à trois ou quatre lieues des Romains: que l'armée n'estoit composée que de quatre legions qu'elle nomme, sans parler de la 12e surnommée foudroyante & Melitine: que les Chrétiens qui estoient dans l'armée haïssoient l'usage des armes : & elle ordonne que les Chrétiens mis en justice soient renvoyez absous, quand mesme ils persisteroient dans leur religion, & que leurs accusateurs soient brulez tout vifs. 'Scaliger y trouve encore d'autres marques de fausseté, qui seroient trop longues à raporter, & sur lesquelles il ne fait point de difficulté de conclure que cette piece est absolument fausse, & n'a esté composée qu'aprés mesme le temps de Justinien. Euf. chr. n p 223|Pagi, 174. § 2. 'Il a esté suivi par d'autres : [& nous ne voyons pas qu'il soit aisé de répondre aux raisons qu'il allegue, ni à celles que l'on y pourroit ajouter.] M. Aur. n. 5 p. 95. 96.

Pour la page 373. § 17.

NOTE XVI.

Sur les traitez de M. Aurele avec les Allemans.

[L'histoire des traitez de M. Aurele avec les Allemans est assez embarassée; & je ne sçay si l'endroit que nous en avons dans Dion, tiré d'un Theodose, n'est point un simple extrait où l'on a omis plusieurs choses que Dion mettoit entre deux, & mesme la grande bataille contre les Quades.] 'Car il semble qu'avant cette bataille les Marcomans & les Jazyges fussent déja soumis. Dio, l. 71. p. 805. b. [Il faudroit donc peutestre dire] 'que les Quades firent les premiers leur traité; qu'ils le rompirent en assistant les Jazyges & les Marcomans; p. 808. b. c. 'que ceux-ci s'estant soumis, & la guerre recommençant contre les Quades, ce fut alors qu'arriva la victoire miraculeuse en 174. p. 805. b. [Mais d'autre part comment cela s'accordera t-il avec ce qui est dit] 'que les Jazyges nobtinrent la paix qu'à cause de la revolte de Cassius? p. 809. b. [Faudra t-il admettre deux paix & deux guerres avec eux ?

A

p. 8.0. a. b. 'A la fin de tous ces traitez, il est dit que M. Aurele avoit 20000 hommes dans les pays des Marcomans & des Quades, qui les empeschoient de labourer; faisoient des prisonniers &c. [Est-ce que cela se faisoit depuis les traitez? Il n'y a aucune apparence. Nous avons donc mis toutes ces choses dans l'ordre que nous avons jugé le plus clair, sans examiner beaucoup si c'estoit celui du temps. Et cela n'est pas de grande importance.]

Pour la page 374. § 17.

NOTE XVII.

Sur le titre d'Imperator VIII. donné à M. Aurele en 175.

[Les victoires remportées en 175 par Marc Aurele sur les Allemans, doivent avoir esté considerables, puisque]'selon diverses medailles il prit le titre d'Imperator VIII. dans la 20e année de son Tribunat, [c'est à dire en 175.]'Le P. Pagi croit neanmoins qu'il le prit alors à cause de la mort de Cassius, qui estoit une grande victoire pour luy. [Mais comme on le verra dans la note 20, il y a encore plus d'apparence qu'il faut lire VII. dans ces medailles au lieu de VIII, & qu'il ne fut appellé Imp. VIII. que le 27 novembre 176.] 'Le P. Pagi pour prouver ce semble que ce fut dés l'an 175, allegue quelques medailles qu'il dit avoir vues, & qu'il garantit legitimes. [Mais au lieu qu'il devroit y avoir *Trib. P. XXIX*, pour prouver ce qu'il pretend,] l'Imprimeur a toujours mis XXII.

Onu. in fast. p. 235 | Bir. p. 215. a.

Pagi, 117. § 10.

§ 10.

Pour la page 378. § 18.

NOTE XVIII.

Que Metien estoit fils de Cassius.

M. Aur. v. p. 31. a. | a Cass. v. p. 41. d.

'Capitolin dit que Metien estoit fils d'Avidius Cassius, a & Vulcatius dit qu'il s'estoit joint à Cassius dans l'esperance qu'il l'associeroit à l'Empire. [Cela ne paroist pas s'accorder, puisqu'il ne faut point d'esperance particuliere à un fils pour suivre la fortune & le parti de son pere: & aussi Vulcatius ne dit point que Metien fust son fils. Mais d'autre part de quel droit Metien esperoit-il d'estre associé par Cassius, s'il n'estoit pas son fils?] 'Car Cassius avoit un gendre, & plusieurs enfans, [dont deux au moins devoient estre agez,]'l'un ayant esté tué avec luy, a & l'autre nommé Heliodore relegué dans une isle. b Il est dit que Metien avoit le soin d'Alexandrie. [Ce n'estoit pas comme Prefet d'Egypte:] 'Flavius Calvisius l'estoit alors. [C'estoit donc en une qualité inferieure au Prefet, qui n'estoit qu'un simple Chevalier: & un homme de cette qualité aspiroit il à l'Empire? Il y a donc apparence que Vulcatius s'est mal exprimé, & que Metien' estoit veritablement le fils aisné de Cassius, qui l'avoit envoyé à Alexandrie, avec un pouvoir superieur à celui mesme du Prefet, ce qui est aisé à croire du fils d'un Empereur. Cela s'accorde fort bien avec ce que dit Dion,]'que le fils de Cassius qui fut tué, n'estoit pas avec son pere: [& sans cela il faudra dire que Vulcatius & Capitolin ont oublié de marquer la mort de ce fils.]

M. Aur. v. p. 31. d.

Dio, l. 71. p. 813. a. | a M. Aur. v. p. 31. d. | b a) Cass. v. p. 41. d. | Dio, vol. p. 718.

l. 71. p. 813. a.

'On pretend que son vray nom est Mæcianus, & non Metianus, comme portent nos editions.

Spart. n. S. p. 97. 1. 2.

Pour la page 384 § 22.

NOTE XIX.

Sur quelques fausses lettres de Marc Aurele & de Faustine.

'Vulcatius nous donne des lettres de M. Aurele & de Faustine sa femme sur la revolte de Cassius, ausquelles je ne comprens rien. Car on y trouve que M. Aurele estoit à Albane pres de Rome lorsqu'il apprit cette revolte, ou aussitost aprés; '& que lorsque Cassius vivoit encore, il estoit à Formies & à Capoue. [Cependant tous les historiens nous le representent dans ce

Cass. v. p. 41. d.

p. 41. a. b.

temps là en Allemagne ou en Illyrie. 'Sur la nouvelle de la revolte il fit venir Commode de Rome en Illyrie, où il luy donna la robe virile le 7 de juillet. Il a donc receu la nouvelle de la revolte en Illyrie, & ne songeoit pas seulement à estre à Rome ou aux environs, ni à y aller.] 'On craignoit Cassius à Rome parceque M. Aurele n'y estoit pas. 'M. Aurele quitta, dit Capitolin, la guerre des Marcomans & des Sarmates pour aller contre Cassius: [Ce n'estoit nullement son chemin de passer par l'Italie.] 'Aprés la lettre qu'il écrivit au Senat en faveur des partisans de Cassius, le Senat demanda son retour; *præsentiam tuam rogamus:* 'Et selon une de celles que nous examinons, il estoit alors à Formies [auprés de Rome, où on ne peut pas s'imaginer qu'il ait esté sans aller à Rome,] 'quoique le Cardinal Noris le veuille bien croire, [n'ayant pas sans doute examiné les lettres sur lesquelles seules on le peut fonder.] 'Quand il revint d'Orient [en 176,] il avoit esté absent durant plusieurs années: [Il n'estoit donc pas dans la Campanie en 175.]

p. 41. c. | M. Aur. v. p. 32. c. | Cass. v. p. 45. a. | p. 44. b. | Nor. ep. cons. p. 119. | Dio, l. 71. p. 814. a.

'Faustine suppose Cassius vaincu, & encore vivant: *Vide quid agas de Cassio &c.* [Les historiens ne marquent point de distance entre l'un & l'autre: mais ce qui est moins aisé à comprendre,] 'c'est que Marc Aurele dans sa réponse luy parle de la mort de Cassius comme d'une chose qu'elle savoit déja. [Il n'y a pas non plus d'apparence que Cassius estant défait, sa femme, ses enfans, & son gendre parlassent contre M. Aurele,] 'comme le dit Faustine, [ni mesme qu'ils l'aient jamais fait, s'ils estoient à Rome, comme cela est assez probable. En un mot il nous paroist bien plus aisé d'abandonner absolument ces lettres, que de demesler tant d'enigmes qu'elles contiennent.]

Cass. v. p. 44. a. | b. c. | b.

NOTE XX.

Pour la pag 320. § 24.

Que Commode a esté fait Imperator en 176, & Auguste en 177.

'Lampride dit par deux fois que Commode fut appellé Empereur ou Imperator avec son pere le 27 novembre 176. *Appellatus est Imperator* se prend plutost dans l'ordinaire pour le titre d'Imperator qui se donnoit à cause des victoires, que pour la dignité souveraine & imperiale, que les anciens historiens marquent plutost par le nom d'Auguste: [& d'ailleurs *cum patre appellatus est Imperator*, nous donne sujet de croire que M. Aurele receut aussi le titre d'Imperator en mesme temps; ce qu'on ne peut pas entendre de la puissance souveraine.

Com. v. p. 46. c|50. c. d|M. Aur. v. p. 29 b.

Mais si c'est là le sens de Lampride & la verité de l'histoire, il faut dire qu'il y a erreur dans les inscriptions, qui marquent Marc Aurele *Imperator VIII*, en 175, au lieu de VII. Car pour ce qu'on pourroit croire aussi que dans celles de l'an 177, il faut lire *Imperator VIIII*, au lieu qu'Occo y lit toujours VIII, cela ne feroit qu'augmenter une autre difficulté dont nous allons parler, ou plutost la rendre tout à fait indissoluble. C'est peutestre ce qui a fait qu'Onuphre a pris le mot d'Imperator dans les deux endroits de Lampride pour Empereur & Auguste. On y peut trouver de la difficulté, puisque] 'diverses inscriptions qualifient Commode Consul, (ce qu'il ne fut qu'en 177,) sans marquer qu'il fust Auguste, ou en luy donnant mesme la qualité de fils d'Auguste, & celle de Prince de la jeunesse, qui ne convient nullement avec celle d'Auguste. Et je ne voy pas que cette difficulté se puisse mesme resoudre par l'opinion du Pere Pagi, qui veut que les Consuls designez fussent appellez Consuls absolument.] 'Car il semble selon Lampride, que Commode ne fut guere designé Consul avant le

Nor. p. 141 | Goltz. p. 80. e. f. | Com. v. p. 46. c.

M. Aur. v. p. 19. d. 27 de novembre 176. 'Selon Capitolin & Eutrope, il n'estoit que Cesar lorsqu'il triompha [le 23 de Decembre.

Ce qui paroist plus certain, c'est que si Commode ne fut pas fait Auguste en 176, ce fut au moins en 177, puisque diverses inscriptions luy donnent ce titre ou celui de Pere de la patrie, non seulement dans son premier Consulat, c'est à dire avant l'an 179,]'mais Goltz. p. 80. f. aussi dans la seconde année de son Tribunat, [c'est à dire avant la fin de 177, ou mesme avant le mois d'aoust. [Il y en a mesme qui marquent son Tribunat sans nombre d'année, comme si c'en estoit la premiere : Mais ce nombre s'omet souvent : & ces mesmes inscriptions le font Consul, ce qu'il n'a esté qu'en la seconde année de son Tribunat.]'Pour celle où Birague lit *Commodo Cas. Aug. Fil.... Trib. P. III. Imp. II. P. P,* [je ne voy pas moyen Bir. p. 242. de la soutenir, si l'on ne veut dire qu'on avoit donné le titre de Pere de la patrie à un simple Cesar agé de seize ans, ce que je ne croy pas que personne ose avancer. Si cela se pouvoit soutenir, il seroit aisé de croire qu'au lieu de *Tr. P. III.* il faut lire II. Mais il faudroit encore avouer qu'il y a faute dans *Imp. II*, y ayant toute apparence que Commode n'a esté *Imp. II.* que lorsqu'il fut fait Auguste, selon ce que nous allons voir. Ce n'est pas qu'il y eust aucun lieu de s'étonner que Commode déja Auguste eust esté appellé *M. Aurelii Aug. filius.* Mais cette expression *Commodo Cesari Augusti filio*, distingue si fort le pere du fils par la qualité d'Auguste, que je ne voy aucun moyen de croire qu'elle fust commune à l'un & à l'autre.

Il y a encore une autre difficulté sur ce titre d'Imperator.]' C'est que Com- Pagi. 177. § 10. mode l'ayant eu pour la premiere fois le 27 novembre 176, lorsque M. Aurele le prenoit au moins pour la VIII, il l'avoit déja pour la IV. avant la mort de son pere, qui cependant ne l'a jamais eue que dix fois. Ainsi il faut qu'il l'ait prise une fois sans son pere.'C'est § 8. en partie ce qui fait croire au P. Pagi & à d'autres personnes habiles de ce temps, que les Princes au moins depuis Nerva, en recevant la qualité d'Auguste, recevoient aussi non seulement le titre d'Empereur qui se mettoit à la teste de leur nom, *Imp. M. Aurelius &c.* mais encore celui d'Imperator qui se mettoit à la fin, quand mesme il ne se seroit rencontré en ce temps là aucune nouvelle victoire; quoiqu'ordinairement on ne le marquast pas sur leurs medailles, jusqu'à ce que quelque victoire leur eust donné occasion de se dire *Imp. II.*'Selon cette pratique Com- § 10. mode qui estoit déja Imperator en 176, n'estant que Cesar, aura esté appellé *Imp. II.* lorsqu'il fut fait Auguste en 177, quoique Marc Aurele demeurast toujours *Imp. VIII.* Et en effet, 'il est Bir. p. 241. marqué *Imp. II.* dans des medailles de la seconde année de son Tribunat. [Nous voudrions]que cette observation fust fondée sur quelque témoignage positif de l'antiquité. Mais il nous suffit pour la recevoir jusqu'à un plus ample éclaircissement, que nous n'y trouvions rien de contraire, & qu'elle leve une difficulté à laquelle nous ne voyons point d'autre solution. Car si quelqu'un demandoit pourquoi Commode qui estoit *Imperator IV.* avant la mort de son pere, n'a pas pris suivant cette regle le titre d'*Imp. V.* des qu'il est devenu seul Empereur; il seroit aisé de répondre que la mort de son pere augmentoit tout à fait sa puissance, mais non sa dignité ni ses titres, hors celui de grand pontife.]

NOTE XXI.

Pour la page 390. § 24.

Sur un endroit corrompu de Capitolin.

'Capitolin aprés avoir dit que Marc M. Aur. v. p. 19. b. Aurele donna à Commode son fils le

triomphe & le Consulat, ajoute, *quo quidem tempore sine Imperatoris filio ad triumphalem currum in circo pedes cucurrit.* [r. Cap. 70. 1 || Nor. de Dioc. c. 5. p. 28.] 'Ce *sine Imperatoris filio* ne fait point de sens. C'est pourquoi on le change en differentes manieres. Le Cardinal Noris rejette la correction de Casaubon, qui mettant *Senatus* au lieu de *sine*, & *accurit* au lieu de *cucurrit*, pretend tirer de cet endroit que le Senat vint à pié au devant de Commode lorsqu'il triomphoit avec M. Aurele & L. Verus. [Il est visible en effet que le triomphe de L. Verus en 166, n'a point de raport au temps que marque Capitolin, qui est le triomphe de Commode en 176, ou son Consulat en 177. Il n'y a pas à douter que le Senat ne soit venu audevant de Commode dans son triomphe: mais il ne triomphoit qu'avec M. Aurele, à qui tous les honneurs se raportoient principalement. Ainsi si l'on veut suivre la correction de Casaubon, il vaut mieux raporter cet endroit au Consulat de Commode. Mais estoit-il extraordinaire que le Senat accompagnast le char des Consuls?

'D'autres veulent qu'au lieu de *sine Imperatoris*, on lise *senex Imperator*; [Spart. n. 5 p. 881. d.] & pretendent que dans le Consulat de Commode, M. Aurele mesme marcha à pié devant le char de son fils. [Cela paroist trop indigne de la dignité, de la gravité, & mesme du devoir de Marc Aurele.] 'Julien l'apostat l'a fait: [Amm. 1.] [mais c'estoit un Prince leger, qui gardoit peu de mesures.] Et en effet on se moqua de cette action.

NOTES SUR L'EMPEREUR COMMODE.

NOTE I.

[Pour la page 422. § 1.]

Sur ses prenoms de Lucius & de Marcus.

[JE ne sçay pourquoi l'Empereur Commode est nommé tantost Lucius & tantost Marcus. Dans Goltzius il est toujours nommé Lucius jusqu'à la mort de M. Aurele, ensuite Marcus jusqu'en 191, & enfin Lucius en 191 & 192. On voit la mesme chose dans Occo, sinon qu'il le nomme encore quelquefois Marcus dans les medailles de 191. & 192. Les inscriptions raportées par Onuphre varient un peu davantage.] [Onu. in fast. p. 236. c. e. a p. 235. c. f.] 'Car il y en a de l'an 180 qui ont Marcus, & une de 181 qui a Lucius,[a] & toutes les suivantes ont Marcus, mesme en 192. Mais celle qu'on pretend lui avoir servi d'epitaphe, a Lucius. [Bir. p. 243.] 'Dans Birague on le voit nommé Marcus dans une medaille de 178, & Lucius dans les autres de la mesme année & des deux suivantes, [p. 245.] '& mesme dans une de la 6e année de son Tribunat, [quelques mois aprés la mort de son pere: mais il faut peutestre lire V,] [p. 244.] 'puisque mesme dans plusieurs de sa cinquieme année on lit Marcus: ce qui est ensuite uniforme jusqu'à sa 16e année commencée au mois d'aoust 190, [p. 256.] 'dans laquelle il est nommé Marcus & Lucius. Birague met toujours Lucius dans celles de 192, [p. 256. 257.] 'hormis dans deux qui ont encore Marcus, & Consul VII; ce qui n'a esté qu'en 192. [Dio, l. 72. p. 824. c. d.] 'Dion raportant tous les noms qu'il prenoit, & ceux qu'il donnoit aux mois, met Lucius en l'un & en l'autre endroit. [Eutrope lit de mesme: & si c'est à luy que l'apologie d'Athenagore est adressée, comme nous croyons qu'il le faut dire, il y est appellé Lucius. [Ainsi il faut dire apparemment que c'estoit son veritable prenom; soit que Marcus soit une faute, soit qu'il ait voulu porter ce nom durant quelques années, & l'ait ensuite quitté pour reprendre l'autre. Je ne me

souviens pas neanmoins d'avoir vu d'exemple de ces changemens dans les prenoms.

Il faut aussi remarquer qu'on ne luy donne guere le nom d'Antonin qu'avec celui de Marcus : & on joint d'ordinaire ceux d'Ælius & d'Aurelius à Lucius.]

Pour la page 418. § 3.

NOTE II.

Sur Pompeien qui vouloit tuer Commode.

Dio, l. 72. p. 818. d. 'Dion dit que celui qui voulut tuer Commode à la suscitation de Lucille, fut Claudius Pompeianus. Com. v. p. 17. a. 'Lampride dit la mesme chose, ajoutant qu'il estoit parent de Commode. Her. l. 1. p. 471. a. 'Herodien au contraire dit que c'estoit un Quintien; Amm. l. 29. p. 376. a|n p. 380. 'en quoy Ammien le suit comme en beaucoup d'autres choses. a Com. n. C. p. 23. 1. a. [a] Casaubon semble preferer Dion, [qui en effet est le plus autorisé par luy mesme,] Dio, l. 72. p. 819. c. 'puisqu'il raporte ce qu'il avoit vu : [mais nous n'avons que l'abregé de son texte par Xiphilin, qui peut y avoir fait des fautes. Il y a en effet une contradiction a. en cet endroit selon Casaubon.]'Car on y fait dire à Dion que ce Pompeien avoit epousé ou fiancé la fille de Lucille : [& cependant c'estoit selon Casaubon le fils de Claudius Pompeianus mari de Lucille. Auroit-il donc epousé sa sœur ? Car l'histoire ne dit point que Lucille ait eu aucun enfant de L. Verus son premier mari :] Carac. v. p. 86. d. '& elle estoit mere du jeune Pompeien. [Ce qui brouille encore,]'c'est qu'Herodien dit Her. l. 1. p. 472. d. e. d'un Quadrat une partie de ce que Dion dit de Pompeien :'& il est certain Dio, p. 818 e| Com. v. p. 46. e. qu'il y eut un Quadrat meslé dans la conspiration : Amm. n. p. 380. 'C'est pourquoi Mr Valois veut qu'on lise Quadrat dans Dion au lieu de Claude Pompeien.

[Mais il faut remarquer que Casaubon se trompe de faire Pompeien, dont il est parlé en cet endroit, fils de Claude Pompeien mari de Lucille. Com. v. p. 47. e. 'Il estoit fils d'un Claude qui fut tué sous Commode. [Or tout le monde convient que] Pert. v. p. 55. b| Jul. v. p. 6. 'le mari de Lucilie vivoit encore sous Pertinax, & sous Julien; Carac. v. p. 85. d. | Her. l. 4. p. 549. c. '& nous apprenons de Spartien & d'Herodien, que Pompeien fils de Pompeien & de Lucille ne fut tué que sous Caracalla [vers l'an 215. N'y ayant donc point de contradiction dans Dion, nous ne voyons point de difficulté à le preferer à Herodien mesme.] Car Zon. p. 209. d. 'Zonare dit aussibien que Xiphilin, que celui qui voulut tuer Commode estoit un Claude Pompeien. [Ainsi il n'y a point de necessité de changer le texte de Dion comme veut Mr Valois. Cette correction est assez peu probable par elle mesme, & elle attribueroit à Quadrat ce qu'aucun historien ne luy attribue.]

Pour la page 425. § 4.

NOTE III.

Pourquoi on met Eclecte & non Electe.

[Le Chambellan qui eut part à la mort de Commode, est toujours nommé Ἔκλεκτος par les Grecs. Capitolin *p. 38. c*, l'appelle Eclecte dans la vie de L. Verus, & Electe dans celles de Commode & de Pertinax. Ces deux mots signifient *elu*, l'un en grec, l'autre en latin. Mais comme ces affranchis, (car les Chambellans n'estoient pas alors autre chose,) estoient bien plus souvent Grecs que Latins, nous avons mieux aimé l'appeller Eclecte, qui est le nom grec. Je ne trouve ni Eclecte ni Electe dans les inscriptions de Gruter.]

Pour la page 425. § 7.

NOTE IV.

Temps des emplois de Severe, & de divers evenemens du regne de Commode.

[Herodien ne nous permet pas de mettre la guerre des Deserteurs avant l'an 186, pour finir en 187,][puisqu'il Her. l. 1. p. 475. d. dit qu'elle suivit la mort de Perennis. [Nous ne pouvons pas aussi la mettre plustard, si nous voulons suivre Spartien,]'qui dit que Severe aprés avoir Sev. v. p. 63. b. c| 73. a.

gouverné la Lionnoise dans le temps de cette guerre, gouverna la Pannonie, & puis la Sicile : [ce qu'il faut mettre avant son Consulat,] aprés lequel cet auteur dit qu'il passa un an à Rome, & obtint ensuite le commandement des troupes de la Germanie [ou plutost de l'Illyrie. Il faut donc dire que Severe gouvernoit les Gaules en 186, la Pannonie en 187, la Sicile en 188, & qu'il fut Consul en 189] 'dans l'année des 25 Consuls, comme dit Dion.[a] On voit en effet que Gete son second fils qui doit estre né selon le P. Pagi le 27 may 189, naquit selon Spartien, *Severo & Vitellio Consulibus.* 'Les 25 Consuls appartiennent au regne de Cleandre, dont par consequent on ne peut mettre la mort avant 189] 'Il fut tué particulierement à l'occasion de la mort d'Arrius Antoninus, 'à laquelle on pretendoit que Pertinax avoit contribué par les avis qu'il avoit donnez estant en Angleterre. [Il y estoit donc encore en 189.] 'A son retour d'Angleterre il eut le soin des vivres [en 190,] fut Proconsul d'Afrique [191, Consul &] Prefet de Rome [en 192,] 'durant que Julien estoit Proconsul d'Afrique.

Dio, l. 72. p. ... | a ... p. 1231 | Get. v. p. ... | Dio, p. 82 ... | Com. v. p. 48. d. | Pert. v. p. 54. c. | p. 55. a. | Juli. v. p. 60. d.

[Voilà l'ordre qu'on en peut donner aux dernieres années de Commode selon les auteurs de l'histoire Auguste, que nous suivons en ceci, non que nous les croyons fort exacts, mais parceque nous ne trouvons rien de meilleur. Spartien mesme se contredit en cela. Car il faut selon luy, comme nous venons de dire, que Severe ait esté envoyé en Illyrie dés l'an 190, lorsque Caracalla son fils aisné n'avoit que deux ans & quelques mois,] 'puisqu'il est né le 4 avril 188.[b] Et cependant Spartien dit qu'il en avoit cinq, & en raporte une chose qui ne convient point à un enfant de trois ans : 'ce qui a porté le P. Pagi à dire dans son dernier ouvrage, que Severe n'a commandé les armées qu'en l'an 192, auquel Caracalla entroit dans sa 5ᵉ année, & qu'ainsi il n'a esté Consul qu'en l'an 190. [Il ne dit rien de la naissance de Gete,] 'qu'il continue neanmoins dans la suite à mettre en 189.

Dio, l. 78. p. 891. d. | b Sev. v. p. 65. d. | Pagi, 189. § 1. | p. 203. § 3

[Il y auroit bien d'autres changemens à faire que la chronologie que nous suivons, s'il ne falloit mettre, comme il fait, la mort de Materne qu'en l'an 190. Son fondement est que] 'Materne fut tué un peu avant la feste de Cibele, qui se faisoit au commencement du printemps ; de sorte que Commode en rendit graces à sa pretendue deesse, '& l'on trouve des medailles faites en l'honneur de Cibele dans le VI. Consulat de Commode, c'est à dire en 190 ou depuis, & dans la seizieme année de son Tribunat, commencée aussi en 190 au mois d'aoust. [Mais peut-on pas avoir eu des raisons de faire ces medailles en 190 ou 191, sans songer à Materne ? On en faisoit peutestre tous les ans,] 'comme on faisoit tous les ans la feste de Cibele : [& je pense que c'est ce que] 'le calendrier Romain appelle *ludi Megalesiaci*, qui duroient depuis le 4 d'avril jusqu'au 10. [Ainsi la raison du P. Pagi ne peut passer que pour une conjecture bonne à suivre quand on n'y trouve rien de contraire, mais non pas quand il faut renverser des choses qui paroissent estre assez bien établies, & combatre ce que dit Herodien,] 'que la conspiration de Materne contre Commode suivit de bien pres celle de Perennis.

Her. l. 1. p. 476. c|477. | Pagi, 190. § 2. | Her. p. 476. c. | Pet. uran. p. 114. | Her. l. 1. p. 471. c. d.

NOTE V.

Pour la page 444. § 12.

Du titre de Cesar accordé à Albin par Commode.

[Nous ne pretendons point revoquer en doute l'autorité de toutes les lettres que produisent les auteurs de l'histoire Auguste. Mais il est vray qu'il s'y rencontre quelquefois des difficultez dont nous ne voyons pas moyen de sortir. Nous avons esté contraints d'aban-

donner celles de M. Aurele & de Faustine sur Cassius. Nous avons trouvé des contradictions dans celles du mesme Prince & de L. Verus sur le mesme Cassius.] Albi. n. C. p. 119. 1. b. 'Casaubon doute de la lettre de Severe au Senat contre Albin; a p. 127. 1. 2. a & pour ne pas trouver une fausseté inexcusable dans celle de Commode à Albin, il est obligé de changer *proavus* en *propatruus*. c. S. p. 158. 1. 2. 'Saumaise rejette cette correction, & veut que L. Cæsar puisse estre appellé bisayeul de Commode, parcequ'il tenoit lieu de pere à Antonin, ayant esté adopté par Adrien avant luy, [comme si cette adoption pouvoit le faire regarder au plus que comme frere aisné d'Antonin. J'aime mieux avouer mon ignorance, que de recourir à ces sortes de solutions.

Mais ce n'est pas là l'unique difficulté de cette lettre.] n C p. 127. 2. d. 1°, 'Le mot de *puer*, quoy qu'on dise, ne convient point à ce L. Cæsar. v. p. 75. e. 2°, 'Commode y permet à Albin de prendre le titre de Cesar, *si necessitas fuerit*: [& il ne dit point quelle devoit estre cette necessité. Cependant il n'y avoit rien pour luy de plus important à marquer. Il ne veut pas parler de sa mort, puisqu'en ce cas les lettres qu'il luy envoyoit pour prendre de l'argent, n'eussent plus eu d'autorité. Il n'eust eu que faire non plus de luy marquer si précisément quelle sorte d'habit il falloit qu'il prist comme Cesar. Je pense que le meilleur sens est, *en cas que Commode mesme estant pressé par les revoltes qu'on craignoit, Albin crust devoir prendre ce titre de Cesar pour le mieux defendre*: Mais si c'est ce sens, je voudrois qu'il fust mieux exprimé. Et de plus, il ne s'accordera pas avec Capitolin,] p. 80. b. 'qui ajoute qu'Albin ne voulut point faire ce que Commode luy mandoit. [Il a donc cru qu'Albin pouvoit prendre le titre de Cesar sans qu'il y eust de revolte, pusqu'il n'y en eut point en effet.]

p. 79. c. 3°, 'Commode dit qu'il luy écrivoit en mesme temps *de honore & successore suo*. 'C'estoit lorsque Severe estoit déja p. 80. a. General de l'Illyrie, c'est à dire en 191 ou 192. Il est donc difficile de douter qu'Albin ne fust pas aussi deslors gouverneur d'Angleterre, estant certain qu'il l'estoit au commencement de 193,]'& qu'il avoit eu cette charge de p. 84. c. Commode [mort en 192. Cependant s'il l'estoit, je ne voy pas moyen d'expliquer cet endroit, estant certain qu'il demeura en Angleterre, & que par consequent Commode ne luy avoit point envoyé de successeur. Mais il peut n'estre pas si certain qu'il fust déja en Angleterre en 191. Il pouvoit gouverner quelque autre province dont Commode l'aura retiré en 191 ou 192, pour l'envoyer en Angleterre; & c'est ce qu'il aura appellé *de honore tuo*.

4°, Mais quoy qu'on dise, c'est une chose assez considerable que Commode ait voulu faire Albin Cesar, pour n'avoir pas esté oubliée par ceux qui pouvoient mieux le savoir, surtout la chose estant devenue publique des le temps de Commode si nous en croyons Capitolin. Et neanmoins nous n'en trouvons rien dans Herodien ni dans Dion, quoiqu'ils parlent assez d'Albin; ni mesme dans les deux Victors & dans Eutrope posterieurs à Capitolin, & qui le suivent d'ordinaire. Nous la mettons neanmoins parce que nous avons peine à rejetter plusieurs pieces qu'on pretend originales, à moins que d'avoir des preuves tres claires de leur fausseté. Si les lecteurs jugent que celles que nous alleguons sont de ce genre, nous n'aurons pas de peine à nous soumettre à leur sentiment.]

NOTE VI.

Pour la page 451. § 15.

Ulpien dont parle Athenée, different du jurisconsulte.

Alex. v. n. C. p. 171. 2. e. f. 'Casaubon pretend qu'Ulpien de Tyr qui parle souvent dans Athenée, est le grand jurisconsulte de ce nom. 'Mais Athn. l. 15. p. 686. c.

cet Ulpien estoit mort avant qu'Athenée écrivist ; [& le jurisconsulte n'est mort que vers 228, ou au plustost aprés 222.] p. 5,7 d. 'Or Athenée qui avoit vu Pancrate poete celebre dés l'an 130, [n'écrivoit pas sans doute aprés l'an 222. Ulpien fait dans luy un personnage bien different de l'idée qu'on a d'un premier ministre, tel qu'estoit le jurisconsulte. Mais au moins je ne trouve point qu'Athenée en dise rien qui porte à croire que ce soit la mesme personne. Ainsi Casaubon ne se peut fonder que sur le nom : ce qui est bien foible.]

NOTES SUR L'EMPEREUR PERTINAX.

Pour la page 456. § 3.

NOTE I.

Sur Erucius Consul en l'an 193.

LE Consul de l'an 193, que nous appellons C. Julius Erucius Clarus, est appellé Ἐρύκλιος dans Xiphilin selon l'edition de 1606, *p. 828. a*, & Ἐρύκιος selon celle de 1590, *p. 384. d.* Dio, n. p. 1294. 2. 'Leünclavius croit qu'il y faut lire Ἐρύκιος.[a] On lit cependant non pas Erucius, mais Fructus dans deux inscriptions; [ce qu'Onuphre & les autres ensuite ont suivi, hors Baronius, qui a mis Erucius. Il est en effet bien plus aisé de faire Fructus d'Erucius, que de Φρύκτος faire Ἐρύκλιος : Et s'il faut lire Ἐρύκιος dans Xiphilin, c'est assurément le mesme nom qu'Erucius. Tout le monde convient d'ailleurs qu'il y a eu un Erucius Clarus Consul en 146.]

a Gruter. p. 209. 1 | 475. 4.

Plin. l. 1. ep. 16. p. 4. | no | l. 2. ep. 9. p. 9. | 1. | l. 66. p. 755. b | b Onu in fast. p. 210. b. c. | c Pagi, 193. § 1. 'Il y en avoit encore un autre sous Trajan, connu dans Pline, où il est nommé Euritius, '& dans Dion,[b] & qu'Onuphre croit avoir aussi esté Consul.[c] Le Cardinal Noris soutient que Gruter & Onuphre ont esté trompez par une pure bevue des copistes, qui ont mis Fructus pour Erucius dans les inscriptions qu'ils transcrivoient.

Cyp. dis. ap. p. 55. 'Le collegue de Clarus est appellé Flaccus [au lieu de Falco] dans les fastes de Theon; [& dans la chronique d'Alexandrie.]

Pour la page 458. § 4.

NOTE II.

Sur les reproches de Falcon à Pertinax.

Pert. v. p. 55. c. 'Capitolin dit que Pertinax dés le premier jour de son regne, reconnut dans le Senat estre obligé à Lætus de ce qu'il avoit tué Commode : & que sur cela le Consul Falco luy dit, « Nous pouvons juger dés à present de ce que nous devons attendre de vostre gouvernement, puisque nous voyons derriere vous Lætus & Marcia les ministres des crimes de Commode. » [Cette parole est étrangement hardie & seditieuse. Mais le moyen de croire que Marcia fut presente dans le Senat ;] 'Agrippine mere de Neron n'ayant jamais osé y paroistre, lors mesme que dans le comble de sa puissance elle en regloit les decisions? Tacit. an. 13. c. 5. p. 198. [Je ne sçay aussi si Lætus s'avouoit dés ce premier jour auteur de la mort de Commode.]

NOTE III.

Pour la page 466 § 8. ligne 21.

Diverses fautes des auteurs sur la durée de la vie & du regne de Pertinax.

'Capitolin donne à Pertinax 60 ans, 7 mois, & 26 jours : & neanmoins il marque sa naissance sous les Consuls Verus & Bibulus, 'qui sont ceux de l'an 126 : de sorte qu'il doit avoir vécu prés de 67 ans, jusqu'au 28 mars 193 qu'il fut tué : '& c'est justement ce qu'on lit dans la traduction de Dion, dans Zonare, & dans le texte grec de Dion abregé par Xiphilin selon l'edition de 1590. [Ainsi c'est seulement une faute d'impression de ce que dans le mesme texte imprimé en 1606, on a mis 60 au lieu de 67, en omettant ἑπτὰ ϗ.] 'Casaubon

Pert. v. p. 55. c. d. | Pagi, 193. § 2. | Dio, l. 73. p. 834. | Zon. p. 215. | Xip. f. p. 391. b. | Pert. n. C. p. 109. 2. b.

saubon soutient aussi qu'il faut lire 66 dans Capitolin au lieu de 60.[Pour Eutrope & S. Jerome qui luy donnent 70 ans, il faut qu'ils cedent à l'autorité des plus anciens.]

b. c. 'Il faut aussi lire 28 jours dans Capitolin, au lieu de 26, selon ce qu'il dit luy mesme, que Pertinax estoit né le premier d'aoust, & qu'il mourut le 28 de mars. Et cela s'accorde avec Dion.]

Dio.l.73.p. 834.c. 'qui luy donne 67 ans de vie, moins quatre mois & trois jours, & 87 jours de regne, [qui en commençant au premier janvier, finissent dans l'année non bissexte le 28 mars. Ainsi c'est encore une faute à Capitolin de ne luy donner que deux mois & 25 jours de regne : il faut lire 28. L'epitome de Victor suit cette faute lorsqu'elle met 85 jours. Aurele Victor s'eloigne encore plus de la verité en ne contant que 80 jours : & Eusebe encore davantage lorsqu'il luy donne six mois,]'ce qui se trouve aussi dans Orose par une faute non des copistes, mais de l'auteur mesme.[On lit deux mois dans la chronique d'Alexandrie :]'Et Herodien semble dire mesme qu'il ne les acheva pas. Oros.l.7 c. 16 p.213.2. a, b. Her.l.2.p. 495.d.





CHRONOLOGIE
OU ABREGÉ DES PRINCIPALES choses qui sont traitées dans ce volume, mises selon l'ordre des temps.

APOLLONE de Tyanes naist vers l'an 27 d'Auguste, de Rome 749, p. 121.

L'Empereur Vespasien naist le 17 de novembre en l'an de JESUS CHRIST 9, de Rome 762, p. 2.

Il y eut vers l'an de J. C. 25, de Rome 778, une famine & une sedition à Aspende en Pamphylie, p. 122.

L'Empereur Nerva naist le 17 de mars en l'an de J. C. 32, de Rome 785, p. 134.

L'Empereur Tite naist le 30 de decembre en l'an de J.C. 40, de Rome 793, p. 46.

Vespasien se signale dans la guerre d'Angleterre l'an de J. C. 43, de Rome 796, p. 2. 3.

Apollone de Tyanes va chercher les Bracmanes dans les Indes, vers l'an 50 de J. C, de Rome 803, p. 124.

Domitien naist le 24 d'octobre en l'an de J. C. 51, de Rome 804, p. 65. Vespasien son pere est Consul en novembre & decembre de la mesme année, p. 2.

L'Empereur Trajan naist le 18 de septembre en 52, 54, ou 55 de J.C, p. 145,

Eprius Marcellus accusé par les Lyciens, & coupable, fait condanner ses accusateurs, en l'an de J.C. 57, de Rome 810, p. 41.

Domitius Afer celebre orateur, meurt en l'an de J. C. 59, de Rome 812. Quintilien encore jeune l'ecoutoit, & se formoit sur luy, p. 114.

Apollone de Tyanes vient à Corinthe l'an de J. C. 61, de Rome 814, où les cyniques Demetrius & Menippus se joignent à luy, p. 125.

Suetonius Paulinus arreste les revoltes d'Angleterre en l'an 61, p. 32. Turpilien, Maxime, & Bolanus ses successeurs jusqu'en 70, laissent l'isle en paix, Ib.

Pline le jeune naist en l'an de J. C. 61, de Rome 814, p. 214.

Grand tremblement de terre dans la Campanie en l'an de J.C. 63, de Rome 816, p. 54.

Neron envoie Vespasien contre les Juifs sur la fin de l'an 66 de J.C, de Rome 819, p. 4.

Année Juive ne 314. L'AN DE JESUS CHRIST 69, DE ROME 822, DE VESPASIEN 1.

Servilius Sulpicius Galba Aug. II, & T. Vinius Rufinus, Consuls.

VESPASIEN est declaré Empereur à Alexandrie le premier juillet, & en Palestine par son armée le 3e. Il est aussitost reconnu jusques en Acaïe, p. 5. Il regne dix ans moins six jours, p. 43. Il tient une assemblée à Beryte, p. 5.

Civilis se revolte avec les Hollandois sous pretexte de faire la guerre pour Vespasien, p. 11.

Vespasien va à Alexandrie, p. 5. 6.

114. Le 19 decembre Sabinus frere de Vespasien est pris dans le Capitole, & tué, *p. 2.*

Vitellius qui regnoit à Rome, est tué le 20 decembre ou fort peu aprés, *p. 5.* Domitien est proclamé Cesar le mesme soir : & le lendemain le Senat declare Vespasien Auguste, Tite & Domitien Cesars, *p. 6. 7.* Mucien arrive à Rome le jour mesme, & y dispose de tout. Il y fait tuer Galerien, *p. 7. 8.*

Les troupes de la Germanie battues par Civilis, tuent Hordeonius Flaccus leur General à la fin de decembre, *p. 11-15.*

115. L'AN DE J. C. 70, DE ROME 823, DE VESPASIEN 1, 2.

Vespasianus Augustus II, & Titus Cesar, Consuls.

Valerius Festus Lieutenant d'Afrique fait tuer L. Piso Proconsul, *p. 8*, repousse les Garamantes appellez par ceux d'Oea contre la ville de Leptis, *p. 10.*

Egnatius qui avoit accusé Soranus sous Neron, est condanné, *p. 9.*

Les Sarmates & les Daces courent la Mesie & la Pannonie en 69 ou 70, tuent Fonteius Agrippa, sont chassez par Rubrius Gallus, *p. 11.*

Antonius Primus qui avoit vaincu Vitellius, perd bientost son credit, *p. 9.*

Clement Arretin Senateur est fait Prefet de Pretoire au lieu d'Arrius Varus, *p. 10.*

Le 21 juin Helvidius Priscus met la premiere pierre au nouveau bastiment du Capitole, *p. 10.*

On pretend que Vespasien fait des miracles à Alexandrie : il en part durant le siege de Jerusalem, & arrive à Rome sur la fin de l'année, *p. 19. 20.*

Les Gaulois se revoltent, particulierement à Treves & à Langres, & se joignent à Civilis : les legions mesmes prennent leur parti, tuent Vocula, & abandonnent les autres chefs, *p. 14.*

Julius Sabinus de Langres prend le titre de Cesar, & est défait par les Francontois, *p. 14.*

Petilius Cerealis est envoyé contre Civilis & les Gaulois, *p. 15.*

Ceux de Reims & la pluspart des Gaulois rentrent dans l'obeïssance, *p. 15.*

Domitien quitte Rome avant le 21 de juin, & vient dans les Gaules jusques à Lion, *p. 18.*

Cerealis remporte plusieurs victoires sur ceux de Treves & sur Civilis, *p. 16.*

Civilis se soumet enfin aux Romains sur la fin de l'année, *p. 17.*

Velleda pretendue propheteſſe estoit alors honorée comme une deesse par les Allemans, dont elle estoit Reine, *Ibid.*

116. L'AN DE J. C. 71, DE ROME 824, DE VESPASIEN 2, 3.

Vespasianus Aug. III. & M. Cocceius Nerva, Consuls.

Eclipse de lune le 4 de mars, & de soleil le 20, *p. 29.*

Tite est associé à la puissance du Tribunat & à la dignité de Censeur, *p. 28.* Il revient ensuite à Rome où il entre en triomphe avec son pere, peutestre à la fin d'avril, *Ib.* Il avoit amené avec luy le Roy Agrippa II, & Berenice sa sœur, *p. 49.*

Le temple de Janus est fermé, *p. 28.*

L'ere de Samosates commence sur la fin de 71, *p. 31.*

Petilius Cerealis gouverneur d'Angleterre subjugue en 71, ou peu aprés, une partie du Northumberland, *p. 32.*

Vespasien prend trois fois le titre d'Imperator en l'an 71, *p. 31.*

117. L'AN DE J. C. 72, DE ROME 825, DE VESPASIEN 3, 4.

Vespasianus Aug. IV, & Titus Cesar II, Consuls.

Eclipse horizontale le 21 de fevrier 72, *p. 472.*

117. *Antiochus* Roy de Comagene est depouillé de ses Etats vers le mois d'aoust par Petus gouverneur de Syrie, *p. 29. 30.*

Vespasien met vers 72 une colonie de veterans à Emmaüs, nommée ensuite Nicopolis, *p. 43.* Il met aussi une colonie à Cesarée en Palestine avant 76, *Ib.*

Joseph acheve l'histoire des Juifs peu aprés l'an 72, *p. 30.*

Les Alains ravagent la Medie & l'Armenie, *p. 31.*

Vespasien prend trois fois le titre d'Imperator en 72, *p. 31.*

118. L'AN DE J. C. 73, DE ROME 826, DE VESPASIEN 4, 5.

Domitianus Cæsar II. & Valerius Messalinus, Consuls.

Sedition à Alexandrie, *p. 33.*

Vespasien reduit en provinces la Grece, Rhode, la Lycie, la Comagene, une partie de la Cilicie & de la Thrace, *p. 33.*

Jonathas Juif, & Catulle Romain, troublent le pays de Cyrene, calomnient Joseph : Jonathas est puni, *t. 1. p. 578.*

Cesar fils de Domitien naist en l'an 73, & meurt peu aprés, *p 66.*

119. L'AN DE J. C. 74, DE ROME 827, DE VESPASIEN 5, 6.

Vespasianus Aug. V, & Titus Cæsar III, Consuls.

Vespasien & Tite font le dernier denombrement des citoyens Romains, *p. 37.*

120. L'AN DE J. C. 75, DE ROME 828, DE VESPASIEN 6, 7.

Vespasianus Aug. VI, & Titus Cæsar IV, Consuls.

Vespasien dedie le temple de la paix, dresse un colosse, *p. 28. 37.*

On mesure Rome, qui avoit plus de cinq lieues de tour, *p. 38.*

Le dialogue des orateurs est fait cette année, *Ibid.*

Julius Secundus, Vipsanius Messala, Cluvius historiens; Curiatius Maternus, Saleius Bassus poetes, & Moderat Pythagoricien, estoient celebres en ce temps-ci, *p. 45.*

Helvidius Priscus Senateur celebre est banni, & puis condanné à mort; Demetrius cynique est banni, & tous les autres philosophes sont chassez de Rome apparemment en 75 ou 76, *p. 34-37.*

121. L'AN DE J. C. 76, DE ROME 829, DE VESPASIEN 7, 8.

Vespasianus Aug. VII, & Titus Cæsar V, Consuls.

L'Empereur Adrien naist à Rome le 24 janvier, *p. 219.*

Tremblement de terre en Cypre, *p. 38.*

Plautius Ælianus estoit Prefet de Rome vers ce temps-ci, *Ibid.*

Mucien paroist estre mort en l'an 76, *p. 45.*

122. L'AN DE J. C. 77, DE ROME 830, DE VESPASIEN 8, 9.

Vespasianus Aug. VIII, & Titus Cæsar VI, Consuls.

Pline adresse à Tite son histoire de la nature, *p. 39.*

Julius Frontinus subjugue vers ce temps-ci les Silures dans le pays de Galles, *p. 32.*

Grande peste à Rome, *p. 39.*

123. L'AN DE J. C. 78, DE ROME 831, DE VESPASIEN 9, 10.

L. Ceionius Commodus, & D. Novius Priscus, Consuls.

Agricola vient gouverner l'Angleterre : & dés l'année mesme il subjugue le pays de Nord-Galles, & l'isle d'Anglesey, *p. 39. 475.*

124. L'AN DE J. C. 79, DE ROME 832, DE VESPASIEN 10.

Vespasianus Aug. IX, & Titus Cæsar VII, Consuls.

Julius Sabinus de Langres caché depuis neuf ans, est decouvert & condanné à la mort, *p. 40. 41.*

124. Cocina & Eprius Marcellus conjurent contre Vespasien, & sont punis, *p. 41. 42.*

Vespasien meurt debout le 24 de juin, aprés avoir vécu 69 ans, sept mois, & sept jours, & avoir regné dix ans moins six jours, *p. 42.* TITE luy succede, *p. 51*, regne deux ans, deux mois, & vingt jours, *p. 64.*

Agricola reduit plusieurs villes d'Angleterre, *p. 61.*

Le mont Vesuve s'embrase le premier de novembre, & le lendemain étouffe Pline l'ancien, *p. 54-59. 476.* Cæsius Bassus poete lyrique meurt de mesme, *p. 57.*

125. L'AN DE J. C. 80, DE ROME 833, DE TITE 1, 2.

Titus Augustus VIII, & Domitianus Cæsar VII, Consuls.

Grand embrasement à Rome durant trois jours, *p. 60.*

Peste extraordinaire, *Ibid.*

Agricola ravage jusqu'au milieu de l'Ecosse, *p. 61.*

Tite donne des spectacles durant plus de cent jours pour dedier son amphitheatre, *p. 60.*

Un Terentius Maximus se fait passer pour Neron. *Artabane* Roy des Parthes au lieu de *Vologese* veut le soutenir, *p. 61.*

126. L'AN DE J. C. 81, DE ROME 834, DE TITE 2, 3.

Sex. Annius Silvanus, & T. Annius Verus Pollio, Consuls.

Tite meurt le 13 septembre aprés avoir regné deux ans, deux mois, & vingt jours, *p. 62.* DOMITIEN son frere luy succede, *p. 67*, & regne 15 ans & cinq jours, *p. 112.* Son commencement est assez bon, *p. 70.*

127. L'AN DE J. C. 82, DE ROME 835, DE DOMITIEN 1, 2.

Domitianus Augustus VIII, & T. Flavius Sabinus, Consuls.

Domitien fait Auguste sa femme Domitia Longina, *p. 477.*

Agricola va par mer combatre les barbares de l'Ecosse, *p. 73.*

128. L'AN DE J. C. 83, DE ROME 836, DE DOMITIEN 2, 3.

Domitianus Aug. IX, & Q. Petilius Rufus, Consuls.

Agricola défait les Caledoniens, *p. 73.*

Quelques Allemans poussez par le vent font le tour de l'Angleterre, *Ibid.*

Tremblement de terre vers l'Hellespont, *p. 75.*

Domitien défend de faire des eunuques, & fait mourir trois Vestales, *p. 74.* Il va en Allemagne vers le milieu de l'année, prend le nom de Germanicus: au retour il triomphe des Cattes, *p. 75. 479.* Il augmente d'un tiers la paye des troupes, *p. 76.*

129. L'AN DE J. C. 84, DE ROME 837, DE DOMITIEN 3, 4.

Domitianus Aug. X, & Sabinus, Consuls.

Guerre entre les Cattes, & *Cariomer* Roy des Querusques *p. 78.*

Agricola remporte une grande victoire sur les Caledoniens à la fin de l'été, & soumet toute l'isle, *p. 76.* Sa flote en fait le tour & soumet les Orcades, *p. 77.*

Attilius Rufus gouverneur de Syrie meurt vers ce temps-ci, *Ibid.*

130. L'AN DE J. C. 85, DE ROME 838, DE DOMITIEN 4, 5.

Domitianus Aug. XI, & Fulvius, Consuls.

Domitien rappelle Agricola d'Angleterre, dont une partie se revolte peu aprés, *p. 77. 78.*

Les Sarmates & les Sueves entrent vers ce temps-ci dans la Pannonie, & y défont les Romains, *p. 79.*

131. L'AN DE J. C. 86, DE ROME 839, DE DOMITIEN 5, 6.

Domitianus Aug. XII, & Serv. Cornelius Dolabella, Consuls.

Domitien est fait Censeur perpetuel, *p. 478.*

Les Nasamons opprimez par les imposts, se revoltent en Afrique, & sont défaits, *p. 86.*

Domitien établit les jeux Capitolins pour estre celebrez tous les quatre ans, *p. 89.*

La guerre des Daces contre les Romains peut avoir commencé en ce temps-ci, & avoir duré jusques en 90. *Duras* leur Roy cede la couronne à *Decebale:* Domitien marche deux fois contre eux, *p. 89-94.*

L'Empereur Antonin naist le 19 de septembre, *p. 298.*

132. L'AN DE J. C. 87, DE ROME 840, DE DOMITIEN 6, 7.

Domitianus Aug. XIII, & Saturninus, Consuls.

On continue cette année la guerre contre les Daces, *p. 94.*

133. L'AN DE J. C. 88, DE ROME 841, DE DOMITIEN, 7, 8.

Domitianus Aug. XIV, & L. Minucius Rufus, Consuls.

L. Antonius se revolte vers l'an 88 dans la Germanie, & perit aussitost, *p. 95.*

Jeux seculiers celebrez aprés le 13 de septembre, *p. 95.*

Il paroist un faux Neron que les Parthes veulent soutenir. Ils l'abandonnent enfin aux Romains; *p. 96.*

Des assassins font perir partout diverses personnes avec des poinçons empoisonnez, *Ibid.*

134. L'AN DE J. C. 89, DE ROME 842, DE DOMITIEN 8, 9.

Fulvius II, & Atratinus, Consuls.

Les Romains sont battus vers ce temps-ci dans la Germanie, *p. 97.*

135. L'AN DE J. C. 90, DE ROME 843, DE DOMITIEN 9, 10.

Domitianus Aug. XV, & [M. Cocceius] Nerva, Consuls.

Domitien contraint les Quades & les Marcomans de le combatre, & ils le défont, *p. 93.* Il offre la paix à Decebale qui l'accepte, si ce n'a pas esté dés l'an 89, *Ibid.*

136. L'AN DE J. C. 91, DE ROME 844, DE DOMITIEN 10, 11.

[M.] Ulpius Trajanus, & Acilius Glabrio, Consuls.

Domitien triomphe des Daces, *p. 93. 98*, fait fermer le temple de Janus, *p. 99.* Il fait enterrer vive Cornelia la premiere des Vestales, *p. 99.*

137. L'AN DE J. C. 92, DE ROME 845, DE DOMITIEN 11, 12.

Domitianus Aug. XVI, & Q. Volusius Saturninus, Consuls.

Domitien veut faire arracher une partie des vignes, *p. 100.*

138. L'AN DE J. C. 93 DE ROME 846, DE DOMITIEN 12, 13.

Pompeius Collega, & Priscus, Consuls.

Trajan est envoyé vers ce temps-ci commander dans la Germanie inferieure, *p. 146.*

Cnæus Julius Agricola meurt le 23 d'aoust, *p. 101.* Les cruautez de Domitien augmentent beaucoup depuis sa mort, *p. 103-107.*

139. L'AN DE J. C. 94, DE ROME 847, DE DOMITIEN 13, 14.

Asprenas, & Lateranus, Consuls.

Quintilien écrit vers ce temps-ci ses douze livres de la rhetorique, *p. 114.*

Domitien fait mourir Senecion, Helvide, & Rustique, *p. 104. 105*, chasse de Rome & de l'Italie tous les philosophes, *Ibid.* relegue Nerva à Tarente, *p. 135.*

140. Apollone de Tyanes disparoist devant Domitien en septembre, *p. 128*.

L'AN DE J. C. 95, DE ROME 848, DE DOMITIEN 14, 15.

Domitianus Aug. XVII, & Flavius Clemens, Consuls.

Domitien fait mourir Flavius Clemens son cousin au sortir de son Consulat, parcequ'il estoit Chrétien, bannit Flavie Domitille sa niece femme de Clement, & Ste Domitille niece du mesme Clement, *p. 109*. Il fait aussi mourir Acilius Glabrio sur la fin de 95, *p. 97*.

Juvenius ou Jubentius Celsus conspire contre Domitien, & est decouvert sans estre puni, *p. 108*.

141. L'AN DE J. C. 96, DE ROME 849, DE DOMITIEN 15, 16.

C. Fulvius Valens, & C. Antistius Vetus, Consuls.

Domitien est tué dans sa chambre le 18 de septembre, aprés avoir regné 15 ans & 5 jours, *p. 111*. Toutes ses ordonnances sont cassées, & son nom est effacé, *p. 112*. NERVA est fait Empereur, regne seize mois, & huit ou neuf jours, *p. 136. 144*. Il rapelle les bannis, oste l'action de leze majesté, & défend d'accuser les Chrétiens, *p 142*.

Apollone de Tyanes meurt au commencement de Nerva, *p. 129*.

142. L'AN DE J. C. 97 DE ROME 850, DE NERVA 1, 2.

Nerva Aug. III, & L. Verginius Rufus III, Consuls.

Verginius meurt estant Consul ou peu aprés, agé de 83 ans, *p. 141. 486*.

Tacite alors Consul fait son oraison funebre, *p. 211*.

Nerva travaille à diminuer les depenses publiques, *p. 141*. Crassus conspire contre luy, & est relegué à Tarente, *Ibid.*

Les Pretoriens se soulevent, contraignent Nerva de leur abandonner ceux qui avoient tué Domitien, & les massacrent, *Ibid.*

Les Romains gagnent quelque victoire dans la Pannonie, *p. 142*.

Nerva va au Capitole pour ce sujet, y adopte Trajan, luy donne le nom de Cesar vers le 28 d'octobre, & peu aprés celui d'Empereur avec la puissance du Tribunat avant la fin de l'année, *p. 142. 143. 158*.

Isée celebre sophiste Assyrien vient à Rome vers l'an 97, *p. 218*.

143. L'AN DE J. C. 98, DE ROME 851, DE TRAJAN 1.

Nerva Aug. IV, & Trajanus Cæsar II, Consuls.

Nerva meurt le 21 ou 27 de janvier, *p. 144. 488*. TRAJAN prend l'Empire à Cologne, & demeure sur les bords du Rhein & du Danube, *p. 158*. Il regne 19 ans, 6 mois, & 15 jours, *p. 205*. On celebre tous les ans le commencement de son regne le 27 de janvier, *p. 158*.

Les Bructeres sont vaincus & chassez vers ce temps-ci de leur pays par leurs voisins, *p. 160*.

Tacite écrit le livre des mœurs des Allemans, *p. 160*, & peutestre aussi la vie d'Agricola, *p. 212*.

144. L'AN DE J. C. 99, DE ROME 852, DE TRAJAN 2.

A. Cornelius Palma, & C. Sosius Senecio, Consuls.

Trajan vient à Rome, y entre à pié: Il accepte les titres de Pere de la patrie, de grand pontife, & d'Optimus; donne à Plotine sa femme & à Marcienne sa sœur celui d'Augustes, *p. 160. 161*.

Famine en Egypte, où le Nil s'estoit peu debordé, *p. 163*.

Trajan punit les delateurs, *p. 163*. Il prend soin des enfans de Rome & d'Italie, *p. 162*. Il oste les spectacles des farceurs, *p. 164*.

145. L'AN DE J. C. 100, DE ROME 853, DE TRAJAN 3.

Trajanus Aug. III, & M. Julius Fronto III, Consuls.

Trajan en prenant & en quittant le Consulat, fait le serment comme les particuliers, *p. 166.*

Martius Priscus Proconsul d'Afrique est banni en janvier ; & peu aprés, Julius Classicus Proconsul de la Betique est condanné aprés sa mort par le Senat, *p. 168.*

Adrien epouse vers ce temps-ci Julia Sabina petite-niece de Trajan, *p. 171.*

Pline le jeune est Consul au mois de septembre, & commence son Consulat par le celebre panegyrique de Trajan, *p. 170.*

Largius Macedo ancien Preteur est assassiné par ses valets, *p. 171.*

Le Senat commence à nommer les magistrats par des billets secrets, *Ibid.*

Trajan semble avoir esté en Allemagne sur la fin de l'année, *p. 170.*

146. L'AN DE J. C. 101, DE ROME 854, DE TRAJAN 4.

Trajanus Aug. IV, & Sex. Articuleius Patus, Consuls.

Sextus Julius Frontinus meurt vers ce temps-ci, *p. 173.*

Julius Bassus Proconsul de la Bithynie est condanné à restituer les presens qu'il avoit receus, *Ibid.*

Trajan défait Decebale Roy des Daces, luy accorde la paix & rentre à Rome en triomphe, *p. 172. 496.* Il rétablit les spectacles des farceurs, *p. 173.*

147. L'AN DE J. C. 102, DE ROME 855, DE TRAJAN 5.

Suranus, & L. Licinius Sura, Consuls.

Licinius Nepos exerce la Preture avec beaucoup de cœur, *p. 176.*

Trajan autorise les arrests du Senat qui défendoient aux avocats de rien prendre de leurs parties, *p. 177.*

Afranius Dexter Consul se tue, ou plutost est tué chez luy, *p. 176.*

Trajan fait quelques reglemens pour ceux qui demandoient les charges, *p. 177.*

Les Romains remportent quelques victoires à la fin de cette année, *p. 177. 498.*

148. L'AN DE J. C. 103, DE ROME 856, DE TRAJAN 6.

Trajanus Augustus V. & Maximus II. Consuls.

Trajan fait un port à Centumcelles ou Civita-Vecchia, *p. 179.* Il peut avoir esté cette année vers l'Allemagne, *Ibid.*

Tacite travailloit vers ce temps-ci à faire l'histoire de son temps, *p. 212.*

Pline le jeune est fait gouverneur du Pont & de la Bithynie : Il y arrive le 17 de septembre, *p. 179. 501.*

Grand embrasement à Nicomedie, *p. 180.*

Pacorus pouvoit estre en ce temps-ci Roy des Parthes, *p. 172. 188.*

149. L'AN DE J. C. 104, DE ROME 857, DE TRAJAN 7.

L. Licinius Sura II, & Marcellus, Consuls.

Le palais d'or de Neron est brulé, *p. 181.*

Sauromate Roy du Bosphore depute à Trajan, *Ibid.*

150. L'AN DE J. C. 105, DE ROME 858, DE TRAJAN 8.

Tib. Julius Candidus II, & Aulus Julius Quadratus II, Consuls.

Trajan marche de nouveau contre Decebale, & fait un pont sur le Danube. Decebale vaincu sur la fin de l'année, se tue : son pays est reduit en province, *p. 182-185. 504.*

On

150. On croit que Trajan a fondé vers ce temps-ci Marcianople, Nicople, & quelques autres villes de la Mesie & de la Thrace, *p. 186.*

Aulus Cornelius Palma soumet l'Arabie Petrée, *p. 187.*

Les eres de Petra & de Bostres commencent cette année, *Ibid.*

Un tremblement de terre renverse six villes dans l'Asie & dans la Grece, *p. 184.*

151. L'AN DE J. C. 106, DE ROME 859, DE TRAJAN 9.

Commodus, & Cerealis, Consuls.

L. Valerius Pudens agé de treize ans, remporte le prix des poetes latins aux jeux Capitolins de cette année, *p. 188.*

Crassus Frugi forme une conspiration contre Trajan: Il est relegué dans une isle, *Ibid.*

Trajan fait travailler à la place Trajane où est sa colone, *p. 208.* Il part d'Italie au mois d'octobre pour aller en Orient combattre *Cosrhoés* Roy des Parthes, & *Exedare* Roy d'Armenie. Cosrhoés fait *Parthamasiris* son frere Roy d'Armenie au lieu d'Exedare, & demande pour luy le diademe à Trajan, qui continue son voyage par l'Asie, & arrive à Seleucie pres d'Antioche à la fin de decembre, *p. 188.*

152. L'AN DE J. C. 107, DE ROME 860, DE TRAJAN 10.

L. Licinius Sura III, & C. Sosius Senecio, Consuls.

Trajan fait son entrée à Antioche le jeudi 7 janvier, *p. 189. 505.* Peu aprés il condanne l'Evesque S. Ignace à estre exposé aux bestes dans Rome, *p. 190.* Il va en Armenie: *Anquiale* Roy des Henioques l'y vient trouver: Parthamasiris vient aussi luy demander la couronne d'Armenie, & n'obient rien; il fait la guerre où il est tué, & Trajan demeuré enfin maistre de l'Armenie en fait une province, *p. 191. 511.* Il donne des Rois à quelques peuples: Les autres se soumettent à luy, *p. 192.* Il fait une ville du chasteau de Melitine sur l'Euphrate, *Ib.*

153. L'AN DE J. C. 108, DE ROME 861, DE TRAJAN 11.

Appius Annius Trebonianus Gallus, & M. Attilius Metellus Bradua, Consuls.

Adrien commande dans la basse Pannonie, où il reprime les Sarmates & les Intendans, *p. 190.*

Trajan prend vers ce temps Nisibe & d'autres places dans la Mesopotamie; ce qui luy fait donner le nom de Parthique, *p. 194.* Il fait un traité avec Cosrhoés Roy des Parthes, *Ibid.* Il acheve de dompter l'Arabie Petrée, *p. 201.*

154. L'AN DE J. C. 109, DE ROME 862, DE TRAJAN 12.

[*A. Cornelius*] *Palma II, & Tullus II, Consuls.*

On croit qu'Adrien fut subrogé à l'un de ces deux Consuls, *p. 190.*

Trois villes de la Galacie abysmées par un tremblement de terre, *p. 196.*

155. L'AN DE J. C. 110, DE ROME 863, DE TRAJAN 13.

Priscinus ou *Priscianus, & Orfitus, Consuls.*

Le Pantheon est brulé par le tonnerre, *p. 196.*

156. L'AN DE J. C. 111, DE ROME 864, DE TRAJAN 14.

C. Calpurnius Piso, & M. Vettius Bolanus, Consuls.

Ce fut en cette année que Trajan fit paver à ses depens un chemin dans les marais Pontins, *p. 197.*

157. L'AN DE J. C. 112, DE ROME 865, DE TRAJAN 15.

Trajanus Augustus VI, & T. Sextius Africanus, Consuls.

Phlegon parle sous ce Consulat d'un enfant né à Rome avec deux testes, *p. 197.*

158. L'AN DE J. C. 113, DE ROME 866 DE TRAJAN 16.

L. Publilius Celsus II, & C. Clodius Crispinus, Consuls.

Trajan dedie à Rome la place & la colonne de son nom à la fin de cette année ou peu aprés, *p. 298. 208.*

159. L'AN DE J. C. 114 DE ROME 867, DE TRAJAN 17.

C. Ninnius Hasta, & P. Maninius Vopiscus, Consuls.

Trajan part de Rome pour aller une seconde fois faire la guerre aux Parthes, *p. 198. 512.*

160. L'AN DE J. C. 115, DE ROME 868, DE TRAJAN 18.

L. Vipstanus Messala, & M. Pedo Vergilianus, Consuls.

Trajan passe le Tigre à la vue des Parthes, demeure maistre de l'Adiabene, de l'Assyrie, & de Ctesiphon, va voir les restes de Babylone, *p. 199.* Il reduit en provinces Romaines la Mesopotamie & l'Assyrie, *p. 200.*

Les Juifs se revoltent à Alexandrie, dans toute l'Egypte, & dans la Libye, où ils massacrent plus de 200000 hommes, *p. 283.*

Trajan est presque accablé à Antioche au commencement de l'année, ou le dimanche 23 de decembre, par le tremblement qui ruina la ville: Le Consul Pedon y est tué, *p. 200. 513.*

161. L'AN DE J. C. 116, DE ROME 869, DE TRAJAN 19.

L. Ælius Lamia, & Ælianus Vetus, Consuls.

Trajan fait faire un port à Ancone, *p. 201.*

Les Alexandrins défaits par les Juifs, tuent tous ceux qui estoient dans leur ville, *p. 283.*

Martius Turbo envoyé par Trajan arreste en un an ou deux la revolte des Juifs, *Ib.* qui font cette année d'effroyables maux en Cypre, y tuent 240000 hommes, & en sont tous chassez, *p. 284.*

Trajan va voir le golfe Persique, & l'Ocean, *p. 201.* Se soumet la Mesene & l'Arabie heureuse, *p. 202.* Durant son voyage, la Mesopotamie & d'autres pays se revoltent, *p. 203.* Il fait *Parthamaspate* Roy des Parthes à Ctesiphon, *Ib.*

Maxime Lieutenant de Trajan est defait & tué par les revoltez; Lusius reprend Nisibe, brule Edesse, & d'autres prennent Seleucie, *Ibid.*

Lusius défait aussi les Juifs revoltez dans la Mesopotamie, *p. 284.*

162. L'AN DE J. C. 117, DE ROME 870, DE TRAJAN 20.

Niger, & Apronianus, Consuls.

Trajan assiege Atra en 116 ou 117, & ne la peut prendre, *p. 204.* Il tombe malade peu aprés, part pour retourner à Rome, & meurt à Selinonte le 8 d'aoust aprés avoir regné 20 ans, six mois, & 15 jours, *p. 205.* ADRIEN est declaré Empereur à Antioche le 11 d'aoust, *p. 228.* Il regne vingt ans & onze mois, *p. 258.*

Il y a du trouble dans la Mauritanie & en d'autres provinces, *p. 219.*

Adrien abandonne l'Armenie, qui prend un Roy, la Mesopotamie, & l'Assyrie, *p. 230.* Il donne d'autres Etats à Parthamaspate, & Cosrhoés recouvre la couronne des Parthes, *Ibid.*

163. L'AN DE J. C. 118, DE ROME 871, D'ADRIEN 1, 2.

Adrianus Augustus II, & Salinator, Consuls.

Adrien arrive d'Orient à Rome par l'Illyrie, *p. 230. 231.* Il remet à la fin de 118 ce qui estoit dû à son domaine pour plus de vingt-deux millions d'or, *p. 232. 518.*

164. L'AN DE J. C. 119, DE ROME 872, D'ADRIEN 2, 3.

Adrianus Augustus II, & Rusticus, Consuls.

Les Sarmates pillent la Mesie : Adrien y vient, & ils se soumettent à luy. Il achete la paix des Roxolans, *p. 233.* Il fait mourir quatre Consulaires, ce qui le rend fort odieux, *p. 234.* Il revient à Rome, *Ibid.*

S. Jerome met en 119 Oenomaüs cynique, qui a écrit contre les oracles, *p. 279.*

165. L'AN DE J. C. 120, DE ROME 873, D'ADRIEN 3, 4.

L. Catilius Severus II, & T. Aurelius Fulvus, Consuls.

Adrien peut estre venu en ce temps-ci dans les Gaules, *p. 236. 520.*

Nicomedie renversée par un tremblement, & Nicée, sont rétablies par Adrien, *p. 237.*

166. L'AN DE J. C. 121, DE ROME 874, D'ADRIEN 4, 5.

Annius Verus II, & Augur, Consuls.

L'Empereur Marc Aurele naist le 26 d'avril, *p. 234.*

Adrien fait vers ce temps-ci une muraille en Angleterre pour arrester les barbares d'Ecosse, *p. 238.*

Suetone, Clarus Prefet du Pretoire, & d'autres sont disgraciez, *Ibid.*

Adrien bastit à Nisme vers ce temps-ci, & va passer l'hiver à Tarragone en Espagne, *Ibid.* Il envoie des colonies dans la Libye depeuplée par les Juifs, *p. 283.*

Les Egyptiens en trouble pour avoir trouvé un Apis, *p. 238.*

167. L'AN DE J. C. 122, DE ROME 875, D'ADRIEN 5, 6.

Acilius Aviola, & Corellius Pensa, Consuls.

Adrien estoit peutestre à Rome au mois d'avril, *p. 239.* Il va vers ce temps-ci dans la Mauritanie, où il y avoit du trouble, puis passe en Orient, va peut-estre à Athenes, *Ibid.*

168. L'AN DE J. C. 123, DE ROME 876, D'ADRIEN 6, 7.

Q. Arrius Patinus, & C. Ventidius Apronianus, Consuls.

On craint vers ce temps-ci la guerre avec les Parthes : Adrien l'arreste par une entrevue, *p. 240.*

169. L'AN DE J. C. 124, DE ROME 877, D'ADRIEN 7, 8.

Man. Acilius Glabrio, & C. Bellicius Torquatus, Consuls.

Il y eut cette année une eclipse de lune, *p. 240.*

On croit qu'il faut mettre en cette année quantité de grands edifices qu'Adrien fit bastir à Nicomedie, à Nicée, & à Cyzic, *Ibid.*

170. L'AN DE J. C. 125, DE ROME 878, D'ADRIEN 8, 9.

P. Cornelius [Scipio] Asiaticus II, & Vettius Aquilinus, Consuls.

Adrien vient passer l'hiver à Athenes & se fait initier aux mysteres d'Euleusine, *p. 240.*

171. L'AN DE J. C. 126, DE ROME 879, D'ADRIEN 9, 10.

Verus III, & Ambibulus, Consuls.

Adrien revient à Rome par la Sicile, *p. 241.*

L'Empereur Pertinax naist le premier d'aoust, *p. 452.*

172. L'AN DE J. C. 127, DE ROME 880, D'ADRIEN 10, 11.

Titianus, & Gallicanus, Consuls.

Tatien tuteur d'Adrien, est proscrit comme complice d'une conspiration, *p. 241.*

173. L'AN DE J. C. 128, DE ROME 881, DE DOMITIEN 11, 12.

Torquatus Asprenas, & Annius Libo, Consuls.

Le texte grec de la chronique d'Eusebe, dit qu'Adrien donna cette année le titre d'Auguste à [Sabine] sa femme, *p. 241.*

174. L'AN DE J. C. 129, DE ROME 882. D'ADRIEN 12, 13.

P. Juventius Celsus II, & Q. Julius Balbus, Consuls.

Adrien a défendu de sacrifier jamais aucun homme, *p. 262.*

Grand tremblement en Bithynie, *p. 242.*

Adrien va en Afrique, d'où il revient bientost à Rome, *p. 242.*

Plotine veuve de Trajan peut estre morte vers ce temps-ci, *p. 242.*

175. L'AN DE J. C. 130, DE ROME 883, D'ADRIEN 13, 14.

Q. Fabius Catullinus, & M. Flavius Aper, Consuls.

Adrien fait tuer Apollodore grand architecte, *p. 243.* Il peut avoir dedié au commencement de l'an 130, le temple basti sous le nom de Rome & de Venus. Il part ensuite pour aller en Orient, *p. 242.* Il renvoie à Cosrhoés Roy des Parthes sa fille prise par Trajan, *p. 243.*

Divers Rois de l'Orient le viennent visiter, *Ibid.*

L'Empereur Lucius Verus naist le 15 de decembre, *p. 321.*

176. L'AN DE J. C. 131, DE ROME 884, D'ADRIEN 14, 15.

Serv. Octavius Lanas Pontianus, & M. Antonius Rufinus, Consuls.

Adrien publie l'edit perpetuel fait par Salvius Julianus, *p. 244.*

177. L'AN DE J. C. 132, DE ROME 885, D'ADRIEN 15, 16.

Augurinus, & Sergianus, Consuls.

Adrien vient en Egypte vers le milieu de 132, rebastit le tombeau de Pompée, voit la Musée d'Alexandrie, fait un dieu d'Antinoüs, & rebastit Besa sous le nom d'Antinoé, *p. 245-247.* Il met ou veut mettre une colonie de Romains à Jerusalem : Cela irrite les Juifs, & ils se preparent à la revolte, *p. 285.*

178. L'AN DE J. C. 133, DE ROME 886, D'ADRIEN 16, 17.

Hiberus, & Sisenna, Consuls.

Plutarque, Epictete, Favorin, Elien, Florus, & divers autres hommes de lettres vivoient sous Adrien, *p. 266-282.*

179. L'AN DE J. C. 134, DE ROME 887, D'ADRIEN 17, 18.

C. Servilius Servianus III, & C. Vibius Juventinus Varus, Consuls.

Adrien quitte l'Egypte & l'Orient, & vient passer l'hiver à Athenes, *p. 248.* Aussitost les Juifs se revoltent ouvertement dans la Palestine vers le printemps, sous Barcoquebas, dont ils font leur Roy & leur Messie, *p. 285.* Tinnius Rufus & Julius Severus leur font la guerre, *p. 287-289.* Jerusalem est prise & ruinée de nouveau par les Romains dans cette guerre, *p. 289.*

Quelques uns disent qu'un Apelle & un Ariston presenterent cette année des apologies à Adrien pour la religion Chrétienne, *p. 291.*

Les Alains ou Massagetes courent vers ce temps-ci la Medie, l'Armenie, & la Cappadoce. Ils sont chassez de la Cappadoce par Flavius Arrianus qui en estoit gouverneur. Cet Arrien fait la navigation du Pont-Euxin, *p. 249.*

Eclipse de lune la nuit du 20 au 21 d'octobre, *Pagi, 135. § 2.*

180. L'AN DE J. C. 135, DE ROME 888, D'ADRIEN 18, 19.

Lupercus Pontianus, & Rufus Atilianus, Consuls.

Adrien fait de grands bastimens à Athenes, donne aux Atheniens l'isle de Cephalonie & d'autres choses, *p. 251.* Il revient à Rome, où il estoit le 3 de

180. may, *Ibid.* Il tombe malade, adopte L. Verus cette année ou la suivante, le fait Cesar, & l'envoie faire la guerre en Pannonie, *p. 252. 253.*

Vologese Roy, (peutestre de l'Armenie,) depute à Rome, *p. 249.*

Pharasmane Roy d'Iberie vient à Rome: Adrien le reçoit tres bien, & s'en raille, *p. 252.*

Bether pres de Jerusalem, la principale retraite des Juifs, est prise au mois d'aoust, *p. 289.*

181. L'AN DE J. C. 136, DE ROME 889, D'ADRIEN 19, 20.

L. Ceionius Commodus [Verus] & Sex. Vetulenus Civica Pompeianus, Consuls.

Adrien fait bastir à Tivoli, & y commet bien des cruautez. Il peut avoir fait mourir en ce temps-ci Servien son beaufrere, & Fuscus son petit-neveu, *p. 254. 255.*

La revolte des Juifs finit apparemment en 136, aprés avoir duré prés de trois ans, 580000 Juifs y sont tuez, beaucoup pris & vendus &c. *p. 290.*

Arrien écrit de l'arrangement des troupes en la 20e année d'Adrien, *p. 273.*

182. L'AN DE J. C. 137 DE ROME 890, D'ADRIEN 20, 21.

L. Ælius Verus Cæsar II, & P. Celsus Balbinus, Consuls.

Jule Severe aprés avoir dompté les Juifs est envoyé rétablir la Bithynie, *p. 255.*

Adrien rebastit Jerusalem sous le nom d'Ælia, *p. 294.* Il défend aux Juifs d'en approcher sous peine de la vie, *p. 291.* S. Marc y est fait premier Evesque des Gentils, & gouverne 21 an, *p. 294.* Tinnius Rufus y passe la charue sur la place du temple au mois d'aoust, *p. 289.*

Aquila interprete de l'Ecriture vivoit en ce temps-ci, *p. 296.*

183. L'AN DE J. C. 138, DE ROME 891, D'ADRIEN 21.

... Camerinus, & Niger, Consuls.

Lucius Ælius Verus Cesar meurt le premier jour de janvier, *p. 256.*

Tite Antonin est adopté par Adrien le 25 fevrier, est fait Cesar, & associé à la puissance du Tribunat: Il adopte luy-mesme M. Aurele, & L. Verus le fils, *p. 257. 303. 340.*

Sabine femme d'Adrien meurt peu aprés, *p. 257.*

Adrien meurt à Bayes le 10 de juillet: le Senat veut condanner sa memoire, & puis le fait dieu, *p. 258. 259.* TITE ANTONIN luy succede, reçoit du Senat le surnom de *Pius*, *p. 304.* & regne 22 ans, 7 mois, & 26 jours, *p. 323.* Faustine sa femme est aussi appellée Auguste, *p. 305.* Il donne des pensions aux philosophes, *p. 309.* Il fonde la ville de Pallantium en Arcadie, *Ibid.* Malheurs arrivez sous son regne, *Ibid.* Attilius Tatianus & Priscien se revoltent contre luy: Il y eut des seditions en Acaïe & dans l'Egypte: Il fit la guerre aux Maures, en Angleterre où il fit un second mur, aux Allemans, aux Daces, aux Juifs, aux Tauroscythes pour la ville d'Olbia, *p. 310-312.* Antonin juge les Rois étrangers, rétablit *Rhametalce* dans le Bosphore: Les Bactriens, les Hircaniens, & les Indiens luy deputent: Pharasmane Roy d'Iberie le vient voir à Rome: Il donne *Pacorus* pour Roy aux Lazes, *p. 312-314.*

184. L'AN DE J. C. 139, DE ROME 892, DE TITE ANTONIN 1, 2.

T. Antoninus Aug. II, & C. Bruttius Præsens II, Consuls.

Antonin fait M. Aurele Cesar, *p. 315. 340.* Il donne des Rois aux Quades & aux Armeniens, *p. 315.*

185. L'AN DE J. C. 140, DE ROME 893, DE TITE ANTONIN 2, 3.

T. Antoninus Augustus III, & M. Aurelius Cæsar, Consuls.

Celsus se revolte vers ce temps-ci contre Antonin, *p. 316.*

Phlegon termine selon quelques uns ses Olympiades à l'an 140, *p. 267.*

186. L'AN DE J. C. 141, DE ROME 894, DE TITE ANTONIN 3, 4.

M. Peducæus Syloga Priscinus, & T. Hoenius Severus, Consuls.

Ptolemée le geographe fait sa derniere observation sur les astres le mécredi 2e fevrier, *p. 331.*

Herennius Philo de Byblos qui a traduit Sanconiathon, avoit cette année 78 ans, *p. 277.*

Faustine femme d'Antonin meurt entre le 25 de fevrier & le 10 de juillet, *p. 316.*

187. L'AN DE J. C. 142, DE ROME 895, DE TITE ANTONIN 4, 5.

L. Cuspius Rufinus, & L. Statius Quadratus, Consuls.

Antonin établit cette année à Pouzoles les jeux appellez Pia ou Pialia, en l'honneur d'Adrien. Ils se celebroient la seconde année de chaque Olympiade, *p. 316.*

188. L'AN DE J. C. 143, DE ROME 896, DE TITE ANTONIN 5, 6.

C. Bellicius Torquatus, & Ti. Claudius Atticus Herodes, Consuls.

Cet Herode estoit un celebre sophiste, & qui fut un des precepteurs de Marc Aurele, *p. 316.*

189. L'AN DE J. C. 144, DE ROME 897, DE TITE ANTONIN 6, 7.

Avitus, & Maximus, Consuls.

Ce fut le premier de ces Consuls qui commença sous Antonin à avancer dans la milice Helvius Pertinax qui fut Empereur aprés Commode, *p. 318.*

190. L'AN DE J. C. 145, DE ROME 898, DE TITE ANTONIN, 7, 8.

T. Antoninus Aug. IV, & M. Aurelius Cæsar II, Consuls.

Antonin donne la robe virile à Lucius Verus, & fait la dedicace du temple qu'il avoit fait bastir à Adrien, *p. 318.*

191. L'AN DE J. C. 146, DE ROME 899, DE TITE ANTONIN 8, 9.

Sex. Erucius Clarus II, & Cn. Claudius Severus, Consuls.

Erucius Clarus estoit un homme savant, qui aimoit les livres, & les mœurs des anciens, *p. 318.*

192. L'AN DE J. C. 147, DE ROME 900, DE TITE ANTONIN 9, 10.

Largus, & Messalinus, Consuls.

Antonin donne à M. Aurele la puissance du Tribunat, apparemment le 25 de fevrier, & fait une remise des imposts, *p. 318.* Il celebre l'an 900 de Rome en 147 ou 148, *p. 319.*

Appien écrit son histoire vers l'an 900 de Rome, *p. 327.*

Etat de l'Empire en ce temps-ci, *p. 328.*

193. L'AN DE J. C. 148, DE ROME 901, DE TITE ANTONIN 10, 11.

Torquatus, & Julianus, Consuls.

Antonin celebre la fin de sa dixieme année, *p. 319.*

194. L'AN DE J. C. 149, DE ROME 902, DE TITE ANTONIN 11, 12.

Serv. Scipio Orfitus, & Q. Nonius Priscus, Consuls.

On croit que ce Scipio Orfitus est celui qui demanda à estre dechargé de la dignité de Prefet de Rome, *p. 319.*

195. L'AN DE J. C. 150 DE ROME 903, DE TITE ANTONIN 12, 13.
Glabrio Gallicanus, & *Vetus*, *Consuls*.

Antoine Julien Espagnol maistre d'Aulu-Gelle enseignoit la grammaire à Rome vers l'an 150, *p. 588*.

196. L'AN DE J. C. 151, DE ROME 904, DE TITE ANTONIN 13, 14.
Quintilius Condianus, & *Quintilius Maximus*, *Consuls*.

Ces deux Quintiles freres sont celebres par leur union & leur amitié qui paroissoit en toutes choses, *p. 320*.

197. L'AN DE J. C. 152 DE ROME 905, DE TITE ANTONIN 14, 15.
Sex. Junius Glabrio, & *C. Omollus Verianus*, *Consuls*.

Antonin écrit cette année aux Etats d'Asie pour défendre de maltraiter les Chrétiens : Il a encore écrit pour eux à plusieurs autres, *p. 321*.

198. L'AN DE J. C. 153, DE ROME 906, DE TITE ANTONIN 15, 16.
Caius Bruttius Præsens, & *A. Junius Rufinus*, *Consuls*.

Lucius Verus fut Questeur en cette année, quoiqu'il n'eust pas encore l'age reglé par les loix, *p. 321*.

199. L'AN DE J. C. 154, DE ROME 907, DE TITE ANTONIN 16, 17.
L. Aurelius Commodus, & *T. Sextius* ou *Sextilius Lateranus*, *Consuls*.

200. L'AN DE J. C. 155, DE ROME 908, DE TITE ANTONIN 17, 18.
C. Julius Severus, & *M. Rufinus Sabinianus*, *Consuls*.

201. L'AN DE J. C. 156, DE ROME 909, DE TITE ANTONIN 18, 19.
M. Ceionius Silvanus, & *C. Serius Augurinus*, *Consuls*.

On croit que Cassien succeda cette année à S. Marc 16e Evesque de Jerusalem, *p. 294*.

202. L'AN DE J. C. 157, DE ROME 910, DE TITE ANTONIN 19, 20.
Barbarus, & *Regulus*, *Consuls*.

203. L'AN DE J. C. 158, DE ROME 911, DE TITE ANTONIN 20, 21.
Tertullus, & *Sacerdos*, *Consuls*.

204. L'AN DE J. C. 159, DE ROME 912, DE TITE ANTONIN 21, 22.
Plautius Quintillus, & *M. Statius Priscus*, *Consuls*.

205. L'AN DE J. C. 160, DE ROME 913, DE TITE ANTONIN 22, 23.
App. Annius Bradua, & *T. Vibius Barus*, *Consuls*.

206. L'AN DE J. C. 161, DE ROME 914, DE TITE ANTONIN 23.
M. Aurelius Cæsar III, & *L. Aurelius Commodus II*, *Consuls*.

Antonin meurt le 7 de mars, *p. 323*. MARC AURELE est declaré Auguste par le Senat, & prend pour collegue LUCIUS Commodus à qui il donne le nom de VERUS, *p. 343*.

L. Verus regne pres de neuf ans, & M. Aurele 19 ans & dix jours, *p. 360. 394*.

L'Empereur Commode fils de M. Aurele naist le 31 d'Aoust, *p. 341. 342*.

Vologese Roy des Parthes declare la guerre aux Romains, chasse le Roy *Soeme* de l'Armenie, y tue Severien General Romain avec son armée, & entre en Syrie, *p. 347*.

Alexandre l'imposteur estoit déja celebre par les faux oracles qu'il rendoit à Abonotique en Paphlagonie, *p. 406*.

207. L'AN DE J. C. 162, DE ROME 915, DE M. AURELE ET L. VERUS 1, 2.
Rusticus, & *Aquilinus*, *Consuls*.

Grand debordement du Tibre, *p. 346*.

Calphurnius Agricola est envoyé contre les Anglois, Aufidius Victorinus contre les Cattes, & L. Verus contre les Parthes, *Ibid.*

Divers evenemens de cette derniere guerre, *p. 347.*

207. L'AN DE J. C. 163, DE ROME 916, DE M. AURELE ET L. VERUS 2, 3.
208. *Lelianus* ou *L. Ælianus, & Pastor, Consuls.*

Les Romains se rendent maistres de l'Armenie, & Marcius Verus y rétablit Soeme : Verus est appellé Armeniaque en 163, *p. 351.*

209. L'AN DE J. C. 164, DE ROME 917, DE M. AURELE ET L. VERUS 3, 4.
Macrinus, & Celsus, Consuls.

L. Verus epouse vers 164 Lucille fille de Marc Aurele, *p. 351.*

Cassius fait vers ce temps ci divers exploits dans l'Armenie & dans l'Arabie, *p. 366.*

210. L'AN DE J. C. 165, DE ROME 918, DE M. AURELE ET L. VERUS 4, 5.
M. Gavius Orfitus, & L. Arrius Pudens, Consuls.

Les Marcomans & plusieurs autres barbares s'unissent pour faire la guerre aux Romains, *p. 356. 357.*

Cassius poursuit Vologese, prend Ctesiphon, pille Seleucie : Les Parthes cedent aux Romains la Mesopotamie & l'Adiabene, *p. 352. 353.*

Divers Grecs écrivent mal cette guerre: Lucien leur apprend à le bien faire, *Ib.*

Grande peste qui commence cette année en Orient, & qui se repand ensuite partout durant plusieurs années, *p. 355.*

211. L'AN DE J. C. 166, DE ROME 919, DE M. AURELE ET L. VERUS 5, 6.
Q. Servilius Pudens, & L. Fufidius Pollio, Consuls.

M. Aurele & L. Verus triomphent des Parthes, & reçoivent le titre de Peres de la patrie, *p. 354.*

Commode & Verus fils de M. Aurele sont faits Cesars le 12 d'octobre, *Ibid.*

M. Aurele & L. Verus partent de Rome, & vont passer l'hiver à Aquilée pour faire la guerre aux Marcomans, *p. 356.*

212. L'AN DE J. C. 167, DE ROME 920, DE M. AURELE ET L. VERUS 6, 7.
L. Aurelius Verus III, & Quadratus, Consuls.

Divers peuples d'Allemagne demandent la paix : Les deux Empereurs retournent à Rome, *p. 358. 359.*

213. L'AN DE J. C 168, DE ROME 921, DE M. AURELE ET L. VERUS 7, 8.
Apronianus II, & Paulus II, Consuls.

La guerre recommence avec l'Allemagne, *p. 359.*

214. L'AN DE J. C. 169, DE ROME 922, DE M. AURELE ET L. VERUS 8, 9.
Q. Sosius Priscus, & P. Cœlius Apollinaris, Consuls.

M. Aurele & L. Verus reviennent à Aquilée pour aller en Allemagne : La peste les fait retourner d'Aquilée à Rome : L. Verus meurt en chemin à Altino au milieu de l'hiver, *p. 359. 360.*

215. L'AN DE J. C. 170, DE ROME 923, DE MARC AURELE 9, 10.
M. Cornelius Cethegus, & C. Erucius Clarus, Consuls.

M. Aurele remporte une victoire sur les Allemans avant le 25 de fevrier, *p. 361.* Il remarie Lucille veuve de L. Verus à Claude Pompeien, *p. 362.*

Annius Verus Cesar meurt durant les jeux Capitolins, *p. 363.*

Cassius gouverneur de Syrie soumet les Bucoles revoltez en Egypte durant la guerre des Marcomans, *p. 366.*

Les Maures ravagent l'Espagne, & en sont chassez, *Ibid.*

Il y a quelques troubles dans la Franche-Comté, *p. 367.*

Les Scythes du Tanaïs font vers ce temps-ci la guerre à *Leucanor* & à *Eubiote* Rois du Bosphore, & à d'autres barbares du Nord, *p. 405.* L'AN

216. L'AN DE J. C. 171 DE ROME 924, DE MARC AURELE 10, 11.

Severus, & Herennianus, Consuls.

Les Atheniens accusent vers ce temps-ci Herode Atticus devant M. Aurele, *p. 367.*

Divers evenemens de la guerre d'Allemagne, *p. 361.*

217. L'AN DE J. C. 172, DE ROME 925, DE MARC AURELE 11, 12.

Maximus, & Orfitus, Consuls.

On donne le titre de Germanique à Commode le 15 d'octobre, *p. 368.*

218. L'AN DE J. C. 173, DE ROME 926, DE MARC AURELE 12, 13.

M. Aurelius Severus II, & T. Claudius Pompeianus, Consuls.

Pausanias travailloit en ce temps-ci à son histoire de la Grece, qu'il n'acheva pas avant l'an 175, *p. 415.*

219. L'AN DE J. C. 174, DE ROME 927, DE MARC AURELE 13, 14.

Gallus, & Flaccus, Consuls.

M. Aurele enfermé par les Quades, & presque défait, est sauvé par les prieres des Chrétiens, qui luy obtiennent de la pluie, & font tomber le tonnerre sur les ennemis, *p. 369. 373.* Il défend sur peine de la vie d'accuser les Chrétiens, sans cesser cependant de les haïr & de les persecuter, *p. 372.*

220. L'AN DE J. C. 175, DE ROME 928, DE MARC AURELE 14, 15.

Piso, & Julianus, Consuls.

Beaucoup de barbares demandent la paix à M. Aurele : il la leur accorde, mais non aux Quades, *p. 373.*

Cassius gouverneur de Syrie se fait proclamer Empereur vers le commencement d'avril, *p. 376. 379.*

M. Aurele donne la robe virile à Commode dans la Pannonie le 7 de juillet, *p. 379.* Cassius est tué vers le mesme temps : M. Aurele pardonne à ceux de sa faction, *p. 379-384,* il donne la puissance du Tribunat à Commode vers le mois d'aoust, *p. 384,* il va en ~~Orient où Faustine meurt vers l'hiver~~ : Il laisse Pertinax continuer la guerre d'Allemagne, *p. 385.*

221. L'AN DE J. C. 176, DE ROME 929, DE MARC AURELE 15, 16.

L. Vitrasius Pollio II, & M. Flavius Aper II, Consuls.

M. Aurele va en Syrie & en Egypte, revient par Smyrne à Athenes, où il se fait initier. Il y avoit établi divers professeurs, *p. 387.*

Pertinax peut avoir remporté quelque victoire en Allemagne vers le commencement de novembre, *p. 390.*

M. Aurele revient à Rome, fait Commode Imperator le 27 de novembre, & triomphe avec luy le 23 de decembre, *Ibid.*

Julius Pollux & Phrynique adressent divers écrits à Commode encore Cesar, *p. 449.*

222. L'AN DE J. C. 177, DE ROME 930, DE MARC AURELE 16, 17.

[*L. Aurelius*] *Commodus* [*Cesar*,] *& Quintillus, Consuls.*

Marc Aurele remet les dettes de quarante-six ans, *p. 390.* Il fait Commode Auguste apparemment avant le mois d'aoust, *Ibid.*

Smyrne est ruinée cette année ou peu aprés par un tremblement de terre : Aristide sophiste, dont nous avons divers discours, en écrit à M. Aurele, qui la rétablit, *p. 390.*

223. L'AN DE J. C. 178, DE ROME 931, DE MARC AURELE 17, 18.

Orfitus, & Julianus Rufus, Consuls.

L'arrest d'Orfite fait les enfans heritiers de leurs meres, *p. 393.*

Les deux Quintiles remportent quelques victoires sur les Allemans, *Ibid.*

223. *Ariogese* Roy des Quades est pris vers ce temps-ci, & relegué à Alexandrie, *p. 374.*

M. Aurele marie Commode à Crispine, puis part avec luy le 5 d'aoust pour retourner en Allemagne, *p. 393.*

224. L'AN DE J. C. 179, DE ROME 932, DE MARC AURELE 18, 19.

Commodus Augustus II, & T. Annius Aurelius Verus II, Consuls.

Paterne gagne une grande bataille sur les Marcomans &c. *p. 394.*

On met sous M. Aurele le philosophe Numene, Apulée, Aulu-Gelle, & divers autres hommes de lettres, *p. 409-421.*

225. L'AN DE J. C. 180, DE ROME 933, DE MARC AURELE 19, 20.

Præsens, II, & Sex. Quintilius Condianus, Consuls.

M. Aurele meurt le 17 de mars 180, à Sirmich ou à Vienne, *p. 394. 395.* COMMODE son fils luy succede, & gouverne 12 ans, 9 mois, & 14 jours, *p. 447.* Il laisse les Chrétiens en paix, *p. 429.*

Les Romains remportent quelques avantages sur les Allemans en septembre : Commode leur vend la paix ou l'achete, retourne à Rome, & y entre en triomphe le 22 d'octobre, *p. 423. 424.*

Lucien & Celse philosophes epicuriens vivoient encore sous Commode, *p. 403.*

226. L'AN DE J. C. 181, DE ROME 934, DE COMMODE 1, 2.

Commodus Augustus III, & Burrhus, Consuls.

Le temple de Serapis à Alexandrie est brulé, *p. 425.*

227. L'AN DE J. C. 182, DE ROME 935, DE COMMODE 2, 3.

Mamertinus, & Rufus, Consuls.

Les Romains remportent quelque victoire & apparemment vers la Dace, *p. 426.*

228. L'AN DE J. C. 183, DE ROME 936, DE COMMODE 3, 4.

Commodus Augustus IV. & Victorinus II, Consuls.

Quel estoit ce Victorin second Consul, *p. 426.*

Les Anglois passent le mur, & pillent les terres des Romains : Ulpius Marcellus les bat, *p. 427.*

Lucille sœur de Commode conspire contre luy : Elle est bannie & tuée avec beaucoup d'autres, *p. 427.*

Paterne Prefet du Prétoire est aussi tué avec Salvius Julianus, *p. 429.*

Perennis successeur de Paterne devient toutpuissant, & regne durant environ trois ans, *p. 430.*

L'Imperatrice Crispine accusée d'adultere est bannie & tuée en 183 au plutost, *p. 428.*

229. L'AN DE J. C. 184, DE ROME 937, DE COMMODE 4, 5.

M. Eggius Marullus, & Cn. Papirius Ælianus, Consuls.

Il peut y avoir eu cette année quelques guerres contre les Sarmates, *p. 431.*

230. L'AN DE J. C. 185, DE ROME 938, DE COMMODE 5, 6.

Maternus, & Bradua, Consuls.

231. L'AN DE J. C. 186, DE ROME 939, DE COMMODE 6, 7.

Commodus Augustus V. & Glabrio II, Consuls.

Perennis ministre de Commode est abandonné aux soldats, qui le massacrent, *p. 432.* Cleandre prend sa place & fait pis que luy, *p. 433.*

Cleandre fait perir Antistius Burrhus beaufrere de Commode, *Ibid.*

231. Pertinax est envoyé gouverner l'Angleterre, & y appaise de grandes seditions des soldats, *p. 434*.

Materne & les deserteurs ravagent l'Espagne & les Gaules, *p. 434*.

232. L'AN DE J. C. 187, DE ROME 940, DE COMMODE 7, 8.

Crispinus, & Ælianus, Consuls.

Materne entreprend de tuer Commode vers le mois de mars: Il est trahi & puni, *p. 435*.

La peste afflige Rome & l'Italie, & dure deux ou trois ans, *Ibid.*

233. L'AN DE J. C. 188, DE ROME 941, DE COMMODE 8, 9.

Fuscianus II, & Silanus II, Consuls.

Arrius Antoninus qui estant Proconsul d'Asie y avoit persecuté les Chrétiens; est puni par l'injustice de Commode & de Cleandre, *p. 438*.

234. L'AN DE J. C. 189, DE ROME 942, DE COMMODE 9, 10.

Duo Silani, Consuls.

Il y eut cette année 25 Consuls, dont Severe fut l'un, *p. 437*.

Famine à Rome, *Ibid.*

Le peuple se souleve contre Cleandre, & Commode luy fait trancher la teste, *p. 438. 439*.

Pertinax rappellé d'Angleterre est fait Intendant des vivres, *p. 439*, & ensuite Proconsul d'Afrique, *p. 441*.

235. L'AN DE J. C. 190, DE ROME 943, DE COMMODE 10, 11.

Commodus Augustus VI, & Petronius Septimianus, Consuls.

Commode fait mourir Petrone Mamertin son beaufrere, Antonin son neveu, Annia Faustina cousine germaine de son pere, Sulpicius Crassus Proconsul d'Asie, Jule Alexandre, & beaucoup d'autres, *p. 440*.

Severe est envoyé commander les troupes dans l'Illyrie, *p. 441*.

Plusieurs sont tuez avec des aiguilles empoisonnées, *p. 440*.

Les Juifs composent leur Michna, *p. 452*.

236. L'AN DE J. C. 191, DE ROME 944, DE COMMODE 11, 12.

Apronianus, & Bradua, Consuls.

Il y eut vers ce temps-ci quelque guerre contre les Sarrazins, *p. 443*.

Les temples de la paix & de Vesta sont brulez avec beaucoup d'autres edifices de Rome, *p. 442*.

237. L'AN DE J. C. 192, DE ROME 945, DE COMMODE 12, 13.

M. Commodus Aug. VII, & P. Helvius Pertinax II, Consuls.

Commode fait representer des jeux à la fin de decembre: & le dernier jour de l'an il est étranglé par la conspiration de Lætus Prefet du Pretoire, *p. 445*.

Lætus fait proclamer Pertinax Auguste par les Pretoriens des la nuit mesme, *p. 456*.

238. L'AN DE JESUS-CHRIST 193, DE ROME 946.

Q. Sosius Falco, & C. Julius Etrucius Clarus, Consuls.

PERTINAX est declaré Empereur par les soldats & par le Senat le premier de janvier avant le jour, *p. 457*. Le 2e jour on abat les statues de Commode, *p. 460*. Le 3e les Pretoriens mecontens veulent faire un nouvel Empereur: Ils s'appaisent, *p. 462*. Ils recommencent le trouble, veulent faire Sosius Falco Empereur, Pertinax pardonne à Falco: Mais 200 soldats viennnent attaquer Pertinax dans le Palais, & animez par un seul, ils le tuent le 28e jour de mars, *p. 463-466*. Severe venge sa mort, & honore sa memoire, *p. 466*.

TABLE DES MATIERES.

D

G

faire

T

V

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navare : à nos Amez & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes Ordinaires de nostre Hostel, Grand Conseil, Prevost de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra; SALUT. Nostre bien amé CHARLES ROBUSTEL, Libraire à Paris, Ancien Syndic de sa Communauté, nous a fait exposer qu'il auroit dessein de réimprimer ou faire réimprimer les Ouvrages du sieur le Nain de Tillemont, dont plusieurs volumes luy manquent actuellement, ainsi que d'autres luy manqueront dans quelque temps; mais comme il ne luy reste que peu de temps de la durée de son Privilege, & que l'entreprise en est tres-considerable, il nous auroit tres-humblement fait supplier de vouloir bien pour l'en dedommager, luy accorder nos Lettres de continuation de Privilege sur ce necessaires: A ces causes voulant favorablement traiter ledit Exposant, & luy donner moyen de continuer à réimprimer tant lesdits Ouvrages dudit sieur de Tillemont, que pour d'autres Livres de son fonds ci-aprés énoncez, qui ne peuvent estre que tres-utiles pour l'avancement des sciences & des belles Lettres, nous luy avons permis & permettons par ces Presentes de réimprimer ou faire réimprimer l'*Histoire des Empereurs, par le sieur le Nain de Tillemont*; *l'Histoire Ecclesiastique par le mesme*; *Sermons à l'usage des Missions*; *Prieres Chretiennes en forme de Meditations*; *Exercices de pieté pour les trois Consecrations*; *Jesus-Christ penitent*; *le bonheur de la mort Chrétienne*; *Vies des Saints, tant de l'ancien que du Nouveau Testament, avec des Reflexions*; *Consolation interieure, ou le livre de l'Imitation de Jesus-Christ*; *l'Année Chrétienne, par le sieur le Tourneux*; *Histoire de la Vie de Nostre Seigneur Jesus-Christ*, *Principes & Regles de la vie Chrétienne*; *Instructions ou exercices de pieté durant la sainte Messe*; *l'Office de la Vierge, en Latin & en François, avec des Instructions pour passer chrétiennement la journée*; *la meilleure maniere d'entendre la sainte Messe*; *Traité de la Priere par le sieur Nicole*; *Traité de la Civilité Françoise, du point d'honneur, de la jalousie, & de la paresse, par le sieur Courtin*; *Conduite pour la Confession & Communion*; *Catechisme de la Penitence, des Indulgences & du Jubilé*; *Le Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point*; *Prieres tirées de l'Ecriture Sainte pour la Messe, par le sieur Treuvé*; *Regrets d'une ame touchée d'avoir abusé de la Sainteté du Pater*; *Exercices sur les Sacremens de Penitence & d'Eucharistie*; *le Pseautier de David, avec des Notes tirées de saint Augustin*; *Les Pseaumes de David traduits en François selon l'Hebreu & la Vulgate, avec les Hymnes & Cantiques*; *les Pseaumes de David traduits en François, & distribuez pour tous les jours de la semaine, avec les Hymnes & les Oraisons de l'Eglise*; *Menochius in S. Scripturam ex editione R. P. de Tournemine*; *Les Ouvrages du P. D. Jean Mabillon, tant en Latin qu'en François, avec sa Vie*; en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon luy semblera, & de les vendre, faire vendre & debiter par tout nostre Royaume, pendant le temps de vingt-cinq années consécutives, à compter du jour de la date desdites Presentes : Faisons défenses à toutes sortes de Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans

aucun lieu de nostre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus specifiez, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque pretexte que ce soit d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant ou de ceux qui auront droit de luy; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende contre chacun des contrevenants, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles; que l'impression de ces Livres sera faite dans nostre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les exposer en vente, les manuscrits ou imprimez qui auront servi de copie à l'impression desdits Livres, seront remis dans le mesme état où les Approbations y auront esté données, és mains de nostre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Daguesseau, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires de chacun dans nostre Bibliotheque publique, un dans celle de nostre Chasteau du Louvre, & un dans celle de nostredit tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France, le tout à peine de nullité des Presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empeschement; Voulons que la copie desdites Presentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foy soit ajoutée comme à l'original: Commandons au premier nostre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans demander autre permission & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le dix-huitieme jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent vingt, & de nostre Regne le cinquieme. Par le Roy en son Conseil.

DE S. HILAIRE.

Registré sur le Registre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 617. N° 661. conformement aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du Conseil du 13. Aoust 1703. A Paris, le 30. Juillet 1720.

Signé, DELAULNE, *Syndic*.

